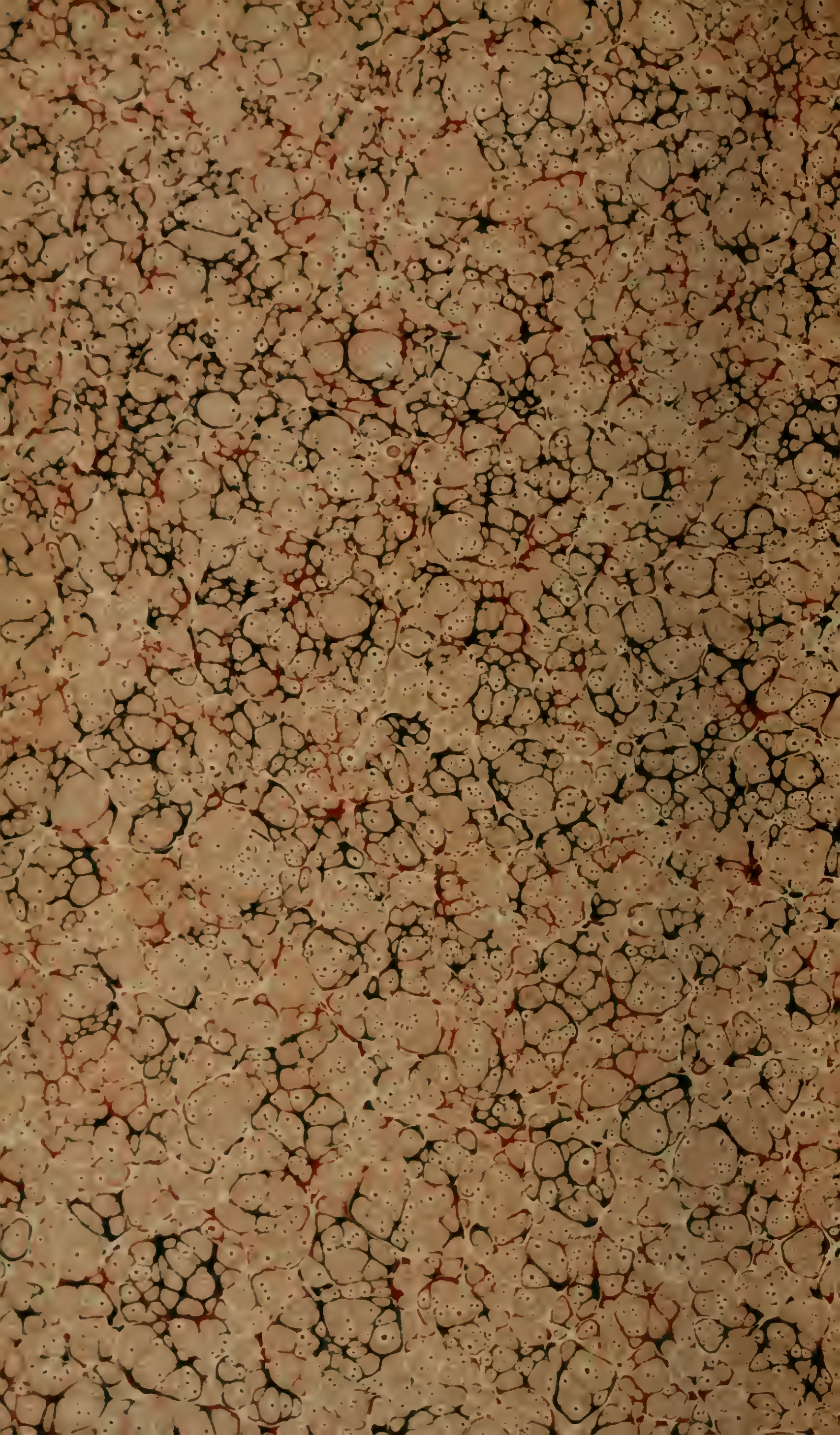
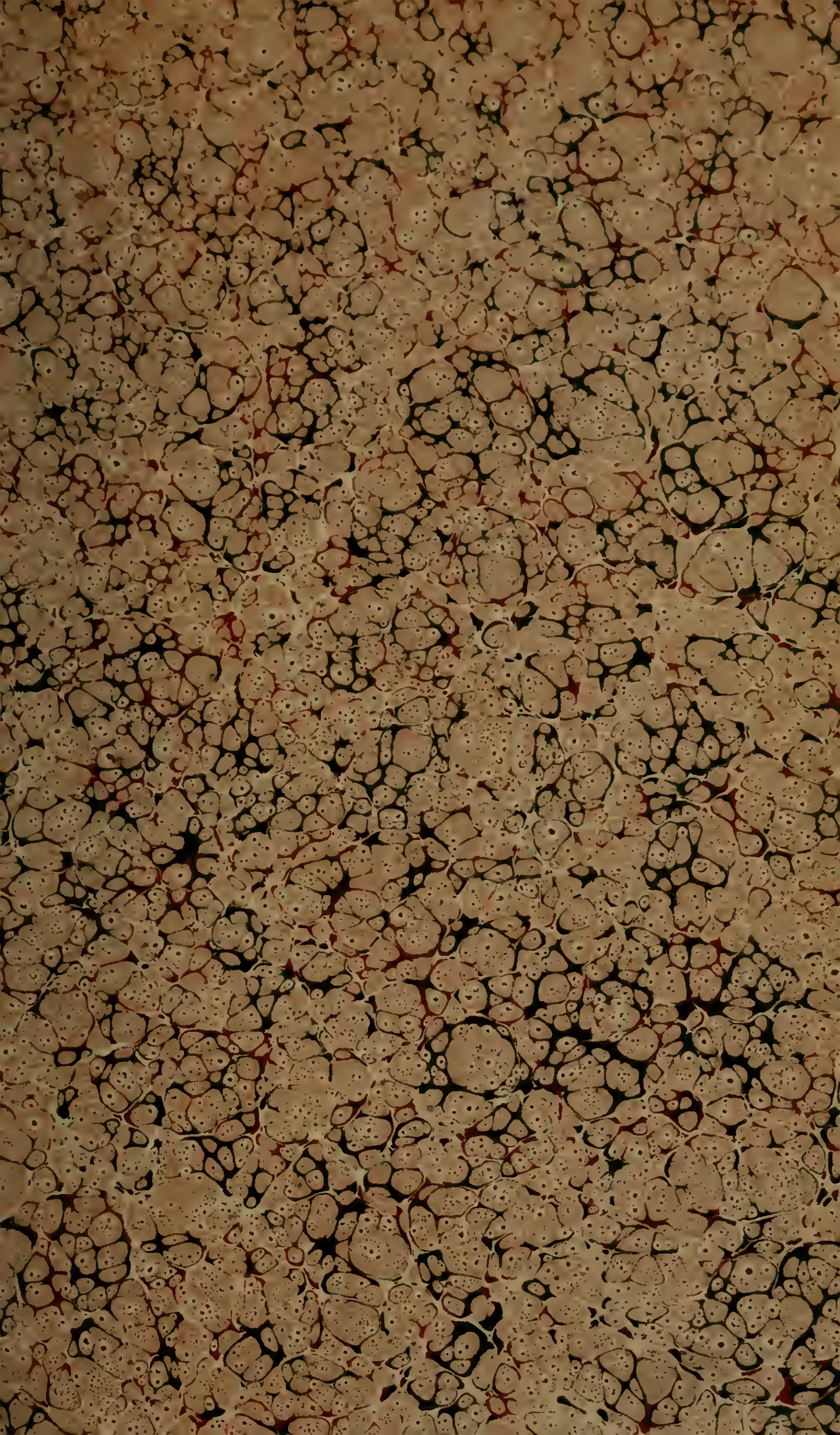










ANNALES

CATHOLIQUES

NOUVELLE SÉRIE

II

AVRIL-JUIN

1885

PARIS. — IMP. DE L'ŒUVRE DE SAINT-PAUL, L. PHILIPONA
51, rue de Lille, 51

ANNALES CATHOLIQUES

REVUE HEBDOMADAIRE

PUBLIÉE AVEC L'APPROBATION ET L'ENCOURAGEMENT
DE LEURS ÉMINENCES Mgr LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE ROUEN
ET LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI,
DE LL. EXC. Mgr L'ARCHEVÊQUE DE REIMS, ET LES ARCHEVÊQUES DE TOULOUSE,
DE BOURGES, D'AIX ET DE BESANÇON, ET DE NN. SS. LES ÉVÊQUES D'ARRAS,
DE BEAUVAIS, D'ANGERS, DE BLOIS, DE CAHORS, D'ÉVREUX, DU MANS,
DU PUY, DE LIMOGES, DE CHALONS, DE MEAUX, DE MENDE, DE NANCY,
DE MARSEILLE, DE NANTES, DE NEVERS, DE NIMES, D'ORLÉANS, DE PAMIERS,
DE SAINT-CLAUDE, DE SAINT-DIÉ, DE TARENTAISE, DE TROYES, D'AUTUN,
DE VANNES, DE SÉEZ, DE FRÉJUS, D'ANNECY, DE CONSTANTINE, D'HÉBRON,
DE CARACAS, DE CARTHAGÈNE, D'OLINDA, DE LÉON DU MEXIQUE, ETC.

RÉDACTEUR EN CHEF

P. CHANTREL

CHEVALIER DE L'ORDRE DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION

TOME DEUXIÈME

AVRIL-JUIN
1885

(TOME LII DE LA COLLECTION)





PARIS

114, RUE BLOMET, 114.

ANNALES CATHOLIQUES

CONSISTOIRE DU 27 MARS 1885

N. T. S. P. le Pape Léon XIII a tenu, dans la matinée du 27 mars, dans le palais apostolique du Vatican, un consistoire secret, dans lequel il a prononcé une courte allocution.

Le Saint-Père, après avoir rappelé avec une grande tristesse les actes publiquement accomplis, dans une récente occasion, à Rome même, les a, par de graves et solennelles paroles, réprouvés comme attentatoires aux droits imprescriptibles du Saint-Siège.

Ensuite, S. Em. le cardinal Ledochowski, ayant terminé le temps de sa charge de camerlingue du Sacré-Collège, a présenté la bourse traditionnelle à Sa Sainteté, qui a daigner la passer à S. Em. le cardinal Simeoni. Après cela, le Saint-Père a daigné désigner et pourvoir comme il suit :

La charge de camerlingue de la Sainte-Église romaine, pour S. Em. le cardinal *Louis* Oreglia di Santo Stefano, évêque de Palestrina, abbé commendataire perpétuel et ordinaire des SS. Vincent et Anastase aux Trois-Fontaines ;

L'Église métropolitaine de Tolède, pour S. Em. le cardinal *Zéphyrin* Gonzales y Diaz Tunon, transféré du siège de Séville ;

L'Église métropolitaine de Séville, pour Mgr *Bienvenu* Monzon y Martin, transféré du siège de Grenade ;

L'Église métropolitaine de Grenade, pour Mgr *Joseph* Moreno y Mazon, promu du patriarcat des Indes Occidentales ;

L'Église métropolitaine de Cambrai, pour Mgr *François-Édouard* Hasley, transféré du siège d'Avignon ;

L'Église titulaire archiépiscopale d'Adana, pour Mgr *Conradin* Cavriani, évêque démissionnaire de Cénéda ;

L'Église métropolitaine d'Avignon, pour Mgr *Louis-Joseph-Marie-Ange* Vigne, transféré du siège de Digne ;

L'Église titulaire archiépiscopale d'Acrida, pour Mgr *Placide* Petacci, évêque démissionnaire du siège de Tivoli, qu'il retient en administration provisoire ;

L'Église métropolitaine de Lemberg, de rite grec-ruthène, pour Mgr *Sylvestre* Sembratowicz, transféré de l'Église titulaire épiscopale de Juliopolis ;

L'Église métropolitaine de Tarente, pour Mgr *Pierre Alphonse* Jorio, transféré du siège de Lacedonia, qu'il retient en administration provisoire ;

L'Église métropolitaine de Lemberg, de rite latin, pour Mgr *Sévérin* Morawski, transféré de l'Église titulaire épiscopale de Trapezopolis ;

L'Église cathédrale de Madrid et Compluto ou Alcalà de Henares, récemment *érigée par Sa Sainteté,* pour Mgr *Narcisse* Nartinez- Vallejo y Yzquierdo, transféré de Salamanque et Ciudad Rodrigüez ;

L'Église titulaire épiscopale d'Orope, pour Mgr *Donat* Velluti Zati di San Clemente, évêque démissionnaire des sièges unis de Pistoie et Prato, qu'il retient en administration provisoire ;

Les Églises cathédrales unies de Pistoie et Prato, pour Mgr *Marcel* Mazzanti, transféré du siège de Colle di Val d'Elsa, qu'il retient en administration provisoire ;

L'Église cathédrale de Tivoli pour Mgr *Célestin* del Frate, transféré de l'Église titulaire épiscopale d'Imera ;

L'Église cathédrale de Salamanque, pour Mgr *Thomas* Camara y Castro, de l'ordre des Ermites de Saint-Augustin, transféré de l'Église titulaire épiscopale de Trajanopolis ;

L'Église cathédrale de Cunéo, pour Mgr *Théodore-Ernest-Marie*, des comtes Valfrè di Bonzo, de l'archidiocèse de Turin, prélat domestique de Sa Sainteté, attaché à la S. Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires, élu délégué apostolique et envoyé extraordinaire auprès de la République de Costarica, docteur en théologie et en droit canon.

L'Église cathédrale de Colle di Val d'Elsa, pour le Rév. D. *Louis* Traversi, du diosèse d'Arezzo, curé de Socana, dans le même diocèse, et examinateur pro-synodal de cette curie ;

L'Église cathédrale de Lacedonia, pour le R. D. *Jean-Baptiste* Diamare, de Naples, supérieur de la communauté de la Retraite et du conservatoire de Saint-Raphaël, agrégé à la congrégation des Missions ;

L'Église cathédrale de Dijon, pour le R. D. *Jean-Pierre-Bernard* Castillon, de l'archidiocèse de Toulouse, dans l'Église métropolitaine duquel il est chanoine-archiprêtre;

L'Église cathédrale de Linz, pour le R. D. *Ernest* Muller, du diocèse de Brünn, chanoine de l'église métropolitaine de Vienne, recteur du grand séminaire de cette ville, professeur de théologie morale à l'Université, prélat domestique de Sa Sainteté et docteur en théologie;

L'Église cathédrale de Stanislaow, de rite grec ruthène, récemment érigée par Sa Sainteté, pour le R. D. *Julien* Pelesz, archidiacre et doyen du Chapitre métropolitain de Lemberg, du même rite, et docteur en théologie;

L'Église cathédrale de Digne, pour le R. D. *François-Alfred* Fleury-Hottot, du diocèse de Versailles, dont il est vicaire-général;

L'Église cathédrale d'Agen, pour le R. D. *Charles-Evariste-Joseph* Cœuret-Varin, de Bordeaux, vicaire-général du diocèse d'Agen;

L'Église cathédrale du Mans, pour le R. D. *Guillaume-Joseph* Labouré, du diocèse d'Arras, dont il est vicaire-général;

L'Église cathédrale de Verdun, pour le R. D. *Jean-François-Noël* Gonindard, de l'archidiocèse de Lyon, où il est directeur de l'Institut des Chartreux;

L'Église cathédrale de la Guadeloupe ou Basse-Terre, pour le R. D. *Frédéric-Henri* Oury, du diocèse de Blois, aumônier de la marine française;

L'Église Cathédrale de Léon en Espagne. pour le R. D. *François Xavier* Caminero y Munoz, du diocèse de Palencia, membre de l'Académie royale de morale et politique, docteur en philosophie et en théologie;

L'Église cathédrale de Lugo, pour le R. Fr. *Grégoire-Marie* Aguirre y Garcia, du diocèse d'Oviedo, religieux profès de l'ordre de Saint-François, gardien du couvent de cet Ordre à Ciudad-Real, diplômé dans les facultés ecclésiastiques;

L'Église cathédrale de Jaro ou Sainte-Élisabeth, aux îles Philippines, pour le R. Fr. *Léandre* Arrué, de St-Nicolas de Tolentino, Augustin déchaussé, missionnaire aux îles Philippines, ministre provincial de son Ordre;

L'Église cathédrale de Limbourg, pour le R. D. *Christian* Roos, chanoine-curé de la cathédrale de cette ville;

L'Église cathédrale de Médellin, en Colombie. pour le

R. D. *Bernard* Herrera Restrepo, de Santa-Fé de Bogota, recteur du séminaire de cette ville, chanoine de l'église métropolitaine et docteur en théologie ;

L'Église cathédrale de Porto-Vecchio, à l'Équateur, pour le R. D. *Pierre* Schumacher, de l'archidiocèse de Cologne, membre de la congrégation de la Mission de Saint-Vincent-de-Paul, recteur au grand séminaire de Quito ;

L'Église cathédrale de Queretaro, au Mexique, pour le R. D. *Raphaël* Camacho, de l'archidiocèse de Guadalaxara, préfet des écoles, recteur du séminaire, vicaire-général de cet archidiocèse, chanoine pénitencier et docteur en droit canon ;

L'Église titulaire épiscopale d'Écarie, pour le R. D. *Jean Népomucène* Zobl, occupant la charge de *Scolastico* dans le Chapitre de Bressanone, vicaire-général diocésain pour le Vorarlberg, docteur en théologie et délégué auxiliaire de Mgr Simon Aichner, évêque de Bressanone.

Sa Sainteté a daigner publier ensuite les Églises suivantes, pourvues précédemment par Bref.

L'Église archiépiscopale titulaire de Péluse, pour Monseigneur *Joseph Sadoc* Alemany, démissionnaire du siége de San-Francisco, en Californie ;

L'Église archiépiscopale titulaire de Damiette, pour Monseigneur *Eugène* Lachat, de la Congrégation du Précieux Sang, démissionnaire du siége de Bâle ;

L'Église métropolitaine de Corfou, pour Mgr *Évangéliste* Boni, des Mineurs-Capucins, transféré des siéges unis de Zante et de Céphalonie ;

L'Église cathédrale de Scio, pour Mgr *Fidèle* Abbati, des Mineurs réformés, transféré de l'Église titulaire de Gerra ;

L'Église titulaire épiscopale de Croïa, pour Mgr *Moïse* Amberbojan, des Méchitaristes de Vienne, converti du néo-schisme, dans lequel il s'était arrogé le titre épiscopal de Laodicée ;

L'Église épiscopale titulaire d'Amata, pour Mgr *François* Cassetta, Romain, prélat domestique de Sa Sainteté, chanoine honoraire Sainte-Marie-*ad-Martyres* et de Sainte-Anastasie, consulteur de la Sacrée-Congrégation de la Propagande, référendaire de la signature de justice, censeur émérite de l'Académie théologique et liturgique, docteur en théologie dans l'un et l'autre droit ;

L'Église épiscopale titulaire de Miriofide, pour le R. D. *Jean-Baptiste* SARTHOU, de la congrégation de la Mission, délégué vicaire apostolique du Tche-ly méridio-occidental, en Chine;

L'Église épiscopale titulaire de Tamaco, pour le R. D. *Pierre* BOURGADE, élu vicaire apostolique d'Arizona;

L'Église épiscopale titulaire d'Apollonie, pour le R. D. *Alphonse* GLORIEUX, choisi comme vicaire apostolique d'Idaho;

L'Église épiscopale titulaire de Tricomi, pour le R. P. *Nicolas-Marie* PAGANI, de la Compagnie de Jésus, député vicaire apostolique de Mangalore;

L'Église épiscopale titulaire de Cérame, pour le R. D. *Étienne* REVILLE, de l'ordre des Ermites de Saint-Augustin, député coadjuteur avec future succession de l'évêque de Sandhurst;

L'Église épiscopale titulaire de Milo, pour le R. D. *Jean* BUTT, chanoine, député auxiliaire de l'évêque de Southwark;

L'Église épiscopale titulaire de Philippolis, pour le R. P. *Joseph* THOMAS DE MAZZARRASA, du diocèse de Santander, élu administrateur apostolique de Ciudad Rodriguez :

L'Église épiscopale titulaire de Facusa, pour le R. D. *Charles* TESTA, vicaire général de la curie de Constantinople.

Enfin on a fait au Saint-Père l'instance du sacré-pallium pour les églises de Tolède, Grenade, Séville, Cambrai, Avignon, Lemberg de rite grec, Tarente, Lemberg de rite latin, San-Francisco de Californie et Corfou, comme aussi du pallium personnellement accordé pour Mgr l'archevêque de Damiette et pour Mgr Charles-Jean Seghers, qui de l'Église métropolitaine d'Orégon-City, est retourné au siège de Vancouver.

LETTRE DU SOUVERAIN-PONTIFE

A L'EMPEREUR DE CHINE

A l'illustre et puissant empereur des deux Tartaries et de la Chine.

Puissant Empereur,

La guerre qui a récemment éclaté dans certaines provinces de votre empire Nous engage à recourir à votre

bonté et à votre clémence pour que la religion catholique n'ait rien à souffrir des hostilités. En le faisant, Nous Nous acquittons d'un devoir, puisque c'est à nous qu'il appartient de protéger, autant que Nous le pouvons, les intérêts catholiques, dans le monde entier, et Nous suivons les exemples de Nos prédécesseurs, qui sollicitèrent plus d'une fois les puissants empereurs vos ancêtres en faveur des missionnaires européens et des populations chrétiennes.

Ce qui Nous inspire une grande espérance, c'est que vous avez donné, même dans les circonstances présentes, des témoignages de votre bienveillance envers les chrétiens : Nous avons appris, en effet, que dès le début de la guerre, vous avez prescrit que les chrétiens fussent respectés et qu'il ne fût fait aucun tort aux missionnaires français eux-mêmes. Tout le monde reconnaîtra, illustre Prince, que vous vous êtes montré en cela juste et humain. D'autant plus que tous les prêtres européens qui vont prêcher l'Évangile dans votre florissant empire, sont envoyés par les Pontifes romains, dont ils reçoivent leur mission, leurs instructions et toute leur autorité. Et ces mêmes prêtres ne sont pas pris dans une seule nation ; on compte présentement nombre d'entre eux appartenant à l'Italie, à la Belgique, à la Hollande, à l'Espagne, à l'Allemagne, qui évangélisent dix provinces de vos immenses États. Quant aux prêtres de la Compagnie de Jésus ou de la Congrégation des Missions qui travaillent dans les autres provinces, ils sont de nationalités très diverses. Ce qui est en parfaite harmonie avec la nature de la religion chrétienne, qui, n'étant pas faite pour un seul peuple, mais pour tous, unit tous les hommes, sans distinction de pays ni de race, par les liens de la fraternité.

Mais l'œuvre de ceux qui travaillent pour l'Évangile est aussi très utile à l'intérêt public. Ayant ordre de ne se mêler en rien des affaires politiques, ils doivent se consacrer entièrement à répandre et à maintenir la doctrine de Jésus-Christ. Or, les principaux commandements de cette doctrine chrétienne sont la crainte de Dieu et l'observance rigoureuse et inviolable de la justice en toutes choses :

d'où il suit qu'il faut se soumettre aux autorités, obéir aux lois, honorer le souverain, non pas seulement par crainte, mais par conscience. Assurément, rien n'est plus propre que ces vertus à retenir le peuple dans le devoir et à conserver la sécurité publique.

De fait, les prêtres catholiques d'Europe, qui, depuis plusieurs siècles déjà, remplissent dans le puissant empire Chinois la mission d'apôtres, ont été loin de nuire en quoi que ce soit à la puissance publique et aux intérêts d'ordre civil : ils les ont servis au contraire, de l'aveu de tous, en beaucoup de choses ; ils l'ont fait d'abord en propageant la morale chrétienne, ensuite en contribuant à développer les lettres et les arts, qui forment la civilisation des peuples.

Comme ceux qui enseignent aujourd'hui le christianisme aux Chinois sont animés du même esprit et des mêmes intentions, vous ne pouvez douter qu'ils ne montrent toujours un dévouement, une fidélité et un respect pareils envers Votre Majesté.

Nous ressentons et Nous vous exprimons, puissant Empereur, une grande reconnaissance pour les marques de bienveillance que vous leur avez données ; et en même temps, Nous vous conjurons, par la clémence qui vous distingue, de bien vouloir, dans les circonstances présentes, leur témoigner votre bonté et les couvrir efficacement de votre protection, afin qu'ils ne souffrent aucun tort et qu'ils puissent, grâce à vous, accomplir leur ministère en toute liberté et sécurité.

En attendant, illustre Prince, Nous supplions le Dieu maître du ciel et de la terre de vous combler en tout temps des dons de sa bonté.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 1er février 1885, la VIe année de Notre pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

LA FRANC-MAÇONNERIE (1)

I

La franc-maçonnerie est la forme moderne de l'anti-christianisme tel qu'il s'est montré dès l'origine de l'Église et développé dans le cours des siècles. Qu'elle puisse se rattacher à certains égards, par delà l'ère chrétienne, au naturalisme païen, aux rites et aux symboles en usage dans les mystères de l'Orient, de la Grèce et de l'ancienne Rome, c'est une filiation à laquelle nous ne voulons pas contredire, laissant aux érudits le soin d'apprécier la valeur de ces rapprochements. Par les formes mystérieuses où elle se complaît, par les secrets qu'elle impose à ses adeptes, par les cérémonies qui accompagnent ses initiations, la franc-maçonnerie rappelle en effet ces associations secrètes au sein desquelles le culte païen de la nature cherchait un voile pour ses théories et plus encore pour ses pratiques. Personne n'ignore, d'autre part, que pour se donner un air de haute antiquité, en revêtant ses doctrines d'une teinte biblique, la franc-maçonnerie s'est tissé toute une trame de légendes et de fables qui tendraient à reculer ses origines jusqu'à la construction du temple de Salomon, à travers une descendance dont l'histoire aurait complètement perdu la trace. Vains efforts pour dissimuler le caractère anti chrétien de la secte ! C'est à d'autres sources qu'il faut remonter, quand on veut rechercher comment il a pu se former dans le monde chrétien et se développer d'âge en âge une société occulte n'ayant d'autre but que la destruction de l'Église catholique et par suite la ruine du christianisme tout entier.

Cette société occulte, ténébreuse, qui opère dans le secret et dans le mystère contre l'Église catholique, sa doctrine et ses institutions, pour restaurer le naturalisme païen sous de nouvelles formes, nous la trouvons, dès le commencement de l'ère chrétienne : elle s'appelle la secte des gnostiques. Et ce n'est pas nous seulement qui signalons « la parfaite analogie qui existe entre les croyances, les rites et les usages du gnosticisme et ceux de la franc-maçonnerie (2). » Nous ne faisons que

(1) Instruction pastorale de Mgr Freppel.

(2) Ridarès, *Etudes historiques et philosophiques sur les trois grades de la Maçonnerie symbolique.* — Voir, sur les origines de la franc-maçonnerie, l'excellent ouvrage du P. Deschamps : *les Sociétés*

reproduire les aveux des écrivains les plus accrédités de la secte que Notre Saint-Père le Pape Léon XIII vient de condamner à la suite de ses augustes prédécesseurs (1). Oui, dès l'origine de l'Église nous voyons se former dans l'ombre, en opposition avec ses dogmes, des groupes anti chrétiens professant la plupart des idées où se résume la franc-maçonnerie moderne : confusion de Dieu et du monde sous le nom de nature universelle, négation de la divinité de Jésus-Christ rabaissé au rang des législateurs et des philosophes de l'antiquité, monopole de la science attribué à un petit nombre d'initiés en regard de la foi des chrétiens traitée d'ignorance et de superstition, d'un côté les hommes qui aspirent à la lumière, et de l'autre ceux qui restent plongés dans les ténèbres, tout ce langage et toutes ces prétentions, avec des rites et des symboles d'égale valeur, nous les retrouvons dans les conventicules de la Gnose comme dans les loges maçonniques, de telle sorte que l'on pourrait dire, sans abuser du rapprochement, que les gnostiques ont été les francs-maçons des trois premiers siècles de l'Église.

Et ne vous étonnez pas. de ce que les anciens gnostiques, comme les francs-maçons modernes, recherchaient pour leurs réunions le secret et le mystère. C'est le propre de l'erreur quand elle n'est pas dominante, de dissimuler ses desseins et de travailler dans l'ombre, pour arriver plus sûrement à ses fins. D'ailleurs, l'attrait de la curiosité, d'autant plus vif qu'on réussit à l'exciter davantage par l'habileté de la mise en scène, est un mobile qui ne manque jamais d'avoir une certaine force. Que d'esprits simples et crédules se laissent gagner par l'annonce mystérieuse de prétendus secrets dont la clef devra leur être livrée plus tard, et qui, si l'on en perçait le fond, n'exciteraient que le rire ou l'indifférence! Promettre à un petit nombre d'initiés que, moyennant certains engagements ou certaines affiliations, ils s'élèveront au-dessus du vulgaire en s'affranchissant de ses croyances, c'est l'appât dont les sectaires se sont servis de tout temps afin d'attirer dans leurs filets des âmes trop naïves pour soupçonner le piège tendu à leur inexpérience. Ainsi faisaient, au témoignage de saint

secrètes et la Société, tome I, p. 282 et suiv., et l'abrégé de cette grande œuvre historique par MM. Louis d'Estampes et Claudio Jannet : *La Franc-Maçonnerie et la Révolution.*

(1) « C'est par l'étude des anciens gnostiques et des manichéens, disait Weishaupt, le chef de l'illuminisme allemand, qu'on pourra faire de grandes découvertes sur la véritable maçonnerie. » (Ibid., 284)

Augustin, les Manichéens du IIIe siècle, avec leurs mots de passe, leurs signes de reconnaissance, leur division en trois grades, leurs symboles et leurs serments (1). Ainsi feront plus tard toutes ces sectes du moyen âge plus ou moins résumées dans l'hérésie albigeoise, enveloppant d'obscurité, chaque fois qu'elles ne se sentiront pas assez fortes pour les faire éclater au grand jour, des doctrines qui n'auront d'autre but que la destruction complète de l'ordre social chrétien.

« En comparant, disait le savant historien du *pape Innocent III et de son siècle*. l'organisation intérieure d'une certaine société, les francs-maçons, et ses tentatives contre l'Église depuis une soixantaine d'années, avec les principes connus de la doctrine des Cathares, on est obligé de reconnaître quelques rapprochements, non seulement pour les principes généraux, mais pour les plus minces détails. Les deux sociétés ont pour principe l'indépendance de l'homme vis-à-vis de toute autorité supérieure. Toutes deux vouent la même haine aux institutions sociales et particulièrement à l'Église et à ses ministres ; toutes deux communiquent seulement le secret à celui dont on s'est assuré par une longue épreuve, et imposent l'obligation de le garder, même envers les plus proches parents. Chez toutes deux les vrais chefs sont inconnus à la foule; la division est faite par provinces, placées sous des maîtres particuliers; mêmes signes de reconnaissance dans la manière de parler et de s'entendre, de sorte que nous pouvons dire avec quelque raison, que tout le bouleversement qui mine depuis plus d'un demi-siècle les fondements de la société européenne, n'est autre chose que l'œuvre des Albigeois, transmise par eux à leurs successeurs, les francs-maçons (2). »

Pourquoi faut-il que, parmi les précurseurs de la franc-maçonnerie moderne, nous soyons obligés de signaler les chevaliers dégénérés du Temple qui, par les désordres de leur dernier âge, ne rappellent que trop les erreurs des gnostiques, des manichéens et des albigeois? Mais comment ne pas conclure, devant l'évidence des faits, avec l'illustre Frédéric de Schlegel, que l'ordre des Templiers, complètement déchu de son institution primitive, a été le pont sur lequel toutes ces erreurs ont passé d'Orient en

(1) Saint Augustin, *de Manichaeis*.
(2) Hurter, *Histoire du pape Innocent III et de son siècle*, Paris 1840, p. 284-286.

Occident (1) ? L'appareil de cérémonie dont s'entoure la franc-maçonnerie, les grades et les degrés par où elle fait passer ses adeptes, le symbolisme de ses prétendues initiations, tout cela n'est-il pas emprunté à cet ordre devenu, à partir du XIV siècle, une société secrète qui a jeté ses rameaux à travers l'Europe (2) ? Et quant au fond des doctrines, le reniement du Christ, et par suite la destruction de l'ordre social chrétien, n'est-ce pas l'idée mère qui domine de part et d'autre ? Les grands coupables du XIV[e] siècle n'ont-ils pas transmis à leurs successeurs la haine de la Papauté et de toute autorité légitime ? Quel moyen de méconnaître ces affinités, si étranges qu'elles paraissent, quand on voit, au XVIII[e] siècle, l'ordre du Temple se reconstituer en France à l'état de société secrète pour devenir un nouveau foyer d'impiété ? Oui, si loin que l'on remonte dans les temps passés, la franc-maçonnerie se rattache à tous ceux qui, d'âge en âge, se sont réfugiés dans les doctrines et dans les pratiques secrètes pour mieux couvrir leur dessein de détruire l'Église, et, avec elle, le christianisme tout entier.

C'est donc un fait historique, que depuis l'établissement de l'Église jusqu'à nos jours, l'esprit d'orgueil et de révolte n'a cessé de produire des groupes anti chrétiens préparant dans l'ombre et à la faveur du mystère leurs projets d'attaque contre le catholicisme. Et maintenant qu'à la suite des troubles excités par le grand schisme d'Occident, et surtout après l'apparition des sectes protestantes, ces sociétés secrètes aient gagné en force et en diffusion, qui pourrait s'en étonner ? Le protestantisme n'était-il pas lui-même une révolte, et la plus audacieuse de toutes, contre l'Église catholique ? En substituant le libre examen sans frein ni limites au principe d'autorité en matière de foi, ne livrait-il pas la révélation divine à tous les assauts de l'incrédulité ? Ne portait-il pas dans ses flancs l'hérésie socinienne, d'où est sorti le déisme lui-même, et dont l'article fondamental consiste à nier le dogme de la divinité de Jésus-Christ, sans lequel tout l'ordre surnaturel croule par la base ? Et d'autre part, n'allait-il pas donner naissance à toutes ces sectes d'illuminés qui, depuis Schwedenborg jusqu'à Weishaupt, devaient travailler si activement, sous le couvert de leurs formules allégoriques, à la destruction de toute religion positive ? D'un chris-

(1) Schlegel. *Philosophie de l'histoire*, XVIII[e] leçon.
(2) *Procès des Templiers*, publié par M. Michelet, vol. in-4°, p. 3-4.

tianisme défiguré, mutilé, tronqué, tel que l'avaient imaginé les sectes protestantes, à l'élimination pure et simple de tout élément chrétien, il n'y avait qu'un pas à faire ; et ce pas fut rapidement franchi. Sous l'action subversive du protestantisme, les sociétés secrètes ne tardèrent pas à se dépouiller de la teinte plus ou moins religieuse qu'elles avaient conservée jusqu'alors, soit par prudence politique, soit par un reste d'habitudes chrétiennes, pour prendre un caractère absolument hostile à l'Église et à la Papauté.

Aussi est-ce dans les pays protestants, en Suède, en Écosse, en Angleterre et en Prusse que la franc-maçonnerie moderne a jeté ses premières racines et pris ses développements les plus rapides. Corrompant l'idée de l'association professionnelle, pour la détourner de son but, les déistes anglais, Toland à leur tête, s'en firent une arme contre le christianisme et ses institutions. Ils empruntèrent les formes extérieures et traditionnelles des corporations ouvrières, depuis si longtemps en usage dans leur pays, afin de mieux dissimuler leur projet d'anéantir la religion révélée. Plus d'ordre surnaturel, plus d'intervention de Dieu dans les choses humaines ; l'Évangile dépouillé de ses dogmes et de ses miracles ; la raison seule juge et unique mesure de la vérité ; les devoirs de l'homme réduits à quelques maximes plus ou moins vagues de morale naturelle, comme la tolérance et la sociabilité, toutes ses doctrines impies propagées par les Bolingbroke, les Coolins, les Thindal, les Wolston, les David Hume prévalurent dans les loges maçonniques d'Angleterre, d'où elles pénétrèrent en France à la suite de Voltaire et de ses adeptes, pour remplir le XVII[e] siècle de révoltes et d'apostasies.

Car si quelque chose était de nature à nous consoler des progrés de la franc-maçonnerie dans notre pays, c'est de pouvoir dire, l'histoire à la main, qu'elle est une importation étrangère, et qu'elle a une origine tout à la fois anglaise et prussienne. Les premières loges établies en France ont eu pour fondateurs des Anglais, et c'est le roi de Prusse Frédéric II qui travailla le plus activement à organiser la franc-maçonnerie, dont il réussit à faire un instrument de règne pour lui-même et une machine de guerre contre l'Église catholique (1). Est-ce à dire que la secte ait rencontré dans la société française du XVIII[e] siècle une résistance bien vive? Hélas! le terrain n'y

(1) Les *Sociétés secrètes et la Société*, par le P. Deschamps, t. II, pp. 3 et s.

était que trop bien préparé par le travail de corruption et d'impiété poursuivi sans relâche dès les premiers temps de la Régence. Favorisée par la faiblesse sinon par la connivence des pouvoirs publics, la franc-maçonnerie ne tarda pas envahir la capitale et les provinces. Grâce à l'entraînement de la mode si puissante à une époque où les Mesmer, les Cagliostro, les Saint-Martin mystifiaient des esprits devenus d'autant plus crédules qu'ils étaient moins religieux, les classes les plus intéressées à se défendre contre une association subversive de tout l'ordre établi ne furent pas les dernières à s'y affiler...

C'était d'ailleurs le moment où, sous le vain étalage d'une fausse érudition, la secte des encyclopédistes, dirigée par Voltaire, Diderot et d'Alembert, employait contre l'Église catholique toutes les armes du mensonge et de la calomnie (1). Francs-maçons et sophistes allaient se rencontrer sur un même terrain et se donner la main dans une commune entreprise. Le but des uns et des autres n'était-il pas identique ? Et quel puissant auxiliaire pour les ennemis déclarés du christianisme et de toute autorité légitime, que le travail souterrain des loges ! « L'ombre, le mystère, écrivait un homme initié à toutes ces choses, un serment terrible à prononcer, un secret à apprendre pour prix de mainte épreuve sinistre courageusement subie, un secret à garder sous peine d'être voué à l'exécration ou à la mort, des signes particuliers auxquels les frères se reconnaissent aux deux bouts de la terre, des cérémonies qui se rapportaient à une histoire de meurtre et semblaient couvrir des idées de vengeance ! quoi de plus propre à former des conspirateurs (2) ? »

Ainsi se préparait, par l'effort combiné des sociétés secrètes et des écoles où la sophistique usurpant le nom de philisophie, le grand bouleversement social de la fin du siècle dernier : et s'il peut y avoir de l'exagération à dire que la Révolution française a été l'œuvre exclusive de la franc-maçonnerie, il ne faut pas oublier, dans l'examen de cette vaste conjuration contre

(1) « Toute la correspondance de Voltaire et d'Alembert, écrivait Sainte-Beuve, est laide, elle sent la secte et le complot, la confrérie et la société secrète. De quelque point de vue qu'on l'envisage, elle ne fait point honneur à des hommes qui érigent le mensonge en principe, et qui partent du mépris de leurs semblables comme de la première condition pour les éclairer. » (*Journal des Débats*, 8 novembre 1852.)

(2) *Histoire de la Révolution française*, Blanc, t. II, pp. 74 à 81.

l'ordre religieux, politique et social, qu'en 1789 les sociétés secrètes avaient pris un développement immense, et que, depuis Mirabeau et Talleyrand jusqu'à Robespierre et Danton, les acteurs principaux de ce drame sanglant avaient tous été affiliés aux loges maçonniques (1).

Un siècle nous sépare de ces graves événements, et, depuis lors, tout en variant ses procédés suivant les circonstances, la franc-maçonnerie n'a cessé de poursuivre son but, la destruction du christianisme et de tout l'ordre social établi sur les principes de l'Évangile. Est-ce la calomnier, de prétendre qu'elle a eu la main dans toutes les révolutions qui ont agité notre époque ? Elle-même s'en fait honneur par l'organe de ses interprètes plus autorisés (2). Est-ce lui attribuer trop d'importance, que de rattacher à son action la Charbonnerie, la Haute-Vente, la jeune Europe, l'Internationale, et toutes ces sociétés secrètes dont les conspirations ont rempli jusqu'à présent l'histoire du XIX[e] siècle ? Elle a été sans contredit la pépinière de ces associations diverses qui toutes sont nées et ont grandi à l'ombre de ces loges ; c'est par elle qu'ont passé, comme par une sorte d'institution préparatoire, les sectaires assez logiques pour porter ses théories jusqu'à leurs dernières conséquences. Et à l'heure actuelle, que voyons-nous ? De la France au Brésil, de l'Angleterre aux États-Unis, du Portugal aux Indes, nous voyons la franc-maçonnerie, contrefaçon plus qu'étrange de l'unité catholique, étendre son activité au monde entier. Elle compte ses loges par milliers, et par millions le nombre de ceux qui, à un degré quelconque, sont affiliés à l'Ordre. Là où elle ne règne pas en maîtresse, elle ne cesse de battre en brèche les pouvoirs qui font obstacle à sa domination. Ce qu'elle ne fait pas directement, elle l'opère à l'aide d'autres sociétés issues d'elle ou pénétrées de son influence. Nous assistons ainsi, des deux bouts de la terre, à un vaste mouvement d'opposition au christianisme, et dont les loges sont le principal

(1) Voir leurs noms dans l'ouvrage si remarquable du P. Deschamps, *les Sociétés secrètes*, etc. Tome II, pp. 138 et s.

(2) Recevant le 10 mars 1848, le suprême conseil du rit écossais, Lamartine lui répondait : « Je suis convaincu que c'est du fond de vos loges que sont émanés d'abord dans l'ombre, puis dans le demi-jour et enfin en pleine lumière, les sentiments qui ont fini par faire la sublime explosion dont nous avons été témoins en 1789, et dont le peuple de Paris vient de donner au monde la seconde, et, *j'espère*, la dernière représentation, il y a peu de jours. »

foyer. Or, pour mesurer le péril que la franc-maçonnerie fait courir à l'ordre religieux et social, il suffit, après l'avoir envisagée dans ses origines, d'examiner l'ensemble des idées qu'elle s'efforce de faire prévaloir dans le monde.

(*A suivre.*) MGR FREPPEL.

LE CONCILE DE BALTIMORE

Nous commençons aujourd'hui la publication de l'importante Lettre pastorale, adressée par les évêques des États-Unis au clergé et aux fidèles de leurs diocèses, à la suite du Concile de Baltimore, dont nous avons entretenu nos lecteurs.

Indépendamment des questions de doctrine traitées dans ce grave document, la Lettre pastorale jette un jour nouveau sur la situation de la jeune mais déjà si florissante Église d'Amérique :

Lettre pastorale de NN. SS. les archevêques et évêques des États-Unis assemblés au troisième concile plénier de Baltimore, au clergé et aux laïques de leurs diocèses (1).

Les archevêques et évêques des États-Unis, assemblés en ce troisième concile plénier, à leur clergé et aux fidèles, « grâce et paix sur vous de la part de Dieu notre Père et du Seigneur Jésus-Christ. »

Vénérables frères du clergé, bien-aimés fidèles nos enfants,

Dix-huit années entières se sont écoulées depuis que nos prédécesseurs s'assemblaient en concile plénier pour promouvoir l'unité de discipline, pourvoir aux besoins du temps, chercher de nouveaux moyens de maintenir et de propager notre sainte religion, afin que tout restât en rapport avec le grand accroissement de la population catholique. Dans l'intervalle, les prélats, le clergé et les fidèles ont appris par expérience à apprécier le zèle, la piété et la prudence qui inspiraient les décrets de ces pères vénérables, et à écouter avec une soumis-

(1) Nous la donnons traduite de l'anglais.

(*Note de la Rédaction.*)

sion joyeuse leur voix autorisée, qu'elle se fit entendre comme avertissement, comme exhortation ou comme ordre positif.

Et toute l'Église américaine sent profondément et proclame sa gratitude pour le trésor qui nous a été légué par leur législation sage et opportune. Les auteurs de cette législation sont aujourd'hui pour la plupart partis devant nous, avec le signe de la foi, et dorment aujourd'hui le sommeil de la paix. Mais leur œuvre, après les avoir suivis au redoutable tribunal du grand Juge pour plaider en leur faveur et obtenir leur récompense, est demeurée sur la terre comme un guide sûr et une abondante bénédiction.

Depuis lors cependant, notre corps de prêtres et de religieux a acquis de merveilleuses proportions, nos institutions catholiques ont décuplé avec une augmentation correspondante du nombre des fidèles. Le territoire aussi sur lequel ils sont répandus s'est largement accru. Les vastes terres de l'Ouest, jadis désolées et impraticables, grâce à la providentielle miséricorde de Dieu, se réjouissent maintenant et fleurissent comme le lis. Sous sa main souveraine elles ont appris à bourgeonner, à fleurir et à se réjouir dans la reconnaissance et les actions de grâces. Le désert a échangé sa solitude pour la vie des affaires et de l'industrie, et les pas des missionnaires et des colons catholiques ont invariablement précédé ou suivi les progrès de la civilisation dans l'Ouest. Des forêts ont été remplacées par des cités où des temples catholiques célèbrent les louanges du Très-Haut, où le parfum sans prix de « l'offrande sans tache » prédite par Malachie monte tous les jours vers le ciel, et où les sacrements de la vie de la sainte Église sont administrés par un clergé dévoué. En raison de ce grand progrès de notre sainte religion, de cet agrandissement merveilleux des tabernacles de Jacob, il a été jugé qu'il était sage et expédient, sinon absolument nécessaire, d'examiner à nouveau la législation de nos prédécesseurs, non dans le but d'y apporter des changements radicaux, et moins encore dans le but de les abroger, mais afin de conserver et de perfectionner son esprit en l'adaptant aux conditions différentes d'aujourd'hui. Et comme chaque jour voit naître de nouvelles erreurs et que le temps et l'éloignement font que des abus dégénèrent en discipline régulière, nous avons pensé que notre devoir de pasteurs était d'arrêter les abus, en rappelant et en imposant la loi établie, et de mettre en garde nos ouailles contre les erreurs par d'opportunes paroles d'avertissement paternel.

Tel a été d'ailleurs le désir et l'ordre de Notre Saint-Père le Pape Léon XIII, heureusement régnant, auquel, comme Pontife suprême et successeur du Prince des apôtres, appartient de droit du pouvoir de convoquer et de tenir notre troisième concile national ou plénier et de nommer un délégué apostolique pour présider à ses délibérations.

Le concile du Vatican.

Un des événements les plus importants dont notre siècle ait été témoin est la réunion par Pie IX, d'heureuse mémoire, du concile général du Vatican. Il a été tenu trois ans après la clôture de notre second concile plénier, et tous ou presque tous ses membres, en outre nombre des prélats aujourd'hui rassemblés en ce troisième concile plénier ont joui du rare privilège de siéger, avec les autres princes de l'Église, dans le seul concile œcuménique qu'aient vu ces derniers temps.

Sa tâche indiquée était de condamner les erreurs les plus insidieuses et les sophismes les plus accrédités du jour et de compléter la législation sur d'importantes matières de discipline, qui avaient été étudiées et discutées, mais laissées sans solution par le concile de Trente. Comme son précédent, le concile du Vatican fut interrompu par les troubles de l'Europe, et les Pères, laissant l'œuvre de leurs délibérations inachevée, retournèrent chez eux, les uns sur ce continent occidental, les autres dans les contrées lointaines de l'Asie. Mais nous entretenons l'espoir et nous prions instamment le Ciel que le Père des miséricordes et le Dieu de tout secours, qui est toujours prêt à subvenir à son Église dans toutes ses épreuves, qui tient dans sa main les conseils des princes et la destinée des nations, daignera à son heure réunir de nouveau ces prélats ou leurs successeurs près du tombeau de Saint-Pierre, ou ailleurs, selon qu'il conviendra à sa sagesse infinie. Le concile du Vatican, pendant sa courte session de sept mois, a proclamé solennellement, avec autorité, quelques vérités que l'Église avait invariablement tenues pour vraies depuis les jours du Christ et des apôtres, mais qu'elle jugeait nécessaire de rappeler une fois de plus et d'affirmer à l'encontre de l'incrédulité et de l'irréligion croissantes de notre temps.

Outre la condamnation de la philosophie, non moins perfide que fausse et pleine de contradictions, des deux derniers siècles,

particulièrement celle de nos jours, l'Église avait à proclamer (en raison des progrès lamentables de ceux qui se sont révoltés contre sa divine mission d'enseigner toutes les nations) la vérité et la divinité des livres sacrés contre les enfants même de ceux qui en appelaient à l'Écriture pour combattre ses enseignements et pour affirmer la valeur et la dignité de la raison humaine, contre les descendants directs de ceux qui invoquaient la raison comme le guide suprême et unique pour choisir, dans sa tradition, les mystères qu'ils devaient garder et les mystères qu'ils devaient rejeter. Noblement elle a rempli son devoir et affirme, à la face d'un monde oublieux ou infidèle, que la raison est, dans l'ordre naturel, le don le plus haut et le meilleur fait par Dieu à l'homme, et que cette aide très salutaire donnée à sa faiblesse, non seulement n'est pas diminuée, mais est fortifiée, secourue et ennoblie par le don surnaturel de la divine révélation.

Nous n'avons aucune raison de craindre que vous, bien-aimés fils, vous soyez emportés par ces doctrines ou d'autres fausses doctrines condamnées par le concile du Vatican, telles que le matérialisme ou la négation du pouvoir de Dieu de créer, de révéler à l'homme ses vérités cachées, de témoigner par des miracles sa toute-puissance en ce monde qui est l'œuvre de ses mains. Mais nous ne pouvons non plus ne pas voir que les professeurs de scepticisme et d'irréligion sont à l'œuvre dans notre pays. Ils sont apparus dans les principaux établissements d'éducation de nos concitoyens non catholiques, ils se sont (bien que rarement) montrés dans la presse et jusque dans la chaire.

Si nous pouvions compter entièrement sur le bon sens inné du peuple américain et sur le respect de Dieu et de la religion qui a été jusqu'ici son orgueil et sa gloire, il semblerait qu'il y ait relativement peu de danger de voir se propager ces théories sauvages qui repoussent ou ignorent la révélation, sapent la morale et finissent souvent par vouloir bannir Dieu de sa propre création. Mais quand nous tenons compte des signes quotidiens de l'infidélité grandissante et que nous voyons ses hérauts non seulement chercher à modeler les jeunes intelligences dans nos collèges et nos établissements scientifiques, mais encore travailler activement parmi les masses, nous ne pouvons que frémir des dangers qui nous menacent dans l'avenir.

Lorsqu'à cela nous ajoutons les progrès rapides de cette fausse civilisation qui cache ses horreurs sous le nom de lumière, et

qui amène le culte avoué de Mammon, la recherche fébrile de toutes les aises, du confort et du luxe pour le bien-être physique de l'homme, le désir exclusif de servir ses intérêts matériels, l'insouciance ou plutôt le dédain des intérêts de sa meilleure et plus haute nature, nous ne pouvons nous empêcher de pressentir que de tout ceci doit sortir un matérialisme sans cœur, c'est-à-dire le terrain le mieux préparé pour recevoir les semences de l'exclusivisme et de l'irréligion, qui menacent de désoler notre pays dans un avenir peu éloigné. Les premières choses qui périront seront nos libertés, car les hommes qui ne connaissent pas Dieu ni la religion, ne peuvent jamais respecter les droits que l'homme tient de son Créateur. L'État, dans de pareilles conditions, doit devenir despote, que le pouvoir soit exercé par un seul ou par plusieurs.

A vous, bien-aimés frères, qui possédez le trésor de la foi catholique, nous pouvons adresser en confiance les injonctions réitérées du Seigneur au chef élu de son peuple :

« Prends courage et sois fort... Prends courage et sois vaillant... Voici que je te commande : prends courage et sois fort. Ne crains pas, ne sois pas troublé, parce que le Seigneur ton Dieu est avec toi. » Cette dernière clause donne la raison pour laquelle nous devons être courageux et forts ; un verset intermédiaire nous donne le moyen de nous assurer l'aide de Dieu : « Ne laisse pas le livre de cette loi quitter tes lèvres, mais médite-le jour et nuit afin que tu puisses observer d'accomplir ce qui y est écrit.

Gardez donc nuit et jour devant vos yeux la loi de Dieu et ses enseignements par l'intermédiaire de cette sainte Église qu'il a faite la Mère et la Souveraine de tous les hommes. Fuyez la lecture de tous les livres impies, et écartez-les de vos enfants comme vous écarteriez d'eux le venin de l'aspic et du basilic. Enseignez-leur que vous et eux, en écoutant l'Église, vous êtes sous la conduite de Celui qui a dit : « Je suis la voie, la vérité et la vie. » Laissez d'autres douter ou nier, mais avec les apôtres vous savez en qui vous avez cru, et vous êtes certains qu'il répondra à la confiance que vous avez mise en lui.

Le Christ Notre-Seigneur a donné mission à ses apôtres d'enseigner à l'humanité les vérités qu'il leur avait enseignées. Ils n'ont pas reçu l'ordre d'écrire sur une doctrine quelconque, et moins encore de dresser un corps d'articles de foi comme celui que nos enfants apprennent dans le catéchisme. Ils prêchaient

et enseignaient par la parole de leur bouche, ou bien, quand l'occasion s'en présentait, ils écrivaient ce que l'Esprit-Saint leur inspirait. Ce qu'ils ont écrit et ce qu'ils ont dit par instruction orale est également la parole de Dieu. Et cette double parole écrite et non écrite est le dépôt de la vérité divine confié à la garde de la sainte Église, et surtout à celui sur qui l'Église a été bâtie, — le seul apôtre qui, dans le sens complet du mot, vit encore et gouverne dans la personne de ses successeurs, et du haut de sa chaire infaillible distribue à ceux qui la cherchent la vérité de la foi chrétienne. C'est sa charge de confirmer ses frères, et l'histoire de l'Église le montre depuis le commencement et à travers tous les âges, remplissant fidèlement la mission à lui confiée par son Maître.

Depuis les premiers siècles jusqu'au nôtre, la voix de Pierre a été la première à condamner tout écart de la doctrine apostolique. Aucune menace de la puissance humaine n'a pu dompter cette voix ou la réduire au silence. Aux menaces de ce genre, Pierre, par ses successeurs, a toujours fait la même réponse que celle qu'il fit à Jérusalem aux prêtres et aux anciens assemblés. Les tentatives des princes et des potentats n'ont pu gagner à l'erreur la sympathie de Rome; aucune hérésie, même sous le faux semblant de la vérité catholique, n'a échappé à son œil vigilant. Dès qu'une nouveauté est apparue, tous les cœurs et tous les yeux se sont tournés vers la Chaire de Pierre, et, quand cette Chaire a rendu son jugement, le peuple catholique a obéi. Ceux qui ont refusé d'obéir ont été retranchés de la communion de l'Église et sont devenus dès lors comme des païens et des publicains.

Cette doctrine, qui avait si profondément pénétré la vie et l'action de l'Église, le concile du Vatican a jugé bon de la consacrer par une définition solennelle, afin que personne dès lors ne prétende inconsidérément ne pas connaître et ignorer comment on peut savoir avec certitude ce que l'Église enseigne officiellement, afin surtout que personne ne puisse désormais propager les funestes semences et la fausse doctrine avec impunité, sous prétexte d'un appel du jugement du Saint-Siège (qu'il s'agisse d'en appeler à des assemblées éclairées ou à des tribunaux d'État, ou à de futurs conciles, particuliers ou généraux, ainsi que l'ont fait Luther et les jansénistes), l'Église du Dieu vivant, par l'intermédiaire des pères du concile du Vatican, a déclaré nettement que son chef anthentique est le

successeur de Saint-Pierre au siège apostolique de Rome, et que ce que lui décide officiellement comme le chef de l'Église fait partie du dépôt de la foi confiée à sa garde par Jésus-Christ Notre-Seigneur, et ne peut, par conséquent, être susceptible de doute, de négation ou de révision, mais doit être expressément reçu et cru par tous. »

Dans cette déclaration autorisée, il n'y a rien de nouveau, rien qui puisse être un sujet d'étonnement. C'est seulement donner le sceau solennel de la définition à ce qui a toujours été la croyance et la pratique de l'Église. Et cependant « les portes de l'enfer », les puissances des ténèbres qui toujours se dressent contre l'Église bâtie sur Pierre — tout en sachant (car les démons eux-mêmes croient et tremblent de croire) qu'ils ne peuvent prévaloir contre elle ni faire mentir la promesse de Dieu — semblent avoir été remuées dans leurs abîmes par la proclamation de cette grande vérité. Et leur rage impuissante a trouvé de l'écho sur la terre. La définition a provoqué une tempête de sauvages injures et de colères immodérées comme on en avait rarement entendu parmi nos adversaires. Une misérable poignée d'apostats « nous ont quittés, mais ils n'étaient pas des nôtres. »

Pourtant, ce qui était plus sérieux, les rois de la terre se sont levés et se sont unis contre le Seigneur et contre son Vicaire à cause de la définition. Ils ont élevé de nouveau le cri de guerre poussé par les Juifs contre notre Sauveur, et si souvent poussé depuis par les persécuteurs de l'Église. Ils prétendirent qu'en définissant l'infaillibilité du successeur de saint Pierre, elle s'était faite l'ennemi de César. Et c'est ici que nous voyons se vérifier pleinement le fort langage de l'Écriture : « L'iniquité s'est menti à elle-même. » Le Pape, même après la proclamation de son infaillibilité, n'est pas plus l'ennemi de César et des gouvernements humains que l'infaillible Pierre n'a été l'ennemi de Néron, que le Christ Notre-Seigneur, qui est la vérité et l'infaillibilité même, n'a été l'ennemi d'Auguste et de Tibère, sous lesquels il est venu au monde, a enseigné et souffert. Les gouvernements par lesquels, il y a trois siècles, les nouveaux dogmes de Luther, de Zwingle et de Calvin ont été imposés à des peuples qui n'en voulaient pas, par l'épée, ont été les premiers et, à vrai dire, les seuls à tirer du fourreau leur épée contre les croyants catholiques et particulièrement contre les évêques et le clergé. Leur but était de détruire par

degrés la hiérarchie catholique et de la remplacer par un sacerdoce servile, qui aurait subordonné son enseignement et son ministère à la volonté de l'État.

Pour arriver à cela, ils ont dû fouler aux pieds des traités solennels et des lois organiques. Mais les catholiques de Prusse, peuple et clergé, tout en se montrant sujets très dévoués et très fidèles aux lois de leur patrie, sont restés debout comme un mur de diamant contre la tyrannie de leurs maîtres. Avec une généreuse vigueur et une admirable constance, ils ont tiré parti de tous les moyens constitutionnels et légaux pour faire échec aux projets du despotisme et pour sauver leur liberté avec celle de leur pays. Ils ont donné au monde un glorieux exemple que — peut-on espérer — les victimes du libéralisme tyrannique en des contrées catholiques auront un jour la sagesse ou le courage d'imiter. Ce combat a duré jusqu'à présent douze années; mais les amis mêmes de cette législation persécutrice ont été amenés à reconnaître enfin qu'elle avait été une erreur misérable; et on n'en saurait trouver de meilleure preuve que ce fait, que les maîtres de la Prusse ont dû recourir au patriotisme de la population catholique pour arrêter la marche menaçante du socialisme et de la révolution. En Suisse aussi la persécution a dû céder devant la politique de douceur et de conciliation adoptée par Notre Saint-Père Léon XIII.

Bien-aimés frères, nous n'avons pas besoin de vous encourager à garder fermement cette doctrine du concile du Vatican. Car vous avez été accoutumés depuis l'enfance à y croire, comme l'avaient été vos pères, alors qu'elle n'était pas revêtue des formalités de la définition, de même que les premiers chrétiens croyaient fermement à la divinité du Fils et du Saint-Esprit trois cents ans avant que l'Église n'eût jugé nécessaire de la définir dans les conciles de Nicée et de Constantinople.

Dans notre propre pays, des écrivains et des orateurs, qui ne connaissent l'Église que sous les travestissements des préjugés, ont de temps à autre fait écho aux mêmes accusations; mais, malgré des excitations locales et passagères, le bon sens du peuple américain a toujours prévalu contre la calomnie.

(À suivre.)

LETTRE DE S. ÉM. LE CARDINAL LAVIGERIE

S. Ém. le cardinal-archevèque d'Alger a adressé au président et aux membres de la commission des finances du Sénat l'éloquente protestation qui suit ; elle n'a rien perdu de son douloureux intérêt, bien que l'iniquité qu'elle avait pour but d'empêcher soit consommée :

Tunis, le 22 décembre 1884.

Messieurs,

A la distance où nous sommes, nous ne recevons que tard le compte-rendu des discussions parlementaires. Aussi n'est-ce que par le courrier d'hier que nous avons eu la connaissance complète des votes récents de la Chambre des députés relativement au service du culte catholique.

Je croirais manquer à mon devoir, non seulement comme Évêque, mais encore comme Français, si je ne faisais parvenir à votre commission les réflexions que me suggèrent les discussions de la Chambre. Elles ne tendent à rien moins, en effet, qu'à désorganiser absolument le clergé français de l'Afrique du Nord.

Ne pouvant pas, pressé par le temps comme je le suis, puisque cette lettre doit partir ce soir même, entrer dans tous les détails que comporte un si grave et si triste sujet, je me borne à la note succincte qui va suivre, laissant à M. l'abbé Charmetant, mon représentant à Paris, le soin d'y ajouter les explications qui vous sembleraient nécessaires.

Pour plus de clarté, je vais reprendre une par une, les diverses suppressions proposées par la Chambre.

1° *Bourses des séminaires.* — Elles se trouveraient complètement supprimées si le Sénat ratifiait le vote de la Chambre.

Mais cette suppression amènerait, par la force des choses, dans un délai prochain, la disparition complète du clergé français de l'Afrique. J'en ai donné autrefois les raisons au gouvernement, et je croyais, après ses promesses, avoir obtenu auprès de lui gain de cause, tant ces raisons ont de force.

« Il suffit, disais-je, de savoir que, depuis l'origine de la « conquête jusqu'à ce jour, pas un prêtre français élevé en « Algérie n'a pu l'être autrement que par les bourses de l'État.

« On ne vient point de France en Algérie lorsqu'on est riche,
« on n'y vient que lorsque les nécessités de la vie imposent ce
« sacrifice, le plus dure à notre caractère national, celui d'a-
« bandonner le sol natal. Pour décider les familles françaises à
« se fixer dans la colonie, l'État a dû longtemps tout donner :
« les débours des voyages, les terres, les secours pour l'instal-
« lation, les routes, l'eau des fontaines et tout ce qu'on laisse
« ailleurs à la charge des communes et à celle des individus.

« Comment les familles qui ont besoin de tels secours pour-
« raient-elles faire les frais de l'éducation de leurs fils, surtout
« les frais d'une éducation prolongée, comme celle du sacer-
« doce?

« A cet égard nul doute n'est possible : *aucun cas ne s'est*
« *présenté, depuis plus de cinquante ans, où la famille d'un*
« *grand séminariste français se destinant au sacerdoce en*
« *Algérie ait payé sa pension.*

« Je sais qu'en France bon nombre de jeunes clercs sont dans
« des conditions semblables. Mais, du moins, trouvent-ils au-
« tour d'eux, dans la charité des fidèles, le moyen de pourvoir
« aux frais de leur éducation. Ici, nous sommes dans un pays
« qui se forme. Les besoins de chaque jour absorbent les res-
« sources de tous. En dehors des bourses de l'État, nous ne
« pouvons rien espérer.

« Donc nous serons obligés de renoncer à la formation d'un
« clergé national pour l'Algérie, si ces bourses sont supprimées,
« et on ne trouvera plus, dans un avenir prochain, je le dis
« encore une fois, un seul prêtre français dans l'Afrique du
« Nord pour y exercer le ministère ecclésiastique.

« La Chambre des députés, en votant la suppression des
« bourses de nos séminaires algériens en même temps que
« celles des séminaires de la mère-patrie, a-t-elle prévu cette
« conséquence? »

Quel que puisse donc être le sort réservé aux bourses des séminaires de France, je demande instamment que, sur le chapitre des séminaires, le crédit destiné à l'Algérie soit maintenu intégralement. Il est actuellement de 80,000 francs seulement pour les trois diocèses, et il faut ajouter que ce sont les diocèses algériens qui fournissent, pour le moment, à la Tunisie le clergé national indispensable pour y maintenir notre influence.

2° *Traitement des chanoines.* — Pour faire comprendre au Sénat l'injustice criante d'une semblable suppression en ce qui

concerne le chapitre d'Alger, je me bornerai aux détails qui suivent.

Ce chapitre se compose de sept chanoines, non compris le curé de la cathédrale, qui, en toute hypothèse, doit conserver sa situation. Sur ces sept chanoines, trois ont reçu la décoration de la Légion d'honneur pour la récompense de longs services rendus dès l'origine de la conquête auprès de nos troupes et dans la colonie.

Un quatrième a été amputé de la jambe, à la suite de blessures reçues dans l'accomplissement d'une mission qu'il avait acceptée par pur dévouement.

Un cinquième m'a accompagné en Tunisie, où il partage toutes mes fatigues.

Un sixième, âgé de soixante et quinze ans, est dans un tel état de santé qu'il ne peut même plus, depuis un an, célébrer la sainte messe.

Le septième seul, quoique approchant de soixante-dix ans, est à peu près valide.

Tels sont les hommes qui, après avoir quitté la France, leur famille, sur la foi des traités, vont être réduits à la misère si les votes de la Chambre ne sont point réformés.

Une telle inhumanité, une telle injustice sont-elles possibles?

3° *Suppression de titres ecclésiastiques.* — L'État s'est engagé solennellement à assurer l'exercice du culte dans tous les centres de colonisation de l'Algérie. Comme je l'ai dit ci-dessus, il y donne d'ailleurs tout aux colons.

Malgré cette promesse et depuis six années, rien ne se fait pour les centres nouveaux, et actuellement, malgré les réclamations sans cesse renouvelées, plus de la moitié des centres existants manquent de tout service religieux régulier. On y supplée comme on peut, au moyen de prêtres auxiliaires.

Mais, dans de telles conditions, peut-on songer à des suppressions de titres, alors que, pour trouver les paroisses les plus voisines, certains colons sont obligés de faire quinze, vingt et trente kilomètres ?

4° *Aumônerie militaire.* — Cet article se trouve inscrit au budget de la guerre, mais il ne m'en intéresse pas moins, particulièrement au point de vue de la Tunisie.

Il n'y a absolument aucun prêtre français dans la Régence qui reçoive ou puisse recevoir un traitement régulier de la part de l'État autrement qu'au titre de l'aumônerie militaire.

C'est ainsi que, jusqu'à ce moment on a pu, tant bien que mal, assurer le service établi.

D'ailleurs, la Tunisie n'a aucune paroisse française régulièrement constituée, et par conséquent il est impossible d'appliquer, dans le nouveau diocèse de Carthage, la disposition, proposée à la Chambre et acceptée par elle, de faire desservir les hôpitaux militaires par des prêtres attachés aux paroisses. La paroisse de France la plus voisine est celle de Marseille. En Algérie, il faut aller jusqu'à Bône ou à Souk-Ahras.

Il est donc impossible d'accepter la diminution proposée sur l'aumônerie militaire en ce qui nous concerne, et le chiffre porté l'année dernière au budget est à peine suffisant pour les services actuels.

5° *Le traitement des évêques.* — J'ai réservé cet article pour la fin par un sentiment de pudeur que la commission du budget du Sénat comprendra facilement.

Le traitement des évêques d'Algérie est fixé, comme l'a rappelé à la tribune M. le ministre des cultes, par une convention spéciale avec le Saint-Siège, convention qui a force de loi, puisqu'elle a été acceptée par les pouvoirs législatifs et ensuite promulguée par décret.

Mais cette raison, absolument décisive n'existât-elle même pas, que ce serait une injustice et une anomalie de réduire le traitement des évêques algériens, sous prétexte de faire équation, comme on l'a dit, au chiffre du traitement des évêques de France.

En Algérie, en effet, tous les traitements de l'État sont augmentés d'un quart au moins, et souvent plus encore, sur les traitements similaires de la mère-patrie. C'est ce que l'on appelle le *quart colonial.*

Fonctionnaires, magistrats, officiers, tous le reçoivent.

Pour quel motif la Chambre veut-elle en priver les évêques? Est-ce parce que les misères qui s'adressent à l'évêque, dans un pays comme l'Algérie, sont sans comparaison plus nombreuses et plus tristes que partout ailleurs?

Quel que fût le chiffre de leur traitement, il serait, et au-delà, absorbé par leurs aumônes.

Est-ce parce qu'ils n'ont aucune espèce de casuel possible?

Je n'ajouterai qu'un mot pour faire comprendre à la commission du Sénat ce qui a été fait vis-à-vis de nous, dans ces dernières années. Les chiffres seront ici plus éloquents que tous les discours.

Mon prédécesseur, Mgr Pavy, recevait comme simple évêque un traitement annuel de 30,000 francs. Arrivé en Algérie comme archevêque, le même traitement m'a été continué durant près de quinze années. Depuis qu'on est entré dans la voie de persécutions mesquines destinées sans doute à désoler le clergé, on a successivement porté ce traitement de 30,000 francs d'abord à 25,000, puis à 20,000, et enfin, cette année, la Chambre vote sa réduction à 15,000 fr.

Il résulte de ces chiffres qu'alors qu'un simple évêque avait en Algérie un traitement de 30,000 francs, un archevêque cardinal n'en aurait plus aujourd'hui que 15,000.

Mais ce n'est pas tout. Tandis que les Chambres diminuaient ainsi son traitement, le gouvernement faisait appel à son patriotisme pour des œuvres nouvelles. Cet archevêque, pour se rendre en Tunisie, devait prendre à Alger un coadjuteur; en Tunisie même, pour accomplir pleinement sa mission, il devait prendre un évêque auxiliaire et partager naturellement avec ces deux prélats, qui n'ont aucun moyen d'existence, le traitement de l'État.

De sorte qu'en dernière analyse, l'archevêque d'Alger a, en 1884, pour deux archevêchés, pour son titre de cardinal, pour son coadjuteur et pour son auxiliaire, un traitement annuel de 15,000 francs, alors que, comme simple évêque, son prédécesseur en avait 30,000! Comment vivre seulement, dans des conditions semblables, autrement que par la mendicité?

C'est en effet, ce à quoi le cardinal archevêque d'Alger et de Carthage se trouve réduit. Il ne vit, lui et son clergé de Tunisie, qu'en sollicitant et en recevant des aumônes.

Je m'arrête, messieurs, car je sens qu'en m'appesantissant sur ces pensées, je laisserais déborder mon amertume. J'ai déjà eu l'occasion de le dire, il n'en est point de plus grande pour un homme qui aime sa patrie et qui a usé sa vie à son service que de voir méconnaître vis-à-vis de lui toutes les règles de la justice.

Veuillez agréer, monsieur le président, l'expression de ma haute et respectueuse considération.

† Charles, cardinal Lavigerie,
archevêque d'Alger et de Carthage.

NÉCROLOGIE

Nous avons le regret d'annoncer la mort du cardinal Schwarzenberg, le plus ancien membre du Sacré-Collège et le seul encore vivant de la création de Grégoire XVI. Le cardinal est mort, à Vienne, le 27 mars.

Dès l'âge le plus tendre, le jeune prince montra une grande piété et une tendance à la vie religieuse. Ses parents favorisèrent cette vocation, et *Frédéric* DE SCHWARZENBERG put faire ses études ecclésiastiques. Le jeune abbé prince de Schwarzenberg se distingua bientôt par son zèle, son activité, son savoir, et fut cité dans tous les diocèses de l'empire comme un modèle de jeune prêtre, ardent, actif et savant. Aussi, lors de la vacance du siège primatial, le chapitre métropolitain de Salzbourg l'élut en 1835 comme Prince-Archevêque, primat d'Allemagne. Préconisé par Grégoire XVI, de sainte mémoire, le jeune archevêque parcourut alors fréquemment son diocèse, s'occupa sérieusement de l'éducation de son clergé, et fonda le petit séminaire.

Le Souverain-Pontife le créa cardinal en 1842, avec le titre de Saint-Augustin.

Par décret de l'empereur d'Autriche du 13 décembre 1849, il fut nommé prince-archevêque de Prague. Sa Sainteté Pie IX le préconisa dans le consistoire secret du 20 mai 1850, où le Saint-Père prononça la célèbre allocution *Si semper*, pour remercier la France de l'avoir rétabli sur son trône et pour féliciter l'Autriche d'avoir rendu la liberté à l'Église dans ses États.

—

Le prince Orloff, ancien ambassadeur de Russie en France, est mort hier à Fontainebleau, dans son château de Belle-Fontaine.

Né en 1827, le prince ORLOFF était officier lors de la guerre de Crimée, et il perdit un œil au siège de Sébastopol, en 1854.

En 1870, il fut nommé ambassadeur à Londres, puis en 1873 à Paris.

Depuis trois ans, le prince vivait très retiré dans sa magnifique propriété de Belle-Fontaine et faisait de larges aumônes aux pauvres des environs.

Le prince Orloff aimait beaucoup la France et lui en a donné une preuve en décidant son souverain à intervenir auprès de l'Allemagne pour arrêter l'invasion nouvelle dont cette puissance nous menaçait en 1876.

—

Un des plus anciens avocats du barreau de Paris, M. Colmet d'Aage, vient de mourir à l'âge de 78 ans. Il a succombé aux suites d'une fluxion de poitrine.

CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME (1)

Sixième conférence. — **L'Extrême-Onction.**

Il ne se peut pas que la grâce de Jésus-Christ, qui nous saisit dès notre entrée en ce monde, nous donne une nouvelle naissance, préside à nos accroissements, fortifie et perfectionne notre organisme surnaturel, alimente en nous la vie divine, guérit les mortelles blessures du péché, il ne se peut pas que la grâce de Jésus-Christ nous abandonne au moment à la fois triste et solennel qui va décider de notre éternité. Un sacrement nous attendait aux portes de la vie pour nous ouvrir la carrière de la grâce ; il faut qu'il y en ait un aux portes de la mort pour nous ouvrir la carrière de la gloire.

« Il est un sacrement, dit le saint concile de Trente, qui non seulement consomme la pénitence, mais toute la douloureuse vie du chrétien : c'est l'extrême-onction. »

Nous allons aujourd'hui faire admirer la suprême délicatesse de la bonté divine dans ce sacrement. Cela nous permettra de demander compte aux familles chrétiennes de la manière dont elles en comprennent, à notre époque, l'importance et la sainteté.

I

« Si quelqu'un est malade parmi vous, écrit saint Jacques, qu'on amène auprès de lui les prêtres et qu'ils prient sur lui, en lui faisant des onctions avec l'huile sainte au nom du Seigneur. Et la prière de la foi sauvera l'infirme et Dieu le soulagera, et, s'il est en état de péché, ses péchés lui seront remis. » Matière, forme, ministre, vertus surnaturelles : religieux ensemble de signes, d'actes et d'effets qui ne peuvent relever que de l'institution divine, tout est indiqué dans le texte apostolique. Aussi

(1) Les *Conférences* du R. P. Monsabré paraissent *in-extenso* dans l'*Année dominicaine.* Abonnements spéciaux pour la durée de Conférences et la retraite pascale : 1 fr. 50.

est-ce à ce texte que nous renvoie constamment la tradition, lorsqu'elle rencontre l'extrême-onction dans l'énumération des rites sacrés auxquels le Christ a attaché sa grâce.

Depuis quinze siècles, les chrétiens, persuadés que la miséricorde de Dieu leur avait préparé un secours pour le redoutable passage du temps à l'éternité, livraient avec confiance leur corps endolori aux onctions de l'huile sainte, lorsque le protestantisme crut qu'il était à propos de supprimer la ridicule coutume de *graisser les cadavres* (c'est ainsi qu'il s'exprime en son noble langage) et de donner à la mort d'un chrétien un caractère plus digne. Il écarta donc le prêtre, et fit venir à sa place un simple monsieur chargé de lire froidement quelques versets choisis de la Bible.

Certes nous ne nions pas la religieuse efficacité des paroles de l'Écriture pour consoler et fortifier l'âme chrétienne. Mais cela suffit-il au chrétien qui va mourir? Oh! non! Ce que le chrétien attend d'un ministre de la religion, lorsqu'il le voit près du lit où la mort lui dispute ses dernières heures, c'est plus qu'une parole, si onctueuse et si éloquente qu'elle soit, c'est la certitude que la grâce le visite une dernière fois, pour consommer, dans sa vie pécheresse, les miséricordes de son Dieu; c'est un signe sensible et palpable des intimes et suprêmes opérations de la toute-puissante vertu dont il a tant de fois éprouvé l'efficace, depuis l'heure bénie de sa naissance spirituelle.

Au sein même du protestantisme, plus d'un personnage marquant, revenu de la fureur de détruire qui aveuglait les pères de la réforme, a confessé, sur le point qui nous occupe, la doctrine du saint concile de Trente. Le grand Leibnitz, entre autres, a écrit dans son *Système théologique*, ces remarquables paroles : « L'onction des infirmes a pour elle l'autorité de l'Écriture et l'interprétation de l'Église... Je ne vois rien qu'on puisse reprendre dans ce que fait l'Église catholique... S'il est vrai que le don de guérir les corps soit aujourd'hui moins fréquent qu'autrefois, ne reste-t-il pas cette perpétuelle efficacité de guérison intérieure, qui ne trompe jamais une âme bien disposée?... La rémission des péchés, l'affermissement des vertus chrétiennes, n'est-ce pas ce dont l'homme a plus que jamais besoin, lorsque sa vie va sombrer, lorsque les fureurs de Satan et les terreurs de la mort l'assiégent? »

C'est qu'il faudra s'aboucher avec la mort. Tout roi de la

création qu'il est, l'homme subit la loi commune des créatures : il finit.

Considérons-le donc à ce moment solennel, mais ne considérons que le chrétien.

Le chrétien est malade, et ce malade est le fils tendrement aimé d'une mère qui l'a spirituellement engendré à la vraie vie, qui lui a dit en lui montrant le ciel : « Enfant, voilà ta patrie! Viens avec moi : nous traverserons ensemble l'aride désert de cette vie; nous combattrons ensemble, nous souffrirons ensemble, nous aimerons ensemble, et je ne te quitterai que pour te confier aux mains des anges qui t'emporteront au lieu de ton éternel repos. »

Il faut qu'il en soit ainsi, autrement il y aurait une regrettable et douloureuse lacune dans la mission et les offices de l'Église. Il ne se peut pas que cette admirable mère, si puissante et si bonne en la misère de notre naissance, soit dépourvue du moyen de nous secourir en la misère de notre agonie; qu'elle puisse tout pour nous introduire dans le monde de la grâce, et qu'elle n'ait plus rien à faire quand il nous faut entrer dans le monde de la gloire. Le chrétien mourant a besoin de ses derniers soins et de ses dernières caresses, et ces derniers soins et ces dernières caresses c'est l'onction sainte qu'elle nous donne pour consommer en nous les opérations de la grâce et nous préparer prochainement à la gloire des cieux.

Le chrétien est malade, et ce malade est un soldat que le Christ a enrôlé sous sa bannière, dont il a consolidé l'armure et trempé les armes. Son divin capitaine était auprès de lui dans les combats de la vie, mais plus acharné et plus terrible est le combat de la mort. Il suffit au soldat valide d'entendre le cri de ralliement du Christ; le soldat infirme a besoin que le Christ oigne ses membres, apaise la fièvre qui les tourmente, et, à travers ces instruments déshonorés du péché, arrive jusqu'à l'âme angoissée qui se désespérerait, si elle ne se sentait soutenue par une victorieuse assistance.

Le chrétien est malade, et ce malade est un prodigue maintes fois pardonné! Père miséricordieux, qui l'avez tant aimé, ne viendrez-vous pas lui dire, par un baiser plus tendre, que ses ingratitudes n'ont pas rebuté votre amour? Le souvenir de vos bontés l'assiège, au moment où il va quitter la vie pour entrer dans la demeure d'où l'on ne sort plus. Il voudrait savoir s'il est bien vrai que vous lui avez tout pardonné. Ne lui parlez

plus, il aurait peur de n'avoir pas bien entendu. Son âme craintive sera plus rassurée, si vous écrivez votre pardon sur ses membres endoloris, en chacune des onctions d'un dernier sacrement.

On se demandera peut-être si la pénitence et l'Eucharistie ne suffisent pas au chrétien infirme, dont nous venons d'invoquer tous les titres à la miséricordieuse assistance de Dieu ?

Il paraît que non, puisque Jésus-Christ a institué tout exprès pour lui un sacrement. Il pourrait se sauver sans ce sacrement, mais le grand et admirable ouvrage de la grâce ne serait pas consommé dans sa vie spirituelle. L'extrême-Onction est donc ce sacrement consommateur ordonné à la destruction des restes du péché, dans l'âme chrétienne. Qu'est-ce donc que cela signifie ?

Les restes du péché, c'est l'effroyable puissance que nous avons donnée au démon en cédant à ses suggestions et en prenant part à sa révolte contre Dieu. Nous n'avons pas attendu qu'il prît d'assaut notre âme, nous l'y avons introduit lâchement et, pendant de longues années peut-être, il en a gardé le commandement. Son exécrable empire s'est écroulé le jour où Dieu, notre maître légitime, est rentré dans son bien par la porte du repentir ; mais sa haine et ses ambitions persistent, et, bien loin de renoncer à la possession de l'âme dont il fut le tyran, il est d'autant plus décidé à la reprendre qu'il connaît mieux les faiblesses et les passions dont la complicité doit le servir. C'est contre le chrétien infirme que Satan met en œuvre toutes les ressources de son infernale puissance, et d'autant plus pressé de triompher que l'heure suprême approche où il ne pourra plus rien.

Si le malade est facile aux illusions, dit alors le R. P. Monsabré, il l'abuse sur la gravité de son état, et lui fait entrevoir, dans un avenir chimérique, le retour du bien-être et des jouissances dont il lui inspire le regret. Si le malade a conscience de sa fin prochaine, il avive, en sa mémoire inquiète, les douloureux souvenirs qui le peuvent troubler jusqu'à l'effroi ; ne peut-il enfanter la présomption ou le désespoir, il est heureux de tourmenter les dernières heures de grâce dont le chrétien mourant pourrait profiter pour mieux se disposer à comparaître devant le divin Juge.

Et ce n'est pas tout. Un autre reste du péché renforce le pouvoir de Satan sur notre âme affaiblie : c'est la sourde attache de notre volonté aux créatures de ce monde. Nous les avons trop longtemps

et trop passionnément aimées pour qu'il n'en reste plus rien, même après que nous avons abjuré, en nous retournant vers Dieu, cette sorte d'idolâtrie dont elles nous ont rendus coupables. Leurs séduisantes images reviennent en foule assiéger l'autel croulant où nous les avons adorées, et, bien que l'inflexible nécessité de les quitter pour toujours nous en détache, notre pauvre cœur s'y cramponne, comme pour échapper au prochain naufrage dont il est menacé. Si elle n'ont pas le fatal pouvoir de le déchirer par des regrets presque sacrilèges, elles l'occupent encore, détournent son attention, lui dérobant la vue des choses de l'éternité, et l'empêchant d'entendre les pas de Dieu qui s'approche et sa voix plaintive qui crie : « Au moins avant de mourir, donne-moi donc tout ton amour. »

Ajoutez à cela que le péché a creusé, tout le long de notre vie, un lugubre sillon sur lequel on lit : ingratitude ! C'est lorsque nous ne pouvons plus faire usage des grâces de Dieu que leur souvenir vient fondre sur notre mémoire, et que le perpétuel outrage fait à la bonté divine par notre persévérance dans le péché nous apparaît dans toute sa laideur. Au lieu du Père débonnaire dont il escomptait la patience quand il se portait bien, l'homme n'a plus devant les yeux qu'un juge sévère auquel il va rendre compte de tout le mal qu'il a fait et de tout les biens dont il a abusé. Ce Juge voudra-t-il accepter son tardif repentir, ou se contenter de ses pénitences imparfaites ? Mystère ! A supposer qu'il pardonne, n'aura-t-il pas à faire valoir les revendications de sa justice ? Et la pauvre vie qui va s'éteindre est vide d'expiations, ou ne peut offrir à Dieu que des satisfactions inachevées. Il faudra donc payer une dette effroyable de peines. Mais quand ? Mais comment ? dans les rapides heures que l'éternité va clore bientôt et dans un corps à bout de forces ?

Pouvoir de Satan, sourde attache aux créatures, tristes souvenirs d'une vie pécheresse, expiations manquées, sources d'illusions, de regrets, d'inquiétude, de trouble, de crainte, de tremblement, peut-être de désespoir... les voilà, Messieurs, ces restes du péché qu'il faut détruire, pour consommer l'œuvre de la grâce !

Dieu soit béni ! Je vois entre les mains du prêtre l'huile que les bénédictions de l'Église a sanctifiée. Douce, pénétrante, facile et prompte à se répandre, par nature, c'est l'élément qui convient aux intimes et profondes opérations d'un sacrement dont la vertu doit achever l'assainissement de l'âme humaine.

Mais, en cherchant cette âme à travers les membres qu'il marque de l'onction sainte, ne pourrait-il pas guérir le corps de ses infirmités ? Assurément. L'extrême-onction n'a pas été appelée en vain le sacrement des infirmes. Elle possède une vertu divine qui peut tout, là où la science humaine et les forces de la nature ne peuvent plus rien, et qui arrachera certainement à la mort une vie désespérée, si Dieu le juge utile à sa gloire et à notre salut.

C'est par les sens que le péché est entré dans notre âme, ce sont les sens que le prêtre muni de l'huile sainte, touchera pour les purifier.

« Il faut, dit saint Thomas, appliquer aux sources du péché le remède qui doit le guérir. — Le voici. — En oignant les sens, le prêtre dit : « Par cette sainte onction et par sa très pieuse miséricorde, que le Seigneur te pardonne tout le mal que tu as commis par la vue, l'ouïe, l'odorat, le goût, la parole, le toucher, le mouvement et les délectations du sens réprouvé : *Per istam sanctam unctionem et suam piissimam misericordiam, indulgeat tibi Dominus quidquid... deliquisti.* »

Sous la toute-puissante action de cette prière, continue l'orateur, la goutte d'huile devient un fleuve de grâce et de miséricorde qui se précipite de la porte des sens aux intimes profondeurs où l'âme réside. S'il rencontre sur son passage quelque faute échappée à l'efficacité des autres sacrements, il l'emporte et la noie avec tous les restes du péché, et, au rendez-vous de ses courants, l'âme, imprégnée d'une seule onction, se sent plus forte qu'aux jours de la santé et s'écrie, comme le Christ au sortir de l'agonie : « Debout, marchons : *Surgite, eamus* ». Satan ne peut plus rien sur elle ; elle est investie pour le suprême combat de la force de l'Esprit-Saint. Les créatures de ce monde ne la retiennent plus ; ses liens sont rompus, et ses regards sont fixés vers le ciel. Si elle s'attriste encore de ses ingratitudes, elle n'en est plus accablée, tant le dernier baiser de Dieu l'a remplie de confiance en son infinie bonté. Enfin, pour combler le vide de ses satisfactions, elle s'abandonne à la volonté divine, elle fait de l'agonie et de la mort une expiation, et elle y met tant d'amour, que Dieu ne peut lui refuser une part dans les mérites du Christ et de ses saints. Plus d'ombres, plus d'illusions, plus de regrets, plus de troubles, plus de terreurs, plus d'angoisses ; mais la lumière, la claire vue de l'éternité, l'abandon, la sécurité, la paix, la joie dans le Seigneur. Entièrement guérie, pendant que le corps succombe, l'âme chante la pieuse miséricorde qui l'a poursuivie jusqu'au dernier jour de sa vie terrestre : « *Misericordia tua subsequetur me omnibus diebus vitæ meæ.* »

II

Dans les temps où la foi était vive, on n'attendait pas au dernier moment, au risque d'arriver trop tard, pour munir les malades du sacrement des infirmes. De nos jours, hélas ! les défaillances, les vaines terreurs de la plupart des familles chrétiennes ont fait de l'Extrême-Onction un sujet d'épouvante.

La race des fiers chrétiens n'est cependant pas complète-

ment éteinte. On voit encore, çà et là, des malades pressentir les approches de la mort et demander eux-mêmes à l'huile sainte de consommer en leur vie spirituelle les grâces de la rédemption. Mais, hélas ! ce qui était la règle, dans les âges de religion, est aujourd'hui l'exception. Généralement, ce n'est plus la foi qui préside à la mort du chrétien, c'est la peur.

Pourquoi cela ? Parce que nous vivons dans l'oubli habituel de notre fin dernière, et que nos attaches à ce monde sont si fortes que nous ne pouvons pas nous faire à l'idée qu'elles doivent être rompues. On a peur, on dissimule, on ruse, on n'ose dire que des demi-mots, si l'on ne garde pas en face du malheureux que la mort va saisir un lâche et barbare silence.

Chose ridicule autant qu'étrange ! Rien ne coûte à une mère, à une femme, à un enfant, quand il s'agit de guérir ou de soulager un malade aimé ; ni les consultations ruineuses, ni les remèdes les plus chers et les plus bizarres, ni même l'humiliation de recourir à des empiriques et à des charlatans. Et, quand un Dieu nous dit : — « Moi, le maître de la vie et de la mort, moi qui donne aux médecins leur science et aux remèdes leur vertu, moi qui ai envoyé mes disciples rendre, par des onctions, la santé aux malades, j'ai institué un sacrement pour la guérison et le soulagement des chers infirmes que j'ai enfantés par un sacrement à la vie chrétienne, » — quand un Dieu nous dit cela, ce Dieu est le seul médecin qu'on hésite à appeler, son sacrement est le seul remède qu'on ne veuille pas expérimenter.

Non, nous n'avons plus la foi, nous n'avons même plus le sens commun. Autrement, nous comprendrions qu'une grâce qui assainit, dilate, tranquillise l'âme, doit avoir un retentissement infaillible dans le corps, et que les réactions de la nature, aidées de l'art, se font mieux dans un organisme apaisé que dans un organisme troublé. Aucun médecin n'y contredira.

Rassurez-vous donc, chrétiens tremblants ; une médication intempestive peut tuer un malade, les sacrements n'ont jamais tué personne. L'émotion que vous craignez, souvent le malade la prévient par l'inquiète curiosité avec laquelle il cherche à lire son sort dans vos yeux, sur votre visage et jusque dans le son de votre voix. Vous le croyez tranquille, il n'en est rien.

Quand il y aurait un moment de surprise, qu'importe l'émotion passagère que suivra bientôt le divin apaisement de la grâce ? Dieu s'approche, il s'agit de prévenir l'incorruptible justice qui

doit prononcer sur notre sort éternel. N'est-ce pas l'heure d'être ému ? — Nous le serons bien davantage, si la mort nous jette sans préparation aux pieds du Juge inexorable auquel il nous faudra rendre compte de notre vie pécheresse.

Malheureusement, l'amour charnel écarte, la plupart du temps, ces sages considérations, et l'on se tait. Disons plus : on ment. On ment par le regard, on ment par le calme apparent dont on masque sa douleur, on ment par de chimériques promesses, on ment tant que l'on peut être compris, et, quand les yeux se voilent, quand le premier râle se fait entendre, quand le moribond commence à devenir cadavre, on amène à la hâte un pauvre prêtre dont la main tremblante s'empresse de faire des onctions, arrêtées en chemin par la mort. Il semble que l'on ait à cœur de justifier ces cyniques reproches de Calvin : « Les catholiques se soucient bien des infirmes ! Il leur faut des hommes à moitié morts, des cadavres, pour placer leur huile. C'est lorsque l'âme se débat sur les lèvres du gouffre qui va l'engloutir qu'ils apportent leur extrême-onction, *bien extrême*, en effet. »

Voici qui est plus révoltant encore. Il y a des parents imbéciles, passez-moi l'expression, qui, après avoir conduit jusqu'au bout la sacrilège comédie du silence, s'écrient d'un air soulagé : Quelle belle mort ! il ne s'est pas vu partir.

Ah! chrétiens insensés! dit en terminant l'orateur de Notre-Dame, vous osez appeler ces épouvantables surprises de belles morts. Eh bien! il y en a qui les voudront plus belles encore, et vous les aurez encouragés par votre lâche et barbare négligence. A force de voir des morts sans sacrements, les impies se sont demandé s'il ne serait pas possible d'écarter la religion du lit des mourants et d'attenter aux droits de Dieu jusqu'à l'heure où, pour les faire valoir, il se présente une dernière fois. L'homme n'a pas besoin d'une consécration pour entrer au néant où tout son être doit s'évanouir. Tel est le principe régulateur de l'odieuse ligue qu'ils ont organisée, et dont tous les membres s'engagent solidairement à l'impénitence finale. Les précautions sont prises afin de prévenir un suprême réveil des consciences, et de sinistres amis veillent à l'exécution de l'engagement sacrilège qui livre à la damnation une âme humaine. Arrière le prêtre! Arrière la famille éplorée qui voudrait l'introduire : les solidaires sont là. Ils n'empêcheront pas, sans doute, la mystérieuse visite de Dieu, s'il lui plaît de répondre aux instances d'un repentir tardif; mais ils se croiront assez récompensés de leur peine par une agonie et une mort sans religion. Ils emporteront, comme un trophée, le corps de leur victime

au charnier où il doit pourrir, et célèbreront la grandeur d'âme du misérable dont ils ont laïcisé le trépas et les obsèques. Qui sait? On s'habituera peut-être à ces triomphes de la libre-pensée, et les vieilles pratiques mortuaires que le christianisme a fait passer dans nos mœurs finiront par disparaître, quand il n'y aura plus de honte à mourir comme un chien. Voilà leur espérance.

Cela vous indigne, Messieurs; mais vos croyances spiritualistes auront beau protester, vous n'arrêterez pas ce scandale par des considérations sur la dignité de l'homme et les mystères d'outre-tombe. Je ne connais qu'un moyen de réagir contre l'entraînement satanique qui tend à déshonorer nos lits de mort et nos tombeaux, c'est la multiplication des morts véritablement chrétiennes, où toutes les grâces de Dieu sont consommées dans l'Onction sainte.

Demandez-les donc à Dieu tous les jours, ces morts véritablement chrétiennes, pour vous et pour ceux que vous aimez. N'écoutez pas les conseils de l'amour charnel qui vous inclinent à des ménagements coupables; mais, pieusement attentifs aux besoins des âmes qui vont paraître devant Dieu, ayez le courage de leur parler de cette solennelle et décisive entrevue, et n'ayez le cœur satisfait que lorsqu'elles auront reçu, par vos soins, les dernières caresses de l'Église leur Mère, les derniers encouragements et secours du Christ leur chef, le dernier baiser du Père miséricordieux qui veut bien recevoir ses enfants prodigues dans la demeure de son éternité. Et vous, médecins chrétiens qui m'avez écouté, ne rougissez pas, n'ayez pas peur d'être les apôtres d'un sacrement qui assure à votre art, dont tant de chances mystérieuses vous disputent le succès, la collaboration du Maître de la vie et de la mort.

Il faut absolument, Messieurs, que dans la conclusion redoutable du drame de la vie, l'édification étouffe le scandale. Quand on verra, dans toutes les familles chrétiennes, les derniers sacrements préparés de loin avec un saint respect, les angoisses de l âme et les souffrances du corps s'apaiser sous la douce influence de l'huile des infirmes, quand on pourra dire avec confiance, près de tous les lits mortuaires où s'éteint paisiblement un enfant de l'Église : « Pars, âme chrétienne, sors de ce monde, au nom du Père qui t'a créée, au nom du Fils qui a souffert pour toi, au nom de l'Esprit-Saint dont tu as reçu l'effusion, au nom des anges et des archanges..., des patriarches et des prophètes, des saints et des saintes de Dieu. Que ta place soit aujourd'hui dans la paix et ta demeure dans la sainte Sion... Frère bien-aimé, je te remets aux mains de Dieu dont tu es la créature... Que le ciel vienne au-devant de toi et t'embrasse... Que le doux Jésus te montre un visage joyeux... Va jouir, dans la grande armée des bienheureux, des douceurs de la contemplation de Dieu, pendant les siècles des siècles. Amen. » Quand on verra cela, quand on entendra cela partout, Messieurs, le peuple n'hésitera plus à choisir entre ces deux portes de

l'éternité : la mort solidaire et la mort chrétienne, l'enfouissement honteux d'un animal à bout de souffle et la pieuse déposition d'une chair sanctifiée par la visite de Dieu et tout humide encore de l'onction sainte qui a purifié l'âme des restes du péché; et il sera heureux de chanter avec nous : « Bienheureux les morts qui meurent dans le Seigneur! *Beati mortui qui in Domino moriuntur!* »

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Les Eminentissimes cardinaux et les RR. prélats et consulteurs de la Sacrée Congrégation des Rites se sont réunis hier matin samedi, au Vatican, pour une séance dite ordinaire, à l'effet d'examiner les causes suivantes :

La validité et l'importance du procès canonique fait par l'Ordinaire de Belley sur la renommée de sainteté, sur les vertus et les miracles en général du vénérable Jean-Baptiste Vianney, curé d'Ars ;

La révision des écrits (examinés pour la seconde fois) du vénérable Jean Népomucène de Tschiderer, prince-évêque de Trente ;

L'introduction de la cause de béatification et canonisation du serviteur de Dieu Glycérius Landriani, novice de la congrégation des Clercs-réguliers des Écoles-Pies ;

Le patronage universel de saint Vincent de Paul pour toutes les associations de charité. Toutes ces causes ont reçu une solution favorable.

France.

Lyon. — La municipalité de Lyon vient de faire enlever les croix centrales, dites croix des pauvres, qui ornaient les cimetières de Lyon.

Cet acte a ému la population qui a protesté par une manifestation indignée telle qu'on n'en a jamais vu de pareille à Lyon.

A une heure de l'après-midi, le 29 mars, dix mille hommes de tous rangs et de toutes conditions se massaient aux abords de la cathédrale, puis montaient processionnellement au cimetière Loyasse. Arrivés devant l'emplacement de la croix centrale, ils y déposèrent une croix de bois et des couronnes.

Ensuite le cortège se dirigea silencieusement à travers les rues de la ville jusqu'à la préfecture dont ils envahirent la place. Dix d'entre eux, délégués, gravirent l'escalier et demandèrent à voir le préfet, pendant que la foule criait : « Vive la liberté ! »

Admis auprès de M. Massicault, ils protestèrent en termes énergiques contre l'atteinte portée aux droits non seulement des catholiques, mais aussi des chrétiens en général. « Ce que « nous voulons, ont-ils dit, c'est le rétablissement des croix et « l'assurance qu'on laissera enfin les catholiques tranquilles. »

Le préfet répondit que cette mesure ne le concernait pas, et qu'il transmettrait au maire, en ce moment malade, le vœu des catholiques et ferait connaître aux délégués le jour et l'heure où ils pourront se faire entendre de la municipalité.

Les délégués portèrent cette réponse à la foule qui l'accueillit par les cris de : « Vive la liberté ! »

Cette manifestation pacifique a produit une vive impression dans la ville. Dans une lettre rendue publique, Mgr Caverot, cardinal archevêque de Lyon, a protesté, en ces termes, contre cette violation de tous les principes :

Lyon, le 23 mars.

Monsieur le curé,

Un acte qui a profondément ému toutes les consciences chrétiennes de cette religieuse ville de Lyon s'est accompli dans la journée d'hier.

La croix, symbole et instrument de notre rédemption ; la croix, qui avait abrité de son ombre tant de générations endormies dans la paix du Seigneur ; la croix, au pied de laquelle venaient déposer leurs couronnes et leurs prières les pauvres qui n'ont pas une tombe où ils puissent retrouver les restes de ceux dont ils honorent la mémoire ; la croix a été outrageusement enlevée de tous nos cimetières.

Que Dieu pardonne à ceux qui ont ordonné une mesure contre laquelle protestent toutes les âmes religieuses ! Le seul vœu que nous puissions former dans la douleur qui nous accable, c'est que cette croix profanée devienne pour ceux qui l'ont ainsi méconnue la consolation de leurs derniers instants, et qu'ils la serrent contre leur cœur dans un sentiment de repentir et de suprême espérance.

Il est à noter que la presse républicaine, n'osant pas prendre la défense de la municipalité de Lyon, a gardé le silence sur la mesure qui a si justement indigné la plus grande partie de la population.

Étranger.

Begique. — Mgr Ferrata est nommé nonce près la Cour de Belgique.

Mgr Ferrata a été auditeur de Mgr Czacki, pendant que ce prélat était nonce à Paris. Rentré à Rome, il fut nommé sous-secrétaire de la Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires.

Il y a trois mois, il fut envoyé en Suisse, où il s'agissait d'aplanir, selon les vues conciliantes de Léon XIII, les difficultés pendantes avec le conseil fédéral de Berne, à propos des évêchés ; il mena à bon terme cette délicate mission.

Mgr Ferrata est actuellement président de l'Académie des nobles ecclésiastiques à Rome. C'est dans cette institution que les jeunes gens de grandes familles tant romains qu'étrangers font leurs études préparatoires au sacerdoce.

LES CHAMBRES

Jeudi 26 mars. — *Sénat.* — M. le Président annonce qu'il a reçu de M. le président de la Chambre des députés une proposition de loi tendant à modifier la loi électorale.

M. Waldeck-Rousseau demande au Sénat de prononcer l'urgence et de nommer demain la commission chargée d'examiner ce projet.

Le Sénat déclare l'urgence et décide qu'il se réunira demain pour nommer cette commission.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant modification du tarif général des douanes en ce qui concerne les céréales.

Chambre des députés. — La Chambre adopte ensuite le projet de loi relatif aux marchés à terme, modifié par le Sénat, et celui des mesures à prendre contre le phylloxera en Savoie et dans le pays de Gex.

M. Delafosse pose une question à M. le président du conseil au sujet du combat soutenu par la colonne Négrier, à Dong-Dang, et demande quelles mesures prendra le gouvernement.

M. Jules Ferry dit que des mesures ont été déjà prises pour l'envoi de renforts. Les têtes de colonne arrivent actuellement à Lang-Song. « Pour l'affaire de Dong-Dang, c'est un incident de guerre

dont les glorieux chefs du corps expéditionnaire sauront prochainement réparer les effets. »

M. Delafosse reproche au gouvernement de sacrifier tant de braves gens dans de folles aventures...

— Si vous voulez poser la question de cabinet, posez-la, dit M. J. Ferry.

L'incident est clos par une motion de M. Floquet, président, exprimant les sympathies et la reconnaissance de la nation et de la Chambre pour les soldats français faisant partie de l'expédition du Tonkin.

La date de l'interpellation Granet sur les affaires de Chine est fixée à samedi.

L'ordre du jour appelle la discussion sur le projet de loi concernant une subvention de l'État pour les constructions destinées à l'enseignement.

Mgr Freppel demande l'ajournement de la discussion après les élections.

M. Dubost, rapporteur, réclame l'urgence.

L'ajournement est repoussé.

Après une courte discussion, tous les articles du projet sont adoptés.

Mgr Freppel dit qu'il ne votera pas l'ensemble du projet, qui engage imprudemment les finances, exclut Dieu de l'enseignement et supprime l'enseignement libre.

M. d'Aillières parle également contre le projet.

L'ensemble du projet est adopté.

Vendredi 27 mars. — *Sénat.* — Suite de la discussion sur les céréales.

Samedi 28 mars. — *Sénat.* — Suite de la discussion sur les céréales.

M. Demole, au nom de la commission du scrutin de liste, déclare que la commission admet à l'unanimité le principe du scrutin de liste, mais qu'elle est d'avis de renvoyer la discussion après les vacances parlementaires. Elle demande toutefois au Sénat de statuer sur la suspension des élections complémentaires jusqu'au renouvellement de la Chambre.

Le Sénat décide qu'il délibèrera sur cette question lundi.

Chambre des députés. — Interpellation de M. Granet sur les affaires de Chine. M. Ferry, vivement attaqué par l'extrême-gauche, obtient pour la dernière fois la modeste majorité de 27 voix !

Lundi 30 mars. — *Sénat.* — M. le Président. — De douloureuses nouvelles viennent d'affliger la France. Nous avons un premier devoir à remplir, d'abord celui d'adresser nos sympathies à notre vaillante armée et d'exprimer notre admiration pour l'énergie dont elle a fait preuve. (Très bien! très bien!)

Nous avons un second devoir, c'est d'aviser patriotiquement, sans préoccupation de partis, aux circonstances actuelles, car il s'agit de l'honneur du drapeau et des intérêts de la patrie. (Applaudissements prolongés.)

M. Carnot. — En présence des événements qui impressionnent péniblement des cœurs patriotiques, mais dont il convient que l'on ne s'exagère pas la portée, la France doit attendre de ses représentants une expression de leurs sentiments; je viens l'apporter au nom d'un très grand nombre de nos collègues et nous ne doutons pas qu'elle sera unanimement approuvée.

Uniquement déterminés par des raisons patriotiques et par notre sympathie pour notre héroïque armée, nous sommes prêts à voter toutes les ressources nécessaires pour leur venir en aide et sauvegarder l'honneur national.

M. Léon Say. — Je m'associe du plus profond de mon cœur aux patriotiques paroles que vient de prononcer notre honorable doyen, M. Carnot.

Je suis convaincu que le Sénat saura mesurer l'effort qu'il convient de faire à la nécessité de sauvegarder les intérêts les plus chers du pays; mais, s'il votera les crédits qui seront nécessaires, il a le droit de savoir ce qui se passe et il faut bien le dire.

Je demande en conséquence que le Sénat m'autorise à interpeller le gouvernement sur les affaires du Tonkin. La question des crédits n'est pas en jeu; mais, je le répète, le Sénat ne peut pas se désintéresser de ce qui se passe. La Chambre des députés a demandé et obtient sans doute des explications. Le Sénat doit en demander à son tour.

M. Audren de Kerdrel. — J'ai l'honneur de proposer au Sénat. en mon nom et au nom de plusieurs de mes collègues, la résolution suivante : « Je propose au Sénat de suspendre sa séance jusqu'au moment où il recevra une communication du gouvernement sur les affaires du Tonkin. »

M. Ninard. — Est-il bien patriotique d'exagérer la situation? On croirait, à vous entendre, que la France est menacée.

M. de Kerdrel. — M. Ninard m'accuse d'exagérer ce qui se passe au Tonkin. Ce n'est pas le moment, je ne voudrais pas qu'il soit question de patriotisme autrement que pour établir sous ce rapport l'égalité entre tous. (Vifs applaudissements à droite.)

Un instant, j'ai pensé que la proposition s'imposerait elle-même et j'étais disposé à prier M. le président d'en donner simplement lecture. Si, en effet, nous n'avons pas la même façon de voir, nous avons toujours la même façon de sentir quand il s'agit de l'honneur et des intérêts du pays. Nous n'avons pas l'esprit assez libre, nous avons le cœur trop meurtri pour nous occuper d'autre chose que de ce qui fait la préoccupation du Sénat.

Voix à gauche. — L'ordre du jour ! l'ordre du jour !

La proposition de M. de Kerdrel n'est pas adoptée.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la proposition de loi ayant pour objet de suspendre l'exécution de l'article 16 de la loi organique du 20 novembre 1875 relative aux élections des députés.

M. Demole prie le Sénat de remettre la discussion de cette proposition à la fin de la séance, la commission n'ayant pas encore pu entendre M. le ministre de l'intérieur.

Le Sénat remet la discussion à la fin de la séance.

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Dide sur l'emploi des fonds secrets sous forme de subvention aux journaux, tel qu'il résulte d'allégations et publications récentes.

Cette interpellation est ajournée.

Le Sénat adopte plusieurs projets de loi d'intérêt local.

M. le Président. — L'ordre du jour est épuisé, je propose au Sénat de suspendre la séance jusqu'à 4 h. 1/2. Il n'y a pas d'opposition. (Non ! non !)

La séance est suspendue à 3 heures 5 minutes.

La séance est reprise à 4 heures 35 minutes.

M. Léon Say. — Je retire mon interpellation ; elle est sans objet, puisque le cabinet a donné sa démission.

M. Tirard. — Après les paroles prononcées par l'honorable M. Léon Say, ma présence à la tribune peut paraître inutile ; toutefois je tiens à informer officiellement le Sénat que la Chambre des députés ayant refusé la priorité pour les crédits, le cabinet a envoyé sa démission à M. le Président de la République.

Le Sénat décide qu'il tiendra demain séance publique à 2 heures.

M. Lenoel. — Et la loi électorale ?

M. Paris demande que la discussion de la loi électorale ne soit pas inscrite à l'ordre du jour de demain. Il faut avoir l'avis du nouveau cabinet. (Protestations à gauche.)

Chambre des députés. — Nous donnons la physionomie de cette séance dans notre Chronique de la Semaine.

Mardi 31 mars. — *Sénat.* — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le projet de loi relatif au scrutin de liste.

Le Sénat adopte une disposition transitoire suspendant les élections partielles, avec une clause additionnelle portant que la loi ne s'appliquera pas aux collèges électoraux convoqués avant le 31 mars.

Le projet de crédit de 50 millions pour le Tonkin, déposé sur le bureau du Sénat, est renvoyé immédiatement à la commission.

La séance est suspendue pour donner à la commission le temps de délibérer.

A la reprise de la séance, M. Faye, rapporteur, lit son travail concluant à l'adoption des crédits.

La discussion immédiate est décidée.

Le crédit est adopté à l'unanimité de 281 votants.

Mercredi 1er avril. — *Chambre des députés.* — M. Le Provost de Launay proteste avec énergie contre les nouvelles nominations dans la Légion d'honneur signées ce matin par M. Rouvier. Les soldats du Tonkin n'en ont pas, et les amis et attachés d'un ministre chassé sont décorés, c'est infâme. (Applaudissements.) Ce sont des faux. Les décrets sont antidatés. Il dépose donc un projet de loi tendant à ce que les ministres démissionnaires ne puissent plus décorer dès qu'ils ne sont plus en fonctions, sauf pour faits de guerre.

Il demande l'urgence et la discussion immédiate de ce projet.

L'urgence est déclarée par 254 voix contre 65 sur 319.

M. Le Provost de Launay demande ensuite la discussion immédiate de sa proposition.

Le projet est voté, on l'adopte sans discussion presque à l'unanimité et aux applaudissements de la droite et de la gauche.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Les évènements du Tonkin. — Chute du ministère Ferry. — Affaires anglo-russes. — L'Angleterre au Soudan.

2 avril 1885.

Une patriotique douleur étreint tous les cœurs français depuis quelques jours. Une première dépêche du Tonkin annonçait, dès samedi, un échec du brave général de Négrier; une seconde, arrivée dimanche et datée d'Hanoï, 28 mars, onze heures du soir, apportait ensuite les désastreuses nouvelles suivantes :

Je vous annonce avec douleur que le général de Négrier, grièvement blessé, a été contraint d'évacuer Lang-Song. Les Chinois, débouchant par grandes masses et sur trois colonnes, ont attaqué avec impétuosité nos positions en avant de Kilna.

Le colonel Herbinger commandant en chef par suite de la mise hors de combat du général de Négrier, devant cette grande supériorité numérique, ayant épuisé ses munitions, m'informe qu'il est obligé de rétrograder sur Dong-Song et Than-Moï.

Je concentre tous mes moyens d'action sur les débouchés de Chu et de Kep. L'ennemi grossit toujours sur le Song-Koi.

Quoi qu'il arrive, j'espère pouvoir défendre tout le delta. Je

demande au gouvernement de m'envoyer le plus tôt possible de nouveaux renforts.

BRIÈRE DE L'ISLE.

Une autre dépêche d'Hanoï, 29 mars, mandait ce qui suit :

Négrier est à Dong-Song; sa guérison est certaine. Herbinger est à Than-Moï avec sa colonne; il n'a pas été inquiété dans sa retraite et l'évacuation s'est faite sans difficulté. Il reste à Than-Moï et à Dong-Song et barre les deux routes. Les vivres et les munitions sont à Dong-Song en abondance, et les approvisionnements réunis à Chu peuvent faire face à tous les besoins. Du côté du Song-Koï, rien de nouveau.

BRIÈRE DE L'ISLE.

Enfin, les dernières nouvelles étaient celles-ci :

Hanoï, 1er avril, 6 h. 30 matin.

La situation est toujours grave.

On se trouve en présence de forces très nombreuses, que l'on suppose conduites par des Européens et qui cherchent à couper la ligne de retraite.

La cour de Hué n'est pas étrangère à tous ces mouvements.

Le général de Négrier, dont l'état est satisfaisant, est arrivé à Chu.

La population est calme.

Depuis, aucune nouvelle importante n'est parvenue en France.

La lecture de ces dépêches, la gravité de la situation au Tonkin où tout le terrain gagné depuis un an au prix de sacrifices énormes est perdu, ont jeté la consternation en France, et soulevé la plus vive indignation contre les hommes dont l'ambition, l'égoïsme, l'incapacité ont attiré sur le pays d'aussi graves calamités.

A la Chambre, hélas ! aussi coupable que le ministère qu'elle soutenait et dont elle approuvait samedi encore la conduite équivoque, l'agitation a été extrême. Dès une heure de l'après-midi, lundi, les galeries et les tribunes réservées au public étaient au complet.

A deux heures et demie, M. Jules Ferry fait son entrée dans la salle des délibérations, où l'on compte seulement une douzaine de députés.

Le président du conseil n'est pas accompagné et paraît très abattu. Une seule main se tend vers lui, c'est celle de Monsieur Mézières.

A trois heures moins dix, M. Brisson monte au fauteuil présidentiel.

Sous forme de rectification au procès-verbal, M. Bourgeois vient exprimer son étonnement de voir encore le ministère au banc du gouvernement.

M. Jules Ferry paraît ensuite à la tribune avec une déclaration dont il donne lecture.

« Les espérances données avant-hier par la dépêche du général Brière de l'Isle ne sont pas, dit-il, réalisées. Nos troupes ont été repoussées. M. le général de Négrier a été blessé, mais la France apprendra avec joie que la blessure du glorieux soldat n'est pas mortelle. » (Vifs applaudissements.)

La déclaration s'efforce de rassurer la Chambre et le pays en annonçant que la situation de nos soldats est aussi satisfaisante que possible après les récents échecs.

Elle ajoute que des ordres ont déjà été donnés pour venger la perte de Lang-Son et l'honneur de la patrie.

— C'est vous qui l'avez compromis ! crie une voix.

— Misérable ! dit M. Paul de Cassagnac.

La déclaration annonce que le gouvernement va demander un nouveau crédit de 200 millions et invite la Chambre à se réunir dans ses bureaux pour la nomination d'une commission spéciale.

Elle fait appel au patriotisme de tous les partis.

« Nous ne considérons pas, dit-elle, la concession du crédit comme un témoignage de confiance. » — (Violente explosion d'indignation.)

Dans une discussion ultérieure, ajoute-t-elle, vous pourrez librement décider en quelles mains doivent être remises les destinées de la France. (Nouvelle explosion de cris indignés, parmi lesquels nous distinguons celui-ci : A la porte ! A la porte ! — Violent tumulte.)

Le ministre donne lecture du projet de loi portant l'ouverture d'un crédit de 200 millions et en demande le renvoi à l'examen des bureaux.

M. Clémenceau estime qu'en ce moment aucun débat ne peut s'engager entre ce ministère et un membre de la Chambre. On ne peut plus discuter avec lui les grands intérêts de la patrie.

« Nous ne vous connaissons plus, dit-il, et nous ne voulons plus vous connaître. Je n'ai plus des ministres devant moi, j'ai des accusés ! » (Bruyants applaudissements.)

M. Raynal esquisse un sourire.

— Ne riez pas, M. Raynal! clame un voix indignée.

— Sale juif! crie une autre voix.

— S'il y a une justice en France, ajoute M. Clémenceau, la main de la loi s'appesantira sur vous.

L'orateur invite la Chambre à oublier un instant ses griefs pour ne songer qu'aux intérêts de la patrie.

Il dépose une demande d'interpellation et un ordre du jour ainsi conçu :

« L'extrême gauche, résolue à accorder les crédits néces-
« saires pour venir au secours de nos soldats au Tonkin et
« condamnant le ministère, passe à l'ordre du jour. »

Il faut renverser d'abord le ministère. Après avoir entendu les explications d'un nouveau Cabinet qui n'abusera pas des dépêches fabriquées et des mensonges, on accordera tous les crédits, toutes les ressources nécessaires, l'on ajoutera toutes les mesures indispensables.

M. Raoul Duval vient faire, au nom de la Droite, une déclaration analogue à celle de M. Clémenceau.

« Il est impossible, dit-il, à des députés français de discuter avec ce ministère. »

M. Ribot dit que tout le monde est d'accord pour faire les sacrifices réclamés par l'honneur de la patrie. Mais c'est la première fois qu'on voit un gouvernement réclamer 200 millions de crédit à une Chambre en déclarant qu'il n'a pas besoin de sa confiance.

L'orateur apostrophe directement M. Jules Ferry.

Il le somme, au nom de la France, et dans l'intérêt de la République, de se retirer.

Puis il dépose l'ordre du jour suivant destiné surtout à engager la responsabilité de la Chambre :

« La Chambre, résolue à faire tous les sacrifices nécessaires
« pour maintenir l'intégrité et l'honneur national, blâmant les
« fautes commises, regrettant de n'avoir pas connu la vérité
« jusqu'à ce jour, passe à l'ordre du jour. »

M. Jules Ferry, de sa place, demande la priorité pour le projet de loi portant ouverture du crédit de 200 millions.

La priorité est refusée à ce projet par 306 voix contre 149. (Vifs applaudissements à droite et à l'extrême gauche.)

M. Jules Ferry déclare alors que le gouvernement ne peut se méprendre sur le sens de ce vote, et qu'il donne sa démission.

Les ministres quittent leur banc et, au milieu des clameurs, sortent de la salle des délibérations.

Pas un seul député ne leur serre la main.

Les complices sont abandonnés par leurs complices !

M. Brisson annonce que la démission du cabinet fait tomber la demande d'interpellations.

M. Delafosse pense que la Chambre ne saurait se contenter de la démission des ministres.

Il dépose sur la tribune une demande de mise en accusation longuement motivée, dont il donne lecture.

M. Laisant donne lecture d'une seconde demande de mise en accusation, émanant de l'extrême gauche.

« Il n'y a, dit-il, qu'un cri dans la conscience publique pour flétrir la politique du gouvernement. Il est temps que la République cesse d'assurer l'impunité aux criminels haut placés. »

L'urgence est refusée aux propositions de mise en accusation par 304 voix contre 171.

M. Brisson envoie le salut et l'admiration de l'Assemblée à nos soldats du Tonkin. (Applaudissements unanimes.)

La Chambre décide qu'elle se réunira plus tard dans les bureaux pour nommer la commission relative au nouveau crédit pour le Tonkin.

—

Et c'est ainsi qu'est tombé M. Jules Ferry, l'inventeur de l'article 7, l'auteur des décrets, l'exécuteur des expulsions, l'ennemi acharné de l'Église !

C'est en l'anniversaire de la signature de *ses* décrets du 29 mars que la nouvelle du désastre de Lang-Son arrive à Paris ! C'est en l'anniversaire de leur promulgation que Ferry, qui les avait signés, tombe honteusement du ministère, huit jours après avoir abandonné le budget des cultes qu'il devait et pouvait défendre !

Les éphémérides ont leur éloquence, et la liste des châtiments n'est pas finie.

L'ère de la déroute a commencé.

Et quelle déroute ! quelle débâcle !

Oh ! nous ne parlons pas des glorieux soldats de la France, sacrifiés là-bas par les spéculations d'un gouvernement de juifs et de spéculateurs éhontés. Ceux-là ont sauvé l'honneur, ils n'en restent pas moins exposés à perdre la vie.

Maié ce Ferry, ce cynique, ce menteur, ce lâche, — nous

pouvons bien rappeler ici tous ces qualificatifs, on les lui a assez lancés à la figure, quand il était au faîte de la puissance et encore lundi, sans que M. Brisson ait cru devoir réprimer les apostrophes arrachées par l'indignation aux députés de toutes les opinions, — comment est-il tombé ?

Nous l'avons chassé, dit M. de Cassagnac, nous l'avons chassé de la salle des séances. Il en est sorti le genou dans le dos, pâle, défait, plus laid encore que le diable ne l'a fait et en proie à une véritable terreur.

L'impudence qui faisait sa force l'avait abandonné et il se sentait perdu.

D'ailleurs, le vide s'était créé autour de lui ; dès le début de la séance, et à part quelques-uns, trop compromis pour pouvoir le quitter, tout le monde l'avait lâché.

C'était le galeux dont on s'éloigne, et on avait peur du contact de sa main.

Sur le char triomphal naguère, dans le ruisseau ce matin ! C'est la vie politique, c'est la destinée des gredins qui ne savent pas se faire justice et qui attendent qu'on la leur fasse.

Mais, si le principal coupable est atteint, les autres, aussi coupables que lui, sont-ils donc en dehors de toute action répressive et vengeresse ?

La République, la majorité de la Chambre et du Sénat, ont droit à leur part de boue et de sang.

C'est au nom de la République, c'est avec l'appui cent fois répété de la majorité que les ministres ont pu faire cette guerre lugubre, où s'évanouit le prestige de notre jeune armée, et dans laquelle le drapeau français se trouve abaissé. C'est à cause de la République et à cause de la majorité que nos pauvres soldats jonchent de leurs cadavres ces marais mortels et se trouvent exposés au plus terrible, au plus complet des désastres. Plus de trois mille hommes tués en moins d'un mois !

On nous crie de là-bas : « Au secours ! » Les masses chinoises écrasent nos pauvres soldats, accablés sous le poids, sous le nombre. Mais arriverons-nous à temps pour les sauver ? Les trouverons-nous vivants encore ? Et puis, ces deux cents millions qu'on va voter, ces cinquante mille hommes qu'on va forcément embarquer, n'est-ce pas notre frontière dégarnie, à la veille d'un conflit européen qui s'annonce et qui s'affirme ?

Si la guerre s'allume sur le continent entre la Russie et l'Angleterre, nous n'aurons plus ni flotte, ni armée, ni argent, ni rien, et nous prendra qui voudra.

Cette guerre maudite nous livre à tous les évènements, à tous les hasards, à tous les accidents.

La République, le ministère, la majorité parlementaire, seront confondus et doivent être confondus dans une même malédiction ; il ne faut pas leur permettre de se séparer et de s'isoler dans la responsabilité qui les assemble et dans la solidarité qui les enchaîne. Et le jour où la nation française se réveillera, bientôt, nous l'espérons, elle se souviendra qu'elle n'a qu'un moyen de rétablir sa fortune et son honneur, c'est de chasser la République, c'est de chasser la majorité, comme elle vient de chasser Jules Ferry.

Qu'importerait, en effet, dirons-nous encore avec M. de Cassagnac, que le chef soit entre les mains du bourreau, si la bande tient encore la campagne ?

—

C'est M. de Freycinet qui a été chargé par M. Grévy de former le nouveau cabinet. Jusqu'ici il n'y a pas réussi : les exigences de la gauche sont difficiles à satisfaire, car nous devons, hélas ! le constater, ce sont, même au milieu des plus graves éventualités, les intérêts et toujours les intérêts personnels qui sont en jeu. Pour ces hommes-là, il n'y a point de patrie ; l'intérêt, l'ambition, sont tout.

Quelle leçon pour le pays, quel discrédit jeté sur le régime parlementaire !

—

Aucune nouvelle de Russie. Le langage des journaux russes est très conciliant, mais très ferme aussi. Ce n'est pas la guerre, sans doute, mais c'est loin d'être la paix. La Russie reproche aux Afghans d'avoir dépassé leurs frontières. Si tout le monde est de bonne foi, en établissant des limites exactes il semble que l'on pourrait éviter le conflit. Mais, est-ce bien là ce que veulent les deux gouvernements, sans l'arrière-pensée de posséder chacun la clef du territoire de son voisin ?

—

Au Soudan, l'état-major anglais a reculé à Dongola. Lord Wolseley doit même partir pour le Caire, ce qui indique que son premier plan de campagne est sinon abandonné, tout au moins ajourné.

Les opérations dont Souakim est la base, n'ont pas donné de résultat jusqu'à présent. Le général Graham a trouvé plus de résistance qu'il ne l'avait supposé. Une bataille est toujours

imminente, et, d'un jour à l'autre, l'armée doit se porter en avant. Il se peut qu'avant de s'engager plus loin, le général Graham attende des instructions, et que celles-ci soient subordonnées à la tournure que prendra le conflit avec la Russie.

DERNIÈRE HEURE

La crise ministérielle n'est pas encore terminée. Au moment où nous mettons sous presse la liste suivante paraît cependant présenter plus de certitude :

M. DE FREYCINET, président du conseil. — M. DECRAIS, affaires étrangères. — M. le général DAVOUST, guerre. — M. l'amiral AUBE, marine. — M. SARRIEN, finances. — M. MÉZIÈRES, instruction publique. — M. NAQUET, postes et télégraphes. — M. GOBLET, justice. — M. SADI-CARNOT, travaux publics. — M. PIERRE LEGRAND, commerce.

Il est encore douteux de savoir si M. de Freycinet prendra ou non le portefeuille de l'intérieur.

La question relative à ce ministère reste en suspens et fait l'objet des dernières négociations

—

Hong-Kong, 2 avril, 10 h. 35 matin.

Les îles Pescadores ont été attaquées les 30 et 31 mars et occupées.

Les Français ont eu 3 tués et 12 blessés.

Les Chinois ont perdu 600 hommes.

—

De son côté, le ministre de la marine a reçu de l'amiral Courbet les nouvelles suivantes datées de Hong-Kong, 2 avril :

« Nous avons pris les Pescadores, le 29 mars. Les détails seront donnés dans un télégramme ultérieur. »

—

Les îles Pescadores, dont il est question dans les dépêches qui précèdent, sont, comme leur nom l'indique, des groupes d'îles qui sont surtout habitées par des pêcheurs. Ce sont des terres basses, de peu d'étendue, dont l'occupation extrêmement facile, n'exigera pas plus de 500 à 600 hommes que nos canonnières protègeront très efficacement.

—

Le ministre de la guerre a reçu le télégramme suivant en date d'Hanoï, 1er avril, 5 heures du soir :

La deuxième brigade est arrivée aujourd'hui à midi à Chu, en très bon ordre. Elle est restée en contact avec l'ennemi jusqu'à hier deux heures.

La poursuite de l'ennemi n'a pas été vive : les pertes sont peu sensibles.

La position de Kep est bien gardée. BRIÈRE DE L'ISLE.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Les nouvelles du Tonkin, qui ont amené la chute du ministère Ferry et consorts, ont surpris la spéculation à la hausse, pleine de confiance dans sa bonne étoile. La Bourse de Paris s'est montrée particulièrement impressionnable et elle met à baisser le même entrain qu'elle mettait à monter ; d'où cette conclusion que la hausse, en dehors du comptant, était assise sur une pointe d'aiguille.

Les événements se précipitent, et chaque jour apporte son contingent, de sorte que les faits de la veille passent dans le domaine de l'histoire ancienne et qu'on attend avec anxiété les nouvelles du lendemain.

L'appel des milices anglaises, l'armement des escadres ; les rapports de plus en plus tendus de la Russie et de l'Angleterre semblent avoir vieilli d'un grand mois. Qu'est-ce que la retraite de Lang-Son devant l'envahissement par les Chinois du Delta ? Et la demande de crédit de 200 millions et la formation d'un nouveau ministère qui sera sans doute aussi mauvais pour nous que le précédent ?

A la Bourse, on baisse et l'on parle de politique ; comme ces conversations ne sont point de notre ressort, nous nous abstenons d'en parler. Nous avons assisté à une de ces paniques que nous avons déjà vues. C'est de la folie et ceux qui en profitent pour acheter font presque toujours bien. Nous ne voyons pas pourquoi on baisserait davantage et nous trouvons que ceux qui ont de l'argent doivent se sentir satisfaits d'avoir ainsi une occasion d'acheter de la vente 2 ou 3 francs au dessous des cours précédents.

Nous avons encore une autre solution à vous proposer, c'est de souscrire à l'émission que va faire, le 9 courant, le crédit foncier de France ; il est certain qu'il y a là de l'argent à gagner et que les obligations, émises à 435 fr. couteront dans un bref délai 445 à 450 fr. au bas mot.

Les obligations du crédit foncier sont trop connues pour qu'il y ait utilité à insister sur les garanties exceptionnelles dont elles sont entourées. Les annuités à servir aux détenteurs d'obligations foncières sont plus qu'intégralement versées au crédit foncier par la masse des emprunteurs, et ceux-ci sont toujours forcés de fournir, à l'appui de leurs engagements, une première hypothèque sur un gage d'une valeur double du montant du prêt. Vous trouverez aux annonces de ce numéro toutes les indications numéraires pour souscrire à cette émission que nous ne saurions trop vous recommander.

Dans notre précédente revue économique et financière, nous avions commencé l'étude de notre dette publique, en ce qui concernait les Rentes, et nous devions la continuer ; les événements actuels s'y opposent en prenant toute l'attention publique ; mais nous ne renonçons pas au travail commencé ; nos lecteurs en auront la fin

A. H.

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul. L. Philipona, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

PAQUES

Au temps de la Passion nous avons d'un seul regard contemplé *deux Calvaires*, compati tour à tour aux souffrances du Christ parcourant à Jérusalem sa voie douloureuse, et aux épreuves du Pape-Roi, que la Révolution tient captif à Rome. Au jour glorieux de Pâques, qu'il nous soit permis de continuer ce rapprochement : suivons d'abord l'Église au sépulcre où la Synagogue se flattait d'avoir enseveli pour toujours le Christ et sa mission divine ; de là retournons au Vatican, dans ce palais devenu la prison du Vicaire de Jésus-Christ et que les scribes, les publicains et les pharisiens du libéralisme considèrent comme le tombeau de la Papauté.

« Les princes des prêtres et les pharisiens vinrent ensemble « trouver Pilate et lui dirent : Seigneur, nous nous sommes « souvenus que cet imposteur a dit lorsqu'il était encore en vie : « Après trois jours je ressusciterai. Commandez donc que le « sépulcre soit gardé jusqu'au troisième jour, de peur que ses « disciples ne viennent le dérober et ne disent au peuple : Il est « ressuscité d'entre les morts. Pilate leur répondit :Vous avez « des gardes ; allez, faites-le garder comme vous l'entendez. »

Quelque chose de semblable ne s'est-il pas fait pour le prisonnier du Vatican? Les Loges n'ont-elles pas comploté pour faire reconnaître le royaume d'Italie par les puissances et garder le prisonnier par le corps diplomatique réuni au Quirinal ? Un autre Pilate, qui finit non à Vienne en Dauphiné, mais à Sedan, retira, lui, ses propres gardes, afin que les Loges pussent mieux faire garder le Vatican : Allez, « *faites vite.* » *Custodite sicut scitis.*

« Ils s'en allèrent donc et pour s'assurer du sépulcre ils scellèrent la pierre et y mirent des gardes. » Et la pierre a été scellée par les gouvernements, qui ont reconnu l'unité de l'Italie et envoyé comme autant de gardes des ambassadeurs ou chargés

d'affaires près le Quirinal, dont le sceau apposé sur le Vatican est la prétendue loi des garanties.

Cependant Nicodème et Joseph d'Arimathie avaient apporté et déposé au tombeau avant qu'il ne fût scellé, environ cent livres de parfums et d'aromates. Chose semblable s'est vue au Vatican, et les fidèles ont apporté les parfums et les aromates du *Denier de Saint-Pierre* des *Étrennes pontificales.*

Les saintes femmes de l'Évangile arrivaient au tombeau, chargées de nouvelles offrandes, quand elles trouvèrent celui-ci vide. La charité des fidèles ne cessera non plus d'offrir au Vatican l'obole du Prisonnier, jusqu'au jour où le Pape-Roi rentrera en possession de ses droits souverains.

En attendant la victoire et le jour où l'on criera à la Mort : « Où est ton triomphe » contre le Pape-Roi? l'usurpation s'élève à elle-même dans la personne du Galant-Homme, un monument sur l'*Ara cœli,* au Capitole, voisin de la Roche Tarpéienne, comme si elle-même voulait symboliser l'inanité de son éphémère grandeur.

La mort toutefois paraît triompher : le Christ est enfermé au sépulcre; le Pape-Roi est sans liberté au Vatican. Mais ce triomphe, nous le répétons, n'est qu'apparent. Au tombeau le Saint de Dieu ne peut souffrir la corruption dans son corps, auquel la divinité reste unie. Au Vatican, le royal prisonnier à qui le Christ a promis que sa foi ne faillira jamais, reste fort et imperturbable, inaccessible aux corruptions de la diplomatie.

Tandis que le corps du Christ repose au tombeau, son âme bienheureuse descend dans les *profondeurs* et va consoler les justes au séjour des limbes. Ainsi fait l'âme du Pape-Roi. Il descend aussi dans les *profondeurs* de la société moderne, il lui découvre ses misères, lui fait connaître les abîmes du socialisme et du nihilisme, porte ses consolations aux chrétiens des deux Tartaries et de la Chine en implorant pour eux la clémence de leur empereur, et il s'apprête à porter, par sa future Encyclique, la consolation aux partisans du règne social de Jésus-Christ, lesquels sont encore pour ainsi dire dans les limbes où voudraient les retenir éternellement la modération des peureux et l'habileté des tièdes.

Donc, au lendemain de cet heureux jour de Pâques, nous ne voyons pas seulement le sépulcre glorieux du Christ qui est vivant: *sepulcrum Christi viventis,* mais nous pouvons voir déjà, par l'œil de la foi, le triomphe de son vicaire, dont la

captivité semble proche de son terme : *Gloriam vidi resurgentis.*

Déjà la royauté pontificale, un instant ensevelie dans le tombeau creusé par l'usurpation et enveloppée par les bandelettes de la diplomatie, commence à se réveiller, à se relever glorieusement dans la pensée des peuples chrétiens.

« Voilà qu'il se fit (le jour de Pâques tout au matin) un grand « tremblement de terre : car un ange du Seigneur descendit du « ciel et vint renverser la pierre et s'assit dessus. Les gardes en « furent tellement saisis qu'ils en devinrent comme morts. »

Ne sommes-nous pas à l'aurore d'un jour semblable ? Un grand tremblement ne passe-t-il pas aussi sur les peuples de la terre, depuis la Chine, l'Inde, l'Afghanistan et la Russie, jusqu'en Angleterre et en France ? Ce grand mouvement qui trouble et inquiète les peuples, ne serait-il pas le signe avant-coureur d'un de ces coups extraordinaires que la Providence tient en réserve pour renverser les misérables calculs de ses ennemis ?

La foi nous permet de le penser et de redire : *Sepulcrum Christi viventis et gloriam vidi* RESURGENTIS : j'ai vu le sépulcre glorieux du Christ vivant et l'aurore du triomphe de son Vicaire. Oui, nous verrons le Pontife-Roi réapparaître aux regards de son peuple, dans tout l'éclat de sa souveraineté temporelle; nous le verrons, le front ceint du triple diadème et bénissant de ses mains augustes la Ville et le monde.

LA FRANC-MAÇONNERIE

(Suite. — Voir le numéro précédent.)

II

C'est avec une grande profondeur de vues que Notre Saint-Père le Pape Léon XIII réduit au naturalisme tout le système doctrinal de la franc-maçonnerie. Combattre la religion révélée, ses dogmes, ses institutions et, par suite, tout l'ordre social fondé sur l'Évangile, tel est, en effet, l'objet du travail incessant des loges. Que, dans cette lutte acharnée, la secte maçonnique accommode son langage aux temps et aux circonstances ;

que, dans certains pays, tels que l'Angleterre et les États-Unis, elle trouve son profit à user de réserves et de ménagements pour se faire mieux accepter; et qu'enfin elle n'hésite pas, comme au Brésil et au Chili, à voiler ses agissements sous des apparences plus ou moins religieuses, nous ne songeons pas à le contester. Nous ajouterons même volontiers qu'elle n'a cessé de rendre au christianisme un hommage involontaire, en l'attaquant tantôt sous la qualification de « fanatisme » et de « superstition, » tantôt sous celle de « cléricalisme, » sans oser le plus souvent le désigner par son véritable nom. Mais, à la prendre dans son ensemble, avec son but essentiel et le caractère qui lui est propre, il est parfaitement exact de dire après le Souverain Pontife « qu'il s'agit pour les francs-maçons de détruire de fond en comble toute la discipline religieuse et sociale qui est née des institutions chrétiennes, et de lu ien substituer une nouvelle, façonnée à leurs idées et dont les principes fondamentaux et les lois sont empruntés au naturalisme. »

En créant l'homme, Dieu lui a assigné une fin surnaturelle, qui est la vision béatifique. Par suite de cette élévation de la créature humaine au-dessus d'elle-même, de sa condition et de ses forces, il a surajouté les dons de la grâce à ceux de la nature, complété et perfectionné les lumières de la raison par celles de la révélation. La chute du premier homme, commune à toute sa descendance, n'a point détruit cet ordre surnaturel resté dans le plan divin le but suprême de la création tout entière. Mais, « faisant surabonder la grâce là où avait abondé le péché (1), » Dieu, dans sa miséricordieuse bonté, a réparé les effets de la déchéance originelle par une rédemption plus éclatante que la faute. Préparée d'âge en âge par le ministère des patriarches, de Moïse et des prophètes, cette œuvre immense s'est accomplie dans la plénitude des temps. A l'heure marquée dans les desseins de la Providence, Notre Seigneur Jésus-Christ, le Fils du Dieu vivant, le Verbe incarné, le Médiateur entre le ciel et la terre, est venu régénérer le monde par son sacrifice, par sa doctrine et par ses institutions. Après avoir établi les rapports primitifs entre Dieu et l'humanité, l'Homme-Dieu a confié à son Église la mission de propager son Évangile par tout l'univers, et de faire participer tous les hommes aux bienfaits de la rédemption. *Instaurare omnia in*

(1) Épître de saint Paul aux Romains, v, 20.

Christo (1), « Restaurer toutes choses dans le Christ, » par la vertu de la foi et des sacrements, l'individu, la famille, la société tout entière, faire pénétrer l'esprit et les principes du christianisme dans les mœurs, dans les lois, dans les institutions, dans la vie publique comme dans la vie privée, tel est le travail que l'Église est appelée à poursuivre jusqu'à la consommation des siècles ; et, par le fait, voilà dix-huit cents ans que le genre humain marche progressivement dans cette voie tracée par la révélation divine, et qui, à travers les épreuves du temps, doit le conduire à ses éternelles destinées.

Nous ne faisons que résumer à grands traits cette admirable économie de la Providence dans le gouvernement des choses humaines. Mais c'est là précisément, ce que le naturalisme cherche à renverser, et la franc-maçonnerie s'est fait le principal instrument de cette œuvre de destruction. Dès le commencement du XVIIIe siècle, l'action des loges a eu pour but principal d'effacer de l'esprit de leurs adeptes toute idée de religion positive ou révélée, pour y substituer, sous le nom de religion ou de loi naturelle, les notions plus ou moins vagues du déisme : c'est à produire ce résultat que tendaient jusqu'ici toutes leurs initiations et tout leur enseignement. Est-il besoin d'en appeler au témoignage de ceux qui parmi leurs maîtres ont eu le plus d'autorité? « La religion naturelle, dira l'un, est celle que nous reconnaissons tous pour être la franc-maçonnerie (2). » — « Toutes les religions, ajoutera l'autre, sont l'ouvrage des hommes, tandis que la franc-maçonnerie ouvre son temple à tous les hommes pour les affranchir des préjugés de leur pays ou des erreurs de la religion de leurs pères... le premier homme qui fit parler Dieu fut un imposteur (3). » — « Lorsqu'on attaque le côté religieux, écrira un troisième, à l'exception de quelques loges particulières, la grande majorité de l'ordre non seulement n'admet pas le christianisme, mais encore le combat à outrance (4). » — Et, pour montrer ce que la secte poursuit tout particulièrement sous le nom de chris-

(1) Épître de saint Paul aux Ephésiens, I, 10.
(2) *Manuel du Franc-maçon*, par Bazot, secrétaire-général du Grand-Orient de France.
(3) *Cours philosophique et interprétatif des initiations anciennes et modernes*, par Ragon, fondateur de la loge des Trinosophes de Paris Voir dans le P. Deschamps, tome I, p. XLII, l'approbation donnée à cet ouvrage par le Grand-Orient de France.
(4) *Revue maçonnique* de janvier 1848.

tianisme, on laissera échapper des aveux comme ceux-ci : « Notre adversaire est l'Église catholique avec son organisation compacte et universelle. C'est là notre ennemi héréditaire et implacable. Chrétiens ou francs-maçons : faites votre choix (1)! »

Il serait inutile de rien ajouter à ces déclarations de guerre contre l'Église et le christianisme, pour établir que la franc-maçonnerie n'a cessé dès l'origine de se poser en adversaire de la religion révélée. Mais, était-il bien possible aux loges de s'arrêter ainsi à moitié chemin, et de retenir leurs adhérents autour des formules du déisme? Assurément, la doctrine catholique, elle aussi, enseigne que les devoirs de l'homme envers Dieu sont fondés sur la nature même des choses et dictés par la voix de la conscience, écho de l'éternelle justice; mais elle s'empresse d'ajouter que le premier principe de cette loi naturelle consiste à proclamer la toute-puissance de Dieu et sa liberté absolue. Or, c'est précisément ce principe fondamental que méconnaît le naturalisme déiste, en niant la possibilité de toute révélation divine, au point de détruire par là même l'idée de l'Être suprême et infini. Car si la volonté de Dieu est tellement enchaînée aux lois de la nature, qu'il ne soit pas en son pouvoir d'y déroger par le miracle, que devient sa toute-puissance? Si Dieu n'a pas le choix entre un ordre de choses où la raison de l'homme aurait été abandonnée à ses seules forces, et tel autre état de l'humanité dans lequel, par un bienfait tout gratuit, les lumières de la révélation seraient venues s'ajouter à celles de la raison, où est son absolue liberté? Si l'intelligence humaine est l'unique mesure de la vérité, et la volonté humaine, la seule règle du droit, qu'est-il besoin de recourir à l'hypothèse d'une intelligence et d'une volonté divines? Si la raison de l'homme est souveraine et indépendante, au point de n'admettre que ce qu'elle peut comprendre et savoir par elle-même, n'est-ce pas la place de Dieu qu'elle usurpe? Et qu'est-ce d'ailleurs que cette idée d'un Dieu qui, après avoir créé le monde, abandonne son œuvre, s'interdit d'avance toute communication avec ses créatures, laissant flotter leurs destinées au hasard des événements, sans jamais y intervenir par un signe de sa puissance, indifférent à la prière de celui qui implore sa bonté, soit qu'il n'ait pas assez de science pour la connaître, soit qu'il manque de pouvoir pour l'exaucer? Une pareille con-

(1) *Bauhütte*, journal maçonnique de Leipzig.

ception ne tient pas devant le raisonnement, et c'est pourquoi il sera toujours vrai de dire, avec Bossuet, que le déisme n'est pas autre chose qu'un athéisme déguisé.

Ne soyez donc pas surpris, qu'après avoir cherché à détruire tout christianisme positif et pratique, pour lui substituer un déisme plus ou moins nuageux et indéterminé, la franc-maçonnerie ait fini par rayer même de son symbole toute religion quelconque, et jusqu'à l'idée même de Dieu. Une logique vengeresse devait la pousser à l'athéisme comme au dernier terme de ses négations. Vainement les loges retenues par un reste de croyance ou par la crainte de froisser l'opinion publique, avaient-elles inscrit à leur frontispice le nom du « grand architecte de l'univers. » Vainement leurs statuts portaient-ils, depuis 1854, cet article rédigé sous la pression des événements : « L'ordre des francs-maçons a pour base : l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme et l'amour de l'humanité. » Cette base ne devait pas tarder à s'écrouler sous les coups d'une impiété conséquente avec elle-même. Toujours et partout, le naturalisme athée a fait suite au naturalisme déiste. Lors donc que le 14 septembre 1877, la franc-maçonnerie par la main de ses chefs assemblés à Paris, effaçait de ses constitutions « l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme, » elle ne faisait que tirer les conséquences de son principe. Et d'ailleurs cette abolition radicale n'était-elle pas depuis plusieurs années dans le vœu des loges? Ici l'on avait dit : « Il ne faut pas seulement nous placer au-dessus des différentes religions, mais bien au-dessus de toute croyance en un Dieu quelconque (1). » Là : « Dieu n'est que le produit d'une conception généreuse, mais erronée de l'humanité qui s'est dépouillée au profit d'une chimère. Rendons à l'homme ce qui lui appartient, et le culte que nous avons attribué à l'œuvre, reportons-le à son auteur... La franc-maçonnerie nous apprend qu'il n'y a qu'une seule religion, le culte de l'humanité (2). » Plus loin : « L'idée de Dieu est la source et le soutien de tout despotisme et de toute iniquité (3). » Ailleurs : « Tant que la doctrine de l'immortalité de l'âme n'aura pas été détruite par le maillet de la maçonnerie, nous aurons une société composée de pauvres créatures trompées qui sacrifient tout pour obtenir la

(1) *Journal de la Franc-maçonnerie*, rédigé par le pasteur Zille, directeur du gymnase protestant de Leipzig, n° du 15 décembre 1866.

(2) *Le monde maçonnique*, n^os^ de janvier et de mars 1870.

(3) *Anti-concile* de Naples, de 1869, auquel ont pris part 700 délégués des principales loges du monde.

félicité dans une existence future (1). » Et enfin : « La morale sociale peut jeter désormais ses béquilles théologiques et marcher librement à la conquête du monde (2). » Toutes ces voix sorties des loges avaient préludé à la profession d'athéisme que devaient émettre solennellement les chefs de la franc-maçonnerie.

Ah! sans doute, et il n'y a pas lieu de s'en étonner, l'athéisme ouvertement professé soulève une telle répulsion dans la conscience des peuples, que, à l'exception de quelques fanfarons d'impiété, ses partisans les plus téméraires éprouvent le besoin de se réfugier derrière une équivoque. C'est le mot neutralité qui, de nos jours, a paru le plus propre à faire illusion au grand nombre. Nous ne prononçons ni pour, ni contre l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme, répondent volontiers les habiles de la secte maçonnique, nous restons neutres. Vain subterfuge pour échapper à une réprobation que l'on aurait à craindre en se montrant trop à découvert! Eh quoi! la neutralité à l'égard de Dieu, de la cause première, de l'arbitre suprême de nos destinées! la neutralité, c'est-à-dire l'indifférence et l'abstention systématique sur un point de doctrine dont dépend toute la conduite de l'homme dans sa vie publique comme dans sa vie privée! La neutralité devant une question qui, selon qu'elle est résolue dans un sens ou dans l'autre, imprime à notre activité une direction toute différente, et décide souverainement de nos pensées, de nos sentiments, de nos désirs, de nos espérances, de tout notre avenir! La neutralité, ou la balance tenue égale entre le oui et le non, dans un ordre d'idées autour duquel l'humanité a concentré toutes ses préoccupations depuis qu'elle existe, y cherchant une règle pour tous les âges de la vie, pour toutes les conditions sociales, pour toutes les manifestations de l'esprit, de la conscience et de la volonté! La neutralité là où il s'agit de savoir sur quel principe fondamental on doit établir les droits et les devoirs de la personnalité humaine, organiser la famille, l'État, tout l'ordre domestique et social! Est-ce sérieux? Est-ce raisonnable? Est-ce même possible? Non, disons-le hautement, la neutralité vis-à-vis de Dieu, c'est une incrédulité sans franchise, c'est l'hypocrisie de l'athéisme.

(*A suivre.*) MGR FREPPEL.

(1) *Masonic-Review*, du 16 février 1874.
(2) Discours de M. Jules Ferry, prononcé en 1877 à la loge de « la Clémente Amitié. »

LES BEAUTÉS DU DIVORCE

Comme la loi sur l'enseignement laïque et obligatoire, la loi sur le divorce a été inspirée de l'esprit maçonnique. Les auteurs de romans et de drames en ont fourni le prétexte ; l'idée vient des Loges. La loi se ressent de cette double origine. Des chantres de l'adultère, des apôtres de la morale indépendante : voilà les nouveaux législateurs du mariage ! Faut-il s'étonner que leur loi ait été faite uniquement pour satisfaire les besoins du libertinage et ruiner le mariage chrétien ? La faveur pour le vice, l'hostilité contre la religion : c'est tout ce qu'on y voit. Ni le souci des intérêts des familles, ni même la préoccupation des effets juridiques du divorce n'y paraissent.

Un jurisconsulte, un peu trop admirateur du code civil, a fait une solide critique de cette loi dans l'excellente *Revue du Notariat et de l'Enregistrement*. Jamais, au point de vue du droit, discussion de loi aussi importante n'a été plus légère, plus superficielle. Ancien magistrat d'expérience et de savoir, M. Pellerin, dit l'*Univers*, montre que, dans cette loi néfaste, l'intérêt véritable des ménages unis a été entièrement sacrifié à celui des époux mal assortis, que de la liberté de conscience et des cultes il n'a pas été tenu le moindre compte ; mais ce qu'il fait surtout ressortir, c'est que dans les Chambres on ne s'est pas préoccupé des conséquences de la loi nouvelle sur les diverses règles de notre droit civil. Son étude est fort intéressante.

La loi votée, il reste à examiner quelles seront les conséquences du divorce au point de vue des conventions matrimoniales. Ce côté de la question a entièrement échappé à un législateur imbu des thèses des romanciers modernes et guidé par les revendications des libres-penseurs. Que pouvait être une loi qui ne vient ni des écoles de droit, ni des tribunaux, ni de l'opinion, ni de l'expérience, mais du théâtre et des loges de la secte ; une loi qui a pour inspirateurs M. Alexandre Dumas fils et M. Alfred Naquet? C'est aux jurisconsultes d'en montrer à cette heure les inconvénients. Les pages de M. Pellerin devraient être lues dans les Chambres pour la confusion de ces législateurs du divorce qui, sans paraître même s'en douter, ont porté le désordre, non seulement dans nos divers régimes matrimoniaux, mais dans la plupart des lois constitutives de la famille française.

Le régime dotal d'abord disparaît avec le divorce. C'est, dans

plusieurs provinces, la loi ordinaire des unions conjugales, et, selon la remarque de M. Pellerin, il n'a pas peu contribué à y conserver la fortune et à y maintenir les familles. Les avantages qu'il présentait sont détruits par la nouvelle loi.

Le père prévoyant, dit le savant juriste, avait marié sa fille sous ce régime tutélaire. Il la voyait assurée jusqu'à sa vieillesse du bien-être qu'il lui avait gagné ou conservé. La séparation de corps elle-même rendait ce régime plus sévère. Jusqu'à la mort de l'un des conjoints, la femme était protégée contre tous et contre elle-même. Il en résultait presque une substitution en faveur des enfants.

Aujourd'hui plus de régime dotal, à partir du divorce. La liquidation opérée, la femme rentrera dans la plénitude de ses droits. Elle se remariera, s'il lui plaît, sous un autre régime. Elle sera exposée à toutes les tentations, à tous les dangers dont son père, dont la sagesse de la province avaient voulu l'abriter pendant toute sa vie.

Adieu la conservation des biens dans les familles! Le père aura parfois la douleur de voir de son vivant sa fille vendre et dissiper des terres patrimoniales, passionnément aimées de ses aïeux, qu'il lui avait données avec la condition de ne pas les aliéner. Cette condition sera violée et le donateur ne pourra pas faire révoquer la donation! Il l'aura mariée sous le régime dotal, et il la verra se remarier sous des conditions toutes différentes.

Plus conforme à l'esprit du mariage et à la coutume française, le régime de la communauté de biens entre époux est le plus généralement adopté. La loi sur le divorce l'atteint encore plus profondément. C'est ce que montre M. Pellerin avec sa parfaite connaissance des lois et son expérience de la vie. « Avec le divorce, dit-il, le régime de la communauté cessera d'être raisonnablement praticable dans beaucoup de cas. Il pourra conduire aux résultats les plus iniques, les plus scandaleux, les plus funestes! » Nos législateurs n'y ont pas vu ces conséquences, que fait si vivement ressortir M. Pellerin et qui, au point de vue des biens et des intérêts des familles, seront encore pires avec le régime de la communauté qu'avec le régime dotal.

Malheur à l'époux, beaucoup plus riche que l'autre, qui aura adopté ce régime! Quand viendra l'heure, si vite arrivée dans certains ménages, des désillusions et des tentations mauvaises, Méphistophélès soufflera à l'oreille du conjoint pauvre que le divorce, entraînant la liquidation de la communauté, la moitié de

la fortune de son conjoint lui serait irrévocablement acquise en pareil cas. Quelle aubaine et quelle séduction!

Le conjoint riche n'aura plus un instant de tranquillité, s'il vient à soupçonner de telles pensées chez son conjoint. Sa fortune sera sa perte. Malheur à lui, s'il est âgé, malade, déplaisant à un titre quelconque! Son existence conjugale ne sera plus qu'une agonie. Épouser un conjoint riche sous le régime de la communauté et divorcer le plus tôt possible, sera désormais une carrière.

Dans bien des cas, ce partage de la communauté, cette liquidation résultant du divorce, ce sera la ruine, car il faudra partager la maison de commerce, vendre l'établissement industriel, comme si la mort avait passé par là. Bienheureux encore pour le pauvre négociant, si l'acheteur n'est pas le rival, le traître qui a troublé son ménage, et si son commerce ou son industrie ne passent pas sous le nom du mari adultère!

La remarquable étude de M. Pellerin pénètre très avant dans le détail du sujet. L'irrévocabilité des conventions matrimoniales, se demande l'auteur, cette irrévocabilité indispensable à la paix et à la sécurité des familles, qu'en fait le divorce? Voici la réponse : « Il la brise. Il impose une liquidation entre vivants, alors que les conventions matrimoniales ne devraient se liquider qu'à la mort de l'un des conjoints. » Toutes les précautions que la loi avait prises en ce cas, quand il n'y avait qu'une simple séparation de corps et que le mariage subsistait toujours, disparaissent avec le divorce. « Tout ce que la loi et la volonté des pères de famille ont ordonné pour la protection des femmes et des enfants est anéanti. Quant à la substitution en faveur des enfants, qui résultait indirectement du régime dotal, il n'en est plus question. Cette garantie leur manque précisément dans le cas où tout leur fait défaut. »

Les mauvais effets du divorce s'étendent loin. Sous la menace d'une rupture du lien conjugal, la femme est livrée à la merci d'un mari despote ou prodigue, qui lui arrachera sa signature, au mépris du régime matrimonial protecteur de ses intérêts. D'un commun accord, les époux peuvent aussi commettre toute espèce de fraudes au régime dotal. « S'ils veulent s'en affranchir, rien ne sera si simple. Il n'y aura qu'à jouer la comédie d'un divorce. Quoi de plus facile? Le mariage rompu et le régime dotal anéanti, on aliénera les biens dotaux. La femme en mettra le prix aux mains du mari; et l'on se réconciliera? »

M. Pellerin montre encore les atteintes portées par le divorce

à la loi de succession, à la puissance paternelle, à la condition des enfants. Les plus bizarres et les plus fâcheuses transmissions de biens pourront se produire, contrairement à l'ancienne règle si sage de la dévolution des biens, d'après leur origine, à chacune des deux branches paternelle et maternelle. Quelle que soit la décision des tribunaux au sujet des enfants des époux divorcés, il se produira des confusions odieuses, des conflits d'autorité, des rivalités d'intérêt où la nature luttera contre la loi, où le sang se révoltera contre la fiction.

La puissance paternelle, dit le docte magistrat, à qui appartiendra-t-elle après le divorce? Les tribunaux décideront, nous répondra-t-on. C'est bientôt dit.

Ils la laisseront au père? Mais il la partagera nécessairement en fait avec sa seconde femme, et alors qu'en restera-t-il à la mère, que rien ne peut déposséder des droits qu'elle tient de la nature, autrement forts que ceux conférés à d'autres par la loi humaine?

Si le père vient à mourir, alors les deux mères se disputeront les enfants. Voilà nos juges devenus des Salomons?

Les tribunaux donneront l'enfant à la mère? Ce sera le livrer en même temps à son second mari. Mais que fera-t-on du vrai père?

A-t-on daigné penser aux conflits d'autorité entre ces deux hommes, entre ces deux femmes, également acharnés tantôt à rejeter à la charge les uns des autres la dépense et l'ennui des enfants à garder et à nourrir; tantôt, au contraire, à se disputer ces mêmes enfants, surtout lorsqu'ils auront gagné quelque argent ou fait quelque héritage?

Dans les Chambres, des voix autorisées ont plaidé la cause des enfants. M. Pellerin entre dans le détail de leur malheureuse condition. La loi sur le divorce les sacrifie. Elle leur ôte un père, une mère, le foyer domestique, les joies et les tendresses de la famille, les fruits de l'éducation. Tout ce que la séparation entre les époux pouvait avoir de fâcheux pour les enfants, le divorce l'aggrave et le rend insupportable.

Dans le dernier état de nos mœurs, les enfants des époux séparés étaient élevés dans de douloureuses conditions, mais le plus habituellement à l'abri de tout scandale. Peu de parents étaient tombés assez bas pour leur donner le spectacle de leurs faiblesses. Il restait toujours aux enfants un foyer respecté. En cas d'oubli de ce devoir sacré, l'autre conjoint ou la famille intervenaient et rétablissaient le bon ordre.

Le divorce, au contraire, va triomphalement installer la concubine dans la maison jusqu'alors forcément respectée. Les enfants

verront régner chez leur père une autre femme que leur mère. Comment l'appelleront-ils? Nos législateurs auraient été bien embarrassés de le dire... C'est qu'il n'y aura pas de lien ni d'amitié possible entre eux et cette marâtre.

Après la mort de la mère, c'est déjà bien difficile au père de de faire vivre ses enfants du premier lit avec sa seconde femme. Quand la première vivra encore, ce sera impossible. Comment se régleront les relations forcées de ces pauvres petits êtres avec les deux nouveaux ménages, ou, ce qui sera plus douloureux encore, avec l'un des parents remarié et l'autre qui ne le sera pas? Ce sera pour eux et ceux de leurs parents qui auront encore du cœur une source de déchirements atroces et de tous les jours.

Par surcroît, le malheur des enfants fera un jour celui des parents. Dans les classes populaires surtout, dans les grands centres industriels, le divorce, en rompant tous les liens de famille anciens, en amenant l'abandon complet de la femme et des enfants et chez ceux-ci la destruction du sentiment filial, provoquera de douloureuses revanches. Le fils abandonné, vengeur de l'injure de son père ou de sa mère, refusera au coupable le morceau de pain, le gîte de la vieillesse.

Que de douleurs, que de désordres, si le sentiment chrétien ne s'oppose à cette loi fatale du divorce! En Belgique, les traditions catholiques et les bonnes mœurs ont heureusement prévalu. Ils sont rares les cas de divorce. Qu'en sera-t-il pour la France? Les tristes effets de cette loi suffiront-ils à en détourner la population? Pour la société comme pour les familles, elle en aurait de funestes, car, dit avec raison M. Pellerin, « la conséquence de la loi du divorce, c'est la création d'urgence d'orphelinats nouveaux, des refuges pour les vieillards et les enfants abandonnés; c'est le vagabondage et la mendicité des mineurs sans famille, cette plaie qui gangrène nos prisons et nos maisons centrales; c'est le déclassement de la jeunesse, l'augmentation du flot toujours montant des prostituées; c'est la démoralisation et la misère! »

Nos législateurs n'ont-ils rien vu de tout cela? N'ont-ils pas vu aussi qu'en désorganisant le mariage, ils en éloignaient « ces jeunes gens qu'en détournent déjà bien assez les amours chaque jour plus faciles », et « ces jeunes filles, bien moins soucieuses qu'on ne le croit de quitter une famille où elles sont heureuses, de sacrifier ce qui fait leur charme ineffable, pour devenir les esclaves d'hommes formés et vieillis à l'école des rebuts de leur

sexe ? » Mais, le mariage conclu, ne planera-t-il pas sur l'union des époux des craintes, des angoisses ?

A quoi bon, dit encore M. Pellerin, les opérations à longue échéance, les entreprises fructueuses en raison de leur durée, la procréation de nombreux enfants, alors que la famille n'aura pas le lendemain assuré ? On vivra au jour le jour, en égoïstes ; on thésaurisera pour soi, de peur d'avoir à partager plus tard avec un conjoint ingrat, ou des enfants trop nombreux, mal élevés au milieu des scandales.

Le mariage qui n'est pas indissoluble n'est plus le mariage. La loi du divorce détruit de fond en comble cette sainte institution ; elle porte un trouble profond dans la famille, dans la société, dans les intérêts. Pourquoi l'a-t-on faite ? Uniquement, dit M. Pellerin, « pour affranchir un certain monde de la crainte des peines qui frappent les adultères. Ces peines étaient devenues gênantes pour le « tout-Paris » qui fait du bruit. » C'est à cette espèce qu'on a sacrifié le repos et l'intérêt des familles, le bien des enfants, le bon ordre de l'État, la sainteté du mariage.

Ainsi se font les lois en République. Elle est bien digne, en effet, de la République, cette loi de légitimation du concubinage, cette loi de l'adultère. Intérêts matériels et intérêts moraux, code civil et conscience, elle trouble tout. Que les tristes effets du divorce en écartent au moins ceux que le respect du sacrement ne retiendrait pas !

Il y a une conséquence de la nouvelle loi que ses auteurs n'ont pas prévue : c'est qu'il n'y aura de mariage solide et assuré qu'entre les époux qui croiront au sacrement ; et ainsi le jeune homme, la jeune fille catholiques seront particulièrement recherchés des pères et mères soucieux de fonder l'avenir de leurs enfants sur l'indissolubilité du mariage. Le sacrement sera d'autant plus honoré que le « mariage civil » sera plus avili. La loi sur le divorce se retournera contre elle-même.

LA HIÉRARCHIE CATHOLIQUE
EN 1885

Mgr Étienne Ciccolini, prélat de Sa Sainteté, premier préfet ou custode de la Bibliothèque Vaticane, vient, comme nous l'avons déjà dit, de publier le volume de la *Gerarchia Cattolica* pour

1885. C'est un beau livre de plus de 600 pages, dans lequel sont réunis et classés les renseignements les plus complets sur la hiérarchie ecclésiastique, sur la Cour du Souverain-Pontife et sur le gouvernement religieux du monde.

La *Gerarchia* s'ouvre par la chronologie des Pontifes Romains, selon l'ordre où on les voit dans la basilique de Saint-Paul. Le Pape porte les titres de Vicaire de Jésus-Christ, successeur du prince des Apôtres, Souverain-Pontife de l'Église universelle, Patriarche d'Occident, Primat d'Italie, Archevêque et Métropolitain de la province romaine, Souverain temporel de l'Église Romaine.

Léon XIII (Joachim Pecci) est le 263ᵉ Pape. Il est né à Carpineto, dans le diocése d'Agnani, le 2 mars 1810 ; son exaltation au Souverain Pontificat a eu lieu le 20 février et son couronnement le 3 mars 1878. Sa Sainteté retient : les préfectures de la S. Inquisition Romaine et Universelle, de la S. Congrégation Consistoriale, et le protectorat des Églises et Chapitres des SS. Celce et Julien des *Banchi* et de l'Archiconfrérie de la *Via Crucis*.

Les cardinaux de la Sainte Église Romaine sont appelés collatéraux et coadjuteurs du Souverain-Pontife. On voit successivement les sièges suburbicaires des cardinaux de l'Ordre des Évêques, au nombre de six, les églises titulaires des cardinaux de l'Ordre des Prêtres, les diaconies des cardinaux de l'Ordre des Diacres. Le rang et la préséance des princes de l'Église sont réglés d'après l'Ordre auquel ils appartiennent et d'après la date de leur création.

Le doyen d'âge est S. Em. Henri Newman, qui a 85 ans ; le doyen par la date de la création est l'E^me Schwarzenberg, qui compte 43 ans de cardinalat et qui est le seul des cardinaux survivants créés par Grégoire XVI. Mais la dignité de doyen de tout le Sacré-Collége revient de droit à S. Em. Charles Sacconi, premier cardinal de l'Ordre des Évêques par la date de sa création en 1861.

Aprés les six cardinaux de l'Ordre des Évêques proprement dits, viennent ceux qui, avant leur création, étaient revêtus de la dignité épiscopale et dont plusieurs occupent encore effectivement des sièges résidentiels. Ce sont les cardinaux de l'Ordre des Prêtres, et leur nombre est aujourd'hui de 40. Il y a enfin 13 cardinaux de l'Ordre des Diacres, dont font partie les princes de l'Église qui, avant leur création, n'étaient pas revêtus du

caractère épiscopal et qui appartenaient simplement à la prélature ou aux Ordres religieux.

Sous le rapport de la date de la création, il n'y a plus comme nous l'avons dit, qu'un cardinal survivant créé par Grégoire XVI; il en reste 29 dont la création remonte au pontificat de Pie IX et 29 qui ont été créés par Léon XIII : cela fait en tout 59 cardinaux, de sorte qu'il reste onze chapeaux vacants pour le *plenum* du Sacré-Collège, qui est de 70 membres.

Sous le rapport de l'âge, il y a, dans le Sénat de l'Église, deux octogénaires, vingt-six septuagénaires, seize sexagénaires et quatorze quinquagénaires. Le moins âgé est l'E[me] Sébastien Neto, qui n'a que 44 ans. Cette partie de la *Gerarchia* relative au Sacré-Collège se termine par l'indication des 39 cardinaux décédés sous le pontificat actuel.

Une observation importante nous est suggérée, sous le rapport de la nationalité, par le tableau actuel du Sacré-Collège. On y voit, contrairement à une opinion mal fondée, que ce que l'on appelle, improprement d'ailleurs, l'élément étranger, occupe presque la même place que l'élément romain et italien.

En effet, il y a maintenant dans le Sacré-Collège 5 cardinaux romains et 26 italiens, ce qui fait 31 chapeaux conférés en Italie. Or, comme il y a en ce moment 59 cardinaux, il reste 28 chapeaux pour les princes de l'Église des différentes nations.

Après les données relatives au Sacré-Collège, le volume de la *Gerarchia* donne le tableau de la hiérarchie de l'Église universelle, avec 12 sièges patriarcaux, 175 sièges archiépiscopaux, 716 sièges épiscopaux.

Les patriarcats de rite oriental sont : Antioche (des Melchites, des Maronites, des Syriens), Babylone des Chaldéens, Cilicie des Arméniens ; et ceux de rite latin : Constantinople, Alexandrie, Antioche, Jérusalem, Venise, Indes Orientales, Lisbonne.

Les autres titres de la hiérarchie catholique conférés jusqu'au 31 décembre 1884 sont répartis comme il suit : Archevêques et évêques de rite latin avec résidence, 727 ; archevêques et évêques de rite oriental, 51 ; archevêques et évêques titulaires, c'est-à-dire n'occupant pas de sièges épiscopaux proprement dits, 322 ; archevêques et évêques n'ayant plus de titres, 22 ; prélats *nullius diœceseos*, 6 ; soit un total de 1195 titres actuellement conférés. Sur les 322 archevêques et évêques titulaires, il y a 7 délégués apostoliques, 118 vicaires apostoliques et 35 préfets apostoliques. 152 sièges métropolitains et épisco-

paux répandus dans les cinq parties du monde relèvent immédiatement du Souverain-Pontife.

Léon XIII a érigé : 7 archevêchés, 23 évêchés, 20 vicariats et une délégation apostolique, 7 préfectures apostoliques ; en tout 58 nouveaux titres qui marquent l'heureux développement de la hiérarchie sous le pontificat actuel.

Cette première partie de l'Annuaire pontifical se termine par la liste des Ordres religieux et de leurs supérieurs ou procureurs généraux.

Après ce magnifique dénombrement des chefs de l'Église militante, le volume de la *Gerarchia* indique le personnel de la Chapelle pontificale, depuis le Sacré-Collège jusqu'aux Curseurs apostoliques. Jamais souverain n'a été entouré d'une Cour plus splendide et plus imposante : Cardinaux, Patriarches, Archevêques et Évêques assistant au Trône, Protonotaires apostoliques, Auditeurs de Rote, Clercs de la Chambre, Votants de la Signature, Chefs d'Ordres monastiques et mendiants, officiers des gardes d'honneur du Vatican, Camériers et Chapelains, tel est, ou tel était plutôt le Cortège du Pape en un jour de cérémonie, car on sait que depuis 1870 il n'y a plus eu qu'un petit nombre de Chapelles papales à la Sixtine ou dans la salle superposée au vestibule de Saint-Pierre, pour les cérémonies de la canonisation et de la béatification. Mais quelle différence entre ces fêtes qui portent la marque du deuil de l'Église et celles qui avaient lieu jadis dans la basilique Vaticane, dans cet incomparable vaisseau de marbre et d'or, où le cortège du Vicaire de Jésus-Christ se déroulait dans toute sa splendeur !

Les noms et les attributions de tous les personnages de la *Capella pontificia*, ainsi que la liste de plusieurs autres Collèges prélatices et de tout le personnel formant la Cour papale proprement dite sont indiqués dans le long Chapitre qui suit et qui porte pour titre : *Famiglia pontificia*. Ainsi, tout ce qui a un emploi quelconque, humble ou élevé, auprès du Pape, est censé faire partie intégrante de sa parenté. On dit ailleurs la Maison du Souverain ; ici cela s'appelle du nom touchant de Famille.

Nous trouvons ensuite dans l'Annuaire, sous le titre modeste d'Appendice, la nomenclature et le personnel des Congrégations Romaines, qui sont comme les ministères ecclésiastiques du Saint-Siège : Inquisition romaine et universelle ; — Consistoriale ; — Visite apostolique ; — Évêques et Réguliers ; —

Immunité ecclésiastique ; — Propagande (rite latin, rite oriental) complétée depuis quelque temps par une Commission spéciale chargée de reviser et de corriger les livres liturgiques de l'Église orientale ; — *Index;* — Rites ; — Cérémonial ; — Discipline régulière ; — Indulgences et Reliques ; — Examen des Évêques ; — Fabrique de Saint-Pierre ; — Laurétane ; — Affaires ecclésiastiques extraordinaires ; — Études.

Des Congrégations, nous passons aux Tribunaux : la Pénitencerie ; — la Chancellerie ; la Daterie ; la Rote ; — la Chambre apostolique ; — la Signature de justice.

Viennent enfin les Secrétaireries au nombre de six : Secrétairerie d'État ; — des Brefs pontificaux ; — des Brefs aux princes ; — des Lettres latines ; — des Mémoriaux ; — de l'auditeur de Sa Sainteté.

Dans un chapitre spécial, on trouve la liste des nonces, internonces et chargés d'affaires du Saint-Siège, auprès des puissances, ainsi que le tableau du corps diplomatique accrédité près le Saint-Siège.

Enfin, le personnel du Vicariat de Rome, du Collège des curés, des Académies pontificales et des Instituts ecclésiastiques vient de compléter ce volume de la *Gerarchia* qui donne ainsi, non pas une nomenclature aride et bureaucratique, à l'égal de tant d'autres almanachs, mais un merveilleux aperçu de la hiérarchie de la Sainte Église romaine, et par là même, de son action, de son influence universelle et de sa vitalité indéfectible.

Mais à la pleine efficacité de cette action et de cette influence, remarque très justement le *Moniteur de Rome*, on sent qu'il manque la garantie sérieuse de souveraineté et d'indépendance qui était assurée par le pouvoir temporel, le seul qui fût en harmonie avec l'importance et l'universalité de la mission du Saint-Siège.

Jadis l'Annuaire pontifical était complété par les données relatives à l'administration des États de l'Église, et c'était bien le complément tout naturel de l'autre partie du volume sur le gouvernement religieux de la chrétienté, en même temps qu'un exemple salutaire de régime paternel et de cette union si utile et si désirable entre les deux pouvoirs. Le monde n'a plus cet exemple, le Saint-Siége ne jouit plus de cette garantie, et l'on en ressent partout les funestes effets, comme si la société tout entière était ébranlée dans ses fondements. C'est ce que la *Gerar-*

chia Cattolica constate par le silence même qu'elle garde depuis quinze ans sur toute la partie de l'administration temporelle des États pontificaux.

Cependant, il y a dans l'indépendance du Saint-Siège une nécessité si absolue et imprescriptible, que, même en présence de l'oppression actuelle, le Souverain-Pontife ne peut omettre de revendiquer pratiquement ses droits. C'est à ce titre qu'il a institué trois commissions spéciales pour juger les controverses qui pourraient surgir dans l'administration des palais apostoliques et pour les soustraire, autant qu'il est en lui, à l'intromission des tribunaux italiens.

Malheureusement, cela n'empêche pas la justice italienne de multiplier ses attentats partout où elle peut atteindre, témoin la spoliation de la Propagande dont le Souverain-Pontife a dû se plaindre de nouveau et à si juste titre dans son mémorable discours du 2 mars au Sacré-Collège. Ce qui a été prouvé surtout par cette nouvelle spoliation, c'est que le pouvoir temporel est nécessaire au libre exercice de la suprême autorité spirituelle et que, sans une indépendance absolue et une souveraineté réelle, la mission religieuse du Saint-Siège est entravée et assujettie à tous les inconvénients d'une situation violente et anormale.

LA PERSÉCUTION EN ORIENT

Au Cambodge.

On lit sous ce titre, dans les *Missions catholiques* du 3 avril :

La guerre du Tonkin et de Chine devait avoir dans l'Extrême-Asie tout entière de terribles contre-coups. Il y a quelques semaines, le télégraphe nous annonçait la mort de M. Guyomard, un jeune missionnaire de vingt-sept ans, parti il y a à peine deux ans pour cette lointaine mission. Aujourd'hui une lettre de Mgr Cordier, vicaire apostolique du Cambodge, nous apporte les premiers détails de ce douloureux évènement. Le tableau que trace le vénérable prélat de ses chrétientés désolées est navrant ; aussi, nous en avons l'espérance, nos lecteurs soutiendront de leurs prières et de leur charité ces infortunés néophytes, massacrés et ruinés en haine de l'Église et de la France !

Lettre de Mgr Cordier, des Missions Étrangères de Paris, vicaire apostolique du Cambodge.

Détails sur le martyre de M. Guyomard. — Massacres et incendies.

Phnôm-Pehn, le 19 février 1885.

C'est le cœur navré de douleur que je vous envoie à la hâte quelques nouvelles de ma mission. Le télégraphe vous a déjà fait connaître le meurtre du P. Guyomard. Voici les détails que j'ai pu recueillir sur cet événement, à la fois glorieux et triste. Ce cher confrère était de retour chez lui, venant de la retraite, depuis à peine huit jours, lorsqu'il a été massacré, avec un grand nombre de ses chrétiens, par les Cambodgiens révoltés. Le P. Combes qui, aidé par l'administrateur de Tan-an, a pu se rendre, avec le P. Cagnon, sur le théâtre du massacre, me raconte ainsi une partie de son voyage :

« A Bac-Chien, je rencontre un enfant de quinze ans, le fils de Tho-Lieu, qui arrivait en même temps que moi; il venait de Trahô, fuyant les rebelles. Je l'interroge.

« Père, me répond-il, j'ai été pris par les Cambodgiens dans « la nuit du 29 au 30 janvier; le 30 au matin, en allant puiser « de l'eau pour eux, j'ai vu le corps du P. Guyomard décapité, « devant la maison des bains; la tête était suspendue au peu- « plier planté devant l'église. »

« Évidemment, je n'avais plus aucun doute à conserver sur la mort de notre cher confrère. Arrivé à la chrétienté de Tra-hò, presque entièrement réduite en cendres, je cours vers la maison des bains; l'enfant avait dit vrai. Près de cette maison, je trouve une partie de la soutane du Père; quelques pas plus loin, sur la berge, j'aperçois son corps, dont il ne reste plus que le tronc et les jambes; la tête, les pieds et les mains ont été coupés. J'entre à l'église heureusement conservée, et, après m'être dépouillé de ma soutane, j'en enveloppe le corps du P. Guyomard, que je dépose dans la bière servant de catafalque. Je fais aussitôt creuser dans la sacristie une fosse où l'on place le cercueil. C'est là que repose notre cher confrère, en attendant le jour où nous pourrons lui rendre solennellement les honneurs funèbres. »

Le P. Combes ne me dit rien de plus; il n'a pu savoir ni le

lieu précis où le missionnaire a été pris, ni le genre de mort qu'il a subi. D'après les témoignages de plusieurs personnes qui l'ont rencontré à un kilomètre de Tra-hô, le P. Guyomard, à la nouvelle de l'arrivée des rebelles, aurait essayé de fuir; il aurait été vu, son chapelet à la main, traversant le petit cours d'eau qui passe près de l'église, et il se serait ensuite enfoncé dans les hautes herbes. A force de recherches, les insurgés l'auraient découvert, ramené près de l'église et mis à mort sur le théâtre même de son apostolat. Quant au genre de sa mort, quel fut-il? A-t-il eu la tête tranchée? a-t-il été assommé avec un pilon retrouvé près de l'église et décapité ensuite? Nous l'ignorons encore, et c'est pour nous un vif regret de ne pouvoir satisfaire vos pieux et légitimes désirs; mais si, un jour, la Providence nous accorde d'apprendre ce que furent les derniers moments de notre cher martyr, nous serons heureux de vous faire connaître tous les détails.

Je vais maintenant vous donner quelques renseignements incomplets, mais absolument certains, sur les treize chrétientés dont les unes ont été entièrement ou en partie dévastées par les insurgés, et les autres abandonnées par les chrétiens fuyant pour sauver leur vie.

Tra-hô. — Voici ce que le P. Combes m'écrit au sujet de cette chrétienté : « En arrivant au village, nous rencontrons flottant dans la rivière des corps de femmes et d'enfants ; sur la berge, nous voyons des squelettes de grandes personnes dont la chair a été complètement dévorée. Cette chrétienté se composait de trois cent trente néophytes et vingt-cinq catéchumènes ; nous n'avons aucune nouvelle de cent trente-sept d'entre eux ; les uns ont été jetés à la rivière, d'autres sans doute ont été assommés dans les broussailles; un grand nombre sont morts de faim ; car, pour éviter les Cambodgiens, il leur a fallu pendant deux jours fuir à travers les hautes herbes qui recouvrent l'immense plaine des joncs; et sur cette route déserte, sans secours, sans abri, femmes et enfants ont dû succomber à la fatigue et à la faim.

Bassac. — Sur les cent vingt chrétiens de ce village, soixante-dix ont disparu.

Sondoc. — Des soixante néophytes qui composaient cette station, on n'en a retrouvé que cinq ou six.

Bung-trai et *Tralôc.* — Ces deux chétientés ont été aban-

données par leurs habitants, qui ont pu, dit-on, se réfugier en Cochinchine.

Som-rong. — Nous n'avons aucune nouvelle de cette station, mais comme elle se trouvait sur le passage des insurgés, il est bien à craindre qu'elle n'ait été dévastée.

Ces six chrétientés composaient le district du P. Guyomard.

Le district de *Banam* a eu aussi beaucoup à souffrir. Dans ce district, la station de Trabec a été complètement anéantie. J'ai appris par plusieurs voies que les hommes ont été massacrés. J'ignore encore ce que sont devenus les femmes et les enfants, s'ils ont péri dans les flammes qui ont consumé l'église et toutes les maisons du village, ou s'ils ont été emmenés par les rebelles.

Banam a eu douze maisons brûlées.

Nomlich a été abandonné.

Les quatre chrétientés du P. Pianet ont toutes plus ou moins souffert; les églises et bon nombre de maisons ont été incendiées; je ne saurais vous en dire davantage sur ce district, les détails me manquent.

En remontant le fleuve, nous rencontrons la station de Phloutrey, dont tous les chrétiens ont fui.

Des provinces de l'Ouest, voici les renseignements que j'ai reçus du P. Joly, en date du 10 février :

« Les villages de Ta-hec, Coprâm, Lucson ont été abandonnés par les chrétiens, dont un grand nombre sont sans ressources. Je tâche de les rassembler à Châu-dôc. Comment ferai-je pour les nourrir ? »

Que de ruines ! Quelle désolation ! Au moins est-ce fini, et verrons-nous bientôt luire des jours meilleurs ? Qui pourrait le dire ? Le calme ne se rétablit pas ; dispersées sur un point, les bandes de rebelles se reforment sur un autre et parcourent le pays en le dévastant partout sur leur passage.

Que, dans son infinie bonté, le Seigneur daigne avoir pitié de nous ! Pour vous, ne nous oubliez pas dans vos prières. »

Au Tong-King.

Les *Missions catholiques* publient également la lettre suivante de Mgr Puginier, des Missions-Étrangères, vicaire apostolique du Tong-King occidental :

Ke-Sô, 27 janvier 1885.

Dans le courant de 1884, j'ai écrit en Europe un certain

nombre de lettres; elles vous ont fait connaître la situation de la mission du Tong-King occidental. Je me bornerai dans celle-ci à vous signaler les événements les plus récents.

La première nouvelle que je reçus au commencement de cette année fut une nouvelle de mort et de malheurs. Elle m'était apportée par le vicaire de la paroisse de Bau-nô, district de Son-Tay. Ce prêtre venait m'annoncer à la hâte l'assassinat d'un élève de la mission, de plusieurs chrétiens, l'enlèvement d'un grand nombre de femmes et d'enfants, l'incendie de la paroisse, de l'église et d'une dizaine de villages chrétiens. Il me priait de faire connaître au général en chef le danger que courent particulièrement les cinq paroisses supérieures du même district, exposées aux ravages de fortes bandes de brigands qui préparent les voies aux troupes de Chine et aux Pavillons-Noirs. Ces derniers sont campés sur le fleuve Rouge et sur un affluent de la rivière Claire appelé Sông-Chây. Leurs avant-postes sont établis dans deux chefs-lieux de paroisse dont les chrétiens ont dû fuir; de là ils ont imposé plusieurs villages chrétiens de dix mille francs chacun, menaçant de les détruire s'ils ne livrent pas cette somme.

Il est vrai que là ce n'est plus, comme l'an dernier dans la province de Thanh-hoa, une guerre déclarée officiellement aux chrétiens par les autorités annamites : les villages païens ne sont pas plus épargnés; mais le malheur des uns ne diminue pas la grandeur de celui des autres. Voilà un an que ce district de Son-Tây est continuellement ravagé, tantôt par des Pavillons-Noirs, tantôt par des bandes de pirates qui y ont accumulé des désastres incalculables. Quatre prêtres de ce district ont dû récemment quitter leurs paroisses parce qu'ils avaient été dénoncés aux Pavillons-Noirs, qui cherchent à se saisir d'eux pour les mettre à mort. Je ne puis prévoir encore le moment où il leur sera possible de rentrer au milieu de leurs ouailles.

L'année 1884 a été une année d'épreuves incessantes, tantôt pour la mission tout entière, tantôt pour différents districts; aussi notre compte-rendu d'administration des sacrements est-il en tous points inférieur à celui des années précédentes. Ce n'est pas que nous ayons eu moins de travail, moins de fatigues que de coutume; mais vous savez bien que les apôtres s'étaient donné beaucoup de peine pendant toute une nuit, et ils n'avaient rien pris. Puissions-nous, après nos malheurs, voir aussi une pêche miraculeuse, des conversions nombreuses et sincères, et

l'établissement solide de la foi dans ce pays, qui, en passant par de grandes tribulations, a donné de nombreux exemples de vertus héroïques.

Déjà nous entrevoyons des grâces de salut : une seule paroisse du district de M. Ramond compte plus de 1,500 catéchumènes, dont 400 au moins sont prêts à recevoir le baptême, sans parler de plus de 200 que le Père a déjà baptisés au mois de novembre dernier. Si je n'étais éprouvé par un de ces forts rhumes que le bon Dieu m'envoie souvent dans cette saison humide et froide, j'irais moi-même parcourir ces chrétientés naissantes, où le passage de l'évêque contribue si puissamment à remuer les cœurs et augmenter le mouvement des conversions. J'ignore s'il me sera possible d'entreprendre cette tournée, qui menace d'être pénible. Je consulterai mes forces après la retraite que je suis en train de donner aux prêtres indigènes, et après l'ordination très nombreuse qui la clôturera. Dans huit jours, en effet, j'aurai, grâce à Dieu, cinq prêtres indigènes de plus, et même avec ce renfort, je ne comblerai pas encore les vides faits par la mort.

La mauvaise situation du Laos ne m'a pas permis d'envoyer, à la fin de l'année, des missionnaires et des catéchistes porter des secours spirituels à ces néophytes si éprouvés.

Aucune justice n'a encore été rendue; les ennemis de la religion et de la France, qui ont massacré des missionnaires, des prêtres, des catéchistes, des chrétiens, et qui ont incendié et pillé plus de cent villages, sont toujours fiers de leurs exploits et de leur impunité.

Envoyer, dans les circonstances actuelles, des missionnaires et des catéchistes au Laos, ce serait les vouer à une mort certaine, sans profit pour les âmes.

Demandez pour nous la foi et la patience, le courage et la force, et par-dessus tout l'amour pour ce vrai Dieu auquel nous avons consacré notre vie et notre mort.

A NOTRE-DAME

L'affluence dans les églises de Paris, le saint jour de Pâques, a été considérable. Nous devons nous borner à signaler qu'à la métropole, où, les jours de grandes fêtes, on s'empresse de venir assister aux offices pontificaux, rarement on avait vu la

vaste enceinte aussi remplie dans toutes ses parties, nef, transept, bas-côtés, galeries supérieures, non seulement pour l'office du matin, mais encore pour les vêpres. Mgr le duc de Nemours et le duc d'Alençon, après avoir pris part à la communion pascale, ont assisté, avec leur famille, à la grand'messe dans des places réservées près du chœur. S. G. Mgr Richard, archevêque de Larisse, coadjuteur de S. Em. le cardinal archevêque de Paris, a officié pontificalement toute la journée.

Nous donnons *in extenso*, comme d'habitude, l'allocution que le R. P. Monsabré a adressée à ceux qui venaient de prendre part à la communion générale :

Dignare, Domine, die isto sine peccato nos custodire.

Messieurs,

Quand on a chassé l'ennemi d'une place forte où la trahison et la lâcheté l'avaient introduit, on en confie la garde à un capitaine expérimenté, vaillant et fidèle, dont l'incorruptible vigilance vaut mieux que tous les remparts. C'est ce que vous venez de demander pour votre âme en priant Dieu d'en être le gardien.

Votre âme est une ville sainte que Dieu lui-même a construite de ses augustes mains et dont il a pris possession par la grâce des premiers sacrements. Il y régnait en paix, lorsque le péché, épiant le réveil de votre nature doucement endormie sous la garde de son divin protecteur, est venu traîtreusement solliciter vos convoitises. Infatigable rôdeur, il a été si pressant dans ses instances, si séduisant dans ses promesses, que vous lui avez ouvert les portes de la cité de Dieu et lui avez dit : « Sois le maître. »

Il l'a été, hélas ! jusqu'à la tyrannie. Mais ne nous attristons pas par le souvenir de nos hontes passées. Oublions, aujourd'hui, les sinistres accidents qui ont tant de fois livré notre âme au péché, et soyons tout entiers à la joie de cette glorieuse fête préparée par la pénitence.

Le sacrement de délivrance, dont je vous ai expliqué, pendant cette station bénie, les actes réparateurs et la victorieuse efficacité, a reconquis la cité sainte et en a chassé l'ennemi qui l'opprimait. Tout à l'heure le Roi de gloire est rentré dans ses États. Vous venez de saluer son triomphe, et vous jouissez encore, en ce moment, de sa présence sacramentelle.

Cette reprise de possession ne sera-t-elle, comme par le passé, qu'une victoire sans lendemain ? — Non, messieurs. Il faut qu'elle dure. Vous l'avez promis, et je vous ai mis en demeure, par les enseignements de cette année, de mieux comprendre la haine du péché et de faire plus de cas de vos promesses. L'ennemi, chassé de vos

âmes, n'y doit plus rentrer; mais, pour cela, il faut que vos âmes soient bien gardées.

Ne comptez pas sur vous ; vous avez trop souvent fait l'expérience de votre impuissance à cet égard, pour vous laisser prendre à ces fières résolutions que la présomption seule peut croire inébranlables. Assurément il faut vouloir avec sincérité, générosité et fermeté, pour exprimer la haine absolue et impitoyable que vous devez concevoir du péché et rompre définitivement avec cet ennemi de votre bonheur et de votre vie surnaturelle. Le bon propos, ainsi que je vous l'ai dit, est la pierre de touche au moyen de laquelle on reconnaît la vérité du repentir. Mais il n'est, pour la cité de Dieu, qu'une protection insuffisante contre les retours offensifs d'un ennemi qui revient sans cesse à la charge, sûr de trouver dans nos mauvais instincts et nos passions des complices qui l'aideront à triompher et à se rendre maître à nouveau d'une place qu'il convoite.

Rappelez-vous, je vous prie, ces paroles du Psalmiste : « *Nisi Dominus ædificaverit domum, in vanum laboraverunt qui ædificant eam :* Si le Seigneur n'édifie lui-même la maison, c'est en vain que travaillent ceux qui construisent. » — Il n'est pas d'art humain qui puisse concevoir le plan d'une âme chrétienne ; il n'est pas de force humaine qui puisse bâtir ce chef-d'œuvre. Architecte unique et unique ouvrier de notre vie surnaturelle, Dieu seul est capable de garder et de protéger son ouvrage : Sans lui toute vigilance est vaine : *Nisi Dominus custodierit civitatem, frustra vigilat qui custodit eam.* »

Voici le bon moment, messieurs, de vous assurer la garde fidèle et la toute-puissante protection du divin capitaine. Il vient d'entrer dans vos âmes ; il y tient, à l'heure présente, non plus son lit de justice, mais son lit de grâce. Demandez-lui, par-dessus toutes les grâces, d'être préservés du péché : « *Dignare, Domine, die isto sine peccato nos custodire.* »

« Lorsque le fort armé, dit l'Évangile, veille sur sa maison, tout ce qu'il possède est en paix. Mais s'il survient un plus fort que lui pour le vaincre, il lui enlève les armes dans lesquelles il mettait sa confiance et distribue ses dépouilles. » Or, messieurs, personne n'est plus fort que le Christ ; il n'y a que la trahison qui puisse le déposséder. Tant que vous compterez sur lui et qu'il pourra compter sur vous, vous serez sous bonne garde.

Gardien de votre esprit, il le préservera de l'infiltration des erreurs et des préjugés où se noie la notion du devoir, de l'invasion des maximes du monde, ennemies des principes de la foi et des préceptes évangéliques, de l'obsession des souvenirs malsains qui vous rappellent trop vivement les accidents et les aventures d'une vie que vous devez oublier, de l'apparition des fantômes qui ne salissent l'imagination que pour enfiévrer les convoitises.

Gardien de votre cœur, il le préservera des recherches égoïstes, des sentiments amers ou violents qui offensent la charité, de la séduction des vaines beautés qui sollicitent ses affections au détriment de ses amours légitimes, et surtout au détriment du pur amour qu'il doit à Dieu.

Gardien de votre volonté, il la préservera de la tyrannie des habitudes prises, des faiblesses et des défaillances qui l'ont si souvent déshonorée, de toute hésitation et de toute mollesse dans l'accomplissement du devoir. Il confirmera ses bons désirs et ses généreuses résolutions et lui fera goûter les délices de la vertu.

Gardien de vos passions, il les préservera de cette effervescence et de ces impétueux mouvements qui les emportent vers des objets réprouvés. Il vous mettra en main une verge de fer pour les châtier et les contenir. Il vous apprendra à les discipliner, à les retourner vers le bien, et à renforcer de toute leur ardeur les mérites de vos vertus et de vos bonnes actions.

Gardien de vos sens, il les préservera des approches de l'occasion qui les trouble, ou des trop vives impressions qu'ils en reçoivent. Il vous donnera le courage de leur refuser les satisfactions qu'ils demandent, et la force de veiller sur ces portes fatales par où le péché et la mort sont tant de fois entrés dans la cité de Dieu.

N'en doutez pas, messieurs, le Maître de cette cité veut la garder sous son doux et saint empire, mais il est bien entendu que vous lui prêterez votre concours dévoué, car il ne veut rien faire sans vous. Vous veillerez donc avec lui, vous obéirez à ses ordres, vous lui demanderez ses conseils ; vous mettrez votre cœur d'accord avec le sien dans la haine du même ennemi ; vous lui révèlerez, en des confessions fréquentes, les conspirations ourdies par Satan, le monde et vos passions, contre son autorité sacrée ; vous ferez de votre vie chretienne un perpétuel sacrifice d'expiation.

Et alors, messieurs, vous serez préservés du péché, non seulement pendant ce jour de vingt-quatre heures que la nuit doit clore, mais pendant cette vie de passage dont les heures ne sont que des instants et que doit clore le grand jour de l'éternité.

Quel bonheur ce serait pour moi si, en m'approchant de vos âmes après une nouvelle campagne, je les trouvais encore occupées, gardées et gouvernées par le divin Roi qui les possède aujourd'hui, et si, en poussant près de leurs portes inviolées ce cri d'appel : — Qui vive? — je vous entendais tous répondre : — Jésus-Christ, pour jamais!

Aujourd'hui, messieurs, je veux profiter du moment où la présence de Jésus-Christ se fait plus vivement sentir en vos âmes et où sa grâce est plus intense, pour vous demander un service public. En cela je ne suis que l'interprète d'un noble et saint vieillard plus sensible aux malheurs du pays qu'à ses propres maux. Son Eminence

le cardinal archevêque, de son lit de douleur, vous envoie dire : — Mes enfants, priez pour notre héroïque armée du Tonkin, priez pour nos chers et vaillants soldats que la mort a moissonnés, priez pour ceux que la mort menace, priez pour la réparation des fautes commises, priez pour l'honneur du drapeau, priez pour la France! Le Christ, qui aime la France, prête l'oreille au fond de vos cœurs à ce que vous lui demandez en ce moment solennel; puisse-t-il vous répondre, en ouvrant ses mains pleines de bénédictions : Vive la France!

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Outre l'allocution consistoriale par laquelle le Souverain-Pontife a protesté contre les actes impies qui ont signalé la pose de la première pierre, sur le Capitole, du monument à Victor-Emmanuel, Sa Sainteté a ordonné au cardinal secrétaire d'État d'envoyer à ce sujet une note de protestation aux puissances étrangères.

—

A l'occasion des fêtes de Pâques, le Pape a fait distribuer aux pauvres de Rome 160 lits complets et 12,000 francs.

—

Le huitième centenaire de la mort du grand Pontife saint Grégoire VII, de cet indomptable champion de la liberté de l'Église et de l'indépendance de la Papauté, sera célébré en Italie dans les prochains mois de mai et de juin.

Il est juste que l'Italie, de préférence aux autres nations catholiques, paye un tribut particulier de reconnaissance à la mémoire de ce grand Pontife, car la lutte que saint Grégoire VII a si vaillamment soutenue contre les envahissements de l'empire allemand, a sauvé, comme l'a dit Voltaire même, avec la liberté de l'Église, la liberté des Italiens, et avec l'indépendance religieuse de la Papauté, l'indépendance nationale de l'Italie.

Le comité permanent de l'œuvre des Congrès catholiques s'est fait le promoteur de cette publique et solennelle démonstration religieuse et patriotique de l'Italie catholique. Nous avons sous les yeux le programme des fêtes qu'il a publié à cet égard; nous le résumons pour les faire connaître d'avance à nos lecteurs.

Avant tout, on a organisé dans tous les diocèses d'Italie une quête extraordinaire pour le Denier de Saint-Pierre. Les offrandes seront remises au Saint-Père par des députations des comités diocésains de l'Œuvre des Congrès catholiques, dans l'audience solennelle que le Souverain-Pontife daigne leur accorder le 4 juin prochain, jour de la Fête-Dieu.

Le même comité général a aussi ouvert un concours pour un travail historique et apologétique sur saint Grégoire VII, qui doit être écrit en langue italienne. Un prix de 2,000 fr. a été décerné pour le meilleur ouvrage, selon le jugement d'une commission spéciale. Le manuscrit choisi sera soumis au Saint-Père et sera imprimé aux frais dudit comité général.

Des fonctions religieuses seront célébrées dans les villes et dans les campagnes, le 25 mai prochain, jour anniversaire de la mort de saint Grégoire VII, et à Salerne, où sont ses restes mortels, sa fête sera précédée d'un solennel neuvenaire en son honneur. A ces fêtes assistera une députation du comité général, et les autres comités de l'œuvre y seront la plupart représentés.

Pour l'œuvre des Congrès catholiques, que nous avons connue notamment par ce que nous en a dit M. Casoni, secrétaire général de son comité permanent, dans l'assemblée des catholiques français tenue à Paris dans l'année 1883, ce centenaire aura aussi le cachet d'une fête de famille, car c'est la première fois que son nouveau président effectif (M. le duc Salviati en est à présent le président honoraire), M. le commandeur Marcellino Venturoli, le savant directeur de la revue scientifique la *Scienza Italiana*, organe de l'Académie de Saint-Thomas d'Aquin, présentera au Saint-Père les comités et les membres de cette œuvre, qui est à la tête du mouvement catholique en Italie, et autour de laquelle se groupent en si grand nombre les catholiques et les associations catholiques italiennes.

Enfin, le même comité général permanent a publié un résumé historique populaire de la vie et des œuvres de saint Grégoire VII, et, pour mieux populariser la sainteté et l'héroïsme de cet immortel Pontife, a fait graver son effigie d'après un portrait qui fut dessiné peu d'années après sa mort.

France.

Paris. — La santé de Son Em. le Cardinal Guibert a inspiré cette semaine des craintes qui, pendant deux jours, ont été très

vives. Atteint depuis une quinzaine de jours d'une bronchite qui le forçait à garder la chambre, le vénérable archevêque a eu le 2 avril au matin une crise d'asthme aigu. Son Éminence, bien que de l'avis du médecin aucun danger immédiat n'existât, a tenu à recevoir aussitôt le sacrement des malades, que Sa Grandeur Mgr le coadjuteur lui administra en présence des membres de l'administration diocésaine.

Un mieux sensible se produisit peu d'heures après la crise et a fait depuis les meilleurs progrès. Son Éminence peut se lever depuis deux jours et ne souffre presque plus de l'oppression qui avait accompagné et suivi la crise. Tout danger est conjuré en ce moment.

Samedi dernier, Son Éminence avait solennellement reçu le saint Viatique en présence du chapitre.

Le jour même où la crise s'est produite, Mgr Richard a envoyé à tous les curés du diocèse la lettre suivante :

Paris, Jeudi-Saint, 2 avril 1885.

Monsieur le curé,

Ce matin, notre vénéré Cardinal a éprouvé une crise de suffocation qui nous a inspiré de vives inquiétudes. Avec son grand esprit de foi et sa fermeté calme de volonté, il nous a demandé de lui administrer le sacrement de l'Extrême-Onction. Nous nous sommes rendu à ce pieux désir et nous aurions souhaité que tout le clergé fût témoin des saintes dispositions de notre Archevêque et de notre Père, comme l'ont été les membres de sa famille archiépiscopale réunis autour de lui.

Une amélioration notable a suivi le sacrement de l'Extrême-Onction. La crise s'est apaisée et tout danger semble en ce moment écarté. Mais tous, prêtres et fidèles, voudront s'unir à nous pour obtenir de Dieu qu'il prolonge longtemps encore une vie qui nous est si chère et qui est si précieuse à l'Église.

Nous ne croyons pas devoir faire de prescriptions particulières. Vous inviterez, Monsieur le curé, les fidèles à prier et à offrir la sainte communion pour le complet rétablissement de notre vénéré Cardinal.

Nous aimerons surtout à invoquer le Sacré-Cœur de Jésus, en nous rappelant que l'édification du sanctuaire du Vœu National est la grande œuvre de son épiscopat. Nous nous souviendrons aussi de sa dévotion pour le sanctuaire de Notre-Dame des Victoires, et nous aurons recours avec confiance au Cœur immaculé de Marie.

Veuillez agréer, Monsieur le curé, l'assurance de mon affectueux dévouement en Notre-Seigneur.

† FRANÇOIS, *archevêque de Larisse.*

Les fidèles qui, à la première nouvelle de la maladie de notre vénéré Archevêque, ont adressé à Dieu leurs prières pour le rétablissement d'une santé si utile à l'Église et à la Patrie, le remercieront maintenant d'avoir écouté la voix de ses enfants en leur laissant, au milieu des épreuves actuelles, un guide si sage et si éclairé.

Lyon. — Le 3 avril a eu lieu une nouvelle protestation contre l'enlèvement des croix des cimetières.

A une heure de l'après-midi, une foule énorme, composée uniquement de femmes catholiques, s'est réunie sur la place Saint-Jean pour se rendre au cimetière de Loyasse.

Le cortège a suivi le même trajet que celui des hommes, et le nombre des fidèles réunis autour de l'emplacement de la croix enlevée et dans le cimetière peut être évalué sans exagération à plus de vingt-cinq mille personnes.

Aucun incident n'est venu troubler cette cérémonie.

C'étais un spectacle vraiment émouvant que celui de toutes ces femmes qui, les larmes aux yeux, se prosternaient sur le sol souillé et priaient pour ceux-là mêmes qui venaient de faire injure à leurs croyances et à leur Dieu.

Après avoir chanté le *Parce Domine* et le *Miserere,* la foule s'est écoulée par les allées latérales et est rentrée en ville, dans le plus grand ordre, par le chemin de la Sarra et la montée Saint-Barthélemy.

Toulouse. — Dans un grand nombre de diocèses des quêtes ont eu lieu, le jour de Pâques, pour les grands séminaires, que la suppression des bourses qu'ils recevaient jusqu'ici de l'État place partout dans une situation pénible.

Dans la lettre qu'il a écrite à ce sujet, le Cardinal Desprez a fait de la situation actuelle une peinture douloureuse, qui n'est, hélas! que trop réelle :

Nous avons dit : Plus de séminaires, plus de prêtres ; nous avons ajouté : Plus de prêtres, plus de religion. La suite des idées nous oblige à déduire des principes déjà posés cette autre conséquence inévitable : Plus de religion, plus de société. L'ordre religieux est le fondement de l'ordre social. A la fin du dernier siècle, on a proclamé les droits de l'homme, et l'on a cru que pour les rendre inviolables il fallait méconnaître et nier les droits de Dieu ; c'est une erreur grossière et désastreuse. Elle a entraîné des conséquences diamétralement opposées à celles qu'on voulait produire. On repoussait les

droits de Dieu pour sauvegarder les droits de l'homme, et ceux-ci ont été violés dès l'instant que ceux-là ont été méconnus. Nous en avons pour garants la logique et l'histoire, le témoignage des idées et celui des faits contemporains.

Si Dieu n'existe pas, si les droits qui découlent de son domaine souverain à l'égard de sa créature ne sont qu'un vain mot, le respect des droits que la créature revendique à son profit devient une duperie. Pourquoi l'homme reconnaîtrait-il le droit de son semblable? Est-ce à cause de la supériorité de celui-ci? Là où Dieu n'existe pas, chacun est à lui-même son Dieu; chacun peut répéter en défiant la contradiction la plus habile : Il n'y a ni Dieu ni maître, ou plutôt le Dieu unique, le maître devant lequel les autres doivent courber la tête, c'est moi. Vous le voyez, N. T. C. F., l'égoïsme remplace Dieu fatalement au gouvernail des affaires humaines, et alors il n'y a plus qu'anarchie et désordre. On viole tous les droits, on néglige tous les devoirs; on suit aveuglément ses caprices. L'intérêt personnel est la loi unique. Or, le régime du bon plaisir, quand ce plaisir n'est pas réglé par une autorité supérieure et raisonnable, devient un régime de fer. La vie dans un tel milieu est pire que la mort. L'homme se débat avec le désespoir d'un damné au fond de l'abîme qui se creuse quand Dieu et le prêtre disparaissent, et que l'on a si justement appelé l'enfer social.

Nous n'en sommes pas encore à cette extrémité ou plutôt à cette agonie; mais la génération actuelle s'y achemine sous la conduite des passions antireligieuses. Depuis que l'on nie Dieu, que l'on proscrit la croix et que l'on insulte l'oint du Seigneur, les crimes se multiplient en France dans une proportion effrayante; la vie est devenue un fardeau, que l'on secoue lâchement à la première déception un peu amère; comme si la mort ne venait pas assez tôt mettre les familles en deuil, on voit plus d'un fils dénaturé recourir au poison ou au poignard, pour hâter l'ouverture ou plutôt le gaspillage de la succession paternelle.

Il y a bien des enfants qui voient trop tôt le jour, ou, pour parler plus exactement, qui ne le voient jamais, parce que le libertinage des mères a étouffé leur tendresse; la passion de jouir et l'influence des doctrines socialistes ont mis le vol à l'ordre du jour; la calomnie fait bon marché de l'honneur des hommes et des familles; le vice impur souille un grand nombre de sanctuaires domestiques, et c'est en vain qu'il demanderait à une législation récente de jeter sur lui un voile pour couvrir sa honte.

Les époux qui portent au front le signe du baptême ne peuvent consentir au divorce; le mariage chrétien est indissoluble; les liens que le juge paraît briser aux yeux des hommes subsistent toujours devant l'Église et devant Dieu. C'est ainsi que tout menace de s'effondrer de puisque la libre-pensée bat en brèche les croyances religieuses

et que le sacerdoce, traîné dans la boue, sous les huées de la presse anticléricale et franc-maçonnique, a perdu de son empire sur les esprits et sur les cœurs. Faut-il prévoir ce qui arriverait le jour où le ministère d'iniquité que l'on médite contre nous serait un fait accompli, le jour où il n'y aurait plus de prêtres pour expliquer aux grands et aux petits, aux riches et aux pauvres, ce Décalogue où le souverain Législateur a retracé, avec une simplicité et une précision véritablement divines, tous les principes de l'ordre social? La France, que l'application de ces principes fit si grande et si généreuse, vivrait pendant quelque temps de souvenirs. Mais elle ne tarderait pas à perdre les avantages dont la civilisation chrétienne l'avait enrichie; elle descendrait par une pente rapide à un niveau social dont elle aurait rougi, quand elle se présenta au baptême, en la personne d'un chef barbare, et qu'elle courba la tête pour apprendre qu'on devenant la servante du Christ elle serait la reine des nations.

Étranger.

Belgique. — Nous avons annoncé la nomination de Mgr Ferrata comme Nonce apostolique à Bruxelles. Les précédents diplomatiques du nouveau Nonce justifient pleinement le choix de Léon XIII. Mgr Ferrata a été, pendant plusieurs années, auditeur de la Nonciature à Paris et y a laissé, comme on le sait, les meilleurs souvenirs. L'année dernière, Mgr Ferrata, qui, depuis son retour de Paris était sous-secrétaire aux Affaires ecclésiastiques extraordinaires, fut chargé de négocier avec le Conseil fédéral suisse le règlement de la question diocésaine de Bâle et du Tessin. Dans cette mission délicate, le Delégué du Saint-Siège, formé à la grande école de Léon XIII, fit montre d'un tact et d'une sagesse qui ne contribuèrent pas peu à aplanir les difficultés et à faciliter la solution intervenue. Le jeune diplomate conquit d'emblée les sympathies et l'estime des hommes politiques de Berne, même de ceux qui passaient pour les plus hostiles au Saint-Siège et aux catholiques. L'heureux succès de Mgr Ferrata à Berne, est du meilleur augure pour sa mission à Bruxelles. Par son entente des affaires, sa circonspection, son tact et sa prudence, Mgr Ferrata sera en Belgique le digne représentant de Léon XIII.

La nomination de Mgr Ferrata consacre définitivement le rétablissement des relations officielles entre la Belgique et le Vatican. Cet acte de réparation est une satisfaction bien méritée et un triomphe personnel pour Léon XIII : il efface jusqu'au dernier souvenir des tristesses de la rupture, en même temps

qu'il renoue les traditions de la Belgique conservatrices. Ce noble pays, pour lequel Léon XIII professe une prédilection particulière, reprend ainsi son rang dans le concert des grandes puissances qui, presque toutes, tiennent à honneur d'avoir leur représentant accrédité près le Saint-Siège.

Le rétablissement des rapports diplomatiques avec le Vatican est un acte de sagesse et de prévoyance politique autant qu'une mesure réparatrice. Lors de la discussion qui s'est engagée dernièrement au Sénat belge, à ce sujet, M. le ministre des affaires étrangères a dit une parole très juste en déclarant que le gouvernement avait agi « *dans l'intérêt de la paix religieuse.* »

La Papauté est, en effet, un pouvoir essentiellement modérateur et pacifique ; dans ses relations avec les gouvernements, elle travaille constamment à adoucir les frottements, à prévenir les conflits et les ruptures. Tous les hommes d'État qui ont entendu sagement les intérêts de la société civile ont tenu à maintenir des rapports directs avec le Saint-Siège, parce qu'ils reconnaissent dans cette autorité suprême un arbitre impartial et désintéressé. Oui, la mission des représentants du Saint-Siège est une mission d'apaisement. Et, à ce titre, la Belgique accueillera avec joie l'envoyé de Léon XIII.

Le nouveau ministère n'a cessé de travailler avec prudence et énergie à cette pacification des consciences dont la Belgique a un besoin si urgent. Ses efforts ont été en grande partie couronnés de succès. L'union a fait également de consolants progrès dans les rangs des conservateurs ; aux malheureuses divisions des derrières années, a succédé un groupement plus étroit et, par le fait même, une action plus efficace des forces catholiques ; on peut être sûr, comme le dit le *Moniteur de Rome*, que nul ne travaillera avec plus de zèle à affermir cette œuvre d'union et de pacification que le représentant du Souverain-Pontife.

Irlande. — Quinze évêques irlandais sont arrivés à Rome. Ils ne se proposent pas seulement de fixer, d'accord avec la Propagande, les principaux points des travaux de leur prochain concile, mais aussi de soumettre au Souverain-Pontife leur liste de candidats pour le siège primatial de Dublin, vacant par la mort du cardinal Mac-Cabe.

LES CHAMBRES

Jeudi 2, samedi 4 et lundi 6 avril. — Séances sans importance soit au Sénat, soit à la Chambre. On attend le ministère.

Mardi 7 avril. — *Sénat.* — Lecture par M. DE FREYCINET de la déclaration du gouvernement.

M. DE FREYCINET : « Messieurs, dans les circonstances où M. le Président de la République nous appelle aux affaires, vous n'attendez pas de nous un programme étendu.

« Nous avons essayé, dans un intérêt national et en négligeant toute considération secondaire, de former un cabinet de conciliation et d'union, de grouper le plus de bonnes volontés possible, afin de mettre un plus grand concours de forces au service de la France et de la République.

» Nous demanderons à la Chine le respect de nos droits tels qu'ils résultent des traités, tels qu'elle les a reconnus elle-même dans la convention du 11 mai 1884 : heureux si des négociations suffisent pour atteindre ce but, mais résolus à le poursuivre par les armes ; décidés aussi à ne pas modifier le caractère de l'expédition sans le consentement du Parlement.

« Le sentiment de ce que nous devons à nos héroïques troupes de terre et de mer et à leurs chefs nous trouvera d'ailleurs facilement unanimes.

« Nous aurons, en second lieu, par une politique attentive et circonspecte, à garantir notre situation générale au milieu des questions qui préoccupent l'Europe. Elles ne sauraient nous laisser indifférents : mais quels que soient les intérêts qu'elles mettent en jeu, nous règlerons toujours notre attitude sur l'intérêt direct et supérieur de la France.

« A l'intérieur, nous obéirons à la même pensée d'union et de concorde, et, si vous permettez l'expression, de concentration libre et naturelle des forces républicaines. C'est dans cet esprit que nous aborderons l'examen des lois urgentes et la discussion du budget que vous tiendrez à voter dans la législature actuelle.

« La parole sera bientôt au pays. Nous mettrons notre honneur à assurer des élections libres, loyales et sincères. Plus cette manifestation du suffrage universel sera spontanée et indépendante, plus la République en sera fortifiée et plus puissamment cimentée l'union entre les républicains. De même qu'à l'extérieur nous ne regardons que le drapeau, nous ne voulons servir à l'intérieur que la souveraineté nationale.

« Nous convions à nous aider dans cette tâche tous les amis de la

démocratie et de cette noble forme du gouvernement à laquelle nous avons donné notre vie. »

Chambre des députés. — Lecture par M. Brisson de la déclaration gouvernementale.

La commission des crédits pour le Tonkin propose ensuite l'adoption des 150 millions qui doivent constituer les 200 millions demandés par M. Ferry.

M. de Mun, avant la discussion des articles, expose que le vote unanime des cinquante premiers millions suffit à montrer le patriotisme de ses amis et le sien. Mais on vient, avec une précipitation extrême, mettre la Chambre dans une situation contre laquelle il est de son devoir de protester. On propose le vote de crédits qui sont, en réalité, l'héritage du cabinet précédent. La majorité semble décidée à se jeter avec la même imprévoyance dans la voie de confiance illimitée qu'elle a suivie deux années : on n'a aucun document et on n'en demande pas.

La situation reste donc la même.

La droite refuse en conséquence de s'associer à une politique aussi dangereuse.

M. Brisson répond que le Gouvernement réclame le vote des millions comme le témoignage de sa résolution de maintenir sa dignité vis-à-vis de la France et vis-à-vis de l'Europe.

Après quelques mots de MM. Gaillard et Lepère, la demande de crédits est votée par 373 voix contre 92.

Mercredi, 8 avril. — *Sénat.* — Le Sénat vote le crédit de 150 millions pour le Tonkin. La droite s'abstient. On s'ajourne au 4 mai.

Chambre des députés. — M. Floquet est élu président en remplacement de M. Brisson.

La chambre s'ajourne au 4 mai.

LE NOUVEAU MINISTÈRE

Par décrets en date du 6 avril et publiés au *Journal officiel* de ce matin, le nouveau ministère est ainsi constitué :

Justice et présidence du conseil. — M. Brisson, député.
Affaires étrangères. — M. de Freycinet, sénateur.
Intérieur. — M. Allain-Targé, député.
Instruction publique, cultes et beaux-arts. — M. Goblet, député.
Guerre. — M. le général Campenon, sénateur.
Marine et colonies. — M. le contre-amiral Galiber.

Finances. — M. CLAMAGERAN, sénateur.
Travaux publics. — M. SADI-CARNOT, député.
Commerce. — M. PIERRE LEGRAND, député.
Agriculture. — M. HERVÉ MANGON, député.
Postes et télégraphes. — M. SARRIEN, député.

Les sous-secrétaires d'État seront nommés ultérieurement.

M. Henri Brisson, député.

Né en 1835, à Bourges, M. Brisson a fait son droit à Paris. En même temps qu'il prenait une part assez active aux agissements du parti républicain sous l'Empire, il collabora au *Siècle* et à la *Revue politique,* dont il fut, avec MM. Gambetta et Challemel-Lacour, l'un des fondateurs.

Il fut élu député de la Seine en 1871 et devint président de la Chambre au mois de novembre 1881, lorsque Gambetta devint président du conseil.

M. Brisson appartient au groupe de la Gauche radicale.

M. Charles de Freycinet, sénateur.

Né à Foix, en 1828. D'abord élève de l'École polytechnique, M. de Freycinet passa ensuite à l'École des mines et n'entra dans la vie politique qu'en 1870. On n'a pas oublié sa coopération aux actes de Gambetta durant la guerre de 1870.

Élu sénateur de la Seine en 1876, M. de Freycinet fit partie du cabinet Dufaure avec le portefeuille des travaux publics et fit adopter alors le programme des travaux publics auquel son nom est resté attaché. Président du conseil et ministre des affaires étrangères au 4 février 1879, M. de Freycinet, après le rejet de l'article 7 de la loi sur l'enseignement secondaire et le vote de la Chambre invitant le ministère à appliquer aux congrégations les lois existantes, présida à l'expulsion des Jésuites, puis entama des négociations pour amener les autres congrégations à demander la reconnaissance légale. Ces négociations n'aboutissant pas, M. de Freycinet se retira, le 23 septembre 1880. C'est pendant ce premier ministère que le retour des Chambres à Paris fut décidé.

Après la chute du ministère Gambetta, M. de Freycinet fut de nouveau appelé à la présidence du conseil et au ministère des

affaires étrangères (cabinet du 30 janvier 1882), et tomba six mois après sur la question d'Égypte.

M. de Freycinet avait été réélu sénateur de la Seine le 8 janvier précédent. Trois autres départements, l'Ariège, le Tarn-et-Garonne et l'Inde française, l'avaient également élu.

M. de Freycinet appartient au groupe de la Gauche républicaine.

M. René Goblet, député.

Né à Aire-sur-la-Lys (Pas-de-Calais), en 1828, M. Goblet se fit inscrire au barreau d'Amiens, et se fit remarquer par ses attaques contre le régime impérial. Il fut nommé procureur général près la cour d'appel d'Amiens après le 4 septembre et élu député de la Somme en juillet 1871.

Dans le cabinet formé par M. de Freycinet en janvier 1882, il fut appelé au ministère de l'intérieur. Il fit supprimer les dispositions relatives à l'adjonction des plus imposés et adopter le système de l'élection des maires par les conseils municipaux.

M. Goblet appartient à la Gauche radicale.

M. Allain-Targé, député.

Né à Angers, en 1832. Entré d'abord dans la magistrature, il l'abandonna pour la presse républicaine. En arrivant à Paris, il se lia avec Gambetta et Challemel-Lacour et devint le collaborateur de Peyrat à l'*Avenir national*. En 1870, le gouvernement de la défense nationale le nomma préfet de Maine-et-Loire. Paris en fit un conseiller municipal en 1871. Il contribua à la fondation de la *République française*. Il fut élu député de Paris pour le XIXe arrondissement en 1876, et réélu en 1877 et en 1881,

Sous le ministère Gambetta, M. Allain-Targé occupa le ministère des finances.

M. Allain-Targé, qui a épousé la fille de Villemain, est le beau-père de M. Charles Ferry, frère de l'ancien président du conseil.

M. Allain-Targé n'appartient à aucun groupe.

M. Clamageran, sénateur.

Né à la Nouvelle-Orléans, en 1827; naturalisé français en 1848. Avocat et journaliste, M. Clamageran se fit remarquer, comme son beau-frère Hérold, dans l'opposition républicaine.

Adjoint au maire de Paris en 1870, M. Clamageran fut ensuite

élu conseiller municipal pour le quartier des Bassins (XVIe arrondissement). Nommé conseiller d'État en 1879, il a été élu sénateur inamovible et siège à l'Union républicaine.

M. le général Campenon, sénateur.

Né à Tonnerre, en 1819. Sorti de l'École de Saint-Cyr en 1840, M. Campenon dut, au commencement de l'Empire, quitter l'armée. Plus tard, il reprit du service en Algérie, fit la campagne d'Italie et l'expédition de Chine.

Au début de la guerre de 1870, il était colonel et fut fait prisonnier avec l'armée de Metz.

Après la guerre, il fut nommé général de brigade. En 1881, il eut le portefeuille de la guerre dans le cabinet Gambetta. Il fit également partie du ministère de M. Jules Ferry, dont il se retira il y a quelques mois.

Le général Campenon appartient à l'Union républicaine.

M. le contre-amiral Galiber.

Né en 1824. Entré au service en 1840, M. Galiber fut nommé aspirant le 1er septembre 1842, enseigne en 1846, lieutenant de vaisseau en 1854, capitaine de frégate en 1862, et en 1879 contre-amiral et commandant en chef la division navale de la mer des Indes, où il a été remplacé par le contre-amiral Miot.

M. le contre-amiral Galiber n'appartient pas au Parlement et n'a point de passé politique.

M. Hervé-Mangon, député.

Né à Paris, en 1821. De l'École polytechnique M. Hervé-Mangon passa à l'École des ponts et chaussées, et devint ingénieur en chef en 1865. Membre de l'Académie des sciences et ancien directeur du Conservatoire des Arts-et-Métiers, M. Hervé-Mangon fut élu député de la Manche, pour l'arrondissement de Valognes, aux élections législatives de 1881.

Il appartient à la Gauche radicale.

M. Pierre Legrand, député.

Né à Lille, en 1834. D'abord avocat au barreau de cette ville, M. Pierre Legrand devint bâtonnier de l'Ordre. Il fut nommé préfet du Nord après le 4 septembre et contribua à l'organisation de l'armée du Nord. Il est député de la première circon-

scription de Lille depuis 1876. Il prit le portefeuille du commerce dans le ministère présidé par M. Duclerc.

Faisait partie de l'Union républicaine, dont il vient, dit-on, de se séparer.

M. Sadi-Carnot.

Né à Limoges, en 1837, M. Sadi-Carnot est le petit-fils du conventionnel. Il fit ses études à l'École polytechnique, puis à l'École des ponts et chaussées, et devint ingénieur. Il fut en 1871 nommé préfet de la Seine-Inférieure et chargé d'organiser la défense nationale dans ce département et dans les départements de l'Eure et du Calvados.

Il est député de la Côte-d'Or depuis les élections du 8 février 1871. Sous-secrétaire d'État au ministère des travaux publics en 1878, il devint ministre de ce département. Il était vice-président de la Chambre; il a présidé la commission du budget de 1884.

Il appartient à l'Union démocratique.

M. Sarrien, député.

Né à Bourbon-Lancy, en 1840. Avocat, M. Sarrien était maire de sa ville natale, lorsqu'il fut révoqué en mai 1873. En 1876, il se présenta dans la circonscription de Charolles, fut élu député et fit partie des 363 réélus aux élections du 14 octobre 1877.

Son mandat lui fut renouvelé en 1881. M. Sarrien a présidé la dernière commission du budget.

Il appartient à l'Union démocratique.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Le nouveau ministère. — M. Brisson. — MM. de Freycinet et Campenon. — Tonkin. — La paix. — Question anglo-russe. — Amérique.

9 avril 1885.

Après M. de Freycinet, M. Constans, puis M. Brisson ont été successivement chargés par M. Grévy du soin de trouver un cabinet dont les prétentions des opportunistes et leur désir de remonter au pouvoir rendaient la formation impossible. Comme on l'a vu plus haut, M. Brisson est enfin arrivé à constituer ce

ministère qui marque un pas nouveau de la République vers le radicalisme.

C'est donc entre les mains de M. Brisson qu'est tombée depuis deux jours, la France de Clovis, de Charlemagne, de Louis XIV. Nos croyances, nos traditions, notre honneur sont dans sa droite. Que fera-t-il de ce patrimoine, si amoindri déjà par les fautes et par les crimes de ses prédécesseurs ? Quelle nouvelle brèche ouvrira-t-il dans notre constitution séculaire ?

Si nous consultons les professions de foi et les programmes du président du Conseil, nous avons lieu de tout craindre et de ne rien espérer. Dès le mois de février 1876, deux ans avant le discours de Romans, M. Brisson écrivait : « Si les électeurs « m'honorent de leurs suffrages, tous mes efforts seront con- « sacrés à poursuivre la réalisation de nos efforts communs. « Mais vous me permettrez d'insister plus particulièrement sur « un point : la défense de la société civile contre l'envahisse- « ment clérical ! Tel est l'adversaire contre lequel il faut lutter « sans violence, mais sans faiblesse. » Cinq ans après, au mois d'août 1881, M. Brisson signait un programme dont voici les principaux articles :

« 2° Liberté de presse, de réunion et d'association. — La « question des congrégations religieuses sera réglée dans la loi « relative à la sécularisation des biens détenus par elles.

« 3° Sécularisation des biens détenus par les congrégations, « de façon à les remettre dans la circulation ou à les affecter « à des œuvres d'instruction, d'assistance publique et de pré- « voyance et, par exemple, à la dotation d'une caisse de retraites « pour les ouvriers de l'agriculture et de l'industrie.

« 4° Séparation de l'Église et de l'État. »

Tels sont les *postulata* du personnage auquel le gouvernement de la France est confié. Guerre au catholicisme et confiscation des propriétés ecclésiastiques ! voilà le programme électoral de M. Brisson. Appelé en 1880 à la présidence de la commission du budget, le député du dixième arrondissement imagina la fameuse taxe qui porte son nom et fit dresser la statistique des « biens détenus » par les congrégations religieuses. La publication de cet état fut alors considérée comme un acheminement à des mesures plus radicales. L'opinion publique se trompait-elle ? Si les récentes professions de foi de M. Brisson autorisaient toutes les défiances, en revanche le discours prononcé le 15 mai 1882 par le même homme politique, lors de la

discussion de la loi sur les associations, donnait le droit de compter sur une attitude moins hostile. « C'est à tort, s'écria ce « jour-là M. Brisson, c'est à tort qu'on nous accuse de vouloir « porter atteinte à la liberté des associations religieuses. Ce que « nous demandons, c'est l'égalité dans la liberté. » M. Brisson ajoutait : « Nous n'avons pas l'intention de faire revivre les lois « répressives contre les communautés religieuses. » Moins de huit ans après, toutefois, le loyal député de la Porte Saint-Martin, loin d'opposer son *veto* à l'exhumation des ordonnances de l'ancien régime, les sanctionnait avec enthousiasme, et forgeait lui-même de nouvelles lois répressives contre ces congrégations, dont il avait solennellement promis de respecter la liberté !

Tel est le chef du nouveau cabinet : ses collaborateurs, on peut en être sûr, partagent en tout point sa manière de voir à l'égard de la religion. Plusieurs sont déjà assez connus pour qu'il soit superflu de le démontrer. En sorte que la France, qui demandait un ministère solide et fort contre l'ennemi extérieur, s'en voit donner un dont la composition indique seulement un ministère de guerre intérieure, de guerre au catholicisme. La Chine nous bat, nous humilie : sus au cléricalisme ! — C'est tout le patriotisme de la République !

—

Combien de temps durera la phase de la gauche radicale qui monte au pouvoir ? Les dispositions manifestées par les divers groupes républicains, la décomposition du parti, le discrédit dans lequel tombe le parlementarisme pourri du palais Bourbon, tout fait espérer que son règne doive être de peu de durée. Si court soit-il, il fera encore bien des ruines, à moins qu'enfin les yeux ne s'ouvrent à l'évidence et que la France ne se débarrasse à jamais d'un régime qui la déshonore et la ruine. L'occasion ne tardera pas à se présenter : les conservateurs sauront-ils la saisir ? Nous l'espérons. Il ne faut pas l'oublier, après M. Brisson, il ne reste plus que M. Clémenceau, c'est-à-dire la Révolution. Dieu sauve la France !

—

Si la composition du nouveau ministère nous effraye à juste titre à l'intérieur, elle n'est guère de nature à nous rassurer à l'extérieur.

M. de Freycinet est bien le ministre des affaires étrangères le plus inconsidéré du monde. Il n'a aucune des qualités du

diplomate. C'est une nature impressionnable, nerveuse et spécialement aventureuse.

Pendant la guerre, il s'est révélé aussi despotique que son ami Gambetta, et il a félicité le dictateur de Tours de ses actes les plus arbitraires.

Plus tard il était partisan d'une expédition en Égypte. Il envoya de l'infanterie de marine au Tonkin et fut l'un des précurseurs de la guerre actuelle.

Le choix de M. de Freycinet indique donc la continuation des aventures.

Il est vrai, d'autre part, que M. Campenon, le grossier soudard qui retrouve son portefeuille dans le nouveau cabinet, s'est toujours fait remarquer par son hostilité contre l'expédition agrandie du Tonkin. On se rappelle ses déclarations à la commission des crédits. Un jour, il avait dit que, s'il fallait envoyer plus de six mille hommes en Indo-Chine, il se retirerait, parce que l'effort à faire dépasserait le but à atteindre.

Il accorda plus de 6,000 hommes, et s'il ne donna pas sa démission, on peut croire qu'il suivit M. Ferry toujours à regret, jusqu'au moment où, effrayé de la responsabilité des désastres entrevus, il jugea prudent de se retirer. C'était dans les premiers jours de janvier 1885.

—

Rien de nouveau au Tonkin où nos troupes se concentrent aux environs de Chu. Des partis ennemis se montrent du côté d'Hong-Hoa. On espère cependant maintenir les communications entre Hanoï et cette forteresse.

Des bruits de paix circulent depuis plusieurs jours de ce côté. Les amis de M. Ferry voudraient bien pouvoir dire que leur chef a été malencontreusement renversé à la veille du jour où son habileté allait nous procurer un traité honorable avec la Chine. Mais quel traité de paix serait honorable, avant que les dernières défaites du Tonkin aient été effacées par un succès important de nos armes? Nous avons déjà dit que la République ne savait ce qu'est le patriotisme. Elle ignore aussi ce qu'est l'honneur national, l'honneur du drapeau.

—

Les dernières dépêches de Londres témoignent depuis quelques jours des inquiétudes croissantes de l'opinion publique au sujet de l'issue des négociations pendantes entre les cabinets anglais et russe pour le règlement des frontières de l'Afghanis-

tan. Les ministres de la reine considèrent une réponse de M. de Giers à la dernière note de lord Granville comme n'impliquant en réalité aucune concession, et ils maintiennent toutes leurs prétentions.

C'est pourquoi ils ont télégraphié à lord Dufferin, vice-roi des Indes, qui avait demandé qu'on lui donnât carte blanche quant aux dispositions militaires à prendre pour obtenir satisfaction, qu'ils accédaient à sa réclamation. Par suite, lord Dufferin, qui entend mettre à profit et sans retard les dispositions de concours absolu manifestées par les colonies britanniques et par l'émir de l'Afghanistan, semble devoir mener les choses rondement.

On parle, en effet, au Caire, du rappel de ces troupes comme devant s'effectuer à bref délai. En ce cas, ce seraient la Turquie et l'Italie qui continueraient la campagne du Soudan.

—

L'Allemagne vient de célébrer avec pompe le soixante-dixième anniversaire de M. de Bismark. A cette occasion, l'Empereur a adressé au prince la lettre suivante :

Mon cher prince,

Alors que, dans le pays allemand et dans la nation allemande, se manifeste l'ardent désir de vous affirmer, à l'occasion de la célébration du 70e anniversaire de votre naissance, que le souvenir de tout ce que vous avez fait pour la grandeur de la patrie est vivant dans tous les cœurs reconnaissants, c'est pour moi un besoin profond de vous dire aujourd'hui combien je suis heureux de voir ce courant de reconnaissance et de vénération à votre égard traverser la nation tout entière. Ce témoignage de reconnaissance que vous avez mérité à un si haut degré me réjouit, et cela réchauffe mon cœur de voir ces sentiments se manifester avec tant d'unanimité. Car c'est un honneur pour la nation dans le présent et c'est une raison d'espérer dans son avenir que de la voir manifester son culte pour le vrai et pour le grand, en même temps qu'elle célèbre et honore les hommes qui ont acquis de grands titres à sa gratitude.

Prendre à part cette fête, c'est pour moi et pour ma maison une joie toute particulière, et nous désirons vous exprimer par le tableau que vous allez recevoir, avec quels sentiments de souvenir reconnaissant nous le faisons. Car ce tableau représente l'un des plus grands moments de l'histoire de la maison des Hohenzollern, moment auquel il est à tout jamais impossible de songer sans se souvenir en même temps de vos services.

Vous savez, mon cher prince, combien vivront en moi à tout

jamais la confiance la plus entière, l'affection la plus sincère et le sentiment le plus ardent de gratitude à votre égard! En vous disant cela, je ne vous dis rien que je ne vous aie dit et redit souvent déjà, et je pense que ce tableau rappellera encore à votre postérité future que votre empereur et roi et sa famille avaient parfaitement conscience de ce que nous vous devons.

C'est avec ces pensées et ces sentiments, dont la portée s'étend par delà le tombeau, que je termine ces lignes.

Votre reconnaissant et fidèlement dévoué empereur et roi.

Signé : Guillaume.

—

M. Cleveland, le nouveau président des États-Unis, a prononcé à l'occasion de son installation, un discours-programme qui ne manque pas d'importance, malgré le peu d'initiative dont jouit le chef de l'État à Washington. L'orateur a affirmé la politique de Monroë, de Washington et de Jefferson : « amitié loyale avec toutes les nations, sans alliance avec aucune d'elles. » M. Cleveland a raison, c'est la seule politique possible pour un peuple sans nationalité propre, et formé d'immigrants de tous les pays, dont les tendances n'ont qu'un commun point de contact : l'intérêt.

Le président, après les banalités d'usage sur la nécessité d'aider par tous les moyens possibles au développement de la prospérité nationale, s'est occupé « de la conscience publique qui demande que les Indiens soient traités loyalement et honnêtement, — que la polygamie soit réprimée et que l'on s'oppose à l'immigration d'une classe servile venue pour faire concurrence au travail américain. » Il est tard pour s'apercevoir que l'on doit traiter honnêtement les Indiens : c'est avant de les exterminer qu'il aurait fallu y penser. Quant à la classe servile qu'il s'agit de repousser, le mot est dur dans une démocratie, et la chose est un contre-sens dans un pays qui doit l'existence à l'immigration.

Il n'est pas indifférent de connaître la composition du cabinet que M. Cleveland a choisi. Le secrétaire d'État, qui a dans ses attributions les affaires étrangères, est M. Thomas-Francis Bayard, sénateur du Delawarre, un démocrate réputé pour son intégrité et son énergie.

Le portefeuille des finances est échu à M. Daniel Manning, personnellement fort estimé dans l'État de New-York. Pour l'intérieur, M. Cleveland a choisi M. Lucius Lamar, sénateur du

Mississipi ; toute sa carrière a été consacrée à l'enseignement supérieur ; pendant la guerre de sécession, il fut chargé par Jefferson Davis d'une mission importante en Russie.

M. Auguste Garland, sénateur de l'Arkansas, jurisconsulte distingué et orateur éminent, dirige la justice. Le ministre de la guerre, M. William Endicott ; le ministre de la marine M. William Whitney, et le ministre des postes, M. William Vilas, sont moins connus.

P. Chantrel.

DERNIÈRE HEURE

Les espérances que nous avait données l'amélioration rapide survenue dans la santé du vénéré Cardinal Guibert ne se réalisent malheureusement pas. Mardi dans la nuit, puis mercredi et aujourd'hui, les crises de suffocation ont recommencé et se succèdent, laissant chaque fois le malade plus abattu.

Au moment de mettre sous presse, nous recevons communication de la lettre suivante de Mgr Richard qui va être adressée aux curés du diocèse :

Paris, le 8 avril.

Monsieur le Curé,

En vous faisant part, le Jeudi-Saint, des vives inquiétudes que nous avait inspirées pendant quelques heures la santé de notre vénéré Cardinal, j'ai eu la consolation de pouvoir en même temps vous annoncer qu'une amélioration notable avait suivi l'administration du Sacrement de l'Extrême-Onction, et que le danger semblait écarté.

Dieu, en effet, paraissait écouter les prières qui lui étaient adressées non seulement de toutes les paroisses et communautés de Paris, mais aussi de tous les diocèses de France, unis avec nous dans un même sentiment de vénération pour notre Archevêque et notre Père. L'amélioration signalée dès le premier jour s'était maintenue les jours suivants, mais hier soir une nouvelle crise d'oppression s'est produite. Moins violente que la première, elle a pu être conjurée, et nous a laissé néanmoins de sérieuses inquiétudes.

Des liens trop étroits unissent le pasteur au troupeau, pour que nous ne venions pas, Monsieur le curé, vous communiquer, et par vous, aux fidèles, nos douloureuses préoccupations. Dieu ne nous invite-t-il pas à persévérer avec plus de ferveur dans la prière ? En le faisant, nous suivrons l'exemple que le vénéré Cardinal ne cesse pas de nous donner durant ses jours de souffrance.

Attentif à chercher avant tout la force et la consolation dans les sacrements de l'Église, il a voulu recevoir le saint Viatique dès le troisième jour de sa maladie, et accomplir l'acte doux et solennel de la communion des infirmes dans la pleine possession de lui-même.

C'est dans l'après-midi du Samedi-Saint que nous avons porté le saint Viatique au vénérable malade.

Le Chapitre s'est réuni en habit de chœur, et a accompagné le Saint-Sacrement de la chapelle de l'archevêché à la chambre de Son Éminence. Nous étions tous religieusement émus. Notre humble et pieux archevêque m'avait dit quelques instants auparavant : « Je récite volontiers la seconde partie de la prière que faisait saint Martin à son lit de mort : *Domine, fiat voluntas tua*, Seigneur, que votre volonté soit faite ; mais je ne puis y joindre la première partie : *Si populo tuo sum necessarius, non recuso laborem.* Si je suis nécessaire à votre peuple, je ne refuse pas le travail. Ce n'est point à moi de prier ainsi, ma vie n'est point nécessaire à l'Église. » A ces paroles, Monsieur le Curé, nous nous sentions plus pressé que jamais d'adresser à Dieu la prière des disciples de saint Martin et de dire au vénéré Cardinal : O Père, pourquoi nous quitter et nous laisser dans la désolation : *Cur nos, Pater, deseris, aut cui nos desolatos relinquis !*

Conformément au *Cérémonial des Évêques,* la Profession de foi a été lue au nom du Cardinal. Il l'a ratifiée en prononçant en latin ces paroles : « En présence du corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ ici réellement présent, et avant de le recevoir, je professe la foi catholique suivant la formule prescrite par le Siége apostolique et qui vient d'être lue en mon nom. J'affirme que je veux vivre et mourir dans cette foi, quand il plaira à Dieu. » Il a reçu ensuite le saint Viatique ; nous l'avons prié de bénir l'Église de Paris, le Chapitre et le Clergé, son humble Coadjuteur.

Prenant à ce moment la parole avec une autorité qui n'avait

jamais été plus sereine et plus paternelle, il a exprimé sa reconnaissance pour les consolations que Dieu lui avait accordées au milieu des labeurs de l'épiscopat, qui lui a fait ressentir depuis bientôt un demi-siècle toutes les douleurs de l'Église. Il a eu un souvenir plein de charme pour son diocèse de Viviers, qu'il n'avait quitté qu'avec larmes; pour celui de Tours, qu'il ne voulait pas non plus abandonner, ajoutant une prière afin que les difficultés suscitées contre l'œuvre de Saint-Martin s'aplanissent, et que le tombeau du saint Pontife, l'un des plus illustres protecteurs de la France, soit bientôt entouré de la gloire qui lui est due.

Puis il a déclaré, non sans une émotion particulière, que le diocèse de Paris lui avait réservé pour la fin de sa carrière des consolations qu'il n'avait pas osé espérer quand le Souverain Pontife lui imposa la charge redoutable de cette grande Église. Il a redit, avec un accent plus touchant encore que de coutume, son affection pour le clergé dont il a vu le dévouement grandir avec les épreuves depuis son arrivée à Paris; pour ces chrétiens et ces chrétiennes admirables de la capitale, qui ne se lassent pas d'apporter leur concours à toutes les œuvres de piété et de charité.

Nous révélant alors avec simplicité sa grande âme d'Évêque, il nous a montré la lutte actuelle entre l'Église et l'impiété contemporaine comme la continuation de la lutte entre le Ciel et Satan dont parle l'Écriture. Ce n'est plus un dogme en particulier qui est attaqué, c'est l'Église avec toutes ses croyances, c'est Dieu lui-même qui est nié audacieusement. Nous devons avoir confiance en Lui et en la promesse de Notre-Seigneur pour son Église. Nous ne nous lasserons pas de faire le bien, de pratiquer la charité, et nous aurons pour devise la parole de saint Paul : *Vince in bono malum*. Nous triompherons du mal par le bien.

En terminant, le Cardinal, avec une bonté touchante, nous a recommandé les pauvres, les œuvres catholiques, la Propagation de la Foi, le Denier de Saint-Pierre, les Écoles chrétiennes, et sa dernière parole a été pour l'œuvre du Sacré-Cœur : « Les chrétiens, a-t-il dit, ont en effet la conviction que cet hommage national offert au divin Cœur de Jésus sera le salut de la France. »

Nous nous sommes agenouillés près de son lit et chacun de nous a baisé religieusement sa main et son anneau pastoral.

Il a béni ensuite sa famille, dignement représentée à cette

cérémonie par son neveu, ancien magistrat, accouru à la première nouvelle de sa maladie, et il a eu pareillement une bénédiction pour les serviteurs de la maison archiépiscopale.

. . . .

Nous allions signer cette lettre et vous l'adresser, Monsieur le curé, lorsque ce matin, 9 *avril*, une nouvelle crise, qui a laissé le pauvre malade dans un grand état de faiblesse, a rendu nos inquiétudes plus douloureuses et plus vives.

Le moment est venu de faire une sainte violence au Ciel, pour obtenir la conservation du Père vénéré et bien-aimé de nos âmes.

Nous prescrivons en conséquence les prières suivantes :

1° Aussitôt après la réception de cette circulaire, le Saint-Sacrement sera exposé toute la journée, durant trois jours, dans l'église métropolitaine et dans toutes les églises et chapelles du diocèse.

2° On y donnera chaque soir le salut du Saint-Sacrement ; on y chantera le psaume *Miserere*, l'oraison *pro Em. DD. Archiepiscopo* oton ajoutera trois fois les invocations *Cor Jesu sacratissimum, miserere nobis; Cor Mariæ immaculatum, ora pro nobis.*

3° Tous les prêtres réciteront à la messe les collecte, secréte et postcommunion *pro Infirmo.*

4° Les personnes consacrées à Dieu dans la vie religieuse et les pieux fidèles sont exhortés à offrir la sainte communion à la même intention.

Veuillez agréer, Monsieur le curé, l'assurance de mon affectueux dévouement en Notre-Seigneur,

† FRANÇOIS, *archevêque de Larisse.*

Nos lecteurs joindront leurs prières aux nôtres, au milieu de la grande épreuve que traverse l'Église de Paris, et avec elle, l'Église de France tout entière.

L'*Agence Havas* nous communique à une heure la grave nouvelle suivante :

Saint-Pétersbourg, 9 avril.

Le « Messager du gouvernement » annonce que le général Komaroff a attaqué le 18 mars (1er avril), par suite des actes provocants et hostiles des Afghans, les positions fortifiées situées sur les deux rives du Kousch.

Un détachement afghan composé de 8,000 hommes et ayant 8 pièces d'artillerie, a été battu et dispersé et a eu 500 hommes tués.

Toute l'artillerie et le camp avec les provisions sont tombés au pouvoir des Russes, qui ont eu de leur côté 11 morts et 32 blessés.

Après le combat, le général Komaroff a repassé le Kousch et est revenu occuper les positions où il se trouvait auparavant.

Des officiers anglais assistaient au combat comme simples spectateurs.

Au moment de la déroute des Afghans, ces officiers ont demandé la protection des Russes ; mais les Afghans les ont entraînés dans leur fuite.

Il est à craindre que ces premières hostilités ne viennent détruire les quelques chances d'aplanir les difficultés pendantes entre la Russie et l'Angleterre que conservait encore la diplomatie. Rien n'est rompu encore, mais qui saurait prévoir les conséquences de ce premier coup de canon ?

La nouvelle de ce combat a fait baisser le 3 0/0 de 1 fr. 30. — La Bourse est en proie à une véritable panique.

—

Voici, d'apres des informations qui paraissent exactes, quelles sont, à cette heure, les intentions du nouveau Cabinet en ce qui concerne le conflit franco-chinois :

M. de Freycinet ne croit pas d'une manière absolue à la conclusion de la paix. On en est, selon l'expression d'un ministre nouveau, à la période d'informations.

En conséquence, les ministres de la guerre et de la marine prennent toutes les mesures nécessaires pour continuer la lutte, si cela est nécessaire.

Cependant, les renforts actuels en partance ne dépasseront pas le chiffre de 10,000 hommes.

M. le général de Courcy, commandant le 10e corps, est placé à la tête du corps expéditionnaire. Le général Brière de l'Isle aura, s'il l'accepte, le commandement d'une division.

Si la paix n'est pas conclue à bref délai, si le gouvernement français soupçonne que le Tsung-li-Yamen veut gagner du temps, alors, SOIXANTE MILLE HOMMES, tenus prêts dès aujourd'hui, iront grossir notre armée en Indo-Chine et agiront sur le territoire chinois.

———

PETITE CHRONIQUE

Une élection législative a eu lieu dimanche dans la première circonscription de Saint-Étienne (Loire).

Inscrits, 24,289. — Votants, 14,643.
MM. Amouroux, intransigeant.......... 7,366 Élu.
Duché, opportuniste.............. 6,635

Il s'agissait de remplacer M. Bertholon, opportuniste, décédé.

Lors de l'élection de M. Bertholon, ce dernier avait obtenu 9,680 voix, tandis que M. Amouroux, réunissant alors toutes les voix des socialistes et des intransigeants, n'en avait eu que 7,024.

— Le cabinet présidé par M. Jules Ferry a duré plus longtemps que les autres ministères qui se sont succédé depuis la chute de l'empire.

Le premier ministère, celui de M. Jules Favre, dura de septembre 1870 à septembre 1871. Vinrent ensuite :

Ministère Dufaure, septembre 1871-mai 1873. — 1er ministère de Broglie, mai 1873-mai 1874. — Ministère de Cissey, mai 1874-mars 1875. — Ministère Buffet, mars 1875-mars 1876. — 1er ministère Dufaure, mars-décembre 1876. — Ministère Jules Simon, décembre 1876-mai 1877. — 2e ministère de Broglie, mai-novembre 1877. — Ministère de Rochebouet, novembre-décembre 1877. — 2e ministère Dufaure, décembre 1877-février 1879. — Ministère Waddington, février-décembre 1879. — 1er ministère de Freycinet, décembre 1879-septembre 1880. — 1er ministère Jules Ferry, septembre 1880-novembre 1881. — Ministère Gambetta, novembre 1881-janvier 1882. — 2e ministère de Freycinet, janvier-juillet 1882. — Ministère Duclerc, juillet 1882-janvier 1883. — Ministère Fallières, janvier-février 1883. — 2e ministère Ferry, février 1883-mars 1885.

En tout, depuis le commencement de la république, nous avons eu 120 ministres dont quelques-uns ont été réélus plusieurs fois, et 160 nominations !

— Une dépêche de Hong-Kong, du 3 mars, annonce que le drapeau anglais a été hissé à Port-Hamilton, une des îles de l'archipel de Corée. C'est un nouveau point occupé par l'Angleterre dans les mers de Chine.

— Monsieur le Comte de Paris, à peine de retour du voyage qu'il vient d'effectuer, s'est empressé d'aller lui-même prendre à l'archevêché des nouvelles du vénéré malade.

— M. Dufresne, sénateur républicain de la Manche, est mort hier. Il appartenait au centre gauche et était membre de la Chambre haute depuis 1879.

— Nous apprenons la mort de M. Roland, membre de l'Institut, grand officier de la Légion d'honneur, directeur honoraire des manufactures de l'Etat.

M. Roland était né à Metz, en 1812.

Il était l'inventeur, avec M. Schlœsing, d'un procédé pour la fabrication de la soude et l'auteur de travaux spéciaux très estimés.

C'est à lui que l'administration des tabacs, dans laquelle il était entré en 1832, à sa sortie de l'École polytechnique, doit son organisation administrative actuelle et son outillage perfectionné.

— On vient de découvrir aux archives de Nice un document inédit d'une haute importance : c'est le *Journal de bord du bailli de Suffren dans ses campagnes de l'Inde*, formant dix-neuf cahiers de trente feuilles chacun, soit cent vingt pages d'écriture. A côté des détails relatifs à la marche du navire, détails qui ne peuvent intéresser que les hommes spéciaux, le *Journal de bord* relate tous les faits qui se sont accomplis sur l'escadre du célèbre marin, depuis son départ de Rochefort, au mois de mars 1781, jusqu'à son retour en France, le 26 mars 1784. Nous citerons, entre autres, la relation des combats de Santiago, de Negapotnam, de Goudelour, etc.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

1. — **Le Nouveau Testament de Jésus-Christ,** traduction par MM. Bourrassé et Janvier, chanoine de l'Eglise métropolitaine de Tours. — Un vol. in-18 de 380 pages; — Tours 1885, chez Mame. — Paris broché : 3 francs.

Voici un petit volume qui nous apparaît revêtu de toutes les conditions voulues pour faire aimer le Nouveau Testament et en faciliter la lecture aux fidèles. Ce divin livre, il faut le dire, est de nos jours malheureusement très négligé par les catholiques eux-mêmes. Et pourtant, peut-on trop le lire et trop le propager? Les quatre Evangiles, les Actes des Apôtres, les Epîtres de saint Paul qui le composent en grande partie, n'offrent-ils pas, en matière de piété, une lecture infiniment préférable à celle d'une foule d'ouvrages modernes, d'un goût plus ou moins douteux, sans onction, sans doctrine sérieuse, souvent sans valeur aucune?

Le Nouveau Testament de Jésus-Christ devrait être le *Vade mecum* de tout chrétien digne de ce nom. Chacun de nous devrait, ainsi que le faisaient nos frères de la primitive Eglise, et comme le recommande si fortement saint Jérôme aux chrétiens et aux chré-

(1) Il est rendu compte de tout ouvrage dont *deux exemplaires* ont été déposés dans les bureaux des *Annales catholiques*. MM. les auteurs et MM. les éditeurs sont priés d'indiquer le prix des livres qu'ils envoient. — L'administration des *Annales* se charge de fournir, au prix de librairie, les ouvrages dont il est rendu compte dans ce bulletin.

tiennes de son temps, l'avoir journellement à la main, le porter sur soi, le lire et le relire sans cesse. La lumière et la grâce divines y jaillissent de source. Est-il rien de plus propre à entretenir dans les âmes la sève du vrai christianisme, à nourrir, à épurer en elles le goût et l'intelligence d'une piété solide et éclairée?

La maison Mame offre pour la première fois au public une édition du Nouveau Testament tout à fait en rapport avec un but si utile, et un besoin si vivement senti. Nous n'avons point à faire l'éloge de la traduction elle-même, déjà approuvée par son Eminence le cardinal Guibert, et revue avec soin pour plusieurs éditions successives dûment autorisées. Disons seulement qu'à la justesse et à l'exactitude du sens, elle joint la clarté, l'élégance et la correction du style, et que nous n'en connaissons aucune qui se lise avec plus de facilité et de plaisir. Ce que nous voulons surtout signaler ici, ce sont les qualités particulières à l'édition nouvelle. Elle est vraiment portative, et en même temps très lisible. L'exécution typographique a de plus un mérite hors ligne. Caractères élégants et d'une netteté parfaite, papier teinté pour éviter la fatigue des yeux, habile disposition des titres et des notes, table des Epîtres et Evangiles qui se lisent à la messe durant toute l'année : tout a été réuni et combiné de manière à rendre le volume d'un usage commode et populaire. Puissent les pieux fidèles, les gens du monde eux-mêmes mettre à profit de tels avantages! Nous en félicitons sincèrement les éditeurs : leur Nouveau Testament est de tout point à la hauteur de leur réputation, et, à l'heure présente, ils ne pouvaient rien faire qui pût mieux servir les intérêts de la piété et contribuer davantage au développement de l'esprit chrétien.

—

2. — **Quelques heures avec les saints**, par le R. P. Anderdon, de la Compagnie de Jésus, traduit de l'anglais, avec l'autorisation de l'auteur, par Mme B. de Lépine. — Un fort volume in-12 de 404 pages. — Paris et Poitiers 1884, chez Oudin. — Prix : 3 fr.

Cet ouvrage qui a paru il y a peu de temps en Angleterre, y a obtenu un véritable succès parmi les catholiques et en est arrivé rapidement à sa neuvième édition ; son auteur, le Père Anderdon, est un des Jésuites les plus éminents de la Grande-Bretagne, et ses ouvrages, particulièrement celui-ci, ont été traduits en Amérique et en Allemagne où ils ont été extrêmement appréciés.

En France, où les Vies de saints sont en général froides et austères, on lira avec plaisir ces récits pittoresques et mouvementés qui rappellent un peu les scènes si connues de Fabiola. Le style en est poétique, coulant, et possède un cachet d'originalité qui le rendra plein d'attraits, même pour les personnes du monde que le titre de Vie des Saints pourrait un peu effrayer. Il y a dans ce livre des descriptions charmantes de la verte Erin et de ses sites tant admirés ; à cela l'auteur a su mêler des citations nombreuses de nos livres saints, et le récit du martyre de saint Polycarpe, tiré tout entier des actes des martyrs, est une des plus intéressantes pages de ce joli volume.

Bien qu'il soit Anglais, le Père Anderdon appartient un peu à la France qu'il appelle sa patrie spirituelle, parce que c'est à Paris, qu'en 1860, il fut reçu dans l'Eglise catholique par le P. de Ravignan, dans la chapelle de la rue de Sèvres, chapelle si tristement fermée aujourd'hui. Depuis, il n'a cessé d'écrire pour la défense du catholicisme, et ses œuvres nombreuses ont rendu son nom très populaire chez nos voisins d'outre-Manche.

3. — **Œuvres de S. G. Mgr Perraud** (Tome IIIe), évêque d'Autun, Supérieur général de l'Oratoire, Membre de l'Académie française. — Un fort volume in-8° de 660 pages. — Paris et Poitiers, 1885, chez Oudin. — Prix : 7 francs.

Il y a quelques mois, devant un auditoire d'élite, Mgr Perraud entrait à l'Académie française. Le Nonce, trois évêques, plus de cinquante prêtres s'unissaient à l'Institut de France et à l'élite de Paris, pour acclamer le nouvel académicien. C'est au lendemain de ce triomphe que parut le premier volume des *Œuvres* de Mgr Perraud, comme évêque. Il m'a déjà été donné d'assister à plusieurs réceptions à l'Académie et des plus belles, depuis dix ans. Nulle ne m'a laissé l'impression inoubliable de celle de Mgr Perraud. C'est qu'avec lui l'épiscopat et l'Eglise rentraient sous cette coupole. En lui, c'était bien l'orateur et l'écrivain, mais surtout le prêtre et l'évêque, c'est-à-dire le représentant de Dieu, que l'Académie saluait par la bouche éloquente de son directeur, M. Camille Rousset.

Henri Perreyve, prenant possession de la chaire d'Histoire ecclésiastique, en Sorbonne, disait de son prédécesseur, Mgr Lavigerie : « C'est l'âme la plus épiscopale que je connaisse. » Après avoir lu ce premier volume des *Œuvres pastorales* de Mgr Perraud, je ne puis que lui appliquer cet éloge, tombé jadis des lèvres de son ami le plus tendrement aimé. Voilà bien l'Evêque, gardien du dogme et de la morale, chef du bercail, guide des prêtres, père des âmes.

Il faut lire cette *Lettre pastorale* où Mgr Perraud annonce qu'il va entrer dans son diocèse. « Jamais, dit-il, la mission des évêques n'a été plus grande; jamais elle n'a été plus difficile. » Mgr Perraud n'a point tort, quand, historien rompu aux exigences du métier, il déclare que la mission de l'épiscopat plus que jamais est périlleuse et commande de difficiles devoirs. Vous rappelez-vous cette page sublime des *Etudes historiques* où Châteaubriand dit quelle était la vie d'un évêque au cinquième siècle! Retranchez-en quelques lignes et elle sera encore vraie aujourd'hui. A quelle préoccupation resterait-il étranger, le pontife placé par Dieu à la tête d'un grand diocèse? Les prêtres, les séminaires, les écoles, les corporations religieuses, les pauvres, les orphelins, l'obligent tour à tour à se dévouer. Et pour rendre plus lourd un fardeau déjà si pesant, ajoutez les inquiétudes causées par les pouvoirs publics aujourd'hui si radicalement hostiles à la religion et si prompts à tourner contre elle une imprudence ou même un oubli! Lisez ces volumes : vous trouverez à chaque page le souci qui a obsédé l'évêque en face d'un danger imminent. A dire vrai, il fait l'histoire des douloureuses émotions que nous avons traversées depuis sept ans. Et partout ce qui domine dans ce cœur d'évêque, c'est un patriotisme ardent, très intense, très vibrant. C'est aussi le désir constant d'adresser à tous la parole qu'ils puissent comprendre. Ecrit-il à ses prêtres? L'évêque d'Autun est aimant, il se montre père. Dans un langage ferme et tendre à la fois, il rappelle les obligations du sacerdoce, qui doit tenir bien haut le double drapeau de la science et de la vertu. Parle-t-il à tous les fidèles de son diocèse? Il leur redit qu'en notre temps de mollesse et de défaillance, il faut être *courageux;* qu'en nos jours où la force prime le droit, il ne faut point déserter la cause de la *justice,* ni abandonner le parti de la *sagesse*... Sa parole va à tous, aux plus humbles, aux plus obscurs travailleurs. Le jour de la fête de saint Eloi, il prononce une allo-

cution devant les forgerons du Creuzot. « Dieu n'a pas besoin de nous, leur dit-il ; mais nous, mes amis, nous avons besoin de lui. » Plus tard, brusquement appelé à prononcer l'éloge funèbre du général Changarnier, l'évêque trouve des accents émus, bien français. Quelque chose de court, mais d'énergique et d'éloquent, avec une vague odeur de poudre et ce cri : « Travaillons, comme lui, à sauver la France. »

Quelle est donc, si je l'ose dire, la *caractéristique* des *Œuvres pastorales* de Mgr Perraud?... Les uns, comme Mgr Pie, continuent les Pères anciens, par la solidité de la Doctrine, savoureuse et prise aux sources les plus pures. Dans les autres, comme Mgr Bertaud, de Tulle, on admire l'élan poétique qui jadis emportait Grégoire de Nazianze et Synésius : certaines pages, toutes métaphysiques qu'elles sont, respirent le plus débordant lyrisme. Ceux-ci, comme Mgr Darboy, avertissent dans un style nerveux et fort, des devoirs qui font l'homme et le citoyen, et par conséquent, le vrai chrétien. Ceux-là manient la plume comme une épée; ils bataillent, debout sur la brèche. Mgr Perraud, lui, met au service des âmes et de la France une grande connaissance des saintes Lettres, une vraie pitié pour les maux qui nous accablent, une foi inébranlable dans le salut à venir par l'Eglise catholique. C'est doux à lire; c'est sacerdotal, pieux et éloquent. L'évêque d'Autun s'est peint lui-même en faisant ce portrait du prêtre : « Il parle non la parole adultère des raisonnements humains, ni la parole banale et superficielle qui ne sort pas des entrailles de l'âme, mais la parole loyale, pure, sans alliage, qui porte avant tout le cachet de la sincérité et de la conviction, qui vient de Dieu par la méditation, opère devant Dieu en Jésus-Christ par la pureté d'intention, retourne à Dieu par l'humilité et par l'action de grâces. »

PAUL LALEMAND.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Nous avons enfin un ministère, et c'est d'autant moins la place d'en parler ici, que la Bourse ne l'a pas salué avec la hausse ; elle s'est contentée de pousser un soupir d'allégement. La liquidation mensuelle de mars a été très laborieuse; malgré les facilités que l'on s'est efforcé de donner en procurant des reports assez doux, la place avait été trop éprouvée ; il y eu des exécutions, principalement sur le 3 0/0, et l'on constate l'absence de nombre de gens qui devaient passer à la caisse..... pour payer. La baisse n'est plus à redouter; ce qu'il y a de fâcheux, c'est que les transactions deviennent presque nulles.

Le succès de l'émission du Crédit foncier s'affirme de plus en plus; la souscription sera couverte avec les obligations irréductibles; c'est un fait qui ne surprendra personne, et que nous avons prévu quand nous vous avons engagés à souscrire.

Profitons du calme de la Bourse pour revenir à l'étude de nos Rentes françaises, dont le montant est de 21,159,700,000 fr., ne l'oublions pas.

Le capital nominal du 4 1/2 0/0 n'est que de 6 milliards 786 millions. Les porteurs de 4 1/2 0/0 nouveau perdraient donc 679 millions au remboursement, s'ils étaient remboursés au pair, ce qui pourra avoir lieu en 1893. Mais le ministre des finances pourrait adopter toute autre combinaison, soit en abaissant le taux de l'intérêt, soit en consolidant cet excédant de capitaux résultant de la plus-value des cours.

Quoi qu'il en soit, la rente 4 1/2 0/0 nous paraît très chère à partir du cours 110 fr. Il est certain qu'une nouvelle conversion du 4 1/2 0/0 aura lieu en août 1893 si, d'ici cette époque, notre crédit n'a subi aucune atteinte empêchant l'offre du remboursement au pair. Il faudrait pour que la nouvelle conversion devînt impossible à la date indiquée, que le 4 1/2 0/0 fût ramené alors aux environs de 100, soit 102 ou 103 francs.

Ainsi l'acheteur du 4 1/2 0/0 ne peut échapper à cette conversion que s'il admet, que dans huit ans et quelques mois, il aura perdu 7 à 8 fr. sur les cours actuels. Dans cette hypothèse, il ferait un fort mauvais placement. S'il achète, par exemple, 450 fr. de rente, il débourse, à 110 fr., la somme de 11,000 fr. et, comme la dite rente ne vaudrait plus, à 103 fr., que 10,300 fr., il aura perdu 700 fr. de capital, soit 82 fr. en moyenne par an qu'il faudra retrancher de ses 450 fr. de revenu.

Le cas de remboursement serait encore plus préjudiciable au porteur. Sa rente, qui à 110 fr. lui a coûté 11,000 fr., lui serait remboursée à 100 fr. ou 10,000 fr., soit 1,000 de perte. Au bout de huit ans et demi, le montant total des intérêts amassés serait de 3,825 fr., dont il faudra retrancher les 1,000 fr. de perte sur le capital; le bénéfice des coupons sera seulement de 2,825 fr., soit 325 fr. par an. Le placement, dans ce cas, ressortirait à moins de 3 1/4 0/0; il serait bien plus désavantageux qu'un placement au 3 0/0 qui, à 82 fr., ressort encore à 3 fr. 70 0/0.

La conversion en une rente 4 0/0 ferait perdre 50 centimes d'intérêt; c'est 4 fr. de rente qu'on paierait aujourd'hui 110 fr. sans déduction de l'intérêt supplémentaire de 50 centimes, soit 4 fr. 50. Retranchons cette somme de 110 fr., il reste 105 fr. 50, comme expression du prix net d'une rente de 4 fr. au 4 0/0. Si, par hasard, elle valait ce prix, alors le 3 0/0 serait bien au-dessous de 82 fr., tandis que le 4 0/0 serait toujours sous le coup d'une conversion. Le 4 0/0 à 105 fr. 50, ferait ressortir le 3 0/0 à 90 fr. au moins. Il y aurait encore bien des hypothèses à examiner; l'espace nous manque; nous pouvons vous assurer que, toutes, elles sont désavantageuses au 4 1/2 0/0.

A. H.

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul, L. Philipona, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LA SITUATION PRÉSENTE ET LA PÉNITENCE

Ce titre d'une récente publication (1) est une réponse à ceux qui se demandent avec anxiété comment la société, menacée de toute part, pourra être sauvée.

La pénitence est le moyen suprême et décisif de salut social. C'est cette vertu qui opèrera la régénération chrétienne par laquelle la France reviendra à sa mission de fille aînée de l'Église et acceptera la royauté sociale de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Ensuite, la paix, la grandeur et la prospérité lui seront accordées par surcroît. Il appartient à chaque chrétien de contribuer à ce salut tant désiré. Si la pénitence n'était plus considérée comme une vertu réservée au cloître, si elle était embrassée généreusement par un grand nombre, elle détruirait l'obstacle qui empêche l'effusion des grâces de Dieu.

On reconnaît facilement cette nécessité de la pénitence, si l'on est sous le coup d'une grave épreuve. Lorsque le canon gronde, lorsque la terre tremble, ou que le choléra sème la mort, les hommes donnent des signes publics d'humiliation et de repentir. Mais, dès que le danger est écarté, ils oublient; et, bientôt, leur conduite laisse voir qu'ils ne se sont pas convertis.

Dieu punit les bons, parce qu'il les aime davantage : le triomphe du mal moral, plus funeste que tous les fléaux naturels, le pouvoir donné à nos ennemis d'accomplir leurs desseins criminels, sont des moyens dont Jésus-Christ se sert pour nous châtier.

C'est notre insouciante légèreté, forçant le bras de Dieu à s'appesantir sur nous, qui faisait verser des torrents de larmes à sa sainte Mère, lors de son apparition aux bergers de la Salette, et qui plus tard, à Lourdes, mettait sur ses lèvres, comme un ordre sévère, ce mot de *pénitence*.

(1) Petite brochure de propagande, publiée sous le patronage de l'Œuvre du Vœu national, en vente à la librairie catholique de l'Œuvre de Saint-Paul, à Paris, rue Cassette, 6. Prix : 50 centimes l'exemplaire et 30 francs le cent.

Notre Saint-Père le Pape n'a-t-il pas fait entendre au monde que là est le salut, lorsqu'il a engagé instamment les fidèles à s'enrôler dans le Tiers-Ordre du Pénitent d'Assise?

Quand donc, par le concours et l'effort de toutes les bonnes volontés, se trouvera réalisée la dédicace du Vœu national au Cœur de Jésus : *Sacratissimo Cordi Jesu Gallia pœnitens et devota?*

Nous en sommes encore loin. Il est facile de se rendre compte que la pénitence est dans la vie chrétienne le point où nous avons le plus dégénéré. Nous ne savons plus nous renoncer nous-mêmes, nous ne savons plus souffrir. Rien pourtant n'est changé entre Dieu et nous; le péché n'a rien perdu de sa gravité, ni la justice divine de ses droits. Si l'Église a mitigé ses rigueurs, à cause de l'affaiblissement réel des santés, Dieu n'en demande pas moins, pour les fautes des individus comme pour celles des sociétés, une somme d'expiation aussi grande aujourd'hui qu'autrefois. Or la France, chargée de tant de fautes qui exigent réparation, est coupable surtout du péché de haine, le plus grave de tous, qui va jusqu'au rêve insensé de l'anéantissement de Dieu.

La cause de notre abandon de la pénitence, dit très bien à ce propos l'*Écho de Fourvières,* est, avant tout, la diminution de l'esprit de foi. C'est aussi le développement de l'industrie, sous toutes ses formes, et la facilité des communications, qui tendent à procurer à notre vie ce qu'on appelle le confortable, c'est-à-dire précisément la négation de la pénitence. L'idée du progrès nous trompe souvent, et il y a là une véritable fascination que subissent les meilleures âmes. On arrive à se persuader qu'il faut, par convenance, se conformer, en tout, à ce progrès matériel. Illusion fatale contredite par l'aspect du divin Crucifié, le modèle de tous les chrétiens. Aussi, tous les saints, sans exception aucune, ont pratiqué la pénitence. Saint Jean de la Croix s'écriait : « Quand même un ange descendrait du ciel pour nous enseigner la vie commode, je ne le croirais point, puisque tous les exemples et toutes les paroles de mon Dieu enseignent le contraire. »

La pratique de la pénitence se nomme la mortification. Elle doit atteindre l'âme et toutes ses facultés, le corps et tous ses sens, en un mot, l'homme tout entier. A chacun de s'y soumettre, suivant sa position, ses forces et l'attrait de la grâce. A ce propos, il convient de faire une citation du Bulletin du

Vœu National ; elle résume nettement l'esprit de l'*Association du Cœur de Jésus pénitent pour nous*, érigée à Dijon en 1879 et adoptée, en 1881, par S. Em. le cardinal Guibert, comme troisième degré de l'Archiconfrérie du Vœu national :

Pour un grand nombre, la divine Providence s'est chargée de préparer, de mesurer, d'appliquer cette pénitence : les maladies, les souffrances, les privations, les tortures de toutes sortes, les difficultés, les embarras, les contradictions, un travail pénible, ne sont-ils pas le lot échu à une grande partie des hommes ? En sorte que pour beaucoup il suffit d'entrer dans l'esprit d'immolation et de sacrifice, et de vivifier toute cette vie de peines en s'unissant d'esprit et de cœur à Celui qui s'est fait victime pour nous.

Les personnes libres et généreuses pourront s'avancer dans la voie de l'immolation aussi loin que l'obéissance et leurs forces spirituelles le leur permettront. Sans prêcher à ceux qui jouissent des commodités de la vie les austérités des saints, ne peut-on pas leur demander et demander à tous de s'armer de courage pour veiller sur leurs sens, d'observer toutes les règles de la modestie et de la sobriété chrétiennes, de s'imposer quelques privations, de combattre ces habitudes de mollesse qui énervent le corps et l'âme, de renoncer au moins à quelques-unes de ces nombreuses superfluités dues à l'industrie contemporaine ?

Toutes les âmes, même les plus faibles, toutes les santés, même les plus délabrées, sont capables de ces sacrifices ; et ces mille petits actes de résistance aux appétits charnels, sans cesse renouvelés, seraient autant de victoires remportées sur la concupiscence, donneraient à l'âme une vigueur toute nouvelle ; ils assureraient la domination de l'esprit sur la chair et referaient le tempérament chrétien. D'ailleurs, pratiqués par un grand nombre, ils offriraient à la justice divine une satisfaction très abondante.

La pénitence qui se renfermerait exclusivement dans l'idée de justice, n'est point celle que le Cœur de Jésus nous demande ; elle risquerait d'imprimer à notre vie une tendance janséniste. Ce divin Cœur nous demande la pénitence par amour.

Dieu, dit saint Thomas, pour la satisfaction, a moins égard à la chose offerte qu'au sentiment de l'âme. Et c'est ce qu'a dit notre Sauveur, à propos de la grande pénitente de l'Évangile : « Beaucoup de péchés lui seront remis, parce qu'elle a beaucoup aimé. » Ne devons-nous pas nous efforcer de mériter cette parole en faveur de notre pauvre France ?

Enfin, la pénitence ne rend pas les hommes malheureux : ce qui les rend malheureux, c'est au contraire son abandon, parce

qu'il ouvre la voie à une foule de désordres, de troubles, de ruines, et produit un malaise général. L'esprit de pénitence écarte ou du moins atténue ces maux. Bien plus, il nous ouvre des sources nouvelles de bonheur. N'en est-ce pas une très grande de savoir qu'on acquiert des biens éternels, qu'on satisfait à la justice divine et qu'on participe au salut de sa patrie?

Dieu ne se laisse pas vaincre en générosité, et les saints nous apprennent, l'ayant eux-mêmes éprouvé, qu'il paie souvent de douceurs ineffables les sacrifices qu'on lui offre, surtout ceux dont le but est d'expier pour autrui.

L'auteur du petit livre intitulé : *La situation présente et la pénitence,* fait observer en terminant que, par la lutte et l'action extérieure, moyens excellents et tout à fait nécessaires, nous obvions seulement, hélas ! à quelques dangers, et qu'il dépend de nos ennemis de nous réduire par des lois plus tyranniques.

Mais, qui pourra empêcher l'élan de notre repentir, la vertu de notre amendement et de nos expiations de monter, avec nos prières, vers le trône de Dieu et de désarmer sa juste rigueur?

C'est là la vraie liberté, la seule contre laquelle toutes les ruses et tous les efforts de nos ennemis sont impuissants, celle qui doit finir par triompher et sauver la France chrétienne.

Joseph Blanchon.

LA FRANC-MAÇONNERIE

(Suite. — Voir les numéros précédents.)

Pour se rendre un compte exact des erreurs que la franc-maçonnerie cherche à répandre dans le monde, il faut donc en revenir à l'enseignement des loges tel qu'il résulte de leurs propres déclarations et des écrits de leurs principaux chefs. L'athéisme, dernier mot d'une théorie qui avait débuté par le déisme ou par la négation de la religion révélée; et, comme conséquence nécessaire, les droits de l'homme substitués aux droits de Dieu, le culte de l'humanité remplaçant tout autre culte; la conception d'un état social fondé et organisé en dehors de toute idée religieuse : voilà, en résumé, les doctrines de la secte que Notre Saint-Père le Pape Léon XIII vient de réprouver à l'exemple de ses vénérables prédécesseurs.....

III

C'est à l'école que la franc-maçonnerie a fait la première application de ses théories antichrétiennes. Et, en effet, du moment qu'elle aspirait à refaire l'ordre social sur les bases du naturalisme déiste ou athée, elle devait chercher avant tout à s'emparer de l'enseignement et à séparer l'éducation de la religion (1). Il y a longtemps qu'on l'a dit, N. T. C. F., et avec beaucoup de justesse : qui tient l'école, tient l'avenir des générations. Au dernier siècle, déjà, les loges avaient hautement annoncé leur dessein par l'organe d'un de leurs principaux chefs, d'un homme qui, en terminant sa carrière par le suicide, allait montrer d'une façon péremptoire ce que devient la morale sans l'idée de Dieu : « Il est rigoureusement nécessaire de séparer de la morale les principes de toute religion particulière, et de n'admettre dans l'instruction publique l'enseignement d'aucun culte religieux. Cette proscription doit s'étendre même sur ce qu'on appelle religion naturelle (2). »

Et, pour compléter sur ce point la pensée de la secte, un autre représentant de la franc-maçonnerie proposait aux pouvoirs publics le plan que voici : « C'est d'après le principe que l'enfance est destinée à recevoir l'influence salutaire de l'habitude, que je voudrais qu'à cet âge il ne fût point parlé de religion... Je désirerais que, pendant le cours entier de l'instruction publique, l'enfant ne reçût que les instructions de la morale universelle, et non les enseignements d'aucune croyance particulière (3). »

Ce n'est donc pas de notre époque seulement que date l'idée maçonnique de constituer l'enseignement des écoles en dehors de toute influence religieuse : tel a été de tout temps le pro-

(1) « Il faut partout gagner à notre ordre le commun du peuple, écrivait Weisshaupt, dont l'action a été si puissante sur la maçonnerie du dix-huitième siècle, et le grand moyen pour cela est l'influence sur les écoles... Le préfet illuminé n'épargnera donc rien pour se mettre en possession des écoles de son district et de leurs maîtres... Nous avons à ouvrir les sources des connaissances et à nous emparer de l'éducation. C'est à cela que servent les grades inférieurs de la maçonnerie. » *(Ecrits originaux publiés par le gouvernement bavarois.)*

(2) Condorcet, *Rapport sur l'instruction publique à l'Assemblée législative de* 1792.

(3) *Plan d'éducation nationale*, de Michel Lepelletier, lu par Robespierre à la Convention, le 13 juillet 1793.

gramme des loges. Vainement une lamentable expérience avait-elle prouvé, il y a près d'un siècle, à quels résultats peut conduire le régime des écoles sans Dieu (1). La franc-maçonnerie n'en a pas moins repris son œuvre de séparation, au risque de voir se reproduire les mêmes conséquences. Sous le nom de Ligue de l'enseignement, une association est sortie du sein des loges, il y a vingt ans, avec le motif apparent de répandre l'instruction populaire, dont elle ne pouvait être plus soucieuse que Voltaire lui-même (2), mais ayant pour but réel de proscrire des écoles l'enseignement chrétien. Grâce à l'appui de la franc-maçonnerie, qui se reconnaissait dans son œuvre, cette société néfaste a organisé des cercles dans tous les pays; et, rendant justice à un auxiliaire si puissant, son fondateur a pu dire avec raison : « Loin de renier le concours des loges, je l'avais invoqué, réclamé même, par la raison toute naturelle que l'œuvre de la ligue est bien réellement la mise en pratique des principes proclamés dans les loges (3). »

En vous prémunissant, N. T. C. F., contre les projets de la Ligue de l'enseignement, nous vous disions dès 1873 : « Il s'agit pour elle, avant tout, de combattre l'influence chrétienne; et lors même que ses promoteurs n'annonçeraient pas hautement ce dessein, ce serait déjà l'avouer que d'exclure la religion d'un plan d'éducation où elle doit figurer en première ligne. » Pou-

(1) Portalis, *Exposé des motifs du Concordat devant le Corsp législatif* : « Il est temps que les théories se taisent devant les faits Point d'instruction sans éducation, et point d'éducation sans morale et sans religion. Les professeurs ont enseigné dans le désert, parce qu'on proclama imprudemment qu'il ne fallait jamais parler de religion dans les écoles. L'instruction est nulle depuis dix ans. Il faut prendre la religion pour base de l'éducation. Les enfants sont livrés à l'oisiveté la plus dangereuse, au vagabondage le plus alarmant. Ils sont sans idée de la divinité, sans notion du juste et de l'injuste : de là des mœurs farouches et barbares, de là un peuple féroce. »

(2) « Je vous remercie de proscrire l'étude chez les laboureurs, » écrivait Voltaire à La Chalotais, le 28 février 1762. Non moins ennemi que Voltaire de l'instruction du peuple, La Chalotais avait dit dans son *Essai d'éducation nationale :*

« Les Frères de la doctrine chrétienne sont survenus pour achever de tout perdre. Ils apprennent à lire et à écrire à des gens qui n'eussent dû apprendre qu'à dessiner et à manier le rabot et la lime... Parmi les gens du peuple, il n'est presque nécessaire de savoir lire et écrire qu'à ceux qui vivent par ces arts ou à ceux que ces arts aident à vivre. »

(3) *Bulletin de la Ligue de l'enseignement.* — Dans son important ouvrage sur la Ligue de l'enseignement, M. de Moussac a relevé cent onze loges adhérant expressément et en corps à cette association.

vions-nous prévoir qu'à la faveur des événements, de telles idées passeraient si promptement de la théorie dans les faits, et qu'il se trouverait, chez une nation chrétienne, un gouvernement et des Chambres pour introduire dans nos lois le programme de la franc-maçonnerie?

Quoi qu'il en soit, N. T. C. F., nous ne saurions trop insister sur l'inanité et sur les périls d'une pareille tentative, sans précédent peut-être dans l'histoire de l'humanité. La franc-maçonnerie prétend se borner à faire enseigner dans les écoles ce qu'elle appelle la morale universelle. Mais d'abord, a-t-elle oublié que les philosophes, tant modernes qu'anciens, sont loin de s'accorder sur la règle des mœurs (1) ; que, depuis la morale de Platon jusqu'à celle d'Épicure, les systèmes les plus contradictoires ont eu et ont encore leurs partisans; qu'il existe, à l'heure actuelle, des nations entières où ce qui est un mal et même un crime pour la conscience mieux éclairée des peuples chrétiens, est regardé comme indifférent ou licite; et qu'en dehors du Décalogue et de l'Évangile interprétés par l'autorité infaillible de l'Église, il est impossible de trouver quelque part, formulé en termes précis, le code de cette morale une et universelle? Et même, cela serait-il possible, que la morale n'en resterait pas moins dépendante du dogme.

Écartez l'idée de Dieu législateur suprême, et le devoir n'est plus autre chose qu'une règle de conduite que l'homme se trace à lui-même dans son absolue souveraineté, et dont, par conséquent, il peut s'affranchir à son gré, du moment que sa libre pensée détermine sa libre volonté dans un sens contraire. Il n'y a plus rien d'absolu ni d'impératif, tout devient arbitraire et

(1) Le désaccord existe même sur les points qui sembleraient devoir être en dehors de tout conteste, comme par exemple sur les devoirs des enfants envers leurs parents. — « L'autorité du père sur les enfants, écrit Diderot, n'est fondée que sur les avantages qu'elle est censée leur procurer. » — « Cette autorité, ajoute Raynal, s'évanouit au moment que les enfants peuvent se pourvoir eux-mêmes. » — « Il est constant, dit d'Alembert, que la soumission des enfants ne doit avoir lieu que pour le temps où ceux-ci sont dans l'état d'ignorance » — « L'amour des enfants pour leur père, reprend Toussaint, n'est pas d'une obligation si générale : s'il faut tenir compte à son père du prétendu bienfait de la naissance, on lui devra donc des actions de grâces pour les mets délicats qu'il fait servir, etc. » (*Système de la nature*; *Histoire politique et philosophique*, l. XVIII, n° 42; *Encyclopédie*, art. *Enfants*; *Mœurs*, part. IV, art. 4.) Voilà les aberrations auxquelles conduit la morale qui prétend s'affranchir du dogme.

contingent dans une loi que l'homme tire de son seul et unique fond, sans qu'elle se rattache par aucun lien à la loi éternelle réalisée et personnifiée dans l'essence divine. Et quant aux obligations qu'on prétendrait lui imposer du dehors, sans faire intervenir l'idée de Dieu, racine et fondement de tout l'ordre moral, de quel droit autre que celui de la force viendrait-on lui prescrire ce qui blesse son intérêt ou contrarie ses penchants? Dans la théorie de la morale indépendante, il ne saurait être question, pour la volonté humaine, d'autres préceptes que ceux dont elle consent à accepter le joug. Commencer par déclarer, suivant la maxime favorite de la franc-maçonnerie, « que les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits, » sans affirmer l'existence d'une autorité supérieure à celle des hommes, et au nom de laquelle la liberté doit s'incliner et l'égalité fléchir, c'est rendre impossible toute loi, tout devoir, tout commandement.

Et, d'autre part, quelle efficacité peut avoir un enseignement moral où l'on se tait sur la question qui est au fond de tout, celle de savoir si l'âme existe ou si elle n'existe pas, si elle est immortelle ou si elle périt avec le corps, si la vie présente est pour l'homme le terme de toutes choses ou si elle est suivie d'un avenir éternel? La matière a-t-elle une morale? Peut-il y avoir un devoir quelconque pour un simple agrégat d'éléments physiques et chimiques? Les mots de crime ou de vertu ont-ils encore un sens là où l'on affecte de rester neutre entre la spiritualité et la matérialité de l'âme? Concluons donc sans hésiter que la morale indépendante, telle que les loges s'efforcent de la faire prévaloir dans l'enseignement des écoles, conduit logiquement à la destruction de toute morale.

La deuxième application des doctrines de la franc-maçonnerie concerne la famille, qu'elle cherche à constituer en dehors de la loi divine ; et comme le mariage est la base de l'ordre domestique, c'est à le dépouiller de son caractère religieux, pour le rabaisser au rang d'un contrat purement civil, que devait tendre tout particulièrement l'action des loges. S'il est, N. T. C. F., une institution que sa fin essentielle élève au-dessus des choses simplement profanes, temporelles, terrestres, c'est bien celle dont dépend la réalisation même du plan divin. Le mariage se rapporte directement et immédiatement à Dieu, puisqu'il a pour but principal d'étendre son règne et de glorifier son nom, en multipliant le nombre des créatures faites pour le connaître,

l'aimer, le servir et le posséder éternellement dans la béatitude céleste. Il est donc par sa nature même une chose sainte et sacrée ; c'est pourquoi Dieu est intervenu dès l'origine, avec son autorité souveraine, par un acte spécial et positif de sa volonté, pour bénir et sceller l'union de l'homme et de la femme (1).

Aussi, malgré les altérations qu'avait subies la révélation primitive, tous les peuples de l'antiquité, instruits par une tradition restée plus ou moins fidèle, s'étaient-ils fait une loi d'entourer le mariage de cérémonies sacrées : toujours et partout la religion venait présider à la célébration d'un acte trop marqué du sceau divin pour être confondu avec les pratiques de la vie civile. Mais combien ce sentiment ne dut-il pas s'accroître et se fortifier, quand Notre-Seigneur Jésus-Christ eut élevé le mariage à la dignité de sacrement, c'est-à-dire au faîte du surnaturel et du sacré, pour en faire le signe mystérieux de sa propre union avec l'humanité, et lui communiquer la vertu de produire la grâce sanctifiante, comme le Baptême et l'Eucharistie !

A partir de ce moment, le contrat matrimonial entre chrétiens est devenu inséparable du sacrement, à tel point que les mêmes lois divines et ecclésiastiques régissent l'un et l'autre. Non, il n'est pas de division possible là où il n'y a qu'une matière et qu'une forme pour un seul et même acte. Que la société civile, se renfermant dans sa sphère propre, règle et détermine certains effets temporels d'une institution dont la défense et la protection lui sont confiées, c'est assurément son droit, et plus encore son devoir ; mais, quant au lien conjugal lui-même, lien essentiellement religieux, elle est aussi impuissante à le former qu'à le rompre. Telle est la loi de Dieu : loi auguste parmi toutes, et qui établit la famille sur un fondement inébranlable, en même temps qu'elle fait ressortir pleinement l'excellence et la dignité du mariage chrétien.

Il n'est guère de doctrine que le naturalisme déiste ou athée ait combattue avec plus d'ardeur, sentant fort bien que la famille une fois déchristianisée dans l'institution même qui en est la source et la base, toutes choses ne tarderaient pas à marcher au gré de ses désirs. L'effort de ses partisans devait tendre dès lors à constituer l'union conjugale en dehors de la

(1) Genèse, II, 18 et ss.

loi divine, sous le nom de mariage civil. C'est par cette large brèche aux traditions chrétiennes, pensaient-ils, et non sans raison, que passerait facilement tout un arsenal de lois ayant pour but de séculariser les unes après les autres, toutes les institutions de l'ordre social. Aussi à peine la franc-maçonnerie est-elle arrivée à prendre une part prépondérante dans les affaires d'un pays, qu'elle s'empresse de signaler son pouvoir par l'introduction du mariage civil.

La « grande loge » du Chili veut-elle, au lendemain de sa fondation, tracer à ses membres le plan de leurs travaux? C'est « à faire établir le mariage civil que devra s'appliquer spécialement la section de propagande (1). » La franc-maçonnerie juge-t-elle à propos de nous révéler le but qu'elle poursuit au Brésil? « Demander l'institution du mariage civil, dira son grand maître, telle est l'œuvre que nous avons entreprise, non pas au nom de la maçonnerie, mais pour elle, puisque la défense de ce principe comprend celle de sa propre existence et de son intégrité (2). » Tant il est vrai que le mariage chrétien, fondement de la famille chrétienne, paraît un obstacle puissant à tous ceux qui rêvent la destruction de l'Église!

Est-il besoin d'ajouter, N. T. C. F., qu'en réduisant le mariage à la condition d'un pur contrat civil, la franc-maçonnerie devait être conduite à réclamer le divorce comme une conséquence toute naturelle? Les loges l'avaient demandé dès la fin du siècle dernier par l'organe de leurs principaux chefs (3), et la Révolution triomphante s'était efforcée de faire passer leurs vœux dans la loi. C'est encore du milieu d'elles qu'est partie, de nos jours, l'initiative d'une entreprise qui leur paraissait le couronnement de leur œuvre. Et, par le fait, un lien peut-il être indissoluble, quand c'est la loi civile qui l'a formé? Pourquoi la même volonté qui unit les époux ne pourrait-elle pas les désunir, du moment que la loi divine, écartée et méconnue, ne met plus d'obstacle à l'inconstance des passions humaines? Ainsi les erreurs se succèdent-elles les unes aux autres dans un enchaînement fatal. Pourquoi faut-il que notre

(1) *Plan des travaux* de la grande loge du Chili, rapporté dans le *Monde maçonnique*, n° de janvier 1876.

(2) Discours prononcé par Salhanda Marino, grand maître de l'Orient au Brésil, *Journal de la franc-maçonnerie belge*, n° du 8 janvier 1880.

(3) Voltaire, *Dict. phil.* art. *Divorce*; Helvétius, *De l'homme*, § VIII, note 3; d'Orfeuil, *l'Alambic moral*, art. *Divorce*.

pays, déjà livré à tant de causes d'affaiblissement, ait laissé s'introduire dans ses lois un pareil élément de ruine et de dissolution?

Écoutons Notre Saint-Père le Pape appréciant la loi du divorce, que la secte voudrait établir en Italie comme partout : « loi, dit-il, qui, permettant en beaucoup de cas la rupture du lien conjugal, va directement contre le précepte de Dieu lui-même, précepte intimé à l'homme dès le commencement du monde : *quod Deus conjunxit, homo non separet;* loi qui répugne ouvertement à la doctrine de Jésus-Christ, législateur universel, et à toute l'économie de l'Église sur le mariage; loi qui ne reconnaît pas en ce grand sacrement l'excellence sublime à laquelle il fut élevé par Jésus-Christ; loi qui l'abaisse à la condition d'un pur contrat civil; loi qui dégrade la femme et l'humilie, qui compromet l'éducation et le bien-être des enfants, qui rompt les liens de la société domestique et la détruit, qui sème la discorde dans les familles, qui est une source de corruption pour les mœurs publiques et le principe pour les États d'une irrémédiable décadence (1). »

(*A suivre.*) MGR FREPPEL.

LE CONCILE DE BALTIMORE

(Suite.— Voir le numéro précédent.)

Il nous semble que nous pouvons parler pertinemment des lois, des institutions et de l'esprit de l'Église catholique, ainsi que des lois, des institutions et de l'esprit de notre patrie; or, nous déclarons solennellement qu'il n'y a entre eux aucun antagonisme. Un catholique est chez lui aux États-Unis, car l'influence de son Église s'est toujours exercée au profit des droits individuels et des libertés populaires. Et l'Américain, d'esprit droit, ne se trouve nulle part aussi bien chez lui que dans l'Église catholique, car nulle part ailleurs il ne peut respirer cette atmosphère de vérité divine qui seule peut nous faire libres.

Nous répudions avec un égal empressement, cette assertion que nous devons sacrifier quelque chose de notre dévouement

(1) Discours adressé aux cardinaux par Sa Sainteté le Pape Léon XIII, le 24 décembre 1884.

à l'Église pour être de bons Américains, et cette autre allégation que nous devons sacrifier quelque chose de notre amour pour notre patrie pour être des catholiques fidèles. Dire que l'Église catholique est hostile à notre grande république parce qu'elle enseigne que « tout pouvoir vient de Dieu, » parce que, en conséquence, derrière les événements qui ont amené la fondation de la république elle voit la Providence de Dieu, qui a disposé ce résultat, et derrière nos lois l'autorité de Dieu comme leur sanction, l'accusation est tellement illogique et contradictoire que nous sommes étonnés de la voir soutenir par des personnes d'une intelligence ordinaire. Nous croyons que les héros de notre patrie ont été les instruments choisis par le Dieu des nations pour établir cette patrie de la liberté; nous avons un respect reconnaissant pour le Tout-Puissant et pour les instruments de cette œuvre. Et pour défendre l'héritage de liberté qu'ils nous ont laissé, s'il était jamais mis en péril (ce qu'à Dieu ne plaise!), nos concitoyens catholiques se dresseraient comme un seul homme, prêts à engager de nouveau « leur vie, leur fortune et leur honneur sacré. »

Il ne serait pas moins illogique de soutenir qu'il y a dans le libre esprit de nos institutions américaines quelque chose d'incompatible avec une docilité parfaite envers l'Église du Christ. L'esprit de la liberté américaine n'est pas un esprit d'anarchie ou de licence. Il comprend essentiellement l'amour de l'ordre, le respect de l'autorité légitime et l'obéissance aux justes lois. Il n'y a rien dans le caractère de l'Américain le plus amoureux de la liberté, qui puisse gêner sa soumission respectueuse à l'autorité divine de Notre-Seigneur, ou à cette même autorité déléguée par lui à ses apôtres et à son Église. Il n'y a pas dans le monde de plus dévoués adhérents à l'Église catholique au Siège de Pierre et au Vicaire du Christ, que les catholiques des États-Unis. Des idées, des jalousies étroites, insulaires ou nationales, contre l'autorité ecclésiastique et l'organisation de l'Église, ont pu autrefois se faire jour naturellement dans la politique égoïste de certains chefs de nations. Mais ces idées et ces jalousies ne rencontrent aucune sympathie dans l'esprit du vrai catholique américain. Ses instincts naturels, non moins que son éducation religieuse, l'empêcheraient de se soumettre, en matière de foi, aux prétentions de l'État ou de toute autre autorité humaine. Il accepte la religion et l'Église, qui viennent de Dieu, et il sait bien qu'elles sont universelles, non nationales

ou locales, — pour tous les enfants des hommes, non pour une tribu spéciale ou une race particulière. Nous nous faisons gloire d'être — et avec l'aide de Dieu d'être pour toujours — non l'Église américaine, ou l'Église des États-Unis, ou toute autre Église dans un sens limité ou exclusif, mais une partie intégrante de l'Église une, sainte, catholique et apostolique de Jésus-Christ, laquelle est le corps du Christ, dans laquelle il n'y a pas de distinctions de classes ou de nationalités, dans laquelle tous sont un en Jésus-Christ.

Pendant que les assauts dirigés par la calomnie et la persécution contre l'Église, depuis le concile du Vatican, ont abondamment prouvé combien a été grande la fureur des puissances du mal devant les lumineuses proclamations de la vérité divine par le concile, Notre Saint-Père le Pape a été naturellement le principal objet des attaques. Et il a plu à la divine Providence de le mettre, pour un temps, à la merci de ses ennemis, afin que leur violence impie fût elle-même une démonstration éclatante de leur iniquité ; afin que le vrai caractère et l'indestructibilité de la mission de saint Pierre fût manifestement établie devant le monde ; afin que la sagesse de la Providence, qui sauvegarda l'indépendance de cette mission dans le passé, fût vengée et proclamée de nouveau pour l'avenir. Le grand et bien-aimé Pie IX est mort « prisonnier du Vatican », et Léon XIII a hérité de ses épreuves apostoliques comme de sa mission apostolique. Jour par jour, il a vu le patrimoine sacré de la religion et de la charité, poussé dans les coffres de César par la main brutale de la spoliation et de la confiscation. En ce moment, il voit cette même main se poser sur la propriété de la Propagande, destinée à répandre l'Évangile de Jésus-Christ à travers les pays de mission dans le monde entier.

Un acte si complètement injustifiable a provoqué un cri de protestation indignée des catholiques de tout pays, et de nul pays le cri n'est parti plus hautement et plus fortement que du nôtre. Nous remercions notre gouvernement d'avoir agi de manière à sauver le collège américain de la confiscation ; et nous espérons que la protestation et l'appel de tous les gouvernements et de tous les peuples qui « aiment la justice et haïssent l'iniquité », pourront à force de honte obliger le spoliateur à quelque honnêteté. En attendant, les cœurs de tous les catholiques vont avec plus d'amour vers leur Pasteur suprême persécuté ; et de leurs ressources matérielles, abondantes ou mo-

destes, ils lui fournissent avec joie de quoi suffire à l'administration de sa haute charge. Telle a été votre libéralité dans le passé, bien-aimés frères, que nous avons à peine besoin de vous exhorter à être généreux dans vos offrandes au Saint-Père, lesquelles continueront à être recueillies annuellement dans tous les diocèses de notre patrie. Que votre affection dévouée se montre par vos actes, et la persistance de l'injustice sera plus que compensée par la constance de votre amour fidèle et généreux.

Tout en souffrant, avec l'héroïsme d'un martyr, les épreuves qui l'accablent, et en attendant le jour fixé par le Tout-Puissant pour la délivrance, l'énergie et la sagesse de Léon XIII se font sentir jusqu'aux extrémités de la terre. Il entretient avec les gouvernements d'Europe des négociations qui promettent de rendre bientôt la paix à l'Église. Dans l'Est, il prépare la voie au retour vers l'unité des millions d'âmes que le schisme grec a si longtemps séparées de la communion avec le Siége de saint Pierre, et il suit les progrès des explorations en des pays jusqu'ici inconnus et inaccessibles en faisant progresser dans la même proportion les missions catholiques. Pour le monde entier sa voix s'est constamment élevée en des conseils pleins d'éloquence et de sagesse, montrant le chemin de la vérité dans le domaine important de la philosophie et de l'histoire, les meilleurs moyens d'améliorer la vie humaine dans toutes ses phases individuelles, domestiques et sociales, les voies où les enfants de Dieu doivent marcher, « afin que toute chair puisse voir le salut de Dieu. »

Mais dans le vaste cercle de sa haute responsabilité, le progrès de l'Église aux États-Unis est pour le Saint-Père une source particulière de joie et un objet spécial de sollicitude. Avec un soin plein d'amour, ses prédécesseurs ont surveillé et encouragé ses faibles commencements. Ils ont applaudi à ses progrès dans la pure atmosphère de la liberté ; ils les ont encouragés, alors que le nom de Caroll brillait d'un lustre égal en tête de la hiérarchie nouvellement créée et sur la liste des patriotes de notre pays. Pas à pas ils ont dirigé ses progrès, à mesure qu'avec une rapidité merveilleuse le clergé et les diocèses se multipliaient, les centaines de fidèles sont devenus des milliers et des millions. Ses églises, ses écoles, ses asiles, ses hôpitaux, ses académies et ses collèges ont couvert la terre de semences pour la vérité divine et la charité chrétienne.

Un siècle ne s'est pas encore écoulé depuis que l'œuvre a débuté par la nomination du premier évêque de Baltimore en 1789, et en considérant les résultats acquis nous devons nous écrier : « Par le Seigneur cela a été fait, et cela est merveilleux à nos yeux. »

Au milieu de cet admirable développement, depuis les rudes commencements des labeurs du pionner missionnaire jusqu'au rapprochement de plus en plus sensible de la belle ordonnance, de la parfaite organisation de l'Église, la marche du progrès, si mesurée et cependant si rapide, a gardé sagement les voies de la tradition catholique et apostolique, grâce aux efforts combinés et à la sagesse de notre hiérarchie locale et des successeurs de saint Pierre. C'est pour consulter les représentants de la hiérarchie américaine au sujet des importants intérêts de la religion en ce pays, que le Saint-Père, l'an dernier, invita les archevêques des États-Unis à venir à Rome. Et le but du présent concile est de donner une forme pratique aux moyens arrêtés ou suggérés alors pour le progrès de la religion.

Éducation du clergé.

Un de nos premiers soucis a été de pourvoir à une plus parfaite formation des aspirants au saint sacerdoce. L'Église s'est toujours efforcée d'obtenir que son clergé fût éminent par la science, car elle a toujours pensé qu'il ne faut rien moins pour leur sainte mission de conserver et de répandre la divine vérité. « Les lèvres du prêtre auront la science, dit le Très-Haut, et le peuple cherchera la loi dans sa bouche. » Cela est vrai dans tous les temps; car aucun progrès dans les sciences humaines, aucune diffusion de l'éducation populaire ne remplacera la mission du ministère enseignant, qui durera toujours, selon la parole du Seigneur. Dans tous les temps, le devoir des prêtres sera de proclamer les vérités salutaires que notre Père céleste a données au monde par l'intermédiaire de son divin Fils, de les présenter à chaque génération de la manière la plus propre à porter les âmes et les cœurs à les embrasser et à les aimer, enfin de les défendre, quand il sera nécessaire, contre toutes les attaques de l'erreur.

Dès lors il est de toute évidence que le prêtre doit avoir une connaissance sérieuse de toutes les branches de la science qui ont quelque rapport avec la vérité religieuse. Aussi à notre

époque, où tant de théories erronées sont mises en avant de toutes parts, où chaque branche des vérités naturelles est explorée activement pour fournir des objections contre la religion révélée, on voit combien doivent être étendues et profondes les connaissances du ministre de la parole divine, pour qu'il puisse démontrer avec succès la beauté, la supériorité, la nécessité de la religion chrétienne, et pour prouver que rien dans tout ce que Dieu a fait n'est en contradiction avec ce que Dieu a enseigné.

De là il résulte que le prêtre qui a l'ambition d'être à la hauteur de sa sainte mission peut se considérer comme un étudiant toute sa vie. De toutes les heures de loisir qu'il pourra trouver au milieu des devoirs de sa charge, il y en aura peu qu'il puisse employer à des lectures superflues, et aucune qu'il puisse perdre.

Et de là résulte aussi pour nous le devoir évident de faire que l'éducation dans nos collèges ecclésiastiques et séminaires soit aussi parfaite que possible. Durant le siècle de progrès extraordinaires qui va finir, le souci de l'Église en ce pays a toujours été d'envoyer en avant aussi promptement que possible des prêtres saints, zélés, laborieux, pour subvenir aux besoins des multitudes qui réclament les bienfaits de la religion. Elle n'a pas négligé dans ce but de les préparer à leur divine tâche par une éducation convenable, comme l'attestent ses nombreux et admirables séminaires ; mais le cours des études a été souvent plus rapide et plus restreint qu'il ne doit être. Maintenant, l'amélioration de notre situation nous permet d'étendre et d'élargir ce cours des études, et à cela le concile a dûment pourvu.

Nous ne doutons pas, très chers frères, que vous ne vous sentiez aussi intéressés que nous à l'accomplissement de ces grands résultats. Vous l'avez manifesté jusqu'ici par la libéralité pleine de zèle avec laquelle vous nous avez mis à même de bâtir et d'entretenir nos séminaires, et nous sommes bien assurés que si de plus grands efforts même devenaient nécessaires, vous ne manqueriez pas de nous fournir les moyens de rendre l'éducation et le ministère du clergé aussi parfaits que possible. Dans l'avenir comme dans le passé, apportez vos dons annuels au « fonds » des séminaires comme l'un de vos plus importants devoirs de catholique, et que votre générosité se mesure à la dignité et à la sainteté du but pour lequel vous donnez.

Et ici nous rappelons à ceux auxquels, parmi notre peuple catholique, il a plu à Dieu de donner la richesse, que c'est leur devoir et leur honneur de se considérer comme les intendants du Seigneur pour l'usage du bien que sa Providence a mis entre leurs mains ; qu'ils doivent être les premiers à aider à l'œuvre de l'Église de Jésus-Christ pendant la vie, pour être sûrs d'avoir Dieu parmi leurs héritiers quand ils mourront, et nous recommandons spécialement comme particulièrement utile, la fondation de bourses, soit dans leurs séminaires diocésains ou provinciaux, soit dans le collège américain à Rome, soit ailleurs, selon que les circonstances le leur suggéreront.

Droits pastoraux.

Une part importante de notre attention a été donnée au soin de tracer la législation la plus convenable pour assurer les droits et les intérêts de vos pasteurs et du clergé de tous les rangs en ce pays.

Il n'est que naturel, bien-aimés frères, que le premier et le plus cher objet de notre sollicitude soit notre vénérable clergé. Ils sont nos plus chers frères, unis à nous par des liens plus sacrés que ceux de la chair et du sang. Notre élévation à une charge plus élevée ne nous attache que plus étroitement à eux ; par là, en effet, leur bonheur et leur bien-être sont devenus le premier objet de nos responsabilités, car c'est surtout de leurs labeurs dévoués que doit dépendre le bien des âmes confiées à notre charge. Nous n'avons pas besoin de vous dire, bien-aimés frères, combien ils remplissent admirablement leur mandat. Vous êtes témoins de leur vie de labeurs et de sacrifices. Et nous pouvons vraiment leur dire, avec les paroles de saint Paul : « Vous êtes notre gloire et notre joie. »

Les droits du clergé ont principalement rapport à l'exercice du ministère sacré dans les missions, à la fixité de ses offices, à l'inviolabilité de l'autorité pastorale dans ses limites propres. C'est l'esprit de l'Église que, dans son organisation, les divers degrés de l'autorité ne soient aucunement en conflit ou en rivalité, mais toujours ordonnés et harmonieux. Elle y a pourvu par ses sages lois, basées sur l'expérience des siècles et représentant la perfection de l'organisation ecclésiastique. Il est évident que dans des contrées comme la nôtre, où de commencements rudimentaires notre organisation n'avance que

graduellement vers la perfection, la pleine application de ses lois est irréalisable; mais à mesure qu'elles deviennent praticables, notre désir comme celui du Saint-Siège est qu'elles deviennent effectives. Car nous avons la plus entière confiance dans la sagesse avec laquelle l'Église a concerté ses lois, et nous nous réjouissons de tout notre cœur de tout ce qui nous rapproche de l'organisation parfaite, dans la partie de la vigne sur laquelle nous avons juridiction. Cela s'est fait dans une certaine mesure par des règlements formulés ces dernières années, et cela se fera encore plus par les décrets du présent concile.

Mais si notre désir est de faire, de notre côté, tout ce que la justice et l'affection peuvent nous suggérer pour assurer pleinement les droits propres et les privilèges de nos prêtres, laissez-nous vous rappeler, bien-aimés frères, que c'est surtout de votre conduite que dépendra leur bonheur. Des ouailles pieuses et reconnaissantes feront sûrement un pasteur heureux. Mais si le peuple ne répond pas au zèle de son pasteur, s'il est froid et ingrat, ou peu édifiant, alors vraiment le sort du pasteur sera triste et misérable. Puisque les prêtres de Dieu abandonnent tout pour se dévouer à votre bien spirituel, montrez, par votre affection, par votre coopération à leurs efforts pour votre amélioration spirituelle, et même par votre souci de leur bien-être matériel, que vous appréciez leur dévouement et l'obligation réciproque qu'il vous impose.

Considérez vos prêtres comme vos meilleurs amis, comme vos conseillers les plus sûrs, comme vos guides les plus fidèles. Si le devoir les force à vous avertir et à vous reprendre, rappelez-vous que ce ministère de réprimande est pour votre bien, et acceptez-le dans l'esprit avec lequel il est rempli. Et si par hasard ils ont à vous parler plus souvent qu'il ne vous plaira des finances de l'église et des besoins de la charité, comprenez que la chose doit leur être au moins aussi désagréable qu'à vous; que ce n'est pas pour eux-mêmes, mais pour les besoins de la paroisse ou de l'école, qui sont votre bien, ou pour les pauvres de la paroisse, qui sont votre charge, qu'ils ont à plaider; et que s'ils doivent se rappeler qu'il ne faut parler d'argent que le moins souvent possible, de votre côté, vous devez penser à mesurer votre générosité aux besoins et à épargner ainsi à vos pasteurs et à vous-mêmes la nécessité pénible de recourir à de fréquents appels.

Et ici nous croyons bon de dire quelques mots des propriétés

et des dettes des églises. La manière de posséder les titres légaux de ces propriétés varie d'un endroit à l'autre selon les lois civiles locales: mais que le titre soit au nom de l'évêque, ou d'un corps de délégués du diocèse ou de la paroisse, il demeure toujours vrai que les propriétés sont possédées en dépôt pour l'Église et pour le bénéfice du peuple. Une génération achète ou bâtit, une autre génération améliore et embellit, et chaque génération jouit et transmet pour l'usage des générations à venir, et les évêques et les prêtres ont la charge de l'administration, et ils sont responsables au sens canonique de la fidélité de cette administration.

Dans l'accomplissement de ce devoir, il devient souvent nécessaire de contracter des dettes d'église. Là où la multiplication de la population catholique a été rapide, il a fallu aller vite pour ériger des églises et des écoles. Et si en de pareilles circonstances les pasteurs devaient attendre que tous les fonds fussent réunis pour commencer, une génération pourrait être laissée sans les secours spirituels nécessaires, et ainsi perdue pour l'Église et pour Dieu. Nous apprécions pleinement, bien-aimés frères, combien c'est notre strict devoir d'empêcher qu'il se contracte des dettes sans nécessité réelle, et cela nous avons essayé de l'obtenir par une législation prévoyante; mais, en dépit de nos efforts, il arrivera inévitablement que le fardeau qui nous est imposé par notre gigantesque tâche de pourvoir aux besoins spirituels de la génération présente et de la génération qui vient, sera toujours onéreux et pèsera toujours lourdement sur nous.

Mais la Providence spéciale de Dieu envers notre pays, laquelle a fait le travail et les besoins si grands, n'a jamais manqué d'inspirer à notre peuple un zèle égal aux besoins. Vous avez rivalisé avec vos pasteurs dans l'ardeur de leur désir pour édifier l'Église du Christ et étendre son royaume, et nous avons la confiance que vous conserverez votre zèle jusqu'à la fin et que vous le léguerez sans diminution à vos descendants. C'est notre profond désir que les dettes existantes soient liquidées aussitôt que possible, afin que l'argent employé aujourd'hui à payer des intérêts puisse être employé aux grandes améliorations qu'il y a encore à faire, et surtout au développement de l'œuvre glorieuse de l'éducation chrétienne.

(*A suivre.*)

LE CONCORDAT

A la fin du mois dernier, le 27 mars, M. Émile Ollivier a fait à Paris, salle Albert-le-Grand, une conférence sur le *Concordat*.

Nous reproduisons aussi exactement que possible les parties saillantes de son remarquable discours.

L'orateur constate que, en l'invitant à traiter en toute liberté un sujet aussi grave, aussi vaste que le Concordat, les membres du Comité des conférences ont donné un large exemple de tolérance intellectuelle. Il espère que ses auditeurs feront preuve d'une même largeur d'esprit et lui pardonneront les vivacités d'expression que sa conviction pourrait lui arracher.

Il est impossible d'apprécier un fait aussi considérable que le Concordat, en l'envisageant uniquement en lui-même. Il faut nécessairement étudier les faits antérieurs dont il fut la conséquence. Le Concordat, en effet, ne commence rien, il termine; il n'innove pas, il conclut. Il est le dernier acte de la Révolution française relativement aux rapports entre l'Église et l'État.

La Révolution avait apporté dans le monde religieux une perturbation profonde, qui peut être comparée à celle que produisit la Réforme. Seulement, la Réforme avait touché au dogme même, tandis que la Révolution n'a eu des visées ni si orgueilleuses ni si subversives. Dans ses moments d'égarement, ne sachant pas très bien elle-même ce qu'elle faisait, elle a porté une main téméraire sur les rapports de l'État et de l'Église, mais elle n'a pas entendu modifier un dogme. Ce qu'elle a voulu, c'est modifier le temporel de l'Église de France.

La théorie ancienne de l'Église était nette, simple, elle ne pouvait prêter à aucune obscurité. Le christianisme avait introduit dans le monde une grande nouveauté : la distinction du temporel et du spirituel, d'où est née la liberté humaine. Auparavant, cette liberté, dont Cicéron, par exemple, parle avec tant d'emphase, n'était guère que le droit de choisir celui qui exercerait l'omnipotence souveraine. Le christianisme distingua de l'homme le fidèle, et l'émancipa. A côté de la souveraineté matérielle, il constitua la souveraineté de la foi. Deux pouvoirs fonctionnèrent à côté l'un de l'autre.

De ce que l'État et l'Église aient été distingués par le christianisme, il ne suit pas que l'Église ait jamais admis que chacun ait pu avoir une vie séparée. Elle les distingue, mais elle les

associe. Elle a admis comme un moindre mal peut-être, mais jamais comme un bien, qu'ils puissent être disjoints.

Avant 1789, les rapports entre les deux pouvoirs étaient régis par la théorie catholique la plus pure. Cette théorie avait trois conséquences :

1° Le prêtre, en tant que membre du sacerdoce, a place dans l'ordre politique. Les prêtres se réunissaient notamment tous les cinq ans dans des assemblées qui étaient de pures assemblées politiques.

2° Les lois de l'Église sont des lois de l'État, exécutoires par le bras séculier. Le mariage est religieux, les vœux religieux emportent la mort civile, la désobéissance aux bulles est punie comme la désobéissance aux édits.

3° Puisque l'État se charge de faire exécuter les lois de l'Église, il a le droit d'en être en quelque sorte le collaborateur. Il collabore au pouvoir législatif de l'Église. Une formule l'exprime : « le roi est l'évêque extérieur » ; il se tient, l'épée à la main, à la porte du sanctuaire, où parfois il tente d'entrer.

Tel est l'état de choses qu'a trouvé la Révolution française. Qu'a-t-elle fait, quelle est son œuvre, et qu'a-t-elle voulu ?

Dès les premiers jours de 1789, il y eut à la Constituante une discussion solennelle. Un chartreux, dom Gerle, proposa de déclarer que la religion catholique serait la religion dominante et la religion de l'État.

La question était nettement posée. L'Assemblée répondit en écartant cette proposition.

Dès lors un nouveau principe surgit, le principe de la sécularisation de l'État. L'union est brisée. Deux mondes naissent, se mettent en présence, luttent et créent chacun leurs idées, leurs doctrines et leurs chefs.

Or, c'est là le point délicat. En créant ainsi la sécularisation, la Constituante émancipe l'État, mais elle ne nie pas l'Église. Elle dit que deux pouvoirs existeront, mais elle ne conteste pas l'existence de l'un d'eux.

Les conséquences de cet acte eussent été bien simples, si la logique eût présidé aux décisions de la Constituante. De même que l'union des pouvoirs avait les trois conséquences sus-énoncées, de même leur séparation devait avoir les conséquences inverses : le prêtre devait cesser de faire partie de l'ordre politique ; les lois de l'Église ne devaient plus être désormais lois de l'État ; l'État, enfin, devait cesser d'être le collaborateur de l'Église.

Mais admirez ici l'inconséquence de l'esprit humain, et constatez à sa première manifestation la cause de tous les malheurs auxquels nous assistons.

La Constituante décida sur la première conséquence. Elle enleva à l'Église sa fortune territoriale, en se chargeant de subvenir à l'avenir aux besoins du culte. Elle décida de même sur la seconde conséquence : elle arrêta qu'il y aurait des officiers de l'état civil en dehors du clergé, que le mariage donnerait lieu à un contrat hors de l'Église, que le crime d'hérésie serait détruit, que l'État ne connaîtrait plus les vœux religieux.

Mais il n'en fut pas de même de la troisième conséquence. Il semblait que, le clergé n'étant plus un ordre, les lois de l'Église n'étant plus lois de l'État, le vieil attirail du gallicanisme parlementaire ou épiscopal dût être jeté au rebut. Or, il arrive cette chose extraordinaire, « la félonie intellectuelle du siècle », que, au lieu d'affranchir l'Église de cette immixtion, on rend plus intolérable l'immixtion de l'État, et, tandis qu'on sépare l'État de l'Église, on introduit avec violence l'État dans l'Église. On fait la constitution civile du clergé. On porte atteinte à l'autorité spirituelle, on déclare que « les évêques seront nommés par la cohue électorale qui fait les élections politiques. » La Constituante s'ingère d'abroger les décrets du Concile de Trente!

On ne commet pas impunément de pareilles erreurs. L'Église avait pu accepter d'être dépouillée de son patrimoine et de n'être plus la religion dominante, mais il lui était impossible d'admettre la constitution civile du clergé. Elle résista. De l'inconséquence on passa à la persécution. Un décret « du 2e jour sans-culottide de l'an II ou III » décida qu'aucun salaire ne serait plus payé aux membres du clergé.

Jusqu'alors le Pape avait hésité à se prononcer. Mais la mesure était dépassée. Pie VI lança des brefs qui condamnaient, non plus seulement les excès, mais le mouvement lui-même.

Alors la scission entre l'Église et la Révolution est complète, sans merci. Il semble qu'on va assister à de nouvelles guerres religieuses. « Il faudrait regarder avec tristesse cette époque, si la dégradation des bourreaux n'était rachetée par la sainteté des martyrs. »

Heureusement, en Italie, s'est levée une voix douce, pénétrante, qui fait entendre sa bénédiction. C'est la voix du béné-

dictin Chiaramonte, cardinal et évêque d'Imola. Le jour de Noël, il déclara du haut de la chaire que « l'Évangile n'est pas contraire au régime démocratique. Soyez de bons chrétiens, dit-il, et vous serez d'excellents démocrates. »

A ces paroles, l'étonnement fut général. Mais aucun n'en fut plus frappé que le jeune victorieux qui conquérait en ce moment l'Italie. Et lorsque, un peu plus tard, Chiaramonte fut devenu le Pape Pie VII, une lumière traversa l'esprit de Napoléon Ier. Il entama des négociations pour la pacification religieuse.

Alors on vit se mesurer la force matérielle et la force morale : d'un côté, Pie VII, homme d'une extrême tendresse de cœur, très instruit, très doux, un peu craintif, conseillé par le cardinal Gonzalvi, esprit ferme, un peu verbeux ; de l'autre, Bonaparte tout-puissant. Autour d'eux, de chaque côté, étaient de violentes résistances : « Vous compromettez la Révolution, » disait-on à Napoléon. « Vous abandonnez l'Église, » répétait-on au Pape...

Il s'agissait, en effet, pour ce dernier, de consacrer complètement l'œuvre politique de la Révolution française, d'accepter la déchéance des Bourbons, de reconnaître la république (les évêques devaient lui jurer fidélité), d'approuver l'œuvre religieuse de la Révolution, — l'Église catholique cessant d'être dominante, — la vente des biens du clergé. Mais en échange on obtenait qu'on rendît aux prêtres le salaire qui avait été supprimé par la Révolution ; on garantissait à l'Église la liberté et la publicité de son culte. Les restrictions à ces garanties (subordination aux règlements de police, droit de nommer les évêques, d'accepter les curés) n'étaient qu'apparentes.

Lorsque cet instrument de paix arriva entre les mains de Pie VII, la lutte était profonde. Il y avait à Rome deux partis : l'un trouvait que la liberté de l'Église serait véritablement achetée trop cher au prix du Concordat. « Mais l'inflexibilité est l'héroïsme des causes vaincues ; et certes si l'écueil s'émiettait pour n'être pas fouetté par la vague, il ne la ferait pas voler en éclats. » Tout ou rien n'a jamais fini une lutte. « De ce que l'aube n'est qu'une petite lumière, il n'est pas sage de demander que la nuit dure, parce que la petite lumière en deviendra une grande. »

Pie VII, pour éviter l'hostilité, se résigna à la séparation.

De là date le Concordat, qui est l'œuvre complète, l'œuvre parfaite, le pacte de liberté le plus complet, le plus entier qui ait été jamais accordé à l'Église. Si, depuis lors, on s'était tenu au Concordat, la paix religieuse n'aurait jamais été troublée.

Si aujourd'hui on discute encore ces questions, c'est qu'il n'est pas de gouvernement qui, en proclamant son respect pour le Concordat, n'ait violé les principes qu'il contient. Il ne fallait pas porter la main sur ce gage de la liberté religieuse.

Il est différentes manières de sortir du Concordat. Toutes sont également redoutables. On peut, retombant dans l'inconséquence de la Constituante, après avoir admis la séparation, imposer une constitution à l'Église; on peut vouloir revenir au principe de la religion dominante; on peut enfin vouloir rentrer dans les errements d'hostilité des époques violentes.

Dans le premier cas, on déchire en morceaux le pacte qu'on prétendait respecter. Quel est le premier qui ait donné l'exemple de cette inconséquence? C'est Napoléon lui-même. Dans le même décret où il édictait le Concordat, par le procédé le plus irrégulier il publiait les lois organiques.

L'orateur entend parfois dire que ces lois sont l'exécution du Concordat. Elles en sont la violation. (Applaudissements.) Elles assurent l'indépendance de l'État, mais elles constituent la servitude de l'Église. Elles sont plus attentatoires à sa liberté que la constitution civile du clergé. Celle-ci, en effet, ne touchait que la discipline de l'Église, tandis que les autres atteignent le dogme. Elles édictent, en effet, que « l'enseignement de la doctrine de 1682 sera obligatoire, » renouvelant ainsi une entreprise devant laquelle Louis XIV, avec sa toute-puissance, avait reculé.

Dans un esprit aussi extraordinaire, le chimérique même prenait quelque chose de grandiose. On avait dit à Napoléon : Pourquoi ne seriez-vous pas quelque chose dans l'Église? Il se demande pourquoi il ne serait pas tout. Il pensa à réduire le Pape au rôle de ministre au département des affaires ecclésiastiques.

N'est-ce pas un spectacle étrange, que cet homme né de la Révolution française, proclamant le dogme de la supériorité des conciles sur les Papes et prétendant obliger les Papes à prêter serment d'observer ce dogme ?

Après Napoléon, la Restauration porte atteinte au Concordat en voulant ramener le principe de la religion dominante. Elle risque cette aventure pour quelques avantages puérils obtenus : les lois du sacrilège, de l'observation du dimanche, etc.

Or, tandis que le principe du Concordat était ainsi violé, tous nos voisins l'adoptaient, mais tous le poussaient aux dernières conséquences.

Dans le clergé, ces transformations avaient beaucoup troublé les esprits. La parole autorisée d'un prélat vint faire cesser ces incertitudes. Mgr Parisis, évêque de Langres, s'écria en 1835 : A quoi bon tenter une lutte impossible? A quoi bon essayer d'altérer le Concordat! Ce sont les lois qui ont suivi qui sont mauvaises. (Applaudissements.) Le clergé tout entier se jeta dans ce mouvement. Un comité proposa la suppression des lois organiques, et, grâce à M. de Falloux, la liberté de l'enseignement secondaire fut édictée.

En présence de cette interprétation si facile et si logique du Concordat, il semble que « les gouvernements se soient obstinés à mettre la tête dans un sac pour ne rien voir. » Qu'ont-ils imaginé de faire après ces mesures lumineuses? d'inventer des appels comme d'abus, des ordonnances pour empêcher l'exécution des bulles du Pape : procédés puérils, mesquins, inefficaces. On en est venu aux mesquines tracasseries des traitements suspendus, des contestations sur la propriété des édifices diocésains, mesures essentiellement inhabiles au point de vue politique, « car, s'il est quelquefois scélérat de détruire son adversaire, il est toujours niais de l'exciter sans l'affaiblir. » (Applaudissements.)

Cependant, cette pratique qu'on appelle concordataire, sans doute parce qu'elle ne repose pas sur le Concordat, n'est pas sans péril. L'inconséquence est une situation instable et dangereuse. Autrefois, elle était un accident, mais cet accident devient coutume, prenez-y garde! de l'inconséquence, vous serez forcés de passer à l'hostilité. On vous le demande déjà. Cette foule à laquelle vous parlez et qui ignore, et qui a la logique de l'ignorance, vous dit : Pourquoi maintenez-vous le budget des cultes? Pourquoi ne supprimez-vous pas les salaires du clergé?

On nous dit : la séparation a pour conséquence dernière la suppression du budget des cultes. Or, il est faux qu'il y ait le moindre rapport entre la théorie de la séparation et la suppression des salaires du clergé. Ce n'est pas parce que l'Église est unie à l'État que le salaire a été donné au clergé. Le salaire du clergé a une origine historique; le clergé avait des biens, on les lui a pris, et on s'est engagé à donné au culte la subsistance qui lui est nécessaire.

L'orateur s'étonne à ce propos qu'on ne rappelle pas plus souvent le titre V de la constitution de 1791, lequel dit : Sous

aucun prétexte, les fonds nécessaires à l'acquittement de la Dette nationale ne pourront être supprimés ou suspendus. Le traitement des ministres du culte fait partie de la Dette nationale.

D'ailleurs, ce texte n'existât-il pas, le salaire du clergé serait une obligation sacrée, par cette raison que l'État doit subvenir à tout service public dans l'intérêt général. Si les deniers de l'État peuvent servir à payer les représentations de l'Opéra, les leçons du Collège de France qui intéressent quelques personnes seulement, que fera-t-on pour ces pasteurs « qui apprennent à tous qu'il y a quelque chose autre que cette motte de terre? »

Si vous supprimez le salaire du clergé, comment vivra le prêtre? De cotisations individuelles? Il y perdra en dignité. (Non! non!) C'est l'avis de Channing, qui avait étudié aux États-Unis le système des cotisations volontaires: » Ne croyez pas que le prêtre gagne beaucoup, s'il est obligé de ménager, dans celui dont il est le pasteur, le commanditaire de son culte. » (Applaudissements.)

Mirabeau disait: « Dieu est aussi nécessaire que la liberté au peuple français. »

La constitution civile du clergé même attribuait à l'archevêque de Paris ces 50,000 fr. qu'on lui dispute aujourd'hui, procédé d'autant plus triste qu'il s'adressait à un prélat qui s'impose à l'admiration universelle par son mérite, sa vertu, la hauteur et la beauté de son langage.

Au point de vue politique, a-t-on bien songé à ce qui arriverait, si on supprimait le salaire du clergé? Ce serait le premier pas vers la banqueroute. Ce serait donner raison à ceux qui réclament un tarif des loyers, la suppression des intérêts de la dette de Paris, etc. Tout se tient; quand vous aurez ouvert la brèche, tout y passera.

L'Église est arrivée au maximum des concessions. Elle n'ira pas au-delà. Fera-t-on une religion nationale? Les abbés Châtel présents et passés sont là pour vous instruire. (Applaudissements.)

Une société sans culte ne saurait exister. Saint-Simon, qui a créé le positivisme, a fini par écrire le *Nouveau Christianisme*. Son disciple Auguste Comte, qui rejetait ce côté des études de son maître, a réuni plus tard quelques disciples pour fonder le culte de l'*immortalité subjective*, et l'un de ceux-là,

Littré, un « saint laïque », après avoir inventé l'*état scientifique*, l'*état métaphysique*, a fini comme vous savez.

Arrivé à ce point de son discours, M. Émile Ollivier a terminé par quelques phrases éloquentes sur l'utilité et la beauté de la religion. « Puisque, s'est-il écrié, puisque, qui que nous soyons, nous sommes, par les nécessités de la vie, courbés sur quelque sillon, ah! ne nous enlevez pas la consolation de tourner les yeux vers ces hauteurs d'où descendent plus vite et où se reposent avec plus de force les divins rayons de la vérité! » C'est de toutes parts, à ce moment, qu'ont éclaté les applaudissements de l'auditoire, soulevé d'admiration pour l'orateur, et emporté avec lui dans le mouvement d'une éloquence qui n'était plus profane, mais véritablement chrétienne.

LES ÉVÊQUES D'ALGÉRIE

ET LE BUDGET RÉDUIT

Nous avons publié, dans notre numéro du 4 avril, la Lettre de S. Ém. le cardinal Lavigerie à la commission des finances du Sénat. On nous communique aujourd'hui la note collective remise au gouvernement, il y a quelques semaines, par NN. SS. les évêques d'Algérie sur la situation faite par la suppression des crédits à leur clergé. Nous croyons utile de mettre ce grave document sous les yeux de nos lecteurs :

Les évêques de l'Algérie, frappés coup sur coup, depuis plusieurs années, dans les intérêts sacrés confiés à leur garde, ont jusqu'ici gardé le silence par un sentiment de réserve qu'expliquent seules les conditions spéciales où ils se trouvent placés.

Entourés, comme ils le sont, de populations étrangères à la France, chez lesquelles le sentiment religieux est profond, ils craignaient de nuire à la cause de la mère-patrie en faisant publiquement ressortir devant elles les attaques dont la religion, le culte national et traditionnel de la France sont, chaque jour, l'objet de la part des pouvoirs publics.

Dans le même sentiment, ils continuent à se taire dans leurs diocèses; mais ils remplissent un autre devoir de patriotisme

en faisant, aujourd'hui, connaître au gouvernement les conséquences forcées d'une politique dont ils ne peuvent accepter la responsabilité pour l'avenir.

A plusieurs reprises déjà, à l'occasion de telle ou telle mesure particulière, ils ont fait parvenir leurs réclamations à l'Administration des cultes, et ils conservaient l'espoir que ces réclamations, faites autant dans l'intérêt du pays que dans celui de leur ministère, pourraient être entendues. Mais, après les votes récents de la Chambre des députés, ils doivent reconnaître que cette administration particulière n'a plus les moyens de leur donner une satisfaction suffisante, et qu'en conséquence ils doivent s'adresser au gouvernement lui-même.

C'est ce qu'ils font en exposant brièvement, dans la présente Note :

Les raisons qui militent en faveur de leur situation spéciale ;

La série de faits particuliers qui motivent leurs plaintes ;

Les mesures qu'ils sollicitent pour rendre possible la continuation de leur pacifique ministère.

Si l'Algérie se trouvait, au point de vue économique et financier, dans les mêmes conditions que la France, ses évêques n'auraient point d'autres motifs à faire valoir contre les décisions relatives au clergé et les récentes suppressions des crédits affectés au culte que ceux déjà exposés, avec autant de raison que de force, par leurs collègues de la mère-patrie ; mais ces conditions sont, comme on va le voir, complètement différentes.

1° La population de la mère-patrie pourvoit par l'impôt, grâce à sa richesse, à tous les besoins de l'État, des départements et des communes. Elle pourvoit également, par l'assistance, aux besoins des citoyens indigents.

En Algérie, au contraire, la population française est pauvre et elle a dû longtemps tout recevoir. Elle reçoit encore, sous des formes et des noms divers, les fonds qui alimentent ses budgets départementaux et communaux, les travaux de sa colonisation.

La raison de ces énormes sacrifices de la part de l'État est qu'on n'aurait pu, sans ce moyen, attirer et fixer dans ce pays des colons français en nombre suffisant. Notre caractère national est tel, en effet, que l'on ne quitte guère en France le sol natal que lorsqu'on n'y trouve plus de moyens d'existence. La population qui s'expatrie est donc pauvre, et pour la fixer, il faut lui tout fournir. Or, le premier intérêt de la France en

Algérie est d'y avoir une population française nombreuse, pour encadrer et tenir en respect les indigènes musulmans, vaincus, mais non encore ralliés, et une colonie étrangère qui se développe chaque jour et dépasse en nombre, sur certains points du territoire, la colonie française.

Pour arriver à ce résultat nécessaire, on doit donc subventionner spécialement ici des services qui, en France, sont gratuits, mais qui reçoivent chez nous de l'État des traitements ou des frais de représentation, comme ceux des maires, des juges suppléants, etc. La raison en est que l'on ne peut demander de pareils sacrifices à une population à laquelle on est obligé de tout fournir.

Pour la même raison, la population coloniale ne peut ni entretenir, ni subventionner son clergé, et lorsqu'on a voulu avoir ici un clergé national, l'État a dû se charger de l'entretenir absolument.

Des conventions spéciales ont donc été faites, à cet égard, avec le Saint-Siège pour pourvoir à ces subventions. Des engagements ont été pris vis-à-vis des évêques et des prêtres. C'est ainsi qu'on a créé, pour tous les séminaristes sans exception, des bourses d'un chiffre double de celui de France; qu'on a donné aux prêtres des paroisses et à l'évêque d'Alger un traitement double aussi de celui des prêtres et des évêques de la mère-patrie, à cause du manque absolu de casuel; qu'on a destiné des fonds spéciaux à la construction des églises, à celle des édifices diocésains.

C'étaient là des conditions indispensables, on le répète, pour assurer par un clergé national l'exercice du culte catholique à une population qui ne peut rien donner elle-même dans ce but. Lors donc que, par des raisons empruntées uniquement à la situation de la France, on veut changer cet état de choses et retirer au clergé français les subventions de l'État, non seulement on manque à des engagements formels, mais on prépare d'une manière certaine la suppression du clergé français en Algérie.

2° La suppression du clergé français en Algérie présente, de son côté, même au simple point de vue des intérêts de la France, le seul dont nous voulions nous occuper dans la présente Note, les inconvénients les plus graves.

Nous ne parlerons pas des droits des colons nombreux qui sont venus ici sous la foi de promesses de l'État, et qui veulent

pour leurs enfants l'instruction religieuse du prêtre ; pour eux-mêmes, les consolations et les secours de la religion ; qui nous les réclament à nous-mêmes, chaque jour là où ils en sont privés; nous parlons des justes craintes, manifestées à diverses reprises, par les administrateurs les plus sensés relativement au nombre toujours croissant des étrangers : Espagnols, Italiens, Maltais, en Algérie, et des services que le clergé français peut seul rendre à cet égard. On va le comprendre aisément. Dans certaines de nos provinces, celle d'Oran par exemple, les Espagnols ou étrangers dépassent de beaucoup en nombre nos colons nationaux. Sans doute, ces bras étrangers sont utiles, et aujourd'hui la colonie pourrait difficilement se passer d'eux ; mais il y a dans leur nombre même, au cas d'une guerre européenne, des périls véritables, et il faut chercher, par tous les moyens possibles, à prévenir ou à diminuer ces périls. Or, ces étrangers ne reconnaissent, en Algérie, l'influence d'aucune autorité politique en dehors de celle de leurs consuls. Le clergé, seul, a sur eux, parce qu'ils sont catholiques et qu'ils tiennent à leur religion beaucoup plus que les Français eux-mêmes, une autorité réelle. C'est de lui qu'ils reçoivent les instructions de la religion, et ils les reçoivent dans notre langue. C'est lui qui leur donne une direction morale.

Supprimer un tel auxiliaire, c'est donc aller directement contre l'intérêt de la France et de la colonie.

Cette raison d'intérêt national est partout si puissante, du reste, qu'elle prévaut sur les préjugés les plus forts des nations même protestantes. La Hollande, l'Angleterre, qui ne donnent point d'aide au clergé catholique dans leurs provinces européennes, le rétribuent dans des proportions tout autrement larges que les nôtres dans leurs colonies, afin d'y maintenir, par son moyen, l'influence de la mère-patrie.

Telles sont donc les raisons spéciales qui militent pour le maintien de l'état de choses établi en Algérie depuis l'origine, en ce qui concerne le culte :

Une raison économique et financière, dans la situation de la population coloniale, qui fait que les services mêmes qui sont plus ou moins gratuits en France sont rétribués par l'État en Algérie;

Une raison politique dans l'influence que seul le clergé peut exercer sur la nombreuse population étrangère, raison admise d'ailleurs par toutes les autres nations, même protestantes, dans leurs colonies respectives.

L'inscription des crédits qui concernent le culte en Algérie, aux mêmes chapitres du budget que ceux qui concernent le culte en France, a fait perdre de vue à nos législateurs ces raisons spéciales, et le gouvernement lui-même, préoccupé d'un point de vue général, a omis de les faire valoir suffisamment auprès d'eux.

Il en est résulté que nous avons vu diminuer tour à tour ou supprimer, depuis dix ans, les crédits les plus nécessaires au maintien du culte et à l'existence même du clergé catholique en Algérie :

En 1877, une portion des crédits destinés aux édifices diocésains ;

En 1879, une nouvelle portion de ces mêmes crédits ;

En 1880, une portion du traitement des évêques ;

En 1882, tous les crédits destinés à la construction des églises, alors que l'État s'est obligé à fournir à tous les centres européens l'exercice du culte, et que le tiers à peine de ces centres possède une église ;

En 1882, une portion des bourses des séminaires ;

En 1883, une seconde portion de ces mêmes bourses et une nouvelle portion du traitement de l'archevêque d'Alger ;

En 1884, les frais de tournées des évêques dans les diocèses qui sont aussi étendus que huit ou dix départements de la France ;

Enfin, en 1886, la Chambre propose à la fois de supprimer :

Toutes les bourses des séminaires,

Tous les traitements des chanoines,

Une partie des curés ou vicaires, alors que la moitié au moins de l'Algérie manque déjà de paroisses constituées,

Une nouvelle portion du traitement des évêques,

Les traitements des aumôniers militaires.

Les promoteurs de ces suppressions ne s'arrêtent pas là. Ils annoncent, pour un avenir prochain, des diminutions ou suppressions plus grandes encore.

Les évêques de l'Algérie se trouvent donc contraints de déclarer au gouvernement que la marche régulière de leur administration est désormais rendue impossible, et que si leurs réclamations ne trouvaient pas auprès des pouvoirs publics un accueil favorable, ils ne pourraient plus répondre non seulement de l'exercice régulier du culte, mais de l'existence même d'un clergé français dans l'Afrique du Nord.

La persécution persévérante dirigée contre ce clergé est, par ailleurs, d'autant plus inexplicable que rien ne lui peut servir d'excuse. Aucun des prétextes allégués pour justifier ailleurs des mesures semblables ne peut être mis en avant contre lui.

On a parlé en France de politique hostile. Nous n'avons jamais eu, nous n'avons jamais à traiter en Algérie de questions politiques. Dans nos rapports avec nos fidèles, la plupart d'ailleurs étrangers à la France, nous sommes toujours restés étrangers aux questions de parti. Soumis selon la règle et les traditions de l'Église aux autorités régulièrement établies, nous ne connaissons et ne prêchons, comme prêtres, d'autres royaumes que celui de Dieu. Pour peu que l'on doute de notre parole, que l'on interroge ceux qui se sont succédé depuis quinze ans à la tête du gouvernement de cette grande colonie. S'il s'en trouve un seul qui ne nous rende ce témoignage, nous consentons à ne pas être entendus.

Mais si l'on est obligé de reconnaître qu'à la sagesse la plus constante nous avons toujours uni le plus pur patriotisme, nous demandons de quel droit on peut justifier l'ostracisme dont nous sommes l'objet.

Nous réclamons donc le rétablissement de tous les crédits supprimés dans ces dernières années, et qui nous sont nécessaires pour assurer l'existence de nos diocèses. Nous demandons qu'une fois pour toutes, il soit reconnu et déclaré qu'eu égard à notre situation spéciale et aux inconvénients très graves d'ordre même politique qu'il y aurait à supprimer le clergé français de l'Afrique du Nord, les mesures quelles qu'elles soient décrétées contre le budget des cultes en France, ne doivent pas s'appliquer aux diocèses de l'Algérie.

Nous avons la ferme confiance que cette demande sera exaucée.

Si elle ne l'était pas, nous déclinerions, encore une fois, toute responsabilité dans la situation qui nous serait faite.

Nous sommes venus en Algérie sur la foi d'engagements publics de l'État, de conventions faites par lui avec le Saint-Siège et ratifiées par la France. Nous demandons que l'État remplisse vis-à-vis de nous ses obligations, comme nous avons toujours rempli nos devoirs vis-à-vis de lui.

Si l'État ne peut tenir ses engagements, il ne devra pas s'étonner que nous soyons impuissants à conserver un clergé français dans un pays où il ne pourrait rester que pour voir

désoler, par les mesures les moins justifiées, son patriotisme en même temps que sa foi.

—

On vient de voir quelle est la situation faite aux évêques d'Algérie par les suppressions de crédits. A ce sujet encore, S. Em. le cardinal Lavigerie vient d'adresser au directeur de l'Œuvre des écoles d'Orient la lettre suivante, qui aura, nous n'en doutons pas, dans le monde politique aussi bien que dans le monde religieux, un grand retentissement :

Alger, le 30 mars 1885.

Monsieur le directeur,

Vous connaissez le coup qui frappe les œuvres de mon diocèse et, par suite, celles de la Tunisie et de l'Équateur africain. Nous venons de voir supprimer ou diminuer tour à tour, au budget de l'État, les crédits destinés aux édifices diocésains, à la construction des églises, à une partie des aumôniers militaires, aux traitements des évêques, et pour clore cette triste énumération par une mesure plus funeste encore, les bourses de nos séminaires nous sont enlevées. La formation d'un clergé français est dès lors rendue impossible et ce clergé lui-même est supprimé en principe dans toute l'Afrique du Nord.

On n'a pu trouver de prétextes pour justifier de telles mesures. Il n'est pas de prêtres plus uniquement attachés à leur mission sainte, plus étrangers aux passions de parti, plus fidèles à la France que ceux de l'Algérie.

Mais le mal n'en est pas moins consommé.

Je ne veux ni ne dois parler de ce qui me concerne en propre. Mais je ne puis trahir par mon silence la cause de la religion et celle de la France. Or, ceux qui connaissent ce pays savent que rien n'y est plus funeste à notre influence que les manifestations publiques de l'impiété. Les musulmans en prennent occasion de nous couvrir de mépris. Les étrangers, dont le nombre s'accroît chaque jour, s'étonnent d'une imprévoyance qui supprime le moyen le plus efficace et le plus simple de les rapprocher de nous.

Dans une telle situation, je ne puis même pas, comme mes vénérables collègues de la mère-patrie, faire entendre mes justes plaintes et demander, en Algérie, un concours que ne peut nous donner, du reste, la population coloniale.

Il y a deux ans, je vous écrivais à propos d'autres menaces :

« On peut désoler notre patriotisme, on n'en triomphera pas. »

« Nous resterons, quoi qu'il nous en puisse coûter, au poste d'honneur où l'Église nous a placés, sur la demande de la France, servant de notre mieux, par notre ministère de charité, de conciliation et de paix, les intérêts de la religion et ceux de notre pays.

« Si les ressources nous manquent un jour, nous aurons recours à la justice, à la générosité du monde chrétien. Il me reste encore assez de force pour prendre le bâton de quêteur. Saint Paul n'en a point rougi pour l'Église de Jérusalem au berceau ; je n'en rougirai pas, tout vieil évêque et cardinal que je suis, pour celle de Carthage ressuscitée.

« Le pain de chaque jour, que je demanderai pour mes prêtres, sera, du moins, celui de la charité. Il n'aura pas pour eux l'intolérable amertume que lui donnent, pour ceux qui aiment la patrie, les outrages qui leur en arrivent en retour de leurs sacrifices et de leur dévouement. »

Le moment est venu de tenir ma parole.

Il est vrai que, depuis deux ans, ma santé a subi de rudes atteintes, et mes forces sont bientôt épuisées. Mais je préférerais encore mourir, s'il le faut, de fatigue sur les grands chemins, que de mourir un jour de honte en laissant, par mes hésitations ou par ma faiblesse, supprimer sous mes yeux le clergé français de l'Afrique.

Annoncez donc à vos associés que je vais partir. Dites-leur que, devenu vieux et brisé par mes longs travaux plus encore que par les années, je viendrai bientôt leur tendre la main pour l'amour de Dieu et pour celui de la France. Vous-même, tendez-la pour moi, je vous prie, auprès de ceux à qui sont restées chères, quel que soit d'ailleurs leur drapeau, les vieilles traditions de la patrie.

Croyez, mon cher directeur, à mes sentiments les plus dévoués en Notre-Seigneur (1).

† Ch. cardinal LAVIGERIE,
archevêque de Carthage et d'Alger.

(1) Une souscription est ouverte à l'*Œuvre des écoles d'Orient*, 12, rue du Regard, Paris.
On peut envoyer les fonds à M. le secrétaire de l'Œuvre.

LES MISSIONNAIRES AFRICAINS A NICE

Nul n'ignore que la France, féconde en prêtres, produit plus de missionnaires qu'aucun autre pays. Depuis nos dernières conquêtes algériennes, les nations ont appris à la nommer « l'apôtre de l'Afrique ».

Mais il est sur ce vaste continent un point rouge qui rappelle que les sacrifices humains y sont en honneur. J'ai nommé la Côte du Benin et surtout le royaume du Dahomey. C'est sur ce sol ensanglanté et sous ce climat meurtrier qu'une légion apostolique et toute française, fondée il y a trente ans par Mgr Marion de Brésillac, porte ses sueurs et immole ses soldats.

Ces missionnaires Africains, qui se recrutent à Lyon, ont à Nice une maison de repos pour réparer leurs forces épuisées par l'apostolat.

On sait que la moyenne de la vie de l'apôtre dahoméen ne va pas au delà de quatre ou cinq ans. Le missionnaire rapidement usé, vient demander à la terre natale, sous le bienfaisant climat de Nice, son rétablissement, afin qu'il puisse au plus tôt voler à de nouveaux combats. Plusieurs ouvriers de cette vaillante Société ont osé affronter jusqu'à trois fois le pénible voyage du Dahomey. On comprend dès lors toute l'importance de leur séjour à Nice. Depuis l'expulsion, ils sont les simples gardiens d'une chapelle inachevée qui, autrefois leur unique ressource, est aujourd'hui silencieuse et fermée.

De quoi vivent-ils dans leur isolement? De privations sans doute, mais aussi d'espérance, attendant chaque jour que le ciel provoque en leur faveur quelques élans de générosité chrétienne. Sera-t-il dit que de nos jours on trouvera plus facilement des apôtres disposés à aller chercher des âmes jusqu'aux extrémités du monde, que les deniers nécessaires pour payer leur passage sur le pont d'un navire, ou assurer le pansement à leurs plaies après le combat ?

Que nos missionnaires martyrs, prêts à remonter sur l'autel de l'holocauste, puissent donc cicatriser leurs blessures et courir de nouveau auprès des nègres qui les attendent ! Ils leur diront : « Nous n'avons ni or, ni argent, mais ce que nous avons, nous vous le donnons. »

« Recueillez la bonne semence de l'Évangile, et priez pour nos bienfaiteurs de France. »

Que les âmes généreuses, amies de la civilisation chrétienne, comprennent leur rôle providentiel et sachent découvrir et soulager ces hommes de douleur !

Le grand ami des pauvres, saint Jean de Dieu, parcourait naïvement les rues de Grenade, une hotte sur le dos et deux paniers aux mains, et au lieu de dire : Donnez-moi l'aumône ! il disait : Mes frères, faites-vous du bien, *Fat ben !* « Admirable formule, devenue le nom même de ses disciples, qu'on appelle encore en Italie : *Fatte bene fratelli.* » Eh bien, nous vous dirons, au nom d'une fraternité toute française et toute catholique : » Faites-vous du bien. »

On est prié d'adresser les offrandes au R. P. Lebouvier, Supérieur de l'hospice des Pères africains, Nice, place Croix-de-marbre, 22.

L'ÉGLISE DE ROUEN

ET LE BI-CENTENAIRE DE P. CORNEILLE

« En laissant de côté l'Église » dont Corneille fut toujours l'un « des plus fidèles enfants, les organisateurs du bi-centenaire, » à Rouen « ont méconnu tout à la fois le caractère et le « génie de celui qu'ils avaient la prétention d'honorer. »

« Le poète chrétien qui avait réagi avec une puissance de génie incomparable, contre l'influence néfaste, exercée à son époque par le paganisme, dans le domaine de la littérature, méritait mieux qu'une fête purement civile. »

Ces lignes qu'on lit dans le numéro du 18 octobre 1884 des *Annales*, étaient l'expression fidèle des pensées de tous les *vrais* amis de nos gloires nationales. « Aussi, c'est dans le but « de protester contre cet oubli inexplicable, » s'il n'était volontaire « des organisateurs de la manifestation de Rouen, que M. le curé de Saint-Roch faisait célébrer à Paris le 1er octobre un service solennel. »

Malgré l'éloignement systématique de l'idée religieuse, dans les fêtes du bi-centenaire, l'Église, cette grande « école de respect » et du souvenir, ne pouvait rester muette : c'eût été une abstention coupable, presque une injustice. Elle aussi devait célébrer la mémoire de Corneille, qui lui appartient à plus d'un titre. C'est cette dette de l'amour maternel que l'Église de

Rouen payait à son poète le 19 mars dernier. Le palais archiépiscopal « où deux archevêques avaient prodigué à Corneille les témoignages de leur vive sympathie », parut à Sa Grandeur Mgr Thomas, archevêque de Rouen, le théâtre désigné pour la séance intime et littéraire dont seuls peuvent apprécier la splendeur, ceux qui ont eu la bonne fortune d'y assister. Il va sans dire que tout ce que la ville et le diocèse de Rouen renferme de catholiques éminents, avait tenu à honneur de répondre à l'appel bienveillant du prélat.

Un grand Christ « le maître et l'amour de tous ces nobles cœurs » montrait à cette assemblée d'élite le buste de Pierre Corneille couronné de lauriers. Le Maître paraissait heureux des honneurs rendus à son serviteur.

La séance est ouverte à deux heures par la marche symphonique de Gounod, qui sert de prélude à la scène de Polyeucte et de Néarque. L'œuvre de notre grand musicien n'est pas de celles que nous nous permettrons de louer. « Toute louange languit auprès des grands noms, » il suffira de dire que vraiment ici, la musique ajoute aux paroles une onction pénétrante dont l'âme ne peut se défendre. Aussi n'est-il pas étonnant que des larmes d'attendrissement soient venues mouiller bien des paupières. Louer un poète, célébrer son souvenir avec ses propres paroles, c'est bien, sans doute ; est-ce assez ? Non. Aussi un prêtre de Paris, M. Duhamel, curé de Vincennes, vint-il faire en vers pleins de grâce et de délicatesse, l'éloge du grand poète. La pensée énergique et élevée de M. Duhamel est servie par une muse bien docile, ce qui lui donne un charme tout particulier. C'est un hymne triomphal que le poète termine par cette apostrophe :

> Ah ! connais-nous encor, Corneille, nous dont l'âme
> Garde comme un trésor la foi, céleste flamme,
> Puis redis à ta France : « O France, as-tu du cœur ? »
> Ta France répondra, repentante et brisée :
> « Je vois, je sais, je crois, je suis désabusée,
> J'aime et je bénis mon vainqueur. »

Cette lecture faite, un tout jeune artiste, élève de la Maîtrise métropolitaine, vint terminer cette première partie de la séance par un ravissant scherzo, composé par un ancien élève du même établissement, et qui n'a pas été moins applaudi que le concerto de violon de Mendelssohn, accompagné par un orchestre de

choix et exécuté par M. Lamoury, trop connu du monde musical pour qu'on ait à faire ici son éloge.

Les esprit étaient agréablement reposés, on pouvait s'exposer à de nouvelles émotions ; c'est M. Paul Allard qui allait les provoquer.

M. Paul Allard; l'honneur de l'Académie de Rouen, l'auteur apprécié de « *Rome souterraine* », des *Esclaves chrétiens* », des *Serfs et Mainmortables* », de « *l'Histoire des Persécutions* », l'orateur applaudi par les congressistes du Nord et de Normandie, le vaillant défenseur de tous les droits et de toutes les faiblesses, l'éminent président de l'Union catholique, M. Paul Allard, écrivain et orateur allait se révéler poète, et comme le dit la *Semaine Religieuse* de Rouen « Oui, poète, et de la famille des vrais et des grands. » « Il a parlé de Corneille comme un fils doit parler de son père, en lui empruntant son âme et son verbe. »

Un morceau de choix, comme cette lecture, ne s'analyse pas : pour en apprécier le fond comme la forme,.il faut l'avoir en entier sous les yeux. Sa longueur ne nous permet malheureusement pas de le reproduire ici. Nous ne pouvons davantage donner une idée de l'œuvre magistrale de M. Lenepveu qui, pour la circonstance, s'était chargé de donner aux vers de Corneille des accents dignes du grand poète. Disons toutefois que l'œuvre de M. Lenepveu, qui est un enfant de Rouen, est une de celles qui suffisent pour assurer l'immortalité à un artiste.

Mais une voix plus haute allait se faire entendre, c'était celle de S. G. Mgr l'Archevêque, qui dans un discours des mieux sentis et des plus éloquents, se fit l'écho de tous les cœurs, et en célébrant le génie de Corneille, découvrit à son auditoire frémissant, toutes les richesses de son grand cœur d'évêque. Que de fois la parole vive, énergique et doctrinale du prélat, fut interrompue par les applaudissements enthousiastes de l'assemblée! Pour tout dire en un mot, cette manifestation en l'honneur d'une des plus pures gloires littéraires de la France, cet hommage public rendu à l'un des plus dévots enfant de l'Église, ne pouvait avoir un plus digne couronnement que les éloges d'un évêque dont toutes les pensées, dont tous les amours se résument dans ces deux mots :

« DIEU ET PATRIE »

Abbé G. DELAUNAY.

NÉCROLOGIE

Mgr Terris, évêque de Fréjus, est mort le 8 avril au soir, après une longue maladie.

Le vénérable prélat s'était saintement préparé à la mort qu'il envisageait depuis longtemps, sans crainte. Il a eu le bonheur de recevoir une bénédiction suprême de Léon XIII.

Son prédécesseur Mgr Jordany vit encore.

—

Nous apprenons la mort de M. le vicomte H. de Champagny. L'honorable sénateur des Côtes-du-Nord était depuis plusieurs mois dans un état de maladie qui n'inspirait que de trop justes alarmes.

M. le vicomte H. de Champagny était membre du conseil général, et avait siégé à l'Assemblée nationale jusqu'au jour où il fut élu sénateur. Catholique de foi vive et royaliste aussi ferme que modéré dans l'expression de ses convictions, il jouissait de l'estime universelle dans le département des Côtes-du-Nord et dans le Parlement.

Possesseur d'nne grande fortune, il en fit toujours un charitable usage, et les pauvres des environs de Lannion savent seuls, avec Dieu, combien généreuse était la main du châtelain de Kerduel.

—

L'Italie catholique vient de faire une perte bien douloureuse en la personne de M. le baron *Vito* d'Ondès-Reggio, commandeur de l'Ordre de Pie IX. Il a été enlevé par une maladie aussi courte que douloureuse supportée avec la plus édifiante résignation.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

N. T. S. P. le Pape, que certains journalistes et correspondants s'obstinaient depuis quelque temps à représenter encore comme malade, est parfaitement rétabli d'une légère indisposition rhumatismale qui l'avait obligé, eu égard surtout à l'inconstance de la saison, à prendre quelques ménagements et à

suspendre les audiences publiques d'abord annoncées pour les premiers jours de la semaine de Pâques. Au reste, pendant cette même semaine, le Souverain-Pontife a continué de donner plusieurs audiences particulières outre celles qui sont fixées régulièrement pour les cardinaux-préfets et pour les prélats secrétaires des Sacrées-Congrégations.

C'est ainsi que, le mardi 7, il a reçu les EEmes cardinaux, qui lui ont présenté leurs hommages et leurs souhaits pour la fête de Pâques, et, le soir du même jour, les nouveaux évêques de Colle-de-Val-d'Elsa et de Lacedonia, préconisés au dernier Consistoire. Le jeudi matin, il a admis S. A. Marie-Antoinette, grande-duchesse de Toscane, à assister à sa messe et à recevoir de sa main la sainte communion, et, le jeudi soir, il a reçu en audience de congé le nouvel évêque de Cunéo, Mgr Valfré di Bonzo.

—

On assure que, dans l'allocution consistoriale du 27 mars dernier, le Souverain-Pontife, après avoir fermement protesté contre les attentats multipliés de la Révolution à Rome et contre la situation intolérable qui en résulte pour le Saint-Siège, a laissé entendre que si, au moment du futur conclave, cette situation durait encore, il y aurait lieu pour le Sacré-Collège de songer à l'éventualité d'une convocation hors de Rome.

—

Les pauvres de Rome, admis les premiers par le Saint-Père à participer aux joies de la fête de Pâques, ont reçu des secours que l'Aumônier apostolique a fait distribuer dans les diverses paroisses de la ville pour une somme totale de 12,000 francs. En outre, sur l'ordre du Souverain-Pontife, 160 lits neufs et complets ont été distribués à autant de familles indigentes.

—

La Sacrée-Congrégation des Rites a résolu affirmativement, dans la séance de samedi dernier, sauf à demander ensuite la sanction pontificale, les diverses causes que nous avons signalées, entre autres la validité du procès apostolique, fait à Belley sur la renommée de sainteté, sur les vertus et les miracles en général du Vénérable Jean-Baptiste Vianney, curé d'Ars.

Le 21 avril courant, la Sacrée-Congrégation des Rites tiendra une séance qui sera particulièrement importante. Il s'agit d'une séance plénière et définitive qui sera présidée par le Souverain-Pontife et qui aura pour objet l'authenticité des miracles attribués

à l'intercession du Vénérable serviteur de Dieu Egidius-Marie de Saint-Joseph de la Congrégation de Saint-Pierre d'Alcantara, dans la province de Secco. Après avoir été déjà examinés deux fois dans la séance anté-préparatoire et dans la préparatoire, ces miracles concernant deux guérisons instantanées et parfaites de maladies très graves et incurables, ont été l'objet d'un nouvel exposé imprimé avec les objections du promoteur de la foi et les réponses de l'avocat défenseur, M. Alibrandi, et les votes *pro veritate* des premiers médecins de Rome. Cette cause a pour cardinal *ponant* ou relateur, S. Ém. Ange Bianchi.

L'héroïcité des vertus du Vénérable Frère Egidius a été proclamée par décret pontifical dès le 27 mars 1868. Les deux séances préparatoires sur les miracles ont eu lieu le 11 janvier 1876 et le 11 janvier 1881. La cause de béatification est donc près de finir, et si la décision du Souverain-Pontife, après la prochaine séance du 21 avril, est favorable à l'authenticité des miracles proposés, il est à espérer que la béatification solennelle du Vénérable Frère Egidius pourra avoir lieu en 1887, à l'occasion des fêtes qui seront célébrées pour le Jubilé sacerdotal de Léon XIII.

—

La Congrégation de l'Index, par un décret rendu le 23 mars, a solennellement réprouvé les deux livres suivants :

De l'éducation religieuse et civile des jeunes filles conformément aux conditions actuelles de l'Italie. — Dialogues de M. l'abbé Ambroise Garavaglia, professeur, chevalier des SS. Maurice et Lazare et de la Couronne d'Italie ; deux volumes ; Milan, Dumollard frères, éditeurs, 1884. L'auteur s'est louablement soumis et a réprouvé son œuvre.

Prof. Philippe Cicchetti-Suriani, de l'Église catholique italienne. — *La Religion dans la Science et la Tyrannie de la Conscience*, avec préface de Mgr J.-B. Savarese. — Rome, Forzani et Cie, typographes du Sénat, éditeurs, 1885.

—

Nous réproduisons, à titre d'information, la note suivante publiée par l'*Osservatore romano* du 11 avril, concernant une polémique qui s'est élevée entre les deux journaux catholiques de Rome rédigés en français :

Quelques correspondances insérées dans des journaux étrangers ont donné lieu, ces jours derniers, à un désagréable incident entre deux journaux qui se publient à Rome, le *Journal* et le *Moniteur de Rome*.

Nous regrettons de devoir dire que le *Journal de Rome* n'a pas suivi, en cette occasion, une ligne de conduite régulière et correcte.

Si, au sujet de ces correspondances, il avait motif de se croire offensé, il y avait moyen pour lui d'en appeler légitimement à l'autorité supérieure, qui aurait pourvu selon la justice.

Au lieu de cela, il a préféré saisir le public de ses accusations, les faisant dégénérer en une discussion de nature personnelle et, pour ce motif, très délicate ; d'autant plus que ces accusations n'étaient ni certaines, ni prouvées, et que la personne attaquée appartient à la prélature romaine. Il fallait en outre réfléchir que, en mettant en doute la qualité (*la bontà*) des doctrines librement professées et pacifiquement répandues à Rome par la presse catholique, on allait indirectement frapper l'autorité suprême elle-même de l'Église, qui la tient sous sa surveillance et lui accorde protection et faveur.

Quand le *Journal de Rome* s'est employé à défendre les intérêts de la religion et du Saint-Siège, il a pu mériter des encouragements et des éloges. Mais lorsque sa conduite doit servir à briser l'union si nécessaire entre les journaux qui défendent la même et très noble cause, on ne peut se dispenser de faire ressortir que cette attitude est tout autre que louable.

A la suite de cette note, M. des Houx-Morimbaux a donné sa démission de rédacteur en chef du *Journal de Rome*.

Le roi Kalakaua, souverain des îles Sandwich, envoie à Son Ém. le cardinal Jacobini, secrétaire d'État de Sa Sainteté, et à Son Ém. le cardinal Simeoni, préfet de la Propagande, la grand-croix de l'Ordre qu'il a institué dans ses États. Mgr Dominique Jacobini, secrétaire, a été nommé commandeur.

France.

Le *Journal officiel* publie ce matin le décret suivant :

Le président de la République française,

Sur la proposition du ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes,

Vu le décret du 6 avril 1885, aux termes duquel l'administration des cultes est rattachée au ministère de l'instruction publique et des beaux-arts,

Décrète :

Art. 1er. — La direction générale des cultes est supprimée.

Art. 2. — Il est créé, au ministère de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes, une direction des cultes.

Art. 3. — M. Bousquet (Georges), maître des requêtes au Conseil d'État, est nommé directeur des cultes.

Art. 4. — Le ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 13 avril 1885.

Jules Grévy.

Par le président de la République :

Le ministre de l'instruction publique,
des beaux-arts et des cultes,

René Goblet.

Paris. — La santé du vénérable Archevêque de Paris cause moins d'inquiétude que la semaine dernière. Un mieux réel s'est produit. Aucune crise nouvelle n'est venue assaillir le malade, ce qui permet d'entrevoir la possibilité d'un complet rétablissement. Mardi Son Éminence s'est levée pendant deux heures et a pu régler elle-même plusieurs affaires urgentes.

Il faut donc espérer que les prières ferventes de tout le Paris catholique auront été favorablement écoutées et que Dieu conservera à son diocèse, à la France et à l'Église le saint et vénéré cardinal-archevêque de Paris.

— Depuis quelques jours le nombre des ouvriers employés à la construction de l'église du Sacré-Cœur a été augmentée dans une forte proportion. 400 ouvriers peuvent travailler à la fois, soit à la construction proprement dite, soit dans les chantiers.

Les travaux de la future basilique sont d'ailleurs en pleine activité. Tous les murs de côté atteignent la hauteur de la naissance des voûtes. Pour faciliter l'exécution des nouveaux travaux qui comporteront des ouvrages de sculpture devant durer fort longtemps, on vient de construire, au niveau de la crête des murs dont nous parlons plus haut, une vingtaine de loges, véritables maisonnettes destinées à abriter les artistes.

Ajoutons que les souscriptions pour la construction de l'édifice continuent à être aussi nombreuses qu'importantes. Les sommes encaissées à ce jour s'élèvent à 15,350,000 fr. Parmi les dernières offrandes figurent une somme de 20,000 fr. donnée par une personne de Paris, et 10,000 fr. par un anonyme en souvenir de feu M. l'abbé Hamelin, ancien curé de Sainte-Clotilde.

Angers. — Après la réunion annuelle des évêques fondateurs et protecteurs de l'Université catholique d'Angers, Mgr Freppel a prononcé un discours dans lequel il a rappelé que les Papes ont toujours protégé et encouragé les sciences, les lettres et les

arts. Voici comment le savant et éloquent évêque d'Angers s'est exprimé :

« Faut-il s'étonner, messieurs, de cette sollicitude affectueuse du chef de l'Église pour notre établissement universitaire ? L'ignorance et la mauvaise foi pourraient seules contester que les Papes ont été, à toutes les époques de l'histoire, les promoteurs les plus actifs du mouvement scientifique et littéraire de l'Europe. Un écrivain peu suspect de partialité envers les Souverains-Pontifes, Voltaire, n'a pas craint de dire que, si le règne de Charlemagne a été une ère de progrès pour les lettres, il faut l'attribuer probablement aux voyages de l'Empereur à Rome. Déjà Grégoire-le-Grand s'était dévoué de sa personne à l'instruction de la jeunesse ; Léon IV avait ouvert des écoles dans toute l'Italie ; le savant Gerbert, Sylvestre II, avait mérité par sa vaste érudition, d'être regardé comme le prodige de son siècle. Bientôt, grâce au zèle et à l'activité des Papes, l'Europe entière se trouva couverte d'établissements scientifiques.

Parmi ces institutions fameuses qui, sous le nom d'universités, comprenaient au moyen âge tout l'ensemble des connaissances humaines, on n'en citerait pas une que les Papes n'aient ou fondée, ou dotée de privilèges, ou prise sous leur protection. Sans parler des célèbres universités de Rome, de Bologne, de Salerne, qui toutes devaient à la Papauté leur existence et leur éclat, que n'ont point fait les chefs de l'Église pour favoriser en France particulièrement le progrès des lumières ? Innocent III, dont l'érudition égale la fermeté, pose les fondements de l'université de Paris ; Grégoire IX la défend contre le Roi et même contre l'évêque de Paris ; Clément V ordonne d'y enseigner les langues étrangères ; Jean XXII s'arme de toute son autorité pour y faire fleurir les bonnes études. Les efforts de la Papauté ne se bornent pas à la première université du royaume : Nicolas IV fonde l'université de Montpellier ; Clément X établit celle d'Orléans ; Jean XIII et Eugène VI érigent celle d'Angers.

Je serais infini, messieurs, si je voulais énumérer tous les services rendus par la Papauté à la cause des sciences et des lettres. Vous parlerai-je en effet, à vous, messieurs de la faculté des lettres qui en avez bénéficié le plus, du siècle de Léon X? Vous montrerai-je un Pape à la tête de la renaissance des littératures grecque et latine ; les réfugiés de Constantinople venant chercher un abri à l'ombre du trône pontifical ; Lascaris enseignant le grec à l'Europe étonnée, sur l'Esquilin, à côté du palais de Léon X ; Nicolas V entretenant une légion de savants pour aller recueillir des manuscrits dans le monde entier ; Pie II, le docte Æena Sylvius, mêlant sa propre science aux lumières de ses protégés ?

Et pour nous rapprocher de nos jours, citerai-je Paul III, encourageant Copernic dans ses immortelles découvertes ; Grégoire XIII demandant à l'astronomie un calcul plus régulier des jours et des

mots : Sixte V développait cette bibliothèque vaticane qui fait l'admiration de l'univers ; Urbain VIII dont les poésies latines figurent à juste titre parmi les meilleures productions de ce genre dans les temps modernes, et enfin ce grand Benoît XIV à qui Voltaire lui-même rendait hommage en saluant dans sa personne le plus savant du XVIIIe siècle?

C'est donc un fait historique qu'à toutes les époques du monde chrétien, la Papauté a constamment présidé au mouvement scientifique et littéraire, comme elle a été à la tête du mouvement religieux et social. Et dès lors il était tout naturel que notre université renaissante trouvât dans Pie IX et dans Léon XIII un appui bienveillant. Ce n'est pas seulement le prétexte, mais encore l'exemple qui descend pour nous de la chaire de Saint-Pierre, car le Pontife qui l'occupe actuellement peut servir de modèle à nos théologiens, comme d'ailleurs nos candidats à la licence ès lettres trouveront dans ses poésies latines autant de pièces d'une rare élégance...

NANCY. — La *Semaine religieuse* de la Lorraine donne d'intéressants détails sur la retraite et la communion générale des hommes à la cathédrale de Nancy.

Nous ne nous étions point trompé, dit la *Semaine*, en annonçant que, pendant cette retraite prêchée par Monseigneur l'évêque, les hommes de Nancy nous donneraient un spectacle encore plus édifiant, plus grandiose et plus consolant que celui dont nous avons parlé l'année dernière.

Dès le premier jour, l'immense auditoire que Monseigneur avait attiré pendant la Semaine sainte de 1884 se retrouverait autour de la chaire de la cathédrale. Il grossit chaque jour et devint tel, qu'au dire de tous, jamais pareille réunion d'hommes de tout âge, de tout rang et de toute condition ne s'était vue à la cathédrale.

Quel recueillement plein de foi et de piété! quelle attention sympathique et soutenue pendant les discours de Monseigneur! quel silence religieux et solennel! On semblait craindre de laisser passer sans la saisir une seule des paroles de Sa Grandeur, dont l'éloquence toujours si chaleureuse, si entraînante, si appréciée de son magnifique auditoire, trouvait des accents plus vifs, plus saisissants, plus décisifs encore que d'habitude.

Les instructions de Monseigneur ont fait un bien considérable à tous ceux qui ont été assez heureux pour les entendre; elles ont fait du bien même à ceux qui ne les ont point suivies, par le spectacle incomparable, édifiant, qu'elles ont provoqué.

Ces fruits de salut, ce spectacle jusqu'alors inouï parmi nous, et surtout la belle communion du jour de Pâques, ont dû aller à l'âme apostolique de Sa Grandeur et lui faire oublier des travaux et des fatigues que son zèle et sa charité seuls ont rendu possibles.

Nimes. — Le jour de Pâques, Mgr Besson a prononcé, dans sa cathédrale, une éloquente allocution dans laquelle il a fait entendre les patriotiques paroles que voici :

Qu'est-ce que le revers passager que viennent d'essuyer nos armes, en comparaison du poids immense de gloire que portent nos drapeaux? Non, le Tonkin ne sera pas le tombeau de nos soldats ; c'est pour la cause de la civilisation qu'ils se battent aux portes de la Chine, et Dieu, qui les regarde faire, ne nous demande que de nous retourner vers lui pour le décider à les bénir encore et à leur donner la victoire.

J'en atteste au besoin l'héroïque Négrier, dont il m'est bien permis de prononcer le nom dans cette cité, car c'est dans nos murs qu'il a reçu son Dieu pour la première fois, c'est dans nos églises qu'il a appris à adorer la croix et à en reconnaître la vertu. Le sang des braves coule dans ses veines, et son nom est de ceux que la France révère parmi les généraux qui ont versé leur sang pour son salut sur les barricades de Paris, et pour sa gloire sur les champs de bataille de la Crimée et de l'Afrique. Mais pendant que son oncle et son père l'instruisaient ainsi par la renommée de leurs exemples, il se formait à Nîmes dans une école de foi, de vaillance et d'honneur, où son âme tressaillait au nom des Montcalm et des d'Assas, ces héros de nos Cévennes dont l'exemple lui a appris à ne jamais désespérer de la patrie.

Il eut dans notre collège de l'Assomption le P. d'Alzon pour maître et pour modèle, et cinq ans passés sous la conduite de cet homme de Dieu, qui tenait tout à la fois du soldat, du gentilhomme et du prêtre, ont formé dans l'écolier de Nîmes cette âme ardente, intrépide, généreuse, dont les exploits et les blessures nous consolent de nos échecs. Il est resté sous le drapeau vraiment croyant, vraiment chrétien, tel que le P. d'Alzon le souhaitait pour l'honneur de son collège et de son pays. O Père! voilà les fruits glorieux de votre dévouement. Le nom de ce capitaine que vous avez aimé va réveiller votre cœur sous la pierre qui le recouvre, ce cœur si chaud dont cinq ans passés dans la tombe ont à peine refroidi les battements.

Rodez. — Mgr Bourret vient d'adresser à ses diocésains une Lettre pastorale pour recommander d'une manière particulière les œuvres eucharistiques.

Tulle. — Mgr Dénéchau vient d'adresser à ses diocésains une Lettre pastorale sur l'Œuvre des séminaires. Il dit l'origine, les vicissitudes, les anciennes ressources et la situation actuelle du séminaire diocésain, pour expliquer son indigence et motiver l'appel que l'évêque fait aujourd'hui à la charité.

Étranger.

Allemagne. — D'après une information de Rome publiée par la *Germania*, la nomination de Mgr Krementz comme archevêque de Cologne est déjà faite, mais elle ne sera publiée qu'à la fin du mois, parce qu'on espère d'ici là arriver à une entente sur la personne du futur archevêque de Posen.

Mgr Krementz est né le 1er décembre 1819 à Coblence. Il fut ordonné prêtre le 27 août 1842. Il exerça d'abord les fonctions de chapelain pendant quatre ans dans sa ville natale, et fut ensuite professeur de religion à l'académie rhénane de Bedburg. En 1848, âgé d'à peine 28 ans, il fut appelé au poste de curé de la principale paroisse de Coblence, où il exerça durant vingt ans un ministère fructueux.

Le 20 décembre 1867, le vigilant pasteur était préconisé évêque d'Ermeland. Après avoir pris part au Concile du Vatican, il fut le premier de tous les évêques prussiens qui se trouva impliqué dans les luttes du Kulturkampf, pour avoir excommunié le professeur Wolmann, qui enseignait des doctrines contraires au dogme de l'Infaillibilité. Le gouvernement prussien supprima le traitement du courageux évêque et exposa en matière religieuse des opinions que Mgr Krementz réfuta magistralement dans sa réponse du 9 juillet 1871.

Tel est le prélat qui va succéder à l'illustre Mgr Melchers sur le siège archiépiscopal de Cologne.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

La question Afghane. — La paix avec la Chine. — Au Tonkin. — Élections départementales. — La Commission du budget. — Le prince de Galles en Irlande. — Insurrection au Canada.

16 avril 1885.

Les dernières nouvelles qui nous arrivent d'Angleterre et qui semblent confirmer le bruit d'une marche en avant des Russes, le langage de la presse anglaise et jusqu'à l'obstination même avec laquelle un certain nombre d'esprits en Europe persistent à espérer un dénouement pacifique du conflit anglo-russe, dont on a lu, dans notre *Dernière heure* il y a huit jours, le premier épisode, tout, dans l'état présent des choses, nous persuade que le dénouement sanglant est inévitable.

Pour qu'il en fût autrement, il faudrait ou que la Russie consentît à désavouer le général Komaroff et à lui donner l'ordre de se retirer en arrière des positions qu'il occupe dans la zone contestée, ou que l'Angleterre se tînt coi et acceptât humblement la verte leçon qu'elle vient de recevoir dans la personne des Afghans, ses alliés. Ces deux hypothèses sont également improbables. L'Angleterre et la Russie se sont, l'une et l'autre, trop avancées pour pouvoir reculer, et nous ne pensons pas qu'il y ait témérité à répéter le mot connu : *Alea jacta est.*

Au reste, si nous lisons attentivement les dernières déclarations de M. Gladstone à la Chambre des Communes, nous constatons aisément, à travers les réticences encore nécessaires du langage officiel, toute la gravité de la situation. Il n'est pas jusqu'aux nouvelles reçues de l'Inde qui ne paraissent devoir précipiter la guerre. L'attitude réservée, équivoque peut-être, de l'émir Adurhaman, l'hésitation qu'il a montrée, dit-on, à ouvrir l'Afghanistan au passage des armées anglaises, ces symptômes inquiétants paraissent avoir décidé le cabinet de Saint-James à prendre les dernières résolutions : il sent la nécessité de répondre à l'audace des Russes par un coup de force victorieux. Il y va de l'avenir et du prestige de la domination britannique en Asie.

Nous devons ajouter toutefois qu'à Londres comme à Saint-Pétersbourg, on affecte, dans les régions officielles, de dire que la paix ne sera pas troublée. A Saint-Pétersbourg, le calme est ironique ; à Londres il est anxieux. C'est que les Russes ont sur les Anglais, l'avantage de n'avoir rien à redouter de la guerre.

En Angleterre, on fait de grands préparatifs dans les arsenaux : on dérouille les fusils, on aiguise les sabres et l'on amoncelle de grands approvisionnements de vivres et de munitions. En Russie, l'activité paraît moindre, parce que tout est déjà fait.

On mentionne cependant comme certaine la médiation personnelle de l'empereur Guillaume, ce qui serait un facteur important en faveur de la paix.

Mais, en l'état où en sont les choses, cela suffira-t-il ?

—

Il ne faut pas que les préoccupations, d'ailleurs légitimes, du conflit anglo-russe nous fassent perdre de vue la conclusion du traité de paix avec la Chine dont les bases viennent d'être arrêtées. Il résulte des informations que nous avons reçues jusqu'ici, que la Chine nous abandonne le Tonkin : rien de plus;

rien de moins. Or, en juillet dernier, non seulement elle nous offrait la cession du Tonkin tout entier, mais 3,500,000 francs pour les familles des victimes de Bac-Lé. M. J. Ferry refusa : il exigea une indemnité de 250 millions, qu'il abaissa successivement à 150, puis à 80, puis à 40 millions. La Chine, à son tour, ne voulut rien entendre. Là-dessus on engagea la campagne que l'on sait. Elle nous coûte des centaines de millions, plusieurs milliers d'hommes tués ou blessés, et un échec militaire !... Et aujourd'hui, la signature des préliminaires nous ramène au point de départ, ne nous apporte aucune indemnité et laisse à notre compte une campagne sans relief et sans profit !... »

Voilà ce que nous valent l'entêtement de M. Jules Ferry et sa politique coloniale ! Il n'y a pas là motif de le représenter comme un Lesurques, d'autant plus que cette paix n'est rien moins que certaine, car dans ce traité de « gabelous » il est une clause inquiétante, celle qui autorise les Chinois à poursuivre leur ravitaillement de riz... Nous voilà forcés — et pour longtemps encore — d'avoir des troupes pour assurer notre conquête contre les Chinois plus ou moins déguisés en Pavillons-Noirs. Si, d'autre part, nous sommes dupes de la diplomatie chinoise, comme les précédents peuvent le faire craindre, c'est soixante mille hommes qu'il faudra expédier, et cinq cents millions à ajouter à ceux que nous ne reverrons plus. Et à quel moment sommes-nous obligés de concentrer nos efforts dans l'extrême Orient? A l'heure où il est question d'une guerre qui pourrait, si elle éclatait, devenir une guerre européenne, et qui nous trouverait les mains liées, comme en 1866. Tous les cabinets qui ont précédé le cabinet Ferry avaient l'idée très nette de cette éventualité. Aussi, lorsque M. de Bismark nous poussait à chercher au dehors des compensations coloniales, ont-ils eu la sagesse de savoir résister. M. J. Ferry, lui, s'est laissé séduire, et de Tunisie il nous a conduits au Tonkin... Eh bien ! si le conflit menaçant entre l'Angleterre et la Russie venait à éclater demain, si M. de Bismark en profitait pour régler, à son gré, la question orientale au profit de la maison de Habsbourg; s'il voulait obtenir comme « courtage honnête » cette union douairière avec l'Autriche, qui ferait de Trieste un port allemand ; s'il voulait, enfin, imposer à la Belgique et à la Hollande une autre union douairière qui lui livrerait les clefs de l'Escaut et du Rhin, la France occupée au Tonkin, et jetée par M. J. Ferry

dans les bras de l'Allemagne, n'aurait qu'à assister impuissante et soumise à l'exécution du plan de M. Bismark !

Nous aurons créé, il est vrai, l'*Ordre du Dragon* dans l'Annam, nous pourrons placer des fonctionnaires opportunistes dans le Cambodge, le Tonkin et la Tunisie, au plus grand avantage des fils, neveux et cousins des membres de la majorité. Et nous exercerons un protectorat coûteux au grand profit des comptoirs étrangers et surtout des Allemands, qui pratiqueront, eux, l'extension de la politique coloniale, en couvrant de marchandises les ports de Trieste et d'Anvers. Est-ce là un résultat dont la presse opportuniste puisse s'emparer pour couvrir de fleurs M. J. Ferry dans sa retraite... forcée?

—

D'ailleurs, malgré la signature des préliminaires de paix, on envoie au Tonkin de nouvelles troupes. Le général de Courcy prendra le commandement du corps d'armée du Tonkin qui comptera une trentaine de mille hommes.

Le général Warnet sera chef d'état-major : le pays sera partagé en deux divisions dont le commandement sera dévolu aux généraux Brière de l'Islc et de Négrier. Nous voilà loin des huit cents hommes que l'on demandait pour venger Rivière!

—

Neuf élections départementales ont eu lieu dans la journée de dimanche.

C'était la première consultation du suffrage universel depuis les événements du Tonkin et la formation du nouveau Cabinet.

Le résultat a été écrasant pour le parti républicain. Sept conservateurs et un républicain ont été élus. Il y a un ballottage, où le conservateur tient la tête.

Sur les sept cantons où les conservateurs ont été élus, quatre étaient occupés par des républicains, trois par des conservateurs. Les républicains ont donc perdu quatre sièges. 32,465 électeurs ont voté; les conservateurs ont obtenu 18,384 suffrages, les républicains 14,081. Dans ces mêmes cantons, les républicains avaient précédemment une majorité de plus de 10,000 voix.

Ces résultats, dont la portée politique est considérable, indiquent un revirement complet du corps électoral dans le sens des idées conservatrices.

Radicaux et opportunistes atterrés, se rejettent les uns sur les autres la faute de cette débâcle électorale, et la *République*

française profite de cette occasion pour donner un premier avertissement au ministre Brisson et le sommer d'obéir aux injonctions de l'Union républicaine.

Mais les catholiques ne se laisseront pas intimider par les menaces de la *République française*, et les avantages qu'ils ont remportés depuis trois ou quatre mois dans les élections départementales leur promettent un succès complet pour les élections législatives s'ils sont décidés à agir avec vigueur et à se maintenir sur le terrain exclusivement catholique.

—

Comme d'habitude, le congrès des sociétés savantes a eu lieu à la Sorbonne pendant la semaine de Pâques. Nous y reviendrons dans notre prochain numéro.

En même temps se tenait à Lille le cinquième congrès de la Ligue de l'enseignement. Les naïfs qui voudraient encore voir dans cette Ligue autre chose qu'une œuvre de la franc-maçonnerie athée et révolutionnaire, pourront lire avec fruit les discussions de cette assemblée. Ils y verront que la haine de Dieu, du catholicisme sont les seuls mobiles auxquels obéissent les membres de la Ligue.

—

Comme accompagnement ou comme suite de tous les blasphèmes débités dans cette triste réunion, depuis deux ou trois jours, les murs, dans certaines rues de Paris, sont souillés d'abominables réclames du célèbre Leo Taxil à l'honneur d'un livre que ce misérable a intitulé : *Les amours secrètes de Pie IX*. Sur l'ignoble affiche s'étale la figure de l'illustre et saint Pontife que l'Église pleure encore, et au-dessous on voit divers portraits de femmes — femmes de diplomates ou de la société romaine — dont le pamphlétaire donne le nom avec un dédain parfait de la loi contre les diffamateurs. Notons que ce livre a été poursuivi par les héritiers de Pie IX, que son auteur a été très sévèrement condamné, que de plus le parquet a obtenu l'interdiction, sous des peines sévères, de faire circuler l'ouvrage, et que la police de la République assiste complaisante et inactive à cet affichage. De sorte que l'ignoble Leo Taxil, qui a défense de vendre ou de faire vendre son volume flétri par la justice, peut impunément barbouiller les murs de Paris de ses affiches qui offensent tous les gens de bien. C'est surtout auprès des collèges, des communautés religieuses et des églises que les affiches sont mises la nuit à une certaine hauteur pour les dérober à la canne des passants indignés. On se demande s'il reste

encore en République des apparences de loi et des apparences de police pour la faire respecter. Nous croyons savoir que le nonce du Saint-Père a adressé au gouvernement de M. Grévy une protestation motivée contre cette violation scandaleuse des égards dus au chef de la chrétienté.

Le gouvernement aura-t-il le courage de faire disparaître les ordures de l'infâme gredin? Nous l'espérons (1).

Avant de se séparer, la Chambre a nommé dans ses bureaux la commission chargée d'examiner le budget de 1886.

La discussion n'a été ni longue ni intéressante, la presque unanimité des membres présents étant d'avis de ne pas modifier le projet du budget élaboré par M. Tirard et accepté par le nouveau ministère.

Trois cents députés au plus se sont rendus à la convocation, et la plupart des commissaires élus n'ont pas eu de concurrents sérieux. Quelques ministres députés, parmi lesquels MM. Sadi Carnot, ministre des travaux publics, Sarrieu des postes et télégraphes, Allain Targé, de l'intérieur, sont venus dans leurs bureaux respectifs, mais sans prendre part à la discussion.

Dix-sept des commissaires élus ne faisaient pas partie de l'ancienne commission; jusqu'alors, on n'avait pas renouvelé les commissaires dans une aussi forte proportion.

Dix-neuf des élus appartiennent aux deux groupes de l'Union républicaine et de l'Union démocratique, deux font partie de l'extrême gauche; les autres appartiennent à la gauche radicale ou ne sont inscrits à aucun groupe.

On se rappelle en quoi consiste le système proposé par le gouvernement pour arriver à l'équilibre du budget de 1886. Le gouvernement propose de faire face à l'insuffisance résultant des augmentations de dépenses en utilisant, d'une part, le produit des droits récemment votés sur les céréales et les bestiaux, et qu'on évalue à 34 millions; d'autre part, il fait sortir des dépenses ordinaires le service de la garantie d'intérêt des chemins de fer, pour lequel il constitue un compte spécial alimenté par la dette flottante.

Les membres élus ont tous accepté le projet de budget, tout en se réservant d'examiner s'il n'était pas possible d'effectuer de nouvelles réductions de dépenses.

Gare au budget des cultes!

(1) Au moment de mettre sous presse nous apprenons que ces affiches ont été déchirées par la police.

Le prince de Galles achève, en ce moment, le voyage qu'il a entrepris en Irlande.

Tandis que les députés nationalistes conseillaient aux Irlandais de s'abstenir de toute manifestation pendant le voyage du prince, le clergé catholique n'a cessé d'engager les fidèles à faire bon accueil à son Altesse Royale.

Un prêtre catholique de Cork, le chanoine Hegarty, a même écrit à ce propos une lettre remarquable dans laquelle il dit que le prince de Galles a droit à la reconnaissance des catholiques irlandais. Voici ce que raconte M. Hegarty : « Aussitôt après son mariage, le prince, au cours d'un voyage qu'il fit à Rome, alla trouver le R. P. Mullooly, prieur de Saint-Clément. A cette époque, les trésors de l'Église étaient sous la protection du drapeau anglais. On n'osait pas les laisser dans des endroits où ils auraient pu tenter la cupidité des Italiens.

« Le prince s'informa si les trésors de Saint-Clément étaient en sécurité. Le Père Mullooly répondit qu'on n'y avait pas encore touché, mais qu'il ne savait pas combien de temps cet état de choses devait durer. « Chaque fois que vous serez inquiété, « répliqua le prince, envoyez-moi un télégramme, et je ne « manquerai pas de vous rendre service. »

« A plusieurs reprises le gouvernement italien a essayé de prendre Saint-Clément sous sa protection paternelle, mais il n'a jamais osé franchir le seuil de cet ancien monument catholique. Le prince de Galles a tenu sa parole et Saint-Clément est inviolable. »

Les Anglais n'avaient pas assez de leurs embarras en Afrique, et en Asie. Les voici de plus en face d'une révolte des Indiens Canadiens.

Comme tous les pays relativement neufs, le Canada a vu naître des métis plus connus sous le nom de *Bois-Brûlés*, descendants des trapeurs normands qui s'unirent à des Indiennes.

Les *Bois-Brûlés* ont gardé les traditions des fondateurs de leur race : la chasse et la pêche sont leurs plus grandes occupations ; ils vivent dans des chaumières pendant la mauvaise saison, et pendant la belle ils campent sous la tente. Catholiques fervents et convaincus, ils ont gardé d'étroites relations avec les tribus indiennes également catholiques. Ils parlent facilement les dialectes des Peaux-rouges, mais leur langage habituel est le français.

Ce sont ces métis qui viennent de s'insurger contre les Canadiens de pure race gauloise et contre l'autorité anglaise. Quelle est la cause de leur révolte ?

Déjà en 1870 un mouvement insurrectionnel avait éclaté. A cette époque, le gouvernement canadien avait acheté le territoire de Manitoba à la Compagnie de la baie d'Hudson : c'était placer les *Bois-Brûlés* sous un régime régulier aux lieu et place du régime absolument indépendant qu'ils avaient auparavant. Aussi déclarèrent-ils qu'ils ne ratifiaient pas le contrat signé par la Compagnie d'Hudson ; ils élurent un gouvernement provisoire à la tête duquel ils placèrent un des leurs, Louis Riel, qui n'avait que vingt-huit ans, mais doué d'une intelligence peu commune. Riel s'empara de tous les points fortifiés et des approvisionnements, et s'opposa absolument à l'entrée des envoyés du Canada et de la reine sur le territoire de Manitoba, lesquels furent obligés de séjourner sur les frontières des États-Unis en attendant la fin de l'insurrection.

Peut-être même le gouvernement canadien aurait-il sanctionné le coup d'état de Riel, si celui-ci n'avait pas versé le sang. Il emprisonna d'abord, en effet, les Anglais et les Écossais non métis qu'il put faire arrêter. Il traduisit ensuite devant un conseil de guerre présidé par le Bois-Brûlé Lépine, le plus considérable des prisonniers, le major Scott. Ce malheureux fut accusé de rébellion et fusillé. Notons, entre parenthèses, que Riel et les siens prétendaient respecter l'Angleterre et se révolter seulement contre le gouvernement canadien. De plus, les métis avaient adopté comme drapeau l'étendard blanc fleurdelisé.

La nouvelle de l'exécution de Scott produisit une très vive émotion à Québec, à Montréal, à Ottawa. Le futur général Wolseley, alors simple colonel, fut mis à la tête d'une expédition dont les troupes comprenaient un régiment anglais et un régiment de volontaires canadiens, en grande partie français. Quand Wolseley pénétra dans le Manitoba, Riel et les membres de son gouvernement provisoire avaient déjà passé sur le territoire des États-Unis.

Le parlement fédéral du Canada accorda immédiatement aux métis le droit d'avoir une représentation locale et reconnut leurs propriétés. Amnistie pour tous les insurgés, sauf pour Riel, condamné à cinq ans de bannissement, et pour Lépine, condamné à deux ans de prison.

On pouvait croire que tout allait désormais se passer le mieux du monde, mais on avait compté sans le sang ardent des *Bois-Brûlés*. Les métis ne purent et ne voulurent devenir cultivateurs du jour au lendemain. Ils vendirent à vil prix les propriétés dont le Parlement canadien leur avait reconnu la légitime possession, quittèrent le Manitoba et émigrèrent vers les vastes territoires du Nord-Ouest, où ils continuèrent à pêcher et à chasser en compagnie des Indiens, jusqu'au jour où il fut question d'organiser toute la région du Nord-Ouest comme le Manitoba.

Les métis se sont donc révoltés, comme ils l'avaient fait en 1870, et dans des circonstances pour ainsi dire identiques. Ils ne veulent se soumettre qu'à des conditions qui ont paru inadmissibles au Parlement et au gouvernement canadiens. Dès le lendemain du refus, Riel a été de nouveau placé au pouvoir par la confiance de ses compatriotes. Il a pris des otages, coupé les communications télégraphiques, fait main-basse sur les approvisionnements et les munitions. Dans une première rencontre à Boardy's Reserve, il a dispersé une très faible troupe canadienne, commandée par le major Crozier.

Des renforts de volontaires sont immédiatement partis de Québec et de Montréal. Cette petite armée de 5,000 hommes, placée sous les ordre du colonel Middtelon, est en assez grande partie composée de Canadiens français.

La seule crainte qu'on éprouve parmi les membres de l'autorité canadienne, est de voir les Indiens du Nord-Ouest faire cause commune avec les Bois-Brûlés. Les Peaux-Rouges sont au nombre de 49,000 dans cette région, et leur soulèvement pourrait encourager une rébellion des tribus du territoire yankee. Aussi les États-Unis seraient-ils peut-être disposés à intervenir si les métis nouaient alliance avec les Indiens. Mais c'est là une politique dangereuse, qui pourrait coûter cher aux Anglais, protecteurs du Canada. Les Américains trouveraient peut-être, en ces circonstances, un prétexte pour appliquer d'une nouvelle manière la vieille doctrine de Monroë.

En pareil cas, que deviendraient les 13,000,000 de braves gens qui ont gardé avec fidélité les traditions et le langage de la France ?

Encore un conflit que nous devons désirer voir s'apaiser.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Il y a huit jours, nous avons assisté à la Bourse, à une seconde panique. Les Consolidés sont venus en déroute de plusieurs unités et les fonds russes ont perdu 5 ou 6 francs.

Pourquoi ? Parce que les Russes avaient vaincu les Afghans. Au fond, cette nouvelle n'aurait dû avoir sur notre marché qu'une influence secondaire ou indirecte; même notre neutralité aurait pu y trouver son compte ; mais la spéculation française est devenue presque un mythe ; sur dix gros joueurs, à peine trouvez-vous un ou deux Français ; le reste se compose d'étrangers et principalement d'Allemands et d'Anglais ; de sorte que nous avons subi le contre-coup des opérations de ces spéculateurs cosmopolites.

Nos rentes ont donc aussi baissé outre mesure et sans rime ni raison ; la spéculation, très fortement engagée à la hausse, prise de peur, a jeté tout par-dessus bord, en même temps que les intermédiaires et les agents de change coupaient le crédit à presque tout le monde.

A côté du mal, on trouve souvent le bien ; c'est ce qui n'a pas manqué. Le comptant, lui, n'a pas besoin de s'émouvoir des causes et des effets qui ne proviennent pas de son fait ; il ne va qu'aux grandes valeurs de placement et celles qui fixent aujourd'hui exclusivement son choix sont en petit nombre ; il y va en toute confiance sans se demander si, au lendemain de son achat, les cours monteront ou baisseront. Les cours, il ne s'en occupe que quand il arrive une forte baisse et il en profite pour acheter. Il ne voit et ne veut voir qu'une chose : les garanties sont-elles solides ? le revenu est-il raisonnable ? Tout est là. C'est le comptant, n'en doutez pas, qui depuis huit jours soutient la Bourse. La spéculation suit le mouvement des Bourses étrangères, monte ou descend avec elles ; le comptant achète sans relâche, profite de ces cours inespérés ; c'est ainsi que vous pouvez voir les cours du comptant plus élevés que ceux du terme.

On n'a pas encore les chiffres exacts de l'émission des nouvelles obligations foncières ; on sait seulement que le succès dépasse toutes les prévisions. On offrait au public un million d'obligations, celui-ci en a demandé plus de trois millions par cinq cent mille souscriptions ! Dès à présent, le Crédit foncier rembourse 50 0/0 du versement fait par les souscripteurs de 100 obligations et au-dessus.

Savez-vous de combien diminuent les portefeuilles, quand il se présente une baisse comme celle du 9 avril ? Une dépréciation de 1 fr. 90 c. sur le 3 0/0 ancien représente, sur l'ensemble de cette rente, une perte réelle de 229,900,000 fr.

Pour l'ensemble de la cote, la dépréciation peut être évaluée à presque 4 milliards.

A Londres, à Berlin et à Saint-Pétersbourg, la baisse a été bien plus grande encore. A. H.

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul, L. Philipona, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES



NOTRE FORCE

Notre force est dans le Christ ressuscité.

La véritable cause de nos calamités et de notre déchéance, c'est que nous sommes séparés de Dieu et que nous repoussons son Christ, principe de toute force et de toute vie.

L'homme n'est fort, comme individu et comme nation, dit la *Semaine* d'Auch, l'homme n'est fort que lorsqu'il puise au-dessus de lui sa vigueur et qu'il s'élève au-dessus de la poussière de ce monde.

Il a cru, l'insensé, que son bras et ses coffres-forts suffisaient! Est-ce que l'homme séparé de Dieu peut quelque chose? Est-ce que par lui-même il n'est pas faiblesse, infirmité, couardise?

Citez donc un peuple sceptique, incroyant, qui n'ait pas été un peuple abject, libertin, malheureux?

La force humaine, sans la force divine, quelle plaisanterie! Les dégradations intellectuelles et même matérielles suivent les dégradations religieuses et morales. Je vous défie, dans la longue histoire de l'humanité, de trouver une exception à cette loi inexorable.

De fait, l'homme gâté dans son cœur ne sent-il pas son esprit s'obscurcir, son bras même s'énerver?

Le rachitisme physique est la dernière étape de la démoralisation.

Vous avez beau multiplier vos écoles, inventer des méthodes, renouveler vos programmes, faire de la gymnastique et le reste: vous battez l'air à coups de poing, tant que Dieu n'aura point la première place.

Qui êtes-vous donc pour vous passer de Dieu?

Est-ce que vous n'avez pas, comme tout le monde, reçu de Dieu la lumière qui vous éclaire, l'air que vous respirez, le soleil qui vous réchauffe, le vêtement qui vous couvre, le pain qui vous nourrit, la terre qui vous porte?

Et cette intelligence qui vous distingue de la bête, et ce cœur,

et cette volonté, et cet ensemble de dons merveilleux, qui vous les a donnés ?

Puisque vous tenez tout du Créateur, de quel droit repoussez-vous sa supériorité et son souverain domaine ?

Pourquoi le chassez-vous de partout, de vos écoles, de vos hôpitaux, de vos palais de justice, de vos constitutions et de vos armées ?

Pourquoi lui disputez-vous jusqu'à la place qu'il occupe dans nos églises, en affamant les ministres qui le servent et en refusant à de pauvres séminaristes, enfants du peuple, des secours indispensables pour gravir les degrés du sanctuaire ?

Croyez-vous que vos enfants seront meilleurs fils et meilleurs citoyens, parce qu'ils ne prieront plus et qu'ils n'entendront plus parler de religion à l'école ?

Pensez-vous que les indigents qui se réfugient à l'hôpital vous béniront du sort que vous leur faites, en laïcisant toute chose autour d'eux, jusqu'à leur agonie et ce suprême passage du temps à l'éternité ?

La justice en sera-t-elle mieux rendue, quand vous aurez ôté des tribunaux le Crucifix, ce dernier rempart du droit et de la conscience ?

Et nos soldats tiendront-ils mieux une épée et se croiront-ils assurés de la victoire, parce qu'ils n'entendront plus la voix qui leur parlait du Dieu de leur première communion, et du Ciel, la plus belle des patries ?

Les proscripteurs de Dieu sont à la fois des pervers et des insensés.

Je sais qu'ils se moquent des intérêts éternels et d'une vie à laquelle (sans en être bien sûrs) ils prétendent ne point croire.

La terre leur suffit ! disent-ils.

Si la terre vous suffit, elle ne nous suffit pas à nous, peuple.

Nous ne trouvons pas ici-bas assez de bonheur et nous ne voulons pas nous contenter de si peu.

Nous avons d'autres aspirations et d'autres espérances.

Nous ne comprenons pas qu'une poignée d'athées impose l'athéisme à toute une nation ; — qu'à cause d'eux nos écoles, nos hôpitaux, nos palais de justice et nos casernes soient violemment matérialisés.

Si la théorie de la laïcisation à outrance continue à être appliquée à toute chose, c'en sera fait de nous avant peu d'années.

L'homme ne vit pas plus hors de Dieu que le poisson ne vit hors de l'eau, l'oiseau hors de l'espace.

La terre peut suffire à nos corps chétifs, mais elle est trop petite pour nos âmes. Il leur faut, à elles, l'infini.

Mais, disent-ils, nous n'empêchons pas l'individu de chercher cet infini et d'adorer son Dieu. Nous ne chassons celui-ci que de l'ordre social.

C'est un misérable sophisme.

Lorsque vous chassez Dieu de l'école, vous atteignez l'âme de chaque enfant et non la collectivité ; vous frappez à la fois l'individu et la société.

Quand vous le proscrivez à l'hôpital, c'est de l'âme de tel et tel malade que vous l'arrachez.

En éloignant le prêtre du soldat, c'est la conscience de l'individu et non une abstraction que vous violentez. Ainsi de tout le reste.

En un mot, la théorie moderne n'est que *l'athéisme obligatoire* imposé à tous et à chacun.

Eh bien ! cet athéisme manifeste ou déguisé sera notre ruine ; il est déjà notre honte.

Nos pères étaient chrétiens ; nous sommes à peine des hommes. Pourquoi ? Parce que Dieu était leur force et leur unique espérance.

Leur épée faisait trembler le monde ; la nôtre s'affaiblit et, disons-le la douleur dans l'âme, elle n'effraie personne.

Nous aimons nos soldats, nous admirons leur bravoure. Nous ne prions plus pour eux : voilà le crime.

En d'autres temps, à la nouvelle d'un échec ou d'un désastre, la France entière tombait à genoux.

Qui donc prie aujourd'hui ?

Voulons-nous retrouver notre force et nos grandeurs passées, reprenons la voie de nos vaillants devanciers : revenons à Dieu.

LA RÉPUBLIQUE

ET L'AMOUR DE LA FRANCE

On a lu ici la lettre que le cardinal Lavigerie vient d'écrire pour annoncer, que, dépouillé de la plupart des subsides qui lui permettaient de soutenir les œuvres fondées par lui dans les

diocèses d'Alger et de Tunis, il allait être obligé de venir en France quêter, mendier, malgré ses fatigues et son grand âge.

Notons, avec le *Citoyen* à qui nous empruntons ces réflexions, que les républicains eux-mêmes ont reconnu, dans leurs journaux et à la tribune, que Mgr Lavigerie est un homme éminent qui a rendu, en Afrique, les plus grands services à la France; qu'il a su gagner la population italienne si nombreuse à Tunis; qu'il a fait aimer le nom français des frontières du Maroc aux frontières de la Tripolitaine.

Et d'autre part, Mgr Lavigerie a eu la rare bonne fortune de n'avoir jamais eu maille à partir avec les fonctionnaires de la République.

Si donc les républicains étaient comme ils le disent désireux de ne pas molester les évêques qui ne les molestent pas, ils n'avaient qu'à laisser figurer au budget les maigres secours alloués au cardinal et qu'il emploie en entier à des œuvres ayant en somme pour résultat de faire connaître la France, de la faire aimer par les populations arabes ou étrangères qui peuplent notre colonie africaine et qui nous sont naturellement si hostiles.

Mais nos députés se sont bien gardés de se conduire ainsi. C'est la religion, c'est l'Église qu'ils veulent détruire, et ils frappent indifféremment sur tous les évêques, parce que les évêques sont les représentants de l'Église et les chefs de la religion. Périsse l'Église, dussent les intérêts français les plus sérieux en souffrir! tel est le cri des républicains.

Il n'est pas de mauvais coup pour la justification duquel on ne puisse trouver un prétexte. Ceux qui ont supprimé les maigres allocations attribuées au cardinal Lavigerie ont dit qu'il fallait faire des économies.

Comme si sur les trois ou quatre cents millions dépensés au Tonkin on n'eût pu prélever sans danger quelques milliers de francs, une aumône utile à la consolidation de notre influence dans une colonie comme l'Algérie bien autrement précieuse et importante pour nous que le Tonkin !

Comme si nos députés se faisaient faute, tout en parlant d'économie, d'allouer chaque année au ministre de l'intérieur plusieurs millions de fonds secrets qui servent, il est vrai, M. Andrieux l'a prouvé, à chauffer les candidatures de républicains qui sans cela ne seraient pas élus !

Comme si lors du vote de la loi sur le scrutin de liste, la majorité de la Chambre n'avait pas décidé qu'au lieu de

557 députés, chiffre déjà ridiculement exagéré, il y en aurait désormais 596, près de six cents ! Trente-neuf députés de plus, c'est quatre cent mille francs de plus ajoutés au budget sans qu'on puisse dire que cette dépense puisse être compensée par le moindre avantage et le moindre profit !

Dans la Chambre qui est censée nous gouverner et qui nous exploite, il n'y a pas plus de 50 à 60 députés capables de s'occuper avec quelque compétence des intérêts supérieurs de notre pays, des grandes questions de politique et de science militaire. Les autres ne sont que des moutons de Panurge qui ne parlent pas, qui votent sans savoir, sans comprendre, dont toute la science et la politique se sent réduit à ces mots : Haine à mort à la religion !

Écoutez ce que dit de la Convention de 1793 un homme éminent et impartial, M. Taine, jadis républicain et maintenant conservateur :

« Il n'y a pas dans la salle cinquante hommes honorables en qui le caractère ait soutenu la conscience, et qui, comme Lanjuinais, aient le droit de porter la tête haute. Dans aucun de leurs décrets, bons ou mauvais, les sept cents autres n'ont eu pour objet l'intérêt de leurs commettants. Dans tous leurs décrets, bons ou mauvais, les sept cents autres n'ont recherché que leur intérêt personnel. »

Et Prud'homme, un autre républicain, raconte dans ses *Mémoires* qu'en 1792 les faiseurs de tours, les marchands de poudre à gratter, les dentistes en plein vent, avaient tous disparu des places publiques. Ils s'étaient tous jetés dans la politique, y obtenaient des succès, et un grand nombre, y tenaient un rang supérieur, grâce à leur habitude de parler effrontément à la foule.

C'est parce que les grandes assemblées républicaines sont, dans notre pays, si mal composées, qu'elles ne sont qu'un ramassis de charlatans, d'incapables et de gens ne songeant qu'à faire leurs propres affaires, que la République ne peut, chez nous, prendre racine.

Combien les choses se passent différemment que chez nous dans cette République des États-Unis que nos républicains se sont bien gardés de prendre pour modèle. Voici comment, d'après le récit d'un voyageur, débutent toutes les séances du Congrès.

« Le président arrive sans escorte, sans piquet, sans tambour.

Un des secrétaires monte à la tribune, tenant à la main un petit livre : tout le monde se lève, sauf une trentaine de membres. Le secrétaire lit alors d'une voix émue une prière très simple, qui appelle la bienveillance de Dieu sur les travaux de l'Assemblée et la prospérité du pays. »

Ah ! certes ceux-là comprennent l'importance sociale de la religion ; ceux-là eussent dit à Mgr Lavigerie : Il vous faut quelques mille francs pour faire aimer notre patrie, pour faire grandir son prestige et étendre son influence, les voilà et avec cette somme veuillez accepter nos remercîments.

Mais, en France, il en est autrement. De même que les catholiques sont seuls à soutenir des milliers d'écoles où les enfants sont élevés, non seulement dans l'étude de la science, mais encore dans le respect de la morale chrétienne et dans la crainte de Dieu, ils sont seuls aussi, semble-t-il, chargés du soin de faire connaître et aimer au loin la France parmi les nations barbares, en entretenant, à leurs frais, d'innombrables missionnaires qui portent au loin le nom et la gloire de notre patrie.

Il en coûte bien des privations aux catholiques pour faire cela, et pour payer, en outre, presque entièrement de leur poche, l'énorme budget de la charité dans notre pays. Mais aussi leur rôle est plus noble que celui de ces gens qui, en fait de budget, ne connaissent que celui qu'ils dévorent, et, le jour approche où, entre ceux qui paient et ceux qui mangent, le peuple français saura choisir.

Victor LECOURT.

LA FRANC-MAÇONNERIE

(Suite et fin. — Voir les numéros précédents.)

Mais qu'importe à la franc-maçonnerie cette décadence qui, suivant la parole du Souverain-Pontife, résulterait pour les États de l'abaissement du mariage réduit à la condition d'un pur contrat civil et privé de l'indissolubilité qui faisait son honneur et sa force ? N'est-ce pas précisément dans la séparation absolue de l'Église et de l'État que les loges sont unanimes à chercher la dernière et suprême application de leurs théories antichrétiennes ? Vous le savez, dans l'ordre social

fondé sur les principes de l'Évangile, la puissance ecclésiastique et la puissance civile, quoique distinctes par leur nature et par leur objet, doivent concourir à la même fin dernière, qui est le développement du règne de Dieu sur la terre comme préparation du règne de Dieu dans le ciel. A l'État, le maniement et la gestion des affaires temporelles et séculières ; à l'Église, la direction et le soin des choses spirituelles et religieuses. L'un maintient l'ordre et la sécurité, afin que, selon les expressions de l'Apôtre, nous menions une vie paisible et tranquille : *Ut quietam et tranquillam vitam agamus* (1) ; l'autre nous apprend à traverser les biens de ce monde l'œil fixé sur les biens de l'éternité : *Ut sic transeamus per bona temporalia ut non amittamus æterna* (2). Le salut des âmes est la fin directe et immédiate de la mission de l'Église ; mais par les vertus qu'elle inspire et les vices qu'elle combat, l'Église coopère avec l'État à la prospérité temporelle des peuples. Cette prospérité temporelle est la fin directe et immédiate de la mission de l'État ; mais, par la liberté qu'il assure aux intérêts spirituels et par la protection dont il les couvre, l'État coopère avec l'Église au salut des âmes. Comme l'écrivait le pape saint Léon le Grand, chacune des deux puissances fait les affaires de l'autre, en faisant les siennes propres (3). L'Église rend à l'État en force et en autorité morale ce qu'elle en reçoit d'aide et de garantie pour le libre exercice de son ministère. Et c'est par ce mutuel accord, par cette assistance réciproque, par cette union dans l'accomplissement d'une même œuvre, que l'Église et que l'État doivent contribuer, pour leur part respective, à réaliser ici-bas le plan de la divine Providence.

Or, ce plan providentiel, compris et respecté jusqu'ici dans le monde chrétien, est tout juste le contrepied de celui que la franc-maçonnerie voudrait faire triompher parmi les nations modernes. Séparer l'État de l'Église, établir la société civile sur la seule base de la raison naturelle, sans tenir aucun compte de la religion, de ses dogmes, de ses préceptes et de ses institutions, voilà le mot d'ordre parti du sein des loges et qui retentit en ce moment d'une extrémité de la terre à l'autre. L'un des sophistes les plus malfaisants qui aient paru en France, Rousseau, s'était fait dans son *Contrat social* le

(1) Première épître de saint Paul à Timothée, II, 2.
(2) Office de l'Ascension, *Oraison de la Messe*.
(3) Ep. 43, III, *ad Theodosium*.

théoricien de cette nouvelle organisation de l'État, où tout repose sur la volonté générale devenue l'unique source du droit et de l'autorité (1). Exclusion complète de tout rapport avec la religion, même de l'idée de Dieu, dans la conception de l'ordre civil, telle est aussi la maxime du juriste le plus considérable que la franc-maçonnerie contemporaine ait compté dans ses rangs : « L'État moderne, dit-il, est fondé humainement sur la nature humaine. L'État est une communauté humaine de vie, créée et administrée par l'homme dans un but humain..... la science moderne avoue qu'elle ne saurait pénétrer la pensée de Dieu, mais elle s'efforce de comprendre humainement l'État..... la politique de l'État moderne cherche le bien public d'après les conceptions de la raison humaine avec des moyens humains (2). » Donc, l'homme mis à la place de Dieu, le droit purement humain substitué au droit divin, la religion exclue de toutes les manifestations de la vie publique, voilà l'idéal que rêve la franc-maçonnerie. Faut-il s'étonner qu'en partant de telles données, les loges réclament de toutes parts la séparation absolue de l'Église et de l'État (3) ? Et ne nous y trompons pas, N. T. C. F., ce qu'elles réclament sous ce mot, ce n'est pas seulement la suppression de l'indemnité due aux membres du clergé pour les biens qui leur ont été enlevés, c'est la loi divine complètement écartée des affaires humaines, c'est l'idée religieuse n'ayant plus la moindre part d'influence dans la confection des lois, dans les rapports des gouvernants avec les gouvernés, dans l'administration de la justice, dans l'exercice de la bienfaisance, dans la conduite de la chose publique (4). Après l'école et la famille sans Dieu, l'armée

(1) « En tout état de cause, écrivait Rousseau, un peuple est toujours maître de changer ses lois, même les meilleures. S'il lui plaît de se faire mal à lui-même, qui est-ce qui aurait le droit de l'empêcher? » (*Contrat social*, l. III, ch. I.)

(2) *Théorie générale de l'Etat*, par Bluntschli, professeur à Heidelberg, grand-maître de la loge de Bayreuth. Les nombreux ouvrages de cet érudit résument le mieux les théories sociales de la franc-maçonnerie.

(3) Le 11 janvier 1875 la loge des *Amis philanthropes* de Bruxelles discute les moyens à employer pour populariser dans le corps électoral l'idée « de la séparation absolue de l'Eglise et de l'Etat. » Le 24 août 1880, le congrès de la franc-maçonnerie belge, réunie à Bruxelles, demande l'établissement d'un cours de droit politique dans lequel l'on enseignerait la nécessité de la séparation absolue de l'Eglise et de l'Etat.

(4) En 1875, la loge des *Philadelphes* de Verviers posait comme un article de son programme « la sécularisation de la bienfaisance

sans Dieu, le prétoire sans Dieu, l'hospice sans Dieu, et, pour tout dire en un mot, l'État sans Dieu : telle est la formule sociale de la franc-maçonnerie.

Et quelles seraient les conséquences d'une pareille théorie, si elle venait jamais à triompher complètement? Rien ne resterait debout, de tous les principes sur lesquels la société a vécu jusqu'à présent. Quand les peuples formés par la doctrine chrétienne s'inclinaient avec respect devant une volonté et une raison souveraines, c'est que, pour eux, cette volonté n'était qu'un organe et un instrument de la volonté divine, et cette raison un reflet de la raison et de la loi éternelles. Doctrine éminemment protectrice des intérêts de l'État, et qui assurait au commandement sa force, de même qu'elle laissait à l'obéissance sa dignité ; car c'est au représentant de Dieu, et non pas à l'homme que se terminait la soumission du citoyen. Mais du moment que l'ordre social repose uniquement sur l'homme, sur le droit humain, sur la raison humaine, c'en est fait de toute autorité stable et ferme. Dans l'idée maçonnique de l'État, il n'y a plus d'autre pouvoir que celui du nombre et de la somme des forces matérielles ; or, ce nombre et cette somme pouvant se déplacer sans cesse dans un sens ou dans un autre, toutes les institutions sociales se trouvent à la merci d'une majorité variable et changeante. C'est elle qui, sous le nom de volonté générale, et, la loi divine une fois écartée, fait désormais le vrai, le bien, le juste, crée souverainement le droit, élève ou renverse les gouvernements à son gré, fixe et détermine les conditions d'existence de chaque individu, sans qu'aucune volonté particulière puisse lui opposer une limite. Aujourd'hui le droit humain, formulé par cette majorité, consent à reconnaître la légitimité de la propriété individuelle ; demain, si cette majorité vient à changer, le droit humain, n'ayant plus la loi divine pour règle, pourra proclamer que le sol appartient également à tous et au même titre. Et, par le fait, si, en l'absence d'une raison et d'une volonté supérieures à celles de l'homme, tout dépend du caprice d'un peuple « que nul n'a le droit d'empêcher de se faire du mal à lui-même », comme le disait Rousseau, où est l'obstacle vraiment sérieux à cette révolution sociale que la franc-maçonnerie a préparée avec autant d'imprudence que d'ardeur? N'est-ce pas aussi du

publique, surtout des hospices d'orphelins et d'orphelines ». On sait tout ce qu'a fait sous ce rapport la franc-maçonnerie française, fidèle imitatrice des loges de la Belgique.

droit humain, séparé du droit divin, que se réclamait naguère, à l'imitation des loges, l'un des chefs du nihilisme, dans cette déclaration sauvage : « La loi morale, telle que nous l'entendons, nous autres matérialistes et athées, n'est une loi vraiment morale que parce qu'elle émane de la nature même de l'humaine société, nature dont il faut chercher les bases réelles, non en Dieu, mais dans l'animalité (1). » Et lorsqu'on voit en ce moment, d'un bout du monde à l'autre, les sociétés secrètes, issues de la franc-maçonnerie, livrer un assaut formidable à toutes les institutions existantes, comment ne pas s'étonner qu'il se trouve des hommes politiques assez insouciants de l'avenir pour vouloir enlever à l'État le dernier rempart qui puisse le protéger? Il prévoyait donc à merveille les conséquences sociales du naturalisme athée, le chef de la secte des illuminés au XVIIIe siècle, quand il écrivait ces lignes devenues le programme des anarchistes et des nihilistes du XIXe :

« L'égalité et la liberté sont les droits essentiels que l'homme, dans sa perfection originaire et primitive, reçut de la nature. La première atteinte à cette égalité fut portée par la propriété; la première atteinte à la liberté fut portée par les sociétés politiques ou les gouvernements; les seuls appuis de la propriété et des gouvernements sont les lois religieuses et civiles. Donc, pour rétablir l'homme dans ses droits primitifs d'égalité et de liberté, il faut commencer par détruire toute religion, toute société civile, et finir par l'abolition de la propriété (2). »

Nous ne voulons pas insister davantage sur ces dernières considérations, ayant le dessein d'en faire l'objet d'une Instruction spéciale, afin de vous montrer quelles erreurs et quelles injustices se dissimulent sous ces mots que tant de personnes répètent sans les comprendre : « La séparation de l'Église et de l'État. » Ce que nous avons dit de la franc-maçonnerie, de ses origines, de ses théories et des résultats de son œuvre, suffit pour vous prouver combien les Souverains Pontifes ont manifesté de clairvoyance en réprouvant dès son apparition une secte ennemie de l'Église et de tout l'ordre social fondé sur les principes de l'Évangile. Et, maintenant, nous tournant vers ceux qui, par imprudence ou par irréflexion, se sont engagés dans les liens de cette société pernicieuse, nous les exhortons, avec

(1) Bakounine, *Critique de la théologie politique de Mazzini et l'Internationale* (1871).
(2) Weishaupt, *Code illuminé : système général.*

l'autorité de notre charge, à s'en séparer pour toujours, nous les en supplions ardemment dans le Seigneur Jésus, nous souvenant que nous sommes responsable du salut de leur âme dans la mesure de nos forces. Le Baptême les avait faits enfants de Dieu et de l'Église ; par la première Communion, ils étaient devenus le temple du Verbe fait chair ; la Confirmation leur avait imprimé le caractère de la milice chrétienne. Comment ont-ils pu oublier ces titres de noblesse et de sainteté, acquis au grand jour, sous les yeux de leurs familles, pour aller chercher dans les ténèbres d'une loge maçonnique la marque d'une association que ses desseins coupables contraignent à s'envelopper de secret et d'obscurité ? Ah ! surtout, qu'ils ne sacrifient pas leur devoir à un faux point d'honneur, en se croyant liés par un serment arraché le plus souvent à l'inexpérience de la jeunesse ! Il n'y a pas de serment qui puisse obliger à faire le mal ; et c'est chose mauvaise au premier chef que de rester dans une société réprouvée et condamnée par le vicaire de Jésus-Christ. Voici pour eux le temps favorable, le moment du retour à Dieu et à la grande famille chrétienne : l'Église les attend pendant cette sainte quarantaine, la prière sur les lèvres et la main pleine de pardons.

Pour vous, N. T. C. F., qui cherchez votre règle de conduite dans la loi divine et dans les préceptes de l'Église, la franc-maçonnerie vous inspire autant de répulsion qu'à nous-même ; et nous n'avons nullement à craindre qu'elle recrute jamais ses membres dans vos rangs. Il importe cependant que même dans nos religieuses campagnes, on se tienne en garde contre les agissements d'une secte qui étend partout ses ramifications. Là où les loges sont impuissantes à s'établir, elles se mettent en rapport avec l'un ou l'autre affilié, qui devient le pivot de leur propagande. Dans un but en apparence inoffensif, sous prétexte de favoriser l'instruction et les arts, quelquefois même sous le couvert du patriotisme, elles ouvrent des cercles, organisent des conférences, créent des sociétés qui reçoivent d'elles leur inspiration. Ce sont là autant de moyens, pour la franc-maçonnerie, de soustraire les populations à l'influence chrétienne (1). Est-il

(1) Au troisième congrès des loges de l'Est qui a eu lieu à Nancy en juillet 1882, le rapporteur d'une commission s'exprimait ainsi : « Quelle force n'aura pas la maçonnerie sur le monde profane, quand existera autour de chaque loge comme une couronne de sociétés, dont les membres dix ou quinze fois plus nombreux que les maçons, recevront des maçons l'inspiration et le but, et uniront leurs efforts

besoin d'ajouter que la jeunesse est tout particulièrement en butte aux machinations d'une secte habile à masquer son dessein sous des dehors spécieux? Veillez donc sur vos enfants avec plus de sollicitude que jamais, pères et mères de famille, afin de les prémunir contre les pièges qu'on pourrait leur tendre à un âge où la confiance se donne avec tant de facilité. Ne leur permettez jamais d'entrer dans une association quelconque, sans avoir vu clairement par vous-mêmes quelle fin l'on s'y propose, et surtout quels en ont été les promoteurs. Et vous, jeunes gens, à qui, dans le cours de nos visites pastorales, nous avons imposé les mains, pour faire de vous des soldats de Jésus-Christ, restez fidèles au drapeau de la foi. Loin de vous tout engagement contraire à celui que vous avez pris le jour où l'onction sainte est venue marquer votre front du signe de la croix! Défiez-vous de ces affiliations dont le but véritable se dérobe sous des formules hypocrites et mensongères. Avant de contracter aucun lien avec les sociétés où l'on vous sollicite d'entrer, imposez-vous comme une règle invariable de consulter vos parents, de suivre l'avis du prêtre qui a pris soin de votre enfance et dirigé vos premiers pas dans la voie du bien. Ce n'est point s'abaisser que de recourir à l'expérience d'autrui, quand on manque soi-même des lumières que l'âge seul peut donner. Sans ces précautions salutaires, il suffirait d'un moment de faiblesse et d'oubli pour vous rendre esclaves d'une secte qui ne perd jamais de vue ses victimes, et pour charger votre conscience d'une promesse ou d'un serment qui pèserait sur elle de tout le poids d'un perpétuel remords... Et d'ailleurs, que d'associations chrétiennes sont prêtes à vous ouvrir leurs rangs! Conférences de Saint-Vincent de Paul, cercles catholiques, patronages, corporations ouvrières, tiers-ordres de Saint-François et de Saint-Dominique, pieuses confréries, sociétés charitables, l'Église multiplie ses œuvres à l'infini pour former entre ses enfants les liens les plus étroits. C'est en union avec vos frères dans la foi que vous trouverez, suivant la parole du Souverain-Pontife, la vraie liberté, celle qui consiste à s'affranchir de l'erreur et des passions mauvaises; la vraie fraternité, celle qui nous rattache à Dieu, créateur et père de tous les hommes; la

aux nôtres pour le grand œuvre que nous poursuivons! Ce cercle une fois fondé, on devra y perpétuer avec soin un noyau de jeunes maçons de manière à ce que la jeunesse des écoles se trouve directement soumise à l'influence maçonnique. »

vraie égalité, celle qui après les communes épreuves d'une vie passagère, devra nous associer un jour dans l'éternelle béatitude.

Nous l'avons dit en commençant, une vaste ligue s'est organisée de nos jours contre l'Église catholique, et la franc-maçonnerie est l'âme de cette conspiration qui s'étend d'une extrémité du monde à l'autre. Il en sera de cette tentative comme de toutes celles qui ont marqué dans l'histoire depuis dix-neuf siècles : elle échouera devant l'invincible vertu que Dieu a communiquée à son œuvre. Nous aurons à gémir sur un grand nombre d'âmes égarées par l'action pernicieuse des sociétés secrètes ; nous assisterons avec une poignante tristesse à la décadence des États qui auront répudié les doctrines protectrices de tout droit et de toute autorité. Mais l'Église n'en continuera pas moins à remplir sa mission d'enseignement et de salut à travers les âges : au milieu des attaques du présent, comme devant les menaces de l'avenir, elle est en droit de répéter avec confiance le mot divin dont le passé n'a été jusqu'ici qu'une éclatante confirmation ; *Non prævalebunt !* Ils ne prévaudront pas !

MGR FREPPEL.

LE CONCILE DE BALTIMORE

(Suite. — Voir le numéro précédent.)

L'éducation du peuple.

Au second rang, — si second rang il y a, — l'Église, après sa sollicitude pour l'éducation du clergé, a une grande sollicitude pour l'éducation des laïques. Ce n'est pas pour le clergé, mais pour le peuple, que l'Église lui demande d'être savant. Car on n'est pas prêtre pour soi seulement, mais pour le peuple. L'éducation populaire a toujours été le premier objet des soucis de l'Église ; et ce n'est pas trop de ire que l'histoire de la civilisation et de l'éducation est l'histoire de l'œuvre de l'Église.

Dans les temps primitifs, alors que des chefs demi-barbares se vantaient d'être illettrés, elle a réussi à répandre cet amour de science qui a couvert l'Europe d'écoles et d'universités ; c'est ainsi qu'avec les tribus barbares des commencements du moyen âge elle a fait les nations civilisées des temps modernes. Même

après les discussions religieuses du seizième siècle, tous les progrès réalisés dans l'éducation sont dus à l'impulsion qu'elle avait d'abord donnée. Dans notre propre pays, malgré les nombreuses difficultés inséparables des premiers débuts et d'un accroissement sans exemple, nous trouvons partout ses écoles, ses académies et ses collèges, construits et alimentés par des souscriptions volontaires, même au prix de grands sacrifices, et qui soutiennent avantageusement la comparaison avec les meilleurs établissements d'éducation de notre patrie.

Ces faits attestent largement la sollicitude de l'Église pour l'éducation populaire. La beauté de la vérité, les influences de la science qui appuie et élève l'âme sont faites pour tous, et elle désire que cela soit mis à la portée de tous. Le savoir augmente notre capacité de pourvoir à notre amélioration comme celle de pourvoir au bien-être de nos frères; et à ce noble ouvrage, l'Église veut que toute main s'emploie. Le savoir est aussi la meilleure arme contre les erreurs pernicieuses. C'est seulement « un peu de science » qui est « chose dangereuse. » En des jours comme les nôtres, où l'erreur est si prétentieuse et si agressive, chacun doit être aussi bien armé que possible de saine science, non seulement dans le clergé, mais dans le peuple, afin que tous puissent combattre les influences de l'irréligion popularisée.

Dans le grand combat qui se prépare entre la vérité et l'erreur, entre la foi et l'incrédulité, une grande part de la lutte sera soutenue par les laïques, et malheur à eux s'ils ne sont pas bien préparés. Et si aux jours anciens du vasselage et de l'esclavage, l'Église a honoré tout homme en dépit de l'humilité de sa condition, et a travaillé à lui donner des lumières capables de le préparer pour des responsabilités futures, c'est surtout maintenant, en pleine ère de droits et de libertés populaires, quand tout homme est un facteur actif et influent du corps politique, qu'elle doit désirer que tous soient préparés par un enseignement convenable à l'accomplissement intelligent et consciencieux des importants devoirs qui leur seront dévolus.

Quelques-uns peut-être nieront qu'une civilisation saine puisse dépendre d'une saine éducation populaire. Mais l'éducation, pour être saine et pour produire des avantages sérieux, doit développer ce qu'il y a de meilleur dans l'homme et le rendre non seulement habile, mais bon. Une éducation incomplète développera une vie incomplète, et une telle vie chancellera, comme chancellera tout système social basé sur de

telles vies. La vraie civilisation demande, avec un soin au moins égal, le progrès non seulement du bien matériel et intellectuel, mais aussi du bien moral et religieux d'un peuple. Enlevez la religion d'un peuple, et la morale la suivra ; la morale absente, la situation matérielle de ce peuple elle-même deviendra rapidement un état de corruption qui enfante la décrépitude, et ses conquêtes intellectuelles ne lui serviraient de lumière que pour le conduire aux plus profonds abîmes du vice et de la ruine. Cela a été si souvent démontré dans l'histoire du passé, cela est de fait si évident, qu'on est stupéfait de trouver à ce sujet des différences d'opinion. Une civilisation sans religion serait la civilisation « du combat pour la vie au profit des mieux doués », où l'habileté et la force remplaceraient les principes, la vertu, la conscience et le devoir. En fait, il n'y a jamais eu de civilisation digne de ce nom sans religion et, des faits de l'histoire, on peut déduire aisément les lois de la nature humaine.

Il s'ensuit que l'éducation, pour être à l'avantage de la civilisation, doit être à l'avantage de la religion. Maintenant, les trois grands facteurs de la religion sont le foyer, l'église et l'école. C'est là que se moulent les hommes et que se forme la société ! Voilà pourquoi chacun d'eux, pour bien remplir sa mission, doit propager la religion. Mais beaucoup d'hommes, malheureusement, tout en avouant que la religion doit être la lumière et l'atmosphère même du foyer et de l'église, sont satisfaits de la voir exclue de l'école, et même proclament comme le meilleur système scolaire celui qui exclut nécessairement la religion.

Peu de gens, certes, nieront que l'enfance et la jeunesse soient des périodes de la vie où le caractère a besoin d'être soumis aux influences religieuses. Nous ne pouvons pas non plus ignorer ce fait palpable que l'école est un facteur important dans la formation de l'enfance et de la jeunesse, si important que son influence l'emporte sur celle du foyer et de l'église. Il ne peut donc être désirable, ni avantageux, que la religion soit exclue de l'école. Au contraire, elle doit être comme un des principaux éléments pour modeler les jeunes vies sur tout ce qu'il y a de vrai, de vertueux et de sacré.

Exclure la religion de l'école, et la garder pour le foyer et l'église, c'est élever logiqnement une génération qui considèrera la religion comme bonne pour l'église et le foyer, mais non

pour le travail pratique de la vie réelle. Mais on ne saurait imaginer une notion plus fausse et plus pernicieuse. La religion, pour élever un peuple, doit inspirer toute sa vie et gouverner les relations entre ses membres. Une vie n'est pas rabaissée, elle est ennoblie, si elle est vécue en la présence de Dieu. C'est pourquoi l'école, qui donne principalement les connaissances nécessaires pour la vie pratique, doit être hautement sous l'influence de la religion.

De l'abri du foyer et de l'école, le jeune homme doit bientôt entrer dans les voies laborieuses du commerce, de l'industrie ou de la carrière professionnelle. En tout cela, les principes de la religion doivent l'animer et le diriger. Mais il ne peut espérer apprendre ces principes dans le magasin, le bureau ou le comptoir. Laissez-le donc se bien et profondément pénétrer des influences réunies du foyer et de l'école avant de le lancer sur l'océan dangereux de la vie.

Toutes les sectes chrétiennes s'éveillent maintenant à cette grande vérité, que l'Église catholique n'a jamais cessé de maintenir. La raison et l'expérience les forcent à reconnaître que la seule façon pratique de fonder un peuple chrétien, c'est de donner à la jeunesse une éducation chrétienne. Les ennemis avoués du christianisme, dans quelques contrées européennes, bannissent la religion des écoles, afin de l'éliminer graduellement du peuple. En cela, ils sont logiques, et nous devrions profiter de la leçon. Aussi la revendication de l'éducation chrétienne s'élève de toutes les corporations religieuses du pays. Et ce n'est point de leur part « étroitesse » ou sectarianisme ; c'est un effort honnête et logique pour conserver la vérité et la moralité dans le peuple en les cultivant chez la jeunesse.

Ce n'est pas non plus de l'opposition à l'État ; au contraire, c'est un effort honnête pour donner à l'État de meilleurs citoyens. Les amis de l'éducation chrétienne ne condamnent pas l'État parce qu'il ne distribue pas l'instruction religieuse dans les écoles publiques telles qu'elles sont organisées aujourd'hui, parce qu'ils savent bien qu'il n'appartient pas à l'État d'enseigner la religion. Mais ils obéissent à leur conscience en envoyant leurs enfants à des écoles confessionnelles, où la religion peut avoir sa place et son influence légitimes.

Nous avons donc, bien-aimés frères, deux objets en vue : c'est de multiplier nos écoles et de les perfectionner. Il y a encore beaucoup à faire pour que cela soit atteint. Il y a encore des

milliers d'enfants catholiques, aux États-Unis, privés du bienfait d'une école catholique. Les prêtres et les parents ne devraient prendre aucun repos, tant que cette lacune ne sera pas comblée. Nulle paroisse n'est complète tant qu'elle n'a pas les écoles nécessaires à ses enfants, et les pasteurs et le peuple de cette paroisse doivent sentir qu'ils n'ont pas accompli tout leur devoir tant que ce besoin n'est pas satisfait.

Mais nous devons aussi perfectionner nos écoles. Nous répudions l'idée que l'école catholique puisse être, sous quelque rapport que ce soit, inférieure à toute autre école. Et si, jusqu'à présent, en quelques endroits, notre peuple a agi selon le principe qu'il vaut mieux avoir une école imparfaite que de n'en avoir aucune, qu'il élève plus haut sa noble ambition et qu'il ne se relâche pas dans ses efforts jusqu'à ce que ses écoles soient parvenues au plus haut point d'excellence sous le rapport de l'éducation. Nous supplions les parents de ne pas retirer hâtivement leurs enfants de l'école, mais de leur donner tout le temps, tous les avantages dont ils peuvent être capables de profiter, de façon que, après leur mort, leurs enfants puissent « se lever et les bénir. »

Le foyer chrétien.

Nous avons à peine besoin de vous rappeler, bien-aimés frères, que si la vie de famille ne serait point régulièrement suffisante pour remplacer l'absence des bonnes influences ou combattre l'action des mauvaises dans l'école, il est également vrai que tout ce que l'école chrétienne pourrait faire serait insuffisant sans la coopération de la famille chrétienne. Les écoles chrétiennes répandent la semence, mais les familles chrétiennes doivent d'abord préparer le terrain et ensuite favoriser la semence et la conduire à maturité.

1. *Le mariage chrétien.* — La base du foyer chrétien est le mariage chrétien, c'est-à-dire le mariage contracté selon la religion et cimenté par la bénédiction de Dieu. Si grande est l'importance du mariage pour le bien temporel et éternel de l'humanité, que de même qu'il a eu Dieu lui-même pour fondateur dans la loi ancienne, de même dans la loi nouvelle il a été élevé par notre divin Sauveur à la dignité d'un sacrement de la religion chrétienne. Les goûts et les instincts naturels ont leur valeur et leur poids propres; mais ils ne doivent pas être par

eux-mêmes un motif décisif dans une démarche aussi importante qu'un mariage chrétien; ils ne sont pas non plus une sûre garantie de l'accomplissement des hautes fins pour lesquelles le mariage a été ordonné. Pour que des santés et des vies chrétiennes soient sagement et justement unies, Dieu doit les unir et la religion sanctionner l'union; et bien que l'Église permette parfois les mariages mixtes, elle ne le fait jamais sans regret et dans un sentiment d'anxiété pour le futur bonheur de cette union comme pour le salut éternel de ses fruits.

2. *L'indissolubilité du mariage.* — L'indissolubilité du lien du mariage fait la sécurité de la famille chrétienne. Le mariage chrétien une fois consommé ne peut être dissous que par la mort. Qu'on comprenne bien que l'adultère lui-même, bien qu'il puisse légitimer « la séparation *a mensa et thoro,* » ne peut dénouer le lien du mariage de manière à permettre à l'une ou l'autre des parties de se remarier durant la vie de son conjoint. Le divorce légal n'a pas devant Dieu le moindre pouvoir de dénouer le lien du mariage et de rendre valide un mariage subséquent. « Que l'homme ne sépare point ce que Dieu a uni. » D'accord avec tous les croyants chrétiens et les amis de la civilisation, nous déplorons le mal engendré par les lois du divorce de notre patrie. Elles ébranlent tous les fondements de la société. Que les catholiques au moins se rappellent que de tels divorces sont nuls en conscience. Qu'ils entrent dans l'état du mariage seulement pour des motifs purs et saints, et avec les bénédictions de la religion, spécialement avec la bénédiction de la messe nuptiale. Et alors, loin de désirer des motifs de s'échapper de leur union, ils se réjouiront de ce qu'elle ne pourra être brisée que par la mort.

3. *Les vertus du foyer.* — L'atmosphère dominante du foyer chrétien doit être la charité chrétienne, l'amour de Dieu et du prochain. L'ambition et l'étude des parents chrétiens devraient être de faire du foyer un sanctuaire, où nulle parole dure, irritée, nulle parole grossière ou païenne ne doit être prononcée, où la vérité, l'abnégation, le calme doivent être soigneusement cultivés, où la pensée de Dieu, le désir de plaire à Dieu doivent être doucement et naturellement inspirés aux enfants, comme leur principale préoccupation. Du sanctuaire du foyer l'encens de la prière devrait monter vers le Seigneur comme le plus doux sacrifice du matin et du soir. Combien belle et riche en bénédictions est la réunion des parents et des enfants pour la prière du

matin et du soir! Nos cœurs sont pleins de consolation, lorsqu'au cours de nos visites pastorales nous rencontrons des familles où cette sainte pratique est fidèlement observée. Dans ces familles, nous sommes sûrs de trouver des preuves des bénédictions spéciales du Ciel. La foi, la religion, la vertu y poussent en abondance, et la persévérance finale y est presque assurée. Nous exhortons instamment les parents à adopter cette coutume salutaire. Et si cela n'est pas toujours faisable le matin, que chaque soir du moins, à une heure fixée, la famille entière se rassemble pour les prières, suivies par une courte lecture des saintes Écritures, de l'Imitation de Jésus-Christ ou de tout autre livre pieux.

4. *Bonnes lectures.* — Que l'ornement de la maison consiste en tableaux chastes et pieux, et plus encore en livres sains, intéressants et instructifs. Aucune image indécente ne saurait être tolérée dans une maison chrétienne. Le mérite artistique de l'œuvre n'est pas une excuse pour le danger ainsi présenté. Aucun enfant ne doit être exposé à une tentation par ses propres parents dans leur propre demeure. Que les murs soient ornés par tout ce qui rappellera aux habitants la pensée du divin Sauveur et de ses saints, et de toutes autres images du grand et du beau qui puissent inciter à la vertu civique et religieuse.

La même remarque s'applique aux livres et aux journaux. Non seulement le roman immoral, vulgaire, à la mode, le journal indécemment illustré et les publications tendant à affaiblir la foi en la religion et en l'Église de Jésus-Christ doivent être absolument proscrits de tout foyer chrétien ; mais encore tout ce qui est dangereusement excitant, ou maladivement émouvant, tout ce qui en un mot est capable d'affaiblir ou d'abaisser la foi et la morale dans le cœur et l'esprit de la jeunesse, doit en être soigneusement banni. Les parents sûrement préviendraient ou défendraient leurs enfants contre tout ce qui pourrait les empoisonner et les rendre malades. Qu'ils soient au moins aussi vigilants contre le poison intellectuel et moral. Mais que les rayons de livres de la famille soient bien fournis de ce qui est à la fois agréable et sain.

Heureusement le fonds de la littérature catholique, aussi bien que celui des ouvrages qui, bien que non écrits par des catholiques ou ne traitant pas de religion, sont purs, instructifs et élevés, est aujourd'hui si large, qu'il ne peut y avoir d'excuse pour courir des risques ou perdre du temps avec ce qui est

inférieur, faux ou suspect. Rappelez-vous, parents chrétiens, que le développement d'un jeune caractère est intimement lié avec le développement de son goût pour la lecture. Aux livres comme aux associations, on peut appliquer la sage parole: « Dites-moi qui vous hantez, et je vous dirai ce que vous êtes. » N'ayez alors que de bons livres et de bons journaux, que seulement de bons amis soient admis chez vous. Apprenez à vos enfants l'amour de l'histoire et de la biographie. Inspirez-leur l'ambition d'être si au courant de l'histoire et des doctrines de l'Église, qu'ils puissent donner une réponse intelligente à toute demande de bonne foi. Si leur situation le demande, encouragez-les, à mesure qu'ils grandissent, à acquérir une telle connaissance des questions populaires de sciences et de philosophie, que cela puisse suffire à les affermir dans leur foi et à les cuirasser contre les sophismes.

Nous serions heureux de voir des ouvrages parfaitement solides et populaires sur ces importants sujets, et émanant d'écrivains catholiques, devenir nombreux. Apprenez à vos enfants à s'intéresser spécialement à l'histoire de notre propre patrie. Nous considérons la fondation de l'indépendance de notre patrie, la formation de ses libertés et de ses lois comme une œuvre de la divine Providence ; les œuvres de ses ouvriers « ayant été plus sages qu'eux-mêmes ne le savaient » parce qu'ils étaient guidés par la main du Tout-Puissant. Et si jamais ce glorieux mécanisme est bouleversé ou altéré, ce sera par des hommes oublieux des sacrifices des héros qui l'ont enfanté, des vertus qui l'ont cimenté, et des principes sur lesquels il repose ; — ou préparés à sacrifier ces principes et la vertu à des intérêts égoïstes ou à des intérêts de parti. Comme nous désirons que l'histoire des États-Unis soit enseignée soigneusement dans toutes nos écoles catholiques et que nous avons ordonné qu'on y insiste spécialement dans l'éducation des jeunes étudiants ecclésiastiques dans nos séminaires, de même nous désirons la voir former une part favorite de la bibliothèque et des lectures des familles. Nous devons garder fermes et solides les libertés de notre patrie, en gardant leur fraîcheur aux nobles mémoires du passé et en envoyant de nos foyers catholiques dans l'arène de la vie publique des patriotes, non des hommes de parti.

5. *Les saintes Écritures*. — Mais il peut être à peine nécessaire pour nous, bien-aimés frères, de vous rappeler que le trésor le plus précieux de toute bibliothèque de famille, celui dont

il faut se servir le plus fréquemment et avec le plus d'amour, doit être la sainte Écriture. Sans doute vous avez souvent lu la brûlante action de grâces d'A-Kempis à Notre-Seigneur pour nous avoir donné non seulement l'adorable trésor de son corps dans la sainte Eucharistie, mais encore celui des saintes Écritures, « les saints livres pour le bien et la direction de notre vie ».

Et vous avez devant vos yeux, fixée à la version de Douai de la sainte Bible, l'exhortation du Pape VI, dans sa lettre à l'archevêque de Florence, que « les fidèles doivent être poussés à la lecture des saintes Écritures ; car, dit-il, elles sont des sources très abondantes, qui doivent être ouvertes à tout le monde, afin qu'on en retire la pureté de morale et de doctrine, et qu'on déracine les erreurs qui sont si largement répandues en ces temps corrompus. » Et saint Paul déclare « que tout ce qui a été écrit, a été écrit pour notre enseignement ; que, par la patience et le secours des saintes Écritures, nous pouvons avoir de l'espoir. Nous espérons qu'aucune famille parmi nous n'est sans une version correcte des saintes Écritures. Parmi les autres versions nous recommandons celle de Douai, qui est vénérable parce qu'elle a servi à nos pères pendant trois siècles, qui nous vient sanctionnée par d'innombrables autorités, et qui est convenablement annotée par le savant évêque Challoner, par le chanoine Staydock, et particulièrement par le feu archevêque Kenrick.

Mais dans votre lecture, souvenez-vous de l'avertissement d'A'Kempis : « Les saintes Écritures doivent être lues dans le même esprit que celui dans lequel elles ont été écrites ; si vous voulez en tirer profit, lisez avec humilité, simplicité et foi. » Et ayez toujours devant les yeux le principe posé par saint Pierre dans le premier chapitre de sa seconde épître : « Comprenant ceci d'abord, qu'aucune prophétie de l'Écriture n'est faite par interprétation privée, car la prophétie n'est venue par la volonté de l'homme en aucun temps ; mais les saints hommes de Dieu ont parlé, inspirés par le Saint-Esprit. » Et cet autre, tracé par saint Jean dans le quatrième chapitre de sa première épître, au nom de l'Église apostolique enseignante : « Très chers fils, ne croyez pas tout esprit ; mais éprouvez les esprits pour savoir s'ils sont de Dieu. Nous sommes de Dieu, celui qui connaît Dieu nous entend. Par cela nous connaissons l'esprit de la vérité et l'esprit d'erreur. » Dans ces deux règles divine-

ment inspirées, vous avez toujours une sûre sauvegarde contre le danger de l'erreur.

6. *La presse catholique.*—Enfin, parents chrétiens, laissez-nous appeler votre attention sur cette importante vérité, que de vous uniquement et individuellement doit dépendre pratiquement la solution de la question de savoir si oui ou non la presse catholique doit accomplir le grand travail que la Providence et l'Église catholique attendent d'elle en ce temps. La providentielle mission de la presse a été si fréquemment et si hautement traitée par les Papes, par les évêques et par les écrivains catholiques de distinction ; leurs paroles ont été si assidûment citées partout, que certainement personne n'a besoin d'arguments pour être convaincu de cette vérité. Mais tout cela sera seulement des paroles en l'air, à moins que cela ne soit bien établi pour chaque parent et ne soit pratiqué dans chaque demeure. Si le chef de chaque famille catholique veut reconnaître comme son privilège et comme son devoir de contribuer à soutenir la presse catholique en souscrivant pour une feuille catholique ou davantage, et en se tenant au courant des informations, alors la presse catholique atteindra son légitime développement et remplira la mission à laquelle elle est destinée. Mais choisissez un journal qui soit entièrement catholique, instructif et édifiant: non un journal qui, catholique de nom et de prétentions, serait non catholique de ton et d'esprit, irrespectueux de l'autorité constituée, ou mordant et sans charité à l'égard des frères catholiques.

Bien-aimés frères, une grande révolution sociale se répand sur le monde. Son but caché ou avoué est de détrôner le Christ et la religion. Les avant-coureurs de ce mouvement ont été observés dans notre patrie ; fasse Dieu que sa vague montante ne déferle pas sur nous! Il dépend surtout de vous, parents chrétiens, que cela arrive ou n'arrive pas; car ce que seront nos demeures, notre peuple le sera. Nous vous prions donc de peser soigneusement tout ce que nous avons dit sur les conditions diverses qui font le vrai foyer chrétien, et de l'appliquer le mieux que vous pourrez. Et nous exhortons les pasteurs des âmes à avoir sans cesse à l'esprit la pensée que des écoles chrétiennes et des foyers chrétiens de la paroisse doivent dépendre surtout les fruits de leurs labeurs sacerdotaux. Qu'ils concentrent leurs efforts sur ces deux points : faire les écoles et les foyers ce qu'ils doivent être. Alors ils porteront au Seigneur

des gerbes pleines et mûres, et la génération future les bénira pour leur avoir transmis sans altération les dons sans prix de la foi et de la religion.

(*A suivre.*)

LOUIS XVII

(V. les numéros *des Annales catholiques* des 7 février, 7 et 14 mars 1885.)

Tous les personnages qui se sont donnés pour Louis XVII sont manifestement des imposteurs ou des hallucinés. Mais ne peut-on soutenir avec quelques historiens, particulièrement avec M. Louis Blanc, dans son *Histoire de la Révolution*, que, sans avoir jamais reparu, Louis XVII a dû ou pu s'échapper du Temple ? La question posée en ces termes mérite un examen sérieux. Pour établir au moins la possibilité de l'évasion, on invoque les faits suivants :

1° Les témoignages de la veuve Simon et sa conviction intime que Louis XVII n'était pas mort au Temple ;

2° Le mutisme de l'enfant mort au Temple ;

3° Les doutes gardés par Louis XVIII sur la mort de son neveu, doutes attestés par sa façon d'agir en des circonstances significatives.

Examinons successivement la valeur et la portée de ces faits.

I

M. Nauroy a le premier tiré des Archives de la Sûreté générale les rapports de police contenant les réponses de la femme Simon aux questions qui lui furent posées dans les enquêtes de 1816 et de 1817. J'extrais les parties saillantes de ces déclarations en appelant l'attention du lecteur sur les circonstances dont elles s'enrichissent d'une année à l'autre.

En novembre 1816 elle déclare que « la veille du jour où la mort du jeune prince fut annoncée dans les papiers publics, elle vit, se trouvant à l'École de Chirurgie, passer la voiture du blanchisseur employé au Temple ; qu'elle reconnut une manne ou panier dans lequel on aura pu introduire un autre enfant destiné à être substitué au jeune prince qu'elle dit avoir été enlevé à cette époque. »

En août 1817, elle dit « qu'elle ne doute nullement qu'il ait

été enlevé de la prison du Temple, parce qu'elle fut informée dans le temps, par le cuisinier de la prison, et de ce fait et de la translation au Temple d'un enfant rachitique et contrefait qu'elle avait elle-même vu sortir de l'École de Médecine dans un panier qu'on avait chargé sur une voiture de linge sale. »

En rapprochant les deux témoignages, on voit l'imagination du témoin se piquer au jeu, et la simple conjecture se transformer en affirmation catégorique. D'abord, le panier *pouvait contenir*, puis il *contient*, et le contenu lui apparaît avec la même clarté que le contenant, ce qui suppose beaucoup de candeur ou de négligence chez les personnes chargées d'opérer l'emballage et la substitution.

En 1816, elle raconte que, se trouvant dans une salle des Incurables (elle y avait été admise en 1796 et le fait rapporté se passait en 1805), le prince entra accompagné d'un nègre, la salua en portant la main à son cœur et en lui faisant signe de garder le silence et que, arrivé à son lit, il dit : « Je vois qu'on ne m'avait pas trompé. »

Voilà un revenant encore un peu vague ; mais laissez faire le temps et la vanité intéressée de la femme Simon : il va prendre une physionomie plus nette et ne plus laisser de doute sur son identité.

Elle assure en 1817 « qu'elle le reconnut non seulement au « premier aspect, mais à divers gestes de vivacité, auxquels il « se livra pour l'engager à ne pas trahir l'incognito qu'il avait « intérêt à garder et qui lui rappelèrent ceux qui lui échap- « paient lorsqu'il était sous sa garde. »

Qui ne sent dans ces visions amplifiées et embellies d'une année à l'autre que le témoin s'ingénie à justifier l'importance qu'on lui accorde et à se donner des titres à la reconnaissance de la famille royale ? L'enquête sur le caractère et le rôle de la femme Simon avait été loin de lui être défavorable : on la représentait comme une brave paysanne, active aux soins du ménage, peignant, lavant, baignant le dauphin et lui donnant plus d'une marque de bonté et de compassion (1). Elle sentait l'intérêt qui s'excitait autour d'elle, et ne demandait qu'à l'accroître. Remarquons toutefois, qu'elle n'a pas poussé

(1) Elle mourut aux Incurables en 1819. La Sœur qui l'avait spécialement soignée parlait d'elle comme d'une femme bonne et douce par caractère ; une compagne de cette Sœur, actuellement retirée à Clichy, avait entendu ses récits et a remis d'intéressantes notes à M. Chantelauze.

l'esprit d'invention jusqu'à prétendre qu'elle et son mari eussent jamais aidé à l'évasion du dauphin, que c'est là une assertion toute gratuite de Richemont, et que Louis Blanc, pour avoir négligé d'en vérifier la source, s'est donné la peine inutile de la réfuter.

Les autres propos de la femme Simon sont également vains ou absurdes. « Le dauphin était plein de force quand elle « l'avait quitté et n'avait aucun des symptômes de la maladie « dont on a dit qu'il était atteint. » En admettant l'exactitude de ce fait, contredit par les plus sérieux témoignages, et sans même qu'il soit besoin de rappeler ce qu'a constaté M. Chantelauze, que le premier dauphin, l'aîné de Louis XVII, était mort scrofuleux, six mois d'atroces traitements n'ont-ils pas pu et dû détruire même la plus florissante santé?

« Le chirurgien Desault, lorsqu'on lui représenta le cadavre « du prétendu Louis XVII, dit qu'il ne reconnaissait point le « corps du jeune prince auquel il avait donné ses soins précé- « demment. » La femme Simon, quand elle parle ainsi, ne sait pas ou ne sait plus que Desault mourut huit jours avant Louis XVII. Richemont et ses adhérents n'étaient pas aussi naïfs en chronologie et tiraient moins gauchement à eux l'illustre chirurgien ; ils alléguaient le prétendu témoignage d'une veuve Thouvenin, se disant nièce par alliance de Desault, qui affirmait avoir entendu raconter par la veuve même de Desault que son mari n'avait pas reconnu Louis XVII dans l'enfant malade au Temple, qu'il avait rédigé un rapport dans ce sens, et que le jour où il avait déposé ce rapport il fut empoisonné en dînant avec des conventionnels.

Mais qui garantit la parole de la veuve Thouvenin ? Richemont, et c'est tout dire. Que vaut en effet ce témoignage non légalisé d'une femme que personne, sauf les intéressés, n'a ni vue ni entendue, contre l'attestation du premier élève de Desault, Bichat, qui déclare que son maître mourut d'une fièvre maligne ; contre celle de Corvisart, qui fit l'autopsie du corps et constata « l'intégrité parfaite des viscères abdominaux » ? Ajoutez que l'historien de Louis XVII, Eckard, qui a recueilli les souvenirs des amis de Desault, ne fait pas l'ombre d'une allusion à un doute du chirurgien sur la qualité du malade.

II

L'histoire de l'enfant muet substitué au dauphin n'a pas plus de consistance que les rêveries de la veuve Simon. Voici le témoignage qui y a donné naissance, qu'on a pressé et tourmenté pour en faire sortir ce qu'il ne contient pas. Le 27 février 1795, le Comité de Sûreté générale, averti de la gravité de l'état du prince, délègue trois de ses membres pour le visiter. L'un de ces trois membres, Harmand, publia en 1814 le récit de cette visite ; il se donne naturellement dans ce récit un rôle avantageux ; il y prend un ton et un air de compassion qui devaient être moins accentués en l'an III de la République.

Il demande à l'enfant ce qu'il désire : il lui offre des jouets, des fruits, tout ce qui est agréable à cet âge. L'enfant le regarde d'un œil fixe et ne dit mot. Il répète ses questions une seconde fois, une troisième fois et d'un ton toujours plus pressant ; même fixité du regard, même silence. Il le prie ou plutôt il lui commande de lui donner la main ; l'enfant obéit à cet ordre, et Harmand, lui tâtant le poignet et le coude, y sent des tumeurs saillantes.

Que prouve cet interrogatoire ? D'abord que, si l'enfant est muet, il n'est pas sourd, comme le disent de prétendues lettres de Laurent au général Frotté, lettres auxquelles Jules Favre ajoutait une foi naïve quoique Naündorff ne lui en montràt que les copies, ayant naturellement égaré les originaux. Mais prouve-t-il que l'enfant soit muet ? Y voit-on que le silence qu'il garde soit autre chose qu'un mutisme intentionnel et temporaire ? Celui même qui l'interroge n'a pas un doute sur ce point, et il ne cherche la cause de ce silence que dans la volonté du jeune prince. Les commissaires présents qui l'interrogent le font remonter au jour de sa déposition contre sa mère, et l'attribuent à la honte qu'il en ressentit.

Cette interprétation, d'ailleurs inexacte, atteste du moins qu'ils croient avoir sous les yeux le fils de Louis XVI. Mais quoi ! Si l'enfant, qui n'a pas parlé devant Harmand le 27 février 1795, a parlé avant et après cette date, s'il a parlé devant ceux qui l'ont visité, ou servi, ou gardé, ou soigné, que devient ce mutisme naturel qu'on s'est hâté de conclure d'un témoignage mal compris ? Que deviennent les conséquences qu'on en tire ?

Ici les témoignages abondent. A Barras, qui lui demande,

dans la visite que j'ai mentionnée (1), quel motif lui fait abandonner son lit pour un berceau, il répond avec un regard à la fois suppliant et inquiet : « Je préfère ce berceau au grand lit « que voilà; du reste, je ne dis pas de mal de mes surveillants. » A Gagnié, qui lui montre ses aliments oubliés sur sa table, il dit cette navrante parole : « Je veux mourir. » Laurent, Gomin, Lasne, tous ceux qui lui veulent ou lui font du bien, triomphent du silence qu'il oppose aux malveillants ou aux inconnus. Eckart a été en rapport avec Gomin vingt ans seulement après la mort de Louis XVII, et il a enrichi la troisième édition de son ouvrage de tout ce qu'il a directement appris de lui. M. Beauchesne a plus tard retrouvé Gomin, et aussi Lasne, et Dieu sait s'il les a pressés de ses questions! L'un ou l'autre s'est-il jamais avisé de douter de l'identité du prince? Lasne, qui l'avait connu avant sa captivité, a-t-il, en le trouvant au Temple, hésité à le reconnaître? Se peut-il que lui et son camarade aient gardé un enfant muet sans s'apercevoir de son mutisme? Ou, si l'on n'ose les dire ineptes à ce point, faudra-t-il traiter de fourbes et de menteurs deux vieillards dont l'honnêteté est affirmée par tous les témoignages? Ces tristes et poignantes saillies, échappées à la piété filiale du dauphin, ils les auraient fabriquées toutes pour en gratifier un muet?

Ce souvenir indestructible qu'il garde de sa mère, ces marques silencieusement expressives de sa tendresse, qui témoignent de son identité aussi fortement que ses paroles, tout cela serait invention pure, comédie sentimentale due à la collaboration de deux imposteurs? Louis Blanc a vainement essayé de tirer parti de quelques contradictions de Lasne sur le plus au moins de paroles prononcées par Louis XVII. Qu'il ait parlé une seule fois, dit vivement et justement M. Chantelauze, et c'en est fait de l'histoire de l'enfant muet. Mais Louis XVII parle non seulement à ses gardiens, comme il a parlé à Barras et à Gagnié; il parle à Desault, il parle à Pelletan, il parle au commissaire civil Bellanger, qui l'interroge sur son état et ne le quitte qu'après avoir esquissé ses traits sur un album. Il parle encore une heure avant de mourir, et note cette parole suprême : « Mettez-moi dans un endroit où je ne souffre pas autant. »

Faut-il, après avoir établi que Louis XVII n'a jamais été remplacé par un autre enfant, ajouter, comme surcroît de

(1) Le récit de cette visite est de Barras lui-même : c'est un fragment de ses Mémoires, encore inédits.

démonstration, qu'il est impossible de nommer, d'imaginer avec quelque vraisemblance la personne qui l'aurait tiré de sa prison ? Point de sauveur, point de sauvé, et M. de la Sicotière a rigoureusement démontré qu'il n'y avait pas eu de sauveur. Richemont et Naündorff veulent tous deux avoir été sauvés par le comte de Frotté. Richemont dit avoir été délivré par lui en juin 1794. Or, dans une lettre confidentielle à une dame Atkyns, qui s'était vouée comme lui au salut de la famille royale, lettre datée du mois de mars 1795, Frotté rappelle avec tristesse l'impossibilité de cette délivrance et renonce même au projet qu'il avait formé de s'enfermer avec le dauphin, parce que sa mort est inévitable et prochaine.

Richemont associe Frotté et les époux Simon dans la même entreprise, et il se trouve que, en l'année 1794, Frotté n'est pas encore en France et que les Simon ne sont plus au Temple (depuis le 19 janvier). — Les avocats de Naündorff produisent la copie de trois lettres de Laurent à Frotté, du 7 novembre 1794, des 5 février et 2 mars 1795, où Laurent donne à Frotté les détails les plus précis sur la situation de Louis XVII, caché dans les combles du Temple et sauvé à demi, sur l'attitude du muet qu'on lui a substitué, sur le dessein de B... (Barras) de substituer à ce muet un enfant malade.

Lisez la lettre de Frotté que je viens de mentionner, lettre, je le répète, toute confidentielle et datée de Rennes, du 16 mars 1793, c'est-à-dire postérieure aux lettres de Laurent : il y montre une ignorance surprenante de ce qu'on a mis tant de soins à lui apprendre. Il s'enquiert auprès d'un député de la Convention de l'état physique et moral de Louis XVII, comme s'il n'avait pas au Temple le plus dévoué et le mieux informé des correspondants ; il se demande si les bruits répandus sur le troc de l'enfant ne sont pas de purs contes, comme si on ne lui avait pas détaillé par le menu les substitutions accomplies ou imminentes ; en un mot, s'il est en train de sauver le dauphin, s'il a déjà accompli la moitié de sa tâche, il est le premier à n'en rien savoir. Charette, comme Frotté, échappe à Richemont et à Naündorff. Richemont se vante d'avoir été acclamé par lui et ses soldats ; Naündorff, affirme Jules Favre, a été vu au milieu d'eux. Or, Charette ignore absolument ces acclamations et cette apparition, car, en 1796, dans une proclamation officielle, il accuse formellement les républicains d'avoir fait périr le dauphin par le poison.

(*A suivre.*) ERNEST BERTIN.

NÉO-ISRAEL

Dans ces derniers temps, les journaux austro-allemands ont parlé, à plusieurs reprises, des faits et gestes d'une nouvelle secte judaïque, qui s'intitule *Néo-Israël*.

Nous avons cru d'abord qu'il s'agissait d'une de ces sectes juives, si nombreuses dans la Pologne russe et autrichienne, et nous n'y avions pas donné grande attention. Mais, il y a quelques jours, la *Gazette de Francfort* publiait une dépêche annonçant l'assassinat du chef de la nouvelle secte par des juifs orthodoxes polonais, et ce fait indiquerait suffisamment qu'il s'agit d'un mouvement religieux méritant une certaine attention.

Les journaux anglais, italiens et surtout romains, s'en occupent, et l'organe du Vatican, l'*Osservatore romano* publie sur cette affaire une lettre de Vienne, dont nous croyons devoir donner intégralement la traduction. La voici :

J'ai à vous parler d'un fait peu connu, mais qui peut avoir des conséquences singulières, extraordinaires et imprévues. Je veux parler d'une secte juive, de fondation récente, qui a fait les premiers pas dans la reconnaissance de Jésus-Christ et qui accepte l'Évangile. Ce sont des pas incertains et errants, mais qui peut prédire les miracles de la grâce ? Les renseignements que je vous donne sont absolument authentiques.

Une dépêche, arrivée d'Odessa, annonce que l'avocat juif Joseph Rabinovics, lequel faisait parmi ses coreligionnaires beaucoup de prosélytes pour une nouvelle secte, intitulée *Néo-Israël*, a été assassiné par une poignée de juifs fanatiques orthodoxes. Selon l'avis des personnes compétentes, il y a là un fait d'une importance souveraine et propre à donner à la secte une force et une diffusion plus grandes encore.

Entre temps, il convient de dire que le gouvernement russe la favorise et que le ministre Tolstoy l'a autorisée à établir à Kischenew une synagogue qui a été solennellement inaugurée le 5 janvier. Il est probable que l'assassinat de Rabinovics a été la conséquence de l'irritation suscitée parmi les juifs orthodoxes à la suite de cette solennité.

Les principes de la nouvelle secte dont l'idée capitale est de se rapprocher de Jésus-Christ, sont les suivants :

1° La condition actuelle, morale et matérielle de *nos* frères (je traduis d'après le texte du document de source hébraïque) juifs en Russie, est douloureuse et misérable et est arrivée au plus haut point de démoralisation.

2° Passer la vie dans l'inertie et dans l'oisiveté équivaut aujourd'hui à la continuelle et complète dispersion et destruction de nos frères hébreux, les juifs russes.

3° Pour améliorer notre condition, nous ne devons attendre ni l'aide ni le secours de l'argent de nos Crésus, ni l'aide des doctrines de nos rabbins, les théories des scribes et juifs lettrés, parce qu'ils ne pensent qu'à ce qui leur est utile et que leur but n'est pas le bien d'Israël.

4° Encore moins devons-nous chercher le remède en émigrant de la patrie russe, et moins encore en nous mêlant avec la population autochtone russe, non juive.

5° Nous devons chercher aide et protection ici en Russie, et dans nos propres forces et dans la protection du Seigneur tout-puissant.

6° La condition matérielle des juifs ne pourra jamais et en aucun cas s'améliorer, si l'on n'améliore et l'on ne relève pas d'abord leur état moral et intellectuel.

7° Pour notre amélioration morale, il faut une profonde *réforme intérieure*, une *résurrection spirituelle*.

8° Afin qu'une renaissance intérieure aussi profonde s'accomplisse en nous, et afin que nous aimions la vérité et haïssions le mal, il nous faut un guide fidèle et expérimenté.

9° *Ce guide*, nous devons le chercher parmi les descendants de Jacob, et choisir *Celui* qui aime Israël et donne sa vie pour le saint nom de Dieu, pour la Thora (le livre de la loi) et pour les prophètes; *Celui* qui est connu de tous les habitants de la terre pour la pureté immaculée de son âme et pour l'amour profond de son peuple — le peuple d'Israël ; *Celui* qui vivait dans le temps où Israël se trouvait déjà depuis longtemps placé sous la loi traditionnelle, ou Israël était déjà répandu sur la surface de la terre et s'était déjà mêlé à divers peuples; *Celui* qui a abattu l'orgueil de ses frères juifs, fiers de descendre d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, des patriarches bénis en éternité du Dieu éternel, et fiers de la sagesse qui leur a été envoyée du Sinaï; *Celui* qui a abattu leur cruauté et l'inclination continuelle à abandonner Dieu, dans la période de leur bien être, leur Dieu créateur et Père céleste, pour s'incliner devant de nouveaux dieux, devant le dieu argent et devant ce faux dieu qui leur permet de tyranniser leurs frères à l'aide de la science et du Mammon.

10° *Celui* qui réunit tout en lui, nous l'avons trouvé, après de scrupuleuses recherches dans tous les livres de l'histoire de notre peuple,

les fils d'Israël, nous l'avons trouvé en Jésus de Nazareth, *celui*-là même qui a été crucifié à Jérusalem, avant la destruction de notre dernier temple.

11° Les sages d'Israël ses contemporains n'ont pas pu le comprendre et s'approprier la nouvelle doctrine et le but salutaire que Jésus proposait à ses frères juifs, comme ils n'ont pas non plus compris que Jésus attribuait une valeur particulière à l'observation des prescriptions de la loi se rapportant à la raison et au cœur, et non aux cérémonies mesquines et aux œuvres extérieures, qui variaient continuellement, selon les lieux, les temps et la condition politique des Juifs.

Nous autres juifs qui vivons en l'an 5644, nous pouvons dire que seul Jésus, et uniquement *Lui*, voulait apporter à ses frères la vraie félicité, *Lui* qui avait annoncé la paix à tout son peuple.

12° Eh bien! notre amour pour nos frères juifs nous impose de qualifier de saint le nom de ce Jésus et de le vénérer; nous devons graver profondément dans nos cœurs ses paroles de vérité et d'amour, lesquelles nous ont été transmises par écrit et expliquées par les évangélistes. Ces paroles, nous devons les faire apprendre à nos enfants dans les écoles; de ces paroles nous devons parler partout où nous pourrons nous trouver; nous devons conserver dans nos maisons des Évangiles comme une vraie bénédiction, et y joindre d'autres saintes écritures que nous tenons de nos vrais sages.

13° Nous avons pleine confiance que *les paroles de Jésus*, paroles de justice, d'amour, de piété, qui ont été annoncées avant tous les autres frères à nos frères juifs, jetteront de profondes racines dans nos cœurs et y apporteront le salut; elles changeront nos cœurs et nous induiront à aimer la vérité et le bien. Alors se tourneront vers nous aussi les cœurs des peuples et des gouvernants; ces paroles nous donneront la paix et une existence stable dans la société de tous les autres peuples qui vivent sous la tutelle des lois européennes écrites et émanant de l'esprit de Jésus, qui a sacrifié sa propre vie pour rendre heureux le monde et pour arracher de la terre tout entière le mal jusque dans ses racines.

La secte compte déjà plusieurs centaines de familles juives, et l'on présume qu'elle va s'unir à une autre secte, déjà plus ancienne, qui s'appelle la *Confraternité spirituelle biblique*.

Cette secte-là, elle aussi, veut guérir les plaies morales d'Israël; elle répudie le Talmoud et les lois rituelles, et n'a d'autres dogmes que l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme.

L'avenir nous prouvera si le mouvement, dont Rabinovics, qui a péri sous le fer de descendants des déicides, a été l'inspirateur, servira de point de cristallisation au relèvement final du peuple d'Israël.

Ce qui donne une importance au mouvement, c'est qu'il part du groupe hébreu slave, le plus important du peuple dispersé.

Les juifs d'Europe peuvent en effet être classés en trois grands groupes : le groupe romain, le groupe allemand et le groupe slave. Le premier, dispersé parmi la population romane de 84 millions d'individus, ne comporte que 89,000 juifs ; le second comporte, sur 106 millions d'anglo-saxons, 842,000 juifs ; et le troisième, celui d'où est parti le mouvement, comporte, sur 112 millions de slaves, 4 047,000 juifs. De plus, la densité de l'élément juif parmi l'élément anglo-saxon est surtout très forte dans la partie orientale de l'Allemagne et de l'Autriche, c'est-à-dire dans le voisinage slave.

Nous voyons dans ce mouvement, un indice heureux pour un commencement de relèvement du peuple d'Israël, qui ne doit s'accomplir que le jour où il aura rempli la grande mission historique qui lui a été assignée par la Providence. Le jour où la multitude des nations sera entrée dans l'Église, tout Israël y entrera aussi, et ce n'est qu'ainsi qu'il pourra être sauvé. La nouvelle secte n'a pas encore la foi nécessaire pour être qualifiée d'Israélites chrétiens ; puisse-t-elle au moins entraîner dans cette voie de relèvement ses frères du groupe slave, qui est non seulement le plus nombreux, mais aussi celui dont Rabinovics, dans la première de ses thèses, constate la condition douloureuse et misérable, arrivée au plus haut point de démoralisation.

CAUSERIE SCIENTIFIQUE

Moyen de raccourcir les routes maritimes et de diminuer les risques de mer. — Le temps en 1885. — La téléphonie en mer. — Transmission pneumatique.

On s'occupe beaucoup, en ce moment, de donner plus de sûreté et de précision à la grande navigation, de raccourcir les routes maritimes, de diminuer les risques de mer (1), de réaliser des

(1) D'après les statistiques du bureau Véritas, il existe aujourd'hui

économies de temps et d'argent. C'est un problème considérable qui ne cesse de préoccuper toutes les marines.

M. A. Collet, lieutenant de vaisseau, répétiteur à l'École polytechnique, dans une série de travaux de longue haleine, vient de démontrer qu'avec de la bonne volonté, avec de simples efforts individuels, on pourra réellement désormais épargner chaque année des millions au commerce et, ce qui vaut mieux, sauver beaucoup de vies humaines. C'est un point sur lequel on ne saurait trop fixer l'opinion.

On croit encore communément qu'il suffit d'avoir une boussole à bord pour diriger un navire et pointer directement sur le port d'arrivée. C'est une pure illusion. Nous laissons de côté la dérive, les courants qui changent la route du navire. La boussole seule peut conduire le navigateur à des erreurs qui ne sont malheureusement pas négligeables. L'aiguille aimantée ne conserve pas, comme on le croit souvent, une direction fixe et invariable (1); bien au contraire, la direction change en chaque lieu et même pour chaque lieu avec les années; on peut tourner cette difficulté à l'aide des tables qui font connaître la déviation pour une latitude et une longitude données.

Mais ce n'est pas tout : depuis que la plupart des navires sont en fer, le compas est influencé par la masse métallique et il l'est selon l'orientation du navire et selon les parages qu'il traverse (2). Pour chaque cap et pour chaque lieu, il existe une déviation propre; si bien que celui qui, ignorant ce fait, croi-

48,000 bâtiments à voile, d'un tonnage total de 13 millions et demi; — 7764 navires à vapeur, d'un tonnage de 9 millions 250,000 tonnes. La tonne de déplacement, d'après les polices d'assurance, a une valeur moyenne de 300 francs pour les voiliers, de 500 francs pour les vapeurs. Le matériel flottant de toutes les nations a une valeur de plus de 1 milliard et demi.

(1) Dès 1866 un hydrographe dieppois, Guillaume Denys, faisait déjà remarquer que deux boussoles placées en deux points éloignés d'un navire n'étaient pas d'accord. L'astronome Wales, le capitaine Flinden, puis plus tard Ross, Parry, Duperrey, Sabine, etc., étudièrent les premiers l'influence du fer des navires sur l'aiguille aimantée.

(2) L'aiguille aimantée ne pointe pas au Nord, elle fait un angle véritable avec la ligne Nord-Sud selon les lieux et les années. Cet écart est connu sous le nom de *déclinaison*. A Paris, la déclinaison qui était de 22° au commencement de ce siècle, est en 1885 de 16-23°; elle va diminuant. Chaque point du globe a ainsi sa déclinaison. Il existe cependant des régions qui ont même déclinaison et deux grandes lignes qui occupent le globe obliquement du Nord au Sud sur lesquelles l'aiguille pointe exactement au Nord.

rait aller au Nord, s'en irait le plus souvent bien loin de son port de débarquement. Avec un compas mal surveillé, on navigue un peu comme à tâtons sur l'Océan, parcourant en pure perte des distances très grandes. Sur des navires de la marine marchande, les compas peuvent ne donner la route qu'à 10 ou 12 degrés près; comme aujourd'hui la concurrence oblige à marcher vite, cet écart, au bout de plusieurs jours, se traduit par des détours énormes. On a cru aller vite, on a été lentement; c'est le mieux outillé qui triomphe, ici comme à la guerre. Heureux encore si la boussole faussée ne conduit pas le bâtiment sur un écueil !

La statistique des sinistres à la mer va chaque année grandissant; dans la seule année 1883, un capital de plus de 160 millions a été englouti par suite de pertes totales de navires, sans parler des abordages, échouages, etc. L'Océan détruit annuellement 2 0/0 de tout ce qui flotte. Le nombre des victimes n'est pas exactement connu, on sait seulement qu'il est compris entre 2,500 et 3,000. Sans doute tous les naufrages ne sont pas dus à de fausses indications des compas; mais une proportion très grande de ces sinistres leur est imputable. Avec les grandes vitesses, les erreurs de compas deviennent chaque jour plus dangereuses.

Au point de vue économique, chaque heure perdue pendant la traversée augmente notablement les dépenses. Un steamer de 1,000 chevaux, par exemple, brûle environ 28 tonnes de charbon par heure, avec les graisses c'est au bas mot 42 fr., somme à laquelle il faut ajouter le risque de mer, les salaires, etc. Un paquebot qui file de 15 à 16 nœuds, coûte à l'heure plus de 300 francs. Avec les grands steamers, comme l'*Orégon*, dont les machines ont 12,000 chevaux de force, la consommation en huile est de près de 6,000 francs à l'heure; c'est une dépense de près de 10,000 fr. par heure de retard.

Or, les erreurs de 15 degrés ne sont pas rares sur les navires en fer; on en relève de 25, 30 et même de 40 et 60 degrés à bord des cuirassés. La boussole est vraiment un instrument traître dont il faut se défier constamment. Ainsi, qu'un torpilleur soit amarré près d'un cuirassé, après quelques jours, quelques heures même, l'aiguille aimantée sera influencée, et quand le torpilleur sera sorti du port on s'apercevra vite que les indications seront absolument fausses.

En ce moment on contrôle le compas à la sortie du port par

la méthode des relèvements. Le navire étant à un point bien déterminé sur la carte nautique, on vise un objet terrestre ou un astre dont la position est connue. On compare la direction ainsi obtenue avec celle que donne le compas; la différence donne l'écart. Mais comme l'aiguille fournit des indications différentes pour chaque cap, il faut faire évoluer le bâtiment et recommencer l'opération. On dresse ainsi une table qui n'est bonne que pour le lieu d'observation. Pour les navires cuirassés, il faut opérer à 32 cas distincts; pour les bâtiments non cuirassés 16 cas suffisent; pour les bâtiments en bois avec peu de fer on se contente de 8 caps. C'est si simple comme on voit, qu'on conçoit très bien que la marine du commerce ait hésité longtemps à s'occuper de contrôler ses compas.

En 1867, heureusement, un géomètre anglais, M. Archibald Smith, en simplifiant les calculs de Poisson, montra qu'une fois l'opération complète faite au départ, il suffisait en route de deux seuls relèvements pour déterminer l'erreur du compas. Ce procédé perfectionné n'est cependant entré dans la pratique qu'en 1881. Encore on ne peut pas dire qu'il soit bien généralement utilisé par la marine marchande. Évidemment ce n'est pas là un moyen pratique à la portée de la majorité des navigateurs. Et d'ailleurs la méthode des relèvements ne peut être employée par les temps de brume.

En quelques lignes, on peut donner une idée de l'ingénieuse méthode de M. Thomson. La théorie montre qu'il suffit que la force qui dirige l'aiguille aimantée dans une direction donnée ait la même valeur à cinq caps différents pour être constante à tous les caps. Or, M. Thomson a combiné un petit appareil qui donne cette force à chaque cap; l'instrument, en quelque sorte, tâte le pouls de la boussole et dit s'il est trop fort ou trop faible. Mais, il suffit de rendre à la force trop grande ou trop petite sa valeur, tout bonnement en approchant convenablement de l'aiguille et en les laissant à demeure des barreaux aimantés ou des morceaux de fer doux. Quand l'instrument a parlé, effectué ce contrôle pour cinq caps, le compas est corrigé (1).

(1) La méthode implique la substitution aux aiguilles lourdes de nos compas actuels des aiguilles légères et courtes, de faible intensité magnétique. Les aiguilles des compas actuels pèsent de 100 à 145 grammes. M. Thomson les remplace par de petites aiguilles de 13 à 14 grammes. Déjà Colomb avait appelé l'attention sur la nécessité d'employer des aiguilles courtes.

L'appareil de M. Thomson est connu sous le nom de « déflecteur ajustable ; » en principe, imaginez une petite règle divisée, aux extrémités de laquelle se trouvent deux aimants à pôles opposés en regard, que l'on peut rapprocher ou éloigner également du centre de la règle. On place la règle sur la ligne Est-Ouest de la boussole, le centre au dessus du pivot de l'aiguille. Et l'on fait progresser doucement les deux aimants jusqu'à ce que l'aiguille ait fait un demi-tour de 90 degrés. A ce moment, on lit la division à laquelle on a arrêté les deux aimants. Ce nombre peut être pris pour exprimer la valeur de la force qui a dévié l'aiguille d'un angle droit. Maintenant, il n'y a plus qu'à faire tourner le navire dans cinq directions différentes, au Nord, à l'Est, au Sud, à l'Ouest et par exemple au Nord-Ouest, et à obliger chaque fois, à l'aide d'aimants compensateurs, l'aiguille à reprendre cette valeur fixe marquée sur le déflecteur. Et c'est fini ! Le compas est corrigé pour tous les caps.

Ainsi tout se réduit à faire exécuter au navire un tour d'horizon, à consulter le déflecteur et à compenser en conséquence. Qu'il fasse nuit ou qu'on soit en plein brouillard, peu importe ! on est certain de sa route.

La correction est obtenue à 2 ou 3 degrés près. Avec un seul relèvement auxiliaire, il est facile de faire disparaître cette légère erreur. Mais, sauf cas spéciaux, à quoi bon ? L'approximation est en pratique largement suffisante. Les mouvements du navire sous l'effort des vagues impriment à l'aiguille des déplacements au moins aussi grands.

Voilà, au fond, et décrite par M. de Parville dans les *Débats,* toute l'opération qu'il s'agit de répéter au large de temps en temps. En 30 ou 40 minutes, le contrôle est fait; en deux heures, avec les instructions très claires de M. A. Collet, le premier venu peut s'initier à la méthode et apprendre à manier le déflecteur. Nous ne pensons pas qu'on puisse maintenant hésiter à utiliser la méthode si commode, simplifiée et vulgarisée par M. Collet, et les conséquences s'en feront vite sentir.

—

Quel temps fera-t-il en 1885 ? M. Ch. du Hauvel, ingénieur des arts et des manufactures, à l'aide d'une méthode de prévision fondée sur les mouvements de la lune et du soleil, croit être en mesure d'indiquer les températures mensuelles d'une année quelconque. La température mensuelle est la moyenne des moyennes de la température journalière.

En pareille matière, le mieux est de soumettre sans commentaires les pronostics au contrôle des faits. Nous donnons donc les chiffres de M. du Hauvel, pour que tout le monde puisse les vérifier :

	Moyenne normale.	Température du mois.	Diminution sur la moyenne.
Mars	6°6	5°0	— 1°6
Avril.	9°9	9°2	— 0°7
Mai.	13°9	10°9	— 3°0
Juin.	17°2	11°8	— 5°4
Juillet	19°0	17°2	— 2°0
Août	18°5	14°4	— 1°8
Octobre. . . .	11°1	7°1	— 4°0
Novembre. . .	6°0	3°4	— 2°6
Décembre. . .	3°4	2°6	— 0°8

Si ces prévisions sont exactes, l'année 1885 serait généralement froide ; les températures moyennes de chaque mois sont au-dessous de la moyenne ordinaire. Il semble bien que, jusqu'ici du moins, M. du Hauvel ait à peu près eu raison; la moyenne de mars a été assez basse et les premiers jours d'avril sont loin d'avoir été chauds. Depuis le 15 cependant, la température s'est sensiblement relevée. Quoi qu'il en soit, il sera toujours intéressant de voir jusqu'à quel point les pronostics de M. Hauvel se réaliseront.

—

Le professeur Graham Bell a imaginé la disposition suivante comme rendant possible la conversation entre deux navires en mer. Supposons un réservoir d'eau dont on relie deux points opposés aux deux pôles d'une pile mise en circuit avec un interrupteur qui envoie et arrête le courant rapidement. Si l'on touche l'eau à deux autres points avec les bornes d'un téléphone qu'on tient à l'oreille, on entendra alors un son dans l'appareil quand les points touchés par les bornes ne sont pas au même potentiel. Si les interruptions sont assez rapides, le son prendra la forme d'une note musicale; on pourrait, de cette manière, trouver des lignes équipotentielles de l'eau.

Supposons, pour l'application de ce principe en mer, un navire pourvu d'une dynamo qui produit un courant puissant et rapidement intermittent; si alors l'un des pôles de la dynamo est relié à l'eau en avant du navire, et si l'autre pôle est mis en communication avec l'eau par un conducteur bien isolé excepté à son extrémité, et traînant à une certaine distance, derrière le vaisseau, l'observateur placé sur un second navire pourvu d'un téléphone dont les bornes sont mises en contact avec l'eau de

la même manière, pourra s'apercevoir de la présence du premier navire à une distance considérable, et peut-être même reconnaître sa direction par une disposition convenable. Ce renseignement serait utile par les temps de brouillard. On pourrait également établir un télégraphe harmonique en interrompant le courant avec une clef, selon l'alphabet Morse, et les navires pourraient se parler. Le professeur Bell a essayé ce système sur le fleuve de Potomac avec deux petits bateaux ; une pile et un interrupteur permettaient de communiquer à une distance de 1 mille 1/4.

On a également proposé de télégraphier sans fils en utilisant le système des différences de potentiels employé par le professeur Bell. Le professeur Trowbridge a démontré, il y a quelques années, comment il serait possible de télégraphier à travers l'Atlantique au moyen de deux longs circuits aux bords de la mer, en Amérique et en Europe, avec une différence notable de potentiels entre leurs bouts, qui naturellement devraient tous communiquer avec la mer. Un essai de ce genre a été fait par nos télégraphistes, qui ont pu communiquer entre Portsmouth et Rye, sur l'île de Wight, c'est-à-dire à une distance de six milles à travers l'eau.

On sait que les ingénieurs ne connaissent plus d'obstacles. L'un deux, M. Berlier, propose l'établissement d'un système de transmission pneumatique entre Paris et Londres. D'après ce système, deux tubes seraient établis, aller et retour, destinés à transmettre les télégrammes, lettres et colis postaux, jusqu'à concurrence de 5 kilos. Le capital nécessaire à l'établissement de cette ligne ne dépasserait pas 40 millions. C'est pour rien.

Les colis ne franchiraient pas d'un seul bond les 500 kilomètres qui séparent Londres de Paris. Sur le trajet, plusieurs stations seraient ouvertes, de sorte que les principales villes du parcours seraient des services. Malgré ces arrêts, la transmission de Paris à Londres même ne demanderait pas plus d'une heure.

D'après les calculs de M. Berlier, ce qui peut se faire de Londres à Paris doit s'effectuer encore plus aisément de Paris à Lyon et à la Méditerranée, car il n'y a pas de passage sous la mer. Il faudrait environ deux heures pour que les lettres, dépêches, paquets partant de Paris fussent transportés à Marseille.

A quand l'application de ce système aux voyageurs?

UN NOUVEL ATTENTAT

Le préfet de Rome a interdit cette année la procession solennelle qui a lieu tous les ans à Rome à l'occasion de la communion pascale des infirmes.

Cette mesure arbitraire, qui ne se justifie que par la haine du catholicisme, a produit dans la ville une vive et profonde émotion.

Un acte si audacieux ne pouvait manquer d'émouvoir l'âme du Pape, évêque de Rome et de son digne et illustre vicaire-général. C'est pourquoi l'Eme cardinal Parocchi, avec cette mâle et ferme éloquence qui distingue tous ses écrits, inspiré par son cœur et obéissant à une sainte indignation, à adressé la lettre suivante aux curés de Rome :

Révérends Messieurs,

La juste douleur qui, en ces jours, étreint l'infinie majorité des Romains en voyant empêcher la glorification publique du Saint-Sacrement, nous afflige à meilleur titre encore, nous qui sommes chargés de consacrer et de dispenser le *mystère de la foi,* d'en défendre la vérité, d'en propager l'honneur.

C'est donc là que devait aboutir la promesse qu'on verrait entouré de respects le Pontife ainsi que la religion dont Il est le Chef visible sur la terre ! Ailleurs, on n'a jamais cru devoir faire un tel abus d'un décret, qui n'est jamais passé au nombre des lois ; on a donc laissé au clergé la liberté de porter, dans la forme liturgique, le divin Sauveur pour réconforter l'humanité souffrante. Mais ici à Rome, siège de son Vicaire, et précisément pour cela même, un acte indiscutable selon les principes chrétiens n'est pas permis. Qu'elles se promènent librement par les rues ces processions *civiles,* alors même qu'elles défient les consciences, alors qu'elles menacent la tranquillité publique, l'accompagnement solennel du *Roi pacifique*, accompagnement confondu à tort avec les processions, est interdit sous la menace du code pénal.

On allègue des *raisons d'ordre public*. Si elles existaient vraiment, elles auraient subsisté depuis près de neuf ans dans une province aussi vaste que la province romaine. Il faut donc ou que le peuple soumis à la rigueur de ces mesures extraordinaires soit indocile au point de les mériter pour un temps

indéfini, ou que le pouvoir civil reconnaisse sa propre impuissance en face de la possibilité des désordres. La première assertion est une injure gratuite à Rome; la seconde est démentie par l'histoire de quinze années; donc on ne veut pas défendre le droit des consciences, et l'on veut sacrifier au caprice de quelques-uns la métropole du monde catholique.

Tant que reste inscrit cet article : — *La religion catholique est la religion de l'État*, — on ne fera jamais croire au solide *criterium* des Romains, à la fine intelligence des Italiens, que, même étant admis le concept du Statut, le culte catholique est assez libre et respecté, alors qu'on en limite l'exercice suivant la volonté du pouvoir administratif; alors qu'à propos d'une vénérable cérémonie, on se met arbitrairement à régler une question de pompe extérieure (*aste* et *fiocchi*), à confiner la majesté de religion dans l'enceinte du temple d'où elle sort entourée de respect chez les Turcs; alors qu'on restreint les actes du culte aux seules églises, qu'un décret quelconque suffirait toutefois, en vertu du droit de la force, à assigner d'un moment à l'autre aux usages profanes.

Si ce n'est pas là une véritable violation de la liberté de conscience, on en relèverait difficilement une semblable; si cette violation consommée à Rome et dans la province romaine n'implique pas une offense au droit catholique du monde entier, alors il faut nier la solidarité intime des membres avec le Chef, l'adhésion vitale des catholiques, partout où il en existe, à la chaire du Prince des apôtres.

Nous pourrions donc, à ces dispositions contraires à la discipline ecclésiastique, répondre avec saint Pierre : *Obedire oportet Deo magis quam hominibus.* (Act. des Ap., v, 29.) Nous pourrions, même comme citoyens, protester contre l'énormité des conditions auxquelles devient sujette la manifestation de la foi à Rome, et si notre voix n'est pas entendue ici, faire appel à la conscience catholique, vivante et puissante par toute la terre.

Toutefois, pour éviter des conflits qui pourraient entraîner du dommage pour des innocents et, ce qui est plus grave, des outrages à Jésus dans le Saint-Sacrement, je juge nécessaire de vous dispenser, et, par la présente lettre, je vous dispense en cette douloureuse occasion de l'observation des règles en vigueur et je vous permets de porter la sainte communion aux malades, pour l'accomplissement du précepte pascal, avec le rite modeste propre au Viatique.

Votre piété bien connue, Vénérables Frères, trouvera le moyen de compenser cette diminution d'honneurs rendus au Saint-Sacrement; la piété bien connue de notre peuple saura corriger l'injure, en réveillant la pratique ancienne de suivre, avec d éclatantes démonstrations de foi, le Saint-Viatique ; elle saura la corriger, en ranimant la pratique des Quarante-Heures, et par la fréquentation en de dignes dispositions de la sainte table.

Puissent l'esprit renouvelé, les prières unanimes du clergé et du peuple hâter l'heure où ce ne sera plus en exilé et en prisonnier, mais en souverain que Jésus-Christ visitera les contrées de sa ville de Rome.

Du Vicariat, 15 avril 1885.

L.-M., *Cardinal-Vicaire.*

A. Chan. Barbiellini, *secrét.*

ACADÉMIE FRANÇAISE

Jeudi, 23 avril, a eu lieu la séance publique de réception de M. F. de Lesseps ; il a eu pour parrains MM. Victor Hugo et Édouard Pailleron. Nous reviendrons sur cette séance.

Dans une de ses précédentes séances, l'Académie avait fixé au jeudi 18 juin prochain la réception de M. Victor Duruy, élu en remplacement de M. Mignet. Elle avait décidé, en outre, que l'élection du successeur de M. Edmond About aurait lieu le jeudi suivant 25 juin.

Egalement, elle avait rendu sa décision au sujet des ouvrages réservés dans le concours Montyon.

Ceux qu'elle vient de récompenser sont les suivants :

Les Grandes leçons de l'Antiquité chrétienne, par M. Pelissier.

Leçons de philosophie, par M. Rabier.

Les Nouvelles conquêtes de la Science, par M. L. Figuier.

La Puissance Française, par M. Jeannerod.

Les Inventeurs célèbres, par M. Ernoux.

Une éducation dans la famille, par Mme Samson.

Jean de Vivonne, par M. Guy de Brémond d'Ars.

La Meilleure part, par M. de Tinseau.

Tony, par Mme Bentson.

Les projets de Mlle Marcelle, par M. Emile Desbeaux.

L'Héritage de Jacques Farriel, par M. Legal Lassalle.

Les Parques, de M. Dupuis.

L'Académie procèdera ultérieurement au classement des ouvrages récompensés, en affectant à chacun d'eux la valeur du prix.

NÉCROLOGIE

Le cardinal Lasagni, neveu de l'ancien président de chambre à la Cour de cassation de Paris, a succombé à Rome le 19 avril, à une attaque d'apoplexie.

C'était un jurisconsulte des plus savants et un avocat des plus distingués : il n'avait reçu que les ordres mineurs.

Au conclave où a été élu Léon XIII, il était conclaviste dn Cardinal Pecci (Léon XIII). En entrant au conclave, chaque cardinal est accompagné d'un prélat qui lui sert de secrétaire et qu'on appelle conclaviste.

Lorsqu'on proclame le résultat du scrutin, le conclaviste du cardinal élu Pape s'agenouille devant lui et lui présente la calotte blanche. Il est d'usage qu'en prenant la calotte blanche le nouveau Pape pose sur la tête du conclaviste sa propre calotte rouge de cardinal, ce qui donne un nouveau membre au Sacré-Collège.

Le cardinal Pecci, devenu Léon XIII, ne s'est pas conformé à cet usage. Lorsque Mgr Lasagni lui présenta la calotte blanche, il mit dans sa poche sa calotte rouge.

Mgr Lasagni n'en est pas mort de chagrin ; et pour récompenser ses hauts mérites en même temps que sa force d'âme, trois ans après, Léon XIII le créa cardinal.

—

La presse royaliste française vient de perdre son doyen d'âge : M. J. Neychens, ancien rédacteur de l'*Union*, est décédé à Agen, sa ville natale, où il se reposait de ses longs travaux. Il avait été le collaborateur de M. de Genoude à la *Gazette de France ;* en 1851, il passa à l'*Union*, à laquelle il resta attaché jusqu'à la suppression de ce journal, arrivée quelques mois après la mort du comte de Chambord.

—

Les journaux de Londres ont annoncé la mort de lady *Geor-*

gina-Charlotte FULLERTON, sœur de lord Granville et de l'honorable Leveson Gower, membre du parlement.

Lady Georgina Fullerton a écrit un grand nombre de romans et de nouvelles. Ses œuvres ont fait sensation dans le monde littéraire en Angleterre, et plusieurs de ses romans ont été traduits en français. Après sa conversion au catholicisme, elle n'écrivit plus que sur des sujets religieux. Parmi ses nombreux et meilleurs ouvrages, nous pouvons citer : sa *Vie de Mère Marie de la Providence, Vie de sainte Françoise de Rimini, Essai sur la vie du Père Henry Young,* et *Un enfant du Sacré-Cœur.*

Lady Georgina Fullerton n'était pas seulement un écrivain distingué, c'était surtout et avant tout une grande chrétienne. Les lettres la regrettent, les chrétiens la pleurent amèrement, les pauvres surtout.

Une lettre adressée à l'*Univers* montre que la perte de la noble Anglaise est aussi cruellement sentie par la pépinière des religieux français et par la colonie française tout entière. En voici quelques passages :

« La mémoire de lady Georgina est ici en bénédictions, car sa longue vie, bien orientée vers Dieu, n'a été qu'un doux reflet de sa divine charité. En cette noble lady, les pauvres, les malades perdent une véritable mère, toujours prête à les consoler, à les soulager, à se dépouiller pour eux, et les œuvres catholiques un soutien intelligent, dévoué et puissant.

« Mais, si pour tous les cœurs catholiques en Angleterre, cette mort est un deuil douloureux, elle l'est particulièrement pour notre colonie.

« Lady Georgina avait, en effet, pour elle une tendre sympathie, car son amour pour l'Église lui avait communiqué l'amour de la France. Auxiliaire dévouée et infatigable de tout ce qui pouvait contribuer au bien de nos compatriotes exilés et réfugiés à Londres, la maison et les écoles de Notre-Dame de France la considèrent avec raison comme leur *bienfaitrice insigne.* Aucune épreuve n'a pu affaiblir cette prédilection de son grand cœur pour la mission catholique de la France à Londres, et l'un de ses derniers actes de charité a été encore pour elle.

« Il y a de cela trois ans à peine, malgré son grand âge, ses infirmités et ses travaux, elle voulut organiser une vente de charité pour l'Église et les écoles françaises. Ne s'épargnant en rien pour la faire réussir, elle-même présida les réunions prépa-

ratoires, distribua les rôles avec un entrain admirable, rédigea la lettre-circulaire de sa propre main, et l'expédia à un nombre considérable de personnes. Le temps de la vente arrivé, on la vit partout, deux jours consécutifs, se transformer joyeuse et active en marchande *très intéressée* et aimable : « Elle était, disait-elle, si heureuse de consacrer son temps et de dépenser ses dernières forces pour la France ! »

Aussi, feu M. Tissot, alors notre ambassadeur, touché de ce dévouement, écrivit-il à la pieuse lady ces paroles, arrachées par l'admiration à son cœur d'honnête homme et de Français, *en dépit de toutes les instructions officielles :*

« Je vous suis, madame, personnellement reconnaissant de l'intérêt que vous portez *à nos religieux.*

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Mgr Ferrata a prêté, le 16 avril, le serment d'usage pour les évêques entre les mains de S. Em. le cardinal Mertel, vice-chancelier de la sainte Église.

La consécration de Mgr Ferrata comme archevêque de Thessalonique, a eu lieu, le 19, dans l'église de Saint-Augustin.

—

C'est définitivement au 22 mai qu'est fixée la cérémonie de l'inauguration, dans l'église Saint-André *delle Fratte,* du monument élevé en l'honneur de Louis Veuillot, par les souscriptions qu'a recueillies le *Journal de Rome* au lendemain de la mort du maître. L'inscription latine, due, comme on sait, à la plume du savant épigraphiste de la Compagnie de Jésus, le R. P. Anzelini, célèbre dans Louis Veuillot le chrétien qui se sacrifia pour l'Église et la société, le génie qui se forma lui-même, le dompteur des ennemis du Saint-Siège, l'écrivain concis et fort, l'homme désintéressé qui méprisa les honneurs, les richesses et les plaisirs; l'homme fier devant les puissants, devant l'opinion, devant les malheurs du temps; finalement le grand mort que salue la postérité et que les mécréants ne se rappellent qu'avec effroi. Toutes ces pensées sont traduites en style lapidaire, et l'inscription se termine par l'indication du

lieu de naissance de Louis Veuillot, Bogner-en-Gâtinais, que le P. Anzelini traduit *Gastinium,* et des donateurs du monument : *Ephemeris gallica Romæ constituta.*

—

Dans le numéro du 17 avril du *Journal de Rome*, M. Henr des Houx annonce que, devant les instances de MM. les administrateurs et rédacteurs du journal, il retire sa démission de directeur.

Par ma démission, j'avais cru accomplir l'acte suprême de soumission envers le Saint-Siège. La retirant, il me reste à donner un autre genre de sanction à la *note* de l'*Osservatore romano*, sanction que je veux spontanément donner.

Je déclare donc que je retire toutes les paroles échappées à ma plume qui, en ces regrettables polémiques, ont pu affliger notre bien-aimé Maître et Souverain et motiver les justes reproches de son autorité. Nous voulons renoncer, plus encore que par le passé, à toute considération personnelle dans la rédaction de ce journal et ne nous laisser distraire par aucun incident accessoire du but matériel de l'œuvre, qui est la revendication constante des droits de l'Église en tout pays et du droit du Souverain Pontificat sur le domaine de Saint-Pierre.

Au reste, cette déclaration n'implique en rien l'abandon du recours à la justice pontificale, que la *note* autorise les administrateurs et le directeur du *Journal de Rome* à porter devant l'autorité ecclésiastique.

France.

Paris. — Le Cardinal Guibert semble presque complètement rétabli.

On lit dans la *Semaine religieuse :*

La santé de Son Éminence le Cardinal-Archevêque se maintient en un état satisfaisant depuis huit jours; l'amélioration continue lentement.

Jeudi dernier le vénéré malade s'est levé durant quelques heures et a pris un peu de nourriture. On ne saurait voir de spectacle plus touchant que la sérénité, le calme, l'abandon chrétien du bon et saint cardinal durant cette dure épreuve. Il est profondément ému des témoignages de filiale sympathie et de respect qu'il reçoit de toute part, aussi bien de la province que du diocèse de Paris.

Il a appris que des prières solennelles ont été faites dans toutes nos églises; il a su que partout les fidèles sont venus en foule prendre part à ces supplications; on lui a dit qu'en l'église métropolitaine, le salut de dimanche dernier avait eu le plus grand éclat ; que Mgr le Coadjuteur avait donné la bénédiction du Très-Saint-

Sacrement et présidé la procession : le bon Cardinal a souri doucement en entendant ces récits ; il a exprimé sa paternelle reconnaissance et s'est étonné qu'on voulût ainsi faire violence à Dieu pour obtenir sa guérison.

Annecy. — Mgr Isoard, évêque d'Annecy, vient d'interdire la sonnerie des cloches à la paroisse de Saint-Ferréol, en réparation de la profanation commise par le maire de la commune qui avait impudemment fait annoncer, par le moyen de ces objets consacrés, l'inhumation d'un défunt auquel le curé avait refusé, conformément aux lois de l'Église, la sépulture ecclésiastique. Voilà une mesure digne de la discipline de l'Église et qui vaut mieux non seulement que toutes les complaisances imaginables, mais aussi que les vagues protestations plus ou moins indignées qu'on est trop habitué à entendre de nos jours.

Cambrai. — La *Semaine religieuse* de Cambrai écrit ce qui suit au sujet du rétablissement des vicariats de Valenciennes :

Si les catholiques savaient toujours se montrer fermes et résolus, on respecterait un peu plus leurs intérêts et leurs droits.

Nous avons dit, il y a un mois, que la population d'Anzin a forcé la municipalité de cette ville à revenir sur la décision qu'elle avait prise de renvoyer les Sœurs.

Aujourd'hui, c'est Valenciennes qui, par ses pétitions, oblige son conseil municipal à rétablir le traitement des vicaires de la paroisse Saint-Nicolas et du faubourg Notre-Dame.

Constantine. — Extrait d'un des derniers numéros de l'*Akhbar*, journal *très républicain* et anti religieux, paraissant à Alger :

Il y a six ans, le Conseil municipal de Constantine changea son personnel hospitalier et remplaça les Sœurs par des infirmières laïques.

Mais le recrurement de ces dernières laissa toujours à désirer, de sorte que le service de l'hôpital faisait l'objet de très nombreuses et très justes réclamations.

De plus, le matériel de l'établissement, d'une insuffisance notoire, le défaut presque complet d'installation thérapeutique, l'absence même d'instruments de chirurgie indispensables, tout contribuait à accroître la mauvaise situation de notre hôpital.

Mais comment y remédier? Ces sortes d'établissements n'ont généralement en Algérie aucune dotation. Ils vivent sur les fonds des communes qui, pauvres elles-mêmes, se font tirer l'oreille pour verser leur part contributive. Les ressources financières sont ainsi constamment au-dessous des besoins.

Il n'était donc pas possible d'affecter à la formation d'un personnel infirmier laïque les fonds nécessaires à un bon recrutement.

Dans cet état, on songea de nouveau, il y a un an environ, aux aux Sœurs hospitalières, et des ouvertures leur furent faites pour qu'elles reprissent le service de l'hôpital. Celles-ci y consentirent, mais à des conditions qui ne furent pas acceptées.

Les pourparlers furent rompus; mais depuis, les choses n'ayant fait qu'empirer, on en revint aux Sœurs en souscrivant à toutes leurs demandes.

Et voilà comme, après une expérience de six ans de laïcisation, l'hôpital de Constantine a été replacé sous la direction de l'élément congréganiste.

Fréjus. — Les funérailles de Mgr Terris ont eu lieu le 15 avril, sous la présidence de Mgr l'archevêque d'Aix, assisté de Mgr Hasley, archevêque élu de Cambrai, administrateur du diocèse d'Avignon; de Mgr Robert, évêque de Marseille; de Mgr Theuret, évêque d'Hermopolis; de Mgr Balaïn, évêque de Nice; et de Mgr Jourdan de la Passardière, évêque de Roséa.

Près de deux cents prêtres et une foule très considérable de fidèles ont pris part à la cérémonie funèbre.

Mgr Jourdan de de la Passardière a prononcé à la louange du prélat défunt un très éloquent discours.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Dislocation ministérielle. — M. Ferry. — Élections départementales. — Tonkin. — Affaire du *Bosphore Égyptien*. — Conflit anglo-russe. — Irlande.

23 avril 1885.

Le cabinet présidé par M. Brisson vient de subir une première dislocution.

Les Français ont un nouveau ministre des finances. M. Sadi Carnot succède à M. Clamageran, qui, au bout de dix jours, se déclare fatigué et fausse compagnie à ses collègues.

Nul ne croit aux raisons de santé subitement alléguées par M. Clamageran. Les uns disent qu'il se retire parce qu'il n'a pu obtenir l'approbation du cabinet pour certaines réformes qu'il voulait introduire dans l'administration des finances. D'autres affirment qu'après avoir constaté de près les nécessités du moment, il demandait, pour y faire face, un emprunt de liqui-

dation que le gouvernement a considéré comme trop dangereux à la veille des élections. Enfin, il en est qui prétendent que M. Clamageran, dont personne n'avait soupçonné jusqu'ici la capacité financière, a trouvé que le fardeau était trop lourd pour lui, et qu'il ne s'est pas senti la force de faire face à l'immense désarroi dans lequel sont tombées les finances de l'État.

Donc M. Clamageran est remplacé par M. Sadi Carnot. Celui-ci n'en sait pas plus long que celui-là, et il n'y a dans ce changement, pour la gestion du Trésor public, ni perte ni profit. C'est surtout en ce qui touche le ministère des finances que la République montre des facultés d'improvisation auxquelles il est impossible de ne pas rendre hommage. Nous avions déjà M. Tirard, qui, grâce aux souvenirs d'une ancienne profession, excellait à fabriquer des budgets en faux. Un instant nous avons failli avoir M. Rouvier. Le nouveau ministère avait inventé M. Clamageran ; nous passons aujourd'hui à M. Sadi Carnot. Autrefois, les ministres des finances s'appelaient le baron Louis, M. de Villèle, M. Humann, M. Magne.

Un jour, Alexandre Dumas, le premier du nom, appelé comme témoin devant la cour d'assises de Rouen, répondait au président, qui lui demandait ses nom et qualité : « Je me dirais auteur dramatique si je n'étais pas dans la patrie du grand Corneille ; » et le président de lui répliquer fort spirituellement : « Il y a des degrés, suivant les siècles. » En fait de ministres des finances, il y a des degrés suivant les régimes, et de MM. Tirard, Rouvier, Clamageran, Sadi-Carnot à leurs illustres devanciers il y a plus loin, bien plus loin encore que d'Alexandre Dumas à Corneille. Après tout, la République ne peut nous donner que ce qu'elle a.

L'accession de M. Sadi Carnot au ministère des finances est sans intérêt au point de vue politique aussi bien qu'au point de vue financier. Il en est autrement de M. Demôle, qui remplace M. Carnot au ministère des travaux publics. M. Demôle était au Sénat un des plus humbles sous-ordres de M. Jules Ferry ; en fait d'obséquiosité, il rendait des points à M. Dauphin lui-même. Le jour où le général Lewal, au lendemain de la chute du ministère dont il faisait partie, entreprit au palais du Luxembourg une apologie rétrospective, M. Demôle se fit remarquer par l'impétuosité de ses applaudissements.

—

Si, à côté de cette nomination, nous disons que le ministère s'est adjoint pour sous-secrétaires d'État, MM. Cavaignac et

Dorian, tous deux dévoués corps et âme à M. Ferry, on comprendra que l'opportunisme triomphe bruyamment.

M. Jules Ferry, honteusement chassé du pouvoir il y a si peu de temps, dans les circonstances que l'on sait, est aussi maître que par le passé de la majorité qui l'a renversé dans un moment d'affolement, mais qui le reconnaît toujours pour son véritable chef.

Les radicaux se rattachent à l'espoir que M. Brisson étant des leurs ne les abandonnera pas. Ils peuvent comprendre dès aujourd'hui toute l'étendue de leur erreur, en voyant le chef d'un ministère sur lequel ils comptaient pour achever la défaite de leurs adversaires, conserver, voire même ramener le personnel ferryste au pouvoir.

C'est que M. Brisson, il ne faut pas s'y tromper, n'a pas accepté la présidence du conseil pour faire prévaloir ses idées particulières et réaliser son programme ; mais uniquement pour ménager ses chances à la présidence de la République.

M. Brisson fait ses affaires, comme les deux fractions républicaines font les leurs.

Ferrystes et radicaux ne se disputent le pouvoir qu'afin d'être en mesure d'exercer la pression administrative au moment des élections. Ils ne cherchent qu'à se combattre et à se trahir les uns les autres.

Le vertueux M. Brisson est dans le grand courant républicain, en trahissant les radicaux pour les opportunistes dont il a plus à attendre que de ses anciens amis.

Tout l'avantage que ceux-ci se promettaient de la chute de M. Jules Ferry est aujourd'hui perdu. Il n'y a qu'une majorité : la majorité ferryste, cette majorité pourrie, corrompue, ruisselante d'abjection, au dire des républicains eux-mêmes qui n'en font point partie.

Il est aisé de prévoir que le ministère subira sans tarder les plus violents assauts. Pendant les quatre mois qui nous séparent encore du renouvellement de la Chambre, M. Brisson aura de rudes moments à passer. Son nom devait suffire, disait-on, pour réunir dans un seul faisceau toutes les fractions du parti républicain, et nous voyons au contraire s'élargir chaque jour davantage le fossé qui les sépare. La période qui va s'ouvrir sera pour les élections la meilleure des préfaces.

Il est plus que temps que les conservateurs s'organisent et travaillent en vue de cette lutte, et surtout qu'ils s'unissent.

—

Ne pouvant plus être président du Conseil des ministres et général en chef par procuration, M. Jules Ferry pendant qu'il cherche à peupler le ministère de ses créatures, s'est fait épistolier et conférencier. Dans un discours prononcé à Épinal, devant ses chers Vosgiens, le grand Vosgien dégommé a fait impudemment l'apologie de son administration et offert majestueusement son appui au nouveau Cabinet. Et le texte de son discours est religieusement reproduit par la foule de journaux qui, tout ahuris le jour de sa chute, s'étaient assez bien remis deux jours après pour honorer en lui une « grande victime ».

Au sujet de cette campagne de M. Ferry, on lit dans le *National*, journal républicain relativement modéré et, par conséquent, souvent illogique :

Ainsi parle M. Ferry, et il n'est pas prouvé que M. Brisson puisse se donner le luxe de refuser l'appui de son prédécesseur tombé.

Il est même à peu près évident que le ministère Brisson ne sera que l'ombre chinoise du ministère Ferry.

Il sera forcé, pour plaire aux mêmes hommes, pour ménager les mêmes intérêts électoraux, de commettre les mêmes fautes, sans excuse, sans grandeur, en simple plagiaire mécontent de son rôle et impuissant à en jouer un autre.

Voilà pourquoi la dissolution s'impose.

Nous n'avons aucun plaisir à tenter d'humilier le cabinet Brisson, mais nous sommes forcés de constater que son rôle sera piteux tant que durera cette majorité, qui se mord aujourd'hui les pouces d'avoir renversé M. Ferry.

Le *National* n'a pas tort; mais bien que la dissolution semble logique, il est fort à croire qu'elle ne se fera pas, parce que tous les républicains en ont peur.

—

C'est qu'en effet, les élections départementales qui ont eu lieu depuis quelques mois sont bien faites pour les effrayer. La journée de dimanche dernier est encore là pour le prouver.

Deux scrutins de ballottage avaient lieu. Un nouveau siège, celui de Chartres, a été enlevé aux républicains.

Ces résultats liquident la journée du 12 avril, et donnent comme ensemble sur 12 élections : 10 élections conservatrices, contre 2 républicaines. Les conservateurs gagnent 7 sièges.

Pour ces douze élections cantonales, 36,773 électeurs ont pris part au vote. Les conservateurs ont obtenu 23,261 voix, les républicains 13,512, soit une majorité de 10,000 voix en faveur

des conservateurs. Précédemment, dans ces mêmes cantons, les républicains obtenaient la majorité, qui est passée aujourd'hui du côté des conservateurs.

En outre de ces élections cantonales, des élections municipales ont eu lieu dans de grands centres comme Barbentane (Bouches-du-Rhône), où toute la liste conservatrice a été élue à une écrasante majorité. La ville de Neuilly, aux portes de Paris, avait, elle aussi, à nommer deux conseillers municipaux, et si un républicain a été élu, le second siège a été emporté par un conservateur très énergique. Il s'en est fallu de peu que les deux candidats conservateurs ne fussent élus.

Le mouvement, on le voit, est général; il se manifeste depuis quelques mois sur tous les points du territoire : dans le nord, dans le midi, dans le sud-ouest, dans les régions du centre si difficiles à émouvoir, dans des cantons où toute lutte était abandonnée, dans des villes industrielles comme Tourcoing, Haubourdin, au milieu de populations ouvrières comme Chartres et Neuilly, dans les pays de céréales comme Antony et Loudun, dans des contrées vinicoles comme Astaffort, chez les pêcheurs des Sables-d'Olonne comme chez les mineurs de Bouchain.

Ce ne sont pas des cas isolés, c'est une manifestation qui se produit partout, comme si un grand courant traversait le pays, arrachant les opportunistes des postes qu'ils occupaient et protestant contre la politique que le régime et le parti républicains ont infligée à la nation.

—

Est-ce l'approche des élections qui donne de la sagesse à une fraction du parti républicain? On le croirait, à lire les détails d'une grande réunion qui a eu lieu à l'hôtel Continental sous la présidence de M. Barthélemy Saint-Hilaire. Les journaux républicains avaient fait le silence autour de cette réunion composée surtout de membres des conseils généraux et conseils d'arrondissement du département de Seine-et-Oise. Il s'agissait de délibérer sur un programme à soumettre aux électeurs à l'occasion des prochaines élections générales. On est tombé d'accord sur le point que les masses électorales commencent à se détacher de la République, à cause de l'accroissement formidable des charges publiques, de la politique aventureuse des ministres et de l'abandon ou de la négligence des plus grands intérêts du pays. M. Barthélemy Saint-Hilaire et ses amis voudraient donc que, au moins en Seine-et-Oise, on pût promettre, au nom de

la République, de l'économie, de la sagesse et de la modération aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur. La tentative honore le bon sens de ces messieurs; mais ils se font illusion s'ils espérent arrêter le gouvernement de la République sur la pente où il glisse, et s'ils espèrent ramener à eux les électeurs clairvoyants.

—

Les dernières nouvelles du Tonkin signalent deux faits d'armes : la prise d'un bâtiment chinois par l'escadre de l'amiral Courbet et un combat assez sérieux au Tonkin près de Lang-Kep.

Il ne faut pas s'émouvoir de ces faits. Ils étaient prévus et ne seront considérés de part ni d'autre comme une violation des préliminaires de paix. Il avait été convenu entre les deux partis que, en raison de la difficulté des communications, on ne s'arrêterait pas aux irrégularités qui pourraient se produire, pourvu, bien entendu, qu'elles fussent véritablement le résultat de circonstances imprévues. Les deux faits que nous signalons rentrent dans cette catégorie et ne paraissent pas devoir influer sur les négociations pour la paix définitive.

A ce propos, on annonce le départ du plénipotentiaire français pour Tientsin, où il arrivera prochainement. Dès son installation au consulat de cette ville, M. Patenôtre ouvrira, avec les plénipotentiaires chinois, les négociations pour la conclusion du traité de paix et de commerce, sur les bases arrêtées le 11 mai 1884. Ces bases seront modifiées dans ce sens que la France réclamera certains avantages douaniers. L'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire dans le Céleste-Empire sera assisté dans cette mission par M. Bistelhüber, consul à Tientsin, le seul des agents français en Chine qui soit resté à son poste pendant toute la durée du conflit actuel.

—

Ces préliminaires de paix n'empêchent pas les préparatifs de guerre et les envois de troupe.

Le *Journal officiel* vient en effet de publier, en outre du décret appelant le général de Courcy au commandement du corps expéditionnaire du Tonkin, divers décrets nommant :

Le général Warnet, chef d'état-major, et le colonel Mourion, du 1er tirailleurs algériens sous-chef d'état-major.

Le général Brière de l'Isle est placé à la tête de la 1re division et le général de Négrier à la tête de la 2e.

Le général de brigade Jamont, du 8e corps d'armée et des subdivisions de région d'Auxonne et de Dijon, est nommé au commandement de l'artillerie du corps du Tonkin.

Le général de brigade Prudhomme, commandant la 32e brigade du 16e corps et les subdivisions de région de Narbonne et de Perpignan, est mis à la disposition du général commandant en chef le corps du Tonkin.

Avec les généraux Jamais, Mugnot et Giovanninelli, l'état-major supérieur du corps expéditionnaire est au complet.

Ajoutons que le gouvernement a reçu par dépêche de notre consul à Tien tsin la traduction du décret relatif à la mise à exécution des préliminaires de paix que le gouvernement chinois a fait insérer le 13 avril dans la *Gazette de Pékin,* à la demande du gouvernement français. Ce décret avait été signé à Pékin le 6 avril, mais non publié.

—

L'Égypte est le pays des surprises. Nubar-Pacha en réservait une assez désagréable à M. de Freycinet pour le jour de son arrivée au pouvoir. Le ministre égyptien faisait, le 8 avril, briser les portes d'un établissement français et ses représentants manquaient absolument d'égards envers les fonctionnaires de la république. De là, vif émoi dans les cercles diplomatiques. L'Angleterre, accusée d'avoir provoqué cet incident, déclare y être étrangère et renvoie nos nationaux lésés devant les tribunaux mixtes du Caire.

M. de Freycinet, après avoir pris l'avis de MM. Billot et C. Barrère, et fait instruire l'affaire par différents conseillers d'État, section du contentieux, a demandé au gouvernement égyptien : 1° la destitution du chef de police qui s'est livré à l'acte de violence incriminé ; 2° la levée des scellés apposés sur les portes de l'imprimerie du *Bosphore égyptien.*

Nous verrons si notre ministre des Affaires étrangères aura la fermeté de soutenir jusqu'au bout ses justes prétentions.

—

Après avoir été moins tendues pendant quelques jours, voici que les relations entre l'Angleterre et la Russie se tendent de nouveau et d'une manière alarmante. Voici en effet la dépêche que nous transmet l'*Agence Havas* à propos du rapport parvenu à Londres de son agent en Afghanistan, sur le combat de Penjdeh :

La dépêche du général Lumsden déposée à la Chambre des communes est datée de Turpul, 17 avril. Elle déclare, tout d'abord, que le rapport du général Komaroff sur l'attaque de Penjdeh est incorrect, et continue en répondant, point par point, aux principaux

passages dudit rapport dont le général anglais conteste l'exactitude.

Les prétentions russes relativement aux deux rives du Kouschk ne sont pas soutenables, dit la dépêche ; la rive gauche de cette rivière a toujours été gardée par les Afghans, les Russes ne l'ont jamais occupée.

La position aux environs du pont où d'après le général Komaroff se trouvaient les Afghans, était occupée par eux avant que le général russe eût fait exécuter son mouvement en avant, avant même la conclusion de l'accord du 17 mars.

En ce qui concerne la marche des Afghans vers le camp russe, le général Lumsden s'exprime ainsi :

« Les Afghans étaient loin de pouvoir admettre l'innocence des intentions du général Komaroff. Ce dernier essayait chaque jour par des actes irritants de provoquer une collision. Les Afghans étaient donc convaincus que les Russes avaient la ferme résolution d'engager les hostilités et ils comprirent la nécessité d'étendre leur ligne de défense.

« Le 27 mars, deux corps de troupes russes s'avancèrent simultanément. Le colonel Alikanoff à la tête de la cavalerie poussa au delà de Pulhkisti, l'infanterie s'approcha à droite de la position des Afghans. Le colonel Alikanoff ne se retira que lorsqu'il fut arrêté par la cavalerie afghane ; l'infanterie, également, ne battit en retraite que sur l'intimation du commandant afghan qui prévint l'officier russe qu'il allait faire tirer sur lui s'il avançait encore.

« Le chef d'état-major du général Komaroff déclara par la suite au capitaine Yate que la marche en avant des Russes n'avaient été qu'une simple promenade de plaisir, mais on l'informa que le commandant afghan envisageait la chose sous un aspect beaucoup plus sérieux.

« Le général Komaroff a dit que l'audace et l'arrogance des Afghans augmentaient chaque jour ; cela se peut, mais s'il en est ainsi, la faute en est entièrement due à la façon d'agir des Russes. C'est uniquement grâce à la patience, à la longanimité des Afghans que, pendant ces deux derniers mois, durant lesquels ils ont été incessamment en butte à d'irritantes provocations, la paix a pu être maintenue.

« Il est parfaitement vrai que les Afghans ont, à un certain moment, placé un poste d'observation qui dominait le camp russe, mais ils l'ont retiré le lendemain, c'est-à-dire le 29 mars. »

Le général Lumsden affirme ensuite qu'il est inexact que ce soit sur le conseil des officiers anglais que le commandant afghan ait refusé de repasser le Kouschk. Le général reproduit le texte de la réponse du commandant aux sommations de Komaroff. Cette réponse mentionne que le capitaine Yate a vu la lettre du général russe, mais le commandant afghan y dit de la façon la plus précise qu'il

doit obéir aux ordres de l'émir. Le commandant offrit en outre de discuter les termes d'un arrangement afin d'éviter un conflit.

Le général dit en terminant, que lorsque les Russes se sont avancés en forces le 30 mars, les Afghans se sont trouvés placés dans l'obligation de se défendre.

Ajoutons que MM. Gladstone et lord Granville ont annoncé au Parlement l'abandon de l'expédition du Soudan et proposé le vote d'un crédit de 11 millions de livres sterling, qui n'a pas seulement pour objet de solder les frais de cette malheureuse entreprise, mais encore de pourvoir aux premiers armements commencés en vue de la guerre d'Afghanistan.

—

Une vive agitation règne en Irlande. A Cork, le cortège du prince et de la princesse de Galles a été suivi toute la journée par une bande nombreuse, ayant à sa tête M. O'Connel, membre du Parlement, et chantant le *God save Ireland* (Dieu sauve l'Irlande). Dans la soirée, quelques troubles ont eu lieu dans les rues de la ville; des pierres ont été lancées à la police, qui a chargé la foule pendant un certain temps.

La police, en se servant de la baïonnette, a fait quelques blessés. La pluie de pierres a continué jusqu'à minuit.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Avec notre nouveau ministère des finances, voici qu'on reparle emprunts. C'est un mot qui, depuis le ministère Tirard, est devenu le synonyme de baisse, et pour appuyer le mouvement, on insinue que la paix avec la Chine n'est pas un fait plus accompli que l'accord entre les Anglais et les Russes. Les baissiers se donnent vraiment beaucoup de peine et nous doutons qu'ils en retirent beaucoup de profits. Le Comptant ne manque pas d'argent et, cette fois plus intelligent que d'habitude, plus on baissera, plus il s'empressera de profiter de cette occasion pour faire un placement; et il aura raison.

On ne peut s'imaginer de prime abord, combien une baisse un peu forte fait diminuer le capital des portefeuilles. Pour la curiosité, et aussi un peu pour votre instruction financière, nous allons vous donner les chiffres de perte occasionnés lors de la panique du 9 courant, seulement sur une quinzaine des principales valeurs de la spéculation : *Ab uno disce omnes.*

	FR.		FR.
3 0/0 ancien	229,900,000	Orléans.	15,000,000
3 0/0 amortissable.	52,500,000	Midi	3,750,000
4 1/2 0/0 nouveau .	74,800,000	Suez-action	21,185,000
Banque de Paris .	9,125.000	Suez délégation . .	3,000,000
Crédit Lyonnais . .	4,000,000	Panama	5.900.000
Banque ottomane. .	10,000,000	Egypte unifiée. . .	60.958.000
Est	5,840,000	Italien	228,920,000
Lyon	26,000,000	(etc., etc.)	
Nord	10,500,000		

Et pourtant toutes ces valeurs ne valaient ni plus ni moins la veille que le lendemain pour le rentier qui garde ses titres dans son portefeuille sans les vendre, à moins de force majeure.

Nous avons démontré que le 4 1/2 0/0, avec un revenu en apparence supérieur, était dans un état d'infériorité vis-à-vis le 3 0/0 perpétuel et le 3 0/0 amortissable. Maintenant, on peut se demander si les calculs, en apparence aussi très exacts, qui assignent au 3 0/0 amortissable une supériorité sur le 3 0/0 perpétuel sont, au fond, basés sur d'indiscutables données?

Si les cours du 3 0/0 perpétuel devaient rester stationnaires, il y aurait des comparaisons mathématiques à établir avec le 3 0/0 amortissable; mais la cote n'est jamais immobile. Qui sait si, dans quelques années, nous ne verrons pas notre 3 0/0 se rapprocher du pair, comme les Consolidés; il suffira pour cela que la capitalisation baisse encore, en dehors de tout autre événement. Au pair, le 3 0/0 perpétuel devient l'équivalent du 3 0/0 amortissable, qui, s'il s'élevait lui au-dessus de 100 fr., verrait alors le 3 0/0 ancien bien au-dessus du pair. A présent, le remboursement du 3 0/0 amortissable à 100 lui constitue un avantage; plus tard il peut lui constituer une perte. En attendant pour avoir du 3 0/0 amortissable il faut payer 1 fr. 50 ou 2 fr. de plus que pour acheter du 3 0/0 ancien. Quant aux périodes d'amortissement, il y en a long à dire et contredire.

Si nous retournons la question, ne pouvons-nous pas nous dire: Avec le gouvernement qui nous régit, avec celui qu'on est en train de nous donner, qui sait si dans quelques années, nous aurons un 3 0/0 amortissable; il sera si facile avec une mesure révolutionnaire d'en supprimer l'amortissement et pour cause... majeure; où trouvera-t-on matière pour amortir, si nous continuons les errements du présent.

Le porteur du 3 0/0 perpétuel est, en résumé, celui de nos rentiers qui jouit de la situation la plus stable; on ne peut rien contre lui, si non de ne plus lui payer ses arrérages; nous n'en sommes pas là encore, Dieu merci! A. H.

Le gérant: P. CHANTREL.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul, L. Philipona, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

L'ENSEIGNEMENT CHRÉTIEN

ET L'AVENIR DE LA FRANCE (1)

Après avoir longtemps réfléchi devant Dieu, nous venons accomplir auprès de vous et pour vous un grand devoir, et, selon l'expression énergique de nos Livres-Saints, nous venons *délivrer notre âme* (2).

La lutte de l'enseignement antichrétien grandit et s'étend chaque jour : les croyances, les lois de la morale, les libertés les plus sacrées, l'avenir de la France sont menacés.

Dans notre Lettre pastorale du 2 octobre 1882, nous vous avons dénoncé cet enseignement funeste, au nom de la religion et de la liberté. Dans notre Lettre pastorale pour le Carême de 1883, en traitant du Patriotisme, nous avons démontré que la lutte religieuse, spécialement sur le terrain de l'instruction et de l'éducation de l'enfance, est un des grands périls de notre pays. Chaque année, dans les circulaires par lesquelles nous sollicitons la charité en faveur des écoles libres de notre ville épiscopale, nous avons rappelé l'importance de cette question décisive.

Mais, à cette heure encore, prêtres et fidèles espèrent de nous une parole qui les éclaire et les fortifie. Nous les entendons nous adresser cette interrogation pressante et pleine d'anxiété : O chef de la maison de Dieu, ô gardien des doctrines, ô pasteur des âmes, quelles œuvres de mort se font au milieu des ténèbres qui montent autour de nous, et quels ennemis s'avancent dans la nuit qui devient plus sombre : *Custos, quid de nocte ?* (3)

C'est à cette interrogation que nous venons répondre, avec l'indépendance d'une conscience qui ne connaît d'autre voie que celle de la loyauté et qui ne porte d'autre joug que celui de la vérité et de la justice.

(1) Lettre pastorale pour le Carême, de Mgr Turinaz.
(2) Ezech. xxxiii, 9.
(3) Isaïæ, xxi, 11.

Ceux mêmes que nous devons combattre attendent notre parole. Ils pourraient, sans doute, se féliciter de notre silence; mais ils comprennent, eux aussi, que le silence serait la trahison de notre devoir et ils nous refuseraient leur estime.

Nous traiterons donc, dans cette Lettre pastorale, de l'enseignement chrétien et de l'avenir de la France.....

I

Tout d'abord, Nos très chers Frères, l'enseignement que nous combattons, conduit fatalement à la destruction du christianisme et de toute religion.

Déjà, dans notre Lettre pastorale du 2 octobre 1882, nous avons traité cette question d'une si haute importance ; mais nous avons le devoir de reprendre cette démonstration, et de la rendre plus pressante, plus éclatante et de la placer dans une telle lumière, qu'elle ne laisse aucune issue à la mauvaise foi et à l'ignorance.

La neutralité, elle est impossible, en droit ; elle est impossible par la nature même des choses et, tout d'abord, dans la loi même qui la proclame.

La loi qui réprouve le nom de Dieu, n'est pas une loi de neutralité ; elle est, par ce fait seul, par cette suppression, le mépris et la négation de Dieu ; et il avait raison, ce sénateur qui s'écriait : « Je vote cette loi, parce qu'elle est athée. »

Malgré les protestations et les promesses, la haine religieuse au dedans et au dehors des assemblées ne s'y est pas trompée ; elle a vu là un succès et une arme contre Dieu, et elle a bien vu.

C'est ainsi que la loi a été comprise par le bon sens de l'enfant et la logique du peuple.

« L'enfant priera si ses parents le veulent, a dit un universitaire illustre, ancien ministre de l'Instruction publique; mais il saura que son maître ne prie pas ou se cache pour prier; que la loi du pays lui interdit d'avouer tout haut sa croyance, s'il en a une; que les religions sont tout au plus souffertes. Et nous demandons à tous les hommes de bonne foi si cela n'est pas un enseignement (1) ! »

C'est ainsi que la loi devait être interprétée et qu'elle l'a été par la mauvaise volonté ou par la faiblesse des maîtres ; c'est

(1) M. Jules Simon : *Dieu, Patrie, Liberté,* ch. XI, p. 347.

ainsi qu'elle sera de plus en plus interprétée par eux, à mesure que le pays glissera sur les pentes fatales des luttes religieuses.

« Le ministre a pu continuer de promettre que le nom de Dieu ne serait pas arrêté sur les lèvres du maître, a dit encore l'écrivain que nous venons de citer, mais il était officiellement effacé du texte de la loi. Cela restait acquis à l'histoire de ces douloureuses années ; l'Europe, la France le savaient ; les maîtres d'école le savaient. Les lâches, il y en a partout, — il y en a, ajoutait-il, dans l'université moins qu'ailleurs ; — les lâches commençaient à se demander s'il y aurait sécurité pour eux à parler d'un Dieu dont les législateurs n'avaient pas voulu (1). »

La neutralité, elle est impossible par la nature même de Dieu.

Est-ce que le nom de Dieu peut être supprimé quelque part sans que l'outrage et le mépris montent jusqu'à lui ? Dieu ! mais il est le créateur de tous, le législateur suprême, le Tout-Puissant, le souverain Maître. On le respecte, on l'aime, on l'adore, ou bien on le méprise, on le hait et on le maudit, mais on ne le supprime pas. Dieu ! mais pouvez-vous le repousser sans le nier ? Il est partout : dans l'intelligence du maître qui enseigne, et dans l'âme de l'enfant qui écoute ; dans la vérité qui est affirmée et dans le précepte qui s'impose ; dans l'autorité qui commande et dans la volonté qui obéit. Dieu ! il est dans les traditions de toutes les familles, dans les affections de tous les foyers respectés, comme il est dans les grands faits de l'histoire et dans la gloire des peuples. Dieu ! il est dans le grain de sable que l'enfant a foulé à ses pieds, dans la fleur des champs que sa main a cueillie sur son chemin. Il est dans les clartés de la raison naissante de l'enfant, dans l'aube et les ardeurs du jour qui l'éclaire.

Et, en présence de ce Dieu qui est partout, non, non, mille fois non, la neutralité n'est pas possible !

La neutralité est impossible encore, par la nature de la religion ; car la religion elle éclaire, elle dirige, elle élève, elle transfigure l'intelligence et le cœur, l'âme et la vie tout entière.

Si elle n'est pas acceptée dans la loi et dans l'école ; si elle est bannie par l'hostilité ou par l'indifférence, elle est atteinte dans son autorité et dans son essence.

Nous le faisions remarquer il y a quelques instants, avec un

(1) M. Jules Simon : Ibid., p. 370.

philosophe rationaliste, si le maître se borne à l'abstention et au silence, ce silence est pour l'enfant qui a reçu dans sa famille une éducation religieuse, la manifestation évidente du mépris. Ce silence ne dit-il pas à l'enfant : que la religion soit la parole révélée de Dieu, la croyance et la loi qu'il impose, ou qu'elle ne soit qu'une invention de l'homme, une superstition absurde, nous n'en savons rien et cela nous importe peu ! Mais qu'est-ce donc que ce mépris, sinon la négation de la religion elle-même ?

La neutralité, elle est impossible, par la nature de l'enseignement.

« Le silence de l'instituteur, avons-nous dit dans une précédente lettre pastorale, le silence de l'instituteur n'est pas possible. Écartera-t-il de parti pris toutes les hautes et décisives questions de la création du monde, de l'origine de l'homme et de ses destinées, de la vie et de la mort ? Abordera-t-il un seul de ces problèmes, sans nommer Dieu, et sans faire même une allusion aux solutions que donne la foi chrétienne ?

« Pourra-t-il enseigner l'histoire de notre pays et raconter les hauts faits de nos pères, sans parler de Dieu, de Jésus-Christ, de l'Église, de leur influence, de nos héros chrétiens, et de leurs œuvres admirables ?

« De deux choses l'une : ou bien l'instituteur touchera à toutes ces questions et alors il devra se prononcer, émettre une opinion et sortira de la neutralité ; ou bien il les écartera, ou il les énumérera sans les résoudre : et alors cet enseignement si vanté, cet enseignement de lumière et de progrès ne sera, en réalité, qu'un enseignement mutilé, ridicule et inepte, l'enseignement de la contradiction et de la décadence. »

La neutralité est impossible, par la nature de l'éducation.

Voulez-vous restreindre le rôle du maître à l'enseignement des connaissances humaines ? Vous abaissez sa mission, vous en méconnaissez la grandeur et la sublimité. C'est le cœur aussi qu'il doit former ; c'est le caractère auquel il doit donner l'énergie, la droiture et la bonté ; c'est l'âme tout entière qu'il doit élever et transfigurer dans le devoir et la vertu..

Et cette mission, vous croyez qu'il l'accomplira sans l'influence de la religion, sans croyances et sans Dieu !

Ou bien, que demandez-vous ? D'admettre, simultanément, dans l'âme et dans la vie de l'enfant, la foi et la négation, l'adoration et le mépris de Dieu, l'indifférence de l'école et la piété du foyer, le silence du maître et les affirmations de la

mère! Mais c'est un rêve aussi insensé que criminel! Il faudrait à cet enfant deux consciences, deux âmes et deux vies. Il n'a qu'une conscience, qu'une âme et qu'une vie, et vous apportez là, avec une division chimérique et une mutilation sacrilège, la ruine inévitable de l'intelligence et du cœur, la dépravation de la vie.

« On ne peut, a dit le grand Pape Léon XIII, on ne peut renouveler sur l'enfant le jugement de Salomon, et le partager, par un coup d'épée déraisonnable et cruel qui sépare son intelligence de sa volonté (1). »

Mais si la neutralité est impossible en droit, si la nature même des choses la repousse, a-t-on essayé, du moins, de la faire passer dans les faits ?

Faut-il le redire ? La prière bannie de l'école avec l'enseignement du catéchisme et de l'histoire sainte ; les emblèmes religieux et l'image adorée de Jésus-Christ, la croix qui a régénéré et sauvé le monde, et qui seule le sauvera encore, repoussés de l'école comme des salles des hôpitaux ; les manuels condamnés par l'Église et imposés dans un grand nombre d'écoles, malgré les protestations des familles, et parfois, malgré les protestations des conseils municipaux : est-ce donc la neutralité ?

Ces bataillons d'adultes, et même d'enfants, formés, organisés sous l'inspiration de la Ligue de l'enseignement et de la franc-maçonnerie, et dont les exercices ont lieu, presque partout, à l'heure des vêpres, et souvent à l'heure de la messe paroissiale, sont-ils l'œuvre de la neutralité ? Les familles chrétiennes qui acceptent ou qui subissent cette servitude, au nom du patriotisme, ne constatent-elles pas souvent, avec une profonde douleur, que leurs enfants n'ont appris là que ce que leur foi et leur innocence devaient ignorer ?

Ce maître qui ne parle de la religion qu'avec mépris, ce maître que ses enfants ne voient jamais ou presque jamais à l'église, qui a pour amis, pour confidents et pour protecteurs les adversaires les plus acharnés de la religion, qui lit ouvertement et qui fait lire les journaux les plus hostiles à la foi chrétienne, à l'Église et à ses ministres, ce maître n'est-il pas, par ses paroles et par ses actes, par sa vie elle-même, la négation de la neutralité, l'apostolat vivant du mépris des croyances religieuses ? Aussi, faut-il s'étonner que de tels exemples por-

(1) Lettre adressée au Cardinal-Vicaire, le 25 juin 1878.

tent rapidement leurs fruits? Si les enfants vont encore à l'église parce que leurs parents l'exigent, ils y donnent souvent le scandale de leur irrévérence.

De bonne foi, qui donc pourra demander à de tels maîtres, de respecter, dans leur enseignement, la religion qu'ils méprisent et qu'ils combattent dès qu'ils ont franchi le seuil de leurs écoles? Qui donc pourra espérer que, le voulussent-ils sincèrement, — et ils ne le voudront pas, — ces maîtres absolument irréligieux ne laisseront pas échapper à chaque instant la manifestation de leur incrédulité? Et l'enseignement de tels maîtres imposés par la loi et par l'obstination de l'autorité supérieure à des populations chrétiennes, n'est-il pas un outrage permanent à la foi de ces populations, à la liberté des âmes?

Sans doute, si le maître redoute l'indignation des familles, l'influence d'un pasteur vénéré et aimé, l'autorité d'une municipalité qui entend faire respecter la liberté des consciences, il n'attaquera pas ouvertement les croyances chrétiennes, mais les moyens détournés et voilés ne lui manqueront pas pour les combattre et les détruire dans l'âme de ses élèves. Il leur apprendra à détester la superstition et le fanatisme, et il leur fera entendre que la superstition et le fanatisme, c'est la religion elle-même. Il ne niera pas directement les peines éternelles, mais il insinuera que la crainte des châtiments de la vie future n'est qu'une folle terreur; il ne leur dira pas de mépriser les lois de l'Église et l'autorité des prêtres, mais il leur dira que les consciences ne relèvent que d'elles-mêmes; et quand il rencontrera, dans les récits de l'histoire, les œuvres du clergé et de l'Église, il les fera apparaître sous l'aspect le plus odieux.

De deux choses l'une, dirons-nous encore à ceux qui oseraient contester l'évidence de ces affirmations, de deux choses l'une: ou bien vous croyez à la neutralité de tels maîtres, ou vous n'y croyez pas. Si vous y croyez, vous ne méritez même pas que l'on confie à votre naïveté la dernière école du dernier de nos villages; et si vous n'y croyez pas, quelle confiance méritez-vous, quel droit pouvez-vous avoir de tenir sous votre domination l'âme des enfants, l'éducation de tout un peuple, l'avenir de notre pays?

D'ailleurs, parmi les maîtres qui affichent ouvertement leur hostilité aux vérités et aux pratiques religieuses, qui imposent aux enfants les manuels condamnés par l'Église, qui saisissent entre les mains de leurs élèves le catéchisme, l'histoire sainte,

et qui, sous leurs yeux, les jettent au feu ou les déchirent, en est-il un seul qui ait été rappelé énergiquement à la pratique de la neutralité si solennellement promise? Et tandis que toute liberté est laissée aux maîtres hostiles à la religion, pour les maîtres qui tiennent à se montrer chrétiens les entraves se multiplient.

En ce moment déjà, combien de maîtres et de maîtresses n'osent plus surveiller leurs élèves à l'église! Qui pourrait, cependant, leur refuser le droit d'exercer cette surveillance, au nom et à la demande des familles chrétiennes? Mais il faut que la religion soit attaquée par tous les moyens et sous toutes les formes, et que la foi soit détruite dans l'âme des générations qu'on prépare pour l'avenir.

Messieurs les Curés ne peuvent, surtout pendant qu'ils célèbrent la sainte messe, surveiller d'une façon efficace les enfants souvent excités d'ailleurs contre les pratiques religieuses par l'enseignement qu'ils reçoivent et par les exemples qu'ils ont sous les yeux. Mais si le recueillement de l'assemblée des fidèles est troublé et si les Messieurs les Curés, après bien des observations, à bout de patience, se laissent entraîner à des paroles vives et sévères, les dénonciations se multiplient.

Malgré tous les efforts de leur zèle, Messieurs les Curés ne peuvent surmonter tous les obstacles qui s'opposent à l'enseignement du catéchisme. La préparation des enfants à la première communion devient surtout difficile, et quand la première communion est faite, combien d'entre eux échappent de plus en plus à l'autorité des pasteurs et négligent la fréquentation des sacrements!

L'enseignement à tous les degrés subit déjà, à cette heure, et subira, de plus en plus, le courant de la lutte religieuse. Ce courant emportera, bon gré mal gré, les hommes qui, fidèles au moins dans une certaine mesure, à la liberté et à la tolérance qu'ils ont invoquées tant de fois, s'efforcent, — ils savent avec quelles difficultés et quel insuccès, — de contenir les haines aveugles.

(*A suivre.*) Mgr TURINAZ.

DÉPÊCHE OFFICIELLE

DE S. ÉM. LE CARDINAL JACOBINI, SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE SA SAINTETÉ A SON EXC. LE NONCE APOSTOLIQUE A MADRID

Au sujet d'un article publié dans le journal El Siglo Futuro *du 9 mars* 1885, *et portant comme titre : « La même question. »*

Une interpellation que S. G. l'évêque de Porto-Rico avait, comme on sait, l'intention d'adresser, il y a quelques semaines, au président du Cabinet espagnol au sujet de la question du pouvoir temporel, a soulevé dans la presse catholique de Madrid une discussion très vive, au cours de laquelle le journal *El Siglo Futuro* a émis des propositions erronées.

Dans le document qu'on va lire, le Saint-Siége condamne ces propositions expressément et engage le directeur du journal *El Siglo Futuro* à faire les rétractations nécessaires :

Illustrissime et Révérendissime Seigneur,

Le journal *El Siglo Futuro* du 9 mars a publié un article intitulé : *La même question,* dans lequel on affirme : qu'un évêque a le droit d'agir indépendamment du représentant du Saint-Siége dans les questions qui concernent les intérêts religieux, le recours à sa propre conscience lui suffisant pour sa tranquillité; — que là où il s'agit de blâmer l'attitude d'un gouvernement en matière politico-religieuse, le droit d'un évêque excède le droit d'un nonce apostolique en ampleur et en étendue; — que l'action d'un nonce est subordonnée à des considérations humaines, tandis que celle d'un évêque jouit d'une plus grande liberté; — que la charge d'un nonce consiste à s'occuper des relations extérieures et diplomatiques entre l'Église et l'État, tandis que les évêques ont à s'occuper des relations intérieures et essentielles que Dieu a établies entre les deux pouvoirs; — qu'il n'est pas vrai, comme on l'avait affirmé, que le nonce représente les relations essentielles entre l'Eglise et l'État et que, par conséquent, les catholiques en général et les évêques n'avaient point besoin de prendre l'attitude de la nonciature apostolique pour règle de leur conduite;

que les nonciatures pontificales concernaient un ordre de choses tout à fait spécial (les affaires *diplomatiques*, bien entendu) et entièrement distinct de l'ordre dans lequel agissent les catholiques et de la sphère propre de chaque prélat; — que, par exemple, lorsque le représentant du Souverain Pontife a déclaré, dans un document officiel, que des relations cordiales et bienveillantes existent entre le Saint-Siège et le gouvernement espagnol, les catholiques, et avec les catholiques tous les évêques ont pu affirmer que les relations entre l'Église et l'État espagnol sont *détestables*, ce qui est vrai *au point de vue diplomatique* pouvant ne pas l'être *en réalité*.

L'article se termine par une menace, c'est-à-dire en manifestant l'intention bien arrêtée d'insister sur cette doctrine, inconnue jusqu'à présent en Espagne, et ce jusqu'à ce qu'elle soit universellement acceptée et reconnue comme un axiome incontestable, afin d'empêcher que les catholiques et les évêques ne se renferment dans un lâche silence, dans une fausse prudence et dans un respect mal compris envers certaines autorités qui ne sont autres, bien entendu, que celles du Saint-Siége et de ceux qui le représentent et agissent en son nom.

Il n'échappera certainement pas à Votre Seigneurie combien sont pernicieuses et dangereuses ces maximes, par lesquelles on prétend faire revivre les anciennes théories des Gallicans et des Fébroniens, déjà réprouvées et condamnées par le Saint-Siège et particulièrement par Pie VI, de sainte mémoire, dans son célèbre ouvrage : *Responsio super nunciaturis*. Mais, même abstraction faite de cela, il ne sera pas difficile de démontrer que ces théories sont fausses et en contradiction avec le véritable caractère des nonciatures apostoliques et avec l'idée de la suprême autorité du Saint-Siége. Et comme ces théories engagent deux questions, une de fait et une de droit, il convient de commencer par cette dernière, puisque d'elle dépend la solution de la première.

Le concile du Vatican a non seulement confirmé le dogme de la primauté du Pontife romain sur l'Église universelle, mais il a encore défini, au point de vue dogmatique, cette autorité de primauté en disant qu'elle est « le suprême pouvoir de juridic-
« tion sur l'Église universelle, non seulement dans les choses
« concernant la foi et les mœurs, mais aussi dans celles qui se
« rapportent à la discipline et au gouvernement de l'Église
« dans le monde entier... » et que ce pouvoir est ordinaire et

» immédiat sur toutes les Églises et sur chacune d'elles, ainsi « que sur tous les pasteurs et fidèles et sur chacun parmi eux... » Pour ces motifs, le même concile a déclaré que « à elle (à l'au- « torité pontificale) sont soumis par devoir de subordination hié- » rarchique et de véritable obéissance les pasteurs de n'im- » porte quel rite et de n'importe quelle dignité, soit chacun « parmi eux séparément, soit tous ensemble... de sorte que « l'unité de la communion ainsi que l'unité de la profession de « la même foi étant ainsi conservées dans le Pontife romain, « l'Église du Christ soit un seul troupeau sous un seul suprême « pasteur. »

De cette doctrine résulte : 1° que le Pontife romain, en vertu de sa primauté, est réellement le pasteur et l'évêque de l'Église universelle; 2° qu'il peut toujours, et dans tous les cas, intervenir d'autorité dans toutes les affaires ressortissant à chaque diocèse; 3° que les évêques, dans tous les cas d'intervention du Souverain Pontife, sont obligés d'obéir et de se soumettre à ses décisions.

Par conséquent, affirmer que les évêques, lorsqu'ils traitent d'affaires d'intérêt religieux, n'ont à consulter que leur propre conscience, implique la négation de cette subordination hiérarchique et de cette obéissance que les évêques doivent nécessairement au Saint-Siège. Lorsqu'ils traitent d'affaires religieuses, les évêques doivent certainement consulter leur conscience, mais en se conformant aux règles prescrites par le Souverain-Pontife et dont ils ne devront jamais s'écarter.

Comme corollaire de cette définition de primauté, le concile du Vatican a en outre déclaré que le Pontife Romain a le droit de « communiquer librement avec les pasteurs et les fidèles de « l'Église entière, afin qu'ils puissent être enseignés et dirigés « par lui-même dans le chemin du salut », et que l'opinion de « ceux qui affirment qu'on peut licitement empêcher cette com- « munication du Chef suprême de l'Église avec les pasteurs et « les fidèles, est à réprouver et à condamner. » De ces paroles il résulte qu'il est défendu indistinctement à tous d'empêcher que le Saint-Siège puisse communiquer directement et immédiatement avec les fidèles, traiter de leurs intérêts religieux et statuer sur eux.

Il est également évident que ce droit du Saint-Siège serait illusoire si les évêques, dans le gouvernement de leurs diocèses, n'étaient pas obligés de se conformer rigoureusement à ses

prescriptions et s'ils pouvaient agir d'une manière différente de celle établie par elles.

Si le Pontife romain possède, en vertu de cette primauté, une autorité pleine et suprême sur l'Église universelle et s'il peut l'exercer d'une façon immédiate et directe, il peut également envoyer où il veut ses légats et représentants, et leur confier l'exercice de cette autorité dans la mesure qu'il juge convenable.

Les nonces apostoliques sont de véritables représentants du Souverain-Pontife, duquel ils reçoivent leur autorité pour l'exercer dans le mode et dans la forme que lui-même leur prescrit. Par conséquent, si l'autorité des évêques doit rester toujours subordonnée à celle du Souverain Pontife et s'ils ne peuvent jamais l'exercer contre sa volonté et contre les règles établies par lui-même, il est évident que l'autorité épiscopale ne peut s'exercer contre les prescriptions du nonce apostolique, d'autant plus que ce dernier, étant l'organe officiel dont se sert le Saint-Père pour communiquer avec les fidèles et avec les évêques, connaît parfaitement les véritables intentions du Souverain-Pontife.

Affirmer, comme le fait le journal *El Siglo Futuro* dans l'article cité, que le droit des évêques excède en ampleur et en étendue le droit du nonce, équivaut à lui dénier la qualité de délégué et de représentant du Souverain-Pontife ou à vouloir fixer ses attributions par un critérium distinct de la volonté du Pontife, ou, pour mieux dire, à nier au Souverain-Pontife le droit d'intervenir dans les affaires diocésaines, théories qui toutes sont en opposition non seulement avec la doctrine catholique sur la primauté du Souverain-Pontife, mais aussi avec la notion de la délégation, puisqu'il est évident que le délégué représente celui qui l'a délégué, et que son autorité, quant au principe, est identique à l'autorité de ce dernier.

Il convient aussi de faire ressortir que dans le même article on affirme la prééminence du droit des évêques sur celui du nonce en ce qui concerne les questions se rapportant aux relations entre l'Église et l'État, sans remarquer que précisément parce que ces questions ont des rapports avec les intérêts du monde catholique entier ou avec les intérêts d'un État déterminé qui comprend plusieurs diocèses, elles doivent ressortir de façon spéciale de l'autorité du représentant du Souverain-Pontife et que l'action des évêques, soit qu'il s'agisse d'une action individuelle ou d'une action collective des évêques d'un pays,

doit toujours rester subordonnée au Chef suprême de l'Église et par conséquent à celui qui le représente. L'auteur de l'article se trompe donc en affirmant que le droit des évêques se rapporte aux relations intérieures et essentielles que Dieu a établies entre les deux pouvoirs.

Pour ce qui concerne la question de fait, il est évident que le nonce apostolique, comme délégué et représentant du Souverain Pontife, n'a d'autre mission, ni d'autre autorité que celle que le Souverain-Pontife lui confère: comme il est évident aussi que le Pontife romain qui l'a délégué peut seul dire quelle est la mission et quelle est l'autorité de son nonce. Mais est-il vrai que le Souverain-Pontife donne à ses nonces une mission purement diplomatique, sans aucune autorité sur les pasteurs et sur les fidèles des États dans lesquels ils sont accrédités? Peut-on admettre que le Saint-Père envoie ses nonces dans les mêmes conditions dans lesquelles les gouvernements civils envoient leurs ministres ou représentants? Par les brefs et instructions relatifs, on voit au contraire que les nonces apostoliques reçoivent non pas une mission purement diplomatique, mais une mission qui les investit d'une autorité par rapport aux fidèles et aux affaires religieuses.

En outre, le nonce apostolique, comme représentant du Souverain-Pontife, n'est subordonné ni aux fidèles, ni aux évêques du pays dans lequel il réside. C'est pourquoi ni les uns ni les autres n'ont le droit de déterminer ses attributions, et encore beaucoup moins de juger la légitimité de ses actes, qui devront, au contraire, être toujours respectés par les fidèles et les évêques, sauf le droit de recourir au Saint-Siège lorsqu'ils auront des motifs de croire que le nonce ait dépassé ses pouvoirs ou abusé de sa qualité de représentant du Souverain-Pontife. Comment peut-on alors soutenir que la mission du nonce apostolique est purement diplomatique et sans aucune autorité?

Non moins digne de réprobation est l'affirmation du journaliste, que le nonce apostolique, précisément parce qu'il est simple diplomate, peut déclarer bonnes, ou du moins tolérables, certaines situations que quelques-uns croient être détestables. Si cette affirmation était vraie, on pourrait et on devrait même admettre que le Saint-Siège lui-même admet comme bon et tolérable ce qui, en réalité, n'est que la ruine de l'Église et de la religion, parce que les actes du nonce non désavoués ni réprouvés par le Saint-Siège, peuvent avec raison être considérés

comme actes du Saint-Siège lui-même; affirmation injurieuse au plus haut degré pour le Chef suprême de l'Église, et par conséquent digne de la réprobation la plus énergique.

Enfin, l'autre affirmation du journaliste qui dit que le nonce est empêché par des considérations humaines de dire la vérité et de soutenir la justice, tandis que les évêques jouiraient d'une liberté plus grande, va à l'encontre de la vérité des faits. Le nonce, en sa qualité de représentant d'un souverain indépendant, n'a rien à craindre ni rien à espérer du gouvernement près duquel il est accrédité.

Je prie Votre Seigneurie de faire appeler M. Nocedal (1), de lui donner lecture des observations contenues dans cette dépêche et de l'inviter à rectifier dans son journal ses affirmations erronées et injurieuses, en lui faisant comprendre en même temps que s'il refuse de faire cette rectification, et de la faire d'une façon adéquate, le Saint-Siège se verra dans la nécessité pénible de recourir à d'autres moyens.

En attendant, je vous prie de recevoir l'assurance de ma haute considération et de me croire toujours,

De Votre Seigneurie le très humble serviteur,

L., cardinal JACOBINI.

Rome, le 15 avril 1885.

Nous publierons la semaine prochaine le texte de la soumission de M. Nocedal. Elle fait honneur à la filiale obéissance du vaillant écrivain espagnol.

LE CONCILE DE BALTIMORE

(Suite. — Voir les numéros précédents.)

Le jour du Seigneur.

Il y a dans l'histoire des nations nombre d'exemples lamentables que nous pourrions enregistrer comme des leçons de sagesse pratique. Ce n'est pas le moindre de ces exemples, que l'un des signes les plus certains, que l'une des règles les plus sûres de la décadence religieuse d'une nation, c'est la non-observation du jour du Seigneur. En voyageant à travers quelques pays européens, un cœur de chrétien est affligé par le mouve-

(1) M. Nocedal est le directeur du journal *el Siglo futuro*.

ment, presque sans diminution, du labeur et du commerce pendant les dimanches. L'avide avarice a d'abord jugé qu'elle ne pouvait garder le jour du Seigneur; ensuite, des gouvernements insensés ont cédé à l'influence de Mammon et ont relâché les lois qui, pendant des siècles, avaient gardé la sainteté de ce jour, oubliant qu'il y a des principes fondamentaux qu'on ne doit pas sacrifier ni au caprice, ni à la faveur populaire.

Quand, ainsi qu'il arrive d'ordinaire, ce dédain de la religion s'est transformé, dans le cours du temps, en hostilité contre la religion, cet oubli du jour du Seigneur a été employé aisément comme un moyen de faire tomber dans le mépris la religion elle-même. L'Église a gémi, a protesté, a lutté; mais elle s'est trouvée presque impuissante à combattre les forces unies de la cupidité publique et de l'influence de César, rangées du côté de l'irréligion. Le résultat en est la profanation lamentable que tous les chrétiens doivent déplorer.

Et les conséquences de cette profanation sont aussi manifestes que la profanation elle-même. Le jour du Seigneur est pour l'homme pauvre le jour du repos. On le lui a pris, et les classes ouvrières sont un volcan alarmant de révolte sociale. Le jour du Seigneur est le jour de la famille, resserrant les liens charmants du foyer, donnant au travailleur un jour pour la femme et les enfants; mais il a été changé en jour de travail, et les liens de famille perdent vite leur douceur et leur empire. Le jour du Seigneur est le jour de l'Église fortifiant et consacrant le lien de la charité entre tous les hommes en les faisant s'agenouiller autour des autels du seul Père qui est aux cieux. Mais les hommes se sont écartés de cette communion bénie des saints, et par une conséquence naturelle, ils vont à la communion contrefaite du socialisme ou d'autres systèmes sauvages et destructeurs. Le jour du Seigneur est le jour de Dieu, rendant plus intime et plus étroite l'union entre la créature et le Créateur, et ennoblissant ainsi la vie humaine en tous ses développements; et là où ce lien est affaibli, on cherche à détacher entièrement l'homme de Dieu et à le laisser, selon l'expression de saint Paul, « sans Dieu dans ce monde ». La profanation du jour du Seigneur, sous quelque prétexte que ce soit, est une fraude contre Dieu et ses créatures, et le châtiment ne se fait pas attendre.

Dans ce pays il y a des tendances, des influences en œuvre pour produire un résultat semblable, et il est du devoir de tous

ceux qui aiment Dieu et qui s'intéressent à la société de les tenir en échec. Comme d'habitude, l'amour du gain est le principe de ce mouvement. Même quand on met en avant le prétexte de la convenance et du divertissement du public, la revendication d'une plus grande liberté vient non pas tant de ceux qui désirent faire droit au goût et aux divertissements populaires que de ceux qui espèrent s'enrichir en y pourvoyant. Loin de nous cependant l'idée de réclamer des lois dominicales qui empêcheraient tout travail nécessaire ou des réjouissances populaires conciliables avec la sainteté de ce jour. On sait bien que la tendance est d'aller au delà des bornes de la nécessité et des convenances et d'alléguer ces raisons seulement comme une excuse pour ne pas tenir le moindre compte de la sainteté de ce jour. Mais aucune communauté ne peut prétendre à recueillir des avantages ou des plaisirs à un tel prix. Changer le jour du Seigneur en un jour de labeur est une malédiction terrible pour un pays; le changer en un jour de dissipation serait pire. Nous demandons donc instamment à tous les catholiques, sans distinction, non seulement de ne prendre aucune part à tout mouvement tendant à un relâchement de l'observation du dimanche, mais encore d'user de leur influence et de leur pouvoir comme citoyens pour s'y opposer.

Il y a une façon de profaner le jour du Seigneur si féconde en tristes résultats que nous croyons de notre devoir de prononcer contre elle une condamnation spéciale. C'est la coutume de vendre de la bière ou d'autres liqueurs le dimanche, ainsi que de fréquenter les endroits où l'on en vend. Cette coutume tend plus que toute autre à transformer le jour du Seigneur en un jour de dissipation, et à l'employer comme une occasion de pousser à l'intempérance. Tout en espérant que les lois du dimanche ne seront point relâchées sur ce point, mais plus rigoureusement appliquées, nous supplions tous les catholiques, pour l'amour de Dieu et de la patrie, de ne jamais prendre part à ce commerce du dimanche, de ne pas l'encourager et de ne pas l'approuver. Et nous n'invitons pas seulement tous les pasteurs à la répression de cet abus, mais nous leur demandons encore d'engager tous leurs fidèles qui feraient métier de vendre des liqueurs d'abandonner aussitôt que possible ce dangereux commerce et d'embrasser, pour vivre, une profession plus convenable.

Et ici il nous appartient de rappeler à nos ouvriers, les os et la moelle de notre peuple, et les enfants particulièrement aimés

de l'Église, que s'ils désirent observer le dimanche comme ils doivent, il faut qu'ils s'abstiennent de fréquenter les établissements de boissons la nuit du samedi. Apportez vos salaires à vos familles, à qui ils appartiennent légitimement. Faites donc la sourde oreille à toute tentation, et alors le dimanche sera un jour brillant pour toute la famille. Combien cela est-il mieux que d'en faire un jour de péché pour vous-même, de tristesse et de misère pour vos foyers par la folie ou la débauche d'une nuit de samedi! Il n'est pas étonnant que les prélats du second concile plénier aient déclaré « que les plus révoltants scandales que nous ayons à déplorer proviennent de l'intempérance. » Il n'est pas étonnant qu'ils aient particulièrement approuvé le zèle de ceux qui, pour mieux empêcher tout excès, ou pour donner le bon exemple s'engagent à l'abstinence totale. Comme eux nous bénissons la cause de la tempérance et ceux qui travaillent pour elle dans un véritable esprit chrétien. Que les efforts de nos sociétés catholiques de tempérance se rencontrent avec la coopération cordiale des pasteurs et des fidèles, et non seulement ils iront loin dans la tâche qu'ils se sont donnée de terrasser le fléau monstrueux de l'intempérance, mais encore ils mettront un frein puissant à la profanation du jour du Seigneur, et aux détestables influences qui s'appliquent à amener son entière profanation.

Que tous nos fidèles « se souviennent d'observer saintement le jour du Seigneur. » Qu'ils en fassent non seulement un jour de repos, mais aussi un jour de prière. Qu'ils le sanctifient en assistant à l'adorable sacrifice de la messe. Qu'en outre du privilège de la messe du matin, ils donnent aussi à leurs âmes la douce satisfaction du service des Vêpres et de la bénédiction du Saint-Sacrement. Veillez à ce que les enfants non seulement entendent la messe, mais encore aillent à l'école du dimanche. Cela les aidera à devenir meilleurs catholiques. Dans les campagnes, et surtout dans celles que le prêtre ne peut visiter tous les dimanches, l'école du dimanche doit être l'endroit favori de réunion des jeunes et des vieux. Elle les empêchera de s'égarer, elle les fortifiera dans la foi. Combien d'enfants ont été perdus pour l'Église dans les campagnes parce que les parents ont négligé de leur faire observer convenablement le dimanche à la maison ou à l'école, et les ont ainsi laissés tomber sous des influences dangereuses.

Les sociétés condamnées.

Un des signes caractéristiques les plus frappants de notre temps est la tendance universelle à se réunir en associations pour toutes sortes d'objets. Cette tendance est le fruit naturel d'un siècle de droits populaires et d'institutions représentatives. Elle est aussi conforme à l'esprit de l'Église, dont le but, ainsi qu'en témoigne son nom de catholique, est d'unir tous les hommes dans la fraternité. Elle est aussi d'accord avec la doctrine du Christ, qui est venu pour abattre tous les murs de séparation et pour nous rassembler tous dans l'unique famille du seul Père qui est aux cieux.

Mais il est peu de bonnes choses qui n'aient leurs contrefaçons et peu de tendances qui n'aient leurs dangers. Il est évident, pour tout esprit réfléchi, que les hommes forment des desseins mauvais et insensés aussi bien que des desseins sages et bons, et qu'ils peuvent s'unir autant pour entreprendre des projets funestes et dangereux que pour en entreprendre de louables et d'utiles. Et ceci n'implique pas nécessairement un dessein prémédité de malice; car s'il est indubitablement vrai qu'on voit à l'œuvre dans le monde des puissances qui sont ouvertement hostiles à la cause de la vérité et de la vertu chrétiennes, le mal ou le danger des associations ne vient pas toujours d'une source aussi mauvaise. La nature humaine honnête, mais faible et sujette à erreur, embrasse aisément un seul côté d'une question, de telle sorte qu'elle fait tort à l'autre côté; elle s'énamoure de principes favoris au point de les pousser jusqu'à des extrémités blâmables; elle s'attache si ardemment au moyen de parvenir à un but louable qu'elle en oublie les règles de la prudence et qu'elle ruine tout au lieu de tout restaurer. Mais aucune intention, si honnête qu'elle soit, ne peut rendre légitime ce qui ne l'est pas. Car c'est une régle fondamentale de la morale chrétienne « qu'on ne doit pas faire le mal afin qu'il en résulte du bien, » et que « la fin ne peut jamais justifier les moyens, » si les moyens sont mauvais. Aussi, c'est le devoir évident de tout homme raisonnable, avant de se laisser entraîner dans une société quelconque, de s'assurer que son but et ses moyens sont conciliables avec la vérité, la justice et la conscience.

En prenant une décision de ce genre, tout catholique doit être convaincu que son plus sûr guide est l'Église du Christ.

Elle a sous sa garde le dépôt sacré de la vérité et de la morale chrétienne ; elle a l'expérience de tous les siècles et de toutes les nations ; elle a à cœur le véritable bien de l'humanité ; elle a le secours perpétuel du Saint-Esprit dans ses décisions d'autorité. Dans son enseignement et ses avertissements, nous sommes donc sûrs d'entendre la voix de la sagesse, de la prudence, de la justice et de la charité. Du haut de sa mission divine et de son expérience universelle, elle voit les événements et leurs conséquences bien plus clairement que ceux qui sont jetés au milieu des batailles mêlées de la vie quotidienne. Elle a vu des associations naguère dignes d'éloges devenir pernicieuses par le changement des circonstances. Elle en a vu d'autres, qui avaient conquis l'admiration du monde par leurs premiers travaux, se corrompre par le pouvoir, la passion ou une mauvaise direction, et elle a été forcée de les condamner. Elle a vu des associations, qui tiraient leur origine de l'esprit des âges de foi, transformées par le cours des temps, et la perte de la foi, et les manœuvres de chefs perfides, en instruments dévoués aux ennemis déclarés ou secrets de la religion et de l'humanité.

Ainsi Notre Saint Père Léon XIII a dernièrement montré que les sociétés maçonniques et autres sociétés de ce genre, — bien que sorties souvent des anciens corps de métier qui tendaient à sanctifier chaque profession et ses tenants avec les bénédictions de la religion — bien que gardant peut-être dans leurs « rites » beaucoup de traces de leur origine, bien que gardant encore dans quelques pays une entière amitié pour la religion chrétienne, sont néanmoins en divers pays allées assez loin pour se dresser avec hostilité contre le christianisme, et l'Église catholique, qui est sa principale personnification, et leur orgueil tendait virtuellement à substituer une fraternité cosmopolite à la fraternité universelle de Jésus-Christ, et à propager la neutralité au lieu de la religion surnaturelle révélée à l'humanité par le Sauveur du monde.

Il a montré aussi que, même dans les pays où elles sont jusqu'à présent loin d'avouer de pareilles tendances, elles ont en elles des germes, qui excités par des circonstances favorables, engendreraient inévitablement des résultats semblables. L'Église, en conséquence, défend à ses enfants d'avoir aucun rapport avec ces sociétés, parce qu'elles sont ou un mal avoué à fuir ou un danger caché à éviter. Elle manquerait à son devoir

si elle ne disait pas une parole d'avertissement, et ses enfants manqueraient au leur également s'ils ne lui obéissaient pas.

Lors donc que l'Église s'est prononcée avec sa haute autorité sur toute société, sa décision doit être accueillie avec soumission par tout catholique. Il doit savoir que l'Église n'a pas agi à la hâte, ou sans sagesse, ou par erreur; il doit être convaincu que tous les avantages humains qu'il pourrait tirer de son affiliation à cette société, seraient une triste compensation pour la perte de la communion, des sacrements et des bénédictions de l'Église du Christ; il doit avoir le courage de ses convictions religieuses et rester fidèle à sa foi et à sa conscience. Mais s'il est porté vers une société que l'Église n'a pas condamnée, ou si on lui demande d'y entrer, alors, qu'en homme raisonnable et chrétien il l'étudie avec prudence et n'y entre pas sans être édifié sur son compte.

Il y a signe qui constitue toujours une forte présomption contre une société, c'est la clandestinité. Notre divin Seigneur a lui-même tracé la règle : « Celui qui fait le mal craint la lumière et ne vient pas à la lumière, de peur que ses œuvres ne soient réprouvées; mais celui qui travaille pour la vérité vient à la lumière, afin que ses œuvres se manifestent parce qu'elles sont faites en Dieu. » Lors donc que les associations se cachent dans le secret et les ténèbres, toute présomption est contre elles, et c'est à elles de prouver qu'elles n'ont rien de mauvais.

Mais si la loi de n'importe quelle association est d'enchaîner ses membres par un secret même pour l'autorité compétente qui veut, à bon droit, s'informer, une semblable association se met elle-même en dehors de toute possibilité d'approbation; personne alors ne peut en être membre et participer en même temps aux sacrements de l'Église catholique. La même règle existe pour toute corporation qui lie ses membres par une promesse d'obéissance aveugle, par la promesse d'accepter d'avance pour y obéir tout ordre juste ou injuste pouvant émaner des chefs. Car une telle promesse est contraire tout ensemble à la raison et à la conscience.

Et si une société travaille ou conspire, ouvertement ou en secret, contre l'Église ou les autorités légitimes, en être membre, c'est s'exclure soi-même de la communion catholique. Ces règles obligatoires doivent donc guider tous les catholiques dans leurs rapports avec les sociétés. Nul catholique ne peut en conscience entrer ou continuer à rester dans un corps où il

sait que se retrouvent ces caractères condamnés. S'il y est entré de bonne foi et que les côtés blâmables ne lui ont été révélés qu'après, ou si ces éléments mauvais apparaissent dans une société qui était originairement bonne, il devient de son devoir de la quitter sans délai. Et même s'il devait souffrir des pertes ou courir des risques en abandonnant une société de ce genre, il devrait faire son devoir et braver toutes les conséquences, sans tenir aucun compte des considérations purement humaines.

A ces lois de l'Église, dont la justice doit être évidente pour tout esprit impartial, nous devons ajouter l'avertissement suivant du second concile plénier : « On doit prendre garde que les sociétés ouvrières, sous prétexte d'assistance et de protection mutuelles, ne commettent aucun des actes mauvais propres aux sociétés condamnées et que ses membres ne soient amenés par les artifices d'hommes perfides à violer les lois de la justice, en refusant le travail auquel ils sont légitimement engagés, ou à violer de toute autre manière injuste les droits de leurs employeurs. » Mais si l'Église est ainsi soucieuse de mettre ses enfants en garde contre tout ce qui est opposé au devoir chrétien, elle n'est pas moins soucieuse de ne commettre, même involontairement, aucune injustice à l'égard de n'importe quelle association. C'est pourquoi, avant de condamner une association, elle prendra toutes les précautions voulues pour s'assurer de son véritable caractère; mais en même temps nous interdisons positivement à tout pasteur ou ecclésiastique de condamner n'importe quelle association ou d'imposer des pénalités et des interdictions à ses membres, avant de prendre au préalable l'autorisation explicite des autorités légitimes.

(*A suivre.*)

LE MARIAGE

Beaucoup de chrétiens peu éclairés se demandent en ce moment ce qu'il faut penser de la loi sur le divorce, s'il est permis d'en user, et si le juge peut, en conscience, le prononcer.

On semble étonné que la voix infaillible de l'Église reste muette.

Mais, à vrai dire, l'Église a-t-elle encore à parler ? Ne l'a-t-elle pas déjà fait ?

Pour répondre à toutes ces questions, et dissiper tous ces doutes, ne suffit-il pas de remettre sous nos yeux, sans entrer dans aucune discussion, les principes et la législation chrétienne ?

Voici donc, sans commentaire, les définitions du Concile de Trente dans sa 24e session ; l'enseignement des Pontifes Romains, résumé dans des *Condamnations* précisées et formulées par Pie IX dans le Syllabus, extrait de ses Encycliques et de ses allocutions consistoriales.

Qu'on lise de bonne foi, et on tirera facilement les conclusions.

I. — *Les Canons ou règles de foi du Concile de Trente.*

« Si quelqu'un dit que le mariage n'est pas véritablement et proprement un des sept Sacrements de la loi évangélique, institué par Notre-Seigneur Jésus-Christ, mais qu'il a été inventé par les hommes dans l'Église et qu'il ne confère point la grâce, qu'il soit anathème. » (*Can. 1.*)

« Si quelqu'un dit qu'il est permis aux chrétiens d'avoir plusieurs femmes et que cela n'est défendu par aucune loi divine, qu'il soit anathème. » (*Can. 2.*)

« Si quelqu'un dit que l'Église n'a pu établir certains empêchements qui rompent le mariage ou qu'elle a erré en les établissant, qu'il soit anathème. » (*Can. 4.*)

« Si quelqu'un dit que le lien du mariage peut être rompu pour cause d'hérésie, de cohabitation fâcheuse ou d'absence affectées de l'une des parties, qu'il soit anathème. » *Can.* 5.

« Si quelqu'un dit que l'Église est dans l'erreur, quand elle enseigne, comme elle l'a toujours enseigné suivant la doctrine de l'Évangile et des Apôtres, que le lien du mariage ne peut être dissous pour le péché d'adultère de l'une des parties ; et que ni l'un ni l'autre, non pas même la partie innocente qui n'a point donné sujet à l'adultère, ne peut contracter d'autre mariage pendant que l'autre partie est vivante ; mais que le mari qui, ayant quitté sa femme adultère, en épouse une autre, commet lui-même un adultère, ainsi que la femme qui, ayant quitté son mari adultère, en épouserait un autre, qu'il soit anathème. » (*Can. 7.*)

« Si quelqu'un dit que les causes qui concernent le ma-

riage n'appartiennent pas aux juges ecclésiastiques, qu'il soit anathème. » (*Can. 12.*)

II. Voici maintenant les propositions fausses condamnées dans le Syllabus :

1. « Il n'est pas du tout prouvé que le Christ ait élevé le mariage à la dignité de sacrement. » (*Prop. 65.*)

2. « Le Sacrement de mariage n'est qu'un accessoire du contrat, séparable du contrat ; et le Sacrement lui-même consiste uniquement dans la bénédiction nuptiale. » (*Prop. 66.*)

3. « De droit naturel, le lien du mariage n'est pas indissoluble, et en divers cas le divorce proprement dit peut être sanctionné par l'autorité civile. » (*Prop. 67.*)

4. « L'Église n'a pas le pouvoir d'établir des empêchements qui diriment le mariage : mais ce pouvoir appartient à l'autorité civile et c'est à l'autorité civile qu'il revient de lever les empêchements existants. » (*Prop. 68.*)

5. « La forme prescrite par le Concile de Trente n'oblige pas sous peine de nullité, si la loi civile commande une autre forme et veut que par cette forme nouvelle le mariage soit valide. » (*Prop. 71.*)

6. « Par la force du contrat purement civil, il peut exister un vrai mariage entre chrétiens ; et il est faux, ou que le contrat de mariage entre chrétiens soit toujours un sacrement, ou que le contrat soit nul en dehors du sacrement. » (*Prop. 73.*)

7. « Les causes matrimoniales et les fiançailles, par leur nature, appartiennent au for civil. » (*Prop. 74.*)

Ces propositions étant officiellement condamnées par le Saint-Siège, sont fausses ; c'est, par conséquent, tout juste l'opposé qui est la vérité.

Nous déduisons donc les conclusions suivantes :

1° Donc le mariage est essentiellement une chose sacrée.

2° Donc la nullité ou la validité du mariage ne peuvent être jugées que par l'Église.

3° Donc il n'y a pas de distinction possible entre le Sacrement et le Contrat.

4° Donc le pouvoir des Tribunaux civils est nul à ce point de vue. Ils ne peuvent pas prononcer sur le divorce ou sur toute autre cause matrimoniale sans faire injure à l'Église, ni sans violer ses droits sacrés.

Ils le pourraient tout au plus par une délégation formelle de l'Église et en s'en tenant pour leurs décisions aux règles canoniques qui déterminent la nullité ou la validité du mariage.

5° Donc enfin, on ne peut pas sans la permission de l'Église, s'adresser aux tribunaux civils pour les causes matrimoniales.

On ne peut pas demander le divorce, et le juge civil ne peut pas le prononcer (1).

III. — *Confirmation de cette doctrine par quelques extraits de la lettre de Pie IX au roi de Sardaigne, en juillet 1852.*

« C'est un dogme de foi, que le mariage a été élevé par Notre-Seigneur Jésus-Christ à la dignité de sacrement ; et c'est la doctrine de l'Église catholique, que le sacrement n'est pas une qualité accidentelle s'ajoutant au contrat, mais qu'il affecte l'essence même du mariage ; de sorte que l'union conjugale parmi les chrétiens n'est légitime que dans le mariage sacramentel, et qu'en dehors du sacrement il n'y a que le concubinage.

« Par conséquent la loi civile qui, supposant que le sacrement peut être séparé du contrat de mariage chez les catholiques, prétend établir la validité de ce contrat, cette loi est opposée à la doctrine de l'Église, elle empiète sur les droits inaliénables de l'Église, et dans la pratique elle met sur le même pied le sacrement et le concubinage, puisqu'elle sanctionne la légitimité de l'un et de l'autre.

. . . .

« Les conditions (2) proposées par Votre Majesté laissent subsister cette supposition sur laquelle s'appuient toutes les dispositions de la loi, à savoir que le sacrement est sépa-

(1) En tout ce qui touche au mariage, les tribunaux civils ne connaissent que des causes litigieuses, pouvant naître du contrat passé devant le notaire et les stipulations y annexées. Là se bornent le rôle et la compétence du juge.

(2) Deux pretendus correctifs qu'il s'agissait d'ajouter à la dite loi civile en faveur des droits de l'Église.

rable du contrat ; elles ne sont donc pas de nature à enlever l'opposition qui existe entre la loi en question et la doctrine de l'Église sur le mariage.

« C'est pourquoi une voie de conciliation s'ouvre devant nous; c'est que César, gardant ce qui est à lui, laisse à l'Église ce qui lui appartient en propre. Que la puissance civile prenne des dispositions concernant les effets civils qui naissent du mariage; mais qu'elle permette à l'Église de prononcer sur la validité du mariage entre chrétiens. Que la loi civile prenne son point de départ de la validité ou de l'invalidité du mariage, selon qu'elle aura été déterminée par l'Église; et que la supposant comme un fait qu'il n'appartient pas à la loi civile d'établir, elle règle ensuite les effets civils.....

« Le Saint-Siége, continue plus loin l'auguste Pie IX, n'a jamais approuvé *dans aucun État les lois*, sur le mariage civil; *au contraire* il a *réclamé contre* elles, dès qu'il en a connu l'existence; et *nous avons encore* dans nos archives les documents de ces protestations. »

Puis répondant à une plainte du roi à propos des résistances du clergé italien :

« Si, dit-il, par ces instigations à la révolte on entendait désigner certains écrits publiés par des clercs pour s'opposer à la loi projetée du mariage civil, nous déclarons ouvertement que le clergé, en publiant ces écrits (à l'exception peut-être d'un ou deux qui ont dépassé la mesure), *n'a fait que remplir son devoir*. Nous avons écrit à votre Majesté que cette loi n'est pas catholique; or, si la loi n'est pas catholique, l'office du clergé est d'en avertir les fidèles, quel que soit le péril auquel il s'expose. Nous parlons à votre Majesté au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ dont, quoique indigne, nous sommes le Vicaire; et en son Nom Sacré Nous vous avertissons de ne pas sanctionner cette loi qui est la cause féconde de maux innombrables. »

« Donc tous ceux qui seront élevés dans la foi catholique, dit saint Augustin, sauront que le mariage est d'institution divine, et le divorce d'institution diabolique : *Et qui bene*

copulati sunt in fide catholica, noverunt quod Deus fecerit nuptias, et sicut conjunctio a Deo, ita divortium a diabolo sit. » (In Joann. Evang., tract. IX, p. 2.)

Nous laissons le lecteur sur cette parole de l'illustre docteur dont le génie est resté sans rival.

LOUIS XVII

(Suite et fin. — Voir le numéro précédent.)

III

Restent comme dernier refuge aux amateurs du merveilleux certains faits d'où l'on pourrait induire que Louis XVIII n'a pas cru à la mort du dauphin. Examinons ces faits en commençant par ceux que M. Chantelauze a rangés sous ce titre dramatique : « Les mystères de Sainte-Marguerite. »

La nuit qui suivit l'inhumation du prince dans la fosse commune, le fossoyeur Pierre Bertrancourt, dit Valentin, déterra la bière qu'il avait marquée à la craie, l'ouvrit, y reconnut l'enfant dont le crâne avait été ouvert par les chirurgiens et rattaché par un mouchoir et l'alla ensevelir dans le mur de fondation du cimetière : il ne raconta cette action hardie qu'à sa femme et au bedeau de Sainte-Marguerite. Il espérait qu'elle aurait sa récompense dans l'avenir, et, lorsqu'il fut sur le point de mourir (c'était en 1809), il dit à sa femme : « Un jour, on te fera « du bien : quand on aura retrouvé le dauphin, on me récom- « pensera en toi. »

En janvier 1816, les Chambres votèrent un monument à la mémoire de Louis XVII et de la famille royale ; en même temps, Louis XVIII ordonna de rechercher les dépouilles mortelles de son neveu. La veuve de Valentin et le bedeau parlèrent et l'exhumation fut ordonnée. Au jour indiqué, le clergé de Sainte-Marguerite, avec aubes, surplis, étole et la croix en tête, attendait le délégué du ministre de la police ; ils attendirent longtemps vainement : une dépêche du préfet annonça qu'il y avait lieu de différer l'exhumation ; l'exhumation différée ne devait jamais s'accomplir.

Pourquoi fut-elle ajournée ? Pourquoi définitivement aban-

donnée? Parce que, répond-on, Louis XVIII doutait de la mort de son neveu. Voilà, ce me semble, un doute bien tardif et tout à fait de la dernière heure, puisque c'était le roi lui-même qui avait ordonné les recherches, prescrit l'exhumation. Aussi trouvé-je que M. Loiseleur, dans la savante étude qu'il a consacrée au livre de M. Chantelauze, accorde trop aux auteurs de cette explication en supposant que Louis XVIII dût prêter sérieusement l'oreille aux bruits qui avaient cours sur l'évasion du dauphin, parce que les chirurgiens qui avaient signé le procès-verbal d'autopsie n'affirmaient pas avoir reconnu le fils de Louis XVI. « Parvenus, disaient-ils, au deuxième étage, « dans un appartement dans la seconde pièce duquel nous avons « trouvé dans un lit le corps mort d'un enfant qui nous a paru « âgé d'environ dix ans, que les commissaires nous ont dit être « celui du fils de Louis Capet et que deux d'entre nous ont « reconnu pour être l'enfant auquel ils donnaient leurs soins « depuis quelques jours, etc... »

« L'enfant que les commissaires *nous ont dit être* le fils de Louis Capet... » première réticence qui, selon M. Loiseleur, dut frapper le Roi. Assurément, s'il eût pu voir dans ces paroles une réticence et non ce qu'elles étaient en réalité, une simple formule de procès-verbal usitée dans les actes de ce genre. — Deux médecins, ajoute M. Loiseleur, deux seulement sur quatre, constatent que c'est bien le corps de l'enfant auquel ils ont donné leurs soins : les deux autres se taisent, et ce sont justement ceux qui avaient eu des relations antérieures avec la famille royale : Jean roi, médecin de la maison de Lorraine ; Lassus, chirurgien de Mme Victoire de France.

Leur silence serait, en effet, significatif s'il s'agissait de constater l'origine de l'enfant ; mais il est naturel et même obligé, puisque la constatation ne porte que sur ce point-ci : l'enfant dont on va faire l'autopsie est-il le même que celui qui a été visité et soigné au Temple, en d'autres termes que celui qu'on soupçonne avoir été la victime d'un empoisonnement? Pelletan et Dumangin, qui lui ont donné leurs soins, disent oui ; Jeanroi et Lassus, qui ne lui ont point donné les leurs, n'ont rien à dire. Nous savons, d'ailleurs, par les Mémoires de Mme de Tourzel, et Louis XVIII le savait par son témoignage direct, que Jeanroi était convaincu que l'enfant qu'il avait vu quelquefois aux Tuileries était le même que celui « dont les ombres de la mort « n'avaient point altéré les traits, » et qu'il le reconnut sur le champ dans l'image que Mme de Tourzel lui présenta.

Mais alors comment expliquer les résolutions contradictoires de Louis XVIII ? Ne témoignent-elles pas de ses hésitations, de ses doutes ? Oui, certes, mais ces hésitations, ces doutes ont porté, non sur la mort du dauphin, mais sur le lieu de sa sépulture. Ici, en effet, les témoignages se croisaient, se contredisaient, se détruisaient l'un l'autre : l'imagination, l'intérêt, l'amour-propre surexcités suscitaient les versions les plus diverses. Dusser, le commissaire de police du quartier du Temple, affirmait, contrairement à la veuve Valentin, que le dauphin avait été enseveli dans une fosse particulière. Voisin, le conducteur du convoi, prétendait avoir creusé lui-même cette fosse.

Un sieur Charpentier, jardinier en chef du Luxembourg, attestait, et sa déposition ne fut pas la moins troublante, que, trois jours après l'enterrement, il fut requis par le comité révolutionnaire d'aller creuser de nuit une fosse dans le cimetière de Clamart ; que les membres de ce comité tirèrent de la voiture qui les avait amenés une petite bière qui fut descendue dans la fosse commune, et que l'un d'eux, croyant n'être point entendu, dit en riant : « Le petit Capet aura bien du chemin à faire pour « aller retrouver ses parents. » Enfin le comte d'Andigné, prisonnier au Temple en 1801, racontait que, en jardinant dans l'enclos avec ses compagnons de captivité, il avait trouvé dans le sol un grand enfant enterré dans de la chaux vive et que le concierge du Temple lui avait dit être le Dauphin.

En face de ces assertions contradictoires que le rapport de la police signalait à l'attention royale, tout en inclinant vers celle de la veuve Valentin, on peut admettre que Louis XVIII ait redouté quelque déception, la découverte d'un cercueil vide ou renfermant des restes contestables. Il n'avait pas eu le temps d'oublier les attaques dirigées par une opposition incrédule et moqueuse contre l'exhumation des restes de Louis XVI et de Marie-Antoinette, et il put craindre de les voir se renouveler avec plus de fondement ou de vraisemblance ; de là les ordres donnés, ajournés, puis définitivement retirés. Mais, encore une fois, ce recul de Louis XVIII vient de l'incertitude où il restait non sur la mort, mais sur la tombe de son neveu.

Une douloureuse fatalité semble s'être appesantie et comme acharnée sur les restes innocents de Louis XVII. Pelletan, en faisant l'autopsie, avait dérobé son cœur et l'avait emporté chez lui à l'insu de ses confrères ; dans la suite un de ses élèves le lui vola, se repentit, en mourant, de sa fraude, et prescrivit à

sa femme de faire la restitution. Pelletan, l'ayant recouvré, le fit offrir à Louis XVIII ; Louis XVIII ordonna de le transporter à Saint-Denis avec les cérémonies convenables ; le ministre de l'intérieur transmit ses ordres au garde des sceaux et... la translation n'eut pas lieu. Faut-il conclure de cet autre contre-ordre que le Roi s'avisait, toujours bien tardivement, de douter que Louis XVII fût réellement décédé ?

Si pareille pensée lui était venue, un prince aussi politique n'eût pas manqué de la dissimuler en déposant pieusement à Saint-Denis la relique spontanément offerte. Ce qui lui parut douteux, contestable, ne fut pas le décès, mais seulement la relique. Eckart a donné du refus qui suivit l'acceptation cette explication fort vraisemblable. Un ancien Carmé, le Père Élysée, chirurgien ordinaire de Louis XVIII, que la différence des opinions politiques et la jalousie professionnelle animaient contre Pelletan, prévint le Roi contre son confrère, soutint qu'un médecin choisi par la Convention ne pouvait avoir aucun intérêt à distraire et à conserver le cœur du jeune prince et que son affirmation ne méritait pas de créance.

Les ennemis de Pelletan, par pure malignité, appuyèrent et firent triompher ces insinuations et ne lui laissèrent même pas l'honneur de son courageux larcin. Il légua à son fils ce cœur dont on ne voulait plus, et l'on ne sait aujourd'hui dans quelles mains s'est égaré ce peu qui reste d'un fils des Bourbons et des Habsbourg.

On le voit, les tergiversations de Louis XVIII ne jettent aucune ombre sur la clarté manifeste des faits, et ne les infirment pas plus que les récits de la veuve Simon ou l'histoire de l'enfant muet. Fût-il, d'ailleurs, parfaitement établi qu'elles naquirent de la cause qu'on leur a attribuée ; que Louis XVIII, en 1816, gardait encore quelques doutes sur la mort du dauphin, ces doutes tombèrent nécessairement l'année suivante devant le nombre et la netteté des témoignages recueillis par la police, dans l'enquête dirigée par le comte Anglès. Ces mêmes témoignages, retrouvés par M. Chantelauze, grossissent les preuves accumulées par ses prédécesseurs, et emportent la conviction.

Ce ne sont plus seulement les docteurs Pelletan et Dumangin, les gardiens Gomin et Lasne qu'on recherche et qu'on interroge à une date relativement voisine des événements, c'est Caron, le garçon-servant du prince, qui, dès le temps de Simon, lui apportait ses repas trois fois par jour et qui lui sert son dernier

bouillon; c'est la veuve de Baron, qui habitait le Temple depuis 1777 comme serviteur du comte d'Artois, qui obtint d'y rester comme porte-clefs et qui ne perdit pas de vue le dauphin depuis sa captivité jusqu'à sa mort; c'est enfin le commissaire civil Damont qui connaissait le Dauphin avant son entrée au Temple, qui assiste à sa mort, qui assiste à ses obsèques et dont on a la double déposition écrite et verbale.

La déposition verbale de Damont avait été, dès 1874, produite dans le procès Naündorff par le magistrat chargé de l'instruction; puis elle était rentrée dans le secret des Archives d'où M. Chantelauze l'a de nouveau tirée. Enfin, un autre commissaire civil, Étienne Guérin, de garde au Temple le troisième jour du décès, a aussi vu et reconnu le corps pour être celui du Dauphin, et sa relation, récemment publiée par M. de La Sicotière, confirme celle de Damont. La démonstration est complète, elle est définitive, et les plus sceptiques ne peuvent désormais douter de la mort de Louis XVII en un lieu et en un jour nettement déterminés qu'à la condition de sortir de l'histoire pour entrer dans le roman.

Ernest Bertin.

ACADÉMIE FRANÇAISE

M. de Lesseps ayant été élu par l'Académie française à la place vacante par la mort de M. Henri Martin, y est venu prendre séance le 23 avril 1885, et a prononcé le discours qui suit :

Discours de M. de Lesseps.

Messieurs,

En m'admettant parmi vous, vous m'avez causé à la fois une grande joie et un grand embarras.

Faire partie de l'Académie française, de cette réunion d'élite, de cette aristocratie élective des lettres, est un honneur dont le plus orgueilleux a le droit d'être fier; mais parler devant elle est une tâche qui peut faire hésiter un écrivain habile, et je ne suis malheureusement ni l'un ni l'autre.

Ce discours de réception était donc doublement redoutable et pour moi et pour vous. Et c'est pourquoi je tiens à vous ras-

surer tout d'abord. Ce n'est pas un morceau oratoire que vous allez entendre. Je n'ai voulu mettre ni mon inexpérience, ni votre longanimité à une aussi rude épreuve. Ne pouvant faire bien, j'ai fait mieux : j'ai fait court.

Vos ancêtres, messieurs, avaient cette habitude d'appeler à l'Académie des lettres, non pas seulement des hommes de lettres, mais aussi des gens de marque : prélats, commandants d'armée, grands seigneurs, à qui leur haute situation tenait lieu d'éloquence et quelquefois même de savoir. Est-ce pour cela que le discours que l'on prononçait alors était réduit aux proportions exiguës d'un remerciement? Il se pourrait. Quoi qu'il en soit, puisque vous avez fait revivre pour moi la première partie de cette tradition, souffrez que je bénéficie de la seconde, et puisque vous avez bien voulu qu'un homme de lettres *in partibus* entrât, comme autrefois, dans votre Compagnie, ne vous étonnez pas qu'il s'en tienne, comme autrefois, à la simple expression de sa gratitude.

Le fauteuil que j'occupe aujourd'hui est celui qu'ont successivement occupé M. Thiers et M. Henri Martin. Tous les deux ont été mes amis; c'est dire que je n'ignore ni les dissemblances qu'il y a entre eux et moi, ni la distance qui nous sépare. Ils étaient plutôt des hommes d'études, je suis plutôt homme d'action; ils étaient historiens, et je suis géographe... à ma manière.

Mais si je diffère d'eux par bien des points, il en est un par lequel j'ai la prétention de leur ressembler. Tous deux ont aimé passionnément leur pays, et par ce côté-là du moins je ne me trouve pas indigne de leur succéder. Comme eux, j'ai voué à mon pays ma vie tout entière. Pendant plus de soixante années, dans des situations et des fortunes diverses, le souci de ses intérêts et de sa gloire a été ma pensée maîtresse, le but constant de mes travaux, et finalement, j'en suis convaincu, la cause de mon succès.

Et ce n'était pas trop d'un tel but pour d'aussi longs efforts. Rien n'est facile à faire dans ce monde, surtout l'utile. Il n'y a pas d'œuvre naissante, si bienfaisante fût-elle, — peut-être faudrait-il dire en raison même du bien qu'elle peut faire, — qui n'ait pour ennemis les ignorants et les malveillants.

Les premiers, parce qu'ils connaissent mal le résultat où vous tendez ou ne le connaissent pas, et qu'ils ne sont dans le secret ni de vos moyens, ni de votre force. Ceux-là, il faut les éclairer;

une fois convertis, ils deviennent des adeptes fervents et des auxiliaires précieux. Quant aux autres, les sceptiques, les haineux, les insulteurs même, il n'y a pas à s'en occuper. Le proverbe arabe dit : « Les chiens aboient, la caravane passe... » J'ai passé.

Messieurs, si je m'explique ainsi à vous avec une insistance qui peut paraître complaisante, ce n'est pas pour le vain plaisir de vous parler de moi : c'est pour vous justifier à vos propres yeux de m'avoir choisi, en vous montrant les similitudes qui existaient entre mon prédécesseur et moi.

Et puisque je suis sur ce terrain, il y en a une encore que je veux vous signaler en passant. On nous a accusés l'un et l'autre, à nos commencements, d'avoir un peu trop d'imagination. Vous n'ignorez pas qu'aux heures poétiques et ardentes de sa jeunesse, entrant dans l'étude des premiers temps de notre race, Henri Martin — on l'a dit du moins — s'était épris du culte druidique. Ce Celte de Saint-Quentin s'était fait initier, prétendait-on, aux mystères de la religion terrible; on le soupçonnait même de l'avoir embrassée secrètement et de pratiquer à huis clos ses rites. Est-ce vrai? est-ce faux? A-t-il passé par cet excès d'enthousiasme et de conviction? Rien n'est moins certain; mais qu'importe, en tout cas? Cela l'a-t-il empêché d'écrire plus tard l'histoire de France la plus complète que l'on ait encore écrite?

Pour moi, si l'on ne m'a pas soupçonné d'être un druide, on m'a jadis accusé d'être un rêveur : c'était au commencement de mes entreprises. Je crois avoir prouvé, depuis, que je suis un homme pratique. Mais je ne médis pas pour cela des rêveurs. Un peu d'imagination est un bon levain pour cette lourde pâte des affaires humaines. Plus le but est loin, plus il faut viser haut. Il est bon que le sculpteur cherche une montagne pour y tailler sa première statue; il n'est pas mauvais que l'homme positif lui-même ait à dégager son esprit d'un peu d'irréalisable et de démesuré; que, croyant tout pouvoir, il ait songé à tout oser : l'expérience n'ébranchera que trop vite ce que ses illusions avaient d'impossible et de touffu, mais ses travaux en garderont toujours quelque chose de fort qui les soutient, son intelligence quelque chose de grand qui l'élève. De l'aberration saint-simonienne, aujourd'hui si justement oubliée, il n'est pas moins sorti de parfaits ingénieurs, des économistes distingués et des financiers de premier ordre. M. Thiers avait commencé par écrire des Salons. Claude Bernard lui-même, votre illustre confrère, avait commencé par

une tragédie; vous n'avez pas cela du moins à me reprocher.

J'ai parlé tout à l'heure de l'*Histoire de France* d'Henri Martin. C'est son œuvre capitale. Elle est dans toutes les bibliothèques; mieux encore, elle est dans toutes les mémoires. Je ne veux pas y insister littérairement, non qu'il n'y ait pas assez de bien à en dire, mais parce que j'ai peur de ne pas le dire assez bien; et d'ailleurs ce n'est pas un discours que je fais ici, je le répète, et si je m'arrête à marquer d'un mot ce qui m'a semblé être la note particulière de son talent, c'est qu'elle est en même temps celle de son caractère.

Chaque historien a la sienne.

Chez Michelet, c'est la poésie. A chaque instant, son imagination ouvre des vues profondes sur des horizons nouveaux, devant lesquelles la pensée s'arrête et s'étonne.

Augustin Thierry, érudit passionné, écrivain de race, évocateur d'un monde disparu, est, par dessus tout, un peintre d'une netteté de lignes et d'une puissance de coloris incomparables.

L'histoire de Guizot, comme celle de Mignet, est un système : philosophique chez l'un, politique chez l'autre, montrant dans le mouvement des faits leur enchaînement, leurs conséquences et leurs causes.

Thiers excelle à raconter les événements, à mettre en scène les situations, à élucider les questions les plus spéciales et les plus obscures. Sa dominante est la clarté; celle d'Henri Martin est la justice. Et cet amour de la justice qui est dans son esprit vient de cet amour de la patrie qui est dans son cœur.

Lui, l'homme de conviction et même de parti, si absolu dans sa croyance, si invariable dans sa conduite, si entier dans les débats, dépouille toute passion dès qu'il entre dans l'histoire. Témoin ému de toutes nos gloires, il ne refuse son admiration à aucune. Il est aussi enthousiaste des druides que des martyrs de la première Église chrétienne, de Jeanne d'Arc que de Henri IV, des victoires de Louis XIV que de celles de la première République, du premier Empire que de la Convention. Il s'agit toujours pour lui de la France, et il ne voit qu'elle; aucune restriction n'arrête son patriotisme, aucun calcul ne le diminue. Quelles que soient leurs opinions ou leurs croyances, tous ceux qui servent et grandissent la France sont les siens. C'est un bel exemple à conseiller, messieurs, et à suivre.

Malheur aux peuples qui, fanatisés par l'esprit de parti, mutilent eux-mêmes leurs traditions, ne comprenant pas

qu'une nation est une humanité qui vit sans cesse et dont le présent ne peut se séparer du passé sans que l'existence elle-même ne soit arrêtée !

Et de ce passé si douloureux et si glorieux tour à tour, Henri Martin tire un enseignement fortifiant, une confiance que rien n'abat, un espoir que rien ne décourage :

« Le Français qui connaît bien l'histoire de son pays, dit-il, « ne perdra jamais l'espérance dans les plus tristes jours. Ce « peuple est doué d'un ressort incomparable, d'une puissance « de rénovation qui ne s'est jamais vue à ce degré chez aucun « autre peuple. »

Je suis fier, messieurs, que vous ayez pensé à moi pour succéder à l'homme qui a prononcé de telles paroles. Ce double sentiment d'orgueil dans le passé et de foi dans l'avenir est aussi profondément enraciné dans mon cœur qu'il l'était dans le sien, et c'est par cette communauté dans l'espoir que je m'honore le plus de lui ressembler.

Et maintenant que je vous ai suffisamment prouvé ma bonne volonté, à défaut de talent, je m'arrête, ne voulant pas dépasser les bornes que je me suis moi-même un peu forcément imposées.

Celui qui me succédera, reprenant le cours de la tradition nouvelle, vous parlera plus tard, le plus tard que je pourrai, je vous en avertis, vous parlera, vous dis-je, avec plus de développement, de compétence et de charme des mérites de l'historien impartial, de cet honnête homme, de ce grand patriote qui fut mon prédécesseur ; il saura sans doute mieux que moi exprimer à l'Académie sa reconnaissance de nouvel élu, mais il n'aura au fond du cœur ni plus de respect pour la mémoire d'Henri Martin, ni plus de gratitude pour vous.

En 1834, le jour où il entrait à l'Académie, M. Thiers disait : « Je vous remercie de m'avoir admis à siéger dans cet asile de « la pensée libre et calme. »

Je vous remercie, à mon tour, de m'avoir admis dans cet asile de la pensée libre et calme, bien que je n'ose vous promettre de rester tranquillement assis sur mon fauteuil.

Réponse de M. Renan,
Directeur de l'Académie française.

Monsieur,

Votre discours est charmant, car il est bien vous-même. Savez-vous quelle était par moment notre inquiétude pendant

que vous le composiez? C'est que, pour cette circonstance, assez exceptionnelle en votre vie, vous ne vous crussiez obligé de faire une composition littéraire. Votre tact exquis vous a préservé de cette faute. J'ai retrouvé dans le ton de vos paroles la bonhomie, la chaleur communicative, qui font l'agrément de vos conversations. J'ai regretté l'absence de quelques traits qui vous sont familiers, de certains détails, par exemple, que vous savez sur Abraham et Sara, de renseignements inédits que vous possédez sur Joseph et la reine de Saba. Une foule de choses que vous connaissez mieux que personne manquent en votre discours; mais rien de vous n'y manque. Vous avez la première des qualité littéraires, et la plus rare de notre temps : le naturel; jamais vous n'avez déclamé. Votre éloquence est cette mâle et piquante manière de se mettre en rapport avec le public que l'Angleterre et l'Amérique ont créée. Personne assurément, en notre siècle, n'a plus persuadé que vous; personne n'a été par conséquent plus éloquent; et cependant personne n'est plus étranger aux artifices du langage, à ces vaines curiosités de la forme que ne connaît pas une ardente conviction.

« J'approuve, dites-vous quelque part, qu'on enseigne le grec et le latin à nos enfants; mais ce qu'il ne faut pas négliger, c'est de leur apprendre à penser sagement et à parler bravement. » Ah! voilà ce que j'aime. Vous avez horreur de la rhétorique, et vous avez bien raison. C'est, avec la *poétique*, la seule erreur des Grecs. Après avoir fait des chefs-d'œuvre, ils crurent pouvoir donner des règles pour en faire : erreur profonde! Il n'y a pas d'art de parler, pas plus qu'il n'y a d'art d'écrire. Bien parler, c'est bien penser tout haut. Le succès oratoire ou littéraire n'a jamais qu'une cause, l'absolue sincérité. Quand vous enthousiasmez une réunion et que vous réussissez à séduire la chose du monde la plus sourde aux métaphores, la plus réfractaire aux artifices de l'art prétendu de bien dire, le capital, ce n'est pas votre parole, c'est votre personne qui plaît; ou plutôt vous parlez tout entier; vous charmez; vous avez ce don suprême qui fait les miracles, comme la foi, et qui est, à vrai dire, du même ordre. Le charme a ses motifs secrets, mais non ses raisons définies. C'est une action toute de l'âme.

Vous avez les mêmes succès à Chicago, une ville qui n'a pas le tiers de votre âge, que dans nos vieilles villes de l'Europe. Vous entraînez le Turc, l'Arabe, l'Abyssien, le spéculateur de Paris, le négociant de Liverpool, par des raisons qui ne sont

différentes qu'en apparence. La vraie raison de votre ascendant, c'est qu'on devine en vous un cœur sympathique à tout ce qui est humain, une passion véritable pour l'amélioration du sort des êtres. On trouve en vous ce *Misereor super turbas* : « J'ai pitié des masses », qui est le sentiment de tous les grands organisateurs. On vous aime, on veut vous voir, et avant que vous n'ayez ouvert la bouche, on vous applaudit. Vos ennemis appellent cela votre habileté. Nous autres nous appelons cela votre magie. Les âmes ordinaires ne comprennent pas la séduction des grandes âmes. La fascination du magicien échappe aux pensées vulgaires; les qualités enchanteresses sont un don gratuit, une grâce octroyée, et, parce qu'elles sont impondérables, la médiocrité les nie. Or, c'est l'impondérable qui existe vraiment. L'humanité sera toujours menée par de secrets philtres d'amour dont la foule ne voit que les effets superficiels, comme la raison dernière du monde physique est dans des fluides invisibles que l'œil ordinaire ne sait pas discerner.

Votre éloquence a gagné le monde; comment ne vous eût-elle pas mérité une place parmi nous? Le programme de notre Compagnie n'est pas une simple culture littéraire, poursuivie pour elle-même et n'aboutissant qu'à de frivoles jeux, à peine supérieurs à ces difficiles enfantillages où se sont perdues les littératures de l'Orient. Ce sont les choses qui sont belles; les mots n'ont pas de beauté en dehors de la cause noble ou vraie qu'ils servent. Qu'importe que Tyrtée ait eu ou n'ait pas eu de talent? Il a réussi; il valut une armée. La *Marseillaise,* quoi qu'en disent les musiciens et les puristes, est le premier chant des temps modernes, puisqu'à son jour elle entraîna les hommes et les fit vaincre. Le mérite personnel, à cette hauteur, est peu de chose; tout dépend de la prédestination, ou, si l'on veut, du succès. Il ne sert de rien de dire qu'un général aurait dû gagner une bataille, s'il la perd. Le grand général (et on en peut dire presque autant du grand politique) est celui qui réussit, et non celui qui aurait dû réussir.

Les personnes, qui, un moment, ont été surprises de votre élection, connaissaient donc bien peu l'esprit de notre Compagnie. Vous avez cultivé le plus difficile des genres, un genre depuis longtemps abandonné parmi nous, la grande action; vous avez été du petit nombre de ceux qui ont gardé la vieille tradition française de la vie brillante, glorieuse, utile à tous. La politique et la guerre sont de trop hautes applications de l'es-

prit pour que nous les ayons jamais négligées. Le maréchal de Villars, le maréchal de Belle-Isle, le maréchal de Richelieu, le maréchal de Beauvau n'avaient pas plus de titres littéraires que vous. Ils avaient remporté des victoires. A défaut de ce titre, devenu rare, nous avons pris le maître par excellence en fait de difficulté vaincue, le joueur hardi qui a toujours gagné son pari dans la poursuite du probable, le virtuose qui a pratiqué avec un tact consommé le grand art perdu de la vie. Si Christophe Colomb existait chez nous de nos jours, nous le ferions membre de l'Académie. Quelqu'un qui est bien sûr d'en être, c'est le général qui nous ramènera un jour la victoire. En voilà un que nous ne chicanerons pas sur sa prose et qui nous paraîtra tout d'abord un sujet fort académique. Comme nous le nommerons par acclamation, sans nous inquiéter de ses écrits! Oh! la belle séance que celle où on le recevra! Comme les places y seront recherchées! Heureux celui qui la présidera!...

Vous avez été de ces collaborateurs de la fortune, qui semblent avoir reçu la confidence de ce que veut, à une heure donnée, le génie de la civilisation. Le premier des devoirs que l'homme a dû s'imposer pour devenir vraiment maître de la planète qu'il habite, a été de redresser, en vue de ses besoins, les combinaisons souvent malheureuses que les révolutions du globe, dans leur parfaite insouciance des intérêts de l'humanité, n'ont pu manquer de produire. Les plus grands événements de l'histoire se sont passés avant l'histoire. Quel eût été le sort de notre planète, si les parties émergentes eussent été infiniment plus petites qu'elles ne sont, si le champ d'évolution de la vie terrestre n'eût pas été plus grand que l'île de Pâques ou Tahiti ? Quel fait historique a jamais égalé en conséquences le coup de mer qui opposa un jour le cap Gris-Nez aux falaises de Douvres et créa la France et l'Angleterre en les séparant? Parfois bienfaisants, ces hasards d'une nature imprévoyante sont aussi bien souvent funestes, et alors le devoir de l'homme est, par des retouches habiles, de corriger les mauvais services que les vieilles forces aveugles lui ont rendus.

On a dit, non sans quelque raison, que, si l'astronomie physique disposait de moyens assez puissants, on pourrait juger du degré plus ou moins avancé de la civilisation des mondes habités à ce critérium que leurs isthmes seraient coupés ou ne le seraient pas. Une planète n'est, en effet, mûre pour le progrès que quand toutes ses parties habitées sont arrivées à d'intimes

rapports qui les constituent en organisme vivant; si bien qu'aucune partie ne peut jouir, souffrir, agir, sans que les autres ne sentent et ne réagissent. Nous assistons à cette heure solennelle pour la Terre. Autrefois, la Chine, le Japon, l'Inde, l'Amérique pouvaient traverser les révolutions les plus graves sans que l'Europe en fût même informée. L'Atlantique, pendant des siècles, divisa la terre habitable en deux moitiés aussi étrangères l'une à l'autre que le sont deux globes différents. Aujourd'hui les Bourses de Paris et de Londres sont émues de ce qui se passe à Pékin, au Congo, au Kordofan, en Californie; il n'y a presque plus de parties mortes dans le corps de l'humanité. Le télégraphe électrique et la téléphonie ont supprimé la distance en ce qui concerne la communication des esprits; les chemins de fer et la navigation à vapeur ont décuplé les facilités pour le transport des corps. N'était-il pas inévitable que le siècle regardât comme une partie essentielle de sa tâche de faire disparaître les obstacles qui gênaient ses communications rapides? Était-il possible que la génération qui devait percer le Cenis, le Gothard, s'arrêtât devant quelques bancs de sable ou de rocher à Suez, à Corinthe, à Panama?

(*A suivre.*)

LES PRIX DE L'ACADÉMIE

Adoptant les conclusions du rapport de M. Simon, l'Académie, sur la fondation Bordin, a décerné un prix de 2,000 francs à l'histoire de *Fénelon à Cambrai*, par le prince Emmanuel de Broglie.

Une médaille de 1,000 francs à un traité *Du brahmanisme et de ses rapports avec le judaïsme et le christianisme*, par Mgr Laouënan, évêque titulaire de Flaviopolis.

Sur la fondation Marcellin Guérin, deux mille francs sont attribués à la *Renaissance de Dante à Luther*, dont l'auteur est M. Marc Monnier, qui vient de mourir.

Pareille somme est accordée à M. Lucien Brunel pour les *Philosophes et l'Académie française au XVIII*e *siècle*.

Sur les deux mille francs restant disponibles cette année, l'Académie en accorde mille à un ouvrage intitulé : le *Littoral de la France*, par M. Ch. Aubert, et mille à une étude sur la *Vie nomade et les routes d'Angleterre au XIV*e *siècle*, par M. Joserand.

Voici la façon dont l'Académie a réparti les 17,000 francs disponibles sur la fondation Montyon :

Quatre prix de 2,000 francs chacun aux quatre ouvrages suivants :

Leçons de philosophie, par M. Elie Rabier ;

La *Puissance française*, par M. Jeannerod ;

Jean de Vivonne, par le vicomte Guy de Brémond d'Ars ;

Tony, par Mme Bentzon.

Trois prix de 1,500 francs chacun aux ouvrages suivants :

Les *Nouvelles conquêtes de la science*, par M. Louis Figuier ;

La *Meilleure part*, par M. Léon de Tinseau :

L'*Héritage de Jacques Faruel*, par M. Le Gal Lassalle ;

Et cinq prix de 1.000 fr. chacun à :

Études sur la vie et les œuvres des inventeurs, par M. le baron Ernouf ;

Une éducation dans la famille, par Mme Jules Samson ;

Les Grandes leçons de l'antiquité chrétienne, par M. A. Pellissier ;

Les *Projets de Mlle Marcelle*, par M. Emile Desbeaux ;

Et les *Parques*, poésies, par M. E. Dupuis.

NÉCROLOGIE

L'épiscopat polonais vient de faire une perte douloureuse en la personne de Mgr *Casimir* WNOROWSKI, évêque de Lublin. Né en 1818, c'est depuis deux années seulement qu'il régissait le diocèse commis à ses soins, au milieu des plus grandes tribulations. En effet, c'est le point de mire des attaques du schisme officiel, vu la présence des héroïques paysans qui y conservent, au prix de leur sang et de leurs larmes, les vestiges sacrés de l'union grecque, naguère si florissante en Pologne, réduite aujourd'hui à quelques humbles bourgades où se renouvellent les exemples des premiers âges de foi. La question des Uniates enclavés dans son diocèse rendait la position de Mgr Wnorowski exceptionnellement épineuse. Il savait s'y retrouver cependant avec un tact, une prudence et une modération qui en imposaient aux ennemis eux-mêmes. Adoré par ses ouailles, il était parvenu à se concilier les fonctionnaires russes, subjugués par une

vertu aussi admirable. Malgré les entraves opposées à son zèle apostolique, rien ne parvenait à en modérer l'ardeur, et il continuait à faire un bien immense autour de lui.

—

La Société de Marie vient de faire une immense perte. Son second Supérieur général, le T. R. P. Favre, a expiré samedi dernier, 25 avril. Il portait depuis plus de trente ans le fardeau si lourd du gouvernement général de la Congrégation.

Le Fondateur de la Société, le R. P. Collin, s'était déchargé sur lui de toutes les sollicitudes de l'Administration, bien longtemps avant sa mort, pour se consacrer uniquement à rédiger les Constitutions de l'Œuvre, et à lui imprimer cet esprit de sagesse et de ferveur dont les enfants ont hérité de leur père.

La Société de Marie ne date que d'une soixantaine d'années. Quel développement merveilleux n'a-t-elle pas obtenu en si peu de temps ! Elle compte aujourd'hui cinq évêques parmi ses membres ; plusieurs martyrs ont déjà fécondé son action ; elle dirige des missions importantes. Celle de la Nouvelle-Calédonie dont Mgr Witte fut le premier évêque et vicaire apostolique, fut fondée par le martyre du Bienheureux P. Chanel dont on poursuit la canonisation ; elle n'est pas la moins pénible, quoiqu'elle compte un grand nombre de Français. Quels Français ! Ils ont illustré Nouméa.

Ses travaux en France ne furent pas moins féconds : prédications, collèges, direction de séminaires lui furent confiés, et, partout, le T. R. P. Favre sut maintenir dans les maisons l'esprit souverainement catholique qui animait son prédécesseur.

La Société compte aujourd'hui en France six collèges très florissants : la Seyne, Senlis, Toulon, Riom, Montluçon, Saint-Chamond.

Elle participe ainsi à cette grande lutte pour la liberté d'enseignement, à laquelle tous les catholiques devraient prendre part. — (*Croix.*)

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Les évêques irlandais arrivés à Rome la semaine dernière, au nombre de dix-sept, ont commencé sous la présidence de S. Ém. le cardinal Simeoni, les conférences relatives aux travaux

préliminaires de leur prochain Concile. Ces évêques seront successivement reçus, ces jours-ci, en audiences particulières par le Souverain-Pontife, qui les admettra ensuite en audience collective et solennelle lorsque les conférences seront terminées.

—

Par billet de la secrétairerie d'État en date du 25 avril, le Saint-Père a confié à S. Ém. le cardinal Laurenzi la charge de secrétaire des Mémoriaux, restée vacante par suite de la mort du cardinal Lasagni.

—

Par billets de la secrétairerie d'État en date du même jour, Sa Sainteté a appelé le cardinal Bianchi à faire partie de la commission administrative des biens du Saint-Siège et a nommé S. Ém. le cardinal Parocchi protecteur des cercles catholiques ouvriers de France.

—

On lit dans le *Rappel* :

Les nouvelles du Colisée de Rome sont peu rassurantes.

Pendant l'hiver, le froid et les pluies causent toujours quelques dégâts dans ces ruines admirables, mais jamais les dégâts n'avaient été aussi considérables que cette année.

Non seulement il a fallu réparer des arcades et refaire des voûtes du côté sud de l'amphithéâtre, mais il va falloir encore construire des murs de soutènement sur le côté du Levant, où tout le premier rang des arcades a dû être étayé.

La partie du Colisée mise à découvert par le sénateur Rosa menace également ruine. Dernièrement, tout un grand pan de mur s'est écroulé. Les débris de ce mur n'ont pas encore été déblayés ; on les voit à terre, à droite de la rue qui suivait l'axe du Colisée du Nord au Sud.

La surintendance des fouilles va prendre des mesures.

Espérons qu'il est encore temps et que les touristes érudits, ramenés dans la Ville Éternelle pendant la belle saison, n'en seront pas réduits à contempler le sol nu en répétant avec Lucain : « La ruine elle-même a péri. »

Dès que les envahisseurs ont eu volé Rome au Pape, ils se sont empressés de faire enlever la croix qui se dressait au milieu du Colisée et de bouleverser l'arène. Ils ont mis à nu certaines substructions qui sont restées envahies par une eau fétide. Les voisins y ont gagné la fièvre, et le monument y a perdu en solidité ; mais la croix et les stations du *Via crucis* ont disparu : il y a plus que compensation.

France.

Parmi les récompenses accordées dernièrement à l'occasion des actes de dévouement accomplis pendant le dernier choléra, les suivantes ont d'autant plus de valeur que nous ne vivons pas sous un régime clérical :

Médailles d'or de 1re classe.

M. l'abbé Lesbros, curé de Bruis (Hautes-Alpes). — Mmes Bisqueyburu (Justine), en religion sœur Thérèse, supérieure de l'Ordre de Saint-Vincent de Paul, directrice de l'Hôtel-Dieu de Carcassonne. — Garcin, en religion sœur Saint-Cyprien, mère supérieure des sœurs Hospitalières de Saint-Augustin, à Marseille. — Veuve Roulet, née Imer (Laure-Adèle), créatrice et présidente de l'Œuvre des secours aux cholériques de Marseille. — Veuve Prat, née Noilly (Anne), présidente de l'Œuvre des orphelins du choléra, à Marseille. — Boyet (Catherine), en religion sœur Saint-Esprit, supérieure des sœurs Hospitalières de Saint-Augustin, attachée à l'hôpital du Pharo, à Marseille — Aubert (Louise), en religion sœur Saint-Paul, supérieure des religieuses Augustines de l'hôpital d'Arles. — M. l'abbé Bœffard, attaché à l'hôpital du Pharo, à Marseille. — M. l'abbé d'Istria, attaché à l'hôpital du Pharo, à Marseille.

Mme Vabre (Zélie), en religion sœur Madeleine, religieuse de l'Institut des sœurs de l'Espérance de la Sainte-Famille de Bordeaux, attachée à la communauté de Perpignan. — M. l'abbé Louche, aumônier des hospices civils de Toulon. — Mme Leray (Marie-Alexandrine), en religion sœur Sainte-Harmande, supérieure de l'hôpital Bon-Rencontre, à Toulon.

Médailles d'or de 2e classe.

M. l'abbé Carrière, curé de Sauve (Gard). — M. l'abbé Baruteaut, desservant de Soniech (Haute-Garonne). — Mme Simon Lafond de Rienbarby (Marie-Delphine), en religion sœur Anastasie, de l'Ordre de Saint-Augustin, attachée à l'hôpital Saint-Louis, à Paris.

Médailles d'argent de 1re classe.

Mme la comtesse Marc d'Aubigny d'Assy, née Le Couteulx (Marie), à Carcassonne. — Mme de Balthasar de Gachéo, née Decruéjouls (Appolline-Louise-Marie), à Carcassonne. — Mme Cassenas (Justine), en religion sœur Irénée, attachée à l'asile d'aliénés de Limoux. — M. l'abbé Giraudon, aumônier de l'hôpital d'Arles. — M. l'abbé Bompart, curé d'Arpenon (Drôme). — Mme Salé (Marie), en religion sœur Marie-Rédemption, attachée à l'asile d'aliénés de Toulouse.

Médailles d'argent de 2e classe.

MM. l'abbé Plantin, secrétaire particulier de l'évêque de Digne;

l'abbé Augier, desservant des Omergues (Basses-Alpes). — Mmes Clavel, en religion sœur Alphonse de Liguori, religieuse du couvent de la Providence de Gap. — Bertrand, en religion sœur de L'enfant-Jésus, religieuse du couvent de la Providence Gap. — Joubert, en religion sœur Saint-Jean-de-la-Croix, religieuse du couvent de la Providence de Gap. — Brunier, en religion sœur Marie Albine, religieuse du couvent de la Providence de Gap. — Michel, en religion sœur Marie-Césaire, religieuse du couvent de la Providence de Gap. — Cabasson (Marie), en religion sœur Saint-Nom-de-Marie, attachée à l'hôpital de Pharo, à Marseille. — Raoux (Marie), en religion sœur Sainte-Delphine, attachée à l'hôpital du Pharo, à Marseille. — De Bois-Hébert infirmière volontaire à l'hôpital du Pharo, à Marseille. — Thévenet (Pierrette-Marie, en religion sœur Saint-Raphaël, de l'ordre Sainte-Marie, attachée à l'hôpital Cochin, à Paris.

Lettres de félicitations.

Mmes Larmandie (Irma), en religion Sœur du Sacré-Cœur, sœur Hospitalière de Saint-Augustin, attachée à l'hôpital du Pharo, à Marseille. — Pichon (Joséphine), en religion sœur Saint-Grégoire, sœur Hospitalière de Saint-Augustin, attachée à l'hôpital du Pharo, à Marseille. — (Julie Jean), en religion Sœur Saint-Simon, sœur Hospitalière de Saint-Augustin, attachée à l'hôpital du Pharo à Marseille. — Bonnet (Jeanne-Élisabeth), en religion sœur Sainte-Scholastique, Sœur Hospitalière de Saint-Augustin, attachée à l'hôpital du Pharo, à Marseille. — Marie (Pauline-Julie), en religion sœur Sainte-Lucie, sœur Hospitalière de Saint-Augustin, attachée à l'hôpital du Pharo à Marseille. — Stébénet (Rosalie), en religion sœur Sainte-Eusébie, sœur Hospitalière de Saint-Augustin, attachée à l'hôpital du Pharo, à Marseille. — Bouhomme (Marie), en religion sœur Sainte-Jude, sœur Hospitalière de Saint-Augustin, attachée à l'hôpital du Pharo, à Marseille.

Bourrier (Marguerite) en religion sœur Saint-Léon, sœur hospitalière de Saint-Augustin, attachée à l'hôpital du Pharo, à Marseille. — Reymond (Valentine), en religion sœur Saint-Jacques, sœur hospitalière de Saint-Augustin, attachée à l'hôpital du Pharo, à Marseille. — Aubiergé (Léonie), en religion sœur Saint-Augustin, sœur hospitalière de Saint-Augustin, attaché à l'hôpital du Pharo, à Marseille. — Moulin (Louise), en religion sœur Louise, sœur hospitalière de Saint-Augustin, attachée à l'hôpital du Pharo, à Marseille. — Dragon (Marie), en religion sœur Rosalie, sœur hospitalière de Saint-Augustin, attachée à l'hôpital du Pharo, à Marseille. — Amalbert (Sidonie), en religion sœur Saint-Vincent, infirmière à l'asile d'aliénés de Saint-Pierre, à Marseille. — Champay (Marguerite), en religion sœur Marthe, supérieure de l'hôpital de Cette. — M. l'abbé Tarniquet, aumônier de l'hôpital de Cette. — Mmes Lagarde (Catherine), en reli-

gion sœur Visitation, religion de la Compassion de Rouen. — Langlois (Elisa), en religion sœur Saint-Patrice, religieuse de la Compassion de Rouen.

Annecy. — M. l'abbé Captier, procureur du Séminaire Saint-Sulpice à Rome, a eu l'honneur de déposer il y a quinze jours, aux pieds du Souverain-Pontife, une somme de neuf mille francs, offerte pour le Denier de Saint-Pierre par le diocèse. Une lettre de Mgr l'évêque d'Annecy accompagnait cet envoi. N. S. P. le Pape a daigné y répondre par un bref dont la *Revue du diocèse* nous apporte la traduction.

LÉON XIII, PAPE

Vénérable frère, salut et bénédiction apostolique. Nous avons reçu avec plaisir et Nous avons lu avec actions de grâces la lettre que vous venez de Nous adresser. Elle apporte, en effet, à Notre âme plusieurs motifs de consolation et de joie. Vous Nous dites combien est constant et tendre l'attachement du clergé et des fidèles de votre diocèse envers ce Saint-Siège apostolique, et avec quel zèle et quelle assiduité tous élèvent leurs prières vers Dieu pour Nous obtenir de sa miséricorde l'aide et le secours dont Nous avons un si grand besoin. Vous Nous dites encore que se fortifie chaque jour, dans votre peuple, la précieuse et sainte coutume de la récitation du Rosaire, qui a été conseillée et recommandée par Nous avec de telles instances. — La précieuse offrande que vous Nous faites remettre au nom du clergé et des fidèles Nous a également donné beaucoup de consolation : elle Nous est une preuve de leur foi et de leur charité. Nous sommes donc heureux de vous adresser aujourd'hui ces Lettres ; Nous prions Dieu de vous accorder ainsi qu'au troupeau qui vous est confié, ses dons, et ses grâces ; et comme témoignage de Notre reconnaissance et de Notre affection, comme gage des miséricordes divines, Nous vous accordons, ainsi qu'à tout votre clergé et à tout votre peuple, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, le 15 avril 1885.

LÉON XIII, PAPE.

Carthage. — Par bref apostolique du 31 mars 1885, S. S. le Pape Léon XIII a supprimé le vicariat apostolique de Tunis et a annexé à l'archidiocèse de Carthage le territoire qu'il comprenait. Les limites de cet archidiocèse se confondent donc désormais avec les anciennes limites du vicariat de Tunis et comprennent, outre Carthage, siège de l'archevêque, quatorze villes dont voici les principales : Tunis, Adrumète, Ruspine,

Mehedia, Meninx, Taphrura, Vega, Sicca Venaria, Putput, La Goulette, Tacape, Tabraca et le village August.

Lyon. — Un congrès catholique international sur la liberté d'enseignement se réunira à Lyon à la fin de septembre prochain, avec le concours du congrès des jurisconsultes, qui tient sa session annuelle à cette époque. Un avis ultérieur fera connaître la date précise du jour de l'ouverture.

Marseille. — Le cardinal Lavigerie a prêché dimanche, devant un immense auditoire, dans l'église de Saint-Joseph, en faveur de ses Œuvres africaines.

L'église n'a pu contenir la moitié de ceux qui se présentaient. Le cardinal a parlé avec le plus ardent patriotisme, et a produit l'impression la plus profonde.

Après son discours, il est descendu au milieu des fidèles, pour faire lui-même la quête. Les pièces d'or et d'argent pleuvaient dans ses mains. Beaucoup de fidèles baisaient ses vêtements et demandaient sa bénédiction.

Tout s'est d'ailleurs passé dans le plus grand calme, car le cardinal, en traitant la question des missions africaines au point de vue religieux et national, s'est abstenu de toute allusion politique.

Nous rappelons qu'une souscription pour les Œuvres algériennes du cardinal Lavigerie est ouverte à Paris. On peut adresser ses offrandes au *Secrétaire de l'Œuvre des Écoles d'Orient, rue du Regard*, 12, *Paris*.

Verdun. — M. le Ministre des Cultes a provoqué un décret du Président de la République ordonnant la mise en vente de tous les biens qui dépendent de l'évêché de Verdun devenu vacant par la mort de Mgr Hacquard. La Mense épiscopale possédait dans la ville de Verdun deux maisons. L'une d'elles a été donnée en 1856 par M. l'abbé Desgodins, missionnaire au Thibet. C'est dans cette maison qu'est établi le fourneau économique, qui distribue aux pauvres de la ville, pendant les rigueurs de l'hiver, 35,000 rations d'aliments.

La seconde maison a été achetée en 1867 par Mgr Hacquard, avec l'argent que lui remirent les Frères des écoles chrétiennes, dans le dessein d'agrandir l'école gratuite où ils donnent l'instruction à plus de deux cent cinquante enfants.

Il est donc incontestable que ces deux immeubles sont le bien des œuvres charitables pour lesquelles ils ont été donnés ou

achetés : l'évêque n'a qu'une haute tutelle sur ces propriétés et le gouvernement le sait.

Néanmoins la mise aux enchères a eu lieu, il y a quinze jours, et n'a produit aucun résultat. Cependant M. le sous-préfet de Verdun, qui se faisait un point d'honneur (chacun met son honneur où il veut) de terminer cette affaire, avait usé de toute son autorité pour y réussir. Il avait même engagé sa *fortune personnelle*.

Quelques heures avant l'ouverture des enchères, écrit *le Courrier de Verdun*, M. l'abbé Desgodins a fait parvenir, du Thibet où il réside, une opposition en règle contre la vente de sa maison. En présence d'une action judiciaire qui s'engage, l'adjudication allait forcément être renvoyée à une autre époque, quand M. le sous-préfet, sous l'empire d'une inspiration *généreuse*, a déclaré qu'il se portait caution du bien-fondé et de la légalité de la vente, et qu'il garantissait sur *sa fortune personnelle* les conséquences de tout trouble ou éviction à venir.

M. le sous-préfet en sera donc pour son *inspiration généreuse* et les habitants de Verdun auront donné un noble exemple aux catholiques de France et une belle leçon aux hommes qui s'efforcent de détruire les établissements religieux.

Versailles. — La *Semaine religieuse* de Versailles annonce que, par un arrêté du ministre des Cultes, l'indemnité de 450 francs vient d'être supprimée, à partir du 1er avril, à vingt-cinq vicariats du diocèse.

Dans le diocèse de Saint-Dié vingt-six vicariats ont été supprimés de la même façon. Si les suppressions sont aussi nombreuses dans les autres diocèses, comme il y a lieu de le penser quand on connaît de quelle façon les hommes du pouvoir traitent les choses de l'Église, plus de deux mille vicariats auront été ainsi supprimés.

Étranger.

Allemagne. — Voici la traduction de la lettre adressée par le Souverain Pontife à Mgr Eder, archevêque de Salzbourg, au sujet de l'Université catholique que Sa Grandeur a entrepris de fonder en sa ville métropolitaine, avec le concours des catholiques d'Autriche et d'Allemagne :

A Notre Vénérable Frère François de Paule, archevêque de Salzbourg.

LÉON XIII, PAPE

Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique,

Nous avons reçu une très respectueuse lettre de Notre cher fils

Georges Lienbacher, conseiller aulique à la cour suprême de justice dans l'empire d'Autriche, dans laquelle il Nous notifie qu'on y a formé une association de personnages notables, dont il a été élu président, en vue de faire tout le nécessaire pour la fondation d'une Université catholique libre à Salzbourg. Ç'a a été, nous écrit-il, à la suite d'une décision de la Diète de Salzbourg, du mois d'octobre de l'an passé, tendant au relèvement d'une école supérieure qui jouissait autrefois d'une excellente réputation pour sa saine doctrine, et a laissé après sa suppression un bon renom et un vif désir de la voir rouvrir.

Le même et cher fils Nous informait que vous, vénérable Frère, vous aviez pris le protectorat de l'association et de l'œuvre en question, et que vous vous étiez appliqué à lui obtenir aussi l'adhésion zélée et l'active coopération des autres autorités ecclésiastiques. Il Nous priait donc, en son nom et au nom de ses collègues, de vouloir approuver cette importante entreprise et la fortifier par la bénédiction apostolique. Or, Nous croyons cela tout à fait raisonnable et conforme aux devoirs de Notre mission suprême, qui a pour tâche de promouvoir avec le plus grand soin tout ce qu'on tente et entreprend pour la défense de l'intégrité et pour l'avancement de la véritable et saine science.

D'ailleurs, la raison et l'expérience Nous enseignent quel profit peut résulter d'instituts semblables, dans lesquels la jeunesse se conserve intacte en face des pernicieuses doctrines qui infectent tout, et trouve une source où elle peut puiser la pure doctrine non troublée par l'erreur. Par ce moyen du moins l'on remédiera de quelque manière aux dommages qu'a entraînés une liberté d'enseignement illimitée et sans frein, pour laquelle rien n'est sacré en matière religieuse, et qui, en se déployant toujours plus hardiment, ne laissera, même dans l'ordre civil, rien qui ne soit entamé et lésé.

Le désir d'établir de telles institutions est d'autant plus justifié et il est d'autant plus nécessaire, à Notre avis, de les promouvoir, que, désormais, il n'y a plus de proportions dont la lutte engagée entre la lumière de la vérité et les ténèbres de l'erreur, entre la vraie sagesse maîtresse de la vertu et la science menteuse qui alimente le vice ; au contraire, en l'espèce comme dans la plupart des cas, ceux qui se font les champions du mal, appuyés par les secours humains, sont pourvus de ressources plus abondantes. Aussi rendons-Nous grâces à la bonté divine qui a réveillé le zèle d'hommes excellents, et a mis d'accord les esprits des députés de la Diète pour la réalisation d'une œuvre aussi salutaire et opportune.

A cette œuvre ne manquera certainement pas Notre recommandation, car Nous désirons et espérons fermement que s'élève en votre ville cet asile de la sagesse, ce ferme rempart de la vérité, monument éternel de la foi de ceux par la délibération et le vote desquels on a

résolu d'y mettre la main. Et puisqu'une telle université tournera même à l'avantage des fidèles des pays voisins, Nous aimons à espérer que le clergé et les laïcs qui ont à cœur la saine éducation de la jeunesse s'efforceront, chacun selon ses propres forces, à se montrer les soutiens de votre idée et prêteront des secours convenables à l'achèvement de l'œuvre.

Enfin, puisque la commission qui préside à l'entreprise et son distingué président ont pieusement déclaré qu'ils considèrent comme d'heureux augure au début de l'œuvre la bénédiction de Dieu par Nous appelée sur elle, Nous invoquons du fond du cœur pour eux la grâce céleste, qui les soutienne, et couronne d'une heureuse issue leurs soins et leurs efforts. En outre, nous appelons sur tous ceux qui appuient de leurs libéralités la salutaire et grande œuvre et qui s'appliquent à s'en faire les bienfaiteurs, les dons les plus abondants du Dieu tout-puissant, qui veuille récompenser leur zèle pieux pour cette œuvre par une digne et large rémunération.

Comme gage de la faveur céleste, Nous accordons avec amour dans le Seigneur la Bénédiction Apostolique à vous, Vénérable Frère, à votre coadjuteur, à Notre fils déjà loué Georges Lienbacher et à l'association par lui présidée, comme aussi au clergé et au peuple confié à vos sollicitudes pastorales.

Donné à Rome, auprès de Saint-Pierre, le 4 mars 1885, la septième année de Notre Pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

Bulgarie. — En Bulgarie comme en Russie, des fêtes ont été organisées par l'Église grecque-schismatique, pour célébrer le millénaire des deux apôtres du peuple slave. La ville de Sofia a été illuminée pendant trois nuits.

Une messe solennelle a été célébrée. Il y a eu une procession imposante et un *Te Deum*.

Le corps diplomatique a assisté au banquet offert par la municipalité ; de nombreuses députations étaient venues de toutes les contrées habitées par les Bulgares. Les discours et les toasts ont conservé un caractère religieux et national et n'ont pas touché à la politique.

Le discours et le toast du prince régnant ont été chaleureusement applaudis.

Dimanche, a eu lieu un concert brillant donné par des amateurs.

Lundi, le prince, suivi de son état-major et des membres des corps diplomatique et militaire, a passé les troupes en revue. Le temps était très beau, la foule considérable. La tenue et le défilé des troupes ont été admirables.

Suisse. — Nous extrayons d'une lettre adressée par Mgr Lachat à Messieurs les doyens du Jura, les pages suivantes bien dignes d'être publiées, comme un témoignage public des sentiments qui animent le cœur de Sa Grandeur envers le clergé et le peuple jurassiens :

A Messieurs les doyens du Jura catholique.

Messieurs,

Voici, je pense, la dernière lettre que j'adresse à votre réunion en qualité d'évêque de Bâle. Je veux taire, en vous l'écrivant, les douloureux sentiments qui remplissent mon cœur pour ne vous dire que des choses utiles. Ce sera comme mon testament en vous quittant, et les dernières recommandations adressées par un père à ses enfants avant de descendre dans la tombe. J'aurais tant de choses à vous dire, que je dois me borner à choisir celles qui me paraissent les plus salutaires.

Avant tout je vous remercie de tout mon cœur du loyal et dévoué concours que vous m'avez donné depuis vingt-deux ans que je suis votre évêque. Si vous avez pris part aux joies de mon épiscopat, vous n'avez pas manqué de m'assister durant les grandes tribulations, bien plus nombreuses, qui m'ont assailli. Dans tous les combats, que m'ont imposés mes devoirs envers l'Église et le peuple catholique, et la malice de leurs ennemis, vous n'avez pas évité la mêlée, mais vous êtes restés toujours avec courage debout à mes côtés, malgré les coups qui tombaient sur vous ; ni les angoisses dont votre âme était pleine, ni les outrages qui vous étaient faits, ni la prison, ni l'exil n'ont pu vous détourner de l'accomplissement de votre devoir ; ni les promesses ni les menaces n'ont pu vous éloigner d'un seul pas de votre évêque. Je saisis cette occasion pour vous en témoigner ma vive, ma profonde et durable reconnaissance. Je devrais y joindre l'expression de mon admiration que toute l'Église vous accorde. Ces sentiments que vous m'avez inspirés par votre noble conduite et votre vaillante attitude, je les éprouve aussi pour tout le clergé jurassien, qui a très dignement et très courageusement imité vos exemples.

A présent il faut nous séparer. Notre auguste Chef à tous le veut ainsi pour le bien, pense-t-il, du diocèse de Bâle et le salut des âmes. Que sa volonté soit faite ! Par obéissance je m'en vais dans d'autres régions, et vous, Messieurs, vous restez au poste d'honneur et à celui, je le crains bien, des combats et des souffrances. Toutefois la séparation ne sera pas complète, car mon cœur vous restera toujours.

Si je me suis un peu longuement étendu sur ce point, c'est que je ne peux en finir, quand je parle de vous et à vous, Frères et Fils tendrement aimés.

Pour moi je n'oublierai jamais que je suis Jurassien et je garderai constamment les sentiments de tendre dévouement, dont je me sens

pénétré pour cet infortuné pays; mon amour pour tous les prêtres jurassiens ne s'éteindra pas, surtout pour vous, Messieurs les doyens et chers coopérateurs. Je vous bénis très cordialement en me recommandant à vos prières et à votre bon souvenir, mais particulièrement quand la nouvelle de ma mort vous parviendra.

Affligé mais résigné et adorant les desseins de Dieu, je vous prie d'agréer l'assurance de mes sentiments respectueux et de mon amitié la plus dévouée.

Lucerne, le 26 mars 1885.

✝ EUGÈNE,
Évêque de Bâle.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Le conflit anglo-russe. — Élections sénatoriales. — M. Ferry à Rome. — Mouvement préfectoral. — Le nouveau préfet de police. — Le nouveau roi du Congo.

30 avril 1885.

Les chances de maintenir la paix entre l'Angleterre et la Russie semblent s'évanouir les unes après les autres. Dieu merci, cependant, rien n'est encore rompu, et les demandes de crédit faites au Parlement par M. Gladstone et soutenues par lui avec une grande énergie, ne prouvent pas encore que la guerre soit inévitable, ni qu'il faille absolument renoncer à toute espérance de conciliation. Le premier ministre a dit que, tout en étant résolu à conserver intact l'honneur du pays, il sentait le devoir d'user de tous les moyens possibles pour éviter une guerre. Et, en effet, les dernières informations de Londres et de Saint-Pétersbourg s'accordent à annoncer que le cabinet de Saint-James a transmis au gouvernement du tsar de nouvelles propositions sur lesquelles celui-ci délibère à l'heure actuelle.

On dit qu'il s'agirait de soumettre à un arbitrage l'étude des responsabilités dans l'incident de Pendjeh et de reprendre la question spéciale de la délimitation des frontières. En même temps, M. Gladstone a informé la Chambre que le général Lumsden a chargé un de ses officiers de porter au gouvernement anglais tous les renseignements relatifs au combat du 30 mars, et que, dans l'intervalle, les négociations continueront.

Elles continuent effectivement, et, puisque la diplomatie n'a pas abandonné la partie, il ne faut pas tout à fait désespérer.

Pour nous, si nous faisons les vœux les plus ardents pour

que cette crise grave se dénoue amiablement et si nous croyons encore à la possibilité d'une transaction, nous ne pouvons dissimuler que notre inquiétude est toujours très grande. L'incident de Pendjeh a failli être le signal de la guerre. Des deux côtés, on a eu la sagesse de ne pas y voir un *casus belli* formel; mais un nouvel incident non moins périlleux peut se produire d'un instant à l'autre, et, cette fois, il serait difficile d'en arrêter les conséquences.

Ce qui nous préoccupe encore plus, c'est la fièvre d'armements qui s'est emparée des deux puissances adverses. Les forces russes, du côté de l'Afganistan, sont considérables, et tout y est préparé pour une lutte acharnée. L'Angleterre, à son tour, met ses armées et sa marine sur un pied formidable. Nuit et jour on travaille dans tous les arsenaux. Cette activité inouïe, en vue de l'œuvre de destruction, nous inquiète vivement. Quand deux États aussi puissants organisent la guerre dans de telles proportions, il est difficile de croire qu'ils veulent sincèrement la paix, ou du moins qu'ils prévoient pouvoir honorablement la maintenir. Et puis, quand de tels adversaires se trouvent armés jusqu'aux dents, il faut toujours craindre que la plus petite étincelle ne mette tout à coup le feu aux poudres, et que les canons, comme on dit, ne partent tout seuls.

D'autre part, les négociations qui seraient si simples, si l'on avait vraiment bonne intention de s'entendre, traînent étrangement en longueur. On dirait que c'est une lenteur calculée pour se donner le temps de pousser tous les préparatifs d'attaque et de défense jusqu'au moment décisif.

Malheureusement, ces deux grandes nations savent depuis bien longtemps que l'heure viendra fatalement où, dans l'Asie centrale, elles devront se heurter dans un choc terrible. L'une et l'autre, surtout la Russie, peuvent se demander si cette heure n'est pas venue aujourd'hui par la force des choses, et s'il ne convient pas de saisir l'occasion puisqu'elle se présente.

N'est-ce pas, d'ailleurs, sur cette base et dans cette prévision que s'est faite l'alliance des trois empereurs? Pour détourner un conflit possible entre l'Allemagne et la Russie, n'a-t-on pas poussé celle-ci du côté de l'Asie, et les évènements auxquels nous assistons ne sont-ils pas l'exécution du programme alors adopté? Une lutte entre la Russie et l'Angleterre n'entrait-elle pas nécessairement dans les plans obscurs de M. de Bismarck?

De toutes parts les yeux se dirigent vers lui dans la pensée qu'il est assez fort pour prononcer le *Quos ego* au moment suprême et imposer sa médiation. Le voudra-t-il ? N'est-il pas lui-même lié par de mystérieuses promesses ? Jusqu'à présent, nous ne voyons pas apparaître sa main puissante pour pacifier ce redoutable différend. Il reste muet et impénétrable, et ses journaux officieux observent un silence, sans doute ordonné, qui étonne singulièrement l'opinion publique dans l'Europe entière. Se réserve-t-il pour la dernière heure ? Qui peut le dire ? Or, cette attitude passive du sphinx de Varzin ajoute certainement à l'inquiétude générale, loin de l'apaiser.

Voudra-t-il la paix ? Voudra-t-il la guerre ? Lui seul a le mot de cet émouvant problème et il ne le laisse pas deviner.

La grande question est aussi de savoir, au cas où la guerre éclaterait, si elle pourra aisément se localiser. A coup sûr, les grandes puissances s'enfermeront dans une neutralité absolue, et la France surtout ne commettra pas la faute de s'engager, en quoi que ce soit, dans un tel conflit ; mais ici apparaît un autre facteur et l'importance en peut être grande. C'est la Turquie.

La Turquie, maîtresse des détroits, est vivement sollicitée par l'Angleterre de lui ouvrir, éventuellement, ce passage pour lui permettre d'aller combattre la Russie dans la mer Noire. Au besoin, les vaisseaux britanniques sont de taille à forcer l'entrée du Bosphore. Qu'arriverait-il, en ce cas ? Évidemment la question prendrait des proportions imprévues. L'Europe pourrait-elle laisser déchirer par un fait brutal, ou par la complicité de l'Empire ottoman, ce qui subsiste encore du traité de 1856 ? Cet attentat contre le droit des gens ne provoquerait-il pas les plus graves complications ?

La Turquie fera bien de réfléchir aux dangers auxquels elle s'exposerait en pareille hypothèse. La neutralité ottomane violée, ce peut être, du jour au lendemain, l'Autriche à Salonique et la Russie dans la Dobrutscha, en marche sur Constantinople.

—

Trois élections sénatoriales ont eu lieu dimanche.

Dans la Gironde, M. Caduc, républicain, a été élu par 774 voix contre 476 données au duc Decazes.

Il s'agissait d'élire un cinquième sénateur, le département de la Gironde s'étant vu attribuer par le sort, conformément à la

loi du 9 décembre 1884, le siège d'inamovible supprimé à la suite du décès de M. Dupuy de Lôme.

Dans les Basses-Pyrénées, M. Planté, républicain, a obtenu 579 voix contre 431 données au général Bourbaki.

Il s'agissait de remplacer M. Michel Renaud, sénateur républicain, décédé.

M. Michel Renaud avait été élu, au renouvellement du 8 janvier 1882, par 408 voix sur 646 votants. Le candidat le plus favorisé de la liste conservatrice, M. de Gontaut-Biron, avait obtenu 231 voix.

Enfin dans les Deux-Sèvres, M. Bergeron, républicain, est élu par 421 voix contre M. Proust de Lezay qui en a eu 355.

Il s'agissait de remplacer M. Clément de Reignié, sénateur républicain, décédé.

M. de Reignié avait été élu, au renouvellement du 8 janvier 1882, par 248 voix sur 424 votants. Le candidat conservateur n'avait eu que 175 voix.

La journée n'a pas été, en apparence du moins, favorable au parti conservateur. Mais si l'on remarque combien les candidats de ce parti avaient obtenu de voix précédemment et en ont obtenu dimanche, on constatera en faveur des idées conservatrices un progrès considérable, et d'un excellent augure. Il est bon de se rappeler en outre que ces élections ont eu lieu sous l'empire de la nouvelle loi sénatoriale, et que les électeurs qui y ont pris part sont ces conseillers municipaux élus il y a deux ans, avant la réaction dont nous avons vu les premiers effets lors des dernières élections législatives et départementales.

—

Il paraît que les difficultés d'Égypte sont en voie d'aplanissement. M. Waddington, notre ambassadeur en Angleterre, qui était venu à Paris, ayant pris langue avec M. de Freycinet, est retourné à Londres, et l'on annonce qu'après un entretien avec lord Granville il a télégraphié que l'incident aurait une solution amiable, c'est-à-dire que la France recevrait satisfaction ; nous l'espérons.

—

Les nouvelles du Tonkin continuent à être à la paix. Cependant le gouvernement continue ses préparatifs, comme s'il croyait à la reprise des hostilités. L'*Officiel* a publié les pouvoirs accordés au général de Courcy ; ils sont considérables et

lui donnent une très grande latitude en cas d'opérations à poursuivre contre la Chine. En même temps on pousse activement l'armement des canonnières que réclame le général Brière de l'Isle, pour opérer vigoureusement sur tous les canaux du Delta du Fleuve Rouge.

—

L'illustre M. Jules Ferry est à Rome, et c'est ce qui explique pourquoi on ne parle plus de ses lettres ni de ses discours. On dit même que l'ex-premier ministre a osé solliciter une audience du Saint-Père. On peut dire *osé*, parce que M. Jules Ferry n'a évidemment pas la moindre intention de faire pénitence. Personne ne compte sur sa conversion, et sans doute il cherche seulement, si la nouvelle est vraie, à parler au Pape des « projets bienveillants » qu'il nourrit à l'égard de l'Église et qu'il se propose de réaliser s'il peut reprendre le pouvoir.

Les amis de M. Jules Ferry annoncent qu'après un court séjour à Rome, il compte faire un voyage dans le Levant. La chose n'a rien d'impossible. M. Jules Ferry a débuté dans la carrière républicaine comme ministre de France à Athènes, et il désire peut-être revoir le théâtre de ses débuts.

—

Un premier mouvement préfectoral a paru à l'*Officiel*. Il a pour point de départ la vacance de huit préfectures : d'abord celle de Meurthe-et-Moselle, du Gard et du Doubs, dont les titulaires, M. Bihourd, de Girardin et Vaillant, ont été nommés directeurs au ministère de l'intérieur; puis celle de la Haute-Garonne, et celles des Côtes-du-Nord, du Morbihan et de la Vendée et d'une quatrième préfecture, dont les titulaires sont mis en disponibilité.

Le mouvement ne porte que sur des fonctionnaires appartenant à l'administration préfectorale, à l'exception d'un seul titulaire nouveau, qui est actuellement conseiller d'arrondissement de Maine-et-Loire.

Les radicaux qui attendaient des places, se montrent peu satisfaits ; les opportunistes qui trouvent inopportun ce chassé-croisé de fonctionnaires à la veille des élections, ne le sont pas davantage.

—

Nous avons un nouveau préfet de police. M. Camescasse a dû donner sa démission. Il est remplacé par M. Gragnon. Le nouveau préfet a quarante-trois ans ; il est né à Libourne, s'est

fait recevoir avocat, a écrit au *Soir* et au *XIXe Siècle*, puis, conseiller municipal de Libourne, il fut nommé sous-préfet de Castres et de Boulogne-sur-mer; enfin, il fut successivement préfet de la Corrèze, de la Corse et du Finistère.

Il était depuis deux ans secrétaire-général de la préfecture de police. Il est remplacé, sur sa demande, par M. Lozé. M. Lozé est un homme de trente-six ans, il a débuté dans l'administration en qualité de sous-préfet de Commercy.

Nommé en 1879 sous-préfet de Béthune, il passa à la sous-préfecture de Brest en 1882. M. Gragnon, le nouveau préfet de police, était alors préfet du Finistère.

A la fin de 1874, M. Lozé avait été appelé à la préfecture du Cantal.

—

Voici le roi des Belges souverain du Congo. Encore que, d'après la déclaration royale, cet État doive suffire à ses besoins et disposer des ressources nécessaires, en sorte qu'il n'y aurait entre la Belgique et l'État nouveau qu'un lien personnel, il nous semble néanmoins que la Belgique catholique aura à cœur de former avec le Congo une union plus étroite : elle cherchera à conquérir le Congo et à assujettir ses populations au joug si doux de l'Évangile.

Quand nous parlons de conquêtes, nous n'entendons pas qu'il faille ravager les provinces africaines, comme Alexandre a fait des provinces asiatiques, ni les exploiter avidement, comme l'ont fait parfois pour les provinces du Nouveau-Monde d'avides marchands portugais, espagnols et hollandais. Il n'est pas question pour le catholique de se demander d'abord s'il imposera un tribut à ces peuplades sauvages, ni ce qu'il emportera du Congo : non. Si la Belgique catholique veut être un conquérant magnanime, qu'elle se demande d'ores et déjà : quel cadeau allons-nous faire aux populations africaines dont notre roi devient le souverain ?

Faut-il porter à ces peuplades la civilisation sans Dieu et l'enseignement sans Dieu ?

Si la Belgique n'avait en vue que de porter de semblables présents aux infortunés fils de Cham, mieux vaudrait cent fois les laisser à leur sauvagerie nue et leur permettre d'observer encore ce qu'ils ont conservé de la loi naturelle sur les bords de leurs lacs et dans les profondeurs de leurs déserts.

Ce qu'il importe avant tout de faire connaître à ces peuples

encore privés de la civilisation, c'est la bonne nouvelle, l'Évangile, l'Église catholique. Avec la religion catholique, tous les bienfaits de la civilisation véritable se répandront sur les immenses territoires dont Léopold II devient le souverain. Que la religion de Jésus-Christ pénètre dans ces régions, et l'on verra disparaître l'idolâtrie, le sauvage s'humaniser, ses mœurs s'adoucir, la justice pratiquée, la femme respectée, la pudeur en honneur, l'enfant traité avec respect, l'esclavage aboli, la traite des nègres abominée et bientôt proscrite plus encore par les mœurs que par les lois. Que le christianisme pénètre au Congo, et bientôt toutes les misères morales et physiques seront soulagées, le pauvre recevra du pain, le vieillard des respects et des soins, l'enfant une éducation vraiment sérieuse; la sainteté et l'unité du mariage feront régner la paix, la joie et l'amour conjugal au foyer domestique; insensiblement le sauvage apprendra quelle est sa dignité d'homme, de fils, de père, de chrétien.

Mais qui peut porter tous ces trésors à ces sauvages? Ce ne sont pas les marchands, les industriels, les adorateurs du lucre, les touristes. Non : le missionnaire et la vierge consacrée à Jésus-Christ peuvent seuls doter de tant de bienfaits les infortunés africains. Les conquérants pourraient leur imposer un roi et, par la force des armes, le leur faire accepter. L'homme de Dieu, le missionnaire fera plus : il ira et donnera à ces sauvages non un roi terrestre, mais un « Père qui est au Ciel », une Mère immaculée qu'on appelle Marie, un Roi immortel qui a nom Jésus et qui apprend aux peuples à respecter sur terre les souverains temporels qui sont ses lieutenants.

Si le roi Léopold le comprend, s'il favorise de son royal et souverain pouvoir le labeur de ces pacifiques conquérants qu'on nomme les missionnaires, il aura bien mérité non seulement de la Belgique, mais encore de la civilisation tout entière.

P. CHANTREL.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Nous voici en pleine liquidation de fin du mois; elle a été bien mauvaise à Londres; elle fera perdre bien de l'argent aux boursiers qui ont spéculé si follement. La spéculation ne procède plus que par coup de tête; ayant perdu tout sang froid, elle imprime à tort et à travers des oscillations désordonnées à la cote. On monte aujourd'hui avec fureur; le lendemain l'on recule avec précipitation. Il est facile de s'apercevoir, comme nous l'avons déjà fait remarquer, que

les grosses positions à la hausse, loin d'être allégées, sont encore un peu plus chargées qu'il y a un mois.

La haute spéculation voudrait rétablir promptement les anciens cours; elle aura tort. Si elle ne sait pas se montrer patiente, elle sera inhabile. Acheter, sans savoir à qui l'on revendra, c'est courir de gros risques. La spéculation est fort épuisée et ne va pas revenir, dès demain, à son poste de combat. Elle est forcée, pendant quelque temps, de se tenir à l'écart.

C'est donc le comptant qui devra surtout venir alléger les gros spéculateurs à la hausse; mais le comptant n'achète pas de toutes les valeurs, ni à un prix trop élevé. Si l'on commettait la faute de gonfler, démesurément et une fois de plus, les cours de certaines valeurs, comme les fonds étrangers, par exemple, on se trouverait isolé avec un très gros stock sur les bras.

On croit maintenant à la paix avec la Chine; on pense que l'Egypte mettra les pouces dans l'incident du *Bosphore égyptien;* mais on craint à nouveau une solution belliqueuse à propos du conflit anglo-russe, conflit qui agite si vivement les bourses de Londres, Berlin et Saint-Pétersbourg et dont nous ressentons les contre-coups. La guerre ou l'état de guerre accroît considérablement les dépenses d'armements de tous les états belligérants ou même neutres qui n'oublient point le vieux proverbe : *Si vis pacem, para bellum.* Le crédit public en éprouvera, chez tous, un certain resserrement.

Après vous avoir parlé des rentes françaises et démontré leurs bons et leurs mauvais côtés. la préférence à accorder à l'une plutôt qu'à l'autre, nous allons vous entretenir des obligations en général et de celles des chemins de fer en particulier; c'est là encore un placement qu'on fait fréquemment. Certes, il y a des placements qui les valent, mais nous affirmons qu'il n'y en a pas qu'on puisse leur préférer, à quelque point de vue qu'on se mette; aussi les trouve-t-on dans tous les portefeuilles sérieux.

Les obligations de chemins de fer sont une des manifestations les plus étendues, les plus recherchées et les plus solides du crédit public. On en a eu la preuve lorsque les conventions avec les Compagnies de Chemins de fer sont venues affranchir le budget de l'État. Prenons un exemple: L'obligation d'Orléans vaut environ 382 fr. Un franc de rente en obligation d'Orléans coûte 27 fr. 69 c. et un fr. de rente en 3 0/0 coûte 27 fr. 19 c. Différence au profit de la Rente 0 fr. 50 c. Mais, il faut tenir compte de l'amortissement de 118 fr. qui sera payé dans un délai maximum de 70 ans, soit une moyenne de 35 ans. La valeur actuelle de cette prime est donc de 23 fr. 56 c., ce qui correspond à 87 centimes et demi. Le revenu de l'obligation d'Orléans est donc supérieur de 37 centimes et demi à celui du 3 0/0, tout en offrant même sécurité.

On arriverait à une conclusion identique en faisant le même calcul sur les obligations des autres Compagnies. Avoir bien soin de regarder combien il y encore d'années à amortir sur la valeur qu'on étudie ou qu'on veut acheter. A. H.

Le gérant : P. Chantrel

Paris — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul. L. Philipona, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES



L'ENSEIGNEMENT CHRÉTIEN

ET L'AVENIR DE LA FRANCE

(Suite. — V. le numéro précédent.)

Il nous suffira de rappeler quelques-unes des mesures, des décisions et des lois qui se succèdent sans interruption, pour démontrer jusqu'à l'évidence quel chemin nous avons parcouru, depuis cinq ans, dans cette lutte douloureuse.

Partout une inquisition nouvelle, souvent inintelligente, toujours haineuse et impitoyable, surveille les membres du clergé. Quand un prêtre laisse échapper quelques paroles dans lesquelles on peut ou l'on croit découvrir une attaque ou une critique de l'autorité civile, il est accusé, traduit devant les tribunaux ; et même, lorsqu'une condamnation est obtenue, elle n'est pas jugée suffisante : il faut qu'il subisse un changement défavorable, ou que son traitement soit supprimé. Les accusateurs du clergé sont toujours reconnus innocents, lorsqu'ils ne sont pas déclarés dignes d'éloges.

Les bourses, ou secours accordés aux élèves des séminaires pour concourir aux dépenses de leur éducation, ont été supprimées. Un projet de loi supprime le traitement des chanoines et de tous les vicaires payés par l'État. L'obligation du service militaire, qui sera bientôt imposé aux séminaristes et aux prêtres, détruira dans leur source les vocations ecclésiastiques, et bientôt le clergé sera absolument insuffisant pour le service des paroisses.

Les troupes françaises ne peuvent plus prendre part à des cérémonies religieuses, et quand elles assistent aux funérailles, elles ne doivent plus franchir le seuil des églises. Le traitement des aumôniers des hôpitaux militaires vient d'être réduit des deux tiers, et bientôt, sans doute, il sera complètement supprimé. Le soldat malade ou mourant qui donne ses forces, sa jeunesse, sa vie, pour la défense de son pays, ne pourra plus

avoir à sa disposition le ministre de Dieu et accomplir les devoirs que sa foi lui impose.

Un impôt très lourd vient d'atteindre les congrégations religieuses. La proposition qui avait pour but d'en préserver les établissements qui recueillent les infirmes, les pauvres, les enfants abandonnés, a été repoussée, et cet impôt a été appelé avec vérité l'impôt « de la charité et de la misère ».

Un projet de loi, préparé par le ministre de l'intérieur, supprime toutes les congrégations non autorisées par l'État, et l'autorisation ne pourra être accordée que par une loi. « Toute clause et tout acte ayant pour but ou pour résultat de perpétuer la propriété de tout ou partie des biens de l'association dans la personne d'un ou de plusieurs de ses membres, entraînera la dissolution de la Congrégation (1). »

Une loi déjà votée par la Chambre des députés et à laquelle le Sénat, très probablement, ne refusera pas ses suffrages, expulse, dans un temps déterminé, tous les congréganistes, les Frères et les religieuses, des écoles publiques. Un jour viendra, sans doute, où les écoles libres elles-mêmes leur seront interdites.

Le Concordat de 1801, ce traité signé par le Pape et le gouvernement français, et qui a rétabli la paix religieuse, peut se résumer ainsi : le respect de la religion est assuré, la liberté de l'Église catholique est reconnue, les ressources et les conditions nécessaires d'existence lui sont garanties. Or, ce contrat, tous les jours on le viole dans son essence et dans son but, sous prétexte d'en assurer la stricte observation; et si le Pape ne le déclare pas annulé et détruit par de telles atteintes, nous le devons à la longanimité de Léon XIII et à son amour pour la France.

Nous marchons fatalement vers la séparation de l'Église et de l'État. Cette séparation, les violents la réclament; les pru-

(1) Articles 18, 19, 23, 24. D'après l'article 21, combiné avec l'article 5, « ceux qui auront fait partie d'une Congrégation non autorisée, ou qui y seront affiliés, seront punis d'un emprisonnement de six mois à deux ans et d'une amende de 500 à 2,000 francs. La peine applicable aux fondateurs, directeurs ou administrateurs sera portée au double. » Article 22 : « Seront punis d'un mois à six mois de prison et d'une amende de 500 à 3,000 francs, ceux qui auront prêté ou loué sciemment un local pour une ou plusieurs réunions d'une partie ou section quelconque des associations sus-mentionnées. » Cet article strictement appliqué atteindrait celui qui donnerait l'hospitalité, pour une nuit, ou qui admettrait à sa table deux membres des Congrégations non autorisées!

dents et les habiles voudraient la retarder jusqu'au jour où le clergé aura été réduit à l'impuissance et où les catholiques auront perdu, un à un, tous leurs moyens d'action et de résistance (1).

Alors, du moins, cette séparation serait-elle ce qu'elle est dans la République protestante des États-Unis ? Non, non ; sur cette terre de France qui a la prétention d'être la terre de la loyauté, de la justice et de l'honneur, pour la religion de la grande majorité des Français, la séparation ne sera qu'un odieux mensonge, la plus perfide oppression, la plus hypocrite de toutes les tyrannies.

Le budget des cultes, qui est une dette de justice, sera supprimé ; les catholiques devront subvenir au traitement du clergé et aux frais du culte ; ils ne trouveront nulle part ni concours ni appui. Mais ce n'est point assez pour la haine. Si la liberté à un degré quelconque était accordée à cette religion qui a sauvé et régénéré le monde, qui a fait la grandeur et la gloire de la France, même dans cet abandon universel, dans ce dépouillement absolu, dans cette faiblesse où tant d'attaques l'auront réduite, elle pourrait se relever encore et reconquérir peu à peu les âmes et les peuples qui lui ont été ravis (2).

Donc, il faudra encore la charger de chaînes et la murer

(1) Le journal *La République Française*, dont l'autorité n'est pas contestée, s'exprime ainsi dans son numéro du 27 décembre dernier au sujet de la séparation de l'Eglise et de l'Etat : « *Il faut s'entendre* et ne se point payer de mots. *Nous aussi nous sommes tout à fait partisans de cette mesure*, mais nous estimons qu'il faut la prendre *à son heure, lorsque la séparation sera sans danger. Coupons l'un après l'autre les liens qui unissent l'Etat à l'Eglise ; annihilons l'influence des agents du clergé ; mettons-le dans l'impossibilité de nuire avant de lui rendre sa liberté.* »

Un homme dont la haine n'a été jusqu'ici que trop fidèlement obéie, après avoir, il y a quelques jours, énuméré les décrets déjà obtenus contre l'Eglise, et après en avoir réclamé et annoncé de nouveaux, ajoutait : « Alors il sera possible de préparer l'avenir, la séparation ; car décidément l'association de l'Eglise et de l'Etat n'a pas fait de bonnes affaires. Après le Concordat, voici venir la liquidation. » (M. Paul Bert, dans le journal le *Voltaire*. »)

(2) Nous trouvons encore dans le journal *La Paix*, du 1er février 1885, les paroles suivantes, dont l'importance n'échappera à personne : « Nous avons exposé à diverses reprises, les raisons qui font que le gouvernement de la République commettrait une faute considérable s'il adoptait le programme radical en ce qui concerne la dénonciation du Concordat et la suppression du budget des cultes.

« La rupture du traité concordataire et la suppression du budget des cultes qui s'ensuivrait naturellement ne se peuvent concevoir, dans l'état de la société française, qu'à une condition : la persécution violente du clergé, la guerre à outrance contre les évêques, contre

dans un cachot ; il faudra faire de ce cachot un sépulcre sur lequel les mains de la haine rouleront la pierre de la plus lourde oppression ; et sur cette pierre, les scribes des législations iniques et les pharisiens de toutes les libertés trahies apposeront leur sceau ; et autour de ce sépulcre, veilleront en armes toutes les puissances conjurées de cette terre.

Et voilà où aboutira fatalement la lutte religieuse qui grandit à cette heure.

Comment l'enseignement déjà si hostile, en ce moment, aux croyances religieuses, ne subirait-il pas l'influence toute puissante de pareilles tendances ?

Aussi, le résultat absolument certain, absolument inévitable d'une pareille lutte, en particulier sur le terrain de l'enseignement, c'est la destruction, en France, non seulement de la religion catholique, mais de toute religion.

Il y a un peu plus de quarante ans, un éloquent orateur, un des premiers champions de la liberté de l'enseignement chrétien, après avoir exposé les périls de l'enseignement officiel, disait : « Le raisonnement et l'expérience démontrent à l'envi que la raison principale et permanente de l'irréligion publique en France, se trouve dans l'éducation actuelle de la jeunesse, telle que l'État en a constitué le monopole... Voilà le foyer où se

les prêtres, contre toutes les congrégations, sans en excepter les congrégations reconnues, et contre les fidèles eux-mêmes.

« La pensée de dégager de tout lien vis-à-vis de l'Etat une association aussi puissante par son organisation, par sa force acquise, par ses traditions séculaires, par sa discipline sans égale, par l'empire qu'elle exerce sur les âmes, que l'association catholique, est de la folie pure si, nous le répétons, elle n'a pas pour corollaire la persécution allant jusqu'à l'interdiction du culte. Une armée de deux cents mille prêtres, religieux et religieuses, jouissant d'une complète indépendance vis-à-vis de l'Etat, constituerait un tel danger qu'on serait entraîné fatalement à briser son organisation par tous les moyens possibles, même par la terreur.

« Or, quel est l'homme assez ignorant de notre propre histoire, pour ne pas comprendre qu'une persécution *nettement caractérisée* contre l'Eglise et ses ministres, outre qu'elle serait une négation du grand principe de la liberté religieuse, serait la ruine, à bref délai, de la République ? Un régime qui a besoin, pour se maintenir, de persécuter est, *à l'époque actuelle*, un régime perdu.

« *Certainement l'heure viendra* où, à la suite de profondes modifications survenues dans l'état d'esprit, dans les mœurs, dans les croyances des populations, la séparation de l'Eglise et de l'Etat pourra s'effectuer *sans danger ;* mais nous n'en sommes pas là. »

Malgré les réserves que contiennent ces dernières paroles, il est évident que, sur ce terrain comme sur tous les autres, le torrent de la violence conduira rapidement aux mesures extrêmes.

forme et s'entretient cet esprit public qui, en fait de religion, n'est rien et ne croit à rien. Voilà la source où les générations successives vont boire le poison qui dessèche, jusque dans ses racines, la disposition naturelle de l'homme à servir Dieu et à l'adorer (1). »

Et, à la même époque, un vénérable et vaillant évêque, signalant ce péril, écrivait ces paroles que doivent méditer aujourd'hui tous les catholiques de France : « Je ne crains pas de le dire, cette épreuve, quoique exempte de violences extérieures et de persécution déclarée, est la plus terrible et la plus dangereuse à laquelle aient été jamais soumis les membres de la vraie Église (2). »

On a dit avec une saisissante vérité : « A qui appartient l'école, appartient l'avenir. » Aussi, partout, en France, en Belgique, en Italie, en Allemagne, aux États-Unis, c'est sur le terrain de l'école que les ennemis de l'Église lui livrent un combat qu'ils croient décisif. Bien que les catholiques des États-Unis aient, comme les catholiques belges, réalisé des prodiges de générosité et de zèle, le nombre de leurs écoles ne répond point encore aux chiffres des enfants. Un journal catholique de Saint-Louis, *La feuille pastorale*, affirme que là est l'obstacle qui arrête, aux États-Unis, les progrès de l'Église catholique. Un religieux américain a dit : « C'est le système des écoles publiques qui, d'après des preuves irréfutables, a ruiné et détruit la foi de milliers de nos enfants ; » et un prédicateur protestant des États-Unis affirme que « les écoles publiques ont enlevé aux catholiques, en douze ans, 1,990,000 fidèles (3). »

Ne l'oublions pas, l'incrédulité, l'indépendance absolue de toute croyance et de toute pratique religieuses, ont pour le cœur de l'homme, pour sa faiblesse et ses passions, des séductions bien plus puissantes qu'une religion, quelle qu'elle soit.

Aussi, malgré quelques résistances ou quelques protestations, que nous voulons croire sincères, l'athéisme social pénètre, par l'école, dans les mœurs, et il prépare, en France, la destruction du christianisme et de toute religion.

(*A suivre.*) Mgr Turinaz,

(1) Montalembert : Du devoir des catholiques dans la question de la liberté de l'enseignement. Octobre 1843.
(2) Mgr l'Evêque de Chartres : Lettre du 28 mai 1843.
(3) *Annales catholiques*, livraison du 29 novembre 1884.

LE CONCILE DE BALTIMORE

(Suite et fin. — Voir les numéros précédents.)

Les Sociétés catholiques.

Ce n'est pas assez pour les catholiques de fuir les sociétés mauvaises ou dangereuses ; ils doivent aussi entrer dans celles qui sont bonnes et utiles. S'il fut jamais un temps où la bonté simplement négative n'a pu suffire, ce temps est assurément le nôtre. Notre siècle est, par excellence, un siècle d'action, et ce qu'il nous faut aujourd'hui, c'est la vertu active et la piété énergique. La voix du Christ s'est constamment fait entendre, approuvant et encourageant toutes sortes d'associations catholiques, non seulement comme une sauvegarde contre les entraînements des sociétés dangereuses, mais encore comme un puissant moyen d'accomplir une grande partie du bien dont notre siècle a besoin. Les pasteurs de l'Église ne doivent pas être les seuls à travailler ardemment à construire « la maison spirituelle, » le tabernacle de Dieu « chez les hommes, » mais tous parmi le peuple de Dieu doivent s'associer à ce travail.

D'abord nous espérons que dans chaque paroisse il y a quelque congrégation ou quelque confrérie pour propager la piété parmi les fidèles. Nous renouvelons donc de tout notre cœur toutes les approbations accordées précédemment à nos confréries depuis longtemps honorées et chères, telles que celles du Sacré-Cœur de Jésus, du Saint-Sacrement et de la Très-Sainte-Vierge.

Viennent ensuite les diverses associations fondées pour les œuvres du zèle chrétien et de la charité, la société pour la Propagation de la Foi et de la Sainte-Enfance (et il n'en est pas de plus méritoires) ; des sociétés pour le soutien de l'éducation catholique ; des sociétés de doctrine chrétienne pour l'œuvre des écoles du dimanche ; des sociétés pour améliorer le sort des pauvres, et parmi elles il faut noter, pour son excellence, la société de Saint-Vincent de Paul ; des sociétés pour les dettes d'église ; des sociétés pour la fourniture aux églises pauvres de vêtements sacrés et de linges d'autel ; des sociétés locales pour les sanctuaires, et d'autres méthodes pour unir les efforts des fidèles de la paroisse en des entreprises utiles et saintes. Ce doit être la joie et l'orgueil de tout catholique de prendre une part active à ces bonnes œuvres, et ceux qui sont empêchés d'y

donner une part de leur temps et de leur travail, doivent au moins y contribuer de leur bourse aussi généreusement que possible.

Mais il y a des associations pour combattre l'immoralité, et parmi elles se distinguent avec éclat nos sociétés de tempérance. Celles-là doivent être encouragées et aidées par ceux qui déplorent le scandale et la ruine morale qu'amène l'intempérance. Elles doivent être, et nous espérons que partout elles sont en grande partie composées de catholiques zélés, qui n'ont jamais été enclins à ce vice, mais qui gémissent de cette terrible plaie et sont énergiquement voués à l'œuvre de la combattre.

Nous considérons de même comme dignes d'un encouragement particulier les associations qui ont pour but de promouvoir une saine union sociale parmi les catholiques, et spécialement celles dont l'objet est de préserver nos jeunes gens catholiques des influences dangereuses et de leur fournir les moyens de s'amuser honnêtement et d'étudier. Il est visible que nos jeunes gens sont exposés aux plus grands dangers, et que par conséquent ils ont besoin des secours les plus abondants.

Aussi, selon les désirs de Notre Saint-Père Léon XIII, nous désirons voir le nombre des associations fondées en leur faveur s'augmenter dans une grande mesure, particulièrement au milieu de nos grandes cités; nous exhortons les pasteurs à considérer la formation et la direction prudente des associations de ce genre comme un de leurs plus importants devoirs; et nous faisons appel à nos jeunes gens, afin qu'ils mettent à profit les meilleures années de leur vie en s'associant ensemble sous la direction de leurs pasteurs, dans un but d'amélioration et d'encouragement mutuels sur les chemins de la vérité et de la vertu.

Et afin de reconnaître le grand bien que « l'Union nationale des jeunes gens catholiques » a déjà accompli, de favoriser les progrès de l'Union et d'encourager les membres à de plus grands efforts pour l'avenir, nous bénissons du fond du cœur leurs travaux et leurs projets, et nous recommandons l'Union à toute notre jeunesse catholique.

Nous considérons aussi comme un élément très important du catholicisme pratique, les diverses formes de sociétés catholiques de bienfaisance et de sociétés ouvrières. Leur but doit être, et il est partout, nous en avons la confiance, d'encourager les habitudes d'industrie, d'économie et de sobriété, de préserver leurs membres des dangereuses séductions des sociétés suspectes ou

condamnées, et d'assurer la pratique fidèle de leurs devoirs religieux, d'où dépendent, dans une si grande mesure, leur bien temporel ainsi que leur bien éternel.

C'est avec une paternelle affection que nous répandons notre bénédiction sur toutes ces formes de l'action catholique combinée pour des objets pieux et utiles. Nous désirons voir leur nombre se multiplier et leur organisation se perfectionner. Nous les supplions de se rappeler que leur succès et leur utilité dépendent dans une large mesure, de leur fidélité à l'esprit de l'Église et de leur prudente défiance de toutes les influences qui pourraient les conduire à la déloyauté. Plus les pasteurs et les fidèles sont unis dans les bonnes œuvres, plus ces associations seront bénies et verront leur but rempli; plus tous les chrétiens seront unis dans une fraternelle charité, plus enfin le royaume du Christ sur la terre sera établi sagement et fermement.

Les missions dans le pays et les missions étrangères.

Les devoirs du chrétien commencent dans sa propre demeure et dans sa propre paroisse, mais ils ne finissent pas là. La charité et le zèle doivent être dans son cœur comme dans le cœur de l'Église qui est, ainsi que le dit son nom catholique, comme dans le cœur du Christ, « qui est mort pour tous les hommes et s'est donné pour la rédemption du monde ». La divine mission donnée à l'Église demeure pour toujours : « Allez, enseignez toutes les nations, prêchez l'Évangile à toutes les créatures. » Et tous ceux qui désirent le salut des âmes doivent désirer l'accomplissement de cette mission, et considérer comme un privilège d'y travailler. Plus nous apprécions le don de la foi, plus nous devons désirer le voir accordé au prochain. Le cœur de tout vrai catholique doit battre quand il lit le récit des héroïques labeurs de nos missionnaires au milieu des nations païennes, dans toutes les parties du monde, et notamment parmi les tribus indiennes de notre pays. L'esprit missionnaire est une des gloires de l'Église et un des principaux signes caractéristiques du zèle chrétien.

Dans presque toutes les contrées européennes il y a des collèges de missions étrangères, et aussi des associations de fidèles pour soutenir les missions par leurs aumônes. Jusqu'ici nous avons dû faire les plus grands efforts pour continuer les missions de notre propre pays, et il nous a été impossible de

secourir d'une façon importante les missions de l'étranger. Mais nous devons prendre garde que nos propres charges ne rendent notre zèle étroit et peu catholique. Il y a des centaines de millions d'âmes, dans les contrées païennes, auxquelles la lumière de l'Évangile n'a pas encore été apportée, et leur situation crie vers la charité des cœurs chrétiens. Parmi nos propres tribus indiennes, envers lesquelles nous avons une responsabilité particulière, il y a encore des milliers et des milliers d'âmes dans les ténèbres du paganisme, et nos missions, parmi nos milliers d'Indiens catholiques, ont besoin de notre charité pour se soutenir.

En outre, il y a parmi les six millions d'âmes de notre population de couleur, une foule qui a lamentablement besoin d'instruction chrétienne et du secours des missionnaires. Et il est évident que dans les diocèses pauvres, où cet état de choses s'accuse surtout, il est très difficile de donner à cette foule le secours qui lui est nécessaire, sans la généreuse coopération des fidèles catholiques dans les localités plus prospères. Nous avons donc demandé l'érection de la société pour la Propagation de la foi dans toutes les paroisses où elle n'existe pas encore, et nous avons aussi ordonné dans tous les diocèses une quête annuelle pour les missions étrangères et pour les missions parmi nos nègres et nos Indiens. Nous avons pris cette décision pour obéir à notre devoir, et nous comptons que nos généreux fidèles ne considèreront point cette quête comme un fardeau qu'on leur impose, mais plutôt comme une occasion qu'on leur offre de coopérer à une œuvre qui doit être particulièrement chère au cœur de notre divin Sauveur.

Tels sont, vénérables et bien-aimés frères, les principaux sujets qui ont sollicité notre attention pendant ce concile. Les objets de nos délibérations ont été les mêmes que celles qui ont occupé les énergies de l'Église et de ses pasteurs depuis les jours des apôtres, c'est-à-dire l'extension du royaume de Dieu, l'édification du corps du Christ, le travail pour « la plus grande gloire de Dieu dans les cieux et la paix des hommes de bonne volonté sur la terre, » en répandant au dehors plus abondamment les bénédictions de la religion et les grâces de la Rédemption. Notre législation n'a pas pour but de vous imposer des charges ou des interdictions, mais au contraire d'augmenter et d'assurer parmi vous la liberté des enfants de Dieu. Le sentier de la vertu et du devoir est clairement indiqué, non pour restreindre votre

liberté, mais afin que vous puissiez marcher en toute sécurité, que vous viviez sagement et vertueusement, que vous parveniez au bonheur temporel et éternel.

Et maintenant nous écrivons ces choses pour vous, afin que vous participiez à notre sollicitude, afin que chaque cœur puisse dire : « Que votre règne arrive, » afin que toutes mains s'emploient activement à établir et à étendre ce royaume. Acceptez avec un esprit soumis et aimant ces conseils qui sortent de cœurs pleins d'amour pour vous et entièrement voués à votre service. Donnez à nous et à notre divin Maître la joie de vous les voir fidèlement mettre en pratique. Et puisse la bénédiction du Dieu tout-puissant, du Père, du Fils et du Saint-Esprit, descendre sur vous avec abondance et demeurer avec vous à jamais.

Donné à Baltimore, en concile plénier, le 7e jour de décembre, en l'année de Notre-Seigneur 1884.

En son nom et au nom de tous les pères.

James Gibbons,
archevêque de Baltimore et délégué apostolique.

BOSSUET ET LE F.·. DESCHANEL

Il n'est bruit à Paris, dans le monde universitaire, que de la cinglante correction qui vient d'être administrée à certain professeur du Collège de France dans un article publié par la très libérale *Revue des Deux-Mondes*. Le patient n'est autre que le F.·. Deschanel, l'athée et impie Deschanel. La République soi-disant athénienne qui sévit chez nous n'a pas trouvé cet apôtre trop léger pour en faire un sénateur, mais elle s'est montrée plus hardie encore en le hissant dans la chaire de littérature française du *Collège de France*. Les Guizot, les Villemain, les Cousin, les de Sacy en auront frémi dans leurs tombes. Si jamais cet amant de la gaudriole a pu se faire illusion sur ses aptitudes professorales, il a dû être cruellement détrompé en lisant l'article de M. F. Brunetière. Nous en reproduisons ci-dessous quelques passages, où l'on voit qu'il peut en cuire à un libre poseur de juger Bossuet du haut de cette

impertinence inepte, compagne ordinaire de ce qu'on a si bien appelé le libertinage de l'esprit.

A-t-il seulement lu ses auteurs, j'entends ce qui s'appelle lire? et connaît-il de Bossuet, par exemple, autre chose que ses *Oraisons funèbres* ou son *Discours sur l'histoire universelle?* J'ai des raisons de croire qu'il a feuilleté les *Élévations sur les mystères* et les *Méditations sur l'Évangile;* mais certainement, pour en parler comme il a fait, il n'a point lu l'*Histoire des variations,* et encore moins les *Sermons*, pour ne pas en tirer plus de parti. Car, puisqu'il continuait d'affecter de traiter du *romantisme* des classiques, ce n'était pas dans les *Oraisons funèbres*, c'était dans les *Sermons* qu'il fallait chercher les plus curieux exemples de cette familiarité souveraine qu'il est permis à la rigueur d'appeler le *romantisme* de Bossuet. Mais si, sans inutilement s'obstiner à soutenir un paradoxe qui n'était amusant qu'à la condition d'y glisser, il voulait nous parler de Bossuet, c'était par l'*Histoire des variations* qu'il fallait l'aborder, — l'*Histoire des variations,* le plus beau livre peut-être de la langue française! — et non pas s'enfermer dans les seules *Oraisons funèbres*, pour n'en rien dire au fond, ni en bien, ni en mal, qui n'en eût été déjà dit. En effet, on en apprendra plus sur Bossuet, ses *Oraisons funèbres*, Henriette de France ou Marie-Thérèse d'Autriche, à parcourir seulement la savante, consciencieuse, instructive édition que M. Jacquinet en donnait récemment, qu'à lire tout le volume de M. Deschanel.

C'est que M. Deschanel, à vrai dire, ne sent ni ne comprend Bossuet. J'espère qu'il ne s'offensera pas de la dureté de l'expression, lui qui décide quelque part « que Bossuet n'a *rien compris* à Luther ni à Calvin ; » et je puis bien parler de lui comme il fait de Bossuet. Oh! sans doute, il n'est avare ni de grands mots ni de pompeux éloges, mais ses éloges portent à faux et ses grands mots ne sont que du vent. Bossuet est ceci, Bossuet est cela, « son élocution coule à pleins bords, » son style « est d'une touche large et grasse, » la *Méditation sur la brièveté de la vie* est une *sonate;* le *Discours sur l'histoire universelle* est un édifice de marbre avec un soubassement de pierre qui repose lui-même « sur un lit de béton aggloméré ; » l'*Oraison funèbre de la princesse Palatine* est une *symphonie littéraire* dont M. Deschanel admire successivement l'*andante*, le

scherzo, le *finale*, etc. Comparaison n'est pas raison, dit le commun proverbe, et c'est le cas de le dire avec lui. En effet, on ne recourt à ces métaphores que faute de savoir quoi dire, et l'auditoire a peut-être applaudi, mais le lecteur, plus difficile, résiste et demande autre chose. M. Deschanel lui apprend alors que Bossuet ne « néglige aucun des *procédés* ni des *recettes* de la rhétorique ancienne » et qu'il faut saluer dans ce père de l'Église « un des plus grands *stylistes* de la littérature française. » Bossuet un styliste! son éloquence une rhétorique! Mais comment donc, s'il vous plaît, M. Deschanel s'y prendrait-il pour louer Fléchier, par exemple, ou Mascaron? et quel contre-sens, ou plutôt quel manque de sens littéraire que de voir dans Bossuet un styliste, — c'est-à-dire précisément le contraire de Bossuet!

Car, imaginez, dans la suite entière de l'histoire de notre littérature, l'homme qui s'est le moins préoccupé de mesurer artistement des phrases ou d'arrondir harmonieusement des périodes, l'orateur et l'écrivain qui s'est le plus oublié lui-même en toute circonstance, pour ne songer uniquement qu'au sujet qu'il traitait, celui qui n'avait rien publié jusqu'à l'âge de quarante-deux ans, qui n'a pas eu seulement l'idée de faire imprimer ses *Sermons*, et qui n'a fait paraître enfin ses *Oraisons funèbres* que pour déférer à des prières presque royales, c'est Bossuet; et c'est lui que croit louer M. Deschanel, en l'appelant un des plus grands *stylistes* de la littérature française! Pascal, peut-être, après cela, ne serait-il point l'autre? Évidemment le professeur qui parle ainsi de Bossuet l'admire, puisqu'il le dit; mais il ne le sent pas. Son enthousiasme est de convention, et son admiration de commande. Il sait, il a entendu dire que l'on doit parler de Bossuet comme d'un incomparable orateur et d'un incomparable écrivain, et il s'efforce, mais ce qu'il ne voit pas, et, naturellement, ce qu'il ne montre point, c'est par où, c'est en quoi, c'est comment l'un et l'autre sont incomparables. Semblable à ce poëte qui, faute d'idées, disait-il, s'en allait composer une ode, faute ainsi de savoir ce que l'on admire dans Bossuet, M. Deschanel se répand en métaphores qu'il tire de la musique, de la peinture ou de l'architecture, pour n'aboutir enfin qu'à découvrir dans Bossuet ce qu'il nous montrerait aussi bien dans Démosthène et dans Cicéron, dans Massillon et dans Bourdaloue, dans Burke enfin et dans Sheridan : quelques-uns des traits les plus vagues et les plus généraux

qui constituent l'imagination ou le tempérament oratoire. C'est que l'on ne parle pas de Bossuet sans l'avoir longtemps et assidûment pratiqué ; mais M. Deschanel ne l'avait jamais tant lu que depuis son installation dans la chaire du Collège de France ; et l'on s'en aperçoit assez à chaque mot qu'il en dit.

Si d'ailleurs il l'avait mieux lu, plus pratiqué, l'eût-il pour cela mieux compris? On peut en douter ; et j'en doute si fort, que je ne le crois pas. J'en trouve une preuve d'abord dans ce qu'il dit du genre même de l'oraison funèbre, le plus creux de tous, à son sens, et conséquemment le plus vide. Si peut-être quelque lecteur était tenté de partager cette opinion, je lui demanderais seulement de me dire pourquoi l'éloge d'un Turenne ou d'un Condé, d'une Henriette de France ou d'une Anne de Gonzague est une matière plus mince que la discussion d'un budget annuel ou d'une proposition de loi sur les syndicats ouvriers. Parce que l'on a dit une fois que l'oraison funèbre était un genre creux, le répéterons-nous donc jusqu'à la consommation des siècles? et voyez un peu de quoi sert l'esprit s'il ne nous permet seulement pas d'éviter de redire les sottises des autres! Où M. Deschanel est-il encore allé chercher ce qu'il dit de l'insuffisance du fond ou de manque de vérité des *Oraisons funèbres?* Je le renvoie de nouveau à l'édition de M. Jacquinet. Quand on formule ces sortes de critiques, on en a toujours, comme chacun sait, à l'*Oraison funèbre d'Henriette de France,* d'une part, et, d'autre part, à l'*Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche*. Mais, en ce qui touche la première, et si l'on admet qu'aujourd'hui nous jugions cette mémorable révolution d'Angleterre autrement que Bossuet, qui ne voit que lui-même qualifierait notre prétendue vérité d'erreur? et qui ne sent d'ailleurs que, pour en juger autrement, l'évêque catholique eût dû commencer par dépouiller sa robe et abjurer son caractère? Mais, quant à la seconde, c'est méconnaître ou nier la substance même de la religion que d'appeler l'exemple d'une vie toute chrétienne sur « le premier trône du monde » une matière insuffisante; et c'est outrager à la fois Bossuet dans sa fidélité de sujet et dans sa simplicité de croyant que d'imaginer un instant qu'il ait pu trouver sa tâche ingrate ou médiocre. « Au temps des Basile et des Chrysostome, dit excellemment M. Jacquinet, le panégyrique chrétien ne célébrait devant les autels d'autre gloire que celle des plus pures et des plus exemplaires vertus, et plus d'une fois ces grandes voix de la primitive

Église avaient trouvé dans l'éloge d'un obscur et parfait chrétien les inspirations les plus touchantes et les plus beaux accents. Soyez sûr, quoiqu'on ait plus d'une fois supposé le contraire, que Bossuet ne sentit en aucune façon l'embarras que le génie lui-même ne saurait éviter en présence d'une matière infertile, le jour où il se vit appelé à prendre la parole devant le cercueil de cette reine. » Malheureusement pour lui, dans l'un comme dans l'autre cas, ses préjugés de « libre-penseur » ont aveuglé M. Deschanel, et il n'a point vu, parce qu'au fait, avec sa manière de « libre-pensée, » il ne pouvait pas voir.

Une dernière preuve, au besoin, en serait la dédaigneuse légèreté dont il traite les questions philosophiques de tout ordre qui se trouvent enveloppées dans ce qu'il appelle, de son autorité, la théologie surannée de Bossuet. Il ne lui paraît pas singulier seulement, il lui paraît étrange et même divertissant que le Dieu de Bossuet ait puni sur Charles Ier la faute ou le crime d'Henri VIII; mais il trouvera sans doute naturel que la fortune, comme l'enseignent les historiens de son école, ait vengé sur Louis XVI les excès de Louis XIV; et il ne se doute pas d'ailleurs qu'il soit en présence ici du redoutable problème de la réversibilité de la justice. Il plaisante agréablement sur ce « mystère de la prédestination et de la grâce » qui fait le nœud, pour ainsi dire, de l'*Oraison funèbre d'Henriette d'Angleterre;* mais si l'on met à la place des mots de grâce et de prédestination ceux de déterminisme et de fatalité, je suis bien sûr qu'il croira les entendre; et il ne se doute pas d'ailleurs que c'est ici toute la question du libre arbitre qui s'agite. Ou encore, en lisant le *Discours sur l'histoire universelle,* il trouve que Bossuet se fait de Dieu, décidément, une idée « un peu bizarre »; et il ne se doute pas que, dans cette idée qui lui semble bizarre, c'est le problème lui-même de la Providence qui est en jeu, ou, de quelque autre nom qu'on l'appelle, la question de savoir si l'humanité est maîtresse du terme de ses destinées.

Ne nous étonnons pas, après cela, qu'il trouve que Bossuet « manque d'idées », puisque non seulement il ne l'a pas tout lu, mais que ce qu'il en a lu, il ne l'a pas compris. Il ne s'explique pas d'ailleurs, et pour cause, sur ce « manque d'idées »; il se borne à le constater, et si cela ne saurait suffire, c'est au moins plus prudent. Car enfin, qu'est-ce que « manquer d'idées », lorsque, comme Bossuet, quelque sujet que l'on aborde, on s'y trouve naturellement et constamment égal, ou plutôt si supérieur

qu'à le toucher seulement on le renouvelle, et qu'en le développant on le recrée, pour ainsi dire, à mesure? Est-ce dans les *Sermons* que M. Deschanel aperçoit ce manque affligeant d'idées? Est-ce dans les *Élévations sur les mystères* ou dans les *Méditations sur l'Évangile?* Est-ce dans l'*Histoire des variations?* Ce doit être surtout dans le *Discours sur l'histoire universelle*, ou dans la *Politique tirée de l'Écriture sainte*, et Bossuet manque d'idées parce qu'il n'est pas républicain, mais il en manque encore plus parce qu'il n'est pas libre-penseur. Peu importe, d'ailleurs, qu'aucun métaphysicien peut-être, non pas même Platon, n'ait amené à un plus haut degré de lumière et de clarté les questions les plus obscures que l'on puisse remuer dans les écoles des philosophes. Peu importe qu'aucun moraliste n'ait mieux vu, plus profondément ni plus finement, dans le fond même de l'homme. Peu importe qu'aucun historien n'ait assigné plus sûrement aux plus grands événements leurs plus justes causes ou du moins leurs plus probables. Bossuet manque d'idées, puisqu'il n'a point celles de M. Deschanel sur le mérite éminent de la démocratie future, ou celles de M. Renan sur l'origine du christianisme et la composition du *Pentateuque*. Styliste donc, si l'on veut, ou rhéteur même, orateur, écrivain, Père de l'Église, mais historien, mais philosophe, mais savant, mais « penseur », non pas. Car on manque d'idées dès que l'on a des croyances, ou du moins certaines croyances; on n'est pas un penseur dès que l'on pense d'une certaine manière; et M. Deschanel — l'auteur des *Courtisanes grecques* et *du Mal et du bien qu'on a dit de l'amour* — est le juge de ces croyances comme de cette manière de penser.

Nous abrégeons à regret ce réquisitoire littéraire, écrit, comme on a pu le voir, dans un esprit peu suspect de cléricalisme. Ce que nous en avons reproduit suffit à justifier la sévère conclusion que voici :

Puisse du moins l'exemple de M. Deschanel prouver à ceux qui ne s'en doutent point que l'histoire de notre littérature a besoin, pour être enseignée, d'avoir été d'abord apprise; — que l'étude en est laborieuse, qu'elle en est surtout longue; — qu'on n'a point fait les chaires pour les hommes, mais que les hommes devraient être faits pour les chaires; — et que l'État sans doute n'est point ébranlé pour cela sur ses bases, mais qu'enfin l'enseignement d'une langue ou d'une littérature est en

grand danger quand on le confie à des professeurs qui n'auraient guère besoin de moins d'une dizaine d'années pour apprendre eux-mêmes ce qu'en d'autres temps ils auraient dû savoir avant que de monter pour la première fois dans leur chaire.

On ne saurait faire plus vive, et en même temps plus juste critique des choix singuliers que dicte à l'Université son esprit irréligieux et libéral. Sans sa double qualité de franc-maçon et d'ennemi du catholicisme, que serait M. Deschanel? Rien assurément. C'est à ce seul titre qu'on en a fait un professeur au collège de France. On nous dira sans doute bientôt que l'éloquence, la littérature et l'art ne datent que de 89 !

LA PORTE DU GOLGOTHA (1)

Des savants ou prétendus tels ont soulevé depuis une cinquantaine d'années des discussions sur la situation du Golgotha et du Saint-Sépulcre.

Plusieurs d'entre eux qui jouissent d'une certaine autorité, tels que le docteur allemand Tobler, l'américain Robinson, l'anglais Fergusson, ont prétendu qu'il fallait chercher le Golgotha hors de la Jérusalem *actuelle*.

Par contre, d'autres savants, tels que Victor Guérin, le comte Melchior de Vogüé, l'allemand Sepp, dans son *Manuel du pèlerin* et dans ses travaux particuliers sur la question publiés par les *Feuilles historiques politiques* de Munich, le consul prussien Schultz et le voyageur suisse Schaffter, ont mis hors de doute que le Golgotha et le Saint-Sépulcre se trouvent aux lieux où la tradition chrétienne les a toujours cherchés.

Saint Paul dit dans son épître aux Hébreux, XIII, 12 : « C'est pourquoi Jésus lui-même, pour sanctifier le peuple par son sang, a souffert *hors de la porte.* »

Saint Jean dit dans l'Évangile, XIX, 20 : « Le lieu où Jésus avait été crucifié se trouvait *près de la ville.* »

Saint Matthieu, XXVII, 32, dit : « *Or, comme ils sortaient,*

(1) Extrait de l'*Univers.*

ils rencontrèrent un homme de Cyrène, nommé Simon; ils le contraignirent de porter sa croix. »

La sainte Écriture établit donc que le Golgotha et le Saint-Sépulcre se trouvaient hors la ville. Pour prouver leur authenticité, il faut donc se reporter à la topographie de la Ville sainte du temps de Notre-Seigneur. Flavius Josèphe en fait une description détaillée. On sait que Jérusalem fut successivement entourée d'une triple enceinte; mais du temps de Notre-Seigneur, il n'y en avait que deux, le mur de la ville de David et le mur attribué à Ézéchias.

Le mur de la ville haute, celle de David, séparait au nord la ville haute de la ville basse, appelée Akra, qu'entourait le mur d'Ézéchias. Ce n'est qu'après la mort du Seigneur qu'Agrippa Ier construisit le mur qui engloba à la fois la ville haute et la ville basse, et la ville neuve Bethseda en y comprenant le Golgotha.

C'est donc de la direction du mur d'Ézéchias, qui entourait Akra, que dépend la question de l'authenticité du Saint-Sépulcre et du Golgotha. A quel endroit ce mur rejoignait-il celui de la ville haute et quelle direction ce mur avait-il ?

Nous avons dit plus haut que Robinson, Tobler, Fergusson, etc., donnent au mur d'Ézéchias une direction qui, si elle était exacte, placerait le Golgotha et le Saint-Sépulcre en dedans de l'enceinte d'Akra, ce qui est contraire à la sainte Écriture.

Leurs assertions, émises à la suite de la découverte de quelques substructions encore apparentes, tendaient à faire croire que la muraille d'Ézéchias répondait à peu près à l'enceinte actuelle entre la porte de Jaffa et celle de Damas.

Les fidèles, au contraire, ont toujours cru, conformément à la tradition et d'accord avec la sainte Écriture, que la seconde enceinte partait de la porte Gennat, qui se trouve dans la rue de David (une des deux portes qui conduisaient de la ville haute dans la ville basse) et qu'elle se dirigeait au nord, le long des ruines actuelles de Sainte-Majeure, où l'on construit en ce moment l'hôpital national allemand, et que ce mur faisait ensuite un grand arc dans la direction de la forteresse *Baris*, laquelle devint plus tard l'*Antonia*.

Il y a une vingtaine d'années déjà, M. de Vogüé avait trouvé dans cette ligne un reste de mur colossal, long de dix mètres. Une nouvelle découverte des plus importantes vient de donner raison à la tradition de la façon la plus éclatante. L'archéologie

prouve encore une fois la valeur absolue de toute parole de l'Évangile. On a découvert non seulement les substructions d'une grande partie du mur d'Ézéchias dans la direction qu'on lui supposait, mais encore les soubassements d'une porte conduisant de la voie douloureuse d'Akra au Golgotha ; porte qu'on appelait la porte du Coin, parce qu'à partir de cette porte l'enceinte d'Ézéchias formait l'arc qui rejoignait la Baris du côté de la porte actuelle de Damas.

La *Turquie*, journal officieux de Constantinople, dit, au sujet de cette découverte, ce qui suit :

« La Russie possède à Jérusalem, dans le voisinage de l'église de la Résurrection, un terrain inculte et couvert de débris séculaires. Sur la demande et aux frais de son président le grand-duc Serge, l'œuvre russe y a fait faire des fouilles opérées dans le double but : 1° d'établir le plan des édifices construits par Constantin, sur les lieux de la mort et de la résurrection de Jésus-Christ ; 2° de retrouver les traces nécessaires pour affirmer l'authenticité de la grotte qui a servi de sépulcre au Rédempteur, grotte qui est dans la plus grande vénération parmi toute la chrétienté.

« Les fouilles ont réussi au delà de toute espérance. Lorsque le terrain a été déblayé jusqu'au roc, on a trouvé des restes de l'ancien mur de Jérusalem, ainsi que les soubassements de la porte par laquelle on sortait de la ville du temps de Jésus-Christ. Cette porte étant la plus proche du Golgotha, on peut affirmer de la façon la plus positive que c'est par cette porte que Jésus-Christ a été conduit au crucifiement Cette découverte impose à l'œuvre le devoir sacré de bâtir un sanctuaire embrassant tout le terrain; la chrétienté tout entière sera conviée à envoyer ses offrandes. »

La nouvelle, donnée par le journal de Constantinople, réjouira tous les cœurs chrétiens. Elle nous fait espérer que la chrétienté aura bientôt un nouveau sanctuaire près de la septième station, où Jésus-Christ est tombé pour la seconde fois.

Les découvertes faites par l'œuvre russe ont enfin éclairé la question tant débattue de la topographie de la ville sainte du temps de Notre-Seigneur, et les preuves positives et conformes à la sainte Écriture ne manquent plus. Les soubassements de la porte trouvés près de l'*Anastasis*, se trouvent sur le parcours de la voie douloureuse et démontrent que c'est par là que Jésus a marché au supplice ; car l'enceinte d'Akra avait, d'après la tradition, plusieurs portes, dont une à l'Ouest, la porte du Coin, celle qu'on vient de découvrir et qui conduit au Golgotha, et une autre, la porte d'Ephraïm conduisant à Bezetha.

On ne saurait se tromper sur l'authenticité du mur et des soubassements de la porte, la façon de construire des juifs différant très sensiblement de celle des Romains. Les constructions juives de Jérusalem sont faciles à reconnaître à cause de la grande dimension des matériaux (le mur du temple de Salomon a des pierres de 9 mètres de long et de 0,60 à 0,80 de haut); de plus, les murs juifs sont formés de blocs, taillés en bossage, taille qui consiste en ce que les joints sur les quatre faces de chacun des blocs sont accompagnés d'une bande lisse, large de 10 centimètres en contre-bas de la surface extérieure du bloc de quatre à cinq centimètres à peu près, ce qui constitue pour ces blocs une espèce d'encadrement en creux, que M. de Saulcy, le savant orientaliste, qualifie dans son *Histoire de l'art judaïque, d'appareil solomonien.*

Les fouilles faites par l'œuvre russe encourageront, nous l'espérons, les autres nations, à imiter cet exemple, et à faire, autant que cela se peut, établir la topographie de la Jérusalem de Jésus-Christ, de celle des Romains et encore de celle des Croisades.

L'étude à laquelle nous nous sommes livrés, au sujet de la découverte signalée par la *Turquie,* de Constantinople, est appuyée sur les renseignements que le savant voyageur, M. Victor Guérin, a bien voulu nous communiquer, et sur les données, plans et cartes de M. Albert Socin, professeur de langues orientales à l'université de Bâle, sur les travaux de MM. Chauvet et Isambert, publiés chez Hachette, et sur l'Atlas historique de la Bible du R. Reis, publié chez Herder, à Fribourg-en-Brisgau et Strasbourg.

La Sainte Écriture et la tradition chrétienne ont encore une fois triomphé de toutes les discussions, dissertations et thèses des savants allemands, anglais et américains, qui ont osé contester les témoignages de l'Évangile et les traditions chrétiennes. La découverte du mur d'Ézéchias et de la porte du Coin est pour le christianisme un nouveau triomphe, que nous saluons de tout cœur. C'est la conquête du tombeau de Notre-Seigneur par la science.

H. G. FROMM.

ACADÉMIE FRANÇAISE

(Suite. — Voir le numéro précédent.)

C'est vous, monsieur, qui avez été l'artisan élu pour cette grande œuvre. L'isthme de Suez était depuis longtemps désigné comme celui dont la section était la plus urgente. L'antiquité l'avait voulue et tentée par des moyens insuffisants. Leibnitz désignait cette entreprise à Louis XIV comme digne de sa puissance. Mais il fallait pour une telle œuvre une croyance à l'instinct que le XVII[e] siècle n'avait pas. Ce fut la Révolution française qui, en ramenant l'âge des expéditions fabuleuses et un état d'enfance héroïque, où l'homme, dans ses aventures, s'inspire du vol des oiseaux et des signes au ciel, posa le problème de telle manière qu'il ne fut plus possible de le laisser dormir. Le percement de l'isthme figurait au programme que le Directoire donna à l'expédition d'Égypte. Comme au temps d'Alexandre, la conquête des armes fut une conquête de la science. Le 24 décembre 1798, notre illustre confrère, le général Bonaparte, partait du Caire, accompagné de Bertier, de Monge, de Berthollet, de quelques autres membres de l'Institut, et de négociants qui avaient obtenu de marcher dans son escorte. Le 30, il retrouvait, au nord de Suez, les vestiges de l'ancien canal, et il les suivait pendant cinq lieues ; le 3 janvier 1799, il voyait, près de Belbeys, l'autre extrémité du canal des Pharaons. Les recherches de la commission d'Égypte ont été la base de tous les travaux postérieurs. Une seule erreur, celle de l'inégalité de niveau des deux mers, toujours combattue par Laplace et Fourier, se mêla à des recherches précieuses et retarda d'un demi-siècle l'exécution de l'œuvre rêvée par les ingénieurs héroïques de 1798.

Cette grande école saint-simonienne, qui eut un si haut sentiment du travail commun de l'humanité, releva l'idée, se l'appropria par le martyre. Plus de douze ingénieurs saint-simoniens moururent de la peste en 1833, au barrage du Nil. A travers plusieurs chimères, une vérité était entrevue : je veux dire la place exceptionnelle de l'Égypte dans l'histoire du monde. Clef de l'Afrique intérieure, par le Nil ; par son isthme, gardienne du point le plus important de l'empire des mers, l'Égypte n'est pas une nation, c'est un enjeu, tantôt récompense

d'une domination maritime légitimement conquise, tantôt châtiment d'une ambition qui n'a pas mesuré ses forces. Quand on a un rôle touchant aux intérêts généraux de l'humanité, on y est toujours sacrifié. Une terre qui importe à ce point au reste du monde ne saurait s'appartenir à elle-même ; elle est neutralisée au profit de l'humanité ; le principe national y est tué. Nous nous étonnons de voir apparaître parmi les folles pensées qui se croisent dans la tête de Néron, durant les heures qui séparent sa chute de sa mort, l'idée d'aller se présenter au peuple en habits de deuil et de lui demander, en échange de l'empire, la préfecture de l'Égypte. C'est que la préfecture de l'Égypte sera toujours un lot à part ; le souverain de l'Égypte ne s'appellera jamais du même nom que les autres souverains. L'Égypte sera toujours gouvernée par l'ensemble des nations civilisées. L'exploitation rationnelle et scientifique du monde tournera sans cesse vers cette étrange vallée ses regards curieux, avides ou attentifs.

La France, pendant trois quarts de siècle, a eu pour ce difficile problème une solution qu'on admirera quand l'expérience aura montré combien les autres solutions coûteront au monde de larmes et de sang. Elle imagina par une dynastie musulmane en apparence, mais au fond sans fanatisme et prompte à reconnaître la supériorité de l'Occident, de faire régner l'esprit moderne sur cette terre exceptionnelle qui ne saurait, sans un détriment extrême du bien général, appartenir à la barbarie. Par l'Égypte, ainsi organisée et encadrée, la civilisation avait la main sur tout le Soudan oriental. Les dangereux cyclones que produira périodiquement l'Afrique centrale, depuis qu'on a eu l'imprudence de la laisser se faire musulmane, étaient réprimés. La science européenne avait ses libres allures en un pays qui lui est en quelque sorte dévolu comme champ d'étude et d'expérience. Mais on aurait dû porter dans ce plan excellent quelque conséquence. Il fallait ne pas affaiblir une dynastie par laquelle la pointe de l'épée de l'Europe pénétrait presque jusqu'à l'équateur. Il fallait surtout surveiller la mosquée Et-Azhar, centre d'où la propagande musulmane s'étendait sur toute l'Afrique. Isolées et livrées au fétichisme, les races soudaniennes sont peu de chose; mais, converties à l'islam, elles deviennent des foyers de fanatisme intense. Faute de prévoyance, on a laissé se former à l'ouest du Nil une Arabie bien plus dangereuse que l'Arabie véritable. N'êtes-vous pas frappé, monsieur,

qu'il n'y ait encore aucun *sensorium* commun des grands intérêts du monde? C'est à croire vraiment qu'il y a un ange gardien pour l'humanité, qui l'empêche de tomber dans tous les fossés du chemin. S'il n'y avait que les diplomates, j'aimerais autant voir notre pauvre espèce confiée à la prudence d'une bande d'écoliers ayant pris la clef des champs.

L'origine de votre entreprise se rattache aux débuts de cette dynastie de Méhémet Ali, née sous les auspices de la France et que, par contre coup, un abaissement passager de la fortune de la France a dû faire chanceler. Monsieur votre père fut le premier agent français qui résida en Égypte après le départ de notre armée. Il était chargé par le premier Consul et par M. de Talleyrand de contrebalancer la tyrannie des mamelouks, appuyée par l'Angleterre. Le chef des janissaires de monsieur votre père lui amena un jour, comme capable de s'opposer à l'anarchie, un jeune Macédonien qui commandait alors mille Albanais, et sur qui l'expédition française avait fait la plus vive impression. Ce compatriote d'Alexandre ne savait encore ni lire ni écrire. Sa fortune grandit rapidement, et comme il n'oubliait rien de ce qu'on avait fait pour lui ou contre lui, quand vous arrivâtes en Égypte, dans les premiers mois de 1832, en qualité d'élève consul, le puissant vice-roi vous distingua tout d'abord. Mohammed-Saïd, un de ses fils, fut votre ami de jeunesse. Vous prîtes sur lui un empire étrange, et quand il monta sur le trône, vous régnâtes avec lui. Il touchait par vous quelque chose de supérieur, qu'il ne comprenait qu'à demi, tout un idéal de lumière et de justice dont son âme ardente avait soif, mais que de sombres nuages, sortant d'un abîme séculaire de barbarie, voilaient passagèrement à ses yeux.

Vous avez raconté, avec le parfait naturel qui n'appartient qu'à vous, cette liaison, qui a eu pour le monde des conséquences si graves, ces alternatives bizarres d'emportements et de raison, cet enthousiasme de la science au sortir de l'ignorance la plus absolue, ces torrents de larmes succédant à des crises de fureur ; puis des éclats de rire, des mouvements de folle vanité ; dans le même cerveau, enfin, la lutte d'un Tamerlan et d'un Marc-Aurèle. Votre récit du féerique voyage que vous fîtes avec Saïd dans le Soudan est un document sans égal pour la psychologie de l'Oriental. Tantôt, vous surpreniez votre compagnon de voyage plongé dans une morne tristesse, par suite de son impuissance à soulever un monde de bassesse et d'abus ; tantôt,

vous le trouviez en proie à des accès de frénésie. Il se levait alors, tirait son sabre, le jetait le plus loin possible, par crainte du sauvage qu'il sentait en lui. La nuit le calmait, et, quand vous reveniez le voir le matin, vous le trouviez dans la désolation, se reprochant de n'avoir pas eu le premier les excellentes idées de progrès et de réformes que vous lui aviez suggérées. Vous inspiriez à cet impétueux despote un respect singulier. Vous contenter était son but suprême; il ne voyait que vous au monde. Le barbare est toujours un enfant, et cette amitié était un verre que la moindre jalousie pouvait fêler. Vous le sentiez; votre esprit riche et souple parait à tout. Il n'y a que les très fortes natures qui sachent traiter avec les barbares. Saïd avait emporté pour lui un service de Sèvres, et vous en avait donné un autre pour votre usage personnel. Le service du vice-roi, faute de soins, fut bientôt en morceaux, pendant que le vôtre était intact. Il n'était pas bon que cela durât. Un jour, le chameau bien dressé qui portait votre vaisselle, se trouva remplacé par un chameau très vif et presque sauvage. Vous n'eûtes garde de réclamer. Au bout de quelques minutes, votre service de Sèvres volait en pièces. Le vice-roi éclata de rire, et l'œuvre de l'isthme fut sauvée.

Dès cette époque, en effet, le percement de l'isthme de Suez était votre constante préoccupation, et vous aviez à peu près réussi à en faire adopter l'idée à votre tout-puissant ami. Vos vues à cet égard dataient d'un incident de votre arrivée en Égypte. Vous veniez d'un pays parfaitement sain; vous entriez dans un pays plein de maladies, et, selon une logique qui n'a pas changé jusqu'à nos jours, on vous fit faire une longue quarantaine à Alexandrie. Le consul M. Mimault, pour diminuer l'ennui de votre séquestration, vous apporta quelques volumes du grand ouvrage de la commission d'Égypte, en vous recommandant surtout le mémoire de Lepère sur la jonction des deux mers. C'est ainsi que vous fîtes connaissance avec l'isthme et son histoire. Dès lors, l'ambition de réaliser ce que d'autres avaient rêvé s'empara de vous. Vous dûtes attendre vingt-trois ans. Mais rien ne vous rebuta; vous étiez né perceur d'isthmes; l'antiquité eût fait un mythe à votre sujet; vous êtes l'homme de notre siècle sur le front duquel se lit le plus clairement le signe d'une vocation absolue.

Le principe de la grande action, c'est de prendre la force vive où elle est, de l'acheter au prix qu'elle coûte et de savoir

s'en servir. Dans l'état présent du monde, la barbarie est encore un dépôt énorme de forces vives. Votre intelligence si ouverte comprit qu'il y a une puissance immense entre des mains incapables de s'en servir, et que cette puissance appartient à qui sait la prendre. Vous acceptez bravement les choses humaines comme elles sont. Le contact de la sottise et de la folie ne vous déplaît pas. Libre à celui qui ne touche pas les réalités de la vie de faire le difficile et de rester immaculé. L'humanité se compose de deux milliards de pauvres créatures, ignorantes, bornées, avec lesquelles une élite marquée d'un signe est chargée de faire de la raison, de la justice, de la gloire. Arrière les timides et les délicats, arrière les dégoûtés, qui ont la prétention de sortir sans une tache de boue de la bataille engagée contre la sottise et la méchanceté! Ils ne sont pas propres à une œuvre pour laquelle il faut plus de pitié que de dégoût, un cœur haut et fier, la grande bonté, souvent assez différente de la philanthropie superficielle, quelque chose enfin du sentiment large de Scipion l'Africain répondant à je ne sais quelle chicane : « A pareil jour j'ai gagné la bataille de Zama; montons au Capitole, et rendons grâces aux dieux. »

Vous devez, en grande partie, à l'Orient ces allures de cheval arabe qui ont parfois surpris vos amis plus timides que vous. L'Orient inspire le goût des grandes aventures; car, en Orient, l'ère des grandes aventures fécondes dure encore. La vue d'un troupeau sans pasteur inspire l'idée de se mettre à sa tête. Que de fois, en Syrie, j'ai porté envie au sous-lieutenant qui m'accompagnait! Celui qui fondera l'ordre et la civilisation en Orient grandit peut-être maintenant dans quelque école de cadets. Vous évitez dans votre appréciation des hommes les étroits jugements des idéologues à outrance, qui croient que toutes les races se valent, et des théoriciens cruels, qui ne voient pas la nécessité des humbles dans la création. Ces gens du lac de Menzaleh, qui ont construit les berges de votre canal en recueillant la vase dans leurs larges mains et en la pressant pour l'égoutter contre leur poitrine, auront leur place dans le royaume de Dieu. Inférieures, oui certes, elles le sont, ces pauvres familles humaines si cruellement trahies par le sort, mais elles ne sont pas pour cela exclues de l'œuvre commune. Elles peuvent produire des grands hommes; parfois d'un bond elles nous dépassent; elles sont capables de prodiges d'abnégation et de dévouement. Telles qu'elles sont, vous les aimez.

Vous êtes optimiste, monsieur, et vous avez raison. L'art suprême est de savoir faire du bien avec du mal, du grand avec du médiocre. On l'emporte à ce jeu transcendant par la sympathie, par l'amour qu'on a pour les hommes et par celui qu'on leur inspire, par l'audace avec laquelle on s'affirme à soi-même que la cause du progrès est gagnée et qu'on y sert.

L'Oriental veut avant tout être charmé. Vous y réussissiez à merveille. Votre franchise, votre aisance leur inspiraient une confiance sans bornes. Saïd ne pouvait vivre sans vous. Votre étonnante habileté à monter à cheval vous gagnait l'amitié de la vieille école de Méhémet-Ali, plus habile à ces sortes d'exercices qu'à ceux de l'esprit. Le 30 novembre 1854, vous étiez avec Saïd en plein désert. La tente du vice-roi était placée sur une éminence en pierres sèches. Vous aviez remarqué qu'il y avait un endroit où l'on pouvait sauter à cheval par-dessus le parapet. Ce fut là le chemin que vous choisîtes. Franchement, monsieur, vous auriez dû vous rompre le cou ; mais les folies, en Orient, servent autant que la sagesse. Votre hardiesse excita l'universelle admiration, et ce jour-là même la charte de concession vous fut octroyée. Saïd considéra, désormais, le percement de l'isthme comme son œuvre propre ; il y mit sa ténacité d'enthousiaste, sa vanité de barbare. Moins d'un mois après, vous partiez pour la première exploration du désert, sur lequel vous alliez remporter en quinze ans une victoire si décisive.

Ces quinze années furent comme un rêve, digne d'être raconté dans les *Prairies d'or* de Massoudi, ou dans les *Mille et une Nuits*. Votre ascendant sur ce monde étrange de grandeur et d'énergie inculte fut vraiment inouï. Vous étonniez M. Barthélemy Saint-Hilaire; il ne vous suivait plus. En fait, vous avez été roi; vous avez eu les avantages de la souveraineté; vous avez appris ce qu'elle apprend, l'indulgence, la pitié, le pardon, le dédain. J'ai vu votre royauté dans le désert. Pour traverser le Ouadi de Zagazig à Ismaïlia, vous m'aviez donné un de vos sujets. C'était, je crois, un ancien brigand, que vous aviez rattaché momentanément à la cause de l'ordre. En m'expliquant le mécanisme d'un vieux tromblon du XVI[e] siècle qui faisait partie de son arsenal, il m'exposait ses sentiments les plus intimes, qui se résumaient en une admiration sans bornes pour vous. Vous aviez vos fidèles, je dirai presque vos fanatiques, quelquefois dans le camp de ceux qu'on devait supposer vos ennemis. A Ismaïlia, nous rencontrâmes une dame anglaise, qui

suivait d'un œil avide le travail de vos ouvriers, pour voir si les prophéties de la Bible n'en recevaient pas de confirmation. Elle nous mena voir quelques touffes d'herbes et de fleurs que les infiltrations du canal d'eau douce avaient fait pousser dans le sable. Cela lui paraissait démonstratif; n'est-il pas écrit, en effet, que, à la veille du grand avènement de l'âge messianique, « le désert fleurira »? (*Isaïe*, ch. 35.) Vous aviez pour tous une chimère toute prête; vous fournissiez à tous un rêve, à chacun le rêve selon son cœur.

Le mot de religion n'est pas trop fort pour exprimer l'enthousiasme que vous excitiez. Votre œuvre fut durant quelques années une sorte de bonne nouvelle et de rédemption, une ère de grâce et de pardon. Les idées de réhabilitation, d'amnistie morale tiennent toujours une grande place dans les origines religieuses. Le bandit est reconnaissant à quiconque vient prêcher un jubilé, qui remet les choses en leur place. Vous étiez bon pour tous ceux qui s'offraient; vous leur faisiez sentir que leur passé serait effacé, qu'on était absous, reclassé dans la vie morale, pourvu qu'on aimât le percement de l'isthme. Tant de gens sont prêts à s'améliorer, pourvu qu'on veuille bien leur oublier quelque chose! Un jour, toute une bande de galériens, qui avaient réussi à s'échapper de je ne sais quel bagne autrichien des bords de l'Adriatique, vint s'abattre sur l'isthme comme sur un Eden. Le consul d'Autriche les réclama. Vous fîtes traîner l'affaire en longueur. Au bout de quelques semaines, le consulat d'Autriche n'avait d'autre occupation que d'expédier l'argent que ces braves gens envoyaient à leurs parents pauvres, peut-être à leurs victimes. Le consul alors vous fit prier instamment de les garder, puisque vous saviez tirer d'eux un parti si excellent.

Je lis, dans le compte rendu d'une de vos conférences, ce qui suit : « M. de Lesseps a constaté que les hommes sont fidèles, nullement méchants, quand ils ont de quoi vivre. L'homme ne devient méchant que par peur ou lorsqu'il a faim. » Il faudrait peut-être ajouter quand il est jaloux. « Jamais, ajoutiez-vous, je n'ai eu à me plaindre de mes travailleurs, et j'ai pourtant employé des pirates et des forçats. Tous, par le travail, redevenaient honnêtes; on ne m'a jamais rien volé, pas même un mouchoir. » Le fait est qu'on tire tout de nos hommes en leur témoignant de l'estime et en leur persuadant qu'ils travaillent à une œuvre d'intérêt universel.

Vous avez ainsi fait reverdir de nos jours une chose qui semblait flétrie à jamais. Vous avez donné, en un siècle sceptique, une preuve éclatante de l'efficacité de la foi, et vérifié au sens positiviste ces hautes paroles : « Je vous dis que si vous aviez de la foi pas plus gros qu'un grain de sénevé, vous diriez à cette montagne : Va, et jette-toi dans la mer; et elle irait. » Le dévouement que vous obteniez de votre personnel était immense. Je passai une nuit à Schalloufet-errabah, sur le canal d'eau douce, dans une baraque absolument isolée, occupée par un seul de vos employés. Cet homme me frappa d'admiration. Il était sûr de remplir une mission; il s'envisageait comme une sentinelle perdue en un poste avancé, comme un missionnaire de la France, comme un agent de civilisation. Tous vos fonctionnaires croyaient que le monde les contemplait et avait intérêt à ce qu'ils fissent bien leur devoir.

(La fin au prochain numéro.)

LES MISSIONNAIRES CATHOLIQUES
ET PROTESTANTS

M. Francis Train est bien connu aux État-Unis. C'est un enfant de la New-England, un véritable Yankee, tout imprégné des erreurs protestantes. Sans jouer un grand rôle politique, il a occupé l'opinion publique par ses écrits, ses discours et ses lectures; ses excentricités ne l'ont pas moins mis en vogue. Tout enfant, il sympathisait avec les pauvres missionnaires protestants, qui enduraient tant de peines à convertir les païens, ainsi qu'on le répétait dans les écoles du dimanche, dans le Massachusetts. Il contribuait aux quêtes pour ces pauvres missionnaires, et cueillait des petites baies dans les bois pour les vendre au profit des missions.

M. Train vient de visiter le Céleste-Empire, et il rend compte de ses impressions dans une lecture faite à Cincinnati. Nous regrettons de ne pouvoir rendre, dans une pâle

traduction, le pittoresque du langage de M. Train. Voici comment il raconte ce qu'il a vu en débarquant de Chine :

Une courte marche me conduisit à la maison du missionnaire; une avenue ombragée et tenue bien propre s'étendait au-devant de cette maison, dont la porte était ornée d'un large bouton d'argent. Eh bien ! je m'arrêtai à considérer ce bouton de porte, et que pensez-vous que je crus voir? Je m'imaginai que ce large bouton d'argent était formé des pièces de 25 cents que j'avais données pour les missions quand j'étais enfant. Quelques minutes après, je faisais sonner la clochette et j'étais reçu par un laquais anglais, bien habillé, poudré, rasé, et me demandant d'un ton assez hautain ce que je voulais. Je lui dis que je désirais parler au révérend missionnaire, si cela était possible.

Il me répondit que son maître n'avait pas encore fini sa toilette, mais que dans quelques minutes il serait à mon service; en même temps il me fit entrer dans la salle d'attente. Le domestique prit ma carte, et pendant son absence j'eus le temps d'admirer l'élégance des appartements. Tout ce que l'art moderne a inventé pour rendre une habitation confortable, belle et plaisante, se trouvait là réuni. La massive fermeture en chêne, les riches tapis, les glaces, l'ensemble de la disposition du mobilier, me faisaient supposer que j'étais dans un des palais de Grosvenor square, au lieu d'une maison de missionnaire sur la côte sauvage de la Chine.

Au bout d'un quart d'heure, j'entendis des pas lourds sur l'escalier, et je vis descendre un gentleman gros et robuste, vêtu d'une riche robe de chambre et de pantoufles ; il portait dans ses bras un charmant petit baby. Après une salutation gracieuse, il ouvrit le parloir et me pria d'entrer. L'appartement était grandement meublé ; au milieu, une large table, sur laquelle était une bible dorée. Il plaça le baby sur la table et s'amusait des cris de l'enfant, et j'en vins à conclure que la bible et les babies ne devaient pas aller ensemble. Je trouvai ce gentleman très courtois, plaisant, d'une conversation intéressante, et très versé dans les nouvelles du jour ; il me dit qu'il allait rarement dans l'intérieur et avait la charge d'une mission et d'une église à la distance de sept milles.

Sa principale occupation consistait à distribuer des Bibles et des tracts dans toutes les directions. Il me fit voir une chambre remplie de plusieurs tonnes de littérature sacrée. Je lui expri-

mai le désir de faire une petite excursion dans le pays, et il s'empressa de m'offrir son cheval, avec un guide, en me priant de ne pas oublier de prendre part à son lunch à mon retour, ce que j'acceptai volontiers.

A mesure que l'on s'éloigne de la côte, l'aspect du pays ne s'améliore pas. Le terrain est dur, sec, crevassé, et des nuages d'un sable fin vous aveuglent. Nous avions parcouru plus de trois milles, et je songeais au retour quand j'aperçus, à la distance d'un quart de mille, une figure mouvante, le seul être vivant que j'aie rencontré depuis mon départ de la maison du missionnaire.

En approchant, je reconnus que c'était un homme, menant par la main un petit âne attaché à une petite charrette, où se trouvait une assez lourde cargaison. L'homme semblait tirer l'âne et le chariot. La curiosité me poussa d'attendre l'arrivée de ce voyageur dans le désert, et quand il fut assez rapproché, je fus convaincu que ce n'était pas un naturel du pays, mais un malheureux Européen, qui menait une dure existence en colportant quelques marchandises parmi les indigènes de cette terre inhospitalière. C'était un homme de haute taille, maigre, avec des cheveux et une barbe d'une longueur respectables. Son principal vêtement consistait en une robe de grossière étoffe, serrée par une corde pour ceinture. Je l'interrogeai en français en le saluant humblement. Il me répondit dans cette langue. Je m'informai de la direction qu'il prenait, et il m'indiqua un point opposé à celui de la côte. Sur le chariot, il y avait de vieux vêtements, quelques bouteilles et un panier rempli de fruits.

— Mon bon ami, vous avez sans doute embrassé par vocation le métier de colporteur! Comment vont les affaires dans ce pays désolé? lui demandai-je.

— Vous vous trompez, bon ami, je suis un médecin et je me dirige vers une *maison de santé* que je possède à une petite distance d'ici.

— Excusez-moi, ami, mais, au nom de la raison, qui a pu décider un homme de votre profession à quitter l'Europe, et à venir, dans cette contrée, pratiquer la médecine?

Je sentis la rougeur me venir au front quand je vis l'émotion que mes paroles avaient produite sur la face de ce vieillard, et je pensai que peut-être j'avais touché une corde sensible, quelque grand chagrin qu'il aurait voulu oublier. Mais bientôt il

reprit sa sérénité et me répondit d'un air souriant : « Je suis médecin et j'ai quelque talent pour l'emploi des racines et des herbes, des potions calmantes qui guérissent les infirmités humaines; cependant, mon principal et seul souci est de guérir les âmes. Je suis ici par l'ordre de mon divin Maître pour instruire dans la foi du Christ ces malheureux infidèles. Je suis un prêtre catholique, et je remplis ma mission de mon mieux. » Il relâchait en même temps sa corde, et tirait de sa poitrine un petit crucifix qu'il baisait dévotement.

Il me déclara qu'il avait acquis une parfaite connaissance de la langue chinoise et qu'il était depuis quinze ans dans cette mission. Pour se rendre utile, il avait étudié les propriétés médicinales des plantes, et pouvait ainsi guérir plusieurs maladies d'un caractère peu malin ; il avait par ce moyen acquis la reconnaissance et l'estime des indigènes, et avait fait certain nombre de conversions à quatre milles de là, et avait bâti une église, une école et un hôpital où il traitait les malades.

— Êtes-vous content de ce genre de vie? lui demandai-je. Loin de votre pays, sans société, sans amis, ne goûtant aucune des joies du monde? Certainement ce que vous faites ici est au-dessus de ce que les épaules humaines peuvent supporter.

— Sachez, mon ami, dit le bon missionnaire, que je suis aussi heureux qu'un mortel peut l'être. Je vis dans les divines contemplations et je m'efforce de marcher sur les traces de mon cher Maître et Seigneur. Ma plus grande ambition est d'amener les misérables enfants du désert à la connaissance de la vraie foi, et d'en faire des enfants et des disciples du Christ; et si, en remplissant mon existence, j'obtiens la couronne du martyre, je l'accepterai de grand cœur. Mais je vous prie de m'excuser, car plusieurs pauvres personnes attendent mon arrivée ; acceptez ma bénédiction comme un bonjour. Et sans y réfléchir; mon compagnon et moi nous courbâmes la tête pour recevoir la bénédiction de ce bon vieillard. Ces yeux pleins de douceur, cette face pâle, amaigrie, cette robe usée par un long usage, ces sandales en trop mauvais état pour le préserver des cailloux et du sable pointu ; cette amabilité de manières, cette noble et sublime expression de sentiments, tout cela me remplit de la conviction qu'il fallait quelque chose de divin, dans une religion qui remplit les poitrines d'une telle ardeur, d'un tel zèle et leur apprend une telle abnégation de soi-même et un tel héroïsme de l'âme.

J'envoyai une note polie à mon ami le missionnaire protestant, pour m'excuser de ne pouvoir me rendre à son lunch, et pendant que je retournais à mon navire prêt à lever l'ancre, je pensais que si j'étais encore un enfant dans le Massachusetts et si j'avais 25 cents à épargner chaque semaine, je saurais mieux à quelle sorte de missionnaires je les donnerais.

L'AFFAIRE DU « SIGLO FUTURO »

Nos lecteurs ont eu sous les yeux le grave document, par lequel le Saint-Siège vient d'intervenir d'autorité dans une polémique engagée, depuis quelque temps, dans la presse espagnole.

Le premier devoir du journalisme catholique est d'accueillir cette intervention souveraine du Pasteur des Pasteurs avec autant de gratitude que d'obéissance et de respect.

Ce n'est qu'à la condition de toujours se souvenir qu'elle fait partie, non pas de l'Église enseignante, mais de l'Église enseignée, que la presse religieuse peut rendre de réels et durables services et dignement remplir la mission qui lui est dévolue au milieu des luttes de notre temps.

Ce qui résulte encore, à toute évidence, de ce grave incident, c'est la ferme volonté du Saint-Siège de dégager la cause catholique de toute solidarité avec les partis politiques proprement dits. La défense de l'Église, de ses dogmes, de sa discipline, de son indépendance, doit se maintenir dans une sphère bien supérieure aux compétitions dynastiques et aux dissentiments civils. Entre les partisans de telle ou telle dynastie, de telle ou telle forme de gouvernement, le Saint-Siège ne manifeste point ses préférences et ne rend point de décision doctrinale; mais il demande à n'importe quel parti de reconnaître la plénitude des droits de l'Église, tout en évitant de confondre la revendication de ces droits avec des intérêts d'un autre ordre qui ne doivent pas leur être assimilés.

Le cas du *Siglo futuro* est bien fait pour mettre en pleine lumière la sagesse de ces avertissements. Ce journal s'était toujours distingué et se distingue encore aujourd'hui au premier rang des défenseurs de la cause de la religion et de la monarchie. Seulement, voyez ce qui lui est arrivé pour avoir voulu

établir entre ces deux intérêts une connexité trop intime et contraire à la nature même des faits! Carliste de conviction, il en était arrivé à confondre le carlisme avec le catholicisme, un parti local ou national avec une cause universelle. Il y a plus : par suite de son hostilité contre le gouvernement actuel, il s'est trouvé, malgré lui, nous aimons à le croire, amené à vouloir assouplir la doctrine et la discipline de l'Église aux vicissitudes de la lutte politique et à la stratégie d'un parti. De là les propositions excessives, les théories malsonnantes, les distinctions fausses et injurieuses, entre la vérité réelle et la vérité diplomatique, que le Saint-Siège s'est vu dans la nécessité de censurer. Par un singulier contraste, il s'est fait que les défenseurs les plus intransigeants de la monarchie espagnole traditionnelle se sont laissé entraîner à méconnaitre les droits de l'autorité suprême de l'Église, les droits de *la monarchie pontificale*. Une fois engagé dans cette voie, on risque de descendre bien vite la pente au bout de laquelle le *royalisme* et le *régalisme* viennent se confondre. On finit par sacrifier tout au Roi, même la liberté de l'Église, et l'on ressuscite les doctrines césariennes dont l'application a été si fatale aux royautés malades ou décrépites du déclin du XVIII[e] siècle!

La prévoyance et la sagesse du Saint-Siège empêcheront, nous en avons l'espoir, ces germes funestes de se développer. Dans bien peu de pays, le sentiment catholique s'est conservé aussi vivace et aussi pur que dans la noble Espagne. Comment l'acte si paternel du Souverain Pontife n'y serait-il pas reçu avec une soumission vraiment filiale, sans commentaires restrictifs, sans polémiques irritantes, sans retours personnels, plus que jamais superflus et périlleux? *Non addere, non minuere :* lorsque le Pape a parlé, telle doit être l'attitude de tous les catholiques dignes de ce nom. C'est sans doute un grand malheur pour l'Espagne que d'avoir perdu ou compromis l'unité monarchique; mais c'en serait un bien plus grave encore que de laisser amoindrir ou altérer l'incomparable trésor de son unité religieuse.

Nous ne terminerons pas ces réflexions sans appeler l'attention des libéraux de bonne foi sur le significatif incident qui vient de se produire dans la péninsule Ibérique. Eux qui nous accusent si souvent de mêler à la défense de la religion je ne sais quels rêves de domination politique, ils peuvent voir maintenant avec quel soin jaloux, avec quelle décision, le Chef

même de l'Église sait élever les questions de doctrine et les questions de liberté religieuse à un niveau bien supérieur aux compétitions des partis. Or, dit très justement le *Bien Public*, la conduite du Saint-Siège est la même partout, parce que partout il doit sauvegarder le dépôt de la vérité, l'indépendance ecclésiastique, le salut des âmes. Si nous nous trouvions dans une situation pareille à celle de l'Espagne, le Pasteur des pasteurs y appliquerait le même remède et y rencontrerait, nous en sommes sûrs, la même obéissance. S'il garde le silence, si, bien mieux encore, il nous prodigue ses encouragements et ses bénédictions, c'est qu'Il reconnaît combien les intentions des catholiques sont droites et désintéressées ; c'est qu'Il sait que nous luttons, non point contre un parti politique, mais contre une secte malfaisante, contre la Franc-maçonnerie, vouée à une guerre implacable contre l'Église de Jésus-Christ et diaboliquement acharnée à lui ravir des âmes.

Voici maintenant la correspondance échangée entre S. E. le nonce apostolique à Madrid, et M. Nocedal, directeur du *Siglo futuro :*

RECTIFICATION

Hier soir, le directeur du *Siglo futuro* envoyait la lettre suivante à S. Ex. le nonce apostolique :

A l'Excellentissime Seigneur le Nonce Apostolique.

Excellentissime Seigneur,

Aussitôt après avoir quitté la nonciature mardi soir, j'examinai l'article auquel se rapportent les observations contenues dans la dépêche de l'Eme cardinal Jacobini. Voyant que cet article était signé de son auteur, j'avisai immédiatement celui-ci, et dès le mercredi je le mis au courant de ce qui se passait.

Sans ombre d'hésitation, l'auteur consentit à faire la rectification à laquelle l'Éminentissime cardinal Jacobini l'invitait dans sa dépêche. Il me l'a présentée aujourd'hui explicite et complète. Voulant toutefois l'un et l'autre que cette rectification satisfasse son Éminence, nous désirerions que Votre Excellence examinât la rectification de l'article, et les paroles dont le *Siglo futuro* veut l'accompagner pour se l'approprier en ce qui le concerne, comme éditeur de ce même article. De cette façon on pourra ajouter, retrancher, corriger et amender tout ce que Votre Excellence jugera opportun. Nous serons ainsi assurés d'agir en tout conformément aux désirs de l'Eminentissime seigneur cardinal secrétaire d'État.

Daigne, en conséquence, Votre Excellence, si elle le juge conve-

nable, m'indiquer l'heure où je pourrai avoir l'honneur d'offrir à Votre Excellence, avec l'auteur de l'article, les rectifications demandées.

Excellentissime seigneur,

Je baise l'anneau pastoral de Votre Excellence.

RAMON NOCEDAL.

Madrid, 24 avril 1885.

Peu après la réception de la lettre précédente, Mgr le nonce envoya au directeur du *Siglo futuro* la réponse suivante :

Madrid, 24 avril.

A monsieur don Ramon Nocedal.

Très honoré monsieur,

Les bonnes dispositions que, dans la lettre respectueuse que je viens de recevoir, vous me témoignez en votre nom et au nom de l'auteur de l'article inséré dans le *Siglo futuro*, m'ont causé une très grande satisfaction. Je reconnais avec plaisir qu'une franche manifestation de sentiments d'une respectueuse soumission au Saint-Siège, loin d'abaisser, élève toujours ses auteurs. Et comme je suis d'avis que, dans le cas présent, il sera très utile pour votre journal même que l'insertion dans ses colonnes de la rectification que Notre Très Saint Père attend depuis quelques jours, ait lieu sans plus de délai, je m'offre à vous recevoir, vous et votre ami, demain matin, de dix heures à une heure et demie de l'après-midi. J'estimerais toutefois préférable que ce fût à la première heure.

Je suis heureux de vous renouveler l'assurance que je suis votre très affectueux serviteur.

† M., *archevêque d'Héraclée,*
nonce apostolique.

Le lendemain, le directeur du *Siglo futuro* a adressé la lettre suivante à Monseigneur le Nonce :

A Son Excellence Monseigneur le Nonce apostolique.

Excellentissime Seigneur,

Deux heures après avoir reçu la lettre que Votre Excellence m'écrivait hier soir, le cri des vendeurs de la *Union,* annonçant par les places et les rues ce journal avec l'*excommunication du « Siglo futuro » et de M. Nocedal,* vinrent tout à coup me surprendre.

J'ai lu la *Union,* qui ne tient pas tout à fait le même langage, mais qui, au-dessous de son titre, imprime avec caractères et arrangements typographiques nouveaux : *Condamnation du « Siglo futuro » par le Saint-Siège.* Elle publie à la suite la dépêche qu'a adressée à Votre Excellence le cardinal Jacobini, contenant des observations

sur certaines propositions d'un article inséré dans le *Siglo futuro*, et dont votre Excellence doit me demander la rectification.

J'accepte avec soumission le châtiment que m'impose Votre Excellence, et la forme de rectification qu'elle a choisie.

A l'heure où j'écris ceci, je n'ai pas encore vu l'auteur de l'article, que, dans sa lettre, Votre Excellence cite à comparaître avec moi ; mais je l'ai déjà fait avertir que l'audience n'aura pas lieu, la question pendante ayant reçu une autre solution.

Comme le dit Votre Excellence, loin de se sentir abaissé, le *Siglo futuro* fait aujourd'hui, plus que jamais, chrétiennement, montre de sa profonde soumission, et acquiesce humblement aux « observations » de l'E^me^ cardinal Jacobini, observations qu'il reproduira intégralement ce soir même.

Le *Siglo futuro* est heureux de saisir cette occasion de manifester une fois de plus, avec la plus entière décision et le plus grand enthousiasme, sa profonde vénération pour l'autorité suprême du Vicaire de Jésus-Christ, et son adhésion absolue à cette même autorité, pour laquelle il a toujours combattu et qu'il compte bien, avec la grâce de Dieu, continuer à défendre tant qu'il vivra.

Excellentissime Seigneur, je baise l'anneau pastoral.

RAMON NOCEDAL.

A la suite de ces lettres, le *Siglo futuro* publia la lettre de S. Em. le cardinal Jacobini, puis la note de *la Union* et les commentaires de cette feuille.

La *Correspondencia*, après avoir rendu compte de ce que le *Siglo futuro* avait publié dans le numéro où se trouvait la lettre de S. Em. le cardinal Jacobini, ajoutait :

Notre collègue a omis une lettre de Mgr le nonce, et comme cette omission pourrait faire naître de fausses suppositions, nous sommes autorisés à y suppléer, et à cette fin nous devons constater :

1° Que la publication du document de Rome était indépendante de la rectification exigée de M. Nocedal. Ce document, en effet, était de sa nature destiné à la publication, comme Mgr le nonce l'indiquait lui-même à l'intéressé en le lui remettant mardi dernier pour en faire usage public ;

2° Que la première lettre de M. Nocedal au nonce fut remise au nonce le vendredi à sept heures et demie du soir, lorsque la publication du document était déjà connue de tout Madrid ; mais cette publication étant indépendante, comme on l'a dit, de la rectification exigée, le représentant du Saint-Siège consentit à recevoir M. Nocedal pour traiter de la forme de la rectification ;

3° Que hier, à une heure de l'après-midi, M. Nocedal ayant déclaré qu'il ne viendrait pas au rendez-vous en phrases qui rendaient une

explication nécessaire, Mgr le nonce ne négligea pas de la lui donner par une lettre envoyée à trois heures de l'après-midi, lettre que nous insérons ici :

« *A monsieur Ramon Nocedal.*

« Mon très estimé monsieur, je réponds très brièvement à votre lettre, que je viens de recevoir. Je ne puis que louer la résolution que vous me faites connaître de reproduire intégralement ce soir même dans les colonnes du *Siglo futuro* le document en question. Toutefois, quant à la manière dont ce document a été publié et après vous avoir déclaré que la nonciature n'est pour rien dans la publication que *la Union* en a faite, je ne peux me dispenser de vous faire remarquer, d'une part, que ce document, renfermant des doctrines et des enseignements pontificaux de caractère public, et d'autre part, que, ne m'ayant pas vous-même fait connaître les résolutions prises par vous à la suite de l'invitation que je vous adressais mardi dernier, vous n'avez aucune raison d'être surpris que la susdite publication ait coïncidé ce soir avec le reçu de la lettre dans laquelle vous m'avez donné la première nouvelle de ce que vous pensiez faire au sujet d'un document dont la copie vous avait été remise trois jours auparavant.

« En vous remerciant des sentiments de votre profond respect pour la suprême autorité du Vicaire de Jésus-Christ et d'absolue adhésion à cette même autorité, dont vous renouvelez l'expression dans votre lettre d'aujourd'hui, je me redis votre très affectionné serviteur.

« † M., *Archevêque d'Héraclée,*
« nonce apostolique. »

Le *Siglo futuro* du lundi, 28 avril, annonçait ensuite que le samedi soir son directeur, M. Ramon Nocedal, avait reçu la lettre de l'Ementissime Seigneur, le Nonce apostolique, puis il publiait cette réponse :

A Son Excellence le Nonce apostolique.

Excellentissime Seigneur,

Hier étant un dimanche, je n'ai pas répondu ce jour-là même à Votre Excellence pour la remercier de la lettre que j'ai reçue samedi soir.

Avant tout, je dois rendre grâce à Votre Excellence de *louer ma résolution*, aujourd'hui exécutée, de *publier dès samedi la dépêche et les observations du cardinal Jacobini.* Je rends grâce à Votre Excellence de ce qu'elle veut bien louer, avec les formes bienveillantes de la reconnaissance, les *sentiments de mon profond respect pour la suprême autorité du Vicaire de Jésus-Christ et d'adhésion absolue*

à cette même autorité. Tels étaient les deux points que Votre Excellence me signalait dans sa lettre du 24, et auxquels je me suis rigoureusement attaché ; je remercie encore Votre Excellence de ce que, tenant compte sans doute de la non-publication du *Siglo futuro* le dimanche, Votre Excellence a eu la bonté de publier hier matin sa lettre dans la *Correspondencia*.

De cette façon, ma soumission complète, absolue, inconditionnelle aux observations du cardinal-secrétaire d'État a été aussi plus tôt connue de toute l'Espagne. Je ne crois pas manquer à la modestie en supposant que personne, même parmi mes plus grands ennemis, ne pouvait attendre de moi autre chose. Mais ici encore, rien dans les circonstances ne me cause un plus grand plaisir que de voir parvenir à tous la nouvelle authentique de ma conduite, qui a mérité les éloges et la reconnaissance de Votre Excellence.

Excellentissime Seigneur, je baise votre anneau pastoral.

RAMON NOCEDAL.

Enfin, le *Siglo futuro*, du 28 avril, publie les pièces suivantes :

Madrid, 27 avril 1885.

A monsieur don Ramon Nocedal.

Très estimé monsieur,

Je reçois, à deux heures de l'après-midi, la lettre que vous m'avez adressée aujourd'hui même. Je me hâte de vous signifier que les éloges renfermés dans ma lettre précédente se rapportent à la résolution par vous manifestée de publier le document en question sans exclure la *rectification* dont il est parlé dans la dépêche de Son Éminence le cardinal Jacobini, rectification qui, en réalité, constitue le point le plus important touché dans ma lettre du 24.

Au demeurant, il est de mon devoir de laisser au Saint-Siège le soin d'apprécier en dernier ressort la façon dont vous avez cru pouvoir remplir le devoir qui vous imcombe. Je me plais, à cette occasion, à me redire votre très affectionné serviteur,

† M..., *Archevêque d'Héraclée.*

Le jour même, le directeur du *Siglo futuro* adressait la lettre suivante à Mgr le Nonce :

A l'Excellentissime Seigneur le Nonce apostolique.

Excellentissime Seigneur,

Par ma lettre du 24, je demandais à Votre Excellence de vouloir bien me marquer le jour et l'heure où je pourrais, en compagnie de l'auteur de l'article qui a motivé les observations du cardinal Jocobini, lui présenter la rectification des propositions signalées, et celle du *Siglo futuro* qui avait publié l'article.

Lorsque parut vendredi dernier la dépêche du cardinal Jacobini, dont les observations corrigent les erreurs de l'article et déterminent authentiquement la doctrine qu'on doit tenir en cette matière, je pensai qu'il serait irrespectueux d'y ajouter d'autres rectifications de mon chef, qu'il ne me restait donc autre chose à faire que de publier la dépêche, avec la lettre par laquelle je manifestais à Votre Excellence ma soumission aux observations du cardinal-secrétaire d'État et mon adhésion absolue, plus décidée et plus enthousiaste que jamais, au Saint-Siège.

La lettre de Votre Excellence que je viens de recevoir m'apprend que cela ne constitue pas la rectification dont il est parlé dans la dépêche du cardinal Jacobini et que « Votre Excellence laisse au Saint-Siège le soin d'apprécier la façon dont j'ai cru devoir remplir le devoir qui m'incombe. »

Je dois dire à Votre Excellence qu'en publiant les observations du cardinal secrétaire d'État, avec l'expression de ma complète soumission et de mon profond respect, j'ai cru faire la meilleure de toutes les rectifications; que, en vénérant l'enseignement qui m'était donné, en m'y soumettant et en le publiant, je faisais même mieux qu'une rectification. Mais si cela ne satisfait pas Votre Excellence, je suis prêt à faire tout ce qu'elle m'ordonnera, et des rectifications aussi nombreuses qu'il le faudra pour la contenter complètement.

Votre Excellence peut donc déterminer ce qu'elle jugera convenable, assurée d'avance de ma promptitude à remplir ses ordres, soit qu'elle me les communique par écrit, soit qu'elle me les donne de vive voix ou en telle forme qui conviendra à Votre Excellence, me dictant elle-même la rectification en question, ou approuvant celle que j'aurai composée moi-même sur ses indications et soumise ensuite à son jugement préalable.

Dans toute cette affaire une seule chose m'importe, c'est que brillent et resplendissent ma soumission à l'autorité et mon adhésion à la doctrine de l'Église. J'ai fait jusqu'ici ce que j'ai cru être en ce sens le plus humble et le plus explicite. Je suis prêt à faire tout ce que Votre Excellence jugera nécessaire.

Par là, je désire prouver pratiquement que, si erronées que puissent être les propositions de l'article: *La question même* (?) relativement aux attributions de Votre Excellence, je n'ai pas cessé un moment de vénérer et de respecter Votre Excellence, le représentant de la plus haute autorité qui existe en ce monde, du Vicaire de Jésus-Christ, que je tâche de servir et de défendre de toutes mes faibles forces depuis que j'ai l'âge de raison, et que je compte servir et défendre jusqu'à mon dernier souffle.

Excellentissime Seigneur,

Je baise l'anneau pastoral. RAMON NOCEDAL.

Madrid, le 27 avril 1885.

Le *Siglo futuro* ajoute :

Pour accomplir l'offre faite dans sa lettre d'hier et recevoir, soit par écrit, soit de vive voix, les ordres de Son Excellence le nonce, le directeur du *Siglo futuro* a eu ce matin un entretien avec Mgr Rampolla. Dès le début, Mgr le nonce a déclaré qu'il était complètement satisfait par la lettre précédente.

M. Nocedal a fait connaître au nonce son intention de reproduire la dépêche du cardinal Jacobini, et lui a lu les rectifications qu'il pensait donner à la suite de ce document.

Mgr le nonce approuva et loua cette idée. Le directeur du *Siglo futuro*, qui désire répondre surabondamment à l'invitation du cardinal secrétaire d'État de Sa Sainteté, ajouta que tout cela s'exécuterait le soir même.

A la suite de la dépêche du cardinal Jacobini, que nous avons déjà donnée, le *Siglo futuro* publie les deux déclarations suivantes :

Comme auteur de l'article : *la Question même*, je tiens pour injurieuses et erronées les propositions que l'Éminentissime secrétaire d'État déclare erronées et injurieuses. Je les condamne et les rejette. J'accepte et je fais mienne la doctrine contenue dans la dépêche de l'Éminentissime cardinal Jacobini. Je proteste que je suis et veux toujours rester soumis et fidèle aux enseignements de l'Église, du Saint-Siège, et à l'autorité souveraine du Pontife romain, soit qu'il l'exerce directement par lui-même ou par l'intermédiaire de ses nonces et de ses délégués, ou par quelque autre moyen qui lui plaira.

FRANCISCO DE LAS RIVAS.

Le *Siglo futuro*, en ce qui le concerne, déclare qu'il n'a jamais eu la pensée de méconnaître et de mépriser la doctrine contenue dans la dépêche de l'Éminentissime cardinal secrétaire d'État de Sa Sainteté ; que s'il a publié l'article auquel ce document se réfère, ce fut parce qu'il ne vit pas les erreurs qu'il renfermait ; qu'averti de ces mêmes erreurs par Son Éminence le secrétaire d'État, il rejette toutes et chacune des propositions que Son Éminence déclare injurieuses et erronnées ; qu'il fait siennes toutes et chacune des observations renfermées dans la dépêche du cardinal Jacobini ; qu'enfin en cette question, comme en toute autre question, il a voulu et veut rester constamment soumis et fidèle aux enseignements de l'Église et du Saint-Siège et à l'autorité suprême du Pontife romain, Pasteur des pasteurs et Évêque de l'Église universelle, soit qu'il exerce cette autorité par lui-même ou par ses nonces et ses délégués.

Le *Siglo futuro* veut qu'on regarde cette doctrine comme la sienne et qu'on tienne pour non écrites les propositions déclarées erronées et injurieuses.

Le directeur du *Siglo futuro*,
RAMON NOCEDAL.

Quiconque lit le *Siglo futuro* et a l'honneur de connaître MM. Nocedal, ne pouvait douter un instant de la conduite qu'ils tiendraient en cette circonstance. Ils sont de ceux dont les actes répondent invariablement aux doctrines, et que Rome, par conséquent, trouvera toujours absolument soumis comme ils sont absolument dévoués.

NOUVELLE CONFÉRENCE DE M. E. OLLIVIER

Ultramontanisme et Gallicanisme.

Cette nouvelle conférence du grand orateur ne le cède en rien à la précédente. L'impression en a été considérable.

M. E. Ollivier définit d'abord le gallicanisme et l'ultramontanisme. Aujourd'hui, dit-il, on tend à appeler ultramontain tout homme qui a des opinions religieuses très accentuées et les exprime avec violence; gallican, celui qui se montre plus conciliant dans les discussions, plus modéré dans les paroles. Outre que cela est inexact, et que tel professant des opinions intransigeantes, peut les exprimer avec modération, tel autre, d'opinion modérée, peut discuter avec violence, ce n'est pas conforme aux données historiques. Il faut remonter un peu en arrière, à l'origine des deux doctrines, pour les analyser et les définir.

Elles ont leur divergence sur une question religieuse et sur une question de théorie politique.

L'ultramontanisme, à son origine et tel que le professent Bellarmin, Suarez et les grands docteurs, enseigne au point de vue religieux, que l'autorité du Pape dans l'Église est absolue; que, s'il peut se tromper comme homme, comme docteur de l'Église il est à l'abri de l'erreur, et que ses décisions ont force de loi incontestable dès qu'il les a prises.

Le gallicanisme, sur cette même question, a varié. Il y a eu d'abord un grand gallicanisme théologique et ensuite un petit gallicanisme diplomatique. Le premier, celui de Gerson, a enseigné que, si haut que fût placé le Pape, il était lié par les canons et soumis à l'autorité des conciles, qui devaient se tenir tous les dix ans, et sans l'assentiment desquels aucune décision du Pape ne pouvait lier les catholiques. Mais bientôt après on sacrifiait d'abord la décennalité des conciles, puis on aimait à dire qu'une décision pontificale avait force absolue quand les

évêques isolément l'approuvaient; enfin que cette force était acquise pourvu qu'il y eût seulement un assentiment tacite. C'est cette théorie adoucie, maintenant pourtant la nécessité de l'assentiment de l'Église aux décisions du Pape, qui fut professé par le petit gallicanisme au temps de Bossuet.

Sur la question politique, les deux doctrines restent en contradiction entre elles, paraissant chacune se mettre en contradiction avec elle-même, et c'est faute de les avoir bien connues à ce point de vue qu'on a commis beaucoup de confusion.

L'ultramontanisme, partisan du pouvoir absolu et sans limite du Pape dans l'Église, quand il a à s'occuper de la constitution politique des États, déclare que le pouvoir politique réside dans le peuple, que celui-ci a le droit de se donner la forme de gouvernement qui lui convient; il avoue même ses préférences pour un gouvernement électif dont le chef s'appuie à la fois sur l'aristocratie et la démocratie. Il enseigne enfin qu'un peuple n'a pas le droit de renverser le gouvernement qu'il a choisi, sauf quand le prince est devenu tyran. Il complète sa théorie en subordonnant la puissance temporelle à la puissance spirituelle, et dit que le Pape est le juge suprême des différents entre les peuples et leurs chefs, et a le droit de déposer ceux-ci.

Le gallicanisme, qui prétend limiter le pouvoir du Pape dans l'Église, invente pour le gouvernement des États la théorie du droit divin. Il soutient — et c'est Bossuet qui le fait, — que le pouvoir du roi doit être absolu, sans limites, que tout ce qu'il ordonne doit être exécuté et qu'il n'est soumis à aucune autorité. C'est la double théorie du gallicanisme de Bossuet, qui est exprimée dans la célèbre déclaration de 1682, qui déclare dans son premier article les pouvoirs du Pape limités, et dans son second le pouvoir royal absolu, sans limite et sans contrôle.

Il y a des gens qui rappellent sans les connaître les querelles d'autrefois, invoquent la déclaration de 1682, et veulent lui donner force de loi en France. C'est cette thèse qu'il faut discuter.

Non seulement, poursuit M. Émile Ollivier, la déclaration de 1682 n'a jamais été appliquée; mais Louis XIV et le gouvernement français, sur les réclamations de Rome, y ont formellement renoncé dix ans après sa rédaction. En 1789, cette déclaration n'existait plus, le souvenir même en était presque disparu. Aussi la constitution civile du clergé s'est gardée de vouloir régler le gouvernement de l'Église et l'autorité du Pape.

Qu'a fait le Concordat?

Ne parlons plus des ordres organiques qui sont aussi étrangers que possible au Concordat. Il ne faut pas cesser de le proclamer contre la mauvaise foi de ceux qui les invoquent.

Le Concordat modifie et précise la situation. Il consacre la théorie ultramontaine sur le gouvernement temporel, et, tranchant une question délicate, déclare que l'Église, en ce qui concerne la France, ne prétend à aucune ingérence dans les questions politiques. Il ne dit rien de la théorie gallicane sur le gouvernement de l'Église, mais stipule formellement pour l'Église le droit de résoudre librement toutes les questions qui l'intéressent au point de vue spirituel.

Donc, de par le Concordat, l'Église possède la liberté absolue de résoudre comme il lui plaît les questions spirituelles et d'enseigner la doctrine qu'elle a adoptée.

Voilà la situation nette faite par le Concordat; de part et d'autre on a le droit de l'invoquer et intérêt à le maintenir.

M. Émile Ollivier ne veut pas terminer sans avoir examiné les dernières phases de la lutte — dans la période moderne — entre le gallicanisme et l'ultramontanisme. Il consacre à cet examen la dernière partie de son intéressant discours.

Au commencement de ce siècle, dit-il, les controverses renaissent. De Bonald reproduit la théorie gallicane; de Maistre, en adoptant la thèse ultramontaine sur le Pape, est inconsciemment gallican quand il parle du gouvernement civil. C'est Lamennais qui rajeunit la pure théorie ultramontaine du pouvoir absolu du Pape et du gouvernement tempéré pour les sociétés civiles. Puis vient la grande période, si brillante, le grand mouvement religieux, que dirigent avec tant d'autorité, à côté d'un si grand nombre de champions ardents et brillants, deux hommes dont M. Ollivier fait impartialement l'éloge : Montalembert et Veuillot.

Alors les conditions de la discussion ont un peu changé, les deux écoles s'attachent surtout au côté spirituel de la question.

Qu'a fait la proclamation du dogme de l'infaillibilité du Pape en 1870? Rien qui puisse être critiqué. C'est d'abord ce grand fait qui a été reconnu; ensuite l'Église a usé de sa liberté en réglant comme il lui convenait une question spirituelle, qui n'a divisé qu'en apparence et, en tous cas, ne divise plus les catholiques; elle ne s'est pas ingérée dans les questions de gouvernement civil. Le Concordat a donc été respecté; il subsiste tout

entier. Tout homme soucieux des intérêts civils et de la paix religieuse doit le défendre.

L'orateur dit en terminant que si, dans ces dernières années, on a réveillé les querelles religieuses, c'est uniquement pour faire diversion aux questions politiques et sociales, en éviter ou tout au moins en reculer la solution; mais qu'au lieu de simplifier la question on l'a compliquée. Il y a une guerre religieuse ouverte, funeste au pays, et les questions politiques et sociales devront tout de même être résolues. Il faut que les hommes de cœur cherchent toujours la vérité et essayent de la faire prévaloir. Les chances de succès ne doivent les préoccuper que secondairement.

« L'arbre mûrit son fruit sans s'occuper de savoir s'il y aura une main pour le cueillir. Leur cause est juste, et ils triompheront. »

Cette conclusion a été saluée d'applaudissements répétés.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Le 3 mai, à midi, le Pape a reçu le pèlerinage allemand devant le Sacré-Collège presque complet, la colonie allemande et d'autres invités, au total 1,200 personnes.

Le prince de Lœwenstein a lu une adresse latine promettant la soumission la plus complète à l'encyclique contre la franc-maçonnerie et le socialisme, remerciant le Pape de ses efforts pour rendre sa liberté à l'Église en Allemagne et promettant des prières pour la cessation de la captivité du Vicaire de Jésus-Christ.

Le Pape a répondu par un discours en latin dans lequel il a recommandé la constance aux catholiques allemands en les félicitant de leur zèle et de la concorde qui règne entre eux.

Sa Sainteté, rappelant les négociations, a exprimé l'espoir qu'elles aboutiraient, grâce à l'équité déployée.

Elle a invité les catholiques à combattre le socialisme et à protéger les ouvriers.

Puis le Saint-Père a donné sa bénédiction aux pèlerins, qui ont chanté le *Te Deum*, et ensuite ont été admis au baisement de pieds.

—

La secrétairerie d'État a transmis au Nonce apostolique à Lisbonne des instructions précises et détaillées relatives à la question de l'administration spirituelle des Indes. S. Exc. le Nonce est chargé de faire comprendre au gouvernement portugais que le Saint-Siège ne peut s'abstenir plus longtemps de faire droit aux réclamations de l'Angleterre concernant la juridiction que le Portugal voudrait continuer d'attribuer à l'archevêché de Goa sur les Indes anglaises, d'autant plus qu'à la fin de l'année dernière, le Saint-Siège a envoyé dans ces pays un délégué apostolique, Mgr Agliardi, avec une haute juridiction sur les vicariats des Indes.

Voici un nouveau fait qui montre bien comment les sectaires italiens entendent la liberté « garantie » au Pape pour le gouvernement de l'Église.

Pendant que les évêques irlandais tiennent leurs conférences à la Propagande pour les travaux préliminaires de leur prochain concile, une feuille libérale italienne, la *Riforma*, appelle l'attention du gouvernement italien sur ces réunions pacifiques et l'invite à faire savoir au Vatican qu'il le rend responsable du caractère politique que pourrait assumer vis-à-vis de l'Angleterre la convocation à Rome des évêques irlandais.

Que le journal de M. Crispi veuille donner une preuve de dévouement à l'Angleterre, c'est probable ; mais le moyen est mal choisi et il en sera pour sa platitude, car le gouvernement anglais sait bien que l'épiscopat irlandais fait plus pour le maintien d'une certaine tranquillité en Irlande que toutes les troupes d'occupation.

—

Voici l'*Invito sacro* que S. Em. le cardinal vicaire de Rome vient de publier à l'occasion du mois de Marie :

En ces temps contempteurs de la faiblesse, adorateurs de la force, même victorieuse de par l'injustice, en ces temps, plus encore que par le passé, se réalise la parole du livre de la Sagesse sur les superbes : « Que notre puissance soit la loi de notre justice ; que le faible comprenne qu'il n'est rien. » Si l'impiété victorieuse aiguise toujours davantage ses flèches dont l'Écriture menace les heureux du siècle, les hommes de bonne volonté ont de quoi être consolés, en voyant partout la dévotion à l'égard de la sainte Vierge se réveiller avec tant d'ardeur. Quand l'incrédulité pousse à la ruine tant de pays, de quelle source jaillit donc la foi, avec ses ardeurs si vives ? Quand la pestilence des mauvaises habitudes corrompt la vie

publique et privée, de quel côté vient donc la soif d'une pureté sans souillure? Quand les petits ne songent qu'à arriver à la fortune des grands, et que ces derniers n'observent plus aucune mesure, parce qu'ils ne craignent plus Dieu, quel moyen employer pour rendre acceptable à des esprits par trop enivrés de l'orgueil le culte d'une humilité si exceptionnelle? Il n'y a que le christianisme par lequel, comme a dit saint Augustin, *Divinitas seipsam persuasit*, « la divinité s'est rendu témoignage à elle-même. » (*Civ. Dei*, XXII, 5.)

Ainsi donc, pour convaincre ceux qui sont rebelles à la vérité révélée, et pour la faire admirer dans la Vierge, Mère de Dieu, comme concentrée dans un miroir éclatant, il faut s'appuyer, non sur les forces de la nature, mais sur celles que nous fournit la grâce. Voilà pourquoi nous nous adressons à tous, même aux ennemis de la grande Vierge, pour que, durant le mois prochain, que l'univers catholique appelle de son nom, s'accomplisse à leur égard, par l'intercession de Marie, ce dont parle le vénérable Bède : « Ceux qui, en punition de leur orgueil, ont été punis, s'ils ne « résistent pas aux pieuses invitations du ciel, redeviennent sages « en retournant aux pratiques de l'humilité, et, par cette vertu, « reconquièrent les droits à la gloire. » (*In* 1 *Lucæ.*)

France.

Bordeaux. — Mgr Guilbert, archevêque de Bordeaux, vient d'adresser à ses diocésains une Lettre pastorale sur le Concordat. Nous lisons, à ce sujet, dans la *République française :*

M. Guilbert, archevêque de Bordeaux, dans une lettre qu'il vient d'adresser au clergé de son diocèse, dit, à sa manière, avec beaucoup de raison, qu'on ne peut pas considérer cette séparation comme la fin dernière de toute difficulté entre l'État et l'Église : « Cette situation nouvelle n'a rien qui nous effraie, dit-il, si nous devons y trouver notre indépendance. Mais l'Église deviendra-t-elle vraiment libre? Libre de recevoir les offrandes et les aumônes des fidèles? libre d'avoir des temples pour célébrer ses fêtes, des asiles pour abriter ses prêtres? Et serait-elle plus sûre qu'il y a cent ans d'en conserver la possession sous la protection des lois? L'Église serait-elle libre dans le choix de ses évêques et de ses ministres? libre dans son administration et dans l'accomplissement de la mission qui lui est confiée? Nous en doutons beaucoup. « *M. Guilbert fait plus qu'en douter beaucoup; il n'en croit rien, et il n'a pas tort.*

Voilà une déclaration dont la netteté ne laisse rien à désirer et que nous n'avons qu'à enregistrer.

Cambrai. — On sait que depuis quelques années, dans toutes les grandes villes de France, il y a un mot d'ordre de supprimer

les manifestations extérieures du culte catholique. Les processions gênent, prétendait-on, la circulation. Il paraît que les promenades d'orphéons, les défilés de sociétés de gymnastique, les cavalcades des cirques américains ou japonais, les mascarades du carnaval et de la mi-carême n'encombrent pas la voie publique. On a parlé d'atteinte à la liberté de conscience, mais on n'a jamais pu établir que les églises dissidentes aient élevé la moindre plainte contre les processions de la Fête-Dieu ou les Rogations.

Quoi qu'il en soit, on signale, dans plusieurs grands centres, un mouvement marqué de protestations contre les décisions arbitraires des municipalités. A Roubaix, on signe la pétition suivante :

Les soussignés, tous habitants de la ville de Roubaix :

Considérant :

1° Que les processions ont toujours été en honneur à Roubaix, et que, tout en servant les intérêts du petit commerce, elles répondent aux vœux de l'immense majorité des habitants ;

2° Que lors de leur interdiction, par l'arrêté municipal du 25 juin 1881, plus de vingt mille signataires, habitants de Roubaix, ont protesté contre cet acte attentatoire à la liberté de conscience et aux droits des citoyens ;

3° Que l'un des principaux mobiles des élections municipales de mai 1884 a été la revendication de cette liberté et de ses droits,

Ont l'honneur de prier monsieur le maire de rapporter le susdit arrêté d'interdiction.

L'initiative prise à Roubaix va trouver, assure-t-on, des imitateurs dans toutes les villes où les processions ont été interdites.

Lyon. — Le cardinal Lavigerie a prêché le 1er mai à Saint-Bonaventure. L'auditoire était immense et très sympathique La vaste église était absolument comble. La quête a été très fructueuse pour les œuvres algériennes. Voici la péroraison du discours prononcé par Mgr Lavigerie :

Je ne suis ici qu'un mendiant, a-t-il dit, je mendie au nom de la France. Je n'ai jamais fait de politique ; depuis quarante ans de sacerdoce et vingt ans d'épiscopat, j'ai toujours eu le respect des personnes ; mais cependant je dois dire la vérité.

On a réduit le budget du clergé d'Afrique, et l'exercice du culte est menacé.

J'étais étendu sur un lit de douleur au moment où ces choses se passaient. Dieu m'a rendu mes forces.

Renversant tous les obstacles que l'affection mettait à mon départ, je me suis levé, j'ai pris le bâton du mendiant.

Je suis un père qui mendie pour ses fils — mais c'est aussi pour la France.

Pour la France, car c'est elle, c'est son influence qui est menacée par le coup funeste.

Le prêtre catholique là-bas est tout ; lui seul a de l'autorité et du prestige sur tant de races mêlées, mais toutes catholiques ou du moins croyantes.

Ah ! le jour où nous partirons de ce pays, l'influence française s'en ressentira.

C'est pourtant le sort qui nous attend. Nous le cachons à ces populations qui ne voudraient pas le croire ! comme des fils respectueux, nous voilons à leurs yeux les faiblesses et les hontes de la France, notre mère.

Que les habitants de cette Algérie et de cette Tunisie ignorent, grâce à votre charité, les maux dont on les menace.

Qu'il ne soit pas dit que la France laisse ses enfants et ses protégés sans le prêtre pour baptiser ses enfants, pour unir les époux, visiter les infirmes et enterrer les morts.

Encore une fois, au nom de l'Église et de la France !

Son Éminence est attendue incessamment à Paris et prêchera à la Madeleine le dimanche 10 mai.

LES CHAMBRES

Lundi 4 mai. — *Sénat.* — M. Bozérian dépose une proposition de loi tendant à modifier les articles du code pénal et du code d'instruction criminelle, relatifs aux circonstances atténuantes.

M. le Président retrace la vie de M. de Champagny, sénateur des Côtes-du-Nord, décédé pendant les vacances parlementaires, et exprime les regrets que sa mort cause au Sénat.

Chambre des députés. — M. Floquet, président, prononce l'allocution suivante :

L'honneur d'être appelé à présider les dernières délibérations de cette législature me remplit d'une grande émotion. Pour ne pas me sentir écrasé par la tâche, il faut que j'oublie un instant les hommes éminents auxquels les circonstances me font succéder, que je me condamne à ne rappeler à la reconnaissance nationale ni ceux qui vivent aujourd'hui dans les hautes responsabilités du pouvoir, ni celui qui, rayonnant encore d'une jeunesse glorieuse, est entré dans l'histoire, ayant pour cortège la douleur des républicains, le deuil de la patrie.

Il faut que je m'absorbe entièrement dans la pensée du devoir que vous avez assigné à un républicain que j'ose dire éprouvé.

Je n'ai d'ailleurs, messieurs, à vous offrir que ma bonne volonté; elle est à vous tout entière, mais elle demeurerait stérile si vous ne m'accordiez avec votre indulgence le concours que je sollicite de tous mes collègues sans exception.

Lorsqu'il monte à ce fauteuil, où l'on parle au nom de l'Assemblée elle-même, l'homme de parti doit s'effacer. A cette place ne doit siéger qu'un arbitre impartial, uniquement préoccupé de protéger le droit de chacun, la liberté de tous, d'assurer la dignité de nos délibérations, la sincérité du gouvernement représentatif, de maintenir le respect dû à la souveraineté nationale dont vous êtes les mandataires. (Vifs applaudissements.)

Mardi 5 mai. — *Chambre des députés.* — M. LE PRÉSIDENT annonce qu'il a reçu une demande enautorisation de poursuites contre un député. La demande sera renvoyée aux bureaux.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination d'un vice-président de la Chambre.

Ont obtenu : MM. A. de la Forge, 146 voix, *élu;* M. Develle, 129 voix.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Le différend anglo-russe. — Un discours de M. Ribot. — Élections du 3 mai. — Troubles d'Armentières. — Le budget des cultes. — Le salon de 1885. — Tonkin. — La proscription des princes.

7 mai 1885.

Il y a huit jours, tout était à la guerre; aujourd'hui tout est à la paix. La Russie accepte l'arbitrage proposé par l'Angleterre, à la condition toutefois que cet arbitrage ne saurait avoir pour objet ni la délimitation des frontières ni le blâme de la conduite du général Komaroff. En réalité, d'ailleurs, cette enquête oiseuse ne ferait qu'éviter du travail aux Niebuhr de l'avenir, si l'un d'eux s'avise jamais de vouloir élucider de quel côté est partie la provocation, cause première de l'échauffourée de Pulikhisti.

Le conflit, d'ailleurs, manque de base, car il résulte d'un document communiqué à la Chambre des communes, que la *Liberté* relève avec raison, qu'il n'y a pas, à proprement parler, de convention anglo-afghane, et que le cabinet de Londres s'en rapporte purement et simplement à une sorte de réserve mentale. Il n'existe, entre la Grande-Bretagne et l'émir, d'autre lien

diplomatique qu'une lettre, en date du 7 août 1880, adressée par sir L. Griffin à Abdurrhaman, dans laquelle on remarque ce passage : « Si une puissance essayait d'intervenir en Afgha-
« nistan, et si ce fait annonçait une agression contre votre terri-
« toire, le gouvernement anglais serait prêt à vous aider de la
« manière qu'il jugerait nécessaire pour repousser l'agression,
« à la condition que Votre Altesse suivît complètement l'avis du
« gouvernement anglais pour ses relations extérieures. » Or, l'émir n'ayant pas sollicité le concours de l'Angleterre, on se demande de quel droit celle-ci interviendrait. Le souverain de Caboul paraît être du tempérament de Martine : il ne lui déplaît pas d'être battu, ou tout au moins il ne se soucie pas d'être secouru.

Dans tous les cas, si le conflit anglo-russe arrive à un dénoûment pacifique, bien que les liens de parenté entre souverains aient beaucoup perdu de leur influence sur les relations diplomatiques, il est certain que ce dénoûment sera dû en grande partie à l'action personnelle de hauts personnages. C'est ainsi que l'impératrice de Russie, sœur cadette de la princesse de Galles, a exercé, dit-on, une influence heureuse en faveur de la paix, pendant que, de son côté, la princesse de Galles agissait, à Londres, dans le même sens. La czarine Marie Fédorowna jouit d'une influence presque absolue sur Alexandre III, qui a le plus grand amour pour sa femme et la plus grande confiance en ses avis. Lorsque, il y a quelques jours, on a parlé d'un arbitrage du roi de Danemarck entre la Russie et l'Angleterre, c'est précisément le résultat de cette double influence que l'on constatait, le roi de Danemarck étant le père de l'impératrice de Russie et de la future reine d'Angleterre.

—

M. Ribot vient de prononcer, à Saint-Pol, un discours qui est le manifeste électoral des républicains « modérés ».

Si jamais il a été démontré aux catholiques, aux conservateurs, qu'ils n'ont rien à attendre des modérés du centre, c'est certainement par le discours de M. Ribot.

Comme M. Alain Targé, l'orateur pense que le péril est à droite, non du côté du radicalisme. Ce ne sont pas les radicaux, mais les royalistes qu'il signale aux électeurs comme l'ennemi à combattre.

Peu s'en faut qu'à l'exemple de M. de Marcère, un autre « modéré », il n'en vienne à nier, lui aussi, *le fantôme du*

radicalisme. En ce qui regarde les radicaux, il se borne à signaler « leurs efforts pour s'emparer définitivement de la « conduite des affaires »; comme s'ils n'en étaient pas les maîtres depuis longtemps ; comme si, présentement, les « modérés » comptaient pour quelque chose de plus que les royalistes et les catholiques dans la direction du gouvernement.

A peine M. Ribot reconnaît-il que quelques fautes ont été commises ; mais ces fautes, à l'entendre, ne portent sur rien d'essentiel. Et il a bien eu l'impudence de dire à ses auditeurs :

« La liberté a été plus grande sous la République que sous aucun gouvernement monarchique. Elle est en fait à peu près illimitée Les réactionnaires peuvent-ils le contester ?

« Tout cela est à l'honneur de la République. »

Nous répétons qu'il faut être pourvu d'une rare impudence pour parler en ces termes du régime qui a supprimé :

La liberté électorale, par les invalidations systématiques et en masse ;

La liberté de contrôle, en excluant de dessein arrêté la minorité des commissions financières ;

La liberté d'association, par la dispersion des congrégations et le crochetage des communautés ;

La liberté d'enseignement, par le rétablissement hypocrite du monopole ;

La liberté religieuse, par tous les attentats dont elle est l'objet depuis que les républicains sont au pouvoir.

—

Les conservateurs n'ont pas à se plaindre des élections départementales qui ont eu lieu dimanche. Mais les républicains, battus depuis quelque temps, ont trouvé un expédient des plus adroits pour pallier leur défaite : c'est de mettre leur étiquette aux élus ! Dimanche, par exemple, une élection avait lieu dans canton de Condé-sur-Noireau (Calvados). M. de Barrère est élu à 200 voix de majorité. Immédiatement, l'*Agence Havas* et les journaux de gauche l'appellent républicain modéré.

Or, M. de Barrère est un conservateur absolu, sans le moindre alliage républicain, tandis que son concurrent était un républicain avéré, soutenu par tous les journaux du parti.

L'élection de M. de Barrère est même un des succès les plus significatifs que la cause conservatrice ait obtenus depuis longtemps. En effet, le canton de Condé, dont la ville constitue les deux tiers et est peuplée d'ouvriers, mettait ordinairement le

candidat conservateur en minorité de mille voix. Dimanche, il lui donnait une majorité de 200 voix. C'est un déplacement de 1,500 voix au profit de la cause conservatrice.

Même résultat aux élections municipales d'Armentières, qui ont motivé des troubles sérieux. Le Conseil d'État avait annulé, le 30 *janvier dernier*, l'élection de plusieurs conseillers municipaux d'Armentières, élection entachée de fraude et déjà très ancienne, mais que l'administration avait maintenue en vue d'obtenir la nomination de délégués sénatoriaux républicains. Le corps électoral aurait dû légalement être convoqué, au plus tard, pour le 30 *mars*, afin de remplacer les conseillers invalidés. L'article 40 de la loi municipale du 5 avril 1884 est formel sur ce point : « Au cas où l'annulation de tout ou partie des élections municipales est devenue définitive, les électeurs sont convoqués dans un délai qui ne peut excéder deux mois. »

On a procédé, dimanche dernier, 3 mai, après plus d'un mois de retard, aux élections complémentaires ; les conservateurs ont été vainqueurs.

Les opportunistes, unis aux radicaux, n'avaient cependant pas marchandé leurs efforts. Pendant toute la période électorales, les notabilités républicaines sont venues, l'une après l'autre, faire des conférences. Promesses, menaces, excitation des plus mauvaises passions ; rien n'a été épargné. Peine perdue ! Les candidats conservateurs l'ont emporté avec une majorité de près de 200 voix. Seul, M. Tahon, maire républicain, qui avait donné sa démission pour faire profiter la liste de gauche de sa notoriété personnelle, a été nommé avec 10 voix de plus que le dernier conservateur.

Lorsque nous disons que les excitations des conférenciers républicains ont été sans effet, nous nous trompons. Elles ont eu pour résultat d'échauffer les esprits et de provoquer les troubles dont nous venons de parler, au moment de la proclamation du scrutin. Les électeurs connus comme conservateurs ont été assaillis et frappés par des bandes de forcenés ; un cabaretier a reçu plusieurs coups de couteau ; un établissement a été saccagé ; une foule compacte criant, se bousculant, a voulu prendre d'assaut la demeure de M. Auguste Mathieu, conseiller général ; la gendarmerie a dû charger à plusieurs reprises et tirer des coups de revolver en l'air pour maintenir ces énergumènes.

Les républicains se figurent que ces menaces de guerre civile

empêcheront les électeurs de les abandonner. M. Ribot a employé cet argument dans son discours de Saint-Pol, les amis de MM. Testelin, Lecomte et autres républicains du Nord le mettent en action. Cela ne semble pas destiné à leur réussir. Six fois, depuis un an, le suffrage universel, à tous les degrés, a été consulté, et six fois il s'est énergiquement prononcé.

Aux élections législatives, aux élections sénatoriales, aux élections départementales, aux élections municipales, partout et toujours les conservateurs ont battu les républicains.

A Tourcoing, élection conservatrice de M. Jonglez, député, et de plusieurs conseillers municipaux.

A Pont-à-Marc, élection conservatrice de M. Delescluze, au conseil général.

A Haubourdin, élection conservatrice de M. Billon, au conseil général.

A Bouchain, élection conservatrice de M. Fauville, au conseil d'arrondissement.

Au Sénat, élection conservatrice de M. Fiévet.

Enfin, voici Armentières qui fait passer aux mains des conservateurs la majorité du conseil municipal.

Décidément, la peur n'est pas un bon moyen d'agir sur le suffrage universel.

—

D'après les prévisions les plus fondées, il paraît que la discussion du budget ne pourra pas s'engager devant la Chambre avant le 10 juin au plus tôt.

La commission n'a, en effet, reçu que lundi les fascicules renfermant les tableaux détaillés des dépenses des ministères, et par suite aucun des rapporteurs n'a pu travailler pendant les vacances. Malgré tout le désir de la commission d'activer ses travaux, il n'est pas possible d'accomplir ceux-ci en moins d'un mois. En tenant compte, enfin, des délais d'impression et de distribution des rapports, on voit que le débat ne pourra commencer devant la Chambre que dans la première quinzaine de juin.

En admettant cette hypothèse probable, on calcule que la discussion du budget devant la Chambre durera jusqu'à la fin de juin. D'autre part, l'obligation de faire voter le budget par le Sénat au cours de la présente session prolongera cette dernière jusqu'au 15 ou 20 juillet.

C'est donc vers cette époque que la Chambre se séparera

définitivement pour permettre à ses membres de se représenter devant les électeurs.

Quant à l'époque des élections générales, elle sera fixée par le gouvernement, auquel appartient cette prérogative. Le pouvoir exécutif sera seulement soumis à l'obligation de choisir une date dans les soixante jours qui précèderont l'expiration de la législature, c'est-à-dire entre le 14 août et le 14 octobre, si, comme cela est probable, le Sénat ratifie la disposition introduite par la Chambre dans la loi du scrutin de liste.

—

La commission du budget a déjà discuté le budget des cultes. Le projet présenté par l'ancien ministère est conforme à celui qui a été voté pour 1885 par les chapitres. Il maintient toutes les suppressions que la Chambre a fait accepter par le Sénat, il y a deux mois. La commission a apporté quelques modifications aux articles du budget. Le crédit de 1,100,000 francs pour le traitement des chanoines, a été supprimé. Toutefois la commission a élevé de 200,000 francs le crédit affecté aux secours pour prêtres âgés et infirmes. Elle a décidé de diviser en deux le chapitre des desservants et vicaires pour distinguer les crédits affectés à ces deux catégories de prêtres. Pour les desservants, le crédit a été réduit de 2 millions et demi pour vacances présumées d'emploi. Pour les vicaires, la commission a ajourné sa décision. Elle a supprimé ensuite un crédit de 150,000 francs affecté aux secours aux fabriques, pour dépenses mobilières; ce crédit n'étant pas concordataire. Enfin, elle a décidé de réduire d'une somme à déterminer le crédit de 600,000 fr. affecté à l'entretien des cathédrales, évêchés et séminaires.

Les catholiques, devant ces nouvelles marques d'hostilité, se feront un devoir de redoubler d'efforts pour mettre à la porte les politiciens qui marchandent ainsi les moyens d'existence à l'Église, sans se soucier que plus de la moitié des milliards qu'ils dépensent en sottes et criminelles aventures sortent de la poche des catholiques. Il est temps de réagir et de hâter le temps où les suppressions opérées sur les cultes seront remplacées par des suppressions sur autre chose.

—

Le Salon annuel de peinture et de sculpture s'est ouvert le 30 avril à Paris. Il ne nous a paru ni meilleur ni pire que les Salons des années précédentes. On y rencontre, comme toujours, quelques toiles et deux ou trois statues vraiment remarquables,

et certain nombre d'œuvres assez bien venues au milieu d'une foule d'autres qui, généralement, sont médiocres, et quelquefois même tout à fait mauvaises. Bien entendu, les indécences sont fréquentes, et plusieurs d'entre elles dépassent positivement les bornes : c'est un parti-pris de révolter la pudeur.

M. Bonnat expose, en même temps qu'un tableau magistralement réussi, comme tous ceux qu'il a déjà peints, un *Martyre de saint Denis* qui ne paraît pas appelé à recruter tous les suffrages, quoique pourtant non sans mérite. M. Jean Béraud a envoyé un tableau saisissant, sous ce titre : *les Fous*. L'*Automne* est une charmante toile de M. Puvis de Chavannes. Le *Solum patriæ,* de M. Fritel, produit un certain effet, mais plutôt comme idée que comme exécution. M. Henner obtient son succès annuel avec sa nymphe annuelle. M. Bouguereau enthousiasmera, comme d'habitude, ceux qui aiment la peinture bien faite, bien soignée, bien léchée. On remarquera sans doute les *Disciples d'Emmaüs,* de M. Michelin. Il y a aussi la *Justice du chérif,* de M. Benjamin Constant; la *Jacquerie,* de M. Rochegrosse; le *Jury de peinture,* par M. Gervex; l'*Espiègle,* de M. Jacquet; une *Marie-Antoinette conduite au supplice,* de M. Flameng; les portraits de M. Carolus Duran, de M. P. Dubois, de M. Cabanel, et beaucoup d'autres; une demi-douzaine de beaux paysages, etc., etc.

—

Trois expositions générales ou partielles viennent de s'ouvrir à Anvers, à Pest, à Hambourg. Nous aurons sans doute à y revenir.

—

La complète évacuation du Tonkin par les troupes chinoises du côté de Lang-Son est officiellement confirmée.

Sur le fleuve Rouge, le mouvement de retraite des Pavillons-Noirs vers Loakaï s'est accentué depuis cinq jours.

Les seules nouvelles parvenues de Tien-Tsin portent qu'on peut considérer actuellement les négociations en vue d'un traité de paix définitif comme officiellement engagées.

On croit qu'elles se poursuivront sans entraves, tant les dispositions manifestées en ce moment par la Chine sont conciliantes.

—

L'affaire du *Bosphore égyptien* est terminée. Nubar-pacha a dû publiquement, et en une forme solennelle, aller porter au représentant de la France les excuses du gouvernement

égyptien. M. Saint-René Taillandier l'a reçu, assisté du consul de France et du commandant du stationnaire français. M. Saint-René Taillandier a ensuite rendu visite au khédive et lui a annoncé la reprise des relations officielles.

—

En dévoilant brusquement certains projets de proscription des princes que l'on voulait soumettre aux Chambres, le *Figaro* a jeté le désarroi dans le camp des proscripteurs. Depuis les opportunistes jusqu'aux radicaux eux-mêmes, c'est à qui se défendra d'avoir eu la pensée d'en appeler aux lois d'exception. Le gouvernement, de son côté, fait déclarer par les journaux à sa dévotion que le ministère n'a pas eu à s'occuper de cette question. Qui donc a levé ce lièvre? Les conservateurs, parbleu! Mais on n'insiste pas autrement sur cette plaisanterie.

En revanche, depuis la *Paix* jusqu'au *XIX*e *Siècle*, c'est à qui s'évertuera à démontrer que l'exil des princes ne serait d'aucun bénéfice pour le régime actuel. Aux yeux de la *Paix* « *là est toute la question*, » et le journal élyséen de se prononcer contre toute loi d'exception pour cette raison que « lors-« qu'on a un adversaire, mieux vaut le tenir à portée de son « bras que de le sentir hors de toute atteinte et pouvant impu-« nément vous braver; il en est pour cela, ajoute-t-il, des pré-« tendants comme des individus, ils sont plus à craindre de « loin que de près. » Ce qui frappera tout le monde dans cette argumentation, c'est que les feuilles de gauche ne s'occupent que du plus ou moins d'avantages que la république retirerait de l'exil des princes, mais nullement de l'injustice d'une pareille mesure. Pour certain parti, la légalité est sans doute une « quantité » négligeable.

Les princes conspirent, dit-on; où sont les preuves? Si le gouvernement les a en mains, qui l'empêche de traduire les conspirateurs devant les tribunaux? Quel besoin a-t-il de lois d'exception, quand on sait l'ingénieux parti qu'il sait tirer des « lois existantes? » La vérité est que, de temps à autre, il paraît utile aux Jupiters du jacobinisme de brandir leur foudre de fer-blanc pour séduire les radicaux et de la remiser avec soin quand elle a produit son petit effet. Quel besoin, d'ailleurs, les princes et leurs amis ont-ils de conspirer contre la république, alors que les républicains se chargent avec entrain de cette besogne?

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Après la pluie le beau temps, c'est un proverbe qu'on voudrait voir appliquer au temps atmosphérique qui nous gouverne et qui est de saison, seulement à la Bourse actuellement. Plus de conflit Anglo-Russe, satisfaction donnée par Nubar-Pacha, et la paix avec la Chine qui suit son cours régulier. C'est un renversement complet.

Qui l'eût cru jeudi dernier? disent les baissiers, qui eût pu le prévoir? C'est qu'à la Bourse on ne se donne jamais la peine de prévoir; on craint ou l'on espère, toujours avec la même exagération.

Il était temps que ce revirement pacifique se produisît pour épargner à la Bourse une réédition de la dernière liquidation. Jeudi dernier tout semblait désespéré, la guerre était inévitable et les Consolidés baissaient rapidement; vendredi les déclarations inattendues de M. Gladstone ont donné le signal de la reprise.

Jeudi dernier, le 3 0/0 cotait 77 fr.; l'Amortissable 78 fr. 90 c.; le 4 1/2 0/0 107 fr. 75 c. Nous les retrouvons : le 3 0/0 à 78 fr. 85; l'Amortissable à 80 fr. 50, le 4 1/2 0/0 à 107 fr. 65, coupon détaché.

Nous sommes dans la période des assemblées générales :

Celle du Crédit foncier a eu lieu le 28 avril, sous la présidence de M. Christophle, à qui les actionnaires, à l'unanimité, ont voté un ordre du jour d'éloges; le dividende à distribuer pour 1884 est de 60 fr., dont 30 fr. ont été payés le 1er janvier et 30 fr. à payer le 1er juillet.

L'assemblée de la Banque Franco-Egyptienne a eu lieu le 25 avril; le dividende 1884 a été fixé à 10 fr 25. Un à-compte de 12 fr. 50 a été payé en janvier, le solde, soit 3 fr. 75, sera payé en juillet.

Dans l'assemblée des chemins de fer du Midi, on a fixé le dividende à 50 fr. Il est de 64 fr. pour le chemin de fer du Nord qui a eu lieu le 28 avril, sous la présidence de M. le baron Alphonse de Rothschild.

La veille, les actionnaires de l'Est-Algérien se réunissaient sous la présidence de M. Durrieu. Le revenu a été fixé à 30 fr. comme les années précédentes.

Le 29 dernier, l'Assemblée générale du Paris-Lyon-Méditerranée fixait son dividende pour 1884 à 55 fr. et le 30 avril les actionnaires du chemin de fer de l'Est étaient avisés d'un dividende de 35 fr.

L'assemblée générale des Petites-Voitures a eu lieu le 29 avril et le dividende a été fixé à 35 fr. par action : 12 fr. 50 en janvier dernier et 22 fr. 50 à partir du 6 juillet prochain.

Le même jour, avait lieu l'Assemblée générale de la Compagnie foncière de France. Le rapport constate un bénéfice de 1,015,238fr.04 et la fixation d'un dividende de 8 fr. par action. Un acompte de 5 fr. ayant été payé en janvier, le solde, soit 3 fr. sera payé en juillet.

A. H.

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul, L. Philipona, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LE PÈLERINAGE ALLEMAND

DISCOURS DU PAPE

Ainsi que nous l'avons annoncé, S. S. Léon XIII a reçu en audience solennelle, le 3 mai, le pèlerinage allemand. Avant de se rendre à l'audience pontificale, tous les pèlerins sont allés prier sur le tombeau des Apôtres, dans la basilique vaticane. Là, ils ont assisté à la messe que le cardinal grand-pénitencier, l'Eminentissime Monaco La Valetta, a célébrée à l'autel de la Chaire, et ils ont reçu la sainte communion des mains de Son Éminence. Plus tard, vers midi, ils se sont réunis au Vatican, dans la vaste salle Ducale, pour l'audience du Saint-Père. Les pèlerins proprement dits, au nombre de plus de trois cents, comprenaient les députations des catholiques de la Prusse, de la Westphalie, du Wurtemberg, de la Bavière et de quelques provinces d'Autriche.

Ils avaient à leur tête S. A. prince le Charles de Lœwenstein, en sa qualité de commissaire général des congrès catholiques allemands, ainsi que MM. le baron de Bodmann, directeur du pèlerinage. On remarquait également parmi eux M. le baron de Rochow, le comte de Pettenegg, chambellan de S. M. l'empereur d'Autriche ; le comte Vischering, le comte Waldendorf, le baron Brenken avec sa famille, le comte Schœnborn, avec sa mère, etc.

Aux pèlerins proprement dits s'étaient joints, en très grand nombre, les prêtres et les laïques des colonies allemande et austro-hongroise, de sorte que la vaste salle Ducale était littéralement remplie et comprenait plus de 1,200 personnes.

Le Souverain Pontife y est entré un peu après midi, précédé des prélats et personnages de la cour et plus de vingt évêques, parmi lesquels Mgr Aichner, prince-évêque de Brixen ; Mgr Fiala, évêque nommé de Bâle, et les seize évêques irlandais en ce moment à Rome. Il y avait aussi dans le cortège du Saint-Père quinze cardinaux, savoir : LL. EEm. Sacconi, Ledochowski,

Mertel, L. Jacobini, Joseph Pecci, de Hohenlohe, Oreglia, Bianchi, Randi, Laurenzi, Martinelli, Franzelin, Hergenrœther, Masotti et Zigliara.

L'arrivée du Saint-Père a été saluée par le chant du *Tu es Petrus,* que les élèves du collège hongrois-germanique ont exécuté, sous la direction du R. P. de Doss, de la Compagnie de Jésus.

Les sentiments de foi et de filial dévouement de toute l'assistance ont été exprimés devant le trône pontifical par le directeur du pèlerinage, M. le baron de Bodmann, qui a été présenté d'abord à S. S. Léon XIII par S. A. le prince de Lœwenstein. A l'adresse dont M. le baron de Bodmann a donné lecture en langue latine, le Souverain Pontife a répondu également en latin.

Voici la traduction de la réponse du Pape :

Très chers fils,

La douce joie que votre présence produit en Nous en ce jour s'augmente encore de la déclaration qui vient de Nous être faite de votre attachement et du but qui vous a amenés ici dans votre vénération pour ce Siège apostolique. Aussi, Nous vous embrassons tous dans Notre affection paternelle, Nous agréons vos communes intentions, et mettant Notre principale confiance en Dieu, qui est la source et le soutien de toute bonne résolution, Nous espérons que, dans cette ville de Rome, centre du catholicisme, consacrée par le martyre et par le pontificat de saint Pierre, il vous sera donné, selon vos désirs, de puiser un nouveau stimulant pour la pratique des vertus chrétiennes, et notamment de la constance qui vous est aujourd'hui plus que jamais necessaire.

Pour Nous, attentif aux intérêts du catholicisme en Allemagne, Nous admirons depuis longtemps les œuvres si nobles et excellentes de tant d'hommes illustres dans la défense de la religion de leurs pères, comme aussi l'ardeur de la multitude des fidèles à cultiver la piété, à témoigner de leur attachement au Pontife romain, de leur soumission empressée envers les évêques, de leur zèle pour les diverses œuvres de charité si généreusement accomplies. A ce propos,

Nous ne saurions omettre de rappeler que le bien le plus solide de cet heureux état de choses, c'est la concorde des esprits et des cœurs. Elle est attestée, entre autres, par vos congrès annuels, où votre but commun est d'assurer les progrès de la religion et de pourvoir aux intérêts du salut public.

C'est pourquoi, dès le commencement de Notre Pontificat, Nous avons recherché avec le plus grand soin ce qui pouvait rendre la liberté et la tranquillité au catholicisme en Allemagne. Nous avons pris l'initiative des arrangements, et la longueur du temps ne Nous a rien fait perdre de ce premier zèle. Dans le règlement d'une affaire aussi importante, Nous avons apporté la plus grande équité, et en même temps toute la bienveillance compatible avec Notre charge. Nous sommes toujours prêt à montrer les mêmes dispositions, et Dieu veuille que, par sa grâce, elles aient enfin pour résultat d'établir une entente durable et de ramener la paix depuis si longtemps appelée par les vœux des catholiques ! Nous estimons que ce serait un bienfait non seulement pour l'Église, mais aussi pour l'Empire d'Allemagne.

Pendant que Nos soins et Nos pensées sont consacrés à une affaire aussi importante, Nous voulons, très chers fils, que vous tous, si attachés au nom chrétien, vous coopériez ardemment avec Nous à une autre affaire qui intéresse le bien public. Nous voulons parler de la persévérance avec laquelle il faut résister aux ennemis de la religion et de l'ordre, surtout aux sociétés mauvaises condamnées par l'autorité de l'Église, et dont les projets et le but sont désormais suffisamment connus; il importe tout particulièrement de bien mériter de la chose publique, comme vous l'avez fait jusqu'ici, en consacrant vaillamment, et d'un commun accord, vos forces à arrêter la marche du socialisme, qui tend à saper les bases mêmes de la société humaine.

Or, on ne saurait attendre de plus sûr remède contre un si grand mal que de la religion chrétienne, et c'est à cette source que les fidèles doivent chercher les moyens pour conjurer, autant qu'ils le peuvent, les graves périls du moment. Enfin, vous souvenant des préceptes de la charité

et de la bienfaisance, efforcez-vous d'améliorer le sort des prolétaires et des ouvriers, et persuadez-vous bien que tout ce que vous mettrez d'attention, d'intelligence et de zèle à pourvoir à leur bien-être sera on ne peut plus utile; parce que, en effet, les ouvriers ont tout particulièrement besoin de soulagement, et que leur vie est plus exposée aux séductions pernicieuses et aux embûches du mal.

Par la pratique de ces vertus, vous montrerez que les citoyens sont d'autant meilleurs et plus utiles à la chose publique qu'ils obéissent plus strictement aux préceptes de la foi catholique.

Aussi demandons-nous à Dieu qu'il vous confirme dans l'accomplissement de tous vos devoirs, et comme gage de ses grâces célestes, en témoignage aussi de Notre bienveillance paternelle, Nous vous accordons affectueusement dans le Seigneur la bénédiction apostolique à vous, à vos familles et à tous les catholiques d'Allemagne.

Lorsque le Saint-Père a eu prononcé la formule de la bénédiction papale, les chefs et les principaux délégués des différents groupes du pèlerinage ont été admis à se présenter devant le trône pour baiser le pied et la main de Sa Sainteté et pour lui présenter leurs offrandes. On évalue ces offrandes à plus de 75,000 francs.

Pendant que cette présentation avait lieu, les élèves du Collège germanique ont exécuté un hymne à Léon XIII, et enfin, lorsque Sa Sainteté s'est levée pour donner encore une fois sa bénédiction et pour quitter la salle d'audience, toute l'assistance a entonné le *Te Deum*. L'impression générale produite par cette audience solennelle, c'est que les nobles sentiments exprimés au nom des pèlerins, l'ardent désir que le Saint-Père a manifesté en faveur de la paix religieuse, les sages conseils qu'il a donnés à cet effet, contribueront puissamment à réaliser ce désir et à donner au rétablissement de la paix confessionnelle en Allemagne le caractère sérieux et durable qu'elle doit avoir.

MGR GUILBERT ET LE CONCORDAT

On a vu que Mgr Guilbert, archevêque de Bordeaux, vient d'adresser au clergé et aux fidèles de son diocèse une Lettre pastorale sur le Concordat.

La presse républicaine s'en occupe beaucoup depuis plusieurs jours. Nous avons cité la déclaration brutale et cynique de la *République française,* écrivant que Mgr Guilbert « n'avait pas tort » de douter que les républicains fussent dans l'intention de laisser à l'Église, après l'avoir dépouillée des bénéfices du Concordat, les avantages de la liberté. La plupart des autres feuilles hostiles, passant sous silence, avec leur bonne foi ordinaire, les parties qui pouvaient les gêner ou les embarrasser, ont affecté de ne voir dans l'écrit de Mgr l'archevêque de Bordeaux que les considérations qui le terminent et où Mgr Guilbert exprime ses pensées propres sur la conduite et l'attitude des catholiques.

Ces pensées, on le comprendra, ne sauraient être les nôtres, et si nous applaudissons de tout cœur aux généreux efforts de Mgr Guilbert pour amener à l'Église les républicains honnêtes, nous ne pouvons le suivre lorsqu'il fait remonter aux catholiques qu'il nomme intransigeants la responsabilité de la guerre religieuse actuelle.

L'Église, nous le savons, admet toute forme de gouvernement et, quel qu'il soit, les catholiques ne se refuseraient pas à soutenir un régime qui assurerait à leur foi la liberté et la protection qui lui sont dues. Mais, après l'expérience de ces dernières années, après les expulsions des religieux et les suppressions successives faites au budget des cultes, après le vote de tant de lois, toutes destinées à dépouiller ou persécuter l'Église de France, au moment où d'autres lois plus néfastes encore sont ou vont être proposées au vote des Chambres, après les laïcisations de l'enseignement et des hôpitaux, nous ne croyons pas qu'il soit possible aux catholiques de partager toutes les charitables illusions de Mgr Guilbert.

A raison même du bruit mené autour de cette lettre pastorale, et aussi à raison de la nature et de l'importance du sujet traité, nous croyons que nos lecteurs seront bien aises de le connaître dans sa teneur intégrale. Nous le reproduisons plus loin.

P. C.

LE CONCORDAT (1)

Nos très chers Frères,

La question du Concordat est une des plus à l'ordre du jour. Depuis quelques années, elle s'agite dans nos Assemblées législatives, dans la presse, partout, et malheureusement, de même que beaucoup d'autres questions, avec de fâcheux malentendus, avec des passions ardentes qui dénotent souvent l'ignorance ou la mauvaise foi.

Or, comme les intérêts de la religion s'y trouvent si gravement engagés, il nous paraît de la plus haute importance que nos populations catholiques soient instruites là-dessus et qu'elles connaissent bien ce que c'est que le Concordat et quelles en sont, dans notre pays, les conséquences sociales et religieuses. Tel est le but que nous nous proposons dans notre présente lettre.

I

Qu'est-ce donc que le Concordat ?

Le Concordat est une convention conclue, en 1801, entre le Pape Pie VII et le premier Consul de la République française, Napoléon Bonaparte.

On sait où en était la France à cette époque, après dix ans de terreurs et d'orgie sanglante. Le premier Consul comprenait, et l'immense majorité de la nation comprenait comme lui, qu'il n'était pas possible de rasseoir la société dans l'ordre sans lui donner la religion pour base. Le chef suprême de l'Église s'empressa de répondre à ce vœu, et alors fut conclu et signé cet acte solennel qui règle encore heureusement chez nous, depuis bientôt un siècle, les rapports de l'Église et de l'État.

Nous tenons à le mettre sous vos yeux, N. T. C. F. Il est court, mais satisfait à tout dans son admirable concision.

(Suit le texte des 17 articles du Concordat.)

Tel est, N. T. C. F., le Concordat, devenu la loi de la République par le décret du Corps législatif rendu le 18 germinal an X, et inséré au *Bulletin des lois,* n° 182 (3e série), t. VI, p. 14-16.

Il a donc le double caractère d'une convention collatérale et d'une loi d'État, ce qui le distingue évidemment des articles

(1) Lettre pastorale de Mgr Guilbert, archevêque de Bordeaux.

organiques qui l'accompagnent et qui sont bien aussi une véritable loi, mais qu'on ne peut appeler concordataires, puisqu'ils ne furent aucunement concertés avec le Pape. Le Saint-Père dut protester contre plusieurs de ces articles, comme opposés à la discipline essentielle et aux droits de l'Église ; quelques-uns n'ont même jamais été observés ou ont été abrogés par la force des choses.

Il est clair que le Pape, par le Concordat, a fait au gouvernement français de larges concessions. Il a fait l'abandon du droit de propriété sur tous les biens dont le clergé de France venait d'être spolié et que la nation avait aliénés. Il a laissé au chef de l'État la nomination des archevêques et des évêques, et le droit d'agréer les nominations des curés faites par les évêques. Il lui reconnaît encore les mêmes droits et prérogatives dont jouissait l'ancien gouvernement.

De son côté, l'État garantit le libre exercice de la religion catholique, apostolique et romaine. Il remet à la disposition des évêques les églises métropolitaines, cathédrales, paroissiales et autres, non aliénées et nécessaires au culte. Il s'engage, en outre, à assurer aux évêques et aux curés un traitement convenable, ce qui manifestement implique un budget des cultes. Enfin, le gouvernement s'engage à prendre des mesures pour que les catholiques français puissent, s'ils le veulent, faire des fondations en faveur des églises.

L'esprit comme la lettre du Concordat devient évident pour quiconque réfléchit. Dans la pensée des deux contractants, du Saint-Père et du premier Consul, aussi bien que du Corps législatif qui y donna sa sanction, le but du Concordat est le rétablissement de la religion catholique en France, et dans les conditions de justice et de dignité qui lui conviennent. Ce n'est, certes, pas douteux du côté du Pape, et ce ne l'est pas non plus du côté du chef de l'État, ainsi que le prouvent les lois et décrets qui ont suivi et qui ne sont que les conséquences logiques et pratiques de ce grand acte de réparation.

Le budget, N. T. C. F., est donc une nécessité pour le service des cultes, comme pour tous les autres services de l'État, l'instruction publique, la magistrature, l'armée, en même temps qu'il est une juste indemnité, bien faible sans doute, pour les biens dont l'Église avait été dépouillée par la Révolution.

Malheureusement, l'esprit et la lettre du Concordat, à l'égard du budget des cultes, n'ont pas toujours été compris et respectés

comme ils devaient l'être ; et lorsqu'on vient aujourd'hui essayer de supprimer ou de diminuer les crédits de ce budget, sous prétexte de les réduire à leur premier chiffre concordataire, on commet un effronté mensonge. Mais il n'y a pas un seul chiffre marqué dans le Concordat! Il y a uniquement l'engagement de l'État de subvenir aux dépenses des cultes d'une manière convenable. C'est l'expression employée dans le texte du contrat : « Art. 14. Le gouvernement assurera un traitement *convenable* aux évêques et aux curés... »

Il est vrai que par les articles organiques et par des lois et décrets subséquents, qui ont la même valeur légale, le chiffre des traitements ecclésiastiques a été fixé à diverses reprises. Ils pouvaient être alors, il y a quatre-vingts ans, parfaitement convenables ; mais, en vérité, le sont-ils aujourd'hui ? Pour s'en rendre un compte exact et qui saute aux yeux, il suffit de comparer ces traitements à ceux des autres services publics, de la magistrature, de l'enseignement, de l'armée, de toutes nos administrations. Qu'étaient ces derniers traitements au commencement du siècle, et que sont-ils maintenant ? Ils sont certainement plus que doublés, presque triplés. Nous sommes loin, à coup sûr, de le trouver mauvais : les conditions matérielles de la vie sont complétement changées; vous ne l'ignorez pas, N. T. C. F., le prix des choses les plus nécessaires s'est augmenté dans des proportions tout à fait extraordinaires.

Or, par une exception triste à expliquer, les traitements du clergé sont restés les mêmes, à très peu de chose près, depuis quatre-vingts ans ! C'est un fait qu'on ne peut pas nier. Nous avons, dans notre brochure *La question du budget des cultes*, exposé en toute réalité cette situation misérable, qui ne se comprend vraiment pas dans un pays comme la France.

Il est certain que le plus grand nombre des curés exerçant le saint ministère dans nos diocèses réalisent à peine, en moyenne (tout compté, traitement de l'État, casuel, honoraires de messes), la somme de quatorze à quinze cents francs ; et c'est avec ces modiques ressources qu'il leur faut payer et nourrir une domestique, pourvoir à leur subsistance et à leur vestiaire, et encore venir au secours de plus pauvres qu'eux. En vérité, est-ce tolérable ? Et nous pouvons, certes, aussi nous demander si c'est bien dans l'esprit du Concordat, si c'était la pensée du Pape et du premier Consul, quand ils l'ont conclu et signé, et si c'est là vraiment le traitement *convenable* stipulé dans cet acte mémorable ?

Malgré ces lacunes regrettables dans l'exécution de la loi concordataire, elle n'en reste pas moins la loi qui régit chez nous, depuis plus de quatre-vingts ans, les rapports de l'Église et de l'État. Elle est, N. T. C. F., le seul traité, la seule charte qui ait survécu à nos révolutions. Aucun des régimes politiques qui se sont succédé n'a eu lieu de s'en plaindre ; et lorsqu'ils sont tombés, le Concordat n'a été pour rien dans leur chute. Il est même surprenant que, durant un si long espace de temps, aucun conflit sérieux ne se soit jamais rencontré entre la Papauté ou l'Église de France et le gouvernement. On peut affirmer au contraire, que la paix s'est merveilleusement maintenue entre eux, pour le bien de tous.

L'Église de France n'a pas eu non plus à se plaindre du Concordat. Il lui a permis de se relever de ses ruines, malgré bien des difficultés, et de prospérer.

On oublie trop un passé tout récent et jusqu'à nos faits contemporains. Certes, il y a cent ans, lorsque notre Église de France était comblée d'honneurs et de richesses, si un prophète avait prédit à nos pères qu'elle allait être privée de ses biens et qu'il ne lui resterait rien, pas même la propriété de ses cathédrales, de ses églises, de ses presbytères, ils n'auraient pas manqué de croire que c'en était fait de la religion dans notre pays. Or, qu'on voie ce qui s'est passé à partir du Concordat.

Un clergé, terriblement décimé par la mort, sort des catacombes ou revient de l'exil ; que rencontre-t-il ? Des ruines, et rien que des ruines matérielles et morales ! Partout les temples sont détruits ou dévastés, et la foi affaiblie est presque éteinte par dix années de terreur. Que va faire ce clergé pauvre et dénué de tout ? Il se met à l'œuvre sans découragement, et, ranimant la foi, il en appelle à la générosité chrétienne. Et les temples se relèvent, se restaurent et sont pourvus des ornements et des objets de culte nécessaires. L'heureux résultat est sous nos yeux. A aucune époque il ne s'était construit et restauré autant d'églises. Tout est réparé, et si ce n'est pas la richesse, c'est partout la décence et la dignité, c'est même quelquefois un certain luxe qui ne permet pas de regretter le passé.

Et en même temps la foi, ranimée dans les âmes, enfante des prodiges. On ne comprendra jamais assez quel zèle et quel dévouement il a fallu, au commencement de ce siècle, à nos premiers évêques et à leurs prêtres pour réorganiser les diocèses et les paroisses, au milieu d'obstacles et de difficultés sans

nombre. Grâce à leurs efforts soutenus, s'est heureusement opéré le recrutement d'un clergé qui, par sa dignité, par la pureté de ses mœurs et ses vertus sacerdotales, fait, de l'aveu de tous, l'admiration du monde. Et de toute part, sur le sol français, sont nées et continuent de se développer des œuvres catholiques telles qu'il ne s'en était jamais vu à aucune époque. Cet élan religieux est notre meilleure gloire. C'est une page d'histoire qui restera une des plus belles dans les annales de l'Église. Elle est aussi un exemple qui nous rassure et qui nous répond de l'avenir. Car on peut faire des ruines tant qu'on voudra, on peut tuer des hommes, mais ce qu'on ne tuera jamais, c'est la force immortelle qui répare.

II

Cependant ce pacte concordataire, aussi avantageux à l'État qu'à l'Église, on parle sérieusement de le déchirer. Il n'est question, vous le savez, N. T. C. F., que de la suppression du budget des cultes et de la séparation complète de l'Église et de l'État. Ces projets sont quelquefois le produit de certaines utopies chez des esprits honnêtes et sincères, qui n'en ont pas calculé les conséquences, mais le plus souvent ils ont pour principe et pour cause une haine impie contre l'Église.

Personne n'ignore ce qui se passe dans nos deux Chambres depuis quelque temps, et comment on entend respecter le Concordat et les lois et décrets qui s'y rattachent. Les crédits du service des cultes sont successivement, chaque année, ou diminués ou tout à fait supprimés, après des discussions odieuses et misérables, des taquineries indignes d'une Assemblée française. Nous ne parlons pas des lois et des projets de lois hostiles à la religion et qui la menacent jusque dans son existence si elle pouvait périr, jusque dans le recrutement et dans la source de son sacerdoce.

Évidemment, dans la pensée de plusieurs de nos législateurs, et ils disent eux-mêmes, toutes ces mesures tendent à la séparation complète de l'Église et de l'État, qui ne sera jamais du reste chez nous qu'une utopie irréalisable, mais dont le seul essai deviendrait une calamité.

Nous en avons la conviction profonde, la séparation de l'Église et de l'État, avec l'abolition du Concordat et la suppression du budget des cultes, qui lui sont connexes, serait dans notre pays

le commencement d'une persécution religieuse plus funeste encore à l'État qu'à l'Église.

Il y aurait, sans doute, pour l'Église un moment difficile à passer. Car tout le monde doit savoir et sait que, par la suppression du budget des cultes, toutes les dépenses du service religieux, dans chaque localité, tomberaient à sa charge. La construction et l'entretien des églises et des presbytères, tous les frais du culte, et en particulier le traitement du clergé, seraient nécessairement au compte des paroisses, des plus pauvres comme des plus riches. Or, il est clair que, dans nos campagnes surtout, ce serait une lourde et pénible charge.

Cependant, si nous devions y trouver notre indépendance et la liberté, telle qu'aux États-Unis d'Amérique, nous avouons franchement, N. T. C. F., que cette situation ne nous effraierait pas, et que nous préférerions la pauvreté et la charité des fidèles à ces ignobles discussions budgétaires que nous voyons tous les ans se renouveler, bien sûr que nos populations catholiques ne laisseraient pas leurs prêtres mourir de faim.

Mais l'Église de France, privée de la dernière épave des biens dont elle a été spoliée au dernier siècle, et dont l'État s'était pourtant solennellement déclaré responsable, l'Église deviendrait-elle vraiment libre? Libre de recevoir les offrandes et les aumônes de ses fidèles? Libre d'avoir des temples pour célébrer ses fêtes, des asiles pour abriter ses prêtres? Et serait-elle plus sûre qu'il y a cent ans d'en conserver la possession, sous la protection des lois? L'Église serait-elle libre dans le choix de ses évêques et de ses ministres? Libre dans son administration et dans l'accomplissement de la mission qui lui est confiée? Nous en doutons beaucoup.

Cette grande force morale qui s'appelle l'Église catholique, séparée de l'État, lui porterait infailliblement ombrage et ne manquerait pas de lui devenir suspecte et d'être traitée comme telle. Nous l'avons dit ailleurs (1), dans un pays comme la France, où l'immense majorité de la population est chrétienne et catholique, la séparation de l'Église et de l'État nous paraît absolument impossible. Le gouvernement, quel qu'en soit le régime, républicain ou monarchique, ne se désintéressera jamais d'une pareille organisation, fonctionnant à côté de lui et séparée de lui, avec sa puissante hiérarchie, son unité de foi et de

(1) *La crise religieuse et la pacification.*

sentiments, qui en font la plus grande force de ce monde. Il prendra contre elle toutes sortes de précautions, qui ne tarderont pas à devenir de l'oppression, et ce sera bientôt la persécution ouverte, également calamiteuse pour l'un et pour l'autre. L'unique garantie de paix entre l'Église et l'État est donc dans une entente de mutuelle bienveillance, toujours facile par le Concordat loyalement observé.

La guerre présente contre le Concordat ne vient pas seulement d'opinions, de convictions honnêtes et sincères, elle vient aussi de la haine implacable à laquelle l'Église est en butte.

Il est trop vrai, N. T. C. F., qu'à l'heure qu'il est nous avons, en France, un certain nombre d'hommes ennemis déclarés non seulement de l'Église catholique, mais encore de toute religion, même naturelle. Ils se vantent eux-mêmes d'être libres-penseurs, c'est-à-dire de ne croire à rien en matière religieuse. Ils sont positivistes, panthéistes, athées, matérialistes, et le but avoué de leur franc-maçonnerie est de détruire toute croyance religieuse, et surtout le catholicisme, qui les gêne le plus.

A coup sûr, ces hommes ne forment dans le pays qu'une minorité infime, mais ils sont actifs, audacieux, bruyants, et de leur haine de sectaires poursuivent l'Église, qu'ils s'efforcent de rendre suspecte, odieuse, ennemie irréconciliable de la société moderne.

Leur tactique ordinaire est donc de rappeler tous les abus du passé, dont on voudrait la rendre responsable, comme s'il n'y avait pas d'abus partout où il y a des hommes. Mais on se garde bien de distinguer entre les hommes d'Église, qui certes ne sont jamais impeccables, et l'Église elle-même, qui est la première à condamner tous les abus.

Ce qu'on essaie surtout, c'est de la représenter comme incompatible avec nos constitutions démocratiques, avec nos libertés, notre civilisation, tous nos progrès sociaux, lorsqu'il est pourtant bien avéré qu'elle n'a que des égards bienveillants et des prières pour tous les régimes politiques, que des bénédictions et des louanges pour les découvertes de la science, pour nos industries, pour toutes nos prospérités. On accuse encore l'Église de vouloir tout dominer, d'empiéter sur le domaine et sur les droits de l'État, lorsqu'elle ne réclame que la liberté et une place au soleil. C'est insensé, sans doute; il y a là de l'ignorance ou de la mauvaise foi. Mais ces déclamations ardentes et incessantes ne laissent point que de faire de l'impression, dans nos Chambres

législatives et ailleurs, sur beaucoup d'esprits même chrétiens, qui aiment et respectent la religion, mais qui ne l'ont pas suffisamment étudiée et ne la connaissent pas assez.

D'un autre côté, il en faut bien convenir, il s'est malheureusement rencontré des chrétiens plus zélés que prudents, plus catholiques que le Pape et les évêques, et qui, sans autre mandat que celui qu'il se sont donné eux-mêmes, ont prétendu représenter et personnifier l'Église, et qui l'ont tristement compromise en l'inféodant à leurs partis politiques. Nous ne calomnions certes pas. N'ont-ils pas expressément déclaré qu'on ne pouvait être catholiques orthodoxes qu'à la condition d'arborer leur drapeau ?

Dans leurs journaux passionnés et dans certaines de leurs réunions, on n'a pas toujours tenu compte des si sages conseils que donnait Léon XIII aux cercles catholiques d'Espagne, de ne jamais mêler aux intérêts de la politique humaine la cause sacrée de la religion. Trop d'imprudences ont été commises à cet égard, même de la part de quelques membres du clergé, qui se sont laissé entraîner à ce courant néfaste.

Il était pourtant facile d'en prévoir les conséquences ; ces réunions composées en partie d'hommes assurément très respectables, mais adversaires connus et avoués de nos constitutions actuelles, ne pouvaient manquer d'être suspectes au gouvernement, de fournir des prétextes à la haine de nos adversaires et de provoquer des représailles malheureuses, dont l'Église a été la première et l'innocente victime.

Telles sont N. T. C. F., les causes trop vraies qui ont diversement plus ou moins contribué à produire la crise que nous traversons. Mais ces intransigeants des deux bords ne sont certes ni la France, ni l'Église. Entre ces deux extrémités il y a la nation dans sa grande majorité, plus calme et plus sage, qui nous permet de ne pas désespérer de l'avenir.

III

Soyons de notre temps et aimons notre pays ! Respectons les nuances de sa politique et toutes ses opinions honnêtes et sincères. Laissons-le libre dans ses droits de se choisir le régime qu'il croit le meilleur, le plus conforme à ses goûts, à ses besoins présents. Laissons-le libre de se réjouir de sa liberté, de sa civilisation, de ses progrès, de ses prospérités matérielles. L'Église,

qui bénit ces grandes choses, ne le lui défend pas. Seulement qu'il se souvienne de son baptême! Et la nation française ne l'a pas oublié : elle est encore foncièrement chrétienne et tient à sa foi catholique, qu'on ne lui ravira pas.

L'homme est trop naturellement religieux pour se passer de Dieu. Intelligent et libre, il veut se rendre compte de son origine et de sa fin, d'où il vient et où il va, s'il a des devoirs à remplir. Car la vie présente, si belle que vous vous promettiez de la lui faire, ne le contentera jamais : il sait qu'elle doit finir bientôt ; il s'inquiète de l'avenir d'outre-tombe, et tous vos sophismes ne le guériront pas de ses terreurs. Il lui faut un Dieu, une foi et une espérance que la religion seule peut lui donner.

Mais l'homme, parce qu'il est membre de la société, cesse-t-il d'être religieux ? C'est encore un besoin de notre nature de manifester nos pensées, nos croyances, nos sentiments, et de les faire partager à nos semblables. Les convictions pour chacun s'y fortifient, et il y trouve sa joie et son bonheur. Alors, d'intérieur et d'individuel, le culte que nous devons rendre à Dieu devient extérieur et public. C'est dans la force et la logique des choses.

Il faut donc à une nation des temples et des autels pour se réunir, des jours sacrés, des fêtes, pour adorer et prier ensemble, dans les joies comme dans les détresses de la patrie. Et n'est-ce pas là que les grands peuples de l'histoire, aux jours de leur prospérité, sont toujours venus puiser leurs forces civiques et leur meilleur courage ?

La religion n'est pas moins nécessaire à la famille. Pères et mères, vous comprenez cela, et vous seriez effrayés du vide qui se ferait autour de vous si elle venait à disparaître, avec ses pompes et ses solennités; si vous n'aviez plus vos églises pour vous rassembler, vos prêtres pour instruire de leurs devoirs vos enfants et vos adolescents, et garder dans leurs cœurs la pureté des mœurs et toutes les vertus qui sont l'honneur de votre foyer. Oui, c'est partout que la religion devient pour l'homme un invincible besoin.

Aussi, n'en doutons pas, la France, la vraie France, tient à sa religion, et elle la veut dans des conditions de stabilité dignes de cette grande institution. Or, le seul moyen, nous l'avons démontré, c'est le Concordat, dans son esprit comme dans sa lettre, sincèrement respecté.

Mais tout honnête homme comprendra que l'Église de

France, dépouillée de ses biens par la Révolution, ne peut, sans injustice, être privée de l'indemnité budgétaire qui lui a été garantie par le Concordat de 1801, et déjà précédemment par la Constitution de 1791, dont l'article V s'exprime ainsi : « Sous aucun prétexte, les fonds nécessaires à l'acquittement de la dette nationale ne pourront être supprimés ou suspendus. Le traitement des ministres du culte fait partie de la dette nationale. »

D'ailleurs, le service des cultes n'est-il pas un des grands services publics qui, comme eux, intéresse à coup sûr la majorité des citoyens et qui, comme eux, a donc ses droits aux deniers de l'État, ses droits au budget ?

Demandez au pays ce qu'il en pense, s'il entend, dans chacune de nos paroisses, imposer absolument les frais du culte à la générosité et à la charité des fidèles, ou s'il ne préfère pas les laisser à la charge de l'État, qui a pris à cet égard les plus solennels engagements?

C'est à vous à répondre, catholiques français, c'est votre droit et c'est votre devoir. N'êtes-vous pas le peuple souverain? On ne cesse de vous le répéter, et vous l'êtes en effet au jour des élections. Ceux qui briguent vos suffrages ne l'ignorent point. Mais avant de les leur donner, vous pouvez leur imposer vos conditions. Dites donc bien haut à vos mandataires que vous êtes chrétiens, que vous tenez à la foi de vos pères, à votre vieille foi catholique, comme au plus cher de vos intérêts. Dites-leur que votre volonté de peuple souverain est que votre religion soit respectée et loyalement sauvegardée, avec ses temples, ses autels et son sacerdoce.

Quoi qu'il en soit des circonstances et des difficultés présentes, plus tôt ou plus tard, nous n'en doutons pas, N. T. C. F., ce cri de revendication religieuse sortira des entrailles de la France chrétienne et sera entendu et compris. Alors, bien des ignorances, bien des préjugés auront disparu avec les passions aveugles èt les ardeurs égoïstes des partis. Le calme, la sérénité reviennent toujours après les orages et les tempêtes! et l'union nécessaire entre l'Église et l'État sera heureusement rétablie pour le bonheur de tous.

La France veut vivre et est trop chétienne pour s'attacher aux doctrines impies du matérialisme et de l'athéisme qui tuent les peuples. La France ne peut pas périr et ne périra pas, fille aînée qu'elle est de l'Église, sa mère immortelle !

Et sera notre présente lettre lue, en une ou deux fois, et sans commentaires, au prône de la messe paroissiale, dans toutes les églises et chapelles de l'archidiocèse, le dimanche qui en suivra la réception.

Fait à Bordeaux, en notre palais archiépiscopal, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing du secrétaire général de notre archevêché, le quatorze avril mil huit cent quatre-vingt-cinq.

† AIMÉ-VICTOR-FRANÇOIS,
archevêque de Bordeaux.

Par mandement de Monseigneur :

HIP. VIDEAU,
chan., secrétaire général.

L'ENSEIGNEMENT CHRÉTIEN

ET L'AVENIR DE LA FRANCE

(Suite. — V. les numéros précédents.)

Mais peut-être on nous répondra : La religion est, sans doute, un auxiliaire utile, dans la grande œuvre de l'enseignement et de l'éducation, mais elle n'est pas nécessaire ; la morale nous reste ; elle sera enseignée dans les écoles, et par elle, les écoles formeront encore des hommes honnêtes et de bons citoyens.

C'est là une des erreurs capitales de notre temps. Elle a inspiré le système actuel de l'enseignement ; elle égare ceux qui se résignent à le subir. Nous devons donc opposer à cette erreur d'une suprême importance une réponse aussi complète que le permettent le sujet et les limites de cette lettre pastorale.

La morale est l'ensemble des lois qui dirigent la vie de l'homme vers son but ; mais où donc est ce but, si Dieu n'existe pas, si la vie présente renferme toutes nos destinées, si par-delà la mort et la tombe, il n'y a que la destruction et le néant ?

La morale est un ensemble de lois qui nous imposent des devoirs. Évidemment, il n'y a pas de morale sans devoir ; il n'y a pas de devoir sans obligation ; il ne peut y avoir pour l'homme d'obligation sans une autorité supérieure à l'homme. Mais où donc est cette autorité supérieure, si Dieu n'existe pas, ou s'il peut être impunément méprisé, supprimé, repoussé et maudit ?

La morale, enfin, est impossible sans une sanction, c'est-à-dire, sans des récompenses qui sont le prix de son observation fidèle, et sans des châtiments qui en punissent la violation obstinée. Le bon sens et l'expérience l'affirment : les lois qui n'ont pas de sanction sont absolument impuissantes.

Cette sanction de la loi morale, la trouverons-nous dans la vie présente, avec cette puissance qui incline les volontés rebelles, qui fortifie les bons et qui est la terreur des méchants ?

Qui donc oserait l'affirmer, en présence des triomphes insolents du vice, des défaites de la justice, de l'oppression des faibles, des joies des fortunes acquises au prix de la vie et du sang des autres ? Qui oserait l'affirmer ? Non, non, la sanction n'est pas ici ; cette vie est le temps de l'épreuve, cette terre est un chemin ; la justice d'ici-bas est imparfaite et menteuse. Mais une fois encore, si Dieu n'existe pas ; si la religion n'est qu'une superstition misérable ; si la vie future n'est qu'une illusion et un rêve de notre pensée ; si nous descendons tout entiers et pour toujours dans la tombe, la poussière et la mort, la morale n'a pas de sanction.

Et ainsi, détruire la religion, c'est supprimer le but de la vie, anéantir l'autorité qui commande, enlever à la loi morale toute sanction efficace, c'est détruire la morale dans son essence même.

L'évidence de ces affirmations ne déconcerte pas les adversaires de la morale religieuse et de l'enseignement chrétien. Ils cherchent tous les jours à constituer, en dehors de toute religion, une morale nouvelle et à lui découvrir un point d'appui, dans une autorité qui commande et qui inspire le devoir.

La conscience, disent-ils, cette voix intérieure qui approuve le bien et qui condamne le mal, la conscience suffit à enseigner à l'homme ses devoirs et à diriger sa vie.

Mais, d'abord, la conscience ne naît pas spontanément pure et parfaite en nous. Elle se forme lentement, dès la première enfance ; elle subit l'influence des conseils et des exemples ; elle est surtout l'œuvre difficile et délicate de l'éducation. Il n'y a pas de conscience éclairée et droite sans l'éducation, sans la formation de l'âme dans le vrai et dans le bien, et il n'y a pas d'éducation sans morale ; et ainsi, vous tournez sans fin dans un cercle fatal.

La morale, si elle n'est pas une, invariable, toujours et partout ; si elle se contredit ; si le devoir est opposé au devoir ; si

ce qui était hier l'obligation rigoureuse est laissé aujourd'hui au libre choix de chacun ; si la morale se modifie avec l'intérêt ; si elle subit l'influence des passions, elle est sans prestige et sans force. Mais la conscience n'est pas la même en tous ; elle n'est pas invariable dans l'âme de chacun. La conscience s'éclaire et s'élève dans la pratique généreuse du devoir ; elle s'abaisse, elle s'égare, elle s'endurcit, elle s'éteint par l'obstination dans le mal. De telle sorte que celui-là serait plus indépendant de la loi morale et moins coupable qui multiplie ses fautes et ses crimes et qui étouffe en lui la voix de la conscience. De grands criminels affirment qu'ils sont sans remords. Faut-il donc, parce qu'ils ont détruit en eux la conscience, admettre qu'ils ont détruit la loi morale et que l'endurcissement dans le crime peut devenir l'innocence ?

Quelques-uns diront peut-être : Ce n'est pas à la conscience individuelle que nous en appelons, mais à la conscience générale, à l'opinion publique ; et dans l'estime des hommes, dans le sentiment de l'honneur, nous trouvons la source autorisée de la morale (1).

Mais la conscience générale et l'opinion publique sont les résultats des consciences individuelles, et les consciences individuelles étant si variables et si faillibles, que pouvons-nous demander à ce concert, qu'elles ne forment d'ailleurs que dans une harmonie imparfaite ?

L'estime des hommes s'égare très souvent ; l'opinion publique est indulgente pour le vice, sévère pour la vertu, favorable au succès, impitoyable pour la faiblesse et pour la défaite.

L'honneur, direz-vous encore ! Ah ! sans doute, l'honneur peut avoir une influence salutaire ; mais une morale pure, haute, puissante est seule capable de faire pénétrer dans l'âme et d'y maintenir le sentiment de l'honneur. Ce n'est pas la morale qui naît de l'honneur ; l'honneur est un fruit de la morale la plus pure, de l'éducation la plus élevée. L'honneur séparé de la religion et de la morale n'est bientôt, que « la crainte d'avoir à rougir publiquement d'une action réputée honteuse » ; l'honneur n'est bientôt, selon l'expression énergique d'un écrivain de ce siècle, que « la dernière lampe, dans un temple dévasté (2). » Cette dernière

(1) C'est la morale qui se formule ainsi : « Agissez de manière à obtenir et à mériter l'estime des autres hommes. » (M. de Blignières : *Exposé de la philosophie et de la morale positives*)

(2) Alfred de Vigny, *Servitude et grandeur militaires.*

lampe s'éteint dans la nuit; l'honneur se tait devant l'intérêt qui parle plus haut et devant la passion qui frémit.

« N'avoir plus que l'honneur pour appui, et le sentir parfois fléchir sous sa main, comme le roseau fragile dont parle l'Écriture, a dit un publiciste incroyant de notre époque, voilà le dernier signe, le signe le plus assuré de la décadence (1). »

Hélas! ce roseau plie tôt ou tard et se brise dans toutes les mains; et la morale de l'honneur devient la morale de la décadence.

Les adversaires de la morale religieuse ont cherché encore dans la sympathie de l'homme pour ses frères et dans le dévouement, le principe de la morale nouvelle. Étrange aberration! Comme si la sympathie, l'amour de l'homme est naturel à l'homme! Comme si, laissé à lui-même, sans éducation, sans loi morale, il n'est pas toujours et partout la proie de l'égoïsme abject et cruel! Comme si la charité, le dévouement ne sont pas les fruits de la morale la plus pure et la plus élevée, et il, faut le reconnaître, les fruits réservés de la morale de l'Évangile!

D'autres, allant d'un bond à la limite extrême des sentiments du cœur humain, nous affirment que l'intérêt est la base de la morale. De quel intérêt nous parlent-ils? De l'intérêt personnel? Mais l'intérêt personnel, sans la religion, l'intérêt renfermé dans les frontières étroites de la vie présente, c'est la satisfaction de chacun, c'est le succès, la fortune, la passion assouvie, l'ambition satisfaite, c'est le plaisir et la jouissance. La morale de l'intérêt personnel, mais c'est la négation du devoir, de la vertu, du sacrifice; c'est la morale de l'égoïsme, de l'avilissement et de l'abjection.

Est-ce de l'intérêt général que vous parlez ? Mais l'enfant de nos écoles, l'ouvrier du peuple ne vous comprendront pas. Et vous, comprenez-vous bien vous-mêmes? Qu'est-ce que l'intérêt général? Où est-il? Comment peut-il apparaître à chacun et à chaque instant, dans une lumière et une force qui l'imposent? Et c'est sur ces formules vagues, obscures, inintelligibles, que vous établirez la morale, le devoir et la vertu !

Eh quoi ! dans l'entraînement d'une passion ardente, sous l'empire de l'ambition qui a saisi cet homme au cœur, en présence de la fortune qui s'offre à sa cupidité, vous lui demandez de sacrifier son intérêt personnel à l'intérêt général ! Il ne vous

(1) Prévost-Paradol, *La France nouvelle*.

comprendra pas, et s'il vous comprenait, il pourrait vous répondre : ce sacrifice, vous me le demandez au nom du devoir, et ce devoir, qui donc me l'impose ? La morale sans doute ? Mais l'autorité, l'existence de la morale, c'est ce que nous cherchons, c'est ce qu'il faut démontrer ! Et ne voyez-vous pas, ô profonds et habiles philosophes, que vous affirmez ce qui est en question, et que, ici encore, vous tournez dans un cercle fatal ! En attendant que vous puissiez en sortir, ou que vous trouviez une base à votre morale, je sais que je suis libre et je profiterai de ma liberté.

On opposera, sans doute, à ces démonstrations les défaillances et les fautes de ceux qui professent la morale religieuse. Certes, nous ne prétendons pas que la morale religieuse, même sincèrement pratiquée, rende impeccable ; nous ne prétendons pas que la perfidie ne puisse se couvrir des apparences de la religion et même de la piété. Tant que la liberté humaine ne sera pas supprimée, les doctrines les plus pures, la morale la plus parfaite ne pourront échapper à ces épreuves. Et n'est-il pas évident, pour toute âme loyale, que ces défections, en présence de tant de vertu, de charité, de dévouement inspirés par la religion, ne peuvent atteindre la morale qu'elle enseigne ? N'est-il pas évident que la violence des reproches adressés à ceux qui trahissent ainsi la morale qu'ils professent, n'est qu'un témoignage de plus en faveur de cette morale qui devait les élever et les maintenir dans la pureté, la vertu et l'honneur ?

La morale qui remonte jusqu'à Dieu vient d'une source première, d'une autorité supérieure à l'homme ; elle répond, nous l'avons démontré, à toutes les exigences de la raison. La morale qui veut se passer de Dieu ne répond pas à de telles exigences : son autorité reste inexplicable, et par conséquent, elle est, tôt ou tard, impuissante. En un mot, rien n'est moins scientifique, rien n'est moins raisonnable qu'une pareille morale.

Mais, nous dira-t-on encore, il est des hommes parfaitement honnêtes qui n'acceptent pas la morale religieuse et qui ne croient pas en Dieu.

Nous avons à faire à cette objection plus d'une réponse.

Et d'abord, fût-il démontré que quelques natures rares et privilégiées peuvent arriver, en dehors de la morale religieuse, à un degré relativement élevé de moralité et de vertu, qui oserait prétendre que cette voie élevée et ardue est la voie de tous, et que cette morale sans religion doit être enseignée dans nos écoles ?

Ces hommes sont-ils, en réalité et sans exception, dans les devoirs intimes de la vie, aussi bien que dans les actes publics, parfaitement honnêtes ? S'ils respectent les lois de la probité et de la justice, sont-ils aussi fidèles à d'autres devoirs ? Ne subissent-ils pas certaines défaillances, pour lesquelles, il est vrai, le monde est plein d'indulgence, mais que la morale pure et la vraie honnêteté ne peuvent absoudre ?

Ces hommes sont-ils aussi incroyants qu'ils l'affirment ? Ne les voyons-nous pas, bien souvent, quand l'expérience douloureuse de la vie les a éclairés, quand l'ardeur des passions est éteinte, quand la mort approche, revenir au Dieu qu'ils ont si longtemps repoussé ? avouer qu'ils n'avaient pas perdu la foi et reconnaître que ces lueurs divines ont conservé en eux le trésor bien amoindri pourtant de la morale et de la vertu ?

Et cette honnêteté, cette morale salutaire auxquelles ces hommes seraient restés fidèles, sont-elles donc si étrangères aux croyances religieuses ? L'horreur de ce qui est déshonnête et vil ; l'amour de ce qui est grand, juste et beau ; ces sentiments qui ont honoré et dirigé leur vie, ne leur viennent-ils pas de leur éducation chrétienne, des souvenirs émus de la foi et de la piété de leur mère ? Peuvent-ils, d'ailleurs, échapper complètement aux grandeurs de la civilisation chrétienne, à l'influence de l'atmosphère lumineuse et pure dont l'Évangile et le Cœur de Jésus-Christ ont, depuis dix-neuf siècles, enveloppé les ténèbres de cette terre et les misères lamentables du cœur de l'homme ? Ce qu'il possède de vertus, n'est-il pas un témoignage de plus en faveur de la puissance et de la divinité de la morale religieuse ? « On garde encore, a dit un incrédule de ce temps, la sève morale de la vieille croyance, sans en porter les chaînes. A notre insu, c'est souvent à ces formules rebutées que nous devons les restes de notre vertu (1). »

A ces démonstrations irréfutables, ajoutons les affirmations des philosophes contemporains et aussi les aveux de leur impuissance. Voyons ce que la science contemporaine a découvert pour remplacer la morale religieuse.

Écoutez d'abord un républicain convaincu, un maître illustre de l'Université. Celui-ci est avec nous, il affirme qu'il n'y a pas de morale sans Dieu.

« Aucune société, dit-il, ne saurait subsister si elle ne con-

(1) M. Renan. Discours pour la réception de M. Cherbuliez à l'Académie française. — 25 mai 1882.

damnait l'assassin à perdre la vie, le voleur et l'adultère à perdre la liberté, et qu'en même temps elle professât la doctrine que l'assassinat, le vol et l'adultère ne sont des crimes que par la définition de la loi. Si le condamné n'est qu'un maladroit ou une victime, le législateur et le juge ne sont que des bourreaux. Punir le vol, c'est la même chose que déclarer la légitimité de la propriété. Punir l'adultère, c'est reconnaître la sainteté du mariage. Dès que la loi humaine est fondée sur la justice, et non pas la justice sur la loi humaine, c'est qu'il y a un Dieu (1). »

Dans un ouvrage récent intitulé : *Dieu, Patrie, Liberté,* le même philosophe rationaliste s'exprime ainsi : « La morale athée a été soutenue, de loin en loin, dans les siècles, par quelques théoriciens ; elle n'a été imposée qu'en France, pendant quinze jours, par Hébert et Chaumette. Robespierre en était irrité et révolté... Indépendamment de la vérité qui est éclatante et triomphante, l'homme a besoin de se défendre contre lui-même ; la société en a besoin contre les hommes (2). »

Un ministre de l'Instruction publique, arrivé depuis lors à la direction de la politique française, répondant à ceux qui lui demandaient quelle morale serait enseignée dans les écoles, disaient : « Mais la morale commune, la bonne et vieille morale de nos pères. » Ces paroles, elles aussi, sont un aveu. Cette bonne et vieille morale, cette morale de nos pères, mais c'est la morale que la religion chrétienne enseigne, qu'elle a fait pénétrer, comme une sève divine, dans les âmes, dans les institutions, dans les mœurs, dans la vie même de la France ; c'est la morale que nos pères ont apprise sur les genoux de leurs pieuses et vaillantes mères, dans les écoles où la religion était respectée, au pied de la chaire chrétienne, dans la maison et sous le regard de Dieu. Ah ! cette morale, elle n'a jamais été la morale sans Dieu.

(*A suivre.*) Mgr Turinaz.

(1) Jules Simon, *De la liberté civile,* chap. IV.
(2) Ouvr. cité, chap. X, page 418.

LA CAUSE DE JEANNE D'ARC (1).

Cum accepero tempus, ego justitias judicabo.
« Je prendrai mon temps et je jugerai les justices elles-mêmes. »
(*Ps.* LXXIV, 2.)

Monseigneur (2),
Messieurs,

Dieu est non seulement la justice souveraine, infinie, immuable, mais il est encore la source d'où découle toute justice. Si, dans les sociétés humaines, les pouvoirs établis ont le droit de juger, ce n'est que par une délégation divine, et ils n'exercent ce droit que comme mandataires de Dieu, devant lequel ils sont responsables. — C'est ce qu'établissent les paroles de mon texte. On y voit clairement qu'un jour viendra où tous les jugements des hommes seront révisés, et, s'ils s'en étaient écartés, ramenés à la règle inflexible de la justice éternelle : « Je prendrai mon temps, dit le Seigneur, et je jugerai les justices. » Ce jour-là, Messieurs, toutes les causes de nos erreurs ayant disparu, l'humanité, dégagée des ténèbres et des ombres de la terre, se lèvera pour acclamer les arrêts divins dans la splendeur de leur évidence, et s'écrier : *Justus es, Domine, et rectum judicium tuum :* « Vous êtes juste, Seigneur, et justes sont vos jugements. »

En attendant, ici-bas, il peut y avoir et il y a, en effet, des justices menteuses et des jugements iniques. Dieu laisse faire, parce que, étant éternel, il a le temps de tout rétablir dans l'ordre, et que, du reste, les trésors de son Ciel suffisent à récompenser, outre mesure, les victimes de nos erreurs ou de nos fautes.

Est-ce à dire, cependant, que la justice divine ne s'exerce jamais sur la terre, et que ce temps dont parle le Roi-Prophète : *Cum accepero tempus,* ne doit s'entendre que de l'éternité? Non, Messieurs. Car, en dehors des compensations providentielles que Dieu accorde, souvent d'une manière visible, à l'innocence méconnue, il arrive parfois, quand il le juge utile à sa gloire, et qu'ayant pris son temps, il a préparé l'évidence de

(1) Panégyrique prononcé dans la cathédrale d'Orléans, le vendredi 8 mai, pour le 456e anniversaire de la délivrance de cette ville.
(2) Sa Grandeur Mgr Coullié, évêque d'Orléans.

ses jugements, qu'il élève en face du tribunal infidèle à sa mission et à ses devoirs, un autre tribunal, celui de son Église, auquel il donne, avec les lumières de la sagesse, l'assurance de son infaillibilité.

L'histoire ne nous a conservé, de cette conduite de Dieu, aucun exemple plus frappant et plus illustre que celui de la sainte héroïne, martyre de sa foi et de son patriotisme, à laquelle vous faites, chaque année, un si éclatant triomphe, et qui porte, à travers les âges, un nom qui est votre gloire, Messieurs, et la gloire de votre cité : LA PUCELLE D'ORLÉANS !

D'éloquents orateurs vous ont dit, avec des accents dignes d'elle et de vous, sa vie sans tache, sa mission divine, ses héroïques vertus, ses combats et ses victoires, les souffrances de son martyre, son amour de la France... Pour moi, Messieurs, me renfermant dans la pensée que je viens d'exposer brièvement, je voudrais vous montrer la justice de Dieu vengeant la mémoire de Jeanne d'Arc et récompensant ses mérites, et pour cela j'établirai :

1° Que Jeanne a été injustement condamnée par les hommes ;

2° Que l'Église a réhabilité sa mémoire ;

3° Que vos espérances sont fondées lorsque vous demandez que son nom soit enfin inscrit, entre celui des Vierges et celui des Martyrs, au catalogue des Saints de l'Église.

Daigne la Vierge Marie dont Jeanne fut une si fidèle image par sa pureté, son courage, ses souffrances, bénir ma parole et me donner de louer dignement la justice de Dieu, dans la cause de la LIBÉRATRICE DE LA FRANCE. *Ave, Maria.*

I

Le 30 mai 1431, à Rouen, sur la place du Vieux Marché, Jeanne la Pucelle, âgée de dix-neuf ans (1), montait sur un bûcher et mourait dans l'horrible supplice du feu. On pouvait lire, affichée à tous les regards, une longue énumération de crimes et les conclusions du jugement qui la condamnait comme *hérétique, relapse, apostate, idolâtre.*

En revoyant ce spectacle, aux lumières de l'histoire, après quatre siècles écoulés, on demeure confondu. L'esprit se trouble

(1) Interrogatus cujus ætatis ipsa erat : respondit quod, prout sibi videtur, est quasi XIX annorum (21 février 1431). V. *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc,* publiés par J. Quicherat, T. I, p. 46.

et le cœur s'émeut. Ce n'est pas la cruauté du supplice qui étonne : il était dans les mœurs du temps. Mais on cherche vainement à comprendre et la nature de ce jugement et l'attitude des bourreaux.

Cette victime qu'on immole, cette suppliciée qu'on brûle, c'est, comme elle est appelée dans sa lettre aux Anglais, *un chef de guerre* (1), et on ne l'accuse que de crimes contre l'orthodoxie ! — Partie des champs paternels où elle gardait son troupeau, elle est venue, poussée par une inspiration divine, trouver son roi vaincu, désespéré, doutant de son origine royale, sur le point d'abandonner son royaume, et lui dire : « Je te dis, de la part de Dieu, que tu es vrai héritier de France et fils de roi ! » — Charles VII se rassure. Jeanne parle au nom de ses *voix*, on l'écoute, et le succès s'attache fidèlement à son étendard. Orléans est délivré en quatre jours ; coup sur coup, elle inflige aux Anglais épouvantés les défaites de Jargeau, Beaugency, Patay, et conduit Charles à Reims où il reçoit l'onction qui consacre son droit. Refoulés jour par jour, les vainqueurs de Crécy, de Poitiers, d'Azincourt et de tant d'autres batailles pouvaient prévoir et marquer l'heure annoncée où ils seraient chassés du royaume de France, quand, tout à coup, par un retour inespéré de la fortune, Jeanne, délaissée par les siens, tombe entre les mains d'un obscur aventurier, et se trouve, par le droit féodal, en la possession de Jean de Luxembourg et du duc de Bourgogne alliés aux ennemis de leur pays. Argent, prières, menaces, les Anglais emploient tous les moyens pour se rendre maîtres et *propriétaires* de cette vierge tant redoutée, et enfin ils l'achètent dix mille livres, assimilant sa rançon à celle d'un roi (2). Quel triomphe pour eux, Messieurs ! « Ils ne l'eussent pas donnée pour Londres, » dit un chroniqueur contemporain (3). Et, en effet, avec Jeanne tombaient, dans l'opinion générale, l'honneur de la France et la force de ses armes.

Mais de ce triomphe délirant du premier jour, que reste-t-il aujourd'hui, sur cette place de Rouen, à l'heure où le bûcher s'allume? Je regarde : Jeanne pleure, et tout le peuple pleure

(1) En signalant cette expression comme une altération au texte original de sa lettre (*Procès*, etc., I, p. 55), Jeanne ne s'élève pas contre la vérité qu'elle renferme.

(2) V. *Sommation de l'évêque de Beauvais au duc de Bourgogne et à Jean de Luxembourg*. (*Procès*, etc., I, p. 14.)

(3) Martial de Paris.

avec elle: le traître qui a le plus odieusement trompé sa confiance se précipite pour implorer son pardon; je vois les juges eux-mêmes impuissants à contenir leurs larmes; l'un s'écrie : « Ah! je voudrais que mon âme fût où est l'âme de cette femme! » Un autre : « Nous sommes perdus, car nous avons brûlé une sainte! » Celui-ci, frappé de terreur, affirme avoir vu l'âme de Jeanne, sous la forme d'une colombe, voler vers le ciel; celui-là, le bourreau, court confesser son crime, car, malgré tous ses efforts, le cœur de la victime, ce cœur si pur, qui a tant aimé Dieu et la France, reste, au milieu du brasier, intact et plein de sang! — Où donc est le triomphe si laborieusement préparé? Est-ce qu'elle s'accomplirait déjà, cette parole du poète :

Le bûcher disparaît et se change en autel (1).

Fallait-il, depuis la captivité de Jeanne jusqu'à ce jour, employer tant d'artifices sacrilèges, accumuler tant de honteuses déloyautés, pour aboutir à cette confusion? Était-ce la peine d'acheter des juges, de mentir à Dieu et aux hommes, pour finir par une injustice avouée, reconnue, proclamée?

Car, Messieurs, et ceci est digne de remarque, le triomphe que s'étaient promis les Anglais leur échappe d'autant plus, que ce qu'ils voulaient, ce qui semblait devoir, à leurs yeux, venger les défaites passées et assurer le succès de l'avenir, ce n'était pas tant la mort de la Pucelle que son déshonneur et le déshonneur de la cause qu'elle avait servie. Elle avait dit : « Je suis l'envoyée de Dieu! » Le peuple avait cru en voyant ses actes, et, par conséquent, le parti français était manifestement approuvé, protégé, aidé par le Ciel : c'était le droit soutenu par la force divine. Le grand intérêt de nos ennemis était donc de reconquérir les faveurs de l'opinion en lui faisant croire que Jeanne avait menti, qu'elle l'avait avoué, qu'elle en était juridiquement convaincue. Et cela est si vrai que lorsqu'ils eurent, pour sauver les apparences, organisé un tribunal et un procès en forme, bien qu'ils fussent assurés de la docilité des juges, ils se gardèrent bien de livrer la victime même à ce tribunal servile : ils se contentèrent de la lui amener, sauf à la reprendre si elle n'était pas condamnée (2). « Jeanne ne pouvait échapper

(1) Soumet, *Jeanne d'Arc*, tragédie.

(2) ..... « Toutesvoies c'est notre entencion de ravoir et reprendre pardevers nous icelle Jehanne, se ainsi estoit qu'elle ne fut convaincue et actainte des cas dessuzdits..... regardans notre dicte foy. » *Lettre du roi d'Angleterre* (*Procès*, etc., I, p. 19).

à la mort, dit un historien : si le feu manquait, il restait le fer (1). »

Hélas! le feu n'a point manqué, non plus que la condamnation destinée à ruiner la mission divine de la libératrice de la France!

Mais aussi, quel tribunal l'a prononcée!

L'Université de Paris, cependant favorable au parti anglais, n'inspirait pas une confiance suffisante. Il fallait des hommes plus dépendants, traîtres à leur patrie, ouvertement hostiles à l'accusée, évidemment juges et parties; un tribunal qui se soucierait peu de tenir la place de Dieu, mais qui représenterait l'Angleterre; par conséquent un tribunal tout politique et qui, en frappant Jeanne, voulait atteindre la France et son roi.

Et pour que rien ne manque à la prépondérance de leur action, afin qu'il soit bien avéré que la justice, l'équité, la loyauté la plus vulgaire, ne président à aucun acte de cette assemblée de complaisants, les Anglais s'engageront à faire, à leurs frais, toutes les enquêtes et procédures, et à soutenir les juges devant le Pape, en cas d'appel. Durant tout le procès, les soldats anglais seront là, l'arme au poing, menaçant quiconque témoigne la moindre bienveillance à leur victime, et provoquant, au besoin, le trouble et le désordre pour étouffer les dépositions qui les gênent!

Mgr Langénieux.

(A suivre.)

(1) Michelet, *Histoire de France*.

LES PROCHAINES ÉLECTIONS EN AUTRICHE

Il y a huit jours, on a lu, dans toutes les églises des pays représentés au Reichsrath autrichien, une lettre collective des archevêques métropolitains de Vienne, Olmutz, Léopol, Goritz, Salzbourg, etc., que ces prélats, d'accord avec leurs suffragants, ont adressée aux fidèles en vue des élections générales qui auront lieu du 27 mai au 11 juin. Nous n'avons pas besoin de dire si ce grave document porte une forte empreinte de la sollicitude pastorale et des sentiments patriotiques de l'épiscopat autrichien.

Nos lecteurs savent que par Cisleithanie on entend tous les pays de l'empire d'Autriche qui ne dépendent pas de la couronne

de Saint-Étienne, c'est-à-dire les pays héréditaires allemands, les royaumes de Bohême, de Galicie, de Dalmatie, d'Illyrie, le duché de Salzbourg, la principauté de Trente, les comtés de Tyrol, de Goritz, la Bukovine, le territoire de Trieste, etc. Ces pays, en vertu du pacte de 1867, sont représentés au Reichsrath autrichien, qui siége à Vienne, et sont régis par la Constitution du 26 février 1861. Cette Constitution a été bien altérée durant l'ère libérale, notamment par la dénonciation du Concordat de 1855, en date du 30 juillet 1870; par le rétablissement du *Placitum regium* du 9 août de la même année, et surtout par les détestables lois politico-écclésiastiques, ratifiées par l'Empereur, en date du 25 mai 18 8, et condamnées solennellement par le Pape Pie IX dans son allocution du 22 juin 1868.

Heureusement que ces lois sont tombées en désuétude, et l'Église respire de nouveau depuis l'avènement du ministère Taaffe. On va donc procéder aux élections générales pour la Chambre des députés, qui, avec la Chambre des seigneurs, forme le Reichsrath autrichien.

La Chambre des députés se compose de 353 membres, élus par voie d'élection directe dans quatre classes d'électeurs de chaque pays de la Couronne. Ces électeurs se recrutent parmi : 1° les grands propriétaires; 2° les villes; 3° les commerçants; 4° les classes rurales.

C'est un mode d'élection compliqué, mais qui a pour résultat d'assurer aux quatre principales classes de la population une représentation spéciale.

Lorsque l'Empereur a clos la session du Reichsrath, il a exprimé l'espoir de pouvoir continuer à appliquer au gouvernement les principes de christianisme et de conservation sociale. Pour qu'il en soit ainsi, il est nécessaire non seulement que les catholiques gardent aux élections les situations acquises, mais encore qu'ils chassent le libéralisme de ses derniers retranchements.

Un certain nombre d'arrondissements, habités par des populations honnêtes et religieuses, sont encore dans les mains des libéraux; il y a même plusieurs pays de la Couronne que le pseudo-libéralisme ose regarder comme étant son domaine. Aussi est-il de toute nécessité que les éléments catholiques et vraiment patriotiques autrichiens unissent leurs efforts pour obtenir la victoire.

Les élections commenceront le 27 mai pour finir le 11 juin; chaque classe d'électeurs votera un jour différent. Le 31 mai,

jour de la Trinité, et le 4 juin, jour de la Fête-Dieu, les urnes resteront fermées; seule la ville de Trieste votera un dimanche (le 7 juin).

Le résultat définitif ne sera connu que le 15 juin; on croit que le nouveau Reichsrath se réunira en septembre pour discuter la validation des élections; il s'ajournera ensuite pour faire place aux Diètes particulières, et ce n'est qu'à la fin de novembre que s'ouvrira la session proprement dite.

Déjà les chefs du parti catholique et conservateur ont tenu des réunions à Vienne et à Prague. On a discuté la façon d'entrer en campagne, et prochainement on publiera la liste des candidats dans chaque pays de la Couronne.

Une grande activité règne dans les deux camps; le parti libéral est scindé en beaucoup de groupes, d'autant plus faciles à vaincre qu'ils sont divisés entre eux.

Ainsi, à Vienne, l'union de la gauche libérale est en butte aux attaques des démocrates et des antisémites. Dans les faubourgs, notamment, les siéges libéraux sont très menacés par les antisémites. Les démocrates des faubourgs s'étant engagés à ne pas entraver l'action de l'Église, il est à prévoir que les Cercles catholiques marcheront avec eux pour déposséder les libéraux allemands de leurs domaines dans la capitale de l'empire.

Les cercles ruraux de la basse Autriche semblent vouloir s'affranchir, à leur tour, du joug libéral; on doit ce revirement aux excellentes associations rurales catholiques. Dans la haute Autriche, où s'est étendue depuis longtemps l'action salutaire du tant regretté évêque de Linz, feu Mgr Rudiger, le terrain est merveilleusement préparé pour une victoire des catholiques. Ce pays et le duché de Salzbourg feront honneur au parti conservateur.

Quant au fidèle Tyrol, ce serait lui faire injure que de supposer qu'il puisse envoyer d'autres députés que des catholiques. Le Trentin, quelque peu acquis au libéralisme, promet cette fois de faire bonne contenance; on y est arrivé à un compromis avec le parti italien.

La Carinthie est un terrain plus difficile; le peuple y est catholique, mais d'une indolence coupable, qui lui a valu le joug des libéraux; néanmoins on espère y enlever quelques siéges au libéralisme.

La Styrie est le foyer des pangermanistes, qui sont tous

libéraux. Seule, l'union entre les catholiques allemands et slovènes pourra obtenir quelque chose dans ceux des arrondissements qui ne sont pas des fiefs du libéralisme allemand.

La Carniole, l'Istrie et la Dalmatie rééliront probablement leurs anciens députés fédéralistes.

Ce sont les élections de la classe des grands propriétaires du royaume de Bohême qui auront une influence capitale dans la formation du futur Reischsrath. Le danger libéral y est moins grand, grâce à une intelligente distribution des colléges électoraux, qui permettra aux conservateurs d'obtenir le nombre de siéges proportionnés à leurs forces réelles.

Dans les districts allemands de la Bohême, règne, par cont un tel chaos qu'il est impossible de rien présumer du résultat de la lutte.

En Moravie, en Galicie et en Bakovine le parti fédéraliste-conservateur peut compter revenir avec les mêmes forces ; on espère même y gagner quelques siéges libéraux.

D'ores et déjà, on peut compter dans le camp catholique-conservateur sur un gain de 30 à 40 siéges, de sorte qu'il y aura au nouveau Reichsrath une très belle majorité catholique conservatrice et fédéraliste.

—

Nous résumons brièvement le grave document dont nous parlons au commencement de cet article. La lettre des Évêques débute ainsi :

Le métropolitain et les évêques aux fidèles de leurs diocèses.

Salut et bénédiction dans le Seigneur.

Des jours d'une importance capitale s'approchent pour les peuples d'Autriche. Les citoyens électeurs seront appelés aux urnes pour y déposer leurs votes à l'occasion des élections pour la Chambre des députés du Reichsrath.

Ces élections auront une portée des plus grandes et des plus décisives.

Vos évêques, de tout temps animés d'une sollicitude profonde pour le bien-être de chacun et pour le bien-être général, ne sauraient rester indifférents en présence des élections. L'amour que nous portons et à vous et à notre patrie, nous pousse à vous adresser quelques paroles d'exhortation, notamment à ceux qui sont appelés aux urnes.

Notre parole épiscopale contient une double exhortation :

1° *Servez-vous de votre droit électoral ;*

2° *Faites un bon emploi de ce même droit.*
Usez donc de votre droit électoral ! »

Ici la lettre pastorale fait l'historique de la constitution, des droits qui en dérivent et des conséquences qu'elle entraîne au point de vue de la législation. Elle expose ensuite l'influence que l'électeur peut exercer sur cette même législation et exhorte les électeurs à secouer leur indolence. Les prélats insistent sur les fâcheuses suites de l'abstention et sur la grave responsabilité encourue par ceux qui pourraient faire le bien et empêcher le mal, et qui s'abstiennent. Ils rappellent aux fidèles que beaucoup de choses n'auraient pas été faites si chaque électeur catholique avait rempli son devoir :

Allez donc aux urnes — s'écrient les évêques — et prenez aux élections la place que la loi vous accorde ; allez-y tous et ne craignez ni peine ni fatigue ; usez de votre droit électoral !

Mais surtout faites un bon usage de ce droit !

Usez-en, en élisant des hommes qui connaissent la responsabilité de leur mandat et qui présentent les qualités nécessaires !

Réclamez d'abord aux hommes auxquels vous accorderez vos votes, qu'ils aient un caractère intègre et un honneur sans tache, tant dans leur vie privée que dans leur vie publique ; exigez d'eux qu'ils soient inaccessibles aux passions de parti, exempts de toute arrière-pensée égoïste, inspirés et guidés par l'esprit de devoir et décidés à parler sans crainte et ouvertement pour tout ce qui est bon.

Ces qualités ne suffisent pas encore ; les hommes auxquels vous donnerez vos votes doivent être de vrais patriotes, des hommes animés d'un amour vrai non seulement pour l'empire autrichien en général, mais aussi pour chacun de ses pays et peuples en particulier.

Votez pour des hommes qui défendent de tout leur cœur l'intérêt véritable des divers peuples et nations réunis dans notre grande patrie, et qui veuillent la consolidation de l'union et de la concorde entre tous les peuples et provinces de l'Autriche !

Votez pour des hommes animés de l'attachement le plus fidèle et du dévouement le plus entier envers notre empereur et maître, qui porte sa couronne *de par la grâce de Dieu* et réunit sous son sceptre bienveillant les peuples de toute la monarchie !

N'oubliez pas que chez nous l'amour pour notre patrie ne saurait exister sans l'amour pour notre empereur.

Votez pour des hommes qui aiment et comprennent les biens les plus sacrés de l'humanité, la religion et la foi, ces deux bases inébranlables d'un État chrétien ; votez pour des hommes qui

rendent à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu ; votez, en un mot, pour des hommes vraiment religieux et craignant Dieu !

Électeurs catholiques !

Notre-Seigneur et Sauveur a institué son Église pour que, avec la foi et la grâce divines, elle dirige l'humanité, afin de lui assurer dans une société bien ordonnée, la possession des biens de la vie d'ici-bas et de la conduire ensuite à l'éternité bienheureuse. Mais une société bien ordonnée ne saurait exister sans religion ; sans une base religieuse il n'y a pas d'État heureux ; il faut la bénédiction divine aussi bien à un État qu'à une simple famille.

Électeurs catholiques, ne votez par conséquent que pour des hommes qui ont l'affection et l'intelligence de notre sainte religion, de notre sainte Église et des biens sacrés que notre sainte foi et notre sainte Église renferment pour nous.

Votez pour des hommes capables et désireux de ne faire prévaloir en toute occasion, tout en respectant les besoins particuliers des peuples divers de l'empire, et dans les affaires générales, que des idées qui contribuent au développement de la religion et de la saine morale, bases du bien-être général de l'empire !

Si vous élisez de tels hommes, vous aurez une Chambre des députés dont l'action salutaire, avec le concours de la grâce divine, ne manquera pas de se faire sentir.

Mais surtout, et sous aucun prétexte, ne contractez d'engagements qui pourraient amener de mauvaises élections. Gardez-en bien votre conscience !

La lettre pastorale finit par un appel à la prière de tous les fidèles, afin d'obtenir de la Providence qu'elle envoie sa bénédiction spéciale pendant la période électorale.

En priant ainsi, disent les prélats, vous remplirez les devoirs de bons chrétiens et de véritables et sincères patriotes.

Que la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ, l'amour de Dieu soient avec vous tous. *Amen.* (II Corinth., XIII, 13.)

Donné à Vienne, en la fête du Patronage de saint Joseph, le 26 avril 1885.

✝ CÉLESTIN-JOSEPH,
cardinal, prince-archevêque de Vienne.

✝ MATHIEU-JOSEPH,
évêque de Saint-Hippolyte.

✝ ERNEST-MARIE,
évêque de Linz.

LES ÉCOLES CHRÉTIENNES

Le 29 avril, quatre mille personnes étaient réunies au Cirque d'hiver à Paris pour entendre le compte rendu de la situation de l'Œuvre diocésaine des écoles chrétiennes libres. MM. Chesnelong et Cochin y ont prononcé des discours vivement applaudis. Nous reproduisons *in extenso* celui du vaillant sénateur :

Mesdames, Messieurs,

En entrant dans cette enceinte, où nous venons tenir la cinquième assemblée générale de l'Œuvre diocésaine des écoles chrétiennes libres de Paris, j'étais dominé par un souvenir.

Le 28 juin 1880, cinq mille catholiques y étaient réunis : il y avait parmi eux un frémissement d'indignation et de tristesse. Quelle était la cause de cette émotion ?

Trois mois avant, grâce à l'accord sur le terrain d'une liberté loyale des hommes qui ne voulaient pas laisser proscrire leur foi et de ceux qui se refusaient à violer le droit, le fameux article 7, qui frappait, vous vous en souvenez, d'une sorte d'indignité légale, en matière d'enseignement, toute une catégorie de citoyens français, avait succombé devant le Sénat de 1880. C'était une victoire de la raison, de la justice, de la loyauté nationale. Mais les passions révolutionnaires ne désarmèrent pas et le pouvoir se fit leur complice. On n'avait pu avoir raison de la liberté dans un franc combat ; on résolut de la meurtrir en trahison. L'arbitraire prit la place de la loi ; les décrets du 29 mars vinrent montrer, sous sa vraie figure et avec son véritable caractère de haine sectaire et d'oppression jacobine, la politique qui, depuis six ans, nous étreint sous sa domination.

C'était le 29 juin 1880, — date fatale ! — que les décrets du 29 mars devaient recevoir, à la rue de Sèvres, leur première exécution ; nous nous étions réunis ici, la veille de ce jour néfaste, pour protester contre l'iniquité qui se préparait et la marquer d'avance d'un de ces stigmates qui sont la première vengeance de la justice violée et le premier châtiment de la force persécutrice.

Depuis lors, nous avons vu la même politique antireligieuse, accumulant les destructions et les ruines, confisquant les droits

les plus sacrés, saccageant, par une oppression de jour en jour grandissante, les libertés les plus saintes.

Laissez-moi vous rappeler — la chose est utile, — les tristes étapes de cette marche lugubre.

Le jour de Dieu profané par l'abrogation d'une loi qui en prescrivait le respect public ; l'aumônerie militaire supprimée en temps de paix, et par suite si cruellement insuffisante en temps de guerre, — on ne l'a que trop vu au Tonkin ; — les évêques chassés des conseils d'enseignement ; les sœurs de charité bannies d'un grand nombre d'hospices ; la liberté de l'enseignement supérieur mutilée ; la liberté de l'enseignement secondaire traquée dans son personnel ; les écoles communales laïcisées, la liberté de l'enseignement primaire en butte tour à tour aux ruses de la loi et aux artifices de l'arbitraire administratif ; la police disposant de nos cimetières et ne laissant à la religion qu'une place restreinte et subordonnée ; les prières publiques supprimées par une sorte de déclaration constitutionnelle d'athéisme social ; l'armée française elle-même ne pouvant plus être représentée en corps aux cérémonies du culte et arrêtée au seuil de nos églises, par un commandement officiel, comme si on voulait lui faire subir la complicité d'une apostasie qui n'est pas dans son cœur. Voilà, messieurs, où nous en étions à la fin de 1879.

Mais attendez ; avec le budget de 1885, voici de nouvelles immolations qui s'accomplissent ; les aumôneries des hôpitaux militaires sont désorganisées, comme l'avaient été précédemment celle des hôpitaux civils de Paris ; le clergé régulier, déjà menacé dans son indépendance par la suspension des traitements; est atteint dans la dignité de ses pontifes les plus vénérés par des réductions misérables qui sont un outrage aux délicatesses du caractère national. Il est atteint dans son organisation elle-même par des suppressions cauteleuses de vicariats et par la mutilation des chapitres diocésains ; les facultés de théologie catholique, le chapitre de Saint-Denis, les bourses des grands séminaires elles-mêmes sont supprimées au mépris des lois ; nos grandes cathédrales et nos plus humbles églises n'obtiennent plus que des crédits insuffisants pour leur entretien ; et cela, pendant qu'on prodigue les millions par centaines pour élever sur tous les points du territoire, au profit d'un enseignement sans Dieu, de fastueux édifices scolaires !

Et ce n'est pas tout encore. Il y a les projets de loi qui sont

en élaboration et dont plusieurs ont été votés par la Chambre des députés. Le jour où ils auront passé dans la législation, les associations religieuses seront anéanties par des dispositions savamment combinées, où la tyrannie et la confiscation se prêteront un mutuel secours; l'obligation du service militaire s'étendra au clergé pour empêcher son recrutement; le saint nom de Dieu sera effacé du serment judiciaire après l'avoir été de nos lois d'enseignement; le crucifix sera arraché de nos prétoires après l'avoir été de nos écoles; la liberté des sépultures chrétiennes sera mise à la merci des entrepreneurs d'enterrements civils; l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire chrétiens auront perdu les derniers restes de leur liberté; la spoliation partielle de l'Église aura préparé la suppression radicale du budget des cultes.

Messieurs, est-ce assez d'outrages? est-ce assez de mépris, assez de violations du droit, assez d'ingrates et sacrilèges répudiations des croyances du pays, assez de défis, jetés à la conscience chrétienne de la nation et à sa foi séculaire?

Tout cela est odieux. Et pourtant je n'ai pas nommé encore — parce qu'à raison du caractère et du but de cette réunion, j'ai le dessein d'y appeler plus spécialement votre attention — la loi du 28 mars 1882.

Assurément, tout a été dit sur cette loi, mais elle doit toujours rester à l'ordre du jour de nos réunions catholiques jusqu'à ce que la réprobation de la conscience publique en ait fait justice.

Demandons-lui donc, encore une fois, ce qu'elle nous veut et où elle nous conduit.

Aussi bien, messieurs, je répondrai aux préoccupations qui vous animent; car vous n'oubliez pas que l'œuvre des écoles chrétiennes a été fondée pour faire contre-poids à l'action funeste, dissolvante, antichrétienne et antipatriotique de la lo du 28 mars 1882.

(*A suivre.*)

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Le Saint-Père, qui s'était réservé, eu égard aux difficultés de la situation en Irlande, de pourvoir le siége primatial de Dublin après avoir ouï les évêques irlandais actuellement à

Rome, vient de fixer son choix sur l'archevêque de Sydney (en Australie), Mgr Moran, de nationalité irlandaise, qui a été mandé à cet effet à Rome par dépêche.

—

Sur le désir manifesté par Léon XIII d'accomplir en 1887, à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa première messe, une cérémonie solennelle de béatification, la Sacrée-Congrégation des Rites s'occupe activement de mener à terme les causes qui sont le plus avancées. Une séance plénière — tenue devant le Saint-Père — est annoncée pour le 16 juin, sur les miracles attribués au vénérable Clément Hofbauer, Rédemptoriste de Vienne. On espère aussi que la cause du vénérable Chanel, de la Société de Marie, martyr, ne tardera pas à être terminée. Un grand nombre d'évêques de France ont envoyé à cet effet des lettres témoignant de leur intéret pour cette cause.

—

L'entente déjà établie entre le Saint-Siége et la Prusse au sujet du nouvel archevêque de Cologne va être complétée très prochainement par un accord analogue en ce qui concerne le siége de Posen. Les négociations ont été reprises très activement sur ce point, à la suite de l'impression favorable que le dernier discours du Pape aux pèlerins allemands a produite à Berlin.

—

Une séance académique polyglotte, en vingt-cinq langues, a été donnée lundi, à la Propagande, par les élèves des séminaires et colléges étrangers, en l'honneur des évêques irlandais. Une autre séance de philosophie et de théologie, à laquelle ces évêques seront également invités, aura lieu vers la fin de mai, au Vatican, en présence du Souverain-Pontife.

—

Le 8 mai au matin, des officiers de police gardaient dès 5 heures l'entrée des bureaux du *Journal de Rome*. A l'ouverture, ils ont saisi un numéro qui disait que l'unité italienne s'est fondée sur la spoliation des États de l'Église.

C'est là un fait historique, qu'on peut essayer d'expliquer, mais non de contester. Et l'on ne peut même pas écrire cela à Rome! De quelle liberté jouissent donc les catholiques?

Voici le passage de l'article du journal qui a provoqué la saisie :

L'Italie une, l'Italie révolutionnaire est une puissance de contre-

bande qui vit de la complicité, mais avec le mépris des nations européennes. Elle est constituée en dehors de toutes les données modernes, larges cependant Elle est basée sur une injustice flagrante, sur une infraction au droit des gens, nous pourrions dire davantage encore et nous l'avons dit.

Dès lors, comment pourrait-on prétendre que cette puissance jouit de la moindre considération auprès d'autres puissances qui, si elles la supportent dans un intérêt politique de troisième ordre, se considèrent avec raison comme lui étant absolument étrangères par les liens de l'honnêteté et du respect du droit des gens.

Disons encore une fois le mot : l'Italie révolutionnaire a spolié les États de l'Église universellement reconnus et respectés, dont les droits sont impérissables. Dans cette spoliation sacrilège se trouve le secret de sa faiblesse. L'Italie actuelle est anémique et cancérée ; sa fin est certaine et prochaine. Elle en a conscience, et ses hommes d'État, ou voient plus clair qu'ils ne veulent l'avouer, ou sont frappés de cet aveuglement précurseur des vengeances célestes.

Donc, inconscience ou cynisme, aveuglement ou criminelle obstination, tel est le rôle que jouent depuis quinze ans les ministres italiens, le rôle que continuent à jouer MM. Depretis et Mancini. Leurs finesses, leurs fourberies oratoires ne trompent personne. Le Pape est prisonnier au Vatican, et du fond de sa prison il se rit des menaces de ses persécuteurs. L'Italie révolutionnaire se perd elle-même et travaille activement à réaliser contre elle les vengeances de Dieu. — Au fond, tout est là.

France.

La presse radicale réédite, depuis deux jours, un document à l'aide duquel on a prétendu établir que Pie IX avait appartenu à la Franc-Maçonnerie. La fausseté de ce document a été prouvée depuis longtemps, et le seul fait de la signature qu'il porte : « Guillaume de Wittelsback, *prince de Bavière*, » suffirait à démontrer qu'il est apocryphe. Il n'y a pas eu, en effet, de prince Guillaume de Bavière et, de plus, les princes ne signent jamais les documents officiels de leur nom de famille.

Voici l'avis par lequel le conseil d'État vient de juger bon d'étendre aux colonies la jurisprudence illégale qui attribue au gouvernement la faculté de suspendre à son gré, par mesure disciplinaire, les traitements ecclésiastiques. Nous nous réjouissons d'être aujourd'hui à même de donner à ce document la publicité que ses auteurs ne désiraient sans doute pas, puisqu'ils se sont bornés à en communiquer une analyse succincte

à leurs journaux. C'est qu'une décision de cette sorte ne gagne aucunement à être connue dans sa teneur intégrale. Le lecteur en va juger :

AVIS

Sur la question de savoir si, dans les colonies de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion, le gouvernement a le droit de suspendre ou de supprimer les traitements des desservants des paroisses par mesure disciplinaire

Adopté par le Conseil d'État.

Le Conseil d'État, qui, sur la demande du ministre de la marine et des colonies, a examiné la question de savoir si, dans les colonies de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion, le gouvernement a le droit de suspendre ou de supprimer les traitements des desservants des paroisses par mesure disciplinaire :

Vu l'ordonnance du 22 novembre 1781 ;

Vu les arrêtés consulaires du 13 messidor an X et du 12 frimaire an XI ;

Vu les décrets du 18 décembre 1850 et du 8 février 1851 ;

Vu l'article 146 du décret du 1er juin 1875 ;

Considérant que le gouvernement s'est toujours réservé un pouvoir plus étendu et une action disciplinaire plus énergique sur le clergé des colonies que sur celui de la métropole, et qu'ainsi, avant le Concordat, l'ordonnance du 22 novembre 1781 avait consacré le droit du gouverneur de déplacer et même de renvoyer en France, par mesure administrative, les missionnaires qui troubleraient l'ordre et la tranquillité publique ; que, après le Concordat, les arrêts consulaires du 13 messidor an X et du 12 frimaire an XI, qui ont rétabli l'exercice du culte aux colonies, sans y créer cependant d'évêchés, avaient laissé aux gouverneurs le pouvoir de révoquer les ministres du culte, que la loi du 18 germinal an X reconnaît aux seuls évêques ;

Considérant que, si le décret du 3 février 1851, qui a fixé l'organisation de trois évêchés nouvellement créés à la Martinique, la Guadeloupe et la Réunion, a transféré aux évêques le droit qui appartenait auparavant au gouvernement de suspendre et de révoquer de leurs fonctions les ministres du culte et stipulé qu'ils ne pourraient être renvoyés du territoire colonial qu'après une entente préalable avec l'autorité épiscopale, on ne saurait conclure de cette concession au principe de la hiérarchie ecclésiastique que le gouvernement ait entendu se dépouiller au profit du clergé colonial, des autres attributions de son pouvoir disciplinaire ;

Considérant que, lors de l'érection des trois évêchés de Saint-Denis, de la Basse-Terre et de Fort-de-France, le gouvernement n'a pris aucun engagement au sujet des traitements des desservants et qu'il a entendu par là maintenir sur ce point son entière liberté d'action ;

Mais considérant que l'article 146 du décret du 1er juin 1875, qui règle les pouvoirs des gouverneurs en matière de retenue de traitement, ne concerne que les fonctionnaires et agents du service colonial nommés par le ministre et les gouverneurs ;

Est d'avis :

Que le droit du gouvernement de suspendre ou de supprimer les traitements ecclésiastiques par mesure disciplinaire s'applique aux desservants des paroisses dans les colonies, mais qu'il n'appartient pas aux gouverneurs.

Cet avis a été délibéré et adopté par le Conseil d'État dans sa séance du 30 avril 1885.

Le conseiller d'État rapporteur,
Signé : Bourgois.

Le vice-président du Conseil d'État,
Signé : Charles Ballot.

Le maître des requêtes, secrétaire général du Conseil d'État.
Signé : Alexandre Fouquier.

Naguère — c'était dans la séance du 10 mars 1885 — M. Goblet s'élevait contre la politique de persécution hypocrite et lâche dont les suspensions de traitement, inaugurées en 1883, avaient marqué le point culminant.

On voit que le gouvernement Brisson-Goblet est décidé à ne pas ménager la religion, faillit-ils pour cela marcher sur la légalité pour outrager la liberté de conscience.

Paris. — C'est dimanche, à deux heures de l'après-midi, que S. Em. le cardinal Lavigerie a prêché et quêté, en l'église de la Madeleine, pour les œuvres africaines. Dans une lettre, qu'il a adressée de Lyon au directeur des œuvres d'Orient, Mgr Lavigerie fait le tableau de la triste situation dans laquelle se trouvent les œuvres auxquelles il a voué sa vie. Il donne le détail des 578,000 fr. de crédits annuels enlevés sur les subventions de l'État, qui étaient de 800,000 fr. environ. Voici quelques-uns des crédits supprimés qui donneront une idée de l'importance du dommage causé par cette mesure non seulement à la religion catholique, mais encore à la France, dont le clergé était là-bas le défenseur le plus écouté : subvention pour les orphelinats, 75,000 fr. ; pour la création des villages, 75,000 fr. ; pour la construction des églises, 150,000 fr., etc.

La lettre du vénérable prélat se termine ainsi :

Tout le monde comprend qu'avec une population pauvre comme

celle d'une colonie en voie de formation, il nous est impossible d'équilibrer désormais notre budget et de trouver, en particulier, aucune ressource pour nos séminaires. C'est donc, à brève échéance, la suppression de tout clergé français et celle du culte catholique dans notre grande colonie française.

Quant à l'organisation régulière des secours que la charité catholique semble disposée à nous accorder, dans le double intérêt de la religion et de la France, je crois, je le répète, qu'il faut faire un appel spécial à tous ceux d'entre les anciens Algériens qui sont vraiment catholiques, pour la création de Comités régionaux dont les efforts se trouveraient concentrés par un Comité central à Paris.

Pendant toute la durée de son séjour à Paris, le cardinal Lavigerie résidera aux bureaux mêmes de l'Œuvre d'Orient, 12, rue du Regard.

Un Comité de dames patronnesses s'est formé à Paris pour seconder Mgr Lavigerie. Au nombre des adhérentes sont: S. A. Mme la duchesse de Chartres, Mmes la maréchale de Mac-Mahon, la maréchale Canrobert, la maréchale Randon, la comtesse Ferdinand de Lesseps, la comtesse de Bourmont, la baronne de la Roncière le Nourry, la comtesse d'Haussonville, la duchesse d'Isly, la générale de Lamoricière, la générale de Sonis, la comtesse de Martimprey, la comtesse de Gueydon, la comtesse de Pierre née Clauzel, la comtesse A. de Chabannes, la générale d'Eudeville, la comtesse de Richemont, etc.

AUTUN. — La *Semaine religieuse* d'Autun publie la note suivante de l'évêché :

Par une décision en date du 17 avril 1885, revêtue le jour même de la sanction de Sa Sainteté le Pape Léon XIII, la Sacrée-Congrégation des Évêques et des Réguliers a rejeté l'appel formé par M. l'abbé Sanvert, ancien desservant de Savigny-sur-Grosne, contre la sentence dont l'avait frappé le tribunal de l'officialité diocésaine, le 28 février dernier.

Cette sentence était ainsi conçue :

Nous condamnons M. Sanvert :

« 1° A demander pardon par un acte de satisfaction publique, accepté par nous ;

2° A faire une retraite spirituelle, au moins pendant dix jours, dans une maison ecclésiastique ou religieuse désignée par nous ;

3° Après un mois, à partir de ce jour, nous le déclarons *suspens a sacris*, jusqu'à ce qu'il ait fait cette demande de pardon et au moins commencé cette retraite spirituelle. »

Une notification authentique de cette décision a été communiquée à M. Sanvert.

Cambrai. — Au cours de la semaine dernière, le conseil municipal de Roubaix, ayant à examiner une pétition couverte de près de 30,000 signatures et demandant le rétablissement des processions, avait émis un vote conforme, à une très grande majorité.

Par suite, le maire de Roubaix avait pris un arrêté rétablissant ces solennités religieuses si chères aux populations.

Or, un arrêté de M. le préfet du Nord vient d'annuler l'arrêté précité. La franc-maçonnerie avait mis son veto et M. le préfet s'y est docilement soumis.

Étranger.

Allemagne. — On écrit au *Courrier de Bruxelles* :

Le Saint Père, parfait appréciateur des hautes et fortes études, a envoyé à Mgr Janssen, pour son jubilé de vingt-cinq ans de prêtrise, une lettre de félicitations. La missive pontificale était accompagnée d'une magnifique médaille portant l'effigie de Léon XIII.

Donner un aperçu complet de tout ce que Mgr Janssen a fait pour l'Église et l'État pendant sa laborieuse carrière est chose difficile. Je n'en dirai qu'un mot. Le Dr Janssen est le plus grand historien que l'Allemagne ait encore possédé. Son chef-d'œuvre est l'*Histoire du peuple allemand depuis la fin du moyen âge.* En peu de temps, cet ouvrage, incomplet encore, a eu douze éditions. Historien sérieux, Janssen a compulsé tous les documents, et c'est sur des données irréfutables que l'ouvrage est bâti. « Vingt mille marks, s'écria un jour un protestant, à celui qui réfute Janssen ! » — Tâche impossible qu'une telle réfutation. On essaya ; mais à l'instant même, parurent deux brochures, qui se répandirent au nombre de 16,000 exemplaires à travers l'Allemagne.

Cette haine du protestantisme contre l'œuvre de Janssen s'explique facilement. Dans cet ouvrage sont consignés des faits qui montrent sous leur vrai jour tous les auteurs du protestantisme. Toutes les vieilles rengaînes contre le catholicisme sont réfutées, documents à l'appui. Ne pouvant réfuter Janssen, les ennemis du catholicisme essayent de le couvrir d'opprobres. « Aux injures, répond avec calme le célèbre auteur, je n'ai rien à opposer ; donnez-moi des preuves, et je vous répondrai. » Ces preuves, on les attend toujours. Œuvre magistrale que cette histoire de M. Janssen, et qui mérite, sans aucun doute, d'être traduite en français. »

LES CHAMBRES

Jeudi 7 mai. — *Sénat.* — M. BARDOUX dépose un rapport supplémentaire sur la suppression de la publicité des exécutions capitales.

M. SOUBIGOU proteste contre la lenteur apportée à la validation de l'élection du Finistère, qui n'est pas représenté depuis trois mois.

Chambre des députés. — La Chambre déclare l'urgence sur la proposition tendant à la création d'une médaille commémorative de l'expédition du Tonkin.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet relatif au traité de Hué.

Sur la demande de M. DE FREYCINET, l'urgence est déclarée.

MGR FREPPEL critique la rétrocession à l'Annam de la province méridionale du Tonkin.

M. TÉNOT, rapporteur, répond : Cette province est sans intérêt pour nous. Nous avons obtenu en échange certains droits qui assurent l'influence française.

M. PÉRIN dit qu'il ne votera pas le projet, parce que l'Annam sera toujours un fort d'intrigues pour la France.

M. DE FREYCINET répond que la ratification du traité s'impose en attendant qu'un nouveau régime puisse paraître.

M. DE LANESSAN déclare qu'il votera le projet qui assurera la conclusion du traité avec la Chine et nous assurera la possession du Tonkin.

L'article unique du projet est adopté par 308 voix contre 57.

M. LE PRÉSIDENT communique le résultat du scrutin pour la nomination d'un secrétaire.

M. Compayré est élu par 142 voix contre 132 à M. Brousse.

Le projet ouvrant au ministère de la marine un crédit de 615,000 francs pour le câble du Tonkin est adopté sans débat par 382 contre 6.

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération de la proposition relative aux ouvriers mineurs.

L'ensemble du projet est voté par 347 contre 1.

Le projet interdisant la fabrication et la vente d'imprimés simulant des billets de banque est adopté.

Samedi 9 mai. — *Chambre des députés.* — La Chambre commence la discussion du projet de loi relatif aux récidivistes.

M. MARTIN NADAUD parle le premier et combat la loi.

Le projet ne paraît pas meilleur à Mgr FREPPEL, qui déclare ne pouvoir admettre des dispositions manquant de mesure et d'humanité. Quel est l'homme, se demande-t-il, dont on ne puisse espérer le repentir? Mais, pour l'obtenir, il faut chercher à le corriger, ne pas éloi-

gner de lui la religion, dont les enseignements sont si puissants, commencer dès l'enfance la régénération de l'homme.

La loi se préoccupe fort peu de ces choses, et son remède, qui consiste à crier : A Nouméa! ne modifiera en rien la situation.

Un radical nouvellement élu, M. AMOUROUX, combat, lui aussi, la loi, qui va contre son but, soutient-il. Loin d'être effrayés de leur envoi à Nouméa, les malfaiteurs le préfèrent à une dure réclusion, et ceux qui pour l'obtenir ne commettront pas de crime seront seulement retenus par un manque de courage.

Pour M. LELIÈVRE, au contraire, la loi est juste.

En somme, l'urgence est votée et la Chambre passe à la discussion des articles.

M. ALLAIN-TARGÉ demande que la loi soit votée telle qu'elle est présentée. Ajourner le vote de la loi, dit le ministre, ce serait reculer devant l'armée du crime.

M. PÉRIN la combat comme inutile, inapplicable, dangereuse.

M. GERVILLE-RÉACHE renvoie au gouvernement la responsabilité du choix des lieux de relégation.

M. DE LANESSAN combat la loi comme impraticable et demande qu'elle soit ajournée.

Enfin M. DE MUN réclame du gouvernement une réponse aux objections qui ont été faites contre cette loi.

Le gouvernement se tait.

Lundi 11 mai. — *Chambre des députés.* — Suite de la discussion du projet de loi sur les récidivistes.

M. HERBETTE, directeur du service pénitentiaire et commissaire du gouvernement, donne, sur le fonctionnement de la loi, de longues explications qu'il termine en affirmant la nécessité de ladite loi, et en ajoutant que l'administration saurait en appliquer les dispositions avec justice.

Mgr FREPPEL relève ensuite, en quelques mots, une ridicule phrase du commissaire du gouvernement, qui a fait retirer les aumôniers des prisons pour sauvegarder la conscience des détenus.

Puis il prouve, par tous les rapports des gouverneurs de la Guyane et des directeurs de pénitenciers, que le travail est impossible aux Européens dans les contrées de la Guyane, et il s'élève contre la relégation ainsi pratiquée.

M. DE MUN, à son tour, insiste pour avoir au moins des explications plus complètes.

M. ROUSSEAU, sous-secrétaire d'État à la marine, soutient alors que la relégation à la Guyane ne présente aucun danger pour les condamnés.

Mardi 12 mai. — *Sénat.* — Validation des élections sénatoriales de la Gironde et des Basses-Pyrénées.

Vote de la loi relative à la suppression de la publicité des exécutions capitales.

Vote du projet accordant des croix pour les soldats du Tonkin.

Chambre des députés. — Vote d'un projet autorisant le ministre à distribuer un certain nombre de croix pour le Tonkin.

Reprise de la discussion du projet sur les récidivistes.

La relégation est votée par 403 voix contre 50.

Mgr Freppel demande que la mendicité et le vagabondage n'entraînent pas la relégation. Sa demande est repoussée et l'ensemble de la loi voté par 386 voix contre 57.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

La politique intérieure. — La mise en accusation du cabinet Ferry. — M. Ferry à Rome. — La date des élections. — Le traité de paix avec la Chine. — Différend anglo-russe. — L'arbitrage. — Allemagne. — Italie. — Espagne. — Canada.

15 mai 1885.

La politique intérieure, ou plutôt la polémique dont elle est l'occasion, continue à tourner dans le même cercle. Les inquiétudes relatives aux chances favorables que les divisions des républicains donnent aux conservateurs dans les prochains scrutins pour les élections générales, vont en augmentant chez tous les organes des gauches, dont les articles prennent un caractère de vivacité de nature à faire craindre que l'ère des persécutions ne vienne à recommencer.

Les discours prononcés dimanche au banquet de la presse conservatrice, notamment par MM. de Saint-Chéron et Ferdinand Duval, ont particulièrement le privilège d'échauffer la bile des membres de la gauche menacés dans leur réélection par les tendances actuelles du suffrage universel.

Aussi, ne faut-il pas s'étonner que la formule : « *Le péril est à droite,* » soit plus que jamais à l'ordre du jour de la presse opportuniste, aussi bien que des feuilles radicales.

—

La demande de mise en accusation de M. Ferry et de ses collègues, dont les mameluks de la majorité affectaient de rire jusqu'à ces jours derniers, n'a plus rien de plaisant aujourd'hui, depuis que la commission d'initiative chargée d'examiner cette

demande, manifeste l'intention de s'enquérir des faits et veut prendre connaissance des procès-verbaux secrets de la commission du Tonkin.

L'Union républicaine et l'Union démocratique, qui croyaient faire rejeter sans débat, et même par la question préalable, les propositions de MM. Laisant et Delafosse à ce sujet, sont convaincues aujourd'hui qu'elles ne pourront pas leur éviter un débat en séance publique.

Il y a plus : l'opinion que ce débat est nécessaire pour dégager la responsabilité de la majorité considérée comme solidaire et en quelque sorte comme complice des agissements du cabinet Ferry, a gagné, depuis la semaine dernière, beaucoup de terrain.

En effet, si l'enquête poursuivie en ce moment par la commission parvenait à démontrer que, dans l'affaire du Tonkin, la majorité a été trompée systématiquement par le cabinet Ferry, est-ce que la situation de ses membres ne se trouverait pas un peu dégagée devant les électeurs ? Et si cela est vrai, pourquoi la majorité ne s'efforcerait-elle pas d'arriver à ce but, en facilitant la tâche de la commission et en se prêtant à une discussion à la tribune des procès-verbaux secrets de la commission du Tonkin ?

Par exemple, si la publication de ces procès-verbaux vient prouver que la bonne foi de la Chambre a été surprise, il en résultera pour les membres de la commission du Tonkin une bien lourde charge, mais au moins on saura quels sont les véritables complices de M. Jules Ferry, et il y aura parmi les autres républicains de la Chambre un véritable soulagement à pouvoir dire au suffrage universel qu'ils n'ont été, en définitive, que les dupes du précédent cabinet.

Cela ne les sauvera pas : nous l'espérons bien.

Pendant ce temps, l'ancien président du conseil promène à l'étranger son encombrante personnalité.

Ce n'est pas cependant pour se reposer des fatigues du pouvoir et se remettre de sa chute du 30 mars, que M. J. Ferry voyage en Italie. Les journaux et les dépêches qui nous tiennent au courant des faits et gestes de l'ancien président du conseil, nous apprennent, en effet, qu'il est allé tout bonnement à Rome guidé par des préoccupations politiques électorales. Reprenant une thèse que ses amis avaient déjà soutenue avec quelque habileté dans la presse, il se pose comme le défenseur,

en France, des intérêts catholiques, et comme le seul homme politique du parti républicain qui puisse assurer le maintien du Concordat. Ses confidents répètent, à qui veut les entendre dans les salons diplomatiques de Rome fréquentés par les membres du Sacré-Collège, que l'avènement de M. H. Brisson constitue un grand danger, et que si la Chambre prochaine lui maintient le pouvoir, on verra surgir la redoutable question de la séparation de l'Église et de l'État, laquelle serait tranchée au détriment de la première et au bénéfice du second intéressé. Que faut-il pour éviter ce péril ? C'est bien simple : encourager les catholiques à marcher avec M. J. Ferry et ses amis !

C'est dans ce but, dit-on, que M. J. Ferry n'a cessé de circonvenir le cardinal Czacki, très influent au Vatican, et qu'il a fait demander par notre ambassadeur auprès du Pape une audience à Léon XIII. Elle lui a été refusée. Et son château de cartes, ingénieusement échafaudé, s'est écroulé du coup. M. J. Ferry comptait sans la perspicacité proverbiale de la cour romaine, habituée à lutter coutre des hommes d'une diplomatie autrement redoutable et déliée que la sienne. Ne fallait-il pas, d'ailleurs, s'abuser aveuglément pour supposer un seul instant que le Vatican, après avoir percé à jour les visées audacieusement malhonnêtes et les espérances de M. J. Ferry, serait assez naïf pour prêter les mains à ce que l'on voulait tirer de lui et fournir les chances d'une revanche à l'homme de l'article 7, au laïcisateur à outrance de l'éducation primaire ?

Et n'est-il pas étrange de voir l'un des meneurs de ce parti qui reprochait autrefois amèrement aux conservateurs de recevoir leurs inspirations électorales de Rome, aller demander au Saint-Père de formuler en sa faveur un ordre auquel il suppose que les catholiques seraient tenus d'obéir ? Les opportunistes et M. J. Ferry nous avaient habitués à bien des surprises, mais celle-ci n'est-elle pas la plus étonnante qu'ils nous réservaient ?

—

Le *National* croit savoir, bien que le cabinet n'ait pris encore aucune résolution définitive à ce sujet, que les élections générales seront fixées au dimanche 11 octobre prochain.

Le gouvernement se trouverait obligé de les reculer à cette date, à cause de l'appel des réservistes fixé par le ministre de la guerre en août et septembre. Le cabinet serait guidé, en outre, par une autre considération : ce serait d'éviter la co-existence des deux Chambres.

—

Une dépêche du général Brière de l'Isle annonce que l'évacuation se poursuit, mais lentement, sur le fleuve Rouge, où sont les Pavillons-Noirs de Lu-Vinh-Phuoc. Aussi le gouvernement n'arrête pas ses mesures de précaution ; le *Journal officiel* vient de publier la nomination des trois généraux de la division de réserve de l'armée du Tonkin, qui sont le général de division Coiffé et les généraux de brigade Sermensan et Pereira. Cette armée se forme au Camp du Pas-des-Lanciers. C'est d'une sage politique; d'ailleurs, la paix définitive se ferait, qu'il faudra bien encore une armée d'occupation pour asseoir la domination française et assurer la tranquillité.

Voici en attendant les trois articles qui constituent toute l'économie des préliminaires de paix signés au nom de la France et de la Chine. Ce document a été publié intégralement par le *Figaro*. On se demande à la suite de quelle coupable indiscrétion le journal boulevardier a été mis en possession de cette pièce diplomatique, avant sa publication officielle :

Article 1er. — D'une part, la Chine consent à ratifier la convention de Tien-Tsin du 11 mai 1884, et, d'autre part, la France déclare qu'elle ne poursuit pas d'autre but que l'exécution pleine et entière de ce traité.

Art. 2. — Les deux puissances consentent à cesser les hostilités partout, aussi vite que les ordres pourront être donnés et reçus, et la France consent à lever immédiatement le blocus de Formose.

Art. 3. — La France consent à envoyer un ministre dans le Nord, c'est-à-dire à Tien-Tsin ou à Pékin, pour arranger le traité détaillé, et les deux puissances fixeront alors la date pour le retrait des troupes.

Ainsi, de par la volonté de M. Ferry, le gouvernement a dépensé pendant un an des centaines de millions, sacrifié des milliers de soldats, compromis la vie et les biens de plus d'un million de chrétiens, tout cela pour venger le prétendu guet-apens de Bac-lé, dû uniquement à l'impéritie d'un général républicain!

—

La question afghane est définitivement entrée dans une phase diplomatique nouvelle et toute pacifique. Les négociations se poursuivent activement entre le Foreign Office et l'ambassade de Russie ; mais le secret est bien gardé, et l'on ne sait à quel point elles sont arrivées. Il paraît cependant certain que, d'ici à très peu de jours, elles auront abouti à une entente complète

sur les grandes lignes de la frontière. Une fois ce point réglé, et c'est là le côté le plus important de la question, on pourra attendre la décision de l'arbitre, quel qu'il soit, à qui incombera la tâche de décider lequel des deux gouvernements, anglais ou russe, a mal interprété l'arrangement du 17 mars. Dans les cercles les mieux informés, on est d'avis que l'arbitre ne donnera tort ni à l'un ni à l'autre, et arrivera à la conclusion que, étant données les circonstances, il n'y a lieu de blâmer personne, la bonne foi des deux parties étant au-dessus de tout soupçon.

En attendant, il convient d'ajouter que l'Angleterre continue ses préparatifs pour le cas où un incident viendrait compromettre le succès des négociations en cours. Jusqu'à présent, le résultat le plus apparent de l'arrangement anglo-russe a été de donner naissance dans tout le pays à un sentiment de profonde irritation contre les Russes, et dans toutes les classes de la société, on distingue une résolution bien arrêtée de surveiller attentivement les actes de la Russie, et de ne pas lui permettre à l'avenir de continuer sa marche dans l'Asie centrale sans opposition comme par le passé.

En même temps, l'indignation est grande contre le ministère qui, cela n'est que trop évident, n'est plus d'accord avec le pays. Et le mécontentement n'est pas borné aux conservateurs; il est, on peut le dire, général. On reconnaît, à la vérité, que le gouvernement peut avoir, pour agir comme il vient de le faire, d'excellentes raisons et en particulier le peu d'empressement qu'a mis l'émir à répondre aux avances de l'Angleterre, laquelle était prête à le seconder et à lui prêter son concours pour défendre le territoire afghan. Mais cette disposition de l'émir était connue depuis longtemps et bien avant le fameux discours du 27 avril; aussi les Anglais ne pardonnent-ils pas à M. Gladstone de les avoir en quelque sorte chauffés à blanc sans nécessité, et de les avoir fait passer par toutes les phases de la fièvre patriotique pour en arriver à une solution pacifique, il est vrai, mais considérée comme humiliante pour l'amour-propre national et fatale au prestige de l'Angleterre aux Indes. Il y a entre la manière dont le ministère et le pays interprètent l'arrangement anglo-russe et ses conséquences un véritable abîme, et les Anglais attendent avec confiance l'arbitrage des 4,600,000 électeurs qui, d'ici à la fin de l'année, auront à prononcer en dernier ressort.

—

L'arbitre désigné par la Russie et par l'Angleterre pour départager leur différend est, décidément, le roi Christian IX, roi de Danemarck, des Vandales et des Goths, duc de Schleswig-Holstein, etc. Il ne pouvait être mieux choisi, car le roi Christian IX est, ainsi qu'on le sait, le père de Marie Fédorowna, impératrice de Russie, et le père d'Alexandra-Caroline, princesse de Galles. S'il y eût eu guerre entre les deux pays, on ne démêle pas aisément où le cœur de Christian IX aurait penché. On ne trouve un pareil chaos de sentiments qu'au Théâtre-Français, alors qu'on y joue les *Horaces*, et que Sabine, sœur de Curiace et femme du guerrier romain, déclame les vers de Corneille. C'est un rôle bien glorieux que de rendre la paix au monde. Cette pensée pourra soutenir le vieux roi dans les difficultés de sa tâche. Il faut, en effet, que Christian IX s'efforce de donner satisfaction aux deux partis, — et cependant, par la force des choses, l'une d'elles sera lésée.

Mais qui eût prédit, il y a vingt-cinq ans, que Christian IX jouerait ce rôle d'arbitre en Europe? Il n'était, en effet, à cette époque, que duc du petit duché de Schleswig-Holstein, et lorsqu'il fut appelé au trône de Danemarck en 1863, il fut choisi, parce que seul, de tous les princes allemands, il n'avait pas porté les armes en 1848 contre Frédéric XII, auquel il succédait. La popularité du roi Christian est grande dans son royaume. Il a ces fortes vertus de famille, ce souci de la dignité humaine et royale, dont les peuples du Nord sont si respectueux. Tout cet immense et lent accroissement d'influence et de pouvoir moral qui le met aujourd'hui, l'on peut dire, au faite des rois de l'Europe, lui est d'ailleurs venu par la famille, par les mariages de ses enfants. *Tu felix Austria nube*, affirme un vieux centon diplomatique. On en peut dire autant du roi de Danemarck. Outre ses deux filles, mariées l'une au prince de Galles, l'autre à l'empereur de Russie, son second fils Georges est, en effet, roi des Hellènes. La princesse Thyra, troisième fille de Christian IX, a épousé le duc de Cumberland, héritier du trône de Hanovre. Seul, le sixième enfant du roi, le prince Valdemar, qui a présentement vingt-sept ans, n'est encore que lieutenant en premier de la marine royale.

La vie du roi Christian est d'ailleurs toute patriarcale. A Copenhague, le matin il s'en va à pied, par les rues de la ville, escorté de ses deux grands chiens, qui forment là toute sa garde. Tous le saluent respectueusement. On peut voir partout,

dans les vitrines de Copenhague, le portrait du vieux souverain. Il a, dans la physionomie, quelque chose qui rappelle un peu l'empereur Alexandre II, portant sa barbe comme ce dernier, et, comme lui aussi, grand et robuste.

Cet homme de soixante-sept ans n'en paraît guère plus que quarante. Sa sobriété n'a pas peu contribué à lui conserver cet aspect de jeunesse. Le roi Christian ne touche qu'à deux plats et ne paraît point s'inquiéter de ce qu'on lui sert. Pendant un voyage en Islande que le roi fit en 1865, en compagnie de douze ou de quinze personnes, le « maréchal des voyages, » désespéré de tant de goûts et d'exigences si diverses, répétait fréquemment, en soupirant :

— Ah ! si j'avais le roi tout seul !

La seule faiblesse de Christian IX est de faire montre de sa mémoire, qui est, en effet, excellente. Il reconnaît, après longues années, des personnes vues une fois. Aussi, dans les rues de sa ville, il lui arrive quelquefois d'interpeller quelque passant, tout effaré de tant d'honneur.

Le roi monte souvent à cheval. Il est aussi bon cavalier que la reine est bonne musicienne.

Tel est, en un croquis rapide, l'homme d'où dépend aujourd'hui le sort de la paix en Europe.

—

Un fait grave se passe en Allemagne en ce moment. Des provinces de Posnanie, de la Prusse orientale et de la Prusse occidentale, c'est-à-dire de trois provinces à la fois, les Polonais d'origine russe sont expulsés par ordre du gouvernement allemand. Les victimes de cette mesure aussi cruelle qu'inexplicable en dehors de la haine protestante contre une population catholique sont au nombre de trente mille. Six mille ont reçu ordre de quitter le territoire dans les trois jours ; les autres ont quelque répit.

La mesure est appliquée à des familles entières, aux enfants et même aux femmes nées prussiennes et mariées à des Polonais russes. Dans la seule petite ville de Liebenberg, on a signifié l'ordre de quitter le pays dans les trois jours à 35 familles comprenant 164 personnes, parmi lesquelles se trouvent d'anciens soldats qui ont servi dans l'armée allemande en 1866 et 1870. Cette dernière mesure était si barbare qu'on n'a pas osé la mettre à exécution dans le délai fixé.

Dans l'entre-temps, 32 de ces chefs de famille ont pu retrouver

les preuves de leur naturalisation. Dans d'autres endroits, l'ordre d'expulsion a été signifié à des Polonais russes établis dans le pays depuis 30 et 50 ans, et qui y étaient devenus propriétaires fonciers. De Culmsée, dans la Prusse occidentale, 200 hommes ont été expulsés, et parmi eux se trouvent des vieillards de 75 et 80 ans, habitant la contrée depuis leur plus tendre enfance. Dans le Cercle de Torn et Strasburg, la même mesure a été appliquée à 3,000 individus.

Que dirait le gouvernement de Berlin si les États voisins signifiaient un ordre d'expulsion aux centaines de milliers de ses nationaux qui s'y trouvent établis sans avoir perdu leur nationalité ?

Fort heureusement, les pauvres Polonais ainsi persécutés ne seront pas obligés de se remettre sous la griffe de l'ours russe. Il s'est créé à Cracovie un comité qui se charge de les établir en Galicie. L'empire d'Autriche y gagnera ainsi des milliers de nouveaux sujets paisibles, laborieux et reconnaissants de l'hospitalité que leur accordera une nation catholique et amie.

—

L'exode des soldats et des canons italiens sur l'Afrique se fait d'une manière permanente. C'est tout doucement qu'on procède, par doses presque homéopathiques, mais on ne s'arrête pas un instant, si bien qu'il ne serait pas étonnant que l'Italie eût aujourd'hui sur les côtes de la mer Rouge une dizaine de mille hommes.

Il y a fort à parier, que bien des soldats encore et l'argent de l'Italie passeront à cette expédition africaine, et y passeront inutilement. L'Italie n'est pas faite pour coloniser, et ses finances ne résisteront pas à une telle tentative. Mais le gouvernement ne le veut pas comprendre. Son aveuglement le pousse irrésistiblement à se faire contre lui-même l'instrument des vengeances de Dieu.

Sur les bords de la mer Rouge, les forces italiennes paraissent condamnées à l'immobilité autour de Massouah, resserrées entre les États du roi Jean d'Abyssinie, qui n'entend rien céder de ses territoires, et des possessions françaises. On ne parvient pas à comprendre quels peuvent être, dans ces conditions, les projets de M. Mancini. Aussi a-t-il eu beaucoup à faire à se défendre à la Chambre contre les critiques de ses adversaires, et la majorité assez considérable qu'il a réunie ne le défendra pas contre le mécontentement croissant du pays, qui a le pressentiment d'une catastrophe finale.

On mande de Constantinople que l'Italie ayant pris possession d'un nouveau port dans la mer Rouge, la Turquie a envoyé une circulaire à ses représentants à l'étranger, déclarant que cette annexion a eu lieu sans son assentiment, comme les précédentes, et qu'elle proteste contre cette violation des droits du sultan.

—

Les journaux officieux espagnols assurent que les élections municipales qui viennent d'avoir lieu en Espagne, sont favorables aux candidats ministériels dans toutes les villes, excepté à Saragosse et à Madrid.

Les journaux d'opposition au contraire réclament pour eux le bénéfice de ces élections. Attendons un peu, et nous verrons ce qu'il y a de vrai dans cette prétention.

—

Au Canada, l'insurrection n'est pas encore apaisée ; quoique les Indiens aient été battus dans une rencontre, le général anglais offre aux métis une amnistie, dont il n'excepte que Riel et quelques-uns de ses auxiliaires les plus compromis. Cette offre d'amnistie est un indice de la gravité de la situation.

Nous avons vu les journaux canadiens — nous parlons des journaux français et catholiques — reconnaître le bien fondé des réclamations des métis et des Indiens, dépouillés par les Anglais, maîtres de la « Dominion », comme les Peaux-Rouges de Sitting Bull l'ont été, aux États-Unis, par le gouvernement de Washington.

Si cette amnistie n'est pas suivie d'une réparation sérieuse des griefs articulés par les « rebelles », la sécurité du Manitoba et de tout l'Ouest canadien restera compromise pour longtemps.

PETITE CHRONIQUE

On a écrit d'Aden au *Temps* :

Notre agent consulaire à Harrar, Zeïlah et dépendances (Afrique orientale) vient de placer sous la protection de la France les territoires des tribus des Gibril-Abakors et des Gadi-Boursis.

Le drapeau français a été arboré à Doungareta, port de mer appartenant à la tribu des Gibril-Abakors, le 8 avril, et le 10 il était arboré à Héla, résidence de l'ougasse des Gadi-Boursis.

— Nous avons le regret d'apprendre la mort de Mme Roussel, mère de M. Aug. Roussel, rédacteur de l'*Univers.*

— Vient de mourir M. Dessains, membre de l'Académie des sciences. Il avait été élu à l'Académie des sciences en remplacement de M. Babinet, l'astronome, le 12 mars 1873. Successivement professeur au collège de Caen, au collège Stanislas et au collège Bourbon, il devint professeur titulaire en 1847 et fut chargé, en 1853, de la chaire de physique à la faculté des sciences de Paris.

— On a annoncé la cession de l'île de Caprera au gouvernement piémontais par l'hoirie Garibaldi, contre bonne récompense. Mais voici que la signora Francesca, troisième femme civile de Garibaldi, fait opposition. D'où grande colère de Menotti, Riciotti et autres héritiers. La Francesca a été reçue au Quirinal et le roi Humbert lui a dit que la famille Garibaldi et la maison de Savoie ne formaient qu'une seule famille. On pense qu'Humbert empêchera un procès.

— Le gouvernement ayant décidé d'accorder la grâce complète de Mlle Louise Michel, celle-ci a écrit au directeur de sa prison pour l'informer qu'elle était décidée à ne bénéficier que d'une mesure générale qui s'étendrait à tous les condamnés politiques.

La lettre de Mlle Louise Michel a été transmise, par le directeur de la prison, aux ministres de la justice et de l'intérieur.

— Les demandes de divorce sont si nombreuses, à Paris, que le vice-président du tribunal de la Seine, président de la quatrième chambre, à laquelle sont spécialement renvoyées les causes de ce genre, vient d'adresser au président de la chambre des avoués une lettre où il lui fait connaître les mesures qu'il a prises pour tâcher de remédier aux pertes de temps et à l'encombrement qu'entraîne la procédure des affaires en divorce.

Ces mesures n'intéressent pas nos lecteurs; mais elles montrent que l'empressement est tel pour le divorce, dans le monde parisien sans religion, que les tribunaux n'y suffisent plus. Après avoir modifié la procédure, il faudra instituer une juridiction spéciale. La République ne saurait trop faciliter le divorce. Toute sa politique, dirigée contre la religion, ne tend-elle pas aussi à détruire la famille et les bonnes mœurs?

— D'après une récente statistique, il résulte que la France est le pays de l'Europe qui emploie le plus le télégrammes: 1,000 Français reçoivent en un an 682 télégrammes, les Allemands 338 par 1,000 personnes, les Russes 114.

— M. Margarot, maire de Nîmes et républicain, grand partisan de M. Ferry, s'est suicidé il y a quelques jours, en son domicile. On l'a trouvé étendu, le crâne brisé d'un coup de revolver. Les causes de ce suicide sont inconnues; d'aucuns l'attribuent à ses embarras financiers.

Toujours est-il que l'émotion a été grande parmi les républicains de Nîmes, dont M Margarot était le chef incontesté. Sectaire haineux, il se servit de l'autorité que lui donnait son écharpe pour persécuter les catholiques, chasser les Frères et démolir les croix.

— Des clefs, appelées *clefs de la Confession* ou *clefs de Saint Pierre*, parce qu'elles contenaient des parcelles de la chaîne de l'apôtre, furent accordées jadis par les papes, comme signe de leur bienveillance particulière, aux princes, aux évêques et à d'autres dignitaires. Cependant, pour autant qu'on sache, il n'existe plus en Occident que deux clefs de Saint-Pierre, l'une à Maestricht, vénérée comme relique de saint Servais, et l'autre à Liège. La première est cependant de beaucoup la plus remarquable comme travail. Elle fut retrouvée, avec la crosse de saint Servais, à côté de son corps, quand le tombeau fut ouvert par saint Hubert, dernier évêque de Maestricht. Cette clef est une véritable œuvre d'art, surtout la poignée, qui est richement sculptée.

— On vient de célébrer, au palais de Nassau, les fiançailles du prince héritier de Bade, petit-fils de l'empereur Guillaume, avec la princesse Hilda de Nassau. On les a aussitôt notifiées au vieil empereur, ce qui équivaut à une réconciliation entre lui et le dépossédé de 1866.

— La remise de la croix de la Légion d'honneur accordée à la Sœur Marthe, directrice de l'hôpital militaire d'Oran, à titre de récompense pour son dévouement pendant l'épidémie cholérique, a donné lieu, le 21 avril, à une véritable cérémonie, à laquelle ont pris part, outre les médecins militaires, les officiers de la garnison, y compris les généraux Détrie et de Pitray. Les tambours et les clairons ayant ouvert le ban, le général s'est avancé vers la Sœur Marthe, a attaché sur sa poitrine le signe de l'honneur et lui a donné une fraternelle accolade. Puis il s'est tourné vers les Sœurs qui entouraient la supérieure et les a remerciées de leur inaltérable dévouement pour les soldats malades et des soins qu'elles leur apportent chaque jour.

NÉCROLOGIE

On lit dans les *Missions catholiques* du 8 mai :

Mgr Wenceslas Onate nous fait part de la mort du vénéré prélat dont il a été le coadjuteur pendant près de trois ans et qu'il remplace dans le gouvernement de l'Église du Tong-King central. L'année dernière, Mgr Riano était revenu demander à l'air natal de l'Espagne la guérison de graves infirmités qu'il avait contractées dans un apostolat de trente années au milieu des plus cruelles persécutions.

impossible d'énumérer ce que le vaillant apôtre eut à souffrir : échappé presque par miracle aux mains des satellites, il erra longtemps, forcé de se cacher dans les bois et les cavernes. Survivant à tous les missionnaires du vicariat, il fut, durant plusieurs années, le seul prêtre européen dans le Tong-King central. Mgr *Emmanuel* RIANO avait été nommé évêque de Taumaque *in partibus* le 20 août 1866.

—

On annonce de Rome la mort du R. P. GARUCCI de la Compagnie de Jésus, une des illustrations de la science archéologique.

—

Le docteur NACHTIGAL, célèbre voyageur allemand, dont le télégraphe nous annonce la mort, était né en 1834 à Eichsted (Prusse). Après avoir fait ses études de médecine dans plusieurs universités allemandes, il finit par s'établir comme médecin pratiquant à Cologne en 1859.

Un commencement de tuberculose le contraignit bientôt après à se rendre en Afrique, où il visita d'abord l'Algérie; en 1863 il était à Tunis, où, comme médecin militaire, il se distingua dans une expédition contre des tribus insurgées et devint second médecin du bey de Tunis. Le voyageur Röhlfs, chargé en 1868 par le roi de Prusse de la mission de porter des cadeaux de sa part au sultan Omar de Bornou, s'adjoignit Nachtigal à Tripoli. Longtemps arrêté dans le Fezzan, où il courut de graves dangers au milieu de la tribu fanatique des Senoussis, il profita néanmoins de ce séjour involontaire pour faire une excursion jusque dans le pays des Tibbou (Tibesti ou Teda-tou), où jusque-là aucun Européen n'avait pénétré.

Ce fut en 1870 seulement que Nachtigal put quitter le Fezzan, et il atteignit au mois de juillet de cette année, en bonne santé, la ville de Kuka, capitale du Bornou, où les présents du roi de Prusse furent solennellement remis au sultan. De là il s'engagea dans les contrées à peu près inconnues du Baghirmi et du Darfour, pour opérer son retour par le Nil, qu'il toucha à Debbeh.

Dix ans plus tard, en 1882, nous le retrouvons à Alexandrie pendant le sac de cette ville, où il dut s'évader par une fenêtre. On sait que dernièrement Nachtigal avait été chargé d'une mission importante qui se rattachait aux entreprises coloniales de l'Allemagne en Afrique, soit à Cameroun, soit à Angra Pequena, et la mort l'a surpris tandis qu'il se rendait à son poste.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

4. — **La source du vrai bonheur**, recueil de lectures et de prières à l'usage des âmes pieuses. Ouvrage approuvé par S. Em. le cardinal Gousset. — 2 vol. in-18, de 570 et 515 pages. — Paris, 1855, chez Sauton. — Prix 4 fr.

L'auteur, avec un goût exquis et un sentiment religieux d'une rare distinction, a réuni dans ces deux volumes tout ce qui s'est dit de plus sublime sur les devoirs et les pratiques de la piété chrétienne Bien que paru déjà depuis un certain temps, un tel ouvrage ne perd jamais de son actualité. Il mérite et méritera toujours le succès qui l'a accueilli et dont il n'a cessé de jouir. Citer les noms de saint Bernard, saint Bonaventure, Bossuet, saint François de Sales, Mgr de la Bouillerie, saint Alphonse de Liguori, Fénelon, Dupont, saint Augustin, Nicolas, Lacordaire, etc., que l'auteur se plaît à citer, suffit à montrer quel charme on peut goûter à cette pieuse lecture.

—

5. — **Véritable portrait de Voltaire,** peint par lui-même, ou tableau des vices et des vertus du patriarche de Ferney d'après sa correspondance, par M. l'abbé Tassy. — Une brochure in-32 de 70 pages. 2e édition. — Paris, librairie de l'Œuvre de Saint-Paul. — Prix : 25 cent.

Cet opuscule, composé au moment où l'on se disposait à célébrer le centenaire du chef des incrédules, devient très opportun, s'il est vrai qu'on doive pousser la folie jusqu'à lui ériger une nouvelle statue. Il faut que les grands hommes soient bien rares dans les rangs des incrédules comme parmi les démocrates, pour qu'on réitère si souvent les honneurs déjà rendus aux mêmes personnages : les Voltaire, les Diderot, les Gambetta. les Garibaldi et autres de ce calibre. Bientôt toutes les rues, boulevards de Paris, de la banlieue et de la province ne porteront plus que les mêmes noms; viendront ensuite les Carrier, les Collot-d'Herbois, les Marat, Robespierre; pourquoi pas les Cartouche, les incendiaires et assassins de la Commune? ce sera intéressant pour les étrangers de voir affichés partout des noms exécrés par les honnêtes gens!

Dans l'ancienne Grèce, on élevait des statues aux sauveurs de la patrie, aux bienfaiteurs de la société, aux grands orateurs, aux braves capitaines. On montrait avec une noble fierté les statues de ces héros aux jeunes gens, en les invitant à marcher sur leurs traces. Oserait-on donner pour modèles à la jeunesse les prétendus grands hommes dont on fait aujourd'hui l'apothéose? Certes, la France a produit dans tous les siècles des hommes éminemment remarquables dans l'armée, le clergé, la magistrature, et dans toutes les conditions; des hommes qui ont consacré leurs talents, leur fortune, leur énergie, leur vie même aux grands intérêts de la société ; ceux-là on les laisse dans l'oubli, parce qu'on craindrait des rapprochements peu honorables pour les ordonnateurs de nos modernes apothéoses!

(1) Il est rendu compte de tout ouvrage dont *deux exemplaires* ont été déposés dans les bureaux des *Annales catholiques*. MM. les auteurs et MM. les éditeurs sont priés d'indiquer le prix des livres qu'ils envoient. — L'administration des *Annales* se charge de fournir, au prix de librairie, les ouvrages dont il est rendu compte dans ce bulletin.

Le gérant : P. CHANTREL

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul. L. Philipona, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

UNE BÉNÉDICTION DU SAINT-PÈRE

Tous les amis et lecteurs des *Annales catholiques* apprendront avec joie et reconnaissance la nouvelle faveur qui vient de nous être accordée. Pendant une audience particulière qu'il avait obtenue du Saint-Père, M. l'abbé Pelgé, vicaire général de Paris, de passage à Rome, a bien voulu exposer à Sa Sainteté le but que nous poursuivons en publiant cette revue, les efforts bien faibles, il est vrai, mais constants que nous faisons pour l'atteindre.

Le Souverain Pontife a daigné écouter avec bienveillance ce qui lui était dit des *Annales catholiques*, de son vaillant et chrétien fondateur, et, approuvant une fois de plus l'œuvre de J. Chantrel, Léon XIII a béni bien volontiers et du *fond du cœur*, cette revue et tous ceux qui y collaborent.

Au milieu des tristes temps que nous traversons, à la veille d'un douloureux anniversaire, cette bénédiction du grand et saint Pontife nous est un encouragement précieux, un puissant motif de poursuivre avec plus d'énergie, plus de dévouement, plus de zèle que jamais le triple but proposé par Pie IX au fondateur des *Annales catholiques :* la gloire de Dieu, la défense de l'Église, l'utilité du prochain: *Gloriam Dei, auxilium Ecclesiæ, proximorum utilitatem* (1).

Forts de cette bénédiction nouvelle, heureux et fiers de travailler, bien qu'indignes, à la défense de la plus sainte des causes; faibles, mais dévoués soldats de l'Église catho-

(1) Bref de Pie IX à M. J. Chantrel, en date du 2 juillet 1877.

lique, notre mère, nous continuerons maintenant sans relâche l'œuvre que nous a léguée notre père bien-aimé et qui reçoit de si augustes encouragements.

Nous travaillerons de toutes nos forces à côté de nos frères de la presse catholique, en combattant les ennemis de notre foi, la franc-maçonnerie surtout, que le Saint-Père nous a montrée comme le plus dangereux, à ramener pour l'Église, des temps de joie, de bénédiction et de paix. Il n'est pas de plus agréable et de plus noble labeur : il n'en est pas qui mérite plus d'absorber notre vie.

P. Chantrel.

LES ENSEIGNEMENTS DE LÉON XIII

Nos lecteurs ont eu sous les yeux les paroles prononcées le 3 mai par le Saint-Père, en réponse à l'adresse des pèlerins allemands. Nous aimons à revenir sur cet admirable discours pour recueillir les enseignements et les leçons de conduite qu'il renferme. Car il y a trop de points de ressemblance entre les luttes que nous soutenons et les bons combats combattus par les catholiques d'outre-Rhin, pour ne pas chercher à tirer profit des hautes et salutaires leçons que Léon XIII a daigné leur donner. Prenons donc aussi pour nous ce que le Père commun adresse à nos frères.

Et d'abord nous devons retirer de la parole du Pape « les « plus grands encouragements à la pratique de toutes les « vertus chrétiennes et principalement de cette force d'âme qui « *nous* est aujourd'hui par dessus tout nécessaire. »

Oui, nous avons besoin d'opposer la pratique de toutes les vertus chrétiennes au débordement de tous les vices et de tous les crimes étalés dans les bals, dans les cafés-concerts, dans les théâtres, dans la peinture et dans les autres arts. Quand le niveau moral baisse et que le foyer domestique lui-même est souillé par tant de chutes et de honteuses faiblesses, c'est bien l'heure de modifier un peu une célèbre maxime et de dire : Il faut aussi être catholique dans sa *vie privée*.

Et quand avons-nous jamais eu plus besoin de cette *force d'âme* recommandée par Léon XIII, que dans le temps où nous

vivons? Ne faut-il pas de la force d'âme pour opposer journellement la vérité intégrale à la négation totale ou à la semi-négation? Ne faut-il pas de la force d'âme pour triompher du respect humain politique et affirmer hautement les doctrines de ces Encycliques et de ce Syllabus si conspués ou si délaissés? Cette force d'âme qui nous fait « confesser courageusement la foi », est d'autant plus nécessaire aujourd'hui que le monde où nous vivons affecte, même dans les circonstances les plus solennelles, d'ignorer Dieu ou tout au moins de ne plus l'invoquer, sinon de le renier.

S'il ne dépend pas de nous d'empêcher l'indifférentisme et l'hostilité officiels et publics, que ce soit pour nous une raison de plus d'imprimer le sceau chrétien à toutes les œuvres nées de notre initiative. Les catholiques allemands, nos modèles sous ce rapport, n'ouvrent jamais un congrès sans le mettre sous la protection de Notre-Seigneur, et leur première parole est : « Loué soit Jésus-Christ! »

Pourquoi ne nous attacherions-nous pas à mériter, nous aussi, le témoignage que le Saint-Père rend aux catholiques d'Allemagne? Pourquoi ne nous signalerions-nous pas par les qualités qu'il admire chez eux, à savoir : par « la solidité de *notre* sou- « mission au Pontife romain; par la promptitude de *notre* « obéissance aux évêques; par *notre* zèle et en même temps « par *notre* libéralité dans la pratique des divers actes de « charité? »

Quelle leçon pour un catholique, et comme chacun doit se dire : « Je n'aspire en effet qu'à l'honneur d'obéir au Pape, et je serais le plus fat et le plus présomptueux des hommes si j'osais dérober à la lumière la parole du Pape, si je prétendais influencer ses Encycliques, si j'étais assez téméraire ou assez oublieux du bon sens et de la foi pour prétendre, comme jadis on l'a fait, qu'elles sont inspirées par quelque « halluciné dont le chapeau porte des glands d'or! » J'adhère d'esprit et de cœur à toutes les Encycliques pontificales passées, présentes et futures, et malheur à moi si j'osais faire entendre que l'Esprit-Saint a besoin de mes conseils pour ne pas s'exposer à parler en temps inopportun! » Où serait la solidité de notre soumission au Pontife romain, si nous, catholiques, nous n'étions pas tous prêts à tenir ce langage et cette conduite?

Quant à la prompte obéissance aux évêques, elle ne nous est pas moins nécessaire; nous serions téméraires de croire ou de

dire qu'ils vont au-delà ou qu'ils restent en deçà du devoir : étant sur le terrain des luttes, ils sont les meilleurs juges de la conduite à tenir.

Léon XIII nous demande ensuite « ce gage de préservation qui est la concorde des esprits et des volontés. » Nous devons donc chercher la paix des esprits dans la vérité et l'entente dans l'action en réglant cette même action d'après les enseignements des Encycliques et du Syllabus, ainsi que le disait naguère Léon XIII dans un bref célèbre adressé à l'évêque de Périgueux.

Que de grandes et utiles leçons pour nous catholiques français, dans ce discours pontifical aux catholiques allemands ! Et ce n'est pas tout : la lumière continue à jaillir des exhortations du Saint-Père : « Nous voulons, dit-il, que vous résistiez avec persévé-« rance à ceux qui assaillent les institutions civiles et la religion, « mais surtout aux sociétés contraires à la conscience. » Or, quelles sont ces sociétés contraires à la conscience, sinon les sociétés secrètes? Et quel meilleur moyen de les combattre, que de répandre, de publier, de vulgariser les enseignements de la lumineuse et salutaire Encyclique *Humanum genus* ? Nous croirions commettre un crime social si nous ne combattions pas de tout notre pouvoir ces sociétés sataniques, comme aussi nous croirions les combattre trop faiblement si, faisant d'ailleurs tout ce qui est en nous, nous estimions qu'il est sage et prudent de négliger de nous servir du marteau de l'Encyclique fait pour les briser. Aussi bien, nous ne nous aviserons pas d'être plus sages que le Pape et de renfermer dans les cartons ces lettres encycliques par lesquelles il a signalé à l'univers entier les plus redoutables ennemis de l'Église dans les temps actuels.

En outre, nous devons servir l'intérêt général « en unissant tous *nos* soins et tous *nos* efforts pour arrêter le cours de ce socialisme qui essaie de détruire les fondements mêmes de la société humaine. » Ce socialisme est à nos portes; disons mieux, il est au sein même de la patrie, il est presque au pouvoir, il se manifeste par ses revendications incendiaires, par des grèves sans cesse renaissantes. Ne méprisons pas ces agitations de l'ouvrier trompé par les sophismes et les mensonges de la Révolution : elles lui apprendront à vaincre un jour à force d'être vaincu, à moins qu'elles ne soient vaincues par les armes de la charité chrétienne, qui console, adoucit, instruit et transforme les haines en amour et en bienveillance.

Aussi bien « que les chrétiens, dit encore Léon XIII, aillent chercher à cette source (de la religion chrétienne, qui est la charité) les armes dont ils ont besoin pour écarter la grandeur des périls actuels. » Pour écarter ces périls et étouffer les rugissements du lion populaire, nous voulons dire du paupérisme devenu menaçant parce qu'il a été rendu impie et corrompu par la mauvaise presse, ce n'est pas assez de lui jeter en pâture, comme au temps du paganisme, du pain et des spectacles; il faut s'empresser d'améliorer « l'existence des prolétaires et des ouvriers. » Qu'est-ce à dire, sinon qu'il faut favoriser les patronages chrétiens, les sociétés ouvrières catholiques, et ne rien négliger pour servir les intérêts temporels des masses, tout en ouvrant leurs âmes aux immortelles espérances de la religion.

LA FRANC-MAÇONNERIE ET SES CONSÉQUENCES

Nous recevons d'un correspondant et ami des *Annales catholiques* copie d'un extrait tiré d'un opuscule imprimé à Paris en 1792 et intitulé : « Le voile levé pour les curieux (1). » On ne lira pas sans intérêt ces quelques lignes, toujours actuelles quand il s'agit de démasquer un ennemi toujours le même. L'auteur (inconnu) s'attache à démontrer que la Franc-Maçonnerie, à laquelle on donnait alors le nom d'*Art royal,* fut la véritable inspiratrice de l'Assemblée nationale et de ses œuvres ; il termine par un résumé des conséquences du système franc-maçon, que nous citons textuellement :

Conséquences du système franc-maçon, qui expliquent les événements actuels :

1° Les francs-maçons persécutent les ministres de Jésus-Christ, parce qu'ils l'ont renoncé; et qu'ils veulent, autant qu'il est en eux, lui enlever sa divinité, sa qualité de sauveur et de rédempteur du genre humain, de médiateur entre Dieu et les

(1) *Le voile levé pour les curieux* ou le secret de la Révolution révélé à l'aide de la Franc-maçonnerie. A Paris, chez Lepetit et Guillemard l'aîné, rue de Savoie, 10. — 1792.

hommes, de chef de l'Église chrétienne, et forcer tous ceux qui professent cette doctrine à l'abandonner.

2° Les francs-maçons, dans les clubs, ont conclu qu'il fallait faire fermer les églises des catholiques, pour empêcher le culte qu'on rend à Jésus-Christ, et substituer, à la place, la religion des loges, ou une irréligion méthodique.

3° Les francs-maçons condamnent les vœux et tout ce qui a rapport à la perfection évangélique, parce que cette doctrine sublime est trop supérieure à la leur qui flatte les passions, qu'ils jugent plus rapprochée de la faiblesse de la nature humaine, et qu'ils voudraient pour cette raison, tellement mettre en vogue, qu'elle fût la seule enseignée sur le globe et devînt la religion universelle.

4° Les francs-maçons exigent, avec fureur, le serment national, parce qu'il engage dans le schisme et l'apostasie ceux qui le prêtent, et les rapproche de leur société, dans laquelle ils voudraient faire entrer tous les hommes.

5° Ils désirent que les prêtres et les autres ministres de la religion catholique ne portent plus l'habit de leur état que dans les temples, lorsqu'ils y sont en fonctions, parce que cet usage est établi dans leurs loges, à l'égard de leurs ministres.

6° Ils font l'impossible pour ne les plus payer, quoiqu'ils aient enlevé les biens qui leur appartenaient ou qui leur étaient destinés, parce que leurs écossais ne reçoivent aucun paiement en loge pour l'exercice des fonctions qui leur sont dévolues.

7° Ils sont transportés d'une espèce de fureur contre les prêtres, les religieux et même les religieuses, dont ils voudraient diminuer le nombre, parce que cette diminution successive tendra à l'anéantissement du corps entier qui les empêche de se rendre nécessaires, de dominer et d'établir leurs opinions sans contradictions et sans obstacles.

8° Ils ont enlevé, autant qu'il a été en leur pouvoir, aux congrégations séculières et aux religieux, les livres où ils pouvaient s'instruire, afin de les faire retomber dans l'ignorance qui peut seule les empêcher de parler.

9° Ils ont, en plusieurs lieux, profané les vases sacrés, contenant les saintes hosties, parce que, selon le système protestant qu'ils ont adopté, ils ne croient pas à la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie et qu'ils sont bien aises d'accoutumer les catholiques à n'y pas croire ou de les insulter dans leur croyance.

10° La profanation des temples catholiques par les francs-maçons, ne doit pas étonner ceux qui savent qu'il n'y a point, à leurs yeux, de sainteté réelle; qu'elle ne gît que dans l'opinion ou dans l'imagination; c'est pourquoi, dans l'ordination de l'écossais, on ne bénit pas ses mains, on les lui fait seulement laver en signe de pureté. Toute la sainteté des loges et des mystères maçonniques dépend du mot Jéhovah, qui, étant un nom abstrait, ne renferme qu'une idée abstraite qui n'a de réalité nulle part. Il en est de ce mot comme de celui d'animal en général, d'homme en général qui n'existe point. Ainsi Jehovah signifiant, dans le sens maçonnique, l'être en général, celui qui les renferme tous, celui dont ils tirent leur origine, ne présente à l'imagination qu'une idée vague, semblable à celle que Spinosa avait inventée. C'est, au sens des francs-maçons, l'âme du monde, l'âme universelle répandue partout, qui anime et qui vivifie tout, mais dont la réalité substantielle n'est en aucun lieu. C'est de ce principe que nos savants concluent qu'il n'y a point de Dieu que l'on doive craindre après la mort, et qu'ils se tranquillisent sur leur sort futur. Le corps, disent-ils, tombe en dissolution à la mort, et l'âme se réunit à cette âme universelle, l'assemblage de toutes les perfections, dont ils regardent la leur comme faisant partie. Ce système, si commun aujourd'hui, est le renversement de toute religion et de tout sentiment moral; c'est une des raisons pour lesquelles on voit aujourd'hui si peu de mœurs, un égoïsme si général, une si grande insouciance sur son état futur, une si grande indifférence pour la religion, un relâchement si général dans les mœurs, une recherche si étudiée des douceurs de la vie présente, un abandon si universel aux passions charnelles.

11° Il est donc bien évident que c'est à la franc-maçonnerie que l'Église de France doit imputer la désolation où elle est réduite, qui est telle qu'elle n'en a jamais éprouvé de pareille. Non contente d'attaquer ses mystères, sa doctrine, sa foi, ses maximes, elle a relâché tous les liens de la société, détendu tous les ressorts du gouvernement, essayé tous les moyens de perversion, et corrompu jusqu'au germe du bien et de la vertu.

12° Le mal que la franc-maçonnerie a produit est d'autant plus grand qu'il n'a laissé rien d'intact; que le crime est devenu plus hardi et la vertu plus timide; que les enfants le sucent presque avec le lait; que la jeunesse est plus indisciplinée; que les principes des mœurs sont reçus avec plus d'indifférence, et

que les instituteurs mettent moins d'intérêt à les enseigner depuis que leurs élèves se sont fait une habitude de les enfreindre.

13° Dans un désordre si général, c'est à l'Église de France à voir, dans sa sagesse, quels moyens elle doit employer pour arracher ses enfants au schisme, à l'oubli de la religion, à l'hérésie, à l'impiété et à tous les crimes qui souillent la génération présente et qui étendront leurs ravages sur les générations futures.

14° J'aurais pu dévoiler tout ce que la franc-maçonnerie a de dangereux dans ses principes et ses maximes, et faire connaître à tous ceux et celles qui sont engagés dans cet ordre fameux, combien ils se sont rendus criminels envers Dieu, envers leur patrie, envers eux-mêmes; mais dans ce moment où l'on est inondé de brochures et de papiers, on soutient avec peine la lecture d'un ouvrage volumineux. Il suffit d'avoir indiqué la source du mal; ceux qui y ont participé peuvent se juger au tribunal de leur conscience et prévenir un jugement plus redoutable.

Voilà quelques lignes qui étaient écrites, il y aura bientôt un siècle. Depuis, qu'a fait la Révolution? quel rôle a joué la franc-maçonnerie? Des traités importants, publiés pendant ces dernières années, nous le disent. Mais n'y a-t-il pas dans cet exposé une réponse digne d'attirer l'attention de ceux qui sont encore tentés de considérer la franc-maçonnerie comme une institution drôle, mais inoffensive, et qui se demandent s'il ne faut pas avoir la clairvoyance exagérée de l'Église pour s'alarmer.

Quels rapprochements n'y aurait-il pas à faire entre la société de la fin du siècle dernier, travaillée par l'esprit du mal, et celle au milieu de laquelle nous vivons, toute pénétrée de cet esprit même. Ce qui faisait l'objet des craintes d'alors est devenu réalité, et l'effroi d'aujourd'hui serait sans fondement!

Cette secte satanique en est arrivée par de réelles victoires, dues à la faiblesse et à la tolérance, au point où nous la voyons aujourd'hui. Satan ne redoute rien tant que l'on s'occupe de lui; aussi les francs-maçons joueront-ils toujours le rôle d'endormeurs ou de pacificateurs. La tactique doit consister à les dévoiler; ils veulent être société

secrète, il faut les empêcher de l'être ; et plus on parlera d'eux, plus on les montrera au grand jour comme les agents de toute perversion, plus ils perdront de crédit et d'influence.

L. G.

LE REPOS DOMINICAL

Dernièrement, M. Vandenpeereboom, ministre des chemins de fer, postes et télégraphes belges, en arrêtant des mesures qui assureront aux employés de son département un peu de repos le dimanche, a pris l'initiative d'une réforme des plus utiles pour le bonheur social et que nous voudrions voir introduire en France sur une large échelle. Le travail du dimanche fait plus de victimes qu'on ne le croit.

Pourquoi voit-on tant de morts prématurées, tant de santés altérées et languissantes parmi les classes laborieuses? Une des causes principales de ce mal, il n'en faut point douter, c'est la violation du repos dominical.

Le corps de l'homme est assurément une merveilleuse et puissante machine créée par le plus habile des ouvriers ; mais quelque résistante qu'elle soit, elle ne peut fonctionner indéfiniment : elle a besoin de repos. Le divin ouvrier qui a calculé la dimension et la force de tous les ressorts employés dans la confection du corps humain, est seul compétent pour calculer le temps et fixer la mesure du travail que le corps humain peut produire sans se détériorer : en même temps que le grand ouvrier, le pondérateur de toutes choses, a produit la loi du travail de six jours, il a fixé la loi du repos septenaire. Donc le repos du dimanche est en harmonie avec la constitution physique et morale de l'homme.

Si l'action de l'homme physique dépasse souvent et notablement la période de six jours, ses forces s'épuisent et s'alanguissent ; si l'homme moral ne peut pas, après six jours de travail matériel dépensé pour subvenir aux besoins terrestres, tourner son regard et sa pensée vers les choses immatérielles et religieuses, il s'abrutit et devient lui-même matériel comme les œuvres auxquelles il se livre.

La violation du repos dominical est la source première de tous les désordres. Pour s'en convaincre, qu'on pénètre dans les

maisons de réforme et qu'on demande aux jeunes délinquants pourquoi ils sont momentanément privés de la liberté. La plupart d'entre eux pourront répondre qu'ils n'ont jamais vu pratiquer la loi du dimanche et qu'ils n'ont pas été, ce jour-là, recevoir à l'église les instructions religieuses et morales qui leur auraient appris à la fois à respecter les prescriptions de la loi humaine et celles de la loi divine.

Qu'on demande à ces grands criminels qui encombrent nos maisons de sûreté, par quels degrés ils en sont venus à violer si gravement les lois de leur patrie, et ils répondront généralement qu'ils sont tombés pour n'avoir point connu la loi du dimanche, pour avoir longtemps négligé d'aller ce jour-là à l'église entendre les prescriptions et l'explication de la loi du Décalogue.

Si le peuple était, le dimanche, arraché à ses travaux forcés et laissé libre d'entendre la parole de Dieu au prône, on verrait infiniment moins de délinquants et de forçats. Pour amener les populations à respecter les droits du prochain et les droits de la société, il faut avant tout qu'elles soient instruites de leurs devoirs envers Dieu. Or, cette instruction religieuse et morale devient impossible pour les classes ouvrières livrées le dimanche à leurs occupations serviles. En effet, c'est le dimanche que le peuple va à l'église apprendre aux pieds des autels et de la chaire chrétienne, ses devoirs envers lui-même, envers ses semblables, envers son Créateur.

Cette éducation morale, qui communique au peuple le sentiment de sa dignité et celui de ses devoirs, qui l'assouplit à des habitudes honnêtes, qui met le sceau de la douceur et de l'urbanité sur ses mœurs, qui règle son travail et ses affaires domestiques et lui inspire l'amour du juste, le respect du droit et de l'autorité, où la recevra-t-il si la religion ne trouve plus à la lui offrir ? Et quel accès la religion aura-t-elle auprès des masses, si elle ne peut les rassembler le dimanche pour leur faire entendre sa voix ? Et cependant ces réunions à l'église sont presque impossibles, si l'homme du peuple se livre le dimanche à ses travaux ordinaires. Il faut donc le repos dominical pour moraliser le peuple et trouver le temps de l'instruire de ses devoirs.

Abandonnée sans direction religieuse à ses instincts naturels, à la grossièreté de ses appétits, quel sentiment du devoir et de la morale peut avoir cette multitude d'hommes que leurs métiers

emprisonnent dans leurs ateliers, ou que les durs travaux de l'agriculture tiennent sans interruption attachés à la glèbe comme les esclaves de l'antiquité païenne? Bientôt, dit un grand moraliste, les pensées de ces hommes, s'ils n'ont pas le repos dominical, ne s'élèveront pas au-dessus de la matière que leurs efforts tourmentent pour en varier les formes, elles ne dépasseront pas l'enceinte des champs dont leurs bras déchirent péniblement la surface.

Ajoutons enfin, avec le *Courrier de Bruxelles*, qu'il est à craindre que les espérances et que les désirs de ces hommes livrés aux *travaux à perpétuité*, ne s'arrêtent aux satisfactions sensuelles contre lesquelles ils s'empressent d'échanger le salaire de leurs labeurs et le produit de leur industrie.

Le dimanche doit reposer, le dimanche doit moraliser. Pendant six jours, l'homme exerce son empire sur les êtres de l'ordre inférieur; mais par son empire et son action sur la création matérielle, l'homme ne doit pas s'assimiler à elle, ni descendre à son niveau ; il doit, de temps en temps, relever son front vers le ciel et se reposer dans ce domaine dont Dieu l'a établi roi. Or, sans le repos dominical, l'homme ne serait que le premier entre les êtres terrestres qu'il gouverne et il oublierait que sa destinée le porte plus haut que cela.

Après s'être approprié par son travail toutes les créatures placées au-dessous de lui, il doit, par le noble et saint repos du dimanche, se tourner vers Dieu, son origine et sa fin. S'il en est autrement, et si, sans repos et sans relâche, l'homme se tient détourné de Dieu et toujours absorbé par ses affaires, Dieu à son tour se retirera de ses affaires, et la loi divine cessant de les régler, « l'usure et la fraude seront dans les places publiques », dans les banques, dans les magasins, dans les comptoirs ; on verra des iniquités criantes, des fortunes scandaleuses, des prospérités désavouées par l'honneur, des perfidies atroces, des déceptions inouïes, des catastrophes sans nom. Accoutumer imprudemment les hommes à croire que tous les jours sont également bons pour gagner de l'argent, c'est, peu s'en faut, leur persuader que tous les moyens aussi sont bons et honnêtes pour parvenir à la fortune et au bien-être. C'est malheureusement ce qui se voit tous les jours là où le jour du Seigneur n'est plus connu ni sanctifié.

L'ENSEIGNEMENT CHRÉTIEN

ET L'AVENIR DE LA FRANCE

(Suite. — V. les numéros précédents.)

En dehors des croyances religieuses, les philosophes de notre temps n'ont abouti qu'à des doutes pleins d'angoisses, à des tâtonnements impuissants ou à des aberrations qui sont la négation évidente de la morale.

L'état actuel des âmes, au point de vue de cette recherche si vantée d'une morale nouvelle, ils l'ont nommé *la crise* de la morale. La crise, hélas! ce n'est pas l'affirmation sereine, la sécurité, l'autorité; ce n'est pas ce qu'ils avaient promis!

« On a écrit jadis, dit le plus pénétrant peut-être et le plus éloquent de tous, on a écrit des pages émouvantes, pour montrer comment les dogmes religieux finissent; on pourrait en écrire aujourd'hui de plus émouvantes encore, sur une question bien plus vitale : *Comment les dogmes moraux finissent.* Le devoir même, sous la forme suprême de l'impératif catégorique, ne serait-il pas un dernier dogme, fondement caché de tous les autres, qui s'ébranle après que tout ce qui le soutenait s'est ébranlé (1)? »

Mais qui ne le comprend? Nos très chers Frères : si le devoir, le devoir qui commande et qui s'impose, si l'obligation disparaît avec les dogmes religieux, la morale n'est plus qu'un mot vide de sens.

Un autre philosophe rationaliste, membre de l'Université et de l'Institut de France, écrivant dans une revue qui n'est pas chrétienne, sous ce titre : *La crise actuelle de la morale,* faisait précéder les paroles que nous venons de citer, de cet aveu plus expressif encore :

« La foi religieuse a disparu d'un grand nombre d'âmes, et elle est ébranlée dans les autres. Nulle croyance philosophique ne l'a remplacée. Nulle autorité civile ou laïque n'obtient un respect universel et sans réserve. L'État est devenu démocratique ou tend à le devenir; placé sous la dépendance de tous, il ne fait pas l'opinion, il la subit. Ce qu'on appelle « le monde » n'est qu'une petite société ou une juxtaposition de petites socié-

(1) M. Fouillée : *Critique des Systèmes de morale contemporains*, 1883.

tés dans un corps social sans croyances communes, sans préjugés communs. Tout est mis en question, non seulement les premiers principes que l'on renvoie aux systèmes des philosophes et que l'on enveloppe avec eux dans un même dédain, mais ces maximes générales et jusqu'à ces inspirations individuelles de la conscience et du cœur, auxquelles on voudrait réduire toute la morale (1). »

Un écrivain de la même école publiait naguère, dans un journal protestant, une étude remarquable sur la *Crise actuelle de la morale*, et après avoir démontré l'impuissance des systèmes nouveaux, il ajoutait : « Sachons voir les choses comme elles sont : la morale, la vraie, la bonne, l'ancienne, l'impérative a besoin de l'absolu; elle aspire à la transcendance; elle ne trouve son appui qu'en Dieu. La conscience est comme le cœur, il lui faut un au-delà. Le devoir n'est rien s'il n'est sublime, et la vie devient chose frivole si elle n'implique des relations éternelles. » Et il conclut : « La religion, c'est le surnaturel; la morale, de même; car la morale n'est rien si elle n'est religieuse. Je l'écrivais il y a vingt-cinq ans, le surnaturel est la sphère naturelle de l'âme; et je ne vois pas de raison pour changer d'idée (2). »

Et pourtant, après ces éloquents aveux, ce philosophe ne peut se résoudre à accepter l'autorité de la religion qu'il proclame nécessaire, et il termine par des paroles où toute certitude est enlevée à la morale : « La seule chose que j'y ajouterai aujourd'hui, dit-il, serait cette réflexion, qu'elle peut réclamer l'absolu, sans être sûre pour cela de l'obtenir. L'enfant aussi demande la lune dont il a vu l'image dans un puits. »

Ainsi, il n'y a pas de morale sans la religion et la religion surnaturelle; mais la religion et le surnaturel existent-ils? Peut-être; nous l'ignorons. Donc, il n'y a pas de morale certaine; donc, il n'y a pas de morale qui oblige; en d'autres termes, il n'y a pas de morale.

Nous n'insisterons pas sur la philosophie matérialiste qui affirme que l'homme n'est « qu'un produit de la matière », les facultés de l'âme « des fonctions de la substance cérébrale » ; la pensée, « un mouvement de la matière » ; le sentiment de soi ou

(1) M. Beaussire, *Revue des Deux-Mondes*, 1er août 1884, 3e livraison, page 553.
(2) M. Edmond Schérer : Le *Temps*, nos des 30 septembre et 4 octobre 1884.

la conscience, « une sensation de mouvement matériel (1) ». Cette prétendue philosophie fait de l'homme une machine ; en supprimant l'âme, elle supprime la responsabilité et la liberté humaine, et par conséquent le devoir et la vertu. Et pourtant ces déplorables doctrines qui comptent aujourd'hui tant d'apôtres et d'adeptes peuvent pénétrer demain dans les écoles.

Mais à quelles conséquences aboutissent fatalement ces hésitations, ces ténèbres, cette impuissance de la morale nouvelle ? Écoutons un homme de ce temps, un membre de l'Université, qui a combattu, avec la divinité de Jésus-Christ, l'autorité des préceptes et des dogmes chrétiens. Sa morale n'est pas nouvelle ; elle est vieille comme les tendances et les instincts de notre nature déchue ; c'est la morale de la bonne humeur, du plaisir et de la jouissance.

Tout d'abord, cet adversaire de la morale chrétienne « supprime le péché et les dogmes tristes. »

« La vie ne vaut pas ses fruits, dit-il ; si l'on veut que l'homme y tienne, il faut la rendre savoureuse et délectable. Ce n'est donc pas de péché, d'expiation, de rédemption, qu'il faut désormais lui parler, c'est de bonté, de gaîté, d'indulgence, de bonne humeur, de résignation. A mesure que les espérances d'outre-tombe disparaissent, on ne maintiendra plus l'homme au repos que par le bonheur. » Écoutez encore, et voici ce qu'est le bonheur : « La plus dangereuse erreur, en fait de morale sociale, c'est la suppression systématique du plaisir. La vertu rigoureusement correcte est une aristocratie ; tout le monde n'y est pas également tenu. Celui qui a reçu le privilège de la noblesse intellectuelle et morale y est obligé ; mais la bonne vieille morale gauloise n'imposait pas les mêmes charges à tous ; la bonté, le courage et la gaîté, la confiance dans le Dieu des bonnes gens suffisent pour être sauvé. Il faut que les masses s'amusent. » Il y a plus : « Au lieu de supprimer l'ivresse pour ceux qui en ont besoin, dit le même docteur de la nouvelle morale, ne vaudrait-il pas mieux essayer de la rendre douce, aimable, accompagnée de sentiments moraux ? »

Pour ceux même qui sont appelés à la noblesse intellectuelle et morale, cet appel n'est pas exigeant ; car sur les vérités morales, « en réalité, dit-il, on ne sait rien. Nous mettons notre

(1) Voir les textes de ces prétendus philosophes, dans l'ouvrage intitulé *Dieu dans la nature,* de M. Flammarion, qui refuse toute valeur scientifique à ces audacieuses et lamentables affirmations.

noblesse à l'affirmation obstinée du devoir, nous faisons bien ; il faut y tenir encore contre l'évidence ; mais il y a presque autant de chances que le contraire soit vrai. Il faut donc nous arranger de manière à ce que, dans ces deux hypothèses, nous n'ayons pas eu complètement tort (1) ».

D'ailleurs, « il n'y a pas d'acte vertueux qui résiste à l'examen (2) ».

En résumé, il n'y a pas de loi morale qui oblige, si ce n'est la loi du plaisir et de la volupté.

Cette morale nouvelle, la morale de l'impuissance absolue pour le bien, de l'avilissement et de la dépravation, elle pourra un jour, bientôt peut-être, pénétrer partout.

Elle s'imposerait dans les écoles d'où le Christ a été banni, d'où le nom de Dieu a été repoussé, d'où les maîtres congréganistes ou chrétiens seront expulsés et où se faisaient entendre à l'âme des petits enfants ces paroles de la pureté, de la charité, de la justice, la morale sublime de l'Évangile : « Bienheureux les pauvres, parce que le royaume des cieux leur appartient ; bienheureux ceux qui sont doux, parce qu'ils posséderont la terre ; bienheureux ceux qui pleurent, parce qu'ils seront consolés ; bienheureux ceux qui ont faim et soif de la justice, parce qu'ils seront rassasiés ; bienheureux les miséricordieux, parce qu'ils obtiendront miséricorde ; bienheureux ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu ; bienheureux ceux qui sont pacifiques, parce qu'ils seront appelés les enfants de Dieu ; bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice, parce que le royaume des cieux est à eux (3) ».

O impuissance de l'homme ! ô justice de Dieu ! ô châtiment de l'iniquité qui se ment à elle-même ! ô chute vengeresse de l'orgueil qui repousse Dieu et qui, pris de démence, abaisse l'homme au rang de la bête, dans l'opprobre de la plus profonde dégradation : *Homo, cum in honore esset, non intellexit, comparatus est jumentis insipientibus et similis factus est illis !* (4)

Mais, où donc allons-nous ? Où nous conduiront ces doctrines impuissantes et abjectes ? Si les maîtres les plus habiles, les

(1) M. Renan, articles publiés dans le *Journal des Débats*, les 30 septembre et 7 octobre 1884.
(2) M. Renan, Discours sur le prix de vertu, prononcé le 4 août 1881.
(3) Math. v, 3-11.
(4) Ps. XLVIII, 13.

plus éloquents, après une vie entière consacrée à l'étude de ces difficiles problèmes, n'ont abouti qu'aux incertitudes et à la négation de la morale, que pouvez-vous exiger des maîtres de nos villages, de ces jeunes gens et de ces jeunes filles, sortis de ces écoles où l'autorité seule de tels philosophes, de tels moralistes, aurait remplacé les préceptes de l'Évangile et la loi de Dieu ?

Quelle morale enseigneront-ils à vos enfants ! Quelles convictions hautes et fermes, quelles obligations supérieures et certaines pourront diriger leur vie, inspirer l'abnégation nécessaire à leur grande et sainte mission, et les garder eux-mêmes à l'âge de l'inexpérience et des passions, au milieu des périls qui, partout, se multiplient et grandissent ?

Quelles générations prépare à notre pays une éducation ainsi détournée de ses voies et retournée contre la vertu et contre Dieu ? Les attentats qui jettent chaque jour notre pays dans la stupeur parlent assez haut. L'anarchie et la révolte affirment leurs revendications avec plus d'audace que jamais. Une littérature immonde, aidée de la gravure, impose partout, au nom d'une liberté menteuse, son abjecte tyrannie.

Une revue américaine protestante faisait naguère l'aveu suivant : « Les comptes rendus officiels établissent que, proportionnellement au chiffre de la population, les crimes, l'immoralité et la folie sont en plus grand nombre, dans tous les États où le système des écoles publiques neutres a été adopté, qu'ils ne le sont dans ceux où l'on n'en a pas voulu.

« Voilà où nous en sommes après un demi-siècle d'expérience de cette méthode d'éducation que l'on représentait comme une sorte de panacée pour tous les maux de la vie politique et sociale (1). »

A cette heure, l'enfance elle-même subit, dans notre pays, cette influence funeste. Le suicide des enfants, — nous ne parlons pas des délits et des crimes, — le suicide des enfants de dix à seize ans augmente dans des proportions effrayantes, et le dernier compte-rendu de la justice criminelle en accuse soixante-cinq (2).

(1) *Revue de l'Amérique du Nord*, (décembre 1880, page 549), citée par Mgr l'Évêque de Montpellier dans sa lettre pastorale du 29 septembre 1882.

(2) Discours de M. d'Herbelot, à l'Assemblée des Catholiques, 1884.

Écoutez encore les doléances d'un journal protestant que nous avons déjà cité :

« Le paysan comprend aujourd'hui le bienfait de l'instruction qui lui manque ; il ne veut pas que son enfant en soit privé. Si ce dernier lui donne satisfaction sur ce point, il continuera de lui laisser la bride sur le col en ce qui concerne les distractions. Entrez un dimanche, et même en semaine, dans un cabaret de nos villages, presque toujours vous y verrez des adolescents dont la jeunesse vous causera quelque surprise ; passez de là au bal, vous reconnaîtrez que la précocité n'est pas moins hâtive chez le sexe féminin. »

« Il y a, poursuit le même journal, un véritable danger social dans cet abandon de toute surveillance par les parents, dans ces appétits prématurés de plaisirs chez la jeunesse ; il serait bon d'y mettre ordre si l'on tient à sauvegarder la virilité des populations rurales, qui est le plus ferme rempart de la patrie (1). »

Un éloquent orateur catholique l'affirmait avec raison : « Il n'y a de morale réellement efficace que celle dont la foi en Dieu, l'amour et la crainte de Dieu sont la base. C'est la morale chrétienne qui est comme la morale de la civilisation, et toute autre morale que celle-là nous ferait reculer vers la barbarie (2). »

Le règne de la morale impuissante ou abjecte ; le plaisir et la jouissance mis à la place du devoir, de la vertu et du sacrifice ; les forces vives du peuple, l'énergie des âmes et la vigueur des corps atteints dans leur source ; les plus fermes remparts de la patrie ébranlés et détruits : voilà ce que prépare à notre pays un enseignement sans Dieu, voilà l'avenir de la France !

(A suivre.) Mgr TURINAZ.

LES ÉCOLES CHRÉTIENNES

(Suite. — V. le numéro précédent.)

Messieurs, faire de la religion une sorte d'abstraction métaphysique ne se liant à rien de réel, la chasser de l'école pour l'exclure de l'avenir, la déclarer tour à tour suspecte et inutile, remplir en quelque sorte les écoles pour arriver à vider les

(1) *Le Temps*, cité par l'*Univers* du 15 décembre 1884.
(2) M. Chesnelong.

églises, et ne vouloir instruire les jeunes générations que pour leur apprendre à se passer de Dieu : telle est évidemment la pensée dominante de la loi du 28 mars 1882.

Eh bien, cette entreprise est insensée autant que funeste; séparer la religion de l'éducation, c'est tuer l'éducation elle-même. Les méthodes, même les plus ingénieuses, en dehors de la religion, peuvent bien conduire à une instruction telle quelle; mais à l'éducation, jamais!

Avec un enseignement sans Dieu, avec des règles disciplinaires sans esprit chrétien, on ne fera pas des hommes. Faire des hommes, c'est faire des êtres raisonnables que le délire de l'orgueil n'égare pas; c'est faire des êtres libres que les mauvaises passions ne subjuguent pas; c'est faire des êtres grands que les épreuves de la vie ne brisent pas.

Un être raisonnable, libre, grand, voilà l'homme tel que le forme l'éducation chrétienne; quel est, je vous le demande, celui qui sortirait de l'éducation athée que la loi du 28 mars a entendu inaugurer?

Je sais bien, Messieurs, que si on supprime l'éducation religieuse, on entend retenir l'éducation morale. Mais là où manque l'éducation religieuse, l'éducation morale est elle-même en grave péril.

M. Jules Ferry disait un jour à la tribune, avec ce dogmatisme qui lui est particulier et qui ne recule pas devant les affirmations les plus contradictoires : « Nous enseignerons dans nos écoles laïcisées, la bonne vieille morale de nos pères. »

Ah ! la bonne vieille morale de nos pères; nous la connaissons; elle a un principe qui est Dieu, elle a un auteur qui est Dieu, elle a une sanction qui est la vie future; elle a une loi qui, promulguée sur le mont Sinaï, a été magnifiquement commentée et agrandie sur la montagne des Béatitudes; les deux grands dogmes de la déchéance et de la rédemption sont son fondement. Elle a un nom qui dit tout, c'est la morale de l'Évangile.

Mais, dans les écoles laïcisées, où on parlera à peine, si on en parle, de Dieu ou de l'âme, où on laissera absolument à l'écart le Christ et son Évangile, la religion et ses enseignements, au nom de qui, au nom de quoi pourra-t-on imposer les obligations de la morale?

Au nom de l'État? c'est peu; quelle antorité peut avoir l'État pour édicter un code de morale? Au nom de l'humanité? ce n'est pas assez; l'humanité a eu, selon les temps, des codes de morale

bien variables, et elle en a quelquefois accepté d'infâmes. Au nom de la conscience? mais si dans la conscience, je trouve la distinction du bien et du mal, j'y trouve aussi la lutte du mal contre le bien ; où sera la règle et quel sera le juge? Au nom du sentiment? mais le sentiment est encore plus mobile que la conscience. Au nom de l'intérêt personnel? mais si l'intérêt personnel est aux prises avec le devoir, que devra-t-on écouter?

Ah ! cette morale sans principe et sans règle, sans autorité et sans responsabilité, sans législateur et sans juge, cette morale vide et impuissante, nos pères ne l'ont pas connue ; ils l'auraient répudiée, et que Dieu en préserve nos enfants !

La bonne vieille morale de nos pères, c'était la morale de l'Évangile, qui a été la mère de la civilisation ; quant à la morale de nos modernes laïcisateurs, elle est encore au-dessous de la morale païenne qui, elle au moins, s'appuyait sur quelques restes de traditions défigurées ; et si elle venait à prévaloir, nous rétrograderions vers la barbarie.

Voilà, Messieurs, la loi du 28 mars en regard de la religion et de la morale ; mais que fait-elle de la famille?

Dans la famille, il y a d'abord le père et la mère. Ils ont la garde de leurs enfants. Il y a là pour eux un droit auquel ils ne peuvent pas renoncer, un devoir qu'ils ne peuvent pas abdiquer. Viendra-t-on leur dire que ces enfants, qui sont comme une continuation d'eux-mêmes, qu'ils couvrent de leur prévoyance et de leur tendresse, pour lesquels aucun travail ne les rebute, aucun sacrifice ne leur coûte, aucune sollicitude ne leur pèse, viendra-t-on leur dire que ces enfants, qui porteront leur nom et qui recueilleront le fruit de leurs sueurs, n'hériteront de leur foi que si l'État le permet, que leur âme est à l'État avant d'être à eux, qu'ils ne pourront pas la former selon les inspirations de leur conscience et de leur cœur ?

On n'a pas osé aller jusque-là, en paroles du moins ; on n'a pas osé nier absolument ce droit de la paternité que Dieu a institué et dont le père trouve au plus profond, au plus intime de son être, l'inviolable consécration. Le sophisme, quand il devient oppresseur, a des allures plus tortueuses. On a inventé je ne sais quelle prétendue paternité d'État ; et il s'est trouvé un ministre pour soutenir que cette paternité d'espèce nouvelle primait en matière d'éducation celle du vrai père.

Et en vertu de cette théorie, la loi du 28 mars est venue dire aux pères de famille : Si vous êtes riches, vous pourrez élever

vos enfants au foyer, sauf à subir pour eux l'obligation inquisitoriale des examens; si vous avez des écoles libres à portée, vous pourrez les préférer, sauf que je me réserve de traquer ces écoles, en attendant que je puisse les détruire. Mais si vous êtes pauvres, si votre pauvreté ne vous permet pas d'aller chercher l'école libre là où elle se trouve, je m'emparerai de vos enfants; je les élèverai contre vous, contre vos croyances, contre votre volonté, et si vous protestez, au nom de votre droit, au nom de votre devoir, au nom de votre conscience, l'amende et la prison seront là pour avoir raison de votre résistance.

Vous êtes indignés, je le crois bien; cette loi ne viole pas seulement le droit, elle spécule sur la pauvreté et elle outrage la nature!

Il y a, sans doute, une paternité supérieure à celle du père, c'est celle de Dieu.

Il y a une maternité plus immédiatement divine, plus surnaturellement assistée, plus autorisée et plus tendre que celle de la mère, c'est la maternité de l'Église. Mais subordonner la paternité naturelle à une paternité de création officielle, ce fut peut-être, en certains lieux, une idée païenne; c'était, à coup sûr, l'idée révolutionnaire de 1793; ce n'est ni une idée chrétienne ni une idée française.

Et surtout, lorsque l'État n'est à vrai dire qu'un parti maître du gouvernement, lorsqu'il semble disposé à devenir une secte dominatrice, traitant les dissidents comme en pays conquis on ne traite pas les vaincus, la prétention est singulièrement arrogante. Cela n'a qu'un nom : c'est la tyrannie au service de l'impiété!

Ah! on a eu raison de recourir à la force et à la ruse pour assujettir les familles françaises à ce joug humiliant. Jamais on n'aurait arraché, jamais on n'arrachera au cœur d'un père ou d'une mère une adhésion volontaire et libre à cette dépossession de leurs droits les plus imprescriptibles. Et tenez, laissez-moi vous le dire, c'est ma ferme confiance, il n'y a ni violence ni hypocrisie qui puisse rendre cette entreprise viable. Un jour ou l'autre, elle s'effondrera sans honneur sous cette malédiction du père et de la mère de famille qui ne put jamais être impunément bravée!

Mais, dans la famille, il y a aussi l'enfant. C'est vis-à-vis de l'enfant que la loi est surtout inique et cruelle.

L'enfant entre dans l'école après avoir reçu chez ses parents une première initiation aux vérités qui seront la lumière de sa vie et aux devoirs qui en seront la règle. Et voilà que l'école officielle, telle que la loi du 28 mars l'a établie, vient faire le vide religieux dans cette âme d'enfant, y vient déraciner la foi du foyer et la traiter en quelque sorte comme si elle n'avait ni grâces à recevoir du Ciel, ni prières à y faire monter.

A cet enfant qui croit, à l'exemple de sa mère, on apprendra à dédaigner l'objet de sa foi ; à cet enfant qui prie, comme il a entendu prier sa mère, on apprendra à mépriser le Dieu qu'il implore ; à cet enfant qui, sur les genoux de sa mère, joignait ses petites mains pour adorer le Jésus de la Crèche et le supplicié du Calvaire, on ne parlera ni du Christ ni de l'Évangile ; on lui apprendra par cela même à considérer comme une vaine légende la vie et la mort du Christ rédempteur.

Grâce pour l'enfant ! N'obscurcissez pas, en lui fermant toute issue vers les horizons supérieurs, cette raison qui appelle la lumière ; ne desséchez pas ce cœur qui demande à s'épanouir ; n'abaissez pas cette âme qui aspire à monter !

Savez-vous, Messieurs, ce qu'on nous répond ? C'est, dit-on, la loi de la neutralité entre Dieu et l'athéisme ; il ne faut pas blesser dans son incroyance tel fils de libre-penseur qui peut ou qui pourra se trouver dans l'école officielle ; eh bien, qu'on tienne ce malheureux enfant, si ses parents le demandent, en dehors de tout enseignement religieux ; soit ! mais qu'on ne détruise pas la foi dans l'âme des enfants chrétiens. Là est véritablement l'oppression de la conscience, et même plus que cela ; car l'éducation athée s'attaque à Dieu dont elle brave la souveraineté ; à la famille, dont elle méconnaît l'autorité, à l'enfant lui-même dont elle profane l'innocence.

Et c'est au nom de la liberté de conscience qu'on opprime la conscience chrétienne ! c'est au nom de la liberté des cultes qu'on chasse Dieu, les prêtres, les religieux des écoles publiques ! c'est au nom de la liberté de l'enseignement qu'on cherche à détruire l'enseignement chrétien ! C'est au nom de la liberté dite démocratique qu'on asservit les familles pauvres ! C'est au nom de la liberté jacobine qu'on s'attaque à la liberté chrétienne !

A quel degré d'aberration et d'ingratitude êtes-vous donc descendus, ô dominateurs du jour, pour méconnaître les bienfaits que la liberté chrétienne a répandus sur le monde ! Des

nations créées ou restaurées, des sociétés grandissant dans la paix et dans l'honneur, des institutions généreuses, une civilisation incomparable, le droit garanti, la passion contenue, le devoir respecté, l'homme retrouvant les titres de sa dignité, la femme prenant au foyer la place qui lui appartient, l'enfant protégé, l'ouvrier relevé, l'esclave affranchi, le pauvre honoré et béni, voilà son œuvre immortelle!

Lorsque la liberté jacobine se sera fait une telle histoire, elle pourra disputer à la liberté chrétienne son vieil ascendant. Jusque-là, qu'elle garde, s'il lui plaît, ses grands mots, mais qu'elle laisse la liberté chrétiennne continuer à accomplir ses grandes choses.

Il y va, Messieurs, du salut de la Patrie. Assurément je ne suis pas parmi les découragés. Mais enfin, si la loi du 28 mars devait présider définitivement à la formation de l'âme du peuple, si l'action tutélaire de l'Église et de la famille, de plus en plus entravée, ne suffisait pas à faire contrepoids à l'action dissolvante de cette loi meurtrière, je me demanderais avec une patriotique angoisse quelles générations pourraient sortir d'une éducation pratiquement athée.

Elles ne croiraient plus à Dieu et elles croiraient à la matière et à ses forces ; elles ne croiraient plus à l'âme immortelle et elles croiraient aux corps et à leur anéantissement ; elles ne croiraient plus à l'Évangile et elles croiraient à une science matérialiste qui ne saurait pas monter de la nature à l'âme et du monde à Dieu. En même temps et par suite, elles ne croiraient plus au devoir et elles croiraient à l'égoïsme ; elles ne croiraient plus au sacrifice et elles croiraient à la jouissance ; elles ne croiraient plus au droit et elles se prosterneraient devant la force. Enfin le dirai-je, Messieurs ? Tout se tient dans le mal comme dans le bien, et les faux principes engendrent tôt ou tard toutes les conséquences qu'ils portent en eux-mêmes : elles ne croiraient plus à la patrie française et elles croiraient à la Révolution cosmopolite.

Et alors, ce ne serait plus seulement la religion qui gémirait ; ce ne seraient plus seulement les mères qui pleureraient ; ce ne serait plus seulement la liberté chrétienne qui serait captive. La société, elle aussi, oscillerait sur ses bases ébranlées ; et la France, cette patrie bien-aimée dont le nom si souvent invoqué par les faibles, si souvent redouté par les oppresseurs, fut associé à travers les siècles aux triomphes de la vérité et de la civi-

lisation chrétiennes, ne se reconnaîtrait pas dans ces générations dégénérées qui auraient perdu, avec sa vieille foi et son vieil honneur, le secret de son ascendant et le sens de sa vraie grandeur.

J'écarte ces sombres présages. Nous sommes ballottés par une tempête qui passera, mais l'espérance est sœur de la foi, et je garde malgré tout une invincible espérance, parce que jusqu'à mon dernier souffle j'aurai foi dans l'éternelle toute-puissance de Dieu et dans l'indestructible vitalité de la France. Mais je vous dis avec tout ce que je puis mettre d'énergie dans mon accent : Guerre, guerre sans relâche, guerre sans merci, guerre jusqu'à son anéantissement à cette loi de malheur, comme on l'a appelée, qui s'attache à la religion pour la séparer de l'éducation, à la morale pour la séparer de Dieu, à la famille pour la dépouiller de ses plus inviolables prérogatives, à l'enfance pour la livrer comme une proie aux attouchements de l'impiété, à la liberté chrétienne pour lui arracher les âmes qu'elle protège et les déporter dans des officines d'irréligion qui pourront encore usurper le nom d'écoles, mais qui ne seront plus dignes de le garder ; à notre bien-aimée France enfin, pour lui préparer des destinées qui seraient tristement en contradiction avec les traditions de sa grande histoire et les aspirations de son grand cœur. *(A suivre.)*

LA CAUSE DE JEANNE D'ARC

(Suite. — Voir les numéros précédents.)

Ah ! un cœur d'évêque se serre quand, regardant ce tribunal déshonoré, il ne peut se dissimuler qu'il se compose presque exclusivement de prêtres, de religieux, et qu'il est présidé par un évêque; quand il les entend se prévaloir de leur caractère sacré pour jouer le rôle de l'Église, s'afficher comme représentants de l'Église, lorsqu'ils ne sont que les vils instruments d'une politique ennemie, assez audacieuse pour se servir de leur ministère et se venger sans se compromettre !

Cet évêque de Beauvais, chassé de son siège par ses propres sujets pour ses opinions antinationales, ennemi du roi, tout entier à la dévotion des Anglais, il n'a aucune juridiction sur l'accusée ; il est sans compétence, mais il est prêt à payer, par

une criminelle complaisance, la promesse qu'on lui a faite de l'archevêché de Rouen ;

Le promoteur est un chanoine de Beauvais, chassé en même temps et pour les mêmes raisons que son évêque ;

Jean Magistri, qui remplit les fonctions d'inquisiteur, est un pauvre moine timide et faible, auquel on alloue vingt sous d'or et qui prête son ministère avec répugnance, car on l'a menacé de mort s'il ne condamne pas l'accusée.

Les assesseurs n'ont d'autre liberté que d'accabler l'innocente et fière victime de questions insidieuses et brutales, et si l'un d'eux veut seulement l'éclairer, il encourt la colère du président, au point de n'oser plus reparaître aux séances du procès.

Parlerai-je de ces greffiers postés et soudoyés pour altérer les réponses de Jeanne, ajoutant des surcharges, dénaturant sa pensée et ses paroles, afin de tromper la bonne foi des docteurs que l'on feint de consulter?

Que dire de ce traître (un prêtre aussi!) envoyé vers Jeanne par le tribunal, qui surprend sa simplicité, la pousse à ne pas se soumettre à l'Église, et qui va ensuite livrer les confidences plus ou moins réelles qu'il est parvenu à extorquer!

Tel est ce tribunal, Messieurs! Le voilà, tel qu'il nous apparaît dans la triste réalité historique, tel que l'ont dévoilé les études les plus consciencieuses de ces derniers temps.

Et, devant ces faits indéniables, on a dit, on a osé dire, et l'on dira peut-être encore demain que Jeanne d'Arc a été condamnée par l'Église!

L'Église, Messieurs, mais elle n'a donné aucun mandat à ces hommes qui ne lui appartiennent plus que par leur habit! Si elle l'avait donné, elle eût entendu qu'on en fît un tout autre usage et qu'on ne vînt pas humilier sa souveraine majesté aux pieds de la tyrannie d'un pouvoir tout-puissant! Non! non! elle n'a point à rougir de tant et si grandes iniquités. Si elle avait été là, elle eût au moins réclamé de garder l'humble et vaillante bergère dans ses prisons, elle ne l'eût pas laissée aux mains d'ennemis acharnés et sans pudeur! Tout atteste que Jeanne a été jugée et condamnée par la politique seule, politique de vengeance, et non par l'Église. Interrogez l'histoire, et elle vous répondra : L'orgueil d'une part, la soif de l'or ou des honneurs de l'autre, voilà, si vous y ajoutez les menaces, la crainte, la peur, voilà les agents de ce crime!

Et qui donc le sait mieux que la victime elle-même? — Eh

bien! elle le sait, elle le dit, elle proteste. Chaque jour on cherche à troubler sa conscience en lui représentant que, résister à ses juges, c'est résister à l'Église. Elle ne peut démêler toujours ces captieuses subtilités, elle n'ose résister en face à un évêque; mais sa foi et l'évidence des faits lui donnent le sentiment instinctif de la vérité, et, en dépit de tous les sophismes, elle en appelle de ses juges à l'Église à l'Église qu'elle aime, en laquelle elle croit, à laquelle elle est soumise d'esprit et de cœur, et qu'elle ne reconnaît point dans le tribunal qui est devant elle.

L'Église, c'est la justice, et elle n'a sous les yeux que déloyauté et mensonge; l'Église, c'est l'indépendance en face des exigences des pouvoirs humains, et elle ne voit que des vendus; l'Église est une mère, même pour les coupables, et elle, innocente, est traitée avec une rigueur pleine de cruauté. Elle a donc mille raisons de n'en pas croire les apparences et de s'écrier : « Menez-moi au Pape, et je lui répondrai; car je tiens et je crois que nous devons obéir à Notre Saint-Père le Pape, qui est à Rome! » Et comme le président, sentant toute la portée de cet appel et craignant de voir sa proie lui échapper, défend au greffier d'écrire ces paroles : « Ah! reprend l'innocente victime, vous écrivez bien ce qui est contre moi, mais ce qui est pour moi, vous ne l'écrivez pas! » Jusqu'à sa mort elle proteste qu'elle a été soustraite à la justice de l'Église, qu'elle aurait mieux aimé mourir avant de tomber aux mains des Anglais, et, quand on lui annonce sa condamnation, elle éclate en sanglots, disant : « Ah! si j'eusse été en la prison ecclésiastique à laquelle je m'étais soumise, et que j'eusse été gardée par des gens d'Église, non pas par mes ennemis et adversaires, il ne me fût pas si misérablement méchu comme il est. Ah! j'en appelle devant Dieu, le grand juge, des torts et ingravances qu'on me fait! »

O Jeanne! ô martyre! l'histoire a recueilli vos paroles et leur a donné tout l'éclat de la vérité à la honte de vos bourreaux! Vous avez raison, ce n'est pas l'Église qui vous a jugée! Vous en appelez à Dieu et à Elle; Dieu et l'Église répondront et jugeront l'iniquité de cette justice : *Justitias judicabo!*

II

La condamnation de Jeanne avait attaché à son nom et à sa mémoire une note d'infamie; son supplice, précédé par une

longue détention, lui avait infligé de cruelles douleurs morales et physiques. La justice demande donc une double réparation : une réparation d'honneur d'abord, puis une réparation de gloire qui compense, dans une pleine mesure, les angoisses de son âme.

Grâce à Dieu et à l'Église, qui ont entendu son appel, Jeanne d'Arc, Messieurs, a déjà reçu la première de ces réparations. Commencée au jour même de sa mort par les aveux publics de ses bourreaux, Dieu l'a continuée par les coups terribles et éclatants dont il a frappé les coupables, presque tous disparus par une fin tragique, en proie aux remords de la conscience :

Guillaume de Flavy, le premier qui a trahi Jeanne, meurt étranglé par sa femme ;

Pierre Cauchon, foudroyé par l'apoplexie ;

Le promoteur, Jean d'Estivet, dans un égout ;

Nicolas Loyseleur, de mort subite, en exil ;

Nicolas Midy, dévoré par la lèpre ;

La maison de Bourgogne est visiblement frappée : Charles le Téméraire perd ses États et périt sous les murs de Nancy, sans laisser de postérité ;

L'Angleterre, la grande coupable, a chèrement payé son crime. Déchirée par la guerre des Deux-Roses, elle a vu son roi trahi, deux fois découronné, tomber sous les coups d'un assassin ;

Bedfort, désespéré, expire dans le château où il a tenu Jeanne enfermée ;

Warwich n'a transmis à ses enfants que la honte d'un nom fatal et méprisé.

Toutefois, si éloquents que soient ces coups de la Providence, ils ne suffisent pas. Un jugement a flétri Jeanne la Pucelle, un jugement devra la réhabiliter, à l'heure marquée dans les desseins de Dieu ; car il l'a dit : « Je prendrai mon temps, et je jugerai les justices : *Justitias judicabo.* »

D'abord, le crime pesait sur la France. Si les Anglais étaient coupables, les Français ne le paraissaient guère moins, puisqu'ils avaient abandonné leur libératrice et semblaient accepter, en silence, la honte de sa mort. Charles VII le comprit, et, dès 1450, il entreprenait de faire une enquête sur le procès de Rouen. Mais il apparut bientôt que la justice royale était incompétente. Jeanne avait été condamnée par un tribunal qui s'était dit ecclésiastique, et pour de prétendues erreurs en matière de foi. Manifestement, l'Église seule pouvait juger l'orthodoxie de

la victime. Le roi s'adressa donc au cardinal d'Estouteville, alors chargé par le Pape d'une mission en France, lequel ouvrit d'office, comme légat, une deuxième information. Cependant, il ne parut pas encore que le représentant du Pape eût les qualités requises en droit pour donner à cet acte toute sa valeur réparatrice, et on en appela directement au Saint-Siège, comme l'avait fait Jeanne elle-même, lorsqu'elle disait : « Menez-moi au Pape, et je répondrai. »

Les circonstances étaient difficiles et même critiques. L'Église sortait à peine du grand schisme d'Occident qui avait divisé tous les royaumes de l'Europe; on pouvait craindre que l'Angleterre ne se détachât du nouveau Pontife récemment assis sur le siège apostolique. Mais ces considérations n'arrêtèrent pas Calixte III.

La supplique avait été déposée à ses pieds par la pieuse mère de Jeanne elle-même. Cette chrétienne savait que les malheureux n'en appellent jamais en vain au défenseur des petits et des faibles. Le Pape, en effet, désigna, par lettres apostoliques, trois commissaires, pour réviser la cause, le 11 juin 1455 (1). « Nous vous mandons, leur disait-il, qu'après avoir entendu tout ce qui sera proposé devant vous de part et d'autre, vous rendiez, en dernier ressort, une juste sentence, et que vous la fassiez fermement observer au moyen des censures ecclésiastiques (2). »

Si j'ai insisté sur ces détails, Messieurs, ce n'est pas sans dessein. Mon but était de bien établir devant vous que nous allons nous trouver, cette fois, en face de l'Église, devant un tribunal vraiment ecclésiastique, dont la mission autorisée ne fait doute pour personne. C'est à l'Église, en effet, qu'en appelle la mère de Jeanne, à l'Église romaine, source de toute justice, mère et maîtresse de la foi. Et c'est l'Église qui répond. C'est l'Église qui va réviser la cause de la suppliciée de Rouen; mais, cette fois, solennellement, à la face du monde, et avec une indépendance qui lui fait braver tous les obstacles humains. Elle se lève, enfin, pour juger, au nom de Dieu, la justice des hommes qui ont sacrilègement emprunté son auguste autorité. L'Église,

(1) Les trois commissaires désignés par le Pape étaient : Jean Juvénal des Ursins, archevêque de Reims; Guillaume Chartier, évêque de Paris, et Olivier de Longueil, évêque de Coutances, qui s'adjoignirent Jean Bréhal, inquisiteur de la foi.

(2) *Rescrit apostolique.* (*Procès,* etc., II, pp. 97-98.)

la voilà, telle que Jeanne l'aimait, telle qu'elle a toujours été : protectrice de la vérité, vengeresse de l'innocence et de la vertu !

(*A suivre.*) Mgr LANGÉNIEUX.

ACADÉMIE FRANÇAISE

Discours de M. Renan.

(Suite et fin. — Voir les numéros des 2 et 9 mai.)

Voilà, monsieur, ce que notre suffrage a voulu récompenser. Nous sommes incompétents pour apprécier le travail de l'ingénieur; les mérites de l'administrateur, du financier, du diplomate n'ont pas ici leur juge; mais nous avons été frappés de l'œuvre morale, de cette résurrection de la foi, non de la foi à un dogme particulier, mais de la foi à l'humanité, à ses brillantes destinées. Ce n'est pas pour l'œuvre matérielle que nous vous couronnons, pour ce ruban bleu qui nous vaudrait, à ce qu'il paraît, l'estime des habitants de la Lune, s'il y en avait. Non; là n'est pas votre gloire. Votre gloire, c'est d'avoir provoqué le dernier mouvement d'enthousiasme, la dernière floraison de dévouement. Vous avez renouvelé de nos jours les miracles des jours antiques. Le secret des grandes choses, l'art de se faire aimer, vous l'avez eu au plus haut degré. Vous avez su, avec des masses incohérentes, former une petite armée compacte, où les meilleures qualités de la race française sont apparues dans tout leur jour. Des milliers d'hommes ont eu en vous leur conscience, leur raison de vivre, leur principe de noblesse ou de relèvement.

Ce que vous avez dépensé, en cette lutte, de vaillance, de bravoure, de ressources de toutes sortes, tient du prodige. Quel trésor de bonne humeur, en particulier, ne vous a-t-il pas fallu pour répondre patiemment à tant d'objections puériles que l'on vous opposait : sables mouvants du désert, vases sans fond du lac Menzaleh, menaces d'un déluge universel, amené par l'inégalité de niveau des deux mers ! Pendant les quatre premières années, votre activité n'a pas d'égale; vous faites par an dix mille lieues, plus que le tour du monde. Il fallait persuader l'Europe; il fallait surtout convertir l'Angleterre, notre grande et chère rivale. Vous prîtes les mœurs du pays. Vous alliez de ville en ville, avec un seul compagnon de voyage, portant avec

vous des cartes colossales, des chargements de brochures et de prospectus. En arrivant dans une ville, vous vous rendiez chez le lord-maire ou chez le personnage le plus important de la localité pour lui offrir la présidence du meeting; puis vous choisissiez le secrétaire; vous alliez voir les rédacteurs de tous les journaux. En quarante-cinq jours, vous fîtes ainsi trente-deux meetings dans les principales villes des trois royaumes. La nuit se passait à corriger les épreuves du discours de la veille; vous en emportiez mille exemplaires, que vous distribuiez le lendemain.

Vous ne repoussez aucun des moyens dont notre siècle a fait les conditions du succès. Vous ne dédaignez pas la presse, et vous avez raison; car, à n'envisager que l'effet sur le monde, la manière dont un fait se raconte est plus importante que le fait en lui-même. La presse a remplacé, de nos jours, tout ce qui autrefois mettait les hommes en rapport les uns avec les autres; la correspondance, la parole publique, le livre, presque la conversation. Renoncer à ce puissant moyen, c'est renoncer à sa part légitime d'action dans les choses humaines. Il y a, je le sais, des personnes puritaines qui se contentent d'avoir raison pour elles-mêmes et qui regardent comme humiliante l'obligation d'avoir raison devant tous. Je respecte infiniment cette manière de voir; je crains seulement qu'il ne s'y mêle une légère erreur historique. Autrefois, on gagnait le roi et la cour par des procédés de peu supérieurs à ceux par lesquels, de notre temps, on gagne tout le monde. Le gros public voit par son journal; Louis XIV et Louis XV voyaient par les étroites idées de leur entourage. Pour arriver à être ministre, Turgot, le plus modeste des hommes, n'eut besoin de convaincre de son mérite que quatre personnes : d'abord l'abbé de Véry, son condisciple en Sorbonne, homme d'un esprit très éclairé, qui parla de lui avec admiration à une femme très intelligente, Mme de Maurepas. Mme de Maurepas le signala à M. de Maurepas, qui le présenta à Louis XVI. Certes, il faut plus de candidatures que cela pour arriver par le suffrage universel. Mais voyez le revers. Pour faire tomber le ministre qui seul pouvait sauver la monarchie, il suffit de quelques épigrammes de courtisans et d'un revirement dans les idées de Maurepas. Ah! qu'on ferait un long chapitre des erreurs du suffrage restreint!

Notre temps n'est pas plus frivole que les autres. On parle du règne de la médiocrité. Mon Dieu! Monsieur, qu'il y a long-

temps que ce règne-là est commencé ! La somme de raison qui émerge d'une société pour la gouverner a toujours été très faible. Toujours l'homme supérieur qui veut le bien a dû se prêter aux faiblesses de la foule. Pauvre humanité! Pour la servir, il faut se mettre à sa taille, parler sa langue, adopter ses préjugés, entrer avec elle à l'atelier, au bouge, à l'hôtel garni, au cabaret.

Vous avez donc bien fait de ne pas vous arrêter à ces mesquines susceptibilités, qui, si l'on en tenait trop de compte, feraient de l'inaction la suprême sagesse. Les temps sont obscurs; nous travaillons dans la nuit; travaillons tout de même. L'Ecclésiaste avait mille fois raison de dire que nul ne sait si l'héritier de la fortune qu'il a créée sera sage ou fou. Ce philosophe accompli en conclut-il qu'il ne faut rien faire ? Nullement. Une voix secrète nous pousse à l'action. L'homme fait les grandes choses par instinct, comme l'oiseau entreprend ses voyages guidé par une mystérieuse carte de vieille géographie qu'il porte en son petit cerveau.

Vous ne vous êtes pas dissimulé que le percement de l'isthme servirait tour à tour des intérêts fort divers. Le grand mot: « Je suis venu apporter non la paix, mais la guerre », a dû se présenter fréquemment à votre esprit. L'isthme coupé devient un détroit, c'est-à-dire un champ de bataille. Un seul Bosphore avait suffi jusqu'ici aux embarras du monde ; vous en avez créé un second, bien plus important que l'autre, car il ne met pas seulement en communication deux parties de mer intérieure ; il sert de couloir de communication à toutes les grandes mers du globe. En cas de guerre maritime, il serait le suprême intérêt, le point pour l'occupation duquel tout le monde lutterait de vitesse. Vous aurez ainsi marqué la place des grandes batailles de l'avenir. Que pouvons-nous, si ce n'est de cerner le champ clos où se choquent les masses aveugles, de favoriser dans leur effort vers l'existence toutes ces choses obscures qui gémissent, pleurent et souffrent avant d'être ? Aucune déception ne nous arrêtera ; nous serons incorrigibles ; même au milieu de nos désastres, les œuvres universelles continueront de nous tenter. Le roi d'Abyssinie a dit de vous : « Lesseps, qui est de la tribu de la lumière... » Ce roi, vraiment, parle d'or. Nous sommes tous de cette tribu-là. C'est une règle militaire de marcher au canon, de quelque côté qu'on l'entende. Nous autres, nous avons pour loi de marcher à la lumière, souvent sans bien savoir où elle nous conduit.

Vous avez si parfaitement rendu justice à l'homme illustre à qui vous succédez parmi nous, que je n'ai pas à y revenir. C'était un excellent citoyen. Il pensait en tout comme la France. Quand le pays faisait un pas dans le sens de ce qui paraît être sa politique préférée, il le suivait, quelquefois même il le devançait; mais toujours il était sincère. La manière de voir qu'il semblait recevoir du dehors venait en réalité de lui, car il était en parfait accord avec le milieu où il vivait. Il professait tous les préjugés dont se compose l'opinion commune si honnêtement qu'il arrivait à les prendre pour des vérités primitives et incréées. Mais, comme c'était un vrai libéral, il n'éprouvait aucun regret à voir ses convictions les plus arrêtées faire un stage. Il voulait que le progrès s'accomplît par l'amélioration des esprits et par la persuasion. Il put avoir, comme tout le monde, ses illusions; jamais il ne s'aveugla que quand le doute lui eût paru un manque de générosité, un péché contre la foi.

La meilleure preuve de son ardent patriotisme fut ce grand ouvrage historique qui a marqué sa place parmi nous. La France avait besoin d'une histoire étendue, qui, sans remplacer l'étude des sources, présentât à l'homme instruit l'ensemble complet des résultats obtenus par la critique moderne. Pour rédiger une telle histoire, il fallait de l'abnégation. Comme l'a fort bien dit M. Villemain, il n'y a pas de chef-d'œuvre en vingt volumes. Un tel livre, en effet, ne pouvait être un livre de style; M. Augustin Thierry ne l'aurait jamais fait. Ce ne pouvait non plus être un livre de science; M. Léopold Delisle ne le fera jamais. Il fallait pourtant que le livre existât. Les exquises ou étincelantes fantaisies de M. Michelet étaient à la fois plus et moins que l'ouvrage de conscience et de bonne foi réclamé par l'intérêt public. M. Henri Martin se dévoua. Il n'ignorait pas que la France et, en général, les pays très littéraires, sont injustes pour les œuvres qui se distinguent par la modération et le jugement plutôt que par l'éclat du talent. Il s'assujettit courageusement à une œuvre condamnée d'avance à une foule de défauts. Il renonça aux jouissances de l'écrivain, aux plaisirs intimes du savant. Pour moi, je pense que rien ne vaut un honnête homme, et je trouve qu'il fit bien. Le livre de M. Henri Martin est un des plus estimables que notre siècle ait produits. Il est beau de l'avoir écrit; il est honorable pour un pays d'avoir inspiré le courage de l'écrire.

Telle est d'ailleurs l'unité grandiose du sujet que les propor-

tions en éclatent, bien qu'il soit difficile d'embrasser toutes les parties d'un seul coup d'œil. La formation de la France par l'action de la dynastie capétienne est le plus bel exemple de création vivante que présente l'histoire d'aucun pays. Ce n'est pas une concrétion grossière dont les éléments souffrent d'être séparés les uns des autres. Le roi de France est comme le cœur, ou, si l'on veut, la tête d'un organisme puissant, où chaque partie vit en solidarité avec le tout. Merveilleuse unité, dont le défaut, si j'ose le dire, fut d'être trop parfaite, puisqu'elle induisit de vrais patriotes à croire, imprudemment peut-être, qu'elle devait nécessairement survivre à la cause qui l'avait formée. Problème étrange, devant lequel d'autres patriotes non moins sincères gardent un silence douloureux, se demandant avec angoisse si l'unité d'un être vivant, fortement centralisé, peut continuer après l'ablation de la tête ! M. Henri Martin fut de ceux qui osèrent résoudre, d'après les aspirations de leur cœur et avec leur confiance absolue dans l'étoile de la France, une question sur laquelle le temps seul permettra de se prononcer avec certitude. Ce fut un révolutionnaire, mais un révolutionnaire juste pour le passé. Il comprenait qu'il n'y a pas de nation sans histoire, et qu'une patrie se compose des morts qui l'ont fondée aussi bien que des vivants qui la continuent.

Le pays récompensa comme il devait ce large et haut sentiment d'amour filial. Hâtons-nous de le dire, il y a un patriotisme supérieur à celui que le pays récompense : c'est le patriotisme de l'homme qui ne craint pas l'impopularité, qui applique tout ce qu'il a d'intelligence au bien public, qui dit son avis avec réserve, puis attend, sans chercher à tirer profit de l'accomplissement de ses prophéties. M. Henri Martin, à qui la direction de la politique française, depuis la Révolution, paraissait légitime dans son ensemble, ne devait pas avoir ces rigueurs de critique. C'étaient, après tout, ses idées qui triomphaient, et, même au cas où il serait prouvé qu'il eût quelquefois pour les faits contemporains l'applaudissement un peu facile, pensez-vous, monsieur, que nous aurions le droit d'être envers lui bien sévères? Au fond, notre façon d'aimer la France ne diffère pas beaucoup de la sienne. Nous aimons trop cette vieille mère, dont nous avons sucé tous les instincts, si l'on veut toutes les erreurs, pour oser prendre avec elle le ton rogue de l'homme sûr d'avoir raison. L'amour nous rend inconséquents. Nous voyons les imprudences, et nous suivons tout de même. Il est si triste d'être

plus sage que son pays. Par moments, on prend la résolution d'être ferme; on se promet, quand viendront les jours sombres, de se laver les mains des fautes qu'on a déconseillées. Eh bien, non! quand viennent les jours sombres, on est aussi triste que ceux qui n'avaient rien prévu, et le fait d'avoir eu raison quand presque tout le monde avait tort devient une faible consolation. On ne tient pas rancune à sa patrie. Mieux vaut se tromper avec elle que d'avoir trop raison avec ceux qui lui disent de dures vérités.

Que vous avez bien fait, monsieur, de placer le centre de gravité de votre vie au-dessus de ces navrantes incertitudes de la politique, qui ne laissent si souvent le choix qu'entre deux fautes! Votre gloire ne souffrira pas d'intermittences. Déjà vous jouissez presque des jugements de la postérité. Votre vieillesse heureuse, puissante, honorée, rappelle celle que l'on prête à Salomon, l'ennui sans doute excepté. L'ennui, vous n'avez jamais su ce que c'est; et quoique très bien placé pour voir que tout est vanité, vous ne vous êtes jamais, je crois, arrêté à cette pensée. Vous devez être très heureux, monsieur, content de votre vie, indifférent à la mort, car vous êtes brave. Vous éprouviez, disiez-vous dans une de vos conférences, quelque inquiétude en songeant qu'au jour du jugement dernier, l'Éternel pourra vous reprocher d'avoir modifié sa création. C'est là une crainte bien éloignée; rassurez-vous! S'il y a quelqu'un dont l'attitude dans la vallée de Josaphat ne me cause aucune appréhension, c'est bien vous. Vous y continuerez votre rôle de charmeur, et quant au grand Juge, vous saurez facilement le gagner. Vous avez amélioré son œuvre; il sera sûrement content de vous.

En attendant, vous viendrez parmi nous vous reposer de cette vie d'infatigable activité que vous nous êtes imposée. Dans l'intervalle de vos voyages de Suez à Panama et de Panama à Suez, vous nous direz vos observations nouvelles sur le monde, s'il s'améliore ou s'abaisse, s'il rajeunit ou vieillit, si, à mesure que les isthmes se coupent, le nombre des hautes et bonnes âmes augmente ou diminue. Notre vie, le plus souvent passée à l'ombre, se complètera par la vôtre, toute passée au grand air. Pour moi, je ne vous vois jamais sans rêver à ce que nous aurions pu faire tous les deux, si nous nous étions associés pour fonder quelque chose. Tenez, si je n'étais pas déjà vieux, je ne sais pas quelle œuvre de bienfaisante séduction je ne vous proposerais pas. Mais il faudrait pour cela donner ma démission de l'Académie des

inscriptions et belles-lettres, amie absolue de la vérité; ce que je ne ferai jamais, je m'y amuse trop. Et puis le monde est bizarre; en général, il n'accorde à un homme qu'une seule maîtrise. Il vous écoute quand il s'agit de percer des isthmes; il me prête attention sur certaines questions où il lui plaît de m'entendre. Pour le reste, on ne nous consulte pas. Nous aurions cependant peut-être quelques bons conseils à donner. La volonté de Dieu soit faite; nous ne nous plaignons pas de la part qui nous est échue.

La vôtre, assurément, a été de premier choix. Après Lamartine, vous avez, je crois, été l'homme le plus aimé de notre siècle, celui sur la tête duquel se sont formés le plus de légendes et de rêves. Nous vous remercions, nous remercions le haut poète qui siège à côté de vous et vous introduit dans cette Compagnie, d'avoir, en un temps dont le défaut est le dénigrement et la jalousie, donné à notre peuple attristé l'occasion d'exercer ce que le cœur humain a de meilleur, la faculté d'admirer et d'aimer. La nation qui sait aimer et admirer n'est pas près de mourir. A ceux qui disent que, sous la poitrine de ce peuple, rien ne bat plus, qu'il ne sait plus adorer, que le spectacle de tant d'avortements et de déceptions a éteint en lui toute confiance dans le bien, toute foi en la grandeur, nous vous citons, chers et glorieux confrères; nous rappelons le culte dont vous êtes l'objet, ces couronnes, ces fêtes qui n'ont coutume d'être décernées qu'à la mort, ces tressaillements de cœur, enfin, que nos foules éprouvent au nom de Victor Hugo, de Ferdinand de Lesseps. Voilà ce qui nous console, ce qui nous soutient, ce qui nous fait dire avec assurance: Pauvre et chère France, non, tu ne périras pas, car tu aimes encore, et tu es encore aimée.

NÉCROLOGIE

M. *Alphonse* DE NEUVILLE, le peintre militaire bien connu, est mort lundi matin. Il était atteint depuis longtemps du mal qui vient de l'emporter. C'était une lente décomposition du sang.

Né à Saint-Omer en 1836, M. de Neuville résistant aux désirs de sa famille, qui le destinait au barreau, entra, à l'âge

de dix-huit ans, dans l'atelier de Picot, reçut les conseils et les encouragements du grand Delacroix, et, dès 1859, il exposait une toile représentant le 5e *bataillon de chasseurs à pied à la batterie Gervais.*

Après la guerre de 1870, Alphonse de Neuville, qui s'était déjà fait remarquer par de belles toiles militaires, fut admirable dans la peinture de notre héroïsme malheureux ; on se rappelle son célèbre tableau : les *Dernières Cartouches.*

Ses toiles les plus connues sont celles où il a retracé les épisodes de la guerre de 1870, c'est le *Bivouac devant le Bourget,* le *Combat sur une voie ferrée, Une surprise aux environs de Metz,* l'*attaque d'une maison crénelée à Villersexel.*

Médaillé en 1859, en 1861, Alphonse de Neuville avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1872.

M. de Neuville a travaillé à plusieurs toiles bien connues avec M. Edouard Detaille, son ami.

—

Une femme de lettres qui a beaucoup produit sous le pseudonyme de Raoul de Navery et qui s'appelait de son vrai nom Marie de Saffron, dame David, vient de mourir à l'âge de cinquante-quatre ans.

Écrivain catholique, *Raoul* DE NAVERY, a eu pendant un certain nombre d'années une réputation de romancière de talent. Elle avait commencé par écrire des poésies, puis des récits de voyages. Nous nous bornerons à citer : *Un drame judiciaire, Jeanne-Marie, Monique, l'Ange du bagne, l'Abbé Marcel, Voyage dans une Église, Martyr d'un secret, la Confession de la reine, les Drames de la misère, etc.*

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

La République et la paix religieuse. — Les grotesques. — Maladie de V. Hugo. — Tripotages politiques. — Tonkin. — Angleterre et Russie. — Italie. — Un détournement.

21 mai 1885.

Les républicains du Parlement poursuivent plus que jamais leur œuvre de secte. Déjà, dans le dernier budget, ils avaient diminué sans réflexion et sans mesure, pour satisfaire leurs

passions, les crédits de quelques-uns des plus importants services des cultes ; ils avaient notamment presque supprimé la dotation de cette Église d'Afrique, qui remplit un rôle national autant que religieux, pour laquelle Mgr le cardinal Lavigerie est obligé de s'adresser à la générosité publique. Les voilà aujourd'hui reprenant avec une ardeur nouvelle cette intelligente guerre aux cultes, aux influences religieuses ; ils ont recommencé à chercher dans le nouveau budget comment ils pourraient diminuer encore les crédits des services ecclésiastiques, et un moment, à ce qu'il paraît, dans la commission du budget, il n'aurait été question de rien moins que d'examiner, d'accord avec le ministère, des mesures destinées à préparer l'abolition définitive du Concordat, la séparation de l'État et de l'Église. Voilà certainement ce qui peut bien s'appeler travailler à maintenir et à protéger la paix publique, « fermer cette question religieuse si imprudemment laissée ouverte ! »

On éprouve le besoin d'enflammer les passions, d'ajouter au trouble des consciences, de déchaîner une guerre sans fin, et comme, dans cette étrange campagne ouverte depuis longtemps par l'esprit de secte, il faut que le comique se mêle à la violence, le conseil municipal de Paris se met naturellement de la partie et entre en scène. Il s'est trouvé un conseiller municipal fort inconnu qui dans un prétencieux et facétieux rapport, s'est appliqué à démontrer comme quoi « la laïcisation de nos rues, qui est une œuvre déjà largement commencée, doit être achevée. » C'est, à ce qu'il paraît, l'œuvre municipale la plus urgente, avec les emprunts destinés à poursuivre la transformation de Paris. Il faut donc « laïciser » nos rues, nos boulevards, nos avenues, et l'intrépide réformateur laïcise ! il va à travers la ville, effaçant au coin des rues « les noms des saints et saintes qui sont encore trop nombreux. » Il y a quelques-uns de ces noms, Saint-Séverin, Saint-Eustache, Saint-Sulpice, etc., qui sont réservés ou épargnés parce qu'il sont naturellement destinés à disparaître « lorsque les édifices religieux recevront une destination nouvelle par suite de la séparation des églises et de l'État et de la suppression du Concordat, qui remettront la commune de Paris en possession de ses biens. » Il y a aussi des noms qui résistent à la laïcisation ; il y en a avec lesquels on se croit tenu à de la diplomatie. On fait ce qu'on peut. On ne veut pas déposséder tout à fait saint Vincent de Paul de sa rue ; on lui ôte son titre de saint, on lui laisse sa rue, sous prétexte qu'il

appartenait à l'humanité avant d'appartenir à un ordre religieux. Avec la sœur Rosalie, cette héroïne de la charité qui a donné son nom à une rue, on procède par un détour : on la dépouille de son nom de religion, on lui rend son nom de famille, Marie Rendu. Les noms de M. Deguerry, de Mgr Darboy, doivent disparaître parce que ce sont des « noms de combat, » — heureux euphémisme pour désigner les victimes d'un effroyable meurtre ! Mais là où le réformateur municipal est tout à fait comique sans le vouloir, c'est lorsqu'il se trouve en présence de noms de villes comme Saint-Pétersbourg ou de noms comme ceux de Saint-Simon, de Sainte-Beuve. Pourquoi donc ne les laïcise-t-on pas ? On a une variété d'explications pour tous les cas. Qu'est-ce qui sauve de l'hétacombe de la laïcisation la place Sainte-Opportune ? C'est le dernier mot du grotesque : c'est parce qu'on tient compte à la sainte de l' « influence de son nom sur la politique française pendant de longues années. » Voilà la politique opportuniste placée sous l'invocation d'une sainte ! Et dire pourtant qu'une ville comme Paris, qui résume tout ce qu'un grand pays a de lumières, de supériorités, de puissances intellectuelles, financières, industrielles, est ainsi représentée ! Dire que, dans une assemblée quelconque, fût-ce un conseil municipal, il peut se trouver des hommes qui livreraient la France à la risée du monde, si l'étranger lui-même pouvait prendre au sérieux ces imaginations grotesques, si on ne savait pas qu'il y a une autre France que celle de l'Hôtel de Ville de Paris !

—

Un homme dont la jeunesse ne pouvait faire prévoir les haines et les orgueilleuses insanités de sa vieillesse, Victor Hugo, est gravement malade. Le vieux poète a été pris vendredi d'une indisposition qu'on croyait légère et qui, par suite de complications survenues au cœur et aux poumons, est devenue subitement très grave. Les derniers bulletins des médecins sont très alarmants. Si M. Hugo meurt, comme malheureusement on peut le craindre, dans l'impénitence finale, il aura des obsèques dont l'impiété et l'éclat feront oublier les obsèques de Gambetta. Ce sera civil, très civil ; on chantera le génie du grand homme, son amour pour la patrie, son culte pour la République, culte qui était surtout de la haine contre l'Église et la Royauté, les amours de sa jeunesse. Et les catholiques scandalisés verront toute la gent politique et littéraire de l'école conservatrice, qui

va du Palais Bourbon à la Comédie française, rivaliser de platitudes avec les libres-penseurs de la République pour célébrer le génie qui, le génie que, l'incomparable grand homme dont la France pleure la perte irréparable. C'est pour le coup que le poète orgueilleux et malfaisant, qui se croyait déjà le plus grand personnage de la création, va passer Dieu. Hélas! on aimerait mieux pour l'auteur des *Odes et Ballades* moins d'éloges funèbres, et à côté de son lit de vieillard mourant, un prêtre et une petite Sœur de charité, ces figures vivantes du Dieu qui pardonne tous les égarements et toutes les révoltes pour un seul acte de repentir et de confiance en sa miséricorde.

—

Le cabinet Brisson qui s'était donné pour mission d'opérer la concentration de toutes les forces républicaines commence à être lui-même en proie à des divisions et à des tiraillements auxquels il lui sera plus que difficile de résister longtemps.

D'une part, le projet sur l'armée coloniale a donné lieu, entre les ministres de la guerre et de la marine, à un conflit qui a failli un moment provoquer une rupture immédiate. Un éclat a été évité, au moyen de demi-concessions accordées à l'amiral Galiber; mais les rapports n'en restent pas moins tendus, et le départ du ministre de la marine paraît être désormais une question de jours.

D'autre part, la lutte est ouverte entre les ministres inféodés à l'opportunisme et ceux qui représentent l'élément radical, en particulier MM. Goblet et Allain-Targé. M. Goblet se plaint de n'être pas soutenu par M. Brisson comme il devait l'être. Quant à M. de Freycinet, il intrigue pour son compte personnel, selon sa coutume; il fait des avances aux opportunistes, dans l'espoir de supplanter prochainement, grâce à leur appui, M. Brisson.

Tous ces tripotages sont plus répugnants qu'intéressants.

—

Les nouvelles du Tonkin sont toujours bonnes. Les Chinois continuent à évacuer leurs positions. Seulement, en raison des difficultés matérielles, ils ont obtenu du général Brière de l'Isle une prolongation de délai de dix jours. On continue à ne pas parler des îles Pescadores que le gouvernement avait évidemment oubliées; car il ne faut pas tenir compte de ce que divers journaux, plus ou moins officieux, nous disent de prétendues négociations que le gouvernement compte ouvrir séparément avec la Chine pour la cession des Pescadores. C'est une preuve

de plus que dans nos régions gouvernementales on dirige la politique de la France au petit bonheur, et pour ne pas révéler les fautes trop affligeantes, on invente de petits racontars qui, grossis par une presse complaisante, donnent à nos politiciens embarrassés un air d'homme d'État auxquels rien n'est étranger.

—

Les négociations se poursuivent entre l'Angleterre et la Russie. Les difficultés sont de plus d'une sorte; mais le désir d'arriver à une solution pacifique est si vif des deux côtés, qu'il y a les plus grandes chances pour que la solution soit satisfaisante. Il y a cependant toujours quelques réserves à faire; mais on n'épargnera rien à Londres pour écarter tous les obstacles qui pourraient encore se présenter.

Un rescrit autographe de l'empereur de Russie confère au général Komaroff un sabre d'honneur en or, orné de brillants, pour reconnaître les dispositions excellentes prises par lui en commandant les détachements russes à Mourghab, sa fermeté et sa circonspection en présence des Afghans, et la mâle vaillance dont il a fait preuve lors du combat de Tasck-Kepri.

—

Avec la plus grande tranquillité, presque dans le silence, il vient de s'accomplir en Angleterre un événement considérable, le vote définitif par la Chambre des communes de la loi qui crée deux millions de nouveaux électeurs et qui assimile les campagnes aux villes.

C'est presque le suffrage universel comme en France, avec cette différence que les Anglais ont fait le chemin *en plusieurs étapes* depuis 1830, tandis que les Français sont passés *d'un seul bond,* en 1848, du suffrage restreint de 200,000 votants au vote universel.

Si cette révolution s'est faite, ou plutôt s'est terminée si paisiblement lundi dernier, c'est qu'elle avait été préparée par un accord commun entre les partis. La loi de réforme, une première fois rejetée par la Chambre des lords, avait été soumise à une seconde épreuve. On se rappelle que cette crise avait nécessité une réunion exceptionnelle du Parlement pendant l'automne, et qu'à ce moment, presque sur les confins d'une guerre civile, la prudence des chefs de parti et l'influence silencieuse de la Couronne sont intervenues pour amener une transaction. Ce qui vient donc d'être voté, c'est la loi appelée de *Redistribution*, c'est-à-dire de nouvelle répartition des

collèges électoraux. Comme cette loi a été faite en commun par les chefs des deux grands partis, elle n'a plus rencontré d'obstacles dans la Chambre héréditaire, qui l'a votée en deuxième lecture. Ce dénouement amènera sans doute la fixation des élections générales à l'automne prochain.

—

En Italie, le ministère de la guerre et celui de la marine viennent de prendre les dispositions nécessaires pour trois nouvelles expéditions militaires qui porteraient d'un seul coup à huit ou dix mille hommes l'effectif des garnisons italiennes dans la mer Rouge. L'abandon du Soudan par les Anglais motive ces préparatifs.

Quant à l'occupation du Souakim, que les Anglais vont évacuer, il n'est pas sûr qu'elle s'effectue au profit de l'Italie. M. Gladstone, irrité par les hésitations de M. Mancini, a fait des ouvertures à la Turquie.

Au sein du cabinet italien, les dissentiments s'accentuent. Deux membres du ministère ont nettement exprimé à leurs collègues l'opinion qu'il serait bon de profiter de la retraite de l'Angleterre pour abandonner des positions où l'Italie ne saurait se maintenir désormais qu'au prix de grands sacrifices, sans avantages sérieux.

Un des membres les plus acharnés à poursuivre l'entreprise est M. Maghani, ministre des finances, qui se voit dans l'impossibilité de dissimuler plus longtemps le déficit énorme du budget et qui trouverait dans les dépenses extraordinaires motivées par l'expédition un moyen de justifier l'écart entre les recettes et les dépenses. Pauvre Italie !

—

La cour d'appel de Montpellier est actuellement saisie d'une affaire qui a causé chez nos populations du Midi une profonde et légitime émotion : il s'agit d'un enfant né de parents catholiques et qui, pendant quarante-trois jours, a été soustrait à l'autorité paternelle dans des circonstances particulièrement odieuses. Un jeune garçon de douze ans, fils d'un pauvre cocher de Paris, se rendait chez les franciscains de Toulouse, présentement en Espagne, pour y être élevé gratuitement, lorsque dans le trajet en chemin de fer il fut interpellé par un libre-penseur qui, sous prétexte de s'intéresser à lui, lui fit manquer le rendez-vous où les religieux l'attendaient, l'emmena dans sa maison, le mit en apprentissage et s'attacha autant

qu'il le put à lui communiquer ses préjugés anticatholiques. Le père, informé de ce détournement, mit tout en œuvre pour retirer son enfant des mains de ce singulier protecteur. Dépêches, intervention d'un religieux dûment muni de pouvoirs, recours à l'autorité, rien n'y fit : il fallut que ce pauvre journalier abandonnât son gagne-pain, sa femme malade, et se rendît en personne à Cette, où son fils était retenu, au mépris de la volonté paternelle. Là seulement on lui rendit son enfant ; et le lendemain du jour où le père et le fils rentraient à Paris, la mère mourait à l'hôpital.

Lenoir — c'est le nom de ce brave homme — intenta, sur l'avis de son avocat, une action en dommages-intérêts au libre-penseur qui avait tenter de suborner son fils. Chose inconcevable et qui ne prouve pas en favenr de la magistrature *épurée*, ce procès, il le perdit. Mais il ne s'est pas découragé, et il a porté sa cause devant la Cour d'appel, où elle est soutenue par une des illustrations actuelles du barreau français, M. Lacointa, ancien avocat général près la Cour de cassation de France, un de ces magistrats qui se sont tant honorés en donnant leur démission pour ne pas concourir à l'exécution des décrets contre les religieux.

Nous tenons à signaler à l'attention de nos lecteurs cet émouvant procès où l'on voit l'autorité du père de famille revendiquant contre l'intervention abusive d'un tiers les droits qu'elle tient de Dieu. Nous n'entendons pas discuter ici les points de fait sur lesquels la Cour aura à se prononcer; mais à prendre la cause dans son ensemble, qui ne serait frappé de l'analogie que cette affaire présente avec les atteintes que les pouvoirs publics eux-mêmes ont trop souvent portées, sur le terrain scolaire notamment à l'autorité sacrée du père de famille? cet homme du peuple qui, voulant assurer une éducation chrétienne à son fils, le voit détourné par une coupable intervention de la destination qu'il entendait lui donner ; ce libre-penseur qui, sous prétexte de protéger le fils de l'ouvrier et de le remettre en bon chemin, n'a rien de plus pressé que de lui inculquer la haine et le mépris des religieux, providence des humbles et des petits, n'est-ce pas l'histoire d'un peuple catholique à qui un gouvernement de francs-maçons prétend arracher l'âme de ses enfants? Et l'État qui punit le détournement pratiqué dans un cas isolé, serait admis, lui, à détourner en masse toute la population scolaire d'un pays ! Il lui serait permis, à lui, État, d'enlever

non pas seulement les corps, mais les âmes de toute une génération ! Et la résistance des parents à de tels attentats serait qualifiée de délit, punie de l'amende, de la prison ; tout au moins du refus des secours de la bienfaisance !

Voilà pourtant ce que l'État fait par l'enseignement laïque et obligatoire, tel qu'il a été décrété en France.

LES CHAMBRES

Samedi 16 mai. — *Sénat.* — Au début de la séance, le Sénat valide l'élection de M. Bergeron dans les Deux-Sèvres. Le rapport sur l'élection sénatoriale du Finistère doit être déposé mardi.

Après la lecture du rapport de M. Bozerian sur le projet de loi relatif au scrutin de liste, le Sénat s'ajourne à mardi.

Chambre des députés. — M. Clovis Hugues dépose une proposition d'amnistie pour les condamnés politiques; il demande l'urgence et la discussion immédiate.

M. Brisson, au nom du gouvernement, accepte l'urgence, qui est ordonnée.

M. Clovis Hugues défend sommairement chacun des condamnés. Il ne voit pas grande différence entre les discours de la salle Lévis et ceux de la Chamcre des députés. (Rires.) Les délits reprochés sont des délits d'opinion, des délits de parole. Il ne devrait pas en exister sous la République.

M. Allain-Targé combat l'amnistie, mais il dit que le gouvernement est disposé à accorder un certain nombre de grâces et à se montrer clément.

La proposition d'amnistie, appuyée par MM. Pelletan et Salis, est repoussée par 278 voix contre 122.

La Chambre aborde ensuite la discussion de la proposition de loi tendant à prévenir la récidive. Les dix premiers articles de la loi sont adoptés, la suite de la discussion est renvoyée à lundi, ainsi que le projet de traité avec le Cambodge.

Lundi 18 mai. — *Chambre des députés.* — L'ordre du jour appelle la suite de la proposition de loi sur les moyens de prévenir la récidive.

L'article 2 portant que la liberté conditionnelle pourra être accordée aux détenus ayant accompli la moitié de leur peine, quand cette peine sera de six mois d'incarcération, qui avait été réservé, est adopté.

Les articles 10 et 11 et l'ensemble du projet sont adoptés.

La Chambre passe ensuite à la discussion de la proposition tendant à modifier le livre 2 du code du commerce.

M. Peulevey, rapporteur, demande l'urgence, qui est déclarée, et le projet est adopté.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi relatif à l'organisation de l'armée coloniale. Le projet, défendu par le général Campenon, et combattu par M. Margaine, est appuyé comme transitoire par M. le baron Reille.

Mardi 19 mai. — *Sénat.* — Le Sénat aborde la discussion du scrutin de liste.

M. Barthe, premier orateur inscrit, le combat. « Le scrutin d'arrondissement, dit-il, est le scrutin libéral par excellence ; le scrutin de liste tend à centraliser dans un petit nombre de mains la force gouvernementale d'un pays. » M. Bardoux répond en faveur du projet, que M. Girault vient combattre à son tour.

La discussion générale est close.

L'article premier, qui consacre le principe du scrutin de liste, est adopté.

Sur l'article 2, M. Lalanne défend un amendement tendant à prendre comme base électorale les électeurs inscrits.

M. Bozérian combat cet amendement.

L'amendement est repoussé.

Chambre des députés. — Suite de la discussion du projet de loi sur l'organisation de l'armée coloniale.

M. de Mahy combat le projet. Le général Campenon répond en se référant au discours prononcé la veille par M. le baron Reille. M. Langlois parle aussi contre la loi. M. de Lanjuinais relève ces critiques, notamment l'appellation de *mercenaires* appliquée par M. Langlois aux futures troupes coloniales.

Après quelques mots de MM. Delattre et Ballue, la Chambre décide, par 441 voix contre 39, qu'elle passera à la discussion des articles.

Les articles 1, 2, 3 et 4 sont votés après discussion.

Sur l'article 5, qui décide du rattachement au ministère de la guerre des troupes de la marine, de nombreuses observations sont échangées entre M. Bocher, l'amiral Galiber, M. Reille, M. de Mun et le général Campenon.

Finalement, on met aux voix le 1er paragraphe de l'article 5 : « Les troupes actuelles de la marine passent au département de la guerre. » Il est voté par 374 voix contre 110. On adopte ensuite l'amendement de M. Roche établissant que ces troupes garderont leur nom d'infanterie de marine. L'ensemble de l'article ainsi modifié est voté.

NOUVELLES RELIGIEUSES

France.

Paris. — Une groupe de jeunes gens a eu l'heureuse idée de provoquer une souscription de la jeunesse française en faveur des œuvres du Cardinal Lavigerie.

Voici la lettre par laquelle le comité adresse cet appel :

Monsieur et cher camarade,

S. E. le cardinal Lavigerie, privé par la dernière loi de finances des ressources avec lesquelles il entretenait dans nos colonies d'Afrique, le clergé, les établissements religieux et les écoles françaises, est venu demander à Paris la charité « pour l'amour de Dieu et pour l'amour de la France. »

Cet appel, il l'adresse à tous, sans distinction de parti ni de culte, car il l'adresse à ceux qui ont quelque souci de notre influence dans ces contrées où la civilisation est inséparable de la religion.

Mais il nous a semblé que c'était surtout auprès des jeunes gens, toujours accessibles aux grandes idées de patriotisme, que cette cause nationale devait trouver un accueil particulièrement chaleureux.

Aussi, venons-nous avec confiance vous demander de contribuer, dans la mesure de vos moyens, à une souscription que nous ouvrons en faveur des établissements français d'Algérie et de Tunisie, placés sous la direction de l'éminent cardinal.

Quelle que soit cette souscription, nous vous demandons de l'adresser, sous une forme quelconque, anonyme ou autre, soit à l'un des signataires de cette lettre, soit au secrétariat de l'Œuvre, 74, rue de Vaugirard.

Nous vous prions en outre de vouloir bien assister à une réunion, présidée par Son Éminence, et dans laquelle les souscriptions lui seront remises. Cette réunion aura lieu le jeudi 28 mai, à quatre heures et demie, également 74, rue de Vaugirard, dans une salle que la faculté libre de droit veut bien mettre à notre disposition.

Veuillez agréer, Monsieur et cher camarde, l'assurance de nos sentiments les plus distingués.

Cette lettre est suivie de la signature de plus de cinquante jeunes gens appartenant à toutes les opinions, nous pouvons même dire à toutes les religions. Ce qu'ils ont voulu, c'est faire une œuvre *française* avant tout.

Nous applaudissons de tout cœur à cette idée. L'œuvre du cardinal est avant tout une œuvre patriotique ; les sympathies qui l'accueillent à Paris le prouvent assez ; et nous connaissons

trop la générosité des sentiments de ceux auxquels s'adresse cet appel pour ne pas promettre à cette souscription le plus légitime succès.

Les jeunes gens qui n'auraient pas reçu de lettre et désireraient néanmoins souscrire, pourront adresser leur offrande 74, rue de Vaugirard.

— La quatorzième assemblée générale annuelle des catholiques de France se réunira à Paris du 26 au 31 mai, sous la présidence d'honneur de Son Éminence le cardinal archevêque de Paris et la présidence de M. Chesnelong, sénateur, dans l'hôtel de la Société de géographie, boulevard Saint-Germain, 184.

Comme les années précédentes, le programme des travaux de cette assemblée comprend toutes les questions religieuses, scolaires, économiques et sociales qui préoccupent présentement les catholiques. Toutes les grandes œuvres seront représentées dans le Congrès, auquel ont promis de prendre part les catholiques notables d'un grand nombre de départements et de plusieurs pays étrangers.

Les réunions du Congrès s'ouvriront le mardi 26 mai, à huit heures, par une messe solennelle, en l'église Saint-Thomas d'Aquin.

Les commissions commenceront ensuite leurs travaux. Le soir, à 8 heures, dans la grande salle de la Société de géographie, aura lieu la première séance générale, sous la présidence de Mgr Richard, archevêque de Larisse, coadjuteur de S. Em. le cardinal archevêque de Paris. M. Chesnelong prononcera le discours d'ouverture, dans lequel il traitera la question du « budget des cultes. »

Dans les séances des jours suivants, des discours seront prononcés par MM. Lucien Brun et le baron de Ravignan, sénateurs; de Belcastel, ancien sénateur, Émile Keller, ancien député; Léon Harmel, d'Herbelot, ancien magistrat; Charles Jourdain, membre de l'Institut, etc., etc.

Pour prendre part aux travaux des commissions du Congrès, il faut être muni d'une carte d'entrée nominative et absolument personnelle, dont le prix (10 francs) est destiné à couvrir les frais du Congrès et qui donne droit au compte-rendu *in extenso* des délibérations de l'assemblée.

Des lettres d'invitation personnelles sont délivrées pour les

séances générales, qui ont lieu tous les soirs à huit heures et où les dames sont admises.

S'adresser, pour tous renseignements, au secrétariat du Comité catholique, rue de Grenelle, 35.

Cambrai. — Les catholiques de Lille et de la région du Nord, voulant protester contre la mesure par laquelle le gouvernement italien interdit de faire sortir le Très-Saint-Sacrement dans Rome, avec le cérémonial qui était habituellement employé, ont envoyé au Souverain Pontife l'adresse suivante :

Très-Saint Père,

Aucune des douleurs qui accablent Votre Sainteté ne saurait être étrangère à vos enfants de la province de Cambrai ; et ils veulent mériter que vous puissiez leur dire, avec le Seigneur, « qu'ils sont de ceux qui vous demeurent persévéramment fidèles dans vos épreuves de toute sorte ».

Nous avons donc appris avec une profonde tristesse, par la lettre de Son Éminence le cardinal-vicaire aux curés des paroisses de Rome, qu'il n'était plus permis à Notre-Seigneur Jésus-Christ, dans son divin Sacrement, d'aller visiter ses malades de la Ville-Sainte, pour se donner à eux aux fêtes pascales, du moins avec le cortège habituel de pieux fidèles qui l'accompagnaient solennellement, comme faisaient les premiers disciples alors que le Sauveur parcourait les villes et les bourgades, « en guérissant toute langueur et toute infirmité. »

Nous avons ressenti avec vous, Très-Saint Père, combien une telle interdiction était particulièrement odieuse dans cette cité de Rome, que les Souverains-Pontifes, vos prédécesseurs, l'ayant défendue et magnifiquement ornée, ont consacrée à Jésus-Christ pour qu'il y exerçât son règne public, comme en son domaine propre ; de sorte qu'il peut justement se plaindre encore « qu'étant chez lui il n'a pas reçu l'accueil des siens, et qu'il reste sans honneur dans sa propre patrie. »

Cet exemple, après tant d'autres, nous fait comprendre combien est illusoire cette prétendue *loi des garanties* qui ne garantit même pas le libre exercice public de la religion catholique, dans un pays où elle est encore reconnue comme religion d'État.

Et par là il devient de plus en plus manifeste que cette longue suite d'attentats contre votre souveraineté temporelle et votre liberté n'a pas d'autre fin que de détruire la liberté religieuse des fidèles et la royauté spirituelle de Jésus-Christ lui-même sur les âmes.

Or, nous tous catholiques, nous nous déclarons atteints par ce nouveau coup porté à votre autorité ; et c'est à bon droit que S. Ém. le cardinal-vicaire, dans sa lettre du 15 avril, a déclaré que « *cette*

violation de la liberté de conscience, consommée à Rome, implique une offense au droit catholique du monde entier, en vertu de la solidarité intime des membres avec le chef et de l'adhésion vitale de tous les fidèles à la chaire du prince des Apôtres. »

Aussi Son Éminence a-t-elle raison d'ajouter que sa voix, si elle n'était pas entendue à Rome, *pourrait encore faire appel à la conscience catholique, vivante et puissante par toute la terre.*

C'est cette conscience catholique, Très-Saint Père, qui, de la terre fidèle que nous habitons, vient répondre à votre protestation indignée, en vous adressant l'expression de sa filiale douleur pour les conditions absolument impossibles qui sont faites, dans la ville des papes, non seulement à Votre Sainteté, mais à Celui dont vous êtes le vicaire en ce monde.

Voilà pourquoi aussi, voulant du moins compenser, en quelque manière, l'indignité de l'outrage fait au Très-Saint-Sacrement, nous nous engageons à n'épargner aucune démonstration de notre piété envers Notre-Seigneur Jésus-Christ présent dans ce mystère. Et, privés, nous aussi, par l'impiété des hommes, de la consolation de lui faire dans nos villes un cortège public, nous nous efforcerons de plus en plus de lui payer un pieux tribut d'honneur dans ses temples, par nos visites, nos communions, les pompes de son culte et la ferveur de nos adorations, demandant à Dieu avec instance « qu'il tourne enfin ses regards vers son Christ humilié, qu'il mette fin à la captivité de son peuple, et qu'il nous rende les anciens jours de Jérusalem. »

Prosternés à vos pieds, Très-Saint Père, nous y implorons votre bénédiction apostolique et nous y déposons ces vœux de nos cœurs, avec l'hommage de la profonde vénération dans laquelle nous sommes,

De Votre Sainteté,

Les fils dévoués et obéissants serviteurs.

SOISSONS. — On nous écrit du Nouvion-en-Thiérache (Aisne), le 19 mai :

Le Nouvion a le privilège de ne pas craindre d'affirmer sa foi, et nos hommes les plus intelligents saisissent avec empressement l'occasion de maintenir cette tradition.

Notre société de secours mutuel fait célébrer tous les ans une messe pour le repos de l'âme de ses membres décédés. Cette messe a été dite dimanche dernier à onze heures avec un éclat inaccoutumé que lui donnait le mouvement de la mission prêchée par M. le chanoine Mathevon, du chapitre de Saint-Denis. Tous les membres participants et honoraires, au nombre d'environ deux cents, se sont réunis à l'Hotel-de-Ville en séance générale à dix heures et demie. — Ils en sont partis précédés de la musique municipale et bannière en tête pour se rendre à l'église.

M. le Doyen du Nouvion a tenu à honneur de célébrer lui-même le saint sacrifice. Après une ouverture exécutée avec un remarquable ensemble par la fanfare de la ville, la lecture du memento nominatif des membres décédés, les prières pour les défunts et quelques encouragements adressés par le M. le Doyen, le prédicateur de la station a pris la parole.

S'emparant de la devise de la bannière de la société : *Union et travail*, l'orateur a traité du problème contemporain de la répartition de la richesse entre ses trois coefficients : le capital, le talent et le travail. Il a montré l'impuissance de la science purement humaine, économique et sociale pour résoudre la question; il a fait ressortir la dangereuse stérilité des grèves pour obtenir la juste répartition des droits; il a établi l'insuffisance de l'intervention de l'État, la servitude universelle produite par cette intervention et l'absurdité pratique du partage des biens. Après avoir défini le capital, qui n'est que le travail accumulé; le talent, qui n'est que le travail éclairé, et l'activité de l'homme mise en acte, qui n'est que le travail réalisé, il a salué le travail comme la plus haute puissance et la plus glorieuse loi de l'affranchissement de l'homme. Rencontrant de cette loi l'accomplissement parfait en Notre-Seigneur Jésus-Christ, c'est en Notre-Seigneur Jésus-Christ qu'il en a montré la véritable harmonie. Convertir le capital, le talent et le travail à se sacrifier tour à tour les uns aux autres dans la mesure de la fraternité chrétienne par les corporations transformées, lui a paru la seule solution possible du problème posé, et il l'a clairement démontré, tout en approuvant les avantages des syndicats, des congrès et des sociétés coopératives.

Je ne dirai rien de trop en déclarant que l'auditoire, fortement ému, avait peine à contenir ses impressions, et lorsqu'en terminant l'orateur a fait appel à la dignité humaine et à l'honneur chrétien pour appliquer aux questions économiques et sociales l'enseignement de l'Évangile, il l'a fait en des termes si éloquents que les applaudissements ont commencé à éclater, applaudissements bientôt contenus par la sainteté du lieu et la gravité de la parole divine.

Nous ne doutons pas que cette manifestation de l'accord certain de tous les progrès et de l'Évangile, qui en est tout à la fois le point de départ et le rendez-vous, n'ait imprimé à la mission une secousse qui ramènera plus d'une intelligence à la foi et plus d'un cœur à la charité.

Elle reste en tout cas comme une preuve publique que dès que le peuple et le prêtre sont laissés libres de se rapprocher, ils savent se comprendre et s'aimer, en dépit des efforts sacrilèges faits pour les diviser.

Étranger.

ALLEMAGNE. — M. le comte Félix de Loë adresse, au nom d'un certain nombre de catholiques d'élite allemands, un mani-

feste au peuple catholique allemand, l'invitant à célébrer, le 25 mai, le huitième centenaire du grand Pape saint Grégoire VII, et à se souvenir, à cette occasion, des luttes et des dangers par lesquels l'Église et la Papauté durent alors passer.

Le manifeste dit que le souvenir de ce grand Pape excitera le courage et la persévérance de tous les catholiques allemands ; il les exhorte à célébrer dignement, par des prières publiques, ce mémorable centenaire.

M. de Bismark et les libéraux semblent disposés à interdire, même par la force, ces pieuses manifestations.

Angleterre. — S. Em. le cardinal Manning, archevêque de Westminster, vient de publier un mandement fort remarquable sur la question brûlante dans tous les pays de l'enseignement supérieur. Lorsque, il y a quelques années, les deux vieilles universités d'Oxford et de Cambridge (jusque-là apanages exclusifs de l'Église anglicane) furent, en quelque sorte sécularisées et ouvertes à tous les cultes, le cardinal Newman, qui a gardé une pieuse affection pour son *Alma Mater*, eut la pensée de fonder un collège catholique à Oxford, afin d'assurer à ses jeunes coreligionnaires le bienfait de la réforme nouvelle. Rome n'approuva pas ce projet, et Son Eminence n'insista pas. Cependant plusieurs parents catholiques s'empressèrent de profiter de la nouvelle législation pour envoyer leurs enfants dans les collèges protestants de Cambridge et d'Oxford. A plusieurs reprises, les évêques d'Angleterre et les congrégations romaines (notamment celle de la Propagande) consultées à ce sujet, condamnèrent de la façon la plus explicite la conduite de ces pères de famille. Nonobstant ces blâmes réitérés, des familles catholiques ont continué à envoyer leurs fils dans des universités protestantes. Ce sont ceux-là que le cardinal Manning vise dans son mandement. Son Eminence démontre admirablement que les gens qui agissent ainsi ne peuvent avoir en vue que des avantages d'une nature exclusivement mondaine. En effet, en ce qui concerne l'enseignement, celui qu'on donne dans les grands établissements catholiques de Stonyhurst et d'Ushard peut soutenir la comparaison avec tous les autres. Quant aux grades, l'Université de Londres les confère à tout venant sans distinction de culte, et ceux qu'elle décerne jouissent d'une supériorité méritée, à cause de la difficulté bien connue des examens. La tendance du siècle est de séculariser (je ne veux pas dire *laï-*

ciser) l'enseignement; c'est contre cette tendance que réagissent les catholiques de toutes les nations, et à ce propos le cardinal paie un juste tribut d'éloges aux universités catholiques établies sur le continent.

Missions.

Chine. — On lit, sous ce titre, dans les *Missions catholiques* du 1er mai :

Nous avons parlé longuement déjà des épreuves supportées par le vicariat apostolique du Yun-nan. Les détails commencent à nous parvenir, détails héroïques, qui trouvent leur place dans le livre d'or de l'Église catholique. Nous en détachons ces lignes d'une nouvelle lettre de Mgr Fenouil. Elles parleront aux cœurs et exciteront davantage, s'il se peut, la générosité de nos lecteurs :

« Dans le courant du mois de novembre, les chrétiens du bas Yun-nan ont été en butte à une persécution ouverte, qui a fait de nombreuses victimes. Jusqu'à présent, nous n'en connaissons que vingt-neuf. Leur mort a été héroïque, ce sont vingt-neuf martyrs. En effet, d'un seul mot, ils pouvaient racheter leur vie, procurer la sécurité de leurs familles et en protéger la fortune. Ce mot, ils ne l'ont pas dit. Tous, jusqu'au dernier moment, ont tenu haut et ferme l'étendard de la foi.

« Ces héros de la croix ont versé leur sang avec une joie sainte et un courage aussi fort que paisible. L'un d'eux, voyant depuis quelques instants l'arme suspendue sur sa tête (on attendait sans doute quelque lâcheté de sa part) :

« — Mais dépêchez-vous donc, s'écria-t-il, ou bien donnez-nous le temps de réciter nos prières, car c'est aujourd'hui dimanche.

« La matrone de la maison, digne compagne de ce chrétien, avait dit en voyant les meurtriers entrer chez elle : « Ah ! vous voilà, braves gens ; vous ne savez quel service vous allez nous rendre. »

« Au milieu des pieux fidèles dont je viens de parler, se trouvaient quatre bandits baptisés dans leur enfance; ils avaient à peu près tous les vices, et si peu de vertus qu'on en voyait rarement quelque trace. Ces malheureux étaient la honte de la chrétienté et le désespoir du missionnaire. Malgré d'aussi mauvaises dispositions, quand on vint leur proposer l'apostasie, la foi de leurs ancêtres se réveilla dans leur cœur avec tant de force, qu'ils ont tous les quatre victorieusement combattu pour la cause de Dieu et versé leur sang jusqu'à la dernière goutte. L'un d'eux dit à ceux qui lui apportaient les tablettes païennes :

« Amis, nous nous connaissons tous; vous savez que je n'ai pas « la conscience délicate. Pour n'importe quoi, j'ai toujours été des « vôtres ; mais renier Dieu, adorer des idoles, jamais. Et il est

« bien certain que je casserai la tête à celui qui tentera d'installer « ces diableries dans ma maison. »

« Après cette vigoureuse profession de foi, le lendemain, lui et ses trois compagnons mouraient pour la cause du bon Dieu qu'ils avaient d'abord si mal servi.

« Je serais heureux de pouvoir ajouter que, dans toute la province, nos néophytes ont montré partout le même courage. Mais, hélas ! je le crains bien, quand le calme sera rétabli, quand nous pourrons nous compter, nous aurons peut-être à déplorer de nombreuses défections. »

LES MISSIONS DE L'AFRIQUE ÉQUATORIALE

Le saint jour de Pâques a eu lieu à la cathédrale d'Alger la cérémonie émouvante des adieux faits aux nombreux missionnaires d'Alger, qui devaient partir par le prochain bateau pour l'Afrique équatoriale.

S. Em. le cardinal Lavigerie, fondateur et supérieur de la Société des missionnaires d'Alger, venait, en effet, de décider l'envoi de seize membres de cette société dans les différentes missions de l'intérieur fondées par elle.

A la tête de ces intrépides apôtres se trouve Mgr Livinhac, évêque de Pacando, qui retourne dans son vicariat apostolique de Nyanza, après avoir reçu des mains de Son Éminence la consécration épiscopale ; Mgr Charbonnier, récemment nommé par la Propagande provicaire du vicariat apostolique du Tanganika, sur la proposition de l'archevêque d'Alger ; le R. P. Chupin, supérieur des Missions du haut Congo méridional, et le R. P. Dupont, supérieur de la Mission du haut Congo septentrional.

Mgr Livinhac a officié pontificalement aux vêpres de la cathédrale, après lesquelles ont été chantées les prières de l'itinéraire. Pendant ces prières, les missionnaires partants sont venus à tour de rôle recevoir la bénédiction du cardinal, et celui-ci, suivi de tout le clergé et des fidèles, leur a baisé ensuite les pieds.

C'est le R. P. Bayonne, de l'Ordre des Frères prêcheurs, prédicateur de la station, qui a prononcé l'allocution d'usage.

Disons à cette occasion que les missions de l'Afrique équatoriale, confiées aux missionnaires d'Alger, n'ont pas cessé de faire

les plus consolants progrès. Le nombre des stations occupées par les Pères, sur les bords du Tanganika, était déjà de quatre, et ils viennent, à la prière de S. M. le roi des Belges, de se charger de celles de Karema et de Mapala, occupées jusqu'ici par les explorateurs de cette nation.

Le vicariat du Nyanza compte, outre la procure de Zanzibar, la station de Tabora, celle du Bukuné, dans les États de Mirambo, de Notre-Dame de Kamoga sur les bords du lac, et les six nouveaux missionnaires qui partent en ce moment pour le Nyanza iront s'établir dans l'Ouganda, dont le nouveau roi, Muanga, a toujours témoigné sa bienveillance à Mgr Livinhac, qui l'a même instruit des vérités chrétiennes.

On sait que la mission du Congo a été cruellement éprouvée par la mort ou le départ pour cause de graves maladies des premiers prêtres qui y avaient été envoyés d'Alger; mais, depuis, le R. P. Guillet a reçu la mission de s'établir dans le Manyéma, sur le bord de ce fleuve, et les missionnaires qui partent vont fonder des stations nouvelles, soit dans le nouvel État belge, soit dans la partie réservée à la France.

En même temps qu'elle développe ainsi constamment ses missions de l'intérieur de l'Afrique, la Société des missionnaires d'Alger multiplie ses établissements dans le Nord. Elle a maintenant une station à Gardaia, dans le Czab; elle a pris en Kabilie les anciennes stations des Pères jésuites; elle étend ses relations en Tunisie.

Enfin, elle a fondé dernièrement en Belgique un nouveau noviciat à Woluwé-Saint-Lambert, près de Bruxelles.

Une pareille vitalité et les œuvres accomplies déjà par ses missionnaires aussi bien que par le nombre de ses martyrs sont, pour tous ceux qui se rendent compte de la difficulté de tels travaux et des énormes dépenses qu'ils entraînent, un objet d'admiration. Aussi, et malgré l'esprit antireligieux d'une partie de la population algérienne, ces Pères sont-ils respectés de tous. Nul doute qu'à cette cérémonie ils n'aient reçu, comme ils les ont déjà reçues à l'époque des départs précédents, des marques d'ardente sympathie.

PETITE CHRONIQUE

Il y a plusieurs semaines, le *Mémorial de la Loire* annonçait que le bureau de bienfaisance de Saint-Étienne était sur le point de fermer ses portes aux indigents.

Le *Républicain de la Loire* a constaté depuis que le fait était désormais acquis, et que toute distribution de secours avait cessé dès le 31 mars.

La caisse est vide, à ce qu'il paraît, et c'est en vain que les ouvriers sans travail font appel à la charité officielle.

Saint-Étienne est une ville de cent quarante mille âmes, une ville industrielle ; les ouvriers y sont nombreux, et le travail ne va guère en ce moment. La misère ne peut moins faire que d'être grande. Comment la république prend-elle si bien son temps pour cacher son argent et le soustraire aux nécessiteux ?

Les ressources d'un bureau de bienfaisance ne sont pas toutes puisées aux caisses de l'impôt, et elles s'alimentent des contributions volontaires et des générosités privées.

La fermeture du bureau de Saint-Étienne serait-elle une conséquence de la laïcisation ou neutralisation, si on aime mieux, de ces établissements ? Les bienfaiteurs n'ont plus confiance dans les administrateurs appelés par la république, ni dans les doctrines qu'elle recommande depuis qu'elle a éloigné le clergé paroissial du maniement des deniers de l'assistance publique et effacé Dieu de ses programmes.

— A la veille d'être débarrassée des affreux baraquements occupés actuellement par les services de la Ville et de la Poste, voici que la place du Carrousel est envahie de nouveau par les charpentiers à qui revient la tâche de préparer l'emplacement sur lequel doit être élevé le fameux monument de Gambetta.

Depuis plusieurs jours on a planté sur le trottoir-refuge faisant suite aux deux petits jardinets de la place, toute une série de poteaux derrière lesquels, une fois réunis entre eux par des planches, les ouvriers pourront travailler avec tranquillité.

Il paraît, du reste, que le monument est prêt ou peu s'en faut. Attendons-nous donc à voir se dresser prochainement sur la place du Carousel, juste en face du trou béant laissé par les Tuileries brûlées et démolies, la statue de celui à qui la France doit la République et la Commune.

— La 11e chambre correctionnelle a rendu son jugement dans le procès du *Comptoir industriel.* L'affaire a duré dix-sept audiences.

Le tribunal a acquité M. Brelay et condamné M. Jean David, député

républicain du Gers, à 500 fr. d'amende. M. Jean David, s'en tire à bon compte.

M. Giros, président du conseil d'administration, a été condamné à un mois de prison et 3,000 fr. d'amende pour distribution de dividendes fictifs.

Sont également condamnés : MM. Adam, à 3,000 francs d'amende; Bockstael, député libéral belge, à 1,000 francs; Georges Robert, à 300 francs ; Lany, Gration et Gabriel Robert, à 16 francs chacun.

— Tous les journaux de Londres viennent de publier sous forme d'annonce, selon l'usage anglais, la lettre de décès du « major-général Charles-George Gordon, compagnon du Bain, domicilié, 5, Rockstone-Place, Southampton, tué à Kharthoum (Haute-Égypte), le 26 janvier dernier. » Cette publication tardive semble indiquer que jusqu'à ce jour la famille du héros avait encore conservé une lueur d'espoir. Son testament a été enregistré récemment à Somerset-House, par les soins d'un de ses quatre frères, sir Henri-William Gordon. Il laisse l'usufruit de sa modeste fortune, cinquante-sept mille francs environ, à sa sœur non mariée, miss Mary Gordon, et la nue propriété à ses nièces et neveux.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

6. — **La Voie du Salut dans les temps actuels,** *ou Mois du Sacré Cœur*, par l'abbé Salesse, aumônier de la Solitude, à Lyon. — 1 volume in-18 de 292 pages. — Paris, et Lyon 1885, librairies Saint-Paul. — Prix franco : 1 fr. 50.

Sous ce titre, *La Voie du Salut dans les temps actuels*, indiquant la grâce spéciale de la dévotion au Sacré Cœur, nous signalons aux fidèles un ouvrage propre à faire naître en eux, s'ils ne l'ont déjà, la dévotion au Cœur de Jésus, à l'y entretenir, à l'y développer et à la rendre fructueuse. Il expose, d'une manière lumineuse et saisissante, la nature de cette dévotion, son origine, les motifs de son institution par Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même, le but qu'il s'est proposé en l'établissant, les actes qui la traduisent, les avantages qu'elle procure, sa nécessité enfin dans les temps d'indifférence religieuse et sociale où nous vivons. Des exemples puisés aux meilleures sources et en harmonie avec le sujet de lecture pour chaque jour, contribuent puissamment à

(1) Il est rendu compte de tout ouvrage dont *deux exemplaires* ont été déposés dans les bureaux des *Annales catholiques*. MM. les auteurs et MM. les éditeurs sont priés d'indiquer le prix des livres qu'ils envoient. — L'administration des *Annales* se charge de fournir, au prix de librairie, les ouvrages dont il est rendu compte dans ce bulletin.

mettre en lumière les enseignements qu'il contient. Cet ouvrage mérite donc à tous égards d'être favorablement accueilli et largement répandu.

—

7. — **Le R. P. Barbe** de la Compagnie de Jésus, missionnaire à Madagascar, mort à Tamatave, le 22 octobre 1883, par M. l'abbé Lamaignère, prêtre du diocèse d'Aire. 1 vol. in-12 de x-155 pages, — Paris, 1885, chez H. Oudin. — Prix franco : 1 fr. 50.

Cet ouvrage est tout d'actualité; depuis quelques années la France a les yeux fixés sur Madagascar, la reine des îles, que voudrait nous ravir l'influence anglaise. La vie du R. P. Barbe nous transporte au milieu de ce pays, nous fait connaître les mœurs, le degré de civilisation des peuples qui l'habitent. Certaines pages tout intimes éclairent d'un jour nouveau ces questions que bien peu d'entre nous connaissent. Elles nous révèlent le patriotisme ardent et infatigable des Jésuites, disputant pied à pied et avec acharnement les droits de la France contre les envahissements des pasteurs protestants, soutenus par le gouvernement anglais. Ce livre se recommande encore plus par son côté moral. On y suit l'humble missionnaire dans ses rudes et incessants travaux; on y voit l'apôtre poursuivant son œuvre avec une persévérance que les épreuves les plus dures ne peuvent décourager. — Cette biographie a tout l'attrait d'un roman; lorsqu'on a parcouru la vie de ce héros obscur, on se sent porté à devenir meilleur. C'est, croyons-nous, le plus bel éloge que nous puissions faire de ce livre.

—

8. — **Autobiograhie du R. P. Chaumonot**, de la Compagnie de Jésus, et son complément, par le R. P. Martin, de la même Compagnie. Un vol. in-12 de x-295 pages. — Paris, 1885, chez H. Oudin, éditeur. — Prix *franco:* 2 fr. 50.

Sur l'ordre de son Supérieur, le R. P. Chaumonot, ancien Missionnaire des Hurons, a écrit sa propre biographie qui mérite d'être connue. Comme il n'a pu tout dire, il était intéressant de compléter son œuvre et de suivre jusqu'au terme cette longue carrière si mouvementée et si édifiante. Personne mieux que le R. P. Martin n'était apte à continuer ce travail.

Longtemps missionnaire au Canada, il a eu l'avantage de voir par lui-même le théâtre des travaux du R. P. Chaumonot. Il a même reçu du Gouvernement canadien la mission d'explorer l'ancien pays des Hurons et de lever le plan des deux forts bâtis autrefois par les missionnaires et qu'il publie dans l'appendice. Nos lecteurs nous sauront gré de leur recommander cet excellent livre.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

La détente qui s'était opérée, la semaine dernière, à Londres, s'est reproduite cette semaine à Berlin et nous en avons le contrecoup favorable. La Banque de l'Empire a réduit à 4 0/0 le taux de l'escompte, et à 4 1/2 l'intérêt des avances sur titres. La Banque d'Angleterre est allée plus loin encore; elle a descendu à 2 1/2 0/0 le taux de son escompte. A la Banque de France l'escompte reste encore à 3 0/0.

Cette abondance de capitaux a singulièrement facilité les arrangements nécessités par les dernières liquidations. La hausse ne

procède pas à Paris comme à Londres. Les Consolidés anglais montent presque sans interruption, ayant bientôt regagné 5 unités sur les cours néfastes du 30 avril. Dans le même temps, le 3 0/0 français n'a pas regagné 3 fr. avec des temps d'arrêt et des réalisations de bénéfices qui ont permis à de nouveaux acheteurs d'entrer dans le mouvement.

La question anglo-russe, tout en restant dans une phase pacifique, n'a pas encore donné sa solution ; mais il paraît avéré que l'Angleterre cèdera encore cette fois ; cette tranquillité de la part de la spéculation anglaise explique la hausse de ses Consolidés.

Voilà, en quelques lignes, toute l'histoire financière de ce commencement de la semaine. On espère que, jeudi prochain, la Banque de France mettra son escompte à l'unisson de celui de la Banque royale d'Angleterre, c'est-à-dire, à 2 1/2 0/0 : l'accroissement continu de l'encaisse et la diminution persistante du portefeuille commercial rendent cette mesure toute naturelle.

L'extrême abondance des disponibilités se manifeste d'ailleurs d'une façon évidente par les bilans des établissements de Crédit ; on voit s'accroître d'une manière inusitée les Comptes de chèques.

Le Comptant achète encore beaucoup et l'on peut constater que les achats semblent se porter de préférence sur le 3 0/0 perpétuel ; cette préférence justifiée pour ce fonds d'Etat nous fait plaisir ; elle démontre que maintenant beaucoup de personnes ayant des capitaux à placer, ont reconnu que le 3 0/0 était bien plus avantageux que le 4 1/2 0/0. C'est un grand succès remporté sur la routine et sur cette idée, fausse aujourd'hui, que le 5 0/0 rapportait plus que le 3 0/0 ; cela a pu être juste autrefois ; mais présentement, le 4 1/2 0/0, tout en ayant l'air de donner un revenu supérieur au 3 0/0, est cependant moins rémunérateur que ce dernier, dont le principal avantage est d'être irréductible, parce qu'il est perpétuel, bien que, jadis, M. Tirard ait dit le contraire à la tribune ; mais M. Tirard n'était pas forcé de savoir les finances ; c'était bien assez pour lui d'en être le ministre.

Le rendement des impôts pour le mois d'avril s'est sensiblement amélioré. Au 31 mars, il y avait une moins-value de 18 millions et demi sur le recouvrement des douzièmes échus ; cette moins-value n'est plus que de 8 millions et demi au 30 avril.

On a encore parlé de l'éventualité d'un emprunt prochain ; mais les bruits que l'on fait courir à ce sujet nous semblent peu fondés. Le Trésor, d'ailleurs, est en mesure d'attendre ; et puis, le gouvernement, qui ne se sent pas bien assis, ne voudrait jamais contracter un emprunt à la veille des élections générales. Il craint déjà des échecs ; avec un emprunt, il serait certain d'une déroute. Si le pays savait bien au juste où en sont nos finances, il se lèverait comme un seul homme, et, avec leurs bulletins de vote, arme légale par excellence, les électeurs renverraient à leurs loisirs tous ceux qui nous ont mis dans ce gâchis. Et, comme l'on dit au Palais : « Et ce sera justice ! »

A. H.

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul, L. Philipona, 51, rue de Lille.



Le 31 mai 1885 est pour les *Annales Catholiques* le premier et bien douloureux anniversaire de la mort de leur fondateur : il y aura dimanche un an que M. Joseph CHANTREL nous quittait pour recevoir auprès du Dieu qu'il avait si fidèlement servi la récompense d'une vie tout entière consacrée à la défense de l'Église.

Nos lecteurs et amis, nous en avons la confiance, s'associeront plus particulièrement à notre filiale douleur pendant ces jours de souvenirs pénibles. C'est en leur sympathie que nous avons trouvé, il y a un an, la force de supporter le coup terrible qui nous frappait, les encouragements nécessaires pour continuer l'œuvre de notre père bien-aimé. Avec la continuation de cette sympathie, nous venons de nouveau aujourd'hui leur demander le secours de

leurs prières. Sans doute, nous en avons la douce certitude, celui que nous avons perdu n'en a plus besoin et jouit maintenant de la gloire promise au bon et fidèle serviteur, mais nous qui restons et qui combattons à sa place laissée vide, nous les réclamons, pour être moins indignes et du père que nous pleurons et de l'œuvre qu'il nous a léguée.

P. Chantrel.

Un service de Bout de l'An sera célébré lundi prochain 1er juin 1885, à dix heures très précises, en l'Église Saint-Lambert de Vaugirard, pour le repos de l'âme de

Monsieur Joseph-Charles-Félix CHANTREL

Chevalier de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand

Directeur-Fondateur des ANNALES CATHOLIQUES

Décédé le 31 Mai 1884.

ANNALES CATHOLIQUES



DE L'IMPULSION A IMPRIMER

AUX ÉTUDES LITTÉRAIRES DANS LES SÉMINAIRES ROMAINS

Voici, d'après les journaux de Rome, la traduction de la Lettre adressée par Notre Saint-Père le Pape au Cardinal Parocchi sur l'étude des belles lettres au Séminaire romain :

A NOTRE CHER FILS

LUCIDO MARIA PAROCCHI

Cardinal-prêtre de la Sainte Église romaine du titre de la Basilique sessorienne.

NOTRE VICAIRE A ROME

LÉON XIII, PAPE

Notre cher Fils,
Salut et Bénédiction apostolique,

Vous comprenez à merveille qu'il faut, comme Nous l'avons dit souvent, et non sans raisons, s'efforcer, avec la plus grande application et la plus grande assiduité, de faire fleurir tous les jours davantage dans l'ordre clérical les connaissances de la science. Ce besoin se fait plus sentir encore dans les temps que Nous traversons. Au milieu d'un si grand mouvement des esprits, et dans une telle ardeur d'apprendre, le clergé ne pourrait jamais s'acquitter de sa charge et de son office avec la dignité et le fruit nécessaires, s'il négligeait le premier les avantages de l'esprit que d'autres recherchent si avidement.

Aussi Nous sommes-Nous occupé des intérêts de la science, principalement parmi les jeunes gens de l'ordre sacré, et commençant par le savoir le plus austère, Nous avons ramené aux anciens principes, sous la conduite de

saint Thomas d'Aquin, les études philosophiques et théologiques. Les effets déjà obtenus font voir l'opportunité de cette mesure. Mais parce que une grande part de la science, agréable à posséder et infiniment utile à l'usage de la vie et à la politesse, se trouve renfermée dans les belles-lettres, Nous Nous sommes déterminé à prendre quelques dispositions pour en hâter le progrès.

Ce que Nous Nous proposons ici avant tout, c'est de sauver l'honneur du clergé, car il n'y a rien de plus noble que la gloire littéraire. On regarde ceux qui en sont revêtus comme pourvus d'un avantage considérable; ceux qui en manquent perdent beaucoup dans l'estime des hommes. Par là, il est facile de comprendre le dessein perfide et criminel de l'empereur Julien, interdisant aux chrétiens la pratique des études libérales. Il sentait que le mépris envelopperait aisément des hommes sans lettres, et que le nom chrétien ne serait pas longtemps prospère si on pouvait le présenter comme étranger aux arts de l'esprit. — Telle est en outre notre nature, que ce que perçoivent nos sens nous élève à ce qui les dépasse : il n'y a donc rien de plus propre à aider notre intelligence que les ressources d'un style élégant. Une façon de dire naturelle et soignée invite les hommes à écouter et à lire : la vérité éclairée par la splendeur des mots et des phrases pénètre avec moins de peine dans les esprits et s'y maintient plus longtemps. Il en est un peu de cela comme du culte extérieur de Dieu, qui présente cette grande utilité d'amener l'esprit, à travers les magnificences extérieures, jusqu'à la pensée de la Divinité elle-même. Saint Basile et saint Augustin, pour ne nommer qu'eux, ont vanté ces fruits de la culture intellectuelle : et Notre prédécesseur Paul III fit œuvre de haute sagesse en ordonnant aux écrivains catholiques d'employer un style élégant pour réfuter les hérétiques, qui prétendaient être les seuls à joindre la connaissance de la doctrine à celle des lettres.

Quand Nous disons que le clergé doit étudier avec soin la littérature, Nous n'entendons pas seulement la nôtre, mais encore celle des Grecs et des Latins. Il faut même faire chez nous la part plus grande aux lettres romaines,

parce que la langue latine accompagne dans tout l'Occident la religion catholique et sert à ses usages, et qu'en cette matière les esprits s'exercent en trop petit nombre ou trop négligemment, de telle sorte que le mérite d'écrire en latin avec noblesse et talent semble partout se perdre. — Les auteurs grecs doivent être eux-mêmes exactement étudiés : car les modèles de la Grèce brillent et l'emportent tellement en tous les genres, qu'on ne saurait rien imaginer de plus poli et de plus parfait. Chez les Orientaux, les lettres grecques continuent à vivre dans les monuments de l'Église et sont en usage quotidien. Ceux qui savent la littérature grecque, et cette considération est importante, entrent plus avant, grâce à cette science même, dans les secrets de la latinité.

Pénétrée de ces raisons et portée vers tout ce qui est honnête, beau et louable, l'Église catholique a toujours estimé les études littéraires à leur juste prix et s'est montrée en tout temps extrêmement soucieuse d'en procurer l'avancement. — Effectivement, tous les saints Pères ont été lettrés dans la mesure où leur époque le permettait. On en voit parmi eux d'un génie et d'un art si remarquables, qu'ils ne le cèdent guère aux plus célèbres d'entre les Romains et les Grecs.

C'est l'Église qui a donné au monde ce grand bienfait, d'arracher à la destruction une grande partie des anciens ouvrages grecs et latins de poésie, d'éloquence et d'histoire. Personne n'ignore qu'à une époque où la littérature était négligée ou abandonnée, et où le bruit des armes l'empêchait de se faire entendre en Europe, parmi ces troubles et cette barbarie, un seul refuge leur resta : ce furent les communautés de moines et de prêtres. — Des Pontifes romains, Nos prédécesseurs, plusieurs se sont distingués par cette habileté dans les belles-lettres qui assure le renom du savoir. A ce titre, le souvenir de Damase, des grands Léon et Grégoire, de Zacharie, de Sylvestre II, de Grégoire IX, d'Eugène IV, de Nicolas V et de Léon X ne périra pas. Dans la longue suite des Papes, on n'en trouverait peut-être pas un à qui les lettres ne soient très redevables. Leur

prévoyance et leur générosité ouvrirent de toute part des écoles et des collèges à la jeunesse avide d'instruction et préparèrent en des bibliothèques l'aliment des esprits. Les évêques reçurent l'ordre de fonder dans leurs diocèses des écoles de littérature; les savants furent comblés de bienfaits, et l'attrait de récompenses brillantes les excita à se surpasser. Tout cela est si vrai, si connu, que les détracteurs même du Siège apostolique ont convenu souvent que les Pontifes romains ont bien mérité des bonnes études.

L'expérience de ces avantages et l'exemple de Nos prédécesseurs Nous ont inspiré la résolution de veiller et de pourvoir activement à ce que ce genre de connaissances soit en honneur parmi les clercs et retrouve son ancien éclat. Votre sagesse et votre concours, Notre cher fils, Nous inspirent la plus grande confiance, et, dans l'exécution du dessein que Nous venons d'exposer, Nous commencerons par Notre séminaire sacré de Rome.

Nous voulons donc que l'on y ouvre des cours particuliers et appropriés aux jeunes gens les plus intelligents et les plus appliqués, qui, après avoir parcouru le cycle ordinaire des études littéraires italiennes, latines et grecques, pourront, sous la direction de maîtres capables, s'élever dans ces trois branches à une plus haute perfection. Pour réaliser cela au gré de Nos souhaits, Nous vous chargeons de choisir des hommes dont la prudence et le zèle puissent être, sous Notre autorité, convenablement appliqués à ce dessein.

Comme gage des divines faveurs, et en témoignage de Notre bienveillance, Notre cher fils, Nous vous accordons affectueusement dans le Seigneur la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, auprès de Saint-Pierre, le 20 mai 1885, la huitième année de Notre Pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

PIE IX ET LA FRANC-MAÇONNERIE

Nous assistons, depuis deux ou trois ans, à tout un travail de diffamation dirigé contre la sainte mémoire du Pape Pie IX. Chacun y va avec ses moyens. Pendant que le pornographe Léo Taxil étale aux devantures des librairies les produits lubriques de son imagination dévergondée, sous le titre d'*Amours secrètes du Pape Pie IX,* nous voyons d'autre part la franc-maçonnerie ne reculer devant aucune tentative pour faire croire que ce grand Pontife a été l'un de ses adhérents.

En ce moment même, la presse révolutionnaire vient de publier un soi-disant diplôme de réception de Jean Ferretti-Mastaï, qui aurait été agrégé, au mois d'août 1839, à la loge de Palerme. Et cette pièce, si visiblement apocryphe, flatte tant de passions, que non seulement on la trouve dans la presse impie, où elle est vraiment à sa place, mais qu'elle est acceptée sans contrôle par des écrivains et des publicistes que nous étions habitués à trouver mieux inspirés et plus prudents.

L'invention n'est pas nouvelle, du reste. Elle se produisit il y a une vingtaine d'années. On affirmait que l'abbé Mastaï, envoyé en mission au Chili (1823-1825), avait passé à son retour par Philadelphie et s'y était fait agréger à la Franc-maçonnerie. On donnait même le *texte* des paroles qu'il avait prononcées la nuit de son admission :

> En vérité, c'est de vous, aurait-il dit, que je reçois aujourd'hui la vraie lumière. J'étais jusqu'ici dans les ténèbres les plus épaisses. Je suis pleinement convaincu que la Maçonnerie est une des plus belles associations que le monde connaisse, et je suis très heureux d'y être admis.

Et dans une autre *tenue,* l'abbé Mastaï aurait dit encore :

> Je serai un chaud défenseur de cet ordre sublime, dont la mission est de moraliser l'univers, de relever et défendre l'humanité abandonnée.

Comment douter de l'exactitude de détails si précis, lorsque d'ailleurs les preuves s'en trouvaient à la loge de Messine? Les francs-maçons de cette dernière ville s'en portaient garants dans une lettre adressée au T. R. P. Mario Aglotti, vicaire capitulaire du diocèse, publiée par l'*Umanitario.*

Bien plus, on ajoutait :

Nos frères de Philadelphie conservent, comme un précieux trésor, un grand nombre de documents et d'autographes de Mastaï-Ferretti, et les font voir, comme preuve de son initiation, à tous les Frères étrangers qui viennent dans cette ville; beaucoup de voyageurs les ont vus plusieurs fois.

Tant de détails, donnés avec tant de précision, trompèrent beaucoup de gens de ceux qui ne demandaient pas mieux que d'être trompés. Ce fut exactement le même spectacle que nous voyons aujourd'hui. Mais tout le monde ne fut pas convaincu. On demanda des preuves; il fallait produire au grand jour au moins quelques-uns de ces écrits, de ces autographes de Pie IX dont on affirmait l'existence.

Mis en demeure de montrer ces preuves dont ils avaient les mains pleines, d'en montrer même une seule, les francs-maçons durent avouer que ce récit, dans son ensemble et dans tous ses détails, n'était rien que mensonge. Écoutons sur ce sujet le *Monde maçonnique,* janvier 1879, pp. 534-537 :

La lettre des maçons de Messine racontait les détails de cette initiation avec une précision telle, qu'il ne restait plus qu'à remonter à la source, qu'à écrire à Philadelphie pour être définitivement renseigné. On pourrait s'étonner que cette démarche n'ait pas été faite beaucoup plus tôt; *mais les inventeurs n'avaient aucun intérêt à se démasquer eux-mêmes,* et un grand nombre de maçons paraissaient si heureux de compter un Pape parmi leurs frères, que personne n'a songé, sans doute, à faire ou à provoquer des recherches qui devaient leur enlever une aussi agréable illusion.

Malheureusement aussi, la maçonnerie compte encore dans son sein quelques *partisans de ces fraudes pieuses* dont le monopole devrait être abandonné aux dévots de la Salette et aux abonnés de l'*Univers*. Un ancien maçon excommuniant, maudissant ses frères : il y avait là un beau prétexte aux déclamations. On s'en est servi, on en a usé, abusé, en Italie et en France.

Le même numéro du *Monde maçonnique* contenait, en outre, la lettre suivante du grand-secrétaire de la grande loge de Pensylvanie :

Monsieur et Frère, selon votre requête, j'ai examiné les registres, et je n'ai pas trouvé le nom de Jean-Marie Mastaï-Ferretti comme membre d'aucune loge de cette juridiction, ou ayant été reçu maçon dans l'une d'elles.

Le nom le plus approchant qui s'y trouve est celui de Martin Fer-

etty, lequel fut reçu maçon en l'an 1819, à la feue loge n° 157, tenue à la Havane (Cuba), sous l'obédience de cette grande loge.

Malgré une réfutation aussi péremptoire, la presse n'en a pas moins continué à faire de temps en temps des allusions à la prétendue admission de l'abbé Mastaï dans une loge maçonnique. Dans les dernières lignes qu'il a tracées pour la *Bibliothèque universelle,* M. Marc Monnier n'a pu s'empêcher de faire reproduire cette fable ridicule.

Or, voici reparaître maintenant, avec quelques variantes, les récits produits pour la première fois il y a une vingtaine d'années. D'après la nouvelle version, l'initiation maçonnique de Pie IX n'aurait pas eu lieu à Philadelphie vers 1825, mais en 1839 à Palerme, l'année même de sa promotion au cardinalat. On ne donne pas maintenant les discours tenus en loge par le futur Pape, mais bien l'acte de sa réception.

Et de même qu'on avait découvert autrefois à la loge de Messine ce qui s'était passé à la loge de Philadelphie, de même cette fois, c'est dans les archives d'une loge allemande (qu'on n'a garde d'ailleurs de désigner) que doit s'être retrouvée la pièce soi-disant émanée de la loge de Palerme. Et le tout est attesté par la signature d'un prince bavarois (*Guillaume* de Wittelsbach) qui, comme nous l'avons déjà dit, n'a jamais existé. Car, chose curieuse, soit par maladresse, soit pour tout autre motif, on a fait cette faute qui met sur la trace de l'imposture : il n'a pas existé en ce siècle un seul *Guillaume* dans la famille royale de Bavière.

Nous croirions faire injure à l'intelligence de nos lecteurs en insistant davantage sur l'évidente fausseté d'une invention qui n'est pas même spécieuse. Montrez la pièce, dirons-nous aujourd'hui comme on l'a dit il y a vingt ans aux francs-maçons de Messine. Indiquez au moins cette loge allemande qui est censée avoir dans ses archives le diplôme de réception de l'archevêque Mastaï? Quel est ce Guillaume de Wittelsbach introuvable dans la famille princière qui porte ce nom?

Remarquons, sans insister sur ce point, ce qui allongerait trop cet article, qu'aucun Pape peut-être n'a été aussi dur que Pie IX pour la franc-maçonnerie. A peine élevé au siège pontifical, il la condamna dans l'encyclique *Qui pluribus* du 9 novembre 1846; il la signala de nouveau à la réprobation des catholiques, en 1849, dans l'allocution *Quibus quantisque* et dans l'encyclique *Nostis et nobiscum*. Nouvelles et plus vigou-

reuses condamnations, en 1854, dans l'allocution *Singulari quadam*, prononcée le lendemain même de la définition de l'Immaculée-Conception, en 1863, dans l'encyclique *Quando conficiamur mœrore*, et enfin en 1865, dans une allocution consistoriale, plus énergique que toutes les précédentes, dans laquelle il déplore que les princes ne comprennent pas, malgré la leçon des événements, les dangers des sociétés secrètes. Et l'on voudrait nous faire croire que les francs-maçons se seraient tus, lorsqu'ils n'avaient, pour confondre le Pape, qu'à produire la preuve qu'il appartenait à une loge de la Sicile? Et au lieu de la vérité que pouvait donner la loge de Palerme, c'est une fausseté manifeste qu'on se serait amusé à faire lancer par la loge de Messine? Est-ce qu'on devrait avoir à discuter des fables aussi maladroitement conçues?

La Papauté a traversé les siècles au milieu des bénédictions des bons et des malédictions des méchants, au milieu surtout des calomnies de tous ceux qui, par intérêt ou par passion, ont cru éteindre l'éclat de la vérité divine sous la boue dont ils cherchaient à couvrir le Vicaire de Jésus-Christ. Trop longtemps les catholiques se sont laissé tromper eux-mêmes par une histoire qui, au témoignage de de Maistre, était une conspiration permanente contre la vérité. Il y a eu des Papes sur lesquels les enfants de l'Église ont passé condamnation jusqu'à ce que des recherches patientes, faites dans des archives, souvent par des incrédules ou des protestants, aient vengé des mémoires sur lesquelles la calomnie semblait avoir acquis la prescription.

Que faut-il penser des accusations non encore réfutées qui traînent toujours dans les histoires d'après certaines chroniques écrites par des ennemis? Si les plus odieuses imputations s'attachent en ce moment même à l'honneur d'un Pape comme Pie IX, qui était la pureté même, la loyauté même, est-ce que la fausseté évidente de ces criminelles inventions n'est pas une leçon qui doit nous apprendre à ne pas accepter de confiance les accusations contre les Papes des siècles passés.?

LE HUITIÈME CENTENAIRE

DE SAINT GRÉGOIRE VII

Le 4 décembre de l'année dernière, un appel était adressé aux catholiques italiens par le comité général permanent de ce pays en vue de célébrer solennellement, le 25 mai, l'anniversaire du glorieux Pape Grégoire VII. Cet appel a été entendu, et depuis lors il ne s'est pas passé de semaine et presque pas de jour où l'on ne pût lire dans quelqu'un des journaux catholiques d'Italie quelque projet de manifestation nouvelle, conçu dans le dessein de rehausser partout l'éclat des fêtes de ce grand anniversaire.

Mais, dit l'*Univers*, si les Italiens, qui ont eu les premiers le spectacle des grands combats soutenus par le saint Pape Grégoire pour la liberté de l'Église, sont tenus de plus près à célébrer cette noble mémoire, les catholiques de tous les pays ont des motifs non moins pressants de la glorifier. N'est-ce pas l'Église entière, en effet, dont les intérêts s'agitaient dans la fameuse querelle du sacerdoce et de l'empire, et n'est-ce pas l'indépendance même du Siège apostolique, gardienne du droit des consciences, que défendait le Pape contre la sacrilège invasion du pouvoir civil ? Or, si les temps et les hommes ont changé, la lutte n'a pas cessé d'être nécessaire, et son caractère comme son objet sont restés les mêmes. Rappelons brièvement quelles étaient en ce onzième siècle les prétentions de l'empire, et sur quoi portaient les revendications du Siège apostolique.

...L'empire, transféré aux Allemands, dit Louis Veuillot, redevenait païen ; les successeurs de Charlemagne se portaient héritiers de César. Déjà ils posaient l'étrange doctrine que l'empire est le seul souverain, le seul propriétaire de tout le monde, la loi vivante des princes et des particuliers. L'Église était sous le joug. César voulait investir les évêques et faire le Pape. La papauté, à peine délivrée des liens ignobles où l'avaient enlacée les factieux de Rome, devait lutter contre cette prétention de la puissance séculière. À la surprise de l'empire et du monde et de l'histoire, la papauté surgit du cachot où la tenait un Cressentius ; — et l'empereur Henri IV se trouve en présence du moine Hildebrand, homme de rien, devenu Grégoire VII.

Grégoire dit à l'empereur que Dieu seul est souverain ; que le Christ, Fils de Dieu fait homme, a été investi de cette souveraineté ; qu'il n'y a pas de puissance parmi les hommes ni de droit de com-

mander, si ce n'est de Dieu et par son Verbe ; et qu'il n'y a pas d'interprète infaillible du Verbe divin, si ce n'est l'Église catholique. Par conséquent, ajoute Grégoire, l'empereur entreprend sans droit de s'établir comme la loi vivante du monde, et il l'entreprend en vain, car la conscience des peuples relève de l'Église catholique, et non pas de la puissance séculière. L'Église catholique n'abandonnera ni les peuples, ni elle-même, ni Dieu ; mais, par la voix de son chef, elle décidera les cas de conscience entre les peuples et les rois.

Le Pontife n'a que son droit, l'empereur dispose de toute la force humaine. La lutte s'engage. Tout autre qu'un Pape ne l'aurait jamais entreprise, elle était impossible ; mais les Papes savent qu'ils sont dans le monde pour faire l'impossible quand l'intérêt des âmes le demande. C'est la volonté de Dieu, ce sera l'œuvre de Dieu. Ils déclarent le combat contre toute espérance de succès, un autre le reprend, un autre encore ; les défaites s'accumulent ; et un jour, quand tous les héros sont morts, le victorieux vient trébucher sur leur cercueil.

Telle est, d'après un puissant résumé, l'histoire de ce qui se passait il y a huit siècles. N'est-ce pas du même coup l'exposé de ce que nous voyons aujourd'hui? Maintenant comme alors nous voyons, et non pas en Allemagne seulement, le pouvoir civil qui prétend s'arroger le droit de nommer à sa guise les évêques et les prêtres, ou du moins de les tenir en sa main, avec l'arrière-pensée d'exercer indirectement le pouvoir spirituel qu'il veut s'asservir. L'autorité religieuse, qui doit présider aux relations des familles, à l'enseignement des individus, aux institutions sociales, il entend la reléguer dans un domaine à ce point réduit, qu'il ne serait plus possible à l'Église ni permis de se mouvoir dans sa sphère propre, qui est le champ des âmes avec toutes les manifestations qui affectent la conscience. Et l'on se demande si les conditions de la lutte ne sont pas pires aujourd'hui qu'elles ne l'étaient alors.

Sans doute, on ne trouve plus aujourd'hui, du côté du pouvoir hostile à l'autorité religieuse, la complicité de prélats et de prêtres corrompus et prévaricateurs, non plus que l'audacieuse rébellion d'un archevêque de Ravennes, acceptant de l'empereur, au mépris de toutes les lois canoniques, le titre de Pape sous le nom de Clément III et osant pontifier, sous la protection des armes sacrilèges de l'empereur, à la Confession de Saint-Pierre. Mais bien que Grégoire se plaignît, dans une de ses admirables lettres à Hugues de Cluny, de ne plus trouver sur la terre « un seul homme préférant la gloire de Dieu à la

sionne propre, le culte éternel de la justice aux abjects calculs d'un gain périssable, la sainteté de la foi à une perfide et ténébreuse politique », il connut des moments où les barbares eux-mêmes, sous la conduite de Guiscard, venaient à son secours. Surtout il eut le soutien de cette incomparable comtesse Mathilde, si justement nommée la Grande, qui, dès seize ans, bataillait à cheval, de sa personne, contre les hérétiques, et qui, instruite par sa sainte mère Béatrix, consacra sa vie, ses biens, la puissance de ses armes à la défense de la papauté, dont elle devait finalement et par un dessein providentiel contribuer avec tant d'efficacité à fonder la royauté temporelle.

Aujourd'hui, au contraire, prisonnier dans le Vatican comme Grégoire VII le fut au château Saint-Ange, sur quel secours humain peut compter Léon XIII pour délivrer l'Église, partout assiégée et combattue dans ses pasteurs et ses fils, comme elle l'est à Rome en son magistère souverain ? Après la spoliation qui s'est emparée de ses domaines, c'est la diplomatie révolutionnaire qui ruse pour affaiblir cette autorité dont, malgré tout, elle sent la force triomphante ! Cette parole superbe : « Nous n'irons point à Canossa, » qu'un Prussien orgueilleux lançait naguère comme un défi et que répètent sur d'autres tons, ou mieux à la sourdine, tous les pouvoirs de l'Europe aux prises avec les résistances de l'Église, que signifie-t-elle, sinon que nous en sommes revenus aux temps du onzième siècle, quand Henri IV se flattait encore de réduire le Pape à l'état de sujet ou même de valet spirituel du principal civil omnipotent ?

Vains défis, d'ailleurs : nous le savons par une histoire dont les exemples, nous en sommes non moins sûrs, se répèteront finalement pour le triomphe de l'Église. Comme Henri IV est allé à Canossa ; comme Grégoire VII, mourant en exil à Salerne, peut entrevoir la victoire préparée par son indomptable résistance, nous croyons fermement que la révolution moderne ira elle aussi à Canossa, et que le Pape, s'il ne voit pas lui-même le triomphe, pourra le prédire sûrement à l'un de ses successeurs. Mais, en attendant, quelles souffrances dans le corps mystique de l'Église, quelles angoisses, quelles défaillances et quels tiraillements !

Aussi est-ce une pensée salutaire et dont on ne saurait trop louer la grande opportunité, que celle de remémorer en son huitième centenaire la grande figure du Pape Grégoire VII, afin d'invoquer tout spécialement la protection de ce saint Pon-

tife sur tous ceux qui, depuis le Pape jusqu'aux fidèles, combattant pour la foi de leurs enfants, sont comme lui engagés dans une lutte sans merci contre la tyrannie césarienne de l'État révolutionnaire. Aujourd'hui, grâce à Dieu, la noble et ferme attitude du Pape Grégoire VII n'est plus un objet de scandale comme au temps où, dans la première moitié de ce siècle, des faux catholiques et des demi-chrétiens affectaient, malgré le jugement de l'Église qui l'a placé sur les autels, de l'appeler insolemment Grégoire VII.

En ce temps-là son culte, comme le constate dom Guéranger, fut même proscrit par des gouvernements qui se disaient encore catholiques ; bien plus, il fut prohibé par des mandements épiscopaux, et il paraît étrange de rappeler que son pontificat et ses actes furent attaqués comme contraires à la religion chrétienne par le plus éloquent de nos orateurs sacrés. Mais depuis le rétablissement de la liturgie romaine, il n'est, grâce à Dieu, pas un prêtre qui, dans son bréviaire, ne chante au contraire les louanges et n'exalte l'exemple de cet intrépide champion des droits de l'Église.

Ç'a été aussi le souci de tous les fidèles, au 25 mai dernier. Engagés comme nous le sommes dans la lutte contre les mêmes ennemis que combattit Grégoire VII, demandons-lui de pouvoir, à son exemple, offrir à Dieu ce témoignage que, sur toutes choses, envers et contre tous, nous avons aimé la justice et haï l'iniquité !

—

Nous croyons que nos lecteurs seront heureux d'avoir sous les yeux comme thème de méditation et de prières pour la célébration du huitième centenaire de saint Grégoire VII, cette admirable invocation par laquelle, dans sa pieuse et savante *Année liturgique*, dom Guéranger termine les pages consacrées au grand et saint Pape.

Grégoire, priez pour ce monde que vous avez sauvé de la barbarie, et qui est au moment d'y retomber. Les hommes de ce temps ne parlent que de liberté ; c'est au nom de cette prétendue liberté qu'ils ont dissous la société chrétienne; et le seul moyen qui leur reste de maintenir quelque ordre au sein de tant d'éléments ennemis, le seul moyen, c'est la force. Vous aviez triomphé de la force, vous aviez rétabli les droits de l'esprit ; par vous la liberté des enfants de Dieu, la liberté du bien était reconnue, et elle régna durant plusieurs siècles. Généreux Pontife, venez en aide à cette Europe que votre

main ferme préserva autrefois d'une ruine imminente. Fléchissez le Christ que les hommes blasphèment, après l'avoir expulsé de son domaine, comme s'il ne devait pas y rentrer triomphant au jour de ses justices. Implorez sa clémence pour tant de chrétiens séduits et entraînés par d'absurdes sophismes, par d'aveugles préjugés, par une éducation perfide, par des mots sonores et mal définis, et qui appellent voie du progrès celle qui les éloigne toujours plus de l'unique but que Dieu s'est proposé en créant l'homme et l'humanité.

De ce séjour tranquille où vous vous reposez après tant de combats, jetez, ô Grégoire! un regard sur la sainte Église qui poursuit sa marche pénible à travers mille entraves. Tout est contre elle : les débris d'anciennes lois inspirées par la réaction de la force contre l'esprit, les entraînements de l'orgueil populaire qui poursuit avec acharnement tout ce qui lui semble contraire à l'égalité des droits, la recrudescence de l'impiété qui a compris qu'il faut monter sur l'Église pour monter jusqu'à Dieu. Au milieu de cette tempête, le rocher qui porte le siège immortel sur lequel vous avez tenu, ô Grégoire! la place de Pierre, est battu par les flots en furie. Priez pour le Vicaire de Dieu. Comme vous, il a aimé la justice, il a détesté l'iniquité; et nous craignons de le voir partir aussi pour l'exil. Détournez, ô saint Pontife! le fléau qui menace Rome. « Les sec« tateurs de Satan, ainsi que l'a annoncé Jean, évangéliste et pro« phète, sont montés de leurs antres ténébreux à la surface de la « terre; ils font le siège du camp des saints et de la cité bien« aimée. » (Apoc., xx, 8.) Veillez, ô Grégoire! sur les remparts de cette ville sainte, qui fut votre épouse sur la terre. Déjouez des plans perfides, ranimez le zèle des enfants de l'Église, afin que, par leur courage et par leurs largesses, ils continuent de venir en aide à la plus sacrée des causes.

Priez, ô Pontife, pour l'ordre épiscopal, dont le Siège apostolique est la source. Fortifiez les oints du Seigneur dans la lutte qu'ils ont à soutenir contre les tendances d'une société qui a expulsé le Christ de ses lois et de ses institutions. Qu'ils soient revêtus de la force d'en haut, fidèles dans la confession de l'antique doctrine, empressés à prémunir les fidèles exposés à tant de séductions dans ce fatal naufrage des vérités et des devoirs. Dans un temps comme le nôtre, la force de l'Église n'est plus que dans les âmes; ses appuis extérieurs ont disparu presque partout. Le divin Esprit, dont la mission est de soutenir ici-bas l'œuvre du Fils de Dieu, l'assistera jusqu'au dernier jour; mais il veut pour instruments des hommes dégagés des préoccupations de la vie présente, résignés, s'il le faut, à l'impopularité, résolus à braver tout pour proclamer l'immuable enseignement de la Chaire suprême. Par la miséricorde divine, ils sont nombreux aujourd'hui dans la sainte Église, ô Grégoire, les pasteurs conformes à l'intention de celui que saint Pierre appelle le prince

des pasteurs. Priez, afin que tous, à votre exemple, aiment la justice et haïssent l'iniquité, aiment la vérité et haïssent l'erreur; qu'ils ne craignent ni l'exil, ni la persécution, ni la mort; car « le disciple n'est pas au-dessus du maître. » (S. Matthieu, x, 24.)

L'*Osservatore cattolico* a noté tous les projets qui ont surgi en Italie dans les divers diocèses pour la célébration du centenaire. Il reproduit d'après *Il Giadinetto di Maria*, de Bologne, cette formule de prière proposée aux fidèles pour le 25 mai :

Prière.

O Vierge immaculée de Lourdes, vous le voyez, l'Église, l'Épouse de votre Jésus, bien loin que la persécution cesse et diminue, est combattue de plus en plus chaque jour dans ses droits, dans sa morale et dans sa discipline. Ah! vous, puissante dame, qui avez combattu aux côtés de ce grand Grégoire, vous dont se sont inspirés les nouveaux successeurs de saint Pierre, et parmi eux le glorieux Léon XIII, faites que l'on voie poindre enfin le jour du triomphe, et avec le triomphe l'ère de paix souhaitée pour l'Église. Nous vous en supplions ardemment, par l'amour que vous portez à Jésus et à son Vicaire, par l'amour que vous nous portez, à nous qui sommes vos fils. Ah! exaucez-nous enfin et consolez-nous.

Que bénie soit la sainte et immaculée Conception de la bienheureuse vierge Marie Mère de Dieu.

Trois *Ave Maria*, suivis de l'invocation : *Notre-Dame de Lourdes, priez pour nous.*

Le *Journal de Rome* annonce qu'à la demande de S. Ém. le cardinal Parocchi, le Saint-Père a accordé des indulgences non seulement à tous les membres du comité général permanent, organisateur des fêtes du centenaire, mais à tous les fidèles qui assisteront aux exercices célébrés à cette occasion.

Le 4 juin, tous ceux qui y auront pris part, seront admis à l'audience pontificale.

L'ENSEIGNEMENT CHRÉTIEN

ET L'AVENIR DE LA FRANCE

(Suite. — V. les numéros précédents.)

III

Mais les défenseurs de la loi du 28 mars 1882 protestent, au nom de la liberté, des progrès de l'instruction, des intérêts des instituteurs, et de la gratuité.

Dans cette protestation, Nos très chers Frères, il y a autant d'erreurs que de mots.

La famille, nous disent nos adversaires, a sans doute le droit d'élever ses enfants dans ses croyances; mais l'école qui est ouverte à tous doit respecter la liberté de tous ; or, elle ne peut respecter cette liberté qu'en gardant le silence sur les questions religieuses et en enseignant une morale qui ne relève d'aucune religion.

Mais cette prétendue démonstration ne tient pas un instant devant un examen un peu attentif.

Nous admettons que les croyances qu'un enfant a reçues de sa famille doivent être respectées à l'école.

Dans notre Lettre pastorale du 2 octobre 1882, nous nous exprimions ainsi : « La seule solution qui peut être donnée à ce problème est dans le respect absolu de la liberté et des droits du père de famille. Le rôle de l'État, de l'administration, à tous les degrés, ne peut être que de constater fidèlement les vœux des familles et d'en assurer la réalisation. Tant que cette solution ne sera pas acceptée et sanctionnée par la loi et respectée de tous, la lutte sera sans trêve; et dans cette lutte la France peut périr. »

D'ailleurs, les pères et les mères libres-penseurs ne forment, en France, qu'une infime minorité, et parmi eux, il n'en est presque pas qui refusent de laisser donner à leurs enfants une éducation et une instruction religieuses. Un bon nombre, au contraire, quand ils ne sont pas soumis à de déplorables pressions, les confient avec empressement aux maîtres congréganistes. Ils reconnaissent eux aussi, dans les inspirations de leur amour, que là est le vrai dévouement et que l'influence de l'instruction religieuse est le plus sûr garant de la vertu et du bonheur de leurs enfants.

Nous, catholiques, nous respectons donc la liberté. Il y a plus, nous la défendons, en combattant cette loi néfaste.

En effet, cette loi, quelle liberté respecte-t-elle? Serait-ce la liberté de l'enfant? Mais l'enfant, ses croyances, sa conscience, son avenir, sa vie présente, ses destinées éternelles: voilà les biens inestimables, voilà les droits sacrés sur lesquels la loi étend sa domination sacrilège. L'enjeu de cette lutte, c'est l'âme des petits enfants « dont les anges voient la face du Père qui est aux cieux » (1), et dont l'adorable Maître a dit : « Malheur

(1) Matth, XVIII, 10.

à qui scandalise un de ces enfants » (1); c'est l'âme des petits enfants, belle et pure, mais délicate et fragile comme une fleur, âme si disposée à accepter l'influence de la foi et de la vertu, mais aussi à subir les atteintes irréparables du vice et de l'incrédulité.

Cette loi respecte-t-elle la liberté des familles? Les pères et les mères, presque tous riches ou pauvres, absorbés par leurs occupations ou leurs rudes labeurs, ne peuvent diriger l'instruction et l'éducation de leurs enfants. Mais n'ont-ils pas le droit indiscutable de les confier à des maîtres qui possèdent leur confiance et de les faire élever dans les croyances qui leur sont chères? L'école ne doit-elle pas être l'auxiliaire fidèle et dévouée du foyer de la famille?

Naguère, une grande assemblée de catholiques anglais présidée par le cardinal Manning votait cette résolution énergique: « Au nom de la loi de la nature et de la loi du pays, les parents ont le droit imprescriptible d'exiger que leurs enfants soient élevés conformément à leurs principes religieux et aux inspirations de leur conscience. »

Or, la neutralité de l'école, fût-elle scrupuleusement observée, ne viole-t-elle pas ce droit des familles chrétiennes et de toutes les familles qui entendent que l'instruction religieuse soit donnée à leurs enfants? Que sera-ce donc si la neutralité, étant absolument impossible, l'enseignement conduit fatalement, comme nous l'avons démontré, à la destruction de la religion et de la morale?

La loi respecte-t-elle la liberté de l'Église catholique, la liberté de la religion qui est encore la religion de la grande majorité des Français? Mais non, évidemment; on ne respecte pas la liberté de la religion, quand on l'attaque tous les jours, avec le dessein arrêté de l'anéantir.

La liberté des maîtres est-elle, du moins, respectée? Les maîtres — dont la loi paraît avoir quelque souci, — les maîtres qui ne croient à rien, qui n'admettent aucune religion, sont certainement très rares. Pourquoi, d'ailleurs, ces maîtres acceptent-ils cette grande et sainte mission de l'enseignement, dans un pays où les libres-penseurs eux-mêmes, presque sans exception, veulent que l'instruction religieuse soit donnée à leurs enfants? Pourquoi soumettre l'immense majorité des maîtres à une neutralité qui blesse leur conscience et leur foi? Pourquoi

(1) Luc, XVII, 2.

ces maîtres ne peuvent-ils pas réaliser les vœux des familles chrétiennes? Est-ce que l'incrédulité seule a des droits? Est-ce que votre liberté ne serait que la liberté de la négation?

Et quelle liberté restera bientôt aux maîtres et aux maîtresses congréganistes? Ces Frères si dévoués, ces religieuses qui unissent presque partout, aux travaux de l'enseignement, la visite des malades et des pauvres, ne sont-ils pas condamnés à voir périr, un à un, tous leurs droits, et à être isolés, comme des parias, au milieu des populations qui les aiment et qui les bénissent?

Serait-ce la liberté du riche? Mais pourquoi le riche serait-il condamné à de lourdes dépenses, pour envoyer au loin ses enfants? N'a-t-il pas le droit de trouver, auprès de lui, des maîtres qui répondent à ses désirs et qui respectent ses croyances? Pourquoi le riche qui est chrétien est-il condamné à subvenir aux frais des écoles libres auxquelles il confie ses enfants, et à payer encore les dépenses presque partout excessives et insensées des écoles publiques dont il réprouve l'enseignement? Pourquoi paye-t-il deux fois, quand le riche incroyant ne paye qu'une fois? Où donc est ici la justice, l'égalité et la liberté?

Serait-ce la liberté du pauvre? Ah! le pauvre, le travailleur, l'ouvrier de nos villes et le paysan de nos campagnes, c'est lui surtout qui est ici la victime; c'est sur lui surtout que la loi fait peser un joug impitoyable. Il ne peut pas lui, même au prix des plus grands sacrifices, envoyer au loin ses enfants ou fonder des écoles libres. O apôtres de la liberté, ô défenseurs du droit de l'ouvrier et du pauvre, quand vous parlez à cet homme, à ce père de famille, à ce citoyen français, d'écoles libres, ne voyez-vous pas que vous ajoutez à la plus cruelle oppression, la plus sanglante ironie?

La liberté, est-elle respectée dans le fonctionnaire, dans l'employé de l'État et des municipalités, presque toujours contraint à envoyer ses enfants aux écoles publiques, quels que soient les maîtres qui les dirigent?

Respectez-vous, du moins, la liberté du peuple que vous appelez le peuple souverain? Mais le peuple, c'est le riche; le peuple, c'est le pauvre; le peuple, c'est le fonctionnaire, c'est le père de famille, c'est l'instituteur congréganiste et laïque; et tous sont courbés sous la même servitude!

Le peuple, étrange souverain, en vérité! Adulé au jour des élections, il voit, le lendemain, retourner contre ses droits,

contre sa volonté, contre sa foi, contre l'âme de ses enfants, l'autorité qui vient de lui! Le peuple souverain! Mais où donc les vœux des conseils municipaux unis aux vœux des populations, ont-ils pu repousser des écoles les manuels condamnés par l'Église et maintenir les maîtres congréganistes, quand l'autorité supérieure a décidé leur expulsion?

Le peuple, mais il est courbé tout entier, du berceau à la tombe, sous une servitude à laquelle rien n'échappe! La loi s'empare de l'enfant par la salle d'asile et par l'école obligatoire; l'adulte est saisi à son tour par les bataillons scolaires que la ligue de l'enseignement, intimement unie à la franc-maçonnerie veut rendre obligatoires! Et la Ligue se dit la maîtresse de la France (1). Plus tard, il sera saisi par le service militaire et par la caserne obligatoire. Et lorsque ce citoyen d'un peuple libre reviendra à son foyer, devenu père de famille, ou associé aux affaires de son pays, il verra la loi s'emparer de ses enfants, repousser ses vœux et mépriser ses droits les plus sacrés. Vous parlez de liberté à ce peuple! Mais il ne rencontre partout que l'obligation; il ne subit que des servitudes! Ce peuple, il est saisi tout entier par un engrenage de fer dans lequel sont broyées et anéanties toutes ses libertés!

Car, nous l'avons déjà dit, cette liberté de l'enseignement, cette liberté des consciences et des âmes est la sauvegarde et le rempart de toutes les libertés. Quelle résistance, en effet, rencontrera le despotisme, pour soumettre un peuple sans religion et sans morale, sans croyances et sans vertus?

L'État, maître absolu de l'enseignement, s'empare de l'enfant, de son intelligence et de sa volonté, le dirigeant et le formant à son gré; par l'enfant il s'empare des générations futures; et par elles de l'âme de la France. Quand l'âme d'un peuple est captive, qui donc pourra le délivrer? Ce peuple, il n'a même plus le sentiment de son déshonneur et le regret de la liberté perdue!

On oppose encore à nos protestations le progrès de l'instruction : c'est de décadence et de ruine qu'il faudrait parler.

(1) Au congrès tenu naguère à Tours par la Ligue de l'enseignement, le franc-maçon Macé, fondateur de la Ligue, disait : « La ligue est aujourd'hui maîtresse de la France »; et il ajoutait, au sujet de l'obligation légale des bataillons scolaires et de l'instruction militaire : « Il faut que cette loi se fasse et j'ai annoncé aux enfants des bataillons scolaires de Mouthiers qu'elle se ferait, et elle se fera ». — Rapport présenté par M. Jean de Moussac à l'assemblée des catholiques de 1884. — (*Bulletin de la Société générale d'éducation et d'enseignement* du 15 mai 1884).

Écoutez un ancien recteur d'Académie, appréciant les résultats du nouveau programme de l'enseignement primaire :

« Ils ont de plus ajouté au vieux programme vingt-cinq autres notions nouvelles, à l'enseignement de la plupart desquelles les instituteurs ne sont pas du tout préparés, et qui, pour la plupart encore, exigent des leçons orales, graduées suivant les divisions de la classe et la force des élèves. Il est donc matériellement impossible aux instituteurs, même les plus instruits, les plus intelligents et les plus actifs, de préparer la moitié de ces leçons, même en négligeant la préparation des leçons bien autrement importantes de lecture, d'écriture, de calcul et d'orthographe.

« Les instituteurs seront donc forcés de consacrer la plus grande partie de leur temps à essayer de préparer ces nouveaux enseignements, et la plus grande partie de la classe à apprendre à leurs élèves, qui n'y comprendront rien, ce qu'il leur aura été possible d'effleurer. Or si, faute de temps, le maître est dans l'impossibilité matérielle de s'assimiler toutes ces connaissances, comment pourrait-il les mettre à la portée de ses jeunes élèves, auxquels il ne peut plus enseigner convenablement à lire et à écrire, et dont par conséquent l'intelligence n'a encore reçu qu'un développement tout à fait rudimentaire (1) ? »

Écoutez encore un sénateur, ancien ministre de l'Instruction publique : « Toutes ces matières, dit-il, sont obligatoires... Dans dix ans, il n'y aura plus que les idiots qui ne posséderont pas ces belles connaissances ; aujourd'hui, il n'y a pas un seul des députés et des sénateurs qui ont voté la loi, qui les possède. » Et il ajoute : « Depuis qu'on enseigne tout dans les écoles, on n'y apprend plus grand'chose. C'est un malheur, au point de vue intellectuel d'abord, et ensuite au point de vue moral. » (2)

Faut-il parler de l'instruction des filles ? Les aberrations sont ici plus deplorables encore et plus funestes. Voici ce qu'en pense le même écrivain : « Les filles suivent déjà, dans les écoles primaires, le même programme que les garçons : enseignement civique, droit usuel, économie politique, application de la physique aux arts industriels, usages des outils des principaux métiers, etc... On ne leur épargne que les exercices militaires. Platon, qui s'est beaucoup occupé de leur éducation,

(1) M. Fayet, ancien recteur d'Académie. (*Bulletin de la Société générale d'éducation et d'enseignement*, livraison du 15 novembre 1884.)
(2) Jules Simon : *Dieu, Patrie, Liberté*, p. 299 et suiv.

n'était pas, sur ce dernier point, de l'avis de nos hommes d'Etat; il croyait qu'en dressant les filles comme il faut, on pouvait en faire de bons soldats. Nous y viendrons : nous nous contentons, pour le moment, d'enrégimenter les séminaristes (1). »

Que faut-il donc penser des écoles supérieures de filles établies dans tant de chefs-lieux de canton, dont quelques-uns sont de simples villages? Là, on essayera, sans succès, d'enseigner à ces jeunes filles des connaissances qui leur sont absolument inutiles; mais on leur apprendra infailliblement le mépris des travaux des champs, le mépris de l'humble condition de leur famille, des soins du ménage et de la grande et admirable mission des jeunes filles, des épouses et des mères.

Que dirons-nous des lycées de filles destinés évidemment à préparer des maîtresses à un grand nombre d'écoles primaires? Après avoir cité des textes nombreux, un orateur catholique a pu s'exprimer ainsi : « Vous venez d'entendre le vrai commentaire de la loi fait officiellement, publiquement par des directeurs de lycées, par des fonctionnaires publics, des députés qui l'ont votée, et cela en présence des enfants des nouveaux lycées et de leurs parents, en présence des délégués du ministre dont aucun ne proteste... Je pourrais multiplier à l'infini de pareils témoignages. C'est donc en parfaite connaissance de cause, et en défiant toute contradiction que nous pouvons résumer nos conclusions dans les affirmations suivantes : L'établissement des lycées et des collèges de filles est la plus haute expression de l'antagonisme radical, complet, toujours existant, mais désormais officiel, reconnu et consacré par la loi, entre l'enseignement chrétien et l'enseignement libre-penseur (2). »

Une des illusions des apôtres de cette diffusion de l'enseignement est la confiance absolue dans les effets moraux qu'il doit produire. La seconde partie de cette lettre pastorale répond victorieusement à cette prétention. Mais nous lui opposerons ici les affirmations d'un philosophe matérialiste anglais. Après avoir tourné en dérision les statistiques des criminels lettrés ou illettrés et les conclusions qu'on en déduit, continuant son ironique démonstration, il ajoute : « La confiance dans les effets moralisateurs de la culture intellectuelle que les faits contredisent catégoriquement, est du reste absurde *a priori*. Quel

(1) Jules Simon : *Dieu, Patrie, Liberté*, p. 303.
(2) Le R. P. Lescœur : Rapport sur l'éducation des filles et la question des examens, fait dans l'assemblée des catholiques (7 mai 1884).

rapport peut-il y avoir entre apprendre que certains groupes de signes représentent certains mots, et acquérir un sentiment plus élevé du devoir ? Comment la facilité à former couramment des signes représentant les sons pourrait-elle fortifier la volonté de bien faire ? Comment la connaissance de la table de multiplication ou la pratique des divisions peuvent-elles développer les sentiments de sympathie, au point de réprimer la tendance à nuire au prochain ? Comment les dictées d'orthographe et l'analyse grammaticale peuvent-elles développer le sentiment de la justice, ou des accumulations de renseignements géographiques accroître le respect de la vérité ? Il n'y a guère plus de relations entre ces causes et ces effets qu'avec la gymnastique qui exerce les mains et fortifie les jambes. *La foi aux livres de classes et à la lecture est une des superstitions de notre époque* (1). »

Nous avons la plus haute estime pour les instituteurs fidèles à leur grande, mais difficile mission. Nous n'insisterons pas sur la situation qui leur est faite. Ils ont perdu, une à une, presque toutes leurs espérances. Les promesses brillantes qui les avaient séduits n'ont pas été réalisées. Leur traitement a été augmenté dans des proportions qu'ils jugent insuffisantes. Ils ont été contraints de renoncer aux fonctions qu'ils remplissaient dans beaucoup d'églises et dont les rétributions s'ajoutaient à leurs modiques revenus. Les relations avec le clergé étaient pour eux le suprême péril qu'il fallait écarter à tout prix.

Interrogez-les : s'ils vous parlent à cœur ouvert, ils vous diront que leur isolement est plus grand, que la politique les met en lutte ouverte avec bien des familles, que les parents ne leur donnent pas toujours un concours efficace, que le travail qui leur est imposé les décourage et les écrase, que les enfants sont moins soumis que jamais.

Et on s'efforce d'enlever aux instituteurs les consolations et les espérances qui seules peuvent leur inspirer le courage et le dévouement ! En 1833, un protestant, ministre de l'Instruction publique, M. Guizot, leur adressait, dans une circulaire, ces nobles paroles : « La prévoyance de la loi ne rendra jamais la tâche de l'instituteur aussi attrayante qu'elle est utile. Le travail est monotone; souvent l'injustice et l'ingratitude de l'ignorance l'attristent. Il faut que le sentiment austère du devoir soutienne le courage ; il faut n'attendre sa récompense que de Dieu. »

(*La fin au prochain numéro.*) Mgr TURINAZ.

(1) M. Spencer : Préparation à la science sociale par la *psychologie*

LA CAUSE DE JEANNE D'ARC

(Suite et fin. — Voir les numéros précédents.)

M'arrêterai-je maintenant, Messieurs, à suivre pas à pas la nouvelle procédure dans sa solennelle lenteur? Vous montrerai-je les précautions sans nombre qu'y apportent les juges pénétrés de la grandeur de leur mission? Ce serait vous fatiguer, sans profit pour la cause de notre héroïne.

Je remarque seulement, à la gloire de mon Église, que le président, Jean Juvénal des Ursins, était archevêque de Reims, et que, par son dévouement, sa science, son infatigable activité, il a amplement racheté les faiblesses et peut-être, hélas! la lâcheté que l'histoire est en droit de reprocher à son prédécesseur. C'est lui qui, dans la cathédrale de Paris, reçoit la mère de Jeanne d'Arc, brisée sous le poids des ans et de la douleur; c'est lui qui, au milieu de l'émotion de la foule, lui promet justice au nom du Pape; c'est lui qui la console, l'encourage et obtient d'elle la patience et la modération que l'amour maternel souffrait difficilement (1). Par son ordre, des lettres de citation sont affichées partout, obligeant tous ceux qui sont instruits de l'affaire à venir déposer le 20 décembre 1456, à l'archevêché de Rouen. Sous sa direction, l'inquisiteur Jean Bréhal voyage par tout le royaume pour informer sur la vie de la Pucelle et consulte les plus célèbres docteurs. Lui-même vient à Orléans et reçoit les dépositions d'environ quarante témoins; à Paris, il poursuit l'instruction; enfin, après avoir recueilli un nombre considérable de témoignages de tous les points de la France, dans tous les rangs de la société, depuis les humbles paysans de Domrémy jusqu'aux plus célèbres capitaines qui ont suivi Jeanne à la victoire; après avoir scrupuleusement étudié les pièces du premier procès et soumis tous les actes réunis à l'examen de jurisconsultes renommés, il se prépare à rendre, après huit mois d'un travail sans relâche, une sentence définitive.

(1) « .... (Judices) per organum... archiepiscopi remensis eidem (viduæ) responderunt.... Cum causas fidei sic opporteat prætractari ut neque potentum neque pauperum interveniat distinctio... decet eos... Deum solum et justiciam... semper suis habere præ oculis... Licet enim pupillis et viduis se debeat ecclesia favorabilem exhibere, non est tamen favor contra justiciam aut contra ipsam fidei sinceritatem exhibendus. (*Procès*, II, pp. 87-89.)

Quelle sera cette sentence, Messieurs ? Quel caractère va-t-elle revêtir ? Puisque c'est l'Église qui juge, sera-t-elle rendue au nom du Saint-Siège ? Se contentera-t-elle, par prudence, ou dans la crainte de dépasser les bornes d'une justice rigoureuse, de casser le premier jugement pour les vices coupables que nous avons signalés, et laissera-t-elle à d'autres le soin de rechercher si, par une procédure régulière et devant des juges plus dignes, Jeanne n'aurait pas pu être légitimement condamnée ? Ou bien, déchirant enfin la trame de tant de calomnies accumulées, cette sentence effacera-t-elle, du front de la Pucelle d'Orléans, et pour toujours, la tache d'infamie qu'on y a voulu marquer ?

Écoutons, Messieurs, et réjouissons-nous !

« Au nom de la sainte et indivisible Trinité, disent les juges... Nous, revêtus en cette cause de l'autorité apostolique... Vu le procès solennellement débattu devant nous en vertu du mandat apostolique à nous adressé... Afin que notre présent jugement émane de la face même de Dieu pondérateur des esprits... Vu deux jugements rendus contre Jeanne... Considérant la qualité des juges, la manière dont Jeanne était détenue, les récusations qu'elle fit de ses juges, sa soumission à l'Église, les appels et réquisitions multipliés par lesquels elle a soumis au Pape ses actes et ses discours... Tout considéré et n'ayant que Dieu seul en vue... Nous disons et déclarons que lesdits procès et sentences entachés de dol, de calomnies, d'iniquités et de contradictions, d'erreurs manifestes en fait et en droit, ont été, sont et seront nuls, invalides, sans valeur, sans autorité... Nous déclarons que ladite Jeanne ainsi que ses ayants cause n'ont contracté ni encouru, à l'occasion des sentences susdites, aucune note et tache d'infamie, qu'elle est et demeure purgée desdites sentences, et, autant qu'il en est besoin, nous l'en délivrons totalement (1). »

Et, remarquez-le, Messieurs, ce jugement solennel, rédigé au nom de l'autorité apostolique, n'a pas été rendu après des siècles écoulés et alors qu'il n'existait plus de témoins du premier procès. Dieu a choisi son temps, et il a jugé la justice menteuse des hommes quelques années seulement après le crime de Rouen, lorsque plusieurs des juges coupables vivaient encore et que l'Angleterre, à peine refoulée dans son île, saignait

(1) V. Formule du jugement définitif (*Procès*, etc., III, pp. 355-362.)

encore de ses blessures; et l'impartialité qui domine cet arrêt de Dieu a si bien éclaté à tous les yeux que personne, même parmi les ennemis de Jeanne, n'a jamais osé l'attaquer.

Ah! il y eut une grande joie au Ciel et sur la terre, la conscience de la France se sentit soulagée le jour où, sur cette place du Vieux-Marché, témoin du supplice de la Pucelle, le jugement réparateur fut proclamé! Ce jour-là, le 18 septembre 1456, en même temps qu'on jetait au feu l'inique jugement de Cauchon, fut déchirée la sentence infâme affichée le 30 mai 1431, et tous les mensonges qu'elle contenait furent vengés!

Non! ce n'était pas une *fausse pucelle*, cette sainte héroïne dont la virginité, authentiquement reconnue, inspirait la vénération à tous les guerriers! Non, elle n'était pas *menteuse*, celle dont la droiture et la simplicité ont confondu les plus astucieux adversaires! Non, elle n'était pas *blasphématrice*, celle dont les lèvres ne savaient que bénir et louer Dieu! Elle n'était pas *schismatique*, celle qui en appelait à l'autorité du Pape! Elle n'était pas *hérétique*, celle qui croyait que l'Église et Jésus-Christ c'est tout un, et qui se déclarait prête à mourir pour sa foi! Non, non, elle n'était pas *relapse*, parce que, après un instant de défaillance en face du bûcher et des bourreaux, après une rétractation qu'elle a frappée d'avance de nullité en protestant contre la violence qui lui était faite, elle est revenue, généreusement et au prix de sa vie, à ses premières affirmations..... Et ce qui est vrai, c'est le jugement porté à Poitiers, à l'origine de sa mission, et d'après lequel on n'a trouvé en notre Jeanne que « bien, humilité, virginité, dévotion et simplesse! »

Voilà la vérité, Messieurs, la vérité que l'Église proclame, que l'histoire démontre; la vérité qu'il nous faut croire touchant Jeanne d'Arc... Et cependant, Messieurs, ce n'est pas toute la vérité, car l'Église, nous l'espérons, nous l'attendons, nous le demandons, complètera son œuvre inachevée et jugera toute la cause : *Justitias judicabo.*

III

J'ai dit que la justice demande pour Jeanne d'Arc une double réparation; qu'après la réparation d'honneur que l'Église lui a donnée, il reste quelque chose à faire.

Les juges ecclésiastiques, dans la sentence que je vous citais tout à l'heure, semblent avouer eux-mêmes que leur justice n'est pas complète : « Nous nous réservons, disent-ils, de prendre toutes les autres mesures qui pourraient être encore jugées par nous nécessaires. »

Pourquoi, Messieurs et quelles sont ces mesures ?

Messieurs, s'il arrivait qu'on ait attenté à votre honneur ; que la calomnie se soit attachée à votre nom jusqu'ici respecté ; que vous soyez devenu, dans l'opinion, la honte de votre famille et de vos concitoyens. Si vous aviez longtemps porté le poids de la réprobation publique ; si votre âme avait épuisé, jusqu'à la lie, ce calice amer d'un déshonneur immérité, dont la flétrissure rejaillit sur tout le passé et condamne d'avance l'avenir..., et si, ne fût-ce qu'à votre dernière heure, vous voyiez poindre l'aurore d'une satisfaction possible, dites-moi, croiriez-vous suffisant qu'on vous rendît votre réputation première, sans tenir compte du martyre moral et physique qui a broyé votre âme et dévoré votre vie ? Est-ce que vous n'auriez pas le droit, est-ce que ce ne serait pas votre devoir, pour vous et pour les vôtres, d'exiger non seulement la restitution du bien qu'on vous a ravi, mais encore une réparation pour le mal qu'on vous a causé ?

Eh bien ! Messieurs, le jugement qui a réhabilité Jeanne d'Arc n'a fait que lui rendre ce qu'elle avait apporté, dès le premier jour, au service de la France. Il ne l'a pas payée de son martyre, il ne l'a récompensée d'aucune de ses vertus.

Et quel martyre, Messieurs, commençant à la première heure de ses visions, pour se terminer sur le bûcher de Rouen ! Qu'on se représente donc cette âme de jeune fille, telle que vous la peignait un jour votre grand Évêque, à la fois naïve et tendre, fière et enthousiaste, disputant d'abord contre Dieu qui lui faisait dire, par ses *voix*, « la pitié qui était au royaume de France, » puis, contre son père qui opposait son autorité à celle du ciel. — Contrariée, combattue, trahie par les conseillers de la cour et voyant les passions des hommes se dresser contre les ordres qui lui venaient de Dieu, — victorieuse et cependant suspectée, il semble que chaque nouveau succès devienne un nouveau grief contre elle. — Et, durant sa captivité, que de douleurs qui se devinent, plus cuisantes que les tortures auxquelles elle est soumise : ces longs interrogatoires où l'innocence et la loyauté sont aux prises avec les subtilités haineuses

de juges astucieux et corrompus ; cet abandon complet où on l'isole, car, malgré sa minorité, elle est laissée sans conseil et sans appui ; malgré sa piété, elle est privée de tout secours religieux... — Et quelle agonie morale, quand elle est obligée de se défendre, pour échapper à grand'peine aux brutales tentatives de vils insulteurs ! Ajoutez à cela les tortures physiques : sa détention dans une cage de fer, les lourdes chaînes qui la retiennent par le cou, les mains, les pieds, et enfin la mort que vous savez, et dont je n'essaierai pas de vous dire les horreurs !

Et au milieu de ce débordement de cruautés dont elle est pour ainsi dire submergée, de quelles belles et douces vertus ne nous a-t-elle pas laissé un exemple accompli ? Un historien peu suspect les a résumées en une phrase : « Elle fut, dit-il, douce dans la plus âpre lutte, bonne parmi les mauvais, pacifique dans la guerre même ! »

Ce que l'historien philosophe n'a pas vu, l'œil du chrétien le distingue. A côté et au-dessus de ces vertus naturelles, il contemple avec admiration la radieuse splendeur des plus pures vertus surnaturelles poussées jusqu'à l'héroïsme : abandon complet à la sainte volonté de Dieu, qui faisait dire à Jeanne : « Quand j'aurais eu cent pères et cent mères, je serais partie pour obéir à mes voix ! » Et dans les angoisses de sa captivité : « Puisqu'il a plu ainsi à Dieu, c'est que c'était le meilleur pour moi. » Humilité profonde qui lui fait porter sans orgueil les dons extraordinaires de Dieu jusque dans les enivrements de la victoire. « Je ne suis rien, disait-elle, après le sacre de Reims; mon fait n'est qu'un ministère, je ne suis que la servante de Dieu, une pauvre fille ! » Soutenue par une foi ardente, inébranlable, elle entreprend et accomplit la délivrance de son pays, en ne s'appuyant que sur Dieu seul, disant : « Les hommes d'armes batailleront et Dieu donnera la victoire ! » La charité lui arrache ce cri du cœur : « J'aimerais mieux mourir que de commettre un seul péché ! » Son espérance est toute dans le Seigneur, et, comme le Roi-Prophète, elle ne « demande qu'une seule chose au ciel ; le salut de son âme. » Dans ses épreuves on ne trouve pas la trace d'un sentiment d'impatience ou de colère, jamais un mouvement de vivacité, jamais une parole d'amertume. Si elle réclame la justice de ses juges, c'est moins pour elle-même que pour eux : « Vous affirmez que vous êtes mon juge, dit-elle à l'évêque de Beauvais, je ne sais si vous l'êtes. Mais prenez bien garde de mal juger et que vous ne

vous mettiez en grand danger ; je vous avertis afin que si Notre-Seigneur vous en châtie, je fasse mon devoir de vous le dire. » Enfin, elle meurt, comme le divin Modèle de tous les saints, Jésus-Christ, en pardonnant publiquement à ses bourreaux !

Eh bien ! Messieurs, ces nobles et touchantes vertus, ce long et douloureux martyre, le jugement de réhabilitation ne les a pas récompensés. Que dis-je? malgré la solennité dont on l'entoura, il ne put enlever complètement le doute qu'avait fait naître la condamnation sur la mission de Jeanne. Depuis ce temps, on n'ose plus se prononcer aussi affirmativement ; les foules enthousiastes qui lui avaient rendu, de son vivant, les honneurs qu'on ne rend qu'aux saints, furent troublées dans leur foi, et le procès des commissaires apostoliques fut impuissant à replacer Jeanne d'Arc sur le piédestal d'où sa condamnation l'avait fait descendre.

Ce n'est pas que je veuille, en parlant ainsi, ni critiquer, ni incriminer l'œuvre de Calixte III et de Jean Juvénal des Ursins. Ils ont fait ce qu'ils pouvaient faire à une époque où, l'émotion populaire n'étant pas encore calmée, il était difficile, sinon impossible, de juger avec sérénité les vertus héroïques de la vierge suscitée pour sauver la France. Ils ont donc agi sagement et selon les desseins de Dieu qui, lui aussi, sait attendre et prendre son temps : *Cum accepero tempus, ego justitias judicabo.*

Vous l'avez deviné, Messieurs, le complément de justice que nous demandons pour Jeanne d'Arc, cette réparation de gloire qui couronnera ses vertus et récompensera ses mérites, c'est sa canonisation, c'est-à-dire pour elle les honneurs d'un culte public, pour nous le droit de les lui rendre comme à une sainte.

Or, si l'Église a jusqu'ici réservé son action ; si, sans méconnaître jamais la sainteté de Jeanne, elle ne s'est pas prononcée, laissant au temps d'apaiser les esprits et d'éteindre les vieilles haines ; si elle a attendu que le sentiment public, éclatant par instinct, vînt lui demander l'achèvement de son œuvre, il semble que l'heure est venue de placer enfin sur le front virginal de Jeanne la couronne de gloire.

En dehors des ennemis de Dieu, nous ne lui connaissons plus d'ennemis, et ceux-là même qui nient le principe surnaturel de sa vie ne résistent pas à l'admiration que commandent ses merveilleuses actions. Un mouvement d'opinion grandit chaque

jour davantage en faveur d'une justice plus complète à rendre à tant d'héroïques vertus qui honorent l'humanité. L'Allemagne protestante a chanté ses louanges; l'Angleterre a répudié le crime de Bedfort et les injures de Shakespeare (1). La France sent qu'elle doit à celle qui l'a sauvée plus qu'un arrêt de justice. Elle l'a glorifiée par ses historiens, ses poètes, ses artistes; Orléans et Paris lui ont dressé des statues; une souscription nationale a relevé de ses ruines la maison de Domrémy et un monument expiatoire marque la place où elle mourut.

L'opinion se préoccupe de faire davantage, et il a été question d'étendre à toute la France la fête séculaire d'Orléans. Je ne sais, Messieurs, si ce projet se réalisera. Mais qu'on n'oublie pas que, chez vous, la fête est aussi et surtout religieuse, qu'elle commence et s'achève à l'église! Qu'on n'oublie pas que, dans Jeanne, ce n'est pas la femme, ce n'est pas la guerrière qui nous a sauvés, mais l'envoyée de Dieu, mais la sainte! O mon pays, sache apprécier dans toute son étendue le don que t'a fait le Seigneur : *Non fecit taliter omni nationi;* il l'a fait pour Israël qui était son peuple; il l'a fait pour toi qui es le bien-aimé de son Église et son soldat, la nation privilégiée de sa Providence! Voulant te sauver, parce que tu en étais digne encore, il t'a envoyé plus qu'un capitaine, une vierge, une sainte, une martyre, ce qu'il y a de plus élevé et de plus beau dans son Ciel! En retour, sache comprendre qu'il faut aujourd'hui répondre à la prédilection divine, ne point rapetisser ses faveurs à la taille des ruines que tes péchés ont faites, mais au contraire demander à l'Église le droit d'honorer dans ta libératrice ce que les meilleurs de tes enfants y ont toujours vu : la sainteté!

C'est ce que vous avez compris, vous, Messieurs, et votre cité qui, de tout temps, s'est montrée si justement reconnaissante envers Jeanne d'Arc. Depuis 1430, c'est-à-dire depuis l'année qui suivit la délivrance d'Orléans, vous n'avez jamais cessé de l'honorer par une fête autant religieuse que militaire, réglée, dans ses détails même, par de nombreuses décisions épiscopales et pontificales, en sorte que vous lui rendez hom-

(1) En 1857, Mgr Gillis, évêque de Limyra, vic. apost. d'Édimbourg, a prononcé, à Orléans, le Panégyrique de Jeanne d'Arc. — S. Em. le cardinal Howard, à Rome, est actuellement le cardinal ponent de la cause. — S. Em. le cardinal Manning a joint sa supplique au dossier du procès.

mage non seulement pour ses hauts faits d'armes, mais encore pour ses héroïques vertus.

C'est ce qu'il a compris, cet Évêque à l'âme si française, lorsque, ramassant pour ainsi dire, dans son cœur les fidèles souvenirs d'Orléans, les sentiments de la patrie et la tradition nationale, il est venu demander au Saint-Siège la suprême consécration de la gloire de notre Jeanne.

Loin de repousser un projet si digne de sa sollicitude, l'Église s'y est montrée favorable. Elle sait, en effet, que Jeanne d'Arc l'a servie en lui gardant la France, sauvée du joug anglais, et, par là, préservée de l'hérésie et du schisme. — Qu'eût été l'Église, depuis trois siècles, sans la France, sans son appui, et l'ayant pour adversaire? — Elle sait que Jeanne d'Arc l'a glorifiée par la sainteté de sa vie et par les dons surnaturels que Dieu lui a départis. En ce moment, elle étudie la cause, et déjà, Monseigneur, vous vous réjouissez, votre peuple se réjouit dans l'espérance d'un prochain jugement qui rendra pleine et entière justice, non seulement en vengeant notre sainte héroïne du mal qu'elle n'a pas fait, mais encore en la récompensant du bien qu'elle a accompli.

Elle est morte, on l'a dit, pour des causes qui méritent encore d'avoir des martyrs, pour Dieu et la Patrie. C'est la gloire de votre illustre prédécesseur d'avoir entrepris cette glorification; ce sera la vôtre de l'avoir poursuivie et achevée.

Monseigneur, la France catholique est avec vous humblement agenouillée aux pieds du Pontife suprême qui seul rend la justice de Dieu. Au nom de mon Église témoin du triomphe de Jeanne au jour du sacre, continuant l'œuvre de mon prédécesseur Jean Juvénal des Ursins, j'apporte ici le témoignage de la foi du diocèse de Reims en la sainteté de la Pucelle d'Orléans (1).

Et parce que le droit de juger souverainement ne consiste pas seulement à réformer les jugements iniques, mais encore à confirmer les jugements équitables, levez-vous de nouveau, ô sainte Église de Dieu! Jugez définitivement la justice que nous rendons à la sainte, après avoir jugé les injustices dont elle a été la victime, et que notre siècle marque le temps choisi dans les desseins providentiels, ce temps dont il a été dit qu'il verra

(1) V. Adresse d'un curé du diocèse de Reims à l'Empereur Napoléon III (15 nov. 1855), demandant à Sa Majesté d'entreprendre la cause de la canonisation de Jeanne d'Arc. (Biblioth. de l'Arch., Reims, in-4°, 16 p.)

l'éclat de la justice sans nuage : *Cum accepero tempus, ego justitias judicabo.*

Ainsi soit-il.

Mgr LANGÉNIEUX.

VICTOR HUGO

Victor Hugo, dont nous annoncions la maladie il y a huit jours, est mort vendredi dernier, 22 mai, à Paris, dans l'obstination de son impiété, dans la plénitude de son orgueil.

Ce vieillard qui se croyait grand, même devant Dieu, se trouve être, comme nous tous, bien petit devant la mort.

Nous ne songeons pas à méconnaître les talents élevés dont il était doué.

C'était, dans toute la force du terme, un génie créateur, un véritable poète, un chef d'école ; mais l'éclat même de ces dons magnifiques ne rend que plus sensible l'abus que Victor Hugo en a fait et permet de mesurer toute la profondeur de la décadence précoce où une colossale vanité a entraîné l'écrivain dont les débuts avaient été si beaux.

Lorsque le retentissement théâtral des panégyriques funèbres et de l'enterrement civil de Victor Hugo aura cessé, lorsque se seront dispersés les ambitions, les intérêts, les déclamateurs, les charlatans politiques et littéraires qui cherchent à se faire un piédestal de sa tombe, on sera surpris du peu que la postérité retiendra des œuvres de ce fécond écrivain. Tout sera renfermé dans un seul volume et ce volume ne sera pas gros.

C'est assez dire combien nous protestons, dès aujourd'hui, contre le culte vraiment idolâtrique, décerné par les libres penseurs de tout parage, de tout ramage et de tout plumage, à l'auteur des *Misérables* et de la *Légende des siècles*.

Il n'y a pas le moindre discernement dans leurs superstitieuses admirations. Ce qu'ils louent en leur poète-géant, ce sont tout juste les défauts qui déparent son œuvre, les extravagances qui, en bien des points, la rendent grotesque, les blasphèmes qui trop souvent la rendent monstrueuse.

Il y a bientôt trente ans, Louis Veuillot, rendant compte dans l'*Univers* des *Contemplations*, appréciait en ces termes le talent de Victor Hugo :

En dépit d'une forme supérieure, la poésie de M. Hugo reproduit fidèlement toutes les misères de sa pensée, comme sa pensée elle-

même porte l'empreinte profonde des misères de l'âme éloignée de Dieu. Ce manque absolu de délicatesse qui lui fait mêler dans son livre les chants érotiques ou plutôt libertins et les chants funèbres; qui l'empêche de discerner entre saint Jean et Robespierre; qui lui fait profaner, peut-être sans le vouloir, le nom adorable de Dieu; cette confusion perpétuelle du bien et du mal, où s'accuse un penchant décidé pour le mal, s'exprime à merveille, hélas! par cette confusion dans le langage qui choisit à dessein des mots bas pour peindre les choses grandes et qui entasse les Pélions sur les Ossas quand il s'agit de choses humbles et vulgaires. Il a, en tout, pour l'abject une sympathie naturelle qu'il prend pour de la charité et qui n'est qu'une haine de banni contre l'ordre légitime d'où il a été forcé de s'exclure. Il est en révolte contre la langue, comme il est en révolte contre la société et contre Dieu. Contre ces trois adversaires, il se flatte en vain de quelque triomphe. Dieu attend. La langue est armée de chefs-d'œuvre qui verront ses poèmes tomber en poussière et qui s'inquiètent aussi peu de leur tapage éphémère que la digue s'inquiète peu de l'écume des flots. La société souffrira pour la part de complicité qu'elle accorde à ces méfaits; mais pourtant elle en fera justice. Si d'ineptes applaudissements éclatent, d'immenses mépris s'accumulent, et la raison aura raison (1).

Ce jugement est encore juste aujourd'hui, et l'histoire le ratifiera.

Ce qu'elle attestera encore, comme le dit si justement le *Bien public,* c'est que la décadence du caractère et du talent s'est accentuée chez Victor Hugo au fur et à mesure qu'il s'éloignait du christianisme. Finalement sa philosophie, détournée de la Croix, était venue aboutir au panthéisme idiot des *Contemplations;* pendant que son style congestionné se répandait en antithèses ahuries, en métaphores ridicules, en aphorismes lapidaires que le bon sens vulgaire ne parvenait pas à comprendre, mais que la badauderie contemporaine admirait de confiance et vénérait comme des oracles, surtout parce qu'elle ne comprenait pas.

Au point de vue moral, la vie de Victor Hugo a été une longue palinodie et une permanente contradiction. Il a successivement adulé et trahi toutes les causes, glorifié et insulté tous les drapeaux. Au fond, il n'est resté fidèle qu'à lui-même et à son incommensurable orgueil.

Il a mis en vers de touchantes prières et d'horribles blasphèmes.

Il a chanté la candeur et l'enfance en des strophes charmantes

(1) *Mélanges*. 2e série, t. II, p. 616.

et inimitables, et il laisse des refrains qui exhalent les pires odeurs de la corruption parisienne.

Il a célébré les rois, il a dit à Louis-Philippe : « Sire, la Providence a besoin de vous, » et il s'est fait professeur de barricades, il a prêché le régicide !

Il a maudi l'échafaud et prôné 93, glorifié l'assassinat!

Il s'est fait l'avocat des *misérables*, le champion du socialisme, et il meurt sénateur, millionnaire, après avoir vécu en grand seigneur !...

La société qui reconnaît dans l'orgueil, dans les contradictions, dans les apostasies de Victor Hugo sa propre superbe et ses misérables inconséquences, lui fera de retentissantes funérailles. Ce sera tout à la fois de l'idolâtrie de l'autolâtrie. Chrétiens, détournons-nous de ce cortège et de ces scènes du paganisme renouvelé ! Dieu n'est pas au milieu de ce vain bruit : *non in commotione Deus.* Il est et il demeure sur cette croix où le poète l'avait autrefois chanté, adoré et prié!

Le chantre *des Odes et des Ballades* a-t-il eu, à sa dernière heure, un retour aux croyances de sa jeunesse?

On aimerait à l'espérer et à se persuader que son dernier vers :

C'est ici le combat du jour et de la nuit,

a été l'écho d'une lutte suprême dans laquelle la lumière a été victorieuse.

Dieu seul connaît le fond de ce mystère.

Quoi qu'il en soit, ceux qui regardent par de là la vie présente, ceux qui songent à leur âme, ceux qui ont foi dans le Christ, se sentiront désolés d'un scandale, mais raffermis dans leur foi, par le spectacle des funérailles païennes de Victor Hugo.

Ils se diront qu'il n'y a que néant dans toute cette vaine gloire et que mieux eût valu mille fois, pour le poète mourant, jeter un regard de repentir et d'amour sur ce crucifix dont il avait écrit naguère :

Vous qui pleurez, venez à ce Dieu, car il pleure.
Vous qui souffrez, venez à Lui, car il guérit.
Vous qui tremblez, venez à Lui, car il sourit.
Vous qui passez, venez à Lui, car il demeure !

—

Dans la journée du jeudi, veille de la mort du poète, S. E. le cardinal archevêque de Paris a adressé à celle qui fut la belle-fille de Victor Hugo, aujourd'hui Mme Lockroy, la lettre sui-

vante, bien digne en tout point du vénérable prélat qui l'a écrite :

ARCHEVÊCHÉ
DE PARIS

Paris, le 21 mai 1885.

Madame,

Je prends la plus vive part aux souffrances de Victor Hugo et aux alarmes de sa famille. J'ai bien prié au saint sacrifice de la messe pour l'illustre malade.

S'il avait le désir de voir un ministre de notre sainte religion, quoique je sois moi-même encore faible, et en convalescence d'une maladie qui ressemble beaucoup à la sienne, je me ferais un devoir bien doux d'aller lui porter les secours et les consolations dont on a si grand besoin dans ces cruelles épreuves.

Veuillez bien agréer, madame, l'hommage de mes sentiments les plus respectueux et les plus dévoués,

† J. Hipp., cardinal Guibert,
archevêque de Paris.

M. Lockroy a fait à l'éminent prélat la réponse que voici :

Paris, le 21 mai 1885.

Monsieur l'archevêque de Paris,

Mme Lockroy, qui ne peut quitter le chevet de son beau-père, me prie de vous remercier des sentiments que vous voulez bien lui exprimer d'une manière si éloquente et si bienveillante à la fois.

Quant à M. Victor Hugo, il a déclaré, ces jours-ci encore, qu'il ne voulait être assisté, pendant sa maladie, par aucun prêtre d'aucun culte.

Nous manquerions à tous nos devoirs si nous ne respections pas sa volonté.

Veuillez bien agréer, je vous prie, monsieur l'archevêque de Paris, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Édouard Lockroy,
Député de Paris.

La réponse de M. Lockroy, qui n'est, à aucun titre, parent de M. Victor Hugo, est plus qu'étrange. C'est une véritable confiscation du corps et de l'âme de Victor Hugo.

Personne, en pareille occasion, et quand il s'agit de choses aussi graves, n'a le droit de répondre pour un autre.

La lettre de S. Ém. le cardinal archevêque de Paris devait être communiquée au moribond. On ne l'a pas fait parce qu'évidemment l'on craignait qu'elle n'influât sur sa décision.

De deux choses l'une, en effet :

Ou Victor Hugo a conservé toute son intelligence, toute sa présence d'esprit, comme ceux qui l'entourent n'ont cessé de l'affirmer ; et dans ce cas, lui cacher la démarche du vénérable archevêque est un des attentats à la conscience les plus monstrueux qu'il soit possible d'imaginer.

Ou le malade avait perdu connaisance et n'avait plus conscience de sa situation, alors on devrait l'avouer.

S'en référer, sans le consulter, s'il était en état d'être consulté, à des dispositions antérieures, est une mauvaise plaisanterie. Victor Hugo a changé tant de fois de sentiments et d'opinions, qu'on n'en est plus à compter ses transformations et qu'une de plus n'aurait surpris personne.

Mais on tenait, nous le répétons, à confisquer son âme et son corps au profit de la Libre-Pensée.

—

Victor Hugo est né à Besançon, le 26 février 1802. Son père, Lorrain de naissance, devint, sous l'Empire, général et gouverneur de plusieurs provinces de l'Espagne. Sa mère était Vendéenne et avait été traquée avec Mmes de Beauchamps et de la Rochejacquelein.

Il fit ses études en partie à Paris, en partie à Madrid.

A l'âge de 14 ans, il fit sa première tragédie, qui n'a jamais été imprimée ; à l'âge de 17 ans, il composa, pour le concours des Jeux floraux de Toulouse, trois pièces lyriques dont *Moïse sauvé des eaux*, qui furent couronnées toutes les trois.

Il publia, en 1826, ses *Odes et Ballades*, relativement classiques, en même temps qu'avec *Han d'Islande* et *Bug Jargal* il s'engageait dans le genre romantique, où il se fixa par le drame de *Cromwell*.

Nous ne faisons pas une étude littéraire; nous passerons donc sous silence la longue série de ses ouvrages en une foule de genres où se rencontrent des beautés de premier ordre, des traits du plus haut génie, mêlés à tous les défauts dont l'écrivain s'est fait un système. Ces défauts ont grandi d'année en année, à mesure que se multipliaient dans ses œuvres les attaques contre la religion, les blasphèmes contre Dieu et les violentes déclamations contre l'ordre monarchique.

En 1841, Victor Hugo entra à l'Académie.

En 1845, il fut nommé pair de France.

En 1848, il fut élu membre de l'Assemblée Constituante.

En 1852, au coup d'État, il fut exilé et se réfugia à Bruxelles, d'où il se rendit à Jersey.

En 1870, à la chute de l'Empire, il se trouvait à Bruxelles. Il fut nommé membre de l'Assemblée nationale et donna sa démission, à Bordeaux, après avoir pris inutilement la défense de son ami Garibaldi. Quelque temps après, il revint à Bruxelles. Le 30 mai 1871, il fut expulsé de Belgique pour avoir offert chez lui théâtralement — comme il faisait toutes choses — un asile aux hommes de la Commune de Paris.

Peu après, Victor Hugo put rentrer en France. En 1875, il fut élu sénateur et il est resté au Sénat jusqu'à sa mort. Il était le chef nominal de l'extrême gauche.

—

Voici, par ordre de date de publication, les titres des diverses œuvres de Victor Hugo :

Odes		1822
Han d'Islande		1823
Odes (2e volume)		1824
Bug-Jargal		1825
Odes (3e volume) et Ballades		1826
Cromwell	décembre	1827
Les Orientales		1827
Amy Robsart (drame en collaboration avec Paul Foucher)	février	1828
Marion Delorme		1829
Le dernier jour d'un condamné		1829
Hernani (Théâtre-Français)	25 février	1830
Notre-Dame de Paris		1831
Les Feuilles d'Automne		1831
Le Roi s'amuse (Théâtre-Français)	22 novembre	1832
Lucrèce Borgia (Porte-Saint-Martin)		1833
Marie Tudor (Porte-Saint-Martin)		1833
Littérature et philosophie mêlées		1834
Claude Gueux		1834
Angelo (Théâtre-Français)		1835
Les Chants du Crépuscule		1835
La Esmeralda, opéra		1836
Les Voix intérieures		1837
Ruy Blas (Porte-Saint-Martin)		1838
Les Rayons et les Ombres		1840
Lettres sur le Rhin		1842
Les Burgraves		1843
Napoléon le Petit		1852
Les Châtiments		1853
Les Contemplations		1856
La Légende des Siècles		1859

Les Misérables	3 avril	1862
William Shakespeare		1864
Les Chansons des Rues et des Bois		1865
Les Travailleurs de la Mer		1866
Paris		1867
La Voix de Guernesey		1868
L'Homme qui rit		1869
Actes et Paroles		1872
L'Année terrible		1872
Quatre-Vingt-Treize		1873
Mes Fils		1874
Pour un Soldat		1875
Avant l'Exil, Pendant l'Exil, Depuis l'Exil		1875
La Légende des Siècles (2e vol.)	février	1877
L'Art d'être grand-père	mai	1877
L'Histoire d'un Crime	sept.	1877
Le Pape	avril	1878
La Pitié suprême	février	1879
Religions et Religions		1880
L'Ane	avril	1881
Les Quatre vents de l'Esprit		1882
Torquemada	3 mai	1882
La Légende des Siècles (Tom. III)	8 juin	1883
L'Archipel de la Manche	27 septembre	1883

Parmi tant d'œuvres, combien en est-il qui resteront vraiment populaires, et combien qui ne soient gâtées par le fol orgueil et l'impiété qui inspirèrent au poète tant d'insanités !

LA DÉSAFFECTATION DU PANTHÉON

Le *Journal officiel* publie le rapport et le décret suivants :

Monsieur le président,

Le Panthéon, commencé sous le règne de Louis XV et terminé seulement sous la Restauration, a subi, même avant son achèvement définitif, des affectations diverses.

Par le décret-loi des 4-10 avril 1791, l'Assemblée nationale décida que « le nouvel édifice serait destiné à recevoir les cendres des grands hommes à dater de l'époque de la liberté française ; elle décerna immédiatement cet honneur à Mirabeau.

En 1806, le décret du 20 février décida que l'église Sainte-Geneviève serait affectée au culte, et confia au chapitre de

Notre-Dame, augmenté à cet effet de six chapelains, le soin de desservir cette église. Il en remit la garde à un archiprêtre choisi parmi les chanoines. Il ordonnait la célébration de services solennels à certains anniversaires, notamment à la date de la bataille d'Austerlitz. Toutefois, ce décret, qui ne devait entrer en vigueur qu'après l'achèvement complet de la construction, ne fut pas exécuté.

L'ordonnance du 12 décembre 1821 rendit l'église au culte public, et la mit à la disposition de l'archevêque de Paris pour être provisoirement desservie par des prêtres que ce prélat était chargé de désigner. La même ordonnance portait qu'il serait ultérieurement statué sur le service régulier et perpétuel qui devait être fait dans ladite église et sur la nature de ce service. Cependant aucune décision n'intervint à cet égard et l'église ne fut érigée ni en cure, ni en succursale de la cure voisine. Elle avait donc encore reçu aucun titre légal lors de la révolution de 1830.

L'ordonnance du 26 août 1830 statua en ces termes :

« Louis-Philippe,

« Vu les lois des 4-10 avril 1791 ;

« Vu le décret du 20 février 1806 et l'ordonnance du 12 décembre 1821 ;

« Notre conseil entendu,

« Considérant qu'il est de la justice nationale et de l'honneur de la France que les grands hommes qui ont bien mérité de la patrie, en contribuant à sa gloire, reçoivent après leur mort un témoignage éclatant de l'estime et de la reconnaissance publiques ;

« Considérant que, pour atteindre ce but, les lois qui avaient affecté le Panthéon à une semblable destination doivent être remises en vigueur,

« Décrète :

« Art. 1er. — Le Panthéon sera rendu à sa destination primitive et légale ; l'inscription : *Aux grands hommes la patrie reconnaissante*, sera rétablie sur le fronton. Les restes des grands hommes qui ont bien mérité de la patrie y seront déposés.

« Art. 2. — Il sera pris des mesures pour déterminer à quelles conditions et dans quelles formes ce témoignage de la reconnaissance nationale sera décerné au nom de la patrie.

« Une commission sera immédiatement chargée de préparer un projet de loi à cet effet.

« Art. 3. — Le décret du 20 février 1806 et l'ordonnance du 12 décembre 1821 sont rapportés. »

Ainsi, l'ordonnance qui précède faisait du Panthéon un lieu de sépulture non confessionnel comme l'avait voulu l'Assemblée nationale. L'édifice était laïcisé.

Au lendemain du coup d'État, le décret du 6 décembre 1851 vint encore une fois rendre au culte l'ancienne église.

Ce décret porte :

« Le président de la République,

« Sur le rapport du ministre de l'instruction publique et des cultes ;

« Vu la loi du 4-10 avril 1791 ;

« Vu le décret du 20 février 1806 ;

« Vu l'ordonnance du 26 août 1830,

« Décrète :

« Art. 1er. — L'ancienne église de Sainte-Geneviève est rendue au culte, conformément à l'intention de son fondateur. sous l'invocation de sainte Geneviève, patronne de Paris.

« Il sera pris ultérieurement des mesures pour régler l'exercice permanent du culte catholique dans cette église.

« Art. 2. — L'ordonnance du 26 août 1830, est rapportée.

« Art. 3. — Les ministres de l'instruction publique et des cultes et des travaux publics sont chargés, chacun en ce qui le concerne, etc... »

Conformément à la promesse contenue dans l'article 1er du décret qui précède, un décret du 22 mars 1852 remit en vigueur les dispositions de celui de 1806 et reconstitua la communauté des chapelains de Sainte-Geneviève, recrutée au concours avec traitement alloué par l'État.

A la suite de la loi de finances du 29 juillet 1881, qui supprima cette allocation, le Chapitre a cessé de se compléter lors des vacances et ne contient plus que trois membres, lesquels ne reçoivent aucun traitement de l'État.

En résumé, le Panthéon n'est, comme la basilique de Saint-Denis, ni un édifice diocésain ni un édifice paroissial. Il ne rentre pas dans la catégorie de ceux qui, aux termes de l'article 75 de la loi du 18 germinal an X, ont dû être mis à la disposition des évêques à raison d'un édifice par cure et par succursale. Le culte ne s'y célèbre pas d'une manière régulière et légale. Ce n'est la paroisse d'aucun citoyen français. Il n'a aucune existence comme circonscription ecclésiastique.

Comme monument, il appartient incontestablement au domaine de l'État et, dès lors, il rentre dans vos attributions, Monsieur le Président, conformément aux dispositions de l'arrêté des consuls du 13 messidor an X et de l'ordonnance du 14 juin 1833, d'affecter cet édifice à un nouveau service public.

Il nous a paru que le moment était venu de donner satisfaction au vœu déjà formulé par le Parlement en 1881 et de restituer au Panthéon sa destination première. Si ces vues sont agréées par vous, Monsieur le Président, nous avons l'honneur de vous prier de vouloir bien revêtir de votre signature le décret ci-joint.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'hommage de notre profond respect.

Le ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes,
RENÉ GOBLET.

Le ministre de l'Intérieur,
ALLAIN TARGÉ.

Le ministre des Finances,
SADI CARNOT.

Le Président de la République française,

Sur le rapport des ministres de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, de l'Intérieur et des Finances;

Vu la loi des 4-10 avril 1791;

Vu le décret du 20 février 1806;

Vu l'ordonnance du 12 décembre 1821;

Vu l'ordonnance du 26 août 1830;

Vu le décret des 6-12 décembre 1851;

Vu les décrets des 23 mars 1852 et 26 juillet 1867;

Vu l'arrêté du gouvernement du 13 messidor an X et l'ordonnance du 14 juin 1833;

Considérant que la France a le devoir de consacrer, par une sépulture nationale, la mémoire des grands hommes qui ont honoré la Patrie, et qu'il convient, à cet effet, de rendre le Panthéon à la destination que lui avait donnée la loi des 4-10 avril 1791,

Décrète :

Art. 1er — Le Panthéon est rendu à sa destination primitive et légale. Les restes des grands hommes qui ont mérité la reconnaissance nationale y seront déposés.

Art. 2. — La disposition qui précède est applicable aux

citoyens à qui une loi aura décerné des funérailles nationales. Un décret du Président de la République ordonnera la translation de leurs restes au Panthéon.

Art. 3. — Sont rapportés le décret des 6-12 décembre 1851, le décret du 20 février 1806, l'ordonnance du 12 décembre 1821, les décrets des 22 mars 1852 et 26 juillet 1867, ainsi que toutes les dispositions réglementaires contraires au présent décret.

Art. 4. — Les ministres de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, de l'Intérieur et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 26 mai 1885.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République.

Le ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes.

RENÉ GOBLET.

Le ministre de l'Intérieur,

H. ALLAIN TARGÉ.

Le ministre des Finances,

SADI-CARNOT.

Un second décret de même date décide qu'à la suite des obsèques nationales, ordonnées par la loi du 24 mai 1885, le corps de Victor Hugo sera déposé au Panthéon.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

L'enfouissement de V. Hugo. — Troubles à Paris. — Étranger.

28 mai 1885.

Tous les cœurs catholiques frémissent à la pensée du scandale dont les obsèques civiles de M. Hugo vont être l'occasion pour notre malheureux pays que la République traîne à toutes les apostasies. Déjà les feuilles intransigeantes, en reproduisant la lettre de M. Lockroy, se réjouissaient à la pensée de cette vaste réclame qui se préparait pour le culte des enfouissements civils. Ils semblent dire qu'en perdant M. Hugo, l'Église a tout perdu, perdu la France. Hélas! l'Église n'a pas plus besoin d'enterrer M. Hugo que d'enterrer M. Gambetta. Elle a vu mourir loin

d'elle et révoltés contre la loi du Christ bien d'autres personnages. Elle ne craint rien ; elle marche dans sa paix et dans sa force vers les promesses de la vie éternelle : ce n'est pas elle qu'il faut plaindre, mais bien ces malheureuses dupes du suffrage universel et de l'athéisme républicain qu'on cherche avec un acharnement diabolique à séduire par l'apostasie publique des « princes » de la République.

Quant à Victor Hugo, il est mort de la mort qu'il a obstinément voulue et cherchée. Il avait placé auprès de lui des gardes chargés de le défendre contre toute « invasion » de la miséricorde divine et du prêtre catholique. Il a été bien *gardé*, « bien protégé » comme l'avoue la *Justice* avec une franchise cynique. Si un retour vers Dieu s'est opéré dans l'intelligence et dans l'âme de Victor Hugo au moment du terrible passage, c'est un secret entre Dieu et lui.

—

Hélas ! il ne manquera rien à ce malheureux : il semble que ses adorateurs aient à cœur de rendre plus éclatante, s'il est possible, sa révolte contre Dieu. Pour lui faire place, ils chassent Dieu du Panthéon, et leur folie sacrilège trouve, malheureusement des complices jusque dans les rangs des conservateurs. Il faut bien le dire, en effet, et le reconnaître avec douleur : nous voyons certains journaux soi-disant conservateurs s'associer, sans dignité comme sans scrupule, à tout le tapage scandaleux et ridicule que les batteleurs de la République font autour de ce cercueil que le prêtre ne bénira point.

Leur hugolâtrie tient du délire et frise la démence. Il conviendrait cependant de se souvenir que le chantre de la Restauration et l'auteur de la *Prière pour tous* est devenu le chef de ceux qui veulent « tuer tout idéal et supprimer tout ce qui élève l'homme ».

—

Avant de se rendre en masse aux obsèques de Victor Hugo, les révolutionnaires ont tenu à se faire la main. L'anniversaire du 24 mai et les enfouissements de deux anciens membres de la Commune, Cournet et Amouroux, leur en ont fourni l'occasion.

Jamais, depuis 1871, pareille effervescence ne s'était produite. Ce qui a eu lieu dimanche au Père-Lachaise rappelle les événements qui précédèrent la Commune. La situation est fort tendue. Nul doute que semblables faits ne se reproduisent avant peu.

Le premier incident a été place de la Bastille. La chambre

syndicale des menuisiers passait bannière rouge en tête se rendant au cimetière sur la tombe des fédérés. Des agents s'approchèrent et sommèrent les manifestants de faire disparaître leur étendard. Ceux-ci protestèrent d'abord, puis obéirent à l'injonction qui leur était faite.

Le mot d'ordre donné par M. Gragnon, préfet de police, à ses subordonnés, était celui-ci : Pas d'insignes. Soyez fermes.

Des troupes avaient été placées à l'entrée du cimetière.

Au fur et à mesure que des groupes socialistes arrivaient, sommation leur était faite de faire disparaître leur drapeau rouge. La plupart avait obéi. Un seul protesta. Il avait à sa tête deux rédacteurs de journaux, MM. Longuet, de la *Justice*, et Maës, de la *Bataille*, qui refusèrent énergiquement de livrer leur bannière. On les arrêta, puis on les relâcha peu après.

Vers deux heures et demie de l'après-midi, la plupart des groupes étaient arrivés. Tous avaient pris place près de la tombe des fédérés. Un grand nombre stationnait sur la butte qui domine. Les orateurs commencèrent alors à parler. Chacun d'eux fit l'historique de la Commune, tandis qu'un des leurs, montant sur le mur de clôture du cimetière, du côté de la rue de Bagnolet, arborait les étendards rouges et noirs.

L'allocution prononcée par M. Tortellier eut le don de commencer l'agitation. L'orateur s'était, en effet, efforcé de faire l'apologie des humbles, des ignorés, laissant volontairement de côté les insurgés qui, suivant sa propre expression, s'étaient, comme de simples bourgeois, affublés de galons d'or.

Son discours fut accueilli par les cris de : Vive l'anarchie ! auxquels furent d'ailleurs opposés ceux de : Vive la Commune ! qu'il semblait blâmer par ses paroles.

Des discussions s'engagèrent entre manifestants, des coups de poing furent même échangés, mais rien encore ne faisait prévoir ce qui allait se passer.

L'inévitable cocher Moor venait de débiter une poésie, quand on vit arriver par l'une des allées donnant accès à la tombe un groupe dit « la Panthère », avec un magnifique étendard rouge.

MM. Auger et Carnat, officiers de paix, déléguèrent vingt agents pour faire aux nouveaux arrivants les sommations nécessaires.

Ce que voyant, un grand nombre d'anarchistes se détachèrent et coururent prêter main forte à leurs camarades, criant : « Allons défendre le drapeau. »

A ce moment, l'un des manifestants, qui s'est armé d'une pierre, en porte un coup violent à la tempe de M. Carnat. Le sang jaillit. Le blessé ouvre les bras et tombe.

Les agents dégaînent et se précipitent sur les agresseurs. Les injures se croisent. On crie : « Canailles! crapules! assassins! » Une bagarre épouvantable s'engage.

Mais les agents ne sont qu'une poignée dans cette foule surexcitée. On les entoure, on les cerne. On les bat. On lacère leur uniforme. On cherche à s'emparer de leurs armes. Il faut faire avancer la garde républicaine pour les dégager.

Ordre est donné à deux compagnies de mettre baïonnettes au canon, et les soldats s'avancent sur les manifestants, baïonnette croisée. Coups de pierre, coups de couteau, et naturellement coups de baïonnettes. C'est une mêlée épouvantable. Les soldats n'osent pas toutefois charger à fond et reçoivent des coups qu'ils ne rendent pas.

L'officier qui commande les deux autres compagnies voit le danger et commande, d'une voix vibrante, d'apprêter armes. Le bruit des leviers des chassepots qui basculent devant la cartouche, retentit, et on entend crier : « Joue ».

Il n'en a pas fallu davantage, heureusement, pour mettre en fuite toute cette foule, qui s'éparpille de tous côtés en emmenant ses blessés; et parmi eux, un nommé Jouachin, frappé de deux coups de baïonnette, l'un au cou, l'autre à la poitrine. On le transporte d'abord dans une pharmacie, puis à l'hôpital Tenon. Son état est fort grave.

La foule, mise en fuite, s'échappe par les petites portes du cimetière, qui sont immédiatement fermées sur elle. Elle crie sur le boulevard : « On assassine nos frères! » selon toutes les bonnes traditions. Et tout le monde se réfugie qui à la salle Graffard, qui à la salle Lexcellent, qui à la salle des Amandiers, qui chez le marchand de vin.

Quant aux blessés de la police, on s'est empressé autour d'eux, Quelques-uns sont très grièvement atteints.

En récapitulant le nombre des blessés, on trouve trente gardiens de la paix, agents de la sûreté, et gardes de Paris, et cinquante communards ou curieux.

—

Le lendemain lundi, à l'enfouissement de Cournet, mardi à celui d'Amouroux, les mêmes scènes se seraient certainement reproduites, mais le gouvernement avait capitulé.

Le dimanche 24 mai, le gouvernement a donné à la police les ordres les plus énergiques. En conséquence, les agents ont chargé des communards porteurs de drapeaux rouges, ont engagé une bataille avec eux, ont frappé et ont été frappés, ont blessé et ont été blessés. Le lundi 25 mai, le gouvernement a donné à la police des ordres non moins énergiques. En conséquence, les agents se sont rangés sur deux rangs et ont encadré ainsi les porteurs de drapeaux rouges.

Le dimanche 24 mai, le drapeau rouge était rigoureusement proscrit. Le lundi 25 mai, le drapeau rouge était pacifiquement escorté.

Le dimanche 24 mai, les officiers de paix excitaient leurs hommes contre les anarchistes. Le lundi 25 mai, les officiers de paix calmaient leurs hommes qui murmuraient d'eux-mêmes, en face d'une aussi répugnante palidonie.

Le dimanche 24 mai, M. Clément commissaire de police, s'avançait devant les communards et leur disait : « Messieurs, j'ai l'ordre de faire disparaître tout drapeau rouge. » Le lundi 25 mai, M. Honnorat, inspecteur de police, s'avançait devant les communards et leur disait : « Citoyens, j'ai l'ordre de tolérer tout drapeau rouge qui portera une inscription. Le gouvernement a décidé que ce n'est plus un drapeau rouge, mais que c'est une bannière. »

Et les communards, comprenant qu'on reculait devant eux, que le ministère se repentait d'un instant de vigueur, ont épinglé tranquillement une pancarte quelconque sur leur oriflamme devenue bannière de par la volonté ministérielle, comme la poularde de Gorenflot était baptisée carpe par le joyeux compère.

Voici le fait dans toute sa simplicité :

Le bourgeois candide s'est probablement couché, le dimanche 24 mai, en se disant : « Dieu merci ! j'ai un gouvernement fort qui rompt et ne plie pas. » Non moins probablement le même bourgeois s'est couché le lundi 25 mai, en se disant : « Dieu merci ! j'ai un gouvernement malin qui plie et ne rompt pas. »

Sera-t-il permis à un curieux, à un simple curieux, de se demander quel jour le gouvernement a eu raison, le dimanche ou le lundi ? Quel jour il a bien agi et quel jour par conséquent il a commis un attentat? Car il n'y a pas de milieu. Ou bien le dimanche le gouvernement a commis un crime en assommant de paisibles citoyens qui se promenaient avec un torchon rubicond.

Ou bien le lundi le gouvernement a commis un crime envers la société en couvrant de sa protection des révolutionnaires qui traversaient Paris derrière le hideux emblème de passions exécrables et d'attentats abominables.

La prochaine Commune seule mettra en lumière les noms de ses généraux encore inconnus. A mesure que le gouvernement mollit elle s'accroît. Et à mesure qu'elle s'aguerrit, s'enhardit et s'accroît, le gouvernement né comme elle de l'émeute, devient faible, craintif et hésitant.

Elle a profité de la crise d'épilepsie nationale que nous cause la mort du grand poète, de sa coïncidence avec les sanglants anniversaires et avec les enterrements de deux membres de la Commune, pour faire une sorte de répétition générale. Elle est prête, elle est mûre.

Ceux qui ne voient pas cela sont aveugles, et ceux qui, le voyant, ne comprennent pas que pour prévenir l'émeute, le moyen le plus court est d'étrangler sa nourrice : la République, sont niais.

—

Le ministre de l'intérieur vient d'envoyer une circulaire à tous les archevêques et évêques de France pour les engager à détourner leur clergé de toute ingestion dans la campagne électorale. Cette démarche témoigne d'une certaine inquiétude qui est de bon augure pour les conservateurs.

—

Les dépêches de Londres s'accordent à nous dire que les négociations continuent entre l'Angleterre et la Russie. Il n'y a contestation que sur la question de savoir si elles avancent. D'après certains télégrammes, elles n'auraient fait aucun progrès depuis une dizaine de jours. D'après d'autres, au contraire, elles se poursuivraient d'une façon satisfaisante. En tout cas, il est avéré qu'aucune rupture, même purement diplomatique, ne s'est produite.

D'après une communication du gouvernement de l'Inde, l'émir de l'Afghanistan serait profondément impressionné par les succès des Russes et l'incapacité où se trouve l'Angleterre d'empêcher leurs agressions. Convaincu, d'autre part, de sa propre impuissance à résister à une invasion, il paraît actuellement disposé à acheter l'alliance de la Russie au lieu de se reposer sur les promesses de protection de l'Angleterre.

Ce changement était à prévoir. Il est une conséquence lo-

gique de la conduite tenue respectivement par l'Angleterre et la Russie dans l'affaire afghane. Du moment qu'il n'était pas vengé, le combat de Pendjeh devait exercer une grande impression sur l'esprit de l'émir et de ses populations. Les peuples, et en particulier les peuples sauvages, vont toujours à la force.

Suivant les informations de Saint-Pétersbourg, venues de source sûre, M. de Giers aurait dit que les négociations pendantes entre la Russie et la Grande-Bretagne devaient durer plusieurs mois, et qu'on arriverait à un arrangement temporaire seulement après les prochaines élections en Angleterre, vu que la Russie n'a aucun intérêt à ce que le cabinet Gladstone subisse une défaite.

Bien au contraire, les Russes ont le plus grand intérêt à ce qu'il sorte victorieux des élections, à ce qu'il conserve le pouvoir. Par ses hésitations, par ses arrogances momentanées suivies d'irrémédiables faiblesses, il fait admirablement leurs affaires.

—

Les élections ont commencé en Autriche, et les premières nouvelles qui arrivent signalent un grand triomphe des conservateurs. Dans la Haute-Autriche, les assemblées primaires ont élu, aux élections du premier degré, 704 électeurs conservateurs, 61 libéraux et 9 candidats dont les opinions sont douteuses. Tous les districts ont fait des choix en majorité conservateurs, de sorte que la Haute-Autriche enverra au Reichstag une députation exclusivement conservatrice.

C'est le premier fruit des exhortations épiscopales. Les populations de la campagne ont participé en masse au scrutin, en songeant qu'elles accomplissaient un devoir de conscience.

—

Le voyage du prince de Galles en Irlande commence déjà à faire sentir son influence.

Il est sérieusement question de rapporter en partie au moins les lois répressives promulguées dans ce pays. Le vice-roi Lord Spencer croit que l'apaisement de la lutte permet d'abandonner les mesures de rigueur pour revenir au droit commun. Le gouvernement est, assure-t-on, disposé à accepter cette manière de voir, mais si le Parlement est saisi de cet objet, il faut s'attendre à une discussion très vive. La presse conservatrice et même certains journaux libéraux combattent toute mesure de ce genre.

—

L'explorateur Stanley, qui est, on le sait, au service du roi des Belges, nommé depuis peu souverain du Congo, vient d'éprouver une cruelle mésaventure.

Dans le but de contrarier la mission de Brazza, il avait envoyé des Arabes reconnaître le pays. Mais ces auxiliaires cupides, ayant vu une grande quantité d'ivoire dans les pays qu'ils exploraient, ont ravagé ces contrées, forçant la population à fuir devant eux.

Les Arabes, au nombre de 3,000 hommes, armés de fusils à piston, refusent d'évacuer le pays qu'ils ont conquis. Leur chef Tipou-Tib se dit représentant du sultan de Zanzibar, auquel, s'il faut l'en croire, appartient la souveraineté du Congo.

Les postes de l'Association internationale sont fort menacés. L'un d'entre eux a été détruit, et tous les hommes qui le composaient, sauf un nègre qui a pu s'échapper, ont été tués et mangés par les sauvages.

Le roi des Belges, qui avait déjà le bonheur de régner sur les assommeurs de Bruxelles, doit être fier de ses nouveaux sujets du Congo.

—

La révolte des métis du Canada paraît terminée par la capture de Riel, le chef des bandes insurgées. La *Northwertesh Chronicle* donne quelques renseiguements peu connus sur Riel. Il avait été le protégé de Mgr Tasché, qui le fit élever à Montréal; il est instruit et plein d'activité; son influence est grande parmi les Canadiens français et les métis; chez lui, le sang indien domine le sang français. Lors de la révolte, en 1869 et 1870, ce ne fut pas le colonel Wolseley qui lui fit déposer les armes au fort Garry, mais bien Mgr Tasché, qui, appelé de Rome, où il assistait au concile, accourut pour traiter avec Macdonald. On fit des promesses, qui n'ont pas été tenues, et l'archevêque de Saint-Boniface amena Riel à renoncer à son projet et à se retirer aux États-Unis. A en croire Riel, c'est seulement parce que les Anglais étaient infidèles à leur parole et refusaient constamment de faire droit aux doléances des métis, qu'il a repris les armes et fait de nouveau parler la poudre.

LES CHAMBRES

Jeudi 21 mai. — *Sénat.* — M. Blanc dépose son rapport sur les élections du Finistère.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le scrutin de liste.

Sur l'article 2, M. Renault demande la suppression des mots : « Étrangers non compris. » La commission propose en effet de fixer le nombre des députés d'après le chiffre de la population française, et non d'après celui de la population totale, étrangers compris. L'orateur croit que la commission a voulu ainsi empêcher l'augmentation du nombre des députés. M. Renault ne comprend pas le motif qui la fait agir ainsi.

M. Denis croit que l'augmentation indéfinie du nombre des députés finirait par annihiler les pouvoirs du Sénat. Il importe donc de s'y opposer.

M. Brisson demande au Sénat de voter intégralement le texte du projet de la Chambre, afin de donner, par l'accord des pouvoirs publics, l'exemple de l'union républicaine. Le Sénat prouvera ainsi qu'il sait sacrifier les questions de détails aux grands intérêts du pays et donnera au suffrage universel tout l'éclat nécessaire pour produire ses effets.

Le ministre s'attache à démontrer que modifier le projet de la Chambre serait dangereux, car ce serait porter atteinte à la représentation de plusieurs départements, et les conditions du vote pourraient être changées. La commission du Sénat, en réduisant le nombre des députés, a en vue l'intérêt du Sénat; mais est-ce un intérêt bien entendu? M. Brisson ne le croit pas.

Le ministre conclut en priant le Sénat de faire acte de prévoyance et de sagesse politiques et de ne pas faire le jeu de la réforme électorale. (Applaudissements nombreux.)

M. Bozérian défend la commission du reproche de vouloir diminuer le nombre des députés; mais la Chambre augmentant le nombre de ses membres, le Sénat a dû s'en préoccuper et a cru qu'il fallait maintenir entre le Sénat et la Chambre, au point de vue du congrès, sinon l'égalité, du moins une proportion numérique.

M. Brisson insiste pour l'adoption du projet tel qu'il a été voté à la Chambre.

M. Tolain parle en faveur du projet de la Chambre.

Il est ensuite procédé au scrutin, dont voici le résultat :

Pour : 120; contre : 128. Le ministère reçoit son premier échec.

Le Sénat adopte la rédaction de la commission.

Chambre des députés. — La demande d'autorisation de poursuites contre M. Andrieux est repoussée.

Suite de la discussion du projet relatif à la création d'une armée coloniale.

Vendredi 22 mai. — *Sénat.* — M. le Président du Sénat prend la parole et s'exprime en ces termes :

» Sénateurs,

« Victor Hugo est mort. (Mouvement.)

« Celui qui, depuis plus de soixante années, provoquait l'admiration du monde et était l'honneur de la France, vient d'entrer dans l'immortalité. (Très bien!)

« Je ne retracerai pas sa vie, qui est connue. Sa gloire n'appartient à aucun parti, à aucune opinion... (Très bien! sur tous les bancs) elle est l'apanage et l'héritage de tous.

« Je n'ai donc qu'à constater la profonde et douloureuse émotion de tous et l'unanimité des regrets. (Vive approbation.)

« Je propose au Sénat, en signe de deuil, de lever la séance. » (Approbation générale.)

M. Brisson, président du conseil, ministre de la justice et garde des sceaux du gouvernement, s'associe aux nobles paroles que vient de prononcer le président du Sénat :

« Comme il l'a dit, c'est la France entière qui est en deuil. Aussi, dès demain, le gouvernement aura l'honneur de vous présenter un projet de loi pour faire à Victor Hugo des funérailles nationales. » (Applaudissements sur tous les bancs.)

Samedi 23 mai. — *Sénat.* — Le Sénat revient à la discussion du projet de loi sur le scrutin de liste.

Le paragraphe 2 de l'article 2, proposant de tenir compte de toute fraction supérieure à 20,000 habitants, est rejeté par 137 voix contre 115.

Le Sénat adopte le paragraphe 3, ainsi conçu : « Chaque département elit au moins trois députés. »

Le quatrième paragraphe de l'article 2 est renvoyé à la commission.

L'article 3 est adopté sans débat.

L'article 4, qui tend à l'inéligibilité des membres des familles ayant régné sur la France, est adopté par 187 voix contre 56.

L'ensemble du projet de loi est ensuite adopté.

M. Dauphin dépose, au nom de la commission des finances, un rapport tendant à ce que des funérailles nationales soient faites à Victor Hugo, afin de rendre un solennel hommage au poète inimitable, au profond penseur, au grand patriote.

Les conclusions du rapport sont adoptées par 119 voix contre 1, sur 120 votants.

Chambre des députés. — M. le Président prononce l'éloge funèbre de Victor Hugo. Il dit que le monde perd un grand homme et que la France pleure un de ses plus grands citoyens; il retrace la vie de

Victor Hugo, dont la jeunesse a passionné les contemporains, dont la vieillesse a consolé et ranimé la France dans ses malheurs.

M. Brisson dépose un projet de crédit de 20,000 francs pour faire à Victor Hugo des funérailles nationales.

L'urgence et la discussion immédiate sont prononcées.

M. Paul de Cassagnac déclare qu'il ne votera pas le crédit parce que les funérailles sont civiles. (Murmures à gauche.)

M. Baudry d'Asson partage le deuil de la France, mais il regrette que le grand poète ne se soit pas endormi dans les bras de l'archevêque de Paris. Il refusera donc le crédit.

Le projet est adopté par 415 voix contre 3.

M de Freycinet lit un télégramme de l'ambassadeur de Rome rendant compte de la manifestation d'hier à la Chambre italienne à l'occasion de la mort de Victor Hugo. M. de Freycinet déclare que la France est profondément sensible au témoignage de l'Italie et qu'il lui en exprime son remercîment solennel. (Applaudissements prolongés.)

M. Anatole de la Forge propose que le Panthéon soit rendu à sa destination primitive et que les restes de M. Hugo y soient déposés. (Murmures sur de nombreux bancs; applaudissements à l'extrême gauche.)

M. de la Forge demánde d'ajourner à la prochaine séance le vote sur la discussion qui aura lieu immédiatement. (Murmure à gauche.)

M. Allain-Targé déclare qu'il est autorisé à parler ainsi.

M. Jolibois regrette de voir soulever un débat qui, dans la question actuelle, est de nature à diviser la Chambre et à faire des funérailles de M. Hugo une question de parti.

M. de la Forge insiste.

M. de Mun proteste contre la désaffectation du Panthéon.

La discussion immédiate est repoussée par 259 voix contre 114.

La proposition de M. de la Forge est renvoyée aux bureaux.

Sur l'invitation de M. Floquet, la séance est levée en signe de deuil.

Mardi 26 mai. — *Chambre des députés.* — M. Gomot dépose son rapport sur la proposition de mise en accusation de l'ancien ministère.

M. Floquet fait l'éloge de M. Amouroux. C'était, dit-il, un ouvrier laborieux, qui avait donné des preuves de son patriotisme dans les moments périlleux.

Ces derniers mots soulèvent quelques protestations au centre; l'extrême gauche applaudit bruyamment.

M. Floquet donne lecture de la lettre suivante signée de MM. Sigismond Lacroix et Tony-Réveillon : « Nous demandons à interpeller le gouvernement sur la conduite de la police dans les évènements des 24 et 25 mai courant. »

La discussion immédiate est demandée et votée aussitôt.

M. SIGISMOND LACROIX a la parole.

Je demande à interpeller, dit-il, le ministre de l'intérieur sur les faits graves qui ont impressionné la population parisienne. On ne croyait pas que sous le ministère actuel, présidé par M. Brisson, des faits aussi graves pourraient se produire.

Il n'y avait chez les manifestants du Père-Lachaise qu'un sentiment pacifique. (Protestations à gauche.) La population de Paris est décidée à n'avoir recours à aucune violence. Elle a confiance dans le seul régime de la liberté. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Le ministre de l'intérieur, dit-il, n'a pas le droit d'interdire l'exhibition du drapeau rouge. (Bruyantes protestations à gauche.)

Vous n'avez que le droit de réprimer les tentatives d'émeute. On n'a pas le droit d'employer la violence pour un simple délit.) Très bien à gauche.) Le projet de loi sur les emblèmes séditieux n'a pas été adopté par la Chambre.

M. SIGISMOND LACROIX rappelle que le drapeau rouge a pu paraître maintes fois en public sous le cabinet précédent. A cette époque on ne croyait même pas que ce fût un delit.

Le député de Belleville termine ainsi :

« Je demande au gouvernement de vouloir bien nous dire quelles instructions il a données à ses agents et quelles punitions il compte infliger à ceux de ses agents qui se sont précipités le sabre à la main sur une population inoffensive. »

M. ALLAIN-TARGÉ accepte la responsabilité des ordres qu'il a donnés lui-même et qui ont été exécutés par la police avec énergie, mais avec modération (Mouvement). Il constate le petit nombre des agitateurs ; mais, en présence de l'audace de plusieurs d'entre eux, il a ordonné d'empêcher l'exhibition du drapeau de la guerre civile. Il a donné les mêmes ordres, hier et aujourd'hui.

M. LELIÈVRE, interrompant : Non !

M. ALLAIN-TARGÉ invoque la loi de 1850, qui autorise les municipalités et le gouvernement à interdire les emblèmes séditieux. Il a agi dans l'intérêt de la république. A côté de la démocratie parisienne, il existe quelques agitateurs auxquels la république est indifférente.

M. CLOVIS HUGUES : Il ne faut pas les tuer pour ça !

M. ALLAIN-TARGÉ répète qu'il a agi dans l'interêt de la République. Il accuse les manifestants d'avoir prémédité les désordres. Dans un but de conciliation, il avait toléré la manifestation dans le cimetière. La police a été modérée, et les officiers de paix ont été attaqués sans provocation. Les agents se sont conduits en véritables serviteurs de la loi. (Applaudissements au centre et à droite.)

Le ministère a interdit, dimanche et hier, les drapeaux, mais non les bannières rouges, derrière le cercueil et dans le cimetière, interdisant toute exhibition au dehors. Il croit avoir servi le pays et la démocratie. (Mouvement.)

M. TONY-RÉVILLON reproche au ministre de n'avoir pas justifié les

mesures prises : il accuse la haute police d'hostilité contre la République. (Approbation à gauche).

M. Lelièvre se défend d'attaquer le gouvernement, mais il lui reproche d'avoir manqué de prudence et d'énergie. (Mouvement.)

L'ordre du jour de blâme, présenté par M. Sigismond Lacroix, est repoussé par 432 voix contre 44.

Le gouvernement a accepté un ordre du jour de M. Casimir Périer, exprimant sa confiance dans le ministère pour faire respecter le drapeau national.

Cet ordre du jour est accepté par 388 voix contre 10, sur 398 votants.

L'ordre du jour appelle la première délibération du projet de loi concernant la ratification de la convention de Pnom Penh avec le Cambodge.

M. Laisant développe son interpellation sur les circonstances dans lesquelles a été conclue la convention de Pnom Penh. Il blâme la conduite du gouverneur, M. Tomson, dans cette affaire, et constate que ce n'est que contraint et forcé que le roi Norodom a signé la convention, qui n'est de fait qu'un contrat unilatéral.

Il est indigne de la France de n'avoir pas fait preuve de bonne foi dans cette affaire ; d'ailleurs, le traité n'offre aucun avantage commercial ou politique ; M. Laisant conclut en demandant le renvoi de la convention à la commission.

NOUVELLES RELIGIEUSES

France.

Agen. — Mgr Fonteneau, archevêque d'Albi, vient d'adresser, en qualité d'administrateur apostolique du diocèse d'Agen, au clergé et aux fidèles de ce dernier diocèse, une Lettre pastorale au sujet de la préconisation, de la prise de possession et du sacre de Mgr Cœuret-Varin son successeur sur le siège d'Agen.

Le sacre de Mgr Cœuret-Varin a eu lieu le 26 mai.

Cambrai. — Mgr Hasley, le nouvel archevêque de Cambrai, a fait, jeudi dernier, 21 mai, son entrée solennelle dans sa ville archiépiscopale.

Chalons-sur-Marne. — La procession des Châsses si populaire à Châlons a eu lieu le jour de la Pentecôte. Toute la population des environs était accourue à Châlons pour assister à cette solennité, si aimée par les Châlonnais et dont l'attrait était décuplé cette fois, car elle n'avait pas eu lieu depuis plusieurs années, et, de plus, elle devait être présidée par le représentant même du Saint-Père.

On sait que c'est sur les instances de S. G. Mgr Sourrieu que le maire de Châlons a consenti à autoriser, *pour cette fois*, la sortie des Châsses et le parcours de la procession dans les rues de la ville.

C'était un grand et imposant spectacle que celui de cette procession. Les fenêtres des rues par où passait le cortège étaient naturellement garnies de curieux ; sur les trottoirs, la foule était compacte ; — on dit qu'il était arrivé le matin à Châlons de divers côtés plus de dix mille personnes et on imagine quel surcroît d'animation cela peut donner à une ville qui compte seulement vingt mille habitants. Mais partout cette foule était respectueuse, émue et sympathique. De toutes parts, après la rentrée de la procession, qui a eu lieu à une heure un quart — et elle était sortie de la cathédrale à dix heures ! — on entendait les gens s'aborder dans la rue en disant : « Hein ! quelle belle fête ! » Ce ne sont pas des on-dit ; nous avons entendu cela nous-même, et plusieurs fois, comme aussi cette autre parole : « Mais pourquoi donc avait-on supprimé cette procession ? C'est si beau ! »

Le lendemain lundi a eu lieu le pèlerinage à Notre-Dame de l'Épine, dans la splendide église destinée à perpétuer le souvenir du buisson ardent. C'est au commencement du XVe siècle, en 1419, que, le 24 mars, des bergers qui gardaient leurs troupeaux aperçurent une grande lumière dans un buisson d'épines. Ils allèrent voir cette lumière et furent tellement saisis de l'éclat du buisson qu'ils tombèrent évanouis. Lorsqu'ils reprirent connaissance, ils virent au milieu du buisson une petite statue de la sainte Vierge tenant son Fils entre ses bras. L'éclat dont rayonnait cette statue, et qui était tel, disent les historiens, qu'il se voyait de plus de dix lieues à la ronde, dura plusieurs jours.

C'est cette même statue, aux pieds de laquelle sont venus prier plusieurs rois de France, qu'on vénère encore à l'Epine.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Ce n'est pas en arborant des drapeaux rouges et en prononçant des discours aussi odieux qu'impies, qu'on ramènera la confiance au gouvernement de la R. F. C'est le cas de dire que plus ça change, plus c'est la même chose, et quand donc les honnêtes gens — et ils sont, Dieu merci, encore les plus nombreux en France, — auront-ils le courage de réunir et de grouper leurs efforts pour en finir avec ce régime dont on nous menace ? Voilà ce qu'on entendait un

peu partout dans les groupes qui se tenaient à la Bourse, soit en dehors, soit autour de la corbeille des agents de change.

Si, il y a un mois, la baisse n'a pas fait de plus grands progrès, si nous n'avons pas eu une nouvelle édition de l'ancien krach, c'est au comptant seul que nous le devons. De tous les côtés ont surgi de nombreux petits capitalistes, des gens qui épargnent et qui connaissent le prix du travail. Attirés par la cherté des cours, bien conseillés par ceux qui ne les ont jamais trompés, ils ont acheté le jour, le lendemain et les jours suivants toute une série de bonnes et excellentes valeurs aux cours avilis par des causes indépendantes de notre situation personnelle, a s biemn par suite, à la fois, des questions extérieures anglo-russes,ianglo-égyptiennes et de la fausse position à la hausse de notre marché français.

Tous les acheteurs ont été bien inspirés et ils recueilleront les fruits de leurs opérations. Non seulement la baisse a été arrêtée, mais peu à peu nous revenions à nos hauts cours de mars dernier. Nous n'avançons plus; pourquoi ? Parce qu'il faut au moins la tranquillité intérieure et non les menaces incessantes d'un spectre rouge.

Et pourtant les capitaux sont encore nombreux qui demandent à être employés. On se demande pourquoi la Banque de France persiste à laisser le taux de son escompte à 3 0/0 quand la Banque d'Angleterre est à 2 1/2 0/0, et que les autres Banques d'Etat ont toutes abaissé de 1/2 0/0 le taux de leur escompte. Est-ce pour donner un plus gros dividende aux actionnaires ? L'intérêt du public ne doit-il pas passer avant l'intérêt de ceux qui ont des actions valant plusde 5,000 fr. ? L'encaisse métallique de la Banque de France ne cesse pas de grossir : une nouvelle rentrée de 6 millions d'or porte à 1,083 millions la réserve de ce métal. Quant au portefeuille commercial, il diminue encore de 50 millions. N'est-ce pas là une preuve qu'une diminution du taux de l'escompte soit tout indiquée ?

Les Consolidés anglais remontent et nos Rentes baissent. C'est qu'à Londres on n'est en présence que de questions extérieures en cours de négociations, lesquelles, suivant toute espérance, aboutiront pacifiquement. Tandis que Paris est en présence de questions intérieures en pleine voie d'exécution et qui ne laissent pas que de préoccuper vivement les capitaux.

Le tableau du commerce extérieur pour les quatre premiers mois de 1885 accuse une augmentation de 24 millions à l'exportation des produits fabriqués. Encore faut-il dire que les craintes, aujourd'hui en partie dissipées du conflit anglo-russe, ont, pendant deux mois, considérablement entravé les transactions. C'est là un petit réveil des affaires commerciales, vous verrez que nos gouvernants vont tout faire pour en empêcher la continuation par la façon dont ils vont agir. Dieu nous éprouve. A. H.

P.-S. — Le Crédit foncier délivre les titres définitifs des obligations de sa dernière émission. Ces titres font 2 fr. de prime environ sur 2C fr. de versés, c'est 10 0/0 de gain en un mois.

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul. L. Philipona, 51. rue de Lille.



Lundi, à dix heures, a eu lieu, comme nous l'avions annoncé, le service de bout de l'an pour le repos de l'âme de M. Joseph Chantrel, fondateur des *Annales catholiques*.

La sainte messe a été célébrée par M. l'abbé Chantrel, vicaire à Saint-Augustin, et l'absoute donnée par M. l'abbé Pelgé, Vicaire Général de Paris.

Beaucoup d'ecclésiastiques, parmi lesquels nous avons remarqué Mgr Deforges, évêque de Tenarie, tout le clergé de la paroisse Saint-Lambert, des membres de diverses communautés, un grand nombre d'amis, avaient tenu à venir une fois encore rendre un nouvel hommage au regretté directeur de cette revue et donner à sa famille une marque d'une sympathie qui lui est précieuse.

La direction des *Annales catholiques*, toute la famille de M. Joseph Chantrel, leur en expriment ici leur reconnaissance et leurs remerciements. Merci également à tous ceux — et ils sont nombreux — qui de loin nous ont fait parvenir, à l'occasion de ce douloureux anniversaire, l'expression de leurs regrets, et nous ont assurés de leurs prières pour le repos de l'âme de celui qui nous est si cher.

ANNALES CATHOLIQUES

L'ENSEIGNEMENT CHRÉTIEN

ET L'AVENIR DE LA FRANCE

(Suite. — V. les numéros précédents.)

Du moins, peut-on invoquer, en faveur de la nouvelle loi, le bienfait de la gratuité ?

Cette gratuité n'est qu'un moyen de combattre l'enseignement libre qui n'a pas à sa disposition le budget de l'État et des communes ; elle n'a été inventée que pour faire accepter par les populations, sous l'apparence d'un bienfait, l'école laïque et obligatoire : Nous avons donc le droit et le devoir d'en parler.

Il y a une gratuité vraie, celle qui dispense le pauvre de concourir, en aucune façon, aux frais de l'instruction de ses enfants. Cette gratuité, elle a toujours été mise en pratique par la charité de l'Église, et les lois de 1833 et de 1850 l'avaient fait entrer dans le budget de l'État et des communes. Mais la gratuité établie par la loi de 1882, il faut le dire avec un éloquent défenseur de l'Église : « Cette gratuité, elle n'a de l'égalité que le nom, de la justice que l'ombre, de la générosité que l'apparence ; c'est une tentative d'absorption déguisée sous l'hypocrisie d'un faux bienfait (1). »

Cette gratuité, en effet, elle n'existe pas pour le chef de famille qui envoie ses enfants à l'école libre, puisqu'il paye pour cette école et encore pour l'école publique dont il ne veut pas.

Elle n'existe pas pour le pauvre qui, autrefois, ne payait rien pour l'instruction de ses enfants, et qui, aujourd'hui, supporte sa part des impôts qui pèsent sur tous en faveur des écoles publiques.

Elle n'existe pas pour celui qui possède l'aisance ou la fortune, car il supporte les charges écrasantes de l'enseignement officiel.

(1) M. Chesnelong : Discours prononcé à Rouen, le 25 novembre 1883.

Qui donc, en effet, paye les magnifiques constructions qui s'élèvent partout, même dans les plus humbles villages? Sans doute l'État accorde aux municipalités, pour ces travaux, des subsides considérables; mais une part très lourde pèse encore directement sur les communes. D'ailleurs, la part que l'État accepte, ces sommes distribuées avec tant de prodigalité, d'où viennent-elles, sinon des impôts payées par tous? Un jour, l'État prend à ceux-ci pour donner à ceux-là, et le lendemain, il prendra aux seconds pour donner aux premiers. Et dans toutes les communes pourtant les naïfs se persuadent que leurs voisins payent pour eux et peut-être même que tous reçoivent et personne ne paye.

Le budget de l'Instruction publique qui était, en 1870, de 20 millions, a été porté, pour 1885, à 165 millions; et le rapporteur estime qu'il est insuffisant et qu'il faudra bientôt l'élever à 250 millions.

En dehors de ce budget, il y a une caisse dite *des Écoles* destinée à venir en aide aux communes et aux départements, pour les dépenses de l'instruction publique. Cette caisse fondée en 1878 devait, selon les premiers calculs, dépenser à peine 120 millions; or, quelques-uns prétendent qu'il faudra ajouter aux 542 millions déjà alloués, 606 millions formant un total de un milliard 148 millions.

La gratuité coûte, en ce moment, 87 millions à ceux qui ne payaient rien, et les frais d'instruction qui montaient, par élève, à 12 fr. 36, montent aujourd'hui à 26 fr. 76 (1).

Enfin, un orateur catholique a pu affirmer, sans être démenti, que, malgré ses dépenses écrasantes, les écoles primaires publiques comptent deux cent mille enfants de moins.

Ce n'est pas tout. L'État obéré par des dépenses de tout genre, ne pourra pas, longtemps encore, contribuer à payer le traitement des instituteurs, et ces traitements seront laissés, sans exception, à la charge des communes.

Nous connaissons, en dehors de ce diocèse, une commune de 2,000 habitants qui possédait, outre une école de hameau qui n'a pas subi de changement, une école de garçon, parfaitement dirigée par quatre Frères, non pas modestement, mais pauvrement logés, et dont les traitements réunis s'élevaient à la modique somme de 1500 francs. Ils ont été remplacés par des

(1) Discours de M. de Mackau. — Séance de la Chambre des Députés du 15 décembre 1884.

instituteurs laïques dont le directeur reçoit un traitement de 2,400 francs et a pour logement cinq pièces dans une nouvelle et magnifique construction. Quatre religieuses chargées de l'école des filles recevaient 1,500 francs, et deux religieuses chargées de la salle d'asile 1,200 francs. Les religieuses ont été, elles aussi, remplacées par des institutrices laïques, contre la volonté de l'immense majorité de la population. Elles ont ouvert une école libre où se rendent presque toutes les jeunes filles, malgré les sollicitations les plus pressantes, en faveur de l'école laïque.

Cette commune possédait donc, pour une dépense de 4,200 francs par an, deux écoles et une salle d'asile qui n'avaient mérité que des éloges et qui réalisaient tous les désirs des familles. Si nous ajoutons aux traitements des instituteurs et des institutrices laïques les dépenses d'entretien de deux vastes et magnifiques écoles récemment construites et les 1500 francs que la population fournit par souscription, en faveur de l'école libre, nous constaterons que les dépenses totales s'élèveront à plus de dix mille francs.

Que sera-ce, si cette commune est, comme nous le disions il y a quelques instants, obligée de supporter seule, sans le concours de l'État, ces dépenses excessives ? Et pourtant elle n'a d'autres revenus que les centimes additionnels qui dépassent, depuis longtemps déjà, les proportions ordinaires.

Oui, les dépenses succèdent aux dépenses, les sacrifices s'ajoutent aux sacrifices, au milieu des épreuves de l'agriculture, de l'industrie et du commerce ; et quels sont donc les biens et les droits, quels sont les bienfaits que nous payons à ce prix ?

Les catholiques payent à ce prix, ils payeront plus que jamais la lutte acharnée contre les écoles libres, et bientôt ils payeront le mobilier de ces écoles devenu inutile et les écoles elles-mêmes construites, achetées ou appropriées à grands frais, ces écoles dont les portes seront fermées au nom du progrès, de l'instruction du peuple et au nom de la justice ; ils payeront, pour vêtir et nourrir les maîtres congréganistes expulsés et jetés sur les chemins, au nom de la liberté, de l'égalité et de la fraternité ; ils payent et ils payeront les luttes religieuses, la destruction des croyances et de la loi morale, les négations sacrilèges ; ils payent et ils payeront l'oppression des consciences, l'incroyance de leurs enfants, la servitude, l'abaissement et la décadence de leur pays.

Et si quelqu'un osait nous accuser de parti pris et d'exagération, nous lui répondrions par les témoignages irrécusables d'écrivains qui ne partagent pas nos croyances et qui ont passé leur vie dans l'enseignement officiel dont ils resteront l'honneur.

Écoutez ces accusations redoutables que l'un d'entre eux dirigeait, il y a deux ans, contre l'enseignement actuel :

« Demandons-nous ce que nous avons fait, pendant ces trois dernières années : nous n'avons fait que des ruines. Nous avons abaissé les intelligences en les soumettant aux foules, et les foules en leur ôtant leurs croyances. Voilà en deux mots notre histoire. »

Et plus loin : « Oui, c'est l'âme de la France qu'il faut sauver, qu'il faut reconstituer ; oui, c'est la morale et le patriotisme qu'il faut répandre ; oui, c'est sur la vertu que repose une république, selon l'immortelle définition de Montesquieu ; oui, notre premier besoin et notre premier devoir, c'est de substituer le dévouement à la convoitise et à la haine. Mais n'en appelez pas à la neutralité, c'est-à-dire au nihilisme, pour cette grande œuvre. Le moment où vous biffez Dieu est celui où vous ne pouvez renaître, où vous ne pouvez vivre que par lui (1). »

Que dirait-il aujourd'hui et que dira-t-il demain ?

En 1874, un universitaire illustre prononçait à la tribune cette protestation énergique en faveur de la liberté de l'enseignement : « Vous reprenez cette thèse éternelle de la jalousie des partis les uns contre les autres qui a, de tout temps, tenu la France dans la servitude, et vous ne voyez pas que vous faites les affaires du pouvoir absolu ! Ce que vous demandez, c'est qu'on nous mette des bâillons, qu'on nous impose silence. Et au profit de qui ? Osez le dire... Nous voulons l'unité dans la lumière, vous nous offrez l'unité dans la nuit, dans la servitude, dans la mort (2). »

Non, il n'est pas possible que la France laisse s'accomplir jusqu'au bout, de si terribles prédictions ; il n'est pas possible que nous soyons condamnés à appliquer à notre pays ces paroles qu'un savant Israélite, membre de l'Institut, préoccupé des tendances de l'instruction publique, prononçait, il y a deux ans, dans une distribution de prix : « Dieu, disait-il, est le dernier mot de la morale, et la morale est la base de la vraie

(1) M. Jules Simon : *Dieu, Patrie, Liberté,* pages 872, 411.
(2) M. Laboulaye.

liberté et du vrai patriotisme. Pas de vertus civiques, sans vertus morales; pas de vertus morales, sans croyances religieuses. Un peuple sans Dieu ne s'est jamais vu, et s'il pouvait exister, ce serait le dernier des peuples (3). »

IV

En vous démontrant les conséquences funestes de l'enseignement actuel, nous avons accompli notre devoir. A vous, Nos très chers Frères, d'accomplir ceux que vous imposent votre intérêt comme votre foi, l'avenir de vos enfants et l'avenir de notre pays.

Ces devoirs que, plusieurs fois déjà, nous vous avons exposés, nous les résumerons en quelques paroles.

Et d'abord, les catholiques, enfants soumis et dévoués de l'Église, doivent s'élever plus haut que toutes les divisions des partis et placer les intérêts de la religion au-dessus des intérêts de la politique humaine, quelle qu'elle soit.

Ce devoir, le Pape Léon XIII n'a cessé de le rappeler, depuis son élévation au souverain pontificat. Écoutez les paroles du vicaire de Jésus-Christ : « Dans le déchaînement universel des erreurs, au milieu de la guerre si violente et si audacieuse dirigée contre l'Église catholique, il est absolument nécessaire que, pour résister, tous les chrétiens unissent, le mieux possible, leurs volontés et leurs forces, de peur qu'en se séparant ils ne soient écrasés par l'habileté et la violence des adversaires (1). » Et dernièrement encore, dans une lettre adressée au Nonce apostolique à Paris, Léon XIII disait : « S'il est une nation à laquelle Nous ayons de préférence témoigné de Notre sollicitude, à qui Nous ayons recommandé plus souvent et avec plus d'instance l'union dans la foi et dans la charité de Jésus-Christ, c'est assurément la France. Toutes les fois que Nous avons eu l'occasion de lui adresser la parole, tel a été toujours le principal objet de Nos plus vives exhortations. Et en effet, quand, au sein de cette nation, des sectes et des ennemis de tout genre s'unissent pour assaillir de toute manière la religion, l'Église du Christ, et ne négligent rien pour éliminer de

(1) M Franc, cité par Mgr Lamazou : Lettre pastorale du 8 septembre 1882.

(2) Lettre encyclique de Sa Sainteté le Pape Léon XIII aux Archevêques et Evêques d'Espagne, du 8 décembre 1882.

tous les organes de la vie sociale sa salutaire influence, quel est pour Elle le suprême intérêt? C'est que ses enfants cessent de consumer leur temps et leurs forces à s'accuser et à se combattre, laissant ainsi à leurs adversaires toute facilité de pousser toujours plus avant leurs desseins impies.

L'union est nécessaire, mais elle doit être la condition d'une lutte active et vaillante pour la défense de nos droits et de nos libertés. Il n'est pas un catholique, même dans la situation la plus humble, qui ne doive apporter à cette lutte son concours le plus dévoué. En présence des efforts incessants de nos ennemis, en présence de la lutte implacable qu'ils font à tout ce que nous respectons et à tout ce que nous aimons, l'indifférence et l'inertie seraient des crimes.

C'est avant tout sur la question capitale, décisive de l'enseignement, que doivent se porter l'activité et le zèle des catholiques. Cette lettre pastorale le démontre : il s'agit de la grandeur et de l'avenir de notre pays.

Les catholiques français ne peuvent se laisser vaincre en générosité par les catholiques des États-Unis et de la Belgique, qui ne reculent ni devant les obstacles ni devant les sacrifices, dans les grandes luttes de l'enseignement chrétien. La noblesse catholique d'Angleterre a offert au cardinal Manning de construire à ses frais la cathédrale du diocèse de Westminster, sur un terrain acquis depuis plusieurs années. Le cardinal a répondu : « Je ne permettrai jamais qu'on donne un coup de pioche pour la cathédrale, avant que le dernier enfant catholique ne soit retiré des écoles protestantes. »

L'instruction religieuse qui est bannie de l'école doit trouver, plus que jamais, un asile au foyer de la famille. Il faut que les parents donnent eux-mêmes, autant qu'ils le peuvent, cette instruction à leurs enfants. Il faut surtout qu'ils secondent énergiquement la bonne volonté et le dévouement de Messieurs les Curés.

Nous recommandons, une fois encore, l'œuvre des Catéchistes volontaires au zèle des pasteurs et des fidèles. Messieurs les Curés seront bientôt dans l'impossibilité absolue de faire apprendre et expliquer le catéchisme à tous les enfants qui se préparent à la première communion; et pourtant, si l'ignorance des vérités religieuses envahit les populations, la foi s'éteindra rapidement dans notre pays.

Nous croyons que déjà, en ce moment, il est possible et il est

nécessaire, dans presque toutes les paroisses, de réclamer le concours d'âmes pieuses et dévouées, pour l'instruction des enfants les moins intelligents, ou les plus abandonnés, dans leur ignorance, par l'indifférence de leurs familles.

Tels sont, Nos très chers Frères, vos devoirs à l'heure présente; hésiteriez-vous à les accomplir? Attendrez-vous, dans l'inaction, le jour où, avec l'honneur lui-même, tout serait à jamais perdu?

Catholiques, fils d'un peuple qui veut être libre, vous avez des droits; levez-vous pour les défendre. Levez-vous, dans l'obéissance et dans l'union qui font la force; levez-vous, décidés à n'user que des moyens légitimes, mais décidés aussi à aller jusqu'au bout de vos revendications nécessaires; levez-vous, prudents et énergiques, disciplinés et vaillants; luttez, par la générosité et par la prière, par la parole et par l'action. Catholiques, debout, et en avant, pour les âmes et pour la liberté, pour la France et pour Dieu!

MGR TURINAZ.

LA DÉSAFFECTATION DE SAINTE-GENEVIÈVE

On lit dans la *Semaine religieuse* de Paris :

Il y a cinq années déjà que l'on a mis en avant le projet d'enlever à l'église Sainte-Geneviève sa destination religieuse. Une proposition de loi fut soumise à la Chambre des députés, et il semblait, dès lors, que les tristes événements dont nous sommes aujourd'hui témoins allaient s'accomplir. Mgr le cardinal-archevêque écrivit une lettre au ministre des cultes pour inviter le gouvernement à prendre en main la cause de l'église patronale d'un culte treize fois séculaire et cher à tous les chrétiens de la capitale. La proposition de loi fut adoptée par la Chambre, et Son Éminence, voulant tenter un suprême effort, écrivit une lettre à MM. les sénateurs, pour les inviter à ne pas confirmer par leur vote la volonté des députés; elle devait accompagner l'envoi de celle que, quelques mois auparavant, elle avait adressée au ministre des cultes. Sur ces entrefaites arriva la fin de la législature; une nouvelle Chambre allait être nommée, et, selon les coutumes parlementaires, toutes les propositions de lois non adoptées par le Sénat devenaient caduques. Le cardinal-archevêque, obéissant aux pensées de paix et de modération qui inspirent tous ses actes, se garda d'entrer en conflit avec les pouvoirs civils sans une absolue nécessité; il ne saisit pas l'opinion publique de cette grave question; les deux

lettres ne furent pas publiées, elles ne furent pas envoyées aux sénateurs.

Aujourd'hui que l'église patronale est enlevée aux chrétiens de Paris par un décret, c'est un devoir de faire connaître les deux lettres de Son Éminence. Elles resteront, dans l'histoire de notre ville, comme une protestation de la foi, de la raison, du patriotisme, contre une mesure qui blesse les catholiques en leurs plus intimes sentiments.

Lettre de S. Ém. le cardinal-archevêque de Paris aux sénateurs, sur le projet d'enlever à l'église Sainte-Geneviève sa destination religieuse.

Paris, le 22 juillet 1881.

Messieurs les Sénateurs,

Lorsque j'appris que la Chambre des députés était saisie d'un projet de loi tendant à enlever à l'église Sainte-Geneviève sa destination religieuse, j'écrivis à M. le ministre des cultes pour lui demander de combattre, au nom du gouvernement, cette proposition émanée de l'initiative parlementaire.

Le projet dont il s'agit vient d'être voté par la Chambre et sera prochainement soumis à l'examen du Sénat. Je crois devoir vous donner communication de ma lettre au ministre, en appelant toute votre attention sur les raisons qui y sont exposées.

Je n'ai rien à ajouter à ces considérations, qui me paraissent décisives pour tout esprit calme et sans passions. Permettez-moi cependant, Messieurs les sénateurs, de les appuyer auprès de vous d'une autorité qui ne sera pas sans valeur à vos yeux. M. Guizot, après s'être associé à une mesure semblable à celle qu'on prépare aujourd'hui, en a éprouvé un véritable regret, que l'expérience et la réflexion n'avaient que rendu plus vif. Voici comment il juge lui-même, dans ses *Mémoires*, cet acte de sa vie politique :

« Parmi les monuments dont on reprit alors les travaux, un « seul, le Panthéon, fut pour moi l'occasion d'une faute et faillit « amener d'assez graves embarras. Qu'une nation honore avec « éclat les grands hommes qui l'ont honorée, c'est un acte juste et « un sentiment généreux; mais on n'honore pas dignement les « morts si la religion n'est pas là pour accueillir et consacrer les « hommages qu'on leur rend; c'est à elle qu'il appartient de perpétuer les souvenirs et de prendre sous sa garde les tombeaux. « Les morts les plus illustres ont besoin de reposer dans les temples où l'immortalité est tous les jours proclamée, et leur culte « est bien froid et bien précaire quand on le sépare du culte de

« Dieu. Ce fut, en 1791, une fausse et malheureuse idée d'en-
« lever l'église de Sainte-Geneviève aux chrétiens pour la dédier
« aux grands hommes, et le nom païen de *Panthéon*, auquel
« vint bientôt s'accoler le nom odieux de Marat, fit tristement
« éclater le caractère de cette transformation. Elle était abolie
« en 1830; le grand esprit de l'empereur Napoléon en avait com-
« pris le vice, et en laissant les grands hommes dans l'église de
« Sainte-Geneviève, il avait décidé qu'elle serait rendue au culte
« chrétien. Le roi Louis XVIII avait poursuivi cette pensée de
« réparation intelligente et morale. En fait, l'œuvre n'était
« qu'imparfaitement accomplie, mais en principe elle était dé-
« crétée. Nous rentrâmes dans la mauvaise voie : le Panthéon
« fut rendu aux seuls grands hommes. Ce fut, au milieu de notre
« résistance générale aux prétentions révolutionnaires, un acte
« de complaisance pour une fantaisie élevée, mais déclamatoire
« et qui méconnaissait les conditions du but auquel elle aspirait. »

C'est ainsi qu'un homme d'État, qui n'était même pas catholique, appréciait, dans le calme et le désintéressement de sa retraite, une concession que lui avait arrachée la violence des luttes politiques. Ce qu'il a regretté, ce qu'il n'a pas craint d'appeler une faute, vous ne voudrez pas le refaire; car un tel acte, aujourd'hui comme alors, serait une faute, à laquelle s'ajouterait l'aggravation de la récidive, et deviendrait un jour, pour vous aussi, l'objet de tardifs regrets.

Veuillez bien agréer, Messieurs les sénateurs, l'assurance de ma haute et respectueuse considération.

† J. Hipp., cardinal Guibert,
archevêque de Paris.

Lettre de S. Ém. le cardinal-archevêque de Paris à M. le ministre des cultes, sur le projet d'enlever à l'église Sainte-Geneviève sa destination religieuse.

Monsieur le Ministre,

La Chambre des députés a mis récemment à son ordre du jour une proposition, émanée de l'initiative d'un de ses membres, qui a pour objet de restituer le Panthéon à sa première destination et de supprimer le chapitre de Sainte-Geneviève.

Le gouvernement ne s'étant pas encore prononcé sur cette question, j'ai l'espoir qu'il usera de son influence pour détourner le Parlement d'une mesure législative que rien ne motive, que

l'opinion est loin de réclamer, et que les plus graves considérations commandent d'écarter.

Des actes récents, qui ont profondément contristé l'Église, sembleraient, Monsieur le ministre, devoir me faire hésiter à invoquer la protection du pouvoir dans la circonstance présente; mais ces pénibles souvenirs ne me font pas oublier que les dépositaires de l'autorité sont les défenseurs nés des institutions sociales, parmi lesquelles il faut placer en première ligne la religion. Je ne puis croire que le gouvernement républicain maintienne, comme tous ceux qui l'ont précédé, un ministre des cultes dans une autre intention que celle de protéger ces cultes, et spécialement celui de l'immense majorité du peuple français. Voilà pourquoi, en présence d'une proposition qui est une attaque directe au culte catholique, je ne crois pas pouvoir réclamer un meilleur appui que celui de votre intervention dans la délibération qui doit avoir lieu prochainement à la Chambre des députés.

Le titre même de la proposition devrait suffire pour la faire condamner. Restituer le Panthéon, c'est-à-dire l'église Sainte-Geneviève, à sa destination primitive, n'est pas une œuvre à faire : le décret du 6 décembre 1851 l'a depuis longtemps accomplie. La destination primitive de cet édifice est celle que lui a le roi Louis XV, son fondateur, celle en vue de laquelle le célèbre Soufflot en a conçu le plan et poursuivi l'exécution. Quand la Révolution française a dénaturé le caractère de ce temple, il était achevé et tout prêt à recevoir la consécration que l'Église donne à ses sanctuaires, et sa destination religieuse était si évidente, qu'il a fallu en modifier la décoration pour l'adapter à un usage profane.

Il y a plus : le monument de Soufflot n'était lui-même que la continuation d'une œuvre religieuse aussi ancienne que la nation française. On ne trouvera pas dans nos annales un souvenir plus vénérable, plus mêlé aux traditions de notre pays et de notre capitale, que celui de la vierge héroïque en qui Paris n'a jamais cessé d'honorer sa patronne, et dont le rôle libérateur au Ve siècle peut être comparé à celui de Jeanne d'Arc au XVe siècle. Aussi la gloire de Geneviève, déjà grande de son vivant, acquit, peu de temps après sa mort, un tel éclat que la basilique où reposaient ses restes, bien que dédiée à saint Pierre et à saint Paul, ne tarda pas à perdre, dans l'usage populaire, le nom des deux apôtres pour prendre celui de la vierge de Nanterre.

Plusieurs fois, à travers treize siècles, il fallut restaurer et

refaire l'édifice qui gardait ses ossements et sa mémoire. Celui qu'avait construit le moyen âge tombait en ruines, lorsque Louis XV, guéri d'une grave maladie à Metz, fit vœu d'élever à la patronne de Paris un monument digne de la grande cité qui l'honorait. La destination religieuse de ce temple remonte donc jusqu'à nos origines, et quand on parle de le ramener à sa *destination primitive*, ce n'est pas seulement une profanation qu'on propose, c'est un flagrant démenti qu'on inflige à l'histoire.

Cette contradiction historique est d'autant plus étrange, qu'il ne s'agit pas ici d'un point obscur de nos annales, accessible aux seuls érudits, mais d'un fait éclatant et public, d'un culte populaire entre tous, demeuré cher, aujourd'hui comme jadis, aux habitants de Paris, et qui continue d'attirer la foule des fidèles de la cité et de la banlieue pour honorer les reliques et les souvenirs de la Sainte.

Et c'est là une considération non moins décisive qui doit faire abandonner le singulier projet dont il s'agit. A qui veut-on plaire en ôtant à l'église Sainte-Geneviève son caractère religieux? Évidemment, ce n'est pas aux chrétiens qui la fréquentent. Or, nous venons de le voir, ils sont nombreux, empressés, profondément attachés à ce culte; ils appartiennent à toutes les classes de la société, mais particulièrement aux classes laborieuses; ils représentent non cette population flottante et cosmopolite qui s'agite au sein de toutes les grandes villes, mais les familles indigènes de Paris et de ses environs. En un mot, par leur nombre et leur origine, ils fournissent l'expression la plus authentique de l'opinion de la cité. Et c'est tout ce peuple chrétien qu'on voudrait contrister? Encore une fois, pour plaire à qui? A ceux qui ne veulent d'aucune religion et d'aucun culte.

Mais en quoi la piété des uns gêne-t-elle l'indifférence ou l'incrédulité des autres? Si la seule vue d'un temple offusque les regards de ceux qui ont oublié la foi et la prière, il faudra donc leur sacrifier toutes nos églises? Et si cette prétention n'est pas la leur, pourquoi faudra-t-il choisir l'un des sanctuaires les plus aimés des fidèles de Paris pour le soustraire au culte de Dieu et lui donner une destination profane?

Cette destination, dit-on, est patriotique et nationale : il s'agit de rendre hommage à la mémoire des grands hommes et d'honorer leurs restes.

Si ces grands hommes sont de ceux qui n'ont pas renié la religion de leurs pères (et la France, grâce à Dieu, en compte beau-

coup), ce n'est pas honorer, c'est insulter leur mémoire que de chasser Dieu de son temple pour y placer leurs dépouilles.

S'il s'agit des hommes célèbres que l'impiété revendique comme ses patrons ou ses adeptes, ne peut-on pas leur rendre des honneurs sans bannir la religion d'un sanctuaire qui lui appartient? Que les partisans de la libre-pensée imitent le zèle des catholiques; qu'ils élèvent par souscription le Panthéon de leurs hommes illustres; ou si les pouvoirs publics croient devoir prendre sous leur patronage une semblable entreprise, qu'on oblige tous les citoyens à y concourir par l'impôt; notre foi pourra s'en affliger, mais du moins on s'épargnera la criante injustice qui consisterait à dépouiller le grand nombre des croyants pour contenter le fanatisme irréligieux d'une poignée d'incrédules.

Ne serait-ce pas, d'ailleurs, une étrange façon d'honorer la sépulture des ennemis de Dieu que de la placer sous la garde des souvenirs les plus sacrés de la foi catholique? Aucun changement d'inscriptions, aucune substitution de bas-reliefs, aucune décoration nouvelle ne fera oublier que l'édifice de Soufflot est un temple chrétien, et si l'on prétendait peupler ce temple de divinités humaines en y plaçant des tombeaux, ou le dédier à une religion nouvelle en y adorant les formules abstraites de *raison*, de *gloire*, d'*humanité*, on ne réussirait pas à faire prendre au sérieux cette ridicule contrefaçon du culte véritable.

Une nation peut oublier son Dieu, mais, quand elle l'a connu, elle ne le remplace pas. La foi peut languir dans l'âme d'un peuple, mais on ne la ranime pas au profit d'un culte de convention, sans vérité et sans vie. Le peuple de Paris vient avec confiance et avec amour invoquer sa bonne sainte; il ne viendrait même pas par curiosité visiter des mausolées. Il fait sa joie des pieuses solennités de sa patronne, il resterait de glace en face des cérémonies officielles; et la pompe même du langage, qui servait à la fin du siècle dernier à masquer le vide de ce culte humanitaire, n'amènerait plus qu'un sourire dédaigneux sur les lèvres de nos contemporains, désabusés des phrases sonores et des vaines apothéoses.

Ces considérations sont trop évidentes pour ne pas s'imposer à la sagesse des représentants du pays, surtout si elles leur sont présentées avec l'autorité qui s'attache à la parole des membres du gouvernement. Aussi, Monsieur le ministre, je ne puis m'empêcher d'espérer que votre intervention sera décisive pour écar-

ter une mesure qui pèserait lourdement sur la responsabilité de ceux qui la prendraient. A deux reprises déjà, sous la Restauration et sous le second Empire, l'église de Sainte-Geneviève a été rendue au culte catholique. Il ne faut pas que l'opposition politique contre tel ou tel régime domine les hommes qui sont au pouvoir au point de les entraîner dans une réaction aveugle contre tous les actes émanés des gouvernements qu'ils remplacent. La monarchie de Juillet n'a pas eu à se louer de la concession qu'elle fit, en 1830, aux passions antireligieuses; et l'accueil enthousiaste fait vingt ans plus tard par la population de Paris à la restauration du culte de sa patronne, montre bien que cet acte répondait au vœu général et rétablissait une situation normale qui doit être respectée. Où en serions-nous, dans un pays où les formes politiques changent si souvent, si l'avènement d'un régime nouveau entraînait la destruction de tout ce qui l'a précédé? Ce gouvernement serait condamné à tout bouleverser, et peut-être à faire le mal là où d'autres avaient fait le bien. En vérité, on n'ose pas formuler sérieusement de pareilles hypothèses, et cependant vous ne trouverez guère autre chose au fond des considérants allégués en faveur du projet contre lequel je me crois obligé de protester.

J'ai donc la ferme confiance que le gouvernement voudra bien prendre en main la cause de l'église patronale de Sainte-Geneviève, d'un culte treize fois séculaire et cher à tous les chrétiens de la capitale.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'assurance de ma haute considération.

† J. Hipp., cardinal Guibert,
archevêque de Paris.

Le décret de *désaffectation* a été notifié à Son Éminence, par M. le ministre des cultes, mercredi soir; une ampliation de ce décret a été envoyée à M. le doyen des chapelains de Sainte-Geneviève. On avertissait que le lendemain jeudi, 28 mai, à quatre heures, l'architecte du gouvernement se présenterait en l'église patronale, pour prendre possession du monument au nom de l'État.

Dès le matin de ce dernier jour, un assez grand nombre de pieux fidèles sont venus prier devant l'autel de sainte Geneviève et ont voulu assister aux messes qui ont été célébrées. Beaucoup d'entre eux ont communié à la messe de M. le doyen; ils avaient les larmes aux yeux en disant adieu à l'admirable basilique que nos pères ont élevée à la gloire de la patronne de Paris.

La mosaïque que l'on voit à l'abside de l'église Sainte-Geneviève, et qui porte pour inscription : *Angelum Galliæ custodem Christus patriæ fata docet*, représente le Christ triomphant. A la gauche du Seigneur est la très sainte Vierge, qui présente à son Fils sainte Geneviève prosternée et tenant en main la nef, symbole de la ville de de Paris. A la droite, l'Ange de la France écoute les oracles qui sortent des lèvres de Jésus-Christ et montre Jeanne d'Arc élevant son oriflamme.

Quoi qu'on puisse faire, sainte Geneviève demeurera la protectrice de Paris; quoi qu'on puisse faire, la Vierge Mère de Dieu veillera sur sa cité. Si le présent est quelquefois aux hommes, l'avenir est toujours à Dieu.

Puissent les destinées de notre Ville, que le Christ vainqueur révèle à l'Ange, être des destinées de foi chrétienne, de paix, de gloire française, malgré les profanations des jours présents!

Angelum Galliæ custodem Christus patriæ fata docet.

On trouvera dans nos comptes-rendus des Chambres et de l'Assemblée des catholiques les protestations de MM. de Ravignau, de Mun et Chesnelong.

S. Ém. le cardinal Guibert vient d'adresser à M. Goblet, ministre des cultes, la lettre suivante. Tous les catholiques s'associeront à la protestation qu'elle formule avec tant de dignité et d'énergie :

A Monsieur le ministre de l'Instruction publique et des Cultes.

Paris, le 29 mai 1885.

Monsieur le ministre,

J'ai reçu la lettre, datée du 27 mai, par laquelle vous m'adressez une ampliation du décret du 26 mai qui enlève au culte catholique l'église de Sainte-Geneviève.

Il y a quatre ans déjà, une proposition de loi ayant le même objet et émanant de l'initiative parlementaire avait été déposée à la Chambre des députés, qui la vota plus tard. Avant ce vote, j'avais écrit à l'un de vos prédécesseurs, en date du 28 février 1881, une lettre qui n'a pas été publiée jusqu'ici. La loi n'avait pas été adoptée par le Sénat, et j'estime que les conflits de l'autorité ecclésiastique avec les pouvoirs publics doivent toujours être évités, lorsque la conscience le permet.

Aujourd'hui, je ne puis plus m'adresser au gouvernement pour détourner la mesure, car c'est le gouvernement qui en prend l'initiative. En 1881, une loi lui paraissait nécessaire ; elle ne fut pas votée.

A présent, on s'en passe, et l'on y supplée par un décret. De même, quand un de vos prédécesseurs proposait son fameux article 7, il pensait que la loi seule pouvait enlever aux religieux l'usage de leurs droits de citoyens ; l'article 7 rejeté, des décrets ont paru suffisants pour édicter des proscriptions jugées la veille encore illégales. Ce procédé devient donc un système devant lequel aucun droit acquis n'est plus en sûreté. Je ne crois pas que ce soit pour les gouvernements qui l'emploient un moyen de conquérir le respect et la confiance.

Vous désaffectez donc, monsieur le ministre, l'église patronale de Sainte-Geneviève. Toutes les objections de droit, toutes les rectifications de fait, toutes les considérations morales qu'on peut opposer à ce décret et à l'exposé des motifs qui l'accompagne, se trouvent consignées dans ma lettre de 1881. Je vous envoie cette lettre, et je la livre à la publicité, afin que mes diocésains sachent que j'ai fait mon devoir.

Devant l'acte de violence que vous m'annoncez, je n'ai plus qu'une dernière obligation à remplir : protester de toutes les forces de mon âme attristée, de ma conscience révoltée, contre un coup de force accompli, comme en 1830, sous la pression de l'émeute, et qui mériterait plutôt d'être appelé un acte de faiblesse, selon l'humble aveu que M. Guizot en fait dans ses Mémoires.

Je proteste au nom de la vérité des faits : car vous parlez de rendre le *Panthéon à sa destination primitive*, quand les illettrés, ignorants de l'histoire d'hier, sont seuls à ne pas savoir que ce temple votif fut destiné par son royal fondateur à remplacer l'antique sanctuaire dédié depuis douze siècles à la patronne de Paris.

Je proteste au nom du droit public : car vous parlez de rendre ce monument *à sa destination légale*, alors qu'un autre acte, vraiment législatif, le décret de 1806, l'a restitué au culte, et n'a pu être révoqué légalement par l'ordonnance de 1830, illégale comme le récent décret et annulée vingt-deux ans après.

Je proteste au nom du Concordat : car vous portez atteinte au culte catholique, dont cette convention garantit la liberté et la publicité; au nom surtout de l'article 12 qui est ainsi conçu : « Toutes les églises métropolitaines, cathédrales, paroissiales et autres *non aliénées*, nécessaires au culte seront remises à la disposition des évêques. » Vous dites, monsieur le ministre, que l'État peut disposer de l'église Sainte-Geneviève parce qu'elle n'est ni une cathédrale, ni une paroisse. Pour être d'accord avec le Concordat, il faudrait prouver en outre qu'elle n'est pas nécessaire au culte. Eh bien! demandez à l'Église catholique si dans tous les temps et dans tous les pays elle ne juge pas nécessaire de consacrer aux grands souvenirs, à ceux surtout qui tiennent aux origines, des sanctuaires particuliers, objets de vénération, et foyers de prières. Demandez au

peuple de Paris s'il juge inutile à sa piété la conservation du sanctuaire de sa patronne.

Je proteste au nom de la conscience chrétienne, qui se sent outragée, quand la sépulture d'un poète illustre, mais qui a refusé la prière de l'Église, sert de motif à la profanation d'un temple, quand, pour enterrer un mort étranger à nos croyances, on chasse de sa demeure sacrée le Dieu que nous adorons.

Je proteste, le dirai-je? au nom même de celui que vous voulez honorer, car il croyait à l'immortalité de l'âme et à Dieu ; il n'a pu vouloir que ses obsèques dégénérassent en un acte d'impiété publique. Il a connu, il a compris la majesté de nos temples, la sainteté de notre culte. Ah ! je plains son âme, qui devra souffrir quand, sur le parvis d'un sanctuaire violé, sa dépouille rencontrera les restes vénérables de celle que Paris invoquait autrefois dans sa détresse et dont on ne sait même plus respecter le tombeau.

En lisant cette protestation, ceux qui approuvent la conduite du gouvernement trouveront, sans doute, que ce sont des paroles vaines. Je reconnais que nous ne disposons d'aucun moyen pour empêcher l'exécution de vos décrets. Mais, à défaut de croyances plus hautes, l'histoire devrait apprendre aux adorateurs du fait accompli que la justice a des reprises qui, pour être tardives, ne sont pas moins redoutables. Dès à présent il n'est pas difficile de prévoir les conséquences de cette politique qui livre une à une les institutions les plus respectables, pour donner satisfaction aux exigences toujours croissantes de l'esprit de désordre. Tout sera emporté, la fortune publique et privée, l'ordre de la rue, la sécurité des personnes. On aura sacrifié gratuitement ce qu'il fallait défendre ; on ne sauvera pas ce qu'on voulait conserver. Ce Panthéon, d'où l'on exclut Dieu et les saints pour y enterrer les grands hommes, verra d'autres obsèques encore, et de telle nature peut-être que les familles des futurs grands hommes voudront décliner l'honneur d'une pareille sépulture. Ce régime politique, qui promettait la liberté pour tous, verra de tels excès que son nom seul deviendra synonyme de tyrannie et de licence.

Si c'est là ce que veulent ses amis, ils n'ont qu'à persévérer dans la voie où ils marchent depuis six ans et dans laquelle la profanation de l'église Sainte-Geneviève leur fait faire aujourd'hui un pas décisif.

Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'assurance de ma haute considération.

† J. Hipp. Cardinal Guibert,
Archevêque de Paris.

LES ÉCOLES CHRÉTIENNES

(Suite et fin. — Voir les numéros des 16 et 23 mai.)

Messieurs, avant que la loi du 28 mars eût été votée, vous l'aviez pressentie ; et vous lui aviez arraché d'avance 70,000 enfants sur lesquels elle n'a pu mettre la main. L'œuvre diocésaine des écoles chrétiennes de Paris se résume dans ce grand fait qui est à la fois sa gloire et sa récompense.

C'est qu'aussi le conseil municipal de Paris n'avait pas attendu la loi du 28 mars pour procéder à ses laïcisations ; il ne l'avait même pas attendue pour arracher la croix des écoles publiques de la capitale. Personne ne peut en être surpris ; dans la bataille du jacobinisme sectaire contre les institutions chrétiennes, il devait être le premier à l'assaut ; c'était sa place. Jusqu'en 1879, ses impatiences de destructions furent plus ou moins malaisément contenues par la double résistance d'un ministre à qui ces brutales proscriptions répugnaient, et d'un préfet qui les combattait avec une loyale résolution. Mais à partir de 1880, la majorité du conseil municipal rencontra un ministre digne de la comprendre et heureux de la seconder. Donc, cette majorité décréta ; le ministre, c'était M. Jules Ferry, approuva ; un nouveau préfet, que le respect de la mort m'interdit de juger, exécuta. C'est en vain qu'une minorité, malheureusement petite par le nombre, mais grande à cour sûr par le courage et par le talent, fit entendre d'énergiques protestations. On se rua âprement à la besogne ; et à la fin de 1881, il n'y avait plus à Paris une seule école communale congréganiste ; toutes étaient laïcisées.

Grande fut, vous vous en souvenez, l'émotion des pères de famille chrétiens. Ils se voyaient privés des écoles qu'ils préféraient. Est-ce qu'ils n'étaient pas des citoyens français au même titre que les autres ? Est-ce qu'ils ne supportaient pas comme les autres les charges du budget municipal ? Est-ce qu'ils n'avaient pas droit, comme les autres, à ses libéralités ? On parlait beaucoup alors de deux Frances ; est-ce qu'on voulait faire deux Frances, en effet, l'une à laquelle toutes les faveurs seraient accordées, l'autre à laquelle toute justice serait refusée ? Est-ce que d'ailleurs ces laïcisations arbitraires ne trahissaient pas la pensée et l'espoir de prendre en quelque

sorte les pères de famille chrétiens par la famine et de les réduire à des capitulations où leurs droits seraient sacrifiés ?

Et alors, ils s'indignaient à bon droit de cette sorte de siège fait autour de leurs consciences pour leur arracher la plus sainte de leurs libertés. Et ils se demandaient avec anxiété si le sacrifice volontaire des catholiques serait assez général et assez fécond pour reconquérir les positions perdues.

Assurément le nombre est très considérable à Paris des hommes de foi et de cœur dont la générosité est toujours prête lorsqu'elle est sollicitée pour un grand but ; et on se disait qu'avec eux les sacrifices ne manqueraient pas pour la reconstitution des Écoles chrétiennes. Le nombre est considérable aussi des ouvriers honnêtes, paisibles et laborieux, qui, à travers bien des entraînements peut être, gardent dans le meilleur coin de leur âme, et particulièrement dans le coin réservé aux tendresses de famille, un fonds solide de croyances que le père retrouve toujours, même lorsque l'homme semble souvent s'en détacher ; et on était sûr qu'avéc eux les élèves ne manqueraient pas aux écoles chrétiennes reconstituées.

Il fallait toutefois, pour mettre l'œuvre en mouvement, une impulsion partant de haut, se produisant avec autorité, acceptée avec respect, capable de faire surgir tous les dévouements, d'affermir toutes les volontés, de grouper tous les efforts, de réunir tous les cœurs.

Le Cardinal archevêque de Paris parla, et dès ce moment le problème fut résolu ; l'œuvre des écoles chrétiennes fut fondée. Certes, dans son épiscopat si laborieux et si admirablement fécond, notre vénéré cardinal a écrit bien des lettres pastorales qui resteront comme de véritables monuments. Peut-être n'a-t-il jamais été plus magistralement éloquent et plus tendrement persuasif que lorsque, dès les premières laïcisations il signala les ruines qui se consommaient et nous traça à tous, dans son imposant langage, le devoir et le programme d'une restauration nécessaire. Après Dieu, c'est à lui qu'est dû le succès de la création des écoles libres chrétiennes de Paris ; et parmi toutes les grandes choses qu'il a faites, celle-ci mérite peut-être l'un des premiers rangs par l'importance capitale de son but et par l'immense étendue de ses bienfaits.

Mais aussi, Messieurs, comment aurait-on pu résister à un appel parti du cœur de son Éminence ? N'est-il pas entouré de la vénération universelle ? On ne sait vraiment ce qu'il faut le

plus admirer en lui, de l'élévation supérieure ou de l'admirable justesse de son esprit, de la fermeté indomptable ou de la modération puissante de son caractère, de la noble droiture ou la bonté de son cœur, du doux attrait ou de l'austérité sévère de sa vertu, de l'humble simplicité ou de la haute sainteté de sa vie. Aussi, lorsque dans ces derniers jours nous avons été menacés de le perdre, comme nos cœurs étaient en deuil ! Comme nous avons tous prié le bon Dieu qu'il daignât nous conserver ce chef, ce guide, ce père de nos âmes ! Comme nous le remercions aujourd'hui, dans un même sentiment de joie reconnaissante, d'avoir laissé le bon Pasteur à la tête de son troupeau. Avec quel respect, avec quelle tendresse nous poussons tous vers le ciel ce cri d'espérance et de gratitude : Actions de grâces à Dieu ! Honneur, force, gloire et longs jours à Son Éminence le Cardinal archevêque de Paris !

En 1879, messieurs, à sa voix, nous courûmes tous au drapeau ; et notre œuvre eut, dès le début, toutes les bonnes fortunes.

Son Éminence choisit près de sa personne et de son cœur, pour diriger le comité diocésain, un prêtre respecté dont j'ai été le témoin et à qui je rends avec bonheur cet hommage, que depuis six ans il a apporté dans cette tâche compliquée et souvent délicate, avec un dévouement dont il ne se sépare jamais, cette distinction modeste et cette bonne grâce aimable qui l'accompagnent toujours.

Dans toutes les paroisses de Paris, messieurs les curés prodiguèrent à l'œuvre avec une largesse souvent magnifique, leurs sollicitudes et leurs sacrifices, et trouvèrent autour d'eux, pour les seconder, des hommes de bon vouloir et de grand cœur.

Dans la presse, de vaillants écrivains, reconnaissant dans l'œuvre des écoles cette grande cause des libertés religieuses à laquelle ils ont consacré leur talent et leur vie, s'empressèrent de lui prêter le concours le plus actif, le plus précieux et le plus efficace.

Dans les écoles, les frères et les sœurs se virent entourés de la sympathie reconnaissante des familles ; ils furent dignes d'eux-mêmes, je ne puis rien dire de plus complet à leur louange ; il sembla même que, comme l'Église qui grandit toujours dans la persécution, ils avaient gardé, pour l'épreuve des réserves plus puissantes de zèle, d'abnégation et de dévouement.

Vous tous, Messieurs, vous comprîtes noblement le devoir de solidarité chrétienne qui dans la lutte contre l'oppression pour le rachat de l'âme du peuple commande l'union de tous les cœurs dans la communauté de l'action et du sacrifice. Vous fûtes et vous restez les bienfaiteurs de l'œuvre ; c'est l'unanimité de vos sympathies qui a fait et qui maintiendra sa force et sa popularité.

Je n'aurai garde de vous oublier, mon cher compagnon d'armes. La cause des écoles chrétiennes est aussi la vôtre. Vous l'avez servie au comité diocésain par votre concours si distingué et si dévoué, dans la presse par de remarquables écrits, au conseil municipal de Paris, et ici, dans nos assemblées fraternelles, par cette parole vive, alerte, à la fois charmante et entraînante, spirituelle et élevée, toute française et je pourrais ajouter toute parisienne qui nous enchante toujours, nous, vos amis, et qui, on me l'a dit et je le crois sans peine, est très redoutée par vos adversaires. A vous aussi, mon bien sympathique hommage ; tout à l'heure les applaudissements de cette assemblée se chargeront de le ratifier.

Et maintenant, quels ont été les résultats de l'œuvre ? Vous me permettrez de les indiquer par quelques chiffres. Je ne les multiplierai pas parce qu'ils seraient un peu arides ; mais je tiens à les produire parce qu'ils sont, selon moi, très éloquents et très décisifs.

A prendre l'œuvre depuis son origine, les dépenses engagées pendant six ans pour la fondation et l'entretien des écoles chrétiennes libres dans toutes les paroisses de Paris se sont élevées à la somme de 16,800,000 francs. Les dons reçus et les souscriptions recueillies pour y faire face se sont élevés, — c'est tout simplement magnifique, — à 15,050,000 francs. Vous voyez donc qu'il reste une dette de 1,750,000 francs à amortir.

A prendre l'année 1884, les dépenses d'entretien proprement dit de toutes les écoles chrétiennes de Paris ont absorbé une somme de 2,220,000 francs ; des dépenses complémentaires de premier établissement ont exigé une somme de 1,100,000 fr. ; soit un total de 3,300,000 francs. Les ressources réunies dans l'année sous toutes les formes et par tous les comités ont produit une somme de 2,950,000 francs. C'est vous dire que la dette à amortir s'est accrue de 350,000 francs ; elle est ainsi, comme je vous le disais tout à l'heure, de 1,750,000 francs.

Enfin, tandis que le nombre des écoles communales congré-

ganistes n'était, avant la laïcisation, que de 136, celui des écoles chrétiennes libres est de 193, et tandis que les 136 *écoles communales congréganistes* ne comptaient que 40,000 *élèves*, il y a aujourd'hui dans les 193 *écoles chrétiennes libres, plus de* 70,000 *élèves* : soit 4,000 de plus qu'en 1883 et 30,000 de plus que dans les écoles congréganistes avant la laïcisation.

Voilà les chiffres ; les amis de l'œuvre doivent en être fiers ; ils sont faits pour inspirer de sérieuses reflexions à ses ennemis. Pour l'avenir, les dépenses de premier établissement des 193 écoles sont à peu près terminées. Mais il restera toujours 2,200,000 fr de dépenses annuelles pour frais de fonctionnement et d'entretien ; en outre, il y a la dette de 1,750,000 francs à amortir. Enfin, messieurs, à mesure que les ressources et le personnel des maîtres s'accroîtront, n'y aura-t-il pas de nouvelles écoles à fonder ? Bien des familles les attendent et leur feront bon accueil.

Donc, Messieurs, vous continuerez à donner pour nos écoles chrétiennes comme vous l'avez fait jusqu'ici ; vous aurez à cœur de montrer que la persévérance de votre générosité est à la hauteur de ses premières ardeurs.

Je vous recommande particulièrement la souscription pour le comité diocésain qui se réunit à l'archevêché sous le patronage spécial de Son Éminence. Vous savez que ce comité a été fondé pour venir en aide par des subventions aux paroisses pauvres qui ne peuvent, par leurs ressources propres, assurer l'entretien de leurs écoles. Ces paroisses sont pourtant celles où les écoles sont certainement les plus nécessaires. Donc, dans le courant de mai, nous aurons l'honneur de vous adresser, au nom du Comité diocésain, avec le compte rendu de cette séance, un bulletin de souscription à garnir. Vous vous souviendrez que nous demandons pour les paroisses pauvres, et que, selon le vieux mot de nos péres, « qui donne aux pauvres prête à Dieu. »

Je termine, Messieurs, par une réflexion qui me semble renfermer à la fois un enseignement et une espérance.

On nous dit chaque jour que le pays ne veut plus de nous, qu'il ne veut plus ni de nos doctrines, ni de nos croyances, et que les scrutins publics confirment depuis plusieurs années cette répudiation. Eh bien ! dans cette œuvre de l'enseignement libre, qui est condamnée à l'impuissance la plus absolue quand le concours des chefs de famille lui manque, — et le scrutin des

chefs de famille en vaut bien un autre ; c'est à coup sûr le plus sérieux et le plus autorisé, — nous, les vaincus, nous fondons des écoles chrétiennes libres non seulement à Paris, mais dans toutes les villes de France, grandes et petites, et jusque dans de modestes villages ; et nulle part les sacrifices ne font défaut, et partout la confiance des familles nous soutient. Le nombre des élèves qui fréquentent les écoles congréganistes n'a pas décru en France, malgré les laïcisations. Ce n'est pas tout ; les catholiques ont, en outre, créé des collèges libres et même ouvert des Universités. Et nos superbes vainqueurs se bornent à s'embusquer dans les écoles officielles de tout ordre, pour faire la guerre à nos doctrines, en nous contraignant à payer les frais de cette guerre par des contributions qui n'ont rien de volontaire ! Quant à fonder une seule école libre athée, portant véritablement la marque de son origine, et quant à trouver des élèves qui consentent à la fréquenter, ils ne l'ont pas fait, ils ne le feront pas : ils en sont incapables.

Ah ! si les catholiques savaient s'unir et voulaient agir, s'ils étaient une force en faisceau au lieu d'être une dispersion de faiblesses disséminées, je ne serais pas inquiet de l'avenir, car nous sommes le nombre, oui, le nombre, entendez-vous, quoi qu'on dise, et quoi qu'il paraisse, et le jour où les promoteurs de laïcisations, les entrepreneurs d'enterrements civils, les jacobins et les sectaires de notre temps seraient livrés à eux-mêmes et à eux seuls, le jour où ils ne profiteraient plus de nos malheureuses divisions, le jour où ils ne se grossiraient plus de nos faibles, de nos inconstants et de nos timides, ce jour-là, ils ne seraient en France qu'une infime minorité.

Courage donc, Messieurs ! Aussi bien, le pays commence à voir clair. Il commence à comprendre que la perversion des intelligences n'est pas le progrès, que l'abaissement des âmes n'est pas la grandeur, que la destruction des assises sociales n'est pas l'ordre, que l'oppression des consciences n'est pas l'affranchissement de la pensée, que la tyrannie, fût-elle sournoise, n'est pas la liberté. Il commence à se lasser d'une confusion anarchique où toutes les grandes choses sont dénaturées et abaissées, où les mots sont détournés de leur sens naturel, loyal et vrai, où la langue française elle-même, devenue l'arme de médiocres sophistes après avoir été longtemps la noble épée de la vérité, subit des sophistications qui répugnent à sa clarté généreuse. Il commence à s'alarmer de cette politique à la fois

anti religieuse et anti sociale qui l'opprime dans ses droits et le menace dans ses intérêts.

En tous cas, nous messieurs, dont depuis longtemps la conviction est faite sur la malfaisance de cette politique, nous la combattrons toujours, n'est-ce pas ? parce que nous voulons notre pays grand et qu'elle le fait petit, parce que nous le voulons libre et qu'elle le fait esclave, parce que nous voulons y garder Dieu, Jésus-Christ, l'Évangile et qu'elle veut les en chasser, et qu'elle chasserait par cela même la vérité, la justice, l'honneur, la liberté, ces grandes choses qui sont de tous les temps comme Dieu lui-même de qui elles émanent.

LA CRIMINALITÉ EN FRANCE EN 1883

Le *Journal officiel* vient de publier un rapport adressé par le ministre de la justice au président de la République sur la justice criminelle en France et en Algérie pendant l'année 1883.

Ce rapport constate que 3,299 affaires ont été déférées au jury en 1883 et comprenaient 4,313 accusés poursuivis : 1,802 (42 p. 100) pour des attentats contre l'ordre public ou les personnes, 2,511 (58 p. 100) pour des crimes contre les propriétés ; c'est un accusé par 8,735 habitants ou 11 accusés pour 100,000 habitants.

Ce dernier nombre proportionnel varie beaucoup d'un département à l'autre ; il s'élève à 29 dans la Corse, à 23 dans les Alpes-Maritimes, les Bouches-du-Rhône et le Calvados, à 21 dans la Seine et à 20 dans Seine-et-Oise, tandis qu'il est de 6 dans la Mayenne, la Manche, la Drôme, la Haute-Vienne, Meurthe-et-Moselle, les Côtes-du-Nord et le Puy-de-Dôme ; de 5 dans la Nièvre, le Cantal et l'Ariège, et de 4 seulement dans l'Indre, l'Yonne, l'Allier et la Haute-Garonne. Le département qui compte proportionnellement à la population le plus d'accusés (la Corse) n'a que 272,639 habitants, et celui qui en compte le moins (la Haute-Garonne), en a 478,006. Dans le département de la Seine, le nombre réel des accusés est tombé de 754 en 1882 à 387 en 1883, ce qui, au point de vue du rapport des accusés à la population, le fait descendre du premier rang au cinquième.

Sexe des accusés. — Les 4,313 accusés de 1883 se divisaient en 3,687 hommes et 626 femmes. Plus des trois dixièmes de ces dernières, 197 ou 31 p. 100, étaient accusées d'infanticide et un quart, 163 ou 26 p. 100, avaient à répondre de vols qualifiés.

Age. — Ils se classent, sous le rapport de l'âge, de la manière suivante : mineurs de vingt-un ans, 796 ; âgés de vingt et un à vingt-cinq ans, 653 ; de vingt-cinq à trente ans, 727 ; de trente à quarante ans, 977, de quarante à cinquante ans, 624 ; de cinquante à soixante ans, 344 ; de soixante ans et plus, 192.

État civil. — On comptait parmi eux : 2,542 célibataires ; 1,476 mariés (dont 1,137 avaient des enfants et 339 n'en avaient pas), enfin 295 veufs (dont 212 avec enfants et 83 sans enfants.

Degré d'instruction. — En ce qui touche le degré d'instruction, la division se fait ainsi : 1,111 complètement illettrés, 3,032 sachant lire et écrire et 170 ayant reçu une instruction supérieure.

Origine. — Plus de la moitié des accusés, 2,444 avaient conservé leur domicile d'origine ; 33 étaient nés dans le département où ils ont été jugés, mais habitaient ailleurs ; 911 y étaient domiciliés, mais étaient nés dans un autre et 935 lui étaient étrangers, tant par la naissance que par le domicile.

Profession. — Si l'on distribue les 4,313 accusés eu égard à leurs professions en six grands groupes, on relève : 1,543 agriculteurs, 1,272 ouvriers des diverses industries, 619 négociants marchands ou commis, 309 propriétaires, rentiers ou exerçant des professions libérales, 235 domestiques et 335 gens sans aveu ou sans profession connue.

Domicile. — Les accusés n'ayant pas de domicile fixe forment le dixième du total : 434 ; quant à ceux dont le domicile urbain ou rural a été établi, ils sont presque en nombre égal : 1,922 demeurant dans les villes ayant plus de 2,000 habitants agglomérés et 1,957 dans les communes ayant moins de 2,000 âmes. Mais comme la population urbaine ne constitue que le tiers de la population générale, si l'on rapproche chaque classe d'accusés de la population correspondante, on trouve 14 accusés pour 100,000 habitants des villes et 7 seulement pour 100,000 habitants des campagnes.

Tels sont les chiffres absolus de 1883.

La réduction du nombre proportionnel des accusés complètement illettrés s'explique par le développement de l'instruction primaire ; en effet, en 1871, sur 100 jeunes gens de vingt et un

ans, 19,4 ne savaient ni lire ni écrire ; dix ans après, en 1881, le chiffre n'était plus que de 13,8 p. 100.

La diminution qu'on remarque pour les accusés jugés dans leur département d'origine a sa raison d'être dans l'émigration de plus en plus sensible des campagnes vers les villes, car la population rurale est tombée de 69 p. 100 en 1872 à 65 p. 100 en 1881.

Des 3,299 accusations portées devant le jury, 2,002, plus des six dixièmes, ont été accueillies entièrement ; 497 ne l'ont été qu'avec des modifications qui, dans 279, conservaient aux faits le caractère de crime, et dans 218, les réduisaient à de simples délits ; enfin 800 accusations (24 p. 100), près du quart, ont été complètement rejetées. Cette dernière proportion, qui était déjà de 23 p. 100 en 1881 et en 1882, n'avait été que de 17 p. 100, année moyenne, de 1876 à 1880.

Il est évident que les verdicts négatifs sont bien plus fréquents en matière de crime contre les personnes (30 p. 100) qu'en matière de crime contre les propriétés (19 p. 100) ; dans le premier cas, à cause des circonstances dans lesquelles ont été commis les attentats, et dans le second parce que six fois sur dix les accusés avaient antérieurement comparu devant la justice répressive.

Les accusations qui sont surtout repoussées, parmi les plus nombreuses, sont celles d'abus de confiance, 39 p. 100 ; d'infanticide, 37 p. 100 ; de coups et blessures ayant occasionné la mort sans intention de la donner, 36 p. 100 ; de meurtre, 54 p. 100 ; de viol et d'attentats à la pudeur, 28 p. 100, et de faux, 27 p. 100. Celles de vols qualifiés, dans lesquelles les sept dixièmes des accusés sont en état de récidive, ne sont rejetés que sept fois sur cent.

A voir la régularité qui préside chaque année à la division proportionnelle des accusés, eu égard à leur sexe, à leur âge et à leur degré d'intruction par rapport au résultat des poursuites, on peut dire qu'il est de règle que le jury se montre moins sévère pour les femmes que pour les hommes, et que son indulgence s'accroît avec l'âge et le degré d'instruction des accusés.

Ainsi, tandis que 25 hommes seulement sur 100 sont l'objet de verdicts négatifs, 42 femmes sur 100 en bénéficient. Cette proportion d'acquittements, qui n'excède pas 26 p. 100 pour les accusés âgés de moins de quarante ans, s'élève à 32 p. 100 pour ceux qui ont de quarante à soixante ans et atteint 40 p. 100

pour les sexagénaires ; enfin sur 100 accusés illettrés, 26 seulement sont acquittés ; on en compte 28 p. 100 parmi ceux qui savent lire et écrire, et jusqu'à 38 p. 100 parmi les accusés qui ont reçu une instruction supérieure.

Ces diverses circonstances, comme le constate *la Gazette de France*, exercent donc une certaine influence sur les décisions du jury, indépendamment de la nature des crimes commis par chacune de ces catégories d'accusés.

Par suite des réponses négatives du jury, 1203 accusés (28 p. 100) ont été l'objet d'ordonnance d'acquittement : 16 mineurs de seize ans reconnus coupables, mais sans discernement, ont été également acquittés ; toutefois les cours d'assises les ont envoyés dans une maison de correction (article 66 du code pénal) pour y être détenus : 10 jusqu'à leur vingtième année, 5 jusqu'à leur dix-huitième et 1 jusqu'à sa dix-septième. Il s'ensuit que 3,094 accusés ont été condamnés ; voici les peines prononcées contre eux ;

De 4,313 accusés jugés, 643 étaient poursuivis pour des crimes capitaux ; 261, les deux cinquièmes, ont été déclarés coupables. Pour 236 le verdict du jury a été mitigé par l'admission des circonstances atténuantes ; les cours en ont condamné 49 aux travaux forcés à perpétuité, 179 aux travaux forcés à temps et à la réclusion (sexagénaires). Les 25 autres ont vu prononcer contre eux la peine capitale.

Au nombre de ces derniers, il y avait 2 femmes, 5 mineurs âgés de seize à vingt et un ans, 16 repris de justice et 7 individus complètement dépourvus d'instruction. Les crimes ayant motivé les condamnations à mort consistaient : pour 18 accusés en assassinat, pour 3 en parricide, pour 2 en infanticide et pour 2 en meurtre accompagné de viol.

A l'égard de trois condamnés la justice a suivi son cours ; ils avaient été jugés : 2 pour assassinat suivi de vol et 1 pour parricide : les 22 autres ont eu leur peine commuée en celle de travaux forcés à perpétuité.

Le nombre des accusés déclarés coupables de crimes capitaux tend à diminuer ; il avait déjà décru de 8 p. 100 en vingt années (363, année moyenne, de 1856 à 1860, et 332 de 1872 à 1880) ; il est encore descendu à 297 en 1880 et à 279 en 1881, pour remonter, il est vrai, à 297 en 1882, mais pour retomber à 261 en 1883 ; c'est donc entre 1856, 1860 et 1883 un écart de 28 p. 100.

ASSEMBLÉE DES CATHOLIQUES
DE FRANCE

Journée du 26 mai.

A huit heures du soir, sous la présidence de Mgr *Richard*, coadjuteur de S. E. le cardinal archevêque de Paris, a eu lieu la première séance généralo de l'Assemblée des catholiques.

Après avoir procédé à la formation du bureau et adressé au Souverain Pontife un télégramme d'hommages respectueux et de protestation « contre les attentats et les scandales du temps présent, » l'assemblée a entendu le discours d'ouverture de M. *Chesnelong*.

L'éminent orateur avait pris pour sujet de son discours *le budget des cultes*.

Nous reproduirons ce discours *in extenso*.

Avant de le terminer, l'éminent orateur a donné lecture de la protestation suivante :

L'Assemblée générale des catholiques proteste contre l'injure faite à Dieu, à sainte Geneviève, patronne de Paris, à la France catholique, par le décret sacrilège et audacieusement arbitraire du 27 mai 1885, qui a enlevé à l'église Sainte-Geneviève sa destination première et sacrée pour en faire le temple des idoles républicaines.

Lorsque nos maîtres semblent croire que le moment est venu de réveiller les plus tristes souvenirs de notre histoire révolutionnaire et de reprendre ces sinistres errements qui, en 1793, commencèrent par la profanation de nos églises et aboutirent à l'apothéose de Marat, nous tenons à affirmer par cette protestation, au nom de nos consciences révoltées, que le pays, outragé dans ses droits les plus inviolables et dans ses sentiments les plus chers, se doit à lui-même de faire entendre sa voix et de revendiquer le respect de la foi et de la liberté.

Paris, 29 mai 1885.

Cette lecture a été accueillie par des marques unanimes d'adhésion; ces sentiments sont ceux de tous les catholiques; les auteurs de l'insulte gratuite qui vient de nous être faite s'en apercevront de plus en plus. A la sortie, tous les assistants ont tenu à apposer leur signature au bas du document qui précède.

Journée du 27 mai.

La deuxième séance générale était présidée par Mgr *Marango*, archevêque d'Athènes. Dès le début de la réunion, M. *Chesnelong* a donné lecture, au milieu des acclamations de l'assemblée, du télégramme envoyé par le Saint-Père en réponse à la dépêche qui lui avait été adressée la veille au nom du Congrès. Ce télégramme, plein de bienveillants encouragements, est ainsi conçu :

Le Saint-Père a été vivement touché des sentiments que vous venez de témoigner dans votre télégramme. Sa Sainteté se réjouit de votre réunion et en espère d'excellents résultats. En attendant, Elle transmet à vous-même et à tous les membres de l'assemblée, avec toute l'effusion du cœur, la bénédiction apostolique.

Le cardinal Jacobini.

Il a été ensuite donné lecture de l'émouvant rapport de M. le vice-amiral *Gicquel des Touches* sur la déplorable situation faite aux soldats de la France, en ce qui concerne les secours religieux. Les vœux de l'éminent rapporteur ont été ratifiés par l'assemblée; ils recommandent plus particulièrement la prière *pour l'armée* dans les paroisses et dans les familles, prière à laquelle le Souverain Pontife a daigné attacher de précieuses indulgences.

M. *Chesnelong*, dans une brève et vigoureuse allocution, a signalé la pénible situation faite aux aumôniers des hôpitaux militaires et demandé que les catholiques les assistent afin qu'ils puissent continuer leur précieux et patriotique ministère.

Dans un discours plein d'élévation, de sentiments délicats et de pénétrante éloquence, M. *d'Herbelot* a montré la nécessité de multiplier les œuvres destinées à procurer aux enfants de six à dix ans l'instruction religieuse que leur refuse l'école neutre officielle.

L'Assemblée a chaleureusement applaudi les vœux émis à cet effet.

M. *Ch. Jourdain,* inspecteur général honoraire de l'Université, a fait connaître et motivé les vœux proposés par la Commission de l'enseignement sur le baccalauréat, et qui concluent au maintien du *statu quo* et à l'allégement des programmes.

M. le baron *de Ravignan*, sénateur, a vivement intéressé l'auditoire en lui présentant, à l'aide de chiffres et de faits sai-

sissants, le bilan, — il faut dire la faillite — de la loi du 28 mars 1882, au point de vue de la fréquentation scolaire, des progrès des élèves, de leur niveau moral, et au point de vue des dépenses publiques. Une fois de plus, l'éloquent sénateur a soulevé les protestations de l'assemblée contre cette loi de persécution.

M. le baron *d'Avril* a présenté les vœux relatifs à l'*art chrétien* dans un court et charmant rapport, et M. l'abbé *Bonhomme*, curé de Grenelle, a prononcé une spirituelle allocution sur le plain-chant, en annonçant les chants liturgiques qui devaient être exécutés le lendemain à Saint-Thomas d'Aquin pendant la messe du Congrès.

Mgr *l'archevêque d'Athènes* a terminé la séance par quelques paroles, écrites dans un style dont tout le monde a admiré la pureté et l'élégance, et qui ont surtout impressionné l'assemblée par les sympathies qu'elles exprimaient aux catholiques de de France. (*A suivre.*)

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Les funérailles de Victor Hugo. — Un bal masqué. — Les Allemands colonisateurs.

4 juin 1885.

L'histoire dira peut-être, et avant longtemps, ce qu'ont été véritablement les derniers moments de Victor Hugo ; elle dévoilera ses dernières angoisses. Ce jour-là, on mettra en face de la lettre si élevée et si touchante du vénérable cardinal Guibert, la réponse qui lui a été faite par M. Lockroy.

Avant cela même, on jugera sévèrement l'esprit d'animosité religieuse qui a changé en une manifestation officielle libre-penseuse, la manifestation déiste que Victor Hugo avait voulue, qu'il avait imposée dans son testament.

La Maçonnerie et la Ligue athée se sont donné la main et, avec l'aide du gouvernement, elles ont donné aux funérailles de Victor Hugo le caractère antireligieux qu'elles présentent. Dieu exclu du programme, la Croix renversée, les fidèles écartés, Victor Hugo n'a plus été entouré que de la cohorte païenne.

Hideux et répugnant entourage que celui-là, si l'on relate avec toute la sévérité qu'ils exigent les incidents révoltants du dimanche 31 mai et du lundi 1er juin 1885 !

Du matin jusqu'au soir, le dimanche, tandis que les bataillons scolaires montaient la garde autour du cadavre déposé sous l'Arc-de-Triomphe, des milliers et des millions d'individus ont défilé devant le cercueil. Tous, hommes et femmes, le sourire aux lèvres, la raillerie parisienne à la bouche, se sont pris à partie les uns les autres, se sont bousculés, ont échangé les lazzis les plus inconvenants du haut de leurs estrades improvisées.

Tandis que les uns se bousculaient, les autres étaient foulés aux pieds. Le relevé est long des éclopés et des blessés qui ont dû être emportés de la place de l'Étoile. Avec le soir, la foule s'est augmentée encore, le brouhaha est devenu plus intense : au centre de la place les mille exclamations de cette foule se confondaient en un murmure assourdissant d'indifférentisme athée.

A ce tableau, malheureusement trop complet déjà, venaient bientôt s'ajouter d'autres spectacles non moins tristes. Installés dans le cercle même de la place, entourés de lampions et de lumières, les chanteurs ambulants répétaient en chœur avec la foule plus ou moins avinée, des complaintes et des chansons. Enfin, devant les débits de vins et les cafés chantants, chacun s'arrêtait, s'attablait, et, pour mieux se débarrasser de toutes les lugubres impressions, s'alignait en nombreuse file.

Voilà l'escorte imposée par la libre-pensée au corps du poéte. Voilà les êtres qui se sont substitués au pieux et imposant cortège que la religion aurait donné à Victor Hugo, rentré en grâce avec elle. Le lendemain, lundi, dès les premières heures du jour, les préparatifs officiels ont commencé. Les députations, les régiments, les délégations traversent Paris de toute part et viennent se ranger dans les avenues qui convergent sur l'Arc-de-Triomphe.

Une heure avant la cérémonie, la tête du cortège est déjà formée. En tête, marchent les détachements de la garde républicaine immédiatement suivis par les vingt-quatre délégations des bataillons scolaires qui escortent les douze chars de couronnes. Ces chars, monceaux mobiles de fleurs et de couronnes, sont traînés par quatre et six chevaux. Ornés par l'administration des Pompes funèbres, ils se font remarquer par leur agencement artistique, l'éclat de leurs fleurs et de leurs couronnes.

Les premières délégations occupent le haut de l'avenue des Champs-Élysées.

—

Six discours ont été prononcés avant le départ du cortége : MM. Leroyer, Floquet, Goblet, Augier, Michelin, président du conseil municipal, et Lefèvre, président du conseil général, ont tour à tour exalté Victor Hugo.

L'allocution de M. Floquet a été pleine d'emphase. « Ce n'est pas les funérailles du poète que nous célébrons, s'est écrié l'orateur, mais son apothéose. » Et il a ajouté : « Si nous l'avons dressé si haut, c'est pour l'exposer au jugement des hommes et de la nature. »

M. Émile Augier est tombé dans le même pathos : « La journée d'aujourd'hui, a dit le représentant de l'Académie, c'est le sacre de Victor Hugo. » Le citoyen Michelin, président du conseil municipal, a revendiqué les droits imprescriptibles de Paris-Commune et a plaidé en termes aussi violents que ridicules la thèse de l'autonomie municipale. Ce discours a été un véritable scandale ; quelques voix ont crié : *assez !*

Le dernier discours et le plus grotesque a été celui du citoyen Lefebvre : on s'est étonné que la famille ait permis à un tel Béotien de parler. Tout l'auditoire riait.

Après ces harangues, le cortége se met en marche. Les sociétés de gymnastique et de tir sont en majorité ; le défilé se distingue par une sorte de caractère guilleret.

A 11 heures 35, d'un bout à l'autre des colonnes, et en avant de l'Arc-de-Triomphe, les musiques et fanfares battent aux champs, les troupes présentent les armes et le cercueil de Victor Hugo, tiré du cénotaphe, apparaît. Victor Hugo, le millionnaire, a voulu avoir la livrée du pauvre.

Sur le char des pauvres, où on l'a placée, sa dépouille est enfermée dans un riche coffre de velours lamé d'argent et constellé d'étoiles. Deux petites couronnes de fleurs blanches, celles de Georges et de Jeanne Hugo, sont seules placées sur le drap mortuaire. Georges Hugo conduit le deuil.

La marche s'ouvre, le char s'ébranle, les délégations se forment en colonnes.

Une population innombrable se masse sur les allées, s'entasse au débouché des rues, s'étage sur les toits, sur les arbres et les réverbères.

En avant du Palais de l'Industrie, on découvre le *Gloria Victis*.

La population, dont l'enthousiasme est largement dominé par la curiosité, reste calme; seulement de loin en loin, au

passage du char, on entend des musiques ou éclater quelques bravos.

Avant d'arriver à la place de la Concorde, une branche se casse, entraîne avec elle plusieurs curieux qui tombent pêle-mêle sur les spectateurs.

La place de la Concorde n'est qu'un océan de peuple : au passage du cortège les tambours battent aux champs. Les toits du ministère de la marine sont noirs de têtes. Une échauffourée se produit, la foule est sur le point de rompre les lignes de troupe.

Sur les rives de la Seine, l'eau trace seule la ligne de démarcation. A côté du flot liquide, il y a là un flot humain qui ondule aux mille pressions de la multitude. Les curieux ont été jusqu'à s'installer dans les petits paniers supendus aux treuils des grues.

Boulevard Saint-Germain, même affluence. La foule forme un mur infranchissable.

Le cortège arrive au Panthéon à 2 heures ; le cercueil est placé sur le catafalque, les députations l'entourent, et tandis que la suite du cortège défile, les orateurs officiels prononcent leurs discours.

La revue même du cortège est impossible à faire, tant les députations se pressent. Chacune suit sa couronne, et il en est de gigantesques, de véritables monuments. Les villes les plus importantes sont représentées par les municipalités, les colonies par de nombreuses et bizarres députations. Les nègres côtoient les métis et autres gens de couleur.

Voici la Ligue des Patriotes dans le pêle-mêle de ses associations, des hommes et des enfants qui en font partie.

Aux francs-maçons les honneurs du cortège, à la suite des bannières multicolores et des insignes bizarres de leurs loges. Ils y sont tous, les triomphateurs du jour, depuis le chevalier Kadosch jusqu'au dernier apprenti. Ils ont enlevé le Panthéon, ils enserrent le monument de leurs nombreux replis.

Ce qu'il faut avoir vu pour s'en faire une idée, c'est l'affluence incroyable de ce public indifférent à qui l'on a fourni gratis un premier spectacle. Tout a été pour lui incident futile ou amusant, du sapeur à la barbe traînante au nègre d'Haïti ou au Soudanais à l'étincelant costume.

La cérémonie touche à sa fin, l'entrée du corps consomme finalement la spoliation laïque de Sainte-Geneviève. Aux ap-

plaudissements des athées, Victor Hugo vient prendre à côté de Rousseau la triste place qui lui a été préparée.

A six heures, quarante les députations continuent toujours à défiler devant le Panthéon.

En ville, le spectacle prend absolument la physionomie de la veille. Certains groupes se mettent à chanter et à hurler les louanges de Hugo. Presque tous les spectateurs s'attablent et dînent.

Toute tristesse est absente, chacun ne songe qu'à bien manger, boire et se divertir.

Les discours prononcés devant le Panthéon sont tellement banals qu'il est inutile de les résumer.

On doit seulement regretter de voir M. de Bornier prendre la parole devant un monument, dont on vient de détruire la Croix. Il n'y a pas de devoir de corporation qui oblige à ces choses-là.

—

Les patisans du drapeau rouge ont tenu ce qu'ils avaient promis : ils ont cherché à s'introduire dans le cortège en arrière de la colonne. La garde de Paris et la police se sont aussitôt jetées sur ces manifestants. Les drapeaux ont été arrachés, lacérés, enlevés.

Vingt anarchistes environ ont été mis en état d'arrestation.

—

En somme, et malgré son calme relatif, journée des plus significative : comme désorganisation morale et sociale, le spectacle qu'elle vient de nous offrir est complet. C'est un mélange de naïveté et de perversité, d'inconscience et de corruption qui ne laisse rien à désirer à l'observateur. Manifestation démagogique et athée pour les uns, variante de la foire aux pains d'épices pour les autres, revue en raccourci pour ceux chez lesquels prédomine le goût des spectacles militaires, occasion de flâne pour tous, et de bénéfices pour un tas de petites industries de circonstance; réclame aussi pour quelques maisons avisées qui se sont signalées par des couronnes grandioses et applaudies; bénéfice pour les boutiques où l'on vend à boire et à manger, et bénéfice encore pour les amours-propres qui se sont taillé un pourpoint dans le linceul du poète.

Hélas! ce qui manquait le plus après la religion, c'était le respect de la mort et du mort. Victor Hugo était le clou auquel chacun avait accroché son plaisir ou son gain.

Défilé sans âme, cohue sans esprit, mise en scène vulgaire et décoration d'un paganisme inintelligent. Un seul homme s'est montré grand metteur en scène en tout cela, c'est Victor Hugo. Son corbillard du pauvre était une trouvaille.

Eh bien ! *margarita ante porcos !* La foule distraite oubliait de saluer ce corbillard du génie, tant on avait oublié pourquoi on était là !

Dans la vie ordinaire, toutes les têtes se découvrent devant le premier cercueil anonyme qu'on rencontre; mais, lundi, on était grisé de tumulte, de fanfares et de banderolles.

Oui, mauvaise et déplorable journée ! Elle aurait pu, assurément, être plus méchante ; elle ne pouvait être plus plate, plus niaise, plus pénible pour ceux qui pensaient à la fois au poète mort, à la France mourante, à l'armée, humiliée du rôle qu'on lui fait jouer dans des mascarades, aux conséquences de cet incroyable désordre des esprits, qui rend possible le gâchis que nous venons de voir.

—

Deux jours après les honteuses obsèques de V. Hugo, il nous a été donné, hélas ! de voir s'accomplir à Paris un fait peut-être plus déplorable encore. Au surlendemain du jour où la République chassait Dieu d'une de ses églises, au lendemain d'une grande manifestation de la libre-pensée, à la veille peut-être de commotions dont la crainte obsède tous les esprits parce qu'on les sent dans l'air, un bal masqué a eu lieu. Nombre de personnes appartenant à la haute société parisienne et qui prétendent la représenter exclusivement, s'y sont rendues, travesties en bêtes. Après avoir été bruyamment annoncée, cette fête est longuement racontée.

On conviendra que l'heure ne pouvait être mieux choisie, ni le moment plus opportun !

Nous protestons pour le compte de l'aristocratie française. Non, il n'est pas vrai qu'elle se soit réunie tout entière dans cette mascarade stupide. Il ne reste pas moins, malheureusement, qu'un trop grand nombre d'hommes et de femmes, dont la place était partout ailleurs que là, s'y trouvaient. Et cela seul explique, nous le disons avec tristesse, bien des défaites et des déchéances, bien des profanations.

—

Bien qu'on ne l'avoue pas dans nos cercles officiels, on estime que les négociations ouvertes à Tien-Tsin se prolongent trop.

Il est certain qu'elles sont beaucoup plus laborieuses qu'on ne le supposait. On se bute, paraît-il, à des questions de forme, questions qui ont toujours pour les Chinois une importance capitale. Céder le Tonkin est, pour leur diplomatie, une alternative moins cruelle que d'insérer dans un acte officiel, la renonciation formelle du Fils du Ciel à des droits de suzeraineté théoriques pour lesquels il vient de faire de si grands sacrifices. Cependant, on ne peut pas encore être inquiet au fond, attendu que les mesures prises en vue de l'importation du riz dans les ports du golfe de Petchili restant en vigueur, l'amiral Courbet, conservant ses positions à Kelung ainsi qu'aux îles Pescadores, on est persuadé que la Chine finira par céder.

—

L'entente est décidément faite entre l'Angleterre et la Russie au sujet de la question afghane. L'accord s'est enfin établi, grâce à l'abandon par la Russie de ses prétentions sur Zulficar et Meruschak.

—

La politique « colonisatrice » des Allemands s'accentue de plus en plus. Les vues de M. de Bismarck semblent devoir embrasser le monde entier. On dirait vraiment que le chancelier cherche à couronner l'édifice de la puissance allemande par l'accaparement de tous les points de trafic pouvant être de quelque utilité au commerce de son peuple. Le Congo fut d'abord son principal objectif; et l'on sait comment, de ce côté de l'Afrique, il est déjà arrivé à ses fins par l'occupation de Cameroon, au nez et à la barbe de l'Angleterre, et la création de comptoirs qui s'étendent du cap des Palmes jusqu'à la rivière française du Rio-Pongo.

Aujourd'hui, il jette à la fois l'une des branches de son gigantesque compas sur Zanzibar, et l'autre sur l'île de Quelpart, dans les mers de Chine. Par la côte de Zanzibar, il organisera un vaste trafic avec la partie orientale de l'Afrique, encore peu explorée et mal connue, mais beaucoup plus riche qu'on ne le suppose. Par l'île de Quelpart, l'Allemagne aura un pied à la fois dans la mer de Chine et dans celle du Japon. C'est encore un des points qu'il a su arracher à la rapacité anglaise. Tous ces parages sont d'ailleurs sillonnés déjà par deux lignes de paquebots allemands dont l'une même reçoit une subvention, fournie partie par l'Allemagne partie par le gouvernement coréen !

On voit que si le grand chancelier ne brûle pas sa poudre aux moineaux en Europe, il n'économise pas ses peines et ne perd pas son temps au dehors. Avant peu, le monde entier sera complètement enveloppé dans les mailles du grand filet que l'Allemagne a si bien commencé à jeter sur lui, en profitant des discussions ou de la faiblesse des autres puissances.

LES CHAMBRES

Jeudi, 28 mai. — *Sénat.* — M. DE RAVIGNAN dépose, au nom de la droite et en son nom personnel, une demande d'interpellation au sujet de la désaffectation du Panthéon et propose le lendemain pour la discussion de cette interpellation.

Le Sénat, consulté, décide que l'interpellation viendra en discussion samedi.

Chambre des députés. — M. LE COMTE DE MUN demande d'interpeller le gouvernement sur la désaffectation de l'église Sainte-Geneviève.

La discussion immédiate est ordonnée.

M. LE COMTE DE MUN. — J'ai demandé à interpeller le gouvernement sur les décrets insérés hier au *Journal Officiel* et ayant pour objet, l'un de soustraire au culte catholique l'église de Sainte-Geneviève; l'autre de décider que le corps de Victor Hugo y serait transporté.

Je serai bref. Les sentiments que j'apporte à cette tribune demandent à être exposés nettement, sans phrases.

Les décrets du 26 mai constituent à mes yeux, une illégalité flagrante (Bruit à gauche. Très bien! très bien! à droite) et une profanation sacrilège. (Exclamations à gauche. Approbation à droite.)

Ils sont à la fois une faiblesse et une violence qui blessent au vif le sentiment religieux d'une grande partie de la population. (Applaudissements à droite.)

J'établis d'abord en quelques mots le caractère illégal des décrets.

Le premier a pour but principal d'abroger le décret du 6 décembre 1851, en vertu duquel, depuis plus de trente ans, le culte catholique est célébré dans l'église de Sainte-Geneviève.

Or, ce décret de 1851 a force de loi; l'article 58 de la constitution de 1852 déclare que tous les décrets rendus dans cette période ont force de loi. Vous pouvez blâmer cette disposition, mais de fait elle n'en subsiste pas moins et la conséquence est qu'il faut une loi pour abroger un décret ayant force de loi. (Très bien! très bien! à droite.)

Vous ne pouviez donc pas l'abroger par un décret; votre décret est

nul, il est illégal; vous n'aviez pas le droit de le proposer à la signature du président de la République.

Et vous le saviez bien. Quand, samedi, M. Anatole de la Forge est venu déposer sa proposition de soustraire le Panthéon au culte catholique, et d'y porter le corps de Victor Hugo, il n'a pas eu l'idée d'inviter le gouvernement à le faire par décret.

M. Anatole de la Forge. — Je demande la parole.

M. le comte de Mun. — Il a apporté une proposition de loi, et quand M. le ministre de l'intérieur lui a répondu, il n'a pas réclamé pour le gouvernement, comme une prérogative du pouvoir exécutif, le droit de trancher la question sous sa responsabilité. Non, il a demandé seulement l'ajournement pour consulter la famille. (Très bien! très bien! à droite.)

Personne ici n'a eu et ne pouvait avoir l'idée qu'un décret pût suffire. Lorsque, à la fin de la précédente législature, M. Raspail a soulevé cette question, il n'a pas parlé de décret; c'est une proposition de loi qu'il a apportée et la discussion a eu lieu sans que personne, sans que le gouvernement, qui venait cependant de s'illustrer dans cette voie, eût l'idée que la question pût être tranchée par décret.

Ainsi le droit est certain : pour abroger une loi, il fallait une loi. Mais une loi, c'était la discussion publique à la Chambre et au Sénat, et la discussion publique c'est la lumière, ce sont les intentions démasquées, c'est l'éclat des protestations de la conscience. On n'en a pas voulu, on en a eu peur. (Applaudissements à droite. — Bruit à gauche.)

Samedi dernier, le gouvernement était opposé à la proposition de M. Anatole de la Forge; son attitude embarrassée l'a bien montré, mais, sommé par les passions, il n'a pas osé résister, il a cédé et il a réfugié sa faiblesse dans l'arbitraire (très bien! très bien! à droite); ce qu'il n'osait pas demander à la loi, il l'a pris, il l'a livré par un décret.

Eh bien! cette discussion publique dont vous n'avez pas voulu, vous l'aurez cependant, et l'illégalité de vos actes sera publiquement démontrée; vous entendrez cette protestation que vous avez voulu fuir. (Très bien! très bien! à droite.)

L'arbitraire du décret ne consiste pas seulement dans ce que j'ai dit, mais aussi dans le dispositif de l'article premier, qui est ainsi conçu : « Le Panthéon sera rendu à sa destination primitive et légale », ce qui veut dire, et le rapport des ministres ne permet pas de se faire, à cet égard, la moindre illusion, qu'il sera soustrait au culte catholique et, selon le langage barbare de la persécution moderne, qu'il sera laïcisé (Rires à gauche. — Applaudissements à droite), affecté à un nouveau service.

Après avoir cité l'ordonnance de 1830, que le décret de 1885

reproduit, le rapport ajoute : « Ainsi l'ordonnance de 1830 faisait du Panthéon un lieu de sépulture non confessionnel, comme l'avait voulu l'assemblée nationale ; l'édifice était laïcisé. »

C'est là un tissu d'erreurs, c'est le travestissement de l'histoire. (Très bien ! très bien ! à droite. — Bruit à gauche.)

M. Goblet, ministre de l'instruction publique et des cultes. — Il faudrait le démontrer.

M. le comte de Mun. — C'est ce que je vais faire.

Puisqu'on remonte aux origines de la question, je dirai que ce nom de Panthéon est un nom païen donné plus tard à l'église Sainte-Geneviève et dont il n'a pas été question quand l'Assemblée nationale a affecté l'église Sainte-Geneviève à la sépulture des grands hommes. (Très bien ! très bien ! à droite.)

M. le comte de Douville-Maillefeu. — C'est une erreur. Vous êtes mal renseigné.

M. le comte de Mun. — Le lendemain de la mort de Mirabeau, le 3 avril, le directoire du département de Paris apportait à la barre de l'Assemblée nationale une motion de M. le marquis de Pastoret, demandant de décider que l'église Sainte-Geneviève serait destinée à recevoir la sépulture de grands hommes, et que cet honneur serait accordé à Mirabeau.

Après quelques heures d'une discussion dans laquelle il ne fut pas question de suspendre l'exercice du culte dans l'église Sainte-Geneviève, l'Assemblée renvoya la motion au comité de constitution, et le 4 avril, sur un rapport sommaire de Chapelier, la motion fut transformée en loi.

Rien ne décidait que l'église Sainte-Geneviève serait soustraite au culte catholique, et l'Assemblée constituante ajouta même, sur la proposition du curé Bourdon, un article 7 portant que jusqu'à l'achèvement complet de l'église Sainte-Geneviève, le corps de Mirabeau serait déposé dans les caveaux de l'ancienne église. Est-ce qu'on aurait donné à Mirabeau cette première sépulture religieuse, si sa sépulture définitive avait dû être purement civile ? (Très bien ! très bien ! à droite.)

Le marquis de Pastoret se borna à citer l'exemple de l'Angleterre, où la coutume est de conserver religieusement dans un temple les restes de ses grands hommes ; il demandait qu'il en fût de même en France.

Ainsi, ce qu'on voulait, c'est que l'église Sainte-Geneviève devînt le Westminster de la France (Très bien ! très bien ! à droite), et j'entendais avant-hier dans la Chambre, après le dépôt de la proposition de M. de La Forge, un de nos collègues dire la même chose.

Est-ce que l'abbaye de Westminster est un temple laïque ? N'est-ce pas une église confessionnelle ? L'exemple se retourne donc contre vous.

Quant à la destination primitive de l'église de Sainte-Geneviève, elle est encore contre vous : cette église fut fondée en 1755, pour obéir à un vœu de Louis XV pendant sa maladie. (Interruptions et rires à gauche.) Le roi Louis XV avait promis d'élever un temple à sainte Geneviève, patronne de Paris, la sainte la plus populaire de notre histoire nationale (Très bien ! très bien ! à droite. — Bruit à gauche), de l'élever sur les lieux mêmes où, depuis douze siècles, une foule de pèlerins venaient vénérer l'humble jeune fille dont le courage avait sauvé Paris des fureurs d'Attila. (Applaudissements à droite.)

M. Madier de Montjau. — Sur la montagne où enseignait Abeilard !

M. le comte de Mun. — Sur la montagne où le peuple venait vénérer sainte Geneviève, et c'est la tradition la plus populaire de Paris.

Ainsi la destination primitive du monument était d'être une église ; sa destination légale, celle que voulait l'Assemblée nationale, était qu'elle devînt un lieu de sépulture pour les grands hommes sans que le caractère religieux de l'édifice fût en rien modifié.

Voilà l'histoire, voilà la loi. Le décret que vous avez rendu laisse debout la loi de 1791 ; vous n'avez pas le droit de la dénaturer. Or, c'est ce que vous avez fait quand, rappelant dans votre rapport au président de la République la loi de l'Assemblée nationale, vous avez supprimé de cette loi les mots « nouvel édifice de Sainte-Geneviève », dénaturant cette loi, afin de la violer. (Applaudissements à droite.)

Vous vous êtes arrogé le droit de décider qu'il suffirait d'un décret pour porter au Panthéon tous ceux auxquels les Chambres auraient voté des funérailles nationales; or, la loi de 1791, que vous invoquez, portait qu'il faudrait une loi pour décerner les honneurs du Panthéon.

Savez-vous quand le nom de Panthéon a été donné à l'église Sainte-Geneviève ? Ce n'a pas été par un acte législatif : quand il s'est agi de la translation des cendres de Voltaire, la loi a, sur la motion de Quatremer de Quincy, dit qu'elles seraient transportées de l'église de Reuilly à l'église Sainte-Geneviève.

Le mouvement révolutionnaire, marchant toujours, interrompit le service du culte, et c'est sans aucune loi que le nom de Panthéon fut inscrit sur le temple païen qui allait bientôt s'ouvrir pour recevoir le corps de Marat.

Votre droit s'appuie donc sur la violence, vous n'avez pour vous aucun texte légal. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Mais j'ai hâte d'en finir avec cette question de droit et de légalité; il y a un autre droit bien plus sacré que vous avez également violé : c'est le droit des consciences. (Applaudissements à droite. — Bruit et interruptions à gauche.)

Vous avez blessé non seulement les consciences catholiques, mais

toutes les consciences religieuses de ce pays, (Nouveaux applaudissements à droite.) sans autre raison, sans autre excuse que la pression des passions extérieures. (Très bien ! très bien ! sur les mêmes bancs.)

Vous avez ainsi infligé une offense qui a déjà été ressentie d'un bout à l'autre du pays. (Exclamations à gauche. — Oui ! oui ! à droite.)

M. Ballue. — Ménagez les orléanistes !

M. le comte de Mun. — Je dis ce que je pense.

Ce n'était pas assez d'avoir condamné aux pompes païennes celui dont les chants inspirés ont célébré la prière, celui dont la dernière parole avait été : Je crois en Dieu. (Vifs applaudissements à droite.)

Voix à gauche. — Lequel ?

M. le comte de Mun. — Ce n'était pas assez d'avoir infligé à la France chrétienne le spectacle de funérailles que vous appelez nationales, mais dont vous avez banni une partie de la nation. (Très bien ! très bien ! à droite. — Bruit à gauche.) Il fallait encore, pour obéir à certaines passions, que vous fissiez d'un convoi funèbre l'occasion d'une profanation impie et d'un triomphe de la libre-pensée sur la religion. (Vifs applaudissements à droite.)

Vous allez chasser sainte Geneviève, la sainte la plus populaire, de l'église où on la vénère, où, pendant le siège de Paris, la population se rendait en foule. (Nouveaux applaudissements à droite.)

Ce n'était pas encore assez.

Vous allez chasser de son temple Dieu lui-même pour installer à sa place une créature humaine, comme si l'immortalité de la gloire pouvait être protégée par la négation de ce qui est éternel. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Mais y avez-vous pensé? Pouvez-vous sans une véritable profanation conduire ces funérailles athées devant nos autels ? (Applaudissements à droite. — Bruit à gauche.)

Il faudra donc que la profanation soit complète ; il faudra que demain on arrache de l'église Sainte-Geneviève les autels et les tabernacles, et que du dôme qui domine Paris on précipite la croix de notre Dieu. (Applaudissements répétés à droite.)

Eh bien ! renversez-la ! La France entendra le bruit de sa chute, et elle la redressera contre vous ! (Nouveaux applaudissements à droite.)

Voilà ce que vous avez fait de cette grande mémoire ! Vous avez oublié qu'elle appartenait à la France pour la livrer aux discordes sociales et aux hasards de la vie ! Vous avez abaissé sa gloire au niveau de vos petites passions. (Bravos ! bravos ! à droite.) Vous avez pris un prétexte pour vos manifestations d'athéisme.

Voilà le spectacle que vous allez donner à Paris, à la France, et l'armée française qui n'a pas le droit d'accompagner ses vieux chefs, après leur mort, dans des édifices religieux, devra conduire le corps jusqu'à la porte d'un temple païen.

Cet outrage aux consciences n'a d'égale que votre imprudence ! Votre conduite sera comprise d'un bout à l'autre du pays, et vous entendrez sa réponse. (Mouvements divers.)

Victor Hugo lui-même n'a-t-il pas dit, en parlant de la translation des restes de Voltaire au Panthéon, que c'était une saturnale funèbre ? Il a jugé ainsi d'avance le sort que vous lui destiniez. Il ne s'agit plus, en effet, de Victor Hugo et de sa gloire. Le spectacle que vous allez donner à Paris, à la France, ne sera plus qu'une saturnale funèbre. (Applaudissements répétés à droite.)

M. Goblet répond que la désaffectation du Panthéon répond au vœu exprimé par la majorité du Parlement. Toutes les désaffectations de ce monument ont été faites jusqu'à présent par un simple décret. Dans tous les cas, si on croit les lois violées, c'est aux tribunaux qu'il faut s'adresser et non aux Chambres, qui n'ont rien à voir dans la question. Jamais le Panthéon n'a été érigé en cure ; il a toujours été une simple chapelle. La liberté de conscience n'est donc pas atteinte.

L'orateur conclut en déclarant que le projet répond parfaitement au sentiment public.

M. de Mun maintient ses observations et dépose un ordre du jour motivé blâmant la désaffectation du Panthéon, comme un acte de provocation à l'égard des catholiques.

Cet ordre du jour est repoussé par 388 voix contre 83.

L'ordre du jour de M. Madier-Montjau, portant que la Chambre approuve pleinement le décret du 26 mai, est adopté par 333 voix contre 90.

Samedi, 30 mai. — *Sénat.* — Interpellation de M. de Ravignan sur la désaffectation de l'église Sainte-Geneviève.

M. le baron de Ravignan. — Messieurs, je suis assuré d'être l'interprète du Sénat tout entier. (Réclamations à gauche. — Non ! non !)

A droite. — Attendez ce que va dire l'orateur.

M. le baron de Ravignan. — Je suis, dis-je, assuré d'être l'interprète du Sénat tout entier en exprimant le regret que l'interpellation n'ait pas pu avoir lieu dans la séance précédente. (Nouvelles réclamations à gauche.) L'absence du cabinet à son banc ne m'a pas permis de la faire. Puisque M. le ministre veut bien accepter mon interpellation, et il n'est que temps, je m'empresse de la développer.

Les questions qui s'agitent dans ce débat tiennent à ce qu'il y a de plus profond et de plus respectable dans les légitimes alarmes de la conscience religieuse, et aussi aux susceptibilités les plus délicates de la fierté nationale, en présence de la perte d'un poète illustre dont le génie a accru son patrimoine de gloire. (Approbation à droite.)

Personne, parmi nous, ne répudie cet héritage dont la meilleure part honore des opinions et des croyances qui nous sont chères, d'un poète qui leur a dû ses plus hautes et ses plus nobles inspirations. (Très bien ! très bien ! sur les mêmes bancs.)

J'aborde maintenant directement l'objet de mon interpellation en sollicitant du Sénat, en même temps que sa bienveillance ordinaire, la liberté de discussion qui honore les assemblées qui l'acceptent et les causes qui l'inspirent. (Très bien ! très bien ! à droite.)

La mesure dont il s'agit m'apparaît tout d'abord avec un triple caractère qui permet de la condamner et de la flétrir. Elle porte atteinte à la légalité, qu'elle viole ; à la sécurité publique, qu'elle compromet ; à la conscience religieuse, qu'elle outrage. (Vif assentiment à droite.)

Je n'ai que peu de mots à dire de la question légale.

D'abord, la loi de 91 a conservé à l'église de Sainte-Geneviève sa destination religieuse ; mais il n'y a d'ailleurs trace d'aucun document législatif qui puisse constituer une base de droit à la transformation de l'église en Panthéon, d'aucun vote de l'Assemblée nationale qui la consacre.

La transformation contre laquelle nous protestons fut, en réalité, le fait d'une usurpation de la Commune de Paris, sanctionnée par la faiblesse de l'Assemblée.

Un rapport présenté par M. Quatremètre au directoire du département de Paris se terminait par un projet d'arrêté dont l'article premier portait que l'église Sainte-Geneviève serait réservée aux usages civiques décrétés par l'Assemblée nationale.

J'arrive maintenant au decret du 20 février 1806, auquel on ne saurait contester force de loi (Rumeurs à gauche) ; et ce n'est pas dans le Sénat qu'on pourra le faire, car la question de savoir si le décret de 1806 qui a rendu l'église Sainte-Geneviève au culte, a le caractère de loi lui a été soumise, et il l'a résolue affirmativement.

L'honorable M. Dauphin, qui est un jurisconsulte éminent et un jurisconsulte d'État, a reconnu itérativement dans son rapport sur le budget de 1885 que ce décret, dont le titre premier vise la restitution de la basilique de Saint-Denis à la sépulture des rois et la constitution d'un chapitre cathédral a force de loi, et j'y insiste pour préciser le vrai caractère du décret de 1851 qui a rendu à l'église Sainte-Geneviève sa destination primitive. Le décret de 1806 constitue l'état civil de l'église Sainte Geneviève sous le régime de la législation actuelle, et M. le ministre ne l'a pas contesté.

Le décret de 1851 a été rendu pendant la période dite dictatoriale, et à ce titre, il a force de loi.

Quant à l'ordonnance du 6 août 1830, cette ordonnance a un caractère, un esprit évidemment contraire à celui des décrets de 1806 et je n'hésite pas à dire avec l'auteur de cette ordonnance qui a reconnu que c'était une faute, qu'en 1830 on a violé la législation existante.

Et maintenant, le gouvernement était-il si sûr de la légalité de son décret?

Il n'y paraît guère, car il hésitait, et M. le ministre de l'intérieur a

gardé le silence d'une prudente réserve quand M. Anatole de la Forge a déposé sa proposition.

A ce moment le gouvernement n'était pas sûr de son droit, et il avait raison d'hésiter, car la Chambre des députés avait voté le 19 juillet, en première lecture, une proposition abrogeant toutes les dispositions législatives antérieures et enlevant à l'église Sainte-Geneviève son caractère d'édifice consacré au culte pour lui rendre son caractère de Panthéon, affecté à la sépulture des grands hommes.

Et parmi ceux qui votèrent la proposition de loi, je relève quatre des ministres actuels : MM. Brisson, Goblet, Allain-Targé et Sarrien. Je conçois qu'en présence de ce vote, ils aient hésité d'abord sur la portée de leur droit et l'étendue de leur responsabilité. Comment et pourquoi ont-ils changé d'avis? C'est, a-t-on dit, la réflexion ; je crois qu'il faut entendre par là la pression du dehors.

C'est elle qui a triomphé facilement des scrupules du cabinet. (Très bien! très bien! à droite.)

Devant cette pression, il s'est empressé de surenchérir sur ces impatiences hâtives, espérant qu'on lui saurait gré de ses concessions et de ses faiblesses. (Très bien! à droite.)

Mais quand il s'agit de prévenir ou de réprimer une difficulté, toute concession, toute faiblesse s'appelle abdication, et quand il s'agit d'abandonner un droit, cela s'appelle une désertion du devoir. (Très bien! à droite.)

Et cette manifestation de faiblesse compromet la sécurité morale du pays.

Si vous en doutez, vous n'avez qu'à prêter l'oreille au langage qu'on ose tenir devant vous.

Le journal de M. Lissagaray, dont le titre est assez significatif et qu'on peut appeler le *Moniteur de la Commune*, dans un article intitulé : *Une nouvelle prise de la Bastille*, dit en substance :

« La journée du Père-Lachaise aura profité à la France, camarades, puisque nous avons gagné la plus haute des églises. Un pareil décret avait été rendu par la Commune, et quand le cercueil de Victor Hugo montera les degrés du Panthéon, Millière pourra se lever pour le recevoir. Ce n'est pas le gouvernement, c'est Paris, et Paris seul, qui a conquis le Panthéon. »

Messieurs, ces paroles n'ont pas besoin de commentaires. (Très bien! à droite.)

Rappelant une grande parole, j'ai le droit de dire : « Elles seront la récompense ou le châtiment du gouvernement. C'est à lui de choisir. » Il dira peut-être que ce langage est tenu par ses adversaires et ses ennemis, mais il y a aussi des amis qui ont désapprouvé.

Le *Temps*, dont le dévouement n'est pas suspect, mais qui garde l'indépendance de l'esprit, avoue que la désaffectation à l'heure présente produira un effet fâcheux et sera exploitée contre la Répu-

blique. Il ajoute qu'il craint que la mesure n'aille contre son but et qu'on n'ait péché par excès de zèle.

Où donc chercher la raison de ces concessions en dehors des revendications hautaines des passions radicales et des exigences de la libre-pensée? Pour désarmer certaines résistances, on livre une liberté, un droit, une croyance, un respect. (Très bien ! à droite.)

Et ce sont les droits des chrétiens qui payent la rançon des cabinets et de leur vie précaire. On voit à quel prix ; mais que produit le système que je condamne ? Si la sécurité morale du pays est menacée, ses intérêts matériels ne le sont pas moins. (Très bien ! à droite.)

On profite, on abuse d'un deuil national pour commettre une violence sacrilège, un attentat contre Dieu qui révolte la conscience des adorateurs fidèles de la religion du Christ.

Hier le temple consacré aux mystères augustes de notre foi a été envahi, après avoir été livré ; et la police impuissante a dû assister à des profanations qui ont outragé la majesté du sanctuaire.

Comment en ferez-vous une nécropole ? Vous en avez banni le respect. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Eh quoi ! vous voulez consacrer le Panthéon aux grands hommes qui ont contribué au patrimoine de nos gloires nationales ; mais où les inhumerez-vous s'ils sont chrétiens ? Leur imposerez-vous une sépulture contraire à leurs croyances chrétiennes ? A vrai dire, le Panthéon ne sera pas le Panthéon des gloires nationales, mais le Panthéon des passions politiques. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Décrèterez-vous donc qu'il n'y aura de grands hommes que parmi les libres-penseurs ? (Très bien ! très bien ! à droite.)

C'est là, soyez-en sûrs, une entreprise vaine, et je m'applique à me servir de l'expression la plus modérée.

A cette heure, il n'y a plus de place pour un grand débat, mais seulement pour une protestation indignée qui aura un écho dans toutes les consciences religieuses et françaises. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Vous voulez consacrer un temple aux grands hommes et vous ne réussissez qu'à insulter Dieu et à porter atteinte au respect de la mort. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Rappelez-vous ces mots du grand poète : « On ne peut rien contre lui. Venez à lui, vous qui passez; venez à lui, car il demeure. » (Très bien ! très bien ! et applaudissements à droite.)

M. le maréchal Canrobert. — Je demande la permission de faire une observation à M. de Ravignan.

Il est très regrettable, mon cher collègue, que, parlant de la radiation d'une église, vous n'ayez pas ajouté une protestation contre la radiation du souvenir d'une des plus glorieuses victoires de l'armée française : la victoire d'Eylau !

Si l'illustre poète auquel on rend les honneurs qu'il a mérités à

ce titre, pouvait sortir de sa tombe, lui qui a chanté les gloires nationales, il protesterait contre cette déplorable radiation.

Voilà tout ce que j'ai à dire. (Applaudissements répétés à droite.)

M. le baron de Ravignan. — Il n'y a que la voix du maréchal Canrobert qui pouvait élever une pareille protestation. (Très bien ! très bien ! et applaudissements à droite.)

M. Goblet répond à M. de Ravignan.

M. Lucien Brun. — J'ai entendu dans le discours de l'honorable ministre de l'instruction publique et des cultes un mot qui m'a rappelé la phrase qu'il avait déjà prononcée à la Chambre des députés, dans la discussion de l'interpellation de mon honorable ami M. le comte de Mun.

« Aussi bien, a-t-il dit, je crois que les honorables interpellateurs auront atteint leur but, s'il était uniquement d'apporter ici des protestations bruyantes et tapageuses. »

Cette hypothèse avait soulevé à la Chambre de vives réclamations. M. le ministre a blâmé aussi le bruit que l'on faisait autour de cette question dans une autre enceinte.

M. Goblet, ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes. — Je n'ai pas parlé du Sénat! J'aurais eu tort si je l'avais dit. (Oui ! très bien ! à gauche.)

M. Lucien Brun. Certes, mon honorable ami, M. de Ravignan, est à l'abri d'un tel soupçon, d'un tel reproche. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Je me flatte d'y échapper aussi.

Permettez-moi de vous dire que ce n'est pas nous, mais bien vous qui faites ce bruit dont vous semblez vous plaindre et qui l'avez voulu. (Très bien ! à droite.)

C'est vous qui voulez masquer vos faiblesses vis-à-vis des violents par des violences vis-à-vis des pacifiques. (Très bien ! très bien ! et vive approbation à droite.)

C'est vous qui avez réveillé, en les augmentant, des griefs accumulés.

C'est vous qui nous obligez à sortir du silence respectueux que nous voulions garder, à l'honneur de la mémoire d'un grand mort.

C'est vous qui nous forcez de faire entendre le cri de nos consciences révoltées par l'exploitation odieuse, scandaleuse de ce cadavre. (Applaudissements à droite. — Vives rumeurs à gauche.)

Je ne veux pas vous parler de Victor Hugo. Il est en présence de ce Dieu auquel il croyait. Les prières qu'il demandait lui ont été accordées par les consciences catholiques. Sa gloire appartient à la France comme son âme est à Dieu.

Ses restes mortels sont à vous : qu'en faites-vous? C'est là ce que nous avons le droit de vous demander.

Nous avons le droit de vous demander compte non de ces obsèques

nationales, mais de ces funérailles officiellement civiles, solennellement antireligieuses, dont le gouvernement prend seul la responsabilité, profitant de l'hommage rendu à la mémoire d'un grand poète pour blesser profondément les susceptibilités religieuses de la nation. (Très bien! très bien! et applaudissements à droite. — Rumeurs à gauche.)

Nous avons le droit et le devoir de nous indigner, de protester lorsque, à l'occasion de ces funérailles d'un grand poète, vous faites une glorification des opinions et des défaillances de l'homme, lorsque vous en prenez prétexte, vous gouvernement, pour faire une déclaration de guerre au culte que nous pratiquons, pour offenser une fois de plus les consciences catholiques.

Il faut qu'aucun chrétien n'ignore qu'il n'y a plus désormais d'illusion à se faire sur les tendances et la politique du gouvernement. (Très bien! à droite.)

Messieurs, le ministre des cultes a parlé des origines de l'édifice qu'on vient désaffecter aujourd'hui. Il a insisté sur la question de légalité.

Il a cité différents décrets relatifs à son affectation et à sa désaffectation ; et il a soutenu que, parce qu'en 1791 on s'était emparé de cet édifice avant qu'il fût terminé, il en résultait que celui-ci n'avait jamais été réellement consacré au culte.

Je trouve ce raisonnement assez étrange.

Supposez, en effet, qu'on vienne à s'emparer aujourd'hui de l'église du Sacré-Cœur de Montmartre, qui n'est pas non plus une paroisse, une église nécessaire au culte, qui n'est pas achevée, et qu'on lui donne une autre destination, sous prétexte que sa destination religieuse n'a pas commencé et qu'on ne viole aucune affectation spéciale; que penseriez-vous d'une telle prétention, et qu'y répondriez-vous? (Très bien! très bien! à droite.)

M. Lucien Brun traite ensuite la question de légalité ; puis il continue en ces termes.

Il y avait un autre motif bien puissant pour laisser le Parlement maître et juge de la question.

S'il avait, ce qui est douteux, voté le projet, il aurait pris sans doute quelques précautions contre la mobilité des courants de l'opinion.

Est-ce que vous ne comprenez pas qu'il y a une imprudence grave à livrer le Panthéon au régime des décrets? Est-ce que vous ne voyez pas qu'en livrant le Panthéon au régime des décrets, vous exposez les cendres de vos morts à tous les vents de la politique?

Vous avez tort, je le répète, de livrer le Panthéon au régime des décrets. (Très bien! à droite.)

Mais je suppose que vous ayez raison, je dis raison au point de vue du droit et de la légalité ; je suppose que vous soyez dans la légalité ; je suppose que vous ayez le droit. Eh bien, ce que le Par-

lement, ce que le pays, ce que nous, au nom de ceux que nous représentons, avons le droit de faire, c'est de vous demander compte de l'usage que vous faites de ce droit.

Eh bien, je vous demande, moi : Avez-vous bien fait, en supposant que vous en eussiez le droit, de reprendre au culte catholique l'église Sainte-Geneviève ?

Je réponds non, messieurs, et je réponds non avec la certitude absolue que la plupart de vos amis les plus proches, que la plupart de ceux qui se croient obligés de vous applaudir, que la plupart de ceux-là disent avec moi : Non, vous n'avez pas bien fait de reprendre au culte catholique l'église Sainte-Geneviève. (Dénégations à gauche.)

Non, dites-vous ? je suis absolument dans le vrai. (Nouvelles protestations sur les mêmes bancs.)

Et si vous voulez consulter vos amis, les meilleurs, dans l'intimité, ils vous diront que vous avez eu tort. (Rumeurs et réclamations à gauche.)

M. LE MINISTRE. — Vous leur faites injure !

M. SCHŒLCHER. — Vous n'en savez rien !

M. LUCIEN BRUN. — Pardon, j'en ai entendu ; je ne dis pas d'ailleurs, monsieur Schœlcher, que tous soient mécontents.

M. BUFFET. — Il y en a qui l'écrivent.

M. LUCIEN BRUN. — Messieurs, je dis qu'enlever, à l'heure où nous sommes, l'église Sainte-Geneviève au culte catholique, c'est, quoi que vous en veuillez dire, une agression inutile, coupable — coupable pour d'autres motifs, — mais coupable ne fût-ce que parce qu'elle était inutile et que l'opinion publique ne la demandait pas.

M. GIRAULT (Cher). — C'est vrai !

M. LUCIEN BRUN. — Personne dans le pays ne demandait que le Panthéon fût, comme vous dites, désaffecté. L'opinion publique ne le demandait pas ; c'est une mesure qui irrite et divise les esprits; elle eût été fatale en tout temps. Dans les circonstances où vous la prenez, laissez-moi vous le dire, elle est désastreuse, et vous acceptez là une redoutable responsabilité. (C'est vrai ! Très bien ! à droite.)

Tout le monde, en effet — pardonnez-moi de le dire, mais nous sommes ici pour parler sincèrement et ouvertement — tout le monde sent, en effet, et tout le monde sait que vous achetez une trêve de quelques jours par cette concession faite aux pires ennemis de la paix sociale et de l'ordre public. Vous avez eu peur d'une manifestation devant laquelle vous reculez ; non pas, je m'empresse de le dire, que vous ne soyez pas en mesure de la vaincre — il suffirait même qu'on sût que vous êtes résolus pour qu'elle n'eût pas lieu....

M. LE MINISTRE. — Nous le sommes.

M LUCIEN BRUN ... — Vous reculez, dis-je, parce que vous ne voulez pas, par une résistance énergique contre les revenants de la Commune, sacrifier je ne sais quelle malsaine et mauvaise popularité ; et

de même que vous attachez des passe-ports au drapeau rouge, de même vous livrez aujourd'hui l'église Sainte-Geneviève aux émeutiers, parce que vous ne voulez pas avoir à la défendre lundi. (Très bien ! et applaudissements à droite. — Protestations à gauche.) Voilà ce que tout le monde sait ; vous faites attacher des étiquettes au drapeau rouge pour le laisser passer, et comme vous avez peur qu'on ne vous prenne le Panthéon lundi, vous le livrez d'avance ; voilà la vérité, voilà la situation gouvernementale. (Nouveaux applaudissements à droite.)

M. LE MINISTRE. — Nous avons prouvé le contraire dimanche dernier.

M. TESTELIN. — Vous avez peur, vous, que tout se passe avec calme.

M. LUCIEN BRUN. — Voulez-vous me permettre, puisque vous êtes si résolus, de vous demander ce que vous ferez lundi ? On a parlé de journaux, je ne veux pas en lire, mais j'ai dans ma poche un article d'un journal bien placé pour tout savoir, bien informé, qui vous dit :

« Si des choses respectueusement séditieuses apparaissaient, que ferait-on ? »

Je vous demande, moi : s'il y a un drapeau rouge dans le convoi, devant l'armée que ferez-vous ?

M. LE MINISTRE. — Il n'y en aura pas ! (Mouvement.)

M. LE BARON DE RAVIGNAN. – Et s'il y en a ?

M. LUCIEN BRUN. — Savez-vous pourquoi il n'y en aura pas, pourquoi, du moins, vous espérez qu'il n'y en aura pas? — Vous ne pouvez pas en répondre. — C'est que vous leur avez livré le Panthéon ! (Très bien ! très bien ! à droite. — Murmures à gauche.)

M. DE GAVARDIE. — Bravo ! bravo !

M. LUCIEN BRUN. — Il est dur pour les catholiques de payer toujours les frais de vos transactions avec les perturbateurs de l'ordre public. (Nouveaux murmures à gauche. — Allons donc ! — A droite : Très bien !

C'était assez, permettez-moi de vous le dire, d'avoir donné l'estampill gouvernementale à des obsèques systématiquement antireligieuses... (Dénégations à gauche.)

Comment quelqu'un peut-il le contester ?

M. TESTELIN. — Nous le contestons tous !

M LUCIEN BRUN..... à des obsèques officiellement païennes. Telle qu'elle est, cette pompe que vous préparez est une manifestation de la France officielle prenant, à la stupéfaction du monde, officiellement parti contre la religion de la majorité des citoyens. C'est l'humanité qui s'adore elle-même dans les restes déifiés d'un poète de génie, mais qui fut en même temps une haute personnification de l'orgueil et un humble courtisan de la popularité. (Applaudissements à droite.)

Eh bien, non ! ce n'était pas assez, paraît-il, de permettre cette idolâtrie : à ce triomphateur, il fallait un vaincu, et voilà pourquoi

vous chassez Dieu de son temple... (Exclamations et bruit à gauche. — Applaudissements à droite)... et vous avez abaissé la croix.

Voilà pourquoi nous protestons et pourquoi je remercie mon honorable ami M. de Ravignan d'avoir donné à ceux qui se sentent blessés dans leur âme l'occasion de faire entendre le cri de leur douleur et de décliner la responsabilité de ce qui se fait et de ce qui se prépare.

Messieurs, vous refaites lundi les funérailles de Mirabeau ; souvenez-vous de ce qui les a suivies ; souvenez-vous que celles de Marat leur ont bientôt succédé. La journée de lundi sera, vous l'avez voulu, une grande journée de révolution. (Dénégation à gauche.)

M. LE MINISTRE. — Détournons ces présages.

M. LUCIEN BRUN. — Il y a des journées révolutionnaires qui ne sont pas sanglantes ; celle-là ne le sera pas, mais elle sera la manifestation d'un profond désordre moral.

Nous voulons, nous, que le *Journal officiel* garde la trace de nos protestations contre une politique à la fois pusillanime et violente (Très bien ! très bien ! à droite), qui nous menace de périls faits pour inquiéter notre patriotisme, mais non pour le décourager ; nous savons, en effet, que le jour viendra de la revanche de la France chrétienne contre l'usurpation révolutionnaire. (Exclamations et rires à gauche. — Très bien ! très bien ! et applaudissements répétés à droite. — L'orateur, en descendant de la tribune, est félicité par un grand nombre de sénateurs.)

L'ordre du jour motivé déposé par M. de Ravignan est rejeté. L'ordre du jour pur et simple est voté par 168 contre 67.

Chambre des députés. — La Chambre adopte sans discussion la convention financière égyptienne.

Sur la demande de M. DEVÈS, la discussion sur les propositions relatives à la mise en accusation du ministère a été mise à l'ordre du jour de la séance du 4 juin.

Mardi 2 juin. — *Chambre des députés.* — On commence la seconde délibération de la loi sur le recrutement de l'armée.

Après quelques critiques présentées par M. ANSART, M. GAMBON prend la parole et développe ses théories radicales sur la suppression des armées permanentes.

M. GAILLARD parle ensuite très longuement sur la paix universelle, et la discussion générale est close.

L'article premier est adopté. Sur l'article 2, qui décide que le service militaire sera obligatoire, personnel et égal pour tous, plusieurs discours sont prononcés.

Après quelques mots de M. BALLUE, rapporteur, et de M. le baron REILLE, les articles 2 et 3 sont adoptés. On discute ensuite

l'article 4, qui établit les exceptions en cas de mobilisation. Le ministre des finances demande que le nombre en soit augmenté.

Cet article est renvoyé à la commission.

LETTRE DE M. GOBLET

AU CARDINAL GUIBERT

L'*Agence Havas* communique la réponse de M. Goblet à la lettre de S. Em. le cardinal Guibert, qu'on a lue plus haut. Si M. le ministre des cultes s'est proposé de faire concurrence au *Radical* et à la *République française*, il y a réussi. Qu'on en juge :

Monsieur l'Archevèque,

Vous m'avez adressé une protestation qui, dans la forme comme dans le fond, dépasse absolument votre droit. Je puis comprendre, dans une certaine mesure, l'émotion que vous cause la décision prise à l'égard du Panthéon, bien que la légalité n'en soit pas contestable et que l'édifice qu'elle concerne n'ait jamais été, en réalité, considéré comme une église nécessaire aux besoins du culte.

Mais le sentiment que vous avez pu éprouver ne saurait excuser des écarts de langage aussi contraires au caractère de votre haute fonction qu'à vos devoirs envers le gouvernement et ne vous autorisait à aucun degré à discuter ses actes et sa politique générale.

Une semblable attitude n'est assurément pas de nature à pacifier les rapports entre l'État et l'Eglise : je le regrette, pour ma part. Il vous appartient d'apprécier si vous servez utilement ainsi les intérêts que vous voulez défendre.

Recevez, Monsieur l'Archevêque, l'assurance de ma haute considération.

Le ministre de l'instruction publique,
des beaux-arts et des cultes,

René Goblet.

Ce langage est d'un mal appris. M. Goblet, par cette missive, a reculé les bornes connues de la sottise et de l'impertinence. On comparera les deux hommes, les deux caractères, les deux styles. L'indécence grossière du langage du ministre ne fait que mieux ressortir la noblesse de l'attitude de l'archevêque.

NÉCROLOGIE

M. Rogier, ministre d'État, un des promoteurs de la révolution qui amena l'Indépendance de la Belgique, est mort mercredi à Bruxelles.

Combattant de 1830, membre du gouvernement provisoire, membre du Congrès constituant, M. Rogier est l'un des pères de la patrie belge.

M. Rogier appartenait au parti libéral. Il était prédisposé à en adopter les opinions par sa naissance, par les traditions de la Révolution française, qui étaient chez lui un héritage de famille, par les habitudes de sa vie, trop souvent étrangères à la religion.

La justice oblige cependant à reconnaître qu'il aima sincèrement la Belgique et qu'il resta longtemps fidèle à l'union de 1830, avant de céder aux entraînements qui en firent un des chefs de la politique nouvelle, en 1847.

Au congrès, il avait voulu sincèrement la liberté pour tous, même pour l'Église, et ce ne fut qu'assez tard qu'il se départit de cette ligne de conduite pour se retourner avec les anciens orangistes contre l'émancipation civile et religieuse des catholiques belges, issue de la séparation de la Belgique et de la Hollande. En mars 1832, lorsqu'on lui signalait « les empiètements du cléricalisme, » M. Rogier prit encore la défense du clergé : « Si du trône, disait-il, nous descendons à tous les « pouvoirs publics, je demanderai dans quel cercle de fonctions « se manifestent les envahissements ? Quant à moi, je ne suis pas « atteint de ces craintes contre les influences malignes de la « religion et du clergé. Il y a déjà plusieurs années que je pro- « fesse cette opinion et je ne vois aucun motif qui soit venu me « montrer qu'elle est une erreur. »

M. Devaux contribua puissamment à modifier l'attitude de M. Rogier. Le « patriarche de la doctrine » avait une théorie toute particulière sur les conditions de l'existence politique du pays. L'union des catholiques et des libéraux avait été bonne, selon lui, pour faire la révolution, mais elle ne devait pas survivre à la révolution. Le libéralisme avait à reprendre la lutte contre les catholiques, à moins que ceux-ci ne consentissent à accepter dans leur patrie le rôle de contre-poids aux exagérations radicales et de minorité, humble et tolérée comme une race inférieure et vaincue.

Mais ce fut surtout M. Frère-Orban qui contribua à entraîner M. Rogier dans la voie du libéralisme despotique, centralisateur et antireligieux.

Imbu de traditions orangistes, M. Frère n'avait finalement accepté l'indépendance nationale et la dynastie de Saxe-Cobourg, qu'en répudiant les avantages issus pour les catholiques de la Constitution de 1830. Il était de l'école de Defacqz, désavouée au Congrès par M. Rogier lui-même, et il ne voyait l'indépendance du pouvoir civil que dans l'asservissement de l'Église.

Cette doctrine, propagée par la Franc-maçonnerie, prit corps enfin au Congrès libéral de 1846, qui devint, par le fait même, l'antithèse de l'Assemblée constituante.

Après le triomphe du libéralisme, en 1847, alors que l'esprit révolutionnaire débordait de toutes parts, M. Rogier fut appelé à pratiquer ce qu'il appelait lui-même une « politique nouvelle. »

Ce n'est pas ici le lieu de rappeler le caractère violent de cette réaction.

Comme homme d'État, M. Rogier avait de précieuses qualités : la facilité, l'intelligence, une grande souplesse d'attitude et de langage; mais il avait aussi des défauts graves : il aimait la pose, la réclame, les exhibitions, et, ce qui est plus grave, il contribua puissamment à développer la centralisation et la bureaucratie.

Vers la fin de sa carrière, le fond large et loyal de son caractère et les clartés du bon sens reprirent assez souvent chez lui le dessus sur les suggestions de l'esprit de parti. C'est ainsi qu'en 1868 il quitta le ministère avec M. Van den Peereboom pour ne pas suivre M. Frère-Orban dans une hostilité, chaque jour plus accentuée, contre l'influence de la religion dans l'éducation.

La loi de 1842 sur l'instruction primaire, si brutalement détruite en 1879 par la Franc-maçonnerie gouvernementale, le compta constamment parmi ses défenseurs.

Sa mort a été chrétienne.

C'est une grande grâce que Dieu lui a faite, lui tenant compte ainsi, peut-être, de la droiture de ses intentions et de la générosité de son cœur.

—

Le prince *Robert d'Orléans*, fils aîné du duc de Chartres, vient de succomber aux suites d'une pneumonie.

—

Vient également de mourir M. le duc de Noailles, membre de l'Académie française. C'était un homme de bien et un chrétien.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Un consistoire aura lieu vers la fin de juin pour la préconisation de nombreux évêques, et probablement aussi pour la création de nouveaux cardinaux, parmi lesquels Mgr Melchers, qui aura pour successeur sur le siège de Cologne Mgr Krementz, déjà agréé par le gouvernement prussien. C'est aussi au prochain consistoire que sera préconisé le nouvel archevêque de Dublin, Mgr Moran, jusqu'ici archevêque de Sydney, irlandais d'origine, attendu très prochainement à Rome. On assure enfin que l'ancien évêque de Bâle, Mgr Lachat, déjà nommé archevêque titulaire de Damiette et administrateur apostolique du Tessin, recevra des mains du Saint-Père, dans ce prochain consistoire, le *pallium*.

—

La *Voce della Verità* dénonce à l'indignation de tout le monde civilisé la profanation commise, à Viterbe, des restes mortels de Clément IV, le Pontife qui avait été d'abord secrétaire de saint Louis et dont le corps fut respecté, en 1793, lors de l'invasion de Viterbe par les révolutionnaires français. Le 20 courant, en présence des fonctionnaires municipaux de Viterbe, on a ouvert l'urne en marbre contenant les ossements de l'illustre Pontife ; on a pris le riche anneau et les ornements sacrés qui se trouvaient encore dans l'urne, et quant aux ossements on les a mis dans une cassette en bois que l'on a déposée à l'Hôtel-de-Ville, sans même rédiger de procès-verbal de cette opération sacrilége ; tout cela à la suite de l'expulsion des PP. Dominicains de l'Église Sainte-Marie-dei-Gradi, qu'ils desservaient et dans laquelle était enseveli Clément IV. La population de Viterbe est indignée. On s'attend à une énergique protestation de l'évêque et peut-être aussi du Saint-Siége.

—

Une grande solennité scientifique vient d'avoir lieu au Vatican, sous la présidence de S. S. le Pape. Dans la Salle Clémentine, des élèves des Collèges grec-ruthène, arménien et irlandais ont

discuté, en présence du Pape et du Sacré-Collège, sur les points principaux de la doctrine catholique. Léon XIII ne dédaigne pas de présider ces tournois littéraires. Il joint la faveur personnelle à la protection si noble et si généreuse dont il couvre ces institutions incomparables de Rome, qu'il a fondées ou agrandies. Exemple touchant qui rappelle les plus beaux souvenirs de la Papauté, alors que les Souverains de Rome ouvraient les écoles, fondaient les Universités, provoquaient ce magnifique mouvement scientifique, et venaient s'asseoir eux-mêmes au milieu des docteurs et des élèves, pour symboliser en quelque sorte l'union féconde de la foi et de la science. Léon XIII a repris ces glorieuses traditions en les rajeunissant.

—

Le 25 mai, une foule énorme s'est pressée dans l'Église des Oratoriens, où l'on a célébré le centenaire de saint Grégoire VII. Il y a eu un nombre considérable de communions.

Le soir le panégyrique du grand Pontife a été fait à l'église Saint-Ignace.

PETITE CHRONIQUE

Dimanche, a eu lieu dans le canton de Craon (Mayenne) une élection au conseil général. M. de Champagné, monarchiste, a été élu par 1,392 voix, contre 1,319 données au candidat républicain, M. Monnier.

Cette élection est d'autant plus significative qu'il s'agssait de remplacer un conseiller général républicain, M. Lepelletier Le 18 novembre 1883, M. Lepelletier avait 1,507 voix et M. de Champagné 1,124.

Les temps sont changés.

— A Château-la-Vallière (Indre-et-Loire), dimanche, le scrutin de ballottage pour l'élection d'un conseiller général a donné les résultats suivants :

M. Mahoudeau, républicain, 1,363 voix.

M. de Champchevrier, conservateur, 1,307.

M. Mahoudeau est élu par 56 voix de majorité. Ce succès est de ceux dont l'on triomphe modestement. Et cette piètre majorité est d'autant plus à remarquer que le canton de Château-la-Vallière est depuis longtemps dans la main des républicains. Cette main ne semble plus légère, parait-il, puisque un pur comme le citoyen Mahoudeau ne recueille que 56 voix de plus que le candidat conservateur.

— Le choléra recommence en Espagne. Il y a eu soixante et un cas dans un seul village. Il y a soixante-quatre malades à Benitavo. La chaleur est excessive.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Comme tout le faisait présumer, la liquidation de fin mai s'est opérée en hausse à la Bourse; n'en déplaise aux citoyens anarchistes qui avaient menacé la Bourse d'un siège en règle, si l'antre de la spéculation ne fermait pas ses portes le jour des obsèques de Victor Hugo. Seule, la Bourse n'a pas couru avec la foule et elle a montré qu'il valait encore mieux employer son temps à travailler que de courir après une représentation théâtrale et emphatique, pour ne pas dire impie.

Par sa bonne tenue, la Bourse a prouvé que les anarchistes avaient tort. Ne voulant subir aucune loi, ne devaient-ils pas commencer par ne pas tenter d'imposer la leur? La tolérance pour les autres devrait être la seule règle de ceux qui répudient tous les jougs. En vérité, ce ne sont pas des anarchistes, ce sont tout simplement des incohérents.

Qu'est-ce que la bonne tenue de nos cours, en présence de la hausse des places étrangères et, en particulier, de la Bourse de Londres? Et, dans le domaine de l'incohérence, notre Bourse pourrait souvent prendre un bon rang.

Nous ne savons que trop ce que voudraient les anarchistes; mais ils sont encore peu nombreux et on a peut-être tort de les prendre, à la Bourse, comme une secte importante. Si, en déployant leurs loques rouges, les anarchistes ont voulu faire de la terreur, et porter une rude atteinte à la fortune publique, ils peuvent se vanter de n'avoir que trop réussi. Sans eux, nous aurions le 3 0/0 au-dessus de 82 fr. et près de 83 fr. Les Consolidés anglais ont bien monté de 99 1/16 à 101 3/16 ces jours derniers, c'est une hausse de 2 1/8. Nos Rentes pouvaient faire le même effort, si les bonnes nouvelles de la Chine n'avaient pas été reléguées au second plan par des manœuvres trop bruyantes. Contentons-nous de ce que nous avons pu obtenir.

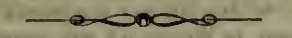
Nous devons signaler que les achats de l'épargne se portent avec une préférence bien marquée sur le 3 0/0, au détriment de l'Amortissable et du 4 1/2 0/0. Le 3 0/0 progresse, tandis que les autres fonds restent stationnaires. Autre preuve: le 3 0/0 a constamment des cours plus élevés sur le marché du comptant que sur le marché du terme. L'épargne agit sagement et ne fait, d'ailleurs, que suivre l'exemple donné par la haute Banque et le conseil désintéressé de ceux qui aiment les gens qui épargnent. Ainsi que nous vous l'avons démontré, il y a un mois environ, l'Amortissable est limité dans la hausse par le taux de remboursement; le 4 1/2 0/0 sera convertible dans quelques années; le 3 0/0 seul n'a pas de limites.

La liquidation a montré des reports absolument bon marché; certaines valeurs et le 3 0/0 ont eu des reports au pair et du déport même. La Banque d'Angleterre a encore descendu à 2 0/0 le taux de son escompte; celui de la Banque de Hollande n'est plus qu'à 2 1/2 0/0. Dans ces conditions si favorables pour les acheteurs, la baisse est bien difficile. A. H.

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul. L. Philipona, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES



DISCOURS DU PAPE

AUX DÉLÉGUÉS DE L'ŒUVRE DES CONGRÈS CATHOLIQUES

Voici l'importante allocution adressée par Sa Sainteté Léon XIII aux délégués de l'œuvre des Congrès catholiques au Vatican, à l'occasion du VIIIe centenaire de saint Grégoire VII :

La circonstance solennelle qui vous amène, cette année, aux pieds du Vicaire de Jésus-Christ, pour Lui confirmer, au nom de toute la Société des Congrès catholiques, les sentiments de votre dévouement et de votre fidélité inviolable, Nous rend, très cher fils, votre présence singulièrement agréable et vos paroles dignes d'accueil. Elles vous ont été inspirées par le souvenir du grand Pontife qui, après huit siècles, vit encore admiré et béni ; et cette manifestation de déférence est elle-même le fruit de ce pieux enthousiasme avec lequel on honore partout le Pontife saint, le très ferme vengeur de la discipline ecclésiastique, l'invincible défenseur de l'indépendance et de la liberté de l'Église, le père très prévoyant des peuples.

Son œuvre, odieusement combattue pendant longtemps, il faut la reconnaître, même à ce signe, comme l'œuvre d'un génie merveilleusement grand. Ses luttes furent pour la liberté de l'Église, à qui la tyrannie des puissances terrestres et la servilité des hommes corrompus faisaient courir les plus graves périls. *L'Épouse du Christ ne doit pas être esclave*, disait Grégoire ; et cette idée sublime, qui se trouve au fond de toutes les résistances opposées par les Papes, depuis les premiers siècles, aux injustes exigences des puissants, est comme l'âme et la vie du pontificat de Grégoire ; elle lui fait affronter avec une imperturbable constance une immense quantité de fatigues, de persé-

cutions, de violences; pour elle, il meurt en exil; mais finalement l'Église a pu cueillir le fruit de ses vertus héroïques et de ses magnanimes entreprises.

Identique en son but final, diverse en sa forme et dans ses moyens, suivant la diversité des temps et des lieux, la guerre se poursuit contre l'Église. En des temps plus voisins de nous, et aux nôtres, on a tenté, par toute espèce d'embûches de renverser le principat civil du Saint-Siège, c'est-à-dire le moyen établi par la Providence divine pour la défense et la protection de son pouvoir suprême; et c'est pour cette liberté, et non certes par ambition du trône ou par désir de grandeur terrestre, que Nos prédécesseurs ont combattu et que Nous combattons également. L'importance souveraine de cette liberté inspire au Vicaire de Jésus-Christ cette constance que le monde ne sait pas comprendre et qui même, au milieu de difficultés de tout genre, est un gage assuré de la victoire.

Mais de même qu'aux temps de saint Grégoire l'Italie ne put pas demeurer étrangère ou indifférente aux destinées du Pontificat romain, elle ne peut pas non plus l'être en nos temps. — En résistant à qui voulait l'Église esclave, saint Grégoire a empêché, comme vous venez de le rappeler, la prédominance d'une puissance étrangère en Italie; et ainsi commença cette ère de prospérité et de gloire qui, par les soins des Papes ses successeurs, parvint ensuite à atteindre son apogée sous Alexandre III. L'héroïne de Canossa s'est portée courageusement au secours de Grégoire, et le nom de l'une, comme celui de l'autre, retentit aujourd'hui encore glorieux et immortel. Ainsi il est certain que si, même à cette époque très difficile, l'Italie a pu trouver la délivrance et le salut, ce fut grâce au Pontificat romain: et toute l'histoire de cette époque confirme d'une manière éclatante que le bien-être et la grandeur de l'Italie dépendent principalement de la persistance de son union avec le Pontife de Rome et de son sincère dévouement à Sa suprême autorité.

Dès lors, attaquer le Pontife, comme on l'ose aujourd'hui, fouler aux pieds les revendications du Saint-Siège, en alléguant le bien de l'Italie, c'est une sottise impie et ce ne

peut être que l'aspiration des sectes qui, sur les traces des ennemis de saint Grégoire, visent avant tout à réduire l'Église en esclavage et à en déchaîner sa puissance. Mais la vérité, qui ne craint pas de démenti, c'est que, avec le Pape, l'Italie est grande et respectée ; sans le Pape, elle est privée de son plus bel honneur et de son meilleur éclat ; contre le Pape, elle est exposée à tous les malheurs qui sont l'apanage ordinaire de qui fait la guerre au Vicaire de Jésus-Christ.

Oh ! si les Italiens, méditant sur les enseignements irréfragables de l'histoire, savaient séparer l'amour de leur pays et le désir de sa prospérité des conceptions ténébreuses des sectes, et, s'inspirant à ce qui est bien véritable et leur suprême intérêt, revenaient au devoir et à l'honneur de soutenir la cause du Pape et de défendre l'indépendance et la liberté du Siége apostolique !

Vous, très chers fils, et tout ce qu'il y a en Italie de catholiques sincères, employez-vous à atteindre ce but : que l'exemple de ceux qui vous ont précédés, et les fruits qu'ils ont cueillis vous servent de stimulant ; que la protection du saint Pape Grégoire fortifie et soutienne votre courage. Et vous réconforte aussi la Bénédiction apostolique, que Nous donnons à vous ici présents, à vos comités, à l'Œuvre des congrès et à tous les catholiques d'Italie.

LA DÉSAFFECTATION DE SAINTE-GENEVIÈVE

A la date du 4 juin, le cardinal-archevêque de Paris a adressé la lettre suivante à MM. les curés de son diocèse :

Monsieur le Curé,

La douce et glorieuse Patronne de Paris n'a plus son église dans la capitale de la France. Une piété treize fois séculaire lui avait consacré le temple que le peuple aimait toujours à visiter. Du haut de la colline qui porte son nom, sa protection rayonnait sur la France entière. Pour la troisième fois, une philosophie

impie, qui renie nos traditions religieuses et nationales, a ravi son église à la Patronne de Paris.

De toutes parts me sont arrivés les témoignages d'une religieuse tristesse. Tous les cœurs chrétiens sentent le besoin d'offrir à Dieu une réparation pour la profanation de son sanctuaire, à sainte Geneviève un pieux hommage en compensation de l'ingratitude qui lui est témoignée. C'est pour moi un devoir et une consolation de donner satisfaction à un désir que la foi inspire.

En conséquence j'ai décidé que dimanche prochain 7 juin, dans toutes les églises et chapelles publiques du diocèse, on chantera le *Miserere*, trois fois le *Parce, Domine,* trois fois l'invocation *Sancta Genovefa*, *ora pro nobis,* avec le verset *Elegit eam* et l'oraison *Effunde super nos* de la fête de sainte Geneviève.

Ces prières devront être chantées à l'issue de la procession de la Fête-Dieu, avant le *Tantum ergo* qui précède la bénédiction du Saint-Sacrement. Dans les chapelles où la procession n'a pas lieu, les mêmes prières seront faites après la grand'messe ou la messe de communauté.

Recevez, Monsieur le Curé, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

† J. Hipp. cardinal GUIBERT,
archevêque de Paris.

Mgr Freppel écrit au cardinal Guibert :

Angers, le 3 juin 1885.

Monseigneur,

Il appartenait à Votre Éminence d'élever la voix tout d'abord pour protester contre le décret qui vient d'enlever au culte catholique l'église patronale de Paris. Permettez-moi d'adhérer publiquement aux observations si justes et si fermes que vous faites valoir dans votre lettre de ce jour à M. le ministre de l'instruction publique et des cultes.

Comme député, j'avais eu occasion de combattre, à deux reprises, dans les séances du 5 mars et du 19 juillet 1881, une proposition de loi qui tendait au même but. Car, à cette époque, tous les membres de la Chambre des députés, comme le prouvent d'ailleurs leurs votes, s'accordaient à penser que la question était du domaine législatif, et ni M. Achard, ni M. Raspail, ni aucun des orateurs qui m'ont répondu, ne songeait à prétendre

qu'il suffisait d'un simple acte administratif pour abroger les décrets du 20 février 1806, du 6 décembre 1851 et du 22 mars 1852.

Aujourd'hui, c'est à titre d'évêque et en qualité d'ancien doyen de Sainte-Geneviève, que j'éprouve le besoin et que je considère comme un devoir d'unir ma protestation à celle de Votre Éminence contre une mesure aussi blessante pour la religion catholique qu'elle me paraît arbitraire et illégale.

Pour rassurer sa conscience, M. le ministre des cultes s'est plu à penser « que l'église Sainte-Geneviève n'a eu véritablement le caractère d'un monument religieux qu'à l'époque de la Restauration ; que c'était pour tout le monde un monument plus laïque que religieux, où l'on n'allait pas pour assister aux cérémonies du culte... » (Discours au Sénat du 31 mai.) C'est déjà ce qu'affirmait M. le ministre de l'intérieur quand il prétendait, dans son rapport du 26 mai, que « le culte ne se célébrait pas dans l'église Sainte-Geneviève d'une manière régulière et légale.

Après avoir été attaché pendant six ans à l'église patronale de Paris, il ne m'est pas possible de laisser passer de telles assertions sans y répondre par des faits dont la capitale tout entière peut témoigner. La vérité est que, durant trente-quatre années, en vertu d'actes législatifs d'une valeur incontestable, le culte catholique a été célébré à Sainte-Geneviève avec la plus entière régularité et sans autre interruption que celle du régime de la Commune. Tous les matins, le saint sacrifice de la messe était offert sur trois autels. Le dimanche, le ministère de la prédication s'exerçait dans l'église patronale à trois reprises, le matin, à midi et le soir; et les établissements voisins n'ont pas perdu le souvenir des conférences religieuses que les chapelains donnaient à la jeunesse des écoles.

Les octaves des Morts et du Saint-Sacrement, les exercices préparatoires à la fête de l'Assomption y attiraient une affluence de fidèles aussi considérable que dans n'importe quelle autre église de la capitale. Il suffit de remonter à quelques années pour se rappeler les grandes solennités où les facultés de l'État venaient, le ministre de l'instruction publique à leur tête, inaugurer leurs travaux dans le sanctuaire qui couronne la montagne Sainte-Geneviève. Nous y avons vu également, dans des temps meilleurs que le nôtre, les élèves de toutes les écoles primaires de Paris venir fêter cette sublime enfant du peuple qui partage avec Jeanne d'Arc l'honneur d'avoir délivré la

patrie. Est-il besoin de mentionner ces neuvaines de Sainte-Geneviève pendant lesquelles chaque année, la vaste basilique avait peine à contenir les pèlerins qui, de tous les points de Paris et de la banlieue, se pressaient dans son enceinte pour honorer la patronne de la cité?

Comment dire après cela que «l'on n'allait pas à Sainte-Geneviève pour assister aux cérémonies du culte, mais pour y admirer les peintures murales et l'architecture du monument; que cette église n'a eu véritablement le caractère d'un monument religieux qu'à l'époque de la Restauration?» Non, il faut bien permettre à notre douleur de laisser aux mots leur véritable sens: bannir la religion catholique d'un temple où, depuis trente-quatre ans, le culte s'exerçait avec un tel éclat, c'est une profanation manifeste; abattre la croix qui surmonte le dôme de Sainte-Geneviève, serait un vrai sacrilège. Ces mots sont, à l'heure présente, sur les lèvres de tous les catholiques de France.

Votre Éminence s'appuie avec infiniment de raison sur l'article 12 du Concordat, qui prescrit de remettre à la disposition des évêques non seulement toutes les églises métropolitaines, cathédrales et paroissiales, mais encore « toutes les autres églises non aliénées, nécessaires au culte. » Et qui donc, si ce n'est l'évêque, est juge des besoins du culte? Qui donc, en dehors de l'autorité diocésaine et sans même la consulter, peut avoir qualité pour décider de son propre chef si une église est nécessaire au culte ou non?

Comment ne pas voir que dans une ville immense telle que Paris, où les églises paroissiales suffisent à peine aux exigences ordinaires du service religeux, une église d'un caractère spécial, telle que l'église patronale Sainte-Geneviève, peut devenir nécessaire pour la piété des fidèles, soit comme centre de pèlerinage, soit comme centre d'enseignement, soit comme centre d'œuvres particulières? Est-il admissible que la patronne de la capitale n'ait pas une seule église qui porte son nom et qui lui soit spécialement consacrée? Et comment se faire à l'idée qu'une telle église puisse s'élever ailleurs que sur les lieux mêmes où depuis treize siècles le peuple de Paris n'a cessé d'offrir à sainte Geneviève les témoignages de sa confiance et de sa vénération?

Aussi Monseigneur, ai-je le ferme espoir que la noble protestation de Votre Éminence portera ses fruits dans l'avenir.

Ce n'est pas la première fois que la Révolution a cru tenir pour toujours cette église, objet de tant de luttes ; mais chacune de ses entreprises contre Sainte-Geneviève a été suivie d'une éclatante réparation. Le mot de saint Paul n'a cessé de se vérifier pour l'humble vierge de Nanterre : *Infirma mundi elegit Deus ut confundat fortia.* Peut-être même regrettera-t-on quelque jour d'avoir rendu notre tâche plus facile en agissant avec tant de précipitation : car ce qu'un simple acte administratif a pu faire, un autre pourra le défaire au même titre : cela me paraît de toute évidence. Comme en 1851, sans réaction violente, sans porter aucune atteinte à la mémoire des morts, les hommes qui auront l'honneur d'accomplir cet acte de justice remettront toutes choses dans l'état où une possession paisible et non interrompue de trente-quatre ans les avait laissées.

Ces reliques de sainte Geneviève devant lesquelles nous aimions à prier pour la patrie française, ils les replaceront sous les voûtes qui, dès l'origine, avaient été destinées à les recevoir. Cette croix abattue dans un moment d'oubli remontera au sommet sacré d'où elle dominait la capitale ; et le jour où nos prières auront obtenu cette réparation, sera un jour de joie pour Paris et pour la France.

Daigne Votre Éminence agréer l'hommage de mon profond respect et de mon affectueux dévouement.

† CH.-ÉMILE,
Évêque d'Angers.

—

Sa Grandeur Mgr l'archevêque d'Aix vient d'adresser à S. Ém. le cardinal Guibert la lettre suivante :

Aix, le 3 juin 1885.

Éminentissime Seigneur,

Je viens de lire votre protestation contre la profanation de l'église Sainte-Geneviève. Cet impérissable document n'a pas plus besoin de mon suffrage que Votre Éminence de mes félicitations. Mais comme il s'agit d'un scandale qui affecte l'Église entière, et que les âmes chrétiennes n'en gémissent pas moins à Aix qu'à Paris, je crois devoir y adhérer pleinement et publiquement.

Veuillez agréer, Éminentissime Seigneur, l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, de Votre Éminence, le très humble et très dévoué serviteur.

† AUGUSTIN.
archevêque d'Aix.

D'autre part, Sa Grandeur Mgr l'évêque d'Annecy a écrit au ministre de l'instruction publique et des cultes la lettre que voici :

Reignier, en cours de visites pastorales, 6 juin 1885.

Monsieur le ministre,

Son Éminence le cardinal archevêque de Paris vous a écrit, le 29 du mois dernier, une lettre relative à l'acte qui enlève au culte catholique l'église Sainte-Geneviève.

La réponse que vous avez faite à cette lettre donne à la violence exercée dans une église de Paris le caractère d'un acte où se trouvent intéressés tous les diocèses de France. C'est pourquoi je regarde comme un devoir de ma charge de déclarer publiquement que j'adhère de la manière la plus complète à la lettre de Mgr l'archevêque de Paris, à toutes les affirmations qu'elle pose, et à toutes les appréciations qu'elle renferme.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'assurance de ma haute considération.

† Louis,
évêque d'Annecy.

—

S. Ém. le cardinal Caverot, archevêque de Lyon, vient d'adresser la lettre suivante à S. Ém. le cardinal Guibert :

Lyon, le 7 juin 1885.

Éminence Révérendissime,

Je crois être l'interprète d'un grand nombre de nos collègues dans l'épiscopat en adressant à Votre Éminence, en leur nom et au mien, nos félicitations les plus respectueuses pour sa courageuse protestation à l'occasion de la profanation de l'église de Sainte-Geneviève.

Ce langage, digne des Ambroise et des Chrysostome, devait inévitablement susciter des contradictions violentes. Mais Votre Éminence a pour elle l'admiration des catholiques, et au besoin elle trouvera sa consolation dans ce qui, en des circonstances à peu près analogues, est dit des Apôtres au livre des Actes : « *Ibant gaudentes a conspectu concilii, quoniam digni habiti sunt pro nomine Jesu contumeliam pati.* »

Veuillez agréer, Éminence Révérendissime, l'hommage de mes sentiments les plus respectueux.

† L.-M. Card. Caverot,
Archevêque de Lyon.

UNE ÉDUCATRICE SELON LA FOI

« Pour aimer Dieu convenablement, il faut trois cœurs en un seul : un cœur de feu envers Dieu, un cœur de chair envers le prochain, un cœur de bronze envers soi-même. » (Saint François d'Assise.)

Cette maxime du Saint le plus embrasé de l'amour divin s'applique merveilleusement aussi à l'éducation ; quoi qu'on puisse faire, l'éducation sans la Foi sera toujours stérile, Victor Hugo l'a dit lui-même jadis dans une page précieuse à transcrire :

« Loin que je veuille proscrire l'enseignement religieux, il est, selon moi, plus nécessaire qu'il n'a jamais été : *plus l'homme grandit, plus il doit croire.*

« Il y a un malheur dans notre temps, c'est une tendance à tout mettre dans cette vie. En donnant à l'homme pour fin et pour but la vie terrestre, la vie matérielle, on aggrave toutes ses misères par la négation qui est au bout, on ajoute à l'accablement des malheureux le poids insupportable du néant, et de ce qui n'est que la souffrance, c'est-à-dire la loi de Dieu, on fait le désespoir ; de là de profondes convulsions sociales. »

Cela est vrai. — Il faut pour cette grande œuvre de l'éducation, outre l'enseignement religieux, la Foi profonde dans celui qui l'inspire, c'est-à-dire l'amour de Dieu, l'amour des âmes et l'abnégation.

Mère Saint-Raphaël (1), supérieure d'une des maisons d'éducation de Saint-Thomas de Villeneuve à Saint-Germain-en-Laye, avait cette foi vraie... Selon l'expression naïve de saint François d'Assise, elle aimait Dieu *convenablement* et possédait ces trois cœurs en un seul dont il parle :

*
* *

« Cœur de feu envers Dieu. »

Née sous le chaud soleil du Midi où les âmes sont plus ardentes, les impressions plus vives, elle était de la génération de ceux qui cherchent le Seigneur..... Quand elle l'eut trouvé, elle se voua à Lui, avec le magnifique élan d'une nature jeune

(1) Mère Saint-Raphaël, supérieure de la maison de Saint-Thomas de Villeneuve à Saint-Germain-en-Laye, décédée le 30 avril 1885, à l'âge de 78 ans, après cinquante-une années de vie religieuse et vingt-trois ans passés à Saint-Germain comme supérieure.

et d'un cœur de feu, donnant en échange, sans hésiter, pour son amour et celui des âmes, le monde où, par sa famille, elle devait occuper une position brillante. Elle aimait à parler de son pays dans les très rares instants où elle parlait d'elle-même; lorsqu'une élève avait été à Marseille et évoquait les sites de cette riche contrée, Mère Saint-Raphaël avait un radieux sourire...

Mais une bien autre lumière que celle du soleil de Provence illuminait sa vie et l'éclaira pendant cinquante et une années vouées à l'éducation. — Un homme du monde disait après une conversation avec elle, au sujet d'une élève : « Quelle foi ! » C'était en effet tout son secret et le but de ses efforts. Elle était arrivée à ces sommets où la conviction agrandit l'intelligence, a l'infini pour horizon et explique le mouvement des choses humaines. Aussi ses idées étaient larges, ses vues élevées; elle contemplait le monde avec beaucoup d'indulgence; son expérience n'avait ni raideur, ni mépris..... Cette vénérée Mère savait bien que ses chères enfants s'en iraient un jour à travers ce monde et elle voulait en faire des chrétiennes sans étroitesse de cœur ni mesquinerie de pensées.

Comme saint Jean, au déclin de sa vie, redisant sans cesse : « Aimez-vous les uns les autres », elle répétait souvent : « Il faut aimer le bon Dieu... il faut le prier, » et ne s'égarait point dans de longs détails. Il semble que les âmes pures, sur le seuil de l'éternité, voient les choses dans toute la grandeur de leur simplicité. — C'est le propre de la jeunesse de s'égarer dans les théories qui exaltent et éloignent de la pratique.

Elle s'occupait spécialement des Premières Communiantes, les préparant de longs mois à l'avance.... travaillant pour que la Première Communion laissât dans ces jeunes âmes un souvenir ineffaçable, non d'impression et de sensibilité nerveuse, mais de foi profonde.

Le matin du grand jour, elle les passait en revue avec un attendrissement maternel presque respectueux, elle s'était efforcée par tant de prières, (Dieu seul a pu les compter !) par tant d'immolations secrètes, à rendre ces âmes très pures, très dignes de la visite du Seigneur ! « Mes enfants, disait-elle, demandez à Notre-Seigneur de ne jamais l'oublier et d'être bonnes — parlez-lui.... des vôtres, de ceux que vous avez perdus, de vos maîtresses, de vous.... et un peu de moi ! » Et comme les petites, toutes émues sous leur long voile blanc,

répondaient : « Oh oui! notre mère.... Merci ! » elle s'enfuyait bien vite à la chapelle pour cacher son émotion qui débordait.

Beaucoup ont passé par ces douces mains, par cette âme où il faisait chaud, et nulle, j'en ai la conviction, nulle n'a oublié ce jour d'ineffable paix et les recommandations de Mère Supérieure : « Demandez à Notre-Seigneur de ne jamais l'oublier et d'être bonnes ! »

C'est à plusieurs générations qu'elle a dit cela. — Il y a parmi elles de ferventes religieuses, des épouses chrétiennes, des mères selon le cœur de Dieu.... Et s'il y en a qui ont méconnu les enseignements de leur jeunesse, une heure sonnera où dans le fond de leur conscience, elles se souviendront.

Les enfants de Marie la préoccupaient aussi beaucoup ; les réunions du samedi lui étaient chères, elle y mettait tout son zèle, et, à l'époque où, trop fatiguée, elle dut renoncer à faire les exhortations, elle en souffrit..... mais avec un parfait oubli d'elle-même..... Elle était aimée de tous parce qu'elle s'oubliait toujours.

Mère Saint-Raphaël considérait comme très importante la retraite annuelle du pensionnat; elle y conviait *ses anciennes* et tenait à un sérieux recueillement. Au sortir des instructions, elle regardait défiler tout son monde, arrêtant au passage celles dont la physionomie trahissait l'ennui..... Elle montait dans les classes et redisait sans amener de lassitude : « Il faut prier... beaucoup prier et se renoncer. » Prier, se renoncer... la religion est dans ces deux mots, et c'est le plus beau programme d'éducation qu'on ait encore trouvé. Ceux qui penseraient que c'est un pauvre programme, ne se doutent point qu'il est au contraire très vaste. Prier, c'est-à-dire : un but divin et l'âme tranquille... se renoncer, c'est-à-dire : le devoir et le travail avant tout et toujours.

Elle s'était réservé les fonctions de sacristine, ornant elle-même la chapelle. — Le dimanche, en particulier après les vêpres, elle rangeait l'autel avec quelques enfants de Marie ; dans ce grand calme de la maison silencieuse, à cette heure où le soir venait, où la lampe du Saint-Sacrement éclairait faiblement les ombres du sanctuaire, elle allait, priant tout bas, de la sacristie au chœur, le visage tout illuminé de sa prière, comme elle faisait toute chose, sans bruit. Elle détestait le bruit, *l'ennemi de l'ordre*, et rien qu'à la regarder on se sentait l'âme fortifiée.

*
* *

« Cœur de chair envers le prochain. »

Le cœur de Mère Saint-Raphaël était un cœur humain dans sa plénitude, avec toutes les notes exquises des tendresses élevées, dominées, conduites, transfigurées par la Foi, et la passion pure des âmes s'épanchant en mansuétude, en inaltérable bonté.

On ne sait pas assez toute la gloire qu'il y a à être bon... Et elle était parfaitement bonne.

Lorsqu'une nouvelle élève entrait au couvent, avec de gros sanglots et ce premier effarement de l'enfant loin de sa famille, elle la prenait par la main, l'emmenait à la chapelle, s'agenouillait avec elle devant la statue de la sainte Vierge, puis la conduisait dans son petit bureau, tout embaumé aujourd'hui de son précieux souvenir... Dans ce bureau, détail touchant, il y avait des chaises pour toutes les tailles. Elle asseyait la fillette qui pleurait à ses côtés, lui parlait de sa famille... de sa mère... de sa maison, et la *nouvelle* s'épanchait sans le savoir; la religieuse avait sondé ce cœur... elle savait alors comment il faudrait former cette âme et la conduisait un peu consolée dans sa classe, vers sa maîtresse et ses compagnes. J'en connais une fort sauvage qui eut peur de ce regard profond... elle se prit à crier en regardant par la fenêtre la lourde porte d'entrée : « Je veux m'en aller, je ne vous connais pas, je ne vous aimerai jamais! » La Supérieure l'attira sur sa poitrine, et écartant les doigts crispés de la petite révoltée qui se voilait la figure, la contempla et lui dit : « Je vous connais, moi, et je vous aime bien. » C'est ainsi qu'elle gagnait les affections.

Elle aimait toutes ses enfants et ne les perdait point de vue, mais son faible était pour les natures difficiles... Il y avait là beaucoup d'ouvrage... elle les étudiait avec un tact parfait, en causait avec leur maîtresse et finissait toujours par triompher avec cette dernière.

Une grande partie des jeunes filles passaient leurs examens... Mère Saint-Raphaël les suivait sur la brèche... le matin elle communiait pieusement pour elles, assistait à leur déjeûner, et comme elles ne mangeaient guère, leur prenait dans son grand sac noir des provisions de route. Arrivées au lieu de l'examen, notre Mère leur jetait un doux regard réconfortant : « Je prierai,

mes enfants, je prierai! » Et les jeunes filles allaient bravement au feu.

L'éducation finie, les jeunes filles quittaient le couvent... Elles pleuraient toutes en le quittant... on avait été si bon pour elles... on les avait si bien aimées! Et Mère Saint-Raphaël avait aussi des larmes. Elle leur donnait ses derniers conseils : avec une gravité digne, elle soulevait les premiers voiles de la vie, elle pénétrait dans leur âme avec anxiété : « Vous aimerez bien le bon Dieu, n'est-ce pas? — Il y a dans le monde beaucoup de bien et beaucoup de mal... vous ferez le bien... et vous nous reviendrez quelquefois? » L'œuvre était-elle terminée? Non, car on revenait... Et puis, *avec le temps, il y a de nouvelles lumières qui se détachent des anciens conseils*, l'éducation se reflète et se prolonge sur toute la vie.

On revenait le plus souvent possible, et Mère Supérieure vous accueillait les bras tendus... Elle vieillissait, mais on était frappée du rayonnement intérieur qui se réflétait sur sa physionomie et on se laissait doucement pénétrer par cette atmosphère de sainteté. Certaines dont les existences étaient difficiles, arrivaient là très brisées... Notre Mère s'en apercevait immédiatement. « Vous, ma grande fille, disait-elle, vous aviez besoin de nous venir! » C'était vrai et on ne résistait point. Elle aidait de toutes façons... conseils d'âme, de cœur, conseils d'affaires.

A sa fête, dans ce beau mois de Mai qu'elle affectionnait, les réunions étaient complètes : religieuses, enfants, tout le monde était heureux de lui répéter qu'on l'aimait. Elle écoutait tout attendrie, pleurant avec un sourire, fatiguée un peu de ces expansions vives de la jeunesse ; pourtant sachant rire franchement avec nous, restée jeune malgré son âge, renouvelée chaque jour par sa foi grandissante. Dans une de ces dernières fêtes, on exprima parmi les vœux celui de la conserver bien longtemps encore. « Eh! mais, répondit-elle avec vivacité, vous ne voulez donc jamais me laisser aller au ciel? » C'était vrai, nous n'aurions jamais voulu la laisser partir.

En dehors des pensionnaires, elle dirigeait les orphelines, s'y dévouant de tout son pouvoir et les aimant d'un amour maternel de protection... Elles étaient pauvres, et la pensée de leur avenir pénible lui serrait le cœur.

Je n'ai point parlé de sa charité... elle donnait sans compter. Elle ne supposait point qu'on pût aimer Jésus-Christ sans aimer

les pauvres, fidèle à cette parole de l'*Imitation* : « Qu'est-ce que la charité sinon l'amour, et qu'est-ce que l'amour, si ce n'est un amour sans bornes? »

*
* *

« Cœur de bronze pour elle-même. »

Elle avait trouvé, cette âme victorieuse, une force indomptable sous une apparence extrêmement frêle; l'énergie était puissante dans ce corps délicat; en cela comme en tout, elle prêchait par les actes plus que par les paroles. Mère Saint-Raphaël supportait vaillamment les charges d'une maison considérable dont elle fut supérieure pendant vingt-trois ans... Elle était la tête, le centre, et tenait matériellement si peu de place! « *On entendait à peine le bruit de sa voix et de ses pas* » mais on sentait sa haute intelligence et sa belle âme. Au milieu de ses nombreuses occupations, notre Mère était toute à tous. Il semblait qu'on ne la dérangeât jamais... on eût dit, à la voir toujours sereine, qu'elle n'avait point d'ennuis, point de peines; elle en avait... le gouvernement d'une maison ne va point sans difficultés, et le rude labeur de l'éducation avec ses joies profondes, récèle d'immenses soucis. Elle avait certainement souffert... elle savait si bien consoler!

L'action, le dehors, n'est qu'un faible écho des sentiments intimes quand il s'agit des âmes. Personne ne saura les renoncements intérieurs, les luttes quotidiennes de cette âme forte pour arriver à cette haute vertu, à cette attente de la mort pleine de douceur et de confiance.

Notre-Seigneur, son moment venu, l'a appelée et elle s'est élancée vers lui avec un cri d'amour : « O mon Maître! »

Rien de ce qui a été commencé ici-bas sous l'œil divin ne périt et ne s'efface. L'œuvre de Mère Saint-Raphaël vit et vivra.

A. P.-L.

LE BUDGET DES CULTES (1)

On dirait vraiment, à entendre les déclamations qui se donnent cours sur ce grave sujet, que le budget des cultes est une dernière épave de l'ancien régime oubliée par la Révolution.

(1) Discours de M. Chesnelong, à l'Assemblée des catholiques.

Il n'en est rien, Messieurs, c'est de 1789 que date le budget des cultes ; c'est 1789 qui l'a fondé, en lui donnant le caractère d'une dette nationale. (*Très bien !*) Créé en 1789 et supprimé en 1793, il fut rétabli en 1801 ; voilà le fait. Il en résulte que les sectaires qui veulent aujourd'hui le supprimer de nouveau renient l'œuvre de 1789 et reprennent les sinistres errements de 1793 ; et nous qui soutenons le budget des cultes défendons sur ce point l'honneur de la première Constituante contre les plagiaires de la Convention ! Il me semble important de mettre ce point en pleine lumière.

En 1789, le clergé comptait 80,000 ecclésiastiques et avait environ 90 millions de revenu en biens fonds. Je ne parle pas des dîmes. C'était une propriété doublement sacrée par son origine et sa destination. Elle était sacrée par son origine ; le clergé n'avait, en effet, usurpé les possessions de personne ; ses biens lui appartenaient, soit parce qu'il les avait acquis, soit parce qu'ils lui avaient été librement et légitimement donnés. La propriété ecclésiastique n'était pas moins sacrée par sa destination ; elle avait pour objet d'assurer les frais du culte, l'entretien des ministres, le soulagement des pauvres. C'était la charité chrétienne qui l'avait créée, et c'était dans un but de charité chrétienne qu'elle avait été fondée. C'était un capital qui profitait à la vertu d'où il était sorti. Ces biens, d'ailleurs, exploités avec l'intelligence du dévouement, avaient fructifié dans les mains du clergé au grand avantage de la prospérité générale ; et lorsque l'État, aux prises avec des besoins exceptionnels, avait fait appel aux sacrifices du clergé, il en avait obtenu, en toutes circonstances, le concours le plus large et le plus généreux.

On était, en 1789, à un de ces moments ; on procédait à une transformation politique, et, à beaucoup d'égards, à une transformation sociale qui se compliquait de graves embarras financiers. Il fallait créer des ressources nouvelles, et, au lieu de réclamer, comme par le passé, le concours volontaire du clergé qui, à coup sûr, n'aurait pas fait défaut, on résolut de mettre la main, au profit de l'État, sur la propriété ecclésiastique, soit pour l'aliéner, soit pour qu'elle servît de gage à des emprunts nécessaires.

La proposition vint, vous le savez, de M. de Talleyrand, et Mirabeau, entre beaucoup d'autres, mit au service de cette cause équivoque le puissant éclat de son éloquence. J'ai relu,

Messieurs, à votre intention, la mémorable discussion qui s'engagea sur ce projet. Certes on y rencontre bien des préjugés, bien des erreurs, des théories bien sophistiques, je ne sais quelle métaphysique politique aussi fausse que subtile et alambiquée. On voit bien que la philosophie dissolvante du XVIII[e] siècle a passé par là et a obscurci dans les esprits les plus éminents les saines notions du droit et de la justice. Le *Contrat social* de J.-J. Rousseau était l'évangile de beaucoup de ces nouveaux législateurs; et ils apportaient, dans l'examen des plus graves problèmes, cette logique fallacieuse, qui, ne tenant compte ni des droits les mieux établis, ni des faits les plus légitimement consacrés, part des principes les plus aventureux pour aboutir souvent, à travers les abstractions les plus hasardées, aux conséquences les plus redoutables. Et pourtant, quand je me reporte à certains débats parlementaires de notre temps, je suis obligé de constater que 1789, le talent même mis à part, gagne singulièrement à la comparaison. Alors, il y avait encore certaines audaces qu'on ne se permettait pas, certaines limites qu'on ne franchissait pas, certaines nécessités sociales qu'on ne contestait pas, certains mépris qu'on n'affichait pas.

Toujours est-il que la discussion fut très solennelle et très approfondie. Les biens ecclésiastiques étaient-ils la propriété du clergé, ou bien appartenaient-ils à la nation, et le clergé n'en était-il qu'un usufruitier révocable? C'est sur cette question de droit que porta presque exclusivement tout le débat.

La propriété, disaient les promoteurs de la proposition, c'est le droit d'user et d'abuser. Or ce droit, le clergé ne l'a jamais possédé ; il n'a pu recevoir ou acquérir qu'avec autorisation, il n'a pu aliéner qu'avec permission, il n'a pu jouir que sous conditions : donc, il n'est pas propriétaire. Il n'a été que l'administrateur et l'usufruitier des biens appartenant à la nation.

Et les défenseurs du clergé répondaient : Sans doute il s'agit d'une propriété *sui generis* qui ne ressemble pas en tout à la propriété ordinaire. Mais elle a toujours eu ce caractère constitutif de la propriété que contre tout tiers usurpateur, le clergé eut en tout temps le droit incontesté de la revendiquer comme sienne et d'en exclure autrui. Il est d'ailleurs propriétaire en vertu des titres de donation, d'acquisition ou d'échange dont il est nanti ; il est propriétaire en vertu des lois qui, toutes et toujours, ont reconnu et confirmé sa propriété ; il est propriétaire en vertu d'une possession séculaire. Que faut-il de plus ?

Si ce n'est pas assez pour établir la propriété, quelle est donc celle qui repose sur de plus solides bases? Et puis le clergé n'eût-il qu'une jouissance, un usufruit, une possession, est-ce que la jouissance ou l'usufruit, n'est pas un droit? Est-ce que la possession ne constitue pas une propriété sociale ? Est-ce que la jouissance, l'usufruit, la possession ne sont pas, comme la propriété elle-même, sous la garde de la loi?

Et les partisans de la possession reprenaient : Vous ne pouvez pas soutenir cependant que chaque membre du clergé soit propriétaire pour son propre compte, ni que tous les membres du clergé soient propriétaires par indivis, ni que la propriété appartienne au corps du clergé pris dans son ensemble. Il ne peut y avoir de propriété là où il n'y a pas un propriétaire reconnu sur qui elle repose.

Et les défenseurs du clergé répondaient encore : Le propriétaire, ce n'est sans doute ni chaque membre du clergé pris individuellement, ni le clergé formant un seul corps ; c'est chaque établissement ecclésiastique, ici l'évêché, là le chapitre ou le séminaire, ailleurs l'hospice ou le monastère, ailleurs encore la fabrique. Ce sont là autant de personnes morales légalement reconnues qui ont reçu ou acquis, qui possèdent, qui jouissent. Vous demandez où sont les propriétaires. Les voilà; ils vous présentent leurs titres. Vous ne pouvez les dépouiller sans violer leur droit.

Soit, objectait-on alors, vous êtes des personnes morales. Mais autre est le droit de l'individu, autres sont les droits des personnes morales. L'individu a préexisté à la société ; il avait des droits propres antérieurs à la loi, que la loi n'a pas créés, qu'elle a dû reconnaître et garantir, qu'elle ne peut ni amoindrir, ni détruire. Mais les personnes morales, produits de la loi, n'existent que par elle, n'ont des droits que par elle. La loi les crée comme et quand il lui plaît ; elle peut les modifier ou les supprimer à sa guise. Elle peut leur ôter la vie sans homicide ; elle peut leur ôter la propriété sans confiscation.

Et les défenseurs du clergé protestaient avec énergie contre cette théorie à la fois chimérique dans ses principes et odieuse dans ses résultats, qui osait conclure à une mort violente sans homicide et à une dépossession brutale sans usurpation. Est-ce que vous voulez, s'écriaient-ils, revenir à ce principe que tous les biens sont à César et qu'il peut, à son gré, en abandonner ou en retenir la possession ? Rome païenne le repoussait avec

horreur ; comment osez-vous, en pleine lumière du droit chrétien, l'appliquer à l'Église ? L'Église avait devancé la France sur le sol gaulois. Le clergé de France était propriétaire avant que Clovis ne fût roi. Le législateur conquérant eut donc à reconnaître dans l'Église un droit préexistant ; il ne le créa pas. Et puis d'ailleurs, en dehors de cette considération historique, la loi, quand elle reconnaît la personnalité d'un corps, j'en appelle à l'ancien président d'Aix que j'ai l'honneur de voir devant moi et à qui j'envoie mon plus sympathique salut d'ancien collègue au Corps législatif ; en droit dis-je, quand la loi reconnaît la personnalité d'un corps, elle donne à ce corps un être propre qu'elle ne peut supprimer arbitrairement, la loi et l'arbitraire sont inconciliables ; l'un détruit l'autre. Redressez les abus qui ont pu s'introduire dans la gestion des biens ecclésiastiques ; mais la propriété est au-dessus de votre souveraineté. Là où la souveraineté et le domaine sont confondus, le despotisme remplace le droit ; il n'y a que des maîtres et des esclaves. Vous ne pouvez pas plus réduire à cette sujétion abjecte une portion de la nation que vous ne pourriez y réduire la nation tout entière.

La discussion en était là, lorsque Mirabeau, comprenant, avec la hauteur lumineuse de son esprit, que, sur tous ces points, la thèse de la spoliation ne tenait pas, que le fait brutal n'avait pas même une apparence de droit, essaya, par une diversion spécieuse, de montrer dans l'origine même de la propriété ecclésiastique, un prétendu droit d'État que la nation pouvait reprendre, même après l'avoir abandonné pendant plusieurs siècles, en se chargeant elle-même de remplir les intentions des fondateurs de cette propriété. Pourvoir aux frais du culte, à l'entretien de ses ministres, au soulagement des pauvres, c'est, disait-il, — j'analyse, je ne cite pas, — une obligation de l'État qu'il aurait dû prendre à sa charge, si la propriété ecclésiastique n'avait pas existé. Quel est donc le caractère de cette propriété ? Des donations ont été faites, non pas au clergé, mais au service des autels, à l'entretien des temples, à la portion indigente de la société ; et c'est pour la nation entière que la loi permit au clergé de les recevoir. Mais de même que dans le passé, l'État a pu abandonner ces donations au clergé en s'exonérant lui-même d'une charge qui lui incombait, de même il peut aujourd'hui les reprendre en pourvoyant directement à la charge. Le clergé ne peut se plaindre d'une injustice puisque

l'État, en le dépossédant, assure lui-même la dotation du culte; et l'intention des fondateurs ne sera pas trompée, puisque l'État, en reprenant les biens ne cessera pas de remplir la destination prescrite par les donations. C'était, vous le voyez, la théorie poussée sans doute à des extrémités qui allaient jusqu'à la confiscation du droit, mais impliquant néanmoins, dans une certaine mesure, le respect des conditions posées par les fondateurs et des droits acquis aux destinataires, c'était, dis-je, avec l'intervention de la justice en moins et l'arbitraire législatif, en plus, la théorie de l'expropriation forcée pour cause d'utilité publique moyennant la stipulation d'une indemnité équivalente pour les ayants droits.

La réponse était facile; elle fut faite, et bien qu'elle n'ait rien empêché, j'ose dire qu'elle fut péremptoire. Où était l'utilité publique? Est-ce qu'il y avait utilité publique à tranformer une propriété qui, dans les mains de ces détenteurs, était arrivée à son maximum de production? Est-ce qu'il y avait utilité publique à abaisser la dignité du clergé et à le mettre, pour les conditions matérielles de sa vie, sous la dependance de l'État?

Est-ce que l'État lui-même trouvera un profit réel dans la vente des biens ecclésiastiques, et est-ce que cette immense opétion ne donnera pas lieu à des agiotages effrenés et n'aboutira pas finalement à une dilapidation ruineuse? Et puis, de ce qu'un don tourne à la décharge d'un tiers, est-ce à dire que ce tiers puisse se prétendre propriétaire de ce don? Il garde ce qu'il aurait dû fournir; voilà pour lui le profit légitime du don. Mais le don appartient à qui il a été fait. Enfin, le fondateur ne s'était pas borné à stipuler une destination; il avait conféré à un donataire, nettement spécifié, la propriété de la donation. Ses intentions ne seront pas remplies, si même, en pourvoyant à la destination, on usurpe le droit du donataire.

Et dans un mouvement de superbe éloquence, un des orateurs du clergé s'écriait: « La propriété est une; elle est sacrée pour « nous comme pour vous. Nos biens garantissent les vôtres. « Nous sommes attaqués aujourd'hui, mais ne vous y trompez « pas, si nous sommes dépouillés, vous le serez à votre tour. « On nous opposera votre propre immoralité, et la première « calamité en matière de finances, atteindra et dévorera vos « héritages. »

Qui nous dit, Messieurs, que ces paroles ne deviendront pas des paroles prophétiques? Je laisse à l'écart les absurdes chi-

mères des collectivistes ; mais je suis moins rassuré sur certains impôts socialistes qui se montrent à l'horizon et qui pourront, plus encore que ne le fit la suppression de la propriété ecclésiastique, aboutir à la fois à la ruine des finances publiques et à la perturbation des fortunes privées.

Je crois avoir fidèlement résumé cette controverse. Et maintenant, je m'adresse à tous les esprits impartiaux : de quel côté étaient le droit, la raison, la vérité juridique et pratique, la loyauté, la justice ? Pour vous, Messieurs, il n'y a, j'en suis sûr, aucun doute ; vous estimez comme moi que la suppression de la propriété ecclésiastique fut un acte d'arbitraire spoliateur qui confisqua un droit inviolable.

Mais se trouva-t-il dans l'Assemblée constituante un seul membre pour soutenir la thèse des sectaires de nos jours et demander que le clergé fût dépouillé de ses biens sans que l'État lui assurât une compensation ? Non, Messieurs ; même parmi les plus ardents promoteurs de la dépossession du clergé, personne n'admit, personne ne laissa même entrevoir qu'une si monstrueuse iniquité pût être considérée comme possible.

Talleyrand demandait qu'une somme de cent millions, réductible par extinction à quatre-vingt ou quatre-vingt-cinq millions, fût affectée annuellement, par un privilège spécial, sur les premiers revenus de l'État, au service du culte qui, disait-il, « doit être pour l'État l'objet de son premier devoir. »

Barnave, Thouret, Treilhard déclaraient que la nation, si elle avait le droit de disposer des biens du clergé, était tenue de pourvoir par compensation à tous les besoins du culte, et l'un d'eux soutenait même que cette transformation serait utile au clergé, en lui procurant des revenus, moins importants sans doute, mais plus fixes et mieux répartis.

J'ai déjà montré que Mirabeau proclamait très hautement l'obligation de l'État d'assurer les services du culte, non seulement pour respecter les intentions des fondateurs de la propriété ecclésiastique dont l'État profiterait désormais, mais encore parce que c'était le premier de ses devoirs envers la société. « Il n'y a pas, disait-il, pour l'État de dette plus « sacrée. »

Il proposa, en conséquence, et l'assemblée adopta un décret dont voici les termes :

« L'assemblée nationale décrète :

« 1° Que tous les biens ecclésiastiques sont à la disposition

« de la nation, à la charge de pourvoir, d'une manière conve-
« nable, aux frais du culte, à l'entretien de ses ministres et au
« soulagement des pauvres.... ;

« 2° Que dans les dispositions à faire pour subvenir à l'entre-
« tien des ministres de la religion, il ne pourra être assuré à la
« dotation d'aucune cure, moins de 1,200 livres par année, non
« compris le logement et les jardins en dépendant. » Je fais remarquer qu'il y avait alors 38,000 cures.

Par le fait de ce décret, la propriété ecclésiastique fut mise à la disposition de l'État; mais en même temps le budget des cultes fut fondé dans des conditions qui dépassaient celles où il a été réduit depuis. J'avais donc raison de dire que ceux qui en demandent aujourd'hui la suppression sont, non pas les continuateurs, mais les destructeurs de l'œuvre de 1789. Tandis que 1789, en supprimant la propriété ecclésiastique, avait garanti aux dépossédés l'indemnité du budget des cultes, nos modernes jacobins, à l'imitation de leurs devanciers de 1793, veulent maintenir la dépossession et supprimer l'indemnité. Ils ne compléteraient pas ce que 1789 avait commencé; ils briseraient ce que 1789 avait établi. Encore une fois, ils ne continueraient pas 1789; ils dénatureraient son œuvre, et j'ajoute qu'ils la déshonoreraient.

Il résulte, en effet, très clairement de tout ce que je viens de dire, que le budget des cultes n'est ni un don gratuit, ni une libéralité révocable, qu'il est, dans le sens strict du mot, une dette positive, qu'on ne peut ni décliner ni laisser en souffrance sans manquer à l'honnêteté la plus vulgaire.

La constitution de 1791 le reconnaît elle-même ; à son titre V, article 2, elle dit — M. Émile Ollivier le rappelait naguère avec raison dans une éloquente et courageuse conférence, — que « le
« traitement des ministres du culte catholique pensionnés, con-
« servés, élus ou nommés en vertu des décrets de l'Assemblée
« constituante, *font partie de la dette nationale.* »

Est-ce clair, Messieurs ? après cela, il ne devrait plus y avoir de question. La France est un pays d'honneur; l'État, disait M. Thiers, « doit être un honnête homme. » Eh bien, le jour où le budget des cultes serait supprimé, l'État ne serait plus un honnête homme.

Quant à la France, elle ne veut pas, j'en jure par son cœur, ces choses honteuses. Ceux qui les feraient en son nom l'outrageraient en l'opprimant; ils ne la représenteraient pas.

Donc, Messieurs : ce premier point est hors de toute contestation. Le budget des cultes est de création moderne; il date de 1789, et la Constituante le plaça sous la sauvegarde de l'honneur national.

(*A suivre.*)

LE SAINT-SIÈGE ET LE DIVORCE

Au lendemain de la promulgation de la loi qui a rétabli le divorce dans la législation française, une note a été remise, par le cardinal Jacobini, secrétaire d'État, à M. le comte Lefebvre de Béhaine, ambassadeur de France près le Saint-Siège. Le Saint-Père a voulu que les évêques de France fussent instruits de cette note, afin qu'ils s'en inspirassent dans les enseignements qu'il leur appartient de donner aux fidèles. Le *Journal du Droit canon et de la Jurisprudence canonique* publie le résumé analytique de cette note, et nous le reproduisons ci-après. Elle est d'une grande importance :

La note, après avoir qualifié la nouvelle loi relative au divorce, publiée par le *Journal officiel* du 29 juillet 1884, comme contraire au dogme catholique, aux compétences de l'Église et à la bonne harmonie entre les deux pouvoirs suprêmes sanctionnée par le Concordat, expose l'enseignement de l'Église sur le mariage chrétien. Elle rappelle les canons 5 *et* 7 *de la XXIV session du Concile de Trente*, et établit l'indissolubilité absolue du mariage durant la vie des époux, en faisant justice des principales raisons mises en avant par les fauteurs du divorce.

Elle réfute ensuite l'erreur de ceux qui prétendent que l'Église admet la dissolution du lien matrimonial, sous la forme des nombreux empêchements servant de bases aux décisions des tribunaux ecclésiastiques, sur la nullité des mariages, puisque la multiplicité de ces empêchements a pour but d'assurer la solidité des mariages, en en écartant la témérité des passions. Les empêchements équivalent à autant d'incapacités légales, qui rendent le contrat nuptial nul et invalide, et par suite les décisions des tribunaux ecclésiastiques n'opèrent pas la dissolution du lien, mais constatent seulement qu'il n'a jamais existé, par défaut des conditions légales et par suite de l'incapacité des contractants.

A cette doctrine est conforme la pratique constante de l'Église, dont la fermeté inflexible est enregistrée dans l'histoire par de

continuels et mémorables exemples. On rappelle les noms de Nicolas Ier et de Lothaire, d'Urbain II, de Pascal II et de Philippe Ier roi de France, de Célestin III, d'Innocent III et de Philippe II, de Clément VII, de Paul III et d'Henri VIII. Deux conclusions en découlent : l'*interdiction du divorce par droit divin*, et l'*incompétence absolue* du pouvoir laïque à le sanctionner.

C'est là ce qui répond au caractère juridique de la loi sur l'indissolubilité du lien matrimonial qui fait partie du droit positif divin, droit tel qu'aucune autorité de la terre ne peut ni l'abolir ni en dispenser.

La raison principale de cette indissolubilité est la dignité de sacrement à laquelle Jésus-Christ éleva le mariage, pour symboliser l'union du Verbe avec l'humanité, et celle du Christ avec son Église, selon la définition du canon I de la session XXIV du concile de Trente, qui établit le dogme du sacrement de mariage.

Du caractère sacramentel du mariage, on infère l'exemption absolue dont jouit, vis-à-vis de l'autorité laïque, le lien conjugal qui dérive du sacrement; on le confirme par le IVe et le XIIe canon du même concile de Trente, session XXIV, sur le droit de l'Église d'établir des empêchements dirimants et de juger les causes matrimoniales.

Et cette compétence exclusive de l'Église se confirme historiquement par la faculté constamment exercée par elle-même, sous les empereurs païens, d'établir des empêchements dirimants, contraires même aux lois impériales; — par la réforme de la législation civile, accomplie par les empereurs chrétiens, conformément aux lois de l'Église; — par la confession solennelle de quelques-uns d'entre eux, qui, en cette matière, s'intitulèrent les gardiens et les défenseurs des saints canons.

De là on tire la synthèse de la doctrine catholique : le mariage est un véritable sacrement. Le lien qui en résulte est essentiellement sacré et, par suite, exempt du pouvoir laïque. La loi divine établit l'indissolubilité absolue de ce lien. L'autorité tutrice et interprète de la loi, a déclaré, et en droit et en fait, qu'elle n'a point la faculté de modifier.

En présence de la nouvelle loi sur le divorce, l'Église est donc obligée d'enseigner à ses enfants que « les mariages contractés en vertu de cette loi *sont nuls et adultérins;* qu'ils sont obligés en théorie de la réprouver, comme contraire au dogme;

en fait, à n'en pas profiter, parce qu'elle est opposée aux préceptes de l'Évangile. » Quiconque, par suite, tenterait de violer le lien sacré du mariage, « encourra les peines spirituelles dont sont menacés les adultères et les concubinaires publics. »

La loi sur le divorce est opposée aussi au triple bien pour lequel le mariage a été établi, au bonheur des époux, à l'éducation de l'enfant et au bien-être social.

Un but principal du mariage, c'est l'assistance réciproque des époux dans les nécessités multiples de la vie, lesquelles croissent en raison du temps et de l'âge. L'assistance conjugale, qui suppose *individuam vitæ consuetudinem,* répugne à l'idée de la dissolution, laquelle ramène le mariage à l'état d'un contrat vulgaire et abaisse l'épouse au rang des rejetées et des concubinaires.

Sans l'indissolubilité du mariage, il ne saurait y avoir ni éducation de l'enfant, qui exige des soins longs et assidus par la formation de l'esprit et du cœur aux grands principes du vrai et de l'honnête, ni cet échange d'affection et d'assistance que plus tard les enfants doivent à leurs parents. Au contraire, l'enfant sera réduit à un état pire que celui de l'orphelin par la lutte des devoirs de l'amour filial avec la haine qui divise ses parents, et par l'exemple funeste de ceux qui devraient être les guides et les protecteurs de ses sentiments moraux.

Le divorce n'est pas moins en opposition avec le bien-être de la société, soit parce qu'il tend à la destruction des familles qui en sont les éléments, soit parce qu'il produit la corruption des mœurs, soit en raison des inimitiés et des dissentiments entre les familles et les citoyens dont il est un puissant propagateur.

Comparant le divorce aux séparations domestiques, on réfute l'absurde assertion que le divorce tend à les diminuer et à les moraliser ; et, dans l'ordre moral, on établit la supériorité des secondes, parce qu'elles ne sont pas condamnées par la conscience et admettent la récipiscence et la réconciliation.

« Les origines de la société domestique sont soumises, y est-il dit, à la grande influence de la plus insidieuse et de la plus véhémente des passions : l'amour. Pour mettre un frein à cette passion, le législateur a à choisir entre deux méthodes : celle des concessions partielles, comme la polygamie et le divorce, appliquée par le paganisme ; et celle de la résistance absolue dans les points essentiels de l'unité et de l'indissolubilité du mariage, adoptée par l'Église. Après une expérience séculaire

et universelle, la première aboutit à la dépravation des mœurs et aux turpitudes des mariages païens ; la seconde, basée sur le mariage-sacrement, ennoblit la femme, fonda la famille chrétienne et en fit l'élément constitutif et le facteur de la civilisation renouvelée.

De pareils résultats enlèvent toute force aux arguments tirés de l'histoire moderne. Tous, ils ont leur source dans les erreurs des protestants. Après avoir dénié au mariage la sainteté du sacrement, elles dégénèrent en naturalisme et font craindre le retour des corruptions du paganisme. C'est ce qui est confirmé par le fait, commun à tous les pays, du nombre croissant des divorces, fait qui donne lieu de craindre l'augmentation des vices et la décadence des nations.

Si dans le cours du petit nombre d'années où une loi semblable fut en vigueur en France, on n'eut pas à déplorer d'aussi funestes effets, à cause des circonstances exceptionnelles de cette époque et de la conscience catholique du peuple français, il est à craindre qu'avec le temps la nouvelle loi ne vienne à altérer les bases de la famille chrétienne, l'une des plus belles gloires de la France.

L'assertion de ceux qui soutiennent que l'abolition du divorce en 1816 n'avait de raison que dans les seuls motifs religieux, et qu'aujourd'hui il faut traiter cette question en faisant abstraction de toute idée de religion, trouve une réfutation suffisante dans ce qui a été exposé sur les dommages sociaux et domestiques causés par le divorce. Ceux qui dirigent les destinées d'un peuple catholique ne sauraient non plus méconnaître la dignité du sacrement inhérente au mariage sans offenser la conscience religieuse de la nation et introduire une contradiction monstrueuse entre les devoirs du chrétien et ceux du citoyen, accompagnée d'une violation manifeste du libre exercice de la religion accorde par la loi et sanctionné par le Concordat.

Finalement, la note rappelle les enseignements salutaires des Souverains Pontifes qui, depuis un siècle, se sont succédé dans le gouvernement de l'Église ; elle fait allusion à la mémorable Encyclique *Arcanum* de Notre Saint-Père le Pape Léon XIII et aux paroles paternelles qu'il adressa à M. le Président de la République dans sa lettre du 12 juin 1883 sur les maux et sur les périls dont le divorce menaçait la France ; et elle exprime les protestations ainsi motivées au projet de la nouvelle loi pour sauvegarder les droits et les compétences de l'Église. »

Les évêques de France, se faisant l'écho des enseignements de l'Église si bien exprimés dans la note susdite, ont, nos lecteurs s'en souviennent, adressé dans ces derniers mois à leurs diocésains des lettres pastorales dans lesquelles ces mêmes doctrines ont été rappelées, et ils ont engagé les fidèles à s'y conformer de tous points.

L'EUCHARISTIE (1).

Ses excellences. — Sentiments et actes de dévotion qu'elles doivent nous inspirer envers ce divin sacrement.

Parmi les figures eucharistiques dont il est fait mention dans l'ancien Testament, il n'en est pas qui revienne plus souvent sous la plume des écrivains sacrés, ni dans les offices de l'Église, que ce pain mystérieux auquel les Hébreux étonnés avaient donné le nom de manne.

C'est qu'en effet il n'en est aucune qui exprime mieux dans ses divers symbolismes la nature et l'excellence du divin sacrement qui est le grand ouvrage de Dieu et le fond même de notre religion Ce fut au désert, et pour calmer les murmures et les impatiences de l'Israël voyageur, que cette nourriture céleste lui fut donnée. Elle resta comme un des grands signes des merveilles du Tout-Puissant, et l'arche de l'alliance antique en conservait une mesure comme un mémorial tout à la fois de la force et de la bonté de Dieu pour son peuple. Ce pain miraculeux avait surtout, comme il est écrit au Livre de la Sagesse, une propriété que nul autre aliment n'a sans doute jamais présentée. Il portait en lui tous les goûts et toutes les saveurs. Chacun y trouvait la satisfaction qu'il désirait et la forme de rassasiement dont il sentait le besoin. *Omne delectamentum in se habentem.* (SAP., XVI, 20.)

N'est-ce pas là notre admirable Eucharistie ? Institué lui aussi dans un jour de puissance, quoique d'apparente faiblesse, cet inappréciable sacrement a pour but de nous aider à traverser le désert de la vie et d'apaiser les grandes famines qui dévorent notre âme et notre cœur Bien plus que le pain du peuple murmurateur, celui-ci est le témoignage de la bonté de Dieu et le

(1) Instruction pastorale de Mgr Bourret, évêque de Rodez.

résumé de ses autres merveilles. C'est bien de cette manne divine qu'on peut dire qu'elle est le vrai mémorial de ses miséricordes envers l'Israël nouveau. *Memoriam fecit mirabilium suorum.* (Psal., cx, 4.) Le tabernacle de l'alliance chrétienne laisse très loin derrière lui l'arche mosaïque et son contenu. Le pain qu'il renferme a une tout autre sainteté et une tout autre vertu. C'est de celui-là, dont on peut dire en pleine vérité, qu'il est tombé du ciel et qu'il possède toutes les saveurs et toutes les excellences qu'on peut désirer : *Panem de cœlo præstitisti illis, omne delectamentum in se habentem.* (Sap., xv. i, 20.)

Ce point particulier nous paraît mériter votre attention et la nôtre ; nous voudrions vous l'exposer avec quelque développement et le mettre en lumière avec quelque insistance. Qu'est-ce au fond que le mystère eucharistique ; qu'exprime-t-il, que contient-il, que soutient-il parmi nous ? Voilà certes des questions du plus haut intérêt et qui ne peuvent manquer de piquer saintement la curiosité des chrétiens. Pourquoi la permanence de ce pain que nous appelons divin dans nos églises ; pourquoi ce culte, ces adorations, ces pompes, ces respects, ces amours ? Qu'y a-t-il donc dedans le tabernacle de si grand, de si étonnant, que rien ne puisse en détacher les foules ni détourner leurs regards ? Qu'est-ce donc que cette hostie devant qui tout le monde fléchit le genou ; quel est ce trésor que l'Église garde avec tant de jalousie ; quel est cet attrait dont rien ne peut distraire les âmes ; quelles sont en un mot les diverses excellences du sacrement de nos autels, et comment sollicitent-elles la dévotion de nos cœurs et les actes de notre religion ? Voilà ce que nous aurions la douce ambition de vous dire, à l'approche du temps eucharistique de cette année, sans nous dissimuler la difficulté d'une tâche qui demanderait toutes les inspirations du Saint-Esprit et la parole enflammée d'un séraphin pour bien la remplir.

I

La première forme d'excellence de l'Eucharistie, c'est d'être la continuation de la vie de Jésus-Christ dans le monde et comme la permanence de son incarnation. *Nobiscum Deus* : Dieu avec nous et conversant avec nous. Il est vrai de le dire dans toute la rigueur du mot et dans toute la réalité de la chose.

Qui de nous ne s'estimerait heureux d'avoir vécu au temps

du Verbe incarné; d'avoir habité dans la sainte maison de Nazareth, en compagnie de cette famille qui était celle de Dieu même, et d'avoir pu contempler les traits adorables du Sauveur? Qui ne désirerait avoir fait partie de ce collège apostolique qui l'accompagnait dans ses marches, et n'envierait le sort de ces pieuses femmes de Galilée qui lui rendaient les services matériels que sa sainte humanité demandait? Qui ne voudrait l'avoir suivi sur les bords de ces lacs où il prêchait sa doctrine, dans ces bourgades où il débitait ces admirables paraboles, et sur ces monts où il se retirait pour prier? Qui ne se croirait honoré d'une particulière faveur, s'il avait pu s'asseoir avec la Samaritaine auprès du puits de Jacob, écouter ses confidences à Nicodème, assister à la résurrection de Lazare, dormir sur son cœur comme saint Jean pendant la dernière cène, et recueillir avec Madeleine les derniers regards de son amour et les derniers cris de sa suprême détresse?

Ah! certes, il n'en est aucun de nous qui ne donnât volontiers tout ce qu'il possède, pour avoir été admis dans la sainte intimité de Jésus et pour avoir été le témoin de toutes les merveilles qu'il opéra sur la terre. On va bien loin, et à grands frais, visiter les lieux où se porta le pas des hommes célèbres; que ne mériterait pas l'avantage d'avoir connu le Fils de Dieu fait homme et d'avoir joui de sa corporelle présence?

Eh bien, ce qui nous paraît si enviable, et ce qui l'est en effet, nous l'avons sous la main et à notre portée. Aujourd'hui comme hier, le Verbe se fait chair et il vient habiter parmi nous. *Verbum caro factum est, et habitavit in nobis.* (Joan., I, 14.) Aujourd'hui, comme aux temps évangéliques, il vient au milieu des siens pour leur apporter tous les biens dont il est le dispensateur. Tout comme à Nazareth, nous pouvons le voir et le contempler; tout comme sur le mont de la Transfiguration, nous pouvons le considérer, sinon dans les rayons visibles de sa gloire, au moins dans les anéantissements de son humilité. Sous les espèces du pain, comme sous le vêtement de sa chair mortelle, c'est toujours le Fils unique du Père, plein de grâce et de vérité. *Et vidimus gloriam ejus, gloriam quasi unigeniti a Patre plenum gratiæ et veritatis.* (Joan. I, 14.)

Et pour cela nous n'avons pas besoin de quitter nos familles et notre patrie, ni de nous mettre, comme les Mages, à la suite d'une étoile mystérieuse qui nous conduise où se trouve Jésus. Il n'est pas nécessaire d'entreprendre de longs voyages, ni de

nous imposer des fatigues nombreuses pour aller à la découverte de ce divin inconnu. Ainsi que le disait Jean-Baptiste aux hommes qui l'eussent volontiers confondu avec lui, ce Dieu, ce Maître, ce Messie tant attendu et tant désiré est au milieu de vous : *Medius vestrum stetit.* (JOAN., I, 26.) Il est au milieu de nous, comme il fut au milieu de son peuple, conversant avec ceux qui veulent bien l'écouter, vivant de la même vie et éprouvant dans son cœur les mêmes sentiments. Il y est avec les mêmes perfections de son âme et les mêmes qualités de son corps : sa science sans égale, sa douceur, sa bonté, cette mansuétude qui attirait tout à lui, cette aménité et en même temps cette gravité de manières qui imposaient autour de lui le respect et l'amour. Il y demeure avec cette sagesse qui dirigeait toutes ses paroles, cette condescendance qui lui gagnait toutes les affections, cette beauté intérieure qui éblouissait les anges invisibles qui le gardaient, et cette noblesse de visage qui, tout en cachant les rayons du Verbe de Dieu, qui ne devaient point encore paraître, laissait voir cependant sur cette figure adorable le reflet de toutes les grâces dont sa sainte âme avait été gratifiée.

Levez-vous, ô voiles qui dérobez à nos yeux le vrai Saint des saints! Ouvrez-vous, ô portes de nos tabernacles! et laissez-nous voir le précieux trésor que vous renfermez. Tombez, ô apparences qui nous cachez la réalité! et montrez-vous dans toute votre gloire à vos enfants inclinés; car vous êtes là, ô vénérable humanité de mon Dieu! Vous y êtes avec toute votre splendeur, avec toute votre tendresse et avec tous les admirables dons dont vous orna le Saint-Esprit dans le sein virginal de votre bienheureuse Mère. Ou plutôt ne tombez pas, ô voiles protecteurs de son brillant éclat! demeurez, ô nuages qui nous cachez le Soleil de justice, car sans vous nous serions opprimés par le rayonnement de sa gloire et éblouis par les divins scintillements de ses yeux.

Oui, il est là, le divin Jésus, et par son admirable sacrement il ne laisse rien que notre temps puisse envier aux âges où il a vécu. A certains égards même, sa présence eucharistique semble l'emporter sur sa présence effective au sein de l'humanité. Sur la terre, il ne représentait que l'homme en marche vers sa fin et non encore arrivé. Sa nature humaine reproduisait, sinon les imperfections, au moins les besoins de la nôtre. Il mangeait et buvait comme une créature ordinaire; il se fatiguait dans les marches, s'attristait dans les douleurs, ressentait en un mot

toutes nos misères et nos infirmités : *Tentatum autem per omnia, pro similitudine, absque peccato.* (Hebr., iv, 15.) Dans l'Eucharistie, au contraire, son humanité a dépouillé tout ce qui rappelait le vieil homme pour ne revêtir que les qualités de l'homme nouveau. Il y est bien avec le même corps, la même âme et les mêmes pensées; mais tous les éléments de cette adorable humanité ont pris le caractère glorieux qui convient au Christ ressuscité et vainqueur. Il s'y tient dans un état d'humilité et d'anéantissement, à ne juger que par les signes qui le cachent à nos yeux; mais sous ces apparences obscures éclate toute la gloire du Fils de Dieu couronné et assis en triomphateur à la droite du Père. *In cruce latebat sola Deitas; at hic latet simul et humanitas.* Ainsi que le chante l'Église, son humanité est aujourd'hui voilée, tout comme sa divinité l'était sur la croix, je le veux bien; mais pour être caché sous le nuage, ce divin soleil n'en a pas moins toute sa clarté.

La foi et l'amour des hommes, qu'il a ainsi honorés de cette immense faveur, ont d'ailleurs levé en grande partie ce voile qui nous dissimule la sainte humanité du Sauveur, comme cette humanité cachait elle-même sa divinité à ceux qui la considéraient pendant sa vie terrestre. Nous le possédons au milieu de nous agrandi et glorifié de toutes les adorations et de toutes les actions de grâces des générations qui nous ont précédés. Dieu est avec nous, mais non plus comme aux jours de sa vie méconnue et de son nom humilié. Si l'on peut dire encore, comme son précurseur, que plusieurs ne connaissent pas le don qui leur a été fait; si, avec son évangéliste, l'on peut se plaindre que tous les siens ne l'aient pas suffisamment reçu, on ne peut nier cependant que bien des genoux ne fléchissent devant lui et que bien des âmes ne vivent que pour lui plaire. Le grand nombre l'a reconnu, et a salué toutes ses grandeurs sous les vêtements d'emprunt qu'il s'est donnés. Malgré l'apparence contraire, il est sur nos autels comme un roi dont la majesté est radieuse, comme un dominateur dont les victoires ne sont plus contestées, comme un conquérant qui a débordé tous les mondes, comme un ami qui a attiré à lui tous les cœurs.

Telle est la première excellence du mystère eucharistique, à savoir une sorte de continuation extérieure, *ad extra*, comme parlent les théologiens, du sublime mystère de l'Incarnation. Vous voyez d'ici les conséquences d'honneur et de gloire qui rejaillissent sur notre pauvre nature, par suite de la fraternité

et de la solidarité qui nous unissent à Notre-Seigneur Jésus-Christ. *Frater enim, et caro nostra est.* (GEN. XXXII, 27.) Il est notre frère et notre chair, disait l'un des frères de Joseph à ceux des siens qui voulaient le tuer. Cela est vrai à la lettre du fils adoptif du nouveau Joseph. Issu comme nous du sang d'Adam et de sa race, il est réellement notre frère; la chair qu'il a reçue nous est commune, et la gloire de cette humanité particulière rejaillit sur toute créature qui est de même origine. *Frater enim, et caro nostra est.*

Mais une telle élévation ne peut pas être simplement un élément de gloire et d'honneur pour nous tous. Ce serait déjà un don bien considérable de la bonté de Dieu; mais ce n'est pas tout ce qu'il a voulu faire. A la gloire vient se joindre l'utilité, et à côté de l'honneur se trouve aussi le profit.

(*A suivre.*) Mgr BOURRET.

SUR L'ÉTAT DU MAGNÉTISME ANIMAL (1).

> *Nec inveniatur in te qui... ariolos sciscitetur, et observet somnia atque auguria, nec sit maleficus nec incantator... aut quærat a mortuis veritatem; omnia enim hæc abominatur Dominus.*
>
> Qu'on ne rencontre parmi vous personne qui s'avise de consulter les magiciens, d'observer les songes et les augures, d'user de maléfices ou de sortilèges, et d'interroger les morts pour apprendre d'eux la vérité, car toutes ces pratiques sont en abomination au Seigneur.
>
> (Deutéron., XVIII, 10, 12.)

Le 23 février dernier avait lieu, à Rome, une réunion de l'assemblée ecclésiastique « des questions morales, » présidée par S. Em. le cardinal Parocchi, vicaire général de S. S. Léon XIII. L'ordre du jour de la séance appelait la discussion d'un cas de théologie sur le magnétisme animal, et, à ce propos, la conférence eut à répondre aux trois questions suivantes :

1° A-t-on pu constater historiqnement la réalité des phénomènes connus sous le nom de magnétisme (somnambulisme, claire-vue et extase)?

(1) Extrait de l'*Univers*.

Ceux des phénomènes de ce genre dont il est impossible de nier l'existence ne sont-ils pas l'œuvre exclusive des mauvais esprits ou des démons ?

3° Quelle ligne de conduite faut-il adopter et prescrire aux fidèles touchant l'usage du magnétisme (1) ?

L'actualité de ce programme, sa coïncidence avec l'appréciation que nous avions dû formuler nous-même sur des expériences de magnétisme récemment tentées dans notre propre paroisse, et dont les résultats avaient excité une émotion considérable, enfin le danger de laisser le monopole d'aussi redoutables problèmes à des esprits prévenus ou sceptiques qui en méconnaissent le côté philosophique et religieux, tout cela nous décide à publier un travail dont les conclusions se sont trouvées absolument identiques à celles de la conférence romaine du 23 février.

Nous avons mis à profit, pour le faire, les études les plus récentes publiées sur ce sujet par des hommes d'une incontestable compétence scientifique ou théologique, tels que, d'une part, les trois médecins spécialistes dont nous analysons les expériences, et, de l'autre, le P. Antoine Ballerini, S. S., le P. J. de Bonniot, S. J. (2) ; l'abbé N. J. Ribet, de Saint-Sulpice, etc. ; aussi sommes-nous en droit de penser que les pages qu'on va lire résument vraiment les derniers progrès accomplis dans la pratique du magnétisme animal ou, pour parler plus exactement, du somnambulisme artificiel, si en vogue aujourd'hui.

I. — Pour mettre plus d'ordre dans cette thèse, nous commencerons par préciser et par classer les phénomènes dont il s'agit; en second lieu, nous verrons ce qu'en dit la raison ; et, ce qu'en pense l'Église.

Éclaircissons d'abord le sens des mots : sommeil magnétique, somnambulisme artificiel et hypnotisme, qui vont revenir plus d'une fois sous notre plume.

Ces trois termes, que nous considérerons ici comme syno-

(1) 1° Utrum historice constet de reali existentia phœnomenorum, quæ sub nomine magnetismi veniunt?

2° An, quæ phænomena denegari nequeunt, non aliam habeant causam præter spiritus malos, seu dæmones ?

3° Quid circa magnetismi usum in praxi tenendum et præscribendum fidelibus ?

(2) C'est un devoir pour nous de rendre particulièrement hommage à la compétence et à la sagacité dont le professeur de Bonniot a fait preuve dans son travail, qui nous a été fort utile.

nymes, désignent une crise nerveuse provoquée par divers procédés et caractérisée, dans sa première période, par un sommeil profond, lourd, universel, c'est-à-dire qui enveloppe tous les organes ; dans sa deuxième période, par des hallucinations et des actes plus ou moins extraordinaires ; et troisièmement, ayant besoin, pour cesser, de l'intervention de celui qui l'a fait naître.

Le magnétisme, après avoir, à diverses reprises, passionné l'attention publique par ses effets étranges, et l'avoir découragée maintes fois par des échecs qui le faisaient regarder comme une duperie colossale (1), paraît enfin entré dans la science scientifique, c'est-à-dire qu'il offre maintenant, sous la main d'expérimentateurs habiles, des phénomènes assez positifs, assez réguliers, assez uniformes, assez coordonnés entre eux pour pouvoir bientôt se formuler en lois. Néanmoins, il reste encore et il restera toujours à ce magnétisme un côté mystérieux, inaccessible à la science, qu'il dépasse, et qui favorisera les artifices de l'esprit de ténèbres et de mensonges, dont toute l'occupation est de tenter les hommes pour en faire les complices de sa faute et les compagnons de son châtiment. Ce sera je ne sais quelle eau trouble où, comme dit le proverbe, *le diable aimera à pêcher*. A vous de ne point vous laisser prendre : *Cavete ne forte decipiatur cor vestrum*.

Trois médecins, tous trois fort appréciés dans le monde scientifique, se sont faits de nos jours les vulgarisateurs attitrés du somnambulisme artificiel. Le premier, M. Charcot, qui est attaché à l'hospice de la Salpêtrière, fascine et endort ses malades en les regardant fixement, les jette dans un état d'engourdissement et de rigidité cataleptique, puis produit chez eux des hallucinations, des gestes et des démarches, en rapport avec la pantomime expressive à laquelle il se livre lui-même sous leurs yeux. Ainsi le magnétiseur simule-t-il une partie de chasse ou de pêche, une lutte, un travail manuel, un divertissement, etc., le magnétisé entre sur-le-champ dans le rôle qui lui est suggéré et le continue silencieusement jusqu'au bout.

Mais pour qu'on nous comprenne mieux encore, laissons la parole aux rédacteurs de l'*Iconographie* de la Salpêtrière :

« Dans l'état cataleptique, il est possible de produire...

(1) Notons, du reste, que le charlatanisme et la supercherie entrent encore pour une grande part dans beaucoup d'expériences de magnétisme.

quelques phénomènes auxquels certains magnétiseurs ont donné le nom de fascination.

« On regarde fixement la malade ou on lui fait regarder le bout de ses doigts, puis on se recule lentement. Dès lors le sujet vous suit partout, mais sans quitter vos yeux; il se baisse si vous vous baissez, et tourne vivement pour retrouver votre regard si vous vous retournez vous-même.

« Si vous vous avancez vivement le sujet tombe en arrière, tout droit et tout d'une pièce...

« Dans cet état de fascination, le sujet hypnotisé appartient absolument au fascinateur et repousse violemment toute personne qui vient s'interposer, à moins toutefois que cette personne ne vienne elle-même accomplir les manœuvres nécessaires et, comme disent les spécialistes, prendre le regard du sujet au moyen de ses yeux, en recommençant pour son propre compte la fascination. »

Pour provoquer des hallucinations, on procède ainsi. Lorsque le sujet est « en fascination... on simule soi-même certains actes, on fait semblant, par exemple, de poursuivre un oiseau. Immédiatement l'hypnotisée est prise d'une hallucination semblable. Elle poursuit l'oiseau et accomplit une série d'actes automatiques se rapportant à l'acte qu'on lui a suggéré. On peut varier à l'infini ces hallucinations : on peut, par exemple, avoir l'air de craindre un serpent, et c'est alors la terreur qui s'empare d'elle. »

Le second expérimentateur, M. Charles Richet, médecin de l'hôpital Beaujon, à Paris, va plus loin que son collègue de la Salpêtrière : il ne *fascine* pas, il *métamorphose* en quelque sorte son sujet endormi en le déclarant devenu telle ou telle personne. Il lui dit, par exemple, après lui avoir fait quelques passes magnétiques : « Vous voilà un petit enfant, un vieillard, un malade, un militaire, un magistrat, un prêtre, etc. » Et, sur cette affirmation prononcée avec autorité, la transformation de la personnalité s'opère à l'instant dans l'esprit de la magnétisée, et celle-ci prend un langage et des allures en conformité parfaite avec le personnage qu'elle croit être et la profession qu'elle croit exercer.

« Voici quelques-unes des *objectivations* de M...

« *En paysanne.* Elle se frotte les yeux, s'étire. — Quelle heure est-il? Quatre heures du matin! (Elle marche comme si elle faisait traîner ses sabots...) — Voyons, il faut que je me

lève, allons à l'étable. Hue! la Rousse! allons, tourne-toi..., etc.

« *En général.* — Passez-moi ma longue-vue. C'est bien! Où est le commandant du premier-zouaves? Il y a là des Kroumirs! Je les vois qui montent le ravin... Commandant, prenez une compagnie et chargez-moi ces gens-là. Qu'on prenne aussi une batterie de campagne. Ils sont bons ces zouaves! Comme ils grimpent bien!... Qu'est-ce que vous voulez, vous? Comment pas d'ordre? (*A part.*) C'est un mauvais officier, celui-là, il ne sait rien faire. Vous, tenez à gauche, allez vite. (*A part.*) Celui-là vaut mieux...

« *En prêtre.* — Elle s'imagine être l'archevêque de Paris : sa figure prend un aspect très sérieux. Sa voix est d'une douceur mielleuse et traînante qui contraste avec le ton rude et cassant qu'elle avait dans l'objectivation précédente. (*A part.*) Il faut pourtant que j'achève mon mandement. — (Elle se prend la tête entre les mains et réfléchit.) (*Haut.*) — Ah! c'est vous, monsieur le grand vicaire; que me voulez-vous?... Oui, c'est aujourd'hui le 1er janvier et il faut aller à la cathédrale... Toute cette foule est bien respectueuse, n'est-ce pas, monsieur le grand vicaire? Il y a beaucoup de religion dans le peuple, quoi qu'on fasse. Ah! un enfant! qu'il approche, je vais le bénir. Bien, mon enfant. (Pendant toute cette scène, avec la main droite elle fait à droite et à gauche des gestes de bénédiction.) — Maintenant, j'ai une corvée : il faut que j'aille présenter mes hommages au président de la République. Monsieur, le président, je viens vous offrir tous mes vœux... »

Le troisième expérimentateur est le docteur Bernheim, professeur à la faculté de médecine de Nancy. Celui-là ne recourt pas à des passes magnétiques pour endormir une personne : il lui impose, pour ainsi dire, le sommeil en lui en notifiant tous les symptômes et en lui affirmant qu'elle les éprouve. Cela fait, il lui commande des actes que celle-ci exécutera de point en point après son réveil, juste au jour et à l'heure indiqués; ou bien il lui suggère des spectacles absolument imaginaires, mais que la personne une fois éveillée croira voir tels qu'on les lui a décrits.

On ne se fait pas l'idée de l'étrangeté des phénomènes de cette troisième catégorie. La volonté du magnétiseur se substitue tellement à la volonté du magnétisé, que celui-ci semble abdiquer toute personnalité, toute indépendance, tout libre arbitre. Ses sens restent, même après le réveil, sous l'empire absolu de la suggestion communiquée, ou plutôt imposée pen-

dant le sommeil. On lui aura dit, par exemple : « Demain votre père sera absent toute la journée. » Eh bien, le lendemain, le père aura beau se tenir, du matin au soir, à côté de son fils, l'interpeller, le toucher, le blesser même ; celui-ci, qui sera capable de voir toute autre personne, n'apercevra point son père et restera aussi insensible à tout ce qui rappellera sa présence que si ce père avait réellement disparu.

On enjoindra au magnétisé d'aller trouver n'importe quelle personne à une date et à une heure quelconques, et celui-ci obéira fatalement. Le lecteur comprendra les raisons de haute convenance qui ne nous permettent pas de citer ici les faits de ce genre accomplis dernièrement à quelques pas de nous ; ils ressemblent, du reste, à ceux que le docteur Bernheim raconte dans son curieux opuscule, dont je détache la page suivante :

« Je suggère à Cl..., pendant son sommeil, qu'il verrait à son réveil M. St..., un confrère présent, la figure à demi-rasée et un immense nez en argent. Une fois réveillé, ses yeux s'étaient portés par hasard sur notre confrère, il part d'un immense éclat de rire : — Vous avez donc fait un pari, dit-il, vous vous êtes fait raser d'un côté! Et ce nez ! vous étiez donc aux Invalides?

« Une autre fois, je lui suggère, dans une chambre des malades, qu'il verra dans chaque lit un gros chien à la place des malades, et il est tout étonné, à son réveil, de se trouver dans un hôpital de chiens.

« A D..., je dis en présence de M. le docteur Christian, médecin en chef de l'asile de Charenton : — Quand vous vous réveillerez, vous irez à votre lit; vous y trouverez une dame qui vous remettra un panier de fraises, vous la remercierez, puis vous mangerez les fraises. Réveillé une demi-heure plus tard, il va à son lit et dit : — Bonjour madame, je vous remercie beaucoup. — Je m'approche, il me montre le panier de fraises fictif. — Où est-elle la dame? lui dis-je. Il répond : — Elle est partie ; la voici dans le corridor; — il me la montre par la fenêtre donnant sur le corridor. Puis il mange les fraises, l'une après l'autre, les portant délicatement à la bouche, les suçant avec délices, jetant les pédoncules, s'essuyant les mains de temps en temps, avec une apparence de réalité dont l'imitation serait difficile :

« A une dame L..., je fais voir à son réveil le portrait de son mari ; elle le voit et continue à le voir encore le lendemain, au bout de vingt-quatre heures, sachant fort bien que le portrait n'existe pas.

Ces suggestions d'hallucinations ne réussissent pas chez tous les somnambules..,

« Chez certains, on peut suggérer pendant le sommeil une hallucination négative : ceci ne réussit que chez les somnambules profonds. Un jour, je me trouvais chez le docteur Liébault ; il suggéra à une femme endormie qu'à son réveil elle ne me verrait plus ; je serais parti, ayant oublié mon chapeau. Avant de partir, elle prendrait mon chapeau, le mettrait sur sa tête et me l'apporterait à mon domicile.

« Quand elle se réveilla, je me plaçai en face d'elle. On lui demanda : Où est le docteur Bernheim ? — Elle répondit : Il est parti ; voici son chapeau. — Je lui dis : Me voici, madame, je ne suis pas parti, vous me reconnaissez bien. — Elle ne répondit rien. Au bout de cinq minutes, après avoir laissé la première impression s'effacer, je m'assis à côté d'elle et lui demandai : Y a-t-il longtemps que vous venez chez M. Liébault? — Elle ne me répondit rien, comme si elle ne m'avait ni vu ni entendu. Une autre personne lui fit la même question. Elle répondit immédiatement : Depuis quinze jours. Là-dessus, je continuai : — Et vous allez mieux, madame, n'est-ce pas, depuis ce traitement? — Même silence. Réponse à la personne voisine. Je mis mes mains devant ses yeux pendant deux minutes ; elle ne sourcilla pas, je n'existais pas pour elle. Enfin, quand elle partit, elle prit mon chapeau, s'en couvrit la tête et sortit. M. Liébault la suivit dans la rue et lui redemanda le chapeau, disant qu'il se chargeait lui-même de me l'envoyer. »

Terminons par le fait le plus curieux :

« Au mois d'août dernier, c'est encore le docteur Bernheim qui parle, je dis, pendant son sommeil, au somnambule S..., ancien sergent : Quel jour serez-vous libre dans la première semaine du mois d'octobre? — Il me dit : le mercredi. — Eh bien, alors, écoutez bien : le premier mercredi d'octobre vous irez chez le docteur Liébault et vous trouverez chez lui le président de la République, qui vous remettra une médaille et une pension. — J'irai, me dit-il. — Je ne lui en parle plus. A son réveil, il ne se souvient de rien. Je le vois plusieurs fois dans l'intervalle, je détermine chez lui d'autres suggestions, et ne lui rappelle jamais la précédente.

« Le 3 octobre (soixante-trois jours après la suggestion) je reçois de M. le docteur Liébault, la lettre suivante : Le somnambule S... vient d'arriver aujourd'hui chez moi à onze heures

moins dix minutes. Après avoir salué, en entrant, M. F..., qui se trouvait sur son chemin, il s'est dirigé vers la gauche de ma bibliothèque sans faire attention à personne, et je l'ai vu saluer respectueusement, puis entendu prononcer le mot Excellence. Comme il parlait assez bas, je suis allé immédiatement vers lui; en ce moment, il tendait la main droite et répondait : *Merci, Excellence*. Alors, je lui ai demandé à qui il parlait. — Mais, m'a-t-il dit, au président de la République. — Je note qu'il n'y avait personne devant lui. Ensuite, il s'est tourné encore vers la bibliothèque et a salué en s'inclinant, puis est revenu vers M. F... Les témoins de cette scène étrange, quelques instants après son départ, m'ont naturellement questionné sur ce qu'était ce fou. Ma réponse a été qu'il n'était pas fou, et qu'il était aussi raisonnable qu'eux et moi; un autre agissait en lui.

« J'ajoute qu'ayant revu S..., quelques jours plus tard, il m'affirma que l'idée d'aller chez Liébault lui était venue subitement le 3 octobre, à dix heures du matin, qu'il ne savait pas du tout les jours précédents qu'il devait y aller, et qu'il n'avait aucune idée de la rencontre qu'il y ferait. »

Terminons l'exposé de ces expériences en ajoutant que leurs auteurs ont remarqué que, plus ils les réitéraient fréquemment, plus les sujets sur lesquels ils opéraient devenaient impressionnables et dociles à l'action du magnétisme.

(A suivre.)

L'abbé E.-J.
Chanoine hon., doyen de St. J.

ASSEMBLÉE DES CATHOLIQUES
DE FRANCE

(Suite et fin. — Voir les numéros précédents.

Journée du 28 mai.

Mgr *d'Hulst,* recteur de l'Institut catholique de Paris, présidait la troisième assemblée générale qui réunissait, comme les précédentes, une affluence considérable.

La séance a été ouverte par un rapport de M. l'abbé *Pisani*

sur l'hôpital Saint-Joseph, dont la création, si longtemps désirée, a été si laborieusement et si généreusement poursuivie.

Ouvert en septembre dernier et béni au mois de février par S. M. le cardinal Guibert, l'hôpital *libre* et *chrétien*, toutes minuscules que soient encore ses proportions, a soigné, pendant le premier trimestre de 85, 74 malades donnant un ensemble de 4,415 journées, pour une dépense de 41,000 francs. Ces chiffres, rapprochés des statistiques officielles, démontrent éloquemment l'économie considérable des administrations privées ; aussi l'assemblée a-t-elle répondu avec beaucoup de sympathie à la demande que lui a adressée Mgr *d'Hulst* de s'associer à l'Œuvre de Notre-Dame de Consolation qui a pris à sa charge l'entretien de l'hôpital Saint-Joseph.

M. *Lucien Brun*, sénateur, a donné lecture de quelques pages toutes vibrantes d'éloquence et qui ont été chaleureusement applaudies, sur la question du repos du dimanche.

L'éminent orateur a démontré qu'il est nécessaire de rétablir de plus en plus dans les mœurs et de réintégrer formellement dans la loi l'observation du repos dominical : c'est une nécessité religieuse et sociale, ce sera un moyen des plus efficaces de résoudre la *question ouvrière*.

Aux énergiques et fières revendications que M. Lucien Brun a fait applaudir par le Congrès, M. *Chesnelong* a ajouté des renseignements instructifs sur les efforts du Comité catholique de Paris relativement à cette même question, efforts auxquels s'est associé avec empressement un groupe important d'architectes et d'entrepreneurs.

La parole a été ensuite donnée à M. *Gabriel Alix*, professeur à l'Institut catholique, qui a prononcé un discours très éloquent et très applaudi sur les facultés catholiques de droit, sur leur nécessité au point de vue de l'enseignement chrétien du droit, sur les services qu'elles ont déjà rendus, et les succès qu'elles ont déjà remportés et le concours qu'elles attendent des familles chrétiennes.

M. *Léon Harmel* lui a succédé et a montré, dans un rapport d'une rare élévation d'idées et de sentiments, comment l'organisation de la corporation chrétienne dans l'usine et dans les ateliers est le moyen le plus efficace de rétablir dans le monde du travail la hiérarchie professionnelle, économique et morale.

Les exemples qu'il a cités, et au premier rang desquels il

faut mettre son admirable usine du Val-de-Bois, ont convaincu le congrès, qui a approuvé avec la même sympathie les sages et pratiques conclusions du rapport de M. *Lerolle* sur l'apprentissage.

Un prêtre canadien, M. l'abbé *Proulx*, du diocèse de Montréal, a obtenu un énorme succès par l'exposé qu'il a présenté, avec autant d'esprit que d'éloquence, des efforts de ses compatriotes pour demeurer français et catholiques. La vaillance avec laquelle le Canada a conservé intactes ses traditions et obtenu que sa législation soit respectueuse de ses principes religieux et de ses coutumes si noblement chrétiennes, a émerveillé l'assemblée et soulevé l'explosion des plus vives sympathies.

Ce discours a été pour le congrès l'exemple le plus encourageant qu'on eût pu désirer et le plus digne de relever la confiance des catholiques français.

Mgr *d'Hulst* a terminé la séance en recommandant à ceux-ci la persévérance dans leurs œuvres. L'éminent prélat a combattu très finement et avec beaucoup d'autorité *l'illusion de ceux qui s'imaginent que l'effort à faire est provisoire et qu'on pourra, quand le gouvenerment sera redevenu honnête et bienveillant, s'en remettre à lui pour pourvoir aux besoins de la société chrétienne :* il a proclamé que la liberté des sacrifices devra toujours rester dans le programme des catholiques, et l'assemblée l'a chaleureusement applaudi.

Journée du 29 mai.

Le vénéré curé de Saint-Roch, M. l'abbé *Millault,* avait bien voulu accepter la présidence de la réunion. Au début le R. P. *Regnault,* Directeur général de l'*Apostolat de la prière,* a présenté un rapport sur les développements admirables de cette œuvre de prière, d'action et d'union, appelée à devenir l'une des plus grandes forces catholiques et à rendre d'éminents services aux autres œuvres.

Après lui, M. *de Vorges*, ancien ministre plénipotentiaire, a appelé l'attention de l'assemblée sur le rôle important des Écoles supérieures catholiques de Lettres, de Sciences et de Philanthrophie, au point de vue du recrutement du personnel enseignant des établissements secondaires libres.

M. *André* a vivement intéressé l'auditoire par le récit du pèlerinage d'industriels chrétiens, organisé par l'Œuvre du Cercle, et qui se rendit à Rome sous la présidence du vaillant compagnon d'armes de M. Harmel.

L'assemblée a ensuite ratifié, par des acclamations et des applaudissements répétés, l'Adresse au Souverain-Pontife dont M. *Chesnelong* a donné lecture. Elle a également chaleureusement applaudi la protestation contre la désaffectation du Panthéon, dont nous avons déjà publié le texte.

M. le baron *de Chamborant* a présenté ensuite avec beaucoup de verve le résumé des travaux de la commission de la presse et les vœux qui en forment la conclusion.

Enfin, M. *Léger*, avocat à Gand, a fait au Congrès un récit instructif et émouvant de l'admirable résistance opposée par les catholiques belges à la loi *de malheur* de 1879, congénère de notre loi impie du 28 mars 1882, dont l'application a entraîné en Belgique les excès, les gaspillages et les injustices contre lesquels protestent les catholiques de France.

En félicitant M. Léger du magnifique exemple donné par ses compatriotes et de leur heureuse victoire, M. *Chesnelong* a excité les membres du Congrès à continuer de leur côté la lutte, dût-elle ne pas avoir une issue aussi favorable.

Une pieuse allocution de M. le *curé de Saint-Roch* a terminé la séance, inspirant à tous les résolutions les plus chrétiennes et élevant tous les cœurs vers les pensées les plus nobles et les plus douces espérances.

Journée du 30 mai.

La séance de clôture de l'assemblée des catholiques a été le digne couronnement des belles réunions de la semaine. L'affluence était considérable, et beaucoup de personnes n'ont pu trouver place dans la salle ; sur l'estrade on voyait réunis, autour de Mgr *Belouino*, les catholiques les plus éminents, les représentants des œuvres les plus importantes ; et enfin, le talent et l'autorité des orateurs qui ont été successivement entendus ont donné à cette dernière réunion un éclat exceptionnel.

Un jeune avocat du barreau de Nantes, M. *Renou*, a ouvert la séance en recommandant à l'assemblée le pèlerinage de Sainte-Anne d'Auray dont on sait que les manifestations deviennent de plus en plus imposantes et qui, cette année (25-26 juillet), sera présidé par Son Exc. le Nonce apostolique.

Au nom de la commission des Œuvres de foi et de prières, M. le comte *de Nicolay* a présenté des vœux relatifs à l'enterrement religieux des pauvres et aux actes de réparation à opposer au scandale des enterrements civils ; il a ensuite annoncé que le

4e Congrès eucharistique se réunirait à Einsiedeln (Suisse), sous la présidence de Mgr Mermillod, et invité l'assistance aux fêtes du couronnement de Notre-Dame de Boulogne-sur-Mer, pour le 16 août prochain.

M. *Thellier de Poncheville*, de Valenciennes, a appuyé par quelques mots énergiques et tout vibrants de foi et de zèle, le vœu concernant les *Retraites d'hommes*, cette œuvre salutaire qui prend, sur différents points de la France, une meilleure extension.

M. le vicomte *de Damas* a annoncé au Congrès que les catholiques ont pris l'initiative de diverses manifestations destinées à célébrer, en 1887, le Jubilé sacerdotal du Souverain-Pontife et qui comprennent une Exposition d'art et d'industrie au Vatican à laquelle la France se doit de prendre une large part.

M. *Chesnelong* a ensuite présenté divers autres vœux concernant l'Œuvre de Saint-Louis qui a pour but de venir en aide au clergé maronite du Liban, et l'*Œuvre des Partants* fondée pour procurer un trousseau à chaque missionnaire au moment de son départ.

Les vœux émis par la commission de l'enseignement sur les questions d'enseignement primaire, ont été ensuite adoptés sur la proposition de l'éminent président du Congrès, qui a su en faire ressortir avec beaucoup de verve et de netteté toute l'importance pratique.

De même, le vœu par lequel la Commission d'économie sociale recommande aux catholiques de profiter des facilités nouvelles résultant de la loi du 21 mars 1884, pour créer des syndicats professionnels, manufacturiers, commerciaux et agricoles, a été très heureusement commenté par M. le président et chaleureusement ratifié par l'assemblée.

Enfin M. *Chesnelong*, en donnant de nouveau lecture de la protestation adoptée la veille contre la désaffectation de l'église Sainte-Geneviève, a provoqué une manifestation de très vive sympathie en l'honneur de M. le comte de Mun, présent à la séance, et qui a si éloquemment exprimé à la Chambre l'indignation et la douleur des catholiques.

Dans une brève allocution, nourrie de faits et de piquantes réflexions, M. *J. Auffray* a fait connaître les services très précieux que rendent à l'enseignement libre et à tous les intérêts religieux les associations des anciens élèves des Frères des écoles chrétiennes, que l'assemblée a exprimé le désir de les voir s'établir au moins dans toutes les grandes villes.

M. *de Belcastel* a pris ensuite la parole et prononcé, sur la *liberté* de l'Église, un discours dans lequel l'assemblée a retrouvé et acclamé l'élévation d'idées et de sentiments, le charme et la poésie des images, la dignité et l'éclat du style, qui ont acquis à l'éminent orateur, dans tous les congrès catholiques, une grande autorité, et lui ont valu de si beaux succès.

M. *Delamarre*, professeur à l'Institut catholique a entretenu l'auditoire de l'un des plus iniques attentats contre cette liberté si méconnue de l'Église. Avec une lucidité parfaite, une verve pleine de malice, il a expliqué l'origine et le but de l'impôt qui frappe les congrégations religieuses, flétri son caractère odieux et démontré ses déplorables conséquences.

M. *Keller* lui a succédé à la tribune et à son tour, a tenu sous le charme cette assemblée infatigable, dont la sympathie et l'enthousiasme semblent croître avec le nombre des orateurs. Dénoncer la franc-maçonnerie en faisant ressortir tout le ridicule dont elle se plaît elle-même à s'entourer; dénoncer spécialement ses efforts et ceux de son alliée, la Ligue de l'enseignement, pour s'emparer de l'enfance et de la jeunesse, depuis l'école sans Dieu jusqu'au régiment sans aumônier: opposer au patriotisme faux qui couvre ses manœuvres et aux institutions dangereuses qu'elle patronne, l'action moralisatrice des œuvres d'enseignement chrétien et tout particulièrement les œuvres catholiques d'enseignement professionnel, tel était le plan du discours de M. Keller, et ce discours a profondément impressionné l'auditoire par sa gravité et par son autorité, par sa noblesse et son élévation, par sa virilité et ses explosions de foi et de patriotisme.

Aussi l'assemblée a-t-elle couvert de longues acclamations l'observation faite par M. *Chesnelong* qu'il était impossible que les catholiques ne considérassent point comme un devoir d'assurer, dans le Parlement futur, une place à M. Keller, ainsi qu'à M. de Belcastel et à tous ceux qui, comme eux, ont montré un si grand dévouement pour la défense des intérêts religieux. Ces mêmes acclamations se sont renouvelées lorsque, dans son allocution finale, l'illustre président du Congrès a recommandé l'Œuvre de la délivrance, que les prochaines élections mettront à l'ordre du jour et imposeront à la conscience de tous.

Une pieuse exhortation de Mgr *Belouino* a terminé cette séance, qui laissera de profonds souvenirs et qui demeurera l'une des plus émouvantes de nos Congrès catholiques.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Le bal des bêtes. — Paix avec la Chine. — Le budget des cultes. — Marat et le Conseil municipal de Paris. — La loi électorale. — Démission du cabinet Gladstone.

11 juin 1885.

Nous voudrions ne pas revenir sur le scandale dont nous disions déjà un mot ici, il y a huit jours: l'indignation que nous en ressentons, la honte qui en rejaillit sur notre pauvre pays, ne nous le permettent pas. Il convient de flétrir une fois de plus de telles turpitudes, et d'insister sur l'épouvante réelle pour l'avenir qu'inspirent des fêtes comme celles dont nous parlons. Que dans les circonstances présentes, dans le deuil de l'Église et l'abaissement de la France, au lendemain même des saturnales impies dont l'Église Sainte-Geneviève ravie au culte avait été le théâtre, on n'ait pas eu honte de se ruer au plaisir et de paraître à une fête en costume de bêtes, c'est une telle aberration du sens moral que l'épouvante, encore une fois, se mêle ici fort justement à l'indignation. Comment pourrait-il en être autrement, quand nous notons les commentaires inspirés par ces tristes fêtes à ceux qui se réjouissent de voir disparaître, en ces exploits de la folie, ce qui restait de l'ancienne France ?

Nous avons, dit la *Bataille*, applaudi les nobles qui se font clowns; nous applaudissons ceux qui se font girafes. C'est une nouvelle façon de se monter le cou ; celle-là, du moins, ne cause pas d'illusions.

Allons ! la monarchie n'est plus à craindre. Ses derniers défenseurs se rangent sous la bannière de M. de Buffon. Ceux qui ont commencé comme des héros finissent comme des bêtes. Dans vingt ans, on lira cet avis dans le *Figaro* redevenu républicain, mais toujours polisson : « Hier, on a enterré le dernier des nobles : qnand il le voulait, c'était un chameau très distingué. »

Le *Voltaire* dit de son côté :

Le *Figaro* dit aussi que les fêtes de la princesse de Sagan font revivre Versailles et Trianon.

Je me représente un La Rochefoucauld de la cour de Louis XIV disant à une grande dame : « Oh ! c'te dinde ! » ou un Mortemart de Trianon saluant ainsi Marie-Antoinette : « T'es rien chouette ! »

Le monde marche ! »

Et la *Petite République*, raillant nos tristesses à ce sujet, se croit fondée à dire :

Quoi, disent-ils, c'est au lendemain du jour où on chassait Dieu du Panthéon que l'on dansait chez la princesse !...

Hélas ! oui, ce monde dansait, et ce monde danserait encore sur les ruines du Panthéon, sur les ruines mêmes de l'Église catholique ; car ce monde, qui ne parle que de respect, ne respecte rien et ne croit rien. Car ce monde est convaincu qu'il y a deux religions : celle des gens comme il faut, qui permet tout, et celle de la canaille, qui défend tout.

Il nous serait facile de multiplier ces citations douloureusement instructives. Nous n'en ferons rien, parce que nous n'y avons pas le cœur, et d'ailleurs celles qui précèdent suffisent au dessein que nous poursuivons et qui serait de faire réfléchir, s'ils en sont capables encore, tous ceux dont l'attitude prête matière à de telles remarques. Hélas ! combien ne sont-ils pas nombreux ! Nous voudrions, en effet, pouvoir dire que c'est une exception dans ce qu'on nomme ordinairement le grand monde que l'empressement à s'enrégimenter parmi les « bêtes » qui figuraient à la fête de la princesse.

Force nous est, au contraire, de constater, avec M. Auguste Roussel dans l'*Univers,* et d'après les journaux *ad hoc,* que ceux-là qui s'y sont refusés forment une très minime exception. Nos lecteurs auraient à coup sûr, de singulières surprises, si nous citions quelques-uns de ces noms qui se sont étalés au long pendant plusieurs jours dans le *Figaro,* le *Gaulois,* le *Gil Blas* ou l'*Événement,* sans amener une seule protestation. On n'a pas manqué de nous faire savoir que, sur deux mille invitations lancées, on n'avait pas compté trois cents lettres d'excuses, et que celles-ci venaient pour la plupart de personnes en deuil à qui, dans l'oubli de leur chagrin, on n'avait pas craint d'envoyer une invitation. Or, veut-on savoir comment était libellée ladite invitation ?

Très originales, ces invitations, remarque le *Figaro.* Un joli dessin représente une théorie de volatiles et d'animaux variés se dirigeant, chacun avec sa chacune, vers un bal champêtre. Sur la porte du bal on lit : « *Un animal,* 1 *fr. ; un animal et sa dame,* 2 *fr.* » Et tout au bas, ces deux lignes à la main : « *Le* 2 *juin, on est prié de choisir dans Buffon un costume ou bien une tête.* »

Grand honneur, en vérité, que celui auquel on conviait ainsi les personnes pour ce grand divertissement « à la bête. » Aussi les invités ont-ils eu à cœur de s'en rendre dignes. Trois et quatre colonnes, dans chacun des journaux dont nous venons de parler, ont été occupés à décrire cette *buffonnerie* d'un nouveau genre, depuis la maîtresse de maison « audacieusement déguisée

en paon », dit un journal qui l'admire beaucoup en ce costume, jusqu'aux gentilshommes déguisés en ânes, en lions ou en tigres, en bourdons pourchassant des abeilles, en chiens formant une meute sous la direction d'un maître que l'on nomme et qui les mène et ramène à la voix du gibier humain auquel ils s'attaquent. Voici, du reste, comme échantillon, ce que dit le *Gaulois* de deux groupes principaux :

... Voici le ballet qui commence :

Au fond de la galerie des fêtes, une énorme ruche se dresse; qui dit ruches dit abeilles, à moins que la ruche ne soit déserte, et, heureusement, ce n'est point ici le cas. Elle est habitée et délicieusement.

Un essaim d'abeilles : corselets de satin marron rayé jaune, jupes de tulle lamé or, tabliers marron pailletés d'or, ailes en gaze d'or, casque en or avec antennes, qui répondent aux noms de Mmes...

Suit l'énumération des dames, dont nous voulons taire les noms.

Elles vont, viennent, butinent, trottinent. Elles sont trop charmantes pour qu'on les laisse s'envoler, et messieurs les bourdons sont là pour s'y opposer. Ce sont MM...

Suit également l'énumération des noms, que nous taisons également, par respect pour des aïeux qu'ils déshonorent.

Leur uniforme est fort galant : culottes de satin marron, pourpoint en satin marron à deux tons, formant les anneaux.

MM. les bourdons, qui viennent de s'éveiller avec l'aube, font le tour de la ruche, sur laquelle ils jettent des regards de connaisseurs en arrêt devant des chefs-d'œuvre. Les abeilles, que l'aurore aux doigts de rose a fait sortir de la ruche, s'approchent des bourdons galants et, après une poursuite, abeilles et bourdons se mêlent.

La reine des abeilles (comtesse de...), choisit un roi : c'est au comte Jean de..., qu'échoit cette fève... chorégraphique, et le couple s'envole en tourbillonnant au milieu des groupes de danseurs et de danseuses.

C'en est assez, croyons-nous, pour donner une idée du reste de la fête, où des animaux moins gracieux ont fait les frais de la curiosité des manifestants. Citons pourtant encore ces quelques portraits :

Une girafe qui survient excite un grand tumulte de gaîeté. Le devant de la bête est formé par le comte François de... et l'arrière-train par son frère. M. le vicomte de... est le cornac de la bête au long cou.

Deux singes grimaçants n'ont pas moins de succès. On reconnaît sous ce déguisement MM... et de... Des éclats de risée s'élèvent quand apparaît toute une meute, une foule d'habits rouge à museaux de chien. Cette chasse au renard est conduite par M. de...

Arrêtons-nous. Le journal qui se plaît à ces descriptions dit que le spectacle de cette foule, « étagée sur les montées et accoudée aux balustrades, rappelle les grandes architectures où Paul Véronèse groupe des patriciens de Venise ». Hélas! nous sommes loin des patriciens de Venise, bien qu'ils n'aient pas été toujours des modèles à reproduire. On songe plutôt aux Romains de la décadence peints par Couture et abîmant dans l'orgie les derniers restes de ce qui fut Rome. Mais plutôt comment échapper au souvenir de ce texte de l'Écriture : « *Homo cum in honore esset non intellexit : comparatus est jumentis insipientibus et similis factus est illis :* L'homme, étant placé dans une condition d'honneur, ne l'a pas voulu comprendre. Il a été mis en parallèle avec les bêtes et leur est devenu semblable. » En vérité, n'est-ce pas ce que nous voyons? Et ne doit-on pas frémir à la pensée de ce que, dans l'avenir, nous réserve ce que nous voyons?

De pareils fait font trembler et nous pousseraient jusqu'à désespérer de la France si, à côté de ces noblos, de ces riches dégénérés et abrutis, nous n'apercevions cette élite de croyants et de justes aux prières et aux œuvres desquels Dieu, si sa miséricorde le permet, accordera le salut de notre nation coupable.

—

La paix est enfin signée avec la Chine. M. de Freycinet l'a annoncé aux Chambres. Rien de mieux. Mais alors pourquoi les envois de troupes continuent-ils comme si de rien n'était?

C'est qu'à la guerre succèdera l'occupation, tout aussi funeste que la guerre elle-même, puisqu'elle se traduira par des dépenses toujours nouvelles en hommes et en argent, et qu'à ces dépenses répondra dans la colonne des recettes le mot: *Néant!*

Et à l'appui de nos réflexions, nous citerons cette information :

« Le ministre de la guerre a donné l'ordre d'activer l'envoi au Tonkin des casques et des vêtements légers pour les troupes de l'armée de terre.

« Le fournisseur de la marine devra livrer 1,000 casques par semaine. Les ateliers régimentaires de l'artillerie et de l'infanterie de marine confectionneront 250 pantalons, gilets et vareuses

de flanelle chaque semaine. Le transport du 20 juin devra embarquer 5.000 vêtements légers complets. »

Cela n'est pas fait pour qu'on puisse applaudir sans réserve au résultat obtenu.

—

Le conseil municipal de Paris ne veut pas laisser Marat à l'égout où il fut jeté et, pour réhabiliter « ce grand tribun de l'humanité souffrante, » le citoyen Monteil vient de demander que le tableau de David, *Marat assassiné,* qui figure en ce moment à l'exposition des portraits du siècle, soit acheté par la Ville pour être placé dans la salle des séances du conseil municipal.

Voici dans quels termes le citoyen Monteil a développé sa proposition :

Nous sommes à une époque où, loin d'avancer, la justice due aux hommes de la Révolution semble reculer, où nous ne jugeons encore des faits historiques qu'au travers d'écrivains qui les ont travestis en portant leur haine principalement sur ce qui était noble et grand. Parmi ceux qui ont été le plus accablés, pour lesquels la vérité a été le plus faussée, il faut citer Marat. L'aristocratie en a fait le bouc émissaire sur lequel elle a jeté toutes les souillures dont elle voulait accabler la Révolution. Mais il était entre tous dévoué au peuple, il en était l'idole...

Si la Ville de Paris obtenait la cession de ce tableau, elle possèderait non seulement une œuvre incomparable, mais le portrait d'un grand calomnié, dont la mort fut pleurée de tout un peuple et auquel on décerna les suprêmes honneurs de l'apothéose.

Vous aurez désiré avoir l'image d'un de ces grands tribuns qui se lèvent un jour pour délivrer l'humanité souffrante, et vous vous serez prononcés avec sérénité, vous appliquant cette grande parole de Saint-Just, « qu'il n'y a que les hommes faibles et méchants que l'équité terrible épouvante. »

Le conseil municipal a adopté d'urgence la proposition de M. Monteil. Le contraire nous aurait surpris. Avec M. le garde des sceaux Cazot, nous en étions restés dans les admirations républicaines de « l'équité terrible » de Danton. Avec le conseil municipal de 1885, nous sommes arrivés à la glorification de « l'équité terrible » de Marat. Le conseil municipal veut faire à Marat les honneurs de ses séances; « le grand calomnié » se sentira sans doute très heureux d'être admis en une telle compagnie; il s'y trouvera encore mieux qu'au Panthéon.

—

La loi sur le scrutin de liste est donc enfin définitivement votée ; en voici le texte :

Article 1er. — Les membres de la Chambre des députés sont élus au scrutin de liste.

Art. 2. — Chaque département élit le nombre de députés qui lui est attribué par le tableau annexé à la présente loi, à raison d'un député par 70,000 habitants, *les étrangers non compris*. Néanmoins, sera tenu compte de toute fraction inférieure à 70,000.

Chaque département élit au moins trois députés.

Il est attribué deux députés au territoire de Belfort, six à l'Algérie et dix aux colonies, conformément aux indications du tableau. Ce tableau ne pourra être modifié que par une loi.

Art. 3. — Le département forme une seule circonscription.

Art. 4. — Les membres des familles qui ont régné sur la France sont inéligibles à la Chambre des députés.

Art. 5. — Nul n'est élu au premier tour de scrutin s'il n'a réuni :

1° La majorité absolue des suffrages exprimés ;

2° Un nombre de suffrages égal au quart du nombre des électeurs inscrits ;

Au deuxième tour, la majorité relative suffit.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est élu.

Art. 6. — Sauf le cas de dissolution prévu et réglé par la Constitution, les élections générales ont lieu dans les soixante jours qui précèdent l'expiration des pouvoirs de la Chambre des députés.

Art. 7. — Il n'est pas pourvu aux vacances survenues dans les six mois qui précèdent le renouvellement de la Chambre.

A quand maintenant les élections ?

La commission du budget a examiné ces jours-ci en présence de M. Goblet les divers crédits affectés aux cultes et à l'instruction publique.

Elle a décidé de réduire de 2,700,000 fr. le crédit affecté aux desservants, sous prétexte que leur nombre diminue d'année en année. M. Jules Roche lui a affirmé que 28,600,000 francs suffiraient, et elle l'a cru sur parole.

Mis en goût par ce premier succès, le député du Var a demandé et obtenu que le crédit pour les vicaires ne fût fixé qu'à 3,150,000 francs, et que le crédit de 1,100,000 francs, affecté aux chanoines fût entièrement supprimé. On leur distribuera, à titre d'aumône, 200,000 francs.

M. le ministre de la justice et des cultes a déclaré à la commission qu'il demanderait à la Chambre le rétablissement de tous les crédits qu'elle venait de supprimer. Il ne saurait

admettre qu'on veuille rendre impossible l'exercice du culte, en refusant l'argent nécessaire pour l'entretien de ses ministres. Le concordat existe, il faut le respecter ; si on veut le dénoncer, on doit avoir le courage de le dire et réclamer la séparation de l'Église et de l'État.

Dans les couloirs de la Chambre, on est d'avis que cette déclaration du ministre de l'instruction publique et des cultes, rapprochée de sa lettre au cardinal Guibert, ne signifiait nullement que le gouvernement a l'intention d'inaugurer une politique de conciliation avec le clergé. On estimait, au contraire, que M. Goblet avait voulu laisser entendre qu'il était inutile de chicaner sur les crédits et qu'il serait préférable de les supprimer, c'est-à-dire de prononcer la séparation de l'Église et de l'État.

Le *Matin* ajoute que, dans certains milieux parlementaires, on est convaincu que M. Goblet saisira la prochaine législature, d'un projet tendant à la séparation de l'Église et de l'État, si le ministère reste aux affaires après les élections.

—

La Chambre a voté un projet de loi qui accorde aux anciens professeurs des facultés de théologie une allocation annuelle calculée à raison de 3,000 francs pour les anciens titulaires de la Faculté de Paris, de 2,500 francs pour les anciens titulaires des facultés d'Aix, Bordeaux, Lyon et Rouen, et pour les anciens chargés de cours de la Faculté de Paris, et de 2,000 francs pour les anciens chargés de cours des Facultés des départements.

—

L'évènement capital de la semaine à l'étranger est la démission de M. Gladstone et de ses collègues, qui se sont rendus mardi à Balmoral pour la remettre entre les mains de la reine Victoria. Cette retraite est motivée par le refus de la Chambre des Communes de passer à la seconde lecture du projet de loi relatif à la surtaxe sur la bière et les spiritueux, proposé par le gouvernement, qui a eu contre lui une majorité de douze voix. Celle qui avait soutenu jusqu'ici M. Gladstone était depuis longtemps artificielle, elle a fini par se dissoudre complètement. Jadis, un échec partiel, comme celui que le cabinet vient d'essuyer, n'aurait pas entraîné des conséquences bien graves. M. Gladstone étant aux yeux de tous les groupes libéraux l'homme indispensable, le représentant autorisé d'un système que la majorité avait le plus grand intérêt à perpétuer, la

Chambre aurait facilement trouvé un expédient pour le maintenir à la tête des affaires. Aujourd'hui, la situation se présente sous un aspect bien moins favorable. Abstraction faite de la question anglo-russe et de l'impression produite par la reculade du cabinet Gladstone en Égypte, la politique intérieure du cabinet et surtout les dissentiments qui existaient entre ses divers membres rendaient une crise inévitable.

Lundi encore on pouvait l'éviter, on l'espérait du moins, mais M. Gladstone ayant déclaré à la Chambre des Communes que l'existence du gouvernement dépendait de la seconde lecture de la loi sur les surtaxes, il ne pouvait moins faire que d'aller remettre ses pouvoirs à la reine. Acceptera-t-elle la démission du cabinet? M. Gladstone reviendra-t-il sur sa décision? Nous le saurons bientôt.

En l'état nous ne serions pas autrement surpris si M. Gladstone persistait à prendre sa retraite. Dans une des séances récentes de la Chambre des Communes, il disait qu'il mesurait désormais par des semaines plus que par des mois le temps qu'il avait encore à donner à la chose publique. On n'avait vu dans cette déclaration qu'une de ces coquetteries de vieillard qui se sent si jeune qu'il lui eu coûte peu d'annoncer sa mort. On se trompait, paraît-il. La *Revue des Deux-Mondes* nous annonçait en effet l'autre jour, comme le tenant de bonne source, qu'il pensait sérieusement à se retirer, qu'il avait fait part de ses intentions à ses collègues et qu'il était tout disposé, le cas échéant, à céder sa place à lord Hartington, lui laissant l'honneur de présider aux futures élections anglaises, où l'on verra pour la première fois à l'œuvre deux millions d'électeurs nouveaux.

Si les renseignements que nous empruntons à M. Valbert sont exacts, il est donc douteux que M. Gladstone conserve le pouvoir. Mais le respect que les Anglais professent pour leur souveraine est si grand, que, si elle lui demande de rester aux affaires, serait-on en droit d'être surpris en voyant le vieux ministre en garder avec résignation le fardeau jusqu'au lendemain du renouvellement de la Chambre?

LES CHAMBRES

Jeudi 4 Juin. — *Sénat.* — Discussion du traité de Hué.

M. de l'Angle-Beaumanoir combat le projet. Il dit que c'est une annexion déguisée. La France ne doit pas disperser ses forces de tous côtés; dans tous les cas le traité est exécuté depuis un an sans l'approbation du Parlement. Il proteste contre cette violation du droit de la Chambre.

M. de Gavardie appuie l'opinion de M. de Beaumanoir.

Après une courte réponse de M. de Freycinet, le projet est adopté.

Chambre des députés. — L'ordre du jour appelle la discussion de la demande de mise en accusation du ministère Ferry.

M. Brisson vient exposer l'avis du cabinet dans cette question. Il ne croit pas qu'il soit utile de la rouvrir après deux mois. Une ère de récriminations n'est pas ce que le pays attend de la Chambre. Le gouvernement demande donc le rejet de la prise en considération. A la veille des élections, ce débat serait dangereux pour la République. (Applaudissements au centre.)

M. Rivière regrette que la déclaration que vient de faire le gouvernement ne reproche pas au ministère Ferry d'avoir empêché la solution pacifique du Tonkin. On peut commettre une erreur politique, mais il n'est pas permis de tromper le pays par des mensonges successifs.

L'orateur reprend la question dès son origine et montre des dépêches qui ont été cachées. Cette politique de dissimulation et de mensonge, dit-il, constitue une trahison envers le pays et la violation flagrante de la Constitution. Toutes ces raisons suffisent largement pour motiver la mise en accusation.

M. Journault combat la prise en considération. Il soutient les actes du précédent ministère, actes qui ont été à plusieurs reprises approuvés par la majorité. Quant à la marche sur Lang-Son, que les adversaires critiquent si violemment, on ne peut pas nier que c'est elle qui a décidé pour ainsi dire de la paix. Quant aux dépêches dissimulées, on ne peut pas contester à un gouvernement responsable le droit de communiquer ou non les dépêches qu'il reçoit.

M. Delafosse, combattant l'argumentation de M. Journault, dit que la demande de mise en accusation vise autant le ministère que la majorité qui l'a appuyé. Il croit que la responsabilité ministérielle doit se changer en responsabilité criminelle, à cause du mensonge et de la dissimulation qui ont été les actes constants de ce ministère.

M. Delafosse poursuit, citant comme la dernière impudence du ministère, le discours de M. Ferry dans les Vosges. L'orateur renvoie la majorité devant les électeurs.

M. Develle déclare que la majorité a accepté d'avance le jugement du pays qui ne blâmera pas ceux qui lui ont donné une colonie nouvelle.

M. Laisant demande la parole.

Cris : La clôture !

M. Laisant combat la clôture qui est prononcée par 281 voix contre 198.

La prise en considération de la mise en accusation du ministère est repoussée par 322 voix contre 153.

Samedi 6 juin. — *Chambre des députés.* — M. Constans dépose son rapport sur la loi du scrutin de liste. Il en donne lecture. Le rapport conclut à l'adoption des modifications introduites par le Sénat. L'urgence est déclarée ; mais la discussion est ajournée à lundi, sur la demande de M. Madier de Montjau.

La Chambre reprend la discussion sur le projet de loi du recrutement.

Lundi 8 juin. — *Chambre des députés.* — L'ordre du jour appelle la discussion des propositions sénatoriales relatives au scrutin de liste.

L'article 1er est adopté sans débat.

M. Lecomte, sur l'article 2, demande la suppression des dispositions excluant les étrangers du nombre des habitants servant à déterminer le nombre des députés.

M. Clémenceau appuie les observations de M. Lecomte. Il n'y a pas, dit-il, de statistique certaine du nombre des étrangers, on ne peut donc les exclure. Il insiste pour la suppression de la disposition votée par le Sénat.

M. Constans demande l'adoption de la rédaction sénatoriale. Il s'agit d'assurer le scrutin de liste. Dans tous les cas, le nombre des députés n'est pas ainsi sensiblement réduit.

M. Clémenceau insiste pour le rejet de la proposition.

M. Brisson croit que la Chambre fera sagement d'adopter le projet sénatorial pour ne pas créer des retards regrettables.

L'article 2 est adopté par 288 voix contre 174.

L'article 3 est adopté, ainsi que les articles 4 et 5.

M. Arthur Picard demande que chaque département conserve pour la prochaine législature le nombre de députés qu'il possède actuellement.

L'amendement est rejeté.

Les articles 6 et 7 sont adoptés.

L'ensemble du projet est adopté par 393 voix contre 86.

Le projet accordant une pension de 6,000 fr., à la veuve de M. Eugène Pelletan, est adopté.

Mardi 9 juin. — *Sénat.* — Le Sénat aborde un projet de loi relatif aux sociétés de secours mutuels.

Chambre des députés. — Suite de la discussion du projet de loi sur le recrutement.

M. de Freycinet annonce la signature du traité de paix avec la Chine.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Un Congrès anti clérical s'est tenu à Rome la semaine dernière. Ce devait être la réponse de la libre-pensée aux actes récents du Saint-Siège contre la franc-maçonnerie. Cette assemblée a eu le sort qu'elle méritait, c'est-à-dire une fin plus ridicule encore que celle de l'anti concile de Naples qui devait être, il y a quelques années, la contre-partie du Concile œcuménique du Vatican.

Tout ce grand effort des intelligences « émancipées » de l'Église, toute cette bruyante publicité qui embrassait les deux mondes. tous ces appels à un assaut définitif contre la Papauté, ont abouti à une assemblée mort-née, obligée de se dissoudre, faute d'assistants.

Le Congrès universel de la libre-pensée n'est pas justiciable de la critique; il ne relève que du ridicule, et ses membres se sont eux-mêmes classés à leur légitime hauteur en se faisant cueillir, comme des pochards, par la police, après une échauffourée de grande voirie!

On peut donc dire, même au point de vue purement humain, que les légions de libres penseurs qui doivent avoir raison du catholicisme et le précipiter dans la fosse, ne sont encore ni disciplinées, ni même formées.

Les principaux délégués de la France étaient : l'immonde personnage qui répond au pseudonyme de Taxil, le fou furieux qui a nom comte Douville-Maillefeu, député; M. Yves Guyot, ancien président du conseil municipal de Paris; M. Camille Dreyfus, membre du conseil municipal, en tout une centaine de délégués choisis surtout parmi les membres du conseil municipal et du Parlement.

France.

Paris. — M. l'abbé Voirin a été nommé supérieur des chapelains de la chapelle provisoire du Vœu national à Mont martre.

C'est à lui qu'il faudra désormais adresser les lettres et communications relatives à la chapelle.

Ce n'est pas sans une vive peine que nous voyons s'éloigner, pour quelque temps, M. l'abbé Rey, supérieur des chapelains depuis la fondation de la chapelle.

Sa santé, surmenée par un travail immense, incessant, au dessus des forces humaines, a subi une telle altération, que ses

supérieurs ont jugé prudent de lui donner un peu de repos, tout en lui confiant une mission très importante dans sa famille religieuse.

— Le jour de la Fête-Dieu, les catholiques ont répondu à l'appel du vénérable archevêque de Paris et se sont associés aux prières expiatoires ordonnées, en réparation de la prise de possession impie de l'église patronale de Sainte-Geneviève.

Jamais, jour de Fête-Dieu, les églises n'ont été visitées par un aussi grand nombre de fidèles.

A Saint-Étienne-du-Mont, un reposoir avait été établi près du tombeau de la patronne de Paris.

Du matin au soir, une foule pieuse n'a cessé de défiler et de prier. A l'office du soir, des milliers de cierges brûlaient autour de la châsse de sainte Geneviève.

Il y avait un émouvant contraste entre la foule de fidèles qui assiégeait Saint-Étienne du Mont et les bandes de curieux indifférents ou d'ivrognes qui, défilant devant l'*exposition* Victor Hugo, gravissaient en désordre les escaliers du Panthéon, se disputaient les fleurs et s'arrachaient les débris de couronnes ou les poignées d'immortelles qui leur étaient jetés.

Tandis que les chrétiens suivaient le Saint-Sacrement, la populace athée s'attablait chez les marchands de vins de la montagne et reprenait en chœur des refrains bachiques en l'honneur de Victor Hugo.

A Saint-Sulpice, la procession de la Fête-Dieu a offert un coup d'œil très émouvant. Au moment où le Saint-Sacrement est apparu sous le portique du temple, la foule qui emplissait la place est spontanément tombée à genoux. A deux ou trois exceptions près, tous se sont découverts et se sont inclinés pour recevoir la bénédiction.

A Notre-Dame, S. G. Mgr Richard, coadjuteur de S. Em. le cardinal Guibert, assisté du chapitre métropolitain, a présidé les offices de la journée.

Dans toutes les églises du centre de la ville ou des faubourgs, l'affluence a été la même.

Partout l'encens a brûlé devant la sainte Eucharistie.

Partout les fleurs ont été effeuillées devant le Très-Haut.

Partout, les prières et les supplications ont fait violence au Ciel, et ont imploré sa miséricorde pour notre pauvre patrie.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Nous disions, dans notre dernière revue, qu'une baisse était difficile à voir en présence des intentions des puissants de la Bourse. Aujourd'hui, nous sommes toujours dans les mêmes idées, parce que les intentions n'ont point changé; elles se seraient plutôt accentuées.

Avec des reports nuls, avec même du déport, il est fort agréable de rester acheteur et l'on encaisse les coupons sans bourse délier. On comprend que tant que les reports seront bon marché, on trouvera des acheteurs à terme. Le Comptant, c'est notre devoir de le constater, achète de moins en moins à mesure que l'on monte; l'on voit même des gens vendre des titres achetés dans des cours plus bas.

Il reste à savoir si la réalisation des bénéfices est un acte intelligent dans la situation du marché? Réaliser, c'est bien; mais que faire après? On risque d'être obligé de racheter plus cher, ou de laisser l'argent improductif, ce qui revient au même.

Le mieux, en ce moment, est encore d'attendre; d'autant plus que les haussiers ne cachent pas leur intention de porter les Rentes françaises beaucoup plus loin que les cours actuellement cotés. Ils rappellent, dans leurs organes financiers, que le 3 0/0 a fait, il y a quelques années, le cours de 87 fr. et ils ne doutent pas lui faire revoir ce cours; de même qu'ils pousseraient le 4 1/2 0/0 au-dessus de 110 francs.

Nous savons, par une expérience qui ne nous rajeunit pas, qu'il ne faut pas toujours croire ce que les banquiers font crier si haut, et nous ajouterons que ces hommes d'argent n'ont pas pour habitude de confier au public leurs secrètes manœuvres, de sorte que nous avons vu gagner de l'argent à faire tout le contraire de ce qu'ils criaient *urbi et orbi;* cependant, il est convenable d'examiner avant tout l'état de la situation :

Il est certain que les circonstances favorisent une campagne de hausse. Sans reparler de cette abondance de capitaux qui sert de thème à tous les bulletins financiers, nous pouvons constater que la politique nous fait des loisirs, aussi bien au dehors qu'au dedans. Il y a des négociations mystérieuses entre le quai d'Orsay et le cabinet de Saint-James pour arriver à une entente complète sur la question égyptienne. La question afghane est à la veille de recevoir une solution. La paix avec la Chine ne fait plus de doute. Enfin, les Chambres françaises prendront leurs vacances dans la seconde quinzaine de juillet, et l'on sait que le silence de la tribune parlementaire est presque toujours favorable aux affaires.

Nous pourrions ajouter que les puissances financières veulent la paix, et, comme elles ont des affaires en préparation d'émission, elles ne demandent que de la hausse pour en faciliter le placement dans les portefeuilles du bon public. Puisse-t-il ne pas donner son bon argent, parfois si péniblement acquis, pour un titre, plus ou moins bien illustré, mais qui ne vaudra rien. Nous répondrons toujours quand on demande un conseil à la Direction des *Annales catholiques*. A. H.

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp de l'Œuvre de Saint-Paul. L. Philipona, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES



LE CONSEIL DE NOTRE-SEIGNEUR

Jeanne d'Arc disait aux habiles généraux qui, de concert avec elle, travaillaient à remettre le roi de France sur le trône et à l'affranchir de la domination étrangère : « Vous avez été à votre « conseil et moi au mien. En mon Dieu, le conseil de Notre-« Seigneur est plus sûr et plus habile que le vôtre. »

Aujourd'hui que les catholiques de tous les pays et de tous les rangs travaillent à l'envi pour affranchir le Pape de la domination étrangère et rendre libre la Ville Éternelle, les humbles, les petits, les enfants et les femmes ont bien le droit de dire à ceux d'entre leurs frères qui, par leurs talents et leur position sociale, semblent tenir en mains la clef des affaires du monde : « En mon Dieu, le conseil de Notre-Seigneur est plus sûr et plus habile que le vôtre. »

Non, certes, qu'il faille mépriser l'habileté, ni négliger l'action diplomatique de ceux que la Providence a laissés monter, pour en retirer le bien de son Église et du monde, aux premiers rangs de la société. Au contraire, il faut les appuyer, les soutenir et espérer de bons résultats de leur expérience et de leur habileté consommées. Néanmoins, il faut aussi, pour le résultat final, plus compter sur la sagesse de Dieu que sur l'habileté humaine. C'est pourquoi nous avons plus d'espoir de voir affranchir le Pape par Dieu que par les hommes. Et pourquoi ? Parce que c'est moins sous la puissance des hommes que sous la puissance des esprits de ténèbres que l'oppression et la captivité du Pape se prolongent. En effet, c'est la Franc-Maçonnerie qui a spolié le Pape et le retient captif. Or, la Franc-Maçonnerie n'est rien autre que l'Église de Satan, qui voudrait annihiler l'Église du Christ : « Car à « l'égard du Siège apostolique et du Pontife romain, l'inimitié « de ces sectaires (les francs-maçons) a redoublé d'intensité. « Après que, sous de faux prétextes, ils ont dépouillé le Pape « de sa souveraineté temporelle, nécessaire garantie de sa

« liberté et de ses droits, ils l'ont réduit à une situation tout « à la fois inique et intolérable, jusqu'à ce qu'enfin, en ces « derniers temps, les fauteurs de ces sectes en soient arrivés « au point qui était depuis longtemps le but de leurs secrets « desseins, à savoir de proclamer que le moment est venu de « supprimer la puissance sacrée des Pontifes romains et de « détruire entièrement cette Papauté qui est d'institution « divine. » (Encyc. *Humanum genus.*)

Pour assurer la liberté nécessaire à cette Papauté divine et rendre impuissants les efforts des Loges, ne devons-nous pas aussi, comme disait Jeanne d'Arc, *aller au conseil de Notre-Seigneur* et lui proposer, dans la prière humble et fervente, dans la prière populaire et générale, de nous aider à affranchir son vicaire et à réduire à l'impuissance l'église de Satan?

C'est surtout Marie qui sous son pied virginal a toujours écrasé les hérésies enfantées par Satan. Or, la Maçonnerie étant l'hérésie la plus vaste et la plus dangereuse qui jamais soit sortie du puits de l'abîme, c'est surtout Marie qu'il faut appeler par la prière au secours de l'Église et de la Papauté. Ce n'est pas seulement à coups de diplomatie et d'habileté humaine, c'est aussi et principalement à l'aide du Rosaire que nous terrasserons la Maçonnerie et que nous obtiendrons la liberté du Pape-Roi. Pour rendre le Pape libre, que les fidèles prient donc la Reine du Ciel d'écraser la Maçonnerie, qui a forgé les chaînes de Pie IX et de Léon XIII.

Pour affranchir le Pape, ce n'est pas assez de s'unir dans la prière : il faut aussi l'union dans la vérité. Et dans quelle vérité surtout faut-il l'union? En toute vérité sans doute; mais surtout en la vérité qui a été proclamée par l'infaillible Pontife sur la Franc-Maçonnerie elle-même. Puisqu'il faut avant tout briser le joug que la Loge fait briser sur le Pape-Roi, c'est avant tout cette secte dont il faut connaître toute la malice pour pouvoir la combattre plus efficacement.

Pour cela, il est temps désormais de s'éclairer aux lumières de l'encyclique *Humanum genus.* Là se trouvent condamnés les faux principes du naturalisme, si funestes au bien des peuples et au salut des particuliers; là sont rappelés et confirmés les principes du *Syllabus,* cette charte qui, en assurant les libertés de l'Église, rendrait les peuples libres, bons et heureux; là se trouve proclamée une fois de plus la nécessité du principat civil du Pape-Roi comme indispensable à l'entière liberté du Pontife

universel; là se trouvent dénoncées ces tendances, jadis tant idolâtrées et aujourd'hui caressées encore, de séparer l'Église de l'État pour assurer à l'un et à l'autre une prétendue et imaginaire plénitude de liberté et d'indépendance réciproque.

Pour délivrer l'Église de la persécution maçonnique, commençons par bien apprendre de la bouche du Pape combien puissante et entreprenante est aujourd'hui la Franc-Maçonnerie. Elle est partout, elle se sert de tout, et son plus grand triomphe serait de se faire nier par les catholiques ou de les diviser entre eux en les partageant en écoles et en nuances diverses. Pour sauver le Pape et le délivrer, il faut d'abord lui obéir; il faut aimer et chercher l'union qu'il ne cesse de recommander. Pour obtenir cette union et obéir au Pape, il faut que, toutes personnalités et divergences cessant entre les enfants de l'Église, nous nous unissions doctrinalement et pratiquement, ainsi que le Pape l'a écrit à l'évêque de Périgueux, sur le terrain du *Syllabus* et des *Encycliques*.

Et puis, demanderons-nous enfin avec le *Courrier de Bruxelles*, que faut-il encore? Que l'union cimentée par la vérité produise cette charité qui, par le moyen de la prière générale et persévérante, rendra la liberté au Pape et à l'Europe la sécurité et la paix.

L'EUCHARISTIE

(Suite. — V. le numéro précédent.)

II

Avec toutes les gloires et tous les honneurs de l'Incarnation, l'Eucharistie reproduit en effet tous les fruits de la Rédemption, et perpétue dans le monde ce dernier mystère comme le premier. Jésus-Christ n'est pas seulement présent dans le sacrement de son amour; il y est avec toutes ses qualités et tous ses offices, avec tous ses attributs et tous ses ministères. L'acte sacerdotal qui le fait descendre sur nos autels ne se contente donc pas de le faire revivre et de représenter son humanité au milieu de nous; il continue, avec une réalité qui n'est pas moindre que celle de sa présence, ses relations avec les hommes et avec son Père; il nous le conserve tel qu'il fut prédestiné de toute éternité, avec ses dons et avec ses fonctions. Le mystère eucharis-

tique a pu changer les formes, mais il n'a rien diminué dans la mission du Sauveur ni dans ses effets. Il a voilé les opérations saintes, mais il les a laissées subsister; il a caché aux yeux qui n'eussent pu le supporter l'éclat des œuvres du Christ, mais il leur a maintenu toute leur efficacité.

Quelles sont ces fonctions et quels sont ces ministères qui appartiennent à la sainte humanité de Notre-Seigneur? Saint Paul, dans ses épîtres, et particulièrement dans son épître aux Hébreux, nous fait connaître les principaux. Jésus-Christ porte d'abord le titre et exerce les fonctions de docteur, de législateur et de prophète. Il est le maître par excellence, le phare et l'illuminateur du monde. Lumière sortie de la lumière, parole d'éternelle sagesse, il est venu tirer les hommes des ténèbres dans lesquelles ils étaient ensevelis et leur enseigner toute vérité. Uni au Verbe de Dieu, qui lui communique sa science infinie dans une mesure qui, sans atteindre le même degré, dépasse cependant tout ce que pourrait recevoir la créature la plus parfaite, il dévoile toute doctrine à qui veut l'entendre et trace les règles du vrai et du bon à qui veut les suivre.

Pontife, selon l'ordre de Melchisédech, et non selon les rites imparfaits qui consacraient les Aaronides, il a été marqué dès l'origine pour offrir à son Père le double sacrifice de la réconciliation et de la louange, et devenir en même temps le réparateur des hommes et le principe de leur religion. Hostie immolée pour le péché, et holocauste d'agréable odeur, il a versé son sang tout à la fois pour apaiser son Père et le rendre propice à l'humanité régénérée. Prêtre pour tous les offices du sacerdoce, son sacrifice possède toutes les vertus et toutes les excellences. Il lave les souillures, il fait monter vers le Tout-Puissant une prière qu'il n'eût jamais entendue, lui rend des hommages qu'aucune créature ne pouvait lui rendre, et lui constitue un culte digne enfin de sa gloire et de sa souveraine majesté.

Il est appelé aussi médiateur, et avec raison, car c'est lui qui par ses satisfactions infinies s'est substitué à notre place, a subi notre peine, payé nos dettes, accompli nos expiations, et nous a délivrés ainsi de la damnation à laquelle nous étions voués par le péché de notre premier père et par tous ceux que nous y avions ajoutés. Rançon de notre esclavage, gage de notre pardon, il a déchiré la cédule de notre vente à Satan, et nous a couverts de toute sa beauté pour dissimuler aux yeux de son Père irrité toutes nos plaies et toutes nos laideurs.

Enfin, il reçoit encore du saint apôtre le titre d'auteur et de consommateur de notre foi. *Auctorem fidei et consummatorem Jesum.* (HEBR., XII, 2.) Il l'est en effet, car c'est lui qui, par ses mérites surabondants et par la réversibilité de ces mérites sur notre tête, a été la source de tous les biens et de toutes les grâces que Dieu a répandus sur nous. Maître de tous les trésors célestes qu'il s'est acquis par l'effusion de son sang, et dispensateur généreux de toutes ces faveurs envers ses frères, toute justice viendra de lui, toute sainteté se fera par lui, toute perfection aura ses racines dans sa propre charité, toute demande s'obtiendra par l'invocation de son nom devenu glorieux. *Per Christum Dominum nostrum :* Par Jésus-Christ notre Seigneur; ce sera le motif de toute prière, la raison de toute intercession.

Tels sont les titres principaux qui sont la conséquence de sa divine incarnation; tels sont les offices et les ministères qu'il a remplis à l'égard de Dieu et à l'égard de l'homme, pendant le temps de sa vie mortelle et le séjour de son humanité visible parmi nous.

Son humanité eucharistique continue de les remplir, sinon de la même manière, du moins avec la même permanence et avec la même efficacité. C'est une doctrine commune parmi les théologiens et les docteurs catholiques que Jésus-Christ, dans le sacrement où il s'est caché, conserve ses titres et en exerce les fonctions. La raison, à défaut de tout enseignement positif, l'indiquerait du reste suffisamment, et le ferait conclure comme conséquence nécessaire de la divine constitution de sa personne et de sa présence réelle dans son auguste sacrement. Jésus-Christ ne peut pas se diviser ni se séparer. S'il est présent, s'il est vivant sous les espèces eucharistiques, il faut qu'il y soit tout entier. Sa présence ne peut être une nue représentation de sa personne, mais l'expression de son humanité complète. Ce qu'il a acquis une fois, il ne le perd plus. Son corps, son âme, sa divinité, persévèrent dans sa vie sacramentelle, et par conséquent l'économie de leurs actes et de leurs prérogatives, tout comme un homme qui existe continue d'exister avec l'adjonction à son individualité de ce qu'il a fait, de ce qu'il a dit et de ce qu'il a opéré.

Que l'efficacité et la vertu de tous ces offices proviennent de l'acte fondamental qui leur a donné naissance, nous ne disons pas le contraire. Que ce soit la première illumination, la première médiation, le premier sacrifice, qui aient eu la valeur

intrinsèque qui est dans la nature et le caractère de ces fonctions, nous ne le nions pas. Mais l'application ne saurait s'en faire plus utilement que par la continuation ou la répétition des actes qui leur ont donné la première force, comme l'amour et les autres sentiments du cœur ne se maintiennent jamais mieux que par la persévérance et le continuel renouvellement des causes qui les ont excités.

C'est donc avec ses diverses qualités et ses divers offices que notre charitable Sauveur a voulu organiser sa vie eucharistique. Ils en sont une conséquence et une dépendance, comme ils le furent aux premiers jours des faits et des actes de son incarnation. Il est donc sous les divines espèces avec son magistère, son titre de législateur, de docteur et de prophète. Il y est avec tous les trésors de science et d'illumination dont il fut doté au moment de son union ineffable avec le Verbe, et il y réside pour que cette science profite à qui ira le consulter, pour que cette lumière brille aux yeux qui voudront bien s'ouvrir devant ses clartés.

Docteur, il l'est à un degré qu'aucun autre ne pourra jamais égaler. Verbe incréé du Père, image substantielle de son intelligence, lumière sortie du flambeau qui allume et éclaire tous les autres, il demeure ce qu'il était; c'est-à-dire qu'il continue dans les anéantissements de son eucharistie de faire entendre à l'homme qui prête l'oreille les enseignements de la vérité, et lui indique à travers de radieuses visions le chemin qu'il doit suivre pour parvenir à la vie divine et à la glorification où il est lui-même arrivé. Législateur, il lui marque la limite de ses devoirs avec une sûreté qu'aucune autre main ne peut avoir et n'aura jamais. Prophète, il lui découvre la connaissance de l'avenir, et lui montre à travers les épreuves du temps le repos après le travail, le calme après l'orage et la récompense après la fidélité. *Cognoverunt eum in fractione panis.* (Luc, xxiv, 35.) C'est dans la fraction du pain que les disciples d'Emmaüs le reconnurent. Ce pain est toujours lumineux. Que d'yeux se sont ouverts après sa manducation; que de ténèbres, que d'obscurités se sont dissipées devant les rayons de ce soleil dont celui où il aime à s'exposer aux fidèles n'est qu'un pâle symbole.

Comme son magistère, son double sacerdoce le suit dans sa vie mystique et il y remplit, ainsi qu'aux premiers jours, son double devoir de pontife de la Rédemption et de la Religion. Du haut de l'autel où son sang fume, son sacrifice monte encore

vers les cieux, comme il y monta autrefois des cimes du Calvaire pour la gloire de Dieu et le salut des hommes. Il est toujours le principe de la réparation et du culte ; sa prière a toujours la double vertu d'honorer le Seigneur comme il doit l'être et de le satisfaire comme sa justice a le droit de le demander. Par ses adorations et ses hommages, le Souverain Maître reçoit le plus grand acte de déférence qui puisse se concevoir; l'oraison de ce divin suppliant égale la hauteur de sa dignité et se trouve en proportion équivalente avec son infinie majesté. Le souvenir de ses expiations lui fait oublier toutes nos irrévérences et toutes nos ingratitudes; il est bien toujours le Rédempteur d'autrefois, le pacificateur des âmes et le réconciliateur du ciel et de la terre.

Sa médiation continue de la même manière. Par ses satisfactions il couvre nos iniquités et arrête le bras vengeur de son Père. Par sa vertu et par son sang, il se met toujours à notre place, se fait notre garant et notre rançon, se charge de notre fardeau et de nos péchés, nous enrichit de ses mérites, lave nos âmes et les revêt de tous les principes de la grâce et de la purification.

Il n'a garde, non plus, d'oublier dans sa vie mystérieuse et cachée son dernier office d'auteur et de consommateur de notre foi. Jésus dans l'Eucharistie n'est pas seulement en effet pontife pour s'offrir à l'état d'hostie pour le péché; il n'y est pas uniquement pour la glorification de son Père et pour servir de caution au genre humain; il y est aussi pour faire bénéficier le monde et les âmes fidèles de tous les dons et de tous les mérites qu'il s'est acquis par sa vie très sainte et la miséricordieuse effusion de son sang. Il a obtenu avec tous ses autres titres et sa propre exaltation le droit de puiser à jamais dans les trésors célestes; il le fait à pleines mains, au profit de ceux qui se tournent vers lui; et il ne le fait nulle part avec plus d'abondance que dans le sacrement qui est la reproduction de ces mérites et de ces trésors.

Qu'elle serait longue l'énumération de toutes les grâces dont il est la source et le canal obligé, dans ce mystère de profonde richesse sous une apparence de pauvreté. Grâces de lumière et d'illumination pour comprendre la vérité, dont nous avons dit qu'il était le docteur ; grâces de force pour résister aux attaques de l'ennemi de notre salut et vaincre les obstacles qu'il sème à tous moments sous nos pas; grâces de consolation pour relever

nos âmes et soutenir nos cœurs; *Robur et solatium :* grâces de pureté et de sainteté pour éteindre ce foyer de concupiscence qui nous mine; grâces de charité pour enflammer notre amour et déposer en nous toutes les suavités qu'il possède : esprit de sacrifice pour nous rendre participants de ses souffrances et de sa passion; sentiments d'espérance pour nous tenir debout au milieu des défaillances qui se produisent durant le cours de la lutte à laquelle nous sommes ici-bas condamnés; persévérance finale pour couronner tous ses autres dons et nous en assurer dans le ciel l'éternelle jouissance. Voilà quelques-uns des offices et des services de ce charitable compagnon de voyage et de ce bienfaiteur incomparable de l'humanité et des âmes.

Ah! que les hommes ne se plaignent plus de leur impuissance et de leur misère. Dieu nous a tout donné, en nous donnant son Fils, et il nous a tout continué, en maintenant l'Eucharistie dans nos temples. Pécheur, ne t'effraie pas sous le nombre et le poids de tes péchés. Voici un pontife qui sait compatir à toutes tes infirmités, et qui porte dans son sacrifice le principe de tous les oublis et de toutes les réconciliations. Ames tièdes ou refroidies, ne dites plus que vous ne savez pas prier, et qu'en vous la matière a complétement abattu l'esprit. Levez les yeux en même temps que vos cœurs vers le tabernacle; voici l'hostie de toutes les intercessions et de toutes les complaisances; voici la main qui ouvre la porte du ciel et en laisse tomber toutes les rosées et toutes les saintes tendresses. Cœurs meurtris et devenus insensibles, ne désespérez plus de vous. Voici le foyer de l'amour dans le sacrement qui en porte le nom; approchez, et toutes vos blessures seront guéries par le baume qui en découle, et toutes vos glaces seront fondues par les flammes qui s'échappent de cet ardent brasier. Que personne ne recule, que personne ne s'éloigne de cette source de toutes les rénovations et de toutes les sanctifications. Chacun y trouvera le secours dont il a besoin et le remède approprié à sa maladie. Rendez-vous tous aux invitations pressantes que vous fait l'hôte divin du tabernacle. Enivrez-vous de ce vin généreux qu'il vous sert avec une libéralité toute royale, et relevez vos forces affaiblies par la manducation de ce pain qui donne la vie et rassasie pour toujours celui à qui on l'a distribué.

Venez vous-même, Seigneur, et jetez les yeux sur les œuvres et les actes très saints qui s'accomplissent encore par votre divin Fils dans l'Eucharistie. Vous ne vous plaindrez plus des

pécheurs, car la satisfaction qui vous est donnée est surabondante; vous ne détruirez plus la terre par aucun déluge de votre colère, car le sang de l'Agneau sans tache l'a entièrement purifiée; vous ne sentirez plus votre courroux allumé contre votre créature infidèle, car en ce nouveau Calvaire vous recevez tous les jours le baiser de la plus fraternelle paix. Vous ne rejetterez plus l'homme, car votre Fils unique n'a pas cessé de porter son visage; vous ne ne repousserez plus sa prière, car elle vous parvient par la bouche de Celui qui a droit d'être toujours exaucé; vous ne détournerez plus la tête devant ses sacrifices sans vertu, car il vous en offre un d'un prix infini; vous ne dédaignerez plus ses œuvres, car elles ont été revêtues des mérites de Celui qui est votre égal et la participation substantielle de votre divinité.

Ah! quel spectacle! et combien s'accumulent ici toutes les miséricordes et toutes les grandeurs morales! Un Dieu qui n'est pas content de tout ce qu'il a fait et enduré pour nous sur la terre, pour nous qui lui en témoignons si peu de reconnaissance et si peu de retour: un Dieu qui n'est pas satisfait de ses abaissements dans l'étable, de son obscurité dans la maison de Joseph, de ses mépris et de ses souffrances sur le Calvaire: un Dieu qui après toutes ces chutes est venu tomber encore du haut du ciel dans l'Eucharistie, n'est-ce pas une illusion, n'est-ce pas une véritable folie?

Oui, c'est une folie, mais une folie dont l'amour seul de Celui qui l'a inspirée est capable. Oui, c'est un renversement, et une de ces choses auxquelles l'entendement humain refuse de croire. Mais les pensées de Dieu ne sont pas les pensées des hommes, et nous ne pouvons devant de pareilles marques de condescendance et de dilection que nous écrier: *O altitudo!* ô sublimes élévations de la misère à d'incomparables hauteurs! *O profundum!* ô profondeurs insondables de la miséricorde et de l'amour!

Un jour on dissertait devant nous sur les signes avant-coureurs de la fin du monde. Chacun disait son mot et donnait sa raison pour prouver le plus ou moins de proximité de ce grand événement. Tout à coup l'un des interlocuteurs, qui jusque-là avait gardé le silence, prit la parole et s'exprima ainsi: « Pour moi, je ne crois pas que de longtemps la fin du monde arrive. Le bon Dieu ne voudra pas interrompre de sitôt les merveilles de l'Eucharistie; il ne voudra pas priver la terre ni se priver lui-même des grands biens et des grands profits que ce divin sacrement leur apporte. »

Cet interlocuteur avait raison. Le mystère eucharistique est tellement le bien de Dieu et tellement le bien de l'homme, que l'on peut légitimement se demander, ce semble, si Celui qui l'a institué voudra jamais y mettre fin, et ôter ainsi à sa gloire sa manifestation la plus éclatante et à l'humanité sa suprême grandeur et ses plus précieux avantages.

Mgr Bourret.

(*A suivre.*)

LES ŒUVRES AFRICAINES

de Son Éminence le cardinal Lavigerie.

Nous trouvons dans les *Annales de la Propagation de de la Foi* une lettre de Son Éminence le cardinal Lavigerie, archevêque d'Alger et de Carthage, sur les missions de Tunisie. Nos lecteurs nous sauront gré de leur en faire connaître les principaux extraits :

Il y a donc maintenant un demi-siècle que l'œuvre de résurrection est commencée, dit le vaillant prélat. Ce fut d'abord un diocèse avec ses deux évêques successifs : Mgr Dupuch, de sainte mémoire; Mgr Pavy, dont la haute intelligence égalait les ardeurs. Plus tard, une province ecclésiastique, avec ses trois cents églises paroissiales, son clergé, ses Ordres religieux.

Mais si le corps de ce nouveau Lazare sortait ainsi peu à peu du tombeau, la tête y restait encore. La tête, c'était Carthage; Carthage, la métropole des sept cent cinquante diocèses de l'Afrique. Ils recevaient tous d'elle, après Rome, en effet, leur direction et leur vie. Leurs évêques s'y réunissaient en conciles restés fameux dans les annales du passé.

Mais la France, qui avait commencé l'œuvre, devait aussi la compléter.

Je l'ai dit en commençant, je ne veux point faire de politique, et, par conséquent, je ne raconterai même pas des événements d'ailleurs trop voisins de nous pour que le souvenir n'en soit pas vivant dans toutes les mémoires. On sait comment nos soldats vinrent camper, il y a quatre ans, sur les collines de Carthage, et comment, par une sorte d'attention de la Providence, ils plantèrent ainsi leur drapeau près du tombeau même de saint Louis.

Mais ce que je puis et dois dire, c'est ce que notre sage et grand Pontife Léon XIII a voulu faire pour répondre sans retard à ces espérances inattendues...

Après la disparition des chrétiens indigènes, il ne resta bientôt en Tunisie d'autres fidèles que les victimes de la piraterie, enlevées chaque jour sur les côtes de la Sicile, de la Corse, de la Sardaigne, de l'Italie, de la Provence, de l'Espagne, par les forbans, apostats ou turcs, qui s'étaient unis pour une vie de crimes et de pillages. Amenés à Tunis ou à Bizerte, ils y étaient comme le fut, il y a deux siècles, saint Vincent de Paul, vendus à l'encan sur les places publiques, et enfermés dans les bagnes du Beylick.

D'abord privés de tous secours religieux autres que ceux qu'ils pouvaient recevoir de prêtres enlevés comme eux par la violence et jetés en esclavage, ils purent établir plus tard des chapelles dans les salles obscures des bagnes. Là, les fils de saint Vincent de Paul, ceux de saint François exerçaient un ministère vraiment héroïque, qui les exposait à tous les périls. Plus d'un y consomma son apostolat par les plus atroces supplices.

Les choses durèrent ainsi jusqu'à la conquête d'Alger. Une tolérance plus large s'établit alors en Tunisie, par la crainte qu'inspirait le voisinage de nos troupes. Les chrétiens commencèrent à se fixer sur d'autres points de la Régence. Des paroisses furent fondées, mais en si petit nombre néanmoins qu'en cinquante années leur chiffre n'a point dépassé celui de sept, et avec les deux qui existaient déjà à Tunis et à Bizerte, celui de neuf en tout, savoir : La Goulette, Porto-Farina, Sousse, Monastir, Sfax, Mehdia et Djerba.

En 1842, le supérieur des Capucins italiens de la Tunisie fut élevé au rang de vicaire apostolique. Il reçut, peu après, la consécration épiscopale. C'était Mgr Suter, de vénérable et pieuse mémoire. Il continua son administration jusqu'en 1881. Au milieu de quelles difficultés, de quelles contradictions acerbes, de quelles calomnies, lui seul l'a bien su ; car, avec sa réserve, sa patience, sa modestie, sa rare vertu, il gardait toutes ses peines pour lui-même. A certains moments néanmoins, sentant le poids trop lourd, il avait sollicité du Saint-Siège avec instance la faveur de se retirer.

Il crut même un moment l'avoir obtenue de Pie IX ; mais, s'étant rendu à Rome pour en remercier le Pape, il trouva ses dispositions changées. C'était la conséquence des conditions

nouvelles que l'on prétendait imposer au Saint-Siège pour le gouvernement ecclésiastique de la Tunisie. Mgr Suter dut reprendre la charge qu'un moment il insista pour l'abandonner de nouveau, toujours inutilement. Enfin, au mois de février 1881, après quarante ans d'apostolat et à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, il avait obtenu de la Propagande l'autorisation de se retirer. Il présentait pour sa succession les noms de trois religieux italiens de son ordre, sur lesquels se faisaient les informations d'usage, lorsque arriva l'occupation de la Régence.

Le gouvernement français, qui venait de prendre le protectorat, intervint auprès du Saint-Siège et représenta qu'une situation nouvelle exigeait un clergé nouveau. Il demanda la nomination d'un prélat français au lieu de celle de l'un des religieux italiens dont les noms avaient été proposés. Il était difficile d'aller contre un tel désir ; mais, avec sa prudence ordinaire, le Saint-Père refusa d'engager dès lors un avenir encore incertain, et c'est ainsi que, d'un commun accord, on se trouva amené à choisir un administrateur provisoire.

Le voisinage d'Alger et le fait que j'avais déjà fondé, comme vous le savez, un établissement à Saint-Louis de Carthage portèrent sur moi les vues du Saint-Siège. J'obéis au Vicaire de Jésus-Christ et aux désirs du gouvernement, et j'acceptai, sans me faire illusion sur les embarras de cette charge nouvelle.

La situation provisoire créée par cette décision du Souverain Pontife a duré trois années. Pendant ce temps, les puissances se sont accordées. Le gouvernement tunisien a accepté sans arrière-pensée les conséquences pratiques du protectorat ; la France s'est trouvée définitivement établie dans ce pays, et avec elle la liberté chrétienne. Les œuvres catholiques se sont multipliées et ont pu fournir les éléments nécessaires à la vie d'un diocèse. C'est alors que le Souverain Pontife a cru devoir couronner l'œuvre qu'il avait commencée.

Dans le consistoire du 10 novembre dernier, il a rendu publiques la Bulle et l'Encyclique mémorables par lesquelles il daigne rétablir l'archevêché de Carthage.

. . . .

Voici dans quel état se trouve le champ nouveau à cultiver ; S. Em. le cardinal Lavigerie a tenu à l'exposer afin de donner une juste idée des obligations que la foi

impose pour répondre par les œuvres aux bienfaits reçus de Dieu :

Je l'ai dit dans la première partie de cette lettre, ce n'est pas tout d'un coup que l'Église catholique a cessé d'exister dans la Tunisie. Il fallut six siècles de persécution pour l'anéantir, et encore ne fut-ce d'abord qu'en apparence.

Les souvenirs de l'*ancienne voie,* c'est ainsi que parlent encore les musulmans de l'Afrique du Nord, se conservaient dans leurs traditions, comme la marque s'en voit sur leurs fronts et sur leurs mains (1). En Tunisie, plus encore qu'ailleurs, les indigènes ont gardé un genre extérieur de vie qui se rapproche du nôtre. Le peuple presque entier est monogame. (La polygamie n'existe que chez les grands, tous ou à peu près d'origine turque.) Il est fixé au sol. Il habite des maisons de pierre. Il travaille. Il est exempt de fanatisme.

C'est une remarque curieuse qui a été faite, mais dont on n'a pas jusqu'ici, je crois, assigné la vraie cause, toute à la gloire de la Carthage chrétienne, qu'en se rapprochant de la Tunisie dans l'ancienne Afrique romaine, l'empreinte musulmane se trouve de moins en moins forte. C'est ainsi que l'Algérie est moins fanatique que le Maroc; qu'en Algérie même la province d'Oran est plus fanatique que celle d'Alger; la province d'Alger plus que celle de Constantine, et enfin la province de Constantine plus que la Tunisie.

Il semble que le contraire eût dû naturellement se produire, puisque l'invasion musulmane eut lieu de l'Est à l'Ouest et que le centre du fanatisme musulman a toujours été en Arabie.

Mais lorsqu'on étudie la carte de l'ancienne Afrique chrétienne, on voit la raison de cet état de choses absolument inexplicable pour ceux qui la cherchent ailleurs. Les provinces actuelles du Nord de l'Afrique sont musulmanes dans la proportion exactement inverse où elles étaient catholiques autrefois.

On sait par de nombreux témoignages, par celui de Victor de Vite en particulier, que l'Afrique du Nord était loin d'être entièrement convertie au christianisme, à la fin de la domination romaine. Les populations du Sud, celles des montagnes, une portion de celles des campagnes, étaient encore païennes. Il est facile de suivre encore aujourd'hui cette différence dans

(1) Plusieurs tribus, en Tunisie comme en Algérie, portent la croix tatouée sur le visage, sur les bras, sur les mains.

le nombre des évêchés de chaque région. Ainsi le Maroc actuel, l'ancienne Mauritanie Tingitane, n'a jamais compté plus de huit évêchés ; les deux autres Mauritanie, ensemble 173 ; la Numidie 132, enfin la Tunisie actuelle avait, à elle seule, ainsi que je l'ai dit, et quoique la moins étendue de ces trois provinces, 353 diocèses connus.

La population était donc plus complètement catholique, et on peut même penser qu'elle l'était tout entière à la fin, tandis que les autres provinces avaient encore des populations en partie païennes. Nul doute que l'on ne doive voir ici l'influence de Carthage chrétienne et aussi celle de l'immigration romaine, particulièrement après l'invasion des barbares en Italie. Nul doute aussi, dès lors, que le mahométisme n'ait trouvé en Tunisie une résistance plus grande de la part d'une population homogène et chrétienne presque tout entière. Et, en effet, les derniers évêques africains dont les noms nous sont connus et qui vivaient au onzième et au douzième siècles, appartenaient tous à la Tunisie. C'étaient ceux de Carthage, de Bizerte et de Gummi, de Hammam el-lif actuel.

L'influence de ces anciennes traditions, le joug affreux des Arabes et des Turcs, qui a pesé sur eux depuis tant de siècles, sembleraient donc prédisposer les habitants de la Tunisie à se fondre avec nous par une assimilation plus complète. Mais je me hâte d'ajouter néanmoins que le lien qui nous les rattache est si faible, qu'il faut éviter, de crainte de le rompre, toute démarche imprudente et précipitée. Les générations actuelles sont nourries, quoique descendant des chrétiens, dans les préjugés, les superstitions, les mœurs musulmanes. Vouloir les entraîner comme de vive force et par des prédications publiques serait « achever d'éteindre la lampe encore fumante, il est vrai, « mais sans lumière, et d'arracher le roseau brisé. »

Après la prière, qui est d'un ordre à part, la seule action extérieure qui puisse en ce moment être utile, en préparant l'avenir, est celle de l'instruction des enfants, de la justice, de la charité, et surtout de l'exemple. Justice de la part de ceux qui gouvernent ; charité, exemple de la part des chrétiens qui viennent se fixer parmi eux.

Pour le moment, il ne faut point, pour les adultes du moins, songer à autre chose. La Providence fait son œuvre lentement et avec douceur ; nous ne chercherons pas à faire mieux qu'Elle. Contentons-nous de suivre son action et de la prier.

Je m'en suis expliqué publiquement déjà : une mission entreprise parmi les musulmans comme on l'entreprendrait parmi les autres infidèles, ne peut qu'être funeste à ceux qui l'entreprendraient, comme à ceux qui en seraient l'objet.

Le mahométisme est vraiment le chef-d'œuvre de l'esprit du mal. Il donne à la fois satisfaction aux besoins les plus élevés et aux instincts les plus bas de notre nature ; et ainsi il tient l'homme par toutes ses puissances. Par la croyance en un Dieu unique, aux récompenses et aux peines de la vie à venir, par la prière et la contemplation religieuse, souvent la plus ardente et la plus exaltée, il satisfait à ce besoin de notre nature de s'élever vers son auteur comme source de toute vie supérieure ; par les facilités de ses préceptes, par la libre carrière laissée aux débordements effrénés des sens, par la loi de la guerre sainte, qui autorise l'oppression, le pillage, le massacre sans merci, et comme en coupe réglée, de tous ceux qui ne sont point soumis à l'islam, le mahométisme enserre ses sectateurs dans des liens que rien humainement ne semble pouvoir rompre. S'il se détruit, c'est par lui-même, je veux dire par les conséquences de ses principes, de son fatalisme, de sa corruption, qui engendrent partout la paresse incurable, la décomposition et la mort. C'est ce qu'exprime l'énergique proverbe de l'Orient : « L'ombre d'un Turc stérilise pour un siècle le champ où il a passé. »

Partout donc où il reste encore le maître, on le voit dans le monde entier, les missions chrétiennes sont comme impuissantes ; toute conversion semble impossible, ou, si elle s'accomplit, ce n'est qu'en forçant les néophytes. L'apostolat se borne alors à la garde des catholiques qui se résignent à vivre, au milieu de tous les périls, sous le joug des musulmans. C'est l'histoire des missions de la Syrie, de l'Asie-Mineure, de la Turquie, autrefois des provinces danubiennes ; c'était, jusqu'ici, celle des principautés musulmanes de l'Afrique. Un avenir nouveau ne s'est ouvert pour elles que du jour où elles se sont trouvées sous la domination des chrétiens.

Un peuple pour lequel la force s'identifie avec la volonté de Dieu trouve, en effet, dans cette domination une contradiction inexplicable pour lui. A mesure que le temps s'écoule, la leçon devient plus éclatante. Si les espérances existent encore chez les vieillards, elles disparaissent parmi les jeunes gens. Alors tout se confond, et la foi se trouve ébranlée. Si à la force se

joint la justice de la part du conquérant, l'effet est bientôt irrésistible.

C'est ce que nous voyons en Algérie. Au moment de la conquête, la prière était faite par tous publiquement, sur les grands chemins, dans les rues des villes ; c'est à peine aujourd'hui, si l'on trouve des vieillards, dans les tribus éloignées, fidèles à cet usage. Les préceptes du Coran sont ouvertement violés. Les pèlerinages diminuent. Les marabouts se plaignent de n'être plus écoutés et de mourir de faim.

En Tunisie, où nous ne sommes que depuis trois années, la même différence commence à se voir. Ce qu'il faut donc maintenant, c'est, d'une part, éviter d'arrêter ce mouvement en surexcitant le fanatisme, de l'autre, l'aider, comme je l'ai dit plus haut, par l'instruction des enfants, par la charité, par l'exemple.

La charité est principalement l'œuvre du clergé, des missionnaires, des Sœurs. C'est une prédication toute-puissante, celle que Pie IX, de sainte mémoire, nous recommandait exclusivement pour l'Algérie, au début de nos œuvres de mission, en nous rappelant la parole du Maître : « C'est à ce signe que l'on reconnaîtra que vous êtes mes disciples. »

C'est aussi notre prédication en Tunisie. Nous cherchons à gagner d'abord les cœurs par l'exercice du dévouement. Nous soignons, lorsqu'on nous les présente, les infirmes et les malades; nous secourons les pauvres; nous n'avons pour eux que des paroles de bienveillance et de douceur.

Telle est la mission que nous remplissons, lorsque nous nous trouvons en contact avec les musulmans.

Ce que nous obtenons ainsi, ce ne sont pas, sans doute, comme quelques-uns le voudraient, des conversions imprudentes et hâtives, qui ne seraient que des préparations à l'apostasie; c'est un bien plus durable, une préparation lointaine, sans secousses et sans dangers, à la transformation du monde africain. La semence est ainsi jetée. C'est le travail des siècles qui seul la fera mûrir une seconde fois, comme c'est le travail des siècles qui, seul aussi, on l'oublie trop, dans des circonstances moins difficiles, l'a fait mûrir une première fois, il y a dix-huit cents ans. L'important est de commencer et, avec la grâce de Dieu, de ne se décourager jamais.

Pour nous, qui ne verrons point les fruits de l'arbre que nous plantons et que d'autres mains doivent faire croître, notre

récompense est de nous rendre le témoignage que nous servons ainsi la cause de l'humanité et celle de Dieu.

« Si vous veniez, écrivais-je un jour à un prélat vénérable, dans ma demeure de Carthage, vous la trouveriez souvent pleine de musulmans implorant mon appui. Les uns demandent du travail, les autres sollicitent mes aumônes.

« Tout près de moi, les prêtres de Saint-Louis soignent les malades et leur distribuent des secours. Les Sœurs, dans une maison plus éloignée, rendent aux femmes et aux enfants les mêmes services de charité.

« Jamais, par un sentiment d'angélique réserve, un seul mot n'est dit à ces pauvres gens qui puisse les alarmer ou les faire fuir.

« C'est à Dieu que nous laissons le soin d'achever, au jour qu'il a marqué, son œuvre dans les âmes. Nous, nous n'avons qu'à suivre sa voix et à leur montrer, comme il nous le commande, qu'en les aimant ainsi nous obéissons à une loi supérieure à la leur. Notre seule joie, c'est d'entendre ces musulmans dire quelquefois : « Ah ! vraiment, les chrétiens de France sont bons ! »

Mais la charité, telle que je viens de la décrire, est l'œuvre de quelques-uns, et à ce titre elle ne s'étend pas tout d'abord au-delà d'un cercle restreint.

Les musulmans l'expliquent d'ailleurs d'une manière commode pour eux. Ils disent, ils m'ont dit souvent à moi-même : « Vous autres, prêtres, vous êtes intérieurement éclairés par Dieu. Vous vous croyez chrétiens ; mais au fond, vous êtes et vous mourrez *vrais croyants :* il vous suffira pour cela de dire la formule (1).

(1) Cette formule est la profession de la foi musulmane. « Il n'y a qu'un seul Dieu, et Mahomet est son prophète. »

On retrouve à Carthage une tradition populaire de la même nature, relative à Saint-Louis, et que je crois intéressant de recueillir ici. On sait combien ce grand et saint prince avait mérité par sa piété, sa droiture et son courage l'admiration dans le souvenir des musulmans d'Egypte. Il n'a guère laissé une moindre admiration dans le souvenir des musulmans de Tunisie. Ceux-ci racontent, dans leur naïveté, que, pour le récompenser de ses vertus, Mahomet lui apparut au moment de sa mort, et lui fit dire la formule du croyant. Ils le considèrent, en conséquence, comme un de leurs saints et prétendent l'honorer sous le nom de Sidi-Bou-Saïd, dont la mosquée a donné le nom au village le plus voisin de Saint-Louis. Il n'est pas rare non plus de trouver sur la route de Saint-Louis de Carthage des mendiants musulmans qui vous tendent la main en vous disant, au lieu de leur formule ordinaire : « Pour l'amour de Dieu ! » cette autre formule touchante pour un chrétien et un Français : « Pour l'amour de saint Louis ! »

Mais voyez les autres chrétiens. La plupart ne prient pas. Ils ne croient pas en Dieu. »

C'est, en effet, là notre plaie au point de vue non seulement d'un retour de ces peuples au christianisme, l'ancienne religion de la plupart d'entre eux, mais encore à celui de leur assimilation et de leur soumission politiques.

Ce qu'il nous faut donc, tout autant et plus encore que la charité, c'est l'exemple.

Nous arrêtons ici ces citations, heureux d'avoir fait connaître à nos lecteurs les travaux du vaillant et grand pontife qu'aucun obstacle n'effraie, qu'aucune injustice ne décourage et qui, la croix d'une main, le drapeau de l'autre, vole à la conquête des âmes rachetées par le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

LE BUDGET DES CULTES

(Suite et fin. — Voir le numéro précédent).

Le budget des cultes est garanti, en outre, par l'autorité d'un contrat solennel.

Il y a, Messieurs, une logique fatale à laquelle les corps politiques n'échappent pas quand ils se lancent dans la voie des usurpations. L'Assemblée constituante avait débuté par l'expropriation arbitraire, moyennant indemnité, des biens ecclésiastiques. Le clergé avait protesté, comme c'était son devoir. Mais ceci ne touchait qu'à la dignité de son existence matérielle. Il lui restait la dignité de ses premiers jours, la dignité de la pauvreté; il s'était soumis. Vint ensuite la constitution civile du clergé ; ceci touchait aux droits de l'Église dans l'ordre spirituel, à ses incommunicables prérogatives, à l'autorité de son chef suprême ; il résista.

Il résista noblement, courageusement, héroïquement; il accepta l'exil, la déportation, la mort plutôt que de faillir à sa foi.

En même temps la Révolution avait marché; la Convention faisait peser sur le pays sa tyrannie sanglante. On vit alors se produire, dans le sein même de cette Assemblée, le hideux spectacle de prêtres renégats venant se dépouiller des insignes de leur ancien sacerdoce; on vit aussi, selon l'expression du Père

Lacordaire, « le marbre vivant d'une chair profanée » remplacer sur nos autels l'ostensoir sacré où la divine victime s'offre aux adorations des fidèles. C'est à ce même moment que le budget des cultes fut supprimé.

Quelques années plus tard, au commencement de ce siècle, la France respirait sous une dictature réparatrice. Le premier Consul, avec cette intuition du génie que le délire de la toute-puissance n'avait pas encore obscurci, ne tarda pas à comprendre que pour relever la société française, moralement démantelée par l'impiété des sophistes et la turbulence tour à tour criminelle et dévergondée des démagogues dont elle avait subi le joug, il devait appeler la religion à son aide. C'est de cette pensée d'un grand homme, c'est aussi de la magnanimité d'un saint Pontife disposé à tout concéder, sauf l'intégrité de la foi et l'honneur de l'Église, pour rétablir la religion en France, que naquit le Concordat.

Le budget des cultes, créé par la Constituante, détruit par la Convention, fut donc rétabli, et, cette fois, d'accord avec le Souverain-Pontife, à la suite du Concordat de 1801. Il était une dette nationale; sans perdre ce caractère, il devint, s'il est possible, quelque chose de plus, une dette contractuelle.

D'un côté, en effet, le Pape renonça, au nom de l'Église, à toute prétention sur les anciens biens ecclésiastiques ; d'un autre côté et en échange, le gouvernement français, au nom de la France, restitua à l'Église les édifices nécessaires au culte et s'engagea à lui assurer la subsistance nécessaire. Ce sont les termes mêmes du Concordat.

L'Église a rempli la condition qui la concernait. Elle n'a pas troublé dans leur possession les acquéreurs des anciens biens ecclésiastiques : elle a donné, par sa renonciation, un caractère irrévocable à leur propriété.

Donc l'État ne peut s'affranchir de l'obligation qui le regarde. Quand même il dénoncerait le Concordat, il serait encore lié par le caractère synallagmatique de l'engagement qu'il a contracté : quand même il prononcerait sa séparation avec l'Église, il ne pourrait ni en droit strict, ni en équité, se soustraire à la dette nationale résultant de la constitution de 1791, à la dette contractuelle résultant du Concordat. Il devrait reconnaître le droit de propriété de l'Église sur les édifices religieux qui, depuis le Concordat, ont été mis alors ou depuis à sa disposition : car le mot *mettre à la disposition* — M. Émile Olivier en faisait

encore la remarque — ne peut avoir deux sens différents, selon qu'il se trouve dans le décret de la Constituante ou dans le Concordat ; et si, pour le premier de ces documents, il a été entendu dans le sens de l'abandon de la propriété au profit de l'État, il doit être entendu, pour le second, dans le même sens, au profit de l'Église. Quant au budget des cultes, l'État pourrait soit le maintenir, soit constituer à l'Église, une fois pour toutes, s'il veut rompre tout lien avec elle, un capital inscrit à la dette publique et correspondant par sa rente à la dotation annuelle que le budget lui fournit. Mais il est honnêtement obligé de faire l'une ou l'autre de ces deux choses. Hors de là, la suppression du budget des cultes n'est pas une thèse à discuter ; c'est une improbité à flétrir.

Mais je vais plus loin ; je dis encore qu'en dehors de toute dette et de tout contrat, le budget des cultes s'imposerait encore à l'État, parce qu'il répond au premier et au plus haut de tous les services sociaux. Ce n'est pas là seulement une pensée des anciens temps ; c'est aussi une pensée toute moderne et, je l'ai déjà dit, elle était celle de tous les orateurs de la première Constituante sans aucune exception.

La séparation absolue de l'Église et de l'État est une chimère, une véritable impossibilité. L'État peut protéger l'Église ; il peut la laisser libre ; il peut la persécuter. Il ne peut pas en faire abstraction. Il a avec elle des rapports nécessaires, des rapports forcés de bienveillance ou d'hostilité, de respect pour ses droits ou d'oppression pour ses libertés.

Je laisse à l'écart la persécution qui est un état de passage, précisément parce que c'est un état violent où le moins fort finit toujours par se briser. Je fais remarquer aux laïcisateurs du jour que d'ordinaire le moins fort, ce n'est pas l'Église ; en dehors des promesses d'immortalité qu'elle a reçues de Celui dont la parole ne trompe pas, elle a aussi des gages d'indestructibilité que le temps, depuis dix-huit siècles, s'est souvent chargé de lui fournir.

Laissant donc à l'écart la persécution, je comprends que les rapports entre l'Église et l'État puissent se modifier selon les époques, que tantôt l'union soit plus étroite, tantôt la distinction soit plus profonde.

Ce que je ne ne comprends pas, c'est la conception d'un État ne faisant pas sa place à la religion, parmi les services sociaux nécessaires, la reléguant parmi ces choses inutiles ou indiffé-

rentes, n'ayant aucun lien avec les grands intérêts de la nation, ou même la traitant comme une de ces choses suspectes contre lesquelles la nation doit être toujours armée en guerre. Devant cette conception, la raison se révolte, le bon sens proteste, la conscience s'indigne, le patriotisme s'alarme, la réprobation de tous les temps et de tous les peuples condamne une prétention aussi arrogante.

Il y a eu, je le sais, des pouvoirs qui ont voulu faire de la religion un instrument de règne.

La Constituante de 1789 essaya, je le sais aussi, par la constitution civile du clergé, de transformer l'Église catholique en une Église nationale d'autant plus dépendante vis-à-vis de l'État qu'elle aurait été plus indépendante vis-à-vis du Souverain-Pontife. Mais à part la Convention, il n'y a jamais eu un pouvoir dans le monde qui ait cru pouvoir se passer d'une religion dans le gouvernement d'un peuple.

Et encore est-il vrai de dire que la Convention elle-même, après avoir détruit les cultes, fut effrayée de son œuvre; et vous savez que, par la proclamation officielle de la croyance à l'Être suprême, elle essaya d'élever une barrière contre l'athéisme qui l'envahissait, et qu'elle jugeait inconciliable avec l'existence même de la société.

Sommes-nous donc arrivés aujourd'hui à ce degré d'aberration, que les axiomes qui sont le fondement de cette raison générale qu'on appelle le sens commun, soient eux-mêmes contestés ? Quoi ! entretenir dans les âmes l'amour de Dieu et la crainte de sa justice, les fortifier par la foi et par l'espérance pour leur communiquer l'énergie du bien et le courage du devoir, leur montrer par delà les horizons bornés de cette vie, les perspectives de l'éternel avenir, et les grandir à la hauteur de leurs immortelles destinées, ce n'est pas là un service social au premier chef ! Et par quoi le remplacerait-on ? est-ce avec les doctrines desséchantes d'un matérialisme athée qu'on pourrait ranimer les âmes que la religion console ; affermir les consciences qu'elle soutient, panser les blessures qu'elle guérit, soulager les malheurs qu'elle adoucit, arrêter les défaillances qu'elle prévient, susciter les vertus qu'elle enfante ?

Et puis, Messieurs, nos sectaires se flattent de l'espoir qu'en supprimant le budget des cultes, ils arriveront à détruire la religion elle-même ! Ils ont donc oublié l'histoire de l'Église ? Ils ne savent donc pas que, lorsque tous les appuis humains lui

manquent, c'est alors que la force divine qui est en elle, éclate avec un accroissement de majesté qui lui ramène les âmes défaillantes. Dieu cependant, et prenons-y bien garde, cela s'est vu, peut la reprendre sur un sol qui lui est devenu inhospitalier, pour la faire resplendir dans les contrées qui lui sont plus propices. Puisse ce châtiment être épargné à la France! Mais, ô vous qui, pour son malheur, êtes devenus ses maîtres, si vous attiriez ce châtiment sur elle, si Dieu vous prenait au mot, si Notre-Seigneur Jésus-Christ se séparait de notre société, emportant sa croix, son Église et son évangile, ne seriez-vous pas épouvantés vous-mêmes des effroyables conséquences de votre sinistre succès ?

Messieurs, nos sectaires se retranchent derrière une misérable objection. Ils nous disent : Vous ne pouvez pas nous faire contribuer aux frais d'un culte que nous n'acceptons pas. Je leur réponds : Comptons-nous donc. Combien êtes-vous, combien sommes-nous? Vous êtes 100 mille, et nous, nous sommes 35 millions. Je ne vous dis pas : Nous sommes l'ordre, et vous êtes la confusion ; nous sommes l'affirmation qui sauve, et vous êtes la négation qui tue ; nous sommes l'autorité qui protège, et vous êtes la domination qui opprime ; nous sommes la vraie liberté, et vous êtes la licence; nous sommes le véritable progrès, et vous êtes la décadence. Non, je ne vous dis pas cela. Nous ne nous comprendrions pas. Nous ne parlons pas le même langage. Mais la loi du nombre est votre loi : je prends la loi du nombre et je vous répète : Vous êtes 100 mille, et nous sommes 35 millions ! De quel droit pouvez-vous refuser à 35 millions de catholiques français un service que leur foi réclame, parce que 100 mille libres-penseurs, qui n'en usent pas, veulent le supprimer ?

Ce qui est anormal, ce qui est monstrueux, ce qui ne peut s'expliquer que par le trouble des idées dans les temps tourmentés que nous traversons, je vais vous le dire. C'est que l'on fasse payer à trente-cinq millions de catholiques français les frais de la guerre que, dans les écoles sans Dieu, on fait à leur croyance. Si, après cela, on supprimait, par surcroît, le budget des cultes, on donnerait au monde cet étrange et douloureux spectacle d'une nation chrétienne refusant tout subside pour le service de ses autels, et prodiguant des millions par centaine pour chasser Dieu de l'âme de ses enfants !

Messieurs, si la question n'était posée qu'entre la suppression immédiate et le maintien loyal du budget des cultes, j'aurais

fini, car je crois avoir rigoureusement démontré que l'État, quel qu'il soit, quelle que soit sa forme, quel que soit son organisme, quelque laïque qu'il puisse être, ne peut pas supprimer le budget des cultes sans manquer à l'honneur, parce que ce budget est l'indemnité d'une possession; qu'il ne peut pas le supprimer sans manquer à la foi des traités, parce que ce budget repose sur un engagement synallagmatique consacré par le Concordat, et que, l'Église ayant fidèlement rempli la condition qui la regarde, l'État ne peut s'affranchir de l'obligation qui le concerne; qu'enfin, il ne peut pas le supprimer sans trahir son premier devoir envers la société, parce que ce budget, je reprends le mot de Mirabeau, est « une dette sacrée » de la nation envers elle-même.

Mais, indépendamment des violents qui demandent sa suppression immédiate, le budget des cultes a encore deux autres sortes d'ennemis, et ce ne sont pas les moins dangereux. Il y a les habiles qui veulent, à l'aide du temps, arriver à sa destruction graduelle par des éliminations successives, et il y a les raffinés, qui le livrent, par des moyens détournés, en paraissant le défendre. Je dois dire un mot des uns et des autres.

Les premiers prétendent que le budget des cultes a reçu, depuis son origine, des accroissements abusifs, et qu'il faut commencer par le réduire aux proportions strictement déterminées par le Concordat.

A cette théorie, je fais d'abord deux réponses que je crois décisives, l'une de principe, l'autre de fait.

En principe, le Concordat n'a pas posé des limites inflexibles; il n'a même spécifié aucun chiffre; il s'est borné à constater que l'État s'engageait à assurer à l'Église une subsistance convenable, *sustentationem quæ deceat,* dit le Concordat, c'est-à-dire, dans le sens loyal de ce mot, une dotation susceptible de s'accroître, à mesure que s'accroîtraient aussi le nombre des évêchés ou des paroisses, les besoins religieux des populations, les conditions matérielles de sa vie. Si donc, dans le budget des cultes, il y a eu, de ces trois chefs, quelques accroissements, ils n'ont été que l'application sincère et légitime du Concordat sainement interprété.

En fait, le budget des cultes s'élevait, en 1876, avant d'avoir subi les réductions qui l'ont récemment mutilé, à environ 53 millions; eh bien ! M. le ministre des cultes a déclaré lui-même à la Chambre des députés que, si l'on tient compte des

quatre éléments dont la dotation des cultes se composait en 1806, crédits pour divers services ressortissant au ministère des cultes, crédits pour pensions ecclésiastiques inscrits au ministère des finances, crédits pour les édifices diocésains inscrits au ministère des travaux publics, enfin dépenses obligatoirement supportées alors par les départements et les communes qui ont été mises depuis à la charge du budget de l'État, les sommes consacrées au service des cultes en 1806, quatre ans après le Concordat, s'élevaient presque au même chiffre que le budget des cultes de 1876. J'évaluais pour mon compte devant le Sénat à 47 millions les dépenses des cultes de 1806; je me trompais. Elles s'élevaient à près de 50 millions; et qui pourrait contester que ces 50 millions avaient, en 1806, une valeur représentative bien autrement considérable que les 53 millions de 1876?

Qu'on ne nous parle donc pas d'accroissements qui auraient été obtenus de la faveur des gouvernements monarchiques et que l'austère justice des pouvoirs républicains a le devoir de ne pas ratifier. Depuis 1806, tous les autres budgets se sont considérablement accrus; le budget de l'instruction publique, en particulier, a été plus que sextuplé; seul le budget des cultes est resté presque stationnaire. Non seulement les gouvernements qui ont précédé le régime actuel ne l'ont pas traité avec une sympathie trop complaisante; j'ose dire et je pourrais établir, si le temps me le permettait, que dans certains lieux, à Paris par exemple, le nombre des paroisses et des prêtres, malgré quelques créations nouvelles, est loin d'avoir été mis en rapport avec les besoins religieux d'une population sans cesse croissante.

Néanmoins, dans ces derniers temps, cette année notamment, sous prétexte de revenir à l'exécution stricte du Concordat, bien des réductions ont été faites; on en prépare d'autres. Sur quoi portent-elles? Est-ce sur des dépenses abusives? Est-ce au contraire sur des services nécessaires? Vous allez en juger.

L'Église de France compte parmi ses prélats des cardinaux dont elle est fière et dont le pays est fier avec elle. Ils recevaient à ce titre un traitement qui n'avait assurément rien d'exagéré. N'était-il pas honorable, n'était-il pas convenable, n'était-il pas décent de le maintenir? On l'a supprimé et la dignité de la France en a souffert.

On a réduit d'un tiers le traitement des archevêques et des

évêques. Est-ce que 20,000 fr. pour les uns, 15,000 fr. pour les autres, c'était trop pour des fonctions qui entraînent des charges de charité considérables? Les évêques ne se sont pas plaints; je le crois bien. Ils ont trop de hauteur d'âme pour ne pas se renfermer, devant ces mesquines vexations, dans la dignité du silence. Mais nous, comme catholiques et comme français, nous avons été révoltés par cet inique marchandage.

Et que dirai-je de la réduction à 15,000 fr. du traitement de l'archevêque de Paris qui, depuis le Concordat, n'avait jamais été moindre de 50,000 fr.? Cette fois, l'indignation publique a débordé; qu'elle soit le châtiment des promoteurs de cette mesure et de ceux qui ont eu la triste faiblesse d'en accepter la complicité!

Et les chapitres diocésains! Le Concordat avait stipulé leur rétablissement, et dès le lendemain, un traitement avait été alloué aux chanoines. Le principe de cette dépense a été entamé dans le budget de 1885, et on nous menace de supprimer, dans celui de 1886, la dépense tout entière. Est-ce que cette institution n'est pas une partie essentielle de l'organisation du culte catholique et est-ce qu'il est digne de la France que de vieux prêtres, qui ont derrière eux toute une vie de vertus et de services, soient traités avec un mépris aussi inhumain?

Et les desservants! leur traitement est de 900 à 1000 fr., tandis que le décret de la Constituante en avait fixé le minimum à 1,200 fr. Cet humble traitement, qui appellerait un accroissement nécessaire, on le menace cependant, sous le prétexte que le Concordat ne mentionne que les curés, et comme si le Concordat, en parlant des curés, n'avait pas entendu désigner tous les chefs de paroisse; comme si, dans le langage usuel comme dans le langage ecclésiastique, les curés desservants n'étaient pas des curés! Je ne sais rien de plus écœurant que ces hypocrisies de l'iniquité se retranchant, pour se couvrir d'un masque, derrière des arguties sans bonne foi. Quoi qu'il en soit, des propositions de réduction ont été faites, et la crainte du suffrage universel a pu seule jusqu'ici mettre à l'abri d'une immolation, qui serait un déshonneur pour le pays, ces modestes et vaillants serviteurs du Christ.

(A suivre.)

LA PERSÉCUTION DANS L'INDO-CHINE

Sous ce titre, nous lisons dans les *Missions catholiques* les deux lettres suivantes :

Tong-King.

Lettre de Mgr Puginier, des Missions-Étrangères de Paris, Vicaire apostolique du Tong-King occidental.

Hanoï, le 25 avril 1885.

Par le dernier courrier, je vous annonçais les malheurs du district de Son-tây ; aujourd'hui j'ai encore à vous apprendre de mauvaises nouvelles. Deux autres chrétientés du même district ont été détruites par les bandes de rebelles, qui font cause commune avec les *Pavillons noirs*. Les églises et les maisons des chrétiens ont été entièrement brûlées. Le prêtre indigène, arrêté le 7 avril, a été conduit dans un fort des *Pavillons noirs*, et depuis lors je n'en ai plus eu de nouvelles.

L'évacuation des troupes chinoises commence à s'effectuer, conformément à la signature des préliminaires du traité de paix ; mais les *Pavillons noirs* vont-ils aussi se retirer ? Cela devrait être, puisque depuis deux ans ils ont été reconnus par la Chine et acceptés comme faisant partie de son corps expéditionnaire du Tong-King; ils sont armés et approvisionnés par elle, et leurs chefs, Liu-Vinh-Phuoc, Hoàng-thutrung, etc..., ont reçu des grades élevés de la cour de Pékin.

Le retrait des troupes chinoises va diminuer la gravité de la situation; mais la question du Tong-King n'est pas encore finie et elle n'est pas aussi simple, ni aussi facile qu'on se le figure en France. On aura à lutter contre les révoltes intérieures, fomentées par des ennemis irréconciliables qui font extérieurement bonne figure, et favorisées secrètement par les mandarins chinois qui officiellement en déclineront toute responsabilité. Le foyer de révolte existe depuis que le gouvernement annamite a extérieurement renoncé à la lutte par le traité de juin 1884, et il a pris des proportions considérables qui vont en grandissant de jour en jour. Pour ne pas s'apercevoir de cela, il faudrait ne pas connaître le pays et n'avoir aucun renseignement sur ce qui se trame dans l'ombre.

D'anciens mandarins annamites vaincus sont restés dans le pays et ont réussi à former peu à peu de fortes bandes de rebelles. Ils ont aussi gagné à leur cause des chefs de brigands, qui leur ont amené des renforts considérables. Avec ces bandes, qui sont devenues une véritable force et dont on doit tenir compte, ils ravagent, surtout depuis quatre mois, les provinces de Son-tây, de Hung-Hoa et de Tuyen-quang. Une de ces bandes, qui avait Cai-Chang à sa tête, a fait beaucoup de mal dans une partie des provinces de Ninh-Binh et de Hanoï.

Cette révolte a un foyer, et ce foyer est entretenu de haut; mais il suffirait d'une main forte et habile pour arrêter le mal et l'empêcher de prendre de l'extension. Si l'on n'agit pas promptement, avec intelligence et vigueur, la révolte gagnera du terrain, achèvera de ruiner le pays et deviendra bien plus difficile à dominer.

Je me réjouis de voir la paix se faire avec la Chine, laissant aux diplomates le soin de stipuler des clauses honorables et avantageuses pour la France; mais je n'ose me faire illusion et compter sur une tranquillité parfaite et durable. Je crains que les chefs des troupes chinoises, en se retirant, ne laissent dans le pays des bandes d'aventuriers bien armés, qui continueront à piller, à massacrer les populations et à harceler les troupes françaises. Heureusement le gouvernement français vient de prendre une détermination énergique en envoyant au Tong-King un corps d'armée, mais il serait regrettable qu'une confiance prématurée en l'avenir fît diminuer l'effectif des renforts ou fît retirer trop tôt une partie des forces.

Pour terminer ma lettre, j'ajouterai comme conclusion pratique : confions-nous en la Providence, et ce que ne feront pas les hommes, Dieu le fera pour sa gloire et pour le bien des âmes.

Cambodge.

Lettre de M. Bouchut, missionnaire au Cambodge, à M. Pernot, directeur du séminaire des Missions-Étrangères à Paris.

Phnôm-Pênh, 1er mai 1885.

De nouveaux désastres viennent de fondre sur nos chrétientés du Cambodge. Déjà, lors de la mort du P. Guyomard, bien des ruines avaient été amoncelées : un district détruit entièrement, les autres en partie, des villages incendiés, des églises brûlées,

du sang chrétien répandu. Ces derniers jours, vient de s'achever la ruine totale du Sông-Sau.

Le vendredi 25 avril, des rumeurs sinistres portaient l'épouvante dans la population. Les rebelles, ayant à leur tête un ancien bonze, se formaient en bandes nombreuses des deux côtés du fleuve, à deux heures de chez moi, en bas de Loang. J'envoyai immédiatement la nouvelle de ces préparatifs à Phnôm-Pênh, espérant qu'une colonne serait dirigée contre les rebelles.

Dans la nuit du dimanche au lundi, le danger devient plus pressant; j'ordonne aussitôt aux femmes et aux enfants de se mettre en barque, aux hommes de se réunir près de moi. Vers minuit, j'envoie faire une reconnaissance vers le bas. Tout paraît tranquille; la confiance commence à renaître dans les cœurs. Je m'étends un instant sur une chaise pour me reposer un peu. Personne ne dort encore, lorsque soudain une voix nous crie de l'autre côté du fleuve :

« Les rebelles sont là. Fuyez au plus vite! »

On se précipite et l'on me fait monter en barque. Des cris déchirants se font entendre; les femmes et les enfants, affolés de terreur, mêlent leurs plaintes aux clameurs féroces des ennemis. Les barques se sont à peine éloignées de quelques mètres de la rive, déjà les Cambodgiens et les Chinois incendient l'église et me cherchent dans ma maison, qu'ils brûlent également. Du fleuve on les entend dire :

« Le Père ne nous échappera pas, au jour nous le chercherons dans les herbes. »

J'étais alors dans une petite barque, étendu et recouvert d'une natte. J'ordonne à mes chrétiens de me suivre et de ramer vers Phnôm-Pênh. Dans cette sombre nuit, éclairée seulement par l'incendie, quelques familles s'égarent et disparaissent. Cependant les rebelles ne perdent point de temps, ils promènent la flamme dans toute la chrétienté. Je me recommande à Dieu, je fais le sacrifice de ma vie et sens renaître en moi l'espérance. Les rameurs redoublent d'efforts. Nous devançons les rebelles et arrivons à l'île de Lon-chôn, qui nous sépare désormais des ennemis. Mais si nous étions sauvés, d'autres chrétiens ne l'étaient point encore. Le poste de Sachthbô, à une heure au-dessus de Pvé-Trêng, nous apparaît tout en flamme. Que vont devenir les dix familles qui l'habitent?...

Nous arrivons à Phnôm-Pênh vers midi, chez Mgr Cordier. Je fais l'appel de mes chrétiens. Un grand nombre manquent et

ceux qui sont là se trouvent dans un état des plus lamentables. Obligés de se jeter pêle-mêle dans des barques insuffisantes, ils n'ont presque rien pu sauver. Beaucoup n'ont même pas emporté leur moustiquaire, meuble indispensable, qui accompagne toujours l'Annamite.

Le lendemain quelques familles, qui n'avaient pu se sauver en barque, après avoir été poursuivies et traquées comme des bêtes fauves, parviennent à s'échapper et m'apportent la nouvelle qu'un jeune chrétien de vingt-deux ans a été massacré devant l'église. Les rebelles lui ont enlevé la peau de la tête pour se faire un étendard superstitieux.

Chaque jour amène de nouveaux désastres ; les chrétiens de Sachthbô, nourris pendant trois jours dans la forêt par des païens amis, viennent de m'arriver hier sains et saufs, mais sans ressources. Ceux de Barêm et de An-hôin n'ont pu encore parvenir jusqu'à moi. Leurs maisons ont été brûlées; eux sont cachés, mais ne peuvent sortir de leur retraite sans courir le danger d'être saisis. Plusieurs, dit-on, sont déjà entre les mains des brigands.

Pour résumer en quelques mots, la dernière tourmente vient d'anéantir au Sông-Sau le travail de deux ans : quatre chrétientés détruites, quatre chapelles brûlées, cent maisons incendiées, par conséquent cent familles sans asile, sans habits, sans nourriture. Soixante sont actuellement avec moi à Phnôm-Pênh; la mission est obligée de les nourrir et d'ajouter ce sacrifice à tant d'autres. Les chrétiens du P. Misner leur ont offert avec cordialité un logement dans leur village : quarante familles sont encore à errer. Mes chrétiens ne sont pas découragés. Dieu, qui donne aux oiseaux leur pâture, ne les laissera pas périr. Dès que la paix sera rétablie un peu, ils iront avec moi relever de leurs ruines leurs villages, et montrer aux païens que l'enfer ne saurait vaincre les serviteurs du vrai Dieu.

LES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES
ET L'AGRICULTURE

On écrit de Beauvais :

La distribution des prix du concours régional est terminée, sous la présidence de M. Pierre Legrand, ministre du commerce.

L'un des lauréats les plus méritants du concours est, à coup sûr, le Frère Eugène-Marie, si populaire à Beauvais, où il dirige les superbes établissements que les *Frères des Écoles chrétiennes* possèdent dans la ville et aux environs. Le Frère Eugène-Marie a obtenu trente-cinq nominations ! Ce qui a renversé, dit-on, les combinaisons ministérielles : on avait en poche plusieurs décorations — je ne parle pas du Mérite Agricole — il a fallu les rempocher piteusement, afin de ne pas être contraint par la force des choses, à décorer un Frère pour services rendus à l'agriculture.

Je dois une mention spéciale à l'Institut agricole de Beauvais. Les Frères possédaient depuis longtemps un pensionnat célèbre où l'on préparait à toutes les carrières : enseignement primaire, commerce, agriculture. En 1855, un institut agricole fut annexé au pensionnat ; il a pour but d'initier les jeunes gens aux notions scientifiques et pratiques nécessaires à la direction d'une ferme ou d'un domaine rural. L'Empire vit d'un très bon œil une pareille entreprise, la patronna et la subventionna. La subvention était peu de chose, « un simple certificat de vie légale, » selon le mot de l'un des fondateurs, le comte de Tocqueville.

Subventions et patronages ont été emportés dans la tourmente révolutionnaire de ces dernières années ; l'argent de l'État, je veux dire notre argent, est allé aux écoles athées, et le préfet de l'Oise a cessé de signer les diplômes, de crainte de se trouver en bonne compagnie.

Mais la Société des agriculteurs de France a recueilli, en partie, un héritage qui lui revenait naturellement comme à la plus illustre des associations agricoles libres ; ses délégués siègent parmi les examinateurs, et le président de la Société donne aux diplômes la haute sanction de sa signature.

A l'origine, le Frère Philippe, le vénérable supérieur général dont Horace Vernet a immortalisé les traits, n'avait pas foi dans la fondation. Le Frère Menée, le comte de Tocqueville, Louis Gossin, — trois disparus, hélas ! dont les noms sont inséparables dans toutes les œuvres chrétiennes et agricoles de la région, — supplièrent le Frère Philippe : « Laissez-nous faire et vous verrez ! » Et le bon Frère Philippe, quatorze ans plus tard, devant la réunion des anciens élèves, s'accusait de son incrédulité : « J'assiste, disait-il, à une prophétie, j'ai laissé faire et je vois. »

En ce moment, trente ans après la fondation, non seulement on voit, mais on admire.

Dans un charmant toast que vient de porter aux Frères le président de leurs anciens élèves, M. Blanchemain, l'orateur leur a dit : Vous ne cherchez point des places, vous, mais vous en occupez une très grande ! C'est vrai partout, c'est vrai surtout à Beauvais. L'immense établissement des Frères est un des fleurons de la couronne de la cité de Jeanne Hachette. L'institut agricole est particulièrement outillé d'une façon merveilleuse : cabinets de physique et de chimie, chambres pour chaque élève, ferme de cent hectares qui sert d'application aux principes exposés dans les cours. Les élèves vont à la ferme deux ou trois fois par semaine, et au moment des labourages et de la moisson, prennent part eux-mêmes aux travaux manuels.

Le F. Eugène-Marie, en personne, a bien voulu nous conduire à cette belle ferme du Bois, ainsi qu'à la propriété de Beauséjour, où les Frères font des prodiges d'horticulture et d'arboriculture. Lorsqu'on voit ces récoltes plantureuses actuellement sur pied, ces vaches cotentines en parfait état, ces porcs gigantesques de la race yorkshire, ces beaux types de chevaux nés et élevés à la ferme, on s'explique facilement les trente-cinq nominations du F. Eugène-Marie et le désappointement des gens du gouvernement. Ces affreux congréganistes, on les trouvera donc toujours aux places d'honneur, aux postes avancés !

Je rappelle que l'institut de Beauvais a reçu une médaille d'or à l'Exposition universelle, en 1878, pour le plan de cette ferme du Bois, véritable type d'une exploitation rurale. Ce même plan a obtenu la grande médaille d'honneur, l'année dernière, à l'Exposition pédagogique de Londres ; les journaux anglais, bien que protestants, ne tarissaient point en éloges sur la splendide exhibition faite par les Frères.

Depuis trente ans, cela va sans dire, l'Institut a créé une innombrable légion d'agriculteurs très distingués, qui ont semé les bons exemples à travers la France et emportent les prix dans tous les concours.

Il n'y avait dans le département de l'Oise ni station agronomique, ni école normale primaire pour la formation des instituteurs. Les Frères avaient rempli ces vides. Le département est peuplé des instituteurs élevés par eux depuis cinquante ans. Cela coûtait une modique subvention de vingt à vingt-cinq mille francs. Les nouvelles couches y ont mis bon ordre. La station agronomique continue ses utiles services, sans subven-

tion, grâce au dévouement des Frères ; quant à l'école normale, on l'a construite aux frais des contribuables, moyennant la respectable somme de 1,200,000 francs, soit, à 4 p. c., une dette annuelle de 48,000 francs à laquelle s'ajoutent les traitements des professeurs laïques. En revanche, il est vrai, on aura des instituteurs qui ne chanteront pas au lutrin et suivront les enterrements civils des grands et des petits hommes du Beauvaisis.

A l'occasion du concours régional, il était bon de signaler l'œuvre des Frères. En d'autres lieux, du reste, nous les retrouvons occupés à l'enseignement théorique et pratique de l'agriculture, par exemple à Igny et à Vaujours (Seine-et-Oise) et à Limoux, dans l'Aude. Leur fondateur, l'abbé J.-B. de la Salle, n'est point, d'ailleurs, une des personnifications remarquables de l'amour de l'Église pour le peuple, pour les petits, pour les ruraux ?

LA DÉSAFFECTATION DE SAINTE-GENEVIÈVE

Nous continuons à enregistrer les protestations que soulève l'acte inique du gouvernement républicain. Mgr Guibert a reçu les lettres que voici :

Poitiers, le 7 juin 1885.

Éminentissime seigneur,

Lorsque je me réjouissais, il y a trois semaines, de vous voir rendu à la santé, et que j'admirais, dans un entretien qui m'a laissé de précieux souvenirs, la vigueur, le calme et la mansuétude de vos pensées, je ne me doutais pas que de poignantes émotions allaient aussi vite contrister encore votre cœur et le blesser de nouveau profondément.

Il semble que Dieu vous a ménagé ces récentes épreuves pour mettre en quelque sorte le sceau à tout ce qui peut, dans des jours difficiles, honorer un épiscopat ; et qu'il a voulu faire éclater une fois de plus votre sagesse et votre grandeur d'âme pour mieux accuser l'esprit de haine et la démence des ennemis de l'Église.

Toujours est-il que, si familiarisé que vous soyez, Éminentissime seigneur, avec les incidents les plus douloureux, vous avez souffert et vous souffrirez d'une manière toute particulière de l'ingratitude de la Ville de Paris envers sa « douce et glorieuse Patronne » ; et que vous ne cesserez de déplorer la part que trop d'âmes, en notre France affolée, ont prise à un coupable attentat.

C'est un devoir pour tous ceux qui vous respectent et qui vous

aiment de vous offrir, en ces pénibles circonstances, non de vaines et inutiles consolations, mais l'assurance qu'ils souffrent avec vous et que leur protestation s'unit à la vôtre pour affirmer ce que vous avez si éloquemment affirmé et réprouver ce que vous avez réprouvé avec l'énergie de votre foi.

Ce devoir, je le remplis, Éminentissime seigneur, en mon nom et au nom du diocèse, en vous priant d'agréer la nouvelle expression de ma vénération et de mon tendre dévouement.

† Henri, *évêque de Poitiers.*

—

Uzerche, le 7 juin 1885.

Éminentissime Seigneur,

Après votre admirable protestation contre la profanation sacrilège de l'église de Sainte-Geneviève, et surtout après la réponse de M. le ministre des cultes, c'est un devoir et une consolation d'adresser à Votre Éminence, avec mon adhésion publique, l'expression de ma vive reconnaissance et de mes félicitations les plus respectueuses. J'ai d'ailleurs la certitude d'exprimer ainsi les sentiments qui animent tout le clergé et les vrais catholiques de mon diocèse.

Veuillez agréer, Éminentissime Seigneur, l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, de Votre Éminence, le très humble et très dévoué serviteur.

† Henri, *évêque de Tulle.*

—

Saint-Laurent-le-Minier, en tournée pastorale, 12 juin 1885.

Éminence,

Le récit de vos religieuses et patriotiques douleurs est venu se mêler, dans nos Cévennes, aux joies de ma tournée pastorale, et je ne saurais achever cette visite sans protester avec vous, de toute l'énergie de mon âme, contre l'injustice qui enlève une église à la Patronne de Paris, pour la transformer en un temple sans Dieu, sans prêtres, sans culte, plus sacrilège encore que les temples du paganisme.

L'émotion sainte dont votre grand cœur a été pénétré s'est communiquée à tout l'épiscopat et à toute la France. Pourrait-on ne pas la ressentir dans le diocèse de Nîmes, quand on se rappelle qu'il y a soixante ans, à peine élevé à la dignité du diacre, vous commenciez ici votre carrière apostolique, et que nos montagnards de Saint-André de Majencoules et de Valleraugue recueillaient les premiers accents de cette voix qui éclate aujourd'hui avec plus d'éloquence que jamais, en défendant les droits de l'histoire, de la justice et de la religion.

Permettez-moi de vous le dire, Éminence, pour votre consolation et pour notre honneur, la foi de nos Cévennes n'est pas changée.

Telles vous les avez parcourues, telles elles demeurent dans leur fidélité inviolable. Pendant qu'on ferme les sanctuaires à Paris, nous les relevons dans nos provinces, et ceux qui les bâtissent, pauvres, laborieux, économes, trouvent dans leur épargne le secret d'être magnifiques. Ils ont gardé leurs mœurs, tandis que les Ninives pécheresses achèvent de perdre la pudeur. Vous avez, Éminence, signalé ces coupables excès jusque dans la haute société, de qui nous avions le droit d'attendre d'autres exemples. Vos saints gémissements ne peuvent que redoubler aujourd'hui. A côté des morts que l'on vient de changer en dieux, on voit des vivants se changer volontairement en bêtes. Là où il faudrait des prodiges d'intelligence, de talent, de dévouement, on s'épuise en prodiges de gymnastique, les classes dirigeantes ne dirigent plus guère que le bal, et le délire de la licence égale presque celui de l'impiété.

Devant de tels spectacles, c'est notre devoir de mêler nos larmes à vos larmes et nos humbles remontrances à vos grandes leçons. Mais à Dieu ne plaise qu'il nous échappe une parole de découragement ! En nous mettant à l'école du Sacré-Cœur, vous avez appris à vos collègues dans l'épiscopat à planter, à bâtir, à espérer, à attendre. Vous avez protesté, comme Mgr de Quélen, de grande et pieuse mémoire, contre la profanation de Sainte-Geneviève. Mais, plus heureux que lui, vous élevez depuis quinze ans, au nom de la France pénitente, un monument qui nous console de cette passagère disgrâce. Quand le Panthéon n'est plus que le temple d'une immense misère, votre église du Sacré-Cœur va devenir celui d'une immense miséricorde. Vivez pour l'achever, pour la consacrer, pour l'ouvrir à l'univers tout entier et pour nous venger ainsi des ennemis du christianisme, à force de grandeur, de charité et de bienfaits.

Je suis, avec une religieuse vénération, de Votre Éminence, le très humble, très dévoué et très obéissant serviteur,

† Louis,
Évêque de Nîmes, Uzès, Alais.

—

Lyon, le 7 juin 1885.

Éminence révérendissime,

Je crois être l'interprète d'un grand nombre de nos collègues dans l'épiscopat en adressant à Votre Éminence, en leur nom et au mien, nos félicitations les plus respectueuses pour sa courageuse protestation à l'occasion de la profanation de Sainte-Geneviève.

Ce langage, digne des Ambroise et des Chrysostome, devait inévitablement susciter des contradictions violentes. Mais Votre Éminence a pour elle l'admiration des catholiques, et au besoin elle trouvera sa consolation dans ce qui, en des circonstances à peu près analogues, est dit des apôtres au livre des Actes : *Ibant gaudentes a*

conspectu concilii, quoniam digni habiti sunt pro nomine Jesu contumeliam pati.

Veuillez agréer, Éminence Révérendissime, l'hommage de mes sentiments les plus respectueux.

† L. M. card. CAVEROT,
Archevêque de Lyon.

—

Saint-Flour, le 7 juin 1885.

Éminence Révérendissime,

J'ai voulu que le clergé et les fidèles de ma ville épiscopale fussent unis aujourd'hui (solennité de la Fête-Dieu) au clergé et aux fidèles de Paris dans les prières publiques que vous avez prescrites pour ce jour, afin *d'offrir à Dieu une réparation pour la profanation de son sanctuaire, et à sainte Geneviève un pieux hommage en compensation de l'ingratitude qui lui est témoignée.*

On a lu du haut de la chaire votre touchante lettre, et les prières qu'elle indiquait ont été chantées, à l'issue des vêpres, au salut solennel du Saint-Sacrement.

La prière, dans les circonstances présentes, est un soulagement pour toutes les âmes catholiques, qui ont été si douloureusement affectées.

C'est aussi pour elles une protestation qu'on ne peut leur interdire et dont l'efficacité saura bien déjouer, tôt ou tard, les espérances et les machinations des impies...

Oui, Éminence, la glorieuse patronne de Paris et l'auguste protectrice de la France rentrera un jour dans son sanctuaire, nous en avons tous la douce et très ferme confiance. Elle y rentrera avec les honneurs d'un pacifique triomphe, non point pour maudire ceux qui l'en ont sacrilègement chassée, mais pour appeler sur sa chère ville et sur sa patrie bien-aimée de nouvelles bénédictions et, espérons-le, de nouvelles grandeurs.

Veuillez agréer, Éminence Révérendissime, le nouvel hommage de ma vénération profonde et de mon bien cordial dévouement en Notre-Seigneur.

† F.-M. BENJAMIN, *évêque de Saint-Flour.*

—

Troyes, le 6 juin 1885.

Éminence,

Je m'associe de tout mon cœur d'évêque et de Français à la protestation saintement indignée que vous venez d'adresser à M. le ministre des cultes.

Votre lettre si énergique et si mesurée est un grand soulagement pour tous les catholiques de mon diocèse, et c'est en leur nom et au mien que je vous prie d'agréer l'expression de notre commune et bien vive gratitude.

Que la sainte patronne de Paris vous obtienne encore de longs jours, pour la gloire de Dieu, pour la défense de l'Église et pour la joie de tous ceux qui admirent votre sagesse consommée et votre inébranlable fermeté.

Daignez agréer, Monseigneur, l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être de Votre Éminence le très humble et très dévoué serviteur,

† PIERRE, *évêque de Troyes.*

(*A suivre.*)

NÉCROLOGIE

Le vice-amiral COURBET (*Amédée-Anatole-Prosper*) était né à Abbeville, le 26 juin 1827.

Ses parents étaient négociants et la maison Courbet existe encore.

M. Courbet, son père, s'était marié deux fois.

De son premier mariage, il avait eu un fils, M. Courbet Poullard, qui fut membre de l'Assemblée nationale en 1871-1874, et qui est mort il y a un an.

M. Courbet père, devenu veuf, se remaria et, de ce nouveau mariage, eut deux enfants : un fils, Prosper, qui fit ses études à Amiens et au lycée Saint-Louis, à Paris, et une fille, mariée à un négociant d'Abbeville, M. Cornet.

Le jeune Courbet, qui avait perdu tout jeune son père et sa mère, fut donc élevé par son frère et par sa sœur. Il entra à l'École polytechnique en 1847 ; il en sortit deux ans plus tard, aspirant de marine de 1re classe.

Il fut nommé enseigne de vaisseau le 1er décembre 1852, et quatre ans plus tard, le 29 novembre 1856, lieutenant de vaisseau.

Il avait fait, comme enseigne, une longue campagne autour du monde sur la corvette la *Capricieuse ;* comme lieutenant de vaisseau, il fut embarqué sur le vaisseau-école des canonniers le *Suffren,* où il se distingua par des études scientifiques des plus remarquables.

Promu capitaine de frégate en 1866, il occupa dans ce grade les hautes fonctions de chef d'état-major de la division du Nord, commandée alors par le contre-amiral Dompierre d'Hornoy.

En 1873, Courbet recevait le grade de capitaine de vaisseau, commandait la *Savoie* dans l'escadre d'évolution, puis était

successivement chef d'état-major de cette escadre, sous les commandements des vice-amiraux Dompierre d'Hornoy et Cloué.

A peine débarqué, on lui confiait le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, où il a laissé les meilleurs souvenirs. Promu contre-amiral en 1880, au cours de cette mission, il rentrait en France en 1882.

En mars 1883, on lui donna le commandement d'une division d'expériences pour étudier les nouveaux types de bâtiments. C'est pendant cette mission qu'on le choisit pour le commandement de la division navale du Tonkin.

L'amiral Courbet rejoignit à Alger le *Bayard*, sur lequel il vient de rendre le dernier soupir, et se mit en route pour l'Indo-Chine.

A peine arrivé au Tonkin, l'amiral juge qu'il est nécessaire de faire une diversion sur Hué, répond de la réussite de l'opération, bombarde les forts de Thuan-an ; sous la protection des canons de la flotte, ses troupes de débarquement enlèvent de vive force les forts annamites qui commandent l'entrée de la rivière de Hué. Trois jours après, le 23 août, les plénipotentiaires français signaient la paix à Hué.

Le coup de vigueur de la flotte française avait mis les clefs de la capitale de l'Annam entre nos mains.

Au Tonkin, la situation se tendait ; à la suite des combats du 15 août et du 1er septembre, les Pavillons-Noirs étaient refoulés sur la rive droite du Day, mais de graves dissentiments s'élevaient entre le général Bouët et le commissaire civil ; le général rentrait en France. Le gouvernement confia alors la direction des affaires militaires à l'amiral Courbet.

Laissant la direction de son escadre à un de ses capitaines, l'amiral établit son quartier général à Hanoï, et, dès l'arrivée des renforts expédiés de la métropole, il entreprend contre Son-Tay, la plus forte et la mieux défendue des citadelles tonkinoises, cette campagne de trois jours qui est restée le plus glorieux épisode de la conquête du Tonkin.

L'amiral avait montré dans la préparation et dans l'exécution toute sa mesure : en attaquant Son-Tay plutôt que Bac-Ninh, il avait jugé, avec la sûreté de son coup d'œil, que la tête de la résistance était Luh-Vinh-Phuoc ; que, celui-ci refoulé sur le haut Song-Koï, son repaire de Son-Tay enlevé, Bac-Ninh et les réguliers chinois seraient une proie facile.

Les événements ont démontré la justesse de ses prévisions ;

Son-Tay occupé, l'amiral se préparait en janvier à reprendre le cours de ses succès, quand il fut remplacé dans son commandement par le général Millot.

Nommé vice-amiral grand-officier de la Légion d'honneur, l'amiral fit avec dignité ses adieux au corps expéditionnaire qu'il avait eu l'honneur de diriger d'une façon si remarquable pendant quelques mois, et, esclave de la discipline, homme du devoir avant tout, il remonta sur son escadre, continuant à donner à l'œuvre commune le concours le plus entier.

La fortune lui réservait une glorieuse compensation.

Le traité de Tien-Tsin est violé ; c'est la Chine qu'il faut châtier. L'amiral Courbet reçoit l'ordre de ramener tous les navires stationnés en Extrême-Orient et de prendre position de façon à châtier la mauvaise foi de la cour de Pékin.

Il entre alors à Fou-Tchéou, dispose ses bâtiments de façon à surveiller tous les mouvements des Chinois et prend dans la rivière Min une position de combat qui menace l'arsenal de Fou-Tchéou, au centre de la ligne de défense de la rivière ; par là, il se coupait volontairement sa ligne de retraite, ne comptant que sur la victoire pour regagner la haute mer.

Pendant quarante-cinq jours, l'escadre française reste devant Fou-Tchéou, attendant que la diplomatie ait fini son œuvre.

La Chine prend notre modération pour de la faiblesse ; tandis qu'on négocie à Paris et à Sanghaï, elle arme, complète son système de défense de la rivière Min.

L'amiral voit l'orage grossir autour de lui, il conjure le gouvernement d'agir au plus vite, le prévient que toutes les négociations sont dilatoires, que la Chine ne veut pas traiter, que l'orgueil des mandarins a besoin d'un nouveau châtiment.

L'heure de l'action sonne enfin. Avec sept bâtiments en bois et un cuirassé, il attaque la flotte et l'arsenal chinois. Il met son pavillon de commandement sur un bâtiment léger afin de se tenir toujours au plus fort du feu — son pilote américain est tué à ses côtés — et de se déplacer aisément pour diriger les mouvements de ses navires.

L'arsenal détruit, l'amiral attaque successivement les deux groupes de défense de la rivière Min, bouscule leurs fortifications, encloue leurs canons, et reprend le large après avoir terminé son œuvre de châtiment.

La dernière action de l'amiral Courbet a été la prise des îles Pescadores.

La santé de l'amiral laissait à désirer depuis quelques mois. Le dernier courrier annonçait qu'il avait été très souffrant et que son entourage avait eu de grandes inquiétudes. L'amiral avait de fréquentes syncopes et souffrait du foie. L'estomac était très capricieux.

L'amiral Courbet était un homme de haute taille, maigre, portant avec aisance le costume des officiers de marine. Travailleur infatigable, il était versé dans toutes les sciences qui trouvent leur application dans l'art naval.

C'était un chef froid, méthodique, donnant ses ordres avec netteté et sachant apprécier la valeur des hommes. Les officiers et les équipages avaient en lui la plus entière confiance ; malgré sa froideur, il savait les enthousiasmer.

C'était surtout un vaillant et généreux chrétien.

—

Une personnalité qui laisse un renom de loyauté et de grande intelligence, vient de s'éteindre à Paris ; le général DE CHABAUD LATOUR, sénateur inamovible, était âgé de 81 ans. Général du génie, une de ses conceptions heureuses, appliquée trop tard, fut de construire autour de Paris des forts détachés éloignés, qui rendent un siège presque impossible.

Le général de Chabaud-Latour, député du Gard à l'assemblée nationale et vice-président de la Chambre, avait, quoique protestant, un cœur catholique, et c'est une grande douleur pour ses amis que leurs prières n'aient pas obtenu une abjuration qu'ils ont espérée jusqu'au dernier jour.

Le général a rendu des services aux catholiques ; dans les Chambres, il a toujours montré un grand esprit de justice et d'impartialité.

—

Le prince FRÉDÉRIC-CHARLES de Prusse est mort le 15 juin à dix heures un quart à Klein-Glienicke.

Le prince Frédéric-Charles-Nicolas était né le 28 mars 1828. Il était fils de feu le prince Frédéric-Charles-Alexandre, frère de l'empereur Guillaume. Il avait épousé en 1854 la princesse Marie-Anne, fille de feu Léopold-Frédéric, duc d'Anhalt.

Le prince Frédéric-Charles était général, feld-maréchal et inspecteur général dans l'armée allemande.

Le prince Frédéric-Charles de Prusse était l'aîné des neveux de l'empereur Guillaume. Son nom éveille en nous de trop cuisants et trop douloureux souvenirs pour qu'il soit besoin

d'insister beaucoup sur sa personnalité. Qu'il nous suffise de dire que c'est l'un des généraux les plus capables de l'école de M. de Moltke, et de rappeler qu'en 1870-71 il a dirigé le siège de Metz et les opérations des Allemands sur la Loire.

LES CHAMBRES

Jeudi 11 juin. — *Sénat.* — M. le Président annonce la mort de M. de Chabaud-Latour.

M. Brisson dépose un projet sur la procédure en matière de divorce.

Reprise de la discussion du projet de loi sur les sociétés de secours mutuels.

La discussion du rapport de la commission d'enquête sur les élections du Finistère est fixée au 25 juin.

Chambre des députés. — M. d'Aillères demande l'urgence en faveur de sa proposition tendant à nommer une commission d'enquête sur la situation financière.

M. Roche demande à la Chambre de s'opposer à la proposition d'Aillères.

La question préalable est votée par 324 voix contre 96. La République a horreur de la lumière.

On reprend la suite de la discussion sur le recrutement.

Après quelques observations de M. Margaine, le général Campenon monte à la tribune pour défendre le projet de la commission.

Les 17 premiers articles sont votés.

On arrive à l'article 18 relatif aux dispenses.

Mgr Freppel a la parole.

Mgr Freppel. — C'est la cinquième fois que je monte à cette tribune pour éviter à la Chambre une mesure que je considère comme aussi préjudiciable à l'intérêt de l'État qu'à celui de l'Église et de la religion.

Mon insistance vous prouve d'ailleurs l'intérêt que j'attache à cette question.

Si l'incorporation des séminaristes dans l'armée est un des motifs — ce n'est pas le seul — qui vous font repousser le projet de loi, je crois pouvoir dire, en sens contraire, que plus d'un parmi vous le votera précisément parce qu'il portera un coup funeste à l'Église. (Assentiment sur divers bancs à gauche.)

Vous voyez que je rends exactement vos sentiments. Il ne saurait donc y avoir l'ombre d'un doute sur la portée de la mesure que l'on vous propose.

Il s'agit de l'existence et de l'avenir du culte catholique en France (Bruit.) Car tarir la source du recrutement du clergé, c'est combattre la religion elle-même (Interruptions).

Sur ce point, adversaires et défenseurs du catholicisme, tout le monde est d'accord.

Aussi ne reprendrai-je pas les arguments dont je me suis déjà servi. Tout a été dit pour et contre et je n'ai rien à ajouter.

Que passer trois ans à la caserne, dans les conditions que tout le monde sait, à la caserne, où il n'est plus permis de faire un signe religieux, d'exprimer une opinion, sans s'exposer à des désagréments, revienne à laisser cette période de trois années sans préparation possible au sacerdoce, personne ne le conteste. Que d'autre part, le Concordat soit ainsi violé dans son essence, c'est encore une vérité évidente.

Aussi mon intention n'est pas de reprendre la discussion. Elle est épuisée. D'ailleurs on la reprendra dans cette enceinte même. Car nous nous livrons depuis quelques jours à un travail académique, ainsi que M. Laisant l'a franchement reconnu.

Toutefois, ce travail platonique devient un travail dangereux. Il est dangereux quand on sait qu'un projet de loi ne peut pas aboutir, d'ébranler les bases de notre organisation militaire, de jeter le trouble et l'incertitude dans l'armée, et de tenir, pour ainsi parler, ses destinées en suspens.

Permettez-moi une observation. D'après le tableau du recrutement qui nous a été livré par M. le ministre de la guerre, j'ai la douleur de constater que, pour l'année 1884, le chiffre des engagements volontaires a diminué de 984 sur le chiffre de l'année précédente.

Comment voulez-vous qu'il en soit autrement? Pourquoi s'engager dans une armée dont l'organisation est compromise et dont l'avenir reste en l'air?

Vous ne savez pas le mal que vous faites à l'armée, lorsque vous la bouleversez ainsi en pure perte, avec la conviction que d'ici à deux ou trois ans vous ne pourrez rien ajouter ou modifier à son organisation actuelle.

Si je reprends encore ma thèse contre l'incorporation des prêtres dans l'armée, c'est que votre projet m'y autorise.

Que faites-vous en cas de mobilisation? Vous dispensez, d'après l'article 4, tableau B, du service militaire les membres du clergé, les ministres des cultes reconnus par l'État et ayant un emploi rétribué par l'État. (Dénégations au banc de la commission.)

Je ne puis qu'approuver une pareille disposition. Vous reconnaissez ainsi ce qu'a fait la Convention par son célèbre décret du 13 mars 1793, à savoir l'incompatibilité entre le service militaire et l'exercice du culte. (Nouvelles réclamations au banc de la commission.)

Oui, je sais! M. le rapporteur me montre un tableau. J'entends

bien qu'il ne s'agit que de dispenses temporaires. A mes yeux, ce sont des dispenses définitives. Quel est donc le ministre de la guerre qui ira en temps de guerre arracher les curés à leurs paroisses, et priver ainsi de leur culte les femmes, les enfants, les vieillards?

Ce ministre de la guerre ne se rencontrera pas. Je le dis pour l'honneur du pays. (Bruit à gauche.)

Je ferai une seconde remarque : c'est que quand vous serez réduits à cette extrémité, qu'en fait de soldats vous n'aurez plus à appeler que l'arrière-ban des curés et des vicaires, vous pourrez faire la paix. (Interruptions à gauche et au centre.)

M. le Rapporteur. — Voilà leur patriotisme !

Mgr Freppel. — Ce n'est pas parce qu'ils ne sont pas patriotes, c'est parce qu'ils ne sont pas soldats, et qu'alors la partie aura été irrévocablement perdue.

J'en conclus, encore une fois, que dans l'article 4 et dans le tableau B, il ne peut s'agir que d'une dispense définitive. (Bruit.)

Ne vous mettez pas en contradiction avec vous-mêmes. Car c'est un axiome reconnu par tous les militaires que l'on doit ne préparer en temps de paix que ce qu'on doit exécuter en temps de guerre.

Cet axiome, je l'ai retrouvé dans un ouvrage du général Lewal que j'ai regretté de voir rester si longtemps sur le banc ministériel. (Mouvements divers.)

Oui, je l'ai regretté, car par sa tactique de stationnement, par sa tactique de renseignements et par ses conférences sur la tactique de position, il s'est placé au premier rang des écrivains militaires.

Cet axiome d'après lequel on ne peut préparer, en temps de paix, que ce que l'on peut exécuter pendant la guerre, est fondamental.

Si donc vous accordez à ces jeunes gens une dispense provisoire, cette dispense doit être définitive.

M. le Ministre de la Guerre. — On ne les dispense que lorsqu'ils ne sont plus dans la réserve.

Mgr Freppel. — Je vous demande bien pardon.

M. le Ministre de la Guerre. — Moi aussi, je vous demande bien pardon. (Applaudissements à gauche.)

Mgr Freppel. — Soit, je vous concède que vous ne leur accordez pas une dispense définitive. Eh bien, si vous ne le faites pas, je dis que vous devez le faire.

Que vous réserviez aux prêtres le rôle d'aumôniers, que vous destiniez aux jeunes séminaristes le rôle modeste et utile d'infirmiers, d'ambulanciers, de brancardiers, il n'y a rien à dire à cela ; mais que vous les forciez à passer trois années à la caserne, cela ne se comprend plus, à moins que vous ne vouliez détruire ou ruiner leur vocation.

Ne reproduisez pas l'objection connue, qui consiste à dire : Nous ne sommes pas sûrs que les séminaristes deviennent des prêtres. Ma

réponse est toute prête : Je ne vous demande pas une dispense absolue, mais conditionnelle. Si le séminariste abandonne sa carrière, si, à vingt-six ans, il n'a pas les ordres majeurs, la loi militaire le ressaisit.

Ce n'est pas non plus le nombre de ces jeunes gens qui peut vous faire hésiter, car ce nombre est très faible. Sur 313,251 jeunes gens qui ont pris part au tirage au sort en 1884, il y en a eu 1,818 de cette catégorie, en comptant les cultes dissidents.

D'ailleurs, Monsieur le Ministre de la Guerre, si je suis bien informé, a déclaré au sein de la commission que l'incorporation totale de trois contingents lui donnerait un excédent de 15 à 18,000 hommes qui ne pourraient être payés avec les ressources actuelles du budget.

Mettons que cet excédent soit seulement de 12 à 13,000 hommes, bien que M. Margaine ait parlé de 20,000. Ces hommes vous sont inutiles; vous ne savez qu'en faire et vous les dispenserez par le moyen de l'arbitraire et du privilège. (Bruit à gauche.)

Je vous le demande donc : dans de pareilles conditions, en présence de cet excédent, est-il raisonnable d'incorporer dans l'armée les séminaristes, quand il est prouvé par les réclamations de tout l'épiscopat, qui est bien, je suppose, compétent en cette matière, que cette incorporation oppose au recrutement du clergé un obstacle presque insurmontable. (Bruit et interruptions à gauche.)

Si donc, malgré nos instances, vous persistez dans cette résolution, qui ne vous paraît pas plus justifiable qu'à nous-mêmes, d'incorporer les séminaristes sous prétexte d'égalité, bien que votre loi, comme l'a prouvé M. Mézières, fourmille d'inégalités; si vous ne voulez tenir compte ni du Concordat, ni des exigences d'un grand service public, il sera prouvé que vous n'avez pas été guidés, en cette circonstance, par l'intérêt militaire, mais par votre hostilité au clergé, que vous préparez la destruction de l'Église catholique et que vous faites moins une loi militaire qu'une loi contre le clergé. (Applaudissements à droite. — Bruit à gauche. — Aux voix !)

A la majorité de 360 voix contre 78, sur 438 votants, l'amendement n'est pas adopté.

Vendredi 12 juin. — *Sénat.* — Discussion d'un projet relatif à la nullité du mariage. — Renvoyé à la commission.

Samedi 13 juin. — *Chambre des députés.* — On reprend la discussion de la loi sur le recrutement.

M. Rodat développe un amendement exemptant du service militaire les jeunes gens se destinant au ministère des cultes salariés, à condition d'exercer leur ministère pendant dix ans dans le clergé paroissial ou dans les services publics.

L'amendement est repoussé par 341 voix contre 104.

Mgr Freppel demande, comme addition à l'art. 18, la dispense en faveur des instituteurs.

L'autre jour, M. le ministre de la guerre nous disait qu'on ne saurait trop réagir contre la tendance à se désintéresser du service du pays. J'en demande pardon à M. le ministre, mais fort heureusement ce sentiment n'existe pas dans le pays.

Personne ne cherche à se désintéresser des services publics ; mais ce que nous affirmons hautement, c'est que le service militaire n'est pas le seul service du pays. (Très bien ! très bien !)

Il en est d'autres non moins utiles, non moins importants, et parmi eux, je place en première ligne, le service de l'instruction publique.

M. Saint-Romme. — Pour cacher, derrière, les cléricaux.

Mgr Freppel. — Je plaide à la fois la cause des instituteurs laïques (bruit à gauche) et des instituteurs congréganistes.

Tous les services publics forment un faisceau qu'il est impossible de rompre; c'est de leur ensemble que résultent l'unité, l'harmonie, la force de la vie nationale. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Le service militaire est même tributaire de tous les autres services publics. En effet, vous auriez beau additionner les chiffres pour arriver à des contingents plus ou moins nombreux, si vous n'avez pas d'instituteurs pour former vos soldats, pas de professeurs pour préparer vos officiers, pas d'ingénieurs pour construire vos fortifications; si vous affaiblissez, si, en un mot, vous désorganisez les autres services publics, vous causerez, par cela même, la ruine du service militaire.

Il y a quelques années, on nous assourdissait avec ce prétendu axiome : c'est le maître d'école allemand qui a remporté la victoire de Sadowa !

J'ai toujours trouvé qu'il y avait beaucoup d'exagération dans ce mot trop fastueux pour être vrai. (Très bien ! très bien !)

Mais en le prenant avec la part de vérité qu'il renferme, je vous demande : Est-ce que le maître d'école qui, d'après vous, a remporté la victoire à Sadowa, avait fait trois ans de service militaire ? Non, jamais la Prusse n'a commis une faute pareille. Le maître d'école allemand est un instituteur qui a mis six mois, un an à acquérir l'instruction militaire, et qui l'a acquise sans discontinuer ses études, en joignant aux exercices militaires les exercices du gymnase, de la Realschul de l'Université.

Or, est-ce là ce que vous proposez ? Non, car vous voulez une interruption complète, totale, pendant trois ans, des études pédagogiques et universitaires, c'est-à-dire la ruine de l'instruction publique. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Depuis quelque temps, on cherche à introduire parmi nous une poésie que Victor Hugo lui-même, malgré sa prodigieuse imagination, n'avait pas entrevue : la poésie de la caserne.

M. le général Campenon, ministre de la guerre. — Elle vaut bien la poésie du couvent. (Applaudissements répétés sur un grand nombre de bancs.)

Mgr Freppel. — Je ne prétends pas que la poésie du couvent soit tout ; mais ce que j'attaque, c'est cette poésie de la caserne que je vais déterminer.

D'après quelques-uns, la caserne serait la mère de la science, le stimulant du génie, la source des vraies vocations, le lieu de la digestion intellectuelle ; or, la caserne n'est rien de tout cela ; c'est l'endroit où l'on apprend à manier le fusil, la baïonnette, le canon, où l'on se forme à l'école du peloton, de la compagnie, du bataillon, du régiment ; c'est beaucoup assurément, mais ce n'est que cela.

Ne vous figurez donc pas que, par cet encasernement de tous les Français pendant trois ans, vous ajouterez quoi que ce soit à la force défensive du pays ; bien au contraire, vous affaiblirez tous les services publics, qui sont solidaires les uns des autres, et vous porterez ainsi un grave préjudice à l'armée, en détournant pendant trois ans de leurs professions les instituteurs, les professeurs, les ingénieurs.

Ce qui vous aura paru un moyen de relever, de fortifier le service militaire, ne sera pour lui qu'une cause de décadence et d'affaiblissement. (Applaudissements à droite.)

Il est procédé au scrutin sur l'amendement.

A la majorité de 351 voix contre 91, sur 442 votants, l'amendement n'est pas adopté.

M. le Président. — Les divers amendements à l'article 18 ayant été successivement repoussés, je mets aux voix l'article 18.

L'article 18 est adopté.

Lundi, 15 juin. — *Chambre des députés.* — Après la lecture du procès-verbal, l'amiral Galiber, ministre de la Marine, a la parole ; il prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

C'est avec les sentiments d'une profonde et patriotique douleur que je monte à cette tribune, où je viens vous annoncer un grand deuil.

L'amiral Courbet est mort au moment où la paix signée marquait le terme de sa tâche, au moment où les incessantes fatigues de sa mémorable campagne allaient avoir leur fin. Courbet, vaincu par la maladie, a rendu le dernier soupir le 11 juin, à Makung (îles Pescadores), à bord du cuirassé le *Bayard*, qui portait son pavillon de commandement.

C'est une grande perte, messieurs, que vient de faire la France. Les états de services du vaillant amiral en donnent la preuve irrécusable ; mais ce qui justifie plus encore ce sentiment, c'est le cri de douleur qui s'élève de l'escadre de l'Extrême-Orient et dont l'écho retentit dans toute la marine.

L'armée, que nous sommes habitués à voir en toute occasion auprès de nous, partagera notre douleur, j'en suis sûr, avec les sentiments

de son inaltérable confraternité d'armes, et le pays tout entier voudra s'y associer par l'organe de ses représentants en rendant ici, au nom du gouvernement, un hommage public de reconnaissance à l'amiral Courbet.

J'ai confiance en votre unanime sympathie ; la marine vous en sera reconnaissante. Le chef aimé qu'elle vient de perdre est mort à la tête de son escadre, ayant d'avance sacrifié sa santé et sa vie, mort à l'heure du succès, après avoir supporté toute la peine, mort à bord de son *Bayard*, sur le lieu même de son dernier fait d'armes, mort enfin en soldat sans peur et sans reproche.

Au moment où le ministère de la marine met son pavillon en berne, je vous demande de vouloir bien lever la séance en signe de deuil. (Applaudissements unanimes.)

Le Ministre de la Marine a terminé en demandant à la Chambre de lever la séance en signe de deuil.

Cette proposition est votée à l'unanimité.

M. Floquet, président, déclare qu'il n'a rien à ajouter aux paroles de l'amiral Galiber, auxquelles, du reste, la Chambre vient de s'associer par son vote unanime.

La séance est levée.

Mardi 16 juin. — *Sénat.* — M. Henri Brisson, président du conseil, a la parole.

Messieurs,

Le Sénat connaît la mort de l'amiral Courbet.

Certainement, chacun de vous a lu la communication faite hier à la Chambre des Députés par M. le ministre de la marine, qui restera comme pour montrer qu'il n'est tel que les braves pour faire avec sincérité l'éloge des autres. Que pourrais-je ajouter, messieurs, qui ne fût au-dessous de notre émotion ?

On l'a dit déjà très bien : l'amiral Courbet aura été à la peine et n'aura pas reçu l'accueil triomphal que lui ménageait la patrie.

Une âme courageuse, a dit Bossuet, sait demeurer maîtresse du corps qu'elle habite. Nul ne l'avait mieux prouvé que l'illustre amiral ; mais, ne vivant que pour son pays, il semble qu'après nous avoir assuré la victoire et la paix, Courbet a comme dédaigné de commander à son mal. Il est enlevé à la fois et à notre reconnaissance et à notre espérance.

N'y a-t-il pas, d'ailleurs, messieurs, de ces existences faites de sacrifices, qui s'éteignent sans avoir reçu toute leur récompense et qui n'en apparaissent aux yeux de la postérité que comme plus pures et plus achevées par cela même ?

Le dernier sceau de la gloire de Courbet aura été de réunir toutes les âmes dans le même sentiment, de faire battre tous les cœurs à l'unisson.

Vous voudrez sans doute, messieurs, en levant votre séance, vous associer au deuil de la marine, de l'armée, de la nation entière ; mais nous honorerions mal Courbet s'il ne se mêlait à notre douleur le juste orgueil que doivent inspirer à la France de tels serviteurs, et si nous ne partagions la confiance indomptable qu'il avait dans l'avenir de la patrie. » (Double salve d'applaudissements.)

M. le Président. — M. le président du conseil vient d'exprimer avec trop d'éloquence le sentiment unanime du Sénat pour que j'aie à ajouter un mot. Rendons hommage à la mémoire du brave amiral, mort victime de son devoir, enveloppé glorieusement dans le drapeau, et levons la séance.

La séance est levée.

Chambre des députés. — Au début de la séance, M. Floquet annonce la mort de M. Durieu, député radical du Cantal.

Se faisant l'interprète du sentiment général de la Chambre et du pays, M. de Baudry-d'Asson dépose une proposition tendant à ce qu'il soit fait à l'amiral Courbet des obsèques nationales et demande la déclaration d'urgence. L'orateur donne lecture de l'exposé des motifs ; il ne demande pas que l'amiral Courbet soit enterré au Panthéon, la place de ce chrétien n'est pas dans un édifice dont on a chassé Dieu. (Exclamations à gauche. Applaudissements à droite.)

L'orateur est vivement interrompu lorsqu'il constate « que la politique coloniale a porté des fruits amers. »

M. le général Campenon, ministre de la guerre. — Le gouvernement avisera quand le moment sera venu. Il aura à examiner si l'amiral Courbet n'a pas laissé des dispositions particulières et si sa famille n'a pas également des intentions dont il importerait de tenir compte. (Très bien ! très bien ! à gauche.)

M. de Baudry-d'Asson remonte à la tribune. (Bruit.)

M. le Président. — M. de Baudry-d'Asson vient retirer sa proposition ; je prie la Chambre de l'écouter.

M. de Baudry-d'Asson proteste qu'il n'a nullement l'intention de retirer sa proposition ; il la maintient, au contraire, en prenant acte des paroles du ministre de la guerre.

M. de Mahy demande que la Chambre, en laissant de côté les motifs exposés par M. de Baudry-d'Asson, vote dès à présent des obsèques nationales pour l'amiral Courbet. (Mouvements divers.) Il s'agit d'un homme qui a été la gloire de son pays, et auquel la France doit rendre un hommage public.

M. le général Campenon demande à la Chambre de ne pas voter l'urgence.

M. de Mahy insiste. Personne ne comprendrait qu'on opposât à la proposition une fin de non-recevoir.

M. de Mahy déclare que la Chambre ne peut hésiter devant une pareille proposition. Notre armée, notre marine ne la comprendrait

pas. C'est déjà trop d'avoir laissé à M. le Baudry-d'Asson une telle initiative. — Mouvements divers. (Bruit.)

M. Allain-Targé. — Les intentions du gouvernement sont conformes au désir unanime de la Chambre, mais il faut au moins que la volonté de l'illustre mort soit connue et respectée dans l'hommage que lui doit la patrie. (Applaudissements.)

M. de Mahy insiste, au nom de la mémoire du héros que pleure le pays.

M. Ballue. — Vous faites vous-même tort à cette mémoire par votre insistance.

M. de Mahy. — Je n'ai pas de leçon à recevoir.

M. Ballue. — Je maintiens mon observation.

M. de Mahy. — Vous pourrez me la renouveler tout à l'heure. (Agitation.)

M. Laguerre. — Ce débat a duré trop longtemps.

M. de Mahy. — Je ne vous permets pas de tenir un pareil langage. Les interruptions ne m'empêcheront pas de remplir ce que je considère comme un devoir.

Il ne s'agit pas de savoir si l'amiral Courbet aurait souhaité cette récompense suprême, il s'agit de savoir si elle lui est due.

M. de Douville-Maillefeu. — Nous sommes tous unanimes là-dessus.

M. de Mahy. — Alors, il faut voter d'acclamation. (Applaudissements à droite.)

Il est procédé au scrutin sur l'urgence demandée.

A la majorité de 292 voix contre 94, l'urgence n'est pas prononcée. (Exclamations à droite.)

M. de Bélizal. — L'armée appréciera !

M. Galla. — Aux surenchères a succédé le marchandage ! (Très bien ! à droite.)

Après cette appréciation qui résume bien le débat, la Chambre adopte deux projets de loi d'intérêt local et reprend la discussion des propositions relatives au recrutement de l'armée.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Mort de l'amiral Courbet. — Le colonel Herbinger. — Le général Boulanger. Fêtes et plaisirs. — Autriche. — Angleterre.

18 juin 1885.

Le compte lugubre ouvert entre la France et M. Jules Ferry vient de s'augmenter d'une façon terrible : l'amiral Courbet est mort.

La politique d'aventures coloniales porte des fruits bien amers. Où sont ses bénéfices? Personne n'en a jamais rien pu savoir. Ses désastres, ses deuils, les blessures qu'elle ouvre au flanc de la patrie, on n'en est plus à les compter.

Cela coûte cher d'aller là-bas soutenir les ambitions de M. Ferry! Nous ne parlons plus d'argent, aujourd'hui; nous parlons des vies humaines. Si ce climat mortel des mers de Chine, si les épreuves prodiguées, sans compter, à nos marins et à nos soldats, moissonnent ainsi des officiers généraux, dans quelle proportion doivent y succomber les obscurs, ceux dont leur famille seule sait les noms!

Il y a dix mois, la France saluait avec amour, lors du bombardement de Fou-Tchéou, le vaillant amiral qui avait su réconcilier le drapeau de la France avec la victoire.

L'amiral Courbet! c'était l'espoir. Jeune encore, vigoureux de cœur et d'esprit, ayant, de l'aveu unanime de ses pairs, toutes les qualités qui font le commandant précieux aux siens, redoutable aux ennemis, dans les épreuves que peut nous réserver la Providence, Courbet était, sur la mer, notre premier champion. La perte d'un tel serviteur de son pays est plus grave qu'une défaite.

Ah! s'il était mort emporté par un boulet comme Nelson, nous nous inclinerions en larmes devant ce décret de la Providence. Mais nous nous révoltons et la France se soulèvera d'indignation en apprenant que nous perdons l'amiral Courbet par la faute de ces gouvernants odieux qui gaspillent nos trésors humains comme nos trésors financiers.

De Son-Tay à Formose et aux îles Pescadores, l'exercice de son commandement lui fut un vrai martyre moral. Ah! si ce noble cadavre pouvait parler, raconter ce que lui ont fait endurer les ordres ineptes et décousus, bientôt suivis de contre-ordres qu'il recevait d'ici, les souffrances inutiles et les épreuves vaines qu'on lui faisait imposer à ses vaillants marins, quel acte d'accusation contre les criminels qui, d'ici, se sont servis du télégraphe, comme d'une arme meurtrière à longue portée, contre nos propres troupes, contre leurs nobles chefs.

Nous irons prier aux funérailles solennelles de ce brave, qui croyait en Dieu comme en la patrie. Type admirable de chrétien! Nous savons que, dernièrement, il envoya de là-bas son offrande à l'archevêque de Paris, pour l'église du Sacré-Cœur. Ce héros qu'on a perdu de gaieté de cœur, certes, ce n'est pas

dans les rangs du radicalisme athée qu'on en trouvera la monnaie.

Naguère, on enterrait un malheureux poète au milieu de pompes païennes qui firent frémir les chrétiens, triompher les matérialistes et se réjouir bêtement la haie des badauds.

Aujourd'hui, c'est un grand marin qui meurt, une grande victime de la politique opportuniste : nous prierons pour lui, nous prierons contre ses meurtriers qui sont aussi ceux de la France.

A celui-là, à bien plus juste titre qu'à l'ambitieux dévoyé qui fut V. Hugo, la France devait de solennelles funérailles ; on a vu au compte-rendu des Chambres qu'elles lui seront refusées. Nous nous en félicitons. La République ne souillera pas ce glorieux cadavre : il est à nous, nous saurons l'honorer.

Ces deux cent quatre-vingt-douze députés n'avaient d'ailleurs pas plus qualité de décider un deuil national pour la mort de l'amiral Courbet, qu'ils ne pouvaient être les juges de M. Jules Ferry après avoir été ses complices. Et, sans leur appliquer, après M. Rochefort, ce vers féroce :

Ah ! peut-on hériter de ceux qu'on assassine?

n'est-il pas permis de croire qu'au fond du cœur ils se sont sentis indignes de rendre un suprême hommage à l'homme de guerre éminent que les déboires et les amertumes, tout autant que la maladie, ont conduit au tombeau? La France se souviendra. Elle n'oubliera pas que les complices de M. Jules Ferry, si prodigues de l'or des contribuables, ont marchandé à l'amiral Courbet les honneurs funèbres auxquels avait droit plus que tout autre cette victime du devoir, et, disons-le, cette victime de la politique coloniale, qui nous a coûté déjà tant de sang, tant de larmes et tant de centaines de millions.

—

Nous ne voulons pas apprécier la discussion qui se poursuit en ce moment à la Chambre à propos de la loi sur le recrutement. Les deux beaux discours de Mgr Freppel que nous reproduisons *in extenso* font ressortir mieux que tout commentaire l'odieux de pareils projets.

—

On n'a sans doute pas oublié le nom du lieutenant-colonel Herbinger, qui, lors de l'affaire de Langson, devenu commandant en chef en raison de la blessure du général de Négrier, ordonna la retraite fameuse dont la nouvelle, apportée en France par une

dépêche alarmante, causa la chute du cabinet Ferry. A la suite de cette affaire, le colonel Herbinger a été rappelé en France, et nombre de journaux ministériels, voyant en lui l'auteur responsable des malheurs du ministère Ferry, ont cherché à l'attaquer dans son honneur de soldat.

Depuis qu'il est en France, le colonel Herbinger a été assiégé par mille reporters de journaux. Mais il s'est tenu sur une galante défensive, et jusqu'à présent, malgré des attaques regrettables qui ont eu lieu contre lui, l'honorable officier ne s'est pas départi un instant de sa réserve et de sa discrétion. Ce n'est pas devant le public, a-t-il dit en substance, qu'il doit comparaître, mais devant ses chefs; c'est à eux seulement qu'il veut donner des explications aussi bien sur les attaques de ses ennemis que sur ses actes et sur ses sentiments. Il faut louer cette attitude pleine de correction et qui vaut au colonel Herbinger la sympathie de tous ceux qui s'intéressent véritablement à l'armée.

Le colonel va repartir pour le Tonkin, où sera nommée une commission qui prononcera sur les tristes événements de Langson et devra départir les responsabilités.

—

Un autre officier dont la presse s'occupe plus que de raison, est le général Boulanger, qui commande en chef le corps d'occupation de la Tunisie. Il y a quelques jours un lieutenant de notre garnison de Tunis était publiquement outragé par un groupe d'Italiens, outragé et maltraité. L'auteur principal de cette agression, traduit devant les tribunaux, fut condamné à la peine dérisoire de six jours de prison. Trouvant cette satisfaction peu satisfaisante, le général en chef publia un ordre du jour dans lequel il prescrivait aux soldats et aux officiers d'avoir à se servir de leurs armes s'ils étaient attaqués par les ennemis de l'uniforme français. C'est à propos de cet ordre du jour qu'un certain nombre de journaux républicains ont entamé contre le général Boulanger une campagne très ardente. M. de Freycinet saisi, dit-on, de la question par notre résident à Tunis, M. Cambon, s'est associé dans une certaine mesure à la campagne desdits journaux et il a présenté des observations au ministre de la guerre sur l'ordre du jour du général Boulanger. Pour le coup, le général Campenon qui, il faut lui rendre cette justice, n'aime pas qu'on touche à l'armée, s'est fâché contre M. de Freycinet et lui a prouvé que la situation des officiers français dans la Régence, grâce aux intrigues et aux outrages des colons italiens,

était devenue intolérable. D'après le général Campenon il est grand temps de prendre des mesures énergiques pour faire comprendre aux nombreux Italiens établis à Tunis, que la Tunisie est aujourd'hui une colonie française.

Devant l'irritation du général Campenon qui abuse aisément des gros mots, M. de Freycinet a capitulé. Capitulera-t-il au point de rappeler M. Cambon, notre résident essentiellement civil, qui lui a transmis des renseignements peu favorables à l'autorité militaire en Tunisie? C'est ce qu'on ne peut encore savoir.

—

Paris, depuis quinze jours, va de fête en fête; l'enterrement de Victor Hugo, le bal des bêtes, la fête des Fleurs, le « grand prix ». Nous n'osons pas parler de la Fête-Dieu, parce que le « Tout-Paris » ne connaît pas cette fête-là. Dans les émotions parisiennes, la journée du cheval l'a emporté sur l'apothéose du dieu. Il y a eu plus de foule, plus d'enthousiasme, plus d'acclamations pour *Paradox* (c'est le vainqueur de la course) que pour Victor Hugo.

Voilà qui rabaisse considérablement les honneurs du Panthéon. A notre temps, mieux vaut être cheval que dieu. Les journaux sont remplis du récit de la course; les intransigeants rivalisent avec les boulevardiers. Pour Paris, c'est le plus grand jour de l'année. Dans les descriptions de la presse, le lyrisme se mêle à l'hippisme. Tout eût été merveilleux sans un accident. Un « sympathique gentleman », coureur très connu, est tombé vendredi; dimanche matin il mourait. « Pourquoi, dit mélancoliquement le *XIXe Siècle,* pourquoi faut-il qu'une pensée de tristesse et de deuil vienne terminer le récit d'une aussi belle journée? »

Enfin les fêtes sont terminées. Les moroses parlent de se remettre au travail. Ceci s'adresse aux députés et aux sénateurs, qui ont encore diverses lois d'importance à achever et le budget à voter. Le travail n'est pas beaucoup plus sérieux que le plaisir. Le budget lui-même a pris nos mœurs hippiques. On ne discute plus le budget, on le court. C'est un Longchamps comme l'autre. Et puis viendront les élections. Autre course. Plaisirs, affaires, politique, tout donne du peuple français moderne une autre idée que celle du peuple le plus spirituel de la terre.

—

Les élections générales pour le Reichsrath autrichien sont finies ; l'échec des libéraux est complet ; ils ont perdu 43 sièges

dont 15 leur ont été arrachés par des candidats ultra-conservateurs ; les antisémites ont gagné 4 sièges à Vienne, le tiers des sièges disponibles de cet Eldorado du judaïsme; les démocrates 3; les ruthènes et les fusionistes trentins 21 sièges; les libéraux de toutes les couleurs réunis n'ont eu que 132 sièges, ce qui, avec les 192 sièges ultra-conservateurs, fait 252 sièges. Un seul résultat, celui de Trieste, est encore à connaître.

C'est le royaume de Bohême qui a infligé le plus d'échecs au libéralisme ; le ministère va donc rentrer avec une majorité compacte, à laquelle se joindront, dans toutes les grandes questions économiques, les dissidents de l'antisémitisme et du ruthénisme. Le résultat est dû non pas aux efforts du ministère Taaffe, mais à celui du clergé et du parti catholique.

Tandis que M. Taaffe déclarait hautement être au-dessus des partis, ses fonctionnaires et employés, dont la plupart sont des fruits pourris de l'ère libérale, travaillaient ouvertement ou surnoisement au succès des candidats libéraux. Sans cette coupable et scandaleuse attitude des fonctionnaires, les libéraux auraient à peine gardé trois douzaines de sièges.

Maintenant que l'énergie de l'épiscopat, le zèle du clergé et le dévouement du peuple catholique ont donné à la vieille monarchie autrichienne une représentation conservatrice et chrétienne, c'est au gouvernement de mettre résolûment la main à la renaissance sociale chrétienne et conservatrice de ce vaste empire.

L'épiscopat, le clergé et le peuple chrétien ont déblayé le terrain ; que le gouvernement sache travailler à reconstruire.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

La Sacrée-Congrégation des Rites a tenu le 16 juin, au Vatican, en présence du Souverain-Pontife, la séance générale que je vous avais annoncée et qui a eu pour objet l'examen en dernière instance des miracles attribués à l'intercession du vénérable Hofbauer, général des Rédemptoristes. On espère que les dernières formalités relatives à cette cause pourront être prochainement menées à terme et que la béatification de ce serviteur de Dieu aura lieu (avec quelques autres déjà prêtes) en 1887, à l'occasion du jubilé sacerdotal de Léon XIII.

France.

Paris. — On lit dans la dernière liste de souscription pour la construction de l'église du Sacré-Cœur :

Une généreuse personne ayant fait vœu de donner cette somme au Sacré-Cœur si, par les prières, on obtenait la guérison du cardinal archevêque de Paris, 10,000 fr.

Quel témoignage tout ensemble d'une foi sans égale et de la vénération qu'inspire l'éminent cardinal, objet d'un pareil acte de pieux dévouement!

— Nous avons sous les yeux une petite image chromolithographiée représentant les armes de France avec un Sacré-Cœur placé entre les trois fleurs de lis.

Au bas se trouve une invocation à « Charles XI, roi de France ». Et au revers on peut voir le drapeau des zouaves pontificaux, volontaires de l'Ouest, et lire ces mots : Patay, Loigny, Paray-le-Monial.

Cet emprunt à l'histoire du régiment du général de Charette semble avoir pour but de faire croire que ce régiment et son chef se seraient enrôlés sous la bannière du descendant des Naundorff.

Nous croyons devoir mettre nos lecteurs en garde contre une semblable méprise. Nous savons de bonne source que ni les zouaves, ni M. de Charette n'ont autorisé un pareil abus de leurs précieux souvenirs militaires.

Lyon. — Par décision de S. Ém. le cardinal Caverot, archevêque de Lyon, et de NN. SS. les archevêques et évêques de la région universitaire du Sud-Est, M. l'abbé Carra, chanoine honoraire de Dijon, docteur en théologie et en droit canon, maître en Saint-Thomas, officier d'Académie, ancien directeur au grand séminaire de Dijon, premier aumônier du lycée de la même ville, a été nommé recteur des Facultés catholiques de Lyon, en remplacement de Mgr Guiol, décédé.

Nimes. — On lit dans la *Semaine religieuse* de Nîmes :

En recevant des mains du secrétaire d'État l'aumône du diocèse de Nîmes et la lettre de Mgr Besson qui l'accompagnait, S. S. Léon XIII, après avoir lu la lettre à haute voix et avec un plaisir évident, ajouta : « Je répondrai moi-même *à ma manière* » ; et elle accentua ces derniers mots.

Sa Sainteté vient de répondre, en effet, *à sa manière,* dans le bref suivant :

« *A Notre vénérable Frère Louis, évêque de Nîmes, Uzès et Alais.*

« LÉON XIII, PAPE,

« Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique. Nous accueillons avec une grande reconnaissance vos libéralités accoutumées et celles du clergé et du peuple de Nîmes, d'autant mieux que, tout en vous appliquant à Nous secourir, vous ne privez pas de votre munificence le diocèse et ses œuvres. Ce que vous Nous avez écrit, Vénérable Frère, au sujet des offrandes de la charité privée pour reconstruire ou pour orner avec magnificence un grand nombre d'églises, pour soutenir les religieux qui se livrent à l'éducation de la jeunesse, parle avec éclat de votre bienfaisance. La sagesse et l'opportunité qui vous inspirent ne sauraient être meilleures. Parmi ces mérites, Nous comprenons combien est grande la part que peut s'attribuer votre charité épiscopale ; car, soit par votre initiative, soit par votre concours, vous avez entrepris tant de grandes choses pour l'utilité publique! Sachez donc que vous êtes grandement approuvé par Nous; Nous aimons surtout votre vigilance et votre prévoyance pour les intérêts et la conservation du grand séminaire. Rien ne saurait être plus salutaire, car c'est dans les aspirants aux saints ordres que réside tout l'espoir non seulement de l'Église, mais aussi de l'État.

« Quant aux sectes malhonnêtes, Nous n'avons fait que prescrire ce que demandait la vérité ; mais ces mesures n'auront pas un médiocre effet, si, Dieu aidant, comme Nous en avons la confiance, Notre autorité est soutenue par le zèle à la fois sage et unanime des évêques. C'est pourquoi les enseignements et les préceptes si opportuns dont vous avez pris soin de pénétrer le peuple en cette matière Nous font reconnaître tout à la fois votre prudence et votre sollicitude à accomplir vos devoirs. Efforcez-vous encore, achevez votre œuvre, afin que toutes ces institutions auxquelles vous vous appliquez et qui importent tant au salut des âmes prennent chaque jour de plus grands accroissements.

« En attendant, Vénérable Frère, Nous vous donnons, tant à vous qu'aux élèves des écoles chrétiennes, aux maîtres et aux étudiants du grand séminaire, à tout votre clergé et au peuple du diocèse de Nîmes, en témoignage des dons célestes et de Notre paternelle bienveillance, la bénédiction apostolique.

« Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 27 mai 1885, en la huitième année de Notre Pontificat. « LÉON XIII, PAPE. »

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

En 1881, alors que la spéculation exagérait grossièrement le cours de toutes les actions, nous étions dans le camp des alarmistes, tout en jouant vis-à-vis de nos lecteurs, nous l'avouons, le même rôle que, selon Homère, Cassandre jouait vis-à-vis des Troyens ; à cette époque, l'on ne voulait voir que le beau côté de la médaille

et bien des gens écrivaient à leur banquier ou à leur agent de change : « Achetez-moi de ce qui monte! »

A entendre la spéculation, les actions d'une Compagnie de chemin de fer avaient forcément, devant elles, des horizons sans limites. Les actions d'un Etablissement financier devaient faire des progrès constants, et celles d'un Etablissement industriel ne pouvaient manquer de progresser régulièrement. En ce qui concerne les chemins de fer, elle signalait le développement des recettes, développement qui pouvait subir quelques interruptions accidentelles, mais qui était trop bien dans la nature des choses pour ne pas s'accentuer de nouveau après chaque temps d'arrêt. La spéculation n'oubliait qu'une chose : l'accroissement des dépenses qui vient généralement faire contre-poids à l'augmentation des recettes, quand il n'absorbe pas plus que les excédents des recettes brutes, ce qui est souvent le cas.

En ce qui concerne les sociétés financières, la spéculation avait, nous ne savons quelles théories à développer, en vertu desquelles l'augmentation des bénéfices nets était infaillible. On lui objectait vainement que la source des gros bénéfices était, pour ces sociétés, dans certaines majorations de titres émis à leurs guichets, et que la pratique des émissions à prime révèlerait promptement, à l'épargne, ses côtés défectueux et même délictueux. Elle ne voulait pas entendre raison.

Elle ne voulait pas davantage admettre, en ce qui concerne les Sociétés industrielles, que la concurrence pouvait avoir pour résultat un affaiblissement progressif de leurs dividendes et qu'il était sage d'en capitaliser les bénéfices à un taux assez élevé, attendu que tout établissement industriel se trouve promptement débordé par d'autres établissements pourvus d'un meilleur outillage et se voit forcé, pour maintenir son rang, de se rajeunir constamment et à grands frais, c'est-à-dire adopter d'autres procédés de fabrication et d'être sans cesse prêt à s'imposer de grosses dépenses pour rester à la hauteur des progrès accomplis.

En 1881, l'action de la Compagnie des Chemins de fer du Nord avait atteint le cours de 2,290 fr.; l'action de Lyon celui de 1875 fr.; l'action Nord-d'Espagne celui de 725 fr. On avait conduit la Banque de France à 7,000 fr.; la Banque de Paris à 1,375 fr.; la Banque Franco-Egytienne à 980; l'action du Gaz à 1,780 fr.; l'action des Omnibus à 1,560 fr. ; l'action des Voitures à 900 fr.; l'action du Suez à 3,500 fr., etc., etc.

Si nous rapprochons ces cours de ceux que l'on cote aujourd'hui, nous constatons des différences énormes qui viennent démontrer le bien fondé des objections que soulevait la campagne de hausse avant le krach. La spéculation saura-t-elle profiter de la leçon, ou va-t-elle suivre de nouveau ceux qui cherchent à la ramener dans la voie des exagérations ? C'est là un point d'interrogation qui a bien son mérite aux yeux de ceux qui savent ce que c'est que l'épargne par le mal qu'ils ont eu à l'amasser. Aussi, dans le prochain numéro, examinerons-nous cette question. N'aurions-nous préservé qu'un seul lecteur, que nous n'aurions pas à regretter notre travail.

A. H.

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul, L. Philipona, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LA FRANC-MAÇONNERIE

SES DUPES, SES VICTIMES ET SES INSTRUMENTS

La franc-maçonnerie est le royaume de Satan. Sous son empire et en sa puissance se trouvent tous ceux qui refusent d'obéir à la loi divine et multiplient leurs efforts, ici pour se passer de Dieu, là pour agir directement contre Dieu.

Royaume de Satan ! Cette dénomination si forte et si juste, employée par Léon XIII pour caractériser la secte maçonnique, inspire tout d'abord la plus grande horreur. On se dit que la société qui mérite un tel nom doit être bien haïssable et bien capacle d'inspirer le dégoût et l'épouvante. Mais si la maçonnerie est si hideuse et si noire, les maçons sont des hommes. Comme hommes, ils peuvent avoir des qualités naturelles ou acquises qui, loin d'éloigner et d'épouvanter, attirent et séduisent : l'urbanité, la politesse, une certaine philanthropie, voire même des vertus, mais ces vertus dont, suivant l'expression de Bossuet, l'enfer est rempli.

Ces qualités de l'homme font oublier les vices et les crimes du sectaire, et l'on en vient à croire que la franc-maçonnerie n'est pas si satanique, en voyant que des francs-maçons peuvent être humains, bienfaisants et compatissants.

Voilà la séduction ; elle est grave, redoutable. Pourtant elle n'est pas neuve. Jamais le mal n'est absolument et de tout point le mal ; le mal essentiel n'existe pas. Toujours donc les sectaires ont eu des qualités, des talents quelconques, parfois des vertus par lesquelles ils attiraient les regards et séduisaient. Jamais le mal ne se montre dans toute sa laideur et nudité : il inspirerait le dégoût et l'horreur. Il se farde, se déguise et se donne les apparences de la vertu.

Ainsi en est-il aussi de l'erreur qui, pour séduire, se donne des airs et des apparences de vérité ; elle est spécieuse. Si elle n'avait de quoi se déguiser pour charmer et attirer vers elle, l'esprit humain qui se sent fait pour la vérité ne pourrait jamais

l'accueillir. L'esprit s'attache à l'erreur, non parce c'est l'erreur, mais parce qu'elle a quelques faux-semblants de vérité par où elle séduit ; s'il n'en était pas ainsi, jamais la vérité n'aurait eu tant à souffrir des sectaires dans le cours des siècles, et les errants n'auraient pu, ni si constamment, ni si obstinément s'attacher à l'erreur qui répugne. Si les hérésies ont fait tant de victimes, c'est qu'elles se sont incarnées dans quelques hommes capables de séduire non par le faux et l'erreur connus comme tels, mais par leurs qualités personnelles.

Jamais l'hérésie ne s'est montrée à ceux qu'elle voulait entraîner avec une tête de Méduse, ou coiffée des serpents des Euménides : elle se farde, s'humanise et par là se fait recevoir.

C'est surtout vrai de la franc-maçonnerie. Pour faire des adeptes elle ne se montre pas au public armée de poignards, de poisons ; elle ne proclame pas en face du monde qu'il faut briser les autels et les sceptres : non ; elle se donne comme l'amie des arts, des sciences, comme la promotrice des sciences et de la philosophie, voire même comme la bienfaitrice de l'humanité. Tel est, ou à peu près, le symbole, le *credo* des francs-maçons. Aussi bien des crédules, en voyant ces philanthropes répéter continuellement les mots de *progrès*, de *science,* de *secours mutuels*, d'*humanité* et de *bienfaisance*, ne peuvent croire que ce soient là les membres de l'Église de Satan, et ils perdent l'horreur que ce nom inspire. C'est ainsi qu'ils deviennent dupes et victimes. S'il leur reste des craintes et des remords, ils les étouffent au nom de leur intérêt propre, sachant, ou du moins croyant savoir que la truelle et l'équerre sont les outils indispensables de la fortune. On est dupe, on est cupide, et l'on s'abandonne à l'Église de Satan, mais en couvrant ce nom affreux sous quelque belle et charmante formule : comme la *Bonne Amitié,* le *Progrès*, etc.

Les libéraux à leur tour, séduits et trompés par ces grands mots de progrès, de liberté, d'humanité, et endoctrinés par les journaux des Loges, deviennent les appuis les plus obstinés de la maçonnerie. Ils ne veulent pas se laisser persuader que ce candidat si poli, si affable, toujours si prêt à rendre service, soit réellement un adepte d'une société satanique. De là qu'arrive-t-il ? Il arrive que ces libéraux crédules accusent l'Église d'exagération : ils lui font son procès et l'accusent de calomnier les Loges qui, après tout, disent-ils, ne sont que des sociétés de

bienfaisance ou des cercles de savants appliqués à faire progresser les sciences et les arts.

Combien il importe de détruire ces préjugés et de montrer aux masses que les francs-maçons n'ont pas d'auxiliaires plus utiles pour leur cause que ces libéraux qui ne voudraient pour rien au monde entrer dans les Loges ! Ils ne voudraient pas en faire partie. Cependant, combien puissamment ils les servent ! Ils lisent les journaux des Loges, ils s'y abonnent, ils les propagent, ils en respirent les doctrines délétères, et, après s'en être abreuvés, ils en répandent et en distillent le poison sur le reste de la société. Les libéraux qui se disent encore modérés, ne voudraient pas pour tout au monde faire partie des Loges ; mais ils font quelque chose de plus calamiteux : ils donnent leurs suffrages aux candidats des Loges, les portent au pouvoir et en font des conseillers communaux, des conseillers provinciaux ou des législateurs aux Chambres.

Il nous semble qu'il est nécessaire de répandre ces vérités dans le peuple : il faut qu'il sache qu'en appuyant les libéraux, il appuie les francs-maçons et soutient — qu'il en convienne ou non, — l'Église de Satan. Aujourd'hui se vérifie plus visiblement que jamais cette parole du Christ : *Celui qui n'est pas avec moi est contre moi.* Celui, en effet, qui n'est pas franchement avec l'Église et docile à son autorité, penche en faveur du libéralisme sur qui s'appuie la franc-maçonnerie, autrement dite l'Église de Satan.

SUR L'ÉTAT PRÉSENT DU MAGNÉTISME ANIMAL

(Suite. — V. le numéro du 13 juin.)

Rappelons d'abord en peu de mots les trois classes de phénomènes magnétiques sur lesquels nous allons avoir à nous prononcer.

Les phénomènes de la première catégorie sont produits par les somnambules qui, répondant dans leur sommeil aux suggestions du magnétiseur, achèvent les rôles et les pantomimes que celui-ci ébauche devant eux.

La seconde classe de phénomènes est fournie par les hallucinés qui, persuadés par l'affirmation du magnétiseur qu'ils sont tels

personnages, prennent un langage et des allures conformes à cette métarmorphose imaginaire.

La troisième catégorie de faits provient des somnambules qui, une fois réveillés, exécutent fatalement et à la lettre les ordres qu'ils ont reçus étant endormis, ou qui, après leur réveil, voient les personnes et les choses non pas telles qu'elles sont, mais telles qu'on les leur a dépeintes pendant le sommeil.

II. Nous ne pensons pas que nos lecteurs élèvent des doutes sur la possibilité des faits que nous venons de citer et de classer, car, ainsi que l'a proclamé le R. P. Steinhuber, théologien de la Sacrée-Pénitencerie, dans ses conclusions sur le cas discuté dans la séance du 23 février dernier, « la réalité des phénomènes du magnétisme est tout ce qu'il y a au monde de plus incontestable et de mieux prouvé. » Supposant donc admis les faits qui précèdent, nous demanderons s'ils sont physiologiquement explicables.

Non, répondrons-nous, pour les phénomènes de la troisième catégorie; oui, au contraire, pour ceux des deux premières classes : et nous espérons rallier tout le monde à cet avis lorsque nous aurons rappelé la vraie notion du sommeil, soit normal et naturel, comme celui que nous prenons pour réparer nos forces; soit artificiel, comme le somnambulisme des magnétisés.

Qu'est-ce donc que le sommeil ? C'est l'engourdissement des organes et des fonctions ou facultés qui se rattachent à chacun d'eux.

Nos organes et les fonctions ou facultés dont ils sont les serviteurs peuvent agir indépendamment les uns des autres. Il y a de ces fonctions que le sommeil se borne à ralentir, sans jamais les suspendre, telles que la respiration, la circulation du sang et autres fonctions de la vie végétative. Les fonctions de la vie animale, au contraire, et surtout celles de la vie intellectuelle, doivent subir la loi du repos périodique. Ainsi la pensée semble abolie chez le dormeur. Mais supposez que l'un ou l'autre des organes du cerveau sorte de son assoupissement, alors l'imagination et les facultés voisines se réveillent à leur tour pour entrer en exercice : le rêve commence, — d'autant plus circonstancié que l'excitation des facultés imaginatives est plus grande, — et le rêve est déjà une sorte d'hallucination.

Néanmoins le rêve, si merveilleux et précis qu'on le suppose, demeure un rêve, c'est-à-dire quelque chose d'incohérent. Pour

que la raison engourdie puisse ressaisir les rênes de nos facultés, il faut le réveil de l'organe auquel est attachée la liberté d'attention. Je m'explique.

Représentez-vous un pianiste hors ligne surpris à son insu par l'ivresse. Malgré cet accident, l'artiste garde virtuellement et *en puissance* le même savoir musical, le même talent d'exécution, la même dextérité de doigts qu'avant son ébriété. Placez-le devant son clavier : il ne vous fera entendre que des phrases décousues, sans rhythme ni mesure. Que lui manque-t-il donc pour qu'il redevienne capable de charmer vos oreilles par la perfection de son jeu ? Tout simplement la conscience de ses actes, ou, si vous le voulez, la liberté d'attention. Ainsi en va-t-il des hallucinés dont nous parlons. L'artifice du magnétisme consiste à réveiller incomplètement le somnambule, c'est-à-dire à mettre son imagination et sa mémoire en exercice, mais sans lui rendre la conscience de ses actes ou sa liberté d'attention.

Pour atteindre ce but, M. Charcot plonge le sujet dans le sommeil magnétique et commence devant lui un rôle, une pantomime fidèlement recueillis par ceux des sens qui ont été tirés du sommeil. Le réveil partiel des sens entraîne celui de l'imagination et de la mémoire. Il suffit alors qu'un des faits et gestes du magnétiseur coïncide avec l'une des images ou l'un des souvenirs groupés dans l'imagination et la mémoire du somnambule, pour que, en vertu d'une sorte d'association d'idées, toute la série d'images et de souvenirs correspondants se déroule comme une chaîne dont on tire à soi le premier anneau.

Et ce qui montre bien que cette évocation fantastique ne se fait point sous l'influence du jugement, c'est, d'une part, la précipitation fiévreuse avec laquelle les scènes mimées se succèdent en dehors de toute vraisemblance ; et ce sont, de l'autre, les lacunes fréquentes qu'on constate dans le jeu du magnétisé.

Le second expérimentateur, M. Charles Richet, en disant au somnambule : « Vous voilà devenu tel ou tel personnage, touche aussi le ressort de l'association des idées ; et, comme notre esprit est invinciblement enclin à admettre la réalité des choses qu'on lui représente comme existantes, à moins qu'il ne soit détrompé par la raison, il s'ensuit que, celle-ci étant mise par le sommeil dans l'impossibilité de fonctionner, l'halluciné conserve son illusion et se comporte comme si tout était réel.

Vous le voyez : le secret des phénomènes d'imitation et de

métamorphose observés par nos deux premiers opérateurs peut se résumer en trois mots, savoir : 1° sommeil général; 2° réveil partiel; 3° captivité continue de la liberté d'attention et, par là même, de la raison.

Mais les phénomènes du docteur Bernheim, qui font persister après le réveil les hallucinations suggérées dans le sommeil, ceux-là échappent à toute analyse, défient toute explication rationnelle et sont sans proportion aucune avec leurs causes. Les diverses hypothèses auxquelles on a recours pour donner la clef de ces mystères tombent devant le moindre raisonnement. D'abord, en effet, la liberté d'esprit et d'attention devrait pouvoir s'exercer, puisque le sujet n'est plus endormi. Ensuite, on ne voit absolument rien d'extérieur qui puisse influer sur son cerveau et lui rappeler, au moment voulu, l'injonction ou la suggestion qu'il a reçue en dormant et dont on ne lui a plus reparlé après le réveil.

La date, l'heure et la minute assignées pour l'accomplissement de l'ordre intimé ne sont que de pures abstractions, impuissantes par conséquent à provoquer les actes du somnambule éveillé. Enfin les organes de celui-ci, n'étant point malades, doivent pouvoir fonctionner normalement. Donc le sujet ne relève, pour agir, que de sa volonté *nue*, c'est-à-dire qu'aucun mobile appréciable ne sollicite. Or, si l'on ne voit point d'explication naturelle admissible, à tout le moins faut-il supposer une cause *prœternaturelle*, et il est fort à craindre que l'agent mytérieux de ces faits plus qu'étranges ne soit autre que l'esprit de malice qui, dans les expériences de spiritisme, sait faire parler et écrire le pied d'une table.

Cela étant, il s'ensuit que les phénomènes merveilleux de cette troisième catégorie ne sont plus l'exercice légitime, mais l'abus du magnétisme, et que, par conséquent, la saine raison ne les peut approuver. La raison, en effet, n'a que faire de ce qui ne peut servir qu'au mal et non au bien. Or, les faits dont il s'agit, outre qu'ils sont stériles en applications scientifiques, n'aboutiraient qu'à détraquer les systèmes nerveux, réduire les magnétisés des deux sexes au rôle immoral d'esclaves inconscients et irresponsables des magnétiseurs, bouleverser toutes les notions du vrai, du juste et du bien, et ruiner ainsi les plus graves intérêts sociaux. Qui voudrait s'exposer à de pareilles conséquences? Quant aux deux premiers modes de somnambulisme artificiel, nous concevrions plutôt qu'on les pût tolérer à

titre de ressources médicales ou d'agents thérapeutiques ; mais à la condition stricte que ce traitement dangereux fût appliqué par des *spécialistes* intelligents, chrétiens, prudents et incapables de céder à la tentation d'en abuser sur des malades sans défense.

Nous comparerions volontiers le magnétisme animal à ces dépôts de dynamite qu'il est question d'installer dans un certain nombre de villes. C'est une substance d'un maniement redoutable, même pour les habiles, et qui peut faire en un instant d'innombrables victimes. On appelle cela une *conquête* de la science ; est-ce bien le mot? En tous cas, nous doutons fort que ses avantages compensent ses périls. Ainsi en est-il du magnétisme.

III. Reste à indiquer sur tout ceci le sentiment de l'Église. Elle n'a point voulu, dans sa sagesse, condamner en bloc la pratique du magnétisme, et les deux instructions du Saint-Office (1), qui résument le plus nettement sa pensée, à cet égard, distinguent soigneusement entre expériences et expériences. Si l'on a de légitimes et sérieux motifs d'y recourir; si l'on n'emploie que des moyens physiques irréprochables; si l'on écarte toute erreur, tout sortilège, toute invocation explicite ou implicite du démon, en un mot tout danger spirituel; si enfin l'on ne se propose aucun but illicite et mauvais, alors l'usage du magnétisme n'a rien de condamnable; dans le cas contraire, il est défendu, sous peine de faute grave, d'y prêter son concours actif ou passif, surtout quand les effets à obtenir sont sans proportion avec leurs causes, parce qu'alors c'est quitter le terrain du *naturel* pur et simple, pour s'aventurer dans un domaine occulte, scabreux, et où l'on peut justement redouter l'intervention diabolique.

Concluez de là combien seraient répréhensibles les expériences du somnambulisme artificiel tentées, par manière de délassement, dans les salons ou ailleurs, et mettant ainsi aux mains de tout le monde d'épouvantables moyens de fraude, de violence et de corruption. Pour en revenir à notre comparaison de tout à l'heure, il y a toujours une souveraine imprudence à jouer avec de la dynamite, et c'est le cas de répéter avec saint Pierre Chrysologue que celui qui voudra badiner avec le diable

(1) Elles sont datées du 21 mai et du 4 août 1856.

ne pourra se réjouir avec le Christ : *Qui jocari voluerit cum diabolo, non poterit gaudere cum Christo.*

Et quoi de plus sensé que tout cet enseignement de l'Église sur ces obscures questions? Elle sait que l'arbre de la science porte deux sortes de fruits : ceux du mal comme ceux du bien ; elle agit donc en vraie mère en permettant de cueillir les bons et en défendant de toucher aux mauvais. Elle ne veut point favoriser une curiosité malsaine, d'où peuvent surgir d'effroyables catastrophes physiques, morales et religieuses dans les individus, les familles, les sociétés. Toutes ces pratiques n'ont déjà enfanté que trop de maladies nerveuses, aboutissant à la folie et au suicide ; elles n'ont fait entrer que dans trop de foyers la division, la honte, le déshonneur. A quoi bon allonger cette douloureuse statistique?

Concluons ces deux articles en disant que l'abstention *nécessaire* pour certaines expériences de magnétisme animal, sera *utile* dans tous les cas. C'est notre dernier mot.

L'abbé E. J.,
Chan. hon., doyen de St.-J.

LE BUDGET DES CULTES

(Suite et fin. — Voir le numéro précédent).

Mais il faut que je me hâte, pour ne pas abuser de votre patiente attention. Aussi bien, toutes ces réductions ont un tel caractère qu'il suffit de les énumérer pour montrer qu'elles touchent au culte dans son organisme le plus fondamental et, que, si la générosité des catholiques ne venait pas y suppléer, elles n'iraient à rien moins qu'à arrêter ou à compromettre les services les plus essentiels.

Ainsi en est-il des subventions aux vicariats de nos campagnes qui ont déjà été réduites dans une large mesure, et qui sont menacées d'une suppression totale, des bourses dont bénéficiaient les grands séminaires et dont ils seront privés désormais bien qu'elles ne fussent qu'une très faible représentation des biens dont, en 1789, ces établissements avaient été dépouillés, des réductions opérées sur le service religieux des hôpitaux militaires, comme si l'on voulait disputer à nos soldats mou-

rants la prière du prêtre et ses dernières consolations (*Vifs applaudissements*), enfin de la diminution lamentable des secours, déjà modestes, qui étaient alloués pour la réparation de nos cathédrales et la reconstruction de nos églises, diminution qui, par le plus significatif des contrastes, se produit au moment même où l'État s'obère, où les départements et les communes se ruinent pour élever, de toute part, au profit d'un enseignement sans Dieu, de fastueux édifices scolaires.

Et encore, je n'ai pas tout dit : je n'ai pas parlé de la suppression de l'évêché de la Guadeloupe, des chapitres de Sainte-Geneviève et de Saint-Denis, des facultés de théologie catholique au mépris des conventions et des lois qui en prescrivaient le maintien ; je n'ai pas parlé de la suppression des secours aux maîtrises de nos cathédrales et aux congrégations charitables ; je n'ai pas surtout parlé de l'Algérie.

Ah ! l'Algérie ! Quel spectacle nous est donné en ce moment ! Il y a là une colonie qui se fonde, des étrangers mêlés en grand nombre aux Français et jalousant leur influence, une population musulmane à contenir par le respect après l'avoir domptée par les armes. Le clergé n'y est pas seulement le représentant de la religion du pays ; il y est aussi l'auxiliaire de l'ascendant de la France et le missionnaire de sa civilisation. On devait, ne fût-ce que par patriotisme, encourager, fortifier, soutenir cette Église naissante ; on l'avait fait jusqu'ici.

La voilà réduite à la misère ; des mesures récentes ont diminué les traitements de ses prélats, supprimé les secours à ses religieux et les bourses de ses séminaires ; et le grand cardinal qui la gouverne, encore meurtri par les souffrances d'une grave maladie, a dû venir en France, noble mendiant, demander à la charité catholique, non pas pour lui-même, mais pour ses églises, pour ses écoles, pour ses séminaires, pour ses orphelinats, pour ses missions, ce que l'ingratitude des pouvoirs publics lui a retiré. Ah ! cela est beau quand on ne regarde qu'au grand cœur et à la grande âme du Pontife, au courage indomptable et au magnanime dévouement de l'apôtre. Mais qu'il est douloureux de penser que la religion ne peut être maintenue qu'à ce prix sur une terre devenue française ! La rougeur monte au front quand on songe que c'est devant des musulmans que l'honneur du christianisme a été ainsi abaissé, que c'est devant des étrangers que le vieux renom de générosité de la France a été ainsi compromis !

C'est ainsi, messieurs, que le budget des cultes qui s'élevait à 80 millions en 1789, à 50 millions en 1806, à 53 millions en 1876, s'est trouvé réduit en 1885 à 46 millions ! Et les réductions se poursuivent ! Et on en annonce d'autres pour 1886 ! Et on attend d'avoir franchi le défilé électoral de cette année pour entrer plus largement dans cette voie de spoliation.

On appelle cela l'exécution stricte du Concordat ; non, mille fois non, c'est son exécution déloyale ; c'est sa violation flagrante et formelle. Ce système a deux faces ; on veut affaiblir l'Église par ce qu'on lui ôte ; et on cherche à se servir de ce qu'on lui laisse pour garrotter son indépendance. On ne réussira grâce à Dieu, ni dans l'un, ni dans l'autre de ces desseins.

Quant à ceux qui livrent le budget des cultes en paraissant le défendre, nous les avons vus à l'œuvre, pendant trois ans, défendant l'ambassade française à Rome et livrant les cardinaux qui représentent la France dans le Sacré-Collège, défendant de même les traitements épiscpaux et en livrant une partie, s'opposant à la suppression brutale des chapitres diocésains et s'engageant en même temps à y procéder par voie d'extinction, refusant de supprimer en bloc les vicariats subventionnés en les réduisant en détail par des mesures arbitraires, invoquant les conventions et les lois qui couvraient certains services religieux et souscrivant à leur violation, demandant qu'on ne touche pas aux traitements des desservants et admettant que le Concordat ne les garantit pas. A ces traits, vous avez reconnu cet opportunisme cauteleux dont le ministère, qui s'est naguère effondré, a été longtemps la si complète et si funeste personnification.

Voulez-vous que je vous dise ma pensée tout entière ?

Radicaux réclamant la suppression brutale du budget des cultes, sectaires y procédant avec une lenteur calculée et par étapes graduées, opportunistes raffinés se faisant les Pilates de la situation et livrant ce qu'ils paraissent défendre, tous se valent, Messieurs. Si les uns ont plus de violence, les autres ont plus de ruse ; si les uns ont plus d'audace, les autres ont plus de dissimulation. Ils ont tous la même passion, la haine de l'Église ; ils poursuivent tous le même but, sa spoliation ; ils travaillent tous à la même ruine, la ruine morale de la France par la destruction de cette Église qui fut et qui restera toujours la force, la vie, le principe de sa grandeur et l'inspiratrice de sa civilisation. Il faut que ces choses soient dites ; il faut que

toutes les voix chrétiennes les répètent, pour qu'à la fin le pays comprenne à quels abîmes on le mène, et s'affranchisse, par un scrutin réparateur, de la domination d'une politique anti-religieuse que sa conscience réprouve et que son cœur désavoue.

Dans ce congrès, Messieurs, nous travaillerons, à notre manière, sur les terrains qui nous sont propres, à préparer ce réveil de la France chrétienne.

Nous nous occuperons des œuvres de prières qui sont assurément les premières pour nos âmes, qui sont aussi les plus nécessaires au point de vue social. Il faut, en effet, à notre société, pour qu'elle retrouve les vraies conditions de son relèvement, une très vaste et très exceptionnelle effusion de grâce divine ; et elle ne pourra être obtenue que si toutes les âmes fidèles la demandent avec une intensité de ferveur qui ne se lasse pas. Au moment d'ailleurs où, par une sorte de déclaration d'athéisme officiel, les prières publiques viennent d'être effacées de la Constitution, c'est notre devoir, à nous chrétiens, de racheter cette apostasie de la loi par la communauté de nos libres prières.

Les œuvres d'enseignement appelleront aussi votre ardente sollicitude ; elles ont plus que jamais une importance capitale. Nos écoles de tout ordre ne sont-elles pas le dernier et le seul asile de l'enseignement chrétien? aucun effort ne doit être ménagé, aucun sacrifice ne doit être épargné pour les maintenir et les multiplier. Je le dis avec orgueil ; les catholiques ont, sur ce point, fait noblement et magnifiquement leur devoir. Et si la tâche est loin d'être achevée, s'il reste encore immensément à faire, la générosité des premiers élans est un gage assuré de leur persévérance.

Les œuvres de charité sociale seront également au premier rang dans vos préoccupations. Elles viennent de recevoir une consécration qui est pour elles le plus puissant des encouragements et la plus précieuse des récompenses. Le Souverain Pontife les a louées, les a bénies, a proclamé leur nécessité dans tous les temps et leur appropriation particulière aux besoins du nôtre. C'est, en effet au plus haut degré, une œuvre de régénération chrétienne et de concorde sociale que de travailler, dans l'esprit et sur la base du droit évangélique, à la reconstitution du patronage chrétien et du travail chrétien, d'effacer les antagonismes qui les séparent, de rétablir entre eux, par

l'échange des dévouements, par l'acceptation réciproque des devoirs mutuels, par l'union dans la foi à la même vérité, dans le service et l'amour du même maître, cette conciliation des intérêts dont l'harmonie des cœurs est la préparation nécessaire. Honneur donc aux vaillants promoteurs de ces œuvres et aux généreux chrétiens qui les secondent; et qu'ils soient remerciés d'avoir bien voulu accepter une part de collaboration dans les travaux de ce congrès.

Enfin, messieurs, nos commissions de la législation et du contentieux, de la Presse, de l'art chrétien vous apporteront le fruit de leurs études sur bien des questions considérables qui intéressent au plus haut degré la dignité, les droits, et les progrès de l'action chrétienne dans notre pays.

Voilà quelle sera l'œuvre du congrès. Mais voudriez-vous me permettre, en terminant, de regarder un peu par delà le congrès lui-même et de me demander si, dans les circonstances présentes, il n'y a pas telle lutte prochaine à laquelle le devoir chrétien nous commande de nous mêler aussi.

Je ne fais pas ici de la politique proprement dite; ce n'est ni le lieu, ni le moment. Je reste exclusivement sur le terrain de défense religieuse et sociale. Je sais d'ailleurs devant qui nous sommes et quelle est, sur le point délicat que j'aborde, la haute réserve qui s'impose au clergé et à ses chefs vénérés. Je ne parle donc qu'en mon nom et je n'engage que moi-même, mais je ne crains pas de dire que nous ne pouvons pas, que nous ne devons pas, nous catholiques laïques, nous tenir à l'écart des luttes du Forum, et qu'il nous appartient d'y prendre, sous notre propre responsabilité, une part d'action courageuse et énergique.

Messieurs, de nos jours, la religion n'est pas seulement combattue par de mauvaises doctrines; elle est opprimée aussi par de mauvaises lois. Ce n'est pas seulement la foi qui est attaquée : ce sont aussi ses droits qui sont menacés ou confisqués. Dans une mémorable encyclique, notre grand pape Léon XIII a montré au monde la franc-maçonnerie marchant à l'assaut de l'Église et de la société. En France, messieurs, les francs-maçons sont devenus des hommes politiques, et le Parlement se charge souvent d'enregistrer ce que les loges maçonniques ont décrété. Et alors, c'est l'aumônerie militaire qu'on détruit, ce sont les hôpitaux qu'on laïcise, ce sont les religieux qu'on expulse; c'est l'enseignement chrétien qu'on asservit; c'est l'enseignement officiel qu'on livre à l'athéisme; c'est la famille

chrétienne qu'on dissout; c'est l'enfance chrétienne qu'on déforme; c'est la vie de l'Église qu'on menace; c'est le budget des cultes qu'on mutile, en attendant qu'on le supprime.

Quand ces choses s'accomplissent, ah ! nous protestons tous. Dans la presse, dans les réunions publiques, à la tribune de nos assemblées, nous revendiquons le droit violé, la justice outragée, la vérité méconnue.

Tenez, messieurs, il y a un fait grave auquel je n'aurais pas voulu faire la moindre allusion. Je comprends qu'un pays décerne de magnifiques funérailles aux hommes qui l'ont illustré par leur talent, et je puis même l'ajouter ici, par leur génie. Je déplorerais profondément que la religion ne pût pas avoir sa place dans des obsèques nationales. Mais enfin, si ces pompes civiles n'avaient dû s'étaler que dans nos rues, tout en me disant que c'est là un spectacle bien attristant dans une nation chrétienne, j'aurais gardé le silence ici, comme je me suis abstenu au Sénat par respect de la mort et d'une grande gloire. Mais en me rendant ce soir au milieu de vous, j'ai lu dans un journal dont les informations sont sûres, que le Président de la République a signé ce matin le décret de désaffectation de l'église Sainte-Geneviève... Donc, dans cette église où, ce matin encore, Dieu est descendu sur l'autel à la voix du prêtre consécrateur, on verra se produire dans quatre ou cinq jours, les pompes officielles d'un enterrement civil ! Eh bien ! Messieurs, je ne puis retenir le cri de protestation qui s'échappe de mon âme. Je proteste...

Je proteste contre cette profanation du Dieu de l'Eucharistie et de son temple. Je proteste contre cet outrage qui est fait à la foi de 35 millions de catholiques et je vous remercie de vous associer à ma protestation. Oui, je proteste ; car, il y a dans la protestation, même lorsqu'elle ne peut rien dans le présent, une force vengeresse qui sauve l'honneur et est comme un appel à l'avenir.

Devant un pareil acte, si je n'avais pas été l'écho de vos consciences, il me semble que notre silence à tous nous aurait pesé comme une abdication de l'honneur chrétien.

Eh bien, oui, messieurs, nous protestons ; mais, aujourd'hui comme hier, nous venons nous heurter à ce fait brutal que nous sommes officiellement une minorité. Nos protestations passent, et le mal s'accomplit.

Sans doute, nous sommes officiellement une minorité. Par

suite de la confusion des idées, de la complexité des événements, de la combinaison des circonstances, de l'efficacité de certaines pressions qui s'exercent sans pudeur, par suite aussi de beaucoup d'entraînements, d'inconsciences, de faiblesses, le scrutin public a donné depuis quelques années une majorité officielle aux ennemis de nos croyances. Je suis bien obligé de le reconnaître ; mais quant à croire que le pays soit réellement avec eux, qu'il désire et qu'il approuve ce qu'ils font, Messieurs, je ne m'y résigne pas ; car, si cela était, je désespérerais de lui, et je veux croire en lui malgré toutes les apparences et à travers toutes les déceptions.

Il se réveillera, soyez-en sûrs; et c'est à nous de ne rien négliger pour hâter l'heure de ce réveil. Ce n'est pas seulement notre devoir civique ; c'est encore, entendez-le bien, notre devoir de chrétiens, un devoir de foi et de conscience et j'oserais presque ajouter, si Monseigneur ne devait pas m'en blâmer, un devoir qui intéresse le salut éternel de nos âmes.

Voilà pourquoi je viens vous dire : Cette politique qui opprime l'Église va comparaître bientôt devant le pays ; préparons-nous à la lutte. Pas de désunions : les braves cœurs ne se divisent pas devant l'ennemi. Pas d'inertie ; elle serait un crime lorsque la liberté chrétienne est en jeu. Pas de découragement : quand on combat pour la vérité et la justice, il faut espérer toujours.

Pas de tiédeur ; nous ne devons pas nous borner à apporter au scrutin un vote personnel, si consciencieux qu'il soit ; sur le terrain électoral comme sur tous les autres, nous devons servir la religion et la patrie de tout notre cœur, c'est-à-dire en y mettant tout notre dévouement, de toute notre âme, c'est-à-dire en y faisant emploi de toutes nos facultés; de toutes nos forces, c'est-à-dire en y consacrant tous nos efforts, tous nos moyens d'action, toute notre influence.

Donc, messieurs, que ce congrès soit pour nous comme une veillée d'armes, où, par le travail et la prière, nous nous préparerons aux bons combats ; et lorsque l'heure de la bataille aura sonné, en avant tous, d'un même cœur, pour Dieu et pour la patrie! Le Christ veut garder la France ; il faut que nous la lui rendions !

LA DÉSAFFECTATION DE SAINTE-GENEVIÈVE

(Suite. — V. les numéros précédents.)

Autun, le 6 juin 1885.

Éminence,

Votre voix devait s'élever la première pour protester, au nom de la France catholique, contre l'attentat dont l'église Sainte-Geneviève vient d'être l'objet.

Mais vos collègues dans l'épiscopat, et tout particulièrement ceux qui ont reçu de vos mains vénérées l'onction sainte, tiennent à vous dire combien ils s'associent aux pensées et aux sentiments que vous avez exprimés dans un langage si apostolique.

Ils estiment un honneur pour eux d'être atteints par les injustices qu'on vous fait et par les injures qu'on vous adresse.

Daigne Votre Éminence agréer l'hommage de mon profond et religieux respect.

† ADOLPHE-LOUIS, *évêque d'Autun.*

—

Montpellier, le 7 juin 1885.

Monseigneur,

Il me semble que Votre Éminence a le droit d'attendre que, dans les circonstances si affligeantes au milieu desquelles la Providence a permis qu'elle se trouvât placée, tous les évêques de France lui témoignent leur respectueuse et affectueuse sympathie. Je ne veux pas manquer de remplir moi-même cet impérieux devoir, et je viens prier Votre Éminence de croire que, pendant ces cruelles journées de la mort et des funérailles de Victor Hugo, j'ai partagé toutes les angoisses et toutes les tristesses de votre noble cœur, si justement sensible aux outrages que la religion catholique a reçus par ces démonstrations publiques d'athéisme.

Votre protestation courageuse et éloquente contre le décret présidentiel qui désaffectait Sainte-Geneviève a retenti dans toutes les âmes chrétiennes; et la réponse peu convenable de M. Goblet a fait ressortir davantage encore la dignité de votre langage épiscopal. Nous sommes heureux que, de temps à autre, quand une occasion solennelle le demande, Votre Éminence élève la voix avec l'autorité que lui donnent l'âge, l'expérience, le désintéressement et la vertu. L'Église de France reconnaît dans toutes vos paroles l'expression de ses sentiments et de ses pensées, comme elle y trouve l'accent de ses sollicitudes, de ses douleurs et aussi de ses invincibles espérances.

Que Dieu prolonge pendant de longues années encore votre existence si saintement remplie ! C'est le vœu très sincère et unanime de

tous ceux qui, dans notre pays, ont le zèle des intérêts et de la gloire de Dieu.

C'est de toute mon âme que je m'associe à ce vœu et à la prière constante de vos diocésains pour le maintien de votre santé.

Daignez agréer, Monseigneur, avec la nouvelle assurance de mon profond et respectueux attachement, l'hommage de mes félicitations les plus vives et de mon très humble dévouement, et croyez-moi, s'il vous plaît, de Votre Éminence le serviteur très obéissant et très affectionné en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

† Fr. Marie-Anatole, *évêque de Montpellier.*

—

Toulouse, le 10 juin 1885.

Éminence Révérendissime,

Le culte de la patronne de Paris intéresse la France entière. Aussi la nouvelle de la désaffectation de l'église Sainte-Geneviève a causé dans tout le pays une émotion particulièrement douloureuse, et en protestant contre cette mesure sacrilège avec le tact et la fermeté qui vous distinguent, vous avez soulagé toutes les consciences catholiques. Oppressées par la tristesse, elles demandaient qu'une voix éloquente se fît leur interprète, et vous avez mis à leur service votre grande parole; il ne me reste qu'à vous féliciter et à vous remercier.

Les hommes de notre temps qui ne courtisent que le succès reprocheront à votre démarche, pourtant si autorisée, de n'avoir pas réussi. Mais les défaites de la vérité et de la justice ne sont que momentanées; l'heure du triomphe sonnera, et l'un des premiers actes de la France revenue à Dieu sera de le réintégrer dans cette église qui fut bâtie en son honneur et où il a dû laisser la place libre pour les apothéoses du génie et de l'orgueil humain.

L'utopie que paraissent caresser les laïcisateurs du jour n'est pas nouvelle. Plaise à Dieu que notre société n'attende pas, comme Antiochus, l'heure de la décomposition fétide pour reconnaître qu'il ne sied pas à un mortel de s'égaler au Tout-Puissant.

Je ne puis finir, chère et vénérée Éminence, sans vous prier de ménager vos forces. Un évêque veut mourir debout, mais il ne faut pas que cette ambition le rende téméraire. Quand on peut servir l'Église comme vous la servez, il est plus parfait de chercher à vivre longtemps.

† Florian, *cardinal-archevêque de Toulouse.*

—

Avignon, le 8 juin 1885.

Monseigneur,

Il n'appartient guère à mon humilité de féliciter Votre Éminence de sa noble et éloquente protestation contre la désaffectation de l'église Sainte-Geneviève.

Cependant, Monseigneur, je ne puis résister plus longtemps au désir de vous dire les sentiments de profonde admiration et de sincère reconnaissance qu'a fait naître en moi et autour de moi la lecture de ce document, qui restera dans les annales de notre pauvre et chère France comme un monument impérissable de votre foi courageuse, de votre zèle pour la gloire de Dieu et de ses saints, pour les intérêts sacrés de l'Église et ceux de la patrie.

Ces sentiments, Monseigneur, je crois avoir le droit de le dire, tous les membres de mon clergé, tous les vrais chrétiens du diocèse d'Avignon les partagent avec moi, et je suis heureux de les exprimer à votre Éminence, en leur nom comme au mien.

Daignez agréer, Monseigneur, l'hommage de ma profonde vénération et de mon pieux dévouement en Notre-Seigneur.

† Ange, *archevêque d'Avignon.*

—

Nevers, 3 juin 1885.

Éminence,

Je viens de lire la lettre que vous avez adressée à M. le ministre des cultes à l'occasion de la désaffectation de l'église Sainte-Geneviève.

Cet acte de violence, ce coup de force, ou plutôt de faiblesse, accompli, comme le fait si bien remarquer Votre Éminence, sous la pression de l'émeute, vous a causé une légitime et douloureuse indignation.

Tous les catholiques la partagent et les évêques ne peuvent manquer de s'y associer dans une plus large mesure encore.

Permettez-moi donc de dire à Votre Éminence combien je m'attriste avec elle, de cette sacrilège profanation : elle contraste si péniblement avec la touchante et charitable démarche que vous tentiez, il y a quelques jours à peine, pour essayer de ramener Dieu au chevet de l'illustre et infortuné moribond dont on vient de faire servir la dépouille mortelle à des manifestations antisociales non moins qu'antireligieuses.

J'éprouve aussi le besoin de vous remercier, en mon nom et au nom du clergé et de tous les fidèles de mon diocèse, du soulagement qu'apporte aux vrais enfants de l'Église cette protestation, où vous parlez si admirablement le langage de la vérité et de la justice. Que reste-t-il après ces arguments décisifs, des subtilités par lesquelles on a prétendu justifier une mesure qui, à aucun point de vue, ne peut l'être?

Puissent les graves avertissements que Votre Éminence donne à cette occasion, avec l'autorité qui s'attache à sa longue expérience et à son nom vénéré, être partout entendus et compris! Puissent-ils réveiller ceux qui dorment! et plaise à Dieu que l'odieuse violation d'une église consacrée au culte si populaire de la sainte Patronne

de Paris ne soit pas pour notre malheureuse France l'annonce de nouvelles et plus terribles calamités !

Veuillez agréer, Monseigneur, l'assurance des sentiments respectueux et dévoués avec lesquels j'ai l'honneur d'être, de Votre Éminence, le très humble et obéissant serviteur en Notre-Seigneur.

† ÉTIENNE, *évêque de Nevers.*

—

Châlons, le 14 juin 1885.

Éminence,

Votre belle lettre contre la désaffectation de l'église Sainte-Geneviève a soulagé la conscience consternée des catholiques français; permettez-moi de vous en remercier au nom de mon diocèse et au mien.

Prétendre bien gouverner la France en offensant ses cultes les plus populaires, quelle faute! Inaugurer au Panthéon la sépulture de nos grands hommes en outrageant un des noms les plus radieux de notre histoire, celui de notre libératrice, de sainte Geneviève, qui le comprendra?

Un retour à la décence nationale, comme au bon sens et à la foi, ne peut pas tarder. Voltaire désavouait son triste livre contre la Pucelle d'Orléans; il en était honteux : les hommes d'État désavoueront de même leur triste mesure contre sainte Geneviève! Éminence, les vrais amis du pays se persuadent que votre langage hâtera cette réparation.

Veuillez agréer, Monseigneur, l'hommage de reconnaissance que vous offre votre très humble et bien respectueux serviteur,

† G. MARIE, *évêque de Châlons.*

ANVERS

ET L'EXPOSITION UNIVERSELLE

Un Belge, M. G. de Molinari, publie dans le *Journal des Débats* une intéressante étude sur Anvers et sur l'Exposition. Nous en reproduisons les principaux passages :

A 80 kilomètres de son embouchure, l'Escaut conserve une largeur de 500 à 600 mètres et, à la marée basse, une profondeur de 10 mètres, qui s'accroît encore de 3 ou 4 mètres à la marée haute. Cette magnifique voie naturelle ne pouvait manquer d'être utilisée ; les pirates normands allèrent y réparer

leurs barques, et autour de leurs chantiers s'éleva une bourgade qui leur emprunta son nom *Antwerpen* (de *ann 't werp*, sur le chantier) dont nous avons fait Anvers. Après la décadence de Bruges, Anvers devint le débouché de la florissante industrie des Flandres. Au seizième siècle, elle ne possédait pas moins de 125,000 habitants, et d'après Guichardin on y voyait arriver jusqu'à 2,000 chariots de marchandises par semaine. Les négociants d'Anvers, comme les industriels et les banquiers de Florence, ne se distinguaient pas moins par leur goût pour les arts et les lettres que par leur aptitude aux affaires. Anvers était le foyer d'une École de peinture qui a légué à la postérité les noms de Rubens, de Van Dick, de Jordaens, pour ne citer que les plus illustres.

En vertu du traité de Munster, l'Escaut demeura fermé à la navigation pendant un siècle et demi, de 1648 à 1795; l'herbe poussa dans les rues d'Anvers et sa population se réduisit à 40,000 habitants. C'était en vue d'augmenter la prospérité d'Amsterdam en lui attribuant le monopole du commerce des Pays-Bas que les Hollandais avaient fait fermer l'Escaut. Mais les Hollandais à l'abri désormais de la concurrence du grand port flamand, tombèrent dans un mortel engourdissement; et lorsqu'un nouveau et formidable concurrent, l'Angleterre, vint leur disputer la prééminence commerciale et maritime, ils demeurèrent impuissants à lui résister. La Tamise ouverte hérita de l'Escaut fermé, et la décadence d'Amsterdam suivit de près celle d'Anvers. La Révolution française rouvrit l'Escaut, et Napoléon fit creuser les bassins d'Anvers avec l'intention d'en faire un grand port de guerre. C'était, disait-il, un pistolet qu'il voulait diriger sur le cœur de l'Angleterre. Mais les flottes anglaises fermaient hermétiquement l'Escaut, en laissant toutefois passer librement la contrebande, et c'est par cette fissure du blocus continental que le commerce rentra à Anvers. Les autorités chargées de faire observer le blocus fermaient les yeux; de plus, comme la chicorée ne remplaçait qu'imparfaitement le café, comme le sucre de betteraves ne donnait encore que de vagues promesses, on accorda des « licences » pour l'introduction des denrées coloniales. Ces licences se payaient, dit-on, très cher à Paris, mais elles n'en rapportaient pas moins de très beaux profits à Anvers. Au retour de la paix, l'Escaut fut admis à profiter du bénéfice des déclarations des puissances en faveur de la liberté de navigation des

fleuves, et à dater de cette époque, sauf une courte interruption provoquée par la révolution de 1830, le commerce d'Anvers n'a pas cessé de se développer.

Grâce à la multiplication des chemins de fer, Anvers devint le grand foyer d'approvisionnement des denrées alimentaires et des matières premières des provinces rhénanes et de la Suisse. Son enceinte fortifiée l'étouffait : c'était une occasion excellente de la supprimer; on se contenta de la reculer de manière à mettre la ville et les installations maritimes à l'abri des projectiles.

Les bassins étant maintenant insuffisants et les quais trop étroits, la ville et l'État s'associeront pour renouveler et perfectionner, en les agrandissant dans des proportions colossales, les installations maritimes. On creusa toute une série de nouveaux bassins, dont l'un, le bassin du Kattendyk, n'a pas moins de sept cents mètres de long sur cent mètres de large ; on élargit les quais en abattant des maisons par centaines ; on déplaça même, en la transportant pierre par pierre, l'antique porte de l'Escaut, qui gênait la circulation ; on construisit au bord du fleuve des magasins à baies ouvertes où les marchandises peuvent être chargées et déchargées avec une grosse économie de temps et de frais, et le long desquels circulent des trains de chemin de fer. Tout cela a coûté cher ; on parle de 70 millions, mais c'est l'État qui paie ! Et en Belgique comme ailleurs, on est généralement convaincu que l'État possède des ressources mystérieuses et inépuisables, qui lui permettent de dépenser sans compter. L'industrie privée se serait sans aucun doute tirée d'affaire à meilleur marché; peut-être même aurait-elle donné à ses installations un caractère plus pratique quoique moins fastueux; elle aurait construit, par exemple, des élévateurs pour les grains avant de songer à élever au-dessus des magasins du quai une promenade imitée des jardins suspendus de Babylone ; mais on se défie de l'industrie privée. L'industrie privée, c'est l'ennemi ! On l'écarte de parti pris, sauf à lui faire honte ensuite de son impuissance, en lui opposant l'exemple de l'Angleterre, où elle construit sans se faire prier les ports et les docks aussi bien que les chemins de fer et les canaux.

L'aspect général est grandiose et pittoresque ; mais la ville nouvelle, qui déborde de toutes parts sur l'ancienne et qui finira par la dévorer, ne la vaut pas au point de vue de l'art.. Les artistes regretteront les rues tortueuses bordées de maisons aux

pignons espagnols, les Vierges en pierre ou en bois peinturluré aux coins des carrefours, et la lampe qu'y tenait allumée la piété des fidèles, lueur douteuse qu'efface aujourd'hui le gaz des réverbères, que l'électricité éteindra bientôt tout à fait. Mais que voulez-vous? Il faut être de son temps. D'ailleurs, la vaste perspective des quais, interrompue seulement par le vieux Steen, — un château-prison où les amateurs d'antiquités vont rafraîchir leurs rhumatismes en descendant dans les cachots étroits et humides, meublés de billots garnis de colliers qui constituaient le matériel du régime pénitentiaire de nos ancêtres, — les grands steamers transatlantiques amarrés le long de l'énorme fleuve, les locomotives fumantes qui leur font pendant, et, dans le lointain dégagé de l'entassement des ruelles où circulaient seules les voitures attelées de chiens à langue pendante, des laitières, les hauts mâts empanachés de flammes et de drapeaux des navires entassés dans les bassins, au milieu de la plaine verte des prairies des polders, tout ce panorama d'un des grands foyers du commerce du monde, animé par l'activité d'une fourmilière humaine, n'a rien perdu pour avoir été élargi et modernisé.

Désormais à l'aise dans ces installations spacieuses et commodes, la navigation et le commerce ont pris un essor extraordinaire: nous ne citerons que quelques chiffres pour en donner une idée. En 1840, les arrivages du port d'Anvers se bornaient à 1,172 navires et 179,291 tonneaux, se décomposant ainsi : voiliers, 1,052 avec 159,540 tonneaux ; steamers, 120 avec 19,751 tonneaux. En 1882, les arrivages se sont élevés à 4,362 navires et 3,788,095 tonneaux, dont 662 voiliers seulement avec 350,904 tonneaux, et 3,700 navires à vapeur avec 3,437,191 tonneaux. Le tonnage moyen par navire a monté de 153 tonneaux à 926. Ces chiffres, malgré l'inconvénient qu'ils ont d'être des chiffres, méritent de retenir un moment l'attention. Ils nous montrent d'abord que la vapeur a décidément supplanté la voile; ensuite, que le temps des petits navires est passé. Le grand et rapide steamer a remplacé la lourde goëlette et le koff, comme le convoi de wagons a pris la place du chariot et de la brouette (1).

(1) Anvers est devenu, pour l'importance des arrivages, le troisième port de l'Europe occidentale.

Arrivages en 1882 :

Londres,	6,130,027	tonneaux.
Liverpool,	5,165,211	—

C'est sur l'emplacement de la vieille citadelle, bâtie par le duc d'Albe, assiégée et prise par l'armée française en 1832, qu'a été installée l'Exposition universelle. Je n'ai pas l'habitude de regretter les citadelles, et celle-là moins qu'aucune autre, car elle m'a fait de bonne heure éprouver les émotions médiocrement agréables d'un bombardement. C'était, si j'ai bonne mémoire, au mois de novembre 1830. Les volontaires, après avoir fait triompher la révolution à Bruxelles, venaient d'entrer à Anvers; la garnison hollandaise s'était réfugiée dans la citadelle. On avait dépavé les rues, et je crois bien avoir fourni ma petite part de besogne aux paveurs. On tiraillait dans la rue du Couvent qui aboutissait à la citadelle, et je vois encore la scène : un volontaire en blouse bleue, dépassant ses camarades de la tête, brandissait un grand sabre de cavalerie, au cri de : « En avant! » Un obus éclate, tout le monde lâche pied; le volontaire au grand sabre bat lestement en retraite derrière une barricade, en criant cette fois : « Nous sommes trahis! » C'est la première impression qui m'est restée de la guerre. On finit par conclure une trêve; mais, sur le soir, des volontaires, surexcités, s'avisent d'essayer la portée de leurs fusils sur une canonnière hollandaise, à l'ancre dans l'Escaut. A ces coups de fusil isolés, le commandant de la citadelle, le général Chassé, un vétéran qui avait un mauvais caractère, répond par un bombardement. Les habitants se réfugient dans les caves; à travers les soupiraux mal fermés, on voit se projeter dans le ciel la lueur des incendies; ce n'est bientôt plus qu'une immense coupole rouge que des points noirs traversent avec le bruit grinçant d'une pierre glissant sur un toit d'ardoises. Les femmes et les enfants récitent des prières; au fracas des bombes et des toits qu'elles effondrent se mêlent des voix qui chantent un cantique devant la statue illuminée de la Vierge du coin de la rue. Aux premières heures du jour, le bombardement cesse; on se précipite hors des caves, et on va voir les incendies; les quartiers voisins de la citadelle et les entrepôts, remplis de tonneaux d'huile et de balles de coton, sont en flammes. C'est superbe! Me voici devant la vieille et

Anvers,	3,708,095	tonneaux
Hambourg,	3.030,909	—
Amsterdam,	2.549,049	—
Le Havre,	2,206.927	—
Bordeaux,	1,007,000	—
Dunkerque,	950,000	—

massive porte de l'Escaut, dont la façade a été écornée par les bombes. Des gens du voisinage se sont réfugiés dans l'intérieur : nous entrons et nous les regardons ébahis, ils ont passé la nuit à jouer aux cartes ; les enjeux sont sur la table avec les pots de bière, et ils ne peuvent pas se décider à abandonner la partie. Voilà le beau flegme flamand.

Ces impressions, que je devais retrouver quarante ans plus tard, non sans quelques variantes notables, pendant le siège de Paris, sont restées vivantes dans ma mémoire, et elles me revenaient en foule au moment où la voiture du tramway me descendait en face du Palais industriel qu'on vient d'élever sur l'emplacement de la vieille et rébarbative citadelle. On y voit encore des canons, mais c'est pour la montre, et, grâce au ciel, ils sont inoffensifs. Souhaitons qu'ils le soient toujours! Ce palais de l'Exposition universelle est construit en fer et en verre, et il ressemblera à s'y méprendre, quand il sera achevé, au *Crystal Palace* de 1851. Quand il sera achevé, dis-je, car les entrepreneurs ne sont décidément pas pressés : si l'on veut contempler la façade, il faut acheter un journal illustré. Avec sa baie profonde surmontée d'une galerie mauresque au dessus de laquelle se dressent des statues, gardées par deux chimères et supportant un globe surmonté d'un anneau (s'agirait-il de Saturne ? pourquoi Saturne ? ne serait-ce pas plutôt la place de Mercure, le dieu du commerce ?) cette façade sera d'un joli aspect quoique un peu composite; mais pour le moment on n'en voit que la fine armature en fer découpée sur un ciel pluvieux. Les constructions accessoires du jardin, le petit palais des colonies françaises, avec son frontispice cambodgien, la ferme de Manitoba, les restaurants français et viennois, les brasseries, les kiosques des marchands de liqueurs de Hollande et de cigare de la Havane sont en revanche à peu près terminés, et comme on mange et comme on boit dans ce proscénium bigarré mais gai! A l'intérieur, ce n'est qu'un vaste déballage. Cependant les exposants français ont fait merveille depuis quelques jours, grâce à un petit chemin de fer portatif installé dans leur concession : l'exposition de Sèvres, des Gobelins et de Beauvais, les bronzes de Barbedienne, de Thiebault, Secretan et Laveyssière attirent déjà la foule ; l'Italie est aux trois quarts prête ; le fourneau de la verrerie de Murano est allumé ; la vente des bibelots en verre et des menus bijoux en corail ou en lave est en pleine activité. Très avisés ces Italiens! La Suède étale ses

allumettes, ses fers, ses aciers et son punch, beaucoup de punch, trop de punch ; on ne voit en Suède et ailleurs que bouteilles en faisceaux, en pyramides, en grottes, en cavernes, sans parler des tonneaux monstres et des futailles empilées. Le vieux Silène de M. Léon Comerre serait mieux placé ici que dans le bâtiment des Beaux-Arts, une autre exposition, en déballage ! La Russie ne permet pas encore aux visiteurs d'approcher de ses bronzes d'art, de son orfèvrerie niellée à dessins byzantins, de ses tables en malachite et de ses bijoux en lapis-lazuli ; la Belgique elle-même est en retard, mais les visiteurs ne perdront rien pour attendre ; bref, tout cela sera à voir dans un mois, et alors le spectacle en vaudra la peine. L'Exposition sera la grande fête d'été d'Anvers et de la Belgique. Ajoutons que cette fête-là ne coûtera rien aux contribuables, chose rare, et salutaire exemple. C'est une Société particulière qui l'a entreprise à ses frais et risques, et le mode d'organisation qu'elle a adopté est assez ingénieux et assez neuf pour que nous en disions quelques mots.

La Société s'est constituée sous la forme de l'anonymat au capital de 1,500,000 fr. La souscription a été couverte en un jour par les négociants et les capitalistes anversois. La ville prêtait gratuitement 30 hectares de terrain pour l'établissement de l'Exposition et de ses annexes, mais sans y joindre de subvention. Il s'agissait de construire l'édifice. Composée de gens d'affaires, la Société s'y est prise de la manière la plus simple et la plus pratique. Elle a fait marché avec trois entrepreneurs qui se sont chargés, au prix de 18 fr. 20 c. par mètre carré, de la construction du bâtiment de l'Exposition, plus 200,000 fr. pour la façade. Seulement, — et voici le côté original de l'opération, — cette construction ne lui appartient pas, elle lui est simplement louée. Le jour de la fermeture de l'Exposition, les entrepreneurs rentreront en possession de leur bâtiment, ils le démoliront à leurs frais, sauf à tirer parti des matériaux, — ces matériaux proviennent pour une bonne part de l'Exposition d'Amsterdam, et qui sait s'il ne serviront pas pour l'Exposition de Paris, en 1889? — ou bien ils s'entendront avec la ville, propriétaire du terrain, pour conserver et exploiter l'édifice, en admettant qu'on puisse l'utiliser d'une manière quelconque. Le même système a été suivi pour la décoration : les statues et les toiles badigeonnées de la façade sont louées, et il y a grande apparence que ce matériel, comme celui des théâtres, servira à

plus d'une représentation à Anvers ou ailleurs. La seule faute que la Société ait commise, c'est de ne pas avoir stipulé des délais rigoureux pour l'exécution des travaux ; cette faute est inexplicable chez des gens d'affaires. Mais après avoir loué l'édifice à construire, il fallait sous-louer l'édifice construit. Qu'a fait la Société ? Elle s'est adressée aux gouvernements et aux particuliers, et leur a proposé à des prix divers, 25 fr. au minimum par mètre carré, les emplacements qu'elle avait payés 18 fr. 20 c. aux entrepreneurs. Le gouvernement belge lui a pris 35,000 mètres, en rabattant toutefois, en bon économe, 50,000 fr. pour son concours diplomatique auprès des puissances étrangères ; à son tour il sous-loue, à raison de 40 francs, aux exposants belges ce qu'il a payé 25 fr., et ne fait pas une trop mauvaise affaire. Le gouvernement français a pris 20,000 mètres au même prix de 25 fr. ; mais il est trop *gentleman* pour avoir marchandé un rabais, et je doute un peu qu'il se rattrape sur les sous-locations. Ne dispose-t-il pas de la bourse inépuisable de ses bons, fidèles et laborieux contribuables ? L'Autriche s'est contentée de 2,850 mètres, la Russie de 2,000, les États-Unis de 500. Quant aux gouvernements anglais et allemand, ils ont refusé de jouer ce rôle d'intermédiaires officieux, et la Société a dû contracter directement avec leurs exposants ; elle leur loue le terrain à raison de 70 francs le mètre *utile* (déduction faite des passages, couloirs, etc.). Dès à présent, cette sous-location aux gouvernements et aux particuliers couvre et au de là tous les frais d'établissement de l'Exposition. Le produit des entrées, qui est évalué approximativement à un million, servira simplement à couvrir les dépenses d'administration et à pourvoir aux frais des festivités de tout genre que la Société prépare avec une magnificence royale, mais qui ne seront pas sans contribuer au succès et à la recette ; le surplus formera le dividende des actionnaires. Encore un détail économique : les tickets d'entrée ne coûtent rien à la Société. Un entrepreneur s'est chargé de les fournir gratis, à la condition d'y insérer des annonces, qu'il afferme à raison de 2,000 fr. la page. Ce sont d'élégants petits livrets qui contiennent déjà 16 feuillets pleins sans compter la couverture. Et voilà comment on peut organiser une Exposition internationale sans demander aucun crédit aux Chambres et en faisant même, selon toute apparence, une bonne affaire. Avis à la commission de l'Exposition universelle de 1889 ?

J'ai laissé pour la fin l'exposition du Congo et les Congolais

qui excitent une curiosité d'autant plus fébrile qu'on s'est abstenu jusqu'à présent de les exposer. Vous savez que le roi des Belges, fondateur de l'*Association internationale africaine*, est devenu le souverain du Congo. Je n'ai pas à apprécier ici cette entreprise. Tout ce que je puis dire, c'est qu'elle a le mérite d'être libre et de n'imposer des sacrifices obligatoires à personne. Si elle est économiquement organisée et dirigée comme l'était la Compagnie des Indes anglaises, il se peut qu'elle réussisse, et qu'elle soit un bienfait pour l'Afrique, tout en procurant d'honnêtes dividendes à ses actionnaires. Mais je dois dire que l'Exposition du Congo m'a laissé quelques doutes.

Les articles d'importation sont représentés d'abord par une énorme panoplie des fusils de rebut de la garde civique, fusils à piston et fusils à pierre, ensuite par un stock de barils de genièvre. Ce sont les articles les plus demandés, soit ! Mais si, au lieu d'introduire la civilisation en Afrique, c'était la barbarie qu'on se proposât d'y faire fructifier, y expédierait-on autre chose ? Et les Congolais ! Ils sont une douzaine, mâles et femelles du pur type nègre, grosses lèvres et cheveux crépus, mais d'une belle couleur de bronze florentin. Grâce à l'obligeance d'un aimable colonel, à qui ils sont confiés, j'ai pu les voir de près. Sauf leur roi Massala, un grand gaillard solide et musculeux, ils sont petits, chétifs et fort doux. On les a habitués à se servir de fourchettes et à se coucher dans des lits, on a eu plus de peine à les engager à se vêtir ; cependant, les femmes se drapent déjà avec coquetterie dans leurs couvertures rayées de blanc et de rouge. Le roi Massala porte avec majesté un vaste chapeau d'Auvergnat, mais il s'est absolument refusé à permettre à ses sujets de se coiffer même d'une simple casquette. Quoique ayant le sentiment naturel de sa grandeur, il est bon prince. Ces jours passés, parmi les cadeaux que les bonnes gens d'Anvers prodiguent à ces noirs candidats à la civilisation, figurait une caisse d'oranges. Le roi s'est chargé de la distribution. Après s'en être adjugé dix, il en a généreusement donné une à chacun de ses sujets.

G. de Molinari.

L'UNION DES CATHOLIQUES

L'*Osservatore romano* du 21 juin publie la lettre suivante de S. Ém. le cardinal Guibert à N. T. S. P. le Pape, le texte français de la réponse de Sa Sainteté et une lettre adressée au Souverain-Pontife par S. Ém. le cardinal Pitra. Nous les reproduisons dans l'ordre où les donne notre confrère de Rome :

Lettre de S. Em. le cardinal Guibert à Sa Sainteté.

Très-Saint Père,

Pendant la grave maladie au danger de laquelle j'ai échappé, grâce, je le crois, à la bénédiction de Votre Sainteté, je n'ai pu me tenir au cours des affaires de l'Église. Au moment où je fus atteint, il me semblait que les avertissements si sages donnés par Votre Sainteté avaient ramené l'union complète parmi les écrivains catholiques et écarté les discussions fâcheuses qui s'étaient produites précédemment.

A mesure que les forces me reviennent dans ma convalescence et qu'il m'est permis de prendre connaissance des écrits qui se publient journellement, je vois avec une vive peine que cette union si nécessaire, commandée par les périls du moment, n'est pas aussi réelle et aussi assurée que je l'avais espéré. Il me semble, d'après certaines polémiques plus ou moins voilées, qu'il reste des germes de division et d'opposition très regrettables, et je regarde comme un devoir filial d'en exprimer tout mon chagrin à Votre Sainteté.

Dans la situation faite à l'Église en ce moment, en présence des hostilités redoutables auxquelles elle est en butte, tous les bons chrétiens, les membres du clergé, les évêques surtout et les dignitaires de l'Église doivent se grouper auprès de la personne sacrée du Vicaire de Jésus-Christ, et sous son inspiration et sa direction, soutenir le bon combat avec une persévérante fidélité.

Le mal des divisions vient toujours d'un fond d'amour-propre et de trop grande confiance en soi-même qu'on ne sait pas réprimer. Pendant ma longue carrière de quarante-quatre ans d'épiscopat, à travers bien des agitations et des événements divers, plus d'une fois la pensée s'est présentée à mon esprit que le Chef de l'Église devrait prendre telle mesure ou éviter telle autre. Mais Dieu, par sa grâce, m'a toujours fait comprendre que je

n'avais pas reçu de Jésus-Christ l'assistance personnelle qui a a été promise à Pierre et à ses successeurs, et l'expérience m'a prouvé que les Papes sous lesquels j'ai vécu ont sagement gouverné l'Église, comme l'avaient fait pendant dix-huit siècles tous ceux qui les ont précédés.

Je fais des vœux, Très-Saint Père, pour que tous, dans ces temps mauvais, se pénètrent de ces sentiments de respect, d'amour de l'Église, de modestie personnelle que l'Évangile nous enseigne, et pour que cette union intime des membres avec le Chef vienne soutenir votre sainte autorité et vous apporte les consolations dont Votre Sainteté est si digne.

Veuillez bien agréer, Très-Saint Père, l'hommage du profond respect et de l'entier dévouement avec lesquels je suis de Votre Sainteté le très humble et très obéissant serviteur et fils.

† J. Hipp., cardinal Guibert,
archevêque de Paris.

Paris, le 4 juin 1885.

Réponse de Sa Sainteté
à S. Ém. le cardinal Guibert.

Très cher Fils, salut et bénédiction apostolique.

Votre lettre, pleine des sentiments du plus filial attachement et du dévouement le plus sincère envers Notre personne, a doucement consolé Notre cœur, contristé par une récente et grave amertume. Vous le comprenez, rien ne pourrait Nous être plus profondément douloureux que de voir troubler parmi les catholiques l'esprit de concorde et ébranler la tranquille assurance, l'abandon confiant et soumis que des fils doivent avoir dans l'autorité du Père qui les gouverne. — Aussi, à la seule apparence des premiers signes du mal, Nous ne pouvons que grandement Nous émouvoir et chercher à prévenir sans retard un tel péril. Voilà pourquoi la récente publication d'un écrit venu d'où l'on devait le moins l'attendre et que vous déplorez comme Nous, le bruit qui s'est fait autour de lui, les commentaires auxquels il a donné lieu, Nous décident à rompre le silence sur un sujet pénible, à la vérité, mais qui n'en est pas moins opportun, soit pour la France, soit pour d'autres contrées.

Lorsqu'on observe certains indices, il n'est pas difficile de voir que, parmi les catholiques, il s'en trouve, peut-être à cause du malheur des temps, qui, non contents du rôle de soumission qui est le leur dans l'Église, croient pouvoir en prendre un dans son gouvernement. Tout au moins s'imaginent-ils qu'il leur est permis d'examiner et de juger selon leur manière de voir les actes de l'autorité. Ce serait là un grave désordre, s'il pouvait prévaloir dans l'Église de Dieu, où, par l'expresse volonté de son divin Fondateur, deux ordres distincts sont établis de la façon la plus nette : l'Église enseignante et l'Église enseignée, les pasteurs et le troupeau, et parmi les pasteurs, l'un d'entre eux qui est pour tous le Chef et le Pasteur suprême. Aux pasteurs seuls a été donné l'entier pouvoir d'enseigner, de juger, de diriger ; aux fidèles a été imposé le devoir de suivre ces enseignements, de se soumettre avec docilité à ces jugements, de se laisser gouverner, corriger et conduire au salut.

Ainsi, il est d'absolue nécessité que les simples fidèles se soumettent d'esprit et de cœur à leurs pasteurs propres, et et ceux-ci avec eux au Chef et au Pasteur suprême. De cette subordination, de cette obéissance, dépendent l'ordre et la vie de l'Église. Elle est la condition indispensable pour faire le bien et pour arriver heureusement au port. Si, au contraire, les simples fidèles s'attribuent l'autorité, s'ils prétendent s'ériger en juges et en docteurs ; si des inférieurs préfèrent ou tentent de faire prévaloir, dans le gouvernement de l'Église universelle, une direction différente de celle de l'autorité suprême, c'est, de leur part, renverser l'ordre, porter la confusion dans un grand nombre d'esprits et sortir du droit chemin.

Et il n'est pas nécessaire, pour manquer à un devoir aussi sacré, de faire acte d'opposition ouverte soit aux évêques, soit au chef de l'Église ; il suffit de cette opposition qui se fait d'une manière indirecte, d'autant plus dangereuse qu'on cherche davantage à la voiler par des apparences contraires. — On manque aussi à ce devoir sacré lorsque, tout en se montrant jaloux du pouvoir et des pré-

rogatives du Souverain Pontife, on ne respecte pas les évêques qui sont en communion avec lui, ou on ne tient pas le compte voulu de leur autorité, ou on en interprète défavorablement les actes et les intentions avant tout jugement du Siège Apostolique. — C'est également une preuve de soumission peu sincère que d'établir une opposition entre Souverain Pontife et Souverain Pontife. Ceux qui, entre deux directions différentes, repoussent celle du présent pour s'en tenir au passé, ne font pas preuve d'obéissance envers l'autorité qui a le droit et le devoir de les diriger, et ressemblent sous quelques rapports à ceux qui, après une condamnation, voudraient en appeler au futur concile ou à un Pape mieux informé.

Ce qu'il faut tenir sur ce point, c'est donc que dans le gouvernement général de l'Église, en dehors des devoirs essentiels du ministère apostolique imposés à tous les Pontifes, il est libre à chacun d'eux de suivre la règle de conduite que selon les temps et les autres circonstances, il juge la meilleure. En cela il est le seul juge, ayant sur ce point non seulement des lumières spéciales, mais encore la connaissance de la situation et des besoins généraux de la catholicité, d'après lesquels il convient que se règle sa sollicitude apostolique. C'est lui qui doit procurer le bien de l'Église universelle, auquel se coordonne le bien de ses diverses parties, et tous les autres qui sont soumis à cette coordination doivent seconder l'action du Directeur suprême et servir à ses desseins. De même que l'Église est une, que son Chef est unique, de même unique est son gouvernement, auquel tous doivent se conformer.

De l'oubli de ces principes résulte, pour les catholiques, une diminution du respect, de la vénération, de la confiance envers celui qui leur a été donné pour chef. Les liens d'amour et d'obéissance qui doivent unir tous les fidèles à leurs pasteurs, et les fidèles ainsi que les pasteurs au Pasteur suprême, s'en trouvent affaiblis. Et cependant, c'est de ces liens que dépendent principalement la conservation et le salut de tous. Lorsqu'on oublie et qu'on n'observe plus ces principes, la voie la plus large s'ouvre aux dissensions et

aux discordes parmi les catholiques, et cela au très grave détriment de l'union, qui est le caractère distinctif des fidèles de Jésus-Christ. Cette union devrait être toujours, mais particulièrement dans ce temps, à cause de la conspiration de tant de puissances ennemies, l'intérêt suprême et universel, en présence duquel devrait disparaître tout sentiment de complaisance personnelle ou d'avantage privé.

Un tel devoir, s'il incombe à tous sans exception, est d'une manière plus rigoureuse celui des journalistes, qui, s'ils n'étaient animés de cet esprit de docilité et de soumission si nécessaire à tout catholique, contribueraient à étendre et à aggraver de beaucoup les maux que Nous déplorons. L'obligation qu'ils ont à remplir en tout ce qui touche aux intérêts religieux et à l'action de l'Église dans la société, est donc de se soumettre pleinement d'esprit et de cœur, comme tous les autres fidèles, à leurs propres évêques et au Pontife romain, d'en suivre et d'en reproduire les enseignements, d'en seconder de tout cœur l'impulsion, d'en respecter et d'en faire respecter les intentions. Les écrivains qui agiraient autrement, pour servir les vues et les intérêts de ceux dont Nous avons réprouvé dans cette lettre l'esprit et les tendances, manqueraient à leur noble mission, et ils se flatteraient aussi vainement de servir par là les intérêts et la cause de l'Église que ceux qui chercheraient à atténuer et à diminuer la vérité catholique, ou à ne s'en faire que les soutiens trop timides.

Nous avons été conduit à vous entretenir de tels sujets, Notre très cher Fils, non seulement par l'opportunité qu'ils peuvent avoir pour la France, mais encore par la connaissance que Nous avons de vos sentiments et par la conduite que vous avez su tenir dans les moments et dans les conditions les plus difficiles.

Toujours ferme et courageux dans la défense des intérêts religieux et des droits sacrés de l'Église, vous les avez encore, dans une occasion récente, virilement soutenus et défendus publiquement par votre parole lumineuse et puissante. Mais à la fermeté vous avez su joindre toujours cette mesure sereine et tranquille, digne de la noble cause que

vous défendez, et vous y avez toujours porté un esprit libre de toute passion, pleinement soumis à la direction du Siège Apostolique et entièrement dévoué à Notre personne. Il Nous est donc agréable de pouvoir vous donner un nouveau témoignage de Notre satisfaction et de Notre bienveillance très particulière, regrettant seulement de savoir que votre santé n'est pas telle que Nous le désirerions ardemment. Nous adressons sans cesse au Ciel avec ferveur des vœux et des prières pour qu'elle redevienne entièrement bonne et vous soit longtemps conservée. Et pour gage des divines faveurs que Nous appelons sur vous avec abondance, Nous donnons de tout Notre cœur à vous, Notre cher Fils, à votre clergé et à votre peuple tout entier, Notre bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, 17 juin 1885, huitième année de Notre Pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

—

Lettre de S. Ém. le Cardinal Pitra à Sa Sainteté.

L'*Osservatore romano* fait précéder la publication de cette lettre de la note que voici :

« A la suite de la publication faite par nous de la Lettre pontificale, S. Ém. le cardinal Pitra a adressé au Saint-Père la lettre suivante, que, sur le désir de Son Éminence, nous insérons » :

Très-Saint Père,

Prosterné aux pieds de Votre Sainteté, je reste courbé sous votre main, devant la douleur du Vicaire de Jésus-Christ. Cette peine est si haute que je ne puis penser à ce qui me concerne, si ce n'est pour protester devant Dieu qu'au fond de mon cœur je ne trouve que la soumission la plus entière aux reproches, aux avis, à toutes les paroles de votre lettre à S. Ém. le cardinal archevêque de Paris.

Je déplore ce que Votre Sainteté déplore. Je désire ce qu'elle désire, je condamne ce qu'elle condamne.

J'ose remercier Votre Sainteté d'avoir bien voulu exprimer l'un de mes plus vifs sentiments de répulsion contre les commentaires qui ont calomnié mes intentions. Parmi ces commentaires, le plus intolérable, que je repousse avec le plus

l'énergie, est de m'attribuer une hostilité contre Votre personne sacrée, un esprit d'opposition contre lequel ma vie proteste depuis sept ans. Dans mon isolement toujours profond, dans mes habitudes constamment claustrales, je n'ai jamais eu d'autre parti que la sainte Église romaine, d'autre père que son Chef, d'autre passion que de servir l'une et l'autre dans la mesure de mes forces, d'autre intérêt que de vivre et de mourir pour Dieu seul.

Très-Saint Père, je me sens impuissant à mieux exprimer ma soumission à tous les ordres et à toutes les volontés de Votre Sainteté, qui voudra bien oublier ce qui n'a pas entièrement dépendu de moi, ce qui ne peut, j'ose l'espérer, effacer toutes les preuves de dévouement que je me suis efforcé de donner et que je m'efforcerai toujours, Dieu aidant, de donner sans réserve.

Que Votre Sainteté ne me refuse pas une bénédiction paternelle qui me soutienne dans cette douleur et me permette, aux pieds de Votre Sainteté, de déposer l'hommage de la plus profonde et filiale vénération que je puisse humblement exprimer.

De Votre Sainteté le plus respectueux, obéissant et dévoué serviteur et fils.

† J.-B. Cardinal PITRA,
Évêque de Porto.

Saint-Calixte, 20 juin 1885.

—

Nous publions maintenant, à titre de document, la lettre de S. Ém. le cardinal Pitra au directeur du journal hollandais l'*Amstelbode*, à laquelle font allusion les lettres qu'on vient de lire. Nous n'avions pas cru jusqu'ici devoir la reproduire; aujourd'hui il nous paraît nécessaire de la mettre sous les yeux de nos lecteurs, afin qu'ils se rendent un compte exact de la portée des enseignements contenus dans la réponse du Souverain Pontife au cardinal Guibert.

Le cardinal Pitra écrivait à Mgr Brouwers, directeur de l'*Amstelbode* :

Cher et vaillant abbé,

Je vous sais bon gré de me rappeler ce souvenir de 1866; je ne l'avais pas oublié, car rien n'est plus tenace pour moi que les souvenirs de la Hollande. Je vous ai suivi de loin, avec le regret de ne vous avoir pas revu depuis bientôt vingt ans. Mais vous étiez sur la brèche, avec votre légion de zouaves néerlandais, combattant avec eux le bon combat.

Aujourd'hui seriez-vous découragé? Votre lettre porte l'empreinte de la tristesse qui de plus en plus s'exhale des rangs

catholiques, et surtout dans notre meilleure presse. N'est-ce pas forcer la note lugubre?

Vous vous étonnez des calomnies qui poursuivent notre *Journal de Rome*. Laissez-moi vous demander si c'est un spéculateur celui qui joue avec le *carcere duro*, avec un fisc impitoyable, avec sept procès en trois mois, avec l'exil et l'expulsion pendante; si c'est un hypocrite celui qui a le tort d'une franchise implacable; si c'est un faux frère celui qui démasque les sectaires, déjoue les complots et saisit les faux apôtres avec le denier de Judas dans la main?

Mais il est accablé d'outrages. N'est-ce pas la noble part de tous nos plus vaillants champions? J'ai vu Dom Guéranger blanchi à trente ans dans sa lutte pour la liturgie romaine. J'ai partagé les chagrins qui ont accablé Louis Veuillot, au point d'éteindre ce flambeau deux ans avant le souffle de la mort. Vous avez dû consoler l'agonie si longue et si prématurée de William Cramer. Vous n'êtes pas sans connaître les épreuves de David Albertario et de Ramon Nocédal.

Peut-être devrais-je citer Willem Brouwers? Nul ne sait mieux que lui si le journaliste catholique est de nos jours un apôtre, il lui faut dire comme saint Paul : « En tout nous souffrons tribulation, sans être déconcertés; nous sommes troublés, mais non désespérés; persécutés sans être délaissés; abattus, sans périr. » Et encore : « Nous combattons avec le verbe de vérité, avec les armes de la justice, à droite et à gauche, par la gloire et le déshonneur, par l'infamie et le bon renom; réputés séducteurs, et pourtant véridiques; rebutés comme inconnus, bien que très connus. Nous semblons mourir, et nous vivons; nous sommes châtiés, mais non mortifiés; on nous croit tristes, et nous sommes enthousiastes; pauvres, et beaucoup sont enrichis par nous; n'ayant rien, et possédant tout. »

Ce serait d'ailleurs un jeu que d'avoir à souffrir des ennemis déclarés; souffrir des siens, de ceux qui nous connaissent, qui ne peuvent pas se méprendre sur nos intentions, il faut encore s'y résigner. Et pour revenir aux journaux catholiques, si les feuilles frivoles, impies, hostiles de parti pris, poursuivaient nos défenseurs, ce serait leur rôle; mais qu'au sortir de la prison, à la veille de sept procès, un champion de la bonne cause soit vilipendé jusque dans les graves journaux de la Hollande et de l'Allemagne, peut-être dans le *Tijd*, et certaine-

ment dans la *Germania* qui, hélas ! n'a plus son abbé Majuncke, cela vraiment est le signe d'un temps de confusion. Au reste, saint Paul adressait ses graves paroles, humainement tristes, non pas aux juifs de Jérusalem, non pas aux sophistes d'Athènes, non pas aux païens, mais à ses fils, ses frères, ses convertis de Corinthe.

Comme nous sommes loin, Monsieur l'abbé, du vœu que vous exprimiez en 1867, et que j'ai salué de Rome avec les acclamations de votre auditoire ; vous disiez :

« J'ai entendu à Rome, sous la coupole de Saint-Pierre, sur le tombeau des Apôtres, le jour de la résurrection du Christ, retentir la voix majestueuse de Pie IX. Il chantait : Gloire à Dieu et paix sur la terre. Et l'écho de la vaste basilique répétait ces paroles d'amour et de vie, de gratitude et d'espérance ; la coupole les redisait à la nef, et la nef les répétait à l'autel. Puisse ainsi chaque pays catholique ressembler à une coupole, à une nef, à un autel de Saint-Pierre de Rome. Puisse à la gloire de Dieu et pour la paix du monde la voix du Saint-Père trouver partout des échos vivants et fidèles. »

Vous dirai-je, Monsieur l'abbé, que plus de vingt ans avant vous, votre vœu était mon rêve ? J'avais pu, de 1830 à 1840, mesurer degré par degré une sorte d'ascension catholique comparable à la marée de votre Océan. Pour ne citer qu'un point, Solesmes voyait, durant des mois entiers, se succéder sous ses cloîtres les célébrités catholiques, Montalembert, Louis Veuillot, Lacordaire, de Falloux, Charles Sainte-Foi, une foule d'autres, tous dans un parfait accord, et jusqu'à l'enthousiasme. Il en sortit *sainte Élisabeth*, *les Frères Prêcheurs*, *saint Pie V*, *la Mystique* de Gœrres, *les Institutions liturgiques*, les premières brochures sur la liberté de l'enseignement. L'élan rayonnait au loin et grandissait à distance. Je le constatais, de 1845 à 1855, par de nombreux voyages ; et jusque dans votre chère et froide Néerlande, je retrouvais ce rayonnement universel et vraiment électrique.

Il semble que ce siècle, condamné à l'avortement, aurait pu être privilégié : Dieu lui a prodigué ses dons à pleines mains. Il lui a donné des génies incontestés, des écrivains maîtres, des orateurs antiques, des polémistes sans égaux, des savants hors ligne. Même nos poètes pouvaient monter aussi haut qu'ils sont tombés bas. Et comme couronnement des dons divins, ce siècle, plus que d'autres, présente, jusqu'à nos jours, une suite non interrompue de grands Papes.

Dites-moi, dites-moi, vaillant et clairvoyant abbé, ce qu'on pouvait rêver, ce qu'on devait espérer, ce qui serait arrivé, si toutes les forces catholiques avaient convergé constamment vers Rome, si tous ces princes de l'éloquence, de la presse, de la polémique, de la science avaient marché partout à notre tête, si tous les enthousiasmes s'étaient enflammés avec l'héroïsme des zouaves du Pape-Roi, si toutes les grandes voix catholiques s'étaient unies pendant trente-quatre ans à « la voix majestueuse de Pie IX », si cet incomparable concert avait duré jusqu'au Concile du Vatican : votre vœu, mon rêve était accompli. Non pas chaque pays, comme vous le disiez à Malines, mais le monde catholique entier eût été et serait peut-être encore « une coupole, une nef, un autel de Saint-Pierre, où la voix pontificale trouverait partout des échos vivants et fidèles. »

Hélas! où en sommes-nous? et qui osera compter les défaillances, les missions trahies, les plus belles vocations avortées? L'un, destiné à être le chef, meurt après vingt ans d'apostasie; un autre veut mourir en libéral impénitent; un autre est mort, peut-être l'imagination hantée par l'idole du Vatican; celui-ci n'emporte du séminaire que des blasphèmes bibliques; celui-là sort du cloître par la porte de Luther; un apôtre de la *Pacification,* même après sa mort, sème dans nos rangs la discorde. Enfin, Pie IX abandonné est mort prisonnier; et au sommet de Rome, ce qu'on nomme encore l'*Autel du ciel, Aracœli,* s'efface devant un trophée du paganisme galvanisé.

Serait-ce, Monsieur l'abbé, que Dieu se joue de nos rêves, et qu'il n'a que faire de nos combinaisons humaines? Serait-ce qu'à toute époque il veut prouver que son Église est divine par la seule force de Dieu, sans aucun appui mondain, et en dépit de nos trahisons et de nos défaillances? Serait-ce qu'à chacun des vingt siècles recommence la démonstration de cette mission divine par l'impossible et l'absurde, comme disait déjà Tertullien? Serait-ce que même notre triste époque ne tombera pas dans sa fosse séculaire sans qu'un réveil soudain, un chant de résurrection, comme celui que vous entendiez à Rome, une aurore inattendue se lève sur la tombe du siècle de Pie IX?

Ce qui est certain, c'est qu'aux derniers jours du monde, au règne de l'Antéchrist, quand tout sera désespéré, le triomphe du Christ éclatera soudain, et les hommes de bonne volonté chanteront à jamais : « Gloire à Dieu au plus haut des cieux! »

Votre longue et bonne lettre, Monsieur l'abbé, m'a entraîné

jusqu'à ce dernier mot qui termine cette trop prolixe réponse.

Veuillez bien croire à la profonde estime de votre dévoué en Notre-Seigneur.

† JEAN-BAPTISTE, cardinal PITRA,
Évêque de Porto.

Rome, Saint-Calixte, 1 mai 1885.

NÉCROLOGIE

Les deuils se succèdent autour du trône d'Allemagne. L'autre jour, nous annoncions la mort du prince Antoine de Hohenzollern. Hier, c'était le prince Frédéric-Charles, neveu de l'empereur Guillaume, emporté à l'improviste par une attaque d'apoplexie. Aujourd'hui, c'est le vieux maréchal de Manteuffel qui disparaît à son tour.

Le baron DE MANTEUFFEL était né le 24 février 1809. Dès l'âge de dix-sept ans, il entra dans la carrière militaire, et, en 1828, il reçut le grade d'officier. Promu colonel en 1854, il fut attaché, en 1857, au ministère de la guerre et, l'année suivante, il fut appelé auprès du roi de Prusse comme adjudant général. Aprés avoir ensuite occupé pendant quelque temps le poste de gouverneur général du Sleswig, le général Manteuffel dirigea, en 1866, les opérations de l'armée prussienne du Mein contre les États allemands du Sud. Ce fut lui qui exigea de la ville de Francfort une contribution de guerre de soixante millions de fr.

La guerre terminée, le baron de Manteuffel fut chargé d'une mission diplomatique à Saint-Pétersbourg et, en 1870, dès l'ouverture des hostilités entre la France et l'Allemagne, il commandait le premier corps d'armée qui rallia le prince Frédéric-Charles devant Metz. Après la capitulation de cette place, il fut nommé commandant en chef de la première armée allemande, qui, composée de trois corps, était chargée de combattre l'armée française du Nord. Après s'être emparé de Laon, d'Amiens et de Rouen, le général entra le 9 décembre à Dieppe. Ensuite, rappelé vers le Nord par les mouvements du général Faidherbe, il l'attaqua à Pont-Noyelles et à Bapaume, mais avec un succès contesté.

Le 13 janvier 1871, le général Manteuffel prenait le commandement en chef des troupes allemandes du Sud, qui devaient arrêter le mouvement du général Bourbaki. La tentative de

suicide de ce général et la désorganisation qui en fut la suite facilitèrent la tâche du commandant allemand. Après la signature des préliminaires de paix, le général Manteuffel fut nommé commandant en chef de l'armée d'occupation, et résida d'abord à Compiègne et puis à Nancy.

Promu au grade de feld-maréchal en 1873, le baron de Manteuffel fut chargé, en 1879, d'une mission diplomatique auprès du czar, et, au mois d'avril 1880, il fut nommé gouverneur général de l'Alsace-Lorraine, poste qu'il occupait encore au moment de sa mort. Il y a dix jours, il avait quitté l'Alsace pour faire à Carlsbad sa cure habituelle.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

S. Ém. le cardinal Lavigerie, arrivé à Rome le mardi 10 courant, s'est rendu, dès le lendemain matin, au Vatican chez S. Ém. le cardinal secrétaire d'État. Le surlendemain, jeudi, le cardinal-archevêque de Carthage a eu une longue audience du Souverain Pontife. L'administration des pieux établissements français de Rome, voulant favoriser autant qu'il est en elle les œuvres d'apostolat du cardinal Lavigerie, lui a cédé l'église nationale de Saint-Nicolas des Lorrains et la maison attenante pour qu'il puisse y établir un certain nombre de jeunes religieux destinés aux missions d'Afrique. Son Éminence en prendra possession ces jours-ci, et ce sera le premier noyau d'un établissement de haute importance où viendront se former aux sources pures de la science et des vertus apostoliques les missionnaires destinés aux pays les plus inhospitaliers.

Avec une habileté toute machiavélique et comme un digne pendant de son projet présenté au Sénat sur les missionnaires et leurs instituts, le gouvernement italien a fait adopter par la Chambre une loi qui, sous l'apparence d'une certaine générosité envers le clergé, ne fait que réparer la moindre partie des spoliations commises et cache d'ailleurs un piège des plus perfides. Il s'agit d'une légère augmentation de traitement votée par la Chambre en faveur des pauvres curés de campagne dont la rente était inférieure à 400 francs. Le nombre de ces curés

s'élève à 2148, et ce chiffre témoigne à lui seul de l'admirable abnégation du clergé italien qui, bien que réduit à la misère, a su constamment et noblement remplir son devoir. Quant à l'augmentation votée naguère par la Chambre, elle est l'effet d'une promesse... qui date de 1866, époque des premières lois de spoliation du clergé. Il est à remarquer aussi que la somme à répartir parmi les pauvres curés, est le fruit des économies faites par le gouvernement sur le fonds du budget des cultes, de sorte que la générosité de l'État spoliateur se réduit à livrer aux plus pauvres de ses victimes ce qu'il a pu économiser sur la spoliation générale.

—

De graves désordres viennent d'éclater à Gênes à l'occasion de la procession de l'octave de la Fête-Dieu, qui pourtant n'a été faite qu'à l'intérieur de la cathédrale. Les sectaires de l'endroit, irrités du concours et de la piété des fidèles à cette cérémonie solennelle, ont soudoyé la lie de la plèbe qui, à un moment donné, a fait irruption dans le temple en proférant d'horribles menaces et en se livrant même à des voies de fait. On a lancé des pierres contre le dais sous lequel l'archevêque portait le Saint-Sacrement. Plusieurs personnes du cortège ont été blessées, et lorsque la police — bien que prévenue dès le matin des intentions sinistres des perturbateurs — est arrivée après coup sur les lieux, elle a procédé à l'arrestation, non pas des coupables, mais de quelques fidèles courageux qui avaient réagi contre la fureur des mandataires des sectes.

—

Le Saint-Père a reçu en audience le R. P. Guilianelli, missionnaire, qui apportait la réponse, conçue en termes très favorables, de l'empereur de Chine à la Lettre pontificale qui lui recommandait les missionnaires.

France.

Tarbes. — Il y avait à Lourdes la semaine dernière de nombreux pèlerins. Il en est venu plus de mille de Nice, Aix, Montauban, Montrejeau, Poitiers, Salies de Béarn, Aurillac. NN. SS. les archevêques et évêques d'Aix, Montauban et Tarbes sont venus également.

Les guérisons extraordinaires sont cette année plus nombreuses et plus remarquables que jamais.

Nous publierons dans notre prochain numéro le récit de l'une de ces guérisons, celle de Mme de Chatillon.

VERDUN. — Mgr Gonindard, évêque de Verdun, a fait son entrée dans sa ville épiscopale. Le patriotisme et la foi sont tels à Verdun que l'une ne va jamais sans l'autre, et qu'une solennité religieuse y prend toujours les proportions et l'aspect d'une fête nationale. Les Verdunois ont reçu leur évêque en triomphe.

LES CHAMBRES

Jeudi, 18 juin. — *Sénat.* — On reprend la suite de la discussion sur le projet concernant la nullité des mariages.

M. NAQUET demande qu'en cas de séparation l'autorité maritale soit supprimée. Les catholiques auraient ainsi certains avantages qu'ils ne veulent pas tenir du divorce.

L'amendement Naquet est repoussé.

M. GRIFFE demande que la femme ne puisse pas aliéner ses immeubles sans le consentement du mari ou sans l'autorisation de la justice.

Malgré l'opposition de la commission, l'amendement est adopté.

L'ensemble du projet est adopté.

Le Sénat décide de passer à la deuxième délibération.

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération du projet relatif à la dérivation du Loup, affluent du canal de la Siagne.

Chambre des députés. — L'ordre du jour appelle la discussion sur les propositions relatives à la création d'une médaille commémorative de l'expédition du Tonkin.

L'article 1er est adopté.

M. LANJUINAIS, sur l'article 2, demande que la médaille ne porte pas les mots : la République française à ses défenseurs, mais ceux-ci : la France à ses défenseurs.

L'article 2 est adopté.

Après les observations de MM. REILLE et Paul DE CASSAGNAC, le projet est adopté à l'unanimité de 467 votants.

On reprend la discussion de la loi sur le recrutement.

Les articles 29 à 38 sont adoptés.

Sur l'article 39, M. REILLE demande le maintien de deux portions du contingent.

M. BALLUE, au nom de la commission, refuse l'amendement qui est repoussé par 334 voix contre 114.

MGR FREPPEL combat l'abaissement de la durée du service. Il croit

qu'elle nuira à l'armée et à la solidité des troupes. Le but à atteindre est la constitution d'une bonne armée, mais il ne faut pas pour cela jeter le désordre dans toutes les branches de l'activité nationale.

M. ROQUET demande que la réserve soit divisée en deux portions, l'une comprenant les célibataires et la seconde les hommes mariés.

L'orateur croit que les célibataires pourraient être soumis à un régime plus actif.

L'amendement Roquet est repoussé.

Sur l'article 50, MGR FREPPEL demande que les ministres des cultes rétribués par l'État soient dispensés des manœuvres des hommes de réserve.

L'amendement est repoussé.

Un autre amendement dispensant des manœuvres les soutiens de famille est rejeté.

Samedi, 20 juin. — *Sénat.* — Le Sénat adopte sans débat, le projet de loi sur les moyens de prévenir la récidive.

Chambre des députés. — On reprend la discussion sur la loi de recrutement.

Sur l'article 72, M. HURARD demande que les jeunes gens des colonies soient soumis au service militaire intégral.

M. CAMPENON objecte que le service d'un an suffit pour les Colonies.

L'amendement est rejeté.

L'ensemble de la loi est adopté par 350 voix contre 89.

La discussion sur les incompatibilités est renvoyée après celle du budget.

Lundi, 22 juin. — *Chambre des députés.* — Après le vote de divers projets d'intérêt local, le ministre des affaires étrangères monte à la tribune et dépose un projet ayant pour objet d'autoriser le Gouvernement à ratifier le traité conclu entre la France et la Chine à Tien-Tsin le 9 juin 1885. Le ministre demande l'urgence.

— Il est assez étonnant, fait remarquer M. CUNÉO D'ORNANO, qu'on demande la ratification de la paix, lorsqu'on n'a pas déclaré la guerre.

L'urgence est déclarée.

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion d'un projet relatif à la caisse des chemins vicinaux et à la caisse des écoles.

C'est en réalité la discussion du budget de 1886 qui s'engage.

M. DAYNAUD dit en effet avec raison qu'avant d'apprécier si l'emprunt de 320 millions, remboursable en 22 ans, que l'on demande à contracter pour le service de ces caisses était justifié et suffisant, il convient d'examiner dans son ensemble la gestion financière de ces dernières années. C'est à cette tâche ingrate que se livre avec compétence M. Daynaud. Les vérités qu'il dévoile font hurler les gauches, et dès le début des scènes d'une violence extrême éclatent.

L'examen du budget de 1886 fournit à M. Daynaud l'occasion

d'établir le *déficit* réel, qui est de 1 *milliard* 459 *millions* de francs. Il prouve que l'emprunt pour la caisse des écoles est trop onéreux.

On a réclamé une réponse du Gouvernement ou de la commission. Mais l'un et l'autre se sont obstinés à garder le silence.

— C'est le silence de la faillite, s'est écrié M. de Cassagnac.

M. Amagat ensuite s'attache à montrer les mécomptes qu'on a éprouvés à l'occasion du budget de 1885.

L'orateur démontre que les évaluations des dépenses sont inférieures de 227 millions à la réalité et que les recettes ne concorderont pas de même au chiffre porté au budget.

Mardi, 23 juin. — *Chambre des députés.* — M. Amagat continue son discours sur le budget.

AVIS IMPORTANT

L'échéance du 30 juin étant une des plus importantes de l'année, nous serons très reconnaissants à tous ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement expire à cette époque, de vouloir bien la renouveler sans retard. Ils assureront ainsi la régularité du service et faciliteront le travail de l'Administration.

—

Nous rappelons que toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de la dernière bande et de 0 *fr.* 60 *cent. pour frais de réimpression de bandes.*

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

La banqueroute. — Budget des Cultes. — Les anabaptistes du Conseil municipal de Paris. — Lettres de l'amiral Courbet. — Angleterre. — Italie. — Autriche.

25 juin 1885.

Les dernières révélations apportées par le ministre des finances à la commission du budget ont jeté sur l'état de la fortune publique de notre pauvre pays une si vive lumière que tous les hommes compétents en ont ressenti un véritable effroi.

La dette publique, celle qui est inscrite déjà au Grand-Livre,

atteint un chiffre formidable, et dans cette situation voici les aveux que le gouvernement est obligé de faire :

Une dette flottante qui dépasse quinze cents millions ; le déficit de l'an prochain évalué à cinq cents millions ; pour parer aux nécessités les plus pressantes, un emprunt de trois cent soixante millions et plus, déguisé sous la forme d'obligations trentenaires ou sexagénaires ; enfin, dans un avenir dont on a fixé la date, — après les élections ! — un emprunt de liquidation qui devra certainement s'élever à deux milliards.

Eh bien ! c'est à ce moment que le Sénat vient de voter au pas de course, après avoir déclaré l'urgence, le projet déjà voté au palais Bourbon sur les subventions de l'État pour construction d'établissements scolaires.

En 1878, lorsque fut fondée la caisse des écoles, elle devait se suffire, disait-on, avec 120 millions. Or, en six années, elle en a reçu et dépensé plus de cinq cents !

Et voilà qu'aujourd'hui une loi votée par les deux Chambres vient imposer soit à l'État, soit aux communes, à l'aide des plus périlleuses combinaisons, une nouvelle dépense qui doit s'élever à six cents millions. La construction et l'outillage des *palais* scolaires auront coûté à la France plus d'un milliard. Malgré les énergiques protestations de la droite, le Sénat a voté tout ce qu'on lui a demandé et il était prêt, si l'on eût voulu, à en voter bien davantage. En voyant avec quelle rapidité la République conduit la fortune de la France aux abîmes, on se demande si, le jour où un gouvernement nouveau aura la charge de réparer tant de désastres, il ne se trouvera point en face de l'irréparable !

—

Et comme compensation à ces dépenses effrayantes, on ne trouve à faire d'économies que sur le budget des cultes. Le rapport de la commission à cet égard en fait foi.

Bien entendu, toutes les suppressions de crédit opérées l'an dernier sont maintenues, et le rapporteur nous apprend que c'est d'accord avec M. Goblet. Depuis qu'il est ministre, ce personnage trouve excellents les « marchandages » qu'il critiquait naguère, quand il faisait de l'opposition à son prédécesseur, M. Martin-Feuillée.

Mais il y a en outre de nouvelles réductions. M. Maunoury, le rapporteur, biffe d'un trait de plume le chapitre 8, intitulé : *Allocations aux chanoines,* et dont le montant s'élevait à 1,100,000 fr. Le motif ? « Votre commission, écrit M. Maunoury,

« a pensé qu'il convenait de revenir à la première résolution « prise lors de la discussion du budget de 1885 par la Chambre « des députés, qui avait d'abord supprimé ce chapitre et ne l'a « rétabli, lorsque la loi des finances est revenue du Sénat, qu'à « une très faible majorité. » On espère que le Sénat ne sera pas capable d'un nouvel effort de résistance.

Sur le chapitre des « allocations aux desservants et vicaires » on pratique une économie de 127,000 fr. ; le rapport ne daigne pas même indiquer comment on le réalise.

Les secours pour églises et presbytères sont rognés de 150,000 fr. Enfin, une somme de 14,000 fr. est économisée sur le personnel des bureaux des cultes.

Les rapporteurs changent ; les ministres changent ; la haine contre l'Église demeure. Des spoliations, et encore des spoliations, c'est tout ce que nous avons à attendre de la République, quelle que soit l'étiquette.

—

Le Conseil municipal de Paris travaille en ce moment à l'épuration des noms de rues. Les plus sanguinolents de l'assemblée ne veulent plus ni de saints ni de saintes. D'autres sont révoltés par certains souvenirs historiques. L'imbécillité prédite par M. Thiers coule à plein bord à l'hôtel de ville. Elle « couvre les sommets. »

Le nom de Bonaparte sera rayé des plaques. La rue s'appellera rue du Luxembourg.

Mais Bonaparte ne fut pas Napoléon, fit-on observer aux fanatiques.

Vain effort. Bonaparte est condamné à l'oubli par la majorité du Conseil municipal de Paris, la plus ignare et la plus sotte assurément des 35,000 conseils municipaux de France.

« Le P. Loriquet d'illustre mémoire, dit le *Temps* — qui outrage le célèbre jésuite et lui prête une sottise que jamais il n'a commise, — le P. Loriquet admettait encore un général Buonaparte, lieutenant des armées du roy. M. Mesureur va plus loin que le P. Loriquet: rien de ce qui s'est passé entre le 18 brumaire et Waterloo ne figure dans l'histoire, telle qu'il la reconnaît ou telle qu'il la connaît peut-être. On dit que c'est une grande force que de manquer du sentiment du ridicule : à ce compte notre conseil municipal est rudement fort. »

De 1849 à 1870, on a dépensé, pour changer les noms des rues de Paris, 350,000 fr. Depuis 1871, on a dépensé 400,000 fr.

La capitale doit être fière d'être administrée par les gens intelligents qui siègent à son hôtel de ville.

—

La majorité républicaine de la Chambre peut aller de pair avec celle du conseil municipal de Paris. Les uns suppriment le général Bonaparte, les autres raient la France : c'est bien mieux. On a discuté au Palais-Bourbon, comme on l'a vu, le projet de médaille commémorative de l'expédition du Tonkin. La République a mis sa tête sur la médaille et l'a entourée de cette légende : *La République à ses défenseurs.*

La droite a protesté. Le comte de Lanjuinais voulait qu'on substituât au mot *République* le mot *France.* La Chambre a refusé. C'est la République qui a fait la guerre, c'est la République qui récompense.

Notre premier mouvement a été de l'indignation. Nous ne réfléchissions pas.

La France, en effet, n'a jamais consenti la guerre du Tonkin, et n'eût jamais imprimé à l'expédition, une fois la guerre engagée, la direction qui arrachait à l'amiral Courbet ces paroles navrées : « *Quand la France comprendra-t-elle que les avocats qui la gouvernent la mènent à sa ruine?* »

La République prend l'expédition du Tonkin à son compte personnel; gardons-nous de la lui disputer. Elle signe le traité de Tien-Tsin, qui porte au prestige de la France en Orient un coup formidable. N'allons pas nous plaindre.

La France protestera aux élections contre l'aventure; c'eût été une injure à ajouter à toutes ses déceptions que de l'associer d'une manière quelconque aux tonkineries opportunistes.

Ce n'est pas pour la France que l'amiral Courbet est mort; ce n'est pas pour la France que le général de Négrier a été blessé. L'un réprouvait la politique des gages, l'autre désapprouvait la marche sur Lang-Son. Mais, soldats l'un et l'autre, ils étaient obligés de marcher sur les ordres de l'avocat Ferry. Leurs victoires étaient exploitées au profit de la coterie républicaine.

Le projet adopté rend sur ce point hommage à la triste vérité.

—

Une quinzaine de lettres de l'amiral Courbet publiées par un journal de la Loire sont tombées comme une bombe sur le parti opportuniste. Ces lettres, évidemment écrites à un ami très intime, sont d'une franchise et d'une vigueur dont rien n'approche. L'amiral ne s'égare point en belles phrases sur le compte

du gouvernement et du régime que la France subit. Il dit nettement ce qu'il pense de l'incapacité de M. Jules Ferry, de ses calculs criminels, de ses ruses grossières, de l'écœurante servilité du Parlement, bref, de toutes les manigances de l'opportunisme qui, au lieu de songer aux intérêts de l'armée et de la France, ne songeait qu'à préparer de bonnes élections.

Ces lettres sont contre la République, contre ses hommes d'État, c'est-à-dire contre les tripoteurs qui exploitent la France sous le regard encourageant de M. Grévy, le plus formidable des actes d'accusation. Quelques pessimistes objectent, à la vérité, que la publication des lettres de l'amiral est regrettable, parce qu'elle empêchera les représentants du pays de rendre des hommages solennels au héros qui était la gloire et l'honneur du parti catholique. Mais l'objection ne vaut pas qu'on s'y arrête. Ce ne sont pas des hommages plus ou moins publics rendus par une bande de Douville-Maillefeu, de Germain Casse, de Truelle et de Spuller qui peuvent ajouter quelque chose à la gloire de l'amiral. Cette gloire resplendit d'autant plus que, d'après la correspondance dont les révélations terrifient les républicains, l'amiral, en soldat qui ne connaissait que son devoir, a obéi à une politique dont il signalait les tristes conséquences. Et il restait fidèle à son poste, parce qu'il savait bien que personne, à sa place, ne ferait mieux que lui, ne se battrait avec plus de courage, ne mourrait, s'il le fallait, avec plus de joie pour la France.

Du reste, ce serait le gouvernement, ce serait le parti républicain qui perdraient le plus à renier l'amiral Courbet et sa gloire. Leur abstension serait pour le pays un spectacle d'une éloquence sans pareille, et qui compléterait d'un coup l'éducation des masses électorales.

—

La Chambre a enfin voté la fameuse loi du recrutement de l'armée, loi si chère au citoyen général Campenon. « Plus de séminaires, tout le monde à la caserne », c'est la devise de M. Campenon, le militaire jadis si cher à M. Gambetta. Il ne s'est trouvé au Palais Bourbon que 89 voix pour protester contre cette loi qui, pour être une bonne loi républicaine, n'oublie pas d'avoir sa part de persécution.

—

Dans l'Ille-et-Vilaine M. l'amiral Véron, royaliste, a été dimanche élu sénateur par 577 voix, contre M. Courtois, républicain, qui a obtenu 534 voix.

Cette élection porte un rude coup aux opportunistes. Elle a, en outre, tout le caractère d'une protestation contre la folie tonkinoise par le choix de l'élu qui appartient, comme l'amiral Courbet, à la marine. La publication des lettres de la «victime» de M. J. Ferry n'a pas été non plus étrangère à ce résultat, et il faut avouer que les journaux de la faction ont tout fait de leur côté pour contribuer à ce succès. Leur irritation contre la mémoire de Courbet, qui s'est traduite par des menaces, a blessé l'opinion et a soulevé des protestations même dans le camp républicain.

—

M. Duruy a été reçu à l'Académie le 18 juin. Nous reviendrons sur cette solennité et reproduirons le discours de Mgr Perraud, en réponse au nouvel académicien.

—

A Londres, les conservateurs se sont décidés à prendre le pouvoir. Leur ministère est ainsi constitué :

Premier ministre et secrétaire d'état au Foreign-Office, le marquis de Salisbury; lord chancelier, sir Hardinge Giffard; lord président du conseil privé, sir Stafford Northcote (qui sera élevé à la pairie); chancelier de l'Échiquier et leader à la Chambre des Communes, sir Michael Hicks-Beach ; intérieur, sir Richard Cross ; colonies, le colonel Stanley ; guerre, M. Smith ; premier lord de l'amirauté, sir George Hamilton ; secrétaire des Indes, lord Randolph Churchill ; lord lieutenant d'Irlande, le comte Carnavon ; postes, lord John Manners.

M. Gorst est nommé solicitor général, M. Clarke attorney général, M. Gibson lord chancelier d'Irlande, et M. Arthur Balfour secrétaire pour l'Irlande. Que durera ce cabinet ? Et trouvera-t-il au Parlement la majorité que M. Gladstone n'a pu réussir à grouper ? Ce qui rend dangereuse sa situation, c'est que l'ex-premier ministre a refusé d'être élevé à la pairie pour rester le leader de l'opposition.

—

La politique coloniale a provoqué en moins de trois mois la chute de trois Cabinets qui avaient tous voulu, dans des pays différents, caresser cette chimère.

Le Tonkin a englouti M. Jules Ferry, le cabinet Gladstone s'est perdu dans les déserts du Soudan, quant au ministère Depretis, c'est dans la mer Rouge qu'il est allé à la rive.

Une crise ministérielle a éclaté à Rome, conséquence forcée de celle qui a amené à Londres la chute du cabinet libéral.

M. Mancini, depuis 1882, avait basé toute sa politique sur une étroite alliance avec le Cabinet Gladstone. Mu par cette pensée, il n'avait cessé de refuser de prendre une part active aux affaires d'Égypte dans la crainte de créer des embarras à l'Angleterre. Poussé par son amitié pour elle, le chef de la *Consulta* avait résisté longtemps à entrer dans le concert des grandes puissances pour appuyer les propositions financières de la France à la conférence de Londres ; et en dernier lieu, dans l'espérance de venir au secours des Anglais au Soudan, il avait amené le Parlement italien à voter des crédits pour l'envoi de troupes italiennes dans certains ports de la mer Rouge.

Cette alliance si fortement préconisée par M. Mancini n'ayant eu aucun résultat satisfaisant pour l'Italie, a provoqué une réaction parlementaire d'autant plus vive que le Cabinet Gladstone venait d'être lui-même renversé.

La majorité du Monte-Citerio, avec la même désinvolture que celle du Palais-Bourbon, a condamné cette politique qu'elle avait si longtemps soutenue de ses votes. Elle a donc sa part de responsabilité dans les échecs qui en ont été la conséquence.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Nous continuons aujourd'hui notre travail par l'étude des actions de nos Chemins de fer.

Il est certain que les augmentations annuelles des recettes sont dans la logique des choses, parce qu'elles se produisent en vertu d'une loi économique dont l'influence se fait sentir à un degré à peu près égal sur l'ensemble des lignes françaises, aussi bien que sur les lignes étrangères. C'est là le beau côté de la situation, aussi est-ce le principal argument des haussiers. Seulement, il ne faut pas perdre de vue que les populations deviennent de plus en plus exigeantes. Chaque Compagnie est forcée d'ajouter, chaque année, de nouvelles lignes à son réseau, si elle veut en interdire l'accès à des Compagnies rivales, de sorte qu'elles élèvent aussi chaque année, les frais de premier établissement, dont le compte n'est jamais fermé et où l'on y glisse souvent bien des choses... En somme, si l'accroissement des recettes brutes est à peu près certain, celui des recettes disponibles l'est beaucoup moins, et ce sont ces recettes qui servent à constituer le dividende. Il y a même lieu de prévoir que les risques de diminutions des recettes disponibles ten-

dront désormais à l'emporter sur les chances d'augmentation, par suite de l'extension constante que les Compagnies sont forcées de donner à leurs réseaux, en y adjoignant des lignes dont le tarif ne rémunérerait pas le capital d'établissement. En parlant du tarif, on doit s'attendre à des diminutions et non à des augmentations; il faudra lutter avec les autres chemins de fer internationaux, qui détourneraient bientôt tout le tarif, si on ne les suivait pas dans la voie des abaissements pour les longs parcours.

Au lieu de considérer les dividendes actuels des Compagnies, qui ne sont pas protégés contre toute réduction nouvelle par le jeu de la garantie de l'Etat, comme un *minimum* destiné à s'améliorer progressivement, il serait plus sage de le considérer comme un *maximum* et de faire correspondre les cours à cette nouvelle manière de voir. Voici le Nord, par exemple, — une de nos meilleures valeurs, — que l'on cherche à ramener au-dessus de 1,700 fr. et qui a donné pour 1884, un revenu de 64 fr.

Le dividende de 64 fr., ressort net à 59 fr. environ, ce qui capitalise l'action, au cours actuel, à 3 1/2 0/0. Pourquoi admet-on un taux de capitalisation aussi faible ? D'abord, parce que cette action est regardée comme la plus solide de nos actions de Chemins de fer; ensuite, parce qu'on suppose que les exercices à venir seront meilleurs que celui de 1884. Le cours normal du Nord devrait être 1,450 fr. A ce cours, qui capitalise le dividende actuel à 4 0/0, on ajoute plus de 200 fr. qui escomptent l'avenir en excédant de recettes. Pourquoi cette addition ? Elle n'est pas plus rationnelle, dans l'espèce, que ne le serait une soustraction.

Il est acquis, dès maintenant, que les bénéfices de la Compagnie du Nord seront, cette année, encore inférieurs à ceux de l'année dernière et que les risques d'une nouvelle diminution de dividende l'emportent de beaucoup sur les chances d'une augmentation. Dans ces conditions, il serait beaucoup plus logique de retrancher du cours normal de 1,450 fr. les 200 fr. que l'on y ajoute.

Quant aux actions des Chemins de fer, dont les revenus minima sont garantis par l'Etat, il est certain que ces revenus, pour quelques-uns, ne seront atteints que par le secours des deniers de l'Etat. Il est également certain que pour les autres, ce revenu ne peut être dépassé. Les titres de ces actions ont donc un revenu invariable et non soumis à l'instabilité. Le cours de ces titres sera donc ce qu'on voudra que soit le taux de capitalisation de l'argent. Ceci est de la logique implacable, et pourtant elle est loin de prévaloir à la Bourse où tel ou tel chemin de fer a les faveurs, les préférences du public sans savoir expliquer pourquoi.

Dans le prochain numéro, nous terminerons par les actions de Crédit et celles des valeurs industrielles. La Bourse est toujours ferme et sans affaires.

A. H.

TABLE DES MATIÈRES [1]

(1) Les chiffres qui suivent les différents articles indiquent les pages.

TABLE ALPHABÉTIQUE [1]

(1) Dans cette Table, les chiffres qui suivent les articles indiquent les pages; les noms des auteurs dont les travaux ont été publiés dans ce volume des *Annales* sont en petites majuscules; les titres des livres sont en italiques.

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul, L. Philipona, 51, rue de Lille.





